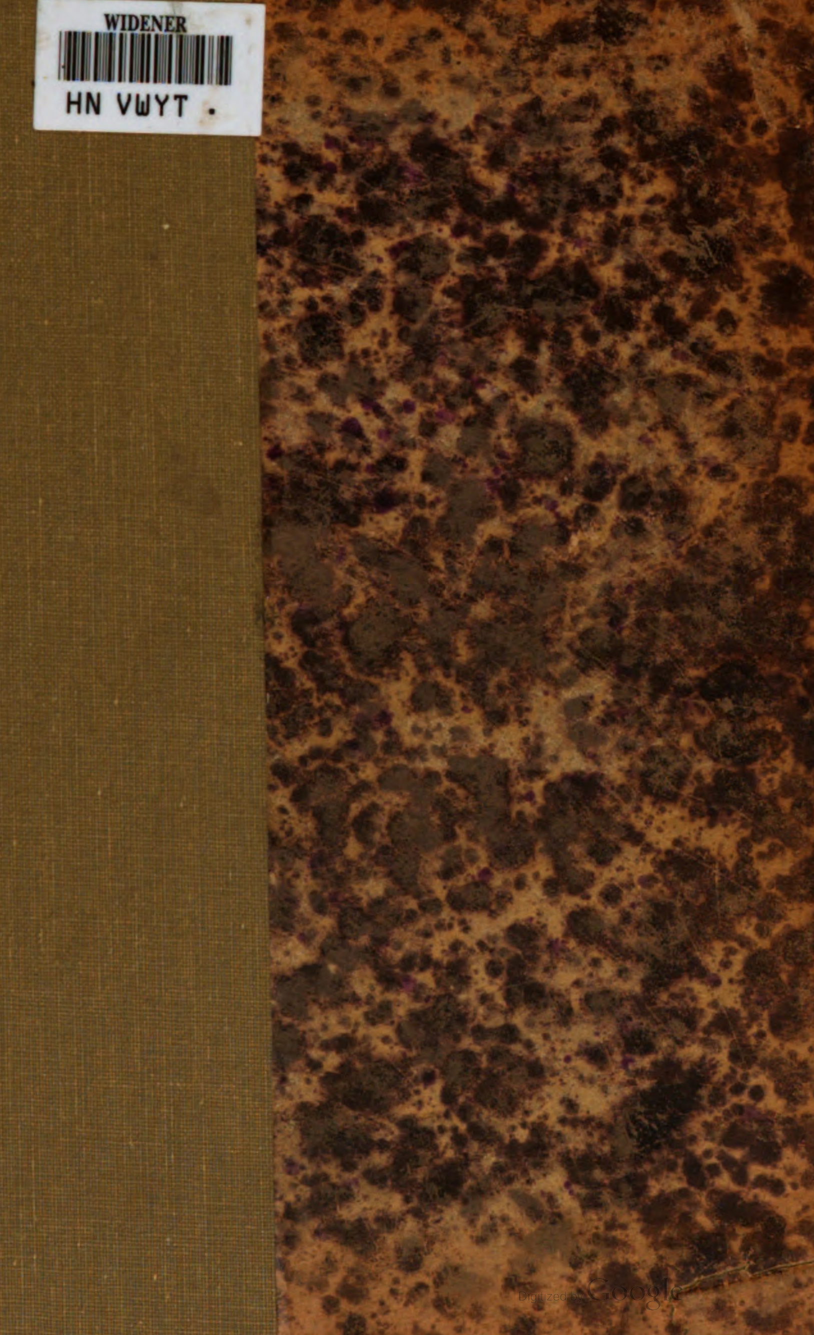





Google

# DICTIONNAIRE

## GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

### DU CANTON

# DE FRIBOURG.

---

Première partie.

*A — F.*

La statistique est l'état civil des nations.

De l'imprimerie de François-Louis Piller, à Fribourg, grande-rue N. 29.

# DICTIONNAIRE
## GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE
ET
## HISTORIQUE
## du Canton de Fribourg;

PAR

F. KUENLIN,

BOURGEOIS DE FRIBOURG ET DE TAVEL; MEMBRE DES SOCIÉTÉS SUISSES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES SCIENCES NATURELLES; MEMBRE HONORAIRE ET CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE PARIS POUR L'AMÉLIORATION DE L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE, etc.

---

Mundus stat in numero,
pondere et mensurâ.

---

Première partie

*A — F.*



A FRIBOURG,

chez LOUIS EGGENDORFFER, éditeur, libraire-relieur, rue de Lausanne, N°. 179.

1832.

# PRÉFACE.

Je n'avais annoncé dans le tems qu'un opuscule de 12 à 15 feuilles, mais lorsque j'ai vu que mes compatriotes y prenaient beaucoup d'intérêt, je lui ai donné un développement de plus du double, de sorte que les souscripteurs ne regretteront pas une augmention de prix.

L'imprimerie ayant été surchargée de travaux extraordinaires, l'impression du dictionnaire a été retardée, mais elle ne le sera plus pour la seconde partie.

Il est de mon devoir d'adresser des remerciemens aux personnes qui ont bien voulu me fournir des matériaux pour mon travail, particulièrement Mr. le commissaire-général *Daguet*, pour la partie historique, et Mr. le docteur *Lagger*, pour la partie botanique.

Je joindrai un appendice à la seconde partie pour indiquer les principaux changemens qui ont eu lieu pendant la composition et l'impression du dictionnaire.

A la page 160 l'on est prié de lire : *Essert*, commune et village dans la paroisse de Treyvaux, aulieu de Praroman.

Fribourg, le 27 décembre 1831.

*F. KUENLIN.*

# DICTIONNAIRE

## GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

### DU CANTON

# De Fribourg.

**Abergement**, voy. *Villarslod.*

**Aeckeler**, maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

**Aegerten** (*Eggerten*), groupe de 4 maisons dans la paroisse de Rechthalten.

**Aegerten**, une maison champêtre, par. de Tafers.

**Aergerenbach**, voy. *Gérine.*

**Afflon-ès-Chenaux**, commune d'Enney, près de Gruyères, était, en 1388, encore un village ou hameau, qui maintenant n'est composé que de quelques granges, dont une a un petit logement.

**Ages** (aux), un moulin et une scierie, près du Pâquier, paroisse de Gruyères.

**Agy**, *Agies*, *Agié* ou *Englisberg*, en 1315, petit hameau à un quart de lieue de Fribourg, commune de Grange-Paccot, par. de Givisiez, contenant 3 domaines et autant de maisons de campagne, et de fermes avec divers petits bâtimens (1). Le château de la famille d'Englisberg était situé au bord du précipice au-dessus de la rive gauche de la Sarine, vis-à-vis de l'ermitage de la Magdelaine. Perrod de Billens, qui le possédait, le vendit le 17 décembre 1317 à

(1) Une partie du territoire de ce hameau est située dans la banlieue de la ville de Fribourg hors de la porte de Morat.

l'hôpital de Fribourg, avec une partie des terres qui en dépendaient, pour 100 livres; Jacques et Marmet de Billens vendirent le reste pour 573 livres 6 sous, en 1320. Quelques années auparavant (1315) les Fribourgeois, voyant de mauvais œil le voisinage de ce castel et de ses seigneurs, leur firent la guerre. Louis, comte de Savoie, se proposa comme médiateur, et condamna les premiers à rendre le château d'Englisberg, qu'ils avaient pris, et de payer aux propriétaires un dédommagement de 200 livres, dont il donna la moitié, pour faciliter la conclusion de la paix. Il est déjà fait mention, dans le XIII^e siècle, d'Agié. En effet, en 1230 Albert de Risasperch, bourgeois de Fribourg, fit une fondation à l'abbaye de Haucrêt (1), qu'il assigna sur une pièce de terre à Agié; et en 1257 l'avoyer Conrade de Wædischwyl, le Conseil et les bourgeois de Fribourg, firent aussi une fondation à ce couvent, qu'ils assurèrent de la même manière (2). Le 21 mars 1448, des volontaires de Fribourg défirent à Agy un corps de Savoyards et de Moratois, en tuèrent 11, firent 12 prisonniers, brûlèrent Courgevaud, Corlevon (*Curlivon*), Savagny et Villars-les-Moines, et ramenèrent 120 pièces de gros bétail (3).

Dans une petite forêt au-dessous d'Agy, l'on voit encore quelques faibles vestiges du château d'Englisberg. (Voy. *Chamblioux*).

AGRIMOINE, voy. *Agristwyl*.

AGRISTWYL (*Agrimoine*), village et sindicature, paroisse de Ferenbalm, préfecture de Morat, avec une population de 204 ames, qui habitent 32 bâtimens assurés pour 37,700 fr., et qui cultivent 96 poses de prés, 202 de champs, et 55 de forêts. *In der Kriegs-*

(1) Ancien couvent de Cîteaux près d'Oron, dont il ne reste que peu de masures.

(2) „Solothurnisches Wochenblatt", 1828, p. 324 et 348.

(3) Chronique de Fribourg, d'après la relation de Gruierius, Justinger, p. 309 et s., etc.

*matt* trois maisons et un four. Quelques personnes écrivent *Agriswyl* et *Agrischwyl*.

Alberwyl, jadis *Albertswyl*; trois fermes, paroisse de Düdingen.

Albeuve, *Albaigue*, *Albaigne*, *Albaqua*, *Albæ Aquæ*, (selon Leu), paroisse de la préfecture et du décanat de Gruyères, ne formant, avec le hameau des Sciernes, qu'une commune, et contenant 544 poses de prés, 176 de champs, 125 de bois, 493 pâquiers de pâturages, 483 habitans (238 hommes, 245 femmes), et 285 bâtimens, assurés pour 103,800 fr.

Albeuve, beau et grand village paroissial sur la rive gauche de la Sarine, au pied des montagnes de la chaîne du Moléson et près du torrent qui lui a donné son nom, où l'on trouve une église (l'Assomption de N.-D.), dont le gouvernement a la colature; une chapelle (St.-Esprit et St.-Antoine-de-Padoue), un presbytère, 84 maisons généralement bien bâties, deux cabarets, un moulin, une forge, une tannerie, une teinturerie, une foule, un détail de sel, un magasin de fromage, 34 granges, et cinq châlets; à la Gotallaz, 3 maisons; au Caroz-d'avoz ou au Champ-ès-Favres, 2; au Caroz-d'amont, 2; au Champ-Favre, 2, et le village des Sciernes (voy. cet art.). Albeuve est, en outre, le chef-lieu d'un arrondissement pupillaire. Depuis l'année 1804 il y a trois foires à Albeuve: le 2 lundi de janvier; le dernier lundi d'avril, et le dernier lundi d'octobre. Huges (1), évêque, 1019, donna ce village à l'église de Lausanne. Le comte Rodolphe III de Gruyères eut un différent avec le chapître de Lausanne, pour certain nombre d'hommes qui étaient nés de ses femmes mariées à Albeuve, desquels il avait retiré au-delà de 40 fr. en argent. Fatigué de plaider, il consentit de rendre 13 livres au chapître. Quant aux hommes et aux femmes d'Albeuve, ils restèrent au chapître, et on convint que

(1) Il était fils de Rodolphe, roi de Bourgogne.

si quelques femmes sujettes du comté se mariaient dorénavant avec les sujets de l'église, soit à Albeuve, soit ailleurs, elles et leur postérité lui appartiendraient, et *vice versa*. On étendit cet accord sur les chevaliers du comte, qui promit de le leur faire ratifier, comme l'avaient déjà fait Ulrich, Renaud et Gauthier de Pringy, et Anselme de Villars. Cela se passa dans le vestibule de l'église de Lausanne au mois de mars 1237. Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, devait 622 L. 11 s. 8 d. à Aymon de Blonay. En 1242, il lui engagea pour sûreté du capital et des intérêts, entr'autres, ses tailles d'Albeuve de la châtellenie de Bulle, qu'il pourrait faire valoir tous les ans 35 L. 5 s. etc. L'évêque pourra racheter ses tailles en payant le capital dans l'église de Lausanne (1), et non ailleurs, chaque année depuis Noël jusqu'à Pâques, et non à un autre tems de l'année. Cette hypothèque fit partie de la dot de Mermette, fille d'Aymon, qui épousa Henri Cornilliat, bourgeois de Vevey, qui en prêta reconnaissance à l'évêque (2) Guillaume II de Champvent. Rodolphe IV, comte de Gruyères, eut des difficultés avec l'évêque Aymon de Cossonay relativement aux limites d'Albeuve, mais, en 1370, elles furent terminées par une sentence arbitrale.

En 1557 il est question d'une auberge à Albeuve. Le 10 août 1556 il fut décidé que ceux d'Albeuve devaient rester à leurs anciennes reconnaissances, et, en 1561, le commissaire reçut l'ordre, d'inscrire dans une grosse particulière tout ce qui concernait le château de Gruyères, et dans une autre tout ce qui avait rapport au château de Bulle; parce que depuis la conquête du Pays-de-Vaud, en 1536, Albeuve était du bailliage de Bulle. En 1573 ceux

(1) Il paraît qu'à cette époque là on avait oublié St. Mathias, chap. 21, v. 12 et 13.

(2) Voy. Etrennes fribourgeoises, 1807, p. 123.

de Pringy et d'Epagny firent un règlement pour contenir le torrent de l'Albeuve, dans lequel il était statué que celui qui, sur l'ordre reçu, ne ferait pas sa corvée, encourrerait une amende de 10 gros. Déjà en 1497 une difficulté s'était élevée entre les communes de Montbovon et d'Albeuve au sujet de la jouissance d'un pâturage, qui, renouvelée en 1570, 1581 fut enfin terminée en 1583 par les baillis de Bulle et Gruyères. Il est encore question de cette affaire en 1592, où une amende de 100 L. était prononcée contre ceux qui contreviendraient à ce qui avait été conclu et convenu. L'an 1595 le village d'Albeuve ayant vendu une partie de ses communaux, cette vente fut confirmée, à condition que la moitié du capital serait versé dans la bourse de la ville (de Fribourg, c'est-à-dire, dans le trésor de l'État), et que chaque pose payerait un cens d'un gros, la dîme, et que le tout serait laudable. Les habitans des *villages* d'Albeuve et de Montbovon s'étant plaints que leur curé, D. Gauthier Savary, n'avait, malgré sa promesse, point de vicaire, il fut condamné à s'en procurer un, 1608. Ceux d'Albeuve ayant, comme de coutume, célébré la fête de l'Assomption par une procession autour du village, dans laquelle paradaient deux gardes, le tribunal de justice, l'huissier etc., le gouvernement leur accorde 6 L., 1669. En 1751 le curé de Grandvillars réclamait un cens de celui d'Albeuve. En 1769 ceux de ce dernier endroit et des Sciernes n'étaient pas d'accord au sujet de la place du tirage et d'une conduite d'eau. L'année 1791 le gouvernement fit, au moyen d'une somme de 298 écus-petits 17 bz. 2 cr., l'acquisition du fief de la cure d'Albeuve pour le château de Bulle.

---

Il existe dans la montagne appelée *la Grosse-Frasse*, derrière Albeuve, un entonnoir d'environ 40 pieds de circonférence, et d'une profondeur énorme. Si on jète dans ce gouffre des cailloux et principalement

des morceaux de bois, qui heurtent contre les saillants de rochers dont cet abyme paraît hérissé, on entend pendant très-longtems des bruits variés, et répétés en échos prolongés. Tantôt c'est le son d'une cloche, tantôt celui du verre qui se brise en mille éclats, ou dans d'autres momens de sourds gémissemens, sortent de ce puits creusé par la nature, et qui rappellent ce qu'on a dit de plus terrible des esprits infernaux. L'explosion d'une grenade surtout ou d'un coup de fusil s'y font entendre pendant environ dix minutes; d'abord avec la plus grande force, ensuite la détonation perd insensiblement de son intensité; renvoyée d'une roche à l'autre, d'échos en échos, elle finit par venir expirer contre l'oreille attentive placée à l'orifice extérieur du gouffre. On raconte qu'un veau, s'étant précipité dans cette ouverture, fut perdu sans ressource, mais qu'on retrouva sa clochette dans le ruisseau de l'Hongrin près du moulin de Montbovon, qui en est à deux lieues de distance. Autrefois ce trou n'était autre chose qu'un soupirail de l'enfer, duquel sortaient les démons pour faire des niches aux paysans et aux armaillis; alentour avaient lieu les danses favorites des sorcières et des satellites du prince des ténèbres, qui y présidait en personne; mais depuis passé un quart de siècle ces bals nocturnes ont cessé, surtout depuis que l'instruction est favorisée et que le bon sens a envahi le domaine de l'ignorance et des préjugés.

---

La pente rapide de l'*Ecojalat*, montagne qui s'élève au sud-ouest d'Albeuve, est coupée vers le milieu par un plâteau, qu'on appelle le Plian-dei-s-Ecorchiaou (le Plan-des-Ecorcheurs). Voici comment la tradition populaire explique l'origine de ce nom. Lorsque les troupeaux de vaches, au fort de l'été, montaient aux pâquiers situés vers le sommet de cette montagne, les vachers auraient été obligés de les surveiller continuellement, afin de prévenir

les accidens; mais un esprit familier, génie tutélaire de l'Ecojalat, remplaçait obligeamment les armaillis. Soir et matin il chassait les vaches au châlet au moment de les traire, puis il les reconduisait au pâturage le plus élevé. La seule récompense du gardien fidèle était de la crême fraîche dans un vase de bois qu'on plaçait chaquefois sur le toit de la chaumière alpestre dès que soleil était couché. Le maître des troupeaux avait soin de recommander à ses valets de ne pas oublier de régaler le servant; mais l'un d'eux, qui probablement ne savait pas qu'il ne faut jamais se jouer de personne, et encore moins des esprits, eut la méchanceté de remplir le vase d'imondices au lieu de crême. Vers minuit, lorsque les vachers se reposaient sans soucis, une voix terrible leur crie: « drôles écorchez! .... drôles écorchez! .... » On se reveille en sursaut, on est sur pied, on monte ... on trouve, hélas! .... onze des plus *belles* vaches étendues sans vie sur le plateau, qui reçût dèslors le nom de cette funestre aventure. Malgré cela, quelques années avant 1798, on cherchait encore à obtenir les bonnes grâces du servant par l'offrande usitée.

---

On cite comme un exemple très-rare que par un certain esprit public personne ne possède un pouce de terrein dans la paroisse d'Albeuve que les gens de l'endroit, et cela de mémoire d'homme. Ce système des habitans de cette contrée ne tient point à l'égoïsme, mais bien plutôt à leur prévoyance. Ils sont essentiellement pasteurs pendant quatre mois de l'année. La moitié de la population habite alors les montagnes: Si ces pâturages appartenaient à des externes, ils n'auraient pas l'espérance d'être traités d'une manière aussi accommodante qu'ils s'arrangent entr'eux, les loyers seraient bien plus chers (1).

---

(1) V. Course dans la Gruyères, p. 79; -- *Alpenrosen*, 1826, p. 11.

Alblig en, voy. *Ueberstorf.*

Allemand (le décanat) est composé des paroisses de Düdingen, Ueberstorf, Plasselb, Heitenried, Rechthalten, Tafers, Giffers, Bœsingen, Plaffeyen et Wünnewyl, et il comprend de plus le curé catholique de la ville de Berne et ses deux vicaires.

Allenlüften, nom de trois maisons, paroisse de Düdingen.

Alire, v. *Allières.*

Alliès (aux), petit hameau contenant 4 maisons et un four, commune de Neyruz, paroisse de Matran.

Allières, *Alière, Allyre, Alire,* hameau de la paroisse de Montbovon, préfecture de Gruyères, sur la frontière du canton de Vaud au pied du Jaman, contenant une chapelle (Ste.-Magdelaine), deux auberges, 10 maisons; au Praz-Moret, 1; ès Planches, 3; Vers-la-chappelle, 1; au Gros-Praz, 1; aux Serniettes-dessus, 1; à la Serniat-de-la-Joux, 4; à la Serniat, 3; à la Combaz-d'amont, 5; à la Combaz-d'avos, 9; ès Belles-gardes, 1, et une forge au Traversy près de l'Hongrin, un moulin et une scierie, où une partie de ce ruisseau se perd dans un entonnoir pour surgir deux lieues plus bas près du village de Neirivue (v. cet article) et dans toute la paroisse, 64 châlets et 42 granges. (V. Montbovon).

Dans la nuit du 2 au 3 janvier 1767 il se forma, après une forte neige, un arein (1). Après avoir renversé plusieurs gros sapins et entraîné une douzaine de granges inhabitées où pour la saison de l'alpage il y a des chambres, cet ouragan trouva sur son passage l'un des cabarets d'Allières, dont il enleva l'étage supérieur, qui fut comme scié. Les habitans, qui étaient au plain-pied, furent ainsi sauvé d'une manière presque miraculeuse.

Le Mont-d'Allières (Mont-Alire) appartient, selon

(1) On appelle *arein* en patois du pays un vent qui forme des tourbillons de neige sèche et pulvérulente, tombée sur de l'ancienne.

l'opinion de Mr. le professeur Brunner, à une autre classe de montagnes que celles de la chaîne de la Berra etc., ses parois calcaires s'étendant jusque sur son arête, et sa forme ressemblant à celles des montagnes dont la chaux est la principale base, quoique la végétation y soit forte (1); de manière que sous le rapport géognostique cette partie reculée du canton mérite l'attention des naturalistes.

Allmend (auf der), 3 maisons dans la paroisse de Tafers.

Allmend, une maison éparse, paroisse de Plasselb.

Allmendhœlzli, groupe de trois maisons dans la paroisse de Wünnewyl.

Allmendsried, petit hameau composé de 5 maisons, paroisse de Rechthalten.

Almanach, v. *Calendrier.*

Alpettes, v. *Châtel-St.-Denis.*

Alta Ripa, v. *Hauterive.*

Altavilla, *Hauteville*, *Altenfüllen*, village et syndicature, paroisse de Morat, d'origine romaine comme son nom, qui s'est conservé jusqu'à nous, le prouve suffisamment. Il a 146 ames, 22 maisons, en tout 27 bâtimens, qui sont assurés pour 31,500 fr., 140 poses de prés, 138 de champs, et 41 de forêts.

Altenfüllen, v. *Hauteville*

Altenfüllen, v. *Altavilla.*

Altenryf, v. *Hauterive.*

Alterswylbach, v. *Gotteron.*

Althaus, une maison éparse, paroisse de *Plaffeyen.*

Alterswyl, village dans la paroisse de Tafers, contenant une église (St.-Nicolas), 9 habitations et un détail de sel. Le chapelain est nommé par le village et ceux des environs, qui fréquentent cette église. D'après une tradition populaire, il doit avoir existé jadis un temple payen à Alterswyl. Puis une tour fortifiée, servant de beffroi au château de Maggen-

(1) V. Monographie der Molasse, p. 3.

burg (v. Maggenberg, Ober-); enfin une église ou plutôt chapelle. En démolisant une muraille d'enceinte, au moins en partie, on doit avoir trouvé des ossemens humains et des médailles. Après la réformation, la chapelle fut presque abandonnée, tout le monde allant à Tavel. Parfois le curé venait y célébrer. Un ecclésiastique, qui avait étudié à Rome, et qui s'appelait Jean Wæber, obtint, en 1726, une fondation de 60 écus-bons pour dire fêtes et dimanches la messe. Par dons et collectes, les habitans lui bâtirent un presbytère, et il desservit ce petit bénéfice jusqu'à sa mort arrivée en 1743, ainsi pendant un espace de 17 ans. Son successeur était Fs.-X. Emmerich, de la Forêt-Noire, qui, tandis qu'il taillait des pierres, étudiait les rudimens, s'instruisait le soir chez un ecclésiastique, et termina ses études chez les Jésuites. Divers particuliers, parmi lesquels Louis et Pierre Yenni, Zum-Stein, Guillaume Piller, von der Hofmatt, et Jean Piller, de Wengliswyl, augmentèrent la fondation et agrandirent l'église. Une convention faite entre ces bienfaiteurs et la paroisse de Tafers, fut ratifiée par le gouvernement le 28 février 1752. Deux années auparavant, le 2.e dimanche d'octobre, l'évêque Joseph Hubert de Boccard avait consacré l'église.

Amédée (le décanat de St.-) est situé dans le district d'Echallens, canton de Vaud, et il est formé des paroisses de Bretigny, Echallens et Villars-le-terroir, Bottens et Pully-Pittet, Assens, et la paroisse catholique de Lausanne (1).

Ameismuhle, voy. *Obermühlethal.*

Ammerswyl (*Amnerswyl*, *Amterswyl*, jadis *Anthelmswyl*), hameau, paroisse de Bœsingen, composé de 7 maisons.

Anne (Ste.-), une grande et une petite chapelle, avec 4 maisons et 2 granges dans la banlieue de la ville de Romont.

(1) V. Levade, Dictionnaire du canton de Vaud, p. 113 etc.

**Angstorf**, hameau de la paroisse de Düdingen, à une lieue de Fribourg, sur la route de Berne, et composé d'une maison de campagne et de 9 fermes.

**Antoine (St.-)**, *Sankt-Antoni*, hameau de la paroisse de Tafers, à 2 lieues à l'est de Fribourg, sur la route de Schwarzenbourg, où il y a une chapelle (St.-Antoine), un presbytère, une maison de campagne et 6 habitations. D'après une sentence du 15 janv. 1675, l'offrande devait, comme par le passé et le convenu de 1660, rester à la fabrique de cette chapelle.

**Arconciel**, *Arconcié*, *Arcæ-Cœli*, *Ergenzach*, *Ergenbach*, *Ertzenbach*, selon Justinger; paroisse de l'arrondissement de Fribourg, du décanat de Saint-Maire, et dont la collature appartient au gouvernement. Elle contient 204 poses de prés, 650 de champs, 162 de forêts et 24 de pâturages; 295 ames; 87 bâtimens, assurés pour 55,250 francs, et elle ne forme qu'une seule commune. Le village de ce nom, qui est *situé* à 2 lieues à l'est de Fribourg, est composé d'une église (St.-Jacques), un presbytère, 11 habitations et 6 petits bâtimens. Au-dessous du village et au bord de la Sarine on trouve lès ruines d'un ancien château. Berchtold, seigneur de Neuchâtel, donna, par acte de l'an 1246, l'église de St.-Pierre à Arconciel au monastère d'Hauterive. Udalrich, seigneur d'Aarberg et d'Arconciel, permit, en 1253, au chevalier Guillaume de Rupe de faire occuper ce dernier château en tems de paix par un domestique, un coq et un chat; mais en tems de guerre il devait y demeurer personnellement pendant un mois (1).

En 1032 Henri IV, empereur, donna au comte Conon le château d'Arconciel dans l'Uechtland. Jean de la Baume Montrével, maréchal de France, était seigneur d'Arconciel et d'Illens en 1410. Son fils Guillaume, gouverneur de la Bresse, s'étant déclaré en faveur de Charles-le-Hardi, duc de Bour-

---

(1) Solothurner Wochenblatt, 1828, No. 19, p. 278.

gogne; les Bernois et les Fribourgeois, commandés par Jean Wanner et Jean de Kunnenried, d'un côté, et Jean Voegelin et Jean Ammann, de l'autre, assiégèrent ces deux châteaux en janvier 1475, et les prirent d'assaut, Pierre Gottrau ayant monté le premier sur un rempart. Arconciel resta pendant quelque tems sous la domination des deux villes; mais quelque tems après celle de Berne renonça à ses droits. Guillaume de la Baume avait fait faire plusieurs démarches pour recouvrer ses possessions en Suisse; mais elles furent infructueuses (1). Justinger raconte la même chose; mais il rapporte cette conquête à l'an 1324 (p. 73), et Valérius Anselm à l'an 1327 (p. 73).

Arbogne (l'), ou *Erbogne*. C'est le nom d'un ruisseau qui a deux sources, l'une à Corserey, et l'autre à Chatonnaye. Il traverse une étroite vallée entre les deux Montagny, et va décharger ses eaux dans la Broye, au-dessous de Corcelles. Quelques petits ruisseaux augmentent successivement son volume, tels que ceux de la Perrallaz, des Tschaoudeires, du Creux et de Belmont.

Arbogne, voy. *Erbogne*.

Arlens, hameau et ancienne seigneurie qui, avec Blessens, dans la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contient 193 poses de prés, 256 de champs, 73 de bois, et 9 pâquiers de pâturages, et seul 8 maisons et une grange; et aux Cergnes, 3; aux Crottes, une; et à la Gutta, une. En 1516, George Malliardo, donzel, de Rue, était co-seigneur d'Arlens, à quelle époque François Champion, seigneur de Vaulruz, lui vendit la moitié de la dîme de Pont, paroisse de St.-Martin, pour 500 écus au soleil à 43 sols l'écu. En 1784, une partie de ce fief appartenait au secrétaire Clavel, de Cully, et la femme de l'avoyer Tillier, de Berne, la fit subhaster.

Areyna (à l'), une maison éparse, paroisse d'Arconciel.

---

(1) Etrennes fribourgeoises, 1807, p. 104.

**Armailli.** Quoique ce mot, qui signifie *vacher*, *pâtre*, et particulièrement celui qui, dans la montagne, a soin des vaches, ne soit pas français, et qu'il doit dériver du latin *armentum*, nous nous en servirons quelquefois, parce qu'il est aussi expressif que celui de châlet, qui a été admis dans le Dictionnaire de Boiste et autres.

**Arrignon**, ruisseau de Sévaz et Frasses, appelé aussi Brèt ou Bey, qui se jette dans la Glane.

**Arruffens**, village et commune de la paroisse de Billens, préfecture de Romont, contenant 146 poses de prés, 209 de champs, 40 de bois; 50 habitans, 11 maisons, une fabrique de poterie, un four banal et 5 granges. Arruffens est une ancienne seigneurie qui, en 1584, appartenait à Claude de Mestral, dont on fit la délimitation de celle de Billens en 1669, et pour laquelle Charles de Mestral, seigneur de Vuillerens (canton de Vaud), prêta hommage au gouvernement de Fribourg en 1754.

**Arses** (les), très-petit hameau de la paroisse de Charmey, préfecture de Gruyères, dont une chapelle (Notre-Dame) et trois maisons seulement portent ce nom. Au-dessus de ce hameau l'on voit une grande masse de roc qu'on appelle *la Pierre de la Beaume*, parce que ces blocs soutenaient un ancien manoir dont on voyait encore des vestiges vers la fin du XVIIIe siècle, et qui appartenait aux sires de la Beaume, originaires de la Savoie. On ne connaît ni l'époque de leur arrivée dans la Gruyères, ni celle de leur départ; l'on sait seulement qu'ils vendirent leurs biens à la riche famille des Remy, qui de là s'appelaient les *Remy de la Beaume*, et dont les possessions s'étendaient depuis les Arses jusqu'au Pré-de-l'Essert (1).

---

(1) Voici ce qu'on connaît de cette famille : Galois de la Beaume, seigneur de Montrével, vivait en 1352; à la même époque Guillaume, seigneur de l'Abergement (grand village dans le district d'Orbe, au pied du mont Suchet, l'une des plus hautes groupes du Jura); Etienne, seigneur de Fromettes,

Dans le bon vieux tems l'on ne pouvait devenir riche que par la découverte d'un trésor, ou en faisant un pacte avec le diable. Accusée de sorcellerie, l'on intenta dès procès à cette famille, qui ne subsiste plus à Charmey, au moins pas de cette branche, et l'on parvint à la ruiner en partie. Le gouvernement avait, comme de coutume, pris fait et cause, mais sans résultat, comme on en jugera par l'extrait suivant d'une déclaration du 5 novembre 1652, signée *Protasius d'Alt :* « Nous l'Avoyer et Conseil de la ville et canton de Fribourg, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut! Comme ainsi soit que les honorables nos féaux et chers sujets François et George Remy frères, ressortissans de notre bailliage de Corbières, soient été réduits prisonniers audit Corbières, à cause de l'accusation qu'Antoine Belfrare, dernièrement supplicié sur cas de sorcellerie, avait faite contre eux de les avoir vu en la secte diabolique; ensuite de quoi nous fûmus obligés de suivre à une réquisition formelle sur leur déportement, aux fins de pouvoir procéder contre eux selon l'importance des dépositions, etc. Pour ces causes et autres, avons libérés et acquittés lesdits François et George Remy (1) de leur détention, etc. Voulons ensuite que cette détention et accusation ne leur puissent aucunement être reprochables ni préjudiciables à leur prétendu honneur de bonne fâme. En foi de quoi, etc. » Une certaine An-

1377; Pierre, donzel, 1380; Jean, seigneur de Valufrin, épousa Jeanne, fille d'Antoine de la Tour, seigneur d'Attalens, d'Illens et d'Arconciel, 1403; Pierre, seigneur d'Illens et d'Arconciel, mourut avant 1455; enfin Guillaume, seigneur d'Attalens, Arconciel et Illens, fut châtelain du duc de Savoye et Romont, 1471 à 1475, mais comme il s'était ligué avec Charles-le-Hardi contre les Suisses, les Bernois et les Fribourgeois prirent, le 3 janvier 1475, le château d'Illens d'assaut. Beaulmes ou Baulmes (*Balmeta* et *Balmensis*, 501), est un ancien, grand et beau village dans le district d'Orbe, situé au pied du mont de l'Aiguille.

(1) C'est eux qui, en 1645, fondèrent la chapelle de Notre-Dame.

teine (Antoinette) les avait aussi accusés de sorcellerie; mais il fut prouvé qu'elle n'avait agi que par esprit de vengeance. Malgré cette double preuve d'innocence, on leur fit payer les frais de leur détention, et le bailli eut ordre de leur faire une sérieuse exhortation.

Antoine Remy de la Beaume, le dernier de cette branche, s'était fait recevoir bourgeois de Gruyères, le 7 octobre 1633, pour la somme de 250 livres et le banquet.

Arses (le ruisseau des), anciennement d'*Ombevue*, dont il faut chercher la source à la Grublié, est à Charmey l'un des affluens de la Jaun, à côté du moulin d'en-bas : on y pêche de la truite.

Attalens, paroisse de la préfecture de Châtel-St.-Denis et du décanat de St.-Henri, composée des communes d'Attalens, Bossonnens, Corcelles, Granges, Remaufens, Tatroz et Vuarat, contenant 1955 poses de prés, 1610 de champs, 524 de bois, 66 de pâquiers de pâturages, 1269 habitans, et 308 bâtimens, assurés pour 205,300 fr. Cette paroisse étendue forme un arrondissement pupillaire.

Attalens, ancienne seigneurie, et depuis le 16.e siècle un bailliage jusqu'en 1798. La commune contient 129 poses de prés, 170 de champs, 18 de bois, et la grande commune possède à Attalens, 97 1/4 poses de divers communs; au Vuaz, hameau de Corcelles, 117 1/4; à Vuarat, 190; à Tatroz, 157; et en Sorémont, 294 1/4 poses de pâturage, et 174 1/4 de bois, en tout 1030 poses. Dans le village on trouve une église (l'Assomption de Notre-Dame) dont le clergé de Romont a la colature, l'ancien château, qui contenait des fortifications assez étendues, une cure, 19 maisons, y compris un détail de sel et une auberge, ainsi qu'un sous-bureau de péage pour l'introduction des boisson; en Perrey, 6 maisons; en la Rotta, une; aux Asiliers, une, et à la Jacqua, 2, ainsi que divers petits bâtimens, dont

il y en a 62 dans toute la paroisse. Marmet et Richard de Castello, Aymo, leur frère, et leurs sœurs Isabelle et Jacobe, vendent à Rolet d'Oron, seigneur d'Attalens, tous leurs droits et cens à Chardonne et Jongny, 1322.

Gérard d'Oron, doyen de Valérie dans l'église de Sion, fonda la chapelle de St.-Grégoire à Attalens, 1335. Pierre de la Beaume, seigneur d'Attalens, nomme un vicaire à la même chapelle, qui était aussi sous le vocable de Ste.-Catherine, à condition qu'il y réside personnellement, 1436. En 1343 Rodolphe d'Oron était seigneur d'Attalens. En 1345 le même Rodolphe acheta quelques cens. François d'Oron abandonna tous ses droits sur les châteaux d'Attalens et Oron à son oncle François, 1372. L'an 1380 Amédée, comte de Savoye, était seigneur d'Attalens. Rodolphe de Langino, chevalier, confesse dans une chartre que la maison et les terres vendues à la cure d'Attalens sont franches, 1381. Jean Robini, chapelain de la chapelle de Ste.-Catberine, reconnaît devoir 10 L. qu'il avait oublié de retirer pendant un certain nombre d'années, 1421. Jacques Mettraux de Mont, seigneur d'Arruffens, et sa mère Légière, vendent aux Augustins de Fribourg une vigne de 7 septiers à Corseaux, qui devait un cens à l'église d'Attalens, 1487. George de Serrata, seigneur d'Attalens, vend à la cathédrale de Lausanne sa dîme d'Attalens, appelée de Granges, 1503; plus tard, 1543, le gouvernement l'acheta de Jean de Castella. Henri Trifex, châtelain d'Attalens, au nom d'Audicani Bochembert, son seigneur et maître, accense à Pierre et Jacques Leuvaz les biens vacants de Joffrédi Leuvaz, taillable à miséricorde, mort sans succession légitime, 1500. George de Serrata, seigneur de Bossonnens, doit au curé d'Attalens un cens annuel de 50 s., 1505. En 1510 ceux de Maracon furent condamnés à contribuer à l'entretien de l'église d'Attalens, et la même année Jean, comte

de Gruyères, rendit une sentence entre les seigneurs d'Attalens et de Châtel au sujet de la juridiction à Sévaz. En 1531, Charles de Challant, seigneur de Villarsel, avait acheté celle d'Attalens, à quelle occasion les hommes de Corsier et Corseaux lui prêtèrent hommage. En 1536, la suzeraineté de cette seigneurie appartenait aux Fribourgeois, qui en firent un bailliage. La même année les Bernois voulurent empêcher Charles de Challant de prêter hommage à l'Etat de Fribourg, et ils ordonnèrent au clergé de Romont d'établir un prédicateur à Cudrefin et de lui donner une prébende suffisante; mais en 1539 cette cure fut échangée contre celle d'Attalens, qui doit annuellement 60 repas à 8 prêtres, ainsi que quelques autres aux pauvres ecclésiastiques voyageurs, en partie ensuite d'une fondation de Cathetherine d'Albeuve, femme de Jean, seigneur d'Attalens, 1358. Claude de Challant reconnait avoir reçu de l'*Etat de* Fribourg, pour le prix de la réemption de *la seigneurie* d'Attalens, 9,300 fl. dûs au chapitre de Lausanne, et 3000 fl. du Rhin qu'il devait aux Bernois, 1556. En 1557, Fribourg après avoir payé 600 écus au trésorier Ougspurger, de Berne, fait bâtir le château et le four, d'Attalens. L'année ensuite Fribourg cède la seigneurie d'Attalens aux héritiers de Charles de Challant, à condition qu'ils se reconnaissent débiteurs de la somme de 4,600 écus au Soleil pour le prix d'acquit et les frais de bâtisse du château, contre un intérêt annuel de 230 écus; que les titres payés à Berne restent entre ses mains, et qu'en cas de vente, ils aient la préférence. En 1561, le clergé de Romont est condamné à maintenir le chœur de l'église d'Attalens, selon l'usage. Le sire de Villarsel déclare que ceux de Vuisternens ressortent du château d'Attalens, que les Fribourgeois avaient conservé, 1561. François de Challant annonce qu'il a cité à sa barre le châtelain de Corsier et consorts, pour avoir arraché une croix sur le grand chemin de Granges à Vevey, et qu'ils

ont reconnu leur tort, 1582. L'église et la chapelle d'Attalens ayant été reconstruites, les gens de la seigneurie furent astreints à faire des charrois, 1586. L'an 1592, le sire de Villarsel voulût vendre la seigneurie pour 14,000 écus, mais on lui en offrit 10,000, en monnaie de Savoye. L'an 1597, la seigneurie d'Attalens fut saisie de gages pour la somme de 8000 écus au Soleil, et en 1615 les ressortissans sont dégagés du serment prêté au sire de Villarsel. En florins le prix de l'acquisition portait 21,150. Un autre titre de la même année indique 30,000 fl. avec un acte de subhastation contre Jean Prosper du Challant, baron de Phœnix. En 1751, on fit réparer les chapelles de St.-Grégoire et St.-Nicolas, et le gouvernement contribua pour celle de l'église.

On raconte dans cette contrée, qu'au commencement du XVIII[e] siècle, quatre frères nommés Monnard, déjà âgés, du village de Vuarat, conduisirent sur un char une fuste (un tonneau) de vin de 400 pots de Berne, depuis les environs de Vevey jusque sous le tilleul d'Attalens, et comme c'était la dédicace le bailli, qui y était invité comme de coutume, se rendit sur la place, il paya généreusement le vin au grand plaisir de la joyeuse jeunesse, puis l'on mit le tonneau en perce.

Un vieillard septuagénaire voyant dans les environs du lieu appelé en Verdan, qu'un conducteur avait renversé son char sur lequel se trouvait un tonneau de vin de 400 pots de Berne, le rechargea tout seul, en disant aux spectateurs de s'éloigner et de le laisser faire. Nous citons cette tradition comme un trait de force peu ordinaire de nos jours.

Les armoiries d'Attalens sont un lion rouge dans un champ blanc, coupé par une bande verte. Ce bailliage était ordinairement le partage de l'édile (Baumeister) quand il avait quitté cette place.

Aubin, (St.) *St.-Aubin-en-Vully*, (Sankt Albin) paroisse de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, composée des communes de St.-Aubin,

Villars-les-Friques, Delley et Port-Alban, et contenant 634 poses de prés, 1,398 de champs, 35 de bois et 352 de pâturages; 798 habitans et 214 bâtimens, assurés pour 184,350 francs (1).

AUBIN, (St.) village paroissial à une lieue d'Avenches, sur la route qui conduit au lac de Neuchâtel et au port de Port-Alban, contenant 434 poses de prés, 700 de champs, 17 de bois, 316 de pâturages, 473 habitans, une église (St.-Aubin, évêque) (2), 1 presbytère, 1 ancien château, une maison d'école, une boucherie, 2 forges, 1 moulin, une auberge, 90 maisons, 1 détail de sel, et 27 bâtimens divers. La situation de ce village, qui est entouré de vergers d'un excellent rapport, est fort agréable. La seigneurie de St.-Aubin appartenait, en 1323, à Pierre de Grandson, à quelle époque il accensa les pâquiers communs à ses sujets. En 1333, il est encore question de St.-Aubin, dont l'auteur des *Etrennes Fribourgeoises* dit : « que les comtes d'Oltingen y avaient des possessions; que le comte Buccon ayant commis un crime sur le cimetière et dans l'église de Rue, crut devoir appaiser la colère divine en faisant un présent à l'église de Lausanne; que le 28 octobre 1072 ou 1073 il lui donna en présence de l'évêque Borcard, et d'Aimon, avoué de l'évêché, à Avenches, une vigne située auprès de St.-Aubin, sur le chemin qui conduisait à Avenches, et qu'on nommait Pertuit, en condamnant à une amende de 10 L. d'or, quiconque oserait la lui disputer; que le chancelier Ottelin dressa l'acte de ce don, et que le roi donna l'investiture de la vigne à l'avoué Aimon » (3). Humbert, comte de Romont, bâtard de

(1) Le territoire de Port-Alban est, en général, réuni avec celui de Carignan.

(2) Le chapître de St.-Nicolas nomme le curé, la confrérie du rosaire un chapelain, et la famille Quillet l'autre.

(3) Comme l'auteur de cette notice ne cite aucune source, nous observerons seulement que d'après le catalogue connu, Burkard, fils du comte d'Oltingen, a été évêque de Lausanne, de 1037 à 1090. V. *Levade*, page 403.

Savoye, ayant légué à Antonio Anglici les fiefs de St.-Aubin et de Dompierre, Louis de Savoye, fils du pape Félix, les retira en partie, 1443. L'année ensuite, St.-Aubin fut inféodé à messire Antonio, qui en 1457, céda cette seigneurie à Pierre Anglici, fils naturel de son frère, pour 150 fl. de Savoie, à 12 gros le florin. En 1486, Antoine Anglici rend hommage au duc de Savoye pour cette seigneurie. L'année 1490, le même fit un arrangement avec les habitans de sa seigneurie pour le blé de four et d'autres droitures féodales. Une charte de l'an 1539, parle de la soumission de St.-Aubin à la dame Françoise de Montiernoz, tutrice de Jean de Doncieux, seigneur. En 1562, il lui fut enjoint de réintégrer cette seigneurie, et de reprendre à lui le moulin vendu, d'abord à la commune, et ensuite à un particulier. George de Diesbach, seigneur de Grandcour, subhaste, 1066, St.-Aubin pour la somme de 7,000 écus d'or, que Charles de Doncieux avait cautionnée l'an 1573, en faveur d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoye. Déjà en 1571, George de Diesbach avait vendu, au nom de sa mère, Françoise de Rivé, le moulin de St.-Aubin à Charles de Doncieux. Le 7 septembre 1582, la commune fut condamnée de soigner le luminaire dans la nef de l'église, et d'entretenir les cordes des cloches; le vicaire, en échange, devait dire une messe tous les samedis à Delley, et fournir une caution pour les ornemens de la chapelle. Pierre de Grandson ayant fondé un cens de deux muids de froment en faveur de la chapelle de Ressudens (Vaud), à prendre sur la messellerie d'Agnens, ceux de S.-Aubin furent prévenus qu'ils devaient l'acquitter, 1584, et qu'en ne le faisant pas, on ne pourrait pas empêcher une subhastation, 1585. L'année ensuite, un arrangement fut conclu avec l'Etat de Berne au sujet de cette redevance, et en même tems Pierre Schneuwlin, prévôt de St.-Nicolas, réclama le quart de la dîme en faveur de la cure, ce qui lui fut accordé. Charles de Montiernoz en Bresse, à qui la

seigneurie de St.-Aubin avait été inféodée, la donna par contrat de mariage à son fils Aimé, mais celui-ci ayant été tué à la bataille de Contras, il ne laissa qu'une fille, nommée Urbaine, et des dettes; Charles de Montiernoz devait à l'Etat de Fribourg pour cette inféodation, la somme de 300 écus au Soleil, 1588. L'anné ensuite, les ressortissans furent obligés d'acquitter au procureur du Seigneur, la reprise sur le pied de 100 et 40 sols, mais sans focage. En réservant les droits du seigneur, l'Etat de Fribourg, en qualité de suzerain, confirma les statuts de St.-Aubin, 1592. Ensuite de la subhastation de cette seigneurie pour 7000 écus, elle fut vendue, en 1606, à Jacques Wallier, de Soleure, gouverneur de Neuchâtel et Valangin, qui reconnût devoir aux créanciers du sire de Montiernoz 13,982 écus au Soleil, qui furent acquittés en 1607 et 1610. Le droit de colature de la cure de St.-Aubin est reconnu au chapître de St.-Nicolas, *1611.* D'après une sentence de l'année 1575, *confirmée* en 1667, le bailli d'Estavayé doit laisser *ceux de* St.-Aubin à leur ressort usité, et n'y point faire de revue. En 1691, l'Etat de Fribourg ayant acheté la seigneurie de St.-Aubin des héritiers de Pierre Wallier, de Soleure, pour le prix de 30,500 écus, en fit un baillage (1). Des arrangemens eurent lieu en 1759 et 1760, au sujet de la dîme de St.-Aubin, avec la cure et le château de ce lieu, celui d'Estavayé et le curé de Carignan. La chapelle de la Ste - Croix a été fondée, en 1758, par un membre de la famille Wallier.

On appelle généralement dans les actes anciens *St.-Aubin-en-Vully* celui qui fait le sujet de cet article, pour le distinguer de St.-Aubin dans la baronie de Gorgier, canton de Neuchâtel. Le beau sexe de cette contrée passe généralement pour parler le patois le

(1) Les armoiries de St.-Aubin sont un créquier sur un champ d'argent.

plus doux et le plus élégant du pays qu'arrose la Broye.

AUBORANGES, *Auborange*, commune et village de la paroisse de Promasens. préfecture de Rue, contenant 107 poses de prés, 215 de champs, 33 de bois, 17 poses ou 8 pâquiers de pâturages, 113 habitans, 21 maisons, une auberge et 3 bâtimens divers; et aux Melys, 2 maisons et 1 grenier. L'an 1317, Louis de Savoye donna à l'abbaye de St.-Maurice en Valais, le village d'Auboranges en échange de celui de Vuadens. Le prince de Savoye, pour dédommager Nicod, Bertod et Jean Mistralis, de Rue, de la perte de la métralie d'Auboranges, qui leur était parvenue comme héritiers de Jordan Mestralis, leur assigna un revenu annuel de 50 sols, à percevoir sur le produit des fours bannaux de Rue, 1327. Amédée, comte de Savoye, confirma cet arrangement, 1347. L'année 1577, le conseil de Fribourg laissa à l'abbé de St.-Maurice la jouissance de la seigneurie d'Auboranges, à condition qu'en qualité de vassal il lui prêterait foi et hommage, ce qui eut lieu régulièrement. Ceux d'Auboranges s'étant plaints, que le receveur de l'abbé, sans égard pour l'étendue des domaines et du nombre des charrues, exigeait de chaque feu (vul. focage) une coupe de seigle, 2 d'avoine et 1 chapon annuellement, on les renvoit à se conformer aux reconnaissances, 1584. L'année 1641, Josse Ammann, bailli de Rue, condamna un nommé Ducotter, d'Auboranges, à 100 fl. d'amende, « pour avoir mangé de la chair (viande) sur un jour défendu. » L'abbé de St.-Maurice, mécontent de la possession d'Auboranges, demanda, 1655, que l'échange avec Vuadens, 1317, fût annullé; mais on lui opposa le possessoir de 300 ans. Le couvent ayant, par convention de l'an 1674, assigné des revenus particuliers à l'abbé, ceux d'Auboranges ne font aucune difficulté de reconnaître le premier comme son seigneur, 1675. L'Etat du Valais ayant reproché à l'abbé Zurthannen, qu'il s'était fait investir des terres dans les souverainetés de Berne et

Fribourg, ce dernier se justifie, 1700. L'an 1709, l'abbé Camanis fit prêter l'hommage par son confrère Charlète, et 1769, il fut défendu de construire de nouveaux moulins dans la seigneurie.

AUGES (le Rio des), est un petit ruisseau sous Epagny.

AUGUSTINS (aux), une métairie près du bourg de Rue.

AUMONT, *Omont*, village paroissial qui, avec Granges-de-Vesin, forme une syndicature, préfecture et décanat d'Estavayé, et qui contient 196 poses de prés, 447 de champs et 378 de forêts; 453 âmes et 88 bâtimens, assurés pour 68,400 fr. Le village d'Aumont se trouve sur une hauteur, et il contient une église (St.-Théodule), dont le couvent d'Hauterive a la colature, mais le curé réside à Nuvilly, arrondissement de Surpierre, et il bine; 7 habitations avec divers bâtimens, une forge, un détail de sel; une maison au Closy; une ès-Tzintres ou Chintres; une au Pré-Raboully, et une en Verdières.

Aumont et Montet formaient jadis une seigneurie sous le nom de *Majorie*, ayant haute et basse juridiction, qui, en juillet 1559, fut adjugée aux nobles d'Estavayé et d'Illens. Le 20 mars 1561, l'abbaye d'Hauterive a été condamnée, en qualité de collatrice du bénéfice de Cugy, de procurer à ceux d'Aumont un vicaire qui journellement célèbre la messe. La séparation des cures d'Aumont et de Nuvilly obtint la sanction du gouvernement le 15 janvier 1604, et diverses sentences rendues en 1560, 1561, 1562, 1563 et 1574, réglèrent plusieurs objets concernant cette affaire. L'église d'Aumont a été bâtie à neuf en 1820.

Granges-de-Vesin contient 26 maisons, un moulin et une scierie.

AUTAFOND, *Ottafond*, petit hameau et commune de la paroisse de Belfaux, contenant 8 maisons, 87 poses de prés, 194 de champs, et 133 de forêts. La grande confrérie, qui y avait la dîme, la vendit en 1678 à François Caret, contre une redevance annuelle.

AUTAVAUX, *Hôtavaux*, *Autavaud*, *Autavaulx* (1404),

*Aultravaul* (1490), *Autavau*; hameau près du lac et de la paroisse d'Estavayé, contenant 71 poses de prés et 142 de champs; 93 âmes, une chapelle (St.-Eloi), mais dont les cadastres ne font pas mention, et 20 maisons avec granges et écuries. Ce hameau, ainsi que ceux de Forel et Sévaz, sont de la paroisse d'Estavayé, mais les habitans n'assistent aux assemblées générales que lorsqu'il s'agit de dépenses paroissiales.

Autigny, *Ottigny*, *Ottignié*, *Ottiny*, *Ottenach*, *Autenach*. La paroisse de ce nom est située au sud-ouest de la ville de Fribourg, et elle fait partie de son arrondissement. Elle est composée des communes d'Autigny, Chénens et Cottens, et elle contient 632 poses de prés, 1284 de champs, 313 de forêts et 47 de pâturages; 741 âmes, et 195 bâtimens, qui sont assurés pour 183,850 fr. Elle est du décanat de Saint-Prothais, et le curé est nommé par le chapître de St.-Nicolas.

Autigny, *Ottenach*, village paroissial de l'arrondissement de Fribourg, à trois lieues de la ville, non loin de la grand'-route de Romont. La Glane l'arrose en partie, et un pont est construit sur cette petite rivière. Cette localité contient une église (St.-Maurice), un presbytère, une maison de campagne, 30 habitations, 5 granges, 5 fours, 4 greniers et 2 fruiteries. Son territoire comprend 317 poses de prés, 588 de champs, 181 de forêts et 18 de pâturages. L'auteur des *Etrennes fribourgeoises*, qui ne cite que très-rarement les sources où il a puisé, donne quelques détails sur une famille qui date depuis le XI^e^ siècle, en la titrant de seigneurs d'Autigny, qui ont fait des donations à la chartreuse de la Part-Dieu, laquelle y avait effectivement des droits féodaux. Guillaume-de-l'Abbaye ayant été nommé curé d'Autigny le 10 décembre 1579, le chapître de St.-Nicolas lui imposa des conditions qui prouvent qu'à cette époque l'instruction publique était très-négligée.

AVENCHES (le décanat d'), comprend les paroisses de Minières, Carignan, Lechelle-Chandon, Domdidier, Torny-le-Grand, St.-Aubin, Cugy, Torny-Pittet, Montagny-Tours, Dompierre et Fétigny.

AVRY-DEVANT-PONT, paroisse de la préfecture de Farvagny, décanat de la Part-Dieu, composée des communes d'Avry, Gumeffens, Pont et Villars, contenant 468 poses de prés, 949 de champs, 240 de bois, 136 pâquiers de pâturages; 795 habitans et 191 bâtimens, assurés pour 127,150 fr.

AVRY-DEVANT-PONT, village paroissial qui contient 95 poses de prés, 350 de champs, 106 de bois, 61 pâquiers de pâturages; 240 habitans; une église (St.-Martin), dont le chapître de St.-Nicolas est collateur, la paroisse nomme le chapelain (1); 2 presbytères, une maison de campagne, 2 auberges et divers petits bâtimens; 10 maisons et un châlet au Plan; 6 au Bugnon; 12 sur Chermont; une et 2 granges au Praz-Cudré; 4 et 2 granges à la Fin; 3 en Redon; 2 au *Pavillon*; une avec dépendances au Vey-Châtel (au *Vieux-Châtel*), et 7 ès-Martzés (Marchets). Le village d'Avry, au sud et à 4 lieues de Fribourg, se trouve sur la route de Vevey. Il est remarquable par sa belle situation à l'entrée de la Gruyères, sur une élévation commandée par le Gibloux, et qui commande elle-même jusqu'au pied du Moléson. Le bassin de Bulle se déploie là dans toute sa beauté, avec son incomparable verdure, ses contours grâcieux et imposans tout ensemble. Quatorze clochers se présentent aux yeux du spectateur, qui, au premier moment croit que les hommes y sont très-pressés; cependant il y a encore place pour des gîtes, même dans la plaine à côté des prés et des champs, et des châlets qui ne sont momentanément habités qu'au printemps et en automne. Depuis la hauteur appelée

(1) Le cimetière est à 438 p. (142 m. 46) au-dessus de Fribourg, et à 2392 p. (777.46) au-dessus de la mer.

Chermont ou Charmont, l'on a à ses pieds le château de Vuippens, à gauche celui de Corbières, un peu plus loin les tours de Bulle; dans le fond de la scène les cellules des Chartreux de la Part-Dieu, et l'antique manoir des comtes de Gruyères. L'émail des prairies, les bords sévères de l'impétueuse Sarine, la pente douce du Gibloux, opposée aux pointes sourcilleuses de la Berra, de la Dent-de-Broc, de Branleire, de Folliéran, enfin le majestueux Moléson, devant lequel s'abaissent tous ces géans de la nature: tels sont les objets qui tour-à-tour captivent les yeux et excitent l'admiration. Si ce tableau est encore animé par des troupeaux de vaches, le son de leurs énormes cloches, le chant des pâtres, le bruit des torrens ou le mouvement des chars et voitures, le peintre et le poète y trouvent également des inspirations (1).

Avry appartenait jadis à plusieurs seigneurs, qui y possédaient des droitures féodales. En 1435, Guillaume de Menthon, seigneur de Pont, au nom de sa femme, Guillemette de Langino, fit un arrangement avec le curé, qui, autorisé par l'évêque de Lausanne, devait lui acquitter annuellement un muid de froment et autant d'avoine, pour l'avouerie (vulg. *avoyerie*) de l'église de St.-Martin. En 1494, la seigneurie d'Avry appartenait par moitié au gouvernement et au sire de Villarsel, qui permirent aux habitans de construire des fours particuliers, contre une redevance annuelle de 10 coupes de froment. En 1798, une difficulté eut lieu entre Louis de Villars et la commune de Gumeffens, d'un côté, et celle d'Avry, de l'autre, au sujet de quelques droits de pâturages. Le curé Jean Rinel ayant amodié la cure et établi un vicaire sans le consentement de la commune, il lui fut enjoint de la quitter au bout d'un an, 1500. La dîme de la cure, à l'exception d'une partie pour l'en-

---

(1) Nous avons emprunté quelques traits de cette esquisse à l'auteur de la *Course dans la Gruyères*, p. 35.

tretien de la maison, est confirmée au couvent de Montjoux ou St.-Bernard, qui depuis long-tems faisait desservir l'église par l'un de ses membres ou un vicaire, sous le nom de recteur, 1560; mais en 1568 le clergé de St.-Nicolas en possédait déjà le patronage, puisqu'il lui fut ordonné de faire dire tous les dimanches la messe fondée. En 1574, ceux de Pont demandèrent que le curé d'Avry devait célébrer l'office divin dans la chapelle du château; mais le gouvernement ne voulût pas y consentir, par la raison qu'on ne pouvait entretenir qu'un ecclésiastique à la cure d'Avry, qu'il était défendu à un prêtre de dire deux messes le même jour, et qu'ainsi le chapître ferait dire les messes fondées pendant la semaine. En 1578, les statuts de la commune d'Avry furent confirmés, et, de concert avec le seigneur de Villarsel, le conseil accorda du bois pour réparer la cure. En 1590, la commune obtint la permission de recevoir des communiers contre le prix de 24 écus, dont la moitié devait revenir au gouvernement. L'an 1649, les paroisses d'Avry et Vuippens furent délimitées. En 1780, Jean Sonney obtint la permission d'exploiter la carrière de Russilles. A côté ou près d'elle se trouve un endroit appelé le *Poste invincible*, à droite sur la route de Bulle, où, en 1798, les milices des environs et des Vaudois avaient formé un petit camp, flanqué d'une serpentine et d'un canon de bois, avant de marcher sur Fribourg le 2 mars. Il y avait alors à Avry un commandant de place, un état-major et un conseil de guerre.

---

Avry-devant-Pont, qu'on traverse trop promptement, mérite sous bien des rapports, surtout sous ceux de trois beaux points de vue, que les voyageurs s'y arrêtent plus long-temps qu'ils ne le font ordinairement.

En 1830, M. Repond, de Vilarvolard, décédé à Paris, et qui était connu sous le nom de *Repond-le-*

*Russe*, a légué 1000 fr. en faveur des écoles d'Avry, où il possédait une charmante propriété.

Avry-sur-Matran, village et commune de la paroisse de Matran, contenant 2 maisons de campagne, une chapelle (Ste.-Anne), 37 maisons, une grange, 2 greniers et 3 fours; 222 poses de prés, 402 de champs et 81 de forêts; et de plus des maisons champêtres, dont 2 à Rosé, avec 5 petits bâtimens; 2 à l'Essert; une au Petit-Covy; une au Praz-Fert; une ès-Ages; une ès-Teilles; une au Blanchet; 2 à la Sonnaz; 3 à la Révillaoulaz, ainsi qu'à Courtaney. (*Voy*. cet article.)

# B

Bach, terme allemand, qui signifie ruisseau en français.

Bachmatte (in der), maison champêtre, paroisse de Tafers.

Bæchle, maison isolée, commune de St.-Sylvestre.

Bæchlisbrunnen, petit hameau dans la paroisse de Tafers, contenant 4 maisons.

Bæriswyl, petit hameau dans la paroisse de Düdingen, où l'on trouve 5 maisons.

Bage (n) wyl, 3 maisons, paroisse de Bösingen.

Bager (im), 2 habitations près de Berg, paroisse de Düdingen.

Bains, voy. *Bonn*, *Champ-Olivier*, *Fribourg*, *Garmiswyl*, *Lac-Domêne*, *la Glane*, *Montbarri*, *Morat*, *les Neigles et Vuissens*.

Balbersmatt; une maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

Balbertswyl, une maison de campagne, 1 moulin et 5 habitations, paroisse de Düdingen.

Balberz (ts)-wyl, maison isolée, paroisse de Heitenried.

Balletzwyl, *Balletswyl*, hameau de la paroisse de Tavel, préfecture de Fribourg, contenant huit maisons.

**Balliswyl**, vaste domaine, paroisse de Düdingen, sur le chemin qui conduit à l'ermitage de la Magdelaine, où l'on trouve une maison de campagne, plusieurs fermes, quelques bâtimens adjaçans et une chapelle (Ste.-Marie, vierge).

**Balm**, voy. *Ferenbalm*.

**Balsingen**, petit hameau composé de 5 maisons, paroisse de Bösingen.

**Baltersw yl**, une maison de campagne, une ferme et une chapelle (St.-Gorgon), paroisse de Tafers : c'était autrefois un hameau.

**Bamp**, (ban) *amende*. C'est un terme qui se trouve dans les divers codes de la partie occidentale de la Suisse, et qui dans quelques coutumiers de France, a à peu près la même signification, quoiqu'il s'emploie aussi pour désigner la publication d'un mariage, de l'ouverture de la moisson, de la vendange etc.; mais on l'a estropié comme beaucoup d'autres en l'écrivant *bamp*, au lieu de ban.

**Barberêche**, *Barberesche*, *Bärfischen*, *Berfischen*, *Perfischen*, paroisse moitié romande, moitié allemande de la préfecture de Fribourg et du décanat de Ste.-Croix. Odet De-Trey, bourgeois de Payerne, ayant cédé le patronage de l'église de Barberêche au Conseil de Fribourg, en 1506 et 1507, celui-ci accorde à son fils Guillaume une chapelle dans l'église de St.-Nicolas ou celle de Notre-Dame. Depuis cette époque le gouvernement nomme le curé, et la paroisse le chapelain. La paroisse de Barberêche est divisée en deux sections (schröte), et elle contient 716 poses de prés, 1,064 de champs, 584 de forêts, et 406 de pâturages; 620 habitans, et 153 bâtimens, assurés pour 223,950 fr.

Le 15 décembre 1586 la séparation des hameaux d'Ottisberg, d'Alberwyl, de Bonn et de Fellenwyl, de la paroisse de Barberêche pour être réunis à celle de Guin, fut confirmée par le gouvernement.

**Barberêche**, *Berfischen*, village paroissial à une lieue

et demie au sud-est de Fribourg et de son arrondissement. Il contient une église (St.-Maurice), une chapelle, un presbytère, une maison de campagne avec fermes, granges, écuries etc., en tout 8 bâtimens et une ancienne tuilerie; en outre une auberge et 4 habitations. La maison de campagne est un ancien château, bâti en 1528 par Pierre de Praroman, avoyer de Fribourg, qui alors y possédait un des plus beaux et plus vastes domaines des anciennes terres. Barbe de Praroman ayant épousé, en 1662, François-Louis-Blaise d'Estavayé-Mollondin, ce château changea dès lors plusieurs fois de proprétaire.

En 1595, Nicolas de Praroman reconnaît que le tiers de la grande dîme appartient à la cure, mais il refuse de lui devoir, en outre, 3 muids de grain.

Par sentence du 8 mars 1678, il fut décidé que la réparation du presbytère devait être à la charge des paroissiens; cependant, le Conseil leur accorda quelques plantes de bois, en 1685 (19 décembre).

Bærfeli, une maison champêtre, paroisse de Rechthalten.

Bærfischen, voyez *Barberêche*.

Barrière (à la), à la *Penteire*, une habitation isolée sur la route de Payerne dans la commune de Givisiez.

Barthélemy, *Bartholomé* (chapelle de St.-) hors de la porte de Berne dans la banlieue de la ville, où les routes de Berne, Laupen et Schwarzenbourg se croisent. Il y a à-côté une habitation. En 1511, il existait près de là une tuilerie, dont il est encore fait mention en 1580 (1). Les biens appartenants aux chapelles de Schmitten, St.-Loup, Schiffenen et Barthélemi étant entièrement confondus avec ceux de la paroisse de Düdingen, elle se charge, 1748, avec le consentement de l'ordinaire et l'autorisation du Gou-

(1) Un siècle auparavant on trouve déjà, 1453, que maître Claus avait loué cette tuilerie pour 12 ans pour 48 livres de cens et sous diverses conditions, entr'autre de conduire chaque millier de tuiles à ses risques pour 10 sous.

vernement, de leur entretien et ornement, *Unterhalt und Zierung.*

BARTHOLOMÉ (St.-), voyez *Barthélemi.*

BATAILLE, mélange d'avoine et d'orge avec des pois (vulg. poisettes).

BATTOIR (on appelle) dans le canton de Fribourg un moulin à briser le lin et le chanvre.

BATTONDY (au), groupe de 3 habitations près de Corserey, préfecture de Fribourg.

BAUMETTE, v. *Ferenbalm.*

BAYNOZ (le), ruisseau qui, sortant du canton de Vaud, passe par la Vounaise, Granges-de-Vesin, Seyri et Bollion, dont une partie se jète dans le lac à Estavayé et l'autre dans la Glane.

BI-PRAZ (au), *beau pré*, groupe de trois maisons, un moulin et une scierie, commune de Porsel, préfecture de Rue.

BEAUCHEMIN (au), *Schönenweg*, petit domaine et habitation près de Bourguillon.

BEAUME, petit hameau près de Chandossel, contenant 4 maisons; un moulin et une autre maison sont de la commune de Wallenried.

BEL-AIR (en), maison isolée près d'Éstavayé.

BELFAUX, *Belfeaux*, *Bellfozen* 1299, *Bellfagi*, *Gumschen*, grande paroisse de la préfecture de Fribourg et du décanat de Ste.-Croix, composée des hameaux de Cutterwyl, Autafond, Corbaz, Chésopelloz, Cormagens, Formangueire, Cormimbœuf, Lossy, Nonens etc., et contenant 1,341 poses de prés, 1,854 de champ, 1,460 de forêts, et 85 de pâturages; 1,077 âmes, et 300 bâtimens, assurés pour 437,400 frs. La paroisse est incorporée à la mense capitulaire de St.-Nicolas, mais dans le 16ème siècle le Gouvernement nommait le curé.

BELFAUX, *Gumschen* (1), grand village au nord-ouest et à une petite lieue de Fribourg sur la route de

(1) A 127′ (41 m.) au-dessous de Fribourg, et à 1827′ (593 m.) au-dessus la mer.

Payerne, contenant une église (St.-Etienne), 2 presbytères, 3 maisons de campagne, dont deux dans le village même et une au Bois, 2 auberges, un moulin, une scierie, une forge, une fruiterie et 42 maisons. Le territoire de la commune de Belfaux se compose de 296 poses de prés, 296 de champs et 296 de forêts ; la rondeur de ces chiffres ne doit pas étonner ceux qui connaissent les bases approximatives sur lesquelles les cadastres existants reposent. En 1568, il n'y avait sur le ruisseau qui traverse le bas du village qu'un petit pont pour les piétons, de manière que les chars et les chevaux traversaient le lit de la Sonna. Le 1[er] juillet le Conseil de Fribourg accorda à la commune deux grands chênes, à condition que sur chaque bord du ruisseau on construirait une culée en maçonnerie.

Le 19 juillet 1576, l'Avoyer et Conseil nommèrent le vicaire Bossens curé de Belfaux, à condition qu'il emploirait 60 livres à la bâtisse du presbytère, qui devait être achevée dans l'espace de deux ans, et qu'ensuite il donnerait chaque année 30 livres pour l'école (15 avril 1577).

Les revenus du vicaire (1) de Belfaux étant très-minces, la majorité des paroissiens avait décidé qu'à tour de rôle on lui cultiverait ses terres, mais quelques-uns s'y étant refusé, le Conseil ordonna, le 19 avril 1610, que les rénitants seraient emprisonnés et tenus à bonifier le dommage.

La paroisse ayant réparé à grands frais le chœur de l'église, et celle-ci devant être élevée et agrandie, on lui accorda pour un tems indéterminé la vente exclusive « des chandelles et autres figures de cire qu'on a coutume d'offrir par dévotion », (30 mars 1645). Une année auparavant, on avait autorisé une imposition sur tous les domaines de la paroisse pour couvrir les frais de construction. Le presbytère ayant été ré-

(1) Ce qui signifie Curé-Vicaire, nommé par le chapitre de St.-Nicolas, qu'il représente.

duit en cendres, les paroissiens de Belfaux furent obligés, mais sans conséquence pour l'avenir, de faire les charrois de bois nécessaires (1675). Le Gouvernement accorda un secours de 4 chênes et de 100 livres. En 1583, l'avoyer Vonlanthen, dit Heid, possédait une blanchisserie (Bläue) à Belfeaux; comme elle avait été brûlée on lui accorda un secours en bois pour la rebâtir. Les propriétaires de fiefs ayant discontinué à donner les repas usités aux paysans qui étaient obligés de leur faire des corvées; ceux auxquels le curé et le chapelain étaient tenus furent réduits de 17 à 5 (1).

« En 1448, l'église de Belfaux fut totalement réduite en cendres, excepté un grand crucifix de bois, fort ancien, qu'on trouva entier sans aucun dommage et aussi parfait qu'auparavant parmi des charbons ardens, ce qui est attesté par les lettres patentes accordées à l'église de St.-Etienne, le 2 juin 1478, par Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, portant « qu'il « y a dans le cœur du crucifix une épine de la cou« ronne de Notre-Seigneur, un morceau du bois de « la Ste.-Croix, un autre de la ceinture de la Ste.-Vierge, « une particule de la croix de St.-Pierre, des os de « St.-Maurice et de St.-Pancrace, un morceau du calice « de St.-Marc, et que ledit crucifix a été trouvé intact « parmi les charbons ardens après un incendie qui « consuma l'église de Belfaux » (2).

Depuis l'invention (3 mai) jusqu'à l'exaltation de la Ste.-Croix (14 septembre) il y a tous les vendredis une dévotion particulière dans l'église de Belfaux, et anciennement des personnes travesties y traînaient des croix énormes depuis la ville et les environs le vendredi de la Semaine Sainte.

(1) Maintenant ces ecclésiastiques préfèrent faire cultiver leurs terres par des fermiers, que de donner des repas aux paroissiens.

(2) Etrennes fribourgeoises, 1810, p. 152. Les témoins sont : le curé et le vicaire de Belfaux, le curé de Villars, et d'autres notables; (id. p. 153).

Ce village, outre qu'il se trouve sur une des routes principales du canton, est souvent un but de promenade depuis Fribourg et les lieux circonvoisins.

Le ventriloque Comte y ayant fait des espiégleries déplacées, qui indisposèrent quelques gens de l'endroit, se venta ensuite qu'on avait voulu le brûler tout vif comme sorcier, au point même qu'il faisait valoir ce conte dans la plupart de ses affiches en France. (Voyez aussi l'article de Groley).

**Belfeaux**, v. *Belfaux*.

**Belle-Croix**, (**A la**) 6 maisons, et 6 bâtimens divers dans la banlieue de la ville de Romont.

**Belleroche**, v. *Schönfels*.

**Belmont**, une maison champêtre, appelée aussi en patois Bimont, paroisse de Montagny (la ville). C'est le nom d'une très-vaste forêt, dans laquelle plusieurs communes adjaçantes, nommément Domdidier, Oleyres, Chandon-le-Creux, Lechelles, Dompierre et Russy avaient un droit de parcours, duquel le gouvernement se racheta, en 1820, par des concessions de terrein. Cette forêt est divisée en grand et petit Belmont. Deux villages portent le même nom dans le canton de Vaud, l'un dans le cercle de Pully, et l'autre dans le district d'Yverdon. (v. *Granges de Belmont.*) Dans la forêt dont nous venons de parler, on trouve encore les faibles ruines d'un ancien castel dont elle tire le nom, ainsi qu'une famille, au moins une partie, qui vivait dès le 12ᵉ siècle. Otto et Hiéblo de Belmont étaient, en 1173, bienfaiteurs du couvent d'Hauterive. Amaldricus vivait en 1219; Richard, en 1250, il s'arrangea avec le chapître de Lausanne, au sujet du château d'Essertines. D'autre part, l'on a connaissance d'un Wilini-Ruphus; puis d'un Ibletus, en 1323; Otto, vend l'an 1338, le château de Bourjod (Buriot) à la maison de Gruyères, qui, en 1537, appartenait encore au comte Jean, le conseil de Berne ayant déclaré, le 7 mars de la même année, » que le dit comte jouira des causes d'appellation dépendantes

de ladite seigneurie, en tel droit, autorité et prééminence tel qu'il en joui sous les ducs de Savoye. « Hébal de Belmont, en 1322, était l'époux d'Isabelle du Vanel. Enfin, Louis de Belmont avait pour compagne Louise de Groléa, et le dernier dont l'on trouve des traces est Guillaume, en 1459.

La tradition a conservé un autre souvenir de cette maison. Lorsque le temple de Chandon était, pour ainsi dire, encore le seul de cette contrée, un moine du couvent de Payerne, allait, dit-on, chaque semaine y célébrer la messe; mais en passant devant la tour, habitée par le sire de Belmont, un dogue, non content de l'aboyer, lui déchirait encore à belles dents son froc et ses jambes. La patience a des bornes. Le religieux un jour, étant poussé à bout, lâche un coup de pistolet au gardien quadrupède du castel, et le tue. Huit jours après, le disciple de St.-Benoît reparaît pour aller officier dans l'église de Chandon; cependant, à peine a-t-il atteint les fossés qui environnent le manoir dans la forêt, qu'une détonation se fait entendre hors d'une meurtrière, et qu'il tombe raide mort, percé outre en outre d'une balle au milieu de la poitrine. Alors le sire de Belmont, navré de douleur, d'avoir commis ce crime sur la personne de l'oint du Seigneur, fit bâtir une chapelle expiatoire, au village de Lechelles, sous le vocable de St.-Jean-Baptiste, son patron.

Bellevue, (a) maison champêtre dans la paroisse de Givisié.

Bennewyl, *Bennenwyl* (ober- et unter-), hameau de de la paroisse de Tafers, contenant une maison de campagne, 5 habitations et une petite chapelle. Une famille noble portait dans le xiii^e et xiv^e siècles le nom de ce hameau.

Berg, village sur la route de Fribourg à Berne, entre Lustorf et Schmitten, paroisse de Düdingen, qui est composé de 14 habitations, en partie éparses.

Berg, hameau contenant 8 maisons, dans la paroisse d'Ueberstorf.

Berg, autrefois *Runlisberg*, village contenant 10 maisons champêtres dans la paroisse de Rechthalten, dont la moitié appartient à l'Ober- et l'autre à l'Untere-Schrot.

Bergle, 3 maisons, dans la paroisse de Rechthalten.

Berlens, paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, contenant 165 poses de prés, 345 de champs, 74 de bois, 77 de pâturages; 119 habitans et 28 bâtimens, assurés pour 38,700 fr. Dans le village du même nom l'on trouve une église (Nativité de la Ste.-Vierge), dont le propriétaire du fief a le patronage; une cure, 18 maisons et 7 bâtimens divers. En 1578, le gouvernement fit l'acquisition du Clos de Berlens pour le prix de 2000 fl. petits. Cette ancienne seigneurie est un fief noble, dont, en 1780, on fit réintégrer quelques pièces qui avaient été aliénées.

Berne (hors de la porte de), à Fribourg; une forge, une auberge, 5 habitations, une grange, et les bâtimens d'une ancienne teinturerie en rouge.

Bermudens, voy. *Brémudens*.

Berra, *Béra*, *Bera*, *Birrenberg*. (1) Cette chaîne de montagnes, dont la Berra proprement dite est une sommité de forme conique et la plus élevée, n'a point de nom particulier. Dans la contrée on l'appelle les *Fritté* (*s*), ce qui, traduit en français, signifie élévations, hauteurs, cîmes, etc. La Berra, qui est en outre une montagne avec un châlet au pied du sommet du côté du nord, est de la paroisse de Cerniat. Depuis la partie la plus élevée, l'on jouit d'une fort belle vue circulaire, qui mériterait les honneurs d'un panorama, l'accès en étant très-facile, soit depuis Charmey, soit depuis Montévraz. On y a construit un signal pour faire des observations trigonométriques.

---

(1) Voir sur la formation géognostique de la Berra, Beyträge zu einer Monographie der Molasse, de Mr. le professeur Studer; Berne, 1825, p 3, 10 et 32. Berra, en Celtique, signifie un endroit, principalement une hauteur, qui se voit de loin.

Selon M. le professeur Trechsel, sa latitude est de 46°, 40′, 38″; sa longitude de 4°, 50′, 35″, et son élévation au-dessus de la mer de 5328′. D'après les observations de M. le professeur Wiere, ce sommet est élevé de 3378′ (1097, 47$^{m}$) au-dessus de Fribourg, et de 5332′ (1732, 47$^{m}$) au-dessus de la Méditerrannée. Chaque année, le troisième dimanche de juillet, les armaillis, avec leurs belles, se rendent à *la Berra* de tous les points des environs, ainsi que la jeunesse des villages voisins. On mange de la crême, du gâtalet; on boit, on rit, on jase, on cause, on saute, et par fois on danse. Ce concours alpestre est souvent très-nombreux; mais il diminue chaque année.

Bertigny, petit hameau de la paroisse de Pont-la-Ville, préfecture de Corbières, contenant 6 maisons.

Bertigny, *Brittenach*, maison de campagne, ferme et domaine, avec four et grenier, dans la paroisse de Villars, et d'où l'on jouit d'une très-belle vue. Dans la guerre entre les Savoyards, les Bernois et les Fribourgeois, en 1447, deux gentilshommes de Genève furent tués à Brétigny. (Voy. *Chamblioux*.)

Besensens, voy. *Bezensens.*

Betléhem, 3 habitations, paroisse de Düdingen.

Bethléem, petit domaine avec une ferme, dans la banlieue de Fribourg, hors de la porte de Romont, paroisse de Villars.

Bey, voy. *Arrignon.*

Bezensens, *Bezencens*, *Besensens*, *Bessensens*; vil- village et commune de la paroisse de St.-Martin, préfecture de Rue, contenant 151 poses de prés, 136 de champs, 101 de forêts, 82 pâquiers de pâturages; 101 habitans, 6 maisons, un bureau de péage pour l'entrée et le transit des boissons, et une grange; à la Taillaz, 16 maisons et 6 petits bâtimens; aux Corandes, 1, et ès-Chênes, 1. Dans un acte de 1299, il est déjà question de ce village, par lequel Jean, dit

Fromencyn, de Bessensen, vend à Jean, dit Engleis, d'Oron, quelques terres à Chesalles. En 1350, Perrod Besson, de Besensens, confesse devoir à Jean d'Illens, chevalier, 12 deniers sur une terre. L'an 1450, Bertrand Morva de Gayo y possédait un fief, Jordan Botzel ayant reconnu en sa faveur. Clauda Quartier, de Besensens, accusée de sorcellerie, fut d'abord jugée par le tribunal d'Oron, dont Besensens relevait, mais ensuite transférée dans les prisons du château de Rue, et condamnée en dernière instance, par le Conseil de Fribourg, à être brûlée. En 1763 il y eut une démarcation entre les communes de Bezensens et Fiaugères (Ville-du-Bois.)

Biberen, voy. *Ferenbalm*.

Biebernbach, ou *die Bieberen*, *la Bibera*, ruisseau très-poissonneux qui sort des marais de Cressier, et qui, faisant un demi-cercle de l'est au nord, et passant près des villages de Cormondes, Liebistorf, Ormey, Champagny, Baumette, Jerisberg et Chiètres, ainsi qu'au travers d'une partie du Grand-Marais, se décharge dans le lac de Morat, après avoir fait mouvoir beaucoup de rouages.

Bifang, une maison isolée, paroisse de Rechthalten.

Bifingen, une maison isolée, paroisse de Jaun.

Billens, paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, composée des communes de Billens, d'Arruffens et d'Hénens, et contenant 494 poses de prés, 742 de champs, 167 de bois, 19 de pâturages; 282 habitans et 87 bâtimens, assurés pour 86,600 fr.

Billens, *Bilens*, village paroissial près de Romont, contenant 159 poses de prés, 207 de champs, 38 de bois, 19 de pâturages; 150 habitans, une église (St.-Maurice) (1), une cure, une maison de campagne, 23 habitations ou fermes, 2 moulins, une fromage-

(1) La colature de ce bénéfice appartenait jadis au propriétaire du fief, mais moyennant la somme de 2000 frs. pour la bâtisse du chœur de l'église, elle a été abandonnée à la paroisse, par un arrangement que le Conseil d'Etat a approuvé le 1er août 1825.

rie, 5 granges-écuries et divers petits bâtimens. Billens est une ancienne seigneurie, dont une famille portait le nom. Anselme de Billens, 1259, cède à Pierre de Savoie des droits sur la ville de Romont, dont, en 1266, Nantelme était vice-seigneur. Humbert de Billens fut nommé évêque de Sion en Valais, 1386, à la place d'Edouard de Savoie, élevé à l'archevêché de Tarentaise. Cette famille s'est éteinte par François, qui, en 1514, vendit la seigneurie de Macconnens à Jean Chevrod, de Payerne, pour le prix de 350 fl. En 1390, Guillaume Albi, de Vevey, possédait la moitié de la dîme de Billens, et racheta un cens de 14 coupes de froment sur l'autre moitié, au moyen de 50 liv. Les communiers de Billens reçurent l'ordre, le 18 novembre 1587, de fournir le bois d'affouage à leur curé

BINNO'SMUHLE, voy. *Zbindenmuhle.*

BIOLEY (au), nom de 3 maisons dans la paroisse de Châtel-St.-Denis.

BIONNENS, hameau de la paroisse de Morlens, préfecture de Rue, contenant 7 poses de prés, 176 de champs, 20 de bois, 74 habitans, 16 maisons et une grange. Une famille noble portait ce nom, dont on connaît deux Jean, l'un de l'an 1380, l'autre de l'année 1454. En 1386, Marmet de Chénaul, d'Ursy, avait reconnu en faveur du premier, et l'an 1454 Pierre de Prés et Jean de Byonens s'arrangent avec Pierre, frère de ce dernier, pour le service militaire dû au duc de Savoye. «Marie de Mont de Cossonay, femme de Pierre de Bionnens, chargea, par testament, ses héritiers de payer chaque année à l'hôpital d'Yverdon 44 florins d'argent et 2 coupes de pain, *au sujet d'un repas de soupe de fèves ou pois, pain, chair salée, et vin modérement, qui se devait distribuer aux pauvres et à touts venants demandant l'aumône pour l'honneur de Dieu le jour de son décès et anniversaire, veille et lendemain d'icelui.* L'institution de ce festin bizarre ne fut pas de longue durée.

L'usage en fut aboli depuis longtems pour appliquer ce revenu à meilleure intention. Cette application ne fut pas heureuse; car il fallut terminer le procès qu'elle allait produire par une prononciation, datée du 14 octobre 1562, entre Bernard Légier, hôpitalier d'Yverdon, et François de Lustry, comme héritier de Guillaume de Bionnens, donzel, d'Yverdon. Les biens de François de Lustry, qui furent chargés à perpétuité d'acquitter le legs de Marie de Mont, parvinrent à Louis Bourgeois et aux héritiers d'Etienne de Pierrefleur. Le premier obtint enfin du Conseil d'Yverdon le rachat de cet impôt pour une somme d'argent, par acte du 13 novembre 1684» (1).

Biordaz (la), un petit ruisseau dans l'arrondissement de Rue, qui se jette dans la Broye.

Birch (im), maison champêtre, paroisse d'Uberstorf.

Birchi, une maison éparse, paroisse de Plasselb.

Birchen (im), maison isolée, paroisse de Giffers.

Birrenberg, v. *Berra*.

Blanchin (au), maison champêtre dans la par. d'Ecuvillens.

Blattera (in der), hameau dans la paroisse de Tafers, contenant 5 habitations.

Blattishaus, hameau contenant 6 habitations dans la paroisse d'Uberstorf.

Blessens, hameau de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant, avec *Arlens*, 193 poses de prés, 256 de champs, 73 de bois, 9 pâquiers de pâturages, 81 habitans; et seul, 6 maisons et une aux Planches. On a des traces de la famille de Blessens de 1294 à 1397. Wilhelm de Blessens vend une terre à Jean Mistralis, 1342; Antoine Musard de Blessens vivait en 1379, Rolet en 1403; la même année Perrot de Petra, de Blessens, reconnût en faveur de Gérard d'Illens, donzel; Jean Gastorel, de

(1) Etrennes fribourgeoises, art. St.-Pierre-de-Villaz (c'est-à-dire Villa-St.-Pierre), 1808, p. 122-124.

Blessens, confesse devoir à Pierre Dupuis un cens annuel de 32 S. L., 1459; la maison d'Illens de Cugy y possédait encore un fief en 1527, et Françoise de Blessens épousa, en 1571, un Métral, de Bierre.

BLESSIN, *Blessins* (en), nom de deux maisons, commune et paroisse du Crêt.

BLUMISBERG (-SPERG), une maison de campagne, 3 habitations et un moulin, paroisse de Bœsingen.

BOCHEAGE (le), est une concession du seigneur à ses vasseaux et sujets sur les bois pour leur usage domestique, contre un cens annuel.

BOCKA (in der), maison éparse de la commune de Klein-Bœsingen, paroisse de Gurmels.

BODENACKER, 2 maisons, paroisse de Rechthalten.

BODENACKER, habitation éparse, par. de Rechthalten.

BODEN (im), maison isolée, paroisse de Tafers.

BODEN (im), maison champêtre, paroisse d'Uberstorf.

BODENSCHROT, v. Tafers, paroisse.

BŒSINGEN, paroisse, arrondissement de Fribourg, divisée en deux sections, *Ober-* et *Unterschrot*. Son territoire se compose de 1016 poses de prés, 1794 de champs, et 354 de forêts. L'on y compte 210 bâtimens, assurés pour 224,850 fr., et 920 âmes. La population est généralement aisée. Le pays, d'ailleurs, est fertile, et l'agriculture y est assez avancée. Une partie de la préfecture de Laupen, dont elle est séparée par la Sarine au nord-ouest, et la Singine au nord-est, est enclavée dans la section d'Unterbœsingen. Un pont de bois sur la *Sense* facilite les communications avec la petite ville de Laupen; par là passait l'ancien chemin de Fribourg à Berne.

BŒSINGEN, (appelé aussi *Oberbœsingen* et jadis *Bæsingen* et *Besingue*), village paroissial, où il y a une église (St.-Jacques, majeur), une chapelle (St.-Cyrille), un presbytère, 11 habitations, une pinte, 3 fours et 9 greniers. La paroisse est du décanat allemand, et le curé est nommé par le gouvernement de Berne, sur

la présentation de celui de Fribourg. Le village est entouré d'arbres fruitiers.

Bœsingen (Klein-), appelé aussi *Welschbœsingen*, village et commune sur la rive gauche de la Sarine, de la paroisse de Gurmels, contenant 21 maisons et 2 greniers, préfecture de Fribourg.

Bois, ès, (*Aou bou*), hameau de la commune de Corpataux, par. d'Ecuvillens, contenant 6 habitations et une grange.

Bois (au), maison isolée, paroisse de Marly.

Bois-du-pont, 4 maisons et une forge près de Cournillens, et une habitation champêtre Au-Bois.

Bois (vers-le-), groupe de 3 maisons, commune de Treyvaux.

Boissons, v. *Bureaux*.

Bollion, hameau de la paroisse de Lully, préfecture d'Estavayé, contenant 22 poses de prés, 22 de champs et 22 de bois, 112 âmes, 11 maisons, 8 granges, 1 grenier, 1 moulin et une scierie. Après la réformation une petite colonie de Vaudois s'établit à Bollion, et de là provient l'origine de la famille Pillionel qui est très-nombreuse dans cette contrée. Ce qu'il y a de particulier dans ce hameau, c'est que celui qui finirait ses jours sur la voie publique serait enterré à Font, tandis que celui qui meurt dans une habitation est inhumé à Lully.

Bonn. Ces bains sont situés à une lieue et demie de Fribourg, paroisse de Guin, au pied d'une pente escarpée et sur la rive droite de la Sarine. Le climat en est doux et sain, la végétation active, et la vue très-pittoresque, surtout sur l'antique tour de Vivy et le château de Barberêche. Une prairie, qui se prolonge jusqu'à la rivière, forme une plaine coupée par des eaux et ombragée d'arbres et d'allées qui servent de promenades. L'on y compte en tout 7 habitations, un moulin et une huilerie, ainsi qu'une chapelle (St-Nicolas). On trouve encore une autre petite chapelle dans une gorge au-dessus du moulin de Bonn, qu'on

appelle le Jardin des Oliviers (*Œlberg*). Les alentours en sont variés et agréables, soit que l'on veuille visiter l'hermitage de la Madelaine ou les bains de Garmiswyl, soit les champs de bataille de Laupen ou de Morat, soit enfin d'autres endroits circonvoisins.

Le gouvernement possédait jadis cet établissement. En 1499, il fut vendu à Pierre Müller et à sa femme pour 55 livres, valeur de Fribourg. Ces bains ayant été réduits en cendres environ deux ans avant 1649, le gouvernement, qui les possédait de nouveau, même déjà en 1627, fut indécis s'il voulait les faire rebâtir ou les vendre, mais la dernière alternative prévalut; car le 11 décembre 1659 François Brunet, membre du Grand-Conseil, les acheta sous diverses conditions pour la somme de 3300 écus bons.

Le 26 avril 1740, on en détachea, avec dûe permission, le domaine de Fellewyl. Ces bains passèrent depuis lors à la famille Müller, qui en 1757, 1756 et 1757 obtint plusieurs faveurs.

Le 3 septembre 1762, le couvent d'Hauterive vendit au propriétaire le droit de passage sur la Sarine pour la somme de 50 écus bons.

Le domaine, qui faisait partie des bains, est maintenant petit, et il serait à désirer que l'on fasse des réparations aux bâtimens qui sont vastes et spacieux, et qui contiennent, outre diverses aisances et un droit d'auberge, 50 chambres dans deux aîles, et que les eaux soient soigneusement analysées, -- alors ces bains, qui autrefois étaient très-fréquentés, récupéreraient leur ancienne bonne réputation de fontaine de Jouvence.

Déjà Dougoz (1), et plus tard Favrat, Rædlé et Schueler (2), principalement le premier et ce dernier, ont décrit ces bains, leurs propriétés, la manière de s'en servir, les maladies auxquelles ils conviennent,

---

(1) *Fons aquæ bonnæ*, Fribourg, 1662, en allemand.
(2) Analyse des eaux de Bonn, 1759; -- Dissertations sur les eaux savonneuses, 1779; et la nouvelle édition de Berne, 1811.

et les effets qu'on peut en espérer. Trois sources dont la dernière a été découverte en 1776 et qui est la plus forte, fournissent une eau claire et limpide, qui a une légère odeur de foie de souffre, qu'elle perd néanmoins dès qu'elle est en contact avec l'air atmosphérique. Selon Schueler, cette eau ne contient aucun autre principe médicinal, que du sel alkali fixe et du soufre très-volatil; elle se trouble, lorsqu'on la chauffe; elle forme d'abord une écume fort grasse, qui un moment après devient rude; et comme cette eau blanchit en outre la peau et le linge, il en conclut qu'elle est savonneuse; aussi, quoiqu'elle n'ait pas encore été analysée d'après les nouveaux procédés, G. Rüsch, dans sa balnéographie spéciale, la range-t-il dans la classe des eaux sulfureuses, alkalines-salines sans fer (1).

Ces eaux sont apéritives et résolutives, et conviennent aux maladies arthritiques et nerveuses, aux ulcères chroniques, aux maux de tête, de poitrine, de l'abdomen etc.

Ce que nous avançons, d'ailleurs, sur l'assertion du D.r Schueler, est confirmé par une longue expérience.

Pour terminer cet article nous citerons des vers latins que Dougoz a mis en tête de son petit traité, qui est très-rare, mais très-curieux sous bien des rapports, surtout sous celui des mœurs de l'époque à laquelle il a écrit.

Plegmatis est hostis, nostris qui senturit agris
  Fons, deturbatam nec sinit esse cutem.
Affectum juvat unda caput, juvat asmate pressos.
  Adjuvat et ventris quæ cavitate latent.
Principibus validè succurrit partibus unda.
  Affectis membris sunt medicamen aquæ.
Calfacit et firmat, constringit, roborat unda;
  Extrahit, emollit, discutit, attenuat;
Pandit et abstergit, mundat, succumque resolvit,
  Hujus et ex usu rara podagra venit.

---

(1) G. Rüsch, Anleitung zum richtigen Gebrauch der Bad- und Trinkcuren, Ebnat, 1826, 2e vol., p. 176. D'après cela on

Bonnefontaine, *Muffethan* ou *Muffetan*, village et commune dans la paroisse de Praroman, contenant 18 maisons, 4 granges éparses, 1 grenier et 2 châlets, et au Brahaque, une maison; à la Nesslera, 2; au Pertis (Pertuis), 2; au Utschéfall, 1; à la Kehlmatte, 1; ès Troncs, 1; à Prarun ou Praz-rum, 2; au Steffebletz, 1; à la Brétaz, 1; à la Stockmatt, 1; au derrey-Banté, 1; au Tschachtlé, 1; au Champcroube, 1; au Schwand-neuf, 1; au Schwand-de-Sonnenwyl, 1; au Telletzschwand, 1; au Brach, 1, et à Belle-fontaine, 2 maisons et 2 châlets. V. à la *Brouguera*, *Clausalet*, et *Kirsthbaum*.

Bonnefontaine, domaine avec deux fermes dans la banlieue de la ville hors de la porte des étangs, paroisse de Givisiez.

Bonnendorf, v. *Pont-la-ville*.

Ban, v. *Bamps*

Bonzewyl ou *Bonzenwyl*, domaine et ferme avec 4 bâtimens, paroisse de Düdingen.

Borcard (chez-les-), petit hameau de la commune de la Joux (Rue), composé de 4 maisons.

Bordamont, groupe de 3 maisons, commune de Préz (Rue).

Borgeau, groupe de 3 maisons, commune de Sorens.

Borgeat (au), petit hameau de la paroisse de Cerniat, préfecture de Gruyères.

Bornys (ès), maison isolée, paroisse d'Arconciel.

Bossens, 3 maisons et 1 grenier dans la banlieue de la ville de Romont.

Bossonnens, *Bossonens*, village et commune de la paroisse d'Attalens, préfecture de Châtel-Saint-Denis, contenant 486 poses de prés, 337 de champs, 134 de bois; une chapelle (St.-Claude et St.-André), 36 maisons, les ruines d'un ancien château; à la Bierdaz,

---

peut conclure que ces eaux contiennent une petite quantité de sulfure calcaire, et que par l'analyse chimique on obtiendrait du gaz hydrogène sulfuré, de l'acide carbonique, du sulfate et carbonate de chaux, indépendamment de quelques substances, mais en très-petite quantité.

6 maisons et un moulin; au Champ-à-la-Donna, une maison; à Beauregard, 2; en Frasse, 3; au Bois-de-Cleau, 2, et à la Scierne, une. Bossonnens est une ancienne seigneurie qui, en 1306, appartenait à Amédée d'Oron. Déjà, en 1263, Amédée, Pierre et Girard d'Oron étaient en difficulté avec Wilhelm et Anselm, dit de Bossonnens, bourgeois de Vevey, qu'ils reconnaissent libres sans hommage lige, sans le consentement d'Alexis d'Oron et de Jean son fils, chanoine de Lausanne. Vuilliodus, dit de Montet, reconnaît que Girard d'Oron l'a libéré de la condi-de taillable lige, moyennant 16 liv., et un cens annuel de 25 s. et deux chapons, payables à Vevey, à condition que ses biens immeubles restent mouvants du même fief, le tout sous l'approbation de Wilhelm d'Oron, seigneur de Bossonnens, 1315. L'année ensuite ce dernier fit un arrangement avec le curé de Vevey au sujet de la dîme des novales à la Tour-de-Peilz. En 1344, Aymo et Vuillermus de Bossonens firent un partage. Le même Aymo figure dans un acte de l'an 1360. Quatre années plus tard il fit des acquisitions de Pierre de Vulliens, chevalier. Amédée, comte de Savoie, laude des acquisitions faites par François d'Oron, 1371, 1372 et 1382. Marguerite d'Oron, dernier rejeton de cette maison, dame de Bossonnens, femme, en premières noces, de François de Serrata, et en secondes de François de Challant, seigneur de Châtel-en-Fruence, fonde les chapelles de Saint-Michel, Saint-Claude et Sainte-Catherine, 1403. La même Marguerite lègue en faveur du couvent du Lac-de-Joux (1) un cens de 12 liv. et quatre muids de froment, et institue pour ses héritiers ses fils Nicod et Aymo, seigneurs de Serrata (2),

(1) Ce couvent, situé jadis dans le Jura, doit avoir été fondé en 1186, par Ebal de La Sarraz.

(2) Comme les sires de La-Sarraz s'appelaient aussi de La-Serraz, la Sarrée, en 1250, Serratum et Serrata, en 1307, cette famille pourrait bien être de la même souche, d'autant plus

1410. D'après une sentence arbitrale de l'an 1465, ce legs fut converti en un cens de 30 fl., et redimable au moyen de 600 fl. En 1517, le duc de Savoie ordonna à son châtelain de Bossonnens de payer 15 fl., et l'Etat de Fribourg en fit faire autant entre les mains du bailli bernois de Romainmôtier, 1559. Viennent ensuite Claude, Nicod et François de Serrata, 1455, 1459, et Grégoire, 1502. En 1458, Claude avait libéré Jean Fontet, de Bossonnens, de sa qualité de taillable à miséricorde, moyennant 18 liv.; de manière qu'il pouvait, comme homme lige, disposer librement de ses biens. L'année auparavant François de Serrata avait abandonné à ses frères Claude et Nicod tous ses biens paternels et maternels, contre une rente viagère de 160 ducats. George de Serrata vend à Cronette, femme de Rodolphe Thiébaud, alias Oddet, de Vevey, marchand, un cens annuel d'une mesure de froment, 1501. Le duc de Savoie achète du même George la seigneurie de Bossonnens pour une rente annuelle de 700 fl. petits, à percevoir sur les revenus des seigneuries de Donneloye, Versoy, Ménières et Surpierre, 1513. Charles, duc de Savoie, établit Jean Philippe, de Moudon, châtelain à Bossonnens, 1532. Lors de la conquête du pays de Vaud, cette seigneurie parvint aux Fribourgeois, sur laquelle les sires de Blonay formaient des prétentions, 1543. En 1552, le gouvernement fit arranger un logement pour le bailli près de la tour de Bossonnens. Le Conseil nommait le chapelain, entre autres dom Claude de l'Eglise, en 1580, qui devait une pension annuelle au prévôt de Fribourg, 1641. La seigneurie d'Attalens ayant été subhastée à la maison de Challant, elle fut réunie à celle de Bossonnens, et le château de ce dernier lieu vendu, avec le domaine, au chevalier Henri Lamberger, pour le prix de 1200

---

qu'Aymon de La-Sarra, fut grand-bailli de Vaud, en 1332; François, en 1344 et 1359, et Guillaume, en 1460. (Voyez Levade, p. 132 et 286.)

écus, 1618 et 1620. En 1682, la chapelle fut réparée, mais à l'avenir elle devait l'être par le chapelain. Dès l'année 1664, elle fut donnée au prévôt de St.-Nicolas. En 1649, on décida qu'on ne ferait pas démolir la vieille tour, qui est tombée en ruine.

Les armoiries de Bossonnens sont trois étoiles sur un fond bleu, et trois bandes verticales blanches et autant de rouges.

Dans le courant du mois de septembre 1829, on a découvert dans un lieu appelé Essert-des-Corbés, près Verdan, un bâtiment romain enfoui dans la terre, qui a 54 p. de largeur sur 88 de longueur. La porte d'entrée est du côté du midi; il contient trois étuves, sous lesquelles existent autant de salles souterraines, supportées par une certaine quantité de colonnes de l'ordre dorique, ou pilastres en briques. On y voit de plus un bain avec quatre escaliers pour y descendre; à l'extrémité existe un tuyau de plomb, pesant environ 19 livres. On a trouvé près des bouches où l'on faisait du feu pour échauffer les souterrains, une médaille romaine, et ailleurs le fond d'un parquet en marbre blanc, des clefs, des serrures, de grands morceaux d'urnes et de vases.

Botanique, v. *Fribourg*, *Marais de Morat*, *Seedorf*, *Kaiseregg et Mortais*.

Botterens, *Botteringen*, village dans la paroisse de Broc, préfecture de Gruyères, contenant 133 poses de prés, 84 de champs, une de bois, 22 pâquiers de pâturages, 85 habitans, dont 39 hommes et 46 femmes, une chapelle (St.-Claude) dont la commune a la colature, 1 presbytère, 13 maisons; et en la Planche une, et en tout 10 granges. On trouve, au-dessus du village au pied de la montagne, une carrière d'une espèce de marbre gris et noir d'une bonne qualité pour la bâtisse; aussi presque toutes les maisons sont-elles construites avec cette pierre. Barthomée de Prés, Seigneur de Corcelles, vend à l'Etat de Fribourg ses cens à Fédières (Charmey), les

Arses etc., Cresuz, Cerniat, Villarbeney, Châtel etc. et ses dîmes à Broc, Villarbeney, Botterens etc. pour le prix de 3096 L. 11 gros de Fribourg, 1519. Les cens rapportaient annuellement 22 L. 10 S. Ensuite de cette vente, faite le 10 Juin, Jean Bourquenoud, dit du Cimetière, remet à Jean Brunisholz, de Fribourg, le bâton de justice de cette seigneurie à Charmey le 2 octobre 1519. — Avant 1817 Botterens était de l'arrondissement de Corbières.

Bottexs (ès), 2 maisons au pied méridional de la Berra, paroisse de Cerniat.

Botzet ou *Bochet*, maison de campagne vis-à-vis de celle du tirage hors de porte de Romont, d'où la ville de Fribourg se présente d'une manière très-pittoresque et variée, et dont le peintre J. Kappeler a dessiné la vue avec beaucoup d'exactitude et de goût; la planche a été gravée à la manière noire par Sperle, de Zurich. Par acte du 6 Juillet 1493, Othon d'Avenches, donzel, loua le domaine du Botzet pour le prix annuel de 15 sols. — Plusieurs personnes ayant travaillé dans le bois du Botzet appartenant à noble Ulrich d'Englisberg, le Conseil ordonna leur incarcération, 1590. Les mendiants et étrangers fréquentant habituellement le chemin qui conduit au Botzet, on le fit fermer, 1628.

Bouloz, hameau et commune de la paroisse de Porsel, préfecture de Rue, contenant 118 poses de prés, 517 de champs, 51 de bois, 10 pâquiers de pâturages, 188 habitans, 17 maisons, 1 moulin, et divers petits bâtiments; au Bugnon, une maison; au Ferrage, 1; ès-Sauges, 2; à la Côte, 1; au Chêne, 1; à l'Epenaz, 1; au Praz-vert, 2, et ès-Vernes, 1. — Jean dit Alex, de Boulo (Bulo), passe une quittance à Isabelle, femme de Marmet dit Guy, de Rue, 1405. Perrot, dou Boz et ses fils Pierre et Jean reconnaissent devoir au couvent de Hautcrêt 10 muids de froment et 30 d'avoine, comme amodiataires de ses cens et grange de Boloz, 1430. La famille de Préz possé-

dait un fief à Bouloz, en 1466. Pierre de Prés, donzel, de Bulo, reconnaît devoir divers cens au conseiller Reif, de Fribourg, 1508.

Bourgoz (la dent de), est une élévation en forme de flèche, entre celle de Broc et le sommet de Brenleire. La hauteur de la dent de Bourgoz est de 3872′ (1257, 18/10$^{m}$) au-dessus de Fribourg, et de 5827′ (1892, 8/10$^{m}$) au-dessus de la mer.

Bourguillon, maison champêtre dans la commune de Wallenried, paroisse de Cormondes.

Bourguillon, *Bürglen*, *Bürgeln*, hameau hors de la porte du même nom, dans la banlieue de la ville, mais de la paroisse de Tafers, où l'on trouve une église dédiée à la S.-Vierge, une cure, une ancienne léproserie, la demeure du marguillier, 2 maisons de campagne, 2 fermes, 3 habitations et divers petits bâtimens. Depuis les bords au-dessus des précipices du Gotteron et de la Sarine, où il y a un ancien ermitage, les points de vue sont remarquables sous divers rapports, et l'amateur de Flore pourra y cueillir la *Tulpia sylvestris*. et dans la forêt la *Pyrola-Virens*, Schw. Bourguillon est ancien; il en est déjà fait mention dans un acte du 20 décembre 1393, signé Richard Fulistorf, notaire, par lequel Jean de la Schura, demeurant à Bourguillon, confesse devoir 60 sols. Par un acte de 1395 et portant la même signature, le tanneur Guillaume de Grangier, fils de feu Pierre de la Schura, fit don de tous ses biens, à l'exception des pièces de terre qu'il possédait à Bourguillon. Par acte du 21 septembre 1396, il était dû un cens de 20 S. à la léproserie de Bourguillon. Jean dit de Grangier vendit, en 1397, une maison et *totum casale ejusdem domûs* à Bourguillon pour 65 L. et 8 muids d'épeautre, en se réservant le droit de rachat à perpétuité. Agnelette veuve d'Ulrich Girsch lègue aux léproseries de Bourguillon et du Schönenberg un cens de 10 S., 1399. Toute relation avec les lépreux fut défendue en 1425. Par testament de l'an 1454, les

lépreux obtiennent un ténement, à condition de donner annuellement un pot d'huile pour l'entretien de la lampe qui doit bruler nuit et jour. La maison de Bourguillon ayant reçu tous les lépreux de la seigneurie, le couvent de la Maigrauge est condamné, 1461, à lui laisser parvenir le grain légué à celle des Marches. En 1464, la fabrique de la chapelle obtint un legs de 4 fl. du Rhin. Jeannette veuve de Rodolphe Wolf, de Fribourg, donne, 1466, par testament divers ornemens pour l'image de la Vierge. Par acte du 16 avril 1466, Hænsli Stucki, d'Erschlenberg, et sa femme léguèrent tous leurs biens à l'hôpital et à la confrérie du St.-Esprit de Fribourg, à condition qu'ils feraient dire tous les vendredis une messe pour les lépreux, et que toutes les nuits ils entretiendraient une lampe allumée dans le chœur. Le chevalier et commandeur Petermann d'Englisberg, après avoir fait un pèlerinage à Jérusalem, fit, ensuite des dimensions prises sur les lieux, établir un chemin, appelé de la croix, depuis le cimetière de St.-Jean jusqu'à Bourguillon, où l'on trouve trois croix, et sept stations indiquées par des poteaux et des plaques qui représentent plusieurs traits de la passion, dont, en 1516, un dauphinais, nommé R. Bouffin, fut si émerveillé, qu'il demanda au Conseil une copie authentique de la distance de chaque station. Benoît Wagner confesse, 1527, devoir un cens d'une livre à la chapelle de St.-Daniel, qui appartenait à la léproserie. Dans l'église de Bourguillon, où il y a un pèlerinage, on trouve un petit tableau représentant la vierge avec le visage noir, et à côté les armoiries de Berne et de Fribourg. Lang dit que c'était l'enseigne d'une auberge dans le canton de Berne; qu'à la réformation elle tomba, et qu'on la jeta au feu, dont elle ne fut pas consumée, mais seulement noircie par la fumée. Alors un Fribourgeois venant à passer la retira des flammes, et en fit cadeau à l'église de Bourguillon (1). L'aubergiste

(1) Lang's Historisch-theologischer Grundriß, Einsiedeln, 1692, t. 1, p. 971.

de l'endroit ayant laissé jouer toute la nuit, on lui fit payer une amende de 20 L., 1560, et comme l'année ensuite il avait, dans une rixe, pris la bourse à un paysan, on défendit de détailler du vin dans la maison de *Morjolan* (2). Les deux prêtres étant en désaccord, le gouvernement les exhorta à la paix et à partager fraternellement entr'eux ce que l'un retirerait pendant l'absence de l'autre. Actuellement il n'y en a plus qu'un, auquel on donne le titre de Curé ; c'est le Conseil municipal de Fribourg qui le nomme. En 1579, c'était le couvent d'Hauterive qui faisait desservir ce bénéfice. La léproserie vend à noble George de Diesbach le tiers des biens qu'elle a hérité de George Herwig, secrétaire de ville de Soleure, 1571. En 1580, la maison de Bourguillon acheta 3 poses de vigne à Clarens pour le prix de 2400 L. La confrérie du Scapulaire ayant été établie à Bourguillon, le général de l'ordre des Carmélites déclare, 1655, qu'elle doit jouir de toutes les indulgences qui y sont attachées. Par acte du 26 juillet 1658, François-Nicolas Wild, seigneur de Villars-Giroud, légua à l'église de Bourguillon un capital de 1600 fl., à charge de faire dire chaque mardi, et le 11 janvier et 13 mai, une messe pour le repos de l'âme de sa femme, Catherine d'Esvayé, et celle de ses fils François et Henri. Une demoiselle Appenthel fonda, en 1736, une messe matinale les dimanches et fêtes dans la même église. En 1768, on fit faire à neuf le maître-autel, à quelle occasion le gouvernement accorda un don et les armoiries du canton. Il y avait jadis de fort beaux vitraux dans cette église, mais dont on n'avait pas soin; un amateur en a fait l'acquisition. Avant l'année 1798, le domestique de la léproserie allait, ensuite d'une permission, 1589, tous les dimanches faire, de maison en maison, la quête dans toute la ville en sonnant une

(2) En 1576, l'aubergiste des Bouchers pouvait, le jour de la dédicace, vendre du vin à Bourguillon, mais il ne devait pas laisser danser.

clochette, et le jour du nouvel an les soi-disantes lépreuses faisaient leur tournée couvertes presque entièrement avec un voile blanc, et en chantant d'une manière à la fois criarde et bizarre. Selon un ancien usage, l'hôpital devait donner à chacune une miche de pain blanc et 1 pot de vin, 1752. On donne encore asile dans cette maison, qui tombe en ruine, à quelques prébendaires; le surplus des revenus est versé dans la caisse des pauvres.

BOURNENS (en), groupe de 3 maisons, commune de Treyvaux.

BOURRIEYRES (ès), 2 maisons éparses dans la paroisse et commune d'Autigny.

BRÆDELEN, petit hameau, commune de St.-Sylvestre, paroisse de Giffers, où il y a 5 maisons et 1 moulin.

BRÆNDLI, (im), métairie près de Chrislisberg, paroisse de Tafers.

BRAMAOU (le rio), ou *Brama*. Ce ruisseau est plutôt une source intermittente, qui jaillit avec impétuosité et beaucoup de bruit en forme de cascade d'un roc, surtout après la fonte des neiges et de fortes pluies. Au bas il s'est creusé un bassin large et profond, dans lequel passe un autre ruisseau appelé la *Gollie dey Forny*, qui surgit spontanément dans une gîte du dernier nom, et là ses eaux vives coulent lentement comme dans un canal jusqu'à la Jogne avec laquelle elles se mêlent. Ce bassin est très-favorable à la multiplication des truites, et les pêcheurs de Charmey le connaissent bien.

BRAMAFAN (le), ruisseau de l'arrondissement de Romont, qui se perd dans la Glane.

BRAMEIRE (la), domaine avec une maison de campagne et une ferme dans la paroisse de Montagny, (les Monts). Dans l'édit de Peter Kæmmerling, le gouvernement fut colloqué pour la somme de 1487 écus 9 bz. sur ses terres de la Brameire et autres, 1670.

BRAND (hintere-), maison isolée, par. de Rechthalten.

BRAND (im), hameau de 7 maisons, même paroisse.

**Brandt**, v. *Erli*.

**Braug**, *Brug*, maison champêtre, par. d'Uberstorf.

**Breile**, v. *Brigels*.

**Breita** (auf der), maison champêtre, par. de Tafers.

**Breita** (in der), une ferme isolée dans la commune de Gurmels.

**Breitenmatte**, une maison isolée, paroisse de Tafers.

**Breitenried**, une maison isolée, par. de Heitenried.

**Breitfeld**, maison de campagne avec dépendances hors de porte de Bourguillon à la droite sur la route de Marly, d'où la vue soit sur Fribourg, soit sur le lit profond et tortueux de la Sarine, encadré par des rochers à pic couronnés de sombres forêts, soit sur la montagne, est aussi variée que singulière par les contrastes qu'elle présente pour ainsi dire à chaque pas. Il existait près de là, en 1568, une tuilerie qui, en 1657, fut transformée en salpétrière, mais abandonnée plus tard. En 1682 Jean-Ulrich Garmiswyl était propriétaire au Breitfeld, à quelle époque on lui accorda deux poses de terrain pour le dédommager de la perte de celui qu'on avait pris pour faire les fossés des remparts ainsi que les glacis. Comme depuis le Breitfeld on pouvait, ce qui est encore faisable, descendre, au moyen d'un sentier, au couvent de la Maigrauge, on le fit couper et rendre impraticable, en 1751 et 1789.

**Brémudens**, *Bermudens*, *Brémudin*, *Bremudens*, hameau de la paroisse du Crêt, qui contient 7 maisons; à Chambaraux, en 1665 Champerroux, 6; à la Fin, 2; au Mollard, 4; à Monteizy, 6; à la Côte, 5, et aux Cuennets, 4 et 2 forges. Pierre, de Bermoudens, mari d'Agnès née Cottin, de Granges, reconnaît tenir pour sa vie une terre du couvent de Hautcrêt, 1353.

**Brenleire** (la dent de), sur les limites du canton de Vaud et dans la paroisse de Charmey, est la plus haute montagne du canton, son élévation au-dessus de Fribourg étant de 5399′, et de 7353′ au-dessus de la méditerrannée (1753,80m et 2388,80m). Elle appartient à la chaîne des Mortais (v. cet article).

BRÊT, v. *Arrignon*.

BRÊTS, (le ruisseau des), de Vuisternens-devant-Romont, se jète dans la Glane.

BRIGELS, *Brügels*. *Breile*, *Brêle*, hameau dans la paroisse de Barberêçhe, situé sur une hauteur, contenant 10 habitations et divers petits bâtimens, et une maison à Unterbrigels ou Breile-dessous.

BRIVAUX, 2 maisons champêtres près de Villengeaux, paroisse de Promasens.

BROC, *Broch*, *Bruk*, paroisse de la préfecture de Gruyères et du décanat de la Val-sainte, composée des communes de Broc, Botterens, Villarbeney et Châtel-sur-Montsalvens, contenant 592 poses de prés, 412 de champs, 262 de bois, 259 pâquiers de pâturages, 698 habitans, et 182 bâtimens, assurés pour 113,600 francs (1).

BROC, village paroissial et communal près du confluent de la Sarine avec les torrens de la Jogne et de la Trême, contenant 260 poses de prés, 220 de champs, 199 de bois, 174 pâquiers de pâturages, 446 habitans, dont 223 hommes et 223 femmes, une église (St.-Othmar), dont le Chapitre de St.-Nicolas a la colature, une chapelle aux Marches (Ste.-Marie), un presbytère ou prieuré, 79 maisons, 3 cabarets; près du pont de la Sarine un vieux château; Vere-les-moulins, 3 maisons, 1 scierie, 1 moulin; au Pissot, 2 maisons, et en tout 31 granges et 18 châlets. Broc est un ancien prieuré de Bénédictins (2), et quoiqu'il

(1) Cette paroisse mérite l'attention des géologues; la formation des couches calcaires, semblable dans sa base à celle du Gournigel, étant aussi la même que celle du ravin de la Veveyse derrière Châtel-St.-Denis. Voy. *Monographie der Molasse*, p. 33. — La dent de Broc, au-dessus du village, est curieuse par sa forme en pointe. Quelques personnes sont parvenues jusqu'au sommet, mais cette escalade est périlleuse, autant que la descente. Son élévation est de 3705′ (1171 m. 2/10) au-dessus de Fribourg, et 5656′ (1806 m. 1/20) au-dessus de la mer.

(2) Le prieuré dans des tems reculés a été incendié et l'église bâtie au haut du village. Une chartre de 1289 fait mention de

ait été supprimé depuis plusieurs siècles, le curé porte encore le titre de prieur. C'étaient ordinairement les cadets ou bâtards de la maison de Gruyères qui avaient ce bénéfice en commende, mais qu'ils faisaient desservir par un curé ou un vicaire. « Selon Nicolas Ruffieux, docteur en théologie, protonotaire apostolique et prieur de Broc, on trouve dans les documens du prieuré un acte du 9e siècle, dans lequel on lit ces mots : *Prout antiquitùs in hac ecclesia fieri consuetum est* (1). Mr. Ruffieux était très-versé dans les antiquités de son pays ; il mourut en 1739. Le pape Jules II ayant érigé l'église de St.-Nicolas de Fribourg en collégiale, par une bulle du 20 décembre 1512 (2), les chanoines, appuyés par le Petit-Conseil, firent diverses tentatives pour obtenir la réunion des prieurés de Broc et de Rougemont, qui valaient alors 500 écus d'or, à leur mense capitulaire ; mais le duc de Savoye et le comte Jean s'y opposèrent. Après la faillite de Michel de Gruyères, Pierre, son frère, remit le patronage de son prieuré à l'Etat, qui le donna au Chapitre, en réservant seulement son agrément à la nomination de chaque prieur, et la présence du bailli à son installation. En 1512, trois prêtres et un de la congrégation de Clugny habitaient encore le prieuré, qui est la paroisse primitive de toute la vallée de Charmey. » (3)

Jean de Gruyères, chevalier, seigneur de Montsalvens, avec le consentement de son oncle Pierre, comte de Gruyères, et de son frère Pierre, seigneur de Vanel, donne une quittance à ceux de Broc pour 160 L. L. qu'ils avaient livrés, 1341. Jacques Char-

---

ce prieuré comme dépendant de celui de Lutry, ainsi qu'une autre de 1495.

(1) Littéralement : Comme d'anciennement en cette église de faire d'usage est.

(2) La bulle qui réunit le prieuré de Broc au chapitre est de l'an 1577. (Note de l'auteur).

(3) Voy. *Etrennes fribourgeoises*, 1806, p. 112.

reiis, prieur de Broch, en qualité de recteur et amodiateur du prieuré de Rougemont, au nom de Jean de Neuchâtel, cardinal et prieur de Rougemont, vend des terres parvenues au couvent à la suite d'un homicide, 1389. Nicodus Gros, de Gruyères, vend à Jean Barras, de Broch, quelques terres sous le sceau d'Antoine, comte de Gruyères, 1405, et ensuite de celui de Jean de Vergy, seigneur de Vergy, et d'Antoinette de Salins, sa femme; dame de Montsalvens, 1412. Pierre Sudan, de Broc, fut poursuivi criminellement, en 1540, pour avoir injurié et frappé Christophe de Gruyères, châtelain de Montsalvens, lorsque celui-ci le mena au *collier* (carcan) pour avoir juré en sa présence. Michel, comte de Gruyères, avait donné à la confrérie du St.-Esprit, de Broc, un cens d'une coupe de froment, à quel sujet des témoins furent entendus, en 1557 (1). La même année on laissa au prieur la dîme de Corbières. En 1571, les droits du prieur de Broc à l'égard du clergé et du curé de Gruyères furent réglés. Un incendie consuma, en 1575, 7 maisons, 7 granges et 4 greniers à Broc. En 1579 et 1581, le pont de Broc fut construit, à quelle occasion ceux de Bulle et Broc promirent des secours, et ceux des environs depuis Vuippens et Vaulruz, d'un côté, et le Pâquier, de l'autre, firent des charrois. Claude Fetterling ayant fait citer Pierre Bapst par un huissier devant le *dernier Jugement*, le bailli le condamne à un emprisonnement de 3 fois 24 heures, 1581. L'an 1590, ce magistrat fut chargé de modérer la liste des frais occasionnés par la bénédiction du cimetière. La commune fut autorisée, en 1592, d'accorder la bourgeoisie pour 100 écus à un étranger, et de retirer la moitié des héritages qu'il ferait. La même année il fut ordonné qu'après le décès d'un banneret la bannière serait remise au bailli, et que son successeur la recevrait des mains du représentant

(2) En 1677 le gouvernement accorda à cette confrérie deux coupes de froment à prendre sur le cens du blé de four.

du gouvernement. Jérôme Gottrau, propriétaire d'un domaine à Broc, avait, en 1596, le patronage de la chapelle de St.-Antoine. En 1605, on chargea la commune de l'entretien du chemin du Mauxchault et des ponts dans la vallée de Motélon. Malgré que le recteur, D. Claude Belfrare, eût fait construire une chapelle à ceux de Cerniat (v. cet art.), à charge de l'entretenir, ils furent également tenus, en qualité de paroissiens, de contribuer à la bâtisse de la nouvelle tour de l'église de Broc, 1610. En 1643, la commune percevait 1 écu par chaque char de vin que les aubergistes encavaient, mais à cette époque il n'y existait encore qu'une auberge et une pinte; cependant, selon un ancien usage, ce droit se bornait à 20 bz. et 7/4 de pots de vin. Le gouvernement acheta ce droit ensuite de la loi du 27 janvier 1820 au moyen d'une rente annuelle et perpétuelle de 23 fr. 2 bz. 6 rp. (12 décembre 1821). Ceux de Botterens et de Villarbeney ayant demandé, en 1683, d'être séparés de la paroisse de Broc, le Conseil le leur refusa. En 1750, le lieutenant de Broc obtint une pension en bois. En 1751, il y avait dans le village un détail de sel. En 1755, un arrangement fut conclu entre les communes de Broc, Châtel et Villarbeney au sujet des affaires ecclésiastiques. L'an 1761, on institua un vicaire perpétuel à Broc.

Jean de Montsalvens avait un château à Broc, qu'on voit encore à l'entrée du pont sur la rive droite de la Sarine. Il parvint ensuite aux comtes de Gruyères. Dans les anciens documens il est appelé *Burgstall* ou maison forte. L'Etat de Fribourg le vendit, en 1557, à Charles Fruyo, bailli de Gruyères, avec un petit domaine utile, et en réservant la directe et la seigneurie au château des anciens comtes. Les barons de Montsalvens passent pour les fondateurs de l'église de Broc, où dans le caveau de la chapelle de St.-Nicolas ils avaient leur sépulture. Quelques comtes de Gruyères y ont aussi été ensevelis.

Après la mort de François II, comte de Gruyères, sa mère, Claudine de Seissel, voulut laisser tout son héritage à sa fille Hélène, sœur du défunt, et la marier avec le sire de Vergy; mais le comte Jean de Montsalvens l'emporta par l'intervention des Bernois et des Fribourgeois. A cette occasion le sire de Menthon, qui habitait le château de Broc, écrivit, le 29 avril 1500, à Guillaume Felga, avoyer de Fribourg: « Monsieur de Gruyères (Jean, baron de Montsalvens) fut dimanche dernier en Gesseney et au Château-d'Œx parler à ceux du pays et les informer de ses droits, et quant ils l'eurent ouï, tous dirent et répondirent que nul autre seigneur ils ne voulaient que lui, et que pour rien ils ne souffriraient que Mademoiselle de Gruyères soit mariée quelque part que ce soit, sinon que ce soit à leur gré et bon plaisir et de tout le pays, et que Messieurs de Berne leur ont écrit qu'ils ne fissent nulle nouveauté jusqu'après la journée qui se doit tenir, ils voulaient faire serment audit seigneur; mais ils l'ont assuré que sitôt que ladite journée sera tenue, et que vous et lesdits seigneurs de Berne aurez vu ses droits, ils le mettront en possession, que ceux de Gruyères le veuillent ou non. Les dames et leurs adhérens sont toujours après ce mariage de Vergy, et pour mettre le pays contre ledit seigneur de Gruyères, et moi, qui le soutiens comme je suis tenu, ils font sonner un tas de mauvaises paroles, en disant que je fais un amas de gens d'armes, et que je me suis vanté de faire jeter lesdites dames hors du château par les fenêtres, et un tas d'autres mensonges que jamais en ma vie j'ai pensé ne vouloir faire pour rien, quand bien j'aurais le pouvoir de le faire. Du parler de ces dames guère ne me soucie; mais des hommes malveillans qui icelles choses disent ou font dire contre vérité, suis délibéré (décidé) d'en demander raison et justice à ladite journée. M. de Gruyères n'est pas ici, pourquoi il ne vous écrit pas; mais de sa part je vous prie et re-

quiers de toujours l'avoir recommandé en son bo
droit. J'ai déjà écrit pour avoir quelque bon chie
pour vous, et j'espère qu'en aurez bien bref quelqu
bon. » (1)

Il existe à Broc un usage à-la-fois singulier et fâ
cheux : c'est de mettre, au moyen du jeu, l'écot d'u
ou de plusieurs jours de régal au cabaret, sur l
compte et à la charge d'un seul convive, et c'est c
qu'on appelle *faire un évêque*.

---

**Broch** (im), deux maisons dans la paroisse de Tavel.

**Brouguera** (à la), petit hameau de la commune d'Obe
ried, paroisse de Praroman.

**Broye** (la), *Brolius*, *Bruw*, rivière qui sort avec im
pétuosité des basses Alpes près de Semsales et d'Atta
lens. Elle s'enfle de quatre ruisseaux dans le distric
d'Oron; à Moudon elle reçoit la Mérive; entre Cor
celles et Dompierre l'Arbogne y décharge ses eaux
puis elle s'épanche, sous Payerne, dans des plaines ma
récageuses, s'y réunit à la petite Glane, passe sous l
beau pont de Salavaux, et après une course de 13
14 lieues elle se jète dans le lac de Morat. Dans ce
plaines elle a peu de chûte, aussi elle déborde sou
vent, inondant subitement tout le bassin, qui pré
sente alors l'aspect d'un vaste lac réuni à celui d
Morat. Ce phénomène curieux, mais qui interromp
quelquefois les communications, a principalemen
lieu en printems à la fonte des neiges, accompagné
de fortes pluyes, et lorsque quelques rayons de solei
se fesant jour au travers des sombres nuages vien
nent tout-à-coup pomper, pour ainsi dire, la rivièr
gonflée. Près du pont de Salavaux, en entrant dan
le lac de Morat, elle ne charie point de gravier, mai
seulement une grande quantité de sable qui s'entass

---

(1) Voy. *Tableaux historiques de la Suisse*, 1802, 1, p. 56, o
par erreur, il est question de Rose, fille de François II
comte de Gruyères, mort sans postérité vers la fin du 16
siècle.

et élève continuellement son lit, en multipliant de cette manière les inondations et leurs fâcheux effets sur le terrein, dans une proportion toujours croissante. Ses débordemens n'étant tempérés par aucun lac, ses graviers et ses limons ont formé la contrée depuis Payerne au lac de Morat. La Broye sort du lac à Sugiez, elle devient navigable et se rend dans celui de Neuchâtel, près de la Sauge, par de longs circuits au travers des marais, en contournant le Bas-Vully, où son cours est de 22,200′; sa chûte depuis le lac de Morat est estimé environ 2′ 3″ jusqu'à celui de Neuchâtel. Les rives de la Broye inférieure sont très-basses et très-souvent inondées. Son lit est rempli de plantes aquatiques, et il offre une couche de 6 à 8′ de tourbe, au-dessous de laquelle se trouve de l'argil (1).

Godefroi de Viterbe, qui vivait au milieu du 12.e siècle, dans sa chronique en mauvais vers latins rimés, parle de cette rivière et d'Avenches dans ces deux vers cités souvent :

> Quum loquor Allobrogos, fluvium perpendo la Broia,
> Ubi urbs quondam fuit grandis, sicut altera Troia.

A son embouchure dans le lac de Morat on a pris (1818) un silure ou salut du poids de 70 à 80 livres, que les pêcheurs ont fait voir vivant dans différentes villes des environs. (2)

Broye (à la), un moulin et une scierie près du bourg de Rue.

Bruch (*auf dem*), *Brug*, une maison de campagne, 2 fermes et 2 autres bâtimens, ainsi qu'une chapelle (St. Jodocus, Josse), au-dessus d'Ubenwyl, sur la route de Berne, paroisse de Düdingen. La plaine qui se trouve entre les deux fermes est cultivée par

(1) Voy. le „ Rapport fait au gouvernement de Berne sur l'Aar, la Thièle etc., par la commission des digues, 1817.
(2) Voy. *Levade*, p. 59.

les bourgeois de Fribourg, tandis qu'autrefois elle était un mauvais pâturage.

Bruchmatte, habitation éparse, paroisse de Tafers.

Brüch et (Ober-), hameau de 9 maisons, paroisse de Planfayon.

Brucksommer, *Brüch* - ou *Brugsommer*, *Gerberie*, nous nous servirons quelquefois de cette expression allemande, qui désignait deux espèces de droits, connu sous le nom de droit de pâturage et de gerberie. Le premier se payait et se paye encore par les communes riveraines de la Singine, qui au moyen de cette prestation sont exemptes du droit de pontenage au pont de la Singine (Voy. cet article). Le 7 novembre 1673, il fut convenu que, d'après les anciens titres, les villages, hameaux et domaines bernois sur la rive droite de la Sense, et qui sont Neuenegg, Bennenhaus, Im-Grund, Natherhaus, Auf-dem-Schorren, Thorishaus (Thourishuss), Vischershaus, In-der-Au, Corbershaus, Nesslern, Freyburghaus, Ried, Wieden, Auf-der-Brach, Zu-Thall; Berrertscherhaus, et Brückelbach, acquitteraient annuellement au péager de la Singine 45 bichets de grains, mesure de Fribourg, et 90 schellings.

L'autre droit, en échange, que l'on nommait aussi Brucksommer ou Gerberie et droit de pontenage, se percevait par les bannerets (Venner), espèce de tribuns de la république. En 1506, il fut statué que dans les anciennes terres chaque fief, qui pouvait comporter une charrue, devait payer la gerberie, aux bannerets, et faire les corvées. Ce droit consistait en un bichet de bon méteil (gutes Mischelkorn), (21 août 1506, 1510, 22 novembre 1607, et 16 novembre 1646). Les bannerets de Berne percevaient ce droit à Schwarzenbourg, et ceux de Fribourg au Gouggisberg (1678 et 1684). Le 11 février 1664, il fut décidé, que le banneret de la Neuveville ne retirerait qu'un quarteron de blé, au lieu d'un bichet de méteil, à moins qu'il ne prouve le con-

traire, mais les bannerets protestèrent contre cette décision (20 novembre 1664 et 7 octobre 1665). L'origine de cette redevance d'un bichet de grains de chaque maison des 24 paroisses date déjà de l'année 1353 et 1393, au moyen de cette contribution les bannerets avaient la charge d'entretenir les trois ponts de la ville, mais tout en continuant à retirer la gerberie jusqu'en 1798, ils n'entretenaient plus les ponts, parce que l'origine de cette charge n'était plus connue.

**Brugera**, *Bruggera*, hameau de la paroisse de Dudingen, composé de 8 habitations.

**Brüggershaus**, maison isolée, paroisse de Giffers.

**Brügacker** (im), maison isolée, par. d'Uberstorf.

**Brüggla**, maison champêtre, paroisse de Tafers.

**Brügelbach** (im), une maison isolée dans la paroisse de Tafers.

**Brügera**, 2 maisons éparses dans la par. d'Uberstorf.

**Brugi**, habitation isolée, par. de Rechthalten.

**Brunnenberg**, maison de campagne et ferme en-delà du village de Tafers.

**Brunnenried**, maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

**Brünisberg**, une maison de campagne, une ferme et four, avec logement, au-dessus de Bürglen, paroisse de Tafers, sur la route de Giffers. On y jouit d'une vue étendue.

**Brünisried**, village assez considérable dans la paroisse de Rechthalten sur la route de Plaffeyen et du Gouggisberg, où l'on compte 21 maisons.

**Brx**, *Bris* (au), *im Kehr*, petit hameau à moitié chemin sur la route de Fribourg à Bulle, où ordinairement l'on débride les chevaux, au fond d'un vallon, commune de Pont et Villars, paroisse d'Avry, préfecture de Farvagny, contenant 6 maisons, 2 auberges et quelques bâtimens adjacents. Il y a, en outre, un dépôt de lettres.

**Bubenberg**, v. *Montbovon*.

**Buch**, 4 habitations, paroisse de Giffers.

**Buchille** (la), domaine près de Bulle.

**Buchholz**, hameau dans la paroisse de Wünnewyl, composé de 8 maisons.

**Buchillon**, v. *Büchslen*.

**Buchslen**, *Buchillon*, village et syndicature, paroisse de Ferenbalm, arrondissement de Morat, qui a 181 habitans, 22 maisons, en tout 30 bâtimens, assurés pour 33,900 frs.; 60 poses de prés, 192 de champs, et 24 de forêts.

**Budaz** (la), groupe de 3 maisons de la commune de Vuisternens-devant-Romont.

**Bungon** (au gros), 2 maisons, commune de Chésalles, paroisse d'Ependes.

**Bugnon** (au). Voy. *Avry-devant-Pont*.

**Bugnon** (le), une maison de campagne, une ferme, une chapelle (St.-Ignace) et divers petits bâtimens au-dessus de Matran dans la paroisse de Belfaux, sur l'ancienne route de Payerne, qui passait par Sée-dorf. Le 1.er juin 1641, les propriétaires du Bugnon prirent l'engagement, de concert avec ceux de Nonens, qui devaient supporter une égale charge, d'entretenir à perpétuité dans leur banlieue le nouveau chemin, à condition que le vieux serait joint à leur pré.

**Bühl**, 3 maisons, paroisse d'Uberstorf.

**Bühl**, hameau, contenant 9 maisons, paroisse de Rechthalten.

**Bühl** (im), maison isolée, paroisse de Jaun.

**Bühlacker** (im), maison isolée, par. d'Uberstorf.

**Bulle**, *Boll*, préfecture au sud de Fribourg, composée des paroisses de Bulle, La-Tour-de-Trême, Riaz, Echarlens, Morlon, Vuippens, Vaulruz, Sales et Vuadens (1), contenant 4613 poses de prés, 5940 de champs, 1727 de forêts, et 1380 pâquiers de com-

---

(1) Avant 1798, Albeuve et La-Roche étaient du bailliage de Bulle.

munaux et de gîtes, 5946 ames (1), et 1597 bâtimens, assurés pour 1,611,900 fr. Le cadastre des fonds de terre donne une somme de 4,161,373 fr., et celui des droits féodaux, y compris ceux de Corbières, 85,585 fr.

A Bulle il y a un bureau de poste qui relève directement de la direction générale de Berne, et un poste de gendarmerie. Toute la préfecture forme le premier quartier du quatrième arrondissement militaire, et l'on y compte 24 auberges, 2 pintes et une brasserie; 14 inspecteurs du bétail, 1 magasin de sel à Bulle, y compris un détail, et encore 2 autres à Sales et Vuippens, ainsi que beaucoup d'autres établissemens qui sont indiqués dans chaque localité.

La route de Fribourg à Vevey traverse cette préfecture; une seconde se dirige depuis Bulle sur Montbovon, et une troisième par Vaulruz à Romont. L'arrondissement de Bulle est borné, au nord, par celui de Farvagny, au sud, par celui de Gruyères, à l'est par la Sarine, qui le sépare de celui de Corbières, et à l'ouest par celui de Romont.

La préfecture a un tribunal de première instance, deux directions des orphelins, l'une à Bulle, l'autre à Vaulruz, y compris Sales et Vuadens, et un receveur du gouvernement, qui, en outre, soigne la recette de celle de Corbières (2). L'ordonnance municipale de Fribourg est suivie pour toute la préfecture, sauf Vaulruz et Vuippens.

La plaine de Bulle offre un magnifique coup-d'œil avec les masses imposantes des montagnes qui la dominent, mais lorsqu'on l'examine de plus près, et qu'on trouve encore des pâturages et même des gîtes avec des châlets au milieu des prairies et des champs et presqu'à l'entrée des bourgs et des villages, on s'ap-

(1) Un recensement partiel, fait en 1826, porte ce nombre à 6118, et celui de 1831 à 6393.

(2) Le tribunal s'assemble le 1er et 3e mercredi; les directions de Bulle et de Vaulruz le 3e et 4e vendredi de chaque mois.

perçoit alors que l'agriculture y aurait encore beaucoup de progrès à faire, et que bien des bras pourraient être occupés plus utilement qu'à traire des vaches, à faire du fromage et même qu'à tresser de la paille. Cette dernière branche d'industrie occupe surtout beaucoup de femmes, mais elle les habitue aussi à une vie trop sédentaire, qui devrait être moins monotone.

BULLE, *Boll*, est une jolie petite ville au sud et à six lieues de Fribourg sur la route de Vevey, qui avec sa banlieue contient 618 poses de prés, 667 de champs, 494 de forêts et 152 pâquiers de communaux et gîtes, 1342 âmes selon le recensement général de 1818, et 1404 d'après celui qui a été fait partiellement en 1826, et 283 bâtimens, assurés pour 671,250 fr.; un château avec une cour, des tours et tourelles, fossés et jadis pont-levis, qui sert de résidence au préfet (1); l'église paroissiale (St.-Pierre aux liens), qui relève du décanat de la Part-Dieu, et dont, sur la triple présentation de la bourgeoisie, le gouvernement a la colature; les 3 autres membres du clergé, en échange, sont nommés par la bourgeoisie, et on les appelle chanoines; 1 hospice de capucins (Ste.-Marie de compassion), 1 presbytère, 1 maison de ville, 1 hôpital, 1 magasin de sel, 1 halle au bled, 1 boucherie, 2 pharmacies, 186 maisons, y compris 11 auberges, 2 pintes et 1 brasserie; 3 forges, 1 tannerie, 3 scieries, 2 moulins, plusieurs boulangeries, des fabriques de tabac, de poterie, chandelles; des teintureries, outre des magasins de fromages, des dépôts de planches, et 10 petits bâtimens contenant des boutiques avec chambres. A peu de distance de la ville, à gauche sur la route de Vevey, on trouve la maison du tirage et une papeterie. La ville est divisée en la Grand'-rue, Rue-du-milieu, Rue-de-Bouleire, et Sur-les-fossés,

(1) Depuis le 1[er] étage ce château a une élévation de 394′ au-dessus du Collége de Fribourg, et 2348′ [763, 30m] au-dessus de la méditerranée.

et elle a trois portes, celle d'enhaut, d'enbas et dessous. Outre une maison de tirage nouvellement bâtie, 10 à 12 gîtes avec environ 14 châlets, des communaux étendus et un très-grand nombre de granges, la banlieue contient des fermes et des maisons champêtres aux Places; à Saucens; au Pontet; à Cuquerens; à la Sionge, ruisseau qui fait mouvoir plusieurs usines et qui sert à l'irrigation des prairies; à la Buchille; Champ-Perret; Molette; Verdin; Clos-Carroz; en La-Laou; à Paloz; Clos-devant; Reponderrey; Verdet; Vaucens (Voucens 1528); Haut- et Sur-le-ferrage; Barota; Poterla; Montborget; Sur-les-chenaux; Lecheretta; Taillemaux; Condemena (1); Clos-à-Garrin; Praz-Pachet; au Carri; Russalet; Champ-Jacqui, etc.

On ne connaît pas au juste la fondation de Bulle. Quelques auteurs font remonter l'établissement de l'église au moins au septième siècle; mais comme ils ne sont pas d'accord, si l'évêque Heldolphe est le même qu'Eginolphe Ier (620), nous nous bornons à cette citation, pour passer à des faits plus positifs ou au moins plus probables; de ce nombre est la charte de l'évêque Hartmann du 28 mars 856.

Les successeurs de Hartmann, dès l'épiscopat de Hugues, qui siégeait encore en 1019, acquirent des possessions dans cette partie de leur diocèse; mais Bulle resta sous la domination de la maison de Gruyères jusqu'à Rodolphe II. Ce prince, guidé par des motifs qu'on ignore, donna Bulle et sa banlieue au chapitre de Lausanne, 1210. En 1200, les évêques possédaient déjà Albeuve, et ils acquirent La-Roche dans le même siècle. Les comtes de Gruyères cherchèrent plusieurs fois à reprendre à mains armées ces

(1) Wilhelm ffeu Martin Paccot, d'Estavayé, donne à Rodolphe de Bulle, clerc, son parent, la dîme de Condamines, pour services rendus [1320]. L'évêque Aymon de Cossonay acheta cette dîme en 1355 de Marguerite, veuve de Rodolphe de Bulle, clerc, femme de Guardi de Fellens, donzel, avec le consentement de Girard, fils du premier lit, pour 80 L.L.

possessions de leurs ancêtres; mais ils échouèrent constamment dans leurs entreprises. Rodolphe avait même aboli un marché hebdomadaire à Gruyères, aux instance de l'évêque, qui paya sa complaisance 40 marcs d'argent (1). Le château de Bulle doit avoir été bâti par St.-Boniface, évêque de Lausanne. En 1277, Rodolphe et Pierre de Vilars vendent à l'évêque Willerme (Guillaume II de Champvent), avec le consentement du comte Pierre de Gruyères, quelques terres dans les environs de Bulle. Le comte de Gruyères en vendit au même à Corbières, Bulle et Vuadens, pour 118 livres, 1277. Pierre, comte de Gruyères, et son neveu Perrod, reconnaissent en faveur de l'évêque la Tour-de-Trême et la forêt de Bouleire, 1310. L'évêque Guy de Prangins accorde à ceux de Bulle le *droit de maille* (2) (Ohmgeld) pendant deux ans, pour l'entretien des fortifications de la ville, 1377. En 1392, cette concession fut donnée pour douze années, ainsi que l'usage des pâquiers communs, et continuée dès-lors.

Parmi les reconnaissances prêtées en faveur des évêques de Lausanne, on trouve, entre autres, celle des frères Jean et Borcard de la Roche, 1381; ensuite par Vérène, veuve de ce dernier, en 1412, qui présente pour desservir l'hommage Henslinus d'Erlach, donzel, de Berne, et enfin par les descendans de ce dernier, 1421 et 1450. C'est probablement en vertu de ces reconnaissances que les Bernois réclamèrent, en 1536, Albeuve, Bulle et la seigneurie de la Roche, ou parce qu'ils avaient conquis les autres propriétés de l'évêque dans le Pays-de-Vaud.

Sous le régime féodal, la condition des Bullois était, à peu de chose près, celle des habitans des autres petites villes du diocèse. Le châtelain tenait la première place parmi les officiers du prince; le major

(1) Die Schweiz in ihren Ritterburgen, 1, p. 284.

(2) Ce droit était connu en France sous le nom d'*afforage* ou *forage*.

venait après. Pierre ffeu Nicod de Prés était revêtu de cet emploi sous Benoît de Montferrand ; il en rendit hommage en 1481. Précédemment Rodolphe de Bulle avait possédé cette majorie. (1)

Wilhelm de Bulle vivait en 1250 ; Rodolphe en 1315 ; Aubert en 1253, et Claude en 1363, mais c'est le dernier dont il soit question dans les actes publics. Les hoirs d'Antoine Pavillard, gentilhomme, vendent, en 1544, la majorie de Bulle au gouvernement pour 210 livres de Fribourg. Le major exerçait diverses fonctions administratives et judiciaires. On devait lui livrer les langues des bœufs et les jambons des porcs tués à la boucherie, ou deux deniers pour ceux-ci. A chaque nôce solennelle il est dit « qu'on lui remettra le premier mets placé devant l'épouse, avec un quarteron de vin ou trois sols ; mais il la conduira. »

Le 16 janvier 1476, le gouverneur, banneret, les nobles bourgeois, habitans et résidans de Bulle et Ria (Riaz), firent un traité de combourgeoisie avec Fribourg, qui devait être renouvelé tous les cinq ans, « en réservant toutefois notre naturel et révérend seigneur l'évêque ensemble l'église de Lausanne, selon le contenu de nos libertés et franchises. » (2) Le traité avec La-Roche est du 5 fév. 1475.

A la suite de la conquête du Pays-de-Vaud, les Bernois voulurent aussi s'emparer d'Albeuve, de Bulle, La-Roche et Riaz ; mais les Fribourgeois, à la sollicitation des habitans de ces divers endroits, les prévinrent en janvier 1537, et en 1603, 1606, 1614 et 1615 des transactions, confirmées par le pape, furent faites avec l'évêque Jean de Watteville, pour le dédommager de cette perte. Dès l'année 1537, Bulle forma un bailliage.

(1) Dans les anciens actes, la *majorie* est appelée *villicatio*, c'est-à-dire administration des receveurs d'une terre ou d'autres droits du seigneur. Celui qui exerçait cet emploi est dénominé *villicus*.

(2) *Etrennes pour l'an* 1806, Lausanne, p. 23.

Les nobles de Cattelan, d'Estavayé, remettent le patronage de la chapelle de Notre-Dame à la ville de Bulle, 1559.

La perception du *droit de maille* est confirmée à la ville de Bulle, 1392, qui était de 8 bz. et un pot de vin par char, 1805. En 1820, ce droit a été acheté par le gouvernement au moyen d'un capital de 17,000 fr. En même tems la ville de Bulle qui, le 2 mars 1805, avait été réduite en cendres dans l'espace de trois heures, à peu d'exceptions près, (1) et qui, à la suite de ce désastre, devait à l'Etat diverses sommes, lui abandonna en paiement, outre le droit d'*Ohmgeld*, la gite de Vaulcens avec le droit de parcours dans la forêt du même nom; la montagne appelée Rathevel, dans la préfecture de Châtel-Saint-Denis, y compris le *piquage d'herbe* dans les Joux-Noires de la commune de Riaz; la gite Rioberthoud, dans la banlieue de Bulle, et les droits de la bourgeoisie dans la forêt de Bouleires.

Le gouvernement autorisa l'établissement d'un couvent de capucins à Bulle, le 30 juin 1665. En 1666 et 1667, il leur accorda un jardin appartenant au château, et qui se trouvait près de la chapelle de Notre-Dame. La ville de Bulle ayant abandonné à ces religieux son hôpital, le Conseil de Fribourg lui accorda l'amortissement d'un emplacement et d'une grange pour en construire un autre, en lui concédant trois chênes de la forêt de Bouleire, 10 janvier 1668. Le 24 juillet 1669, le gouvernement voulut avoir différens renseignemens sur ces capucins, afin de savoir qui les entretiendrait, quoique déjà, le 6 juin

(1) Le château, l'église et le couvent des capucins, deux auberges et trois ou quatre maisons. Une collecte faite dans toute la Suisse a prouvé, dans cette malheureuse circonstance, que la charité est pour ainsi dire sans bornes. Une loterie, qui dans le tems fut concédée pour plusieurs années, avait aussi donné quelques bénéfices; mais sans doute on n'aura plus recours à un moyen pareil.

auparavant, il les avait reçus, sous les conditions ordinaires, au nombre de douze pères. L'église de ce couvent est très-fréquentée, et elle est un lieu de pèlerinage, surtout pour les campagnards de la partie allemande du canton. Cette chapelle était dédiée à St.-Théodule. (1)

La ville de Bulle possède une fondation de 12,000 fr. faite par la famille Repond, qui compte parmi ses membres un ministre de la guerre sous le gouvernement helvétique. (2) La même ville a aussi fourni un membre à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, dans la personne de l'abbé François Geinoz, auteur de plusieurs dissertations sur Hérodote, dont il se proposait de publier une nouvelle édition, et collaborateur du *Journal des Savans*. M. Geinoz est mort à Paris, en 1752, à l'âge de 56 ans. (3)

---

Depuis l'incendie, en 1805, la ville de Bulle a été reconstruite à neuf et d'une manière régulière; cependant il y a encore des places vides; les devans des maisons sont, la plupart, encore en planches, et les rues attendent des pavés. Mais dans quelques années elle gagnera sous tous les rapports, puisqu'il a fallu, pour ainsi dire, tout créer à neuf, ce qui ne peut se faire que successivement.

Les bâtimens publics sont construits d'une manière solide et élégante. Dans l'église paroissiale, consacrée le 22 septembre 1816, se trouve un orgue d'Aloyse Mooser, célèbre facteur de Fribourg, ainsi que des autels et une chaire en marbre.

Un bras de la Trême traverse la ville, contribue à

---

(1) Les *Etrennes fribourgeoises* de 1809, p. 140, contiennent des détails assez curieux sur des Oratoriens, Récollets et Dominicains, qui, pour ainsi dire, se disputaient cette chapelle; mais les Capucins eurent la préférence.

(2) Nommé le 2 novembre 1798, il fut remplacé le 25 juin 1799 par M. Joseph Lauther de Fribourg.

(3) *Dictionnaire historique* de Chaudon, t. V, p. 354.

sa propreté et salubrité, et fait mouvoir quelques usines. Les marchés hebdomadaires, qui tombent sur le jeudi, (1) sont très-fréquentés.

Il y a huit foires dans cette petite ville : le second jeudi de janvier et de février ; le mardi avant le dimanche des rameaux ; le jeudi avant la mi-mai ; le dernier jeudi de juillet ; le mardi avant le 2me dimanche de septembre ; le jeudi avant St.-Luc, et le jeudi avant la St.-Nicolas.

Bulle est le principal entrepôt des fromages de la Gruyères, ainsi que la place où il se fait le plus d'affaires pour la paille tressée ; d'ailleurs, de tous les environs on vient y faire des provisions, et y vendre en échange des produits.

Les auberges de la maison-de-ville, de l'Épée et de la Mort sont les plus fréquentées par les voyageurs, qui peuvent y trouver des guides et des mulets ou des chevaux pour faire des courses de montagne, particulièrement pour celle du Moléson.

On trouve aussi un cercle de lecture à Bulle, et une société de carabiniers, qui à une petite distance de la ville a un fort joli local pour ses réunions.

Les armoiries de Bulle sont rouges et blanches ; ayant dans la partie supérieure un bœuf de gueule dans un champ d'argent.

Dans les environs de Bulle, on a découvert à diverses époques des médailles romaines fort intéressantes, qui font partie de la collection de Mr. Joseph Dey, ancien professeur, curé à Ependes.

Pour remplir une page, nous ne citerons qu'une seule tradition populaire. Quelques bonnes gens assurent, que dans le vieux tems l'on rencontrait parfois sur les communs de Bulle, surtout lorsqu'on rentrait tard le soir, un énorme bœuf, qui, à l'approche d'une personne, se mettait à beugler d'une manière effrayante

---

(1) Avant le 7 février 1629, il se tenait le lundi ; il avait été confirmé le 29 août 1577, ainsi que les foires.

et faisait voir d'énormes yeux de verre, semblables à une lanterne, et la clarté qui en sortait n'était pas celle d'une lumière naturelle, mais semblait jaillir d'un feu rougeâtre et terrible. Sans doute l'on ne manquait pas d'avoir peur ; actuellement l'on en rit.

Bulliard (im), une maison champêtre dans la commune de Cordast, paroisse de Cormondes.

Bundschenhaus, 2 maisons champêtres dans la paroisse de Rechthalten.

Bundschenmühle, 2 moulins et une habitation, par. de Tafers.

Buntels, v. *Pontels*

Bureaux (il y a des) de poste à Fribourg, Bulle, Estavayé, Morat et Romont (ce dernier n'est que de troisième classe et dépend entièrement du premier), et des dépôts de lettres au Bry, à Châtel-St.-Denis et à Montagny.

Bureaux (les) suivans ont été désignés pour l'introduction des boissons, soit pour le transit, soit pour la consommation : 1° Châtel-St.-Denis, 2° Montbovon, 3° Rue, (au-dessus du pont de la Broye), 4° Minières, 5° Cugy, 6° Estavayé (voie du lac à Montbec) 7° Cheires (voie de terre et du lac), 8° Montagny, 9° Dompierre, 10° Domdidier, 11° Port-Alban, 12° Morat, 13° Sugiez, 14° Chiètres, 15° Champagny, 16° La Singine, et 17° Heitenried (1).

Bureaux (il y a des) de péage 1° à Morat, avec des sous-bureaux à Chiètres, Freschelz et Sugiez, 2° à Domdidier, 3° à Estavayé, péage d'eau, appelé Montbec, avec des sous-bureaux à Sugiez et Port-Alban, 4° Rue, péage et pontenage, 5° à Châtel-St.-Denis, 6° à la Singine, péage et pontenage, et 7° près de Gutmannshaus pour l'argent de Chaussée du Lac-Domène ou Noir.

Burg, 4 maisons, dont 3 dans la paroisse de Dudingen et 1 dans celle de Tafers.

---

(1) *Voy.* Arrêté du 17 septembre 1821, *Bulletin des Lois*, t. IX, p. 241; et pour quelques détails intérieurs, l'art. 2.

**Burg** (*Châtel*), village et sindicature de la paroisse de Morat, avec une population de 167 ames, 34 bâtimens, assurés pour 42,450 fr., et 132 poses de prés, 320 de champs, 48 de forêts, et 2 de vignes. A Oberburg il y a une maison de campagne, 6 habitations, quelques petits bâtimens, et à Unterburg 21 maisons, une boulangerie ; im Kleinfeld, une maison, et im Pierrabessyfeld aussi une maison.

**Burgbuhl**, 2 maisons dans la paroisse de Tafers.

**Bürglen**, *Burglen*, voy. *Bourguillon*.

**Burgerwald**, v. *Montévraz*.

**Bürli**, 2 maisons, paroisse de Rechthalten.

**Burliandes** [ruisseau des], affluent de la Jogne dans la commune de Charmey.

**Burlin** [vers-les-], groupe de 5 maisons alpestres près des Sciernes, par. d'Albeuve, préfecture de Gruyères.

**Burlingen**, petit hameau dans la paroisse d'Ueberstorf, contenant 4 maisons.

**Bussy**, village, qui avec Morens ne forme qu'une paroisse et sindicature ; mais le curé, qui réside dans le dernier endroit, dessert les deux églises. Cette commune, qui est une ancienne seigneurie, est située près d'Estavayé, et elle contient 433 poses de prés, 363 de champs, 188 habitans, l'église [Sts. Sylvestre et Maurice] dont le gouvernement a la colature, 39 maisons, 1 moulin, 1 huilerie, 23 granges et 1 grenier. Jean Bisy de Bussy, donzel, eut pour fils Guillaume, 1356, qui testa en faveur de l'hôpital d'Estavayé, 1386. Jean Bussy, de Romont, existait en 1380, François de Biougie, donzel, de Lutry, en 1425, et Pierre Biougier, en 1512. Le 24 octobre 1558, le gouvernement, ne voulant pas permettre qu'un prêtre dise deux messes par jour, ordonna que le curé devait la célébrer alternativement un dimanche à Morens et l'autre à Bussy; mais comme en 1560 ceux de ce dernier lieu se refusèrent à acquitter des droits à l'église de Morens, on leur laissa le soin de chercher un ecclésiastique, sans préjudice pour le clergé

d'Estavayé. En 1655, on reconnut à Philippe d'Estavayé l'*omnimode juridiction* à Bussy, à condition que le droit de *messelerie* appartiendrait au gouvernement. L'église de Bussy n'étant qu'une filiale de celle de Morens, les habitans doivent fournir à la seconde le pain béni et faire les autres charges. Il existe deux Bussy dans le canton de Vaud, l'un dans le cercle de Moudon, et l'autre dans celui de Villars-sous-Yens, district de Morges.

Buth (le), ou *But*, petit hameau près de Lessoc, contenant une chapelle champêtre appelée du Roc (1), et 4 habitations.

## C

Caisses d'épargne, il y a des, à Romont, Morat et Fribourg.

Calendrier, en novembre 1584 l'introduction du nouveau, ou *Calendrier grégorien*, occupa la diète helvétique à Baden, et le canton de Fribourg y fut représenté par un Mr. Meyer. Dès l'année suivante, l'imprimeur Gemperly offrit à chaque membre du Grand-Conseil un exemplaire du nouveau calendrier, orné des armoiries de la ville et du pays, et contenant, en outre, les prières du bienheureux Nicolas de Flue. En échange, on donna à l'imprimeur un muid de froment, 13 décmb. 1585. Le 18 avril 1586 le Petit-Conseil décida, que comme le nouveau calendrier avait été adopté et introduit dans le canton, une exception pour quelques localités n'occasionnerait que de la confusion, et que d'après cela les prairies ou pâturages, non seulement à Cugy, mais encore partout ailleurs devaient être ouverts le jour de la St.-George (23 avril). Joachim Schuel ayant suivi l'exemple de son collègue Gemperly, le Conseil lui fit un cadeau de deux sacs de froment, 28 novembre 1588. Vient ensuite l'imprimeur Quenzig ou Quenzi, qui obtint

(1) Notre-Dame-de-la-Neige.

un pour-boire (*Trinkgeld*) de 20 écus bons, 23 août 1678. Un réformé ayant introduit des calendriers non catholiques (*unkatholische Kalender*), le Conseil ordonna de le punir et de les bruler; cette affaire, très-importante alors, l'occupa les 24, 26, 28 novembre et 1er décembre 1605.

Nous ne pousserons pas plus loin ces doctes recherches; nous ajouterons seulement, que maintenant, par un arrangement conclu en 1824, l'almanach ou calendrier est une étrenne de nouvelle année pour les membres du Petit-Conseil et quelques employés. Nous désirerions qu'on renonçât à cette convention exigue, et que l'*Etat nominatif* soit complété et remplacé aux frais du gouvernement, au moins en partie, par un annuaire, à l'exemple des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Berne etc.

Carignan, paroisse de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, composée des communes de Carignan avec Portalban (dessus et dessous), Gletterens et Vallon, et contenant 383 poses de prés, 1159 de champs, 63 de bois, 36 de pâturages, 403 âmes, et 117 bâtimens, qui sont assurés pour 69,750 francs.

Carignan, chef-lieu de la paroisse du même nom, mais qui ne contient qu'une église (St.-Pierre) dont le clergé d'Estavayé a le patronage, 1 presbytère, et une maison, et au Chaffa une maison avec 1 moulin, une huilerie et une grange. Avec Portalban-dessus et dessous, Carignan contient 66 poses de prés, 333 de champs, 1 de bois, et 5 de pâturages. Carignan s'appelait jadis Dompierre-le-grand. C'est sous cette dénomination qu'on le trouve sur la carte de Vonderweid de l'an 1668 et dans les constitutions synodales de l'évêque Strambino. Un arrangement eut lieu au sujet de la dîme de St.-Aubin entre la cure de ce lieu et celle de Carignan, 1759 et 1760.

Caroz-d'Avos et d'Amont, 4 maisons, de la commune d'Albeuve, préfecture de Gruyères.

CARRÉE (on appelle une) un lieu de refuge qui date des tems féodaux, surtout dans le pays de la Broie. Ce sont des greniers longs et étroits, construits en pierre et couverts d'une manière solide, où les habitans se retiraient avec leurs bestiaux et provisions quand les nobles seigneurs guerroyaient entre eux, et n'épargnaient ni les pauvres serfs, ni leurs chaumières, la première chose qu'ils faisaient d'ordinaire étant de piller les demeures, de massacrer quelques personnes, et de ne laisser de leur passage désastreux qu'un monceau de cendres. Aussi dans cette contrée ne trouve-t-on presque point de maisons champêtres, mais bien de nombreux asiles pour les paysans des villages éloignés des châteaux, où en tems de guerre ils pouvaient trouver un abri. Aujourd'hui, ces carrées servent de grenier ou de logemens, et souvent aux deux usages.

CARRES (ÈS, et PRÉ-DEVANT-LES-), 4 maisons du village de Pâquier, près de Gruyères.

CARROZ (AU), petit hameau contenant 6 habitations, dans la commune de Sorens, paroisse de Vuippens.

CASTELS-ST.-DYONISIUS, voy. *Châtel-St.-Denis*.

CATI, voy. *Kastels*.

CERGNES (AUX), 3 maisons champêtres près d'Arlens, paroisse de Promasens.

CERNIAT, *Serniat*, paroisse du décanat de la Val-Sainte et de la préfecture de Gruyères, contenant 653 poses de prés, 144 de champs, 49 de bois, 1040 pâquiers de pâturages; 450 habitans, dont 263 hommes et 187 femmes; 188 bâtimens, assurés pour 96,100 fr.; une église (St.-Jean et St.-Paul, m.), dont la paroisse a la colature, mais le curé bine avec Cresus; une chapelle (voy. plus bas), un presbytère et 14 maisons, y compris un détail de sel; ès-Usets, 4 maisons; en Luset, 2; au Borget, 6; aux Pelleys, 2; ès-Terrochons, une; près-de-l'Eglise, 2; au Champ-du-Rus, une; ès-Carayes, une; au Javro, 2 et une scierie; ès-Riaux, une et une scierie, aux Places, 2;

en la Savoleire, une; au Poyet, une; ès-Corberasses, 2; aux Communailles, 2; au Petit-Praz, une; au Domaine de la Scierne, une; à la Valsainte, un couvent, une église, un moulin, une scierie et 6 bâtimens divers (voy. *Valsainte*); ès-Mossettes, 2 maisons; ès-Grenerets, une; ès-Botteys, 2; au Praz-d'Amont, 2; ès-Echelettes, une, et en tout 31 granges et 88 châlets. Le 3 février 1558, la forêt de Cerniat, contenant 900 poses, fut partagée par accensement entre les communes de Cerniat, Corbières, Villarvolard, Villarbeney et Botterens. Elle avait déjà été démarquée l'année précédente, et en 1561 elle donna lieu à une difficulté entre les communes intéressées. L'an 1590, il fut permis à la commune de vendre des communaux, sans la réserve d'un cens, pour se procurer les moyens de construire un pont en pierres sur le Javroz, pour faciliter les communications avec Charmey. Ce pont se trouvait dans le lieu appelé la Golletaz; emporté par un éboulement de terrain, dont on ignore l'époque précise, il ne fut pas reconstruit dès-lors, de manière qu'il a été remplacé par un petit pont de bois. Le 7 août 1605, Claudius a Villario donna 100 liv. pour fonder une chapelle sous le vocable de la Très-Sainte-Trinité; elle est située dans le pré nommé les Pelleys. Le 27 mars 1615, Cerniat obtint la séparation de Broc pour former une paroisse particulière. Le hameau du Borget (*Borgzet*) ayant été réduit en cendres au commencement du XVIII[e] siècle, on le reconstruisit tel qu'on le voit encore aujourd'hui. Dans la nuit du 23 au 24 décembre 1799, une partie du village de Cerniat fut consumée par les flammes. A l'occasion de ce funeste évènement, on remarqua qu'un mai planté près d'une maison atteinte par l'incendie éprouva toute la violence des flammes sans être endommagé, tandis que des poutres très-éloignées, qui servaient de palissade à une clôture, furent la proie du feu.

CHABLAIS-MOOS, voy. *Moos*.

Chabloz, *Chables*, village et commune de la paroisse de Font, préfecture d'Estavayé, contenant 160 poses de prés, 193 de champs, 96 de forêts et 48 de vignes; 284 âmes; un ancien château, 48 maisons, une fruiterie, une forge, 19 granges et 2 fours, ainsi que quelques habitations à la Carrière, aux Soults et au Pichaud.

Chaffa (moulin du), voy. *Carignan*.

Chaffa, *Chaffalo*, voy. *Riaz*.

Chamassu, *Tzschamassu*, une ferme et domaine avec trois petits bâtimens, paroisse de Marly.

Chambaroux, voy. *Brémudens*.

Chamblioux, *Chambiou*, *Chamblos*, 4 domaines et fermes, dans la paroisse de Givisié. Vers le milieu du xv[e] siècle, la ville de Fribourg était en guerre avec celle de Berne et le duc de Savoie, baron du Pays-de Vaud. Le 20 avril 1448, 6000 ennemis à pied et à cheval se postèrent à Brétigny et à Givisié. A Chamblos les Fribourgeois en tuèrent beaucoup en tirant sur eux. La cavalerie de ces derniers occupait la hauteur où sont les fourches patibulaires (Galgenberg). L'enne-mi voulut la tourner; mais cette manœuvre ayant été observée depuis les tours de la ville, les jeunes guerriers firent une sortie, tuèrent un certain nombre de leurs adversaires avec leurs fusils et arbalètes, et les forcèrent à la retraite avec une perte de 60 hommes et beaucoup de chevaux. « Les Fribourgeois n'eurent aucun des leurs tués », dit la relation d'un contemporain, qui connaissait déjà l'art de faire des *bulletins officiels*. Quelque tems après quatre pâtres, qui gardaient du bétail à Chamblos, furent attaqués; trois restèrent sur place, et le quatrième, qui parvint à se sauver, mourut le lendemain. Le 11 mai une escarmouche eut encore lieu près de Givisié. Le 8 juin on se batit de nouveau à Chamblioux et Brétigny.

Le jour de St.-Pierre l'ennemi tua à Givisié un jeune garçon nommé Jean Clerc, de Belfeaux, âgé de

10 ans, et beaucoup de femmes. Le 1[er] juillet il y eut encore un combat à Givisié, où l'ennemi fut repoussé, et qui, quelques jours plus tard, ôta la vie à un mendiant à Cormanon. « C'est à de telles actions d'éclat que l'on reconnaît leur sang noble », dit la chronique. La paix fut enfin conclue dans le verger de l'auberge de *l'aigle noire* à Morat, le 16 juillet 1448, entre la Savoye et Berne, d'un côté, et Fribourg, de l'autre, sous la médiation des ambassadeurs de France, de Bourgogne et des Confédérés, parmi lesquels se trouvait un Itel ou Ital Reding, de Schwyz, dont le fils avait, en 1444, joué un rôle si sanguinaire à Greifensée (1), dans la guerre contre les Zurichois. Les conditions de la paix étaient sans doute dures, mais Fribourg, abandonné à lui-même et délaissé par le duc Albert d'Autriche, auquel il avait fait offrir par Jean Preuga 40,000 fl., s'il voulait lui envoyer une garnison (15 avril 1448), fut obligé de s'y soumettre. Les paysans des environs étaient aussi indisposés contre la ville, à quelle occasion le notaire Jean Gruyères observe méchamment, « que la ville ne pouvant, dans aucun temps, se fier aux paysans, on doit leur mettre un mors assez fort, pour qu'ils ne puissent jamais se mutiner (2). » Les conditions de cette paix portent : 1.° « que 8 députés doivent, dans le terme de 20 jours, demander pardon au duc de Savoye, la tête nue et le genoux courbé, pardon qui ne leur serait pas refusé ; 2.° que les châteaux de Villarsel (dans le Gibloux) et Montagny seraient remis en bon état, ainsi que l'église du dernier lieu, où ils fonderaient une messe journalière et perpétuelle ; 3.° que relativement aux biens de Guillaume d'Avenches, de Guillaume Felga, de Rodolphe de Vuippens,

(1) V. Chronik von Justinger; der Freyhof von Aarau, von H. Zschokke; die Schweiz in ihren Ritterburgen.

(2) "Den Bauern, auf welchen sich die Stadt niemals verlassen kann, soll ein so harter Biss eingelegt werden, dass sie sich nicht widerspenstig zeigen können."

et d'Antoine de Sallicetto (1), Fribourg se soumettrait à la décision des ambassadeurs, et que quant à ceux du bâtard de Pétigny, il devait faire ses réclamations auprès du comte de Neuchâtel, ou s'en tenir à la sentence d'un autre ; 4.° que les traités entre la Savoye et Berne étaient annullés, mais qu'en échange l'on ferait avec la première un traité de commerce (*modus vivendi*); 5.° que relativement à l'avouerie du couvent d'Hauterive, que des particuliers de Fribourg doivent avoir acheté de la même maison de Savoye, le comte de Neuchâtel devait en juger, et Fribourg produire ses titres et renoncer au droit de prescription, et qu'il en serait de même des prétentions de l'église de Lausanne sur la seigneurie de La-Roche ; 6.° que la ville payerait au duc de Savoye, dans des termes à déterminer, un dédommagement de 40,000 florins du Rhin; item, que le comte de Neuchâtel jugerait, si Fribourg a le droit de battre monnaie ; 7.° que tous les prisonniers seraient relâchés en payant leurs frais d'entretien ; 8.° que le château de Grasbourg, qui appartenait de moitié aux deux villes, devait parvenir à celle de Berne, avec la juridiction de Guminen (2); 9.° enfin, que Fribourg, à qui il était libre de faire valoir ses prétentions contre Rodolphe de Ringoldingen et de son fils Henri auprès du comte de Savoye et de deux arbitres, devait rendre à Marguerite de Düdingen, veuve de Pierre Rych, femme de l'avoyer Rodolphe de Ringoldingen, de Berne, et à sa fille Louise Rych (Dives) tous leurs biens. » Le duc de Savoye signa ce traité le 28 juillet à Lausanne, et Berne le lendemain.

Le 21 septembre, l'on fit une convention avec la Savoye pour l'acquittement des 40,000 fl., et le 27 du même mois on ordonna la perception d'un impôt

(1) Voy. *Guillaume d'Avenches et Antoine de Sallicetto*, par Mr. l'abbé Girard, 1802.

(2) Sur les représentations des députés de Soleure, les Bernois renoncèrent à la partie du traité qui concerne Grasbourg.

pour pouvoir payer cette somme ; mais cette perception n'ayant pas pu être effectuée, on convertit, le 19 septembre 1450, cet impôt en un emprunt forcé de 3 jusqu'à 100 florins.

Les Fribourgeois ayant, dans la dernière guerre, incendié le hameau et couvent de Villars-les-moines, le prieur Jean de Greilly ou Grilly s'adressa au pape Sixte V, qui ordonna que les revenus des biens de la maison d'Hauterive, dont l'abbé Pierre d'Affry avait épousé la cause de Fribourg, seraient employés à rétablir le couvent, (9 avril 1448). L'abbé Antoine de Cerlier publia le mandat, sous peine d'excommunication, à Romont, Villa (St.-Pierre), Billens, Orsonnens, Charmey, Broc, Prés et Farvagny (1). En vain l'abbé Pierre, qui pendant le désastre se trouvait à Fribourg, se recria contre les informalités de la procédure; ce ne fut que le 9 octobre 1448 qu'il réussit à faire un accord, par lequel le prieur rendit tout ce qu'il avait obtenu, à l'exception d'une rente de 6 L. 15 s. sur Cugy, et d'une somme de 300 florins d'or. L'an 1540, la seigneurie de Villars-les-moines fut vendue par les Etats de Berne et Fribourg à Jean-Jacques de Watteville, avoyer de Berne, à la haute justice près, moyennant la somme de 6500 livres de Berne.

Guillaume d'Avenches obtint un dédommagement de 600 fl. Le 1er avril 1451, le comte de Neuchâtel prononça que Fribourg devait payer 100,000 florins du Rhin à la Savoye, sous une amende de 10,000 fl.; mais le duc Louis en céda 44,000, en 1452. La même année on eut des difficultés avec les paysans, à la suite desquelles on en décapita 8 devant l'hôpital (2) près de la fontaine de St.-George.

---

(1) Voy. sur *Villars-les moines*, qui depuis 1808 fait partie du canton de Berne, les *Etrennes fribourgeoises* de l'an 1808, p. 118.

(2) L'hôpital se trouvait à cette époque où sont actuellement les arcades.

CHAMP-DES-DEUX (au), 2 maisons champêtres, commune de Prez, préfecture de Fribourg.

CHAMP-OLIVIER, *Champ-Noé*, *Champ-levé*. Ces bains ne sont éloignés que de 20 minutes de la ville Morat, et dans sa banlieue, sur les routes de Berne, Fribourg et Lausanne, dans une situation délicieuse et très-variée. Cet établissement, dont on ne connaît pas au juste l'origine, est la propriété de la société des carabiniers et vignerons de Morat. Le bâtiment, qui a la forme d'un T, et qui a été nouvellement réparé, est spacieux, commode et tenu proprement. La table et le service ne laissent rien à désirer, et les prix sont modiques. Ce lieu, outre des jardins, des allées, des promenades agréables, et la réunion de 6 bâtimens divers, est très-propre à faire des excursions dans les environs, qui tous offrent des points de vue charmans. Nous nous bornerons à citer d'abord Morat lui-même, où dans ses alentours les Suisses remportèrent, en 1476, une victoire qui est si célèbre dans nos annales; puis, nous nommerons Avenches, Payerne, Villars-les-moines, Greng, Courgevaud, le Löwenberg et d'autres campagnes encore, le beau lac de Morat, le Vuilly, qui est si pittoresque, les chaînes du Jura et des Alpes, et nous n'oublierons ni Neuchâtel, ni Bienne, Nidau et l'île de St.-Pierre. D'ailleurs, toute cette contrée est fertile et bien cultivée, sous un climat doux et sain, et à chaque pas l'on rencontre des habitans laborieux et industrieux. A Morat même, on trouve tous les secours et commodités nécessaires, et l'on y peut prendre, au bas de la ville, des bains chauds et froids du lac.

D'après une analyse chimique faite par feu l'apothicaire Vissaula, de Morat, ces eaux ont une température de 9 1/2 degrés, Réaumur, ce qui plus tard a été constaté par Mr. David Luthy. 128 onces de l'eau de la source ont donné, par l'évaporation, 260 grains d'une poudre d'un blanc grisâtre tirant un peu sur le

jaune. Lorsqu'on eut ajouté à 16 onces d'eau 1/2 once d'acide sulphurique, on obtint 3 pouces cubiques de gaz acide-carbonique par l'appareil pneumatique.

12 onces d'eau naturelle ont donné, par l'analyse chimique, à Mr. Vissaula le résultat suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Oxide de fer . . . . | gr. | 1, 11628. |
| Sulfate de chaux et de soude . | – | 1, 11628. |
| Carbonate calcaire (1) . . | – | 21, 95350. |

Mr. Luthy, en échange, qui le 19 avril 1826 a analysé cette eau, a trouvé qu'elle est limpide, transparente, sans aucune odeur ni saveur particulières; que sa pesanteur est égale à celle de l'eau distillée, sans occider la surface des métaux, et que dans 16 onces il n'a découvert que 2 grains de parties fixes; savoir,

| | | |
|---|---|---|
| Carbonate de chaux . . . | gr. | 1 7/8. |
| Sulfate de chaux . . . | – | 1/8. |

Quelque soit cette différence d'opinion, ces bains n'en sont pas moins utiles dans des cas de faiblesse et d'atonie, pour les maladies rhumatismales et chroniques, les scroffules, cachexies, paralysies etc.

Champ-raclé, hameau composé de quelques habitations, près de la ville de Morat, sur la nouvelle route du marais du côté de Galmiz.

Champ-rion (au), une maison isolée dans la banlieue de la ville de Romont.

Champ-salé, v. *Zansallés.*

Champ-Thomas, 2 maisons éparses, commune de Corjolens, paroisse d'Onnens.

Champagny, v. *Gempenach.*

Champin, v. *Villarlod.*

Champotex- (dessus et dessous), hameau de 10 habitations, de la paroisse d'Echarlens.

Chandolan, *Champdolan*, maison champêtre dans la commune de Givisié.

Chandon, v. *Chandossel.*

Chandon (le), est un ruisseau qui a sa source au-dessus

(1) V. Gemeinnützige schweizerische Nachrichten, Bern, 1812, N.° 104 et 105.

de Lechelles, et qui, après avoir fait mouvoir plusieurs rouages, va se décharger au-dessus de Faoug dans le lac de Morat.

Chandon, *Chandon-le-creux*, hameau et commune, paroisse de Lechelles, préfecture de Montagny, contenant une église (St.-Jean-Baptiste), qui est le temple primitif de la paroisse, et que le curé dessert en binant, 10 maisons et une forge. Le territoire de cette commune contient 170 poses de prés, 211 de champs, 233 de forêts, et 11 de pâturages.

Jean d'Avenches, ses fils Pierre, Wilhelm et Henri, ainsi que sa fille Jacquette vendent au couvent de St.-André, de l'ordre des Prémontrés, la dîme de Chandon, 1352. En 1519, ceux de Chandon eurent une difficulté avec leurs voisins d'Oleyres au sujet d'un moulin, et en 1558 une transaction fut conclue avec les Payernois relativement à la dîme. En 1583, on intima l'ordre à ceux de Chandon d'accepter l'ecclésiastique que le clergé de Notre-Dame leur avait nommé, qui, en 1592, fut requis de faire bâtir la cure, s'il voulait tirer parti de ce bénéfice; cette colature parvint plus tard au gouvernement. (Voyez *Lechelles*).

Chandossel, *Chandon*, commune et hameau de la paroisse de Villarepoz, contenant 102 poses de prés, 188 de champs, et 181 de forêts, et 21 habitations. Guillaume et Jean de Praroman donnent à la ville de Fribourg leur moitié de tout le ressort des villages de Cressier et Chandossel, acheté, en 1480, d'Addo Asineir, ce qui fut confirmé une année plus tard par Jacques Mossu et Jean Rudella, leurs héritiers.

Channey, v. *Villarsiviriaux*.

Chante-merle ou *Tzantamerlou*, domaine et ferme dans la commune de Grange-pacot près d'Agy.

Chante-merle, une ferme près de Morat.

Chapelle, commune de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant 113 poses de prés, 195 de champs, 29 de bois, 6 pâquiers de pâturages

123 habitans, une chapelle (la Nativité), 1 presbytère, 20 maisons et une grange; aux Chapalettes, 2 maisons; et aux Chanes-derrei, 3. Le chapelain est nommé par Mgr. l'Evêque, sur une double présentation de la commune. En 1409, Richard d'Illens, donzel, avait des propriétés dans cet endroit qu'on écrivait alors *Capella*. Etienne Grivel avait reconnu six années auparavant en faveur de Girard d'Illens.

CHAPELLE, hameau et commune de la paroisse de Surpierre, contenant avec Coumin 108 poses de prés, 251 de champs, 82 de bois, 105 habitans, et seul une chapelle (Ste.-Brigide), 11 maisons et 5 bâtimens divers. La famille Daguet possédait la dîme de Chapelle en 1494 et 1513.

CHARAVET, *Cheravet* (au), petit hameau de la paroisse de Châtel, contenant 6 maisons et 2 granges.

CHARMAY, v. *Charmey*.

CHARMEY, v. *Galmiz*, arrondissement de Morat.

CHARMEY, *Charmay* (1), *Galmis*, très-grande paroisse de la préfecture de Gruyères, décanat de la Valsainte, avant 1798 du bailliage de Corbières, ne formant qu'une commune, divisée en plusieurs hameaux, et contenant 592 poses de prés, 414 de champs, 85 de bois, non compris les forêts des montagnes, 2066 pâquiers de pâturages, 621 habitans, dont 305 hommes et 316 femmes, et 440 bâtimens, assurés pour 212,050 fr. Déjà avant 1288 cette paroisse a été détachée de celle de Broc. Le curé de ce dernier lieu retire encore 12 batz par an de celui de Charmey.

CHARMEY est un grand et beau village paroissial, à six lieues au midi de Fribourg. On y trouve une église (2) (St.-Etienne) dont le gouvernement a la colature (3),

---

(1) En langue celtique, *car-maës* signifie belle praire. Voy. *Conservateur suisse*, t. IV, p. 185.

(2) Placée sur un mamelon, cette église est située à 862' (280 m.) au-dessus de Fribourg, et à 2816 (915) au-dessus de la mer.

(3) Depuis 1555, avant c'était la Valsainte qui en avait le patronage.

1 presbytère, 39 maisons, un détail de sel, un poste de gendarmerie, 3 auberges, 3 forges; ès-Charrières, 4 maisons; ès-Levanches, 6; en la Corbetta, 1; au Praz, 18; au Riau de la Maoulaz, 1; en la Perraoulaz ou Perrolaz, 2; au Record, 1; au Clos-du-Métral, 1; au Village-d'Amont, 1; au Lyderrey, 13, une tannerie et une chapelle (Ste.-Anne); ès-Sciernes, 5; en Sciernes, 1; au Vernez-des-Sciernes, 1; au Pré-des-Cornes, 1; au Grand-Praz, 1; au Fontany, 1; aux Arses, 3; au Crevey, 2; au Plamont, 1; à Pramaufex, 2; en la Daouda, 1; au Perret de la Tzintre, 2; à la Tzintre, 9; au Moulin-neuf, 1, 1 moulin, 1 scierie, 1 auberge; à la Monse, 2 maisons et une chapelle (St.-François); au Moulin-d'avos, 1 moulin; en Coppés, 1 et une chapelle (St.-Jacques); à l'Hermitage de la vallée de grâce, une maison et une chapelle (Ste.-Trinité); au Pré-de-l'Essert (*Riedmatte*), une maison, plusieurs petits bâtimens, une chapelle (St.-Grat); et en tout 99 granges et 200 châlets, outre 10 chapelles champêtres, que nous indiquerons successivement.

Le pays et val de Charmey, qui avec Cerniat et Cresus forme un arrondissement pupillaire, est situé à l'extrémité orientale de Gruyères. Son district est très-étendu, étant borné, d'un côté, par les anciens bailliages de Gessenay et Zweysimmen (canton de Berne), et, de l'autre, par ceux de Bellegarde, Planfayon, Bulle et Gruyères; et, comme nous l'avons déjà observé, il faisait jusqu'en 1798 partie intégrante du bailliage de Corbières. Cette contrée alpestre est composée des villages de Charmey, Cerniat, Cresus et Montsalvens (paroisse de Broc); le premier en était le chef-lieu, qui dans les anciens documens est appelé Fédières ou Feydières. Le-Praz était, à ce qu'il paraît, le lieu le plus considérable, puisque c'était là que le couvent de la Valsainte assemblait sa cour de justice, de 1369 à 1495, pour ce qui regardait les causes dépendantes de son fief. Il fut aussi le premier

habité, comme le prouve le chemin de la Monse, qui descendait par les Pontcloux et remontait au Grand-Praz.

En 1405, Girard d'Estavayé, seigneur de Cugy, châtelain de Romont, accensa, au nom du comte de Savoye, des fonds et édifices existants à Charmey près de la Jogne. On assure que dans la suite plusieurs familles s'associèrent pour venir bâtir dans l'emplacement où est actuellement le village d'enhaut et une partie de celui d'embas; qu'ils prirent le nom de *Federati*, fédérés, et que de là est venu le nom de Fédières. La tradition ajoute, que ce local fut choisi, afin d'être à l'abri de la bise. Tout le val de Charmey était autrefois plus peuplé et mieux cultivé qu'à-présent; la seule vallée du Rio-du-Motélon, où l'on ne voit que des gîtes et des châlets, pouvait jadis fournir 25 hommes armés (1). Les montagnes appelées le Cointin, le Praz-du-Cerf, la Fin-de-dom-Hugon (*v.* cet art.) étaient habitées; l'on y distingue encore l'emplacement des champs, et dans cette dernière il y avait vers la fin du 17^e^ siècle un hameau composé de 15 ménages; sur le Grosmont même il existait des prairies, puisqu'en 1382 la Planey était divisée en quatre prés, situés à côté du mont qui porte le même nom, dont l'un aboutissait jusqu'à Outanna au-dessous de Brenleyre. En 1516, il y avait encore des prés et des pâturages en Crozet sur le Grosmont, qui s'étendaient aussi jusqu'à Outanna. L'on pourrait encore citer beaucoup d'autres endroits qui autrefois étaient habités, ainsi qu'on en voit actuellement dans l'Oberland bernois, dans l'Emmenthal, l'Entlebuch, les cantons forestiers etc., ce qui prouve, d'un côté, que la formation des grands domaines, soit dans les Alpes, soit dans le plat pays, est contraire à la population, en mettant entre les mains d'un seul ce qui

(1) En 1600, le régiment de Gruyères était fort de 1600 hommes; en 1782, seulement de 1100. A la première époque, le val de Charmey en fournissait seul 500, et à la seconde 200.

suffirait à l'entretien de plusieurs familles, et, de l'autre côté, que le changement de culture, à mesure que le prix des fromages haussait, a eu le même résultat, malgré des défenses faites tardivement (1); mais le besoin, qui est le principal moteur du travail de l'homme pour la conservation de sa vie, ramènera, avec les améliorations acquises depuis trois siècles, les choses sur l'ancien pied sans l'action et l'impulsion de l'autorité, qui, lorsqu'elle veut se mêler de tout, ne fait que gêner et retarder les progrès de l'industrie agricole, pour ne parler que de celle qui nous occupe dans ce moment. On voit encore par là que, si le village de Fédières a, sous le nom de Charmey, acquis l'étendue actuelle, ce n'est qu'aux dépends des autres villages de la paroisse et des habitations champêtres.

L'arrondissement du territoire de Charmey est d'environ 8 lieues, tout en pâturages depuis les rochers des Mortais jusqu'aux confins de la paroisse de Planfayon. Charmey a dû naturellement être de bonne heure l'entrepôt de l'énorme quantité de fromages qui s'y fabriquent annuellement, et qui, sous le nom de fromages de Gruyères, ou simplement du Gruyères, jouissent dans toute l'Europe d'une réputation bien méritée.

Les premières traces de seigneurie remontent au 11e siècle, et l'on croit qu'à cette époque Charmey faisait partie de la baronie de Corbières. La famille qui portait ce nom, et dont l'origine est la même que celle de Gruyères, est connue dans nos annales par son humeur turbulente et belliqueuse (2). Pierre de Gruyères, sire du Vanel, grand-bailli de Vaud en 1329, qui avait épousé Marguerite fille de Guillaume de Corbières, allégea le premier le sort des habitans de Charmey, qui étaient mainmortables. L'acte d'af-

(1) Principalement en 1750.

(2) Die Schweiz in ihren Ritterburgen, Coire, 1830; t. II, p. 26.

franchissement est de l'an 1319, pour lequel il fut payé 80 bonnes livres Lausannoises.

Girard, fils de Cono de Corbières, fondateur de la Valsainte (*v.* cet art.), eut pour apanage le fief de Charmey, 1280, qui faisait partie du mandement et de la châtellenie de Corbières. Le pays de Charmey est divisé par une chaîne de montagne, qui descend jusque dans le village, où on l'a coupée pour se frayer un passage. Le mamelon sur lequel l'église a été bâtie n'en est que le prolongement, ou, en d'autres termes, le contrefort. Le château de sire Girard I[er] était situé vis-à-vis, sur l'endroit appelé la Motte, (1) d'où l'on peut dominer toute la contrée à droite et à gauche, et d'où l'on voit le Moléson s'élever dans les airs. En 1288, le seigneur de Charmey fit abandon de tous ses biens à son fils Girard II. Celui-ci était un bâtard que son père avait fait légitimer par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, en 1283. Un autre bâtard, nommé Ulrich, qui avait aussi été légitimé en même tems, vivait encore en mars 1285. Cette circonstance explique la donation qui avait été faite avec le consentement des frères de Girard I[er]. Son fils vendit, en 1325, la majeure partie de ses biens, ainsi que le château de Charmey, avec le consentement d'Alexie de Pont, sa femme, à Perrod de Gruyères, seigneur du Vannel, et à Rodolphe et Conon de Corbières, co-seigneurs de Bellegarde, pour 1200 liv. N'ayant point d'enfans, il donna tout ce qui lui restait aux moines; mais une fille, nommée Jeannette, étant venue au monde, les Chartreux lui rendirent une partie de ses dons. Mariée avec François Magnyns, bourgeois d'Aubonne, auquel on donnait le titre de baron, elle mourut sans postérité, et suivit l'exemple de sa famille, ce qui augmenta et consolida les biens temporels des disciples de Saint-Bruno. (Voy. l'art. *Valsainte*.) (2)

---

(1) *Mot* ou *mott* est, à ce que disent les savans, un mot celtique ou keltique, et signifie une élévation ou éminence.

(2) Le 3[e] vol. des *Châteaux suisses* (Die Schweiz in ihren

Dans le xiv^e siècle, Charmey eut de nombreuses difficultés avec les nobles et bourgeois du bourg de Corbières au sujet de l'entretien des fortifications et de diverses prestations. (1) Le pays de Charmey était soumis à la mainmorte, dont il fut délivré successivement, mais non sans payer, et principalement le 1^er septembre 1429, par Humbert, bâtard de Savoie, moyennant 500 liv. bonne monnaie savoisienne, tout en se réservant les droits et usages, tributs, cens, rentes de blé, argent, corvées, chapons, lods, et autres quelconques. En 1475, Charmey prit aussi part au traité de combourgeoisie fait avec la ville de Fribourg, pour lequel il payait annuellement la moitié d'un florin d'or. Ce traité, renouvelé le 1^er mars 1501 entre Fribourg, d'une part, Corbières, Charmey et Vuadens, d'autre part, porte : 1° que, moyennant le florin d'or dû annuellement, ils seront quittes de toutes tailles, à l'exception des péages et pontenages ordinaires; 2° qu'à leur tour ils seront tenus d'aider et secourir les Fribourgeois, avec 4 hommes armés, dans toutes leurs affaires et guerres, à leurs propres frais. Dans la guerre de Suabe, on avait envoyé 80 hommes (1499), et dans celle d'Italie (1510, 11 et 12), aussi un secours de 24 combattans, ainsi que dans les années suivantes. Jean, comte de Gruyères, accorda au val de Charmey le droit de chasser les *malfaisans*, 1535. La famille de Prés, originaire de Rue, possédait un fief dans cette contrée, nommément à Feydières, le Praz, les Arses, Cerniat, Villarbeney, Châtel, d'un côté, et Broc, Botterens, etc., de l'autre, que Barthélemi de Prés vendit à l'Etat de Fribourg, en 1519, pour 3096 liv. 11 gros; à quelle époque le bâton de justice fut remis à Jean

---

Ritterburgen) contiendra une histoire très-détaillée des sires de Charmey et de toute cette contrée intéressante sous beaucoup de rapports, de manière que nous ne faisons qu'esquisser cet article.

(1) Die Schweiz in ihren Ritterburgen, tom. II, p. 274.

Brünisholz par Jean Bourquenoud, dit du Cimetière. Charmey subit le sort de la Gruyères en 1555, et, dans le rôle du décret du comte Michel, on trouve qu'il devait 300 fl. à Jacques Zampo, de Charmey, sous le cautionnement de Louis Fragnières. La même année les franchises, libertés et coutumes de la vallée furent en majeure partie confirmées, quoiqu'elles ne fussent pas écrites; l'une, entre autres, porte « que le seigneur ne pouvait saisir des individus du pays pour les cas criminels sans le concours et consentement des paysans du lieu, et ne pouvait imposer aucun ban de sûreté, sinon ceux que les paysans connaissaient. » L'année ensuite le Conseil de Fribourg leur abandonna la maison où la justice se tenait, avec la condition de payer annuellement 20 liv. à l'église, selon une coutume des anciens comtes. Une partie de la seigneurie de Prés étant encore soumise à la main-morte, ceux de Charmey s'en rachetèrent en 1574 pour 1000 fl. Les Chartreux libérèrent leurs main-mortables en 1574 et 1576, moyennant 1500 fl.; mais leurs terres furent soumises au lod. On trouve encore un autre acte de l'affranchissement de la main-morte, du 12 avril 1617, dans lequel l'Etat de Fribourg intervint auprès de la Chartreuse pour obtenir l'abolition de ce droit. Comme des fonds avaient été omis, on les délivra de cette oppression féodale le 16 septembre 1650, pour 400 fl. et une pistole. En 1563, il fut décidé que ceux de Charmey pouvaient, avec le concours du bailli de Corbières, nommer tous les trois ans les jurés, le lieutenant et le métral. En 1567, on leur permit de lever un impôt sur tous les biens de la vallée, pour réparer leur église. En 1569, il fut décidé qu'il leur était loisible de laisser enterrer les morts de ceux de Châtel, Cresus et Cerniat sur leur cimetière, sinon on devait les conduire jusqu'à Broc.

Jadis la vallée de Charmey était sous la juridiction de quatre seigneuries, mais la cour de justice était la

même pour toutes, sauf la différence du président. En effet, quand elle s'occupait des affaires de Corbières, c'était le lieutenant de ce bailliage qui siégeait au nom du seigneur. S'agissait-il de celui de Bellegarde pour le fief de Prés, c'était le métral de Jaun. Lorsqu'une question concernait les Chartreux, leur métral occupait le fauteuil; et, si la chose avait trait au Pré-de-l'Essert, c'était le châtelain du couvent d'Hauterive.

En 1577 et 1579, les communes de la Gruyères ayant arbitrairement refusé de soumettre leurs comptes à l'examen et au visa des baillis, on leur imposa des amendes; Charmey avec Cerniat, Cresus, Villarbenoît, Villarvolard, Vuadens et Botterens, payèrent 600 liv., la bannière de Gruyères 800, et Broc et Grandvillars 600. En 1604, on permit à ceux de Charmey d'amodier des vaches dans les anciennes terres, ce qui est une preuve évidente de la décadence de la culture. La levée d'un subside, sous le nom d'*argent de guerre*, en 1614 et 1632, donna lieu à des réclamations, refus, mutineries, arrestations, emprisonnemens et admonitions. Le château de Charmey était déjà ruiné en 1624, et le dernier pan de muraille s'écroula pendant l'hiver de 1824. En 1688, il est question d'un droit de poids pour les fromages, qui subsiste encore.

Depuis 1693, cette vallée avait plusieurs signaux à entretenir et à garder; mais, dès 1742, elle en fut exemptée. Nous plaçons ici une note omise plus haut. Dans les comptes du gouverneur Jacques Bugnard, on trouve, d'une part, « qu'il a reçu pour la pension du roi de France 12 écus 20 gros, et, d'autre part, qu'il a délivré à celui qui a fait la conjuration des loups, et d'autres bêtes, 6 fl. 3 gros. »

Le pays de Charmey avait le droit de tenir trois foires, pour les frais desquelles l'Etat payait 22 écus; celle de la St.-Barthélemi était surtout très-fréquen-

tée. (1) Qnatre jeunes gens, appelés *les gardes de la foire*, ouvraient une danse avec autant de filles de l'endroit; c'était le gouvernement qui payait le repas. Malgré cela, l'honneur d'être les premiers danseurs était brigué et très-dispendieux. Pour empêcher toute jalousie et préférence, chaque garde devait choisir sa danseuse parmi ses plus proches parentes. Dans le XVII^e siècle, une de ces foires donna lieu à une aventure tout-à-fait tragique. Deux centsuisses du roi très-chrétien étant en congé, devinrent épris de la même belle, et se disputèrent sa main. L'un d'eux fut préféré; et, lorsqu'il conduisit la fille à la danse, il rencontra son rival, et lui offrit un verre de vin. Ce dernier l'invita plus tard à sortir du cabaret. Après avoir défié son camarade, ils se rendent ensemble dans un pré écarté, appelé l'Epenetta, au bas des Arses. Ils convinrent d'abord de se battre à outrance, puis ils creusèrent une fosse pour celui qui succomberait. Le lendemain on les trouva tous deux morts sur place, percés de coups. Le souvenir de ce duel est peint en fresque sur la muraille d'une maison du village. L'un de ces champions s'appelait Remy, l'autre Gremion. A côté de cette peinture grossière, mais caractéristique, on en voit une autre qui représente un courrier à cheval, tenant en main une dépêche, et courant à toute bride pour annoncer au sénat de Fribourg la mort du comte Michel; mais il est poursuivi par une troupe de grues. (2)

La foire de la St.-Barthélemi devenant onéreuse et à charge aux habitans du pays, ils représentèrent qu'elle occasionnait des dépenses inutiles; que les quatre gardes faisaient trop de frais; que les domestiques et servantes s'absentaient pendant trois ou quatre jours; qu'ils négligeaient leur service et se ruinaient, et que les pauvres s'entassaient dans les granges, où ils mettaient tout en désordre. Cette foire fut

(1) En 1683, elle avait été transportée à la fête de St.-Laurent.
(2) Voy. *Alpenrosen*; 1823, p. 150, et 1824, p. 70.

supprimée en 1686. Malgré cela, le gouvernement continua à accorder les 7 écus d'usage, mais en ordonnant qu'ils seraient employés au soulagement des nécessiteux, et les ménétriers n'osèrent plus reparaître, sous une amende de 100 fl., partageable par moitié entre le bailli et les pauvres. Les deux autres foires furent abolies dans le même but en 1700, et celle de la St-Barthélemi, en 1798 et 1799, n'eut qu'une existence éphémère.

Nous croyons devoir faire mention ici d'un ancien usage à l'occasion des rixes et batteries. Si elles avaient lieu dans un endroit public, tout homme d'office plaçait son couteau dans le plafond ou dans la paroi, et, en serrant le manche avec la main, il criait : « Au nom de Dieu et de leurs souveraines excellences, je vous impose les sûretés. » Ordinairement la querelle, souvent sanglante, cessait; mais par fois les parties belligérantes, après s'être fait un signe, et oubliant qu'ils étaient hommes et chrétiens, se rendaient à l'écart pour terminer le différend en plein air.

Cet usage, qui n'est guère connu que dans le canton de Fribourg, tire son origine de la féodalité; car losqu'un seigneur voulait affranchir un cerf ou lui céder une portion de son fief, il lui donnait un couteau, comme emblême de l'homme libre, à la sommation duquel il fallait obéir, sous peine d'un châtiment sévère, si son autorité n'était pas respectée.

L'église de Charmey, d'une architecture simple, mais élégante, a été rebâtie à neuf de 1735 à 1738, aux frais de dom Jacques Bourquenoud. Ce respectable ecclésiastique a légué un capital de 700 écus bons environ (en 1724 dom Bifraré y en a ajouté 400) pour faciliter et encourager les études des jeunes gens qui se vouent au sacerdoce. Outre cela, il a fondé la chapelle de Notre-Dame-naissante, avec Ulrich Bourquenoud, son frère, aussi prêtre (1695), en y annexant un revenu d'environ 100 écus, et 30 que la commune y a ajouté. Le chapelain a la charge de te-

nir une école publique des garçons; aussi sa mémoire est-elle encore en bénédiction et vénération dans cette contrée, comme l'atteste l'épitaphe que la reconnaissance a gravée sur la pierre de son tombeau. (1) Parmi les tableaux de cette église, on distingue un *Stabat Mater*, qui est d'un bon maître. Si l'on regarde du pied du grand autel par la porte ouverte, on découvre, comme au fond d'une percée, la colline boisée qui porte les débris du château de Montsalvens. Nous devons dire un mot du doyen Nicolas Dousse, originaire de Treyvaux, qui, né en 1732, mourut en 1805., après avoir été 50 ans prêtre et 45 ans curé à Charmey. Les habitans le regrettent encore, et lui ont aussi érigé un simple monument funéraire avec quelques vers, qui retracent ses vertus.

Sous des articles particuliers, le Pré-de-l'Essert, Lyderrey, Coppet ou Tzintre, Monse, Praz et Motélon, nous avons fait mention de quelques chapelles; mais notre tâche n'est pas encore finie.

La chapellenie jointe à l'église paroissiale a été fondée en 1501, et érigée en bénéfice en 1665, dont la collation appartient à la commune; dom François Taborat, sous le titre de vicaire ou altarien de Feydières, est, en 1512, le plus ancien des chapelains. Nous avons déjà parlé plus haut de la chapelle de Notre-Dame ou de *Cinq-Heures*, comme on l'appelle vulgairement, à cause de la messe qui doit être célébrée à l'aube du jour, et de la pieuse et utile fondation qui y est annexée. Pour ne pas nous écarter du chapitre de l'instruction publique, qui, sous tous les rapports, est le premier besoin de la société, nous ajouterons qu'il existe une ancienne fondation sous le titre de *Confrérie du St.-Esprit*. Par sentence du 31 mars 1699, le gouvernement ordonna qu'on de-

(1) " Ci-gît R. dom Jacques Bourquenoud, par ses bienfaits au temple de la Mémoire, par ses vertus au centre de la Gloire. †, 1743. " Il avait encore acheté la grande cloche, qui lui coûta 1200 écus.

vait prendre annuellement 30 écus bons sur les revenus de cette fondation pour augmenter le salaire du régent, et distribuer le reste aux pauvres, non en pain, lard et potages de fèves, comme anciennement, mais en argent. La famille Aragnin, actuellement éteinte, était, en 1702, la principale fondatrice d'un capital dont les revenus étaient destinés à faire distribuer des petits pains aux pauvres. Dans une assemblée de la commune, ces revenus ont été employés à salarier la maîtresse d'une école de filles, qui jusque-là n'existait pas; mais les prébendaires ont conservé le droit de la nommer; néanmoins, la commune peut en fixer le choix.

La chapelle de Notre-Dame-du-Pont-du-Roc est remarquable tant par sa situation dans un recoin à trois quarts de lieues du village sur le chemin de Bellegarde, que par son origine.

Jean Pettolaz, de Charmey, en 1692, fut emporté par la Jogne à la suite d'une crue subite des eaux, et jeté, comme par miracle, sur une grosse pierre qui se trouvait au milieu du lit du torrent, d'où l'on parvint à le retirer sain et sauf. En signe de sa gratitude pour cette faveur du ciel, il fit ériger à la même place une chapelle qu'il dédia à la Sainte-Vierge, en hypothéquant un fonds pour sa maintenance. L'évêque Pierre de Montenach confirma cette fondation en 1697. Cette chapelle, visitée par tous les passans, ferait le sujet d'un joli tableau alpestre, digne du pinceau d'un de nos paysagistes.

« La paroisse s'y transporte processionnellement plusieurs fois l'année. L'une de ces processions se fait en reconnaissance de la protection de la divine Providence, qui préserva le village d'un incendie total en 1799. Le feu avait éclaté la nuit du 23 au 24 novembre, et déjà une chambre était consumée lorsqu'on s'en aperçut. Le doyen Dousse s'engagea, avec la paroisse, de faire une procession tous les ans à cette chapelle pour obtenir le secours du ciel, et aussitôt

la promesse faite, le feu diminua, et le village fut hors de danger. » (1)

La chapelle de l'Ermitage est située dans la Vallée-de-Grâce et dédiée à la Ste.-Trinité, sous le vocable de St.-Paul, ermite, et du bienheureux Nicolas de Flue. L'époque de sa fondation est oubliée; on sait seulement que c'est un prêtre, nommé François Tornare, de Charmey, qui fit défricher le terrain, et y vécut en solitaire dans une petite maison qu'il avait fait bâtir à côté de la chapelle. Le 1er mars 1724, ce cénobite mourut en odeur de sainteté, après avoir légué ses livres, en 1717, à l'usage des ecclésiastiques de la paroisse, et ses meubles, avec deux ruches d'abeilles, à ses successeurs, sans néanmoins en avoir la propriété, afin de les attacher à la solitude. On ne connaît que cinq autres solitaires qui y aient demeuré. Maintenant cette chaumière est habitée par une pauvre famille; mais la commune y a mis la condition que s'il se présentait un disciple de Saint-Paul, elle devait lui faire place, et chercher un asile ailleurs.

« Le *patois* du Pays-de-Charmey, dit Bridel (2), est riche, surtout en mots consacrés aux détails de la vie et des occupations pastorales, qui ne se trouvent pas ailleurs : il porte un caractère frappant d'antiquité par la quantité de termes celtiques qui s'y trouvent conservés sans grand changement ; par exemple, on appelle un amant un *merchant* (3) : cette expression me surprit d'abord...., mais je crus découvrir l'origine de ce mot dans *merch*, une femme en celtique, *merched*, une jeune fille etc., d'où l'on

(1) Ce passage a été extrait d'une chronique manuscrite, intitulée : *Matériaux pour l'histoire de la Gruyères, en général, et pour celle du val de Charmey, en particulier*. Par François Bourquenoud, le jeune; 1816. Nous avons souvent utilisé cet intéressant manuscrit avec la permission de l'auteur.

(2) *Conservateur Suisse*, IV, p. 191.

(3) On prononce *Martschan* (note de l'auteur).

aura fait *merchant*, comme nous avons fait *damoiseau* de *dame* (1). Cet idiome, qui pourrait passer pour une langue distincte de toute autre, est très-agréable, et il est très-différent de celui qu'on parle dans la partie plate du canton de Fribourg. »

Chasseurs (*Jäger*), v. *Gendarmerie*.

Chassotte, la, (*Tzaschotta* en patois), 3 maisons de campagne avec fermes, granges, écuries, étables, fours, et une petite chapelle appelée Kämmerling (2), du nom d'un chanoine qui la fonda, dont l'une des maisons est située dans la paroisse de Villars, et les autres dans celle de Givisiez. L'une des maisons de campagne a, du côté du jardin, un péristyle avec une table de marbre noir incrustée dans la muraille et une inscription en lettres d'or de la teneur suivante :

« Jacques Daguet, maître boucher, et son épouse Elisabeth Loffing, nés sans fortune, mais pleins de courage en Dieu, se sont élevés à l'état d'aisance, et ont créé cet établissement par le travail, la probité, l'économie, une conduite humble et l'union la plus constante. Vous tous qui leur succéderez, imitez leur exemple ! Ce souvenir leur est dédié par leurs enfants reconnaissants Charles Schaller et son épouse bien-aimée Elisabeth Daguet. »

Chateau-Collon, petit hameau de la commune de Gillarens, paroisse de Promasens, contenant 9 maisons et 4 petits bâtimens.

Chatel, v. *Burg*, arrondissement de Morat.

(1) V. l'art. *Donzel*, dans le dictionnaire.

(2) D'après une tradition populaire, la famille Kæmmerling, éteinte en 1662 par Jean-François, doit descendre des Chambrier de Neuchâtel, depuis l'époque de la réformation, 1528-1530; mais Pierre Kæmmerling, le premier qui soit connu, a acquis la bourgeoisie de Fribourg, en 1580, pour 6 liv.; or, s'il avait été un Chambrier, d'après le traité de combourgeoisie qui existait entre les deux villes, il n'aurait dans ce tems là rien payé, ainsi que d'autres. Jacques Kæmmerling protonotaire, prévôt et vicaire-général, fit une fondation en 1630, pour instituer les deux co-adjuteurs (*vulg.* Kindstäufer) du curé de ville, † 1634.

Chatel-Cresus ou sur-Montsalvens, commune et village de la paroisse de Broc, préfecture de Gruyères, contenant 105 poses de prés, 39 de champs, 33 de bois, 40 pâquiers de pâturages, 110 habitants, dont 62 hommes et 48 femmes, une chapelle (1) (St.-Nicolas, (évêque), dont le chapelain est nommé par la commune, 1 presbytère, 18 maisons, 1 cabaret, appelé vulgairement le *K*; d'Amont-de-Châtel, 3 maisons; ès-Chésallés, 1, et en outre 16 granges et 4 châlets. Les voyageurs ne doivent pas manquer de monter jusqu'au signal, au-dessus de Châtel, pour y jouir d'un des plus beaux points de vue de la Gruyères.

Cono de Corbières, co-seigneur de Bellegarde, pour récompenser les bons services que lui ont rendu les frères Marmet et Jean Morelli, de Châtel-sur-Montsalvens, les affranchit de la main morte, 1336. Cette commune, par sentence du 1er avril 1713, était justiciable à Charmey, et tenue à supporter toutes les charges et redevances du pays, à l'exception de l'argent de guerre, avant 1798. Le pays de Charmey paye annuellement 48 1/2 écus bons pour cette redevance (v. Montsalvens). Défense fut faite, en 1591, à ceux de Broc et Châtel de vendre ou louer des vaches hors des bannières de la Gruyères.

Chatel-St.-Denys, *Castels et Kastels-St.-Dyonisius*, dont en latin on n'a pas manqué de faire *Castrum Sancti Dionysii*, en faisant remonter son origine jusqu'à Jules-César, ce qu'on aurait dû se donner la peine de prouver (2), préfecture bornée au nord et à l'est par celles de Rue, Bulle et Gruyères, au sud et à l'ouest par le canton de Vaud, contenant 3487 poses de prés, 4190 de champs, 2336 de bois, 1545 pâquiers de pâturages (3), 3533 habitans, et 919

(1) Cette chapelle a été construite et érigée en 1701. La rente du chapelain a été fondée plus tard.

(2) Voy. *Etrennes fribourgeoises*, 1806, 93.

(3) Dans les cadastres ces poses sont taxées 2,706,797, les bâtiments 301,916, et les droits féodaux 43,765 fr.

bâtimens, assurés pour 755,200 fr.; cette préfecture a un dépôt de lettres, un bureau de péage, 1 poste de gendarmerie, 13 auberges, 3 détails de sel, à Châtel, Semsales et Attalens, 7 inspecteurs du bétail, ainsi que divers autres établissemens. La grande route de Vevey traverse cette préfecture qui forme deux arrondissemens pupillaires, l'un composé des paroisses de Châtel et Semsales, et l'autre seulement de celle d'Attalens, et elle est le quatrième quartier du 4e arrondissement militaire ou de Gruyères. Le Préfet réside dans le chef-lieu; le Tribunal s'assemble les 1er et 3e lundi, et les deux directions des orphelins les 1er et 3e vendredi de chaque mois. Le *Coutumier de Vaud* est le code civil que l'on suit dans cette contrée, dont la culture et l'industrie sont presqu'exclusivement alpestres.

Chatel-St.-Denis, paroisse de la préfecture de même nom et du décanat de la Part-Dieu, contenant 946 poses de prés, 1661 de champs, 563 de bois, 1061 pâquiers de pâturages, 457 bâtimens, assurés pour 416,050 fr., et 1665 habitans. Prayoud et Fruences font partie de la grande commune, et avant l'an 1806 aussi Remaufens. Actuellement la paroisse est divisée en 3 quartiers, Châtel, Prayoud et Fruences; déjà en 1769 les communs et forêts avaient été partagés avec Remaufens. Cette paroisse est riche en pâturages, et on distingue particulièrement les montagnes de Noir- ou Niremont, Teysachaux ou Teysatzaux, les Précises, Grand-Praz, Corbettes, Alpettes, Molosy, Trêmettaz et autres, qui, avec les gîtes, contiennent 101 châlets et divers petits bâtimens au nombre de 25. Cette partie montagneuse fournit d'excellents fromages.

Chatel-St.-Denis, le bourg de ce nom est le chef-lieu de la préfecture; il est situé à dix lieues au sud de Fribourg, et à 2 de Vevey. Il contient un château dans lequel réside le Préfet, une église (1) (St.-Denis),

(1) Elle est à 541′ au-dessus de Fribourg, et à 2497, au-dessus

une chapelle (Sts.-Grat et Roch), 1 presbytère, 105 maisons généralement très-bien bâties, 1 boucherie, 6 auberges, 1 forge, 1 détail de sel, 1 bureau de péage, 1 dépôt de lettres, 1 station de gendarmerie, 4 moulins, 3 scieries, plusieurs magasins de fromage, et environ 20 granges. De plus, au Bourg, 15 maisons et 2 granges; aux Crêts, une maison; à la Coulaz, 1 maison et 1 grange; à l'Hermitage, 1 maison; à Montimbert, 4; aux Grands-Champs, 1; aux Fochaux, 1; Chez-les-Sires, 1 et 2 granges; à Neyrevaud, 1 maison; à Montmoirin, 4 maisons et 2 granges; à Lécheires, 1 maison; à Trimont, 3; au Bioley, 3; au Marais, 1; aux Corailles, 1; sur Scévaz, 1; au Charavet, 6 et 2 granges; à la Maréche (Maraiche), 1 maison; en Hayoux, 2; à la Rotaz, 2; à Pramonthaux, 2; au Crey, 6 et 1 grange; aux Battiaux, 1 maison; au Champ-Rio, 1; à Plagnières, 6, 1 moulin et 1 scierie; à Maudens, 4 maisons et 1 grange; Sous-Maudens, 1 maison; aux Terreaux, 1, et une grange; au Suchet, 1 maison; à Prauthey, 2; au Praz-Brelan, 1; à la Scierna (*Ciergnaz*), 1; au Chêne, 2; en Villars, 7 maisons et 6 granges, outre divers petits bâtimens épars. (v. *Lussy*, *Lac*).

Châtel-St.-Denis est une ancienne seigneurie. Jean, co-seigneur de Castello, Isabelle, sa femme, et Wilhelm, leur fils, chanoine de Lausanne, proposent au comte de Savoye de lui vendre cette seigneurie, à l'exception du Vidomat et de celui de Remaufens; le comte accepte cette offre, à condition que tous abergataires (emphytéotes) doivent bâtir dans la nouvelle ville qu'il se propose de bâtir, 1296 et 97.

La porterie (*v.* cet art.) de Châtel avait été cédée par le comte de Savoye à Perrod Tyeri, qui la vend

---

de la mer. Le curé est nommé par le chapître de St.-Nicolas; la seconde place est un bénéfice pour un instituteur chargé d'enseigner les premières classes latines, fondé par feu Mr. le curé d'Eglise; cette famille en a la nomination. La paroisse nomme le chapelain, ou la 3e place qui est un simple service.

à Wilhelm de Nigra-aqua (d'Eau-noire), bourgeois, pour 306 liv., 1318. Le comte Amédée de Savoye accorde des franchises au bourg de Châtel, 12 Janvier 1336 (1). Pierre de Cly, seigneur de Rupe aurea (Roche-d'or), vend à Iblet de Challant le bourg et la seigneurie de Châtel pour le prix de 7000 florins d'or, 1385. Bonne de Bourbon, régente de Savoye, confirme, 1387, la vente de cette seigneurie, que Pierre de Cly avait obtenue d'elle sous hommage *noble* et lige, l'an 1384 (2). Iblet de Challant aberge la porterie de Châtel aux jugaux Perrod et Jacquette Cerstel, qui l'avaient perdue par une aliénation faite sans la permission de leur seigneur, 1390. François, fils du précédent, vend à son parent, Aymo de Challant, la seigneurie de Châtel pour 6240 fl. d'or à 12 gros de Savoye, 1419. Vuillermus Mistralis, de Rue, du consentement de sa femme, Amphylésie Spoleri, vend divers cens à Châtel et Fruyens, 1442. Les Fribourgeois avaient une hypothèque sur la châtellenie de Châtel, dont ils dépossessionnèrent Louis de Bonnivard, qui l'avait acquise de Jacques et Guillaume de Challant; mais ayant été réintégré dans sa propriété par le grand-bailli de Vaud, il la vendit à François de Gruyères, qui à son tour la céda à Bernard de Menthon, pour le prix de 3064 fl., 15 gros de Savoye, 1444 et 1446 (3). A cette époque les Fribour-

(1) Le Conseil de la ville municipale et souveraine de Fribourg les confirma le 15 Janvier 1573.

(2) Pierre de Cly, chevalier, révendiquait le château de Cly dans la vallée d'Aost, qu'Amédée de Savoye lui avait enlevé ensuite d'une sentence; par convention de l'an 1384, la maison de Savoye lui céda la seigneurie de Châtel sous l'hommage indiqué ci-dessus, et, en outre, un dédommagement de 14,000 florins d'or.

(3) En 1445 et 1447, Jacques et Guillaume de Challant avaient vendu le château de Châtel à Louis Bonnivard, de Chambéry, pour 3064 fl., 4 gros, à titre de rachat. L'an 1465, ce dernier céda tous ses droits sur Châtel à François, comte de Gruyères, pour 2000 ducats et 100 écus de Savoye

geois avaient déjà un acte obligatoire de 1900 florins contre Jacques de Challant, seigneur de Châtel et Vuissens. En 1461, les Fribourgeois en qualité de créanciers s'étaient emparés de Châtel, et Pierre Perrotet leur en rendit compte. L'année ensuite, ils furent sommés de paraître devant le grand-bailli de Vaud; mais l'on finit par prendre divers arrangemens. Jean Busquet, ne pouvant être admis à prêter l'hommage lige pour la porterie de Châtel, l'abandonne à Bernard de Menthon, quoique cet office ait longtems été exercé par sa famille, 1478.

Les ressortissans de Châtel étant en difficulté avec leur seigneur, Antoine de Menthon, des arbitres prononcèrent: 1.° Que d'après la coutume de Vaud le lod serait au 13e denier; 2.° que le focage pour la porterie serait d'un denier de cens annuel par feu; 3.° que la tête de tout animal tué appartiendrait au seigneur; 4.° que le subside dû à ce dernier serait de 20 fl. d'or, à 12 s.; et 5.° qu'ils demandaient 12 fromages ou vacherins pour leurs peines, 1484. George de Menthon prend possession de Châtel, et ses ressortissans lui jurent fidélité, 1494. L'an 1497, le banneret Antoine de Praroman, de Fribourg, avait une lettre de rente de 900 fl. contre George de Menthon, qui, la même année, était en difficulté avec Louis de Menthon, à quel sujet le grand-bailli de Vaud, Jean d'Estavayé, rendit une sentence. Pierre et Antoine de Belleforti, agissant au nom de leurs femmes, Claudine et Antoinette de Menthon, vendent au gouvernement de Fribourg le château et la seigneurie de Châtel pour 12,000 fl. petits d'or, à 12 gros, par acte du 18 Juin 1513. Charles, duc de Savoye, vend, à titre de rachat, Châtel-St.-Denis à Bernard Musy, de Romont, pour le prix de 4000 écus d'or, 1528. George Muriset, co-seigneur, et Pierre Castella, châtelain, au nom de sa mère Isabelle, veuve de Jean Castella, co-seigneur, abergent un four, 1546. Claude Duvillard, chanoine de St.-Nicolas, est nommé par le

Conseil de Fribourg curé de Châtel. Le tiers des amendes encourues par la non-célébration des fêtes est alloué à la fabrique de l'église, 1562. En 1568, François Blanc, donzel, de Vevey, Jean Musy, donzel, de Romont, ce dernier en qualité de procuré de François Castella, l'aîné, donzel, de Gruyères, et la veuve de Pierre Castella avaient plusieurs parts à la seigneurie de Châtel. Un manteau ayant été perdu en 1569, on proclama à l'église, que celui qui l'ayant trouvé ne le rendrait pas, ne pourrait pas participer au pain béni et à l'eau lustrale, à quelle occasion un procès eut lieu entre Pierre-Jacques Cordier, d'une, et François Berthod et sa femme, Jeannette, d'autre part. L'année 1581, la juridiction de Semsales fut réunie à celle de Châtel. Le bourg obtient la concession d'un marché hebdomedaire, 1585, qui fut confirmé en 1593, et qui, déjà alors, se tenait le lundi (1). Déjà l'année 1585, le gouvernement de Fribourg avait confirmé une sentence à ceux de Châtel, qui leur accordait le droit de faire désalper les étrangers avant le 10 mai et le 1er août, d'après le calendrier réformé; l'année ensuite, le nouveau calendrier fut introduit dans tout le canton.

Comme, en 1562, il y avait déjà à Châtel 28 carabiniers (vulg. *tireurs*), le gouvernement leur accorda, le 12 mai, une pièce de drap (*ein Stück Schürlitz*), dont on faisait des prix, qui jusqu'au commencement de ce siècle étaient connus sous le nom de *culottes* (Hosen), qui plus tard furent remplacés par des prix

(1) Ce marché a encore lieu, mais il est presque nul; seulement dans la belle saison on voit quelques marchands de poterie et des revendeuses de fruit, l'usage étant d'aller vendre le lendemain ses productions à Vevey et d'y faire ses emplettes. C'est un abus à signaler et à réprimer. Les deux foires qui s'y tiennent tombent sur le lundi avant la St.-Simon et St.-Jude, et l'autre le lundi avant la St.-George, en avril; elle est connue sous le nom de *foire du chanvre*, parce qu'on y vend principalement de la graine de cette plante.

en argent sous la même dénomination (1). Les habitans de Châtel s'étant plaints que l'existence de plusieurs co-seigneurs leur causait beaucoup d'embarras, il fut résolu à Fribourg qu'on les rachèterait pour la somme de 2092 couronnes ou écus, 19 avril 1574. En 1575, il fut décidé que ceux de Châtel étaient francs du lod, mais que les étrangers le devraient au septième denier.

Le vidame François Blanc, de Vevey, obtient, à cause de sa fidélité, la concession de six poses de bois en Bochet-Jantin, et, en outre, la permission de chasser et de pêcher dans le lac de Lucel (v. l'art. *Lussy*), comme le bailli, 17 juillet 1577 (2). Le 7 août suivant, la cure est accordée à D. Alexandre Ropra, à condition que dans l'espace de trois ans il bâtirait le presbytère, et qu'ensuite il donnerait au chapître annuellement 20 liv. L'année ensuite, on fit conduire des tuiles depuis la porte des étangs de Fribourg pour couvrir le toit du château (*das obrigkeitliche Haus*) de Châtel, 1578. Ceux de Châtel, après avoir fait fondre une grande cloche, imposèrent le curé de 60 et les riches de l'endroit de 25 liv., ce que ceux-ci, le pasteur à leur tête, trouvèrent si déplacé, qu'il fallut avoir recours à d'autres ressources pour faire face à cette dépense. L'année ensuite, le château ayant été rebâti, les ressortissans de la seigneurie furent obligés de faire les charrois de bois de construction, et ceux de Bulle, La-Tour, Vuadens et Vaulruz de conduire les tuiles. En 1580 et 1581, on construisit, de concert avec le seigneur de Blonay, un pont, appelé de Féguières, sur la Veveyse au-dessous de Châtel, qui coûta 2000 liv. On prit des

(1) En 1636, le gouvernement leur concéda une place de commun aboutissant à la montagne de Molliésruche; leurs premiers statuts sont de l'an 1752.

(2) En 1590, la ville de Genève formait des prétentions sur cette vidamie, mais le gouvernement de Fribourg intervint par des protestations, de sorte que la chose en resta là.

pierres à Semsales, que ceux d'Attalens et Bossonnens devaient conduire sur les lieux. Le sire de Menthon ayant remis divers titres concernant la seigneurie de Châtel, on lui fit un cadeau en argenterie. Comme le chapitre de St.-Nicolas a la colature du bénéfice de Châtel, on le charge, 1583, de faire reconstruire la cure. On accorde au bailli de Châtel l'autorisation de permettre à ses administrés de vendre des bardeaux avec discrétion à Vevey, 1590. Tous ceux qui s'étaient refusés à conduire le bois nécessaire pour réparer le château de Châtel, furent condamnés à une amende de 50 fl, les ressortissans étant tenus à maintenir les fortifications, 1616. André Jeoffrey prête hommage au gouvernement pour la vidamie de Châtel, 1591. Après son décès elle parvint à Nicolas Jeoffrey, 1615 (1). Ceux de Châtel étaient francs du péage de Blonay et Vevey, 1685, 1697, et déjà en 1604 le bailli de ce dernier lieu avait déclaré que pour les grains qu'ils conduiraient au marché, ils ne devaient que 4 den. par sac, et que les vins provenant de leurs vignobles étaient exempts de tous droits. En 1619, le gouvernement acheta la montagne de Teysachaux de Benoît Studer, au nom de sa femme Anne, née Wild. Nous avons oublié de dire plutôt, ce qui sans doute était inutile, que dès le 16e siècle la seigneurie de Châtel-St.-Denis formait un bailliage, dont les armoiries sont une aigle noire dans un champ blanc. Ce bailliage parvenait ordinairement au secrétaire du conseil (*Rathsschreiber*). En 1743, on constuisit la route de Châtel à Vevey, qui, comme toutes celles de cette époque, est très-mal tracée; mais, comme encore à-présent, on ne peut rien attendre de mieux des ingénieurs et architectes-*amateurs*. En 1753 et 54, on établit une halle pour le fromage et le

(1) Le 3 mars 1629, le conseil de Fribourg acheta du même tous ses droits sur la seigneurie de Châtel pour 10,500 écus au soleil, 100 écus pour les épingles de sa femme et 40 écus pour étrennes à ses enfans.

vin à Châtel, et en 1773 une tuilerie. En 1789, le conseil de Fribourg acheta de l'hôpital de Vevey un fief à Châtel pour le prix de 1415 écus bons. Un autre avait déjà été acquis, en 1717, pour 700 écus petits. Le pont sur la Mortigue date des années 1763 et 1774.

Le péage de Châtel dépendait autrefois du château de Rue, et se percevait à Semsales Par ordonnances des années 1584 et 1766, il fut définitivement transféré à Châtel même; le 15 février 1770, ceux de Châtel, Semsales et Romont furent, par bonté paternelle, exemptés du péage pour les objets servant à leurs besoins personnels, et le 25 mai 1821 cette faveur fut continuée aux habitans de Châtel et Semsales, avec les restrictions nécessaires pour prévenir les abus.

La sortie principale des bois de la Gruyères a lieu par le bureau de Châtel. En 1808, cette exportation consistait en 13,380 planches, 2,913 paquets de litteaux, et 239,100 échalas; et du mois de juillet 1828 à la même époque 1829, en 1830 chars de bois, 20,354 douzaines de planches, 3,324 douzaines de lattes, 10,228 pièces de bois de construction, et 2,767,000 de miliers d'échalas.

Le bourg de Châtel percevait un droit de maille (*Ohmgeld*) des cabaretiers, comme plusieurs autres (*v.* Romont). Par arrêté du 13 mars 1813, cet impôt portait 8 bz. par char, dont 737 furent encavés dans l'espace de sept années. Ensuite de la loi du 27 janvier 1820, le gouvernement prit ce droit à lui, afin de régulariser la perception de cette branche des revenus publics, contre l'indemnité d'une rente perpétuelle, mais rachetable, de 45 fr. 5 bz. par an (arrêté du 12 décembre 1821).

Les sujets du seigneur de Châtel-St.-Denis devaient à leur seigneur le droit de *drôle*, c'est-à-dire contraire aux bonnes mœurs; mais vers l'an 1350 on l'échangea contre un cens annuel d'avoine, que chaque chef de famille a payé jusqu'en 1798, probablement sans en connaître l'origine.

On trouve dans le *Conservateur Suisse* (1831, p. 314 — 387) un article très-curieux au sujet d'un procès fait à des Juifs de Chillon et Châtel-St.-Denis, qui étaient accusés, même dans une majeure partie de l'Europe, d'avoir empoisonné les eaux des fontaines publiques, et la manière cruelle et barbare dont ils furent traités et exécutés; car, on ne se contentait pas de les mettre à la torture et de les décapiter ou pendre après les aveux que leur avait arraché la douleur, mais, sans autre forme légale que l'abus de la force, on les massacrait, brulait, écorchait, coupait par quartiers; et un jour la populace de Villeneuve enfonça la porte du château de Chillon, enleva tous les juifs qui restaient encore dans les cachots, et en fit un horrible holocauste. Le comte de Savoie, au lieu de punir ces brigands atroces, se contenta de leur infliger une amende, faisant ainsi tourner à son profit la fureur de ses sujets.

Chatelard, *Tzâtelard*, 2 maisons champêtres et une grange, paroisse de Lechelle.

Chatelard, *Châtellard*, village de la paroisse de Grangettes, préfecture de Romont, contenant 451 poses de prés, 584 de champs, 123 de bois, 9 de pâturages, 313 habitans, une chapelle (St.-Bernard), un presbytère, (ce chapelain est nommé par Mgr. l'évêque, sur une double présentation de la commune), une pinte, 51 maisons, 5 granges, 2 fruiteries, une scierie, une tuilerie, 1 détail de sel, et à Grandfontaine, 6 maisons et 8 granges. Louis de Savoie, qui devait 616 fl. à Antoine de Montagny, lui cède la seigneurie du Châtellard sous hommage lige, 1449. Le gouvernement de Fribourg en fit l'acquisition, en 1564, pour le prix de 528 florins petits d'Armogaspard de Roveréa et de Marguerite de Genève, sa femme, qui était une descendante d'Antoine de Montagny. En 1581, les communes du Châtellard, Estévenens, Grangettes et Romanens firent un accord au sujet de quelques pâturages. François de Challant, baron de

Villarzel et seigneur d'Attalens, vend à l'état de Fribourg divers cens à Villaraboz et le Châtellard pour 1100 fl. de Fbg., 18 mai 1589. L'an 1595, l'on fit prendre des informations auprès des vieillards de cette commune, pour savoir où se trouvait la potence, dont il ne restait plus de traces.

CHATELET (au), domaine, maison de campagne et ferme à quelques pas de la porte de Romont près de la maison du tirage; à côté du Châtelet il y a un jardin avec un joli pavillon.

CHATILLON, une maison champêtre avec 2 petits bâtimens dans la paroisse d'Ecuvillens.

CHATILLON, hameau et commune de la paroisse de Lully, préfecture d'Estavayé, contenant 79 poses de prés, 114 de champs, 79 de bois, et 18 de vignes, 120 âmes, 26 maisons, 3 granges, 2 greniers, et le Moulin-de-Font avec scierie et huilerie. Châtillon était jadis une seigneurie que Boniface de la Molière vendit à son frère utérain Antoine, en 1508, qui avait aussi la jouissance de la maison forte, du domaine et de la seigneurie de Font; mais comme Boniface avait aliéné, au préjudice de l'hommage dû au gouvernement, la meilleure partie de cette seigneurie, elle fut, à cause de cette félonie, dévolue au fisc; cependant, Antoine obtint, par grâce spéciale, le restant pour le prix de 7390 liv., sous la promesse de ne jamais l'aliéner ni hypothéquer sans le consentement du conseil de Fribourg, 21 juin 1512. En 1334 et 1404, on trouve déjà des nobles qui portaient le nom de ce fief.

CHATONNAYE, *Châtonnaye*, *Chattonaye*, *Chastonaye*, paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, contenant 328 poses de prés, 575 de champs, 118 de bois, 261 habitans, et 69 bâtimens, assurés pour 86,250 fr. Dans le village de Chatonnaye l'on trouve une église (Ste.-Anne), dont le gouvernement, sur une triple présentation de la paroisse, a la colature, 1 presbytère, 14 maisons, 1 détail de sel, 11 granges, 9 greniers, 1 scierie, 2 fruiteries, et 3 ou 4

habitations à la Bruyère. Deux Jacques de Chastonnaye, seigneurs de Vuissens, étaient châtelains de Romont, l'un en 1254, et l'autre en 1385, qui laissa cinq filles, dont Isabellè épousa Bernard Mayor, de Lutry, et Antoinette Guillaume de Challant. Perrot et Marmet de Corbières, damoiseaux, ratifient une donation faite par leur oncle Aymo de Chastonnaye en faveur du couvent de Hautcrest, 1352. Rodolphe, son fils, renouvelle, 1405, une reconnaissance faite en 1319 par Jacques. Jacques de Chastonnaye, donzel, seigneur de Vuissens, vend à Catherine, femme de Vuillem, de Villa, donzel, un cens de 100 sols dû par Jean Estoppeis, alias Pittet, de Chastonnaye, ainsi que la dîme du même endroit, 1421. Le duc de Savoye oblige 7 hommes de Chastonnaye à contribuer aux fortifications de la ville de Romont, 1432. Jean Maillard se plaint, 1562, que le bailli de Moudon a violé sa juridiction à Châtonnaye. En 1582, le gouvernement de Berne prétendait avoir la souveraineté sur la maison des *Coquins*, alias Veillards ou Pages, et celle des Prélats, surnommés Evêques, à Chastonnaye. Il était encore question de cette affaire en 1590, au sujet d'une confiscation faite par le même bailli. Trois années plus tard, il fut permis au commissaire général Moratel, qui possédait déjà les 3/8 de la dîme, d'acquérir encore l'autre huitième en acquittant le lod. En 1603, un individu de Chatonnaye avait été accusé de sorcellerie, mais la chose fut terminée par une sentence arbitrale qui l'acquitta de la plainte.

A peu de distance de Trey (Vaud), du côté de Chatonnaye, était jadis un village appelé le Reposoir, qui n'existe plus, mais bien une maison située sur un fonds appelé *lou Réposiaou*. En 1275, le château Contesson près de Trey fut brulé par les troupes de l'évêque de Lausanne, Guillaume II de Champvent.

Chatrossin, (au Clos-), groupe de trois maisons, commune du Pâquier près de Gruyères.

Chaumont., hameau du Bas-Vuilly, paroisse de Motier,

composé de 5 maisons et une grange, au nord de la Broye, entre Sugiez et la Sauge. Voy. *Praz*.

CHAUSSIEZ, petit hameau, commune de Prez, préfecture de Rue, composé de 5 maisons.

CHAVANNES, fauxbourg de la ville de Romont, contenant 31 maisons, 4 auberges, 1 brasserie, 15 grange-écuries, 1 four bannal, 1 forge, 1 tannerie, 1 magasin de sel, 1 fruiterie, et la voirie.

CHAVANNES (en) -D'AMONT, -DU-MILIEU, et -D'AVOS, 3 maisons, commune du Pâquier près de Gruyères.

CHAVANNES-LES-FORTS, (*Le-fort*) et *Chavanes*, village et commune de la paroisse de Siviriez, préfecture de Romont, contenant 213 poses de prés, 335 de champs, 127 de bois, 73 de pâturages, 227 habitans, 1 chapelle (St.-Nicolas), dont la commune a la colature, 26 maisons, y compris un presbytère, 2 moulins, 1 scierie, 1 huilerie, et divers petits bâtimens; et aux Mettraux, 2 maisons et 2 granges (voy. *La Pierra*).

Amédée Mistralis, de Rue, chanoine de Lausanne, du consentement de sa nièce Agnès de Mistralis, accense des terres à Rolet, fermier à Chavanes-les-Forts, 1381. Le Bourgmestre et le conseil de Lausanne recommandent au gouvernement leur concitoyen Jean Copin, dont les blés provenant de la dîme de Chavanes-les-forts avaient été arrêtés à Romont, 1545. Jacques de Billens avait légué jadis cette dîme à la chapelle de Morlens, au sujet de laquelle une sentence fut rendue en 1561. En 1580, un M. Musy possédait le fief de Chavannes, qu'il avait reconnu comme noble. Les bourgeois de Moudon ayant renoncé, par acte du 10 août 1646, au coupage de bois ès-Joux (forêts) de Rue, situées à Chavannes, on leur cède les cens usités, 1646.

CHAVANNES-SOUS-ORSONNENS, village et commune de la paroisse d'Orsonnens, préfecture de Farvagny, contenant 185 poses de prés, 518 de champs, 159 de bois, 20 pâquiers de pâturages, 150 habitans, 1 chapelle (Sts.-Jean-Baptiste et André.), 18 maisons,

1 moulin, 1 scierie et divers petits bâtimens; et une maison en Sauge-Marion; 6 en la Fortune, et 3 à la Fin-derrey. En 1295, Rodolphe, Cono et Guillaume Lombard possédaient des fonds à Chavannes. Déjà en 1250, Willimus de Pont avait cédé au monastère d'Hauterive un ténement appelé *eis Triboliours*. En 1278, Nicolas dit *Chautalet*, de Payerne, a légué au même couvent tout ce qu'il y possédait. En 1727, on y avait établi une tannerie.

Chavanettes, petit hameau près du bourg de Rue, contenant 7 maisons.

Cheire, *Cheires*, *Chayres*, *Cheyres*, *Cheyro*, *Chères*, village paroissial de la préfecture d'Estavayé et du décanat du même nom, contenant 62 poses de prés, 346 de champs, 284 de forêts, et 73 de vignobles, 253 âmes, 55 batimens, assurés pour 42,800 francs; 1 église (St.-Nicolas), dont la paroisse a le patronage, 48 maisons, 2 auberges, 1 moulin, 1 poste de gendarmerie, et 6 bâtimens divers. Le village est situé sur les bords du lac de Neuchâtel, à 2 petites lieues d'Yverdon et à 7 de Fribourg. Les boissons peuvent être introduites à Cheires par la voie de terre et du lac depuis l'arrêté du 17 septembre 1821. Cette localité produit beaucoup de vin, et, quoiqu'il soit d'une qualité très-inférieure, il ne se vend pas moins bien. La paroisse de Cheires est sous le régime du *Plaid général* de l'an 1613. Cheires est une ancienne seigneurie, qui, en 1306, appartenait à Ulrich dit de Challo. En 1368, Rolet, co-seigneur de Corcelles, concède à Guillaume de Langino des cens à Cheire, Yvonand, Font etc. Henry d'Illens, de Cugy, vend à Jean de la Molière, seigneur de Cheyre, des droitures féodales dans ce dernier lieu. Jean de la Molière possédait déjà cette seigneurie en 1502. L'Etat de Berne réclame pour le curé d'Yvonand une dîme à Cheire, la fondation n'ayant pas été faite pour une messe (1533), et comme il ne la percevait plus en 1567, il demande que les repas accoutumés soient

abolis. La commune de Cheire abandonne à Henri de Praroman, seigneur de Cheire, co-seigneur d'Yvonand, de la Molière etc., gentilhomme et conseiller de Lausanne, ses droits sur une pièce de terre. En 1621, le même fit l'acquisition d'une vigne. Déjà l'année 1609, les frères Jacques et Henri de Praroman, de Lausanne, abandonnèrent à la commune de Cheire le four bannal avec la faculté de pouvoir bâtir des fours particuliers, moyennant le cens annuel d'un quarteron de froment et de deux de méteil, payables par chaque communier. En 1623 et 1644, on leur confirme le droit de haute juridiction. L'hôpital d'Yverdon possédait des droitures féodales à Cheire en 1657. Le 14 mai 1704, le gouvernement de Fribourg acheta cette seigneurie pour 52,582 francs d'Abraham Ansel (Ancel, Anselme, Anselm), d'Yverdon, propriétaire des deux tiers, et l'autre tiers d'Abraham Brand, docteur en droit, de Neuchâtel, au nom de sa femme Anne-Judith de Praroman. Dèslors jusqu'en 1798 Cheire forma l'un des balliages de la république de Fribourg. En 1731, le gouvernement acheta de Victor-Charles de Büren certains cens à Cheire pour la somme de 1729 écus bons, 5 bz, 4 d. Comme le château d'Yverdon possédait un fief à Cheire, les états de Berne et Fribourg firent un échange en 1749 et l'année suivante. La même chose fut faite en 1750 avec le château de Grandson.

En 1778, M. Castella de Villardin, qui était bailli de Cheire, en faisant labourer un champ près du village du côté d'Yverdon, découvrit des pierres antiques ce qui lui fit naître l'idée de faire fouiller plus profondément. Cette entreprise eut le plus heureux succès, un pavé à la mosaïque parfaitement conservé en ayant été le résultat. Ce monument gravé par Boisly, français, a d'après l'estampe, une hauteur de 10 1/2 pouces, sur une largeur de 8 1/2. Cette gravure est intitulée « Dessin d'un très-intéressant pavé mosaïque dans le bailliage de Grandson, entre Yvonand, route d

Payerne à Yverdon, découvert à 10 pieds de terre, le 16 mai 1778, par les soins de M. de Castella de Villardin. » Les petites pièces, dont cette mosaïque est composée, au nombre de plus de 800 mille, ont environ 3 lignes de diamètre. L'effet en est très-agréable. Sans doute il formait le parquet d'une salle de musique, car on y voit Orphée attirant les animaux par l'harmonie de sa lyre. Un lion, un bouc, une chèvre, une biche, un cheval, un ours sont de la plus grande vérité. Le bailli de Castella, amateur des beaux arts, se faisait un plaisir de faire voir et expliquer ce parquet aux étrangers qui venaient le visiter. Ses successeurs (Tobie Gottrau de Billens et Charles-Nicolas Buman) ont insensiblement négligé de l'entretenir, desorte qu'aujourd'hui à peine peut-on en distinguer quelques vestiges (1). Levade dit ce qui suit : « Ce pavé avait 264 pieds carrés de surface, et était composé d'environ 800 mille cubes de 3 lignes de diamètre de marbres de différentes couleurs, de pierres dures et d'émaux rouges, verts et bleus, employés avec beaucoup d'art suivant que l'exigeait le dessin. Toutes les précautions que l'on prit pour conserver ce beau pavé furent inutiles; des paysans ayant cru y trouver un trésor, parce que dans les fouilles on déterra plusieurs médailles de Vespasien, de Lucille, femme de Lucius Verus, en bronze, le détruisirent dans une nuit. On découvrit encore quelque tems après un autre pavé qui n'était composé que de grands et petits cubes noirs et blancs, au centre duquel on lisait *CATONI*, nom de l'artiste qui l'avait fait, comme Prothasius en avait exécuté à Avenches (2). » Sur la route de Cheire à Payerne, on jouit, sur le sommet d'une montagne que le chemin traverse, de la vue délicieuse du lac et de ses environs.

(1) *Etrennes fribourgeoises*, p. 94.
(2) *Dictionnaire du canton de Vaud*, p. 364.

Cheiry, *Cheirier*, village et commune de la paroisse de Surpierre, contenant 219 poses de prés, 511 de champs, 145 de bois, 38 de pâturages, 230 habitans, 1 chapelle (St.-Sylvestre), 50 maisons, 10 bâtimens divers, 1 moulin, 1 huilerie, 1 forge, et une habitation aux Grands-Esserts. En 1586, il fut question d'une fontaine publique dans le village. En 1770, le gouvernement accorda un secours pour rétablir un pont; dans les années 1773 et 1774, des difficultés eurent lieu au sujet de la dîme, et, en 1715, les états de Berne et Fribourg firent une convention au sujet de la dîme des novales.

Chenaleyres, *Zenaleyre*, *Chenaleire*, ferme et jolie maison de campagne à peu de distance de Belfaux, de cette paroisse, et à une lieue de Fribourg.

Chenauvaz, *Chenauva*, *Zenauvaz*, *Zinnauvaz*, hameau et commune dans la paroisse de Praroman, contenant 6 maisons; au Gros-Chenauvaz, 1 maison, 1 fruiterie et 2 granges; au Piccand, 1 maison; et à La-Thanna ou Tanna, 4 maisons et 1 grange.

Chenaux, v. *Estavayé*.

Chêne, le, ou au, 2 maisons de la paroisse de Châtel-St.-Denis.

Chénens, commune et village dans la paroisse d'Autigny, contenant 1 chapelle (nativité de Notre-Dame), 1 maison de campagne, 1 auberge, 1 forge, 1 fruiterie, 23 maisons, 4 granges, 2 fours, 119 poses de prés, 290 de champs, 60 de forêts, et 9 de pâturages. Le 11 mai 1584, le gouvernement accorda 6 plantes de bois pour la bâtisse de la chapelle. La famille Rossier a fondé dans l'église d'Autigny l'autel de St.-Théodule, et elle nomme le chapelain qui a toujours résidé à Chénens. On trouve, en outre, au Moulin, 1 moulin, 3 maisons, 1 scierie, 1 battoir, et 1 grange; à la Saugetta, 1 habitation; ès Planches, 2 maisons; au Chêne, 1 maison; aux Biollettes, 1; ès Goltés, 1; à la Quêquenerie, 1; et ès Pontets, 1. Une ancienne

famille portait le nom de ce village. L'on connaît un Pierre de Chénens, en 1243, et un Jean, en 1482.

Chermont, sur, v. *Avry-devant-Pont.*

Chésallés, *Tschésallés*, hameau et commune dans la paroisse d'Ependes, composé de 3 maisons et 1 grange; 1 à la Tour; 2 ès Planchettes; 2 au gros-Bugnon; 1 à la Vereya; 3 et 1 grange au Port; 1 au Port-d'avos; 1 à Ferragoz, et 1 à la Planche.

Chesau ou Chesal, on appelle, l'emplacement d'une maison, d'un grenier etc. On trouve dans de vieux *plus* ou *délibérés* de commune les phrases suivantes: « Accorder une place soit chesau pour bâtir une maison.... Avant creuser ledit chesau et poser dite maison..... Place de chesau pour bâtir une maison. » On dit encore dans la Gruyères, en montrant d'anciennes places où existaient jadis des maisons : « voilà les *chitzo* de telle ou telle maison etc. », expression qui dérive évidemment de la première.

Cheseau, mot patois, qui signifie une étable ou un hangar.

Chésopelloz, *Chesopéloz* (on prononce *Tschésopello*), hameau et commune sur le ruisseau de la Sonna dans la paroisse de Belfaux, contenant 27 habitations, 1 scierie, 1 moulin, 141 poses de prés, 143 de champs, 57 de forêts. La grande Confrérie (c'est le nom d'une fondation pie de Fribourg) y possédait la dîme, qui fut vendue le 29 avril 1677 contre la redevance annuelle et perpétuelle d'un sac de méteil (*vulg.* messel) et d'un sac et demi d'avoine.

Chevrilles, v. *Giffers.*

Chiêtres, v. *Kerzerz.*

Chris(t)lisberg, 2 maisons de campagne, 2 fermes, 2 bâtimens adjacents, et 1 chapelle (descente de la croix), paroisse de Tafers sur la route de Plaffeyen; à Ober-Christlisberg, 1 habitation.

Cierne, v. *Scierne.*

Ciernes, v. *Sciernes.*

Clausalet, au, hameau de la commune d'Oberried, paroisse de Praroman.

CLAVALEYRE, *Clavaleyres*, domaine et maison de campagne près de Chandossel, préfecture de Fribourg. Le petit village de Clavaleyre est de la paroisse de Morat, préfecture de Laupen, canton de Berne, depuis l'année 1809; avant 1798, il formait une seigneurie avec Villars-les-moines (*Münchenwyler*).

CLIARUZ, *Luter-* et *Lauterbach*, une ferme et domaine, paroisse de Marly.

COLOMBEYRE, hameau contenant 10 habitations, paroisse de Prez, arrondissement de Fribourg.

COMBAZ, à la, maison dans la banlieue de la ville de Romont.

COMBAZ, la, 2 maisons champêtres, paroisse de St.-Martin.

COMBAZ-D'AMONT, à la, et COMBAZ-D'AVOS, deux petits hameaux près d'Allières, paroisse de Montbovon, préfecture de Gruyères, contenant l'un 5, et l'autre 9 habitations.

COMBERT, la, v. *Treyvaux*.

COMBÉS, *Combez*, *Combet*, 2 maisons de campagne avec fermes et domaines à gauche sur la route de Payerne dans la paroisse de Belfaux. C'était autrefois un domaine appartenant à l'hôpital de Fribourg, qui, le 18 avril 1581, fut vendu au capitaine Jost Voegely (Fegely) pour le prix de 1000 liv. et contre une redevance annuelle. Ces deux habitations étant situées sur une hauteur, on y jouit d'une belle vue très-étendue et variée.

COMBÉS, 1 scierie, logement et grange, commune de Préz (Rue).

COMMUN. Quoique ce mot, pris pour *communaux* ou *pâturages*, ne soit pas admis dans ce sens par la langue française, nous nous en servons également, afin d'être mieux compris, cette expression, qu'on peut appeler *nationale*, ayant depuis longtems reçu l'indigénat dans la Suisse occidentale, comme on dit aussi *allmend* pour *Gemeindweide*; d'ailleurs, les communs ou propriétés communales sont, dans beau-

coup d'endroits, distribués en usufruit aux copropriétaires, qui en les cultivant en retirent bien plus de bénéfices et d'avantages, qu'en y faisant seulement brouter leur bétail, ainsi que cela se pratiquait jadis, et comme on le voit encore dans quelques localités. Avant l'année 1798, les communs étaient en majeure partie la propriété du gouvernement, qui les concédait contre l'acquittement de quelques redevances féodales (1).

Communailles, aux, nom de 2 maisons isolées, par. de Cerniat.

Commune de la Rivière, v. *Vuilly* et *Praz*.

Compartionnaire est à peu près synonyme avec *cojouissant* ou *copropriétaire*, selon les divers titres et contrats.

Condémine, maison champêtre, paroisse d'Arconciel.

Confin, v. *Marly*.

Coppet, 1 maison, 1 moulin, et 1 scierie près de Villengeaux, paroisse de Promasens.

Coppet, moulin et 3 maisons, paroisse de Domdidier.

Coppet, le petit ruisseau de, à Charmey, se jète dans la Jaun.

Coppet, en, moulin et habitation, commune de Sales, paroisse d'Ependes.

Coppet, *Copet*, *Coppès*, petit hameau près de la Tzintre, paroisse de Charmey, contenant 4 maisons et 1 chapelle (St.-Jacques) v. *Tzintre*.

Corbaschières ou *Corbaschires*, maison éparse dans la paroisse de Marly.

Corbaz, la, *Corbas*, *Corba*, hameau et commune de la paroisse de Belfaux, contenant 25 habitations, 1 chapelle (Ste.-Marie, V.), 106 poses de prés, 211 de champs, et 122 de forêts. Voy. *Cordast*.

Corbeiron, le, est, dans l'arrondissement de Châtel, un petit ruisseau qui se jète dans la Glane.

---

(1) *V.* la proclamation du 13 juillet 1798, dans le *bulletin officiel* du Gouvernement Helvétique, t. I., p. 193.

Corbeiry (*Curbiez*, 1354), hameau de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant 4 maisons; au Rio ou Riaux d'Infay, 1, ainsi qu'un moulin et 1 grange; et à l'Azilliez, 2 maisons.

Corberasses, ès, 2 maisons champêtres, paroisse de Cerniat.

Corberaye, à la, 2 maisons champêtres dans la paroisse de Belfaux.

Corbettes, ès, groupe de 3 maisons et 1 grange, commune de Montet, paroisse de Morlens.

Corbettes. v. *Châtel-St.-Denis*.

Corbière, à la, maison de campagne avec dépendances dans la banlieue de la ville d'Estavayé.

Corbières, *Corbière*, *Corberg*, *Corberia*, *Gorbers*, *Korbers*, préfecture, bornée au nord par celle de Fribourg, à l'ouest par la Sarine, au sud et à l'est par celle de Gruyères, composée des paroisses de Corbières, Hauteville, Villarvolard, La-Roche et Pont-la-ville, et contenant 1553 poses de prés, 1872 de champs, 268 de bois, 830 de pâquiers de pâturages et d'alpage, 1976 habitans, et 636 bâtimens, assurés pour 403,050 francs. Dans le cadastre dressé en 1815, les terres sont évaluées 1,465,200 fr., les bâtimens 186,864 fr., et les droits féodaux, réunis à ceux de l'arrondissement de Bulle, 85,585 fr. La préfecture de Corbières, dont la recette se fait par le receveur de Bulle, forme deux arrondissemens pupillaires, l'un composé des paroisses de Corbières, Hauteville et Villarvolard, l'autre de celles de La-Roche et Pont-la-ville, les chef-lieux étant dans les deux premiers endroits désignés de chaque section. Le code civil de cette préfecture est l'*Ordonnance municipale* de Fribourg. Le Préfet réside à Corbières; le tribunal s'assemble les 2e et 4e lundi de chaque mois, la direction des orphelins les 1er et 3e vendredi, et celle de La-Roche les mêmes jours. La préfecture de Corbières forme le troisième quartier du quatrième arrondissement militaire ou de Gruyères. On compte dans

cette contrée, qui a déjà un caractère alpestre, 5 inspecteurs du bétail, 10 auberges et 1 pinte, 1 poste de gendarmerie dans le chef-lieu, ainsi que quelques autres établissemens, principalement à La-Roche. Une seule route vicinale traverse cette partie du canton, c'est celle de Fribourg, qui tend, d'un côté, à Charmey, et, de l'autre, à Broc. Une autre communication a lieu par le pont de Tusy, par Pont-la-ville et Hauteville à Corbières, et sur la rive gauche de la *Sarine* on rejoint, près de Gumeffens, la route de Bulle. Au bas de Corbières on passe un bac pour arriver, par un sentier, à Echarlens et Riaz.

Avant l'an 1798, Corbières formait un bailliage avec Charmey, Vuadens et une partie de la paroisse de Broc, et, sous l'acte de médiation et jusqu'en 1816, Villarbeney et Botterens étaient joints à cet arrondissement.

Corbières, *Corbers*, commune et village paroissial, à 4 bonnes lieues au sud de Fribourg, du décanat de la Valsainte, contenant 119 poses de prés, 274 de champs, 43 de bois, 165 de pâquiers, 157 habitans, 73 bâtimens, assurés pour 62,550 fr., un château, où le préfet réside, 1 église (Ste.-Marie, V.) (1), 1 cure, 20 maisons, 1 auberge et 1 pinte, 1 moulin et 1 grange; au Vanel, 1 maison; à Rupeire, 1; à la Combaz, 2; à Montasson, 2; à la Sauge, 1; à la Chenevière, 1; ès Esserts, 2; au Praz-Girard, 1; aux Planches, 1; à Corbettes, 1; au Chanez, 1; au Clos-à-bat, 1; à la Vessonna, 1; outre 18 granges et 13 châlets.

Dans toute cette contrée on tresse beaucoup de paille; mais on regrette de voir, entre le château et le village, un vaste commun, en partie marécageux,

---

(1) Depuis l'année 1569, l'état de Fribourg en a la colature; avant cette époque elle appartenait au clergé de Gruyères, à quel effet la commune lui donna un dédommagement de 50 écus, pour avoir le droit de présentation.

qui, par sa position, serait susceptible d'être soigné et cultivé.

Corbières est une ancienne seigneurie, dont des barons portaient le nom. On en trouve déjà des traces en 1172 dans une charte, dans laquelle il est question d'un Ulrich de Corbières.

Comme nous avons déjà fait l'histoire détaillée de cette maison, qui, selon les preuves les plus vraisemblables, sort d'une branche cadette de celle de Gruyères, nous nous bornerons ici à citer quelques faits et particularités plus ou moins connus (1).

Wilhelm de Corbières cède, en 1250, au comte Pierre de Savoye sa part à cette seigneurie, et Henri, fils du dernier, prête à son père hommage lige pour cette partie.

Girard de Corbières fait une donation à la Valsainte pour le repos de l'âme de Cono, son père, et d'Agnète, sa mère, 1295.

Boniface de Castellione, dans la vallée d'Aost, donzel, vend à Hugo, seigneur de Grammont, sous réserve du droit de rachat appartenant aux dames de Vaud, le château et la ville de Corbières, avec tous les droits féodaux y annexés, tels qu'il les avait acquis de Louis de Savoye, baron de Vaud, et qu'ils avaient été possédés par Marmet, fils de Willème de Corbières, donzel, 1350. Jean de la Tour, chevalier, fait son testament à Corbières, le 22 mars 1381, par lequel il institue héritier son frère Antoine, seigneur d'Illens et Arconciel, et sa fille Jeannette, avec droit de substitution en faveur de Rodolphe de Gruyères, seigneur de Montsalvens. Le testateur se fit enterrer à Grandson près de sa mère Agnès. Rodolphe de Corbières avait épousé Isabelle de Castellione, 1365. Amédée, comte de Savoye, déclare, dans une charte de l'an 1390, que, comme son parent, Antoine de

(1) Die Schweiz in ihren Ritterburgen, Coire, 1830; t. II, p. 265 et suiv., et consulter : *Tableaux historiques de la Suisse*, *Carouge*, 1802, p. 193 et suiv.

la Tour, seigneur d'Illens et d'Arconciel, lui a cédé le château, la ville et le mandement de Corbières, qu'il tenait et possédait à titre d'hypothèque pour la somme de 3500 florins d'or, il donne quittance à tous les employés des désagrémens qu'ils peuvent avoir essuyés dans l'exercice de leurs fonctions, 1390.

Nous nous abstenons d'entrer dans d'ultérieurs détails; nous dirons seulement que les Fribourgeois ayant une prétention de 8,000 florins sur Corbières, ils en prirent possession en 1553, et en firent un balliage. Un traité de combourgeoisie subsistait déjà entre Corbières et Fribourg depuis l'an 1475 (1), et il fut renouvelé en 1501.

Dans des négociations qui eurent lieu avec le comte Michel de Gruyères, les bannerets Gaspard Hälbling, Jacob Balling, Claude Kannengiesser et Pierre Bergo ayant été convaincus d'avoir reçu des cadeaux du comte, afin de différer la remise de la baronie, ils furent déposés, et dèslors la bourgeoisie de Fribourg fut dépouillée du droit de nommer ses tribuns ou bannerets (*Venner*). La ville de Fribourg ayant encore fait d'autres avances et payé divers créanciers, la baronie de Corbières lui coûta 18,000 écus au soleil, et elle lui fut adjugée à ce prix dans le décret du comte, le 10 novembre 1554, à Baden en Argovie.

En 1560 et 1561, l'ancien château de Corbières fut rebâti. En 1558, le clergé de Gruyères reçut l'invitation de donner à ceux de Corbières un curé habile et savant; mais soit qu'il ne s'exécuta pas, soit que des plaintes s'élevèrent contre celui qui avait été choisi, le bailli de Gruyères reçut l'ordre de mettre les membres du clergé en prison jusqu'à l'accomplissement de l'invitation ci-haut (19 nov. 1568).

Parmi les ecclésiastiques qui ont desservi cette cure, nous devons faire mention ici du respectable doyen Jean-Antoine Dematra, de Broc, né le 14 avril

(1) On le trouve en entier dans les *Tableaux historiques*, p. 202.

1742, décédé le 2 avril 1824, qui s'est acquis l'estime publique, non seulement comme pasteur zélé et éclairé, mais encore comme ami des sciences naturelles, surtout de la botanique. Son herbier, riche en plantes alpines, est déposé au musée cantonal. En 1818, on fit imprimer un *Essai d'une monographie des rosiers indigènes du canton de Fribourg*, dont il avait dédié le manuscrit à la *Société Economique*. On y remárgue surtout le *rosier glutineux* (Rosa glutinosa) et la *rose à feuilles épineuses*; aussi Mr. Thory, dans son *Prodrome de la monographie du genre rosier*, *Paris*, 1820, a-t-il donné de cette dernière une belle planche, sous la dénomination de *Rosa spinulifolia dematratiana*.

Les communes de la seigneurie de Corbières n'ayant pas voulu soumettre leurs comptes à l'examen et au visa du bailli, les rénitens furent punis, 1577 et 1578. En 1583, il est question d'une forge à Corbières, que tenait Pétermann Rippon.

L'an 1641, l'établissement d'un pont sur la Sarine fut ordonné, aux frais duquel toutes les communes devaient contribuer, ainsi que celle de Charmey. Il paraît que cette construction n'avançait guère; car, en 1689, le banneret Blanc l'entreprit à ses frais, à quel effet il obtint un droit de pontenage pour le terme de 30 ans. Plus tard, ce pont s'écroula, et dèslors il a été abandonné. Actuellement qu'on a découvert des moyens économiques et sûrs, il sera, sans doute, de nouveau question d'une entreprise qui serait de la plus grande utilité pour toute cette contrée.

En 1614, le droit d'*Ohmgeld*, destiné à l'entretien des remparts de la ville ou du bourg de Corbières, qui était d'un florin par char, fut porté à 5, 14 mai, et deux jours après on décida que là, comme dans toutes les places habitées par des bourgeois, ils étaient exempts du lod.

La tradition porte, sans preuve historique, que dans cet ancien bourg, il y avait autrefois douze

bouchers. Girard Chalama ou Chalamala en racontait une tout aussi vraisemblable, mais au moins plus joviale et plus galante : Les armoiries des barons de Corbières, disait-il, sont un corbeau noir dans un champ blanc, sur un fond rouge ; s'il naît au seigneur un garçon, le corbeau placé au-dessus de la porte du château, laisse tomber de son bec un anneau d'argent, et si c'est une fille, un anneau d'or (1).

Un individu ayant assuré qu'il avait découvert une source d'eau salée à la Settaz, on lui accode du secours, deux ouvriers et les chandelles nécessaires, les 30 mars et 27 juillet 1744 ; mais le sel reste encore enfoui dans la terre ou plutôt dans la crédulité, toujours facile à tromper (v. *Dürrfluh*, *Semsales*).

Catherine ou Catillon Repond, de Villarvolard, surnommée la *Toacha* ou la bossue, accusée de sorcellerie, avoua dans les tourmens de la torture, le 13 juillet 1731, d'avoir fait, pour trois écus blancs, un pacte avec le diable ; d'avoir eu divers entretiens avec lui ; d'avoir reçu de la graisse du prince des ténèbres pour s'en frotter les talons et aller au sabbat, en voyageant dans les airs à cheval sur un manche à balai, et d'avoir fait du mal à diverses personnes, soit en troublant leur esprit, soit en les empêchant de faire du beurre, du fromage et surtout du *sérac*, qui ne paraissait pas être du goût du démon ;... bref, quelques jours après, elle fut étranglée et brulée à Corbières......!

Ora on ne fa pas bourlâ ;
Toparei on di ben sovin
De si con ne paou égalâ,
Qe né rinqi'on naffèr dé rin (2).

(1) Voy. *Conservateur Suisse*, t. V., p. 429.

(2) Dans l'ouvrage allemand que nous avons déjà cité, on trouve, p. 293, toute la romance de *Catillon*, en 15 couplets, dont nous n'avons inséré que le dernier. Voir sur les sorciers un ouvrage très-curieux, intitulé : *Des sciences occultes, ou essai sur la magie, les prodiges et les miracles*, par Eusèbe Salverte. Paris, 1829 - 1830 ; 2 vol.

Corcelles, *Corselles*, hameau de la paroisse d'Attalens, préfecture de Châtel-St.-Denis, contenant 150 poses de prés, 129 de champs, 73 de bois, et 24 de pâturages en pâquiers, 17 maisons, y compris 1 auberge, et une maison au Vuaz. Rodolphe d'Oron, chevalier, seigneur de Bossonnens et d'Attalens, avec le consentement de sa mère Jacquette, libère de la condition de taillable Wilhelm Teyour, de Corselles, moyennant un cens annuel de 3 sols, 1315.

Cordast (*Corbaz*), village de la paroisse de Gurmels, formant une commune particulière et contenant 1 chapelle, 1 forge, 57 habitations, divers petits bâtimens, et 142 poses de prés, 347 de champs, 167 de forêts et 12 de pâturages.

Corjolens, petit village et commune, paroisse d'Onnens, contenant 6 maisons, 1 four, 2 greniers et 2 granges; au Champ-Thomas, 2 maisons; à la Maison-rouge, 1 moulin, 1 habitation, 1 grange et 1 grenier; au Marais, 1 habitation; et ès Raz, 1. Cette commune contient, en outre, 189 poses de prés, 110 de champs, et 241 de forêts.

Cormagens, 1 maison de campagne, et 7 habitations, à gauche de la route de Morat dans la paroisse de Belfaux. Ceux de Cormagens et des villages voisins, qui faisaient pâturer leur bétail dans le pré des moulins, réclament contre l'hôpitalier qui voulait les en empêcher, 1593. Avec la partie de la Sonna, qui est de la même paroisse, le hameau de Cormagens se compose de 140 poses de prés, 143 de champs et 25 de forêts. Jean dit Thioleta, de Fribourg, vend au commandeur Hugo un franc alleu à Cormagens.

Cormanon, joli hameau sur la route de Bulle, à une demi-lieue de Fribourg, dans la paroisse de Villars, contenant 2 maisons de campagne, plusieurs fermes, 5 habitations et 3 petits bâtimens.

Cormerod, *Cormeroz* (1), hameau et commune de la

---

(1) Pour faire plaisir aux *Germanomanes* nous aurions dû mettre dans le texte *Cormerrad*, mais cela suffit dans une modeste note.

paroisse de Courtion, préfecture de Fribourg, contenant 173 poses de prés, 302 de champs, et 113 de forêts, 1 chapelle (St.-Antoine, c.), 30 habitations et divers petits bâtimens, ainsi qu'une maison champêtre en Prameguet, 1 en Losière, 1 à Corteiry, et 2 en Rueyra. Par acte de l'an 1274, Anselme d'Illens donne, avec le consentement de sa femme et de ses filles, à l'hôpital de Fribourg toutes ses propriétés et droitures (1) féodales à Cormerod.

Le 15 novembre 1581, le conseil de Fribourg porta une sentence entre les communes de Cormerod et Wallenried au sujet du broutage en Praz-Proveyro. Le 8 avril 1583, on accorde une patente de collecte (*Bettelbrief*) aux personnes de Cormerod qui dans un incendie avaient perdu leurs demeures, et le 22 mai 1585 on leur céda le cens de l'année précédente. On a découvert près de ce village, à une lieue d'Avenches, un pavé mosaïque assez bien conservé, et recouvert seulement d'une légère couche de terre, mais une haie de broussailles épaisses en défendait l'approche. Les dimensions de ce pavé, qui paraît avoir été un carré parfait, sont d'environ 20 pieds de longueur, sur 14 de largeur, une partie en ayant été détruit. Le dessin de cette mosaïque représente le labyrinthe de Crête, dont les détours sont disposés en zig-zac symétriques, avec une seule entrée et une seule sortie. Au centre du labyrinthe se trouve un espace circulaire de 4 pieds environ, dans lequel est représenté Thésée terrassant le Minotaure. Les proportions et l'attitude de ces deux figures, qui peuvent avoir 3 pieds de grandeur, sont assez justes, leurs formes athlétiques, la colère du héros et la frayeur du monstre bien exprimées, quoiqu'il soit assez difficile de distinguer en particulier les traits de leurs physionomies. Les petits cubes, de différentes dimensions, dont est composée la mo-

---

(1) *Droiture* dans ce sens est synonyme avec droit.

saïque, sont bruts, et ne paraissent pas avoir été polis. Cet ouvrage, d'ailleurs, manque de bordure, les deux coins seulement, qui restent, sont ornés d'oiseaux. A côté de ce pavé, dont un particulier a pris soin, et qui repose sur un mortier rouge, on voit encore quelques débris de murs (1). On dit que cette mosaïque doit faire partie du Musée cantonal qui sera placé dans des salles du lycée près du collége Saint-Michel; il est à craindre que ce morceau précieux souffre dans le transport (v. *Cheires*).

Cormerrad, v. *Cormerod*.

Corminbœuf (*Corminbaux*, jadis village de Saint-George, du nom du patron de la chapelle), commune et village, contenant une maison de campagne et 39 habitations. Deux individus, qui avaient défriché un morceau de commun, appelé le Lac, furent condamnés, le 10 juin 1513, à l'abandonner après les premières fleuries (2). Le 4 juillet 1524, on accorda à la commune de Corminbœuf le droit de broutage dans une forêt appelée Motousa, appartenant à celle de Nonens, mais non pas le droit d'affouage. Le 3 décembre 1579, la commune de Corminbœuf obtint deux chênes pour la construction d'un pont; le 15 nov. 1588, on lui enjoignit

---

(1) Un artiste de Lausanne, distingué par son talent, son goût et son savoir, a dessiné le médaillon sur les lieux; il en porte le jugement suivant: « Il existe sans doute des mozaïques plus belles et infiniment plus soignées dans l'exécution; mais celle-ci se distingue par sa dimension et une exécution large. L'attitude de chaque figure est très-convenable, le *minotaure* est beau. La composition est d'un artiste habile; mais l'exécution se ressent de l'éloignement de *Rome*, et peut-être aussi d'un commencement de dégénération dans l'art. La main de *Thésée* et celle du *minotaure* laissent beaucoup à désirer, sous le rapport de la régularité du dessin. » (*Revue Encyclopédique*, septembre 1830, p. 775.)

(2) *Fleuries* est un terme national qui en français signifie *fruits*, en allemand Blumen; v. *Coutumier d'Estavayé*, p. 101. En allemand on se sert aussi du terme de Raub, qui correspond à *récolte*.

de couvrir la chapelle, le collateur, qui disait n'en rien retirer, n'ayant à sa charge que le chœur (6 février 1589). Le territoire de la commune de Corminbœuf se compose de 238 poses de prés, 488 de champs, 568 de forêts, et 85 de pâturages.

Cormondes, v. *Gurmels*.

Cornatzes (en), une maison champêtre au-dessous de Wallenried, paroisse de Gurmels.

Corpataux, *Corpataoux*, hameau et commune dans la paroisse d'Ecuvillens, contenant 1 chapelle, 1 presbytère, 35 maisons, 1 fruiterie, 4 fours, et 3 greniers; et à la carrière de tuf, appelée vulgairement *l'offeyre*, 3 maisons. Cette carrière, qui est la propriété du gouvernement, est très-abondante, et le tuf d'une bonne qualité. Deplus, au Moulin, 2 moulins, 1 scierie, 2 battoirs, 1 grange et 1 four, ainsi qu'un passage sur la Sarine; ès Côtes, 2 maisons; au Rafour, 3, et 1 grenier; ès Bois (*Aou bou*), 6 habitations et 1 grange; et enfin Sur-le-Quarroz, 1 maison. Le 13 décembre 1562, les jurés de Corpataux furent emprisonnés, parce qu'ils n'avaient pas fait charrier des quartiers de tuf en ville. En 1572, 25 mars, on permit aux habitans de Corpataux de ramasser du bois mort dans les forêts d'Illens. Une ancienne famille portait le nom de Corpastour et Corpasteur.

Corroborer, *Corroboration*, v. la seconde note à l'article *Montsalvens*.

Corsalettes, *Corsalette*, hameau et commune du 1er quartier de la paroisse de Courtion, contenant 47 poses de prés, 135 de champ, et 66 de forêts, ainsi que 15 habitations. En 1479, le couvent de Payerne avait des ténementiers à Corsalettes.

Corsalettes, le ruisseau de, se jète dans le Chandon.

Corselle, v. *Corcelle*.

Corserey, *Corseray*, hameau et commune, paroisse de Prez, préfecture de Fribourg, contenant 230 poses de prés, 365 de champs, 74 de forêts, et 47 de pâturages, 1 chapelle (St.-Sylvestre), 10 maisons et

1 fruiterie. Selon un ordre du 1er juillet 1494, les habitans de Corserey devaient faire moudre leur grain à Prez, mais il était enjoint au meunier de tenir son usine en bon état. Le propriétaire du fief de Villarsel exerçait la juridiction à Corserey, 10 juin 1558 (1). A cause du marché hebdomadaire de Fribourg, il fut permis aux habitans de Corserey de tenir le lit de justice le mercredi à la place du samedi. Les pièces de terrain, qui n'avaient pas été reconnues sous le rapport des droits féodaux, sont envisagées comme des communaux. Sous le régime de l'acte de médiation, Corserey appartenait à l'arrondissement de Montagny, mais depuis 1817 il a été réuni à celui de Fribourg.

Côte, à la, v. *Brémudens*.

Côte, au bas de la, 2 maisons dans la banlieue de la ville de Romont.

Côtes-à-Bernard, groupe de trois maisons dans la paroisse d'Arconciel.

Cottens, *Cottingen*, commune et village de la paroisse d'Autigny, contenant une maison de campagne, 1 chapelle (St.-Martin), 28 habitations, 1 auberge, 4 granges, 4 fours, et une fruiterie. Le chapelain est nommé par la commune. Ce village, situé sur la route de Romont, contient de plus 196 poses de prés, celui des champs, forêts et pâturages n'étant pas indiqué dans le cadastre qui était à notre disposition. Aux Rapillettes, 1 maison; 1 ès Erres; 1 au Pré-neuf; 1 en Débat; 1 ès Places; 2 au Clos-Richard, et 1 au Trimblié. Une famille noble portait le nom de Cottens, mais l'on ne connaît que Philippe, en 1156, et Pierre, en 1333.

Cottens, le ruisseau de, affluent de la Glane.

Cotter, au, maison champêtre, commune d'Autigny.

Coudaz, aux, groupe de 4 maisons, commune de Fiaugères.

---

(1) Les armoiries de Corserey sont un échiquier gueule et azur.

Coulaz, à la, hameau composé de 7 maisons et une grange dans la paroisse de Châtel-St.-Denis.

Coumin, *Cumyn*, petit hameau de la paroisse de Surpierre, contenant, avec celui de Chapelle, 108 poses de prés, 251 de champs, 82 de bois, 105 habitans, et seul, 8 maisons, 2 moulins et 1 scierie. François de Gruyères, seigneur d'Oron et de Surpierre, accense, après plusieurs publications, à Claude Gillant et à Jean Garçon, de Cheirier (Cheiry), diverses possessions au lieu dit en la côte de Cumin, qui avaient été abandonnées par les ténementiers, 1495. Le gouvernement acheta, en 1786, les 4/5 de la dîme du grain et chanvre à Seiry, paroisse de Montet, et Coumin, pour le prix de 13,750 francs.

Courgevaux, *Gurwolf*, *Curwolf*, *Churwolf*. Ce village forme une sindicature avec le hameau de Cousiberlé, qui l'un et l'autre sont de la paroisse de Meyriez près de Morat. On y remarque une belle maison de campagne, quelques fermes, 40 maisons de cultivateurs et vignerons, 1 moulin, 1 tuilerie, en tout 57 bâtimens, assurés pour 76,250 fr.; 235 poses de prés, 440 de champs, 226 de forêts, et 32 de vignes y sont cultivées par une population de 197 âmes.

On a découvert, en 1794, les ruines d'un vieux château dans un bois de Courgevaux. D'après les fouilles qui y ont été faites, on a trouvé une grande quantité d'ossemens humains, entre le château qui formait une tour quarrée, et les murs d'enceinte. Il est probable qu'il a été incendié, les pierres de Neuchâtel qu'on en retire étant toutes calcinées et taillées comme celles d'Avenches, ce qui prouverait que ce manoir, connu sous le nom de Châtelard, était très-antique. En 1448, les Fribourgeois, poursuivant une bande de Bernois, Biennois, Moratois et Payernois, commandés par le baron de Vauxmarcus, qui avaient tout pillé et incendié entre Montagny et la Sarine, brulèrent à leur tour Courgevaux, Courlevon et Salvenacht, après avoir, comme de coutume, dévalisé

les habitans, mais ils furent forcés de se replier sur Fribourg avec une perte de 266 hommes, les Bernois étant venus au secours de Morat (1).

En 1738, les communes de Courgevaux, Clavaleires et Faoug convinrent entr'elles que chacune pourrait recevoir des communiers particuliers, mais sans le droit de participer à la jouissance des pâturages possédés en commun entr'elles.

Courin, le rio de, est, dans l'arrondissement de Romont, un affluent de la Glane.

Courlevon, hameau et sindicature, paroisse de Meyriez, préfecture de Morat. Sur une population de 101 âmes, on y trouve 17 bâtimens, assurés pour 25,450 fr., 68 poses de prés, 223 de champs, et 268 de forêts. Ce village a, en 1790, été réduit en cendres, à peu de maisons près.

Cournillens, en allemand *Kurlin* ou plutôt *Curlin*, village et commune du second quartier de la paroisse de Courtion à une lieue et demie au nord de Fribourg, contenant 324 poses de prés, 388 de champs, 135 de forêts et 34 pâturages, 1 chapelle (St.-Léger ou Léodégar, m.), 1 presbytère, 1 forge (2), 1 auberge, et 40 maisons. Ce village est presque entouré de bois, et dans la chapelle il y a une dévotion particulière et très en vogue, où se rendent fréquemment en pèlerinage les personnes de tout sexe et de tout âge, attaquées de maux d'yeux. Le chapelain est nommé par la commune. En 1569 (26 7bre), il fut ordonné à ceux de Cournillens de laisser au vieux frère les clefs et le calice de la chapelle. Le 10 mai 1571, le Conseil leur accorda, mais sans conséquence pour l'avenir, 500 tuiles et une coupe de chaux pour couvrir la chapelle. Le 20 août 1583, le gouvernement décida que, quoique la commune de Cournillens était chargée de l'entretien de la chapelle, elle n'était pas

(1) Voyez d'*Alt*, histoire des Suisses.

(2) Sous le nom particulier d'en Gollier.

dispensée par là de remplir ses devoirs à l'égard de l'église paroissiale. En 1680, elle produisit un acte de 1513 concernant un ermite, qui pouvait demeurer à Cournillens. Voy. *Courtion*, *Bois-du-Pont*, *Montillié* et à la *Gottala*.

Courtaman, *Curtaman*, village de la paroisse de Barberêche, contenant 40 habitations et divers petits bâtimens.

Courtaney, hameau situé sur le ruisseau de la Sonna, qui sort du lac de Séedorf, et dont 1 maison de campagne, 1 ferme, 1 habitation, 1 four et 1 grenier sont de la commune d'Avry-sur-Matran, tandis que 1 moulin et 3 habitations, outre un logement d'agrément, sont de celle de Noréaz, paroisse de Prez, arrondissement de Fribourg.

Courtépin, *Curtepin*, village de la paroisse de Barberéche, sur la route de Fribourg à Morat, et situé à peu près à moitié chemin entre ces deux villes. Cet endroit est somposé de 33 maisons, y compis 1 auberge et 1 fruiterie.

Le 20 juin 1822, des ouvriers en faisant le talus de la nouvelle route, trouvèrent, à une profondeur d'environ 5 pieds, dans un lit d'argile, une petite statue en bronze, de 4 pouces de hauteur, représentant un soldat romain ou un athlète; une médaille en cuivre avec le buste de Trajan, et, enfin, une petite médaille en bronze, ayant, d'un côté, le buste d'Auguste avec la couronne impériale et les paroles : *Divus Augustus Pater*, et, de l'autre côté, la façade d'un temple, avec les lettres S. C. à droite et à gauche, et au-dessous l'inscription : *Provident*.

Courtion, paroisse de l'arrondissement de Fribourg et du décanat de Ste.-Croix, divisée en deux quartiers, dont le premier comprend Courtion, Misery et Corsalettes, et le second Cournillens et Cormerod, et contenant 826 poses de prés, 1261 de champs, 501 de forêts, et 34 de pâturages; 702 âmes, et 187 bâtimens, assurés pour 186,650 fr.

COURTION, village paroissial et commune à 2 lieues au nord-ouest de Fribourg, contenant 129 poses de prés, 203 de champs, et 84 de forêts ; 1 église (St.-Marcel), dont le gouvernement a la colature, 1 presbytère, 32 habitations et divers petits bâtiments. Et de plus, 1 maison champêtre au Grabou, et 2 à l'Essert-de-Boulaz. L'entretien de la cure étant à la charge du curé et des paroissiens, le Conseil de Fribourg ne voulut pas y contribuer, mais, à titre de secours, il accorda du bois et des tuiles, 15 janvier 1590, ce qui eut encore lieu en 1677 et 1679; en 1573, cette demande avait été écartée, parce que la bâtisse avait été mauvaise. La dîme du bénéfice et de l'avoyer Meyer à Cournillens est cantonnée en 1596 et 1600. Selon une sentence du 31 août 1679, la chapelle de St.-Léger à Cournillens ne devait pas être desservie par un bénéficier, mais le curé de Courtion en percevoir les revenus.

D'après une sentence du 10 septembre 1566, les paroissiens de Courtion furent condamnés à acquitter au curé : pour les *prémices*, 2 gerbes de froment et de blé par charrue, et 1 gerbe, si le particulier n'avait pas de charrue ; pour la *main-morte* (Todfall) d'un chef de famille, une coupe de froment, ou de blé et 9 gros, et 9 gros des autres membres du ménage ; pour *la dîme des nasçans* (1), 4 deniers par poulin et 2 deniers par veau ; et *pour la corvée*, par charrue un attelage pendant un jour, et par demi-charrue seulement pendant une demi-journée. Sous date du 10 septembre 1586, il a été reconnu que la dîme de Courtion appartenait à la veuve d'un M. Alex,

---

(1) „Le droit des nasçans, nascens " (en allemand *Jungizehnd*) „ se prend par le seigneur sur les animaux de quelque espèce qu'ils soient qui naissent à ses ressortissans : „ (qui dans ce sens signifient sujets ou serfs); "mais pour qu'il exerce ce droit, il faut qu'on lui en ait fait une reconnaissance spéciale, et qu'il en prête Quernet. „ V. *Définitions des termes du droit consacrés à la pratique judiciaire du Pays-de-Vaud*. Lausanne, 1766, p. 256.

et déjà le 21 mars 1490, ceux de Cournillens furent dispensés de contribuer à payer les gens de Courtion qui sonnaient pendant un orage; actuellement cet usage dangereux est sévèrement défendu par l'article 27 du réglement du 14 août 1813.

Par acte du 19 février 1425, signé Manot, notaire, Jean d'Avenches, donzel, accense à Marmet Collin, son manoir entouré de fossés avec un pont-levis à Courtion. Il était situé près de la maison du curé.

Cousimbert (*Käsenberg*, *Keselberg* en 1294), vulg. *Geissenberg*, montagne au pied septentrional de la Berra, et dont le châlet, qu'on peut voir sans longue vue depuis Fribourg, est élevé à 2840′ au-dessus de la ville, et à 4974′ au-dessus de la mer.

Cousset, hameau de la paroisse de Montagny (les Monts), contenant 14 maisons, 3 petits bâtimens; et au Pré-St.-Laurent, 1 maison champêtre.

Coussiberlé, petit hameau de la sindicature de Courgevaux, qui dans 6 habitations, avec 1 grange et 2 greniers, compte 43 personnes, qui cultivent 56 poses de prés, 203 de champs, 44 de forêts, et 8 de vignes.

Crau, au, (*Craux*) 6 maisons groupées près de Pringy.

Craou-daou-laou, v. *Creux-du-loup*.

Craousa, à la, petit hameau contenant 5 habitations, paroisse de Marly.

Craousa, à la, *in der Gruss*, 3 moulins, 1 scierie, et 2 habitations dans la paroisse de Barberêche.

Craoux, ès, 1 maison éparse, paroisse d'Arconciel.

Craoux, ès, groupe de 5 maisons, commune de Fiaugères.

Cressier, (*Cressier-sur-Morat*, pour le distinguer de Cressier-le-Landeron, canton de Neuchâtel), *Cresier*, *Grissach*, paroisse de la préfecture de Fribourg, décanat de Ste.-Croix, et contenant 246 poses de prés, 303 de champs et 61 de forêts; 279 âmes et 72 bâtimens, assurés pour 99,750 francs.

Cressier, village paroissial au nord à deux bonnes lieues de Fribourg et de son arrondissement, appelé *Grissach* en allemand, contenant une église (St.-Jean-Baptiste,) 1 presbytère, 2 maisons de campagne, 14 habitations, une forge; à la Fin, 5 maisons et 1 à Tenez, et une chapelle champêtre (St.-Urbain), sur le frontispice de laquelle se trouve l'inscription suivante :

« Allhier haben sich die Herren Eidsgenossen versammelt und ihr Gebett verrichtet, als sie den Herzogen von Burgund vor Murten geschlagen, und zu Schanden gericht: deßwegen diese alte Kapelle des heiligen Urbani 1697 neu aufgericht. — Gott gebe denjenigen so in der Schlacht umkommen sind das Leben ewiglich. Was ist geschehen den 22ten Juni 1476, *renovatum* 1776. »

Ce qui signifie : « que dans ce lieu les Confédérés se sont rassemblés, et qu'après avoir fait leur prière, ils ont battu et défait le duc de Bourgogne à Morat, à cause de quoi cette vieille chapelle de St.-Urbain a été construite à neuf en 1697. Que Dieu veuille donner le repos éternel à ceux qui ont péri dans la bataille, qui a eu lieu le 22 Juin 1476, renouvellée (la chapelle) en 1776. »

Le gouvernement est collateur du bénéfice. En 1508, les ressortissants de la seigneurie de Cressier furent condamnés à payer les cens à leurs seigneurs à *Fribourg* où ils ont leur refuge et où ils font les corvées, mais les 5 muids d'avoine qu'ils doivent annuellement pour le *Galm* sont acquittables à *Cressier* même. Une sentence du 17 déc. 1523 porte, qu'ils peuvent jouir avec ceux de Kuschelmuth des chênes près de la fontaine commune, et que le droit de pâturage est réciproque sur le marais de Kuschelmuth et en la Palud jusqu'au rocher, mais sans endommager le bois.

Cresus, *Cresuz*, *Crisus*, *Chrisuz*, *Crisieux*, *Crisu*, *Crésuz*, *Crusuz*. Cette commune, de la préfecture de Gruyères et du décanat de la Valsainte, faisait autrefois partie de la paroisse de Broc. Elle en fut démembrée le 1er janvier 1646, et érigée en paroisse,

à quel effet dom François Belfrare, prieur de Broc, fonda le bénéfice, dont la colature appartient à la commune, par 280 écus bons. Le curé bine entre Cresus et Cerniat. Cette petite paroisse contient 101 poses de prés, 25 de bois, 44 pâquiers de pâturages, 74 habitans, dont 39 hommes et 35 femmes, 77 bâtimens, assurés pour 32,900 francs; une église (St.-François), 1 presbytère, 11 maisons; au Forraz, 2; au Saudis ou Saoudis, 1, et, en outre, 11 granges et 6 châlets. On trouve dans les reconnaissances de l'abbaye d'Humilimont de l'année 1375, qu'à Crisus il y avait déjà un cimetière où l'on enterrait les habitans, quoiqu'ils fussent de la paroisse de Broc encore deux siècles plus tard. Ce fut André Sudan, qui, au nom du prieur de Broc, bâtit l'église de Cresus à neuf. Le 16 février 1644, il obtint du gouvernement une fenêtre avec les armoiries de l'Etat, et 2 chênes dans la forêt de Bouleires. En 1668, l'église et le village furent réduits en cendres. L'on y voit un oratoire sous le vocable de St.-Blaise.

Une partie du chemin qui conduisait de Cresus à Charmey s'étant écroulé vers le milieu du siècle passé, plusieurs projets pour le réparer furent remis et présentés, mais sans résultat. Alors le gouvernement s'en est chargé, avec réserve d'être remboursé de ses frais et avances. On tailla dans le roc un chemin qui se maintient encore; cependant l'Etat n'a jamais rien réclamé.

Par sentence du 13 mai 1569, le curé de Charmey est obligé d'administrer les sacremens à ceux de Cerniat et de Cresus qui possèdent des terres dans la commune de Charmey, lorsque, bien entendu, ils y habitent leurs maisons; aujourd'hui de pareilles interventions de la part de l'autorité temporelle ou spirituelle ne seraient plus nécessaires pour obtenir les secours de la religion.

Crêt, *Crest*, le, paroisse de la préfecture de Rue et du décanat de St.-Henri, composée des communes et

hameaux du Crêt, Brémudens, et Grattavache, et contenant 1359 poses de prés, 42 de champs (à Grattavache), 154 de bois, 40 pâquiers de pâturages, 389 habitans, et 103 bâtimens, assurés pour 62,600 francs.

CRÊT, le, village et commune de la même paroisse, contenant 940 poses de prés, point de champs, 100 de bois, 30 pâquiers de pâturages, 331 habitans, 1 église (St.-Loup), 1 cure, 4 maisons, 1 détail de sel; à Molliétaz, 3 maisons; au Châlet, 5; à Préz-Coulin, 1; à Champ-Martin, 1; en Blessin, 2; à Praz-Berney, 1; au Sappaley, 1; à Montborget, 3; Sus-Magnin, 1; au Grand-Praz, 4; aux Obacheires, 1; Sus-Gendre, 1; au Champ-du-Moty, 1; ès-Rielles, 2; à Brémudens, 7; à Chambaraux, 6; à La-Fin, 2; au Mollard, 4; à Monteizy, 6; à la Côte, 5; et aux Cuennes. 4 et 2 forges.

En 1664, l'évêque Strambino érigea le Crêt en paroisse, en la détachant de celle de St.-Martin, et en s'en réservant le droit de patronage, qui dèslors est resté à ses successeurs; malgré cela l'Avoyer et Conseil de Fribourg nommèrent une fois le curé, mais seulement en 1696. En 1753, le gouvernement augmenta la prime des carabiniers de la commune du Crêt, à condition que ceux de Grattavache pourraient y prendre part.

Jusqu'ici on croyait généralement que l'église de ce village était la plus élevée du canton; mais depuis le nivellement, opéré en 1828 et 1829 par M. le professeur J.-B. Wiere, elle n'est qu'à 867′ (281$^{m}$,60) au-dessus de Fribourg, et à 2821 (916,60) au-dessus de la mer, tandis que depuis la maison-de-ville de Bellegarde (v. *Jaun*) il a trouvé 1088′ (353,40), et 3042 (988,40).

CRETAUSA, à la, hameau de la commune d'Autigny contenant 6 maisons et 1 four.

CREUX-DU-LOUP, maison et grange près de la Sarine, paroisse de Marly. En patois on l'appelle *Craou-daou-Laou*, et en allemand *Wolfsgraben*.

Crey, au, petit hameau contenant 6 maisons et une grange, paroisse de Châtel-St.-Denis.

Crisus, v. *Cresus*.

Croix, le décanat de Ste.-, est formé par les paroisses de Givisiez, Villarepos, Groley, Courtion, Matran, Villars-sur-Glane, Belfaux, Barberêche, Cressier-sur-Morat, et Gurmels.

Croix, à la, petit hameau, contenant 5 maisons et 2 bâtiments adjacents, commune de Neyruz, paroisse de Matran.

Croix, à la, habitation et moulin près de Domdidier.

Croix-des-pauvres, à la, maison de campagne sur la route de Bulle, paroisse de Villars.

Crozet, *Croget*, au, une maison champêtre dans la paroisse de Villars.

Cuayes, 2 habitations, paroisse d'Arconciel.

Cuaz, au, 4 maisons près du bourg de Rue.

Cudré, en, petit hameau, contenant 5 habitations, commune de Sorens, paroisse de Vuippens.

Cuennes, aux, v. *Brémudens*.

Cugy, *Cugié*, *Cugiez*, paroisse de la préfecture d'Estavayé et du décanat d'Avenches, composée des communes de Cugy et de Vesin, et contenant 353 poses de prés, 1140 de champs, et 400 de forêts, 461 âmes, et 126 bâtimens, assurés pour 116,000 frs. (1).

Cugy, village paroissial, et commune sur la grande route de Payerne à Pontarlier, à une lieue d'Estavayé et de son arrondissement, et qui contient 236 poses de prés, 736 de champs, 256 de forêts, 336 âmes, une église (St.-Martin), dont le monastère d'Hauterive a la colature, celle des chapelles de St.-Antoine et de Notre-Dame, en échange, appartient au propriétaire du fief (2), 3 maisons de cam-

---

(1) Les armoiries de Cugy sont au-dessus argent, et en-bas partagées par six bandes transversales, la moitié argent et l'autre gueule.

(2) C'est un bénéfice simple; en 1588, Jean de Glane, seigneur de Cugy, fut condamné à acquitter au curé tout ce que ses

pagne, dont l'une s'appelle le Château et l'autre la Cour, une auberge, 2 forges, un détail de sel, 58 maisons, environ 30 bâtiments divers, et le domaine et moulin de la Glane, ainsi que les fermes de Champ-Mottex et Granges-des-Bois.

La contrée de Cugy est très-fertile et bien cultivée, et depuis les hauteurs, qui au sud-est dominent le village, on jouit de très-beaux points de vue. Un ancien religieux de Bellelay y avait formé pendant plusieurs années un pensionnat, qui a fourni de bons élèves.

La seigneurie ou majorie de Cugy appartenait à la maison d'Estavayé dès le 12e siècle. En 1270, elle était à Renaud d'Estavayé, puis à Gérard, ensuite à Pierre, et enfin à Gérard, baron de Belp, qui se battit avec Othon de Grandson, auquel il ôta la vie en 1399. Sa fille épousa Jacques de Glane, de Moudon, chevalier, co-seigneur de la Molière, et seigneur de Cugy par héritage de son beau-père. Cette seigneurie relevait autrefois du château de Montagny; c'est à ce titre que Jacques de Glane prêta reconnaissance à Humbert, bâtard de Savoye, et Benoît, l'un de ses descendants, à l'état de Fribourg, en 1527. La même année le grand-bailli de Vaud, Aymon de Genève, est sommé de comparaître le 6 juin à Payerne, pour entendre prononcer sur la souveraineté de la majorie de Cugy et Vesin, que le gouvernement de Fribourg réclamait à cause du château de Montagny-les-Monts.

Jean de Glane ayant beaucoup de dettes, Ulrich de Bonstetten et consorts de Berne furent mis en possession de la seigneurie, le 26 août et 3 septembre 1588 (1). L'année ensuite il leur fut permis de la vendre, en acquittant un lod de 2500 couronnes.

---

ancêtres lui avaient promis pour ces deux chapelles. L'église paroissiale avait autrefois St.-Nicolas pour patron.

(3) Le 17 juin 1588, ils l'avaient fait subhaster pour une prétention de 395,000 florins bons.

Josse Vœgelly (Fegely) acheta cette seigneurie pour le prix de 12,100 écus bons, et lorsqu'il en fut investi par la remise d'une épée nue, il promit de se comporter en féal vassal, 1590. On lui avait fait grâce de la moitié du lod, qu'il acquitta en 1593. Cette seigneurie passa plus tard à la famille Reyff.

Le 15 janvier 1604, les cures d'Aumont et Nuvilly furent séparées de celle de Cugy, à cause de l'éloignement et du danger du chemin.

Les boissons pour le transit et la consommation intérieure peuvent être introduites par Cugy, selon l'arrêté du 17 septembre 1821.

Cuquerens, domaine à une demi-lieue au sud-ouest de Bulle, d'où l'on jouit d'une belle vue.

Curbrü, v. *Kerzerz* ou *Gurbrü*, *Corbru*.

Curlin, v. *Cournillens*.

Curmœn, *Grimoine*, petit hameau de la paroisse de Berfischen, contenant 7 fermes et divers bâtimens.

Curwolf, v. *Courgevaux*.

Cuschelmut, *Kuschelmuth*, Groß- (*Grand-Couschelmaou*), hameau de la paroisse de Gurmels, qui contient 11 maisons, divers bâtimens abjacents, et 89 poses de prés, 143 de champs, et 43 de forêts.

Cuschelmut, *Kuschelmuth* ou *Gouschelmuth*, Klein- (*Petit-Couschelmaou*), hameau de la paroisse de Gurmels, composé de 17 maisons, plusieurs petits bâtimens, et contenant 87 poses de prés, 195 de champs, et 44 de forêts.

Cutterwyl, *Cutrewyl*, village et commune de la paroisse de Belfaux, à droite sur le chemin d'Avenches, contenant 1 maison de campagne, 22 habitations, 130 poses de prés, 130 de champs, et 130 de forêts, ce qui prouverait une égalité parfaite dans la distribution du territoire, si on ne savait pas que le cadastre n'a été fait que d'après les indications des propriétaires, et par-ci par-là d'après quelques plans de fiefs ou d'autres. Il paraît que le chemin qui traverse cette commune et celle de Groley, et qui se dirige

sur Misery, a toujours été mauvais; car déjà en novembre 1585, il fut ordonné d'y faire des réparations, et de couper les branches des arbres.

# D

Dachsburg, v. *Tasberg*.

Dæch-(Tæch-)matt, 3 habitations, paroisse de Rechthalten.

Dafflon, le rio, est un torrent qui descend des montagnes du versant sud-est de la chaîne du Moléson, et qui au-delà du hameau d'Enney cause souvent de grands dégats avant que de se décharger dans la Sarine.

Dailles, aux, domaine, maison de campagne et ferme dans la paroisse de Villars.

Darra, an der, 6 maisons dans la vallée de Jaun.

Décanats, v. *Estavayé*, *Gruyères*, *Romont*, *Part-Dieu*, la, *Allemand*, *Avenches*, *Croix*, Ste.-, *Henri*, St.-, *Maire*, St.-, *Prothais*, St.-, *Valsainte*, la, et *Amédée*, St.-, *Neuchâtel* et *Genève*, pour les paroisses catholiques des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève. La paroisse catholique de la ville de Berne fait partie du décanat allemand, et avant 1789 St.-Guillaume dans le Jura était un décanat du diocèse.

Décrin, le, petit ruisseau près de Grandvillars.

Delley, *Dalens* (1282), *Delea* (1428), village et commune de la paroisse de St.-Aubin, contenant 104 poses de prés, 623 de champ, 18 de forêts, 12 de pâturages, et 255 âmes; 1 belle maison de campagne avec un jardin agréable (1), 1 chapelle (St.-Jacques) dont l'évêque a la colature, 1 presbytère, 1 ferme avec dépendances, 17 maisons et 4 petits bâtimens, et 12 maisons et 1 grange au petit Delley.

---

(1) On conserve dans ce jardin une statue sculptée en bas relief, représentant une femme qui se poignarde, et qu'on fait passer pour la servante du malheureux avoyer Arsent, qui ne pouvant survivre au supplice de son maître, se donna la mort. Mais c'est tout simplement une Cléopatre assez grossière et commune, sur laquelle on a fait un conte. V. *Freseneit*.

Delley, qui était jadis une seigneurie, se trouve sur la route d'Avenches ou de Domdidier au lac de Neuchâtel, et on s'embarque à Port-Alban, pour le traverser. Depuis les hauteurs de Delley, dont les environs contiennent des bois charmants et bien percés, on jouit de très-belles vues. En 1531, Pierre de Dompierre, prieur du couvent de la Lance (bâti en *1320*, *sécularisé* en 1536), vendit au gouvernement de Fribourg la dîme de Delley-en-Vuilly pour le prix de 700 florins petits. Le 15 février 1563, le seigneur de Delley fut condamné de rendre hommage au Conseil de Fribourg, son fief dépendant du château de Chenaux ou d'Estavayé. Le 28 mai 1566, ceux de Delley furent sommés, sous une amende de 100 livres, de rétablir la chapelle de St.-Jacques, d'acquitter 12 livres au curé de St.-Aubin, et de faire dire les messes fondées. Le 7 septembre 1582, le vicaire de St.-Aubin reçut l'ordre de célébrer tous les samedis la messe dans la chapelle de Delley.

Des-Cloux, vers-chez-, petit hameau de la commune de Romanens, contenant 10 habitations.

Désovy, en, deux maisons au village du Pâquier près de Gruyères.

Dey, à la, hameau de la paroisse d'Arconciel, contenant 6 maisons et une grange.

Dietisberg, jadis *Dietrichsperg*, village contenant 12 maisons dans la paroisse de Wünnenwyl. Une famille noble portait le nom de ce village, mais dont on ne connaît que Jean et Conrade, en 1329.

Dihlaret, v. *Rechthalten*.

Domdidier, *Domdedier*, paroisse de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, composée de la commune de Domdidier et des hameaux de Granges-Rothey et Eissy, et contenant 607 poses de prés, 1078 de champs, 132 de bois, 40 de pâturages, 583 habitans, et 156 bâtimens, assurés pour 187,450 fr.

Domdidier, le village paroissial de, est situé sur la route d'Avenches à Payerne, et il contient 1 église

(St-Désiré ou Desiderius, consacrée en 1664), dont, sur une triple présentation de la commune, le gouvernement a la colature, et celle de la chapelle la famille Fegely, 1 presbytère, 3 maisons de campagne (1), 2 auberges, 1 bureau de péage, 1 poste de gendarmerie, 1 détail de sel, 1 forge, 1 moulin, 79 maisons et 16 bâtimens divers; et au Milavy, 1 moulin et 1 forge; à la Croix, 1 habitation et 1 moulin; à Coppet, 1 moulin et 3 maisons; et en Pragoz, 6 maisons, 1 scierie, 1 huilerie et 1 grange.

Les privilèges de ceux de Domdidier furent confirmés en 1514, de manière qu'à l'exception des *bans*, *clames* et *chevauchées* ils ne devaient payer au gouvernement qu'un chapon par focage, et 4 S. par charrue. Un pont ayant été construit à Domdidier, le gouvernement déclara, 1543, à celui de Berne que l'un des piliers se trouvait, sans conséquence, sur son territoire ou celui du bailliage d'Avenches. Cet objet, auquel on semblait dans le tems mettre beaucoup d'importance, fut traité plusieurs fois depuis lors, et les Etats finirent par convenir que l'eau du ruisseau serait partagée entre les deux souverainetés, 1560 et 1702. Les habitans de Domdidier ayant obtenu d'exploiter des pierres pour leur pont dans la forêt de Châtel, ceux d'Avenches se plaignirent qu'ils en avaient pris ailleurs; malgré cela, pour maintenir les relations de bon voisinage, ils voulurent bien se contenter de n'exiger des Fribourgeois, comme des Bernois, qu'un droit d'un gros par char aux portes de leur ville, 1553. Le bailli d'Avenches, Jean de Watteville, expose que ceux de cette ville ont, depuis 30 ou 40 ans, possédé tranquillement près de Domdidier deux pièces de terre et acquitté fidèlement les cens et lods au curé; mais que maintenant le nouveau veut les en dépossessionner par voie de droit;

(1) Deux étaient jadis des châteaux qui appartenaient à la famille d'Avenches, dont Conrade a été avoyer de Fribourg, en 1293, et Guillaume, en 1450.

en conséquence il recommande à la bienveillance du Conseil les propriétaires actuels, 1553. En 1559 et 1561, plusieurs maisons furent la proie des flammes à Domdidier. En 1582, il fut décidé qu'on construirait un pont de pierre à Domdidier; mais comme ceux d'Avenches ne voulaient pas laisser prendre des pierres dans leur forêt, à cause des dégats commis en 1553, on les fit chercher au Vully et à Torny-Pittet. Il existait autrefois une chapelle de St.-George du côté d'*Oleyres*, vulg. Ouleyres, qui était déjà ruinée en 1597. En 1752, il est question d'un pont de pierre sur le ruisseau de la Longève.

Dompierre, jadis *Dompierre-le-petit*, pour le distinguer de *Dompierre-le-grand*, qui actuellement s'appelle *Carignan*, paroisse de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, composée des communes de Dompierre et Russy, et contenant 672 poses de prés, 784 de champs, 158 de bois et 40 de pâturages; 485 habitans, et 130 bâtimens, assurés pour 110,050 francs.

Dompierre, village paroissial, agréablement situé sur une hauteur et traversé par la route d'Avenches à Payerne, qui contient 539 poses de prés, 376 de champs; 360 habitans, 1 église (Sts.-Pierre et Paul, consacrée en 1664), dont la colature appartient au gouvernement, et celle de la chapelle à la famille Monney, 1 presbytère, 1 maison de campagne qui sert de résidence au préfet de l'arrondissement de Montagny, 46 maisons, 1 poste de gendarmerie, 1 bureau de péage pour les boissons, 7 petits bâtimens et 1 forge; et à Laquaz, 4 maisons; à Dompierre-ès-Roches, 2; à Dompierre-à-la-Bauma, 2, et un moulin; au Vauquelery, 1 maison, et à la Vuataz, 20 maisons, 2 moulins et 1 auberge. Dompierre existait déjà en 966; car il en est fait mention dans le testament de la célèbre reine Berthe (1). Une ancienne

(1) Voy. *Conservateur Suisse*, T. 3, p. 48.

famille de Payerne porte encore le même nom. Un autre Dompierre (*domus Petri*) se trouve dans le cercle de Lucens, district de Moudon.

En 1527, le seigneur de Brandis posa ses armoiries au pied du cimetière de Dompierre à côté de celles de l'Etat de Fribourg. Le bailli de Lausanne réclame divers titres que dom Aymo Guidron, curé de Dompierre, devait avoir délaissés à son décès, et qui concernaient le prieuré de St.-Maire et la cure de Thierrens, 1548. En 1558, les curés de Tours, Domdidier, Dompierre, Prés et Chandon, ainsi que l'altarien des chapelles de l'église de Montagny, réclamaient de Hans Keyser, de Dompierre-le-Petit, 29 gros fondés pour un anniversaire et assignés sur sa maison. En 1562, une sentence fut rendue entre les communes de Domdidier, Dompierre, Russy et Léchelles, d'une, et celle d'Oleyres, d'autre part, au sujet du compaquérage dans les bois de Montagny. Le vicaire, selon une décision de l'an 1564, devait, comme par le passé, être exempt de toutes charges pour sa personne, mais non pour ses biens. L'an 1575, on bâtit à Dompierre une nouvelle église, et 1579 une cure qui avait été détruite par le feu. En 1582, le chapitre de St.-Nicolas céda et abandonna la colature du bénéfice; en 1592, il l'avait offerte à la paroisse; mais en 1643 le gouvernement nomma le curé. En 1584, il est question du pont de Dompierre. L'année 1595, le conseil donna 3000 tuiles pour la bâtisse de l'église. L'économe de l'ancien couvent de Payerne réclama, en 1618, du curé de Dompierre 15 chapons, qu'il devait lui acquitter annuellement. En 1639, le gouvernement acheta la dîme de Dompierre de Simon, Henri et Martin Wurst. En échange, le curé de Dompierre possédait, en 1668, selon le recès de l'année 1645, la dîme des novales à Oleyres. L'année 1679, le Conseil donna 20 tisons de bois pour la bâtisse de la cure. Comme le couvent de Payerne possédait divers droits féodaux dans le canton de Fribourg, entre

autres aussi la dîme sur plusieurs pièces de terre à Dompierre, les Etats de Berne et Fribourg firent un échange en 1761. En 1771, on demanda une marque d'auberge pour le village de Dompierre. En 1772, on construisit la nouvelle route de Berne à Lausanne, et on accorda à divers particuliers de Dompierre un dédommagement pour le terrain qu'on leur avait pris.

Donzel, synonyme de *damoiseau* ou *damoisel*, jeune gentilhomme, ou même gentilhomme, se trouvant dans toutes les vieilles chartres, nous le conservons, quoiqu'il ne soit plus usité.

Donzire, en, 1 maison isolée, commune d'Autigny.

Dornen, 2 maisons, paroisse de Plaffeyen.

Dotzishaus, maison isolée, paroisse de Düdingen.

Dotzishaus, v. *Tutzishaus.*

Dreydzanet, à la, montagne dans la paroisse de Jaun.

Dritthæusern, hameau composé de 4 maisons, paroisse d'Ueberstorf.

Düdingen, la paroisse de, est divisée en quatre sections appelées Düdingen-, Lanten-, Sankt-Wolfgang-, et Wylerschrot. Après Tavel, elle est une des plus grandes des anciennes terres, sa population étant de 1888 âmes; son territoire donne, d'après le cadastre, 1558 poses de prés, 3742 de champs, 1195 de forêts, et 53 de pâturages, et l'on y compte 427 bâtimens, qui sont assurés pour 485,350 francs. Depuis la banlieue de la ville de Fribourg, elle s'étend jusqu'à celles de Bösingen et Wünnewyl; la Sarine la baigne du sud-ouest au nord-est, et sur une étendue de passé deux lieues elle limite la paroisse de Tafers. L'agriculture y a fait des progrès, et on y trouve beaucoup de propriétaires très-aisés et même des riches. Outre l'église principale, il y a des chapelles à St.-Loup, Schmitten et Villars-les-joncs; 2 bains, à Bonn et Garmiswyl, et un hermitage célèbre à la Magdelaine.

Les hameaux de Bonn, Albertswyl (Alberwyl), Fellewyl et Ottisberg étaient jadis de la paroisse de Berfischen, et ce n'est que le 21 octobre 1580, qu'ils furent réunis à celle de Düdingen.

**Düdingen**, (*Thüdingen*, *Guin*, et jadis *Duens*, d'où une ancienne famille éteinte avait pris le nom). Ce village paroissial est situé à une lieue et demie de Fribourg sur la route de Laupen. Il est bâti en majeure partie sur la rive droite d'un ruisseau qui le traverse, appelé *der Düdingerbach*. L'église, dédiée à Sts.-Pierre et Paul, apôtres, est très-ancienne, et la paroisse appartient au décanat allemand, d'un côté, et, de l'autre, à l'arrondissement de Fribourg. Le curé est nommé par le chapitre de St.-Nicolas, à la mense duquel la cure est incorporée, et le chapelain par l'assemblée paroissiale. Outre deux presbytères, on trouve dans ce village 36 habitations champêtres, 1 auberge, 2 moulins, 1 forge, 1 scierie et divers petits bâtimens. L'école de ce village s'est distinguée depuis longtems, et l'on y vénérera de génération en génération la mémoire du curé Joseph Lehmann, qu'on peut à juste titre regarder comme son fondateur, ainsi que celle des bienfaiteurs qui la dotèrent par des legs.

Il y a à Düdingen une confrérie qu'on appelle *Römerbruderschaft*, et qui se compose de tous ceux qui ont fait le pèlerinage de Rome. Toutes les années les confrères se réunissent pour célébrer leur fête qui tombe sur un dimanche du mois de juillet. Lors du départ et de l'arrivée d'un pèlerin, il y a une cérémonie dans l'église, et on sonne les cloches.

**Düdingerbach**, affluent de la Sarine.

**Dürrenberg**, im, 3 habitations, paroisse de Giffers.

**Dürrenberg**, habitation isolée, par. de Düdingen.

**Dürrenboden**, im, 3 maisons, paroisse de Tafers.

**Dürrenbuhl**, 1 habitation éparse, par. de Rechthalten.

**Dürrfluhe**, source de, en patois *Vani-sec*, sur le Petit-Mont, paroisse de Bellegarde. Avant que cette eau fût analysée, elle passait pour saline, assertion hautement soutenue par quelques personnes, qui lui donnèrent ainsi une réputation qu'elle ne méritait pas. Deux motifs firent supposer qu'elle avait cette qualité:

le premier portait que les chamois venaient s'y rafraîchir pendant les chaleurs de l'été, les alentours de ce rocher étant foulés par les traces des pieds de cet animal sauvage; et le second, que le voisinage des rochers, en partie gypseux, de la chaîne des montagnes appelées Châtalés (*Sattelberge*), indiquaient des mines de sel gemme dans leur voisinage (v. *Semsales*). Le contraire sera prouvé par l'analyse même.

Cette source est située au soleil levant au haut de la montagne appelée Terre-rouge ou Rothberg, dont le sommet est composé de silice rouge et de pierres-à-fusil rougeâtres et bleu-verdâtres. Près de la source, on trouve une grande quantité d'ardoise, et des sapins d'une grosseur prodigieuse qui l'ombragent. L'eau filtre dans trois endroits hors d'une terre marneuse, de couleur rouge et verdâtre. Le 2 septembre 1818, la température de l'eau était, à 8 heures du matin, à 8 d. au-dessus de 0, et celle de l'atmosphère à 11 d. R. Cette eau n'avait ni odeur ni saveur; peu troublée par la terre marneuse qu'elle mettait en suspension, elle devenait claire au bout de quelque tems, et déposait de la terre rouge. Quant à sa pesanteur spécifique, elle était égale à celle de l'eau ordinaire. Il résulte de l'examen qu'en a fait M. Luthy au moyen des réactifs : 1.° que cette eau ne contient aucun acide libre; 2° aucun alcali, soit libre, soit en état de combinaison, c'est-à-dire aucune substance saline; 3.° point de terre calcaire; 4.° point de magnésie, et 5.° point de fer. D'après cela, on ne peut y découvrir d'autres principes étrangers qu'une petite quantité de terre marneuse déliée, qui y reste suspendue pendant quelque tems. Cette terre est un composé d'alumine, de silice, d'une très-petite quantité de terre calcaire et d'oxide de fer.

Dütschbach, le, ruisseau dans la paroisse de Planfayon, qui verse ses eaux dans la Singine.

Dützenberg, v. *Tützenberg*.

# E

Ebnet, habitation isolée, paroisse de Heitenried.
Ebnet, maison isolée, commune de St.-Sylvestre.
Ebnet, auf dem, maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

Ecasseys, *Eccasseis*, *Eccasseys*, la *Ville-du-bois-ès*, commune de la paroisse de Vuisternens (préfecture et décanat de Romont), qui, avec celles de la Joux (même paroisse) et Prez (paroisse de Sivirier), forme une sindicature, ou commune politique de la préfecture de Rue, qui contient, comme telle, 891 poses de prés, 578 de champs, 188 de bois, 43 pâquiers de pâturages, 624 habitans, et 159 bâtimens, assurés pour 114,100 fr.

Ecasseys. Cette commune, en particulier, contient 51 poses de prés, 208 de champs, 57 de bois, 4 pâquiers de pâturages, 72 habitans, 15 maisons, une forge et 3 petits bâtiments. La Ville-du-bois, ou Villa ou Val-du-bois-ès-Ecasseys offre quelques curiosités. On y trouve un endroit qu'on appelle le Fort-Lambert; c'est le noyau d'un vaste domaine que possédait autrefois la famille Lamberger. Au commencement du 17.e siècle Henri Lamberger en était propriétaire (1). On ignore si c'est à cette époque qu'il faut fixer l'établissement de vastes fossés, creusés d'une manière régulière sur une hauteur qui porte encore, ainsi que les propriétés qui en dépendent, le nom de Fort-Lambert.

On ne découvre cependant point de vestiges de masures qui attesteraient l'existence d'un fort, qui

(1) Ce Lamberger était chevalier et capitaine au service de France; il céda sa compagnie, 1609, à un Gottrau. et en 1619 il était du Conseil de Fribourg. Marié avec Anne Fruyo, puis avec Marguerithe Odet, il ne laissa qu'une fille, nommée Elisabeth, qui épousa Fs. Reyff, et Françoise, fille illégitime. Sans liaison connue avec le précédent, Jacob Lamberg, qui avait pour femme Catherine Arsent, vivait en 1549; Pierre la même année, et Hans en 1595.

s'il a existé doit être d'une très-ancienne date. Après la vente du domaine, en 1783, ces fossés furent comblés. Cette propriété contenait à-peu-près les deux tiers du territoire de la commune des Ecasseys. Par le mariage d'Elisabeth Lamberger, ce domaine passa dans la famille Reyff, puis dans celle des Tombé, et finalement, en partie, dans celle des Maillardoz, et en partie dans celle des Vonderweid. Vers l'an 1780 un membre de la famille de ce dernier nom, légua environ 20,000 écusbons, y compris le domaine du Fort-Lambert ou Lamberg, à l'église de Notre-Dame à Fribourg, qui ensuite de ce don fut réparée et mise pour ainsi dire à neuf en 1787. Aucun souvenir d'un acte de bienfaisance fut laissé à la commune des Ecasseys, et ce donateur, sacrifiant au goût du siècle, préféra l'ostentation à la reconnaissance du pauvre (1).

On dit que le Beau-Sapin est l'habitation la plus élevée du canton (2). Elle doit son nom à un superbe mélèse de taille colossale, qui a fait longtems l'orgueil de la contrée. Les jeunes gens les plus vigoureux des environs s'y réunissaient dans le tems, pour essayer qui pourrait franchir sa cime en lançant des triques ou des pierres. Mais, hélas! après avoir bravé les frimats et les orages pendant des siècles, ce géant des forêts tomba de vétusté il y a quelques années (3).

---

(1) L'église de Notre-Dame, fondée, selon une inscription, en 1201, était avant le 17.e siècle la chapelle de l'hôpital, qui, ayant été transporté aux Places, elle lui est plutôt à charge qu'utile, d'autant plus que celles de St.-Nicolas et des Cordeliers sont suffisantes pour la population du quartier. Un monitoire de l'évêque, 1770, en avait ordonné la réparation, et jusqu'ici on n'a pas encore pu obtenir sa suppression et la réunion de ses fonds et de son clergé avec le chapitre de St.-Nicolas.

(2) C'est une erreur; la vallée de Bellegarde est bien plus élevée. Voy. *Jaun* et le *Crét*.

(3) Voir sur l'utilité du mélèze ou larix, Kasthofer, le *Guide dans les forêts*, *Vevey*, 1830. p. 85, " On trouve, dit-il, p. 88, dans les Grisons des mélèses qui, avec un diamètre

Echarlens, village paroissial, préfecture de Bulle, décanat de la Part-Dieu. Une église (Ste.-Marie, v., collateur, le chapitre de St.-Nicolas) et une chapelle champêtre. Outre le curé, il y a un chapelain qui est nommé par la paroisse. On y compte 27 maisons, et dans toute la paroisse 111 bâtimens, assurés pour 87,100 fr., y compris une auberge, 1 scierie, 2 moulins, 1 tannerie, et 10 châlets; 352 âmes, 141 poses de prés, 417 de champs, 40 de forêts, et 46 pâquiers de gîtes ou pâturages. Les principaux endroits de ce village sont : Montilier; Pillevuit; Plan-d'Everdes; Rantoz; Praz-bousin; en Donjon; Champotey-dessus et -dessous (*v.* cet art.); aux Fossés; Champ-Reinoz; Rossinière; Fontanon; au Russy; en la Torche; Monmely; en Plan; en la Sallaz; Paccad; Bocherin; au clos Chatrossin; Champrion; sur Vella; ès Epessoux-d'amont et -d'avaud (*v.* cet art.); près du pont de la Sionge, 1 moulin; sur le Riaux; Praz-Raboud; vers la chapelle; les Devaud; ès Cheseaux; et au Villa.

L'herboriste Pugin fait un commerce avec du très-bon thé de Suisse, qui est surtout recherché en France.

Dans les marais de Champotey ou d'Echarlens on trouve : *Vaccinium oxycoccos*, L.; *Drosera rotundifolia*, L.; *Drosera anglica*, Huds.; *Salix rosmarinifolia*, L.; *Utricularis minor*, L.; *Eriophorum alpinum*, L.; *Cenomyce rangiferina*, All.; ainsi que quantité de *carices* et *potomageton* de divers genres.

Sur la côte nord-est de l'ancien château d'Everdes (*v.* cet article), on exploite beaucoup de pierres de meule d'une bonne qualité. C'est un abergement qui a été renouvelé à la famille Otto, d'Echarlens, en 1824. Entre Echarlens et Corbières, il y a une communication au moyen d'un bac, attaché à une chaîne

---

de 4 pieds, ont une tige de 80. J'ai vu sur la Tête-noire, un des passages de Chamouny en Valais, un tronc creux de mélèze d'une grosseur extraordinaire; sa circonférence était de 21 pieds et demi, et l'emplacement de ce colosse, mesuré au baromètre, était à 4000 pieds au-dessus de la mer."

de fer. Le lit de la Sarine y est très-resserré, et ce passage mérite d'être remarqué par les voyageurs.

On accorde un huissier à Mr. Messelo pour retirer ses cens, 24 janvier 1572. Selon une reconnaissance de l'an 1391, le curé d'Echarlens devait au prieuré de Lutry annuellement un cens d'un muid de froment et des chapons, et comme cette redevance avait été acquittée jusqu'en 1578, il fut condamné par contumace, le 16 novembre et 2 décembre 1579, à la payer. Les paroissiens d'Echarlens doivent faire à leur vicaire les corvées, et lui donner le grain et les cens selon les reconnaissances, 11 décembre 1591.

Echiens, *Eschiens*, petit hameau de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant 36 poses de prés, 133 de champs, 23 de bois, 6 pâquiers de pâturages, 58 habitans, 9 maisons et un four. Anselm, dit Pichard, et Nicolas Ruphi, d'Echiens, reconnaissent avoir reçu, pour le terme de vingt années et contre un cens, une terre de l'abbaye de Haut-Crêt, 1299. Jean d'Echiens, avec le consentement de ses enfans, Jean, Marmet, Clémence, Périssonne et Agnelette, vend à la même maison religieuse un cens annuel de 2 coupes de froment pour le prix de 8 L. L., 1324. En 1566, les dîmes d'Echiens et d'Ecublens appartenaient à l'abbaye de St.-Maurice en Valais, à quelle époque le bailli de Rue, à cause du non-payement de 6 coupes de froment, les avait fait subhaster.

Echessis, les, petit ruisseau dans la paroisse de Grandvillars.

Ecublens, *Escublens*, hameau de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, contenant 96 poses de prés, 196 de champs, 31 de bois, 8 poses ou 35 pâquiers de pâturages, 111 habitans, 16 maisons, une grange, et sur la Ténétaz, une maison. Guillaume d'Oron, doyen de Valérie (Sion) en Valais, ayant acquis de Girard, seigneur d'Oron, un certain nombre d'hommes taillables avec leurs biens à Escublens pour le prix de 200 L. L., lui reconnaît le droit

de rachat, 1309. Isabelle de Castilione, dame de Vaud, ayant exempté les descendans *dou Teit* (nom d'une famille) d'Escublens, du payement des cens de blé, focage, etc., auxquels ses autres sujets étaient tenu, fait connaître que Perrod Pomel, qui, en qualité de descendant des *dou Teyt* (Dutoit) a fait bâtir une nouvelle maison, doit également jouir de cette faveur, 1553. «Ecublens, anciennement Iscobliens, est aussi un village dans le district de Morges. C'est l'ancien manoir de la noble famille d'Ecublens, dont Guillaume, fils de Pierre, seigneur de ce village, fut élu évêque de Lausanne, en 1221. Il est fait mention de ce lieu dans des chartres très-anciennes; une du 10e siècle l'appelle *Scublingis in fine Runingarum* (1).» Rodolphe d'Escublens, donzel, vendit, l'an 1380, à Rodolphe de Billens, chevalier, la dîme de Vussens près de Chesaux (2), à l'exception de 4 poses dites *intré les marais* (entre les marais), sous l'hypothèque de sa vigne, située à Escublens, près de celle de Henri de Pont, donzel.

Ecuvillens, *Escuvillens*, paroisse au sud-ouest de Fribourg et de son arrondissement. Elle est composée des communes d'Ecuvillens, Corpataux, Magnedens et Posieux et de quelques autres petits hameaux, et elle contient 224 poses de prés, 2413 de champs et 674 de forêts; 770 âmes, et 229 bâtimens assurés pour 239,600 fr. Cette paroisse qui, avec Grange-Neuve, Châtillon, le Moulin-neuf, Froideville et les Mueses, forme une commune séparée, est du décanat de St.-Prothais, et le monastère d'Huterive en est le collateur.

Ecuvillens, village paroissial, qu'on écrit aussi *Escuvillens*, à une lieue et demie au sud-ouest de Fribourg et de son arrondissement. Il contient 1 église (St.-Grat), 1 presbytère, 51 maisons, 1 fruiterie, 1 forge, 7 granges, 4 greniers et 3 fours. Ce village était le

---

(1) V. *Levade*, p. 115.

(2) Il n'est pas dit dans l'acte quel Cheseaux c'était, car il y en a trois dans le canton de Vaud.

chef-lieu de la seigneurie de Glane. Une famille portait le nom d'Escuvillens, qui dès le 13e siècle fit tant de donations, en terres et fiefs à l'abbaye d'Hauterive que cette seigneurie ne tarda pas d'appartenir entièrement à ce couvent. Une partie des droits féodaux d'Ecuvillens étaient la propriété des comtes de Gruyères, qui les inféodèrent aux frères Pierre et Nicolas de la Porte, bourgeois d'Arconciel, ceux-ci cessionnèrent le tout à titre d'aumône aux religieux d'Hauterive, sous la garantie du comte de Neuchâtel, et de l'aveu de Rodolphe, comte de Gruyères, en 1232 (1). D'après un titre de l'an 1275, le curé d'Ecuvillens avait le droit de couper du bois pour son usage dans la forêt d'Illens. Par acte du 16 février 1483, signé : P. Chat, curé, la commune amodie à Jacquet Bernard, demeurant à Posieux, paroisse de Martran, sa forge pour la terme de 9 ans, et pour un loyer annuel de 50 sols. Le 15 mai 1571, le gouvernement accorde à la commune d'Ecuvillens 4000 tuiles pour couvrir son église, et le 26 octobre 1580 encore 500 Ces sortes de dons étaient assez fréquens dans les 15e et 16e siècles.

EGELMOOS, 1 habitation isolée, paroisse de Giffers.

EGG, auf der, 8 maisons dans la paroisse de Rechthalten; ce hameau était autrefois connu sous le nom de Wüstenegg.

EGG-IN-DEN-STÖCK, maison champêtre, paroisse de Rechthalten.

EGGELRIED, *Eckelried*, hameau, paroisse de Wünnenwyl, contenant 8 habitations.

EGGERSMATT, 2 maisons, paroisse de Rechthalten.

EGGERTEN, v. *Ægerten*.

EGGSCHEUER, 1 maison champêtre, paroisse de Rechthalten.

(1) Nous avons emprunté ces notices à l'auteur des *Etrennes fribourgeoises*, 1807, p. 121; il a omis de dire, que c'était Rodolphe III, qui effectivement a été comte de 1227 à 1268. *Die Schweiz in ihren Ritterburgen*, 1828, 1er vol. p. 285.

Eich, bey der, ou zur, hameau de 8 habitations dans la vallée de Jaun, qui a reçu son nom du seul chêne (eich), qui existe dans cette contrée élevée.

Eichholz, im, maison champêtre dans la paroisse de Tavel.

Eichholz, im, hameau de la paroisse de Giffers où il y a 12 maisons et 1 moulin.

Eichmatte, 2 maisons champêtres, paroisse de Tafers.

Einschlag, im, maison isolée, paroisse de Giffers.

Eissy, hameau de la paroisse de Domdidier, contenant 10 maisons et 4 petits bâtimens. Il est question de cet endroit dans un acte de l'année 1401, où Perrissonne, veuve de Jean Banderet, d'Eissy, et Jean d'Eissy reconnaissent des terres en faveur de Jean, Bernard et Henri Chaucy, de Montagny. En 1721, l'Etat de Berne possédait des droitures à Eissy, mais deux commissaires qui voulaient en faire la rénovation furent injuriés et abandonnés. La tradition porte « qu'un baron de Montagny s'étant égaré à la chasse, fut hébergé et très-bien accueilli par les habitans d'Eissy. Pour leur donner un témoignage de sa reconnaissance, il les affranchit à perpétuité de toutes redevances seigneuriales » (1).

Else(n)wyl, petit village de la paroisse de Wünnenwyl, contenant une maison de campagne et 12 habitations.

Enet dem Bachschrot, v. *Tafers*, paroisse.

Engelberg, maison isolée, paroisse de Bösingen.

Engertz(ts)wyl, hameau contenant 4 fermes, dans la paroisse de Tafers.

Enney, *Henney*, *Inney*, hameau, commune et sindicature de la paroisse de Gruyères, contenant 183 poses de prés, 99 de champs, 196 de bois, 231 pâquiers de pâturages, 238 habitans, 110 bâtimens, assurés pour 50,300 fr., 1 chapelle (Ste.-Anne) (2),

(1) *Etrennes fribourgeoises*, 1807, p. 116.

(2) Elle est desservie par un chapelain ou simple bénéficier nommé par la commune. Dans le 14e siècle un hermitage doit

42 maisons, 1 auberge, 29 granges et 21 châlets; et au Thot, 2 maisons; vers la chapelle, 1; au Raffour, 2; en la Boina, 1; en Chenaux, 3; au Praz-Reman, 1; et au Bugnon, 1.

Le hameau, situé au pied de la ville de Gruyères, est souvent menacé par un torrent qui a failli l'engloutir il y a 8 à 10 ans, et par la Sarine qui empiète de plus en plus sur ses possessions; mais le gouvernement a fait commencer un grand travail pour la rectification du lit de cette rivière, depuis Montbovon jusqu'au pont de Tugy, sur une longueur de 6 lieues. La famille de Castella, de Gruyères, a, en 1774, fait une fondation en faveur des pauvres d'Enney, le Pâquier et Villars-sous-Mont (v. *Afflon*).

Entenmoos et Hubel, bey'm, petit hameau composé de 6 habitations, paroisse de Rechthalten.

Epagny, *Espagny*, hameau de la paroisse de Gruyères, où l'on trouve 29 maisons, une chapelle (Ste.-Anne), et 2 auberges; en l'Orteydas, 1 maison; ès Adoux-d'avos, 1; en la Berrotat, 1; au Pont, 6; en Châtelet, 2; en Saussivue, 1 moulin et 1 scierie; et en Saussivue-d'amont, 2 maisons, 1 moulin, 1 forge et 2 tanneries. Antoine, comte de Gruyères, vend à Antoine Bergeri, prieur de la Valsainte, un cens annuel de 22 sols et 1 den. à Epagny, 1422. A la demande de la ville de Gruyères, le comte François lui cède certaines terres à Epagny au lieu dit au Grand-Clos, 1454. Aymo Champion, de Gruyères, vend au même comte deux poses de terre à Epagny. Claudine de Sessello, comtesse de Gruyères, en sa qualité de tutrice de son fils mineur François, comte de Gruyères, vend à Louis de Corbières, donzel, de

avoir été établi dans la montagne appelée Gissetta, au-dessus du domaine du Châtelet. Ayant été démoli dans le 18e siècle, on transporta l'autel de Ste.-Anne qui s'y trouvait dans la chapelle qu'on venait de construire à Epagny, où on le voit encore à droite en entrant. Il est fait mention de cet hermitage en 1654 et 1733.

Gruyères, quelques possessions à Epagny, avec le consentement de François de Gruyères, baron d'Oron, conseiller paternel, 1495. Jean de Corpastour, de Gruyères, et ses enfans vendent une masse (vulg. *un mas*) de 6 poses de terre à Espagny, 1510. Jean de Cléri, de Gruyères, vend au comte Jean une terre dans le même endroit, 1526. Un particulier en creusant, 1824, la cave d'un bâtiment qu'il a fait construire à Epagny, à côté du hameau près de la route de Bulle, a découvert 8 squelettes humains penchés du côté gauche, la tête tournée à l'orient et les pieds au nord. Des vestiges de cuirasses, qui se trouvaient parmi les ossemens, tombèrent en poussière au contact de l'air et du toucher. Près de l'un des squelettes on a encore exhumé un espadon, long d'environ six pieds, et une hallebarde, que le propriétaire, Mr. Nicolas Dupré, a conservés. (v. la *Part-Dieu* et *Moléson*). Dans le cadastre d'assurance des bâtimens l'on trouve encore, avec Epagny, un lieu appelé au Motélon, où il y a 2 scieries; aux Grains-dessus, 1 moulin à tan, et à la Chaux-(*tzau*) d'avos, 1 tannerie, outre 56 granges et 64 châlets.

Epargne, il y a des caisses d', à Romont, Morat et Fribourg.

Ependes, *Spinz*, *Spintz*, paroisse de la préfecture de Fribourg, composée des communes d'Ependes, Chésallés, Ferpicloz, Sales et Senèdes, et contenant 528 poses de prés, 703 de champs, 375 de forêts et 49 de pâturages; 538 âmes, et 189 bâtimens, assurés pour 148,150 frs. Elle est du décanat de St.-Maire, et le gouvernement est collateur.

Ependes, *Spinz*, village paroissial à 1 1/2 lieues au sud de Fribourg, dans une situation assez agréable sur le penchant d'une colline, qui aboutit aux rochers escarpés, entre lesquels la Sarine roule ses eaux impétueuses. Ce village, qui forme en même tems une commune, contient 1 église (St. Etienne), 1 presbytère, 3 maisons de campagne, 15 habitations, 5 fours

et 10 granges; et de plus, 1 habitation à la Palaz; 1 sur la Fin; 1 à l'Essert; au Petit-Ependes, 1 maison de campagne, 1 ferme, 2 habitations, 1 four et 2 greniers; 1 habitation vers Mustin; 1 à l'Epine; 1 à la fin du Mont; 1 au Pontet; 1 à Grange-neuve; 2 ès Vernys; 2 au Praz-Fiche; 2 au Praz-Wild; 1 ès Planches; 1 en Prélaz; et 3 ès Esserts.

Le 24 novembre 1622, le curé, Jean de Villars, obtint la permission d'échanger le bénéfice d'Ependes, où *l'on* ne parlait qu'allemand, langue que cet ecclésiastique ne savait pas, contre celui d'Arconciel. Le 1er décembre 1644, le village de Praroman a été détaché de la paroisse d'Ependes. Il y a un village du même nom dans le canton de Vaud, cercle de Belmont, district d'Yverdon. En 1275, Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, retire, par échange, du chapitre les villages d'Albeuve et de Riaz, que le pieux roi Rodolphe et son fils Hugues, évêque, avaient donné à l'église de Lausanne, ainsi que les hommes qui relevaient de la mense épiscopale à Ependes près de Fribourg (1).

Epessous-, ès, d'amont et d'avos, hameau de la paroisse d'Echarlens, composé de 5 maisons, 1 scierie, 1 moulin et 1 teinturerie.

Erbivue, l', est un torrent qui descend du Moléson et qui se jète dans la Sarine. Par ses débordemens, il cause souvent des dégâts, surtout dans les maisons d'Epagny.

Erbogne ou *Arbogne*, très-petit hameau de la paroisse de Montagny (les Monts), près du ruisseau du même nom, et où l'on trouve 1 auberge, 3 habitations, 1 moulin, 1 scierie, et 2 petits bâtimens. En 1751, il y existait une halle aux grains, ou plutôt un magasin, duquel il est déjà question en 1676, et d'un four qu'on y fit construire.

Erbogne, v. *Arbogne*.

Ergire, en l', 2 maisons près de Pringy.

(1) V. *Conservateur Suisse*, 1828, p. 373.

Ebn (*Verné*) et *Brandt*. L'an 1518, quelques bourgeois de Morat entreprirent de défricher en commun une grande pièce marécageuse, couverte de broussailles, d'aunes (en patois *vernes*) et d'autres arbres, dont ils formèrent une copropriété, qui est indépendante de la bourgeoisie (1). On ne peut y avoir droit que moyennant une réception particulière. Cette copropriété a 1 ferme avec 3 autres bâtimens, et elle se compose de 129 poses de prés, 20 de champs, et 3 de vignes.

Ermitage, v. *Magdelaine*.

Erschlenberg, *Eschlenberg*, *Ebeschlenberg*, *Eslenberg*, *Leu a Osslenberg*, hameau contenant 6 maisons dans la paroisse de Tafers.

Esserculons, aux, d'Avos, nom de 3 maisons dans la paroisse de Montbovon.

Essert, village et commune dans la paroisse de Praroman, que l'on appelle aussi Ried, contenant 1 chapelle (St.-George), 14 maisons, 1 grange, 2 fours et 1 châlet. Et de plus au Bietscheland, 1 maison; au Brand, 2; au Pontet, 1; à l'Once, 1; à La-Fin, 3; à la Bise, 2; au Misly, 1; ès Gottès, 1; au Lang, 4; à la Ploge (*Pliodge*, à la pluie), 1.

Essert, à L', 4 maisons, 1 moulin, 1 batoir, 1 grange, 1 grenier et 1 four, dans la paroisse de Villars.

Essert, v. *Ried*, arrondissement de Morat.

Essert, à L', v. *Avry-sur-Matran*.

Essertes, ès, voy. *Vuadens*.

Esserts, ès, 3 maisons et 2 granges, commune d'Ependes.

Esserts, aux, hameau de la paroisse d'Ecuvillens, contenant 6 maisons et 1 grange.

Estavanens, *Estavannens*, *Estavanans*, village paroissial agréablement situé sur la rive droite de la Sarine, décanat et préfecture de Gruyères, contenant 116 poses de prés, 56 de champs, 136 de bois, 577 pâquiers

(1) V. *Chronique de Morat*, p. 66, 85, 101.

de pâturages, 200 habitans, moitié hommes, moitié femmes, et 142 bâtimens, assurés pour 68,850 frs. Le village est partagé en Estavanens-*d'amont* et *d'avos* (dessus et dessous); le premier contient 1 église (Ste.-Marie-Magdelaine) (1), dont le gouvernement à la colature, et 20 maisons; et le second 30, ainsi en tout 50, et de plus 25 granges et 60 châlets qui sont disséminés dans toute l'étendue de la paroisse. On trouve dans cet endroit une pinte.

Pierre, comte de Gruyères, et Perrette de Prangiés échangent quelques cens à Estavanens, 1334. En 1388, les habitans furent délivrés de la mainmorte. Rolet, dit Estoffier, d'Estavanens, reconnaît en faveur de Jacques de Cleri, de Gruyères, sous le sceau du comte Antoine, 1425. Louis, comte de Gruyères, échange quelques poses de terre avec Nicod et Johanetus Sudan, d'Estavanens, 1489. En 1555, il est question de la porterie d'Estavanens, à quelle occasion George de Corbières, châtelain de Gruyères, fut clamé. L'an 1570, on donna ordre à ceux d'Estavanens de rendre leur chemin praticable pour les chevaux et piétons, afin qu'il n'arrive pas d'accidens. Le curé de Broc faisait desservir la chapelle de Ste.-Marie-Magdelaine par un vicaire; mais celui-ci trouvant son revenu trop modique, voulût la quitter, à quelle occasion le prieur fut astreint à lui laisser parvenir le tiers des offrandes des baptêmes et la jouissance d'un pré légué à la cure, 1555. En 1577, Estavanens fut érigé en paroisse, mais le curé est obligé de payer annuellement 20 L. au prieur. Ceux du Grandvillars devant au prêtre d'Estavanens un cens annuel de 30 L., ils furent, ensuite d'une sentence du vicaire-général, condamnés à les lui acquitter, et de choisir à cet effet un délégué pour en faire la collecte, 1581. L'année 1589, il fut permis

(1) A 505 pieds au-dessus de Fribourg et à 2460 au-dessus de la mer. (164 et 505 m.).

à la commune d'acheter le moulin de l'endroit, à condition qu'elle vendrait des communs pour le montant du prix d'acquit (1). Le pont, appelé *tremblant*, était, en 1592 comme de tout tems auparavant, à la charge de cette commune. En 1667, cette dernière présentait le curé, à quelle occasion le Petit-Conseil nomma Dom Jean Villiet

ESTAVAYÉ (2), *Estavayer*, *Estaviel*, *Stavayé*, *Staviacum*, *Stavejum*, en allemand *Stäfis*, *Stävis*, préfecture qui au nord est bornée par le cercle de Grand-Cour, à l'est par celui de Payerne, au sud par celui de Granges et l'arrondissement de Surpierre, à l'ouest par le lac de Neuchâtel, et qui est composée des paroisses d'Estavayé, Aumont, Cheyres, Cugy, Font, Lully, Montbrelloz, Montet, Morens, Murist et Rueyres-les-prés, contenant 3313 poses de prés, 8027 de champs, 2531 de bois, 2 de pâturages, 132 de vignes (3), 4883 habitans, et 1295 bâtimens, assurés pour 1,183,900 frs. On y trouve 1 bureau de poste, 1 bureau de péage dans le chef-lieu et des bureaux à Cugy et Cheyres pour le transit des boissons, 2 postes de gendarmerie, 9 auberges, 8 pintes et 2 brasseries, 1 magazin et 3 détails de sel, 25 inspecteurs du bétail, ainsi que divers établissemens qui sont indiqués dans chaque localité. Toute la préfecture n'a qu'une seule direction pupillaire; elle forme, avec celle de Surpierre, le quatrième quartier du troisième arrondissement militaire ou de Romont. Le receveur d'Estavayé est en même tems celui de Surpierre. Un tribunal de préfecture s'as-

(1) Dans le cadastre des bâtimens ce moulin n'est pas indiqué.

(2) On écrit aussi Estavayé-le-lac, pour le distinguer d'Estavayé-le-Gibloux. Nous avons admis l'orthographe officielle, (Constitution de l'an 1814, art. 1.), la meilleure nous paraîtrait être Stavayé, l'E n'ayant été ajouté qu'en défigurant la préposition *de* au moyen d'une apostrophe et en remplaçant l'e par une lettre capitale.

(3) Dans le cadastre, les terres sont taxées 3,296,696, les bâtimens 491,560, et les droits féodaux, réunis à ceux de Surpierre, 358,055. frs.

semble dans le chef-lieu (1). La route de Payerne à Yverdon traverse l'arrondissement d'Estavayé, qui, de Cugy à Cheyres, a une étendue de 2 1/2 lieues et 2147', et de Montet à Estavayé 3/4 de lieue et 1938'. Cette préfecture a un code particulier sous le titre de *Coutumier de Stavayé*, de l'an 1671, à l'exception des villages ou paroisses de Cheyres et Font, qui sont sous le régime du *Plaid général* (1613), et de celui de Murist-la-Molière, qui a le *Coutumier de Moudon*.

Toute cette contrée est très-fertile et bien cultivée, et c'est la partie du canton qui produit le plus de grains. Il n'y a rien de plus riant que la situation de la plupart des villages au milieu des champs et des prairies et des nombreux vergers, qui y sont d'un grand rapport. Si les eaux de la Broye pouvaient être baissées, les plaines qu'elle arrose, et qui forment d'énormes pâturages, doubleraient de valeur, et la population augmenterait rapidement. Les habitations des villages sont construites en majeure partie en pierres, mais les écuries trop basses et pas assez aérées, aussi rencontre-t-on beaucoup de chevaux aveugles ou borgnes. Il faut espérer que la Société agricole qui s'est formée à Montet parviendra, par son exemple, à faire disparaître peu à peu cet inconvénient majeur, et à introduire encore d'autres améliorations.

ESTAVAYÉ, *Estavayé-le-Lac*, *Stäfis*, *Staviacum*, jolie ville au bord du lac de Neuchâtel, dans une position charmante, et qui avec sa banlieue contient 238 poses de prés, 825 de champs, 1371 habitans, et 1639 avec Autavaux, Forel et Sévaz qui sont de la même paroisse, et 438 bâtimens assurés pour 507,300 frs. La ville, qui du côté de la terre est entourée de remparts, est divisée en 13 quartiers, et les rues de la

(1) Le tribunal a ses séances ordinaires le 1er et 3e lundi de chaque mois, et la direction des orphelins le samedi de chaque semaine.

Bâtiaz, du Four, de Chavannes, de St.-Claude, des Granges, la Grande-Rue, celle de la Maison-de-Ville, du Bordet, d'Outre-Pont, Grande-Porte, Montchâtel, de la Tuilerie (vul. de la Tuilière) et de la Rochette. On y trouve, 1 château antique avec des tours, des cours et fossés, qui sert de résidence au préfet, 1 église paroissiale (St.-Laurent), une chapelle (St.-Claude), 1 couvent de Dominicaines (l'église est sous le vocable du St. de l'ordre), 1 couvent de jésuites, 1 hôpital (Ste.-Croix), 1 maison de ville, 1 bureau de poste, 1 bureau de péage appelé Montbec, avec des sous-bureaux à Port-Alban et Sugiez, 1 boucherie, 1 magasin et 1 détail de sel, 231 maisons, 208 grange-écuries, 8 greniers, 5 bâtimens divers, 4 auberges, 8 pintes, 1 brasserie, 1 pharmacie, 2 tanneries, 1 tuilerie, plusieurs boulangeries, 5 forges, 6 moulins, 1 moulin à écorce, 1 huilerie, 2 scieries, etc.

Selon la tradition Stavius, chef d'une horde de Vandales, doit être le fondateur de cette ville en 512. D'après un manuscrit intitulé : *Vieilles annotations*, de Saint-Louis, roi de Bourgogne, en 780; mais comme ce sont de pures probabilités, nous ne leur accordons pas plus d'importance qu'elles ne méritent. Hugo d'Estavayé, 990 — 1023, est généralement regardé comme le chef de cette dynastie; mais Lambert, 1029 — 1048, est encore plus connu, et Cono, 1113, doit être le fondateur de la branche de Montagny; Allamanus celui de celle de Font, 1140; et Pierre de la Molière ne viendrait qu'en 1183. Comme nous nous proposons de donner ailleurs une histoire complète et plus étendue de cette maison, nous nous bornerons à en esquisser, pour le moment, quelques traits. « Ce fut en 780, sous le pontificat d'Adrien 1, » et sous l'empire de Charlemagne, qu'Estavayé com- » mença à prendre le nom de ville, quoiqu'elle n'ait » été ceinte de murailles que l'an 890 par Louis fils » de Boson, dit l'aveugle, roi de Bourgogne; Rodol-

» phe I.er, et ses trois successeurs Rodolphe II, Con-
» rade I.er, et Rodolphe III, dit le fainéant, la gou-
» vernèrent successivement jusqu'en 1039. En 1240,
» elle a appartenu à Conrade, dit le salique, et en-
» suite à son fils Henri, dit le noir. Après l'extinction
» des ducs de Zähringen, elle se soumit à Amédée I.er,
» comte de Savoye, et ensuite à Pierre, appelé le
» petit Charlemagne, qui l'envahit en 1260. En 1307,
» une partie de la ville et le château de Chenaux
» furent hypothéqués à l'hôpital de Fribourg avec la
» seigneurie de Font. » (1)

Le 16 avril 1350, Isabelle de Châlons, dame de Vaud et d'Estavayé, et Aymé et Pierre, seigneurs d'Estavayé, chevaliers, accordèrent à la ville des franchises et priviléges, relatifs au service à faire en temps de guerre, à la manière d'administrer et de rendre la justice, etc. D'après cette charte, qui est remarquable par son style moitié patois, moitié français, on ne pouvait pas prendre de gage l'habit d'un homme, ni la robe et le lit d'une femme, et les seigneurs devaient avoir les langues et non autre chose des bœufs et des vaches qu'on tuaient à la boucherie. (2) Dans les guerres de Bourgogne, Claude d'Estavayé commandait la place; les Suisses, qui s'étaient assemblés à Fribourg et à Payerne, envoyèrent des députés à la ville d'Estavayé pour la sommer de se soumettre, avec promesse de les traiter en bons et loyaux sujets, et de les maintenir dans leurs libertés, privilèges et franchises, mais en cas de refus, de les passer au fil de l'épée. Cependant, le baron Claude répondit fièrement aux envoyés, que loin de vouloir se rendre il était résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Cette réponse irrita les Confédérés. On cerna la

(1) *Etrennes Fribourgeoises*, 1807, p. 116.

(2) Item. On ne doit nyons devestir par clame de sa robe. Item. On ne doit agier feme de sa roble, ni de son lit. Item. Ly seignours doivent avoir deis boufs et deis vaches, qui se vendroient au massel, les langues et non autre chose. „ C'est un droit féodal qu'on retrouve presque partout.

ville du côté de la terre, et on donna l'assaut de toutes parts. Les assiégés se défendaient de leur mieux faisant jouer les pièces de canons et les mousquets. Une circonstance imprévue précipita leur ruine. Quelques particuliers de Cudrefin et de Nyon, qui faisaient partie de la garnison, s'étaient sauvés au moyen d'échelles de cordes. Les assiégeans en profitèrent à leur tour et entrèrent dans la ville sans obstacles. Alors commença le carnage; Claude d'Estavayé y fut tué l'un des premiers, les armes à la main. On fit main-basse sur tous les hommes armés, dont 1300 périrent par le fer de l'ennemi. Cette terrible catastrophe, qui n'était que le prélude des journées de Grandson et de Morat, se passa la veille de la saint Gall, 15 octobre 1475 (1). On croit encore généralement à Estavayé et dans les environs, que dans cette journée sanglante tous les habitans furent passés au fil de l'épée, à l'exception de 5 ou 6 jeunes garçons qui se jetèrent sur un bâteau et s'enfuirent à Grandson, où on les accueillit très-bien. Ces jeunes gens, dit-on, repeuplèrent ensuite la ville, et firent un traité d'amitié et de combourgeoisie avec celle de Grandson. Lorsque lés bourgeois d'Estavayé vont à Grandson, ils sont encore, dans maintes circonstances, reçus comme leurs enfans. Cependant, après le sac de l'an 1475, on retrouve les mêmes conseillers au nombre de 18, les mêmes prêtres du clergé reparaissent; le conseil s'assemble et délibère sur les moyens à prendre dans ces circonstances fâcheuses; les procès commencés se finissent, enfin les mêmes personnages qui vivaient avant le 15 octobre reparaissent sur la scène : tout cela est prouvé par les manuaux (2) du conseil, les protocoles

(1) Ces indications sont conformes aux notes de M. l'abbé Grangier, d'Estavayé; qualques auteurs racontent des détails un peu différens, et parlent du 24 au lieu du 15 octobre. Voy. Wieland, " *Schweizerisches Militærhandbuch*, „ 1826, 2., p. 240 et autres.

(2) Manual, manuaux sont reçus dans le style officiel de quelques

du tribunal et divers actes notariaux. La garnison était composée de 1500 hommes, de sorte que 200 auront trouvé le moyen de se cacher ou de se sauver par le lac. Il est probable que quelques enfans, épouvantés par l'horrible carnage qui se faisait dans leur ville, se soient saisis d'un bâteau pour s'enfuir à Grandson, où les bourgeois, par commisération, en prirent soin commes des leurs, en attendant qu'ils puissent les remettre à leurs familles. — C'est ce qui peut avoir donné lieu à la tradition; car, encore aprésent, les bourgeois de Grandson appellent ceux d'Estavayé « leurs enfans. »

Après le sac d'Estavayé, le gouvernement de Fribourg garda le château de Chenaux et ses dépendances en paiement d'une somme de 1600 écus d'or de France, que les barons devaient à l'hôpital de Fribourg, cette créance ayant été léguée, en 1427, à l'hôpital par Henzelin Bonvoisin, et Jean Tanner, marchands de Fribourg. En 1488, Jean d'Estavayé, écuyer, demeurant à Salins, abandonna au conseil de Fribourg tous ses droits sur le château de Chenaux (1) et la partie de la ville qui en dépendait, ainsi que son droit de rachat sur St.-Aubin et Gorgier. Déjà en 1299, Rolinus ffeu Girard, co-seigneur d'Estavayé, avait des propriétés dans cette partie du Jura, depuis le château de Vaulmarcus jusqu'à Colombier, et depuis le lac jusqu'au Val-Travers, ainsi qu'à St.-Aubin et Gorgier. En 1434, ceux de ces deux derniers endroits ne voulaient pas contribuer à l'entretien des fortifications de la ville d'Estavayé. L'an 1514, Guillaume et Rodolphe de Vuippens, bourgeois de Fribourg, vendirent au gouvernement tous leurs droits sur la baronie d'Estavayé pour 1000 fl., va-

---

chancelleries pour registre, protocole, etc.; mais on devrait le traduire par le mot journal, auquel il correspond mieux.

(1) En 1433, Anselme d'Estavayé avait vendu ce château à Humbert, bâtard de Savoye, pour 4000 fl., sans droit de rachat.

leur de Fribourg (1). Le 14 septembre de la même année, Pierre de Beaufort, chambellan, député du duc de Savoie, Antoine Filling et Jean Krummenstoll, au nom de la ville de Fribourg, et Jean d'Erlach, de Berne, et Nicolas Lambert, de Fribourg, agissant au nom de Philippe, troisième co-seigneur d'Estavayé, portent une sentence sur les doléances de la communauté contre les nobles, bourgeois et conseillers de la ville. Le 12 janvier 1542, le conseil de Fribourg rend une sentence contre Jean Pochod, d'Estavayé, qui avait lâché des paroles injurieuses contre l'avoyer et le conseil de la ville pour avoir défendu aux pestiférés de sortir de leur maison sous l'amende de 10 fl.

Après la conquête du pays de Vaud, 1536, l'état de Fribourg se mit en possession de la part du duc de Savoie à la baronie d'Estavayé. La tradition cite un trait d'un des co-seigneurs, qu'elle rapporte à la même année, mais sans preuve, comme c'est le cas avec la majeure partie des contes populaires. François d'Estavayé, chevalier de l'ordre du roi de France, et capitaine de 50 hommes d'armes, ayant appris à Paris des nouvelles allarmantes pour la foi de ses pères, arriva un dimanche matin dans le chef-lieu de la baronie, entra tout armé dans l'église paroissiale de St.-Laurent, (2) et tua d'un coup de fusil le ministre réformé qui prêchait en chaire. D'après un état actif et passif de la fortune de la maison d'Estavayé, dressé en 1596, les dettes se montaient à 6646 1/2 couronnes de Savoie, avec une mieux-valeur de 2390. Dès l'année 1536, l'état de Fribourg donna le titre d'avoyer à son châtelain d'Estavayé, que les baillis conservèrent jusqu'en 1798. Hans List fut le

---

(1) Claudine fille de Jacques de Vuippens, femme de Gabriel de Blonay, seigneur de St.-Paul, ratifia cette vente en 1552.

(2) En 1356, le patronage de l'autel de St.-Laurent appartenait à Aymo, co-seigneur, à quel effet il affecta le cens d'un muid de froment sur *Johanodus de Glana* près de Cugy.

premier, c'est le 22 février 1536 que la ville d'Estavayé s'était rendue à celle de Fribourg par capitulation.

---

Isabelle de Châlons, par ses franchises de l'année 1350, avait institué un festin annuel, dont les frais devaient être payés sur le produit de la grande dîme, qui dans le principe appartenait au curé, et qui, vers le milieu du 13.me siècle, fut réunie, par Innocent IV, à la mense de l'évêché de Lausanne. Après la conquête du pays de Vaud, elle parvint à l'état de Berne, qui, par arrangement fait à la Singine, la céda à celui de Fribourg. En 1535, le conseil d'Estavayé avait taxé son droit de *conrey* (*convivium regale*), à percevoir sur la grande dîme d'Estavayé, à 200 fl., qu'il avança à l'Evêque Sébastien de Montfaucon; qui lui en passa une reconnaissance, avec l'assurance, « que » cette reconnaissance ne devait pas être prise en » conséquence. »

En 1533, la grande dîme fut amodiée ou misée pour 46 muids, quart en seigle, quart en froment, et moitié avoine. (1) Le propriétaire de cette dîme était annuellement redevable d'un repas en faveur des bourgeois, qu'on appelait banquet royal, vul. *conrey*. S'il faisait lever la dîme, c'était à lui à le donner, sinon à celui qui l'avait amodiée. Le conseil de ville, qui avait obtenu l'échute par le canal de son gouverneur, Pierre du Moulin, ne se souciait pas de donner ce repas à cause des abus qu'il entraînait, et à cet effet il députa à Fribourg Jean Truffin et Laurent Tuppin, mais le Petit-Conseil ordonna que ce banquet aurait lieu comme de coutume. Voici la note des dépenses faites à cette occasion : 3 chars de vin de la *Vaud*, 129 florins petits; 40 mouton, 40 fl. 10 s.; 1 bœuf gras, 16 fl. 7 s.; 1 bœuf et 1 génisse,

---

(1) En 1826, cette dîme a été misée pour 265 sacs 1 quarteron ou 66 muids, 1 s., 4 q., qui se paient 3/8 froment, 3/8 blé et 1/4 avoine.

16 fl.; 5 cochons, 15 fl. 10 s.; 19 sacs et 2 quarterons de grains divers, et aux boulangers une côte et 4 pains de sel pour le cuire; du poisson pour 11 s. 9 d.; pour racines, porraux, oignons et autres légumes, 5 s.; 5 frommages, 20 s.; 4 pains de beurre, 7 s.; 3 livres de chandelles, 6 s.; pour épiceries, 18 deniers.

Pour subvenir à ces frais, le conseil d'Estavayé emprunta du clergé 47 écus d'or, qui lui furent rendus dans la même année. Le jour fixé pour ce festin était la fête de St.-Laurent, patron de la ville, et la tradition porte que c'était à la place de Chenaux que le banquet était servi. Il y a lieu de croire que tous les chefs de famille tant de la ville que du ressort participaient à cette fête publique, puisqu'on trouve que ceux de St.-Aubin, au-delà du lac, qui n'avaient pas pu arriver à temps une année, furent régalés à la maison de ville en qualité de ressortissans.

Le banquet fini, tous se rendaient à l'église pour assister aux vêpres, après lesquelles on chantait l'office des morts pour les fondateurs du festin. Le lendemain, on célébrait leur anniversaire, où les hommes et les femmes allaient à l'offrande, portant argent et pain pour les prêtres qui fonctionnaient. Aux vêpres, il y en avait 28 et 32 le lendemain, tant de la ville que du dehors. Le gouvernement remettait à chaque ecclésiastique 4 deniers pour les vêpres, et 12 pour la messe. Plus tard ce repas, qui donnait lieu à divers abus, fut supprimé et remplacé par une rétribution en argent, notamment en 1601 et 1606.

---

Le 28 février 1553, l'hôpital obtient sans rétribution l'amortissement du moulin du Meytan (du milieu). Chacun des trois co-seigneurs avait le tiers des confiscations des malfaiteurs et d'autres bamps (amendes), et tout individu qui s'établissaissait à Estavayé, à l'exception de ceux de St.-Aubin et Gorgier, pouvaient rendre hommage à celui auquel il donnait la préfé-

rence (14 mai 1551). D'après un ordre de l'an 1601, le gouvernement, en rappelant celui du 4 octobre 1563, devait recevoir de chaque nouveau bourgeois 30 fl. Hors les jours de fêtes des deux apôtres et de Notre-*Dame*, les marchés pouvaient avoir lieu les autres jours fériés (14 juin 1553) (1). On percevait à Estavayé un droit de cordage, auquel ceux de Payerne furent condamnés le 7 novembre 1561. L'année ensuite le gouvernement fait faire des réparations aux *tours* de Chenaux et de Savoie. Le 12 février 1563, il fut ordonné au clergé de rendre annuellement compte en présence de l'avoyer, du seigneur d'Estavayé et du conseil. Une trombe, qui ravagea la ville et quelques maisons des environs, causa une perte de 2000 couronnes (22 juillet 1565). En 1579, le seigneur d'Estavayé, son lieutenant et 4 conseillers siégeaient dans le conseil, et de la part de l'état, l'avoyer ou son lieutenant et 8 conseillers. Comme à Romont, Montagny et Morat, la ville devait fournir un habit au grand-sautier, appelé vulgairement *herr-gross* (4 mai 1590).

---

On fait remonter à l'année 1316 l'établissement des religieuses de l'ordre de St.-Dominique à Estavayé. Guillaume d'Estavayé, chanoine et archidiacre de Lincoln en Angleterre, leur abandonna dans la rue de Chavannes une maison spacieuse avec de grandes appartenances contigues. Il leur en passa un acte la même année, et mourût en 1326. Il est enterré au milieu du chœur de l'église du couvent. Jean d'Estavayé était alors prieur des dominicains de Lausanne, et fut leur premier directeur. En 1599, les nonnes obtinrent une patente de collecte, leur monastère menaçant de s'écrouler par défaut de bonnes fondations. Cette

---

(1) La même chose existait à Berne, en 1420, voy. *Justinger*, p. 383, et a encore lieu dans les pays du nord de l'Europe.

patente fut confirmée en 1621, avec ordre d'observer ponctuellement la clôture et de chercher à mettre sur un meilleur pied l'économie de leur maison (13 mars). En 1644, on leur accorda un directeur de leur ordre. En 1685, des inquisiteurs firent quelque séjour à Estavayé.

Le 12 novembre 1515, le père Jean Bossiez, de l'ordre des Minimes de Saint-François, obtint la permission de bâtir une maison pour sept frères sur les pâquiers communs, moyennant le consentement des autres co-seigneurs. D'après une décision du 16 novembre 1686, ces moines ne devaient prêcher que tous les quinze jours, mais catéchiser tous les dimanches, leur admission définitive ayant eu lieu en 1622. En 1751, la maison au Montchâlet que ces religieux avaient jadis habité, formait le bâtiment de l'école avec une maison contigue. (1).

En 1663 — 1677, quelques sœurs Ursulines avaient, au moyen d'une donation du P. Croisier, demeuré pendant quelque temps à Estavayé; mais elles n'y firent qu'un court séjour. En échange, des sœurs du Sacré Cœur s'y établirent en 1746. Ensuite des frères de la doctrine chrétienne, qu'on appelle aussi Ignorantins ou Fouetteurs. Des Trappistes y ont tenu les écoles primaires au commencement de ce siècle, et quelque temps après des Ligoriens.

Par décret du 19 janvier 1826, le grand-conseil a permis que le noviciat des jésuites de Brigue en Valais fut trarporté à Estavayé; mais sans que son administration soit en connexion avec celle du collége de Fribourg, et sous la condition que ce couvent serait soumis aux mêmes règles que les autres corporations du canton.

---

Laurent fils de Joseph d'Estavayé étant mort en

(1) Cette maison avait été reconnue par la ville, en 1676, sous le nom de Montchapel.

1632 (1) sans descendans, le gouvernement, en vertu du droit de prélation (*jure prælationis*), prit la troisième partie de cette baronie, et en paya la valeur à ses héritiers. Des-lors elle forma en totalité l'un des derniers bailliages de la république. En 1635, les deux commissaires-généraux reçurent l'ordre de faire une seconde taxe de la valeur de la succession du dernier co-seigneur d'Estavayé.

Les priviléges de la ville d'Estavayé, d'après lesquels « personne ne pouvait être emprisonné sans une connaissance de la justice, et une amende ne pas porter plus que 60 sols, » furent confirmés le 27 juin 1611. En 1671, un code complet fut rédigé sous le titre de *Coutumier de Stavayé*. Le conseil ne pouvant recevoir aucun étranger sans qu'il ait été péalablement naturalisé, on lui ordonna de renvoyer tous ceux qu'il avait reçu incompétamment (le 18 novembre 1737). L'évêque ne voulant qu'administrer la confirmation, la bourgeoisie fut dispensée de payer les frais de la visite pastorale (5 septembre 1742). En 1770, il existait à Estavayé une fabrique de drap, qui n'a pas pu se soutenir pendant bien longtemps.

---

Le château d'Estavayé est très-remarquable sous tous les rapports, soit par sa situation sur une colline au-dessus du lac, soit par sa forme carrée, ses tours et tourelles, ses fossés, et par le mélange antique et moderne de sa construction et de son architecture. La grande tour ronde a une élevation d'environ 150 pieds, et on jouit depuis la partie supérieure d'une vue très-étendue. Rien n'est oublié dans ce château encore tout empreint du luxe féodal, surtout une prison souterraine appelée vulgairement *Croton*, dans laquelle on descend avec une échelle d'environ 20 pieds de longueur. A chaque angle du bâtiment moderne à

---

(1) M. l'abbé Grangier dit que c'est en 1635. Voy. *Etrennes fribourgeoises*, 1808, p. 192.

l'occident, il y a deux tours rondes avec des prisons et des oubliettes. La tour carrée du côté de la ville sert de dépôt de poudre pour le détail de cette contrée, et elle porte le nom de Jaquemart.

L'église de St.-Laurent mérite d'être visitée. Dans le temps le maître-autel a couté 700 écus, les tableaux de Saint-Laurent, de Saint-Roch et Saint-Sébastien ont été peints par Pierre Cresez, de Pontarlier, pour le prix de 26 pistoles, 2 sacs de froment, autant de blé et une certaine quantité de vin. L'orgue a été fait par le célèbre facteur Aloyse Mooser, de Fribourg, et il est remarquable par sa distribution. Cette église paroissiale était autrefois desservie par quatorze prêtres, qui sont réduits à six, auxquels on donne le titre de chanoines, et qui forment le clergé de la ville, qui en a la nomition.

---

Le fameux duel de Gérard, sire d'Estavayé, avec Othon, baron de Grandson, à Bourg-en-Bresse, le 15 janvier 1398 ou 1399, dans lequel ce dernier succomba, étant enveloppé de circonstances diversement racontées par plusieurs auteurs, nous sommes forcés, faute d'espace, de nous borner dans cet ouvrage à cette simple indication. (1)

Les armoiries de la ville d'Estavayé sont une rose gueule dans un champ d'argent (rouge et blanc).

Le 12 décembre 1821, elle a obtenu une rente annuelle de 833 fr. 5 batz, payable dès le 1er janvier suivant, pour la perte du droit connu sous le nom d'*Omguelt* (2). Il y a un marché hebdomadaire à Es-

---

(1) V. On trouve des détails curieux, mais contradictoires, dans les *Etrennes fribourgeoises*, 1808, p. 113, et 1809, p. 188; Levade, p. 137, etc.

(2) Impôt sur les boissons. En vertu d'une décision du 21 mars 1671, dans laquelle est rapporté un titre détruit dans un incendie, la ville d'Estavayé prenait 3/5 de ce droit, à charge d'entrenir les murailles ou remparts. Anciennement chaque cabaretier de son ressort devait lui payer annuellement 24 pots de vin.

tavayé chaque mercredi, et ses six foires tombent également sur le même jour dans les mois de février, (3), d'avril (1.er), de juin (1.er), de septembre (1.er, d'octobre (dernier) et de décembre (1.er)

---

Une question fut élevée l'année 1802 entre les villages d'Autavaux, Forel, Rueyres, Montbrelloz, Morens, Bussy, Sévaz, Frasse, Lully, Montet, Aumont, Granges de Vesin et Franex, qui démontrèrent dans un mémoire qu'ils ne forment qu'une seule et même communauté générale avec la ville d'Estavayé, des biens de laquelle ils sont tous également co-propriétaires. (1) Cette difficulté fut terminée par une prononciation arbitrale du 19 juin 1804, et une convention du 29 décembre 1810.

A l'occasion de cette question litigieuse, les communes citèrent une réponse du conseil de la ville d'Estavayé de l'année 1787, dans laquelle il dit entre autres, « chaque individu a le même droit aux com« muns et pâquiers ouverts de la ville et du ressort, » il en jouit à sa volonté et convenance, sans dis» tinction et sans qu'aucun n'y ait un droit particulier » à l'exclusion des autres » (2); cependant, une difficulté ayant été élevée dans le sein de la bourgeoisie de la ville elle-même, 65 familles se trouvent exclues des places au conseil par une sentence portée par le for du contencieux de l'administration, le 20 juillet 1829, et forment ainsi une petite bourgeoisie dans la grande. Cette affaire, au reste, n'est pas encore définitivement terminée.

Dans la nuit du 4 au 5 février 1830, le lac de Neuchâtel (3) se trouvant gelé complétement, plusieurs

---

(1) *Mémoires*, etc. Lausanne, Hignou, 1802, in-8°, 45 p., rédigé par le docteur Chollet, de Moudon.

(2) *Mémoire*, p. 27.

(3) V. l'article Neuchâtel, lac de.

personnes de St.-Aubin le passèrent le lendemain. Trois jeunes gens d'Estavayé étant allé à leur rencontre, la glace se rompit et deux tombèrent dans l'eau (1), mais un troisième parvint par son sang-froid et son intrépidité à les sauver (2). Le 7 et le 8, plusieurs personnes des deux rives traversèrent encore le lac, même des femmes, et l'on compta que depuis Estavayé à St.-Aubin ou Chez-le-Bart sa largeur était de 9500 pas.

---

Dans la ville d'Estavayé il existe encore un usage qui était jadis presque général dans le canton, c'est celui de chanter dans les belles soirées d'été et d'automne des chansons nationales ou rondes, connues sous le nom de *Coraoulés* sur la place de Moudon. Quelques unes de ces chansons sont patoises, d'autres moitié françaises. Dans une de ces rondes, dont les mélodies ont en général quelque chose d'original et de pittoresque pour ceux qui savent apprécier cette musique de la nature, si nous pouvons nous exprimer ainsi, et où l'art n'y est pour rien, l'on raconte le mariage d'un couple dénué de biens. Pour consoler sa tendre moitié qui est toute éplorée de la misère dans laquelle se trouve son mari, celui-ci lui dit dans le dernier couplet:

Qan lé-s-aoutrou mezéron, no voiterin;
Qan lé-s-aoutrou riretron, no pliorerin. (3)

ESTAVAYÉ, le décanat d', se compose des paroisses

---

(1) Nicolas Vipret, de Cheires, et Henri Guinchard, de Gorgier.

(2) Guillaume Küsener, d'Œdelsheim (Hesse-Cassel). Le gouvernement lui accorda une gratification de 32 frs., et le conseil d'Estavayé une médaille en argent avec des inscriptions.

(3) Quand les autres mangerons, nous regarderons; quand les autres rirons, nous pleurerons. V. *Ranz de Vaches* et chansons nationales de la Suisse. Berne, Bourgdorfer, 1826. On trouve dans cette intéressante collection trois chansons ou coraulés du canton de Friborg avec les airs notés, p. 85—87.

d'Estavayé, Font, Surpierre, Nuvilly-Aumont, Morens-Bussy, Cheires, Montet, Montbrelloz, Rueyres-les-prés, Vuissens et Murist-la-Molière.

Estavayé, (Lac d'), v. *Neuchâtel*.

Estavayé-le-gibloux (*Estavayer*), *Stavayé* ou *Estavayé-en-Ogoz*, paroisse de la préfecture de Farvagny et du décanat de St.-Protais, composée des communes d'Estavayé, Villarlod, Rueyres-St.-Laurent et Villarsel, et contenant 704 poses de prés, 989 de champs, 176 de bois et 95 de pâturages, 690 habitans, et 141 bâtimens, assurés pour 106,150 frs.

Estavayé-le-gibloux, village paroissial et commune de la préfecture de Farvagny, contenant 154 poses de prés, 302 de champs, 37 de bois et 16 de pâturages, 229 habitans, 1 église (St.-Clément), dont le chapitre de St.-Nicolas a la colature, 2 presbytères (la paroisse nomme le chapelain), 12 maisons; une en *Praz-Carra*; 12 maisons, un moulin, une auberge, et divers petits bâtimens en *Praz-Miaou*; et en *Moutta*, 6 maisons, une forge, un moulin, une scierie et 5 granges. Cette contrée est d'un aspect sévère et fortement boisée, mais depuis les hauteurs qui la dominent on jouit de belles vues. (voy. *Gibloux*). Louis de Savoye garantit à l'hôpital de Fribourg la dîme de ce village, achetée de Guillaume de Billens, 1447. Pour couvrir le toit du clocher de la paroisse, le gouvernement accorde 6 plantes de bois du Cousinbert, 24 octobre 1561. Le vicaire ne disant la messe qu'une fois la semaine, il lui est enjoint, sous peine d'une punition, de la célébrer comme de coutume, et de prendre une servante plus pacifique, 17 septembre 1562. Le 5 novembre 1583, il fut ordonné, que si les commissaires de l'abbé d'Hauterive étaient négligens à faire la renovation des égances ou divisions, on devait les mettre en prison.

Estévenens, village et commune de la paroisse de Vuisternens, préfecture de Romont, contenant 285 poses de prés, 213 de champs, 107 de bois, 25 de

pâturages, 181 habitans, 35 maisons et 5 granges. Dans un acte du 15e siècle, il est fait mention de cet endroit, qu'il ne faut pas confondre avec Estâvanens. Estévenens est une ancienne seigneurie, qui, en 1411, appartenait à Jacques de Dompierre, dont la fille Jacquette épousa Jean de Bussy.

Estiver, *Estivage*, voyez *Pâquier*.

Étangs, aux, domaine et ferme à-côté du grand étang hors de la porte des étangs à Fribourg.

Everdes ou *Grüningen*. C'est une ancienne seigneurie. Nous ne citerons que quelques traits concernant cette maison.

L'an 1348, Mermette, femme de l'avoyer Mackenberg ou Maggenberg, de Fribourg, revenant d'une nôce de Lutry, fut arrêtée et dévalisée par Othon d'Everdes, qui lui enleva 13 gobelets, 5 cuillères, 1 aiguière, 5 boutons et quelques chopinettes en argent, le tout évalué à 500 florins. Irrités de ce procédé peu courtois, les Fribourgeois de concert avec les Bernois, en vertu du traité de paix qui existait entre eux depuis 1349, vinrent attaquer la même année le château d'Everdes. Othon, dès qu'il les reconnût, alla à leur rencontre avec des signes de paix; mais des volontaires (*Freyhart*) ayant pris un autre chemin, s'emparèrent du donjon et, après l'avoir pillé, y mirent le feu, selon la coutume du tems. La guerre fut encore prolongée et dirigée contre Vuippens et la Tour-de-Trême. Par prononciation du 26 novembre 1349, portée par les avoyers de Berne, de Morat et de Payerne, le seigneur de Corbières, qui avait pris fait et cause pour son voisin, fut obligé de payer aux Fribourgeois 300 L. lausannoises et de rester neutre dans la guerre que le comte de Gruyères, Pierre V, et Othon d'Everdes soutenaient contre les deux villes. Le 17 décembre 1349, Isabelle de Châlons, dame de Vaud, et sa fille donnèrent quittance aux Fribourgeois pour la ruine de la ville et du château de Vuippens. Par la médiation d'Amédée VI, comte de Sa-

voye, une suspension d'armes eut lieu le 11 janvier 1350, et le 25 du même mois la paix fut conclue à Payerne entre les villes de Berne et Fribourg, d'une, et le comte Pierre de Gruyères, Jean de Montsalvens, Othon d'Everdes, Aymon de Palézieux, à cause de la Tour-de-Trême, et Rodolphe et Conon de Corbières, d'autre part. Dans ce traité il fut arrêté entre autres : que les différends de Jean de Bubenberg et Jean de Krambourg avec le comte de Gruyères devaient être décidés par des arbitres ; que l'on devait mettre en liberté les prisonniers détenus à Berne, nommément : ceux du Gessenay. contre 1000 fl. d'or ; ceux de Bellegarde, contre 250 fl. ; ceux de la Tour-de-Trême, contre 60 fl., etc. ; en échange, les prisonniers de Fribourg, Gruyères, Everdes, etc., devaient être relâchés sans rançon, et ainsi de suite (1). *Everdes* ayant été pris par les Fribourgeois et le secours des Gruyériens l'an 1475, on en fit un baillage en 1480, et on dédommagea ces derniers par un arrangement du 15 mai 1496. Fribourg, après avoir acquit Vuippens dans le 16e siècle, réunit, en 1553, les deux seigneuries. Le château d'Everdes étant tombé en ruine, dont on voit encore quelques vestiges, les baillis résidèrent à Vuippens et ils en prirent le nom ou aussi les deux. (*V. Vuippens.*)

# F

**Faertschera**, hameau dans la paroisse de Giffers, où l'on compte 7 maisons et 1 moulin.

**Fahl**, au, habitation champêtre, paroisse de Marly.

**Fang**, im, (*la Villette*), village de 18 maisons et d'une chapelle (St.-Antoine de Padoue) dans la vallée de Jaun.

---

(1) Voir *Justinger*, " Berner-Chronick, " Berne, 1819, p. 140, 141 ; " matériaux pour l'histoire de Gruyères, " manuscrit, p. 42, 43, " archives de Fribourg, " et comparer " Course dans la Gruyères, " Paris, 1826, p. 37 — 38, où par erreur il est question de la femme d'un avoyer de Berne.

**Farnera**, maison éparse, paroisse de Rechthalten.

**Farvagny**, (*Farvagnye*, *Farvagnié*, *Farvagniez*, *Favernach*, *Favernacht*), préfecture bornée au nord par celle de Fribourg, au midi par celle de Bulle, au levant par la Sarine, et au couchant par l'arrondissement de Romont, composée des paroisses de Farvagny, Avry-devant-Pont, Estavayé-le-Gibloux, Massonnens, Orsonnens, et Vuisternens-devant-Pont ou en Ogoz, ne formant qu'un seul arrondissement pupillaire, et contenant 3095 poses de prés, 5865 de champs, 1669 de bois, 296 de pâquiers et 178 poses de pâturages, 3750 habitans, 886 bâtimens, assurés pour 704,700 frs., 1 dépôt de lettres (au Bry), 1 poste de gendarmerie, (au chef-lieu), 7 auberges, 18 inspecteurs du bétail, 3 détails de sels, etc. Le receveur de Romont est aussi celui de cette préfecture, où, d'après le cadastre, les terres sont évaluées à 2,406,513 frs., les bâtimens 238,036, et les droits féodaux, avec ceux de Romont, 402,085 frs. La préfecture de Farvagny forme le premier quartier du troisième arrondissement militaire ou de Romont. Le préfet réside dans une maison de campagne, appelée Château, qui est situé au Grand-Farvagny, où le tribunal et les autorités s'assemblent. (1) L'agriculture est la principale occupation des habitans de cette contrée, où les femmes tressent aussi de la paille. Depuis le 9 mars 1655, cette préfecture est régie par la *Municipale de Fribourg*, à l'exception de la commune de Gumeffens, paroisse d'Avry, qui est sous le régime du *Coutumier de Vaud*, lequel, avant 1655, était le code général. La grande route de Fribourg à Vevey traverse cette préfecture depuis le territoire de la commune du Petit-Farvagny jusqu'à celui de celle de Gumeffens dans une étendue d'une lieue et demie et 1087 pieds de Berne.

**Farvagny**, paroisse de la préfecture du même nom et

---

(1) Le tribunal, à l'ordinaire, le 1.er et le 3.e lundi, et la direction des orphelins les 2.e et 4.e vendredi de chaque mois.

du décanat de St.-Protais, composée des communes du Grand-Farvagny, de Rossens, du Petit-Farvagny, de Posat, de Grenilles, et de Granges-d'Illens, et contenant 688 poses de prés, 1744 de champs, 446 de bois, 72 pâquiers de pâturages, 881 habitans et 204 bâtimens, assurés pour 203,550 frs.

FARVAGNY, *Favernach*, village paroissial et commune à 2 lieues au sud-ouest de Fribourg, contenant 204 poses de prés, 340 de champs, 129 de bois, 18 pâquiers de pâturages, 265 habitans, 1 château, résidence du préfet, 1 église (St.-Vincent, martyr), dont le chapitre de St.-Nicolas a la colature, 2 presbytères, 11 maisons, 1 grange, grenier, etc., 1 détail de sel, 1 poste de gendarmerie; 3 maisons derrière les Bois; 1 maison de campagne et 7 habitations sur la Poya; 27 maisons, 1 forge, 2 scieries, 2 moulins, 1 auberge et divers petits bâtimens en Bioley; et 1 chapelle (Notre-Dame), 10 maisons et quelques bâtimens adjaçans à Montbanc. Farvagny est un ancien fief de la baronie de Pont, qui, à ce que l'on assure, fut donné, en 1082, par l'empereur Henri IV, à Conon, comte de Neuchâtel, avec Arconciel et Sales, par acte scellé à Albano la 26.e année de son règne (1); mais c'est un fait historique qui, sous plusieurs rapports, mérite d'être examiné encore de plus près, ce qui aura lieu ailleurs. Nicolas d'Englisberg, chevalier, du consentement d'Agnès, sa femme, et de Jolie (Julie) et Jeannette, ses filles, fait un échange de cens à Farvagnié-le-Grand, Rueyres et Villarlod avec Girard, co-seigneur de Vuippens, 1298. Hartman, Ulrich, Jean, et Pierre, curé de Cormondes ffeu Conrade, co-seigneur de Pont et de Viviers, et leurs sœurs Jacquette et Annye, vendent au couvent d'Hauterive tous leurs droits à Farvagny pour 13 L L., 1315, avec *mère*, *mixte*, *empère* et *omnimode* juri-

(1) *Tableau historique de la Suisse*, 1, p. 4; *Etrennes Fribourgeoises*, 1807, p. 86.

diction, c'est-à-dire, haute juridiction (1). L'an 1478, un droit impérial ou plutôt lit de justice impérial fut tenu à Farvagny contre un meurtrier. En 1431, Claude de Billens, de Romont, confirme l'accensement d'un moulin à Farvagny, fait au curé du même endroit par son grand-père, Rodolphe de Botterens. Jacques de Billens, donzel, du Grand-Farvagny, et Jacquema, sa cousine, femme de Jean Maillardo, de Rue, vendent au conseil de Fribourg, un tènement, un moulin et un battoir, 1483. A l'exception de la tour, des cloches et des ornemens, ceux de Vuisternens sont condamnés à contribuer à l'entretien des fonds baptismaux et de l'église de Farvagny. Le 19 novembre 1516, ceux du bailliage de Pont furent exemptés de payer la gerberie aux bannerets de Fribourg. Le droit coutumier est confimé, 1551. En 1558, les chanoines du St.-Bernard possédaient le bénéfice. En 1565, la cure avait été amodiée au prieur des Augustins, et en 1569, le gouvernement la donna au doyen Jacques Gottrau. L'année ensuite, il fut permis au sire de Villarsel de tenir la justice le jeudi, celle de l'état, en échange, s'assemblait le lundi. En 1580, l'hôpital de Fribourg acheta la grande dîme de Farvagny et de Rossens pour 1300 L. 7 batz. En 1604, on décida: 1.° que la Glane devait servir de limite entre les anciennes terres et la châtellenie de Farvagny; 2.° que les 4 paroisses qui la composaient fourniraient et armeraient 38 hommes; 3.° que comme il n'y existait qu'une seule femme atteinte de lèpre, il n'était pas nécessaire d'y établir une léproserie (maladeire); 4.° que ceux d'Avry ne pourront obtenir du châtelain dans les bois de Russilles et Chermont que 2 plantes de bois pour chars et charrues; et 5.° que les corvées de charrues, charrois de bois et de vin, journées de faulx et autres usages ayant été converti en argent,

(1) V. *Coutumier de Vaud*, manuscrit, 1650, titre 3. Cette juridiction fut maintenue le 7 décembre 1633.

dans le baillage de Pont, ils continueraient à être payés sur le même pied. En 1560, le chapitre de Montjoux avait encore la colature de la cure, qui plus tard passa à celui de St.-Nicolas. Sous date du 22 février 1617, il fut décidé qu'on bâtirait le château de Farvagny à neuf et que les ressortissans du bailliage feraient les corvées nécessaires. Les communes du bailliage s'étant plaintes, que les prés à clos ou prés bâtards dont jouissaient des étrangers ou forains n'étaient pas ouverts après les premiers fruits (la première fleurie), ce qui leur causait de la perte, il leur fut permis de les imposer de 2 batz par 100 florins de valeur; cet impôt s'appelait *gabelle*, 1640. Ceux du bailliage renoncent au *Coutumier de Vaud*, pour vivre sous le régime de la municipale, 9 mars 1665. La justice de Farvagny avait un tarif particulier, 1643. En 1782, le banneret de Pont reçut l'ordre de faire faire, dans l'espace de 4 semaines, les 100 charois dûs annuellement, et de charger les bois dans les forêts d'Ecuvillens pour delà les conduire en ville. (V. *Pont* pour d'autres détails concernant cet ancien bailliage, dont les armoiries sont azur avec un champ sinople, dans lequel se trouve un lion d'or).

FARVAGNY, le petit, hameau et commune, séparé du Grand-Farvagny et de la même paroisse par un marais, qui serait susceptible de culture, s'il était bien saigné, contenant 115 poses de prés, 360 de champs, 25 de bois, 44 de pâturages, 138 habitans, 1 chapelle (St.-Claude), 24 maisons et 6 granges. Robert, du consentement de Pierre, co-seigneur de Pont, assigne au monastère d'Hauterive, pour le prix d'un cheval vendu à son frère Henri, 28 LL. sur une terre au Petit-Farvagny, 1293. Catherine Blan, de Vevey, femme de Guillaume de Billens, donzel, de Romont, pour acquitter un legs fait par François de Pont, son oncle, assigne au même couvent une rente de 6 LL., 1412. Ceux du Petit-Farvagny, de Grenilles et Posat sont condamnés à faire moudre

leurs grains au moulin du Praz-Seigmou, 1497. François d'Affry vend des cens au gouvernement, 1543. Louis d'Affry, avoyer, et sa femme Ursule, née de Praroman, vendent au gouvernement divers cens et un bois à Farvagny, Autigny et Villarlod, pour 1425 L. 10 s., 1589. Antoine Wild et son beau-frère Jean Brodard se plaignent qu'on ne veut pas leur acquitter la dîme de foin, 1637. En 1642, il est question d'une forge au Petit-Farvagny. Le 20 novembre 1675, Antoine Wild est condamné à payer sa part à un legs de 6 écus, fait à la chapelle par son père.

Favernach, v. *Farvagny*.

Faye, à la, 1 maison de campagne et ferme dans la paroisse de Givisié, commune de Grange-Paccot.

Fédières, v. *Charmey*, (Gruyères).

Fehlbaum, v. *La-Sauge*.

Fellewyl, 2 fermes, paroisse de Düdingen.

Fendringen (*Vendringen*), hameau avec 10 maisons, paroisse de Bœsingen.

Ferenbalm, la paroisse de, est composée des villages de Ferenbalm, dont le principal contient 95 ménages, qui habitent des maisons très-bien bâties sur la route de Berne à Morat, dans la préfecture de Laupen. Il compte 783 âmes, et il est situé dans une plaine très-fertille, dans laquelle on cultive surtout beaucoup de tabac. Les autres villages et hameaux qui en font partie, sont, dans le canton de Berne, Biberen, Gammen, Jerisberg, Ritzenbach, Klein-Gümmenen et Vogelbuch, et dans celui de Fribourg, Agristwyl, Büchslen, Gempenach, Ulmitz et quelques maisons de Ried. — Cette paroisse a, dans la partie fribourgeoise 1008 âmes, et, avec celle de Berne, 1561, selon *Lutz* 1800. Elle fait partie de la classe rurale de Berne.

Ferlens, *Frelens* 1512, *Fellens en* 1481, hameau de la paroisse de Massonnens, arrondissement de Farvagny, contenant avec Massonnens 218 poses de

prés, 515 de champs, 56 de bois, 8 pâquiers de pâturages et 324 habitans et 3 maisons; 6 au Terrey; 3 ès Marais avec 1 forge; 24 ès Côtes, avec 2 moulins, 2 scieries, etc.; 1 en Motéz; 3 en Praz-Coutey; 2 sur les Charrières, avec plusieurs granges et 1 fruiterie, et 1 grange à Grand-Fontaine.

Ferpicloz, *Leu* à *Pichelen* ou *Picheln*, village et commune dans la paroisse d'Ependes, contenant 13 maisons et 5 petits bâtimens; de plus, au Vernez, 2 maisons; au Stehlin d'Amont et d'Avos, 2; et au Poyet 1. La Tuilerie, voyez Mouret.

Fétigny, *Filigny*, village paroissial de la préfecture de Surpierre et du décanat d'Avenches, contenant 305 poses de prés, 440 de champs, 117 de bois, 234 habitans, 60 bâtimens, assurés pour 37.750 frs.; 1 église (10,000 martyrs, 22 juin) dont la paroisse à la colature, et qui ne date que de l'an 1796 comme église paroissiale, 46 maisons, 1 presbytère, 12 bâtimens divers, y compris quelques carrées et 1 détail de sel. Sous le régime de l'acte de médiation et avant l'année 1798, cette paroisse était de l'arrondissement d'Estavayé. George de Glane (Glanna), seigneur de Cugy et co-seigneur de la Molière, du consentement de sa femme Agnillia de Gruyères, vendit, l'an 1490 (16 juin), ses hommes de Fétigny avec divers cens à l'hôpital de Romont pour le prix de 1150 fl. petits et 12 sols. En 1507, ces droits furent vendus au gouvernement de Fribourg pour 1400 fl. de Savoie. L'hôpital de Romont conserva, néanmoins, la juridiction à Fétigny, mais l'on devait appeler à Fribourg (1563), et lorsqu'à la suite d'une revue militaire les maisons y furent visitées, l'hôpitalier protesta contre cette mesure. Avant l'année 1816, Fétigny était de la préfecture de Surpierre.

Feyet, im, habitation isolée, commune de Saint-Sylvestre.

Fiaugères-Gottaoux, 4 maisons de la commune de Fiaugères.

FIAUGÈRES, *la Ville-du-Bois-ès* (1), commune et village de la paroisse de St.-Martin, préfecture de Rue, contenant 402 poses de prés, 13 de champs, 182 habitans, 21 maisons, 1 forge; à Fiaugères-Gottaoux, 4; au Besson, 1; Chez-les-Taches, 4 et 1 grange; au Cudrey, 1; ès-Craoux, 5; ès-Savoyiens, 3 et 1 châlet; à Tribulliet, 1; ès-Coudas, 4; ès-Fous, 1 et 4 granges, outre quelques autres petits bâtimens. Ce village est, dans cette contrée, généralement connu sous le nom de Ville-du-Bois, mais il semblerait plus correct de dire Val-de-Bois; comme qu'il en soit, dans un acte de 1347 Perrod Robat, de la-Ville-du-Bois, déclare qu'ayant acheté un pré d'André de Progin, qui doit un cens à Jean d'Illens et à son neveu Rolet, il accorde à son vendeur le droit de rachat pendant 10 ans. Girard Rugis, bourgeois de Romont, vend au duc de Savoye, d'un côté, la dîme dite *dau boz* (du bois) *eis-Fiougières*, et, d'un autre côté, la moitié de la dîme dite d'Essertes, 1432. Guillaume de Challant, seigneur de *Castris-in-Voudo*, (Châtel-St.-Denis) vend à George Regini des comtes de Valperge, 1.° la dîme du-Boz-ès-Fiougères, paroisse de St.-Martin-de-Vaud; 2.° celle des Escertes (Essertes), indivise avec Nicod de St.-Martin, de Romont; et 3.° diverses autres redevances, 1443. Jacques de Challant, frère du vendeur, confirma la même année cette aliénation. George des comtes de Valperge (*Vallis progie*), seigneur de Villars, vend à Bertrand Magna, secrétaire apostolique, la première des dîmes ci-dessus, et la moitié de celle de Bessensens (Bezensens), 1446. Le dîme de la-Ville-dou-Bos ayant été subhastée au comte de Gruyères, Jean III, en sa qualité de caution de Wilhelm d'Aigremont, le gouvernement de Fribourg l'acheta pour 920 écus au soleil, 1542. En 1555, plusieurs créancieurs du comte

(1) De *Villa* (v. cet art.) ou *Val* on a probablement fait ville, comme St.-Pierre-de-Ville, au lieu de Villa-St.-Pierre.

Michel de Gruyères firent mettre un arrêt sur la mieux-valeur de cette dîme.

**Fille-Dieu**, la, *Filia Dei*, *Tochter Gottes*, abbaye de Bernardines au bas de la ville de Romont et dans sa banlieue, contenant 1 couvent, 1 église (St.-Bernard), 2 bâtimens, 1 moulin, 1 scierie, et diverses petites constructions. Dans le 13.e siècle Juliette, Pernette et Cécile, fille de Hayméric, seigneur de Villa (Saint-Pierre), chevalier, voulant quitter le monde et se vouer à une vie contemplative, se retirèrent dans une espèce de sollitude et maison écartée, entourée de broussailles, au bord de la Glane, au-dessous de la ville de Romont. Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, en visitant son diocèse érigea la maison de ces filles en monastère sous la règle de Cîteaux, en lui imposant le nom de la Fille-Dieu, et en prenant ce nouveau couvent sous sa protection et celle de ses successeurs, 1268. Dans la même année, Pierre de Morrens, donzel, donna à Juliette de Villa et à ses compagnes un champ situé près de leur maison, sur lequel furent construits les bâtimens du nouveau monastère, et établit les jardins et enclos. Ensuite cette maison fut dotée par divers bienfaiteurs, entre autres par Isabelle de Châlons, dame de Vaud, qui, le 25 septembre 1340, leur donna une rente annuelle et perpétuelle de 2 muids de pur froment, à prendre sur la dîme de Romont, ce que le conseil de Fribourg reconnût et confirma l'année 1592, en ordonnant à son bailli de l'acquitter tous les ans au couvent même le jour de la fête de St.-André. Le pape Clément VI donna, en 1350, le titre d'abbesse à Jacquette de Billens, prieure. En 1345, l'évêque d'Anvers consacra l'église de la Fille-Dieu et la dédia à la Sainte-Vierge. Selon l'usage du temps, il l'enrichit de plusieurs reliques, et accorda à perpétuité une année et quarante jours d'indulgence plénière pour le jour et l'octave de sa dédicace, qui se célèbre le 14 avril. La ville de Romont admit cette abbaye dans sa bourgeoisie en

1463, en 1643 dans la confrérie de St.-Eloi, et lui accorda plusieurs immunités et franchises. Le 20 mars 1489, il fut permis à ce couvent de construire un moulin. Dans le 15.e siècle, la maison de la Fille-Dieu fut réduite en cendres, reconstruite dès-lors à deux époques différentes, à l'exception de l'église qui a encore un air d'antiquité, et où l'on ne trouve cependant rien de remarquable que dans la nef une pierre sculptée, représentant l'effigie d'une religieuse, et l'épitaphe d'un religieux d'Hauterive, dom Gaspard Egli, directeur du couvent, enseveli en 1610. On croit que cette statue représente la première abbesse, Jacquette de Billens. Ce monastère fut soumis dès sa fondation à la juridiction de l'abbaye de Hautcrest (v. la note à l'article Grangettes). Depuis la sécularisation de Hautcrest en 1536, le couvent s'était choisi un prêtre séculier pour directeur et chapelain, nommé dom Pierre Grobet. Ce fut un chapitre-général de l'ordre, tenu en 1593, qui mit la Fille-Dieu sous la juridiction et paternité immédiate des abbés d'Hauterive, et depuis cette époque ce sont des religieux de ce monastère qui, sans interruption, ont été les directeurs des Bernardines.

Jean, comte de Gruyères, promet de degréver Pierre de Cléri d'une constitution de rente, portant un cens annuel de 15 fl. en faveur du couvent de la Fille-Dieu, 1519. En juin 1573, Nicolas Boucherat, abbé de Citeaux, général de l'ordre, visita cette maison, et prescrivit des règles aux religieuses. Deux années auparavant, le gouvernement y avait établi un administrateur laïque, et dans la même époque que la visite eut lieu, le seigneur de Longecombe déposa à la chancellerie d'état 280 fl. pour ses sœurs et le couvent, qui furent remis à Louis Mœnas, de Romont, contre reçu. Sous date du 17 mars et 10 juin 1579, il fut ordonné que tout homme qui s'introduirait dans le couvent, serait arrêté et mis en prison. Ce n'est que dans le siècle suivant que les couvens

de nonnes ont été cloîtrés dans ce canton, à l'exception de celui des Ursulines à Fribourg.

Fillistorf, (*Philistorf*), hameau de 5 habitations, paroisse de Düdingen. Une famille encore existante porte ce nom, et à la bataille de Laupen (1339), quatorze guerriers nommés Fillistorf périrent à la fois, l'un avec la bannière de Fribourg (1).

Fin-de-la-Pierre, 2 maisons éparses dans la commune de Lovens, paroisse d'Onnens.

Fin de Vaud, à la, 2 maisons champêtres et 1 grange, paroisse de Promasens.

Fischersmoos, 4 habitations, commune de Saint-Sylvestre.

Fitgny, v. *Fétigny*.

Flachetsmatt, petit hameau de 5 maisons dans la paroisse de Plaffeyen.

Flamatt, village de la paroisse de Wünnewyl, contenant 15 habitations, 1 moulin et 1 scierie. En 1333, une conférence y eut lieu entre des députés des villes de Berne et de Fribourg, qui étaient alors en guerre; mais ne pouvant pas tomber d'accord sur les points qui les divisaient, « l'épée décida (*Das Schwerdt entschied*), » dit Justinger dans sa chronique. Il écrit Plamatt et Blamatt (p. 100); on trouve aussi Blamatton. Il paraît, au reste, que ce chroniqueur a commis une erreur, ainsi que Muller, qui l'a copiée d'après Tschudi; car la conférence a eu lieu à Neuenegg, qui est sur la rive droite de la Singine, mais où alors Flammatt appartenait pour le spirituel; car deux actes de l'an 1338, prouvent qu'alors toutes les difficultés étaient applanies, quoiqu'une année plus tard, Fribourg combatit à Laupen contre Berne (2).

Flamatt, 1 maison paroisse d'Uberstorf, le reste appartient à Wünnewyl.

Flue, une maison isolée, paroisse de Rechthalten.

---

(1). V Justinger, p. 116.
(2) V. Solothurnisches Wochenblatt, 1826, p. 374 et 378.

Fluehli, 3 habitations, commune de St.-Sylvestre.
Flue ou *Fluhe* ou *Fluh*, zur, v. *Roche*.
Flühe, 1 maison dans la paroisse de Tafers.
Follaz, à la, maison et grange dans la banlieue de la ville de Romont.
Folliaz, à la, petit hameau de la commune de Villarimboud, composé de 5 habitations.
Folliéran, la dent de, est une montagne conique, qui par sa base est attenante à celle de Brenleire. (Voy. cet art.) Son élévation est de 5242′ (1702,40 m.) au-dessus de Fribourg, et de 7195′ (2337,40 m.) au-dessus de la Méditerranée. La limite des bois sur le passage des Mortais, à l'est de Folliéran, est de 3111′ (1010,63 m.) au-dessus de Fribourg, et 5065′ (1645,63 m.) au-dessus de la mer.
Font, *Fond*, paroisse de la préfecture et du décanat d'Estavayé, composée des communes de Font et Chabloz, et contenant 329 poses de prés, 624 de champs, 341 de bois, 77 de vignes, 497 âmes, et 131 bâtimens, assurés pour 102,100 frs. Cette paroisse est régie par le *Plaid général* de 1613.
Font, village paroissial et commune de la préfecture d'Estavayé au bord du lac de Neuchâtel, contenant 169 poses de prés, 193 de champs, 96 de bois, et 48 de vignes, 213 âmes, 1 église (St.-Sulpice), dont le couvent des Cordeliers de Fribourg a la colature, 1 cure, 36 maisons, 1 brasserie, 16 granges et 5 greniers. Les vins de Font sont à peu près de la même qualité que ceux de Cheire, avec lesquels « ils rivalisent, » dit l'auteur des *Etrennes Fribourgeoises*, en ajoutant : « les propriétaires de l'un et l'autre terroir en font grand cas, parce qu'ils en ont un grand débit; les voyageurs, auxquels les cabaretiers les font boire pour du petit bourgogne ne sont pas de leur avis. » Font formait un bailliage duquel dépendaient les hameaux de Châtillon et Chabloz, ainsi que Murist-la-Molière et Vuissens; le bailli résidait dans ce dernier endroit. En 1395, Rolet de Colomberio, don-

zel, François et Rodolphe de la Molière étaient co-seigneurs de Font. En 1399, Rolet vendit à François la quatrième partie de la Tour et du Château de Font, qui étaient indivis avec François et Jean de Forel, pour le prix de 6 fl. d'or. L'année 1488, un arrangement eut lieu entre Anne d'Estavayé, veuve de Pierre de la Molière, seigneur de Cheire, et Humbert ffeu Georges de la Molière, au sujet de la succession de Nicod de la Molière, co-seigneur de Donneloys (*Donneloye*), par l'entremise de Jean d'Estavayé, oncle d'Anne, sous le sceau de Claude de Menthon, grand-bailli de Vaud. Boniface et Antoine fils d'Humbert de la Molière firent un arrangement sous la médiation du gouvernement de Fribourg, 1507. Joseph d'Estavayé vend à François Wallier, de Fribourg, tous ses droits sur la co-seigneurie de Font, 1513. L'année auparavant, Antoine de la Molière reconnaît devoir au gouvernement de Fribourg une rente annuelle de 133 L. 10 s. F., sous l'hypothèque de la seigneurie de Font et du fief de Châtillon (v. cet art.). Vers la même époque, il avait vendu à l'abbaye de Payerne quelques cens en grains, (1513). Par acte du 16 mars 1520, Boniface ffeu Humbert de la Molière vendit à l'état de Fribourg la seignèurie de Font, avec tous ses fiefs, arrière-fiefs et possessions pour le prix de 17,147 L. 15 s. F. L'investiture eut lieu le même jour, où le sire de Font remit le bâton de la justice au conseiller Jean Gaudion. Le provincial des Cordeliers, Jean Michel, ayant représenté que le couvent de Fribourg avait fait diverses pertes, le gouvernement lui abandonna le patronage de la cure de Font (23 mars 1593). Rodolphe Griset, dit de Forel, vend à Henri de Praroman, de Lausanne, seigneur de Cheire et Bollion, co-seigneur d'Yvonand, Seiry, etc., sa moitié des co-seigneuries de Font et Cheire, indivise avec les hoirs de Godefroy Griset, d'Estavayé, (1623). François Griset, dit de Forel, seigneur de Marnand, avec le consentement de sa

mère, Françoise Fegely, vend au gouvernement de Fribourg la moitié de la co-seigneurie de Font et Cheire avec divers droits, pour 1200 écus et 20 écus d'honoraire, 17 mai 1625. Anne de Praroman, veuve et héritière de Rodolphe Griset, dame de Cressier, Chandon, etc., vend ses possessions à Font à Jacques Brasey, (1626).

Fontana, vers la, 1 maison éparse, paroisse d'Arconciel.

Fontanallès, v. *Montborget.*

Fontanelle, en, 1 maison, paroisse d'Arconciel.

Fontanettes, ès, 2 maisons, paroisse d'Arconciel.

Fontanon, groupe de 5 maisons, paroisse d'Echarlens.

Forel, *Forell*, hameau près du lac de Neuchâtel, de la paroisse d'Estavayé, contenant 170 poses de prés, 627 de champs, 151 de forêts, 118 âmes, 1 chapelle (St.-Gorgon), 23 maisons avec divers bâtimens adjaçants, et 1 maison isolée ès Vursis. Forel est une ancienne seigneurie, qui depuis environ trois siècles appartient à la maison Griset de Fribourg, et dont elle porte le nom. La chapelle est desservie par un simple bénéficier, que le conseil municipal d'Estavayé nomme sur la double présentation de la commune. V. *Autavaux*. Il y a deux endroits qui portent le nom de Forel dans le canton de Vaud, l'un dans cercle de Lucens, et l'autre dans celui de Cully. Le premier était aussi une seigneurie, qui, en 1333, fut vendue par Louis, baron de Vaud, à Girard de Dizy, pour le prix de 134 LL. Jusqu'en 1738, elle appartenait à la famille Bergier, de Lausanne.

Formangueire, *Fromangueire*, *Fromangueyres*, *Formangeire*, *Formangière*, hameau et commune de la paroisse de Belfaux, à une lieue de Fribourg, contenant 1 maison de campagne, 11 maisons, 119 poses de prés, 93 de champs et 9 de forêts. Le 8 février 1669, l'hôpital et la grande confrérie vendirent la dîme de La-Corbaz, Formangeire et Lossy.

Forny, *Golliè dy*, v. *Bramaou.*

FORSALTA, maison isolée dans la paroisse d'Uberstorf.

FOURCHON, en, petit hameau contenant 5 maisons et 1 four, commune de Treyvaux.

FRANEX, *Franez*, (*Franay*, 1490), hameau de la paroisse de Murist-la-Molière, préfecture d'Estavayé, contenant 73 poses de prés, 146 de champs, 92 de bois, 68 âmes, 1 chapelle (St.-Nicolas), 18 maisons, 5 granges, 2 greniers, 1 moulin et 1 scierie.

FRASSE, *Frasses*, hameau près d'Estavayé, mais de la paroisse de Montet, contenant 127 poses de prés, 265 de champs et 3 de forêts, 89 âmes, 17 maisons, 3 granges et 2 greniers. Ce petit endroit est situé sur la route. Louis, co-seigneur d'Estavayé, permet à Jacques Chenez et Humbert, son fils, d'établir un four à Frasses, 1495.

FRESCHELZ. Voy. cet article après *Fribourg*.

FRIBOURG, le canton de, en allemand Freyburg et selon quelques publicistes indigènes Fryburg, est situé à l'ouest de la Suisse, mais de tous les côtés il est entouré par les cantons de Berne et de Vaud; les préfectures d'Estavayé et de Surpierre sont entièrement enclavées dans ce dernier, ainsi qu'une partie de celle de Montagny, tandis que le cercle d'Avenches forme une enclave dans le canton de Fribourg. Vuissens est complétement contourné par le territoire de Vaud, Wallenbuch par celui de Berne, la paroisse bernoise d'Alblingen fait une enclave dans celle d'Uberstorf, et Villars-les-Moines et Clavaleyre ressemblent à une île dans l'arrondissement de Morat, ce qui nous a déjà fait dire ailleurs que cette partie de la carte du canton avait l'air d'un habit d'arlequin (1), quoiqu'à la consulta à Paris, 1802 et 1803, il eût été facile de mieux arrondir le canton, et de le conserver tel qu'il avait subsisté sous le régime helvétique; mais on ne voulait pas des districts d'Avenches et de Payerne,

---

(1) "Die Landkarte sieht in diesem Theile so ziemlich einer Harlekins-Jakke ähnlich." Helvetischer Almanach, 1810, p. 6.

parce qu'ils sont réformés, et cependant celui de Morat n'était qu'une faible compensation pour la perte des bailliages médiats d'Echallens, de Grandson et de Schwarzenbourg. Nous n'en dirons pas davantage la dessus pour le moment. Au nord, le canton de Fribourg est borné, d'un côté, par le lac de Neuchâtel et la préfecture de Cerlier, à l'est, par celles de Laupen, Schwarzenbourg, d'Obersimmental, au sud, par celle de Sanen et le dirtrict Vaudois du pays d'Enhaut jusqu'à la dent de Jaman, et, à l'ouest, par le canton de Vaud jusque près de Cheires au bord du lac de Neuchâtel, de sorte que la forme du canton de Fribourg est à la fois irrégulière et singulière. Sa longueur de Freschelz au nord-est à Attalens au sud-ouest est, selon la carte de Keller, de 14 lieues, et sa largeur depuis le lac de Neuchâtel au nord-ouest jusqu'au Gessenay au sud-est de 11 lieues environ. Quant à sa surface, elle est indiquée diversement, parce que les auteurs ont confondu les milles géographiques avec les lieues carrées (1), tandisque selon les calculs de Mr. le professeur F. Trechsel, de Berne, l'étendue du territoire du canton est égal à 52 7/10 lieues carrées suisses (de 18,000 pieds de Berne ou 16,312 1/2 de France en longueur), ce qui donne 26 3/5 milles géographiques carrés à 23,661 pieds du Rhin ou 25,322 pieds de Berne.

Le canton est divisé en 12 préfectures (2) : Fribourg, Morat, Gruyères, Corbières, Bulle, Châtel, Romont, Rue, Farvagny, Montagny ou Dompierre, Surpierre, et Estavayé; en 9 arrondissemens de recette : Fribourg, Estavayé et Surpierre, Montagny, Rue, Romont et Farvagny, Bulle et Corbières,

(1) Ainsi dans l' *Almanach Helvétique*, p. 7, 30; *Statistique de Franscini*, 1829, p. 23, 25; *Statistique de Picot*, 1830, 78 l. c. et 315 millièmes, etc.

(2) Par la nouvelle constitution en 13 districts, celui de Fribourg en forme 2, partie allemande et partie française, et celui de Montagny a obtenu le nom du chef-lieu ou Dompierre.

Gruyères, Morat, et Châtel-St.-Denis; 21 arrondissemens pupillaires : Fribourg, la ville, Fribourg, la partie allemande, Fribourg, la partie française, Belgarde, Morat, Lugnorre, Bulle, Vaulruz, Romont, Gruyères, Albeuve, Charmey, Estavayé, Rue, Châtel, Attalens, Dompierre, St.-Aubin, Corbières, La-Roche, Farvagny et Surpierre; en quatre arrondis. militaires : Fribourg, Morat, Romont et Gruyères, subdivisés chacun en quatre quartiers, d'après le décret du 10 février 1819; en douze décanats, y compris la ville de Fribourg (v. l'art. décanats), 112 paroisses catholiques et 4 réformées dans la préfecture de Morat, et en partie dans le canton de Berne, préfecture de Laupen; les paroisses elles-mêmes sont diversement subdivisées selon les localités, tantôt en communes, tantôt en quartiers, tantôt en dixains, en Schrot (sections) ou autrement. A Fribourg, il y a un chapitre de chanoines, le clergé de Notre-Dame et des clergés à Bulle, Gruyères, Romont et Estavayé. Les couvens d'hommes sont: Hauterive, la Part-Dieu, les Augustins, Cordeliers, Capucins, Ligoriens et Jésuites à Fribourg, des hospices de Capucins, à Bulle et Romont, et le noviciat des Jésuites à Estavayé; les convens de femmes, sont : à Fribourg, la Maigrauge; près de Romont, la Fille-Dieu; à Estavayé, des Dominicaines; à Fribourg, des Capucines à Montorge; des Ursulines, des Visitandines et des Sœurs hospitalières. A l'article : ville de Fribourg nous parlerons de l'évêché de Lausanne.

Dans la géographie de Faesi (1) la population est indiquée comme suit pour 1760 (pour 1785 Coxe a 57,589, non compris 4000 absens):

---

(1) J. C. Faesi " Staats- und Erdbeschreibung der Eidsgenossenschaft, Zürich 1765—1768.

| Hommes. | | |
|---|---|---|
| d'un à 16 ans. . . . . | 16,000 | |
| de 16 à 65. . . . . . | 18,000 | 35,800 |
| de 65 à 80. . . . . . | 1,800 | |
| Femmes. | | |
| d'un à 16. . . . . . | 14.500 | |
| de 16 à 65. . . . . | 20,000 | 37,000 |
| de 65 à 80. . . . . . | 2,500 | |
| | Total. . | 72,800 |

Il ajoute que le canton peut fournir 15,000 hommes armés.

Sous le gouvernement helvétique la population du canton, divisé en 12 districts, était de 75,586 âmes, et sous l'acte de médiation de 67,814 (1). Dans le pacte fédéral on est parti de 62,000 âmes pour établir l'échelle de proportion.

Voici les résultats des trois recensemens qui ont été fait dès-lors :

| | | |
|---|---|---|
| 1811. | La ville de Fribourg. . . . | 5,172. |
| | 1.er Arrond. militaire. . . . | 14,200. |
| | 2.e » » . . . | 14,220. |
| | 3.e » » . . . | 13,345. |
| | 4.e » » . . . | 12,475. |
| | 5.e » » . . . | 12,579. |
| | | 71,994 habitans. |

Il est, cependant, à observer que ce recensement n'a été fait que pour servir de base au tirage des numéros pour la formation des contingens militaires (2).

(1) V. *Etat de la population*. Fribourg, Piller, 1800. *Almanach Helvétique*, 1810, p. 54.

(2) *Bulletin des lois*, tome II, p. 193; *Organisation de la milice du canton*, 1 octobre 1804; tome III, p. 40; *l'Organisation actuelle*, tome IX, p. 44.

| | | |
|---|---|---|
| 1818. Préfecture de | Fribourg . . | 30,356 |
| — | Morat (1) . . | 8,220 |
| — | Montagny . . | 4,081 |
| — | Estavayé . . | 4,883 |
| — | Surpierre . . | 1,621 |
| — | Romont . . | 5,158 |
| — | Rue . . . | 4,429 |
| — | Bulle . . . | 5,946 |
| — | Gruyères . . | 5,509 |
| — | Châtel . . | 3,533 |
| — | Corbières . . | 1,976 |
| — | Farvagny . . | 3,750 |
| | Total . | 79,462. |
| 1831. Préfecture de | Fribourg (2) . . | 34,400 |
| — | Morat . . | 8,331 |
| — | Gruyères . . | 5,264 |
| — | Corbières . . | 2,077 |
| — | Bulle . . | 6,393 |
| — | Châtel . . | 4,012 |
| — | Romont . . | 5,598 |
| — | Rue . . | 4,947 |
| — | Farvagny . . | 3,854 |
| — | Montagny . . | 4,232 |
| — | Surpierre . . | 1,986 |
| — | Estavayé . . | 5,665 |
| | Total . | 86,769. |

Bernouilli (3) croit que l'augmentation annuelle et réelle de la population est de 500 âmes, de sorte que de 1818 à 1830 elle serait de 6000, ce qui donnerait

(1) Population réformée; tout le reste est catholique.

(2) La Constitution de 1831 a divisé Fribourg en *partie allemande* et en *partie française*, et Montagny s'appellera à l'avenir Dompierre.

(3) Schweizerisches Archiv für Statistik und Nationalökonomie, Basel, 1817, 1stes Bändchen, S. 111.

85,462 en prenant celle de 1818 (79,462 habitans) pour base; cependant, comme pour l'année 1827 il l'avait déjà admise à 84,000 au plus, elle serait maintenant, pour 1830, selon lui de 85,500; mais par le résultat du dernier recensement la population actuelle, soit au 1er Janvier 1831, est de 86,769 âmes, ainsi de 1,269 de plus que ne le pensait ce savant professeur de l'université de Bâle.

Voici le tableau sommaire des mariages, naissances et morts qui ont eu lieu dans le canton de Fribourg dans le courant de l'année 1807. C'est le seul qui ait été rendu public.

| Lieutenances de Gouvernement. | Nombre de mariages. | Naissances légitimes. garçons. | Naissances légitimes. filles. | Naissances illég. garçons. | Naissances illég. filles. | Total. | Morts, hommes. | Morts, femmes. | Morts, garçons. | Morts, filles. | Total. | plus nés que morts. | plus morts que nés. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| de Rue, | 30 | 62 | 49 | 3 | 1 | 115 | 32 | 27 | 32 | 32 | 123 | | 8 |
| Châtel, | 23 | 46 | 62 | 2 | | 110 | 25 | 26 | 27 | 29 | 107 | 3 | |
| Bulle, | 36 | 81 | 92 | 2 | 4 | 179 | 30 | 31 | 60 | 69 | 190 | | 11 |
| Montagny, | 18 | 56 | 57 | 1 | | 114 | 15 | 13 | 25 | 20 | 73 | 41 | |
| Surpierre, | 19 | 32 | 52 | | | 84 | 11 | 15 | 13 | 12 | 51 | 33 | |
| Romont, | 23 | 71 | 72 | 6 | 1 | 150 | 27 | 28 | 38 | 36 | 129 | 21 | |
| Gruyères, | 24 | 66 | 72 | 2 | | 140 | 24 | 25 | 37 | 29 | 115 | 25 | |
| Morat, | 41 | 101 | 94 | 8 | 1 | 204 | 82 | 93 | 19 | 14 | 208 | | 4 |
| Fribourg, | 166 | 449 | 410 | 19 | 13 | 891 | 171 | 182 | 262 | 243 | 858 | 33 | |
| Farvagny, | 18 | 60 | 49 | 1 | 3 | 113 | 23 | 25 | 41 | 25 | 114 | | 1 |
| Corbières, | 15 | 29 | 37 | 1 | 3 | 70 | 12 | 13 | 19 | 24 | 68 | 2 | |
| Estavayé, | 20 | 68 | 78 | 2 | | 148 | 29 | 33 | 18 | 21 | 101 | 47 | |
| Total. | 433 | 1121 | 1124 | 47 | 26 | 2318 | 481 | 511 | 591 | 554 | 2137 | 205 | 24 |

Dans le courant de 1807 le nombre total des naissances légit a donc été de 2245
des illégit. . . . de 73

2318

Il résulte encore du tableau sommaire des mariages, naissances et morts, de l'année 1807, ce qui suit :

Il est né 18 garçons de plus que de filles.
mort 30 femmes de plus que d'hommes.
37 garçons de plus que de filles.
7 mâles de plus que de femelles.

Le nombre des naissances a surpassé celui des morts,

| | | |
|---|---|---|
| en mâles | . | 96 |
| en femelles | . | 85 |
| Total | . . . . | 181 |

État sommaire des mariages, naissances et décès depuis 1817 à 1821 inclusivement.

| Années. | Nombre des mariages | Naissances légitimes garçons. | Naissances légitimes filles. | Naissances illégit. garçons. | Naissances illégit. filles. | Total. | Décès hommes. | Décès femmes. | Décès garçons. | Décès filles. | Total. | Augmentation. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1817 | 391 | 1085 | 973 | 38 | 56 | 2152 | 531 | 424 | 502 | 349 | 1816 | 336 |
| 1818 | 455 | 1109 | 1012 | 35 | 27 | 2183 | 381 | 440 | 509 | 434 | 1764 | 415 |
| 1819 | 533 | 1246 | 1185 | 51 | 51 | 2533 | 521 | 547 | 603 | 548 | 2219 | 314 |
| 1820 | 538 | 1218 | 1154 | 70 | 74 | 2516 | 448 | 432 | 419 | 427 | 1726 | 790 |
| 1821 | 509 | 1248 | 1127 | 73 | 45 | 2493 | 364 | 422 | 520 | 428 | 1734 | 759 |
| | 2426 | 5906 | 5491 | 267 | 253 | 11877 | 2245 | 2265 | 2553 | 2186 | 9249 | 2618 |

*Observation.* Comme en 1817 il est mort dans la préfecture de Surpierre 10 enfans qu'on n'a pas portés dans les décès, parce qu'on n'en connaissait pas le sexe, il faut en ajouter 10 à 9249 ; total 9259, ce qui ne porte l'augmentation qu'à 2618.

État des mariages, naissances et décès de 1817 à 1829, avec l'augmentation annuelle.

| Années. | Mariages. | Naissances. | Décès. | Augmentation. |
|---|---|---|---|---|
| 1817 | 391 | 2152 | 1816 | 336 |
| 1818 | 455 | 2183 | 1764 | 419 |
| 1819 | 533 | 2533 | 2219 | 314 |
| 1820 | 538 | 2516 | 1726 | 790 |
| 1821 | 509 | 2493 | 1734 | 759 |
| 1822 | 501 | 2550 | 1703 | 847 |
| 1823 | 504 | 2599 | 1661 | 938 |
| 1824 | 592 | 2600 | 1648 | 952 |
| 1825 | 509 | 2645 | 1600 | 1045 |
| 1826 | 512 | 2675 | 1886 | 789 |
| 1827 | 483 | 2518 | 1816 | 702 |
| 1828 | 473 | 2665 | 1886 | 779 |
| 1829 | 557 | 2643 | 1897 | 746 |
| Somme totale en 13 ans . . . | 6,557 | 32,772 | 23,356 | 9,416 |
| Aux décès de 1817 il faut ajouter les mentionnés d'autre part. | | | 10 | |
| | 6,557 | 32,772 | 23,366 | 9,416 |
| Annuellement . | $504\frac{5}{13}$ | $2,520\frac{12}{13}$ | $1,793\frac{7}{13}$ | $723\frac{12}{13}$ |
| Sur 1000 âmes la population comptée à 84,000 âmes. | 6 | 30 | 22 | $8\frac{1}{4}$ |

Le nombre des enfans illégitimes, de 1817 à 1820, s'est monté à 402, et, de 1825 à 1826, à 520, ce qui semblerait prouver que la loi du 3 juillet 1821, qui a révoqué celle du 7 février 1764 en doublant les amendes et les peines, n'a nullement atteint le but qu'on se proposait, et que le système suivi en France et en Allemagne, avec les modifications qu'y a apportées le gouvernement du canton de Berne (13 avril

1820), serait préférable ; mais le fisc, qui met à contribution même les péchés humains, n'y trouverait pas son compte.

Les habitans du canton de Fribourg, avant le décret du 7 décembre 1830, qui a reconnu l'égalité des droits politiques entre tous les citoyens du canton, étaient pour ainsi dire divisés en castes ; car il y avait, principalement dans la ville de Fribourg, une bourgeoisie privilégiée, connue aussi sous le nom de *bourgeoisie secrète*, *grande bourgeoisie* et *patriciat*. Dans quelques localités, entre autres à Estavayé et à Bollion, il y a encore des bourgeois de deux cathégories bien distinctes relativement à l'exercice de certains droits ; la loi du 14 mai 1812 reconnaît des bourgeois ou communiers, des habitans ou ressortissans perpétuels, au nombre desquels il faut aussi compter les enfans naturels, sauf dans l'arrondissement de Morat ; et même dans plusieurs endroits il y a des paroissiens qui n'appartiennent à aucune commune en particulier. Il est bon d'ajouter encore, que çà et là il y a des bourgeois ou plutôt des communiers qui ne sont pas copropriétaires de certains fonds, pour lesquels il faut payer un denier de réception plus ou moins proportionné à leur valeur pour pouvoir en jouir. Mais la classe qui, sous le rapport de la justice, de l'humanité, de la religion et de la morale, est digne de la sollicitude du gouvernement et de la commisération de tous les Fribourgeois, est celle des gens sans patrie, appelés *Heimathlose* (1), ou qui n'ont point de commune, mais qui cependant appartiennent au canton en vertu de la loi du 11 décembre 1811. Voici un état approximatif de la situation des gens sans patrie : 490 familles ou individus ont été tolérés jusqu'au 1er août 1829 ; de ce nombre 25 familles sont assistées par le gouvernement ; 140 le sont ou doivent l'être en

(1) Il faut aussi y comprendre les enfans trouvés, dont le sort n'est réglé par aucune loi.

cas de besoin par les communes où elles ont toujours eu leur domicile ; 193, dont le sort n'est pas encore définitivement déterminé, seront assistées, le cas échéant, soit par l'Etat, soit par les communes où elles demeurent, jusqu'à la répartition générale ; 12 familles sont rentrées dans leurs droits d'origine ; 58 familles ou individus ont acquis des droits de bourgeoisie ; 73 familles ou individus, enfin, sont sortis de cette classe par émigration, mariage, par décès sans postérité ou par d'autres causes.

L'état a dépensé, en 1817, 5704 fr. 72 1/2 rp. pour les heimathlose ; 4401, 85, en 1827 ; 4234, 50, en 1828 ; ce qui, l'un dans l'autre à 5000 fr. par an, fait depuis 1817 à 1830 la somme de 75,000 fr.

Espérons qu'on s'occupera une fois sérieusement du sort futur de cette classe malheureuse sous bien des rapports, et qu'on exécutera l'art. 10 de la loi du 11 décembre 1811 et le §. 4 du décret du 8 juillet 1824 (1).

D'après la constitution de l'an 1814 le Grand-Conseil était composé de 144 membres, dont 108 patriciens et 36 membres des villes et de la campagne (2). Les douze préfets étaient aussi compris dans ce nombre, ainsi que beaucoup d'autres employés ; les tribunaux, à commencer par le Conseil d'appel, comprenaient un personnel de 142 membres avec les divers greffiers ; les directions des orphelins, 87 directeurs, y compris 22 secrétaires ; 10 receveurs ; 80 conseillers municipaux ; 131 sindics, environ 800 administrateurs de paroisse ; un gouverneur ou préposé dans chaque commune, outre un grand nombre

(1) *Bulletin des Lois*, VI, p. 318, et X, p. 100. A Zurich, il s'est formé, en 1829, une société de secours en faveur des gens sans patrie, dont le but principal est de leur procurer un droit de bourgeoisie. Le premier compte qu'elle a rendu en 1830 offre déjà une recette de 2290 fl. 12 s. ou 3664 frs 5 bz et une dépense de 174 fr. 8 batz.

(2) V. *Constitution et Lois Organiques*, etc., 1816.

d'autres employés sous diverses dénominations. La loi du 5 juillet 1821 n'admet que 50 notaires; mais le nombre actuel est encore de 56; celui des avocats est de 8 seulement, et celui des procureurs inconnu (1). Nous aurions voulu pouvoir entrer encore dans de plus grands détails sur les diverses classes de la société, mais ce travail exigerait de plus longues recherches que celles auxquelles nous avons pu nous vouer. Nous terminerons cette esquisse par trois tableaux.

Etat du clergé séculier et régulier du canton de Fribourg, y compris quelques adjonctions, dressé en 1827.

| A. CLERGÉ CATHOLIQUE. | Nombre actuel. | Il manque. | Nombre complet. |
|---|---|---|---|
| Fribourg, la ville de, . . | 35 | 4 | 39 |
| Décanat d'Estavayé ... . . | 12 | 3 | 15 |
| » de Romont. . . | 20 | 3 | 23 |
| » de la Part-Dieu . . | 21 | 7 | 28 |
| » Allemand. . . | 20 | 4 | 24 |
| » d'Avenches . . | 15 | 3 | 18 |
| » de Ste.-Croix . . | 15 | | 15 |
| » de St.-Henri . . | 12 | 1 | 13 |
| » de St.-Maire . . | 8 | 3 | 11 |
| » de St.-Prothais . . | 13 | 6 | 19 |
| » de la Val-Sainte . . | 9 | 5 | 14 |
| | 195 | 42 | 236 |
| à Berne (décanat allemand) . | 3 | » | 3 |
| canton de Vaud (décanat de St.-Amédée) . . . . . | 8 | » | 8 |
| canton de Neuchâtel . . . | 5 | » | 5 |
| canton de Genève . . . | 26 | 1 | 27 |
| | 237 | 42 | 279 |

(1) La loi du 28 novembre 1806 n'a jamais été exécutée.

## B. CLERGÉ RÉFORMÉ

| | | | |
|---|---|---|---|
| dans la préfecture de Morat. | | | 5 |

## C. CLERGÉ RÉGULIER.

### MOINES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augustins, à Fribourg, . . | » | » | 13 |
| Cordeliers, » . . . . | » | » | 21 |
| Capucins, » . . . . | » | » | 20 |
| Jésuites (11 pères, 5 magisters, 60 scolastiques, 6 professeurs séculiers, compris sous la rub. (A), . . | » | » | 76 |
| Bernardins, à Hauterive, . . | » | » | 34 |
| Capucins, à Bulle 6, à Romont 4, quelques-uns à Cressier-le-Landeron, | » | » | 10 |
| Chartreux, à la Part-Dieu, . | » | » | 20 |
| Ligoriens, à Tschouprou, . . | » | » | 6 |
| | » | » | 200 |

### NONNES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sœurs hospitalières ou grises à Fribourg, | » | » | 10 |
| Ursulines, à Fribonrg, . . | » | » | 35 |
| Visitandines, . . . . . | » | » | 32 |
| Bernardines, à la Maigrauge, . | » | » | 29 |
| Capucines, à Montorge, . . | » | » | 43 |
| Dominicaines, à Estavayé, . . | » | » | 35 |
| Bernardines, à la Fille-Dieu, . | » | » | 20 |
| | | | 204 |

### *Résumé.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Clergé séculier, y compris 5 pasteurs, | » | » | 284 |
| Religieux, . . . . . | » | » | 200 |
| Religieuses, . . . . . | » | » | 204 |
| Total. | | | 688 |

Nous observerons seulement que, d'après le décret du 23 janvier 1818, le nombre légal des Ligoriens, qui sont maintenant à Fribourg, est de 11 pères profes et de 5 frères lais; et que, selon le décret du 17 septembre 1818, celui des Jésuites, y compris les

frères, ne doit pas dépasser 30; mais le 31 mai 1824 on leur a permis d'avoir un nombre indéterminé de scolastiques, et le 19 janvier 1826, de transporter leur noviciat de Brigue en Valais à Estavayé. En 1829, il y avait au collége de St.-Michel. 47 personnes.

| | |
|---|---|
| il y avait au collége de St.-Michel. | 47 personnes. |
| à Estavayé . . . . | 57 |
| et au pensionnat, environ, . | 355 |
| En tout. | 459. |

La milice du canton est divisée en trois classes et se compose, *a.* du contingent, *b.* de la réserve, *c.* de la landwehr (garde nationale). Tous les hommes en état de porter les armes, depuis 19 ans accomplis jusqu'à 45 ans révolus, font partie de l'une de ces trois classes. Dans le cas d'une levée en masse (*landsturm*), les hommes de 16 à 20 et ceux de 45 à 60 ans sont tenus de s'armer pour concourir à la défense de la patrie. Le contingent et la réserve se composent comme suit :

| | | Contingent. | Réserve. |
|---|---|---|---|
| Artillerie | 1 comp. | 71 | 71 |
| Trains | 1/2 comp. | 45 | 51 |
| Cavalerie | 1 comp. | 48 | |
| Carabiniers | 1 comp. | 100 | 100 |
| Etat-major | 24 | 24 | 24 |
| Chasseurs | 4 comp. | 476 | 497 |
| Fusiliers | 4 comp. | 476 | 497 |
| | Total. | 1240 | 1240 |

Pour les frais de guerre, le canton de Fribourg fournit 18,690 fr. pour un contingent entier, 9,300 pour la moitié, 6,200 pour le tiers et ainsi desuite (1).

Les habitans du canton de Fribourg sont généralement bien constitués, et les montagnards surtout

(2) V. Offizielle Sammlung der das schweizerische Staatsrecht betreffenden Aktenstücke; Zürich, 1826, S. 4, 5 et 48; *Bulletin des lois*, t. 9, p. 44 et s.; Wieland, *Manuel militaire*; Bâle, 1826, etc.

forts et robustes. Ils ont depuis longtems la réputation d'être bons soldats. Relativement à l'intelligence et aux facultés morales, elles se développeront de plus en plus par de bonnes écoles primaires et secondaires, et sous ce rapport comme tant d'autres ils ne resteront pas en arrière des autres Confédérés. La beauté du sexe est depuis longtems bien connue, et il est difficile de trouver des tailles plus sveltes, des formes plus arrondies, des airs plus gracieux joints à un langage original et sonore que dans les femmes des vallées de la Gruyères, où, d'ailleurs, leurs occupations sédentaires contribuent, en partie, à conserver leurs charmes.

Le Fribourgeois est généralement bon, affable, hospitalier et généreux envers les nécessiteux et les personnes qui ont besoin de son secours. Cependant, son caractère est nuancé selon les localités et la diversité des habitudes.

Le climat varie dans le canton ; mais comme la partie méridionale est plus montagneuse, il y est aussi plus froid que dans la septentrionale. D'après des observations météorologiques faites au collége par Mr. Wierre, professeur de physique, à 635 mètres ou 1955 pieds au-dessus du niveau de la mer (1), à 46°, 48′, 27″ de latitude boréale, et à 2°, 49′, 19″ à l'orient du méridien de Paris, le terme moyen du baromètre, réduit à 0° de température, a été, en 1828, 26 pouces 2, 5 lignes, le maximum 26 pouces 7, 9 lignes, et le minimum 25 pouces 3, 8 lignes; le terme moyen du thermomètre a été 7, 18, le maximum 23, 2, et le minimum 12, 7. Le terme moyen de l'hygromètre a été 83, le maximum 99 et le minimum 57. Il est tombé, en 1828, près de 41 pouces d'eau (1 ligne d'eau correspond à 1 pouce de neige). Un pouce d'eau fait 6 livres par pied carré, 40 pouces

(1) Le sol du Collége formant le haut de la ville est à 226, 5 m. ou 1930, 0′; le niveau de la Sarine au pont de St.-Jean à 520, 0 et 1601, 0, et le haut du pont à 529, 5 et 1630, 0.

font donc 240 livres par pied carré; ce qui donne plus d'un million de livres sur une pose de Fribourg; 958 millions sur une lieue suisse, et plus de 650 millions de quintaux sur le canton de Fribourg (1).

Voici les résultats généraux des observations météorologiques faites en 1829 (2).

| | | |
|---|---|---|
| Barometre réduit à 0° | Moyenne annuelle | 26, 0, 60 |
| | Son maximum, le 11 août | 26, 7, 10. |
| | Son minimum, le 31 mars | 25, 4, 60. |
| | Intervalle du maximum et minimum. | 1, 2, 50. |
| Thermomètre de Réaumur | Moyenne de l'année | 5, ° 6. |
| | Maximum | 23 °, 2, le 11 juillet. |
| | Minimum | 13 °, 2, le 13 février. 15 °, 0, le 27 décembre. |
| | Intervalle | 38 °, 2. |
| Hygromètre | Moyenne de l'année | 84. |
| | Maximum | 99, les 8, 24 et 26 janvier. |
| | Minimum | 60, les 10 février et 20 octobre. |
| | Intervalle | 39. |

Il y a eu 4 pieds, 10 pouces et 11 lignes de neige, et 3 pieds, 5 pouces et 4 lignes de pluie; en tout 46 pouces et 2 lignes d'eau, ce qui fait 277 livres par pied carré.

---

(1) *Feuille d'Avis de Fribourg*, 1829, n.° 2, p. 4, et n.° 3, p. 4 et 5.
(2) Ibidem, 1830, n.° 1, p. 5 et 6.

Il y a eu 38 jours de beaux en entier; 245 beaux en partie; 37 couverts en entier; 128 de pluie; 36 de neige; 132 de brouillard; 122 de gelée; 21 de tonnerre; 9 de grêle et 58 d'un vent violent. Le vent a été observé 316 fois au nord-est (à la bise); 460 au sud-ouest (au vent), et 319 fois dans une autre direction.

Nous donnons encore ici les principaux résultats des observations faites dans le courant de l'année 1830.

| | | |
|---|---|---|
| Baromètre | Moyenne de l'année | 26, 1, 2. |
| | Maximum | 26, 7, 0, le 26 mars. |
| | Minimum | 25, 4, 0, le 9 décembre. |
| Thermomètre | Moyenne | † 6 °, 2, |
| | Maximum | † 23 °, 7, le 4 août. |
| | Minimum | 18, 5, le 2 février. |
| Hygromètre | Moyenne | 82. |
| | Maximum | 99, le 21 novembre. |
| | Minimum | 54, le 15 décembre. |

Aréonomètre. En ne prenant que l'observation de midi, qui donne en général le vent dominant du jour, il a été trouvé 137 fois au nord-est (à la bise), et 137 fois au sud-ouest (au vent), sur 91 autres directions prises ensemble.

Udomètre. Il y a eu 38 pouces 5 lignes et 5 douzièmes de pluie et 5 pieds 8 pouces de neige, ce qui fait ensemble 44 pouces 1 2/3 de lignes d'eau ou 264 livres par pied carré.

Etat du ciel. Il y a eu 45 jours beaux en entier; 263 jours beaux en partie; 17 couverts en entier; 137 jours de pluie; 28 de neige; 123 de brouillard; 104 de gelée; 3 de grêle; 24 de tonnerre et 28 de vent violent.

Le canton de Fribourg est formé presqu'exclusivement par la vallée de la Sarine, du pied de la Dent de Jaman à l'embouchure de la Singine, et par les vallées latérales où coulent les affluens de cette rivière. La ligne de séparation des eaux de la Méditerranée et de celles de l'Océan passe par le sommet de Mo-

léson près de la frontière sud-ouest, et ses montagnes forment les premiers gradins que l'on rencontre, lorsque partant des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat on s'avance au sud-ouest vers la haute chaîne des alpes bernoises et valaisannes, par laquelle continue la grande ligne de séparation que nous venons de mentionner. C'est donc dans la partie sud-ouest de ce canton que ce trouvent les cimes les plus hautes. Les pâturages de ces belles vallées nourrissent les nombreux troupeaux qui fournissent à la fabrication des fromages si généralement connus dans toute l'Europe sous le nom de *fromage de Gruyères*. Voici l'indication des principales hauteurs au-dessus de la mer : la dent de Brenleire, 2388 m. ou 7353 ′; la dent de Folliéran 2337 ou 7195; le sommet de la Hochmatt 2161 ou 6754; sommet du Kaiseregg 2052 ou 6318; du Moléson 2003 ou 6167; limites des bois sur le passage des Morteys 1645 ou 5065; le haut du Gros-Mont 1521 ou 4682; le haut du Petit-Mont 1318 ou 3957; les Morteys 1774 ou 5460; dent de Bourgoz au milieu de la chaîne de Brenleire, 1893 ou 5827; dent de Broc 1806 ou 5660 (1). (V. tous ces articles, ainsi que la Berra, le Gibloux, etc.).

Le canton, dans la partie méridionale, est traversé par deux chaînes de montagnes, dont l'une fait partie du Jorat, qui s'étend depuis les Alpes du canton de Berne jusqu'au lac de Neuchâtel, l'autre appartient aux Alpes bernoises. Selon les cartes géognostiques d'Ebel, la partie septentrionale est composée de brèches, de grès et de formations marneuses, la partie septentrionale, en échange, de brèches et d'alpes calcaires (2). D'après Studer, les couches calcaires du Moléson au Keiseregg sont entremêlées de veines nombreuses de silex et de quarz; de Châtel au Gibloux de grès; la partie intermédiaire est composée de molasse; le sol de St.-Martin et des environs est mar-

(1) *Bibliothèque Universelle*, de Genève, mars 1830, p. 342.
(2) V. Ebel, Ueber den Bau der Erde, Zürich, 1808, 2ter Band,

neux et calcaire, et contient de la houille et des coquillages d'eau douce; le pays de la Broye contient du grès coquillé, mêlé de chaux calcaire (1). On peut aussi faire une autre division, et on aura de cette manière les Alpes fribourgeoises ou la chaîne Sous-Alpine, formée d'une pierre calcaire entremêlée de quarz; et la chaîne inférieure de grès de nouvelle formation.

Les lacs de Neuchâtel, Morat, d'Omêne ou Schwarzesée, de Séedorf et Lussy sont décrits sous leurs noms particuliers, ainsi que les rivières et torrens, la Sarine, la Broye, la Vevaise, la Jogne, les deux Glanes, la Gérine, la Singine, etc., et de plus la majeure partie des ruisseaux.

Jusqu'ici on n'a pas encore trouvé de métaux dans le canton, mais il en existe cependant, principalement des indices de fer (v, mines). On tire annuellement 22 à 23 mille quintaux de sel de France, et, en partie, aussi du Wurtemberg. Nous en parlerons à l'article des revenus. Le canton possède une grande variété de pierres à bâtir; on distingue particulièrement les marbres de Grandvillars, Lessoc et Botterens, les grès de Champotey, Fribourg et du Gotteron, la molasse de la Molière, les tufs de Corpataux, etc. Lorsque le canton sera mieux exploré sous le rapport géologique, on trouvera sans nulle doute aussi de l'ardoise; les pierres à fusil ne sont pas rares dans la vallée de Jaun et les poudings près du pont de Tusy sont très-curieux. La houille qu'on exploite à St.-Martin est d'une bonne qualité, on l'utilise dans la verrerie de Semsales, et on en trouve aussi dans la vallée de Bellegarde.

Le soin des prairies forme une des principales occupations des Fribourgeois. D'après l'*Almanach Helvétique* (p. 29), on comptait, en 1810, 59,365 poses qui sont cultivées, dont 6326 de première classe, 22,496 de seconde et 30,543 de troisième; 16,487 poses de

(1) *Monographie der Molasse.*

forêts appartenant à des communes et à des particuliers, (1895, 1.re classe, 3601, 2.me classe, 5991, 3.me classe), et 3805 qui sont la propriété du gouvernement; 596 poses de vignes et 1236 de jardins et plantages. D'après le cadastre dressé en 1815, le canton possède 68,670 poses de prés (1), 99,371 de champs, 34,480 de bois, 3031 de pâturages, 16,683 pâquiers, 739 de vignes, évaluées à 53,909,737 frs., les bâtimens à 249,012 frs. et les droits féodaux à 2,718,020 frs. D'après le cadastre de l'assurance des bâtimens, de 1828, leur nombre est de 21,171, qui sont assurés pour 21,538,650 frs., non-compris passé 2 millions de mobilier assuré par la société suisse. Voici le mouvement qu'à offert l'assurance des bâtimens depuis son établissement.

| Années. | Bâtimens assurés. | Taxes. | Maisons endommagées. | Indemnités (sans les frais). | Impôt en 00/00. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1814 | 18,089 | 13,805,750 | 12 | 12,865 | 1 $\frac{2}{10}$ |
| 1815 | 18,223 | 13,929 600 | 10 | 6,787 | $\frac{5}{10}$ |
| 1816 | 18,384 | 14,136,650 | 4 | 1,962 | $\frac{8}{10}$ |
| 1817 | 18,450 | 14 322,800 | 9 | 4,900 | $\frac{3}{10}$ |
| 1818 | 18,394 | 14 285,700 | 9 | 4,005 | $\frac{4}{10}$ |
| 1819 | 19,996 | 17,810,350 | | 6,210 | $\frac{5}{10}$ |
| 1820 | 20,103 | 18,245,450 | 24 | 13,950 | $\frac{3}{4}$ |
| 1821 | 20,199 | 18,184.650 | 4 | 4,150 | $\frac{3}{10}$ |
| 1822 | 20,241 | 18,335,450 | 8 | 5,230 | $\frac{4}{10}$ |
| 1823 | 20,336 | 18,580,900 | 21 | 29,812 | 1 $\frac{6}{10}$ |
| 1824 | 20,880 | 20,688,550 | | 13,233 | $\frac{8}{10}$ |
| 1825 | 21,014 | 20,652,250 | 12 | 16.882 | $\frac{8}{10}$ |
| 1826 | 21,012 | 21 089,900 | 4 | 1,305 | $\frac{2}{10}$ |
| 1827 | 21,061 | 21,293,000 | 9 | 13,301 | $\frac{7}{10}$ |
| 1828 | 21,171 | 21,538,650 | 13 | 4,935 | $\frac{5}{10}$ |

(6) La pose ordinaire est de 50,000 pieds, celle des forêts seulement de 40,000.

Voici aussi un tableau des pompes à feu ou incendie qui existent dans le canton, d'après l'état qui en a été dressé en juin 1830.

| ARRONDISSEMENS. | Grandes. | Petites. | Portatives. | Total. |
|---|---|---|---|---|
| Fribourg. . . . | 26 | 3 | 9 | 38 |
| Morat. . . . | 21 | » | 2 | 23 |
| Corbières. . . | 1 | » | » | 1 |
| Gruyères. . . | 13 | 5 | 2 | 20 |
| Rue. . . . | 5 | » | » | 5 |
| Bulle. . . . | 9 | » | 2 | 11 |
| Farvagny. . . | 1 | » | 1 | 2 |
| Montagny. . . | 7 | » | » | 7 |
| Estavayé. . . | 10 | » | » | 10 |
| Romont. . . | 6 | » | 4 | 10 |
| Surpierre. . . | 5 | » | » | 5 |
| Châtel. . . . | 7 | » | » | 7 |
| Sommaire. | 111 | 8 | 20 | 139 |

## LE GOUVERNEMENT POSSÈDE EN FORETS.

| PRÉFECTURE. | Poses. | Valeur du fond. | Valeur des bois. | Total. |
|---|---|---|---|---|
| Fribourg. | 347 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{16}$ | 44,427 | 83,835 | 128,262 |
| Morat. | 593 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{16}$ | 113,044 | 151,101 | 264,145 |
| Gruyères. | 302 $\frac{3}{4}$ | 37,394 | 76,281 | 113,675 |
| Bulle. | 849 $\frac{3}{48}$ | 119,452 | 147,953 | 267,405 |
| Châtel. | 233 $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{8}$ | 20,469 | 71,695 | 92,164 |
| Rue. | 115 | 8,652 | 24,222 | 32,874 |
| Farvagny. | 77 $\frac{1}{2}$ | 11,975 | 20,011 | 31,986 |
| Montagny. | 1,013 $\frac{1}{37}$ | 116,928 | 195,637 | 362,565 |
| Surpierre. | 254 $\frac{1}{2}$ | 49,049 | 66,063 | 115,112 |
| Estavayé. | 34 | 9,100 | 7,944 | 17,044 |
| | 4,078 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{16}$ | 627,050 | 929,930 | 1,556,980 |

Les nombreux bâtimens du gouvernement, le mobilier non-compris, sont assurés pour 433,650 frs.

En automne 1817, on a ensemencé 16,138 $\frac{17}{48}$ poses de terre, en printems 1818, en échange, 21,628 $\frac{67}{144}$, et la même année la récolte a été faite sur 37,766 $\frac{59}{72}$ poses, ce qui comparé avec la population d'alors faisait à peu près demi pose par personne.

Le même recensement fait en 1825 donne, pour

| | |
|---|---|
| l'automne, 1824, | 16,717 |
| pour le printems, 1825, | 21,140 |
| En tout | 36,857. |

| | |
|---|---|
| En 1819, grains d'hiver, | 16,885 poses. |
| de printems, | 20,924 |
| | 37,809 |

Le bétail est une des principales richesses du canton; en 1807 on comptait :

| | chevaux | vaches |
|---|---|---|
| à Surpierre, | 691 chevaux, | 764 vaches. |
| » Corbières, | 267 | 1,768 |
| » Morat, | 1,161 | 2,177 |
| » Montagny, | 1,516 | 2,431 |
| » Châtel, | 518 | 2,094 |
| » Fribourg, | 1,712 | 7,342 |
| » Bulle, | 846 | 4,134 |
| » Romont, | 1,209 | 4,133 |
| » Rue, | 926 | 3,226 |
| » Gruyères, | 308 | 3,558 |
| » Estavayé, | 1,196 | 1,294 |
| » Farvagny, | 598 | 2,066 |
| | 10,942 | 34,987 |

Dèslors le nombre des espèces chevaline et bovine à considérablement augmenté.

| | Chevaux | Bêtes à cornes | Menu bétail |
|---|---|---|---|
| 1818 | 10,825; | 44,645; | 39,094. |
| 1819 | 10,774; | 45,085; | 46,619. |

La consommation domestique était alors comptée à environ 4,000 pièces de gros bétail, et 3,000 veaux.

Bêtes à cornes péries :

1818, 355; 1819, 390.

Chevaux péris:

1818, 311; 1819, 201.

| | Chevaux | Bêtes à cornes | Menu bétail |
|---|---|---|---|
| 1822. | 11,156; | 44,974; | 50,705. |
| 1825. | 12,446; | 44,284; | 42,722. |

Ânes et mulets 218.

Bétail tué pour l'usage domestique:

Bœufs 347; vaches 4,600; genisses 727; veaux 5,727; brebis 8,286; chêvres 942; porcs 10,015. Bêtes péries : chevaux 303; vaches 500.

| | Chevaux | bêtes à cornes | menu bétail |
|---|---|---|---|
| 1826. | 12,410; | 41,109; | 41,854. |
| 1827. | 12,604; | 43,501; | 43,331. |
| 1828. | 12,658; | 47,890; | 41,563. |

Anes et mulets, 1826, 187; 1827, 199; et 1828, 170.

*Bêtes tuées pour l'usage domestique:*

| | Bœufs | vaches | genisses | veaux |
|---|---|---|---|---|
| 1826. | 1,110; | 2,972; | 453; | 5,219. |
| 1827. | 146; | 3,683; | 382; | 5,249. |
| 1828. | 209; | 3,636; | 320; | 6,338. |

| | Brebis | chèvres | porcs |
|---|---|---|---|
| 1826. | 7,815; | 797; | 9,943. |
| 1827. | 6,808; | 891; | 11,297. |
| 1828. | 6,813; | 909; | 11,521. |

En 1826, 675 bêtes des races chevaline et bovine ont péries; en 1827, 265 chevaux et 324 vaches, et en 1828, 305 chevaux et 366 vaches, en tout 632.

Etat du recencement du bétail, dressé au 31 décembre 1829. Le tableau de Farvagny manque.

| Préfect. | Etalons. | Chevaux. | Jumens. | Poulins. | Anes. | Mulets. | Total. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Eribourg | 77 | 947 | 2,239 | 562 | 55 | 29 | 3,909 |
| Morat | 9 | 357 | 718 | 243 | 1 | | 1,328 |
| Gruyères | 2 | 72 | 262 | 57 | 4 | 25 | 422 |
| Corbières | 3 | 20 | 163 | 34 | | 2 | 223 |
| Bulle | 5 | 69 | 642 | 126 | 2 | 18 | 857 |
| Châtel | 1 | 77 | 360 | 38 | | 1 | 477 |
| Romont | 7 | 178 | 831 | 162 | 5 | 25 | 1,208 |
| Rue | 10 | 113 | 652 | 56 | 6 | 15 | 942 |
| Montagny | 16 | 174 | 803 | 211 | 1 | 11 | 1,233 |
| Surpierre | 4 | 106 | 314 | 77 | | 10 | 511 |
| Estavayé | 15 | 229 | 756 | 224 | 7 | 6 | 1,270 |
| Total | 149 | 2,342 | 7,640 | 1,789 | 81 | 137 | 12,380 |

| Préfect. | Taureaux. | Bœufs. | Vaches. | Genisses. | Veaux. |
|---|---|---|---|---|---|
| Fribourg | 120 | 943 | 10,306 | 3,348 | 4,580 |
| Morat | 26 | 217 | 1,649 | 381 | 483 |
| Gruyères | 56 | 10 | 2,418 | 649 | 630 |
| Corbières | 12 | 2 | 1,049 | 273 | 342 |
| Bulle | 40 | 6 | 2,828 | 891 | 1,000 |
| Châtel | 29 | 3 | 1,179 | 570 | 460 |
| Romont | 34 | 56 | 2,321 | 857 | 767 |
| Rue | 57 | 59 | 2,232 | 924 | 689 |
| Montagny | 37 | 68 | 1,176 | 486 | 450 |
| Surpierre | 12 | 39 | 440 | 150 | 168 |
| Estavayé | 24 | 43 | 961 | 296 | 276 |
| Totaux | 447 | 1,446 | 26,629 | 8,825 | 10,395 |

Total général 47,742.

| Préfectures. | Brebis. | Chèvres. | Porcs. |
|---|---|---|---|
| Fribourg. | 10,135 | 1,645 | 6,487 |
| Morat | 3,749 | 242 | 1,840 |
| Gruyères | 1,033 | 1,005 | 563 |
| Corbières | 235 | 195 | 271 |
| Bulle | 714 | 528 | 872 |
| Châtel | 359 | 460 | 447 |
| Romont | 682 | 199 | 1,458 |
| Rue | 906 | 561 | 1,525 |
| Montagny | 2,150 | 193 | 1,343 |
| Surpierre | 867 | 29 | 481 |
| Estavayé | 2,312 | 86 | 1,091 |
| Totaux | 23,134 | 5,143 | 16,378 |

Total général 45,155.

En 1811, 657 chevaux, (249 chevaux, 290 jumens, 118 poulains), 18,872 bêtes à corne, (927 bœufs, 13,270 vaches, 3,047 genisses, 1,628 veaux), 6,494 pièces de menu bétail, (2,181 moutons, 2,631 chèvres, 1,682 porcs), avaient alpés sur 15,375 pâquiers.

On comptait jadis que 12,000 vaches, qui du 15 mai au 9 octobre paissaient dans les gras pâturages de nos montagnes, fournissaient 24,060 quintaux de

fromage, en admettant une moyenne de 200 livres pour chaque vache. En comptant le quintal à 32 frs., le produit des fromages était de 768,000 frs. au moins. Depuis l'établissement et l'introduction des fruiteries dans la majeure partie du canton, on compte 500 laitages à 80 quintaux chaque, en tout 40,000 quintaux, ce qui, au prix moyen de 25 frs, donne un capital de 1 million. Les excellens fromages de Gruyères, qui jouissent dans toute l'Europe d'une célébrité bien méritée, se font dans une chaîne de montagnes qui a dix lieues de longueur sur quatre de largeur, et qui s'étend depuis la Singine jusqu'à la Veveyse sur la frontière du canton de Vaud. Les plus estimés sortent des pâturages de la paroisse de Charmey (1).

Les propriétaires de troupeaux, qui habitent la plaine, louent aux bergers des Alpes une petite partie des leurs pendant la belle saison, et ils retirent pour le loyer de chacune de leurs vaches pendant environ vingt semaines 30 à 40 fr. Autrefois c'était seulement 20 frs., mais avant que dans la plaine on fabriquât du fromage, qu'on appelle fromage de fruiterie pour le distinguer de celui de la montagne, que les marchands et consommateurs préfèrent, quoiqu'il coute quelques francs de plus que l'autre, dont la qualité est inférieure.

Une espèce de fromage presque particulière au canton, est celle des *vacherins*, qui sont recherchés dans les villes, surtout en hiver, et dont on fait un met géné-

(1) Par décret du 5 février 1827, une caisse d'assurance a été établie pour le bétail; elle se forme au moyen d'une rétribution de 5 raps pour chaque certificat de santé, et de 5 raps pour chaque pièce inscrite sur un certificat pour l'alpage. Du 15 mai 1827 au 30 juin 1828, on en a délivré 31,139 pour l'alpage, et 29,726 simples, qui ont produit la somme de 3,043 frs. 25 rp., selon le premier compte qui a été rendu public. Le second compte, du 1.er juillet 1828 au 30 juin 1829, offre une recette de 4270 frs. 95 rp. et une dépense de 114 frs. 60 rp.; 2250 frs. sont placés sur des revers, et 1906 frs. 35 rp. restent dans la caisse courante.

ralement goûté, qui est connu sous le nom de *fondue*. Les vacherins qu'on appelle *stracchino* dans la Lombardie, ne se vendent pas aussi cher que les fromages ordinaires, et la livre ne coûte communément que 10 à 11 cruches.

La majeure partie des fromages ne se salent pas sur les montagnes même, mais dans des magasins des vallées inférieures, qu'on appelle *salages* (Käsleller); il y en a beaucoup à la Tzintre près de Charmey et à Ruffenen en delà de Plaffeyen. On compte, l'un dans l'autre, 4 livres de sel par quintal, et 2 livres par pièce, ce qui pour les 40,000 quintaux fait 160,000 livres.

On fabrique avec le petit-lait qui reste, après qu'on en a tiré les parties caseuses, du *séra*, *scheré*, *seret*, *sérassé*, qu'on appelle *nascheid* et *zieger* en allemand suisse et *caillebotte* en français. On le mange frais ou salé; cependant, il y en a de deux sortes, l'une appelée *zigre*, et l'autre *scheré* (*zieger* et *nascheid*). On fabriquait jadis avec le petit-lait aussi du sucre de lait qu'on mêlait avec le sucre pendant le système continental avant 1814.

La ville de Genève est l'entrepôt principal pour l'exportation des fromages qui sont destinés pour la France et le Piémont, nous reviendrons plus tard sur ce chapitre.

L'agriculture est en honneur dans la partie du canton qui n'est pas occupée par des montagnes, et fournit aux habitans une quantité de blé suffisante pour leurs besoins. Depuis la suppression du droit de parcours, en 1809 et 1812, l'agriculture a fait des progrès très-sensibles; car, outre les différentes espèces de céréales, on sème du trèfle, du colzat, des navets, des racines d'abondance ou des betteraves, de l'esparcette, de la luzerne, etc. On a introduit ça et là la charrue écossaise avec diverses modifications, et des particuliers ont établi des fermes-modèles à Bourguillon, Greng, Wallenried, Grandfey, Rosière, Remetswyl, etc. La

*société économique* a, en sept. 1830 et 1731, fait distribuer des primes aux meilleurs laboureurs dans des concours publics. En outre, les fribourgeois cultivent une énorme quantité de pommes de terre qui servent pour leur nourriture et, en partie, pour celle de leur bétail et leur engrais; ils sèment aussi du lin et du chanvre; ils cultivent et recueillent beaucoup de fruits, et font avec leur jus cuit une espèce de sirop qui est connu dans le pays sous le nom de *sauce*, et qu'on peut employer pour divers mets et gâteaux; ils fabriquent dans toutes les parties du canton de l'eau de cerise en grande quantité, surtout dans la vallée de Montbovon; ils plantent dans la partie nord et nord-est du canton, une si grande quantité de tabac, que cet objet est devenu pour eux un article important de commerce.

Le bétail, dans la partie montagneuse du canton, forme une race toute particulière qui, sous bien des rapports, appartient au bétail le plus beau, le plus solide et le plus utile de la Suisse, aussi est-il très-recherché. Mr. Ithen en fait un très-grand éloge et il dit des taureaux, qu'ils sont très-bien proportionnés; que leur poil est doux et court, que leur cou, leurs épaules n'atteignent jamais un degré extraordinaire de graisse et de grosseur; que dans l'étranger ils sont longtemps bon pour faire race; qu'ils sont généralement doux et peu enclins à la méchanceté; qu'ils se contentent d'une nourriture médiocre, et que malgré cela ils conservent longtems leur force et vigueur. L'auteur que nous venons de citer les préfère à ceux de l'Oberland bernois (1).

La couleur de cette race bovine est d'un brun rougeâtre ou noirâtre, et on trouve beaucoup de pièces qui sont bariolées rouge et blanc, de sorte que les amateurs ont un grand choix de nuances. On élève

(1) Gemeinnütziger Unterricht über Kenntniß der Pferde und des Rindviehs, ec., Chur, 1819, II, p. 17 et 18.

dans le canton beaucoup de moutons, de chèvres, de cochons et de chevaux; « ces derniers, dit Picot que nous copions, parce qu'il nous a en majeure partie traduit (1), ne se distinguent pas par l'élégance de leurs formes, mais ils sont fort propres à toutes sortes de travaux, et en conséquence recherchés dans les cantons voisins. » Voici l'opinion du vétérinaire Ithen sur les chevaux fribourgeois qu'il range dans la même rubrique que ceux du canton de Vaud.

« Les chevaux fribourgeois et vaudois, dit-il, sont un peu plus forts et plus corpulens que ceux des cantons de Berne et de Soleure, leur croupe est large, le corps charnu, les membres sont vigoureux, la queue et la crinière sont bien garnis, et le sabot est grand. Ils sont très-forts et persévérans et ils ont toutes les qualités requises pour faire de bons chevaux de trait, à quoi on les emploie généralement. Dans le commerce, ils sont connus sous le nom de chevaux romands ou fribourgeois (2). »

Pour améliorer les races de bétail, on distribue annuellement, au commencement du printems, des primes en argent aux propriétaires des plus beaux étalons et taureaux. Cet encouragement a déjà eu un très-bon résultat. Les principales foires pour les chevaux se tiennent à Romont, pour les poulains à Gruyères et pour les bœufs et vaches à Bulle et Fribourg. Dans le pays de la Broye, la race bovine est plus petite, et les chevaux des marais d'Anet sont estimés des amateurs, surtout parce qu'ils sont vigoureux et habitués aux fatigues et à une nourriture sobre et médiocre.

On a généralement peu de soins des moutons, aussi la laine n'est-elle guère estimée, sauf celle qu'on obtient d'une race qu'on appelle flammande (*fliamenzé* en patois). Si on suivait la méthode de Thaer et celle

(1) Helvetischer Almanach, 1810.
(2) Gemeinnütziger Unterricht, etc., I, p. 11.

qui est pratiquée en Silésie et en Saxe, et si on croisait la race avec des mérinos, ce serait une ressource et une richesse du pays de plus, et on pourrait bien mieux utiliser les pâturages les plus élevés, surtout ceux qui sont dangereux pour les vaches, qu'on ne le fait actuellement avec des chèvres, et en peu d'années il serait aisé de doubler ou tripler le nombre peu considérable des moutons, proportionnellement avec les autres animaux domestiques et la nature du sol des Alpes fribourgeoises. La ville de Payerne tire de cette manière un parti très-avantageux de ses pâturages et de l'assolement qu'elle a adopté pour ses terres.

La principale industrie du pays, pour les habitans des montagnes, c'est l'éducation ainsi que le soin des bestiaux : pour les habitans des plaines, c'est l'agriculture. Les Fribourgeois se livrent peu au commerce; ils se contentent de fortunes médiocres, et préfèrent jouir avec simplicité de ce qu'ils ont hérité de leurs pères, que de courir des chances en se livrant à des spéculations mercantiles, de sorte que la population est en général plus agricole qu'industrielle. Le lux n'a pas fait de grands progrès parmi eux, malgré les jérémiades de quelques personnes qui ne rèvent que l'âge d'or du *bon vieux tems* : cependant, depuis une quarantaine d'années ils ont des besoins nouveaux et de nouvelles dépenses à faire. Le tressage des pailles occupe un grand nombre d'individus, principalement du sexe, et il est une source de bénéfices pour le canton, mais la vente des fromages, des chevaux et des bêtes à cornes, lui procure encore le plus grand avantage, et elle est, d'ailleurs, d'une ressource plus constante et plus assurée. Nous parlerons encore d'autres articles. Outre des bestiaux, du fromage, des cuirs, du tabac, des pailles tressées, du bois, des planches, du café chicorée, le canton exporte encore quelques autres objets en petite quantité. Il manque, en échange, de vins et d'eau de vie. A Ge-

nève, entrepôt principal pour l'exportation des fromages pour la France et le Piémont, on en exportait, avant la hausse des droits d'entrée (1), 8 à 9,000 quintaux pour la France, et 30,000 quintaux pour le Piémont. Depuis la hausse, pour ce dernier pays seulement 18 à 20,000 quintaux, et pour le premier 2,400 à 3000. Avant cette mesure extraordinaire, surtout entre voisins qui ont des échanges réciproques à faire, l'exportation était de 38 à 40,000 quintaux, ce qui, à 30 frs. le quintal, faisait un capital de 1,100,000 à 1,200,000 frs. Depuis lors l'exportation a diminué de 2/5. Une partie des fromages, surtout ceux de Planfayon, s'exporte pour l'Allemagne, où les droits d'entrée sont faibles, et ne se payent que par pièce, quelqu'en soit le poids, mais en Autriche, en Pologne et en Russie les fromages suisses sont entièremant prohibés (2).

On tresse 550,000 pièces de paille, qui peuvent être estimées à 280,000 frs. Avant la hausse dont nous venons de parler, le capital de cette industrie nationale pouvait être porté à 340,000 frs. (3) Avant la hausse la France recevait 300,000 pièces, depuis la hausse des droits seulement 200,000; l'Italie en reçoit 50,000 pièces et l'Allemagne 200,000. Les pailles tressées du canton de Fribourg sont très-estimées dans le commerce; mais des spéculateurs indigènes l'ont en partie gâté, en ce qu'ils allaient vendre leurs marchandises sur place, de sorte qu'ayant une fois

(1) Sous l'empire, ce droit était de 2 frs., et depuis la restauration de 1814 de 6 frs. 75 rp. par quintal, et à peu près autant pour le Piémont. Il faut espérer que depuis la restauration de 1830 toutes ces entraves entre deux nations voisines et amies cesseront.

(2) On trouve des détails intéressans sur le commerce et la fabrication du fromage dans le premier cahier des *Mémoires de la Société Economique*; Fribourg, 1816, p. 39.

(3) L'aunage des pailles tressées a été déterminé par un arrêté du 23 octobre 1816 à 12 aunes, mesure de Paris, ou comme on l'appelle dans le pays un *vingt*.

payé les droits d'entrée, ils se mettaient à la merci des acheteurs.

On compte qu'il y a dans le canton 30 tanneries (nous n'en avons trouvé dans le cadastre des bâtimens que 26) avec 150 fosses, qui tannent annuellement 2,000 peaux des boucheries; les agriculteurs font tanner celles des bêtes qu'ils tuent pour leur usage particulier, de sorte qu'elles n'entrent pas dans le commerce.

L'on peut admettre qu'on obtient des boucheries:

| | |
|---|---|
| 3,000 peaux | de grosses pièces de bétail; |
| 6,000 | de veaux; |
| 6,000 | de moutons; |
| 4,000 | de chèvres; |
| 6,000 | de chevraux (vul. cabris). |
| 25,000. | |

On exporte la plupart des peaux brutes, le reste sert pour la consommation intérieure; on importe, en échange, 200 menues peaux du Wurtemberg et de la Bavière. Dans les 14.e et 15.e siècles les tanneries de Fribourg fleurissaient à côté des fabriques de draps (1). L'exportation des gros cuirs est d'environ 1,000 et celle des peaux de veaux de 5 à 6,000. La main-d'œuvre des tanneurs fribourgeois est réduite à la consommation intérieure, depuis que par un droit de 50 frs. par quintal sur les cuirs et de 30 frs. sur les peaux tannées, le Piémont et l'Italie, qui autrefois les absorbaient, en ont par-là fermé l'entrée, en suivant, dans ce système de prohibition qui est contraire à l'avantage bien entendu de tous les pays, l'exemple de la France. Depuis lors, on a vendu en Italie et en Allemagne les cuirs bruts, pour racheter, en échange, des cuirs ouvrés aux foires de Zurzach.

---

(1) V. Sur les tanneries et fabriques de draps de Fribourg dans les 13.e, 14.e et 15.e siècles, Schweizerische Jahrbücher, Aarau, 1823, 2.e partie, p. 312 et s.

En 1808, on a exporté par le bureau de Châtel-St.-Denis 13,380 planches, 2,913 paquets de litteaux et 239,100 échalas pour le Pays-de-Vaud, Genève et la France, et de 1828 à 1829, 1,830 chars de bois, 20,354 douzaines de planches, 3,324 douzaines de lattes, 10,228 pièces de bois de construction, et 2,767,000 échalas.

On consume annuellement en Suisse pour un demi million de café chicorée, ainsi à proportion dans le canton de Fribourg, où la fabrique établie dans la capitale ne suffit pas pour satisfaire tous les goûts.

Selon un calcul approximatif, 5,000 tonneaux ou chars de vin doivent entrer annuellement dans le canton. Voici des données plus détaillées et plus exactes.

Depuis sept ans, (de 1823 à 1829), la moyenne des vins suisses entrés dans le canton

| | |
|---|---|
| est de. . . . . . . | 1,855,500 pots. |
| La moyenne des vins de France. . | 94,600 |
| Le produit moyen des vignes indigènes. . . . . . . | 438,700 |
| | 2,388,800 |
| La moyenne de la réexportation des vins suisses est de. . . . | 228,000 |
| Des vins de France. . . . | 4,500 |
| Des vins du canton, approximativement. . . . . . | 100,000 |
| | 333,500 |

Ce dernier calcul n'est qu'approximatif, parce que beaucoup de vins indigènes étant mêlés avec d'autres vins suisses, sont exportés sous cette dernière dénomination.

Il résulte de ces données que la moyenne de la consommation annuelle est,

| | |
|---|---|
| en vins suisses, presque tous du canton de Vaud, de . . . | 1,627,500 pots. |
| en vins de France . . . | 90,100 |
| en vins du canton . . . . | 338,700 |
| En tout | 2,056,300 pots. |

ou 5,140 chars et 300 pots, le tout mesure de Fribourg.

La verrerie de Semsales occupe environ 150 ouvriers. Dans la ville de Fribourg, on fabrique de la bière, des chandelles, des cierges, des chapeaux de feutre et de paille, du tabac, de la faïence, des cartes et des toiles de coton, la teinturerie en rouge passait pour une des meilleures de la Suisse, mais ce bel établissement a été abandonné depuis environ un an; celle de Morat marche bien.

Les habitans du canton qui parlent français sont généralement plus industrieux que les allemands; ces derniers se livrent rarement à des entreprises nouvelles.

D'après la loi du 4 mai 1830, toutes les routes du canton sont divisés en routes cantonales et routes communales. Les premières sont subdivisées en deux classes; la première comprend les routes de Fribourg à la Singine; de Fribourg à Châtel; de Matran à Romont; de Fribourg à Cheires; de Montet à Estavayé; de Dompierre à Champagny; du Lœwenberg à Freschelz, et de Fribourg à Morat. Les routes de la seconde classe sont celle de Bulle à Montbovon; de Vaulruz à Romont; de Romont à Ecublens; de Groley à Portalban; de Charmey (préfecture de Morat) à Sugiez, et du confluent des deux Singines au Lac-Noir, pour aussi longtems que le gouvernement en retirera le péage et l'argent de chaussée. Voici quelle est leur étendue: de Fribourg à Châtel, 8 lieues 3/4 et 818′; de Friboug à la Singine, 3 lieues 1/4 et 8′; de Bulle au pas de la Tine ou Montbovon, 3 l. 3/4

51'; de Vaulruz à Romont 2 1/8 l., 650'; de Matran à Ecublens, 6 3/8 l. 1,295'; de Fribourg au Montellon, commune de Mannens au bas de Montagny, 3 1/4 l. 478'; de Cugy à Cheires, après avoir emprunté le territoire du cercle de Payerne, 2 1/3 l. 2,147;' de Montet à Estavayé, 3/4 l. 1,938'; de Groley à Domdidier, 1 1/3 l. 19'; de Domdidier à Portalban, 1 1/2 l. 1,275'; de Dompierre à Domdidier, 1 l. 145'; de Greng à Champagny, 2 l. moins 40'; de Morat au Montillier, 1/4 l. 1,009'; du Montillier au Vuilly, 2/3 l. 11,548 1/2' (cette nouvelle route, qui facilitera les relations avec le Vuilly et le canton de Neuchâtel, a 14 aquéducs, dont 6 grands); du Lœwenberg à Freschelz, 1 3/4 l. 4,017'; de Fribourg à Morat, 3 l. 1,640'; la route du Lac-Noir ou Domêne depuis les deux confluens de la Singine jusqu'à la barrière des bains a 23,991' ou 1 1/4 l. 1,491'. Nous avons déjà fait remarquer au commencement de cet article que la lieue suisse a 18,000 pieds de Berne de longueur. De la Singine à Châtel on passe 28 ponts; de Bulle à la Tine 9; de Vaulruz à Romont 7; de Matran à Ecublens 7; de Fribourg à Yvonand 5; de Montet à Estavayé 3; de Groley à Portalban 9; de Morat à Payerne 3; de Fribourg à Morat 5; et de Morat à Aarberg 2; en tout 78 ponts sur le territoire fribourgeois. Les anciennes routes, construites à neuf vers le milieu du 18e siècle, sont généralement mal tracées, mais elles ont déjà été bien améliorées et le seront successivement, ce qui contribuera à faire prospérer l'agriculture, l'industrie et le commerce. Le personnel de l'administration, qui est dirigée par le conseil de police, se compose d'un inspecteur-général des ponts et chaussées, de sept voyers, et d'un piqueur par chaque commune.

Il y a dans le canton, 10 teintureries, 4 gypseries, 2 imprimeries, 2 papeteries, en comptant celle qu'on établit à Bulle, 2 blanchisseries, 3 forges-martinets, 155 forges diverses, 10 moulins à écorce, 36 boulan-

geries, à Fribourg, 7 foules, 240 moulins, 26 tanneries, 11 tuileries, 21 huileries, 125 scieries, 224 auberges, 52 pintes, 5 cafés, 6 pâtissiers, 9 brasseries de bière, 10 établissemens de bains, d'après le cadastre des bâtimens que nous avons compulsé article par article, quoiqu'il en contienne 21,061 (celui de 1827.)

Par cette même recherche, nous avons trouvé 138 églises, 135 chapelles et 14 couvens.

Le canton a cinq bureaux de postes, à Fribourg, Bulle, Morat, Estavayé et Romont, et trois dépôts de lettres, à Montagny, au Bry et à Châtel; 7 bureaux de péage, à Morat, Domdidier, Estavayé, Rue, Châtel, à la Singine et au Lac-Noir; des bureaux pour l'introduction et le transit des boissons, à Châtel, Montbovon, Rue, Ménières, Cugy, Estavayé, Cheires, Montagny, Dompierre, Domdidier, Portalban, Morat, Sugiez, Chiètres, Champagny, la Singine et Heitenried, et pour l'introduction de la consommation intérieure seulement à Attalens, Bésenzens, Villarepos et Misery; 27 postes de gendarmerie dans diverses localités. Une compagnie d'état, composée de 104 hommes, y compris 3 officiers, fait le service de la place à Fribourg; l'administration du sel est composée d'un administrateur, de 5 facteurs et 55 détailleurs; le nombre des inspecteurs du bétail est de 278. D'après le décret du 1.er février 1828, 9 vétérinaires doivent être cantonnés à Fribourg, Bulle, Morat, Romont, Rue, Estavayé, Châtel-St.-Denis, Gruyères et La-Roche.

Voir les articles monnaies, poids et mesures.

Les hommes et les femmes du canton de Fribourg ont généralement une belle figure, mais ça et là elle manque d'expression; leurs mœurs ont beaucoup perdus de leur ancienne rudesse, mais en majeure partie elles sont simples et pures, et depuis trente à quarante ans il s'est fait un changement très-remarquable dans leur manière d'être. Ceux qui parlent français sont plus jovials que les allemands. Les fêtes sont

nombreuses, on en compte environ 100 y compris les dimanches, et malgré que 27 aient été abolies depuis longtems et qu'on appelle *fêtes basses*, une partie des habitans les chôment encore, surtout dans les cabarets. On danse à l'occasion des noces et le lundi et mardi de carnaval; mais la principale fête nationale a lieu en automne, et s'appelle la dédicace générale des danses (*allgemeine Tanzkilbé*); elle dure trois jours de suite, savoir le dimanche, le lundi et le mardi; mais il n'est pas permis de danser plus tard que huit heures du soir (1). Dans les fêtes qui ont lieu à l'occasion des mariages, on joue quelques fois encore une marche nationale qui se conserve depuis longtems par tradition, et qu'on appelle la marche de noces (*der Hochzittmarsch*) (2). Dans la préfecture de Morat on a des réjouissances publiques à l'occasion de la moisson et de la vendange, à Chiètres surtout ces fêtes populaires ont encore conservé l'ancien type national. A Morat même on fête, le 22 Juin, l'anniversaire de la glorieuse et célèbre bataille de l'année 1476 (3).

Le caractère des habitans de la partie montueuse est à peu près le même que celui des autres habitans des Alpes; ils sont plus vigoureux et plus actifs que les habitans de la plaine; ils préfèrent le commerce à l'agriculture, ce qui les conduit souvent dans les pays étrangers. Le service militaire qui, dans le 15.e et 16.e siècle, a malheureusement remplacé l'industrie, principalement les tanneries et les fabriques de drap, était jusqu'à ces derniers tems très-goûté des Fribourgeois, favorisé et encouragé d'en haut. Si quelques-uns s'y sont distingués, s'ils y ont acquis de la fortune et des titres, d'autres, en échange, y ont perdu leur

---

(1) On a fait depuis passé un siècle beaucoup de lois sur la danse, la dernière est du 10 août 1829; v. Bulletin des lois, t. XI, p. 168.

(2) Elle est jointe à l'*Almanach helvétique*, de 1810.

(3) V. *Alpenrosen*, 1823, p. 317.

avoir, la simplicité de leurs mœurs, et introduits dans le pays des usages et des vices ignorés de nos ancêtres. Fort heureusement ce service est maintenant réduit à celui de Naples, pour lequel Fribourg laisse engager 472 hommes (1). Avant l'année 1792, les Suisses, au moyen des capitulations militaires, jouissaient en France de divers avantages et priviléges, mais ces avantages, qui n'étaient utiles qu'à quelques individus, ne pouvaient nullement contre-balancer le mal qui en résultait pour la nation en général (2). Les pensions secrètes surtout avaient beaucoup contribué à corrompre une partie de la magistrature. Un ouvrage spécial sur cette partie des annales suisses serait à la fois curieux, piquant et instructif; au point qu'un landamann Reding, de Schwyz, disait (1492); « Les Confédérés doivent avoir un trou pour sortir, le meilleur est celui de France, puisque les Allemands et les Lombards haïssaient les Suisses. » (3)

Les Fribourgeois sont très-hospitaliers envers les étrangers, aussi leur nombre est-il considérable; car environ 1,000 familles sont pourvues de tolérances (permissions d'établissemens) et près de 5,000 individus des deux sexes de permis de séjour. Depuis trois à quatre siècles un grand nombre d'Allemands, de Savoyards, de Français, d'Italiens et de Suisses des autres cantons se sont fait naturaliser. Depuis que Fribourg a été admis dans la confédération (1481) plusieurs familles ont germanisé leurs noms primitivement français ou romands.

Il y avait autrefois un grand nombre de goîtres dans la ville-basse de Fribourg et dans divers villages

---

(1) V. Sur le service militaire étranger, Schweizerisches Musäum; Aarau, 1816, 2tes Heft; Schweizerische Jahrbücher; Aarau, 1823, I, S. 293; Bulletin des lois, tomes I, p. 163, II, p. 227, VIII, p. 110, et X, p. 155.

(2) V. outre tous les historiens suisses, Valerius Anshelm, Berner Chronik; Bern, 1825, S. 119, 125, 364 u. s. w.

(3) Valerius Anshelm, II, p. 105.

voisins, mais une plus grande propreté dans les logemens et habillemens, et des soins mieux entendus pour l'enfance ont diminué cette triste infirmité.

Le langage usité dans la plus grande partie du canton de Fribourg, est un patois français, qui varie selon les localités, mais on en distingue trois espèces distinctes; le Gruverin, qui se parle dans le pays de Gruyères; le Quetzo, qui est en usage dans la partie moyenne du canton, et le Broyar, qui est le langage des districts arrosés par la Broye près du lac de Neuchâtel. Le premier de ces patois est le plus doux, le plus expressif et le plus original. Cependant, tous ont soit dans la construction, soit dans la tournure des phrases, des particularités qui méritent l'attention des philologues. Dans le Vuilly, le patois à quelques modifications qui tiennent aux habitudes et au genre de culture de la contrée. Dans le reste du district de Morat, les habitans parlent l'allemand bernois, mais encore est-il nuancé çà et là. Il en est de même de l'allemand de la vallée de Jaun, de Plafeyen, de Düdingen et de Gurmels; l'invasion du patois et du français dans les paroisses allemandes est sensible depuis 15 à 20 ans, et telle localité qui jadis était allemande, par exemple La-Roche, Praroman, Marly, est maintenant toute romande (1).

La plus ancienne carte du canton qu'on connaisse est celle intitulée : Inclitae Bernatus urbis, cum omni ditionis suæ ægro et provinciis delineatio chonogra-

---

(1) Helvetischer Almanach, 1810, p. 99 — 126; *F. J. Stalder*, die Landessprachen der Schweiz, 1819, p. 374 — 388, où on trouve la parabole de l'enfant prodigue traduite dans tous les dialectes du canton; *Rans de Vaches*, 1827; die Schweiz in ihren Ritterburgen, I, p. 294, II, p. 291. Bucolicos de Virgile, in dix Eclògues, traduités in vers héroïcos et dialecte gruvérien, etc., par l'avocat *Python*; Fribourg, 1788. Trois églogues seulement ont été traduites avec le texte original en regard, cet opuscule est extrêmement rare.

phica secundum aliusque loci justiorum longitudinem et latitudinem cœli, authore Thoma Schepfio, Bris. doctore medica. Sa hauteur est de 4′, 8″, sur une largeur de 6′, 6″. Au midi, elle s'étend jusqu'à Sion, au nord, jusqu'à Pierre-Pertuis, à l'ouest, jusqu'à St.-Claude, et à l'orient, jusqu'au glacier de l'Aletsch en Valais, de manière qu'elle contient tout le canton de Fribourg. Selon Haller, les planches de cette carte extrêmement rare ont été employées à la monnaie de Berne.

Dans les protocoles du conseil, 27 juin, 17 juillet, 6 août, 4 septembre 1631, et 24 mars 1632, il est fait mention d'une carte du canton levée par Louis Dupré, Jean Juat et Bartholomé Reynauld, et le seul exemplaire qu'on en avait fait fut donné à l'avoyer Jean Reyff.

Nous ne ferons mention qu'en passant de celles de Scheuchzer, de Janson et de G. Walser (Nuremberg, Homann, 1667). La carte du commissaire François-Pierre Vonderweid, 1668, orientée à rebours, est assez détaillée; sur une hauteur de 2 pieds, elle a une largeur de 2′, 3″, 3‴. Comme ses descendans doivent posséder encore la planche, il serait à désirer qu'ils en fissent tirer des exemplaires. Elle est intitulée : « Incliti cantonis Friburgensis tabula, autore Francisco Petro Von-der-Weid, senatore et commissario generale Friburgi, anno Domini 1668. On possède du même, sous le titre de Vetus territorium Friburgense, 1676, une carte manuscrite des 24 paroisses ou de l'ancien territoire de la ville de Fribourg, sa hauteur est de 1′ sa largeur de 14″, elle est orientée de la même manière. La carte S. H. Mallet, 1781, outre le canton de Vaud, contient une partie de celui de Fribourg. Les n.os 5, 6, 9 et 10 des cartes de Weiss et Meyer sont, sous le rapport de l'exécution, ce qu'il y a de mieux, mais on y trouve des erreurs et des omissions. Aux *Etrennes Fribourgeoises* de 1806, l'auteur, feu M.r Lalive d'Epinay, a joint une carte, mais celle qui accompagne l'*Alma-*

*nach Helvétique* de 1810, quoique petite, mérite la préférence. Peut-être pourrons-nous annoncer, avant la fin de l'impression de ce dictionnaire, une nouvelle carte du canton. M.r l'ingénieur Bel, de Payerne, avait une carte routière du canton, mais elle n'est pas complète et nous croyons qu'elle se trouve maintenant à Lausanne.

La surveillance et la direction de l'instruction publique qui appartient à l'état est exercée par un conseil d'éducation (1). L'organisation de l'instruction publique a été réglée par un arrêté du 26 février 1819 (2). Le R. P. Grégoire Girard, cordelier, depuis plusieurs année professeur de philosophie à Lucerne, et dont la réputation comme savant et pédagogue est européenne, ayant introduit, en 1816, l'enseignement mutuel dans l'école primaire qu'il dirigeait avec tant de succès, cette méthode le fut aussi trois années plustard dans les écoles rurales de la partie catholique du canton, d'après laquelle l'enseignement était à la fois mutuel et simultané (3). Goûtée et approuvée dans le principe, cette méthode fut attaquée quelques années après, supprimée en 1823 et remplacée par l'enseignement simultané (4). D'après le décret du 4 juin 1823, qui a remplacé l'arrêté que nous avons cité dans la note, toute paroisse, quelque petite qu'elle soit, doit avoir son école. Dans l'article 7 il est dit : « L'instruction religieuse, comme objet principal, se compose du catéchisme du diocèse et d'autres livres ou recueils, que le R.dme évêque déterminera (5). » Le règlement

---

(1) *Lois organiques*, 1816, p. 97.
(2) *Bulletin des lois*, t. IX, p. 84.
(3) Arrêté du 30 juin 1819, *Bulletin des Lois*, t. IX, p. 102.
(4) V. Schweizerische Jahrbücher, 1823, I, 456, 481, 643, 654, 783, et comparer II, p. 51, 116, 437, 469; *Bulletin des Lois*, t. X, p. 19 et 34.
(5) Le Conseil d'éducation a fait imprimer, en français et en allemand, des élémens de calcul; 1826 et 1828; Lehrbuch der christlichen Wohlgezogenheit, de Galura, 1828, et une grammaire, ou leçons à l'usage des écoles primaires, 1831.

pour les écoles de l'arrondissement de Morat est du 21 juillet 1826 (1). Malgré les entraves qu'on a cherché à y mettre sous divers prétextes, les écoles primaires ont fait sans doute beaucoup de progrès comparativement à ce qu'elles étaient il y a 25 à 30 ans, mais elles sont, en général, encore susceptibles de grandes améliorations. D'après la statistique scolaire de l'année 1828, il y avait dans le canton 224 écoles primaires, elles ont été fréquentées par 12,875 élèves, dont 6,774 garçons et 6,101 filles. Dans ce nombre 3,090 garçons et 3096 filles lisaient couramment; 2,456 garçons et 1,913 filles écrivaient bien à la plume; 1,461 garçons et 1,070 filles écrivaient sous la dictée avec orthographe; 1,391 garçons et 817 filles connaissaient les quatre règles du calcul, et 1,897 garçons et 1,866 filles savaient tout le catéchisme.

L'école primaire des garçons, à Fribourg, est très-fréquentée, on y compte annuellement passé 300 élèves, dont quelques-uns passent à l'école secondaire. Pendant une partie de l'année, deux professeurs donnent des leçons de mathématique et de dessin à un certain nombre de personnes de la classe industrielle.

Dans les villes municipales, surtout à Bulle, Romont, Estavayé on enseigne, en outre, les principes de la langue latine, et à Morat il y a un collége dont il est fait mention dans un article particulier. (V. Morat, ville).

Dans le collége de St.-Michel à Fribourg, qui, depuis 1818, est dirigé par des RR. PP. jésuites, on enseigne, au lycée, la théologie, la morale, le droit canon, la physique, les mathématiques, la métaphysique et la logique, et au Gymnase, les belles-lettres latines, françaises et allemandes. Un professeur laïc donne un cours de droit naturel et civil. En 1829, le nombre des élèves était, 48 théologiens, 26 physiciens, 52 logiciens, 141 rhétoriciens, dont 82 en 1.re et 59 en 2.me,

---

(4) *Bulletin des Lois*, t. XI, p. 4.

71 syntaxistes, 68 grammatistes, 78 rudimentistes, 84 principistes, 18 juristes, en tout 586. En 1830, on y comptait 56 théologiens, 34 physiciens, 48 logiciens, 124 rhétoriciens, 59 en 1.re et 65 en 2.me, 55 syntaxistes, 64 grammatistes, 24 rudimentistes, 111 principistes, dont 71 au pensionnat, en tout 506.

A côté du collége, il y a un beau pensionnat également dirigé par la compagnie de Jésus, où le nombre des élèves est considérable, en 1829 il était de passé 300 (1). Les Visitandines et les Ursulines ont des pensionnats de jeunes personnes du sexe; ces dernières tiennent les écoles des filles, dont le nombre est d'environ 300. Le séminaire pour l'éducation des jeunes ecclésiastiques forme l'aîle droite du pensionnat.

Le canton est régi par divers coutumiers qui sont tous manuscrits. La ville de Fribourg et les 24 paroisses, Farvagny, Bulle, Corbières, Bellegarde et La-Roche sont sous l'ordonnance municipale; Romont, Surpierre, Châtel, Montagny sous le coutumier de Vaud; Cheires, Font et Vuissens sous le plaid-général, et Murist-la-Molière sous la charte de Moudon, 1359. Morat, Gruyères et Estavayé ont des coutumiers particuliers. Le plus ancien de ces codes est la charte du comte de Kybourg, de l'an 1249 appelée *Handfeste*(2). De 1363 à 1466, l'avoyer, le conseil et la commune faisaient des lois à mesure que le besoin l'exigeait; de

(1) On a fait imprimer pour cet établissement des cours d'histoire et de géographie, qu'on trouve chez les libraires de Fribourg, et au pensionnat même on peut avoir un prospectus, soit sur les conditions d'admission, soit sur les objets d'enseignement.

(2) Schweizerischer Geschichtsforscher, 1812, 1.er cahier, p 81: il y a quelques erreurs dans le texte latin. V. aussi Rechte und Bündnisse der Statt Freyburg im Uechtland. Cette collection doit, selon Haller, avoir été faite par François-Roch Dugo, imprimée par ordre du Gouvernement, 1700 à 1705, distribuée à chaque membre du Grand-Conseil, puis supprimée; aussi en trouve-t-on encore un certain nombre d'exemplaires dans les archives de l'Etat.

1466 à 1540, on en fit faire une collection sous le titre de *Livre d'Ordonnance et de Justice;* puis, de 1552 à 1583, par Gournel une révision, et, de 1597 à 1600, par l'ancien chancelier Guillaume Techtermann, un nouveau travail sous le titre de *Municipal-Ordnung*, rédigé en allemand, et qu'on fit traduire plus tard en français sous le titre d'*Ordonnance Municipale.* Il en existe un grand nombre de copies, mais il y en a peu de correctes.

Les affaires correctionnelles se jugent d'après l'ordonnance du bourguemaître (*burguermeister Ordnung*, 1611) et quelques lois spéciales qui sont contenues dans le bulletin des lois, de 1803 à 1829, en allemand et en français, outre 2 volumes de lois organiques, dans les mêmes langues. Les causes criminelles sont traitées d'après le code de Charles V, connu sous le nom de *Caroline* (1), mais dont on fait une application très-modérée, qui contraste avec ses dispositions rigoureuses, mais qui, dans le 16.e siècle, étaient nécessaires pour ne pas plonger l'Europe dans un second état de barbarie.

Dans le mois de janvier 1821, le grand-conseil a décrété la révision générale des lois civiles existantes et la confection d'un code uniforme pour tout le canton. On en a déjà préparé quelques parties, et entre autre, par forme d'exception, un projet de loi sur les hypothèques.

Les causes portées, en 1807, devant 34 juges de paix offrent le résultat suivant :

| | |
|---|---|
| Causes portés devant eux . . . . | 1,963 |
| Causes conciliées par eux . . . . | 1,109 |
| Celles de leur compétence (16 frs.) qu'ils ont jugées . . . . . . . | 362 |
| Celles jugées sommairement . . . . | 126 |
| Celles portées en justice de 1.re instance . | 312 |

(2) La loi du 28 juin 1803, en rapportant entièrement le code pénal, décrété par le gouvernement helvétique, a réintégré la Caroline, mais avec d'assez nombreuses modifications. V. *Bulletin des Lois*, t. I, p. 63.

Celles portées en appel . . . 36
Celles traitées devant les conseils de mœurs. 54

En 1816, les juges de paix ont été remplacés par des préfets : voici le résultat de quelques opérations dans l'espace de trois années, qui donneront une idée de la statistique judiciaire. . . .

## EN MATIÈRE CIVILE.

| | 1826. | 1827. | 1828. |
|---|---|---|---|
| Causes conciliées ou retirées. . | 383 | 458 | 507 |
| » jugées par les préfets, compétence 25 frs., . . . | 231 | 278 | 227 |
| » jugées par les cours assesoriales, comp. 50 frs. | 135 | 107 | 124 |
| » jugées définitivement par les tribunaux. . . . | 30 | 11 | 46 |
| » jugées en 1.re instance par les tribunaux. . . . | 44 | 65 | 44 |
| » Restant à juger au 1.er janvier . . 1827 | 49 | | |
| » » » » 1828 | | 41 | |
| » » » » 1829 | | | 54 |
| Demandes en discussion avec préavis favorables. . . . . | 35 | 73 | 82 |
| » » » défavorables | 6 | | 5 |
| Causepour grossesses illégitimes, seulement indiquées pour 1828, | | | 171 |
| Causes du contentieux de l'administration, id. id. | | | 24 |
| | 913 | 1033 | 1254 |

## EN MATIÈRE DE SIMPLE POLICE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Diverses contraventions aux lois . | 303 | 420 | 648 |
| Condamnations. . . . . . . . . | 265 | 408 | 604 |
| Libérations. . . . . . . . . | 38 | 12 | 44 |
| | 303 | 430 | 648 |

## EN MATIÈRE DE POLICE CORRECTIONNELLE.

| | 1826. | 1827. | 1828. |
|---|---|---|---|
| Batteries, rixes, immoralité, impureté, usure, friponnerie, fravails, etc. . . . . . . . . | 380 | 338 | 63 |
| Condamnations. . . . . . . . | 225 | 338 | 63 |
| Libérations. . . . . . . . . | 55 | « | 4 |
| | 380 | 338 | 67 |

## EN MATIÈRE CRIMINELLE.

| | 1826. | 1827. | 1828. |
|---|---|---|---|
| Vols, fourberies, ect. . . . | 25 | 40 | 48 |
| Immoralité . . . . . . | 4 | » | » |
| Infanticide . . . . . . | 1 | » | » |
| Attentats à la sûreté individuelle . | 2 | 4 | 3 |
| Double emploi de cautionnment . | 1 | » | 1 |
| Introduction dans un jardin . . | 1 | » | » |
| Tentative d'avortement . . . | 1 | » | » |
| Tentative d'empoisonnement . . | » | 1 | » |
| Meurtre . . . . . . | » | » | 2 |
| Faux . . . . . . . | » | » | 2 |
| Suppression d'un titre . . . | » | » | 1 |
| Maltraitement d'un père . . | » | » | 1 |
| *NB.* Cette dernière cause a été jugée correctionnellement par le tribunal supérieur . . . . . | | | |
| | 35 | 45 | 58 |
| Condamnations . . . . . | 32 | 43 | 53 |
| Libérations . . . . . . | 3 | 2 | 5 |
| | 35 | 45 | 58 |

Les opérations du conseil d'appel, en 1827, ont été les suivantes : *En matière civile*. Octrois d'appel 3; jugemens sur la cause au fond 39; pour incidens 14; « surnuméraire 1; « pour affaires pupillaires 2;

« pour affaires de paternité 2; modérations de listes de frais 17; réhabilitations accordées 8, refusées 2; interdictions 8; refus de libérer 2; en tout 98. *En matière d'édit.* Edits formels 53; à moins de frais 20; « sans frais 7, total 80. *Ratification d'édit.* Discutans solvables 14; « insolvables 15; « exilés 3, total 32. Successions solvables 6; insolvables 19, total 25. Masses solvables 30; « insolvables 34, en tout 64, et par la réunion des trois sommaires 121. *En matière correctionnelle.* Jugemens pour vol 4; « pour immoralité 4; « pour maltraitement d'un père 1; « pour affaire de police 1, total 10, qui ont tous porté condamnation. *En matière criminelle.* Jugemens pour empoisonnement 1; « pour avortement 1; « pour agression 1; « pour batterie 2; « pour vol 31; « pour escroquerie 1, total 37; sommaire général 257. Dans les 38 jugemens criminels 34 personnes indigènes et 22 étrangères ont été impliquées, dont 9 des premières et trois des secondes furent libérées.

Les opérations judiciaires du conseil d'appel sont indiquées plus brièvement pour l'année 1828. Jugemens pour affaires civiles 52; « « « pupillaires 6; « « accorder des édits 84; « « refuser des édits 3; confirmer des édits 90; « « mise sous curatelle 7; « « libération d'interdiction 1; « « réhabilitations 11; « « modérations de listes de frais 8; « « affaires correctionnelles 14; « « « criminelles 61, total 337. Dans les causes correctionnelles 15 personnes ont été impliquées, et dans les criminelles 71.

Pour le soulagement des malades, il y a des hôpitaux à *Fribourg*, *Bulle*, *Estavayé*, *Morat*, *Romont*, et *Rue*, mais il n'y a point d'hôpital cantonal, ni une maison pour les aliénés; en échange, il y a à *Fribourg* deux établissemens pour les criminels et les correctionnels.

Dans le premier, il y avait, en janvier 1831, 59 hommes et 12 femmes, en tout 71, et dans le second 12 hommes et 17 femmes, en tout 29, en somme 100.

Le projet d'une pénitentiaire sera, sans doute, réalisé plus tard.

Les comptes de l'État, du 1er Juillet 1819 au 30 Juin 1820, offrent le résultat suivant :

## RECETTE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Arrérages* . . . . . . | 6,005. | 1. | 5 |
| *Biens de l'État*, propriétés foncières, cens féodaux, lods, vente de grains, de bois, capitaux . . . . . . . . . | 214,638. | 5. | 9 1/3. |
| *Droits régaliens.* Postes, mines, péages, sel, monnaie, chasse, pêche, patentes de pintes, vente de poudre, etc. | 91,506. | 5. | « 1/4. |
| *Impôts indirects.* Timbre, émolumens de chancellerie, impôt sur les boissons (1), etc. | 68.889. | 3. | « |
| *Amendes* . . . . . . . | 6,739. | 2. | 1 1/2. |
| *Divers* . . . . . . . . | 1,399. | 8. | « |
| | 389,178. | 5. | 6 1/12. |

## DÉPENSE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Traitemens et appointemens fixes* . . . . . . . | 68,504. | « | « |
| *Pensions*, pour des enfans trouvés 1,579. 4. 5. Pour des gens sans commune 4,599. 2. etc. | 10,334. | 2. | « 1/2. |
| Total . | 78,838. | 2. | « 1/2. |

(1) D'après la loi du 27 Janvier 1820 et l'arrêté du 12 Décembre 1821, le Gouvernement paye une rente annuelle et perpétuelle de 1600 fr. à la ville de *Romont*, 833, 5 à celle d'*Estavayé*, 410, 5 à celle de *Bue*, 1471,8, 7 à celle de *Morat*, 115 à celle de *Gruyères*, 45, 5 à celle de *Châtel*, 23, 6 8 à la commune de *La-Tour*, et 23, 2 6 à celle de *Broc*, en tout 4523, 3 1, ce qui au 4 1/2 pour 100 fait un capital de 100,517 fr. 5.

| | | |
|---|---|---|
| Rapport | 78,838. | 2. 1/2. |
| *Dépenses militaires* . . | 54,236. | 4. 8 |
| *Acquisitions*, y compris un remboursement de la ville de *Bulle* de 108,000 fr. en bien-fonds . . . . . . . . | 158,559. | 1. 4 1/2. |
| *Frais d'administration* . | 11,470. | 5. 3 1/2. |
| *Dépenses diverses* . . . | 17,104. | 5. 2 1/2. |
| *Frais de police*, criminels, des maisons de détention etc. | 43,842. | 5. 7 1/2. |
| *Redevances de l'État* . . | 19,774. | 9. 5 |
| | 383,826. | 8. 1 1/2. |
| Solde pour balance . . . | 5351. | 7. 5 |
| | 389,178. | 5. 6 1/12. |

*Franscini* dans sa statistique, p. 368, donne à-peu-près les mêmes chiffres, 390,000 pour la recette, et 384,000 pour la dépense. Le *cours de géographie* que nous avons cité dans une note n'indique les revenus qu'à 350,000 fr., p. 105.

Comme à l'avenir un extrait des comptes sera rendu public, nous nous bornons à donner celui que nous venons de transcrire, nous dirons seulement qu'au commencement de l'année 1831 les finances de l'Etat offraient une économie de 400,000 fr. disponibles, sans gêner le service ordinaire. Nous dirons encore quelques mots du compte des sels de l'année 1828.

La recette a été de 31,651 quintaux, la sortie de 23,274 quintaux. 53 lib. en 3750 tonneaux, ce qui a donné un produit de . . 204,369 fr. 47 1/2 rp.
duquel à déduire pour frais d'administration 7,895 « 17 1/2. «
il reste . . . . . . . . . 196,474 fr. 30 rp.

Le fond des sels, qui est invariable, a été déterminé à 203,000 fr. L'administration se compose d'un administrateur, de 5 facteurs et de 55 détailleurs, en

tout de 61 personnes. Le prix du sel ayant été haussé de 2 1/2 rp. en 1815, il a de nouveau été porté à 10 rp. ou 4 cr. dès le 1er Janvier 1825 (1).

Voyez le tableau ci-joint que le Conseil d'Etat a fait imprimer le 17 février 1831.

Nous devrions maintenant parler de l'histoire du Canton de *Fribourg* avec un certain développement, mais comme nous avons déjà dépassé les bornes que nous nous sommes proposées en commençant la rédaction de ce dictionnaire, nous ne donnerons qu'une courte esquisse, en exprimant le désir qu'un de nos compatriotes, plus versé que nous dans l'histoire nationale, veuille traiter cet objet important dans un ouvrage spécial et d'une certaine étendue.

L'*Uchtland* ou la *Nuithonie* (2) faisait partie du royaume de la petite *Bourgogne*. Pour opposer une digue aux déprédations des seigneurs de ce temps-là, qui, constamment en guerre entr'eux, faisaient peser une verge de fer sur les petits vassaux et les peuplades qui étaient sous leur domination, les ducs de *Zæhringen* fondèrent plusieurs villes municipales, afin de ramener les grands vassaux sous le sceptre de l'empire duquel ils s'étaient soustraits ou démembrés Ces villes devaient servir d'asile aux oprimés et aux hommes libres. Ainsi Bercthold IV fonda la ville de *Fribourg* (*Freyburg*, *die freye Burg*, le *Bourg libre*) vers l'an 1175, 1178 ou 1185 selon d'autres, et son fils *Berchtold V*, celle de *Berne*, l'année 1191.

C'est donc à ces deux vicaires de l'Empire que *Fribourg* et *Berne* doivent leur existence. Le 2e avoyer

---

(1) En 1822 — 23, 30 Juin, on a tiré de France 29,977 o/o 42 p. de sel et de *Hall* en *Tyrol* 4,764 16
qui ont donné un bénéfice net de 75,198 fr. 8 2 1/2. 34,731 58

(2) *Burgin, Bürgenthal, Uechtland, Nüchtland, Oedland, Oechtland Nuithonien*, selon les anciens chroniqueurs, peut-être par corruption de *Burgund* ou à cause du grand nombre de châteaux et montagnes (Burgen oder Gebürge). *Valerius Anshelm*, 1, p. 20, 51, 53.

| RECETTE GÉNÉRALE. | | | |
|---|---|---|---|
| Remise au 1er janvier . . . . *L.* | 319176 | 7 | 8 |
| Recettes ordinaires des 17 années . . | 4381771 | . | 7 |
| RECETTES EXTRAORD. { Subsides de guerre, impôts en 1814-1815 | 160395 | 3 | 3 |
| *NB.* Il est à observer que l'impôt foncier du *deux pour mille*, décrété en 1814, n'a pas été perçu par le Gouvernement. | | | |
| Liquidation de fournitures et dettes françaises, helvétiques, autrichiennes et fédérales . . . . . . | 129964 | . | . |
| Capitaux divers réalisés . . . . | 194354 | 4 | 5 |
| Différence sur le prix de vente du sel . | 422500 | . | . |
| TRÉSORERIE : Total | . . . | . | . |

## ÉTAT DE

*au* 30 *j*

| *Il existait au* 30 *juin* 1830. | | | |
|---|---|---|---|
| Rentier des capitaux . . . . . | . . . | . | . |
| dit cantonal . . . . . . . | . . . | . | . |
| Fonds des sels . . . . . . | . . . | . | . |
| Fonds des arsenaux . . . . . | . . . | . | . |
| Grenier de réserve . . . . . | . . . | . | . |
| Accroissement des propriétés immobiliaires | . . . | . | . |
| Espèces et valeurs de caisse . . . | . . . | . | . |
| BILAN 1830, . . | . . . | . | . |

teges. Dès cette époque
l'*Autriche*, tour-à-tour alliée de *Berne* ou co
tant contre elle à forces inégales, *Fribourg* dé

(1) V. Die Schweiz in ihren Ritterburgen, I, p. 171.
(2) Id. II, p. 123; Conservateur suisse, t. VII, p. 256.
(3) V. Schweizerischer Geschichtsforscher, 1812, 1er
p. 18.
(4) V. Die Schweiz in ihren Ritterburgen, II, p. 131 et

..., celle de *Berne*, l'année 1191.
st donc à ces deux vicaires de l'Empire que *Fri-*
et *Berne* doivent leur existence. Le 2e avoyer

822 — 23, 30 Juin, on a tiré de France 29,977 o/o 42 p.
et de *Hall* en *Tyrol* 4,764 16
t donné un bénéfice net de 34,731 58
fr. 8 2 1/2.

*in. Bürgenthal, Uechtland, Nüchtland, Oedland, Oecht-*
*Nuithonien*, selon les anciens chroniqueurs, peut-être
rruption de *Burgund* ou à cause du grand nombre de
ux et montagnes (Burgen oder Gebürge). *Valerius Ans-*
1, p. 20, 51, 53.

connu de *Fribourg* était *Conrade* de *Waedenschweil*, 1263; c'est ainsi que l'administrateur habile transplantait des seigneurs depuis les rives du lac de *Zurich* jusqu'aux bords de la *Sarine* pour déjouer leurs projets ambitieux et les ramener à leurs devoirs envers leur suzerain. Son frère *Walter* avait déjà été nommé avoyer de *Berne* en 1226; la politique des ducs de *Zähringen* était d'autant plus habilement calculée, que les seigneurs de l'est étaient plus attachés à l'empereur que ceux de l'ouest de l'*Helvétie* (1). *Ulrich* de *Kybourg* ayant épousé *Anne*, sœur de *Berchthold V* de *Zähringen*, tous les biens de cette maison passèrent dans celle de la première. Son fils *Hartmann* s'allia avec la famille de *Savoye* (2). L'emplacement de *Fribourg* doit être le même que celui du château des comtes de *Tyr* dont l'histoire est plutôt fabuleuse et traditionnelle que fondée sur des chartes ou chroniques. *Hartmann* accorda, 1249, à la ville de grands priviléges, ainsi qu'un territoire de trois lieues à la ronde, ou les 34 paroisses qu'on appelle en allemand *die alte Landschaft* (l'ancien pays); c'était la confirmation de la charte du fondateur (3). En 1264, le dernier comte de *Kybourg* étant mort, tous ses biens passèrent à son neveu, le célèbre comte *Rodolphe* de *Habsbourg*, fils de sa sœur *Heilwig* (4). Le premier empereur de cette illustre dynastie compta *Fribourg* parmi ses villes de prédilection, et, en 1274, il confirma et augmenta ses priviléges. Dès cette époque environnée des ennemis de l'*Autriche*, tour-à-tour alliée de *Berne* ou combattant contre elle à forces inégales, *Fribourg* déploya

(1) V. Die Schweiz in ihren Ritterburgen, I, p. 171.
(2) Id. II, p. 123; Conservateur suisse, t. VII, p. 256.
(3) V. Schweizerischer Geschichtsforscher, 1812, 1[er] cahier, p. 18.
(4) V. Die Schweiz in ihren Ritterburgen, II, p. 131 et s.

constamment une énergie et une intrépidité supérieures à ses ressources, et rivalisa souvent de valeur avec les Suisses ses voisins (1).

Toujours inquiétée par les comtes de *Savoye*, qui avaient dessein de s'en emparer pour aggrandir leurs états, dont elle était limitrophe, *Fribourg*, malgré son isolement, sa faiblesse et ses pertes, resta inviolablement fidèle aux *Habsbourg* pendant près de deux siècles aux dépens de ses intérêts les plus chers: elle voyait la Confédération helvétique se former à ses côtés, de nouveaux cantons la grossir successivement, et quoiqu'elle dût en secret désirer d'y accéder et qu'elle y aspira sans doute, ce ne fut point elle qui se sépara de l'*Autriche*, mais ce fut l'*Autriche* qui l'abandonna. En effet, *Albert d'Autriche*, appelé le *Prodigue*, entra à *Fribourg* le 4 Août 1449 à la tête d'une escorte nombreuse et bien armée; ses sujets fidèles l'accueillent avec tous les honneurs dûs à leur souverain; mais peu touché de ces témoignages, ce prince ne tarde pas à manifester son mécontentement aux nobles et magistrats qui l'abordent, même à ceux qui lui étaient les plus affidés; bientôt il leur reproche de n'avoir pas reçu à son entrée des présens convenables, quoiqu'on lui eût offert au-delà même de ce que prescrivaient les anciens usages en pareille occasion: il exige impérieusement de nouvelles fournitures; puis il demande, à titre d'emprunt, de fortes sommes à diverses familles, qui s'épuisent pour le satisfaire; et comme il n'avait pas de buffet, une partie

(1) Une alliance fut renouvelée avec *Berne* en 1243, v. *Justinger*, p. 29. Dès l'année 1332 la guerre commença, id. p. 82, 86; à *Laupen*, 1339, les *Fribourgeois* essuyèrent une perte considérable, p. 116. La paix ne fut conclue qu'en 1341, p. 134 à 140; mais elle ne dura pas longtemps. La guerre de 1447 et 1448 est surtout curieuse sous bien des rapports, v. *Tschachtlan*, p. 309. Nous en avons cité quelques traits dans les articles *Chamblioux*, *Neumatt*, *etc.*

de l'argenterie des grandes maisons est mise en réquisition pour le service de sa table (1).

Le 20 octobre suivant, il donne aux dames de la ville un grand souper suivi d'un bal magnifique, et annonce son prochain départ. Le surlendemain, il tient un lit de justice solennel, dans la grande salle de l'abbaye des marchands, selon le droit que lui donnait la charte du fondateur. Dans cette audience il juge plusieurs causes; il prend connaissance des griefs de la bourgeoisie contre les magistrats et des paysans contre les seigneurs, promet de les redresser et expédie diverses affaires. Le même jour, *Thuring de Hallwyl*, grand-maître de sa maison, intime au conseil l'ordre de paraître devant le duc *Albert*. Ce corps, pris dans les nobles et riches familles de *Fribourg*, était alors composé de 28 membres, y compris *Guillaume Velga*, avoyer en charge, *Jacques de Praroman*, ancien avoyer, et du chancelier *Cudrefin*. Ces magistrats crurent qu'il ne s'agissait que de lui présenter leurs hommages, de recevoir ses derniers ordres et de retirer leur vaisselle. Aussitôt qu'ils sont dans la salle, l'archiduc leur adresse les plus sanglans reproches sur la paix conclue sans sa participation, qu'il qualifie de révolte criminelle (2); il casse tout le conseil par un acte arbitraire; se fait lire une liste de 50 citoyens, dans laquelle il choisit un nouveau conseil, et lui donne *Thuring de Monstral* pour avoyer: puis il sort brusquement avec toute sa cour. Les ma-

(1) 50 muids de froment, 50 de seigle, 200 d'avoine, 60 de vin, 20 bœufs gras, 200 moutons gras, 300 poulardes, 20 flèches de lard salé, 1100 lb. de beurre, 1 bosse de sel, 36 lb. de cire, 36 lb. de coriandres, et beaucoup d'autres douceurs! A quoi l'on ajouta 126 muids d'avoine, 473 lb. de beurre frais, 38 pots de beurre cuit, 36 fromages, 1 scibe de sel, 37 lb. de cire, et 36 lb. de confitures.

(2) Le 16 Juillet 1448 à *Morat* dans le jardin de l'auberge de l'aigle noir (*V. Chamblioux*); *Albert* avait complètement abandonné les *Fribourgeois*, malgré leurs instances réitérées.

gistrats destitués allaient se retirer, lorsque *Hallwyl* les arrête au nom de son maître, et leur fait prêter serment de ne pas sortir de la salle sans sa permission; ils y restent dix heures. Alors *Hallwyl* reparaît avec une escorte, les conduit à l'hôtel de ville et, sans leur donner aucune explication, leur fait répéter le même serment. Le 24 octobre, sur les deux heures du matin, le grand-maître, accompagné de plusieurs chevaliers, les fait réveiller, et les appelle l'un après l'autre dans un cabinet voisin : là, par son ordre, et sous ses yeux, ils sont liés comme des criminels et envoyés en prison.

L'avoyer *Velga*, *Rodolphe de Vuippens*, *Petermann d'Englisberg* et *Hermann de Garmiswyl* sont jetés au fond de la tour rouge; et leur collègues distribués dans les diverses tours de la ville, excepté l'ancien avoyer de *Praroman* et deux autres qui restent à l'hôtel de ville sous bonne garde. La désolation fut générale dans la ville, où l'on n'avait encore jamais vu de pareils actes de violence; les femmes, les enfans, les parens des prisonniers intercèdent vainement pour eux, et c'est au milieu des larmes et des malédictions qu'excitaient ces procédés tyranniques, qu'*Albert* part pour *Fribourg* en *Brisgau*, laissant ces malheureux captifs dens des cachots froids et malsains. La veille toute l'argenterie du buffet avait été embarquée sur la *Sarine* pour être conduite à *Seckingen*. Le 31 octobre, les prisonniers furent enfin relâchés sous le cautionnement de leurs parents et amis, et sous la condition expresse de se présenter au plutôt devant le prince, où qu'il fut. Ils obtinrent, cependant, la faveur de n'y pas aller tous, mais d'y envoyer seulement six d'entr'eux qui furent les avoyers Velga et Praroman, les chevaliers de Vuippens et d'Englisberg, Jean Gambach et Nicolas Bugniet (1).

(1) La Chronique de Fruyo contient une relation de leur voyage écrite d'un style naïf par l'un d'entr'eux, qui ne craint pas

Arrivés à Fribourg en Brisgau, le 12 novembre 1449, et admis a l'audience de l'archiduc, ils furent obligés de promettre par serment de garder les arrêts dans les logemens qu'on leur assigna. Au bout de douze jours, Vuippens fut relâché et envoyé par Albert à Neubourg sur le Danube pour une négociation importante. S'étant acquitté avec succès de sa commission, il revint chez lui sans retourner auprès de son seigneur, et il ne fut point inquiété. Gambach traita de sa rançon et l'obtint au moyen de 1000 florins d'or et d'une quittance de 300 florins, prêtés précédemment à l'archiduc. Le 6 janvier, le prince quitta Fribourg, et son chancelier permit aux quatre ôtages qui restaient en arrêt de sortir, pour visiter la ville et les églises; mais s'étant refusés aux propositions qui leur furent faites par les officiers d'Albert, et ayant déclaré que ne lui devant rien, ils ne payeraient rien, ils furent de nouveau resserrés, menacés et maltraités; on les prévint même que, s'ils ne fournissaient pas les sommes qu'on exigeait d'eux, ils ne sortiraient de prison que pour être conduits à l'échaffaud, comme ayant été traitres à leur prince. Ils cédèrent alors à la force et payèrent pour leur rançon, soit en argent comptant, soit en billets à terme, Velga 1000 florins d'or, Bugniet 560, Englisberg 400, Praroman 1050 (1). Ces arrangemens faits, les portes leur furent ouvertes; ils partirent et arrivèrent à Fribourg le 5 mai 1450.

Des vexations aussi criantes exercées sur des magistrats, auxquels on ne pouvait rien reprocher que d'avoir sauvé leur patrie de sa ruine totale, en faisant la paix sans le consentement de l'archiduc, qui, mal-

---

d'appeler Albert, mon *Seigneur le Tyran*, elle est rédigée en allemand. On la trouve aussi, traduite en patois-français, dans les *Tableaux de la Suisse* de Zurlauben.

(1) Praroman ayant résisté le plus long-tems et risqué de mourir en prison, où il fut très-malade, son confesseur lui avait conseillé de se soumettre à son destin.

gré ses promesses réitérées, la laissait sans secours au milieu de ses ennemis, affaiblirent naturellement le parti de l'Autriche, et ouvrirent les yeux des Fribourgeois sur leurs vrais intérêts.

Il semblait juste que les sommes extorquées aux ôtages les dispensassent de nouveaux sacrifices ; mais s'appercevant que Hallwyl, auquel Albert avait donné le commandement de la ville, et le Conseil, en partie composé de ses créatures, se disposaient à les forcer de payer encore le quatre pour cent de leurs biens pour liquider la dette publique, ils se retirèrent à Morat, à Romont et autres lieux voisins. Alors les paysans excités par la faction autrichienne, s'emparèrent de la ville, et y commirent plusieurs actes d'insubordination et de violence. Le tems se passait en pourparlers avec les fugitifs et en négociations pour prévenir une guerre civile prête à éclater. Les États voisins intervinrent amicalement pour tâcher de réconcilier les deux partis, dont l'exaspération allait en croissant. L'Avoyer de Monstral sentant qu'il ne pouvait conserver un poste qu'Albert ne lui avait conféré qu'en foulant aux pieds toutes les franchises de Fribourg, donna volontairement sa démission avant qu'on le força d'abdiquer, et fut remplacé par Jean Pavillard. Sous sa présidence, le Conseil reprit de l'énergie, et la première preuve qu'il en donna fut d'expulser de ses séances Hallwyl, qui y exerçait un despotisme insupportable. Les députés des États conciliateurs tinrent à Payerne, une journée qui n'aboutit à rien, et ensuite une autre à Berne, dont le résultat fut plus heureux, puisqu'ils réussirent à faire mettre bas les armes aux deux partis, à renvoyer dans leurs foyers les paysans des 24 paroisses qui, comme nous l'avons dit, s'étaient emparé de la ville, et à y ramener quelque tranquillité, en attendant qu'Albert eût prononcé sur les griefs des deux partis. Cependant, Louis de Savoye crut le moment favorable pour exécuter ses projets sur Fribourg, et fit offrir à l'Autriche

d'acheter ses droits sur cette ville qui, comme jadis toute la Suisse, faisait partie de l'Empire, mais dont cette famille puissante, par abus de pouvoir, s'était fait un apanage ; mais cette vente n'eut pas lieu, parce que la commune écrivit à l'empereur et aux archiducs pour protester contre une pareille transaction, comme contraire à ses privilèges, et pour demander que, si l'Autriche ne voulait plus de leur ville, elle retournerait à l'Empire comme ville impériale.

Tel était l'état des affaires, lorsque Hallwyl, qui était allé se concerter avec Albert, reparaît à Fribourg au printems de 1450, et y répandit la nouvelle de la prochaine arrivée de son maître. Malgré leurs sujets de plainte contre l'archiduc, les Fribourgeois firent de grands préparatifs pour le recevoir honorablement et lui prouver qu'ils n'avaient point démenti leur ancienne fidélité à la maison d'Autriche. Par l'ordre du grand-maître, ils portèrent à l'hôtel de ville, où le prince devait loger, l'argenterie nécessaire pour lui dresser un buffet, de riches tapis, et divers meubles précieux, dans l'espoir que sa présence mettrait enfin un terme à leurs dangers et à leurs maux. Hallwyl annonce bientôt que l'archiduc n'est pas loin ; les magistrats et la noblesse s'empressent d'aller à sa rencontre sur la route de Morat. Tout à coup le grand-maître se présente à la tête d'un détachement de cavalerie, enveloppe le cortège, et parle à peu près en ces termes : « Monseigneur n'ira point chez vous ; par cet acte que j'ai ordre de vous remettre, il vous déclare libres et maîtres de votre sort. Vu la distance des lieux et l'inclination que vous témoignez pour les Cantons Suisses, il ne veut plus de vous ; mais pour vous acquitter envers lui, il garde votre argenterie. » En même tems il leur remet un parchemin, tourne bride et disparaît. La charte portait : « Nous Albert, par la grâce de Dieu, Duc d'Autriche, aux honnêtes, prudents chers et fidèles, l'Avoyer, les Conseillers, les quatre bannerets et toute la Commu-

ne tant de la ville de Fribourg en Nuithonie que de son territoire, nous vous envoyons l'assurance de nos bonnes grâces et vous souhaitons toute sorte de bien! Nous vous adressons Thuring de Hallwl, notre fidèle et cher maréchal et capitaine, bien instruit de nos intentions, et par lui vous mandons notre désir que vous ajoutiez pleine foi et croyance à ce qu'il vous dira de notre part, comme vous le feriez à nous-même, et que vous acceptiez ce qu'il vous communiquera, vous déliant du serment de fidélité que vous nous avez prêté comme à votre légitime Souverain, et vous le certifiant sans nulle fraude par les présentes. Donné à Zurich, sous notre sceau privé, le jeudi avant le dimanche des rameaux, 1450. »

Les Fribourgeois rentrèrent dans leur ville, moins affligés de la seconde perte de leur argenterie, qu'indignés du procédé dérisoire de leur ancien Souverain. Ils firent dresser le même jour un acte authentique de sa renonciation à tout droit sur eux; ils ne tardèrent pas à sentir qu'ils n'avaient pas trop payé la précieuse acquisition de leur indépendance, et s'occupèrent de la consolider; mais ils se trouvaient dans une situation presque desespérée, et ils eurent besoin d'autant de prudence que de fermeté, soit pour éteindre les factions intestines qui les consumaient, soit pour résister aux attaques de voisins puissans, qui songeaient à attenter à leur liberté. Le Conseil qui s'occupait sans relâche de ces objets importans, était partagé dans ses opinions, non sur le but, mais sur les moyens; une partie de ses membres voulait qu'on se mit provisoirement sous la protection de Berne; les autres préféraient celle de la Savoie. Les agens autrichiens travaillaient sourdement les habitans de la campagne; ils organisèrent des rassemblemens secrets, et apportèrent de Rheinfelden un plan, d'après lequel les campagnards devaient surprendre la ville, égorger les conseillers et une partie des nobles et bourgeois, arborer de nouveau l'étendard d'Autriche et en recevoir

une garnison de 400 hommes. Gaspard Grauser, l'un des conjurés, fut si effrayé de cet atroce complot, qu'il vint le révéler au Conseil; celui-ci prenant sur-le-champ les mesures énergiques qu'exigeait l'urgence du danger, fit saisir et amener en ville les principaux chefs de la conspiration. Huit d'entr'eux furent condamnés à mort et eurent la tête tranchée; d'autres moins coupables furent punis par de fortes amendes (1).

Cependant, Louis de Savoie insistait sur l'entier payement de la somme stipulée par le traité de Morat, dont une partie seulement était acquittée, et avait déjà fait avancer quelques troupes pour exécuter militairement la sentence des arbitres; leur approche mit fin aux irrésolutions du Conseil, qui se hâta d'envoyer une députation à Louis, pour l'informer qu'Albert ayant renoncé à tout droit sur leur ville, et les ayant délié de tout serment de fidélité, ils le choisissaient librement pour leur protecteur, sous la réserve expresse des anciens priviléges dont ils jouissaient sous la maison d'Autriche. Ils le priaient de plus de faire une prompte réponse à leur proposition, parce que d'autres princes offraient de les protéger à des conditions très-avantageuses. Louis accepta sans balancer des offres si conformes à ses désirs et à ses projets; le 10 juin 1452, ses envoyés reçurent à Fribourg le serment de fidélité de la ville et de la campagne; de son côté, Louis prêta serment de respecter tous les droits, franchises et immunités des fribourgeois, de les défendre à ses dépens contre leurs ennemis, et de

---

(1) *Tschachtlan* dans sa chronique dit, p. 322, qu'une partie des Fribourgeois voulaient se donner à Berne qui avait fait un traité avec la Savoye, d'après lequel ces deux états voulaient les prendre sous leur protection, mais que la Savoye ayant agi ensuite seule et en secret, une guerre eût éclaté entre ces deux concourans sans l'intervention des Confédérés. Les Autrichiens avaient projeté vers la même époque un coup de main sur Berne, mais les Fribourgeois ne voulûrent pas commettre une pareille lâcheté et infamie envers une ville amie, p., 320, 321.

n'exercer sur eux d'autre autorité, que celle qu'avait exercée l'ancien souverain qui venait de les abandonner. En témoignage de sa satisfaction, le comte remit non-seulement aux Fribourgeois 10,000 fl. d'or qu'ils restaient à lui devoir, mais il ordonna encore à ses receveurs de leur en compter annuellement 2,400, jusqu'à la somme de 44,000, voulant que ce subside servit peu à peu à payer les dettes de cette ville presque ruinée, autant par les dissensions intestines que par les guerres avec ses voisins.

Berne, qui redoutait le voisinage et l'agrandissement de la maison de Savoie, n'approuva point que Fribourg se fut mis sous sa protection sans son consentement : elle renouvela d'anciennes prétentions; il y eut même de part et d'autre des préparatifs hostiles; mais ces nuages se dissipèrent, et Louis ayant payé aux Bernois 15,000 fl. qu'ils répétaient des Fribourgeois, la bonne harmonie se rétablit entre ces deux villes voisines, qui renouvelèrent, 1453, leurs anciennes alliances, et y restèrent dès lors fidèles (1).

Sous ce nouveau régime Fribourg se releva peu à peu de ses pertes; l'agriculture négligée pendant plusieurs années se rétablit; les fabriques de drap et les tanneries, qui auparavant avaient été une des sources de la prospérité publique, fleurirent de nouveau; la population s'augmenta d'anciennes familles qui revinrent dans leurs foyers abandonnés durant les troubles, et de nouvelles familles qui acquirent le droit de bourgeoisie. Cette époque fut pour Fribourg ce qu'est une convalescence pour un homme longtems et grièvement malade; mais ce n'était pas encore la santé : il fallait une dernière crise, et cette crise ar-

(1) Tschachtlan dit, p. 323, que le duc paya ces 15,000 fl. aux Bernois, parce qu'à leur insu il avait pris sous sa protection les Fribourgeois, (zu Abbüßung seiner Wortbrüchigkeit), ce qui prouve que de leur côté les Bernois se seraient volontiers chargés de cette protection, et cela dans le même but que la maison de Savoie.

riva 25 ans après par la guerre de Bourgogne. Jamais peut être les Suisses n'avaient couru un pareil danger. Fribourg placée entre les cantons qui devaient combattre pour leur existence, et la maison de Savoye qui avait embrassé le parti de *Charles le téméraire*, n'hésita point à se ranger sous les drapeaux helvétiques; elle partagea les périls et les lauriers des brillantes journées de Grandson, Morat et Nancy, et elle y conquit de nouveaux droits à son indépendance absolue et de nouveaux moyens pour l'acquérir. Yolande, douairière de Savoye, qui avait indisposé les Suisses en se joignant à leur ennemi, signa, à Berne, le 24 avril 1477, un traité de paix, par lequel elle renonça à tout droit de protection sur Fribourg, moyennant la cession de 20,000 fl. que cette ville lui avait précédemment prêtés; alors la croix de Savoye fut effacé sur ses portes et remplacée par l'aigle de l'Empire. Il ne restait à Fribourg qu'à être admise dans le Corps helvétique, et grâces à l'intervention du bienheureux Nicolas de Flue, qui surmonta la répugnance des cantons populaires à recevoir de nouvelles villes dans la Confédération, Fribourg et Soleure y furent agrégées à la diète de Stanz le samedi après la St-Thomas ou 20 décembre 1481 (1). Pour témoigner sa reconnaissance à ce pieux cénobite, le Conseil de Fribourg lui fit cadeau d'une pièce de drap blanc, et au frère qui demeurait avec lui d'une pièce de drap gris (2).

En voyant Fribourg, dit Bridel, exposée dès son berceau à tant de périls, dépouillée et abandonnée par ses anciens maîtres, forcée à rechercher une protection étrangère, luttant tour-à-tour avec une infatigable énergie contre les convulsions du despotisme et celles de l'anarchie, s'associant par son courage, ses sacrifices

(1) V. Zschokke, *Histoire de la Suisse*, t. I, p. 268, où il est dit par erreur, le 22 juillet.

(2) Schweizerische Jahrbücher, 1823, II, p. 347.

et ses exploits à une nation belliqueuse, qui reconnaît et assure son indépendance, l'observateur qui l'a suivie dans ces divers périodes, lui applique ce vers de Virgile, *post varios casus, post tot discrimina rerum*. (1) »

Outre son territoire, composé de 24 paroisses, la ville de Fribourg l'a agrandi, d'un côté, par des acquisitions, et, de l'autre, par droit de conquête et arrangemens. Dans la première cathégorie nous comprendrons, la seigneurie de Grasbourg ou Schwarzenbourg avec Berne, 1423 (2), Planfayon, 1466; Montagny, 1478; Pont-en Ogoz, 1482; Bellegarde, 1503 et 1504; Châtel-St.-Denis, 1513; Font, 1520; Vaulruz, 1538; Vuippens, 1578; Corbières, 10 novembre 1554; Gruyères, 18 janvier 1555; Vuissens, 1612; Attalens, 1615; Saint-Aubin et Cheires, 1691 et 1704. La seconde catégorie comprend; Illens, Arconciel, Echallens, Grandson, Orbe, Morat, 1475 et 1476. Pour conserver en entier Illens et Arconciel, et la moitié des autres, les Fribourgeois payèrent aux Bernois 20,000 florins du Rhin. Après la conquête du Milanais, en 1501, Fribourg eut aussi une part aux bailliages italiens de Lugano, Locarno, Mendrisio, et Valmadgia. En 1536, 21 et 26 février, Fribourg s'empara de Romont, Rue et Surpierre, qui lui restèrent ensuite par un arrangement fait avec le duc de Savoie, 25 et 26 septembre 1578. Estavayé, qui comptait jadis trois seigneurs, parvint à Fribourg pour un tiers en 1475, et pour les deux autres tiers en 1488 et 1632 par achat. Quant à Bulle et la Roche, qui étaient abandonnés de l'évêque de Lausanne, ils se donnèrent à Fribourg, comme

(1) *Conservateur Suisse*, t. 9, p. 516, duquel nous avons emprunté en majeure partie ce paragraphe. V. aussi *Zurlauben, Tableau de la Suisse*, édition in-4°, VI[e] vol., preuves N° XXVI.

(2) Par le traité de paix de Morat, 1448, Fribourg avait renoncé à ses droits sur Schwarzenbourg, mais par l'entremise de Soleure et la générosité de Berne, il les recouvra la même année.

Romont, Rue et Surpierre pour n'être pas entraînés par le torrent de la réformation que les Bernois avaient lâchés, les armes à la main, sur le pays de Vaud. Ensuite de l'occupation de Bulle et la Roche, janvier 1537, on fit avec l'évêque un arrangement, 19 septembre 1614, qui fut confirmé par le St.-Siége. Les bailliages d'Orbe ou Grandson, Echallens, Morat et Schwarzenbourg étaient alternativement administrés, de cinq à cinq ans, par des baillis bernois et fribourgeois; en 1798, les deux premiers firent partie du canton du Léman ou de Vaud, Schwarzenbourg parvint à Berne, et Morat resta à Fribourg dont seul il fait encore partie.

Comme depuis l'année 1481, l'histoire du canton de Fribourg est intimément liée avec celle de la Confédération helvétique, nous ne pouvons, sans dépasser le plan que nous nous sommes tracés, prolonger cet article, il devra être plus complet et plus développé dans un ouvrage spécial, qui offrira, nous n'en doutons pas, une nouvelle monographie dans les annales de notre commune patrie.

Pendant les quatre premiers siècles de son existence politique, soit sous les maisons d'Autriche et de Savoye, soit comme membre du corps fédéral, la forme du gouvernement de la ville de Fribourg fut purement démocratique. Toutes les constitutions de cette époque en fournissent des preuves irréfragables. La première connue, 1304, est écrite en latin, les autres, de 1363, 1370, 1373, 1374, 1387, 1389, 1392, 1404, 1407, etc. sont presque toutes rédigées dans un style plus romand que français. Les affaires se traitaient au nom de l'avoyer, conseil et communauté de Fribourg. La Constitution de 1404, jurée par 940 bourgeois, en donnera une idée. Les quatre bannerets ou tribuns, qui devaient être pris dans les familles honnêtes et non opulentes, pieuses et modestes, proposaient, entre eux, le dimanche avant la St.-Jean, les soixantes et 20 bourgeois ou hommes

honnêtes de chaque quartier. Cette nomination préparatoire devait être tenue secrète. Le jour de la St.-Jean les bourgeois et habitants, qui la veille étaient commandés de maison en maison par les quatre bannerets et quatre adjoints pris dans chaque quartier parmi les soixantes, faisaient les nominations qui étaient attribuées à l'assemblée, l'avoyer, les bannerets, le bourguemaître, le grandsautier; etc., et il était expressément réservé que la minorité devait, sans contradiction, se soumettre aux choix faits par la majorité (1) Was der Mehrtheil gewehlt, das soll der Mindertheil halten, ohne alle Widerred. La ville de Berne avait une constitution à peu près semblable, et, le lundi de pâques de l'an 1438, il fut décidé, que la durée des emplois ne serait que de trois ans (2). Toutes ces précautions avaient été prises pour empêcher l'introduction de l'aristocratie de droit et de l'oligarchie, au point même que les familles nobles étaient exclues de certains emplois, comme ceux de bannerets et de secrets ou censeurs; mais à la suite des guerres de Bourgogne et des capitulations militaires, surtout avec la France; de la décadence de l'industrie; de l'augmentation du territoire par des acquisitions et conquêtes; de l'amélioration des emplois, dont quelques uns étaient très-lucratifs; des pensions publiques et secrètes etc., la forme du gouvernement de toutes les principales villes de la Suisse changea, et Fribourg subit le même sort jusqu'en 1798. Nous avons déjà parlé plus haut de la constitution de 1814,

(1) Cette constitution, ainsi que celle de 1553, est rédigée en allemand. Sous le titre de Venner ou Geschwornen-Briefe (lettres jurées) on les trouve en entier dans un recueil historique intitulée: Helvetia, 1823, 2e cahier, p. 296—310. Dans les *Lettres de Coxe sur la Suisse* et surtout dans un ouvrage de Normann, Geographisch-statistische Beschreibung der Schweiz, (8. Hambourg, 1785—1798) on peut puiser des détails très-curieux et intéressans sur la forme et la composition du gouvernement du canton de Fribourg avant 1798.

(2) Anshelm, 2e vol., p. 80.

qui a remplacé celle de la médiation. On les trouve l'une et l'autre dans le bulletin des lois. D'après la constitution du 24 janvier 1831, la souveraineté émane du peuple, elle est exercée par ses représentans; l'égalité devant la loi en toutes choses est garantie à tous les indigènes; l'égalité des droits politiques entre tous les citoyens est pareillement garantie; tout privilège de lieu, de naissance, de personne et de famille, demeure à jamais aboli; la liberté individuelle est garantie; la torture est abolie; la presse est déclarée libre (1); le droit de pétition est garanti; le rachat des droits féodaux l'est également, ainsi que la franchise de l'impôt dont a joui le cru des vignes, avant 1798. Le §. 7 dit : « la religion catholique, apostolique et romaine est la religion publique du canton de Fribourg, à l'exception du district de Morat, dans lequel la religion évangélique réformée est la seule religion publique. « La langue française est la langue du gouvernement; cependant, toutes les lois et tous lès décrets du Grand-Conseil, ainsi que tous les arrêtés du Conseil d'Etat, obligatoires pour tout le Canton, doivent être rédigés et publiés en allemand et en français (2).

Le Canton est divisé en 13 districts, savoir : district de Fribourg, district allemand, de Corbières, Gruyères, Bulle, Châtel, Rue, Romont, Farvagny, Surpierre, Estavayé, Dompierre, jadis Montagny, et Morat. Les chef-lieux sont dans l'endroit dont chaque district porte le nom, sauf que le premier chef-lieu de la partie allemande de Fribourg n'est que provisoire. Fribourg est le chef-lieu du canton. Le Grand-Conseil est composé de 86 dé-

---

(1) Un décret du 27 janvier 1831 en règle l'exercice pour prévenir ses abus. V. Bulletin, t. 13, p. 44.

(2) Avant 1798, tout se traitait en allemand; en 1814, il fut ordonné que le protocole du Grand-Conseil devait être rédigé en langue allemande, mais, en échange, toutes les discussions et délibérations avaient lieu en français.

putés des districts ; il y a un député sur 1000 âmes, de sorte que la ville de Fribourg, y compris sa banlieue, en nomme 8, la partie allemande 15, la partie française 11, Corbières 2, Gruyères 5, Bulle 6, Châtel 4, Rue 5, Romont 6, Farvagny 4, Surpierre 2, Estavayé 6, Dompierre 4, et Morat 8. Les députés sont nommés par des colléges électoraux, et ceux-ci par les assemblées primaires au nombre d'un sur 100 âmes de population (1). Les députés au Grand-Conseil en sont membres pendant 9 ans, ses attributions sont énumérées dans le §. 45 de la constitution. Le Grand-Conseil nomme, pour trois ans, son président, qui porte le titre d'avoyer, deux vice-présidents, quatre scrutateurs, et, au besoin, deux interprètes. Il s'assemble chaque année le 15 mai et le 12 novembre. Ses membres reçoivent une indemnité qui a été réglée à 25 bz. pour chaque jour de séance, et ceux qui demeurent à trois lieues de distance de Fribourg et au delà reçoivent, en outre, 5 fr. pour frais de voyage, à la condition qu'ils assistent à toutes les séances de la session. Les membres qui résident dans le chef-lieu, et qui occupent un emploi salarié par le gouvernement, n'ont droit à aucune indemnité. Le Conseil d'Etat, qui est le pouvoir exécutif et administratif, est composé de 13 membres qui peuvent être pris dans ou hors du sein du Grand-Conseil. Le membre qui reçoit, après sa nomination, une pension ou une décoration d'une puissance étrangère, est censé donner sa démission, s'il n'a obtenu, au

(1) Les qualités ordinaires, sans aucun sens quelconque et l'âge de 25 ans sont requis, pour pouvoir voter, mais un citoyen qui est dans un service militaire étranger est exclu des assemblées. Ces conditions sont les mêmes pour toutes les autres places. Pour la première formation le nombre des électeurs a été de 770; Fribourg 84; la partie française 84; la partie allemande 144; Corbières 18; Gruyères 46; Bulle 58; Châtel 38; Rue 42; Romont 48; Farvagny 31; Surpierre 17; Estavayé 48; Dompierre 36; Morat 75.

préalable, du Grand-Conseil la permission de les accepter. Les membres du Conseil d'Etat sont nommés pour 8 ans, sauf ceux de la première formation. Cette autorité, qui est ce qu'on appele communément le gouvernement, nomme son président, qui porte le titre d'avoyer, et son vice-président. Le premier ne peut être en même tems président du Grand-Conseil, et il n'est rééligible qu'après un intervalle de deux ans. Le chancelier et son adjoint, nommés pour dix ans, sont le premier et le second secrétaires du Grand-Conseil et du Conseil d'Etat (§. 48 et 60). Le Tribunal d'Appel est composé du même nombre de membres que le pouvoir exécutif, et ils peuvent être choisis de la même manière, sauf qu'ils sont nommés à vie, ainsi que le même nombre de supplémens ordinaires; que les 8 premiers nommés doivent connaître l'allemand et le français, et qu'à dater du 1er janvier 1840, ils devront, les uns et les autres, connaître les deux langues. Le tribunal d'appel nomme son président et son greffier; le tribunal juge et expédie en dernier ressort toutes les causes et toutes les affaires civiles, criminelles et correctionnelles. Il y a près du tribunal d'appel, ainsi qu'auprès de chaque tribunal de district, un procureur-général pour le premier, et un procureur d'office pour les seconds (§. 74 et 88). Ces procureurs, qui sont nommés par le Conseil d'Etat, prennent des conclusions dans les causes criminelles et correctionnelles, et ils peuvent prendre la parole dans toutes les affaires où les intérêts de l'Etat, ceux des mineurs, des interdits et des absens sont compromis, mais ils se retirent pendant les délibérations et le jugement. Il pourra être établi un tribunal de cassation, chargé de connaître des nullités qui auraient été commises dans les jugemens rendus en dernier ressort. Il y a un préfet et un lieutenant par district; ils (les préfets) sont les représentans du Conseil d'Etat, et nommés par lui pour six ans. Ils doivent professer la religion publique du district auquel ils

sont préposés. Il y a dans chaque district un tribunal de première instance. Le Conseil d'Etat les nomme, ainsi que leurs présidens, suppléans et greffiers, mais les juges doivent être choisis parmi les citoyens domiciliés dans le district. Il pourra être établi un ou plusieurs tribunaux de commerce. Il y a dans chaque district un ou plusieurs Juges de paix, qui sont nommés par le Conseil d'Etat, ainsi que leurs suppléans et greffiers. Il y a une ou plusieurs directions des orphelins par district, et des autorités communales que la loi organisera. Le Conseil Ecclésiastique et les Consistoires du district de Morat sont maintenus. De plus amples détails se trouvent dans la Constitution même.

Fribourg, la préfecture de, est la plus considérable de tout le Canton, dont elle contient presque le tiers (1). Au nord, elle touche à celles de Morat et Montagny et le Canton de Vaud, ainsi qu'à l'ouest, où elle est encore bornée par celle de Romont; au midi, elle s'étend jusque près de Farvagny d'un côté, et la Riédera de l'autre, et à l'est la Singine la sépare du Canton de Berne; la vallée de Bellegarde, entre celles de Charmey et d'Ablentschen, en fait également partie.

La préfecture de Fribourg est composée des paroisses de Fribourg, Barberêche, Bœsingen, Chevrilles, Cormondes, Dirlaret, Guin, Heitenried, Planfayon, Plasselb, Ueberstorf, Wünnewyl, Arconciel, Autigny, Belfaux, Courtion, Cressier, Ecuvillens, Ependes, Givisiez, Groley, Lentigny, Marly, Matran, Onnens, Praroman, Prez, Treyvaux, Villarepos, Villars et Bellegarde, et elle contient 16,844 poses de prés, 25,350 de champs, 10,391 de bois, non compris les forêts des montagnes, 329 de pâturages, 2513 pâquiers de pâturage, 30,356 habitans, et 1,592 bâtimens, assurés pour

(1) La constitution la divise en partie française et en partie allemande.

1,990,900 fr. Le cadastre qui les contient est divisé en quatre sections (1).

Cette préfecture, dont le chef-lieu est à Fribourg, n'a qu'un seul tribunal inférieur, et elle est divisée en quatre arrondissemens pupillaires, savoir: celui de la ville, ensuite celui des paroisses allemandes, de Barberêche à Wünnewyl inclusivement, puis celui des paroisses françaises, d'Arconciel à Villars, et enfin celui de la vallée de Bellegarde; les chefs-lieux des trois premiers sont à Fribourg, et le dernier à Jaun. La préfecture de Fribourg a une organisation particulière à cause de son étendue; car, outre le préfet, elle a un lieutenant civil, et un lieutenant criminel (2), un seul receveur perçoit les revenus de l'Etat. Le Sindic de Bellegarde a quelques attributions de plus que les autres, qui sont développées dans un règlement du 6 mai 1817 (3). Le tribunal de Fribourg s'assemble régulièrement le mardi de chaque semaine, les directions pupillaires le jeudi, et le samedi pour les stipulations, et celle de Bellegarde le deuxième et quatrième lundi de chaque mois. Toutes les affaires civiles se jugent d'après l'ordonnance municipale de l'année 1600. L'original est allemand.

Le premier arrondissement militaire ou de Fribourg est divisé en quatre quartiers; le premier est formé de la ville et sa banlieue, le second des sindicatures de Marly, Ependes, Praroman, Treyvaux, Arconciel, Chevrilles et Bellegarde, le troisième de celles de Tavel, Dirlaret, Plasselb et Planfayon, et le quatrième de celles de Guin, Bœsingen, Ueberstorf, Heitenried et Wünnewyl. Les sindicatures de

(1) Dans le cadastre dressé en 1815, les terres sont évaluées à 12,383,050 frs; les bâtimens à 2,288,110, et les droits féodaux à 116,605.

(2) Le règlement est du 17 mai 1816, *Lois organiques*, p. 172.

(3) V. Décrets relatifs à l'organisation définitive du canton, p. 129.

Villars, Matran, Ecuvillens, Autigny, Onnens, Prez et Lentigny, forment le premier quartier de l'arrondissement militaire de Morat, et celles de Cressier, Cormondes, Barberêche, Villarepos, Courtion, Groley, Belfaux et Givisiez le second quartier du même arrondissement. A Fribourg, il y a un bureau de poste, des bureaux de péage pour le transit des boissons à Heitenried et à la Singine; dans ce dernier endroit il y a, en outre, un bureau pour le péage et pontenage; 6 postes de gendarmerie, à Fribourg, à la Singine, à Planfayon, Cormondes, Misery et au Mourret; un magasin de sel à Fribourg, et des détails à Fribourg, Planfayon, Dirlaret, Litzistorf, Ueberstorf, Praroman, Schmitten. Plasselb, Treyvaux, Niedermontenach, Alterswyl, Villarepoz, Lentigny, Prez, Misery et Bellegarde; 72 auberges, 17 pintes, 4 cafés, 6 pâtissiers, 3 brasseries de bière, 5 bains; 78 inspecteurs du bétail, ainsi que divers autres établissemens qui sont indiqués dans chaque localité. Les principales routes qui traversent cette préfecture sont celles de Fribourg à Vevey et le Pays d'En-Haut, par Bulle; à Lausanne, par Romont et Rue; à Lausanne, par Payerne et Moudon; à Yverdon et Estavayé, par Payerne; à Port-Alban, par Groley, et Domdidier; à Avenches, par Misery; à Morat, par Courtepin; à Laupen, par Düdingen; à Berne, par la Singine; à Schwarzenbourg, par Tafers; au Gouggisberg et au Lac-Domêne, par Brünisried et Plafayen. On trouve une grande diversité de mœurs, d'usages, de langues, de sol, de culture, d'industrie et de connaissances dans cette préfecture, qui dans la partie supérieure, au sud-est, est montagneuse, tandisqu'au nord on cultive des céréales à côté des prairies artificielles, des racines d'abondance, du colsat, du tabac, etc. Dans un article général, nous nous étendrons davantage sur chaque partie; nous ferons seulement observer que la fusion des deux idiomes s'opère, mais lentement, et que le patois-

romand fait des invasions dans toutes les paroisses allemandes, tandisque le tudesque est négligé par les habitans des autres parties du canton, même par ceux de la ville, à l'exception cependant de toute la préfecture de Morat, sauf le Vully. Il faut espérer que les deux langues, au moins pour les affaires principales, seront à l'avenir étudiées par les personnes qui se destinent aux emplois publics, au commerce et à l'industrie, et que l'une ne sera pas exclusive, tandis que l'autre est complètement négligée, d'autant plus que le canton de Fribourg, en général, et les préfectures de Fribourg et Morat, en particulier, se trouvent sur la limite entre la Suisse allemande et la Suisse française. Nous observerons encore, qu'à Genève, Lausanne et Neuchâtel il y a des maîtres ou professeurs de langue allemande que beaucoup de jeunes gens apprennent, tandis qu'à Fribourg nous n'en connaissons point, et que dans les écoles, tant primaires que supérieures l'idiome de la majeure partie de l'Helvétie n'est qu'un hors-d'œuvre. C'est vrai que dans le §. 32 de la constitution de 1814, il était dit, « que les protocoles des deux Conseils et des autorités supérieures devaient être tenus en langue allemande, etc. et que les patriciens devaient savoir les langues allemande et française, » etc. (§. 32, lit. E.); mais certes ce n'est pas ainsi qu'on parvient à conserver une langue qui est nécessaire à beaucoup de Fribourgeois.

Fribourg, la ville de Fribourg, est le chef-lieu du canton, et elle est située à 46°, 48′, 27″ de latitude boréale, et à 2°, 49′, 19″ à l'orient du méridien de Paris; son élévation, au sol du Collége de St.-Michel, est à 226, 5$^{m.}$ ou 1930′, 0, au-dessus de la mer, et le niveau de la Sarine au pont de St.-Jean à 520, 0$^{m}$ et 1601′, 0. Nous avons déjà parlé de son origine dans l'article général qui précède. Rien de plus bizarre et de plus pittoresque que le terrain coupé en tous sens sur lequel cette ville a été bâtie

successivement. La Sarine, qui la traverse en serpentant du sud à l'ouest, a formé de la partie qu'on appelle la *Planche* (die Matte, la prairie) une presqu'île, puis dirigeant son cours du côté du sud-est, et par un contour au nord, le quartier de l'*Auge* présente la seconde presqu'île, dont le point le plus escarpé, le Stalden, est soutenu par un contre-fort, mais moins considérable que celui qui, entre deux précipices, soutient la tour et la route de Bourguillon. Une partie des maisons sont bâties en amphithéâtre, d'autres reposent sur d'énormes murailles; les remparts flanqués de tours qui la cernent de tous côtés, les nombreuses églises avec leurs clochers, et flèches, des couvens, des bâtimens de tous genres, la gothique collégiale avec sa tour majestueuse et imposante, des rochers à pic, des ravins profonds, des gorges dans plusieurs directions, des jardins, des prairies, enfin ses environs variés à l'infini, lui donnent un aspect qui la distingue de la majeure partie des autres villes de la Suisse, aussi les dessinateurs et les peintres y trouvent-ils un fond inépuisable pour remplir leurs cartons. Mais comme nous en faisons la description détaillée, nous nous bornons à ce coup-d'œil général et rapide.

Le plus ancien plan de la ville, pris à vol d'oiseau, se trouve dans la chambre des pas-perdus à l'ancien hôtel-de-ville; sur une longueur de 12' 8", il a une hauteur de 6'. Il a été fait en 1529 par Jean-Fridolin Luttenschlager. Le second est d'Étienne Philott, monnoyeur, et de Martin Martini, orfèvre, 1606. Il est fait dans le même genre que le premier, mais nettement gravé sur cuivre, et les planches sont largeur est de 5', 3", et sa longueur de 1', 22", 6'''. conservées dans les archives du gouvernement. Sa Il contient le portail de l'église de St.-Nicolas et les armoiries du canton et celles des bailliages (1). Le

(1) Un écusson sable et argent, partagé horizontalement; malgré cela on a pris sable et azur foncé pour la cocarde et livrée

troisième et dernier plan a été fait par le Rd. père Charles Rædlé, cordelier, sur une échelle de 100 pieds de Berne pour 3 lignes. Il est soigneusement dressé et bien lithographié; sur une largeur de 1', 6'', 3''', il a une hauteur de 1', 3'', 3''' (1). On a quelques vues de Fribourg, deux entr'autres de M. le peintre J. Kappeler, dont l'une est prise depuis le *Botzet*, et l'autre depuis le *Palatinat* (2). M. Philippe Fégeli, amateur, a dessiné et lithographié une suite de vues générales et partielles de Fribourg, contenues dans deux cahiers (le troisième n'est pas complet) sous le titre de « Promenades pittoresques dans la ville de Fribourg en Suisse et dans ses environs, » qui, selon le jugement d'un maître, M. Volmar, Professeur à l'académie de Berne (V. Uberstorf), sont ce qui a paru de mieux dans ce genre (3)

La ville est divisée en quatre quartiers, qu'on appelait bannières avant 1798, savoir : le *Bourg*, l'*Auge*, les *Places* et la *Neuveville*, et avec la banlieue elle contient 381 poses de prés, 1418 de champs, 210 de forêts et 26 de pâturages; 1127 bâtimens, assurés pour 2,482,550 frs. Sous le régime helvétique elle était divisée en sections, celle du Bourg contenait, en 1799, 1371 âmes, celle de l'Auge 928,

---

cantonalès, sans égard pour les règles du blason. Depuis peu de tems on a repris sable et argent. Les armoiries de la ville sont trois tours d'argent, dans un champ d'azur.

(1) On le trouve chez l'éditeur de ce dictionnaire, avec un petit livre intitulé: *Explication du plan de Fribourg en Suisse, etc., ou Première leçon de Géographie.* „ Lucerne, 1827, in-8° de VIII et 134 p. Cet itinéraire est très-bien rédigé et à la portée de la jeunesse à laquelle il est dédié; mais il contient quelques erreurs et fautes, qu'il sera facile de faire disparaître dans une seconde édition.

(2) On peut se les procurer chez l'auteur ou à l'hôtel des marchands.

(3) Elles sont en vente chez l'éditeur de ce Dictionnaire et chez M. J. Mandiléni, au bas de la rue de Lausanne, qui tient aussi le *Ranz des vaches de la Gruyères*, arrangé en chœur. M. Fégeli, né en 1790, est mort à Baden en Suisse le 16 juin 1831.

celle des Places 1465, et celle de la Neuveville 1336, en tout 5100 habitans; et en 1811, 5172. Le recensement fait en 1818 a donné le résultat suivant:

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Bourg, indigènes, | 1558 | 1786 dont absens | | | 191. |
| Etrangers au canton | 228 | | | | |
| Auge, » » | 1062 | 1228 | » | » | 56. |
| » » | 166 | | | | |
| Places, » » | 1610 | 1828 | » | » | 35. |
| » » | 218 | | | | |
| Neuveville, » » | 1459 | 1607 | » | » | 45. |
| » | 148 | | | | |
| Indigènes, | 5689 | 6446 | » | » | 227. |
| Etrangers au canton, | 760 | | | | |

Le dernier recensement est de 1831, avec le résultat ci-après :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Bourg | 1929. | Banlieue, | Givisiez, | 114. |
| Auge | 1627. | » | Guin, | 227. |
| Places | 2862. | » | Villars, | 63. |
| | | | Givisiez, | 27. |
| Neuveville | 2066. | » | Tavel, | 98. |
| | 8,484, | | | 520. |

L'on compte en ville et dans la banlieue 2 armuriers, 24 boulangers, 8 bouchers, 3 brasseurs de bière, 11 charcutiers, 5 charrons, 4 chapeliers, 6 charpentiers, 3 chaudronniers, 3 confiseurs, 36 cordonniers, 4 cordiers, 3 couteliers, 3 couvreurs, 7 cloutiers, 1 fabricant de drap, 1 doreur, 4 ferblantiers, 1 faiseur de bas, 8 gypseurs, 7 horlogers, 5 hongreurs ou chaudronniers ambulans, 6 jardiniers, 2 imprimeurs, 6 libraires, 4 maçons, 8 maréchaux, 13 médecins, dont quelques-uns sont chirurgiens, 2 mécaniciens, 7 meuniers, 10 musiciens, 26 menuisiers, 24 marchands épiciers, 7 marchands drapiers, 12 notaires, 4 orfèvres, 2 faiseurs de peignes, 2 passementiers, 6 pâtissiers, 5 perruquiers, 2 pelletiers, 4 peintres, 1 potier d'étain, 5 potiers de terre, 4 pharmaciens, 12 merciers et quincailliers, 8 relieurs, 3

ramoneurs, 6 sage-femmes, dont 4 sont pensionnées par la ville, 6 selliers, 7 serruriers, 3 tapissiers, 25 tailleurs, 8 tisserands, 4 teinturiers, 7 tanneurs, 8 tonneliers, 1 vergettier, 5 vitriers. ( D'autres détails se trouvent dans l'article canton de Fribourg. )

Il y a de plus un douanier, un percepteur pour les boissons, 1 bureau de poste, 1 poste de gendarmerie, 1 magasin de sel, et les différens bureaux du gouvernement et du conseil municipal.

| | aub. | pint. | cafés | pâtiss. | brass. | bain. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Au Bourg, | 9 | 3 | 2 | 4 | | |
| en l'Auge, | 10 | 3 | » | 1 | 1 | 1 |
| aux Places, | 14 | 2 | 2 | 1 | | |
| à la Neuveville, | 8 | 3 | » | » | 3 | 1 |
| Total. | 41 | 11 | 4 | 6 | 4 | 2 |

Les églises sont au nombre de 12 y compris celles de 5 couvens d'hommes et 4 de femmes, de plus celle de l'hôpital, et 9 à 10 chapelles. Le quartier du Bourg est divisé en Grand'rue, ruelle des épouses (Besengässlein, ruelle des Balais), rue du Pont-Muré, place Notre-Dame, rues des Bouchers, des Prêtres, de Morat, Petit-Paradis, Varis, avec 6 fontaines publiques, et la principale auberge de la ville, l'hôtel des Marchands (1). En tout 210 maisons, une veingtaine d'écuries, remises, 5 greniers, et divers petits bâtimens.

Les rues du quartier de l'Auge sont le Stalden, du petit St.-Jean, la Lenda, la ruelle des Augustins, la rue d'Or (Goldgasse), la rue des Forgerons, et le Dürrenbühl, avec 50 maisons, 4 fontaines publiques, et divers bâtimens. Les auberges les plus fréquentées sont les Tanneurs, la Cigogne, le Cerf et la Fleur de Lis. Dans le quartier des Places, l'on trouve les rues des Hôpitaux devant (de Lausanne) et derrière, de Romont, de St.-Maure ou de l'Hôpital, et les ruelles des Charpentiers, du Criblet et des Oies.

(1) Les campagnards fréquentent principalement le St.-Joseph, le Chasseur, les Cordonniers, les Maçons, les Maréchaux, les Bouchers et l'Aigle d'Or.

La seconde auberge de la ville est celle du Faucon, celles des Charpentiers, de l'Aigle-noir, de la Croix-Blanche, de l'Etoile, de St.-Maurice, la Grappe et des Tisserands de drap sont principalement fréquentées par les gens de la campagne. Autrefois celle du Cheval-Blanc était très en vogue. Le nombre des maisons est de 120, avec divers bâtimens et 7 à 8 fontaines publiques. La Neuveville est divisée en Grand'-Fontaine, Court-Chemin, le Pertuis, la Motte, la Planche dessus et dessous, etc. avec 8 fontaines publiques et 107 maisons. L'écu de Fribourg, le Sauvage, la Clef, etc. sont les principales auberges.

Après avoir esquissé quelques articles généraux, nous allons décrire successivement ce qu'il y a de plus remarquable dans chaque quartier, et pour tout ce qui concerne la banlieue, le lecteur est prié de chercher les articles Botzet, Pilettes, Guinzet, Gambach, Bethléem, Miséricorde, Bonnefontaine, Torry, Mettetlé, Poya, St.-Léonard, Grandfey, God-de-la-Torche, Palatinat, Mont-Revers, Craoux, Rome, Bourguillon, Beau-Chemin, Breitfeld, Gotteron, Neigles, Stadtberg, Schœnenberg, Pfaffengarten, St.-Barthélémi, Pletscha, Villars-les-Joncs où Ubenwyl, Windig, etc.

Les routes de Berne, Morat, Avenches, Payerne, Romont, Bulle, Corbières, etc., aboutissent à Fribourg. La ville est chargée de leur entretien dans la banlieue.

Maintenant nous allons commencer par le

## CATALOGUE CHRONLOGIQUE
### DES AVOYERS DE FRIBOURG.

1. Henri de Ducenstorf, 1182.
2. Conrade d'Englisberg, 1230, 1236.
3. Théodoric de Monstral, 1240.
4. Conrade de Waedischwyl, 1243, 1257, 1258, 1259, 1263, 1264.
5. Conrade de Maggenberg (1), 1261, 1264.

(1) De Montmacon, v. l'art. Maggenberg.

6. Uldaric de Maggenberg, 1270, 74, 75, 89, 97 et 98.
7. Conrade de Vivers, 1267, 70, 71.
8. Albert de Roormoos, 1282.
9. Guillaume d'Englisberg, 1285, 87, 1303, 1307.
10. Nicolas d'Englisberg, 1292.
11. Otto de Hossesten, 1293.
12. Conrade d'Avenches, 1293, 94, 96, 1301, 1334.
13. Conrade de Reggisberg, 1299.
14. Ulrich de Venringen, 1299.
15. Jacob Rych (1), 1310, 1311, 14, 41.
16. Jean ffeu Ulrich de Maggenberg (2), 1319, 23, 38.
17. Jacques Rych ou Rich, 1341.
18. Jean ffeu Jean de Maggenberg, 1344, 1350.
19. Pierre de Chénens, 1350.
20. Guillaume ffeu Cono Velga ou Duens, 1353, 54, 55, 59, 76, 77, 78.
21. Jean Velga, 1356, 1363, 64, 65, 68.
22. Jean de Vuippens, seigneur de Montmacon, 1372, 1373, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 89, 90, 91.
23. Jacques Rych, 1383 — 88.
24. Wilhelm de Duens ou Düdingen, 1396 — 98.
25. Jean de Duens, 1396, 98, 99, 1401 — 2.
26. Petermann Velga, 1392 — 95, 98, 1409, 11, 12, 16, 17.
27. Jacques Lombard, 1403 — 7, 9, 13 — 15, 18—20, 24 — 26, 30, 31, 33, 34, 35, 36.
28. Jean Velga, 1421 — 24, 26, 27, 28, 29, 32, 33.
29. Guillaume Velga, 1408, 1431—37—38, 1442—44, 46 — 48.
30. Jacques de Praroman, l'ainé, 1439 — 41.
31. Théodoric de Monstral (3), 1449 — 50.
32. Guillaume d'Avenches, 1445; déposé en 1646.
33. Jean Pavillard, 1450 — 52.
34. Jean Gambach, 1453 — 55, 59 — 61, 65 — 67.
35. Rodolphe de Wuippens, 1456 — 58, 71 — 73.
36. Jean de Praroman, 1462 — 64, 68 — 70.
37. Petermann Pavillard, 1474 — 76, 83 — 85.
38. Jacques Velga, 1477, 79.

---

(1) Divitis, Dives.
(2) Tué à la battaille de Laupen, 1339.
(3) Dictateur autrichien.

39. **Petermann de Faucigny (Faussigny) 1478, 80—82, 86—88, 92—94, 1500.**
40. Guillaume Velga, 1489, 90, 91, 95—97, 1501—3.
41. François Arsent, 1507, 8, 9; décapité le 18 mars 1511. (V. *Fréseneit.*)
42. Théodoric d'Englisberg, 1511—13.
43. Rodolphe de Praroman, 1514—15.
44. Pierre Falk, 1516—18.
45. Théodoric d'Englisberg, 1519—27.
46. Humbert de Praroman, 1528—30.
47. Petermann de Praroman, 1531--33, 37–39, 43--45.
48. Laurent Brandenburger, 1534—36.
49. Petermann Ammann, 1540—42, 46—48, 52, 1554.
50. Jean Studer, 1549—51, 53—55, 58—59.
51. Jean Heid, appelé v. Lanthen-Heid, 1562—66, 67, 70, 71, 74, 75, 78, 79, 82, 83, 86, 87, 90, 91. (1)
52. Nicolas de Praroman, 1564, 65, 68, 69.
53. Louis d'Affry (2), 1572, 73, 76, 77, 80, 81, 84, 85, 89, 94, 97, 98.
54. Jean Meyer, 1591, 93, 95, 96, 99, 1600, 1603, 1604, 7, 8, 11, 12.
55. Nicolas de Praroman, 1601, 2, 5, 6.
56. Jean Wild, 1609, 10, 12, 13.
57. Nicolas de Diesbach, 1614, 15, 18, 19, 22, 23, 26, 27.
58. Charles de Montenach, 1616, 17, 20, 21, 24, 25, 28, 29, 32, 33
59. Jean Reif (3), 1630, 31, 34, 35, 38, 39, 42, 43, 47, 49, 51.
60. François Gottrau, (4) 1636—41.
61. François d'Affry, 1644—45.
62. L.-Barb.-François-Pierre König, appelé Mohr, 1645—47.
63. Rodolphe Weck, 16, 48—55.
64. Jean-Daniel de Montenach, 1653—1663.

---

(1) Il avait été déposé par l'assemblée du dimanche secret en 1582.

(2) Quoique nommé trois fois en 1601 il persista dans son refus.

(3) D'après un décret du 23 juin 1648, les avoyers nommés dès-lors à vie alternaient annuellement dans la présidence.

(4) Ce nom de famille s'écrivait alors Gottrou et Gottrow.

65. François-P^re Gottrau de Billens, 1656 — 88.
66. Simon-Petermann Meyer, 1663 — 78.
67. Tobie Gottrau de Pensier, 1678 — 97.
68. François-Philippe de Lanthen-Heit, 1688 — 1712.
69. François-Augustin de Diesbach de Torny, 1689 — 1707.
70. François-Pierre-Emmanuel Fégely, 1707 — 37.
71. Jean-Pierre de Boccard de Grangettes, 1713 — 29.
72. François-Nicolas de Montènach, 1729 — 30.
73. Jean-Henri Von der Weid, 1730 — 40.
74. Ls.-Bar.-Nicl.-Jos. d'Alt, 1737 — 70.
75. Nicolas-Ant. de Montenach, 1740 — 1752.
76. Frs.-Nicl.-Marc.-Ig. Gady, 1753 — 1792.
77. François-Romain Werro, 1770 — 94.
78. François-Ant. de Techtermann (1), 1793 — 1798, 1803 — 1819.
79 Fs.-Pierre-Nicl. de Maillardoz, 1794 — 1796.
80. Charles-Joseph de Werro, 1796 — 98, 1814 — 28.
81. Louis d'Affry, 1803 — 1810.
82. Jean-Pierre-Ig.-Philippe de Maillardoz, 1810 — 13.
83. Jean-Jos.-George de Diesbach de Torny, 1813 — 14, 1828 — 30, 1831 comme Président du Grand-Conseil (2).
84. Franç.-Ph. Gottrau, 1819 — 30.
85. Jean-Franç.-Joseph-Nicolas Montenach, 1831, comme Président du Conseil-d'État (2).

---

Lausanne, le siége primitif de l'évêché de, était à Avenches. St.-Maire le transfera dans la première ville vers l'an 573. Depuis la réformation l'évêque réside à Fribourg, mais sans chapitre, de sorte que le pape l'a constamment nommé depuis la mort de Sébastien de Montfaucon. En 1553, l'évêque de Lausanne possédait un château (*ein Schloss*) à Fribourg, qui fut vendu à un individu de Bremgarten pour 1000 liv. Le gouvernement le racheta pour le même prix en

(1) D'après un décret du 17 juillet 1782 (Schweizerische Jahrbücher, Aarau, 1823, t. II, p. 146—152), tous les patriciens avaient le droit de mettre la particule *de* devant leur nom de famille.
(2) V. la Constitution de 1831, §§. 6, 46 et 59.

1564. L'évêque, depuis 1536, ne résidait pas habituellement Fribourg; car en 1566 Antoine de Gorrevaulx ayant écrit au prévôt de St.-Nicolas, qu'il était intentionné de venir habiter la ville, et d'y faire l'acquisition de la maison épiscopale, le gouvernement lui fit répondre à plusieurs reprises, qu'à cause de la peste et de la cherté le moment n'était pas opportun; que l'évêque n'avait pas l'habitude de demeurer à Fribourg, et que cette maison n'appartenait pas à l'évêché, mais n'avait été acquise par ses prédécesseurs qu'à cause du droit de cité, 1567. Cette maison étant tombée en ruine, 1579, on employa les pierres pour réparer l'ancien rempart. Le nonce se trouvant à Fribourg en 1580, il fit des instances pour que l'évêque puisse y résider. L'an 1583, on vendit en mises publiques l'emplacement et le pré de l'ancien château épiscopal, mais à condition que l'acheteur devait le céder, contre remboursement de la somme payée, à l'évêque qui le demanderait. L'évêque Antoine de Gorrevaulx, abbé de St.-Paul à Besançon, fit annoncer par le vicaire-général qu'il viendrait à Fribourg. Après avoir couché à Estavayé, il arriva effectivement le 24 décembre 1592. On alla à sa rencontre jusque hors de la porte de Romont, deux courreurs à cheval (*Oberreuter*), le clergé, la bourgeoisie et les étudians; après lui avoir offert un gobelet de vin (*Handtrunk*), on le conduisit en procession et sous un dais à l'église de St.-Nicolas, où il fit sa prière, et puis à l'auberge du Chasseur. Le vicaire-général, le prévôt et le clergé ayant fait connaître que l'évêque, à l'invitation du pape, désirait pouvoir fixer sa résidence à Fribourg, *pour autant que le gouvernement voudrait bien le permettre*, promettant de n'être à charge à personne, de vivre en paix tant ici qu'avec les voisins et de n'introduire aucune nouveauté, le gouvernement y consentit aux conditions ci-dessus et sans préjudice des franchises de l'État, 14 janvier 1593. En mars suivant, on lui fit cadeau d'un char de vin

de La Vaud, de 4 muids de froment, 6 muids d'avoine et quelques chars de bois. L'évêque ayant demandé à pouvoir loger dans le château de Bulle, on lui répondit, qu'il ne pourrait pas être débarrassé de sitôt, et qu'il ferait mieux de chercher un logement ailleurs, 25 août. Après la mort de M. de Gorrevaulx, l'évêque, d'après un préavis obtenu de la cour de Rome, devait être alternativement nommé à Fribourg et Soleure par les deux chapitres, mais ce projet ne fut jamais réalisé. Nous avons déjà parlé à l'article de Bulle des arrangemens qui furent enfin conclu avec l'évêque de Watteville. Plus tard, Jean-Baptiste Strambino acheta l'ancienne maison épiscopale qui avait été reconstruite, mais comme ses successeurs étaient tous des Fribourgeois, ils habitèrent leurs propres maisons ou celles qu'ils louèrent, de sorte qu'en 1808 ou 1809 la famille Reynold à laquelle appartenait l'hôtel Strambin, le vendit au gouvernement pour en faire un magasin de bois. Seulement en 1814, par acte du 15 juin, signé Stöcklin, notaire, M. Jacques-Christophe-Jean de Montenach, ancien bailli de Vaulruz, vendit au clergé fribourgeois, qui à cet effet s'était cottisé, sa maison, n[ro] 106 à la rue de Lausanne, avec cour, fontaine et dépendanses, pour le prix de 2400 frcs., payé comptant, et 300 frcs. pour logemens militaires. Par acte du 24 décembre 1816, M. l'évêque fit l'achat de la maison n[ro] 105 pour la somme de de 3200 frcs., et par acte du 24 juillet 1818 le clergé lui céda la première, qui depuis lors est la maison épiscopale. Le Conseil-d'État en ratifiant ces achats et transactions, y mit la condition expresse, 7 août 1818, que cette maison serait uniquement à la disposition des évêques qui seraient pris et élus dans le nombre des ecclésiastiques du diocèse, et que dans le cas contraire elle devra servir d'habitation au vicaire-général.

Par convention avec le gouvernement, l'évêque de Lausanne, qui a une cour, un chancelier et deux se-

crétaires, l'un spirituel, l'autre temporel, et un bedeau, juge toutes les causes matrimoniales en première instance pour tout ce qui ne concerne pas les intérêts civils, la seconde instance est réservée au nonce à Lucerne et la dernière au chef-suprême de l'église. Les actes du concile de Trente ont été acceptés en 1562 et 1565 pour tout ce qui concerne la foi et le service divin, mais non pour ce qui a rapport à la réformation et aux mœurs, ce qui a été consigné dans une publication du 17 août 1677. Il existe des constitutions synodales de *George de Saluces*; celles d'*Aymon de Montfaucon* sont imprimées à Lyon en 1494. L'évêque Jean de Watteville a aussi fait imprimer des statuts synodaux à Lyon, mais nous ne pouvons pas en indiquer la date; *J.-Bte. Strambino* des *decreta et constitutiones synodales*, à Fribourg, 1665, et *Maxime Guisolan* des statuts sous le même titre à Fribourg, 1812, in-4°, 126 p. L'évêque prend les titulatures suivantes: N. N. par la grâce de Dieu et du St.-Siége apostolique évêque et comte de Lausanne, évêque de Genève, prince du saint-Empire romain etc. C'est par un bref du pape, en date du 20 septembre 1819, que les paroisses catholiques du canton de Genève (v. décanat de Genève) ont été réunies au diocèse de Lausanne, (1) en suite de quoi une convention a été conclue le 5 avril 1820 (2). Nous insérons ici un catalogue chronologique des évêques d'Avenches et de Lausanne, en plaçant un astérique (*) devant le nom de ceux dont l'existence ou l'époque de leur siége n'est pas bien constatée.

1. St.-Prothais, évêque des Aventiciens en . 500.
2. St.-Chilmegesile . . . . . . . . . 530.
3. Superius . . . . . . . . . . . 535.
*4. Guidus ou Gundes . . . . . . . . 551.
*5. Martinus . . . . . . . . . . . 561.

(1) (2) V. Recueil des lois du canton de Genève, t. V, p. 295, et t. VI, p. 219.

6. St.-Maire ou Marius . . . . . . . . 581.
Originaire d'Autun, il donna son nom à la chapelle de St.-Maire à Lausanne, assista, en 585, au concile de Mâcon, transféra, par ordre de Childebert, le siége épiscopal à Lausanne en 591, restaura Payerne vers l'an 595 ou 601, y fit bâtir sur ses terres une église, et fut enterré, en février 602, dans l'église de St.-Thiers près de Bierre, auprès de son prédécesseur Chilmegesile. St.-Maire est auteur d'une chronique précieuse.

*7. Manerius . . . . . . . . . . . 602.
*8. Eginolphus . . . . . . . . . . 610.
9. St.-Donat, fils de Valdemar . . . . . 635.
Il est révéré comme l'Apôtre de la Gruyères, dans laquelle il introduisit le christianisme avec St.-Colomban, son compagnon.

10. Aricus ou Eritius . . . . . . . . . 650.
*11. Paulus (selon Levade) . . . . . . 650.
*12. Hartmannus (id. id.) . . . . . . 671.
13. Alexandre . . . . . . . . . . . . 730.
14. Alphonsus . . . . . . . . . . . . 746.
15. Uldaricus, beaufrère de Charlemagne, . 800.
16. Fredarius . . . . . . . . . . . . 815.
17. Paschalis . . . . . . . . . . . . 817.
18. David, prélat guerrier, . . . . . . . 827.
tué dans un combat à Anet vers 850.
19. Hartmannus ou Almanus . . . . . . 850.
20. Hieronimus . . . . . . . . . . . 881.
21. Boson . . . . . . . . . . . . . . 892.
22. Libon . . . . . . . . . . . . . . 927.
23. Burchard, Bero, Berold . . . . . . 932.
fils de Rodolphe II, roi de Bourgogne, et de la reine Berthe.
24. Manerius ou Maynard . . . . . . . 947.
(Levade a Gotischalcus ou Gotsched en 948, avant Manerius, qu'il place à l'année 949.)
25. Eginolphe . . . . . . . . . . . . 968.
26. St.-Henri . . . . . . . . . . . . 985.
27. Hugues . . . . . . . . . . . . . 1019.
28. Burchard, fils du comte Buccon d'Oltingen, 1038.
29. Lambert de Grandson . . . . . . . . 1088.
30. Cuno, fils d'Ulrich de Neuchâtel, comte de Fenis,
(Fenis, hameau près de Valengin.) . . 1090.

31. Girardus de Faussigny . . . . . . . 1103.
32. Guido de Martignaco . . . . . . 1129.
33. St.-Amédée . . . . . . . . . . . 1144.
34. Landricus de Dornach . . . . . . 1160.
35. Rogerius . . . . . . . . . . . . 1176.
Originaire d'une famille noble de Pize, ce prélat aussi savant que charitable, consacra l'église de St.-Nicolas en 1182, et permit aux Fribourgeois de se faire enterrer dans les couvens d'Hauterive, Humilimont et Payerne.
36. Bertholdus, fils d'Ulrich, comte de Neuchâtel . . . . . . . . . . . . . 1212.
37. Girardus de Rougemont . . . . . . 1220.
38. Guillelmus d'Ecublens . . . . . . . 1221.
39. St.-Boniface . . . . . . . . . . 1230.
40. Jean de Cossonay . . . . . . . . 1240.
41. Guillaume de Champvent . . . . . 1274.
42. Girard de Wuippens . . . . . . . 1302.
43. Othon de Champvent . . . . . . . 1310.
44. Pierre d'Oron . . . . . . . . . . 1313.
45. Jean Roussillon . . . . . . . . . 1324.
46. Jean de Bertrand . . . . . . . . 1341.
47. Godefredus de Lucinge . . . . . . 1343.
48. François de Montfaucon . . . . . . 1347.
49. Aymo de Cossonay . . . . . . . . 1355.
50. Guido de Prangino . . . . . . . . 1375.
51. Guillaume de Menthonay . . . . . 1394.
52. Guillaume de Challant . . . . . . 1406.
53. Jean de Pringino . . . . . . . . . 1433.
son concurrent était Louis de la Palud.
54. George de Saluces . . . . . . . . 1440.
55. Guillaume de Varax . . . . . . . 1461.
56. Jean Michaelis . . . . . . . . . 1467.
57. Julien . . . . . . . . . . . . . 1472.
ensuite élu pape, sous le nom de Jules II, son suffragant était 1474, D. de Borceriis.
58. Benedictus de Monteferrando . . . . 1477.
59. Aymon de Montfaucon . . . . . . . 1490.
60. Sébastien de Montfaucon . . . . . 1517.
qui le dernier résida à Lausanne.
61. Claude-Louis Allardet . . . . . . 1560.
62. Antoine de Gorrevaulx . . . . . . 1562.

63. Jean Dorothaeus . . . . . . . . . . 1600.
64. Jean de Watteville . . . . . . . . . 1607.
65. Josse Knab . . . . . . . . . . . 1654.
66. Jean-Baptiste de Strambino . . . . . 1662.
67. Pierre de Montenach . . . . . . . 1688.
68. Jacques Duding . . . . . . . . . 1707.
69. Claude-Antoine Duding . . . . . 1716.
70. Joseph-Hubert de Boccard . . . . . 1746.
71. Joseph-Nicolas de Montenach . . . . 1758.
72. Bernard-Emmanuel de Lentzburg . . . 1782.
73. Jean-Baptiste Odet d'Orsonnens . . . 1796.
74. Maxime Guisolan, capucin, . . . . 1803.
75. Pierre-Tobie Yenni . . . . . . . . 1815.

---

On trouve dans les tableaux de la Suisse, t. III, et le dictionnaire géographique du canton de Vaud de Levade, p. 405, un état du diocèse de Lausanne en 1522. Les paroisses soleuroises et la partie de la ville, qui appartenait au même diocèse, en furent détachées par un bref du pape du 7 octobre 1814. Ces paroisses étaient Bellach, Flummenthal, Grenchen, Günsberg, Oberdorf, plusieurs chapelles et bénéfices à Soleure, et Selzach. Une autre partie du canton relevait du diocèse de Constance, et une autre enfin de celui de Bâle; par le bref cité ci-dessus toutes furent réunies à ce dernier. Avant cette époque, trois évêques auraient pu, près de Flummenthal, où la Siggern entre dans l'Aar, parler ensemble dans le même bateau. (1) C'était une des curiosités du canton de Soleure.

*Ponts*, les trois, sur la Sarine, existaient déjà en 1353, mais alors ils étaient en bois; car, sous date du 17 avril, Jean Rych et Jean de Thors se chargèrent de leur entretien pendant l'espace de 30 ans, pour le prix de 20 florins de Florence annuellement, sous la réserve, cependant, que si la rivière étant gonflée devait endommager les piliers, leur réparation serait

(1) V. Solothurnisches Wochenblatt, 1815, p. 2, et Chronik von Hafner, II, p. 848.

supportée par la bourse de la ville. Avant et après la bataille de Laupen, les Bernois étaient en guerre avec les Fribourgeois. Vers la fin de la semaine de pâques, 1340, une bande des premiers s'empara du faubourg du Gotteron, actuellement la rue des forgerons, où selon l'usage du tems ils mirent tout à feu et à sang, sans oublier de butiner, ce qu'on appelait alors en allemand *Sackmann machen.* Tous les habitans de la ville basse s'étaient déjà sauvés avec leurs effets, lorsque deux honnêtes Fribourgeois, dont les noms ne sont malheureusement pas consignés dans les annales de ce tems là, eurent la présence d'esprit et le courage d'ôter les planches du pont, sans cela les Bernois auraient dévasté une partie de la ville; ne pouvant vaincre cet obstacle, ils se retirèrent. La reine Agnès parvint à conclure la paix entre ces deux villes en 1341. (1)

Il y avait autre fois un corps-de-garde à la porte de Berne sous la tour des mouches (*Mückenthurm*), qui par sa mauvaise disposition en bouche l'entrée. Il a déjà plus d'une fois été question de la faire disparaître et de placer l'horloge publique ailleurs. A côté de la tour, il y a un tableau qui représente les 14 apotropéens où l'on va prier, surtout pour les mourans. En 1653 et 1654, il avait été question de voûter le pont de Berne, mais ce projet ne fut pas exécuté, parce qu'on craignait que dans les crues d'eau le quartier de l'Auge serait submergé.

Le pont du milieu a été construit en pierres vers les années 1633 et 1634. Dans le fond, au bas de la parois à pic que domine si pittoresquement la porte de Bourguillon, on voit de gros blocs de pierre où l'on a établi un four à chaux. Ces blocs se sont détachés de la parois dans le dernier siècle, et l'un d'eux existait encore devant le pilier du milieu en amont de la Sarine il y a 10 à 15 ans. Lors de la chûte de

(1) V. *Justinger*, Berner-Chronik; 1829, p. 127 et s.

cette masse énorme, le 19 sept. 1783, une femme qui se trouvait sur le pont, fut jetée dans le jardin de l'auberge des Tisserands. Au bas le terrain s'appelle le jardin des Oliviers, du nom d'une chapelle qui y existait encore en 1589; c'est là que, selon une vieille tradition, les sorciers et sorcières tenaient leurs sabats. (1) Il y avait encore, en 1675, près du pont du milieu ou du petit Saint-Jean une chapelle dédiée à St.-François-de Paul. Le pont de St.-Jean a été bâti en pierres en 1746.

Depuis l'an 1824 et 1825, on a conçu le projet d'ouvrir une communication directe entre le centre de la ville et la partie nord-est sur la route de Berne, communication qui éviterait les obstacles que rencontre la route actuelle, par les aspérités du terrain et détours qu'elle est obligée de parcourir. Une commission a été établie à cet effet, et c'est principalement à M. Tobie Gottrau, ancien préfet de Bulle et Fribourg, député au Grand-Conseil, que le public est redevable de cette entreprise, utile sous tous les rapports, si, comme il est permis de l'espérer, elle se réalise. Plusieurs plans ont été fait et examiné, des souscriptions ont été ouvertes, des dons généreux ont été versés ou promis, enfin l'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité le 19 mars 1830, que ce grand pont serait construit en fil de fer suspendu, avec un développement de 840 pieds depuis la tuerie à la rue des bouchers jusqu'à la mi-côte opposée du *Schönenberg*, et une élévation de 160 au-dessus du niveau de la rivière, et dont le devis porte 320,000 liv. (2)

---

(1) Un chemin le long du roc coduisait du côté de Bourguillon, mais il fut supprimé en 1686 et 1752.

(2) Une lithographie qu'on trouve chez l'éditeur de ce dictionnaire, représente ce pont avec une pile au milieu, à laquelle on a rénoncé. V. "Rapport-mémoire à la commission établie pour la construction du grand pont sur la Sarine", 1829 in-8°, p. 16. "Un mot aux habitans", 1829, in-8°, p. 8, Fribourg; tous les deux en français et en allemand.

On a fait une convention avec Mr. Chaley, ingénieur français, et l'automne dernière on a déjà commencé les travaux préparatoires, après que le 21 juin 1830 le Grand-Conseil avait permis la construction de ce pont, et autorisé le gouvernement à faire établir la nouvelle route jusqu'à la chapelle de St.-Barthélemi, mais dont l'entretien serait à la charge de la ville. (1) On a aussi commencé la construction d'un nouvel abbattoir dans le quartier de la Neuville à la proximité de la Sarine.

*Portes*, en 1443 les, de la ville s'ouvraient à 5 heures du matin et on les fermait à 7 h. du soir; pendant la nuit le banneret du quartier pouvait seul faire ouvrir celle de son ressort. En 1454, le duc de Savoye avait fait faire différentes peintures aux portes de la ville et ailleurs par maître Jean; c'est peut-être de cette époque que datent celles de la tour de Jaquemart. Outre un portier (*Thorwärter*), auquel on donnait, par politesse, le titre de capitaine, il y avait à chaque porte un bas-portier (*Schlüsselhüter*), et de jour un poste militaire, qui avant 1798 se retirait dans des corps-de-garde intérieurs pendant la nuit. Jusqu'en 1804, on percevait à chaque porte un péage, droit de sortie ou octroi municipal, (2) et déjà en

(1) Comme la majorité des membres du Grand-Conseil avait été obligée de se retirer, les 14 dont les noms suivent portèrent ce décret: MM. *Mæder*, de Lourtens, conseiller d'Etat; *Gillier*, de Villarsvolard; *Moura*, de Grandvillars; *Macherel*, de Chénens; Fs.-X. et J.-Théodore *Wuilleret*, de Romont; *Ménétrey*, de la Pierra; *Daguet*, commissaire-général; *Daguet*, notaire; *Moret*, préfet; Jean *Chollet*; Nicolas *Kætyn*; Ladislas *Helffer*; tous six de Fribourg, et Pierre *Reynaud*, de Posat.

(2) Le 10 mars 1336 le comte Pierre de Gruyères vendit à la commune sa part à ce péage (Stadtzoll) pour 100 marcs d'argent. Le duc Léopold d'Autriche ayant donné la moitié de ce péage en nantissement à Guillaume de Montagny dans sa campagne en Lombardie, ses neveux Aymo et Henri la cédèrent à la ville la même année et pour le même prix. En 1767, les bourgeois domiciliés de Laupen en furent exemptés, et le 14 décembre 1804 il fut entièrement aboli. (V. Bulletin des lois, tome II, p. 33 et 34.

1627 il fut ordonné que le conducteur de chaque char de bois qui entrait en ville devait laisser une buche à la porte pour chauffer le corps-de-garde, ce qui a encore lieu à-présent. Jusqu'en 1823, les clefs des portes restaient chez l'Avoyer en charge pendant la nuit, mais un arêté du 2 avril 1823 et une adjonction du 2 mars 1829 en a facilité l'ouverture contre une petite rétribution, qui, du 1 mai 1823 à la même époque 1824, a produit 341 fr. 2 btz., à raison d'un btz. par personne et 2 par char ou voiture. (1)

*Retranchemens*, les, depuis la tour de la poterne jusqu'à celle de la porte de Morat, ont été commencés en 1656. On y faisait travailler à tour de rôle les bourgeois et les gens de la campagne, et en 1657 on mit une imposition sur tout le pays pour les entretenir. Comme par ces ouvrages on avait endommagé un pré de Fs.-Othmar Gottrau devant la porte des étangs, on lui accorda un dédommagement de 600 écus, 1661. En 1753 et 58, il fut défendu de faire paître du bétail dans ces retranchemens, que depuis 1798 l'on a en grande partie comblé.

*Remparts*, la ville a trois acceintes, comme on peut le voir par les, qui existent encore, la première comprenait seulement le Bourg, (2) la seconde l'Auge et la Neuveville jusqu'à la Sarine d'un côté, et de l'autre une ligne de défense partait depuis le fossé à côté de la porte de la poterne jusqu'à Jaquemart, et de là par la mauvaise-tour jusqu'au-dessus du ravin du Grabensaal, la dernière enfin, comprend les cinq portes de la ville, qui, à l'exception de celles de Berne et Bourguillon, sont liées entre elles. La première enceinte est aussi vieille que la ville, quoiqu'en 1360 il soit déjà question de nouveaux remparts, qui en 1773 ont déjà été démolis en partie dans l'intérieur. Cette

(1) V: Bulletin des lois, tome XI, p. 155.

(2) L'une des portes se trouvait au bas de la rue de Lausanne, la seconde sur le pont ou près de l'hôpital, et la troisième au Stalden.

courte indication suffira sans doute, sans entrer dans le détail des époques et des diverses constructions.

*Banlieue*, la, de la ville, appelée en allemand *Burgerziehl*, n'est pas très-étendue, et elle comprend principalement les pâturages publics, qui depuis bientôt un demi-siècle sont défrichés, partagés et utilisés en majeure partie pour des plantages qu'on appelle vulgairement *esserts*. Avant cette époque, les environs de Fribourg ressemblaient à un désert couvert de ronces, d'épines, d'arbres rabougris et de terrains incultes, sur lesquels on faisait pâturer, hors des cinq portes, des vaches et des chèvres; aussi tous les matins et tous les soirs entendait-on dans chaque quartier le son aigu de la corne du berger, et les clochettes des animaux qui quittaient la ville ou qui y rentraient, bondissant souvent dans les rues. Après la première fleurie, toutes les pièces closes devaient être ouvertes la veille de St.-George, sous l'amende de 10 liv. Elisabeth d'Englisberg ayant contrevenu à l'ordonnance, fut condamnée à cette amende le 6 septembre 1586. La jouissance d'un essert peut être évaluée à 4 fr. environ, mais seulement les bourgeois y ont droit, comme de juste; cependant, ils peuvent être sous-loués. Depuis le défrichement des environs de la ville, les industriels sédentaires peuvent, en cultivant leurs plantages, se donner un mouvement salutaire à leur santé; aussi le nombre des cretins, qu'on remarquait jadis, surtout dans la basse-ville, a-t-il beaucoup diminué. C'est principalement à feu le sindic Franç.-Pierre Savary, M. D., (né le 20 sept. 1750, mort le 7 sept. 1821) que l'on doit cette amélioration hygiénique, et l'embellissement de la banlieue, qui fait partie des paroisses de Villars, Givisiez, Guin et Tavel pour le spirituel, mais de la ville pour le temporel.

*Foires* et *marchés*. Il y a cinq foires à Fribourg; la veille des 3 rois; le 21 février (foire de carnaval); à l'invention de la Ste.-Croix, 3 mai; à l'exaltation de la Ste.-Croix, 14 septembre, (foire des raisins); et à

la St.-Martin, 11 novembre. Avant 1665, cette dernière avait lieu à la St.-Clément; mais comme elle était trop rapprochée de celle de Ste.-Catherine à Berne, on l'avança. Les foires duraient alors 6 jours pour les marchands forains, et actuellement dix. Le colportage de commune en commune et de maison en maison ayant été défendu avec quelques exceptions en petit nombre, les décrets du 23 nov. 1808 et 14 mai 1813 l'ont réglé, ainsi que tout ce qui concerne les foires et marchés. En 1569, le bourguemaître, accompagné de deux membres de chaque abbaye, et avant cette époque les conseillers ouvraient en cérémonie chaque foire, au moyen d'une espèce de procession. En 1678, on permit aux juifs de les fréquenter. (1) Chaque samedi, à moins que ce ne soit un jour de fête, il y a un marché hebdomadaire, et par arrêté du 28 avril 1817 il a été statué, "qu'au premier marché hebdomaire de chaque mois, il sera tenu un marché de bétail formel sur la Planche." Les foires les plus considérables, sont celles de mai et novembre, surtout pour le bétail.

*Fonds* et *capitaux*, non compris la valeur des domaines, forêts, etc., d'après des notes recueillies en 1812 sur des comptes officiels; dès lors il peut y avoir quelques changemens dans les chiffres, mais la somme principale est la même.

| | Francs de Ss. |
|---|---|
| Conseil municipal, capital | 576,569. |
| Commission des copropriétaires | 45,183. |
| Hôpital bourgeois | 296,245. |
| Confrérie du St.-Esprit | 98,219. |
| Grande aumônerie | 41,878. |
| Hôpital de St.-Jacques | 43,764. |
| Léproserie de Bourguillon | 23,740. |
| Confrérie de St.-Martin | 8,757. |

(1) En 1412, des hébreux demeuraient à Fribourg; car il fut défendu de les inquiéter pendant la nuit du vendredi saint, auquel jour on les a longtems emblématiquement battu sur des planches devant les églises de la campagne.

| | |
|---|---|
| Fondation Brünisholz . . . . . | 45,819 fr. |
| Chambre des scolarques . . . . . | 60,932 „ |
| Commune de la Planche . . . . | 4,850 „ |

Nous observerons seulement que l'an 1803 la ville a été très-mal dotée par la commission de liquidation proportionellement aux charges qui lui ont été imposées, et qu'il serait à désirer que l'administration municipale et celle des copropriétaires, qui depuis 1798 est de fait la même, fussent réunies et par-là simplifiées. Les autres capitaux, sauf ceux de la commune de la Planche, versent leurs intérêts dans les caisses qui sont destinées au soulagement des malades et à l'entretien des pauvres. (v. Hôpital.)

*Industrie.* On trouve à Fribourg plusiers tanneries, 1 fabrique de drap avec une foule, 1 fabrique de faïence, 1 de chapeaux de paille, 1 de tabac, plusieurs de chandelles, des teintureries en bleu, jadis une teinturerie en rouge, qui sans doute ne restera pas long-tems abandonnée, un facteur d'orgue et de clavecins (M. Aloyse Mooser, qui est très-réputé en Suisse), des chapeliers, armuriers, mécaniciens, brasseries de bière, etc.

*Sociétés.* En 1428, il fut statué pour toutes les abbayes ou confréries, que celui des membres qui se querellerait avec un confrère, ne pouvait plus y retourner jurqu'à ce qu'il ait fait sa paix, et de plus tous les règlemens devaient être confirmés par le gouvernement. En 1580, il fut défendu de baiser le fourneau, de parcourir la ville avec une charrue, etc. le mercredi des cendres, et cela sous peine d'emprisonnement. En 1582, les écots dans les abbayes étaient fixés à 4, 6 et 7 gros; l'année ensuite on y fit afficher que les valets de ville pourraient exiger 6 gros de tous ceux qui chanteraient en patois et offriraient à vendre dans le même langage, du lait, de la moutarde, des pâtés et d'autres choses. Il existe à Fribourg la société économique, (1) fondée en 1813; une société

(1) Elle possède une bibliothèque assez considerable, qui avec

militaire, 1827; une société des médecins, chirurgiens, pharmaciens et vétérinairs, 1827; une société archéologique; un grand-salon littéraire (de lecture), appelé ordinairement "grande société"; un cercle littéraire (de lecture) et du commerce; un cercle des arts et des métiers; une société d'utilité publique, 1830; une caisse d'épargne, 1829, etc.

*Loterie*, sous la dénomination de *Glückshafen*; on avait permis, en 1585, aux frères Dietsehi d'établir une, de la somme de 1000 écus, sous l'inspection de quelques conseillers. Il est question d'une autre en 1591. D'après un arrêté du 2 juillet 1810, aucune loterie ne peut être entreprise dans ce canton sans l'autorisation du gouvernement, et il est défendu de collecter et distribuer des billets pour toute loterie externe, non autorisée par lui.

*Édiles*, les premiers (*Bauherren*) furent nommés en 1365 par l'avoyer, le conseil, les 60 et 200 dans les trois quartiers alors existans, pour prévenir les nombreux incendies et prendre des mesures à l'occasion des nouvelles bâtisses. Depuis lors plusieurs ordonnances ayant été rendues à cet égard, notamment en 1675, on en a fait un recueil sous le titre de *Bau-Ordnungen der Stadt Freyburg*, et on en trouve encore dans le bulletin des lois, tome V, p. 162, et tome VII, p. 136.

Les cloaques de la ville sont appelés *Ergraben* et *Ehgraben* dans les lois édiles.

*Arsenal*, v. mauvaise-tour, maison de ville et tour du boulevard (Belluard).

*Botanique*. AuxRames on trouve des plantes assez rares, qui méritent d'être remarquées par les botaniciens, entre autres Aira gigantea et Lepidium latifolium, L.; Rubia tinctorum, L.; Polypogon monspeliense, Desf.; Lepidium procumbens, L.; ces deux derniers ne se trou-

le tems pourra être rendre publique, et en 1816 elle a publié un cahier composé de divers mémoires.

vent ordinairement qu'au bord de la mer, et jusqu'ici elles n'ont pas encore été découvertes en Suisse, croissant naturellement et sans culture. Dans les environs de la ville l'ami de Flore fera connaissance avec des plantes alpines, sourtout la belle Gentiana asclepiadea, W., au Dürrenbühl, et l'Arbutus uva ursi, L.; près de la porte de Bourguillon, le Crocus vernus, W.; sur le domaine de M. Vonderweid à Bourguillon, la Tulpa sylvestris, L., que dans le canton de Fribourg l'on ne connaissait pas encore jusqu'ici. Le long des rochers de la Maigrauge on peut cueillir: Pinguicula alpina, L.; Sisymbrium Sophia, L.; Brassica erucastrum, L.; gentiana acaulis, L.; schœnus nigricans, L.; Saponaria ocymoïdes, L., etc. Au bord de la Sarine, lorsque pendant les chaleurs de l'été la rivière n'est pas gonflée, il n'est pas rare de pouvoir se procurer des exemplaires en fleur de Viola biflora, L.; Allium victorialis, etc., dont la semence a été entraîné par les eaux depuis les montagnes. Au-dessous du Palatinat, les bords de la Sarine contiennent encore Saxifraga autumnalis, Lam.; Cytisus sessilifolius, L.; Tamarix germanica, L.

*La fête ou le jeu des rois* est une ancienne réjouissance populaire, que depuis plusieurs siècles on a célébrée à Fribourg le 6 janvier jusqu'en 1798. D'après un règlement du concile de Bâle, fait dans la session du 9 juin 1435, et inséré dans les constitutions synodales du diocèse de Lausanne, imprimées à Lyon, l'année 1494, par ordre de l'évêque Aymon de Montfaucon, on trouve le passage suivant à la page 31: « Un abus honteux existe dans certaines églises, où à certaines solennités quelques uns avec la mitre, la crosse et les ornemens pontificaux donnent la bénédiction à la manière des évêques; d'autres y paraissent habillés en rois et en ducs, ce qu'en certaine contrée on nomme la fête des fous.... Le saint-concile détestant ces abus, statue et ordonne tant aux ordinaires qu'aux doyens et recteurs des églises, sous peine d'être privés de tous leurs revenus ecclésiasti-

ques pendant le tems de trois mois, de ne plus permettre ces sortes de jeux dans les églises, qui doivent être des maisons de prières.... Que les transgresseurs soient punis par les censures ecclésiastiques ou par d'autres moyens avoués par le droit », etc. Malgré cette défense sévère, malgré des décisions du chapitre de St.-Nicolas, entre autre celle du 26 nov. 1590, (1) on continua à célébrer la fête des rois. L'ouverture de ce jeu se faisait par une croix, qu'on portait processionnellement devant le cortége ordinaire, qui était précédé par ce qu'on appelait les fous, c'est-à-dire des hommes habillés en lions, sauvages, etc. Trois chanoines vêtus en rois, accompagnés chacun d'une petite troupe de cavaliers, représentaient les mages. Le roi Hérode, monté sur une estrade contre la tour de l'église Notre-dame, entouré de prophètes, recevait les complimens que les trois mages venaient lui faire, et y répondait. Un ange debout sur la fontaine de la place dans une petite chaire, annonce la naissance du Messie. Une étoile suspendue en l'air guide les trois mages. Trois compagnies, appelées les rouges, les bleues et les maures, paradent sur la place avec des mousquetairs, font des manœuvres, une espèce de petite guerre, et jètent des grenades en très-grande quantité. Des musiques militaires, des tambours, des fiffres jouent pour ainsi dire sans relâche; toutes les fenêtres sont garnies de monde, et beaucoup de curieux, accourus en foule et de loin, ont pris places sur des amphithéatres. A l'office solennel, les mages et tous les officiers vont à l'offrande, que reçoit une vierge, sur la marche du maître-autel. Montée sur un âne, conduite par St.-Joseph, elle avait aussi figuré dans la cérémonie. Après l'office tous

(1) Cum jam sæpe venerabile capitulum ægre tulerit illam consuetudinem regni festi trium regum, eo quod penitus honestati et dignitati sacerdotali adversatur conclusit fermiter, ne quis in posterum canonicus officium hujus regni subeat, sub pœna arbitraria.

les personnages vont se faire voir dans les couvens des religieuses, qui s'empressent de leur offrir des liqueurs et des bonbons. On pense bien que maints banquets ont précédé, que d'autres se donnent encore, et que des promenades militaires se font dans la ville. (1) Le roi Hérode recevait annuellement une pension de 10 écus du gouvernement, qui lui fournissait encore son habillement et celui des deux prophètes, que ce monarque éphémère se choisissait lui-même et auxquels le jour de la fête il donnait à diner. Le gouvernement fournissait de la poudre aux compagnies, qui étaient composées de 24 et 36 hommes, dont les trois principales étaient commandées par un capitaine, 1 sergent et 1 corporal, et celles des mousquetaires par un sergent. Les maures avaient le visage peint en noir avec de la couleur à l'huile. Le conseil, les abbayes et quelques familles représentaient dans un ordre établi successivement les trois mages, ce qu'on appelait *avoir le royaume*, qui non-seulement leur occasionnait bien des frais, mais encore aux particuliers. Avant 1588, l'on dansait le jour de la fête, mais depuis lors on s'en dédommageait le lendemain. Plusieurs changemens furent introduits dans la manière de célébrer cette fête singulière, mais le fond resta toujours le même. En 1593, on distribuait des cuirasses aux campagnards et des mousquets aux bourgeois, qu'ensuite ils rendaient à l'arsenal. Le maître d'école Fridolin Luttenschlager ayant projeté un programme du jeu et composé en vers les discours des divers personnages, le conseil l'approuva en 1594, et lui donna un cadeau consistant en un demi-muid de froment et seigle. A plusieurs reprises des règlemens furent faits pour cette fête, à laquelle le public prenait jadis beaucoup d'intérêt, et à la tête de

(1) V. Tableaux de la Suisse, Paris, 1786, t. II, p. 224. Etrennes fribourgeoises, 1809, p. 154, avec une représentation de ce jeu; Hellscheinender Christstern, Freyburg, 1754, qui contient tous les discours en vers, etc.

chaque compagnie on voyait figurer les armoiries du propriétaire ou représentant, portées par des lions, des sauvages ou d'autre personnages costumés d'une manière emblématique.

Le 6 janvier 1802, une réunion d'amis fonda, en mémoire de la fête nationale, la *confrérie des trois rois*, qui s'est successivement accrue soit en fonds, soit en membres, et qui le même jour assiste chaque année à une messe, et puis ordinairement à un repas, qui est le plus souvent le résultat d'une souscription. A St.-Nicolas l'on a conservé l'usage de quelques cérémonies d'église le 6 janvier, et celui de bénir des personnes contre quelques affections scrofuleuses.

*Bourg*, le quartier du, forme le centre de la ville, y compris la rue de Morat. Autrefois il ne s'étendait pas au-delà du pont muré, vulg. mouret, (*steinerne Brücke*), où existait un large et profond fossé, et qui a été fermé au moyen d'une voûte. Dans les actes de 1317 — 1332, il est fait mention d'une tour, et en 1319 de la rue des orfèvres (*Goldschmidgasse*). Dans les 14e et 15e siècles des béguines du tiers ordre de St.-François demeuraient dans le Bourg, en partie dans des maisons particulières, en partie en communauté, comme on le voit encore sur le derrière de la maison Nro 124 au-dessus du Stalden à la forme de quelques fenêtres, et d'autres près de l'église Notre-Dame, 1397. En 1409 et 1430, la première maison s'appelait *Espagnyoda* ou à *Lespagnioda*. (1) La tour devant la place Notre-Dame fut démolie dès le 1 mars 1463 par la société des chasseurs, et successivement par les compagnies (*Reisegesellschaften*) des autres abbayes, après que le 12 du même mois ont eut posé les fondemens de la voûte pour combler le fossé, et cela dans le but d'en faire le marché aux grains.

---

(1) En 1413, il fut défendu aux béguines de recevoir des religieuses avant l'âge de 30 ans.

*St.-Nicolas*, l'église paroissiale et collégiale (1) de, au quartier du Bourg, est très-ancienne et d'une architecture gothique, à l'imitation de celles de Strasbourg, Constance, Lausanne, etc., mais malheureusement diverses réparations faites dans un genre moderne, l'ont en partie défigurée, quoique l'ensemble soit d'un très-bel effet, particulièrement la tour avec sa belle sonnerie. Le pourtour de la triple nef et du chœur a été fait d'une manière solide en pierres de la Molière, depuis que l'ancien cimetière, qui les rendait humides, a été transporté à St.-Pierre en 1825. Il faut espérer que les réparations seront continuées, surtout celles de la tour, qui a 365 marches et une élévation de 250 pieds jusqu'à la platteforme. (2) Le grand portail est sourtout remarquable par la représentation du jugement dernier ou du ciel et de l'enfer. Dans l'intérieur la chaire, les fonds baptismaux, et la chapelle du St.-Sépulcre sont très-curieux, mais cette dernière pourrait être mieux tenue, et il est dommage qu'au lieu de baisser le sol à l'entour de l'église, l'on ait haussé le fond de l'intérieure au point que les dalles masquent presqu'entièrement les bases des colonnes, qui ont l'air de sortir de terre. Au chœur, il y a un petit orgue fort ancien, et dans le fond de la nef on a construit une tribune dans le genre gothique, ainsi qu'un grand orgue, qui sera digne du facteur, lorsque M. Aloyse Mooser, notre compatriote, l'aura achevé. (3) Les seuls tableaux qui méritent l'attention des connaisseurs sont ceux des deux autels

(1) Voici son titre latin depuis l'année 1512 : *Insignis et exempta eccles. collegiata ac parochialis ad S. Nicolaum.*

(2) Dans la majeure partie des géographies, voyages et autres ouvrages sur la Suisse, on a confondu les marches avec les pieds; ces derniers ont été mesurés par Mr. l'ingénieur Ræmy.

(3) Les frais ont été calculé à environ 20,000 fr. Une souscription ayant été ouverte en 1825, le Grand-Conseil vota une somme de 4000 fr. Comme l'ancien orgue a été entièrement gâté en 1822 par la foudre, on devrait bien, nous semble-t-il, garantir le nouveau chef d'œuvre d'un accident aussi fâcheux,

latéraux à côté du chœur. L'autel appelé vulgairement Notre-Dame-de-Victoire, a été érigé à neuf par l'avoyer et conseils, le 7 juin 1662, *sub titulo protectionis B. V. Mariæ*, pour remercier Dieu de ce que, par son intercession, les guerres intestines avaient été terminées, et la paix rétablie entre les États confédérés. L'année ensuite, cet autel a été consacré par l'évêque Strambino (1). L'église de St.-Nicolas a été consacrée en juin 1182 par Roger, évêque de Lausanne, D. Hugo en étant curé et doyen. L'on ne connaît pas au juste quand les premiers fondemens en ont été posés; le couvent de Payerne s'étant plaint, en 1178, que l'église, le cimetière, deux maisons et le quart du bourg avaient été construits sur un fond qui relevait de son fief, Berchtold IV en ordonna la restitution, tandis que Guillimanus (2) prétend que c'est en 1283 sous l'empereur Rodolphe de Habsbourg. En révoquant la charte de 1289, l'archiduc Léopold d'Autriche confirme à la commune le droit de patronage de l'église. Comme on avait le projet d'agrandir le temple primitif et de l'embellir, Louis de Strasberg, chantre de Strasbourg, prévôt de Soleure, chanoine de Bâle et Constance, curé de Fribourg, céda à la ville pendant 5 ans tous les revenus de cette dernière place, moyennant 120 liv., 1330, et en 1340 encore pour 80 liv. En 1349, le prédicateur recevait annuellement 10 liv. En 1370, la meilleure robe d'une femme qui en mourant laissait un avoir de 100 liv., devait parvenir à la fabrique de l'église, cependant contre 20 sols ses héritiers pouvaient la garder.

---

et placer un paratonnerre sur la tour, sous laquelle l'orgue se trouve en plus grande partie.

(1) On trouve dans ses Constitutions synodales les reliques que cet autel contient, et dans Lang, Historisch-theologischer Grundriß; Einsideln, 1692, I, S. 968-969, l'énumération des reliques qu'on conserve dans cette église, ensuite de la visite pastorale faite le 18 août 1491.

(2) *De rebus helvetiorum*, f. 372.

Guillaume Studer, nommé curé en 1414, voulant continuer ses études à Avignon, abandonne pendant 7 ans tous ses revenus, pour une pension annuelle de 2 marcs d'argent. Le clergé était alors seulement composé d'un curé, d'un vicaire, d'un sous-vicaire, et de 2 chapelains, ces derniers recevaient chaque fête et dimanche 18 deniers. En 1434, Nicod de Granges fonda une messe journalière au moyen de 1000 liv. *Sub pœna peccati mortalis et excommunicationis ex jure lata*, chaque bourgeois était obligé d'offrir 3 deniers à noël, 2 à pâques, et 1 à pentecôte, à l'assomption, à la St.-Nicolas, à la toussaints et à la dédicace, 1425. Le premier orgue paraît avoir été construit vers la même époque par maître Conrade, qui à cet effet demandait 400 florins. Pour favoriser la bâtisse de l'église, le pape Martin V accorda une indulgence de 40 jours à tous les bienfaiteurs, 1430. Le conseiller Jean Gambach fonda, sous la surveillance du Petit-Conseil et avec l'agrément du clergé, qui alors comptait déjà 15 chapelains (1) ou altariens, avec 1200 flor. du Rh. et à l'honneur du St.-Esprit, l'office de prime, qu'on devait annoncer par la cloche une demi-heure auparavant, et chanter après, pour le repos de son âme et celle de sa femme Alexie, un *de pro fondis*, un *libera* et d'autres pseaumes du même genre. (2) Le 20 avril, le conseil se chargea de cette fondation pour laquelle il avait reçu 3000 florins, avec l'obligation de payer annuellement au clergé 60 fl. Le 2 novembre, George de Saluces, évêque de Lausanne, confirma cette fondation en y ajoutant 40 jours d'indulgences. En 1462, cette fondation fut augmentée de 240 liv. et 200 fl. Par un concordat, conclu le 1 juin 1464, le clergé s'engagea

---

(1) La plupart desservaient alors des paroisses.

(2) Lang, dans l'ouvrage cité, dit erronément, p. 376, que c'était pour éclairer le Gouvernement (zu Erleuchtung einer hochweisen Obrigkeit).

envers le gouvernement, de lui fournir une copie de ses rentiers, de choisir un avoué (*Pfleger*) parmi les 24 conseillers, de rendre annuellement compte de ses revenus et capitaux, de ne pas les aliéner sans son autorisation, et de le comprendre dans ses prières journalières. La fabrique de St.-Nicolas a été admise dans la bourgeoisie de la ville le 7 août 1465. Le 11 juillet 1470, George du Jordil, qui avait visité la tour de la cathédrale de Lausanne, fut chargé de construire celle de St.-Nicolas. Il recevait journellement 4 gros et ses compagnons 3. En 1475, il reçut pour la dernière fois dans la semaine de la St.-Denis 7 gros par journée. On accorda à sa veuve une pension arriérée ou 100 sols pour dédommagement. A la pentecôte l'année suivante, les hommes qui avaient sonné les cloches dans la nouvelle tour, obtinrent chacun 5 sols. Espérons que les réparations de cette belle tour seront continuées dans le style de l'architecte du Jordil. Nous ferons observer qu'elle est entretenue, ainsi que le corps de toute l'église par le gouvernement, tandis que tout ce qui concerne l'intérieur de cette dernière est à la charge de la fabrique, en faveur de laquelle on fit une recette de 395 liv., 1476, à l'occasion du grand pardon. La collecte faite en 1467 pour acheter du drap de velours noir brodé d'or, conquis à la bataille de Grandson, produisit 53 liv. 5 s. 3 d. C'est maître Michel Baldlauf qui devait fondre, 1480, la grande cloche, mais, en 1482, on appela Louis Peyer, de Bâle, et on la plaça en 1497. L'avoyer Petermann de Faussigny ayant fait ériger le grand crucifix sur le cimetière de St.-Nicolas (il se trouve maintenant à St.-Pierre), Bénoît de Montferrand, évêque de Lausanne, accorda, 1484, des indulgences de 100 jours à tous ceux qui, après avoir confessé et communié, prieraient 7 *pater* et *ave* devant cette croix, les bras étendus. En 1488, des cardinaux en ajoutèrent encore autant. En 1486, l'architecte Jean Hirser recevait un traitement de 20 liv. En 1492,

le doyen fut chargé de faire les démarches nécessaires, afin d'obtenir de la cour de Rome la permission gratuite pour l'usage du lait, beurre, fromage, etc. (1) L'avoyer de Faussigny donna encore la dîme de Misery pour le luminaire de sa croix, 1493. En 1495, une chapelle fut construite sur le cimetière pour servir d'ossuaire. Marguerithe, veuve de Guillaume Elpach, obtint l'autorisation, en cas de décès de la fille naturelle de son époux, de léguer 800 liv. à cette chapelle, dont le modèle existe encore à Perroles. Si, selon l'usage, le clergé de St.-Nicolas voulait faire un don à l'évêque de Lausanne, celui de Notre-Dame, après en avoir été prévenu, devait y contribuer pour un tiers, 1497. Guillaume d'Avenches fonda aussi une messe perpétuelle, sa fille Louise, femme de Pierre Mettraux, donzel, donna, contre 800 liv., le quart de la dîme d'Ependes, 1499. L'avoyer, le conseil et les Soixantes accordent à chaque chanoine, qui percevra pendant an et jour sa part des revenus du clergé, le droit de bourgeoisie. A la prière de la commune de Fribourg, le pape Jules II érigea, par bulle du 13 des calendes de janvier de l'an 1512, le clergé de St.-Nicolas en chapitre, comme celui de Berne, avec 1 prévôt, 1 doyen, 1 chantre et 12 chanoines, une bourse commune et un sceau particulier, en permettant à ses membres de porter une aumuce grise, et de nommer aux cures vacantes d'Autigny, Château d'Oex, (2) Estavayé-le-Gibloux et Farvagny, qui restent incorporées à la mense capitulaire, avec droit de patronage; mais celui de présenter le prévôt, le doyen, le chantre et les chanoines fut accordé à la commune: cependant l'institution du prévôt est réservée au pape, (3)

(1) D'après une tradition, on doit avoir fait observer au nonce que les vaches étaient les oliviers de la Suisse.

(2) Depuis la réformation du canton de Vaud, 1536, cette cure n'en fait plus partie.

(3) Sur des représentations faites en 1589 auprès de la cour de Rome, cette institution fut donnée au nonce apostolique.

celle du doyen à l'évêque, et celle du chantre ou des chanoines au prévôt, dont nous joignons ici le catalogue.

*Catalogue des prévôts de St.-Nicolas.*

1. Bernard Taverney . . . . . . . . 1524.
2. Jean Musard . . . . . . . . . . 1539.
3. Simon Schiebenhart . . . . . . . 1552.
4. Claude Duvillard . . . . . . . . 1563.
5. Pierre Schneuwly . . . . . . . . 1578.
6. Simon Garins . . . . . . . . . 1587.
7. Gérard Thorin . . . . . . . . . 1589.
8. Sébastien Werro . . . . . . . . 1596.
9. Jean Thomi . . . . . . . . . . 1601.
10. Antoine Rollier . . . . . . . . 1602.
11. Jacques Kæmmerling . . . . . . 1613.
12. Daniel Rumy . . . . . . . . . 1634.
13. Jean-Henry de Gleresse . . . . . 1644.
14. Jacques Kœnig . . . . . . . . . 1656.
15. Pierre Montenach . . . . . . . . 1679.
16. Antoine d'Alt . . . . . . . . . 1707.
17. Béat-Ignace-Nicolas Ammann . . . 1736.
18. Jean-Louis Techtermann . . . . . 1770.
19. Béat-Louis de Muller . . . . . . 1788.
20. Tobie-Nicolas de Fivaz . . . . . 1822.

---

Nous ajouterons que ce privilège entraîna le chapitre dans plusieurs procès et difficultés, principalement sous les évêques Strambino et Duding, ce qui contribua, en partie, à réduire de beaucoup ses revenus qui en général sont très-modiques comparativement à d'autres chapitres, surtout celui de Soleure.

D'après les divers changemens qui eurent lieu par la suite des tems, le prévôt était nommé par le Grand-Conseil, le doyen par le Petit-Conseil, et les chanoines par le Conseil d'Etat. Le curé de ville, en échange, a constamment, sauf quelques exceptions dans le 16e siècle, été nommé par la bourgeoisie. Les chapelains sont nommés par le prévôt et deux membres du Petit-

Conseil, et agréés par le chapitre. En 1630, le prévôt Kæmmerling donna 5000 écus pour l'institution de deux coadjuteurs (*Kindstaüfer*).

Le nouveau chœur de l'église fut construit dès 1519. L'on a fait un conte populaire sur l'origine des grands chandeliers qui s'y trouvent (V. Léchelles). En 1564 et 1588, les prêtres de la mense capitulaire avaient formé une société au moyen d'une rétribution individuelle, ils se réunissaient dans une maison qui portait leur nom (*Priestergesellschaft.*). En 1627, la bâtisse du chœur actuel fut décidée, et achevée en 1631 par maître Pierre Winter, originaire allemand, qui obtint un témoignage très-favorable. Les anciennes sculptures et peintures qui se trouvent dans l'église de St.-Nicolas sont de l'an 1591 environ, et elles ont été faites par les nommés Henri Juffmann, Adam Künimann et deux ou trois compagnons. Le conseiller Nicolas Schönenbühl, du canton d'Underwalden, répara les deux orgues, de 1636 à 1638, pour 1900 écus et 2 gobelets d'argent. En 1648, il fut ordonné de chômer la fête de St.-Joseph dans tout le Canton. En 1654, Sébald Monderscheid, de Nuremberg, construisit un nouvel orgue. Comme par bulle du 3 Juin 1671, le pape Clément X avait accordé une indulgence de 2 ans à tous ceux qui réciteraient dévotement et à genou 5 *pater et ave* en commémoration de la passion de N.-S. et des douleurs de sa mère, on ordonna, en 1672, qu'on devait sonner la cloche de Ste.-Catherine tous les jeudis à 6 heures du soir, ce qui depuis longtems a lieu à 5 heures. En 1679, une demoiselle de Praroman léga une somme pour la fondation d'une cloche d'agonie, dont le glas est très-argentin, à condition qu'on la sonnerait trois fois pour la mort d'une personne de sa famille, ce qui a toujours eu lieu depuis 1734. Une comète ayant été visible depuis 4 jours, ce qui était un signe évident de la colère divine, on ordonna de faire des prières pour l'amélio-

ration des mœurs. A la demande des bannerets, on défendit, en 1755, la représentation de la passion.

D. Guillaume Passaplan, 1456, est le premier organiste connu; Guillaume Gruyère, cordelier, lui avait appris, pendant 2 ans et pour 3 liv., à toucher 6 versets et tout ce qui était nécessaire pour accompagner le plain-chant.

*Notre-Dame*, l'église de, selon une inscription qu'on trouve dans le chœur, fut bâtie en 1201; c'était alors jusque dans le 17e siècle la chapelle de l'hôpital, et jusqu'en 1463 cette partie de la ville était séparée du quartier du Bourg par un large fossé, mais communiquant ensemble par un pont, ce qui est constaté par des titres de 1248, 1269, etc. Par acte du mercredi après la purification 1296, Louis de Savoye, baron de Vaud, acheta une maison derrière la chapelle de Notre-Dame, entre celle du magister Albert de Soucens et le fossé de la ville qui conduit au Grabensaal, pour le prix de 40 liv. La porte de la première enceinte de la ville du côté de Notre-Dame s'appelait déjà porte de Morat (*portam dictam de Mureto*) en 1319, et en 1313 une ruelle dans la même direction portait le nom de Ficholan, dont plus tard on a fait Vitzaula et Fitschola, où l'hôpital acheta un cens de 20 s. 3 d. sur 16 maisons pour le prix de 10 liv. En 1328, l'avoyer, le conseil et la commune déclarèrent, que le noble Guillaume d'Englisberg avait cédé sa dîme de Planfayon à l'hôpital à charge, entre autre, de remettre annuellement 10 liv. au prêtre qui desservirait l'autel de St.-Jacques dans la chapelle de Notre-Dame. En 1459, les clergés de St.-Nicolas et Notre-Dame furent admis dans le corps de la bourgeoisie. D'après un ordre du 14 mars 1513, le recteur Dom. Jean Werro recevait tous les dimanches, mardis et jeudis de l'hôpital 2 livres de viande, 1 pot de vin, 2 miches de pain, et annuellement 2 chars de bois, et il devait retirer les oblations ordinaires et la seconde offrande qu'on fesait au maître-autel. Dans

les statuts de la confrérie des compagnons des maréchaux (*Schmiedeknechte*), qui avaient un autel à Notre-Dame, il est dit, qu'après la mort d'un confrère son meilleur habit devait parvenir à la confrérie, 1516. L'an 1516, le conseiller Bénoît von Arx donna un cens de 5 liv. pour la grande messe de l'avant. En 1575 et 1595, on fit paver une partie de la place Notre-Dame depuis la halle jusqu'à la Croix-blanche de noble Louis d'Affry, parce qu'étant marécageuse, elle ne se séchait jamais.

Selon une décision du 20 sept. 1565, les membres du clergé ne devaient être que de six. Actuellement il est composé de quatre ecclésiastiques, auxquels on donne le titre honorifique de chanoines, dont l'un est recteur, 2 chapelains et 1 primicier, qui sont nommés par le conseil municipal. Les cens en grains ayant été réduits en argent d'un commun accord entre le gouvernement et l'ordinaire, et le clergé de Notre-Dame se croyant lézé par cette mesure, on lui donna une partie de la dîme de Corjolens, on augmenta le traitement annuel des quatre prêtres de 15 liv., et on alloua un char de bois au chapelain ordinaire, 1591. En 1610 et 1665, il fut ordonné, que le service divin de cette église serait réglé de manière, qu'il finirait avant que celui de St.-Nicolas commençât. Par décision du 28 avril 1640, le clergé de N.-D. devait donner le tiers des cierges funéraires à l'église St.-Nicolas. Par acte du 1 février 1650, signé: Prothais Alt, notaire, Marguerithe, fille de Martin Gottrau, fonda à l'honneur de la confrérie du rosaire, moyennant 3000 écus, la messe journalière de neuf heures, qui se dit depuis plusieurs années une demi-heure plutôt. Comme en 1655 cette messe ne se disait pas régulièrement, on adressa une censure au clergé, et on le menaça de transférer ailleurs cette fondation. Les statuts de la congrégation du rosaire pour la jeunesse des deux sexes, rédigés par le P. Gardien *Dominico a foro Tiberii*, sont confirmés,

en 1657, « pour détourner la colère céleste. » Dans la même église, il y a encore une confrérie des dames et une des messieurs et bourgeois (*Herren und Burger*), qui chacune ont des règlemens, des pactes et des processions à certaines fêtes, auxquelles on voit figurer de jeunes demoiselles voilées, habillées en blanc ou noir selon la circonstance. Rodolphe Perriard donna 1250 liv. en 1659, pour la fondation d'un luminaire perpétuel à la chapelle du rosaire. En 1674, l'hôpitalier malgré quelques contrariétés de la part du clergé, reçut l'ordre de faire construire la sacristie. Selon un ancien usage, deux membres du clergé devaient assister aux processions de St.-Nicolas, et s'ils y manquaient l'hôpitalier avait ordre de leur faire une retenue sur leurs traitemens, 28 avril 1579. Pierre Licht fonda, en 1711, la messe matinale de 5 heures à l'autel du rosaire, au moyen de la somme de 2500 écus. Le catéchisme qui avait lieu à Notre-Dame fut réuni à celui de St.-Nicolas, en 1750. En 1770, l'évêque adressa un monitoire au gouvernement pour faire réparer l'église de Notre-Dame; en 1755 il avait été question de la démolir, ainsi qu'en 1810, mais le 12 février le Petit-Conseil décida, que l'administration de l'hôpital devait, comme par le passé, la restaurer, « en lui réservant, au contraire expressément le droit et le bénéfice de faire valoir toute espèce de raisons qu'elle pourra avoir à alléguer pour en être déchargée dans le cas où il s'agirait de sa reconstruction ou d'une restauration à neuf. » En 1787, un Mr. Vonderweid avait légué une assez forte somme pour réparer cette église, qu'on avait eu le projet de réunir avec celle de St.-Nicolas, puisqu'elle ne peut plus être considérée comme chapelle de l'hôpital. Le 8 décembre le chapitre de St.-Nicolas se rend processionnellement à l'église de Notre-Dame pour y chanter un office et les vêpres; la tradition rapporte cette cérémonie à l'époque de la réformation. Le recteur de Notre-Dame est nommé directement par le Conseil

municipal; les membres du clergé par le même sur une triple présentation, dont 1 1/2 de la part de l'administration de l'hôpital (jadis l'hôpitalier), et 1 1/2 de la part du recteur; les chanoines nomment eux-mêmes les chapelains.

*Maison-de-ville*, la, *Rathhaus*, est divisée en deux parties, celle du côté de la grand'-rue appartient à la ville, où il y a la police locale, les archives, la salle du Conseil et son bureau, et au-dessus le logement du concierge, qu'on appelait jadis *Stadtamman*; ainsi que sur le derrière une salle pour les assemblées des tribunaux inférieurs. Au-dessus du faîte du toit, on a fait placer, en 1682, une cloche qu'on sonne principalement en cas de feu. L'ancienne maison-de-ville était à la rue des bouchers derrière St.-Nicolas. La maison-de-ville actuelle, qu'on pourrait appeler cantonale, du côté de la place devant la fontaine de St.-George, a été bâtie en majeure partie dès l'année 1514 avec un perron couvert, qui lui donne un air antique. Le rez-de-chaussée avec plusieurs étages au-dessous sert d'arsenal qu'on appele vulgairement *défensional*. Au premier, il y a sur le derrière une grande salle pour les assemblées du Gd-Conseil et de la bourgeoisie. Elle est assez belle, quoique les bancs vis-à-vis des fenêtres soient très-mal disposés, surtout pour les personnes qui ont la vue délicate ou faible. Le plafond est peint d'une manière allégorique, avec quelques sujets tirés de l'histoire de la Suisse, tandisque les peintures des fourneaux représentent de nombreux traits de la bible. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette salle, c'est la table devant le siége du président. A côté de cette salle il y a la chambre des pas-perdus avec un crucifix entre les deux fenêtres, et à droite en entrant un ancien plan de la ville, dont nous avons déjà parlé. Enfin, le tribunal d'appel s'assemble dans la seconde et dernière salle, qui est à peu près disposée comme la première; dans un cabinet construit dans une tourelle

avancée, l'on conserve les archives de cette autorité judiciaire, tandis que de 1669 à 1798 on y avait placé le trésor militaire (*das Kriegsgeld*). Avant la dernière époque, le Petit-Conseil se réunissait dans cette salle. La tour sert à divers usages, ainsi que d'horloge avec trois cadrans; mais le dessus du bâtiment et les immenses combles avec une charpente construite d'une manière plus que solide, sont entièrement négligés et perdus.

L'on croit généralement que c'est là que les ducs de *Zähringen* avaient leur châtèau; cependant, on ne sait rien de positif à cet égard, mais bien que les ducs d'Autriche (1) habitaient ordinairement dans leur court séjour ou cette partie de la ville ou l'ancien hôtel, dont, en 1580, on voulait faire une douane, et qui fut ensuite tranformé en maison d'école; sur laquelle nous reviendrons. La maison-de-ville paraît avoir été brûlée en partie en mars 1668; car on donna une récompense de 15 bz. à Antoine Schwitzer et maître Jean qui les premiers étaient montés sur le toît avec une échelle. Avant 1798, le concierge de la maison-de-ville tenait un café pour les membres du gouvernement. En 1772, on lui donna un règlement.

*Corps-de-garde*, le grand, à côté de la maison-de-ville a été bâti en 1782. Dessous, du côté du Petit-Paradis, se trouve le détail du sel. Ce bâtiment forme le Corps-de-garde de la place au rez-de-chaussée, avec des prisons-arrêts et un étage plus bas sur le derrière. Sur le devant, on voit le carcan et le pilori, qui reposent sur une muraille qui soutient la terrasse.

*Sel, le détail du*, était jadis, nomément en 1683, où est actuellement la douane au milieu de la rue des bouchers, tandis que déjà depuis le siècle dernier il a été transféré au-dessous du corps-de-garde.

---

(1) Dans un acte de 1397, une maison était située *in magno vico fori ante turrim Domini Ducis Austriæ*.

*Paradis*, le petit, *das kleine Paradies*, à côté du tilleul, était déjà connu l'an 1316; c'est là que se tient le marché ordinaire du bétail.

*Tilleul*, le, très-vulgairement la Tille devant la maison-de-ville doit avoir été planté, d'après une tradition populaire, à la suite de la bataille de Morat, ou, selon une autre version, être contemporain du duc Berthold IV de *Zähringen*; comme qu'il en soit, son état de caducité prouve qu'il est très-vieux. Dans le 16 siècle il s'y tenait encore le samedi une cour de justice en public (*das Lindengericht*), pour connaître des différends qui s'étaient élevés entre les campagnards qui avaient fréquentés le marché, mais il fut aboli le 10 juillet 1581, parce qu'à la suite d'un jugement, qui avait été prononcé, un souper ayant eu lieu à l'abbaye des tanneurs, Nicolas de Praroman y avait reçu un coup de couteau. C'est là que jadis on affichait dans des cadres grillés toutes les ordonnances et publications. Cet arbre sec, presque mort, allait périr, lorsqu'un jour des rois, quelques jeunes gens, en badinant entr'eux, lancèrent sans le vouloir une grenade enflammée dans le tilleul creux. Elle y mît le feu. Les Fribourgeois, pleins de vénération pour cet arbre antique, voulûrent le conserver par tous les moyens possibles. Ils s'empressèrent d'amener sur la place des pompes à incendie, et y jettèrent une si grande quantité d'eau, que non seulement le feu s'éteignit, mais encore le tilleul raffraîchi reprit une vie à laquelle il paraissait ne devoir plus prétendre. Le tilleul a trouvé un chantre, c'est le professeur Joseph Michaud, qui le 29 juin 1776, célébra son quatrième jubilé par quelques vers allemands dont nous citons seulement une strophe:

*O möchtest du doch allen,*
*Die unter deinen Armen*
*Im Schoos der Freyheit ruhen,*
*Die Freyheit schätzen lehren.*

Lorsque le 5 mars 1798, les troupes françaises

occupèrent Fribourg, on planta un arbre de liberté avec les symboles obligés sur le tilleul, mais il disparut en octobre 1802, à l'entrée des miliciens des Cantons forestiers, commandés par le général Auf-der-Mauer, et on le remplaça par le drapeau de la ville. Le mois suivant, une correspondance curieuse s'engagea entre l'ancienne et la nouvelle municipalité au sujet du chapeau de Guillaume Tell qu'on voulait y placer de nouveau (1). C'est sous cet arbre qu'un juge casse la verge sur un condamné agenouillé, avant qu'il soit conduit au dernier supplice. Le 8 mars 1818, un ouragan endommagea beaucoup le tilleul, dont les branches sont soutenues par des colonnes; les bancs qui entourent son tronc, sont presque toujours garni par des oisifs ou des personnes qui s'y reposent à l'ombre (2).

*Halle*, la, entre l'hôpital et le pont existait déjà en 1390. En 1410 on la rendit habitable. C'est là et devant sa maison que chacun pouvait vendre du pain, 1414. On la reconstruisit à neuf en 1422 et 23. Le maître de la Halle, en 1446, recevait un traitement annuel de 100 sols, et 10 liv. pour la peine de percevoir les *vendes*. Les fabricans de drap devaient vendre leur marchandises dans la partie supérieure, et les boulangers, cordonniers et tanneurs avoir leurs boutiques au rez-de-chaussée, 1449. En 1496, la confrérie des marchands céda une partie de son abbaye sur le derrière pour y établir la halle au pain. La halle au vin, depuis le dernier siècle sous l'académie, actuellement caserne, existait déjà en 1676. Les tanneries et fabriques de drap ayant beaucoup perdu de leur importance depuis la découverte du Cap-de-bonne-espérance et les capitulations militaires, la halle fut convertie en arsenal, qui ayant été entièrement vuidé par des commissaires français, fut démo-

(1) V. Nouvelliste Vaudois; Lausanne, 1803, Nos. 1 et 2.

(2) V. Alpenrosen, 1822, p. 296, avec une bonne gravure, représentant le tilleul.

lie en 1798, et les belles caves comblées, dont on voit encore l'emplacement. Après cette époque, Mr. Pierre Gendre, alors pharmacien et sous-préfet, fit planter sur cette partie entre la rue du pont et les arcades un carré de tilleuls, qui sert de promenade et en tems de foire de bazar. Encore dans le 17e siècle les Fribourgeois avaient une halle à Zurzach, qui est connue de nos jours sous le nom de *Freyburgerhaus*.

*Grenette*. La place du marché aux grains, à côté de l'église de Notre-Dame, date de l'année 1463 (v. Bourg). La grenette était, en 1513, au-dessous de l'église des cordeliers, à quelle époque on vendait la coupe de grain 4 gros. En 1582, il est question d'une nouvelle halle. L'emplacement de la grenette actuelle a été acheté pour 3000 écus du chambellan François-Pierre de Diesbach, par acte du 23 juillet 1789. Le bâtiment a été achevé en 1793. Outre le rez-de-chaussée, il contient au-dessous deux magasins voûtés, qui sont très-vastes. Le bâtiment n'a qu'un étage, où il y a une grande salle pour des assemblées, bals, concerts, etc. Sur le devant, on trouve un salon, dont provisoirement on a fait l'auditoire de droit, et sur le derrière plusieurs petites pièces, dont une avec une cuisine pour le concierge. Un double escalier a été pratiqué dans cet édifice, qui a été construit d'une manière solide, quoiqu'en voulant hausser le plafond de la salle, qui sous le rapport acoustique pourrait être mieux disposée, on a dérangé sans précautions la charpente au point, que les deux façades lattérales ont cédé, et qu'il a fallu y remédier avec des barres de fer et des crampons. Il serait à désirer que l'intérieur de la grenette fût plus soigné et mieux entretenu.

La *fabrique de bienfaisance* est située entre la halle au blé et l'hôtel des marchands, où beaucoup de pauvres jeunes filles sont formées aux divers ouvrages de leur sexe, sous la direction d'un comité de dames. Dans cet établissement on a résolu, il y a quelques

années, un beau problême, savoir: « Allier l'instruction au travail, de manière que l'une soit donnée et reçue par les jeunes ouvrières, sans que le second y perde la moindre des choses. On laissa donc aux ouvrages la main et les yeux, et l'on s'empara de l'oreille, de l'esprit et de la bouche pour les leçons. »

*Chantrerie*, la, se trouvait, en 1539, à côté de l'abbaye des boulangers où est actuellement la tuerie. Trois années auparavant on avait vendu, avec droit de rachat, la dîme de Bonn, Fellenwyl et Ottisberg, appartenant aux enfans de chœur, qu'on appelle vulg. *Coralis*, pour le prix de 800 liv. En 1577, on assigna au chantre un nouveau logement, qui depuis longtems est derrière l'église de Notre-Dame; on lui donnait alors un appointement de 10 muids de seigle, et 48 écus, moyennant quoi il était obligé d'entretenir les enfans de chœur. En 1588, on donna au chantre encore un autre logement, parce que le sien avait été converti en maison d'école, c'est l'emplacement actuel de cette dernière, et en 1601 il habitait une partie de l'auberge du Chasseur, qui fut vendue pour 1300 écus. Par la suite, on pourrait bien utiliser un logement qui lui est réservé sous la maison des écoles où sur le devant il y a une chambre et un entre-sol au rez-de-chaussée, et quelques pièces sur le derrière au-dessous de la salle de la première classe.

*Marchands*, *l'hôtel* des, abbaye des merciers, (*Krämerzunft*) existait déjà en 1422. Par l'acquisition des maisons adjaçantes, qui forment maintenant un carré, on en a fait un des beaux hôtels de la Suisse, aussi est-il le premier de la ville. La maison de l'angle, vis-à-vis du portail de l'église de St.-Nicolas, appartenait à l'avoyer Arsent (v. Friseneit). L'on voit encore sur la porte ses armoiries. L'hôtel des marchands est la propriété d'une société particulière sous le titre d'abbaye, qui y fait annuellement des améliorations et des embellissemens. Le premier étage du côté de la place de Notre-Dame appartient au cercle de

commerce. Dessous, il y a une pinte, qui fait partie de l'hôtel et qui les jours de foire et marchés est très-fréquentée. Une ruelle traverse le bâtiment, mais on la ferme de nuit.

*Maison d'école*, la, existait jadis où est actuellement la tuerie à la rue des bouchers, ensuite elle fut vendue à l'abbaye des boulangers (1), et puis transportée, d'abord à l'auberge du chasseur, et ensuite à l'ancienne maison-de-ville derrière l'église de St. Nicolas, où en 1817 et 1818 le Conseil municipal a fait construire un nouveau bâtiment aux frais de la ville. Simple et beau, cet édifice est un des plus honorables monumens de la cité de Berchtold IV ; il faut y entrer pour se convaincre que celui qui en a conçu et fourni le plan était plus qu'un architecte. Le premier maître d'école qu'on connaisse est maître Ulrich, *rector scolarum*, en 1306. En 1425, on n'enseignait que la palette, les 7 pseaumes, les pars, la grammaire et la logique, et avant qu'un élève sache les trois premiers par cœur, ainsi que les *catons*, on ne devait pas lui apprendre à lire et à écrire. Le maître d'école recevait, 1479, un traitement de 25 fl., et en 1566 il lui fut défendu de laisser aller les écoliers à l'église nu-pieds, ou sans culottes et surtous. De 1586 à 1593, maître Jean-Fridolin Luttenschlager fit jouer diverses comédies à ses élèves devant l'église de Notre-Dame, où on avait érigé des tréteaux, entre autre le jeu des rois en vers (v. cet art.). Après la représentation, le conseil le fit traiter à la société des prêtres. Nous croyons devoir insérer ici quelques notices historiques sur les fêtes des écoliers dans le bon vieux tems.

Il y avait une très-anciennne institution dans les écoles de la ville pour célébrer la fête de Ste.-Catherine, leur patrone, et de St.-Nicolas patron de la ville et du pays. Un écolier travesti en princesse, portant

---

(1) 1572 pour 1000 liv.

une roue hérissée de tranchans de fer, et une épée dont la pointe était cachée dans une orange, en signe de paix, représentait Sainte-Catherine. Des anges le portaient comme en triomphe; des chevaliers d'honneur l'accompagnaient, suivis des instituteurs et des enfans de chœur, tous à cheval et chantant des hymnes et des répons. Ils venaient ainsi processionnellement à l'église pour les premières vêpres et ensuite à la grand-messe du jour, où il recevait les honneurs dûs à celle qu'il représentait

Le jour de St.-Nicolas, un autre écolier en mitre et orné de tous les habits pontificaux, monté sur un âne, faute de pouvoir trouver une mule blanche, sous un dais porté par quatre étudians habillés en magistrats, parmi lesquels était celui qui, trois semaines auparavant, avait joué le rôle de Ste.-Cathérine, avait droit de parader, accompagné comme à l'autre fête, d'anges et de cavaliers, et venait faire le même étalage et distribuait des bénédictions, auxquelles le peuple avait une singulière confiance. Les enfans de chœur avec quelques pauvres étudians, allaient le soir devant les maisons les plus notables, régaler de leurs chants les personnes qui n'avaient pas assisté à la procession. Le chant était d'autaut plus animé que St.-Nicolas et Ste. Cathérine, par reconnaissance pour les honneurs qu'on leur avait faits, devaient chaque fois offrir du meilleur vin de Grandfey à tout leur cortège. Il y avait au reste, des goutés et des soupés de fondation et partout beaucoup de joie.

Ces cérémonies singulières furent complètement abolies le 3 décembre 1764, mais il paraît que depuis lors les enfans de chœur ont continué d'aller chanter devant toutes les maisons de la ville la veille de ces deux fêtes, ce qui leur procure quelqu'argent, quoique dès 1594 le vicaire-général avait demandé la suppression de cette coutume, qui est très-nuisible pour la santé et la voix des jeunes choristes.

Mr. le chanoine Fontaine a lu à la société écono-

nique plusieurs mémoires très-curieux sur les écoles primaires et secondaires de Fribourg, et qu'on devrait bien faire imprimer, avec sa permission. (1)

L'école primaire actuelle est divisée en quatre classes, outre l'école secondaire; et si son fondateur n'est, depuis 1823, plus à sa tête, elle marche néanmoins dans la voie qu'il lui a si sagement tracée. Les *moniteurs* de 1816 ont, en 1823, été remplacés par des *répétiteurs*, le nombre des régens seul ne pouvant pas suffire pour instruire environ 300 élèves.

La *chambre des scolarques* a été établie en mars 1577. Son but est de fournir des secours (*stipendes*) à des jeunes gens à talens, pour pouvoir continuer et achever leurs études dans des universités étrangères. Les plus riches couvens payent à cet effet annuellement une certaine somme, qui, en 1565, était de 60 écus pour Hauterive, 20 pour les deux chartreuses et autant pour la Maigrauge et Marsens.

*Chancellerie*, le bâtiment appelé la, a été construit d'une manière très-solide de 1734 à 1737, et haussé d'un demi-étage en 1827. C'est là que s'assemble le Conseil d'État, et que l'on trouve réuni les divers dicastères, bureaux et archives du gouvernement. Si ce bâtiment, qui est spacieux et commode, avait un fronton, il ferait encore un meilleur effet, surtout depuis que le cimetière de St.-Nicolas a été transferé à St.-Pierre. L'ancienne chancellerie était située dans le même emplacement, mais alors dans un lieu écarté, habité seulement par des chanoines et des veuves. Comme il se commettait divers vols répétés en ville, on y fit construire un corps de garde, en 1693, et deux hommes devaient y être de faction avant et après minuit, « mais pas par des mauvais sujets et des poltrons, est-il dit, comme les gardes le sont communé-

(1) Nous en avons donné un extrait dans un ouvrage périodique allemand, intitulé : *Schweizerische Jahrbücher*, *Aarau*, 1823, II, p. 437 - 440, et 469 - 472.

ment, » 1er juin, (*aber nicht von schlechten Gesellen und Hasenherzen, wie die Wächter gewöhnlich seyn*). Il paraît qu'alors on n'était pas difficile sur le choix, et qu'on ne fesait pas observer une discipline militaire bien sévère; aujourd'hui un pareil reproche serait déplacé, mais aussi dans l'espace de deux siècles les hommes et les mœurs ont bien changé.

*Grande rue*, la, *die reiche Gasse*, qui portait déjà ce nom en 1380, et qui, dans un acte de 1397, est appelée *magno vico fori*, au bout de laquelle se trouvait la tour des ducs d'Autriche (la maison de ville), est une des plus belles de la ville, surtout depuis l'incendie, qui éclata dans la nuit du 25 au 26 juin 1737, où du côté des Rames un grand nombre de maisons furent complètement brulées. Depuis lors elles ont des cours derrière, tandis que les autres maisons avancent jusqu'au bord du rocher. Cette position rend ces maisons très-couteuses, à cause des énormes murailles qu'il faut entretenir du côté des Rames, avec la valeur desquelles on pourrait bâtir ailleurs de fort belles habitations.

*Rue de Morat*, la, était jadis un faubourg de la ville, dont il est souvent fait mention dans de nombreux actes de 1248 à 1400, ainsi que d'un pont appelé *Dona-mari*, qu'on avait sans doute établi hors de la porte pour franchir le ravin, et où plus tard on a construit des murailles avec un pont-levis, et enfin une voûte. En 1347, les religieux de Villars-les-Moines possédaient une maison dans cette rue. L'ancien arsenal, qui est encore utilisé, surtout pour la confection des munitions, est à côté de la mauvaise tour, dont nous avons déjà parlé. *L'hôtel de préfecture*, qui a été acquis en 1826, est également à-côté de cette tour qui le masque. On y a établi les bureaux des directions des orphelins, ainsi que les archives de la préfecture. Cet hôtel est remarquable par son genre de construction, imité en partie au style du moyen âge. Le corps-de-garde près de la porte

de Morat, a été construit en 1585. En 1816, on a placé dans un des étages de cette tour beaucoup de papiers provenant du régime helvétique, et particulièrement de la chambre administrative. En 1616, quatre maisons furent la proie des flammes dans cette rue, où il y a quelques belles maisons avec des jardins et prairies. (V. visitation et capucins.)

*Maçons*, les, achetèrent, en 1541, une maison de l'hôpital à la rue de Morat, l'auberge actuelle, pour le prix de 1000 liv. et se séparèrent, en 1560, des charpentiers pour former une société distincte. En 1761, il fut défendu, sous une très-forte peine, de faire des reproches aux maçons qui avaient fait la colonne du carcan.

*Mauvaise tour*, la, qui sépare la rue de Morat en deux parties, paraît avoir été appelée ainsi, parce qu'on y avait établi la torture. On l'appelait aussi la tour des chats, en 1585, mais celle qui porte actuellement ce nom, est au-dessus de la porte de Berne, et qui dans le quartier de l'Auge est appelée *der Katzenthurm*. Dans la première, le geôlier devait avoir soin des prisonniers et leur donner tous les jours demi-pot de vin. Il recevait, 1585, 8 gros par personne. Cette tour ayant souffert par un incendie, en 1629, on la fit réparer. L'ancien arsenal se trouve à côté, à droite en sortant; le bâtiment avait été acheté en, 1362, de Jean de Corbières pour 7 liv.

*Varis*, le chemin qui depuis la mauvaise tour jusqu'à celle de Jaquemart contourne le monticule sur lequel est bâti le collège, s'apelle le, et *Walris* dans un acte du 7 février 1400. Il y existe encore quelques greniers avec des écuries. Il y avait autre-fois plusieurs jardins dans cette localité, et en 1771, on y a ouvert le chemin actuel.

*Donna-mary*, un pont hors de porte de Morat, s'appelait, en 1317 et 1417.

*Belluard*, le, est un bastion à côté du pensionnat, où il y a des canons, caissons, fourgons et munitions

d'artillerie. Ce terme impropre et corrompu vient évidemment du nom allemand *Bollwerk*. En 1469 e 1495, il est fait mention d'un Belluard qui se trouvait dans l'enceinte de la ville du côté du nord. Le bastion actuel, appelé dans un acte de 1521, le gros Belluard neuf, existait déjà avant 1512, puisqu'en 1494. Nicolette, veuve de Jacques Favre et son fils Jean hypothèquent sur un pré devant le nouveau bastion sous le grand étang un cens de 12 liv. ou le capital de 260 liv., en faveur de la confrérie de St.-Sébastien ou des carabiniers.

*Bouchers*, dans un acte de 1273 il est déjà fait mention de la rue des. L'ancienne maison d'école fut vendue à l'abbaye des boulangers, en 1518, pour le prix de 1000 liv. Dans le 17^e^ siècle on en a fait la tuerie. Les bouchers avaient une auberge à l'enseigne du bœuf, qu'ils vendirent, en 1498, pour 210 liv. En 1571, on leur défendit d'acheter et de tuer du bétail pendant le carême. Une tradition porte, qu'à l'époque de la réformation, un prêtre qui avait embrassé la nouvelle doctrine, étant monté en chaire à St.-Nicolas, avait rassemblé un nombreux auditoire, au point que le clergé s'était réfugié dans l'église de Notre-Dame; qu'alors les bouchers ayant allumé des feux dans leurs caves et donné l'alarme, tout le monde était sorti de l'église paroissiale pour porter du secours, et que profitant de cet intervalle, ils avaient chassé avec leurs haches le réformateur hors du temple. On ajoute, que c'est depuis cette époque, que les bouchers, le jour de la St.-Antoine, leur patron, se rendent encore à l'église en cérémonie, chacun tenant en main un cierge blanc, alumé. Avant la fin du dernier siècle, la boucherie était entre la grande rue et celle des bouchers, où est actuellement une partie de la maison N°. 44, mais une nouvelle rue lattérale ayant été ouverte, vis-à-vis de la chancellerie, elle fut établie à côté de la tuerie, d'où elle doit bientôt disparaître pour faire place à un grand pont, dont nous parlerons

ailleurs. En 1588, il n'y avait que 8 bouchers. En 1683, le conseil leur accorda 40 plantes de bois équarris pour reconstruire leur auberge, qui depuis quelques années a été vendue. L'ancienne tuerie a été convertie en théâtre par une société d'actionnaires, l'année 1823.

*Cordeliers*, selon l'historien Guillimanus le couvent des, fut fondé, en 1237, par le comte de Kybourg et sa sœur Elisabeth. Cette dernière finit par prendre le voile de clariste, sans quitter sa maison et sans abandonner des propriétés qu'elle faisait servir au soulagement de tous les besoins et de toutes les misères. Elle mourut en odeur de sainteté, en 1275, et se fit inhumer dans l'église des cordeliers (1). On y voit encore sa pierre sépulcrale, avec ces mots autour de l'effigie en voile : *Anno* 1275, 7 *jul. moritur Elis. comitissa de Kyburg*, soror ordinis *S. Claræ. Orate pro me.*

Parmi les premiers bienfaiteurs du couvent, on remarque les nobles de Chénens, de Vivers, de Cournillens; et dans les premiers tems, la famille d'Affry fit construire contre le chœur de l'église une chapelle, et sous celle-ci un tombeau, qui a subsisté, mais, en 1735, la chapelle, qui était ruineuse, a été transformée en sacristie avec l'agrément des fondateurs. En 1694, Udalrich Wild, membre du Grand-Conseil, fit eriger à ses frais dans le bas de l'église, du côté du couvent, la chapelle de Notre-Dame des Ermites. L'économie du monastère ayant souffert par la mauvaise administration de quelques gardiens, le provincial F. Fridericus, avec l'agrément de l'avoyer, le conseil et la commune lui nomma quelques préposés, sans le consentement desquels tout contrat quelconque serait nul, 1393; cette curatelle perpétuelle fut confirmée par le provincial, en 1414, et par bulle du pape Martin IV, et une décision du général de l'ordre

(1) V. de Rebus Helvetiorum, p. 370.

le gouvernement obtint l'avouerie de cette maison religieuse, 1431. En 1424, les archives de l'État se trouvaient dans ce couvent. En 1481, le conseil lui fit un don de 150 liv. pour l'aider à bâtir. En 1498, un menuisier ayant été arrêté dans l'église des cordeliers, les moines protestèrent contre cette violation du saint asile. En 1538, le gouvernement leur accorda la côte derrière le couvent qui descend au Grabensaal, et en 1548, il est question d'un nouveau jardin. Deux religieux de l'ordre de l'ancien couvent de Grandson, auxquels on avait laissé le vestiaire et les ornemens d'église, vinrent à Fribourg demeurer avec leurs confrères, auxquels le gouvernement donna sur les revenus de la maison de Grandson, qui fut supprimée à la réformation, annuellement 30 liv., 1 char de vin et 1 1/2 muids de grain, 1575. En 1559, l'église profanée, fut consacrée par un suffragant, ce qui occasionna au couvent une dépense de 20 et au conseil de 80 écus. Le 20 août 1557, le gardien Pierre Grich fut confirmé par le gouvernement dans son emploi. En 1585, vu leur nombre et leur peu de revenus, on leur permit jusqu'à nouvel ordre, de faire une collecte dans le canton pendant les quatres principales fêtes. L'an 1588, le gouvernement fit réparer une muraille et le clocher. Dès l'année 1589, le couvent avait prié de lui laisser parvenir les revenus de l'ancienne maison de Grandson, dont on a fait un magasin de sel, et enfin, en 1593, on lui donna la colature de la cure de Font. D. Jean Maillard qui l'avait desservie pendant trois ans, fut condamné, en 1611, à donner au couvent trois chars de vin. En 1645, le couveut avant une école. Hors le chœur de l'église, il ne reste rien aujourd'hui des anciens bâtimens. Le couvent était placé sur le bord d'un précipice, il fallut le reculer. En décembre 1712, Jacques Duding, évêque de Lausanne, plaça solennellement la première pierre du nouvel édifice, qui ne fut achevé que longtems après. En 1744, on a rebâti la nef de l'église,

menaçant ruine; le gouvernement avança à cet effet 4000 écus sans intérêts. L'évêque Hubert de Boccard consacra le nouveau temple et ses autels. La plupart sont en stuc, et travaillés par un religieux de la maison, le frère Antoine Pfister. En entrant dans l'église, on trouve à droite un autel sculpté et peint, qui est remarquable par la délicatesse du travail, la vivacité et la fraîcheur des couleurs; il représente la naissance de Jésus-Christ, l'adoration des mages et le crucifiement. L'auteur n'est connu que par les initiales H. L. K. et l'année 1436. Cet autel, qu'un artiste allemand, Mr. Fellberg, a très-bien restauré, doit, depuis la réformation, provenir de la cathédrale de Bâle. Les cordeliers possédaient jadis dans leur cloître une très-belle danse des morts, peinte en fresque; mais elle est tellement dégradée qu'on n'en voit maintenant plus que des traces et quelques figures. Les cordeliers ont toujours prêché dans leur église, mais en allemand. Le français s'étant introduit dans la ville, on voulut y avoir des sermons français; on en fit; mais le dernier prédicateur, le docteur et gardien Jean Michel, étant mort en 1598, sans qu'il put être remplacé par aucun de ses confrères, les jésuites obtinrent du gouvernement cette chaire française. Le général de l'ordre se recria contre cette inovation, et on lui répondit la même année, que la chaire serait rendue aux cordeliers, dès qu'ils auraient des prédicateurs français, ce qui eut effectivement lieu en 1743. Depuis la renaissance des lettres, le couvent des cordeliers a presque toujours été une maison d'études. Il avait des professeurs et des étudians pendant les troubles du 16e siècle. Plus tard, on y a vu un auditoire de philosophie fréquenté par des séculiers comme par les religieux de la maison. Les thèses se défendaient dans l'église et avec appareil (1). En 1719, le gou-

(1) On se rappellera longtemps de la manière solemnelle, mais simple et touchante dont se faisait la distribution des prix de 1804 à 1822.

vernement en témoigna sa satisfaction en allouant au couvent un subside annuel de 10 sacs de froment; cependant, la rivalité s'en mêla, et un décret appela au collège tous les séculiers. L'école continua dans le cloître jusqu'en 1798. Actuellement encore plusieurs pères instruisent, par des leçons particulières, quelques jeunes gens.

En 1804, les cordeliers ainsi que les augustins, se sont chargés des écoles primaires allemandes et françaises, les seconds jusqu'en 1816, et les premiers jusqu'en 1823. C'est particulièrement au zèle et au dévouement du R. P. Grégoire Girard, que les Fribourgeois en étaient redevables, aussi leur reconnaissance est-elle sans bornes. Il faut espérer que ce pédagogue, dont la réputation est européenne, viendra terminer son honorable carrière dans sa ville natale, et qu'elle lui devra de nouveaux bienfaits. L'on cite parmi les notabilités du couvent le père Jean Michel, de Fribourg. Il fit ses premières études au couvent d'Uberlingen, et le gouvernement aida à payer sa pension. Ce père, envoyé ensuite à Paris par ses supérieurs, revint avec les grades de théologie, enseigna à Fribourg, fut gardien, provincial, puis vicaire-général du diocèse de Lausanne. Il succéda en cette qualité à Pierre Schneuwlin, dont il partageait la science et le zèle, mais la mort vint bientôt le frapper. Il mourut, en 1598, âgé de 40 ans, emportant dans la tombe les regrets et la vénération du public. Au 17e siècle florissaient les pères Nicolas Montenach et Pierre Jacquerod, tous deux de Fribourg, docteurs en théologie et provinciaux de l'ordre. Le premier a été regardé comme un prodige de douceur et d'affabilité. Le second joignait aux sciences profondes la connaissance des langues et de la musique. Le 18e siècle a produit les PP. Modeste Blanchard, de Rue, et Grégoire Moret, de Romont. Le premier est mort en 1756, docteur de l'ordre et théologal de Claude-Antoine Duding, évêque de Lausanne. Le P. Moret

fut le premier qui monta la chaire française du couvent. Il a publié des traités de théologie, et ne trouva de son tems personne qui le surpassa dans les sciences et la manière d'enseigner. Il a fourni des articles à l'histoire des Suisses de l'avoyer d'Alt; il était tombé dans l'enfance, lors que la mort vint le frapper à l'âge de 87 ans.

Par leur situation, l'église et le couvent des cordeliers sont propres à divers usages. L'église était désignée, avant 1798, pour les assemblées de la bourgeoisie à la St.-Jean, les élections des avoyers, bourguemaîtres, curés de ville, etc. En mars 1798, on y installa le gouvernement provisoire du canton. En 1803, la première diète de la nouvelle Confédération y tint sa première séance sous la présidence du Landammann Louis d'Affry, et, en 1816, la société helvétique de musique y exécuta le grand oratorio de J. Haydn, intitutilé : " la création."

Le couvent a logé, en 1448, l'archiduc Albert, et, en 1654, l'évêque Josse Knab, dans sa visité du diocèse. En 1781, les troupes de Soleure y furent casernées. En 1798, on y logea des milices fribourgeoises, que des bataillons français ne tardèrent pas à venir remplacer, pénétrant jusque dans la bibliothèque, la baïonette au bout du fusil, et ravageant tout. En 1799, on y enferma des ôtages, on y établit des bureaux publics, et au milieu de tous ces désordres, de tous ces dangers, les religieux n'ont jamais quitté leur poste. Ils sont admis dans la bourgeoisie de la ville, comme les augustins (1).

La place où se trouve maintenant le marché aux poissons était jadis un cimetière, qui fut supprimé dans le siècle dernier, mais depuis long-tems on n'enterre plus dans celui qui est encore existant, et qui appartient de moitié aux églises des cordeliers et de Notre-Dame.

(1) Nous avons emprunté ces détails en partie aux Etrennes Fribourgeoises, 1809, p. 120 - 124.

*Capucins*, les, furent admis à Fribourg par lettres patentes du 9 septembre 1609, mais dès le mois de décembre de l'année précédente plusieurs personnes avaient déjà fait des démarches, pour les engager à venir s'établir ici; entre autre Antoine de Pascua, vicaire-général de l'évêque de Lausanne. Le pape adressa des remerciemens au gouvernement après leur admission. La première demeure des capucins était dans une maison près de l'église de St.-Pierre. Dès l'année 1610, ils prêchèrent dans l'église de Notre-Dame, et l'année ensuite ils furent incorporés dans la province Suisse. Leur couvent devait d'abord être placé au Cribliet, où une croix fut plantée, mais elle fut transportée à la porte de Morat, où Jacques Bumann (1) et Rodolphe Progin leur offrirent un emplacement plus convenable. Dès l'année 1611, le gouvernement fit mettre la main à l'œuvre, en invitant les gens de la campagne à faire des charois pour la bâtisse du couvent. Pour faciliter l'entrée de l'église et du monastère, on fit abattre quelques maisons; la veuve de Jacques Kessler céda la sienne pour 1000 liv., 1617. L'église fit sacrée avec trois autels, à l'honneur de Ste.-Magdelaine, le 27 octobre 1622, par le nonce Scapius, et la chapelle de St.-Antoine, qui est sous le chœur de l'église, par l'évêque Strambino, le 11 mai 1677. Le couvent était d'abord régi par un supérieur, puis dès 1619, par un gardien. En 1665, le gouvernement nomma Joseph Reif curateur (*Pfleger*) du couvent, pour recevoir les legs et les dons, et pour en faire éloigner les mendians, qui journellement l'assiégaient au point que souvent il ne restait rien aux pères. Par contrat du 24 novembre 1692, les capucins s'engagèrent à faire couper quelques sapins qui obstruaient la maison de Nicolas-George

(1) Il leur donna, en 1634, avec le consentement de ses enfans, l'emplacement où est le parvis, l'église, le chœur, l'oratoire, la sacristie, l'entrée, le premier cloître, et un verger sur le derrière.

de Diesbach, tandis que celui-ci promettait, en échange, de ne faire ni ouverture ni fenêtre dans la muraille du côté de leur jardin. Le couvent et l'église sont maintenus par le gouvernement, qui fournit annuellement une certaine quantité de bois pour l'affouage. Dans l'église, à gauche en entrant, on remarque une superbe descente de croix d'Annibal Carrache, qui sur une hauteur de 15 a une largeur de 9 pieds. C'est un tableau original qui est fort estimé des artistes et connaisseurs. L'économie extérieure du couvent est administrée par un père temporel, et une mère temporelle, qui a sourtout soin de leur ménage.

"Entre autres grands hommes que le couvent a possédés, on distingue particulièrement le R. P. Philippe Tanner, dont la mémoire est encore en bénédiction. Il était né à Hérisau, canton d'Appenzell, fils unique du chevalier et Landammann Conrade Tanner, professant la religion réformée. Un jour s'étant prêté, par hasard, à porter la lanterne, lorsqu'un prêtre allait donner la communion à un moribond, il fut si touché, si convaincu de la présence réelle de J.-C., qu'il embrassa la religion catholique, et ensuite l'ordre des capucins, dont il fut l'ornement par ses rares vertus, son zèle et ses travaux continuels pour le salut des âmes. Il mourût le 31 mars 1656" (1).

*Visitation*, le couvent de *Ste.-Marie de la*, à la rue de Morat. Pour se soustraire aux dangers de la guerre, onze visitandines quittèrent Besançon, en 1635, et vinrent se réfugier à Fribourg, d'abord aux Neigles, ensuite à la rue de Morat, puis aux hôpitaux devant, et, en 1653, pour la seconde fois où elles sont actuellement, après qu'elles eurent acquis du capitaine d'Affry une maison pour 4000 écus et 60 pistoles pour vin bus. Nous ne parlerons pas ici des difficultés que firent les capucins de les laisser établir

(1) V. Etrennes Fribourgeoises, 1808, p. 127 - 129.

dans leur voisinage (1), quoique certes la distance soit assez grande, mais nous rapporterons plutôt les principales conditions contenues dans leur acte de réception du 9 novembre 1651. D'abord, le nombre total des sœurs fut fixé à 30, et non une de plus; ensuite, il fut stipulé que non-compris la valeur du couvent et de l'église et les frais de bâtisse, leur avoir pourrait être de 40,000 écus, et quand il aurait atteint cette somme, la dot d'une religieuse ne devait pas dépasser 800 écus, et 50 écus pour le trousseau; qu'elles devaient recevoir pour élèves de jeunes filles de parens riches ou pauvres de la ville contre une pension modérée; et qu'un membre du conseil serait nommé leur avoué, pour veiller à l'exécution ponctuelle des conditions de leur admission, et à la reddition annuelle de leurs comptes, à l'instar des autres couvens. La bâtisse de l'église ayant été commencée l'année 1653, on posa la première pierre avec les solennités usitées, vers la fin du mois de mai. Le 16 juillet 1656, Josse Knab, évêque de Lausanne, consacra l'église, après l'avoir enrichie de la chasse de St.-Vite. Ce temple forme une rotonde avec un dôme, et il y a quelques années Mr. Aloyse Mooser y a construit un petit orgue. Les religieuses nomment elles-mêmes leur directeur; leur pension de jeunes demoiselles est ordinairement très-nombreuse, principalement de quelques cantons catholiques de la Suisse. L'on y place aussi des adolescentes pour les préparer à la première communion.

L'*Auge*, il est déjà question de, *die Au*, qui forme l'un ou plutôt le second quartier de la ville, dans une charte de l'an 1253, par laquelle Hartmann le jeune, comte de Kybourg, garantit, avec l'agrément de la bourgeoisie, les franchises du bourg à ceux qui bâtiraient entre Bourguillon, Gotteron et la rive (*Schiff-*

---

(1) On en trouve les détails dans les Etrennes Fribourgeoises, 1809, p. 132 - 135.

*lände*) près de la porte de l'auge, (*beym Author*). En 1229, des frères hôpitaliers de l'ordre de St.-Jean demeuraient dans ce quartier. En 1391, il est question de béguines du tiers-ordre de St.-Augustin qui ne vivaient pas en communauté, mais qui demeuraient dans des maisons particulières; l'une d'elle, Elsina Seyler, habitait celle appelée la nouvelle auberge (*neue Wirthshaus*), et Angnelette im Ried avait, 1398, une créance de 6 liv. Le noble Jean, dit d'Englisberg, confesse devoir, 1389, à la béguine *de libero spiritu*, appelée Franche, son nom étant Elsina de Siebenthal, demeurant en l'auge (1). En 1394, un lieu du même quartier s'appelait *Tanzstatt*, la place de la danse, et une rue die *Schillingsgasse.* En 1398, il y avait un berger dans cette partie de la ville, pour garder les vaches et d'autres animaux, et aussi dans la Neuveville. En 1442, la douane (*Waaghaus*) était en l'Auge. La ville fut fermée, en 1498, du côté de l'Auge. En 1504, les cordeliers donnèrent la maison des béguines au gouvernement. En 1586, il est question d'une école en l'Auge, qu'on appelait *der Auschrot.* Par testament du 29 octobre 1682, Béat-Jacques Progin institua ses quatre frères ses héritiers, à charge d'entretenir sa chapelle, qui est encore connue sous le nom de chapelle Progin. (Ste.-Marie de l'assomption). La brasserie de l'auge a été établie, en 1764, par Martin Morray, auquel le gouvernement avança 300 écus pour le terme de cinq ans.

*Stalden* est un ancien mot allemand suisse, qui signifie une montée très-roide, aussi cette expression est-elle bien appliquée à celle qui tend depuis le quartier du Bourg à celui de l'Auge; dans le latin du 14[e] siècle on en a fait Staldone, tandis que Stades désigne le *Stadtberg*, (v. cet art). En 1390, Jacques

(1) En 1413, pour empêcher bien des inconveniens, il fut décidé que les béguines, qui n'étaient point cloîtrées, ne pouvaient recevoir une religieuse qu'à l'âge de 30 ans.

Velga ou de Düdingen vendit, pour 110 liv., une maison en l'Auge près du Stalden, tandis que Jean, le jeune, en possédait une au Bourg au-dessus du Stalden, qui, en 1405, lui fut payée 150 liv. En 1418, plusieurs maisons s'écroulèrent au Stalden, et, en 1591 et 1601, d'autres au-dessous de la monnaie furent la proie des flammes. Après ce dernier sinistre, on accorda trois emplacemens jusqu'au bas à Franz Werro, Thomas Mendly et Amey Heymoz, à condition qu'ils y élèveraient une belle muraille. La famille Englisberg possédait une maison au Stalden, en 1547. La fontaine, appelée *das Plätzli* (*Plätzlein*, la petite place) a été établie en 1765, et on y conduisit de l'eau depuis la source au-dessous du couvent des cordeliers au Grabensaal. L'ancienne porte du Bourg étranglait tellement le passage déjà si étroit du Stalden qu'au commencement du régime helvétique on l'a démolie, ce qui donne plus de jour à cette montée, et facilite un peu les communications.

*Monnoie*, la maison de la, est située au Stalden, et il en est déjà fait mention en 1455. Jadis on la louait quelques fois à des monnoyeurs étrangers, sous la condition qu'ils frapperaient au coin de la ville, comme par exemple, en 1588, à Nicolas Dardalet, agissant au nom de Mr. Maurice de Maurelles, seigneur de Dumesnil. Parmi les divers monnoyeurs qui successivement ont été nommés, nous croyons devoir faire remarquer Etienne Phillot, qui a fait un plan de Fribourg, dont nous avons parlé au commencement de cet article. Le bâtiment de la monnoie est d'une construction moderne, dans une position agréable avec des vues variées; le laminoir est dans la vallée du Gotteron.

*Augustins*, on fait remonter à l'an 1224 l'établissement du monastère des, qui selon une tradition doit avoir été non où est le couvent actuel, mais près de la chapelle de St.-Barthélemy, où ces religieux-cénobites habitaient des cellules. Pierre de Mettlen,

Conrade de Burgystein, Nicolas et Jean de Seftigen avaient donné, en 1224, la place et les fonds pour bâtir la maison actuelle, que d'autres bienfaiteurs dotèrent encore, particulièrement les Velga. Marguerithe d'Englisberg, née Velga, choisit sa sépulture dans le tombeau de sa fille Béatrice, à la chapelle de la Vierge, fondée par ses ancêtres. Elle leur assigna une rente de 20 s. pour un anniversaire avec vigiles, grand-messe et 100 liv. une fois payées, et elle ordonna que l'on délivrât au prieur Nicolas Huser sa meilleure cape noire, à condition qu'il dirait 20 messes pour le repos de son âme. Une autre tradition porte, que la famille Velga, qui avait un château derrière la forêt du Schönenberg au bord de la gorge du Gotteron, était la fondatrice d'une messe matinale, et que les moines devaient la sonner au moins un quart d'heure à l'avance, afin que les habitans du manoir eussent le tems de s'y rendre, ce qui s'est long-tems pratiqué à notre connaissance; cependant, nous n'avons pas pu nous en procurer uue preuve historique. En échange, nous possédons la copie d'un testament du mardi après St.-Jean et Paul, de l'an 1504, par lequel le chevalier Guillaume Velga, ancien avoyer, lègue au couvent une rente perpétuelle d'un muid de seigle et de deux muids de froment à prendre sur sa dîme de Tafers, Maggenberg et Menziswyl, payable à la St.-André, à charge de célébrer un anniversaire avec évangiles et épîtres (*mit Evangelien und Epistlen*); et si les religieux négligeaient de remplir cette obligation, cette rente doit être payée aux lépreux de Bourguillon. Déjà, en 1401, Ulrich Belzer avait légué aux moines tous les lundi un demi-pot de vin, et Petermann Velga, damoiseau, fonda, en 1468, une messe journalière dans la chapelle de sa famille, moyennant 20 flor. du Rhin; c'est probablement la messe matinale. En 1487, les augustins achetèrent une vigne à Corseaux pour le prix de 1300 fl. de Jacques Mestralis de Mons, seigneur d'Arruffens, au sujet

de laquelle ils eurent un procès, en 1587, à quelle occasion le gouvernement les recommanda à la charité du public. Le jardin du couvent à-côté du cimetière formait autre fois une rangée de maisons, qui furent successivement acquises ou obtenues par donations, et ensuite démolies. Cette ruelle, où il y a encore quelques maisons, s'appelle *Lenda*, et, en 1392, *Linda*. Le couvent avait autre fois la colature de la cure de Düdingen, en 1508 elle parvint, par arrangement, au chapitre de St.-Nicolas, à quelle époque on donna l'ordre de faire rentrer dans le monastère tous les religieux qui se trouvaient sur le pays. En 1589, on lui donna la colature du bénéfice de Promasens par compensation. Précédemment on lui avait fait une reconnaissance de 200 liv. portant un intérêt annuel de 10 liv. L'an 1558, des cloches provenant de Grandson furent données à cette maison, mais sans engagement de les maintenir. En 1577, on lui fit délivrer 15,000 tuiles, dont 5000 gratuitement, pour couvrir la ferme de Villars-sur-Glane. Ce monastère a la colature de cette cure, ainsi que celle de Wünnewyl. Les augustins ayant fait reconstruire en partie leur maison, le gouvernement leur donna une vitre avec les armoiries de la ville, 1582, ce qu'il fit encore en 1661. Le facteur Dietschy leur avait fait un orgue, en 1587, à quelle occasion le conseil lui fit don d'un muid de méteil et de 6 écus. Possédant 66 poses de bois à Wünnewyl, qui étaient de peu de rapport, on leur permet d'en vendre 20, en 1589, à titre de fief. On leur donna, en 1593 et 1594, 16,000 tuiles pour couvrir leur église, et on décida que l'horloge publique (*Zeitglocke*) devait être entretenue par la ville. Les comptes de cette maison offraient, en 1595, une recette de 3973 sur une dépense de 4088 liv., non compris 900 qui avaient été employés à la bâtisse. En 1818, les revenus étaient de 2744 fr. 5 bz., y compris la quête de grain, lin, chanvre, beurre frais et viande salée; alors la maison

avait environ 5000 fr. de dettes, mais depuis elle a hérité un domaine assez considérable à Menziswyl, et 29 pos. de bois, en partie à Rohr et en partie près de Giffers, suffisent pour son affouage. Toute la toiture de la maison menaçant ruine, on accorde aux moines, qui manquaient de moyens, une patente de collecte (*Bettelschein*), pour pouvoir faire les réparations nécessaires. En 1651 et 1724, les augustins tenaient une école; ils la reprirent sous l'acte de médiation jusqu'en 1816 ou 1817, et dès 1666, ils catéchisaient dans l'église du petit St.-Jean jusque vers l'année 1805. Ils y font le service divin pour les détenus des maisons de force et de correction. Déjà en 1255, les chanoines de St.-Maurice en Valais leur donnèrent la mâchoire et la jambe de St.-Maurice, qui est le patron de leur église, et dont ils célèbrent la fête le 22 sept. (1). En 1664, le général de l'ordre ayant obtenu le corps de St.-Victor, il l'envoya à Fribourg par un frère. Lorsque, en 1664, on solennisa son arrivé, 16 avril, on fit tirer les canons depuis la tour rouge, et le dimanche après on alla en procession, dans laquelle le saint, représenté par un jeune garçon, figurait entouré d'anges avec des emblêmes. Nous nous rappelons d'avoir joué ce rôle dans notre jeunesse; mais depuis long-tems cette représentation n'a plus lieu. Les augustins ont encore quelques autres processions, parmi lesquelles il faut surtout compter celle de l'octave de la fête-Dieu.

Les augustins enseignaient la philosophie dans leur couvent, mais, en 1652, il leur fut ordonné de ne pas étendre ce cours au-delà des membres de leur ordre. A l'approche de pâques les augustins, après les avoir collecté, avaient l'habitude de distribuer dans la matinée de la principale fête des œufs bénis aux bourgeois; comme en 1653 ils n'avaient pas fait cette distribution, quoique la collecte eut précédé, on leur ordonna de la faire. Les cordeliers faisent la

(1) V. hist. theol. helv. Langii, fol. 970.

même distribution, qui depuis long-tems est tombée en désuétude. Cette coutume peut être expliquée par la défense de manger jadis des œufs pendant tout le carême. Avant 1798, les quatre bannerets, au nom du Canton, se rendaient régulièrement auprès de l'évêque pour en demander la dispense, qui était accordée sauf quelques restrictions, qui se bornent maintenant au premier et dernier vendredi. En 1682, on leur accorda un terrain de 60 pieds de longeur sur 15 de largeur pour agrandir leur cloître. Depuis environ 20 ans, la muraille d'enceinte du cimetière a été baissée de plusieurs pieds, et la toiture démolie, ainsi que la chapelle de St.-Michel, sous laquelle se trouvait un ossuaire. En 1773, il leur fut défendu de collecter personnellement, ainsi qu'aux cordeliers. Les collectes se font par des frères ou d'autres personnes.

Parmi les membres de cet ordre nous aimons à citer un de nos compatriotes, Conrade Tornare, (Treer, Träger, Trayer, Trégarius), né à Fribourg. Dès l'année 1509, il fut envoyé à Paris pour y achever ses études. Promu successivement à différens emplois, le chapitre tenu à Spire le nomma provincial de la province du Rhin et de la Suabe, 1518. Il est auteur de quelques ouvrages de controverse, qui lui attirèrent des persécutions et calomnies de la part de ses adversaires, au point même que le magistrat de Strasbourg, égaré et circonvenu par eux, le fit mettre en prison; mais le gouvernement étant intervenu en sa faveur, 16 avril 1524, il fut relâché sans rançon, et il revint à Fribourg. Une dispute théologique ayant eu lieu à Berne, en janvier 1528, Tornare y représenta seul les théologiens du diocèse de Lausanne, au point qu'un des réformateurs disait de lui, « qu'il était le seul docteur catholique qui avait osé se présenter à la dispute. » Tornare mourût à Fribourg le 25 novembre 1543. On conserve son portrait dans le couvent, et son tombeau est placé devant le maître-

autel (1). Jean Berner et Jacques Müllibach, de 1567 à 1604, furent successivement nommés abbés d'Hauterive, quoique de l'ordre de St.-Augustin.

C'est sous le prieur et provincial Jean-Ulrich Kessler que maître Pierre Spring entreprit de construire et de sculpter le maître-autel, qui mérite l'attention des connaisseurs et des amateurs, ainsi qu'un double bas-relief en bois, qui représente le Jardin des Oliviers et la Sainte-Cène. C'est seulement dommage que les réparations et adjonctions qu'on a faites au premier, soient de si mauvais goût. Le provincial Kessler mourût en 1619; pendant son administration il avait fondé la confrérie de Notre-Dame de consolation ou du cordon noir de Ste.-Monique.

Comme nous n'avons pas sous la main un petit livre allemand, rédigé par un membre de l'ordre et imprimé à Fribourg, nous ne pouvons pas indiquer au juste depuis quelle époque datent les pains de St.-Tolentin, qu'on distribue aux augustins, et dont jadis on faisait un grand usage contre divers maux. Quelques mesures extraordinaires furent prises en 1817, pour rétablir l'ordre et la discipline dans cet antique couvent, qui jouit du droit de bourgeoisie, et sur la porte duquel on lit: *Ecce quam bonum, quamque jucundum habitare fratres in unum* (2). En juin 1818, le Conseil d'Etat proposa sa suppression, moyennant le consentement préalable de sa sainteté le pape, d'y transférer le séminaire au mois de novembre suivant; d'employer les biens de ce monastère à la fondation d'une maison de retraite pour les ecclésiastiques émérites et infirmes du diocèse; de faire administrer ces biens, mais dans un compte séparé, par le séminaire; de conserver les religieux vivans sous la direction et surveillance du supérieur du séminaire, et de pour-

(1) V. Chronologia provinciae Rhenosueviae ord. Er. St.-Augustini; in-4°; Herbipoldi, 1744; et Précis de l'histoire de la réformation du canton de Berne, 1828, p. 35 et s.

(2) V. 133 pseaume.

voir à leur entretien; et de mettre à la charge du séminaire toutes les fondations et obligations du couvent, où il continuerait à faire le service divin. Mais cette proposition fut rejetée presqu'à l'unanimité par le Grand-Conseil.

*St.-Jacques*, l'hôpital de, existait déjà en 1422 et en 1483, sous le nom de *elende Herberge*, où on logeait principalement les pèlerins et voyageurs. C'est aussi le nom d'une confrérie dont les capitaux, en 1808, se montaient à 45,192 fr. 1 bz. On permit à Jean-Rodolphe Progin de pratiquer une fenêtre dans le mur mitoyen au-dessus de la chapelle, afin d'y pouvoir entendre la messe, 1633. En 1682, on ne devait loger les pèlerins que pendant une nuit, et leur défendre de fumer du tabac. C'était principalement un hospice pour ceux qui allaient et revenaient de St.-Jacques de Compostelle en Espagne.

*Tanneurs*, la maison de l'abbaye des, était déjà en 1465 devant la chapelle du petit St.-Jean, que le commandeur Petermann d'Englisberg céda, en 1521, à cette société, ce qui fut confirmé l'année ensuite par le grand-maitre Jean de Hertenstein et le gouvernement.

*St.-Jean*, la chapelle du petit, v. commanderie ou St.-Jean, quartier de la Neuveville.

*Goldgasse*, il est déjà question de la rue d'or dans un acte de 1304, sous le nom de Golgacza, et dans d'autres titres sous la dénomination actuelle. Pierre Ratzé ayant vendu au colonel Kœnig, appelé Mohr, sa maison à la rue de Morat, acheta du gouvernement celle appelé à la cloche à la Goldgasse pour 1500 l., 17 septembre 1631. La rue des orphévres (*Goldschmidgasse*) était, en 1491 et 1500, située au quartier du Bourg du côté de l'ancien hôpital, devant l'église de St.-Nicolas.

*Grabensaal*, pas Grabsaal, Grabenzall en 1296, est une côte et une suite de prairies à l'est de Fribourg, entre la ville et la rive gauche de la Sarine.

En 1416, treize particuliers avaient des jardins au Grabensaal. En 1418 et 1422, on avait donné l'ordre de boucher de ce côté-là toutes les portes et fenêtres des maisons. mais comme la chose n'eut pas lieu, on fit changer en prairies tous les jardins, 1423. Le premier ordre fut renouvelé en 1448 et 1686, et l'on enjoignit aux bannerets de faire disparaître toutes les échelles, et boucher toutes les fenêtres à une certaine hauteur. En 1648, il y avait un portier à la porte du Grabensaal.

*Rue des forgerons*, la, *Schmidgasse*, au faubourg du Gotteron a, comme nous l'avons déjà dit sous la rubrique des ponts, été brulée par les Bernois, l'an 1340. Nous ne mentionnons qu'en passant l'incendie qui consuma la porte de Berne, en 1660, ainsi que quelques maisons, et nous ajouterons seulement qu'on en éloigna les habitations, 1661. En 1561, cette partie de la ville était encore de la paroisse de Düdingen, à qu'elle époque il fut décidé, que si ceux de Guin voulaient entreprendre une bâtisse sans en prévenir les habitans de la rue des forgerons, ceux-ci ne seraient pas tenus d'y contribuer. Malgré cela, ils furent invités l'année suivante à faire un don volontaire de 15 liv. pour la construction de l'église, et à nommer à l'avenir un juré, pour assister à la reddition des comptes de paroisse, de laquelle ils furent séparés plus tard. En 1585, il y avait dans cette rue une forge de faulx (*Sägissenschmidte*), et en 1590 des bains. En septembre 1591, un ouvrier ayant travaillé le samedi soir pendant toute la nuit jusqu'à 8 heures du matin, et fait un gros feu, un incendie y éclata. En démolissant une muraille dans la rue des forgerons, en septembre 1809, à droite en montant du côté de la porte et au-dessous du roc, l'on a découvert un vase rempli de pièces d'argent pour la valeur métallique d'environ 40 louis; elles sont de différentes grandeurs, mais toutes du même type, et parties-aliquotes les unes des autres. D'un côté, le

champ offre une église assez mal faite, avec cette légende en lettres moitié gothiques : *Sedes Lausane* (siége épiscopal de Lausannne), au revers est une croix avec ces mots : *Civitas equestri* (cité équestre) (1).

*Porte* la, de *Berne*, ayant été la proie des flammes, en 1660, avec quelques maisons de la rue des forgerons, on fit des processions à Bulle, Belfaux et à la Maigrauge, afin de remercier Dieu de ce que le danger n'avait pas été plus grand, le conseil, les bannerets, les soixantes et la commune assistèrent à ces processions. En 1409, Ulli Reif et 3 autres sociétaires avaient établi une maison et des étendanges hors de cette porte dans la côte et à côté du chemin public.

*Tour rouge*, la, *der rothe Thurm*, jadis la tour du Schönenberg, est située au-dessus de la porte de Berne et celle des chats, et elle domine une partie de la ville et du Gotteron. Un chemin y conduisait jadis depuis la rue des forgerons, où l'on voit encore la porte, qui en 1401 s'appelait *Reygelschoff*. On entretenait dans cette tour une garde, que le vulgaire appelait les tarabantés, (les trabans, *Trabanten*). La jeune femme de l'un des gardes étant entrée avec une lumière dans une chambre remplie de chanvre, le 30 octobre 1577 à 6 heures du soir, le feu se manifesta aussitôt avec tant de violence, que tout l'intérieur fut complètement brulé. Quoiqu'on l'ait rétabli, on voit encore les vestiges de cet incendie. Lorsque cette tour était gardée, on y mettait des prisonniers.

*Dürrenbühl*, le, est une hauteur entre le Gotteron et la porte de Bourguillon, sur laquelle est située une tour flanquée de remparts, qui jadis s'appelait la petite porte de Bourguillon, qui était une des entrées et issues de la ville, mais qui n'est plus pratiquée. Cette partie de la ville offre un point de vue très-pittoresque et varié. En 1493, les augustins y vendi-

(1) V. Conservateur Suisse, tome VII, p. 178.

rent un jardin pour 31 liv., appelé *Pfaffengarten.* Un nommé Zwalen, du Gouggisberg, ayant forcé la porte du Dürrenbühl, il fut condamné à avoir la tête tranchée, mais à la recommandation de ses parens, on lui fit grâce de la vie, moyennant une amende de 100 écus, 3 août 1585.

*Béat*, la chapelle de St.-, à côté de la porte du Gotteron, paraît avoir été fondée en 1684, où le conseil accorda 10 livres de poudre à canon à l'occasion de sa consécration. Les maisons situées au-dessous sont curieuses à cause d'une longue bande de roc, qui depuis le Dürrenbühl se prolonge jusqu'au pont, et qui, en partie leur sert de toiture. Comme il est percé dans plusieurs endroits, et en partie effleuri, il pourrait bien avec le tems les écraser, et endommager la culée du pont ou obstruer le lit du ruisseau du Gotteron, qui traverse un canal voûté, avant de se jetter dans la Sarine; la route passe dessus pour atteindre le pont. Dans des actes de 1394 et 1395, l'emplacement de ces maisons est désigné par la phrase suivante: Ultra pontem saronae subtus balmar. *Balm* en très-vieux allemand suisse signifie un rocher ou plutôt une caverne, comme *Tanne* en romand, et *Baume* en français grotte.

*Places*, le quartier des, *der welsche Platz*, (la *place romande*), était déjà connu sous ce nom, en 1281, où il n'y avait alors que quelques habitations et des granges, qui formaient depuis le fossé devant Jaquemart (v. cet art.) un faubourg de la ville, et où l'on trouvait la rue de Cormanon. Jusqu'en 1406, les Places faisaient partie de la bannière de la Neuveville, mais elles en furent alors séparées, et formèrent dès lors la quatrième partie ou section de la ville sous la dénomination de bannière des Places ou de l'hôpital (1), à cause de celui pour les pauvres voyageurs

(1) Les habitans des faubourgs de la ville furent admis dans la bourgeoisie en 1391.

qui y existait à cette époque, (*hospitale pauperum peregrinorum*, ou *peregrinorum textorum* ou seulement *textorum*, c'est-à-dire pour les pauvres étrangers tisserands). La ruelle des oies (*die Gänsegasse*), entre le cimetière et la rue de la porte de Romont, est mentionnée dans un acte de l'an 1544, mais, en 1668, toutes les oies furent expulsées de la ville (*aus der Stadt vertrieben*). En 1544, il existait dans l'endroit qu'on appelle le fossé (*der Graben*, lou grabou) une tannerie qui auparavant avait été une maison de bains (*Badstube*). Avant 1583, tout le quartier des Places depuis Jacquemart était de la paroisse de Villars, mais le 29 août il en fut entièrement détaché, moyennant une somme de 200 liv., et une contribution proportionnée pour la bâtisse de l'église de Villars. La porte de la poterne, vulg. Poterla, fut murée dans le 17e siècle. En 1583 le portier avait un salaire de 4 liv.

*Lausanne*, la rue de, s'appelait dès l'année 1280 la rue du nouvel hôpital, ainsi qu'en 1300, et dans un acte de l'an 1492 elle est appelée, comme par fois encore à présent, rue des hôpitaux devant (*vordere Spitalgasse*). Deux maisons s'étant écroulées dans la rue de Lausanne, le conseil les donna à Pierre Winter, qui avait construit le chœur de l'église de St.-Nicolas, à condition qu'il les rebâtisse, 1636. En mars 1620, huit maisons furent brulées et autant endommagées, et deux filles y périrent avec leur mère; on ordonna de faire une collecte en faveur des incendiés. A la suite d'un incendie aux hopitaux-devant, 1664, on fit une procession à Bulle, et on donna une patente de collecte à Claude Lombard. Le portier König ayant voulu construire un four dans sa maison, qui était jadis une forge, le voisinage de l'auberge du Cheval blanc s'y opposa, mais il fut débouté de son opposition, 1677. L'anné ensuite, on défendit d'y construire des poulailliers du côté de la rue, parce qu'elle était trop étroite. Cette rue est, au reste, divisée en supérieure et inférieure, et dans la première on trouve, près de Jaque-

mart, quelques maisons sur le devant, qui n'ont que le plain-pied et qu'on appelle *sous les voûtes*.

*Jaquemart*, *Jaquemard*, la tour de, où se trouvent les principales prisons de la ville avec la demeure du geolier au haut de la rue de Lausanne, doit avoir été bâtie en 1386, à la suite d'un assaut des Bernois qui avaient été repoussés (1). Le nom de cette tour provient de la figure, qui représente un homme armé pour frapper les heures avec un marteau sur la cloche de l'horloge. Dans des actes du commencemeut du 15e siècle, il est question de cette tour sous la dénomination de *Magnam portam*, où, en 1457, l'avoyer Jean Gambach acheta une maison et un jardin pour 587 florins du Rh. En 1480, on fit renouveler l'horloge. En 1566, les charpentiers achetèrent la maison de Jean Jerli pour 1400 liv., où est actuellement l'auberge qui porte leur enseigne. Les gardes de Jaquemart devaient se régler d'après ceux de St.-Nicolas, 1578; en 1580 on augmenta leur salaire, et au lieu d'un demi-gros on leur donna un gros par prisonnier. Le P. Canisius ayant représenté que cette horloge sonnait d'une manière très-étrange, on chargea le curé Werro, qui connaissait le cours des astres, de la régler, 1581 (2). En 1609, on fit combler le fossé qui se trouvait devant cette tour, ainsi qu'en 1666 une carrière. En 1676, on ordonna le renouvellement des peintures allégoriques de la tour, dont on ne connait pas au juste la signification, chacun les expliquant à sa manière. En 1714, il y eut le feu à Jaquemart; en 1768, on changea le corps de garde qui se trouvait dessous, et on fit en même tems des réparations dans les prisons, que dès 1772 l'hôpital dût fournir de lits, couvertes, chaînes, bois, huile et lumière; mais depuis long-tems cet arrangement a été complètement changé. (V. Portes).

(1) V. Conservateur Suisse, tome III, p. 69.
(2) En 1593, l'horloger ayant avancé l'horloge de Jaquemart d'une heure, on le fit mettre en prison.

*L'Hôpital bourgeois*, existait déjà en 1248, mais hors de la ville, et où sont maintenant les arcades avec une gallerie ouverte ou plate-forme qu'on a couverte en dalles de la Molière, en 1771; l'on y voit souvent des promeneurs et des curieux, et les arcades avec les deux rangées de magasins s'appelaient à la même époque la gallerie de l'industrie (die *Gewerbslaube*). En 1252, le chevalier Rodolphe de Bullo céda à l'hôpital in rectum allodium le village de Nonans, et tout ce qui en dépendait. Par acte du mois d'août 1313, Jean, appelé de Corpastour, lui vendit en pur et franc alleu pour 10 liv. un cens de 20 s. 3 d., affecté sur 16 maisons dans la rue appelée Ficholas. Guillaume d'Avrie y fonda un repas annuel à la mi-carême, moyennant 50 liv., 1318. Guillaume d'Englisberg lui légua sa dîme de Planfayon pour la fondation d'un anniversaire à l'autel de St.-Jacques dans l'église de Notre-Dame, construit sur son tombeau, 1328. Il fut statué, en 1335, que celui qui voulait être admis comme prébendaire, devait prouver à l'hôpitalier par le témoignage de deux voisins, qu'il ne possédait pas les moyens nécessaires pour pouvoir vivre, et lui remettre aussitôt tout ce qu'il possédait; il fut statué en outre, qu'un malade ne pouvait disposer de rien, sous peine de nullité. Le Grand-Conseil seul avait le droit d'accorder des prébendes, qui, en partie, se distribuaient par la fenêtre (*ganze oder halbe Pfründe durch das Fenster*); mais le conseil quotidien et l'hôpitalier étaient compétens à admettre des malades indigènes ou étrangers jusqu'à leur complète guérison. En 1328, le pape Martin donna une bulle en faveur de l'hôpital. En 1428, il fut décidé que contre la rétribution ordinaire l'hôpital et la confrérie du St.-Esprit devaient entretenir quatre chevaux sellés et bridés pour les députés du conseil. Petermann Canty fut reçu en qualité de prébendaire le jeudi après la St.-André de l'an 1439, pour le prix de 140 florins du Rh.; outre sa nourriture il recevait

tous les jours demi-pot de vin, et on l'habillait honnètement. Par testament de l'an 1345, Anna Seiler fonda en partie l'hôpital de l'Ile de Berne, avec la réserve, que si les conditions qu'elle avait prescrites n'étaient pas observées exactement, le capital serait distribué par quarts aux hôpitaux de Fribourg, Bâle, Thoun et Berthoud (1). En 1455 et 1457, on faisait une quête dans le Pays-de-Vaud pour l'hôpital, mais malgré une recommandation épiscopale, le curé de Chexbres s'y était opposé. En 1457, l'hôpital obtint la bourgeoisie. L'an 1489, le gouvernement lui donna des droits féodaux à Alterswyl et Plaffeyen, qu'il avait acheté du couvent de Riggisberg. Dans le même siècle il existait déjà un autre hôpital aux Places, où est l'établissement actuel, principalement pour les pauvres voyageurs (2). Un chapelier de Berne fut reçu prébendaire, en 1508, avec sa femme pour le prix de 500 liv., et, outre la nourriture ordinaire, on leur donnait 2 pots de vin par jour. Par acte du 2 nov. 1537 et moyennant la somme de 130 liv. ou un cens de 30 s., on accorda une chambre particulière du côté de la fontaine pour les compagnons boulangers et cordonniers, mais si l'un ou l'autre des malades y mourait, son avoir devait rester à l'hôpital. En 1564, le banc du poisson était à-côté de la rue neuve et adossé aux murailles de l'hôpital. La chartreuse de la Lance (3) ayant été supprimée lors de la réformation du Pays-de-Vaud, le gouvernement céda à l'hôpital sa part des

(1) Der Inselspital; Bern, 1825, S. 24.

(2) On le voit sur le plan de *Phillot* du côté du Cribliet. En 1579, l'hôpitalière recevait pour tout salaire 2 coupes de grain par trimestre, et l'année ensuite l'on y fit des réparations pour pouvoir y loger les passans. En 1659, beaucoup de fainéans portaient l'habit de pèlerin, pour pouvoir parcourir quelques pays, ce qui fit qu'on donna l'ordre aux valets de ville (Bettelvögten), d'aller les prendre à une heure fixe aux portes, de leur faire donner la passade à l'hôpital des étrangers, et puis de les faire sortir par une autre porte.

(3) Au bord nord-ouest du lac de Neuchâtel, cercle de Concise, district de Grandson.

biens de ce couvent, 1554. Le mobilier trouvé dans le château de Gruyères fut donné à l'hôpital, 1558. Quoique l'église de Notre-Dame était la chapelle de l'hôpital, il avait néanmoins un aumônier particulier, et, en 1559, on décida qu'à l'avenir le clergé serait réduit au nombre de 6 prêtres. En 1581 et 1651, on décida que l'hôpital, en réservant toutefois les droits de l'église, aurait la dîme de tous les communs de la banlieue qu'on défricherait et ensemencerait. Par acte du 30 mars 1654, Béat-Nicolas de Diesbach donna une seigneurie et d'autres propriétés à l'hôpital, à charge d'entretenir selon son état un membre de sa famille, qui tomberait dans l'indigence. (V. Mézières). L'an 1594, l'hôpital fut admis dans la communauté de Praz en Vuilly, à l'exception de la jouissance de trois prairies, et avec l'exclusion du vigneron des assemblées communales. Un domaine à Bretigny et une maison au Gayenbach appartenaient à l'hôpital, mais, en 1608, on les mit en vente, ce qui eut lieu, en 1655, ainsi que ceux de Planafaye et Brædelen. En 1661, il était déjà question de transporter l'hôpital ailleurs, et le 23 novembre 1676, il fut décidé qu'il serait construit où il se trouve maintenant. L'hôpitalier fit aussitôt amener les matériaux sur place. Claude Rossier avait donné 1600 écus pour la nouvelle bâtisse, à condition que les descendans de son père qui tomberaient dans l'indigence, seraient logés dans une chambre particulière, et admis à la table de l'hôpitalier, 1680. La même année on fit l'acquisition de plusieurs maisons, qu'on paya d'après une taxe juridique, et Joseph-André Rossier se chargea de faire exécuter gratuitement le plan adopté. Le 21 mai 1682, on posa processionnellement la première pierre. Un domaine à côté du grand étang, appartenant à l'hôpital, fut vendu la même année. Les évêques Strambino, 1682, et Pierre de Montenach, 1699, consacrèrent l'église de l'hôpital sous le vocable de la Ste.-Croix. En 1745, Marguerithe Vonderweid fonda une messe journalière

et les vêpres des dimanches. L'an 1751, on a établi un cimetière dans le prés de l'hôpital, qui a été agrandi il y a quelques années, et en 1759, on nomma un secrétaire à cette maison philantropique. Autre fois l'administration de cet établissement était tellement mauvaise, que non-seulement ses biens décroissaient d'année en année, mais que la plupart des hôpitaliers y faisaient encore mal leurs propres affaires. Déjà dans le dernier siècle on avait cherché à y introduire des améliorations, mais c'est principalement en 1807, que la réforme a été radicale. En séparant les diverses branches qui étaient auparavant réunies, l'on a tiré un meilleur parti de chacune d'elles, et une grande économie a été obtenue dans l'intérieur, comme on en pourra juger par le tableau comparatif ci-après.

| | Ancienne administrat. de 1805 à 1806. | | Nouvelle administrat. de 1807 à 1808. | | Différence | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | francs | rp. | francs | rp. | francs | rp |
| Dépense totale . . . | 30,845 | 70 | 23,014 | 15 | 7,831 | 55 |
| Huile fine . . . . . | 103 | 50 | 42 | 40 | 61 | 10 |
| fruits . . . . . . . | 955 | — | 143 | — | 812 | — |
| légumes . . . . . . | 858 | — | 134 | — | 724 | — |
| poissons . . . . . . | 341 | — | 119 | — | 222 | — |
| œufs . . . . . . . | 163 | — | 3 | 80 | 159 | 20 |
| | sacs | bic. | sacs | bic. | | |
| froment . . . . . . | 230 | 3 | 175 | 1 | 702 | — |
| seigle . . . . . . | 241 | 2 | 172 | 1 | 829 | 70 |
| avoine . . . . . . | 57 | 7 | 46 | 6 | 102 | 70 |
| | chars | pot. | chars | pot. | | |
| vin . . . . . . . . | 29 | 83 | 18 | 12 | 1341 | 30 |
| | livres | | livres | | | |
| viande . . . . . . | 28,224 | „ | 20,897 | „ | 1465 | 60 |
| fromage . . . . . . | 2,831 | „ | 2,154 | „ | 91 | 70 |
| beurre . . . . . . | 2,411 | „ | 1,070 | „ | 600 | — |
| chandelles . . . . | 696 | „ | 257 | „ | 400 | — |
| cochons, . (nombre) | 16 | „ | 10 | „ | 150 | — |
| crême, lait, . (pots) | 2,133 | „ | 257 | „ | 300 | — |
| cendre, . (bichets) | 302 | „ | point | „ | 130 | — |
| balais, . (douzaines) | 143 | „ | 54 | „ | 70 | — |
| | | | | Total | 8,160 | 70 |

La différence en plus de 329 fr. 15 rp. provient de ce que quelques articles n'avaient pas été évalués en argent dans les comptes.

Dès-lors l'on a encore introduit successivement d'autres améliorations, fait des acquisitions et adjonctions, transporté la ferme dans le pré, établi un vaste jardin à la fois utile et agréable, bonifié singulièrement l'aménagement des forêts, bâti un très-beau grenier, etc. etc. Les malades sont soignés de la manière la plus touchante èt la plus soucieuse par 10 à 12 *sœurs de la charité*, appelées vulg. *sœurs grises* à cause de la couleur de leur habillement, un ou deux infirmiers et un médecin et deux chirurgiens. A l'exception de quelques employés, à la tête desquels se trouve un économe, et qui sont rétribués, toute l'administration est gratuite (1). L'aumônier ou curé est nommé par le conseil municipal. Outre des domaines, vignes, montagnes, forêts, fiefs, cens et dîmes, l'hôpital possède un rentier considerable qui, en 1809, était de 296,245 fr. 76 rp., et qui dès-lors a été augmenté. L'hôpital forme un carré à deux étages avec une église au centre ou une rotonde avec un dôme, mais on y a fait plusieurs adjonctions, qui successivement seront augmentées, et on améliorera aussi bien des parties qui en sont encore susceptibles; car on n'appliquera jamais à un établissement philantropique le proverbe trivial, inventé sans doute par la paresse et la médiocrité: « Le mieux est l'ennemi du bien; » — à moins qu'on veuille placer ses partisans dans de certaines loges, qui certes prouvent que le régime de la stabilité n'est pas celui que la charité élairée et évangélique suivra sans s'en écarter jamais (2).

---

(1) On en trouve tous les détails dans un règlement très-bien fait, intitulé: „Organisation générale pour l'administration des secours de bienfaisance de la ville de Fribourg en Suisse", 1817, in-8°, 100 p., cependant, on a supprimé le directeur, p. 28-30.

(1) On a lieu d'espérer qu'on aura plus de soin à l'avenir des

*Académie*, le bâtiment appelée l', au quartier des Places, a été construit dès l'année 1762. Le rez-de-chaussée sert de halle aux vins, et les deux étages et les combles de caserne.

*Bisée*, le, v. collége.

*Jésuites*, v. collége.

*Collége*, le, de St.-Michel est un vaste bâtiment, y compris l'église et le Gymnase, dans la partie la plus élevée de la ville, qu'il domine de tous côtés, et d'où l'on jouit de beaux points de vue (1). Dès l'année 1363, cet emplacement s'appelait le Bisée, Bessay, Beczays, avec divers jardins et quelques habitations. En 1323, l'hôpital y possédait déjà deux moulins; en 1441, on ne voulût pas y permettre l'établissement d'une teinturerie. En 1469, le comte François de Gruyères y acheta une maison pour le prix de 900 liv., qui fut ensuite convertie en château, et qui parvint par achat à Jean appelé Heidt, (v. plus bas). Dans le 15e siècle il y avait plusieurs rames au bisée; car, en 1492, Marmette veuve de Pierre de Grange donna la sienne aux apprêteurs de drap, à charge de faire dire une messe hebdomadaire à l'église des cordeliers à l'autel de St.-Maurice. Sous date du 20 janvier 1570, le cardinal Annulius fit demander aux états catholiques de la Suisse, s'ils seraient disposés à admettre des jésuites pour fonder des séminaires ou écoles. De son côté, St.-Charles Borromée, nommé protecteur des catholiques de l'Helvétie et de la Rhétie par son oncle le pape Pie IV, suggéra cette idée au nonce Jean-François Bonhomius, évêque de Verceil. Celui-ci étant venu visiter le canton de Fribourg, et s'étant lié d'amitié avec le prévôt Schneuwlin, ils convinrent que l'érection d'un collége contribuerait beaucoup au maintien de la foi, et au rétablissement des bonnes

---

aliénés, soit sous le rapport physique, soit sous le rapport moral.

(1) Le sol est à 626, 5 m ou 1930 pieds de roi, et le 1er étage à 635 et 1955 au-dessus de la mer.

mœurs surtout parmi le clergé, et ils en trouvèrent les moyens dans la sécularisation du couvent d'Humilimont, dont les moines, au nombre de 5, menaient une vie peu conforme à leur vocation ; aussi le pape Grégoire XIII, auquel on s'était adressé, en prononça-t-il la sécularisation par bulle du 5 des calendes de mars 1579, ensuite de laquelle ce monastère de prémontrés fut supprimé dès le 20 août 1580, en assurant à chaque père une rente viagère de 50 écus. Le 15 des calendes de septembre la destination des biens de cette ancienne abbaye fut approuvée par le Grand-Conseil. Le 16 décembre suivant le P. Canisius, de Nimégue, accompagné du P. Robert Andrew, anglais, arriva ici, et 5 jours après il prit, au nom de la compagnie de Jésus, possession d'Humilimont. Le 23 du même mois, on permit, à la récommandation du prévôt, aux jésuites de prendre, contre inventaire, quelques livres dans les bibliothéques des augustins et cordeliers. L'admission formelle des disciples de St.-Ignace est du 11 juillet 1581 ; elle porte que le gouvernement achéterait provisoirement quelques maisons pour y tenir les écoles; qu'il y ferait les réparations nécessaires; que les jésuites pourraient prendre les poissons de l'étang du Bisée; qu'on leur accorderait une fontaine pour leur maison ; qu'on leur aiderait à acheter la place où se trouvaient les rames, et que pour la bâtisse du collége, mais non pour une église, on leur accorderait les bois, tuiles et charrois nécessaires. La même année, le P. Canisius acheta le château de Jean de Lanthen, appelé Heidt, pour 2,100 liv. ; deux prés du conseiller Jean Ruginet et de Barbe Vœgely; du conseiller Jacques Schneuwlin un emplacement pour l'église pour le prix de 300 fl. etc. A la rue de Lausanne quelques maisons au-dessus de l'auberge de l'Autruche servirent pour les classes, dont trois furent organisées et ouvertes d'une manière solennelle le 12 mars 1582. En 1583, on avait choisi un emplacement près de l'abbaye des apprêteurs de

drap aux hôpitaux-derrière pour le collége, mais l'année ensuite il fut définitivement choisi au Bisée. On bâtit successivement le collége, le gymnase, qui est à la charge de l'Etat, l'église et les autres établissemens; les communes furent, à diverses reprises, invitées et requises même, à fournir des secours en charrois et en argent. Les pères firent, avec une récommandation suppérieure, des collectes auprès des Etats confédérés, et, de son côté, le gouvernement y contribua beaucoup. Les conseillers Pancrace Wild, Christophe Reif et Blaise Leimer étaient spécialement chargés d'inspecter les travaux, dans le détail desquels nous nous abstiendrons d'entrer, de 1584 à 1604 et au-delà. La première comédie fut jouée en 1584, la pièce était intitulée: Philoptutus.

Marguerithe, fille du conseiller Jean Messelo, ayant légué, par testament, 1592, aux jésuites 4000 écus, dont la moitié pour la bâtisse du collége et de l'église, et l'autre pour l'entretien des professeurs, cette donation donna lieu à un procès que les légataires gagnèrent. L'escalier tournant du gymnase couta 30 liv. et 2 muids de grain, et l'on prit les pierres nécessaires derrière l'abbaye des boulangers ou maréchaux, 1589, mais ensuite on combla la carrière. Le 5 août 1596, dixneuf jésuites, dont 12 étaient prêtres, prirent possession du collége, et le gymnase fut ouvert la même année. Les maisons à la rue de Lausanne, qui avant la bâtisse du collége et gymnase avaient été occupées par les jésuites et les écoliers, furent vendues, 1599, à Jonas d'Erlach par le gouvernement pour 1,350 écus de 25 btz. Dès l'année 1589, le conseil accorda des prix aux écoliers, qui à cette époque consistaient en deniers ou petites médailles, le tout de la valeur de 12 écus, dont le prévôt Schneuwlin avait donné l'exemple. Le P. Canisius ayant dédié au Conseil un ouvrage intitulé: *Hora evangelica de diebus festis*, on lui fit cadeau des œuvres de St.-Augustin, 1593. Le 21 décembre 1597 le P. Canisius, premier recteur

du collége, mourût à l'âge de 77 ans et en odeur de sainteté. Le prévôt Sébastien Werro, son ami intime, fit son oraison funèbre et son épitaphe. Son corps fut d'abord déposé dans l'église de St.-Nicolas au milieu du chœur devant le maître-autel, et ensuite transporté solennellement, le 31 mars 1625, dans le chœur de l'église du collége, et déposé devant le grand-autel, mais il fut réservé qu'au cas que ce vénérable père vînt à être béatifié ou canonisé, comme alors il en avait plusieurs fois été question, on remettrait sa tête et une côte à l'église de St.-Nicolas, d'où on avait sorti son corps. C'est de lui que dáte le catéchisme par demandes et réponses, aussi ce livre élémentaire pour l'enseignement de la religion n'a-t-il été longtems connu que sous le nom de *Canisi* (1).

L'église du collége est bâtie dans le genre moderne, avec des galleries grilliées (2). Le 10 juin 1604, la première pierre fut posée par le prévôt Antoine Rollier, et elle doit son existence en majeure partie aux libéralités du gouvernement et de plusieurs particuliers tant du canton de Fribourg que d'autres états; ainsi le maître-autel fut érigé, en 1617, par la munificence de Henri IV, roi de France, et de son fils; la même année celui de la Ste.-Vierge par Jonas d'Erlach, et celui de la Ste.-Croix, en 1619, par le conseiller Jacques Buman. Le corridor entre le collége et le gymnase a été construit aux frais du premier, en 1636. En 1662, il fut décidé qu'on n'admettrait au collége que des écoliers pouvant produire des attestations de capacités et de fortune. En 1666, on y construisit, avec la permission du gouvernement, une chambre d'arrêt pour maintenir la discipline du gymnase; voilà l'origine du carcer et du pulsator, dont quelques

(1) V. Leben des ehrwürdigen Paters Petri Canisii, der S. Jesu Theologen, Dillingen, 1621; Leben und Wirken etc., Landshut, 1826, etc.

(2) Le plafond de la nef, peint par Ebeltraut, représente la chute des Anges.

lecteurs se souviendront sans doute encore; quant à nous, qui ne sommes qu'un autodidactus, nous ne connaissons l'un et l'autre que de nom. A l'exception des cas criminels, le recteur a été autorisé en même tems, à punir par les prisons les fautes des écoliers promus au-dessus des humanités. En 1678, l'on fit des status pour les écoliers, qui dès-lors furent plusieurs fois révisés, et qui auraient dû être imprimés. En 1680, les jésuites célébrèrent leur réception centénaire par un grand office et un diner, auquel tous les membres du conseil furent invités. En 1682, il fut décidé que la comédie à l'occasion de la distribution des prix, ne devait pas durer au-delà de trois heures. Les classes supérieures, sous le titre d'académie, furent organisées en 1755 et 1762. Sur le bruit qui s'était répendu, que le pape Clément XIV (Ganganelli) avait supprimé l'ordre des jésuites, le gouvernement fit aussitôt mettre sous séquestre l'argent comptant, les titres obligatoires, les fonds, l'argenterie, la pharmacie et la bibliothéque du collége, août et septembre 1773, afin de les conserver pour les études et l'éducation de la jeunesse. Le 15 de ce dernier mois, le Grand-Conseil n'accepta la bulle (1) que relativement à la suppression et pour autant qu'elle pouvait avoir une influence sur la foi, (*in sofern sie auf Glaubenssachen einfliessen mag*). En 1774, on fit un règlement pour l'organisation du collége, dans lequel la majeure partie des anciens professeurs restèrent en habit de prêtre séculier, l'administration des biens leur fut confiée, et ensuite on obtient la suppression de la chartreuse de la Valsainte pour en augmenter les revenus, ainsi que la mense épiscopale. Dès-lors jusqu'en 1818, le collége à été composé de prêtres

(1) Elle est du 21 juillet 1773, et commence par ces mots: *Dominus et redemptor noster Jesus-Christus, princeps pacis*, etc. L'année ensuite le père Simon Matzell prononça l'oraison funèbre du pape. V. *lettres du pape Clément XIV*, Liège, 1777, tome II, p. 313.

séculiers, qui vivaient en communauté, élisaient entre eux un principal et un économe, et rendaient un compte annuel au gouvernement, comme les autres corporations religieuses. En 1784, on y avait établi un pensionnat. La chronique manuscrite de l'évêque Bernard de Lenzbourg contient divers détails sur la suppression de l'année 1773, où à la fin il dit : « que la compagnie de Jésus était composée de 40 provinces, où se trouvaient 1,538 colléges, et en tout 22,589 membres, dont 11,293 étaient prêtres. »

A l'entrée des français, en 1798, on avait transformé en hôpital militaire le gymnase, et les classes se tenaient dans quelques salles du collége.

Déjà le 6 juin 1818, lorsqu'on a discuté en Grand-Conseil les attributions du Conseil d'éducation, un membre avait proposé de rappeler les jésuites pour leur confier l'éducation publique. Le 16 du même mois une motion faite dans le même but, avait été écartée, parce qu'il fallait les 2/3 des suffrages pour la renvoyer à l'autorité compétente. Le Conseil d'Etat, dans le sein duquel un membre avait fait une proposition, convoqua le Grand-Conseil à l'extraordinaire, et il décréta par une majorité de 69 contre 48 votes, sous date du 15 septembre de la même année ce qui suit :

« La société de Jésus sera de nouveau installée dans le collége de St.-Michel de cette ville, pour y mener la vie religieuse et s'y vouer à l'instruction publique, conformément à l'institut de son St.-fondateur, qui a été approuvé par la bulle du St.-Siége du 7 août 1814. »

« Les membres de la société de Jésus, reçus au collége, auront la jouissance et l'administration des biens destinés à l'instruction publique, dont le collége de St.-Michel a jusqu'ici eu l'usufruit, et cela avec les charges qui leur sont imposées etc. Si cette maison devait être dissoute, la jouissance de ces biens cessera, et le gouvernement en disposera, selon

leur destination, pour l'instruction publique au collége » (1).

« Tous les revenus de ces biens seront employés exclusivement à l'usage et à l'entretien de la maison établie à Fribourg, sans que l'on en puisse jamais disposer en faveur d'autres maisons. Le gouvernement prendra les mesures les plus efficaces pour s'assurer de l'exécution ponctuelle de cette condition. »

« La société rendra compte de l'administration qui lui a été confiée, à l'instar de toutes les autres corporations religieuses. »

« Le personnel de cette maison ne pourra jamais dépasser le nombre de 30, y compris les frères lais. »

« Cette corporation religieuse sera soumise aux lois de l'État et aux ordres du gouvernement, et leurs écoles et méthodes seront sous la direction des autorités établies à cet effet. »

Au mois de novembre suivant, les jésuites, qui avaient pris de nouveau possession du collége, ouvrirent les classes. Nous avons indiqué dans un article général (Fribourg, canton, p. 232) le nombre de leurs élèves et ceux du pensionnat.

Sous date du 31 mai 1824, le Conseil d'Etat a permis aux jésuites de garder au collége, où l'on a fait établir des chambres dans les combles, leurs scolastiques en qualité de pensionnaires, mais sans en déterminer le nombre, à condition que ces écoliers payeront une pension équitable, et qu'ils se procureront leurs habillemens et meubles, sans que par-là les revenus du collége soient diminués.

Le 19 janvier 1826, le Grand-Conseil a permis, que le noviciat des jésuites à Brigue en Valais soit établi à Estavayé, mais sans que son administration puisse être en connexion avec celle du collége, et sous la ré-

(1) Un plan de méthode et d'instruction publique que la société devait projeter, a été approuvé par le Grand-Conseil le 15 juin 1819. Le manuscrit contient 8 pages in-folio.

serve que ce noviciat soit assimilé aux autres corporations religieuses relativement à l'obéissance dûe aux lois et au gouvernement.

Comme le *Musée cantonal* se trouve dans les combles du gymnase, jusqu'à ce qu'on puisse le placer dans le lycée qu'on construit vis-à-vis de l'église du collége, nous croyons devoir en parler ici avec quelques détails.

*Musée.* Parmi les curiosités de la ville on remarque le *musée des sciences naturelles* (1); on y voit:

I. Le *Cabinet de physique*, contenant plusieurs beaux instrumens, entre autres une machine électrique à plateau de 36 pouces de diamètre; une grande machine pneumatique en cristal, la pile de Volta à bocaux en cuivre dite de Wollaston, le grand appareil électrodynamique de Mr. Ampère etc. etc.

(1) En 1822, le gouvernement donna l'autorisation et les fonds nécessaires pour préparer deux salles dans le comble du gymnase, dont l'une fut destinée à recevoir les instrumens de physique, et l'autre à l'établissement d'un cabinet d'histoire naturelle. Pendant que l'on travaillait à ce local, Mr. Charles-Louis Fontaine, chanoine-grand-chantre de St.-Nicolas et archidiacre du diocèse de Lausanne, homme distingué par l'étendue de ses connaissances et par son amour pour le bien, prit la généreuse résolution de consacrer à l'instruction publique sa grande et précieuse collection d'histoire naturelle, qu'il avait rassemblée à grands frais, et par des soins extraordinaires pendant l'espace de 40 ans. La partie minéralogique en forme une des plus belles collections de la Suisse. Il y avait, en outre, un grand nombre de pétrifications et d'empreintes, de coquillages et de zoophytes, de papillons et d'insectes, plusieurs oiseaux, un herbier du Valais, des raretés indigènes et exotiques, plusieurs médailles et monnaies anciennes et modernes, parmi lesquelles 11 pièces en or, etc.

Telle est la riche donation que Mr. Fontaine a faite au musée cantonal, annexé au collége. Elle y fut transportée en septembre 1824. L'année suivante, le Conseil d'Éducation y fit placer le portrait du généreux donateur comme un monument d'une éternelle reconnaissance, avec le titre bien mérité de *Fondateur de ce musée.*

Les amis du bien public rivalisent de zèle pour augmenter cette précieuse collection; plus de 180 noms figurent déjà

II. Le *Cabinet numismatique*, composé: 1° d'une collection de médailles grecques, romaines et gothiques, dont une partie existait déjà à la bibliothèque du collége; environ une centaine de ces pièces a été achetée, et 200 autres données par différens particuliers tant étrangers que fribourgeois. 2° D'une collection complète des médailles pontificales, frappées depuis 1417 jusqu'à 1830; dont 586 ont été données par S.S. Léon XII, à la demande du R.P. provincial. 3° D'une collection de médailles françaises depuis la mort de Louis XVI jusqu'en 1828, au nombre de 82, données par Charles X, à la demande de Mr. le général Gady. 4° D'une quantité considérable de médailles et monnaies suisses ou étrangères. 5° D'une collection de pièces en plâtre, représentant les chefs-d'œuvres des arts que l'on admire dans les musées du Vatican et du Capitole; l'exécution en est très-belle.

III. Le beau *Cabinet minéralogique*, composé: 1° d'une grande collection oryctognostique pour l'étude de la minéralogie, dans laquelle on remarque surtout un bloc de cristal de roche, soit quarz hyalin, d'environ deux quintaux; de superbes morceaux de sulphates de strontiane et de chaux, avec du soufre cristalisé de Sicile. 2° D'une collection géognostique de 200 échantillons de roches, classées d'après Mr. de Léonard pour l'étude de la géologie, et d'un assortiment de roches du Valais, de Mr. Fontaine. 3° D'une collection de marbres polis d'Italie, de Suisse, du Tyrol etc. 4° D'une collection paléontologique, comprenant: *a*) 200 espèces de coquilles fossiles, classées d'après Braun; *b*) un grand nombre de pétrifications et empreintes de bois, de poissons etc.; on admire surtout quelques pseudomorphoses

---

dans le *livre des bienfaiteurs*, parmi lesquels il y en a une quarantaine d'étrangers.

Le tout sera transféré dans le nouveau lycée dès qu'il sera en état de le recevoir; on en verra alors beaucoup mieux toute l'étendue.

calcaires, où tous les caractères de planche de sapin se sont conservés et pétrifiés (1); *c*) de tous les principaux ossemens de l'ours des cavernes, trouvés dans les grottes d'Oxelles près Besançon.

IV. La *Collection phytologique*, composée; 1° de deux herbiers cantonaux, l'un de Mr. le conseiller Bourquenoud, acheté par le gouvernement, et l'autre de Mr. le doyen Dematra, donné par Mr. Tob. Gottrau, ancien préfet de Fribourg; 2° d'un herbier du Valais de Mr. Fontaine; 3° d'une collection complète de saules de Mr. Seringe.

V. Le *Cabinet zoologique*, composé: 1° de collections plus ou moins grandes, *a*) d'animaux radiés, polypes es zoophytes; *b*) d'animaux articulés, crustacés, papillons et insectes; *c*) de molusques, coquillages de mer, d'eau douce et de terre; *d*) de reptiles, serpens, lézards et salamandres. 2° D'une collection de plus de 760 oiseaux, dont plus de 300 ont été empaillés à Fribourg depuis 1823. Il y a 200 espèces d'oiseaux Suisses et 400 espèces d'Amérique. 3° De quelques quadrupèdes indigènes, parmi lesquels figure un très-beau bouquetin. 4° On y voit aussi quelques squelettes de quadrupèdes et d'oiseaux, et deux mâchoires de baleine, dont l'une est d'une très-grande dimension.

*Ursulines*, le couvent des, a été fondé dans le 17e siècle. Pour éviter les dangers de la guerre, les ursulines établies à Porentruy vinrent se réfugier à Fribourg, où, en 1635, elles ne furent que tolérées et non admises; car leur réception formelle ne date que du 1 février 1646, et en 1650 leur nombre fut fixé à 22. Les religieuses de l'ordre de Ste.-Ursule ne sont point cloîtrées et leurs vœux simples, mais il est extrêmement rare que l'une ou l'autre quitte le couvent pour rentrer dans le monde, auquel elles sont néanmoins at-

(1) Studer, *Monographie der Molasse*, Bern, 1825, p. 255; et *Bibl. univ.* tome 34, p. 26.

tachéses par un lien évangélique et charitable, celui d'institutrices des jeunes personnes de leur sexe. En 1638, une dame Zimmermann née Weck leur avait acheté une maison (1) à côté de la tour de Jaquemart, où elles bâtirent un couvent et une église, dont la premère pierre fut posée le 2 juin 1653, avec les solennités usitées. Plus tard, elles étendirent leurs propriétés du côté de la rue des hôpitaux-derrière, qui à cette époque était séparée des Places par une porte qu'on apelait *Häggelisthurm*. Plus tard, on leur accorda divers secours pour achever leurs constructions, et le 26 janvier 1673 il fut décidé, que lorsque leurs biens auraient atteints la somme de 40,000 écus, 10,000 seulement seraient placés en bienfonds, et qu'elles devaient recevoir sans dot les filles bourgeoises riches ou pauvres, et seulement contre une pension annuelle de 15 écus. En 1678, l'école des filles se tenait dans la maison de Mr. Werly au Graben; celle où est l'école actuelle est la propriété de la ville. En décembre 1659, des ursulines étaient allées s'établir à Lucerne, où elles avaient été reçues par le gouvernement, et d'autres, en 1661, à Brigue en Valais. A l'entrée des troupes françaises à Fribourg, en mars 1798, on logea, le 12, des fantassins dans ce couvent, et après, le 12 avril, on fit un magasin de bois de l'église. Les ursulines avaient trouvé un asyle chez Mr. Jacques de Montenach, leur voisin, actuellement la maison épiscopale, à condition qu'il serait exempt de tout logement militaire. La 31 demi-brigade de ligne, qui était casernée dans le couvent, voyait de mauvais oeil que les cavaliers, dragons, artilleurs et jusqu'à ses propres grenadiers fussent logés chez les bourgeois. Le dimanche 30 avril à 8 heures du soir, elle sortit tumulteusement des casernes avec armes et bagages pour aller se loger à son gré et de force chez les particuliers. Quelques officiers se trouvant

(1) C'était alors l'auberge de la Cicogne, dont la marque a été transféré en l'Auge vis-à-vis du pont de Berne.

là, voulurent inutilement les faire rentrer. On battit la générale, et a force de promesses et d'instances, on parvint enfin à 11 heures à les faire rentrer dans leurs chambres, mais ils menacèrent à leur retour de mettre le feu à la caserne, si on ne les en sortait pas au plutôt, pour les loger en ville. Ils tinrent parole. Le 8 mai suivant, à quatre heures et quart du soir, le feu éclata sur quatre points à la fois aux extrémités du bâtiment. Avant six heures, tout le toit était déjà consumé et écroulé. L'incendie dura toute la nuit avec plus ou moins de violence, et ce ne fut que le lendemain matin à 6 heures qu'on commença à espérer qu'il n'y aurait plus de danger pour les bâtimens voisins qui furent heureusement préservés. Peu de tems après cette catastrophe, on s'occupa à y remédier, et déjà en février 1799 le couvent des ursulines put de nouveau servir de caserne. Le 19 janvier 1804, le Grand-Conseil rendit un décret portant: « Que le couvent des religieuses ursulines, occupé comme caserne, leur sera rendu au plus tard dans deux ans; qu'on leur fournira un autre logement, si Mr. de Montenach ne voulait plus les garder chez lui, ou qu'elles y fussent trop à l'étroit; que pendant deux ans on leur payera 2,400 fr., en compensation des dommages, pertes, peines, etc.; que ces 2,400 fr. seront payés, savoir: 1,200 fr. par le conseil communal, qui est tenu de remettre pareille somme annuellement, selon l'acte de dotation de la ville, pour l'instruction publique; et les autres 1,200 fr. par les monastères d'Hauterive et la Part-Dieu, en compensation des fromages, vins, etc. de bon an que ces deux couvens devaient livrer annuellement aux avoyers et conseillers, ce qui, depuis la révolution, avait été suspendu. » On leur accorda en même tems une patente de collecte; en mai 1805, elles firent mettre la main à l'œuvre, déjà le 16 octobre elles purent prendre possession du couvent, et le dimanche suivant, 20, l'évêque Guisolan consacra leur église, dans laquelle il y a la chasse de

St.-Fortuné, ainsi que d'autres reliques. Outre l'école publique, les ursulines ont des pensionnaires, et une demi-pension, qui consiste seulement à garder du matin au soir de jeunes personnes. Ces religieuses nomment elles-mêmes leur directeur, et elles suivent la règle de St.-Ignace de Loyola.

*Romont*, la porte de, avec les fortifications qui y existent encore, rend l'entrée de la ville sombre et humide, tandis que deux pavillons avec une barrière donnerait un tout autre espect à ce quartier. Dans la tour il y a des prisons, dont l'on ne se sert guère. Dans le rempart du côté de la maison du tirage il y a un magazin de poudre, entouré de palissades.

*Étang*, selon Guillimanus le grand, qui est alimenté par des sources qui sont dans son enceinte, existait déjà lors que la ville fut bâtie. Dans un acte de 1343 il en est fait mention. L'autre a été établi plus tard, ainsi que le canal qui se prolonge jusqu'à la tour Henri (1). L'étang du Belzai ou Bisée (collége) est aussi très-ancien. Ces étangs contribuent à entretenir la propreté des rues de la plus grande partie de la ville, et dans les cas d'incendie ils sont utilisés avec intelligence et beaucoup de zèle, quoique la formation d'un corps de pompiers est encore à désirer. Le canal derrière le rempart rend les caves et les rez-de-chaussées d'une partie des maisons de la rue de Romont très-humides, et on pourrait le supprimer sans inconvénient pour la sûreté publique, mais à l'avantage de la salubrité, parce que ses eaux stagnantes et fangeuses ont une fort mauvaise exhalaison pendant les chaleurs de l'été.

*Tour*, la, *Henri*, autre fois la tour élevée, *der hohe Thurm*, est à l'angle du rempart entre la porte des étangs et celle de Romont. En 1772, il y avait

---

(1) Il est formé des eaux du ruisseaux qui descend le long de la route depuis les marais près de la Chassotaz, mais avant d'entrer dans l'étang elles sont épurées dans deux bassins.

du grain en dépôt, et plus tard de la poudre. En 1802, le feu y ayant pris Vully Burger parvint à l'éteindre, ce qui en 1815 lui fit obtenir une gratification de 100 fr.

*St.-Pierre*, la chapelle de, sur les Places, existait déjà en 1299. Dans le siècle suivant il en est plusieurs fois fait mention, ainsi qu'en 1455, où le chapelain Jean Rappolat la fit réparer à ses frais. Jusqu'au 17e siècle c'était un prieuré dépendant du couvent du St.-Bernard, qui y possédait une maison, mais qui, en 1594, était aussi négligée que l'entretien de la chapelle et le service divin. En 1695, des béguines demeuraient encore près de là, et on leur donna un secours pour faire un pèlerinage à Rome. (V. Capucins). En 1652, il fut décidé, à la demande du voisinage des Places, que l'entretien de la chapelle et de la maison serait à la charge du conseil à cause du droit de colature; que depuis la nouvelle fondation ce voisinage nommerait le premier chapelain, qu'ensuite il en aurait la présentation, et que hormis les tems de peste, ce chapelain devait administrer les sacremens au même voisinage. Depuis long-tems le chapitre de St.-Nicolas nomme ce chapelain, auquel on donne aussi le titre de prieur ou curé. En 1825, on transporta le cimetière de St.-Nicolas à St.-Pierre, mais avec le tems on sera obligé de l'agrandir. L'on y voit quelques monumens avec des inscriptions et enblêmes, et contre le rempart le crucifix de l'avoyer de Faussigny, qu'on a le projet de placer dans une niche gothique. (V. St.-Nicolas).

*St.-Maure*, la chapelle de, existait jadis dans le quartier des Places, et la rue depuis Jaquemart jusqu'à la porte des étangs en portait le nom. En 1667, Ursule Erhart, veuve Ammann, y avait fondé deux messes hebdomadaires; mais la chapelle fut démolie en 1700, et on transporta les fondations à l'église de St.-Pierre.

*St.-Vulte* (*St.-Vultus*), en 1414 une chapelle

portant ce nom existait aux Places devant la tour de Jaquemart, qu'on appelait alors la grande porte. Selon un autre acte de 1612, elle se trouvait devant l'hôpital des étrangers et la maison de Pancrace Gerver, qui de trois côtés faisait le coin contre la rue publique.

*St.-Jacques*, la chapelle de, était, en 1577, sur les Places dans le voisinage de l'église de St.-Pierre. En 1637, les huissiers devaient entretenir la haute croix en delà de la chapelle de St.-Jacques, mais en 1640, ils en furent déchargés. En 1768, elle se trouvait devant la porte de Romont, et en 1770, on la fit démolir. Elle a été remplacée par une croix en fer.

*Antoine*, en 1431 il existe hors da la porte des étangs une chapelle dédiée à Saint-.

*Ste.-Croix*, dans des actes de 1393, 1408 et 1431 il est fait mention d'une chapelle de, — qui alors existait sur les Places. Celle de Miséricorde, appelée aussi la croix de miséricorde, *das elende Kreuz*, hors de la porte des étangs, est bien aussi dédiée à la Ste.-Croix, mais ce n'est pas la même.

*Four bannal*, il y avait, en 1575, un, dans la rue des bouchers, qui du côté d'en haut touchait à la maison du gouvernement, et d'en bas à la ruelle des voleurs (*Schelmengässli*), et, en 1580, un autre au Criblet.

*Graben*, la maison du, *Grabou* (fossé), sur les Places, fut achetée en 1674 et 1676 au nom de l'hôpital pour le prix de 1,400 fr., pour en faire un grenier et une maison pour les aliénés (*Hirnprestigen*); mais le projet ne fut pas exécuté.

*Criblet* ou *Cribliet*, nom d'une rue au quartier des Places, entre l'hôpital et le rempart du côté de la porte de Romont, où, en 1544, il y avait 10 propriétaires, entre autres un tanneur, un teinturier, et une ancienne maison de l'évêque de Lausanne avec trois prés. L'hôpital y a étendu ses possessions. On y trouve, outre plusieurs habitations, des écuries, des greniers et des jardins.

*Neuveville*, la bannière ou le quartier de la, est déjà mentionné dans un acte de l'an 1379, par lequel le conseil accorde à Ulrich Grant le ruisseau appelé *Sendeir*, qui découle d'un rocher; c'est propablement celui derrière la fabrique de fayance, et qui n'est que l'égoût des étangs. Cette partie de la ville basse, qui jusqu'en 1406 était réunie avec la bannière des Places ou de l'hôpital, en fut séparée pour former la quatrième, où, en 1460, les juifs avaient un cimetière. En 1564, on accorda un emplacement à Antoine Kunckler près de l'ancien rempart pour y établir une calandre. En 1660 et 1770, il y avait une école allemande à la Neuveville, où se trouve la majeure partie des tanneries, et où l'on parle encore l'ancien langage, surtout les personnes d'un certain âge. En 1770 et 1771, on a baissé jusqu'à la hauteur de 15 pieds les anciens remparts, et qui vont successivement disparaître, depuis qu'ils ont été déclarés propriété de la ville. Il paraît que jadis on avait beaucoup d'oies en ville; car, en 1668, on les fit disparaître partout, particulièrement aux Rames. Près du pont de St.-Jean, il y a une caserne pour la cavalerie (l'ancien chantier, *Schiffhaus* (1), et c'est sur la rive gauche de la Sarine que se trouvent les chantiers, depuis que la ville est abondamment approvisionnée en bois de hêtre et de sapin qu'on fait flotter sur cette rivière et ses affluens depuis la montagne; c'est une société qui a fait cette entreprise très-utile sans doute, moyen-

(1) Cet établissement existait déjà en 1389, où le grand-sautier Willy de Heitenwyl confesse devoir 12 liv. à deux nautoniers (*nautoribus*). Les barques qui transportaient des cuirs et draps à la foire de Zurzach, devaient être faites en commun. Les maîtres de l'abbaye du Sauvage présentaient le nautonier (*Schiffmann*) qui recevait, en 1590, un salaire annuel de 31 liv. Outre les barques pour Zurzach et deux autres, il lui était défendu d'en construire d'avantage sous une amende de 50 liv., 1758, et en 1580 celui qui transportait des marchandises à Zurzach ne payait que 5 bz.; c'est vrai qu'on fournissait du bois au nautonier pour faire les barques, 1753.

nant qu'on ne néglige pas l'aménagement des forêts alpestres.

*Planche*, la, *auf der Matte*, c'est la partie de la ville basse, qui se trouve entre les ponts de St.-Jean et du milieu, et qui est divisée en *Planche dessus* et *dessous*. Il en est déjà fait mention dans des actes de 1259, et les siècles suivans sous les mêmes dénominations, et en latin sous celle de *Platea*. C'est là que se tiennent les foires et marchés principaux du bétail. Avant le commencement du 16[e] siècle toute cette partie de la ville était de la paroisse de Tavel, dont le curé devait donner, en 1488, au chapelain de St.-Jean annuellement 1 fl.; mais par arrangement entre le clergé de St-Nicolas et la commanderie, il fut décidé, par acte du 29 mars 1511, que tous ceux qui demeuraient sur la Planche et entre les remparts en étaient détachés pour jamais, et qu'ils devaient faire leurs offrandes à l'église de St.-Jean, y remplir leurs devoirs religieux, et contribuer à l'entretenir; ce qui sous ce dernier rapport fut confirmé en 1514, et le commandeur se chargea de l'entetien et de l'ornement des autels, ainsi que du luminaire. Il y avait jadis une grande quantité de greniers sur la Planche, qui, contre un cens annuel, étaient loués aux habitans de la campagne, qui en tems de guerre y retiraient leurs grains et objets de valeur, mais déjà en 1568 on en vendit une partie, et actuellement ils ont presque tous disparu. En 1575, le chapelain du commandeur mangeait à sa table, et recevait un traitement de 30 écus. La même année la Sarine s'était tellement accrue, entre le 11 et 12 mai, qu'elle avait causé des dégats considérables. Avant 1586, il existait déjà une scierie dans cette partie de la ville, mais plus tard le cours de la rivière ayant changé, elle a été abandonnée. Le dimanche après la fête-Dieu la paroisse de la Planche fait une procession, pour laquelle le gouvernement lui donnait, en 1667, de la poudre. En 1753 un incendie éclata sur la Planche. Le grand grenier a été bâti en 1708,

et en 1762, on y a établi un séchoir pour le grain. Il y en a toujours un dépôt, ainsi qu'une provision de bosses de sel, et depuis quelques années on y a aussi établi une caserne.

*St.-Jean*, l'ordre de Malte possédait dès le commencement du 13e siècle un établissement au petit, et un autre à Magnedens; c'était des hôpitaux pour les pauvres malades et voyageurs: ainsi le chevalier Rodolphe de Hattenberg, dont le château était situé au bord du rocher en delà de la porte de Bourguillon, fit une donation en faveur de la maison, en 1226; en 1229 Ulrich de Monterstein ou Morenstein, magister de l'hôpital en l'Auge, vendit un cens de 2 sols sur quelques pièces de terre à Magnedens, et la même année Vido, de Sorens, sa femme et son fils donnèrent un cens de 12 derniers à la maison de Magnedens. En 1259, l'avoyer, le conseil et la commune firent don à la maison de St.-Jean en l'Auge d'un certain morceau de commun sur la Planche en delà de la Sarine, pour l'amour de Dieu, à condition que l'ordre y fera bâtir une maison, un hôpital (1) et un cimetière, et que si la chose n'avait pas lieu, ce terrain redeviendrait la propriété de la ville; ce dont le frère Henri, commandeur à Bubimkhon, lieutenant du maître de l'ordre dans la haute Allmagne, donna acte. En 1275, l'avoyer, le conseil et la commune permirent à la commanderie de prendre de l'eau dans la Sarine au-dessus du pont supérieur, et de la conduire le long du rocher sur leur propriété pour l'usage d'un moulin et d'une foule. Par acte de l'an 1324, Pierre de Villa, moine de Payerne, recteur à Chandon et Autafont, donne quittance au sujet d'un échange d'un cens de 2 sols et 2 deniers sur des fonds à Magnedens,

(1) Cet établissement avait un but tout philantropique envers les pauvres voyageurs et malades, mais les commandeurs finirent par tenir table ouverte pour les puissans du jour, au point qu'en 1654 le Petit-Conseil réclamait encore quelques repas.

cens que l'hôpital de l'ordre avait pris à lui. En 1461, Louise, veuve de Petermann de Praroman, donna 10 liv. pour rebâtir l'église de St.-Jean. Toute la Planche (*die Matte*) faisait autrefois partie de la paroisse de Tavel; car, en 1503, le curé Paul Rappolt demanda la permission au vicaire-général du diocèse de Lausanne de pouvoir célébrer la dédicace de l'église de St.-Jean le dimanche après la St.-Jacques, au lieu du dimanche après la St.-Michel, ce que Dom Baptiste de Aycardis accorda avec une indulgence de 40 jours. Jean Hermann, boulanger à Fribourg, donna ses vignes et sa maison à Vevey à la commanderie, à condition qu'elle ferait dire tous les jours une messe sur l'autel des trois rois et son anniversaire, 1505; dix ans plus tard cette donation fut confirmée par ses héritiers. En 1807 ou 1808, le gouvernement du canton de Vaud incaméra ces vignes, et malgré plusieurs démarches qui ont été faites dès-lors, on n'a pas pu en obtenir la restitution (1). En 1511, les habitans de la Planche, qui autrefois étaient paroissiens de Tafers, furent condamnés à remplir leurs devoirs religieux à l'église de St.-Jean, et à contribuer à son entretien. D'après les priviléges des papes, empereurs et rois un commandeur de l'ordre de Malte pouvait donner asile à quiconque se présentait non armé, moyennant qu'il ne fût ni voleur d'église, hérétique, assassin ou traître, assurer son corps et son bien pour 101 [illegible], mais l'homme déclaré ainsi libre devait payer sa pension ou fournir caution, et celui qui se serait avisé de le saisir sous le toit d'une maison de l'ordre, aurait encouru une amende de 100 marcs d'argent. En outre, un commandeur était exempt de tout impôt, service, péage, droit d'ohmgeld, logement, etc. Avec la permission des quatre jurés de la Planche, le commandeur Pierre d'Englisberg fonda une lampe

(1) Par décret du 18 mai 1810, art. 6, litt. E., elles font partie de la dotation de l'hospice cantonal, etc. V. Recueil des lois, tome VII, p. 19.

perpétuelle dans l'ossuaire moyennant 120 liv., et il assura 15 liv. pour le luminaire de la chapelle erigée par Henzmann zum Hasen, 1537. En 1581, la veuve de Nicolas Lombard fut condamnée à céder à l'ordre contre un entrage de 800 liv. le domaine de Rome hors de la porte de Morat. La même année, le gouvernement accorda 2000 tuiles pour l'église. En réservant les droits de l'ordre et seulement pour ce qui concerne le service divin, il fut permis au prévôt de visiter l'église, en 1586, accompagné d'un conseiller. Ceux de la Planche élevèrent plusieurs plaintes, en 1591, contre la commanderie qui sous tous les rapports était négligée, au point que deux nouveaux prêtres qu'on y avait établi ne connaissaient pas les usages, et qu'ils manquaient même de vivres. Des réclamations ayant été faites au grandmaître, son chancelier qui s'était rendu sur les lieux, fit connaître que la maison avait peu de revenus, ensuite de quoi on nomma le bailli Werly pour l'administrer.

Depuis long-tems les commandeurs ne résidaient plus à Fribourg, aussi le 30 juin 1825 le Grand-Conseil prononçat-il l'incamération de tous les biens *ad pias causas*, et en allouant une pension de 896 fr. au chevalier Charles de Wigand, outre 1120 fr. pour arrérages, et on fit ensuite arranger le bâtiment principal pour y placer la maison de correction, qui s'y trouve dès-lors, tandis qu'auparavant elle était confondue avec celle de force. Le 11 juin 1827, on autorisa la vente des domaines de Rome ou la Poya et Villarsel-sur-Marly, et le 23 juin 1828 on fit la remise de la majeure partie des biens au chapitre de St.-Nicolas pour être versés dans sa caisse des bâtimens, à charge de remplir toutes les fondations. Jadis le curé était nommé par le commandeur, actuellement il l'est par la paroisse et le gouvernement. Cet ecclésiastique fait toutes les fonctions pastorales, sauf administrer le sacrement de baptême, et il est en même tems aumônier des maisons de force et de correction.

On remarque dans l'église, où il y a plusieurs tombeaux de commandeurs, un tableau original qui représente l'adoration des Mages; il est de l'année 1595, peint par Tisony Calvari; sur une hauteur de 8 pieds il a une largeur de 7, et il est très-estimé des artistes et connaisseurs, surtout depuis qu'il a été bien restauré.

*Maison de force*, la, *das Schellen*- vulg. *Schallenwerk*, a été bâtie en 1714 et 1751, et réparé plusieurs fois dès-lors. En 1734, il fut décidé qu'ensuite d'une sentence les fainéans et gens de mauvaise conduite pouvaient y être détenus.

*Hof*, on appelle le, la maison de l'édile (*Baumeister*) sur la Planche-dessous; près de là se trouvent les magasins de matériaux pour les constructions, qu'on appelle *Werkhof*, ainsi que des atteliers et le logement de l'édile (*Baumeister*). L'un de ces établissemens appartient au gouvernement, l'autre à la ville. En 1425, il en existait un près de la porte de Morat.

*Fonderie*, la, *das Giess*- ou *Glockenhaus*, est sur la Planche au pied du précipice au-dessous de la chapelle de Lorette, dans le 16e siècle on y a fondu des canons, et plus tard des cloches. Le 17 juin 1544 cet établissement fut écrasé par une chûte immense de rocher près de la carrière non loin de la tuilerie, chûte qui non-seulement tua 5 personnes, mais qui ruina complètement 3 maisons. La fonderie fut rétablie après cet accident.

*Grand-fontaine*, la, *der alte Brunnen*, la vieille fontaine. Il est fait mention de cette rue dans des actes de 1275 à 1327 sous le nom de vico veteris fontis, en 1360, sous celui de magnum fontens, et en 1394 sous celui de antiquum fontem. En 1789, quelques maisons s'écroulèrent dans l'emplacement où existe maintenant une buanderie publique et un chemin. La fausse porte de cette rue a été démolie depuis 1798, ainsi que les remparts du Court-chemin.

*Court-chemin*, le passage du, est curieux, en ce que le chemin de la grand-fontaine forme la toiture des différentes maisons qui s'y trouvent. Cet escalier sert de communication entre la haute- et basse ville. En 1677, on y a construit des remparts neufs, qui furent démolis sous le régime helvétique. La petite maison, qui est à cheval sur ce passage devait, en cas de nécessité, servir de corps-de-garde et de signal. aussi lors quelle fut rebâtie, en 1669, le gouvernement accorda-t-il 2 bosses de chaux et 2000 tuiles au major Schrötter, mais en 1772 on la déchargea de cette servitude. En 1400, il y avait une porte.

*Bains*, la maison des, au bas de la grand-fontaine à Fribourg, date de plusieurs siècles. On l'appelle depuis 1798 *bains des trois Suisses* et en allemand *Badstube*, et en 1595 *Bad-oder Schweisshaus*. On peut s'y faire ventouser, mais cet établissement n'est guère fréquenté que dans la bonne saison En 1466, la confrérie du St.-Esprit et l'hôpital le possédait en commun. En 1492, ce dernier le vendit à Gillian Freyburger pour 200 liv., avec la charge d'en acquitter annuellement 4 à l'église de St.-Nicolas, mais avec le bénéfice de pouvoir couper des chênes dans les forêts de l'hôpital pour les réparations nécessaires. Dès-lors les propriétaires varièrent, le gouvernement le fut à diverses reprises, mais il le revendit toujours avec la condition, qu'il ne pourrait jamais avoir une autre destination, 1564, 1570, 1573, 1604. etc. Les bains appartenant à la léproserie de Bourguillon et qui étaient situés à la Planche-dessous furent vendus, en 1603, à Louis Zurmatte pour 700 liv. Ils sont encore indiqués dans le plan de Phillot, 1606. Jusqu'en 1798 ou 1799 il existait à-côté des premiers bains un escalier escarpé qui, le long du rempart, aboutissait au couvent des Ursulines, où la porte, au moyen de laquelle on pouvait le fermer, ainsi qu'au besoin en bas, s'appelait *Hægellisthor*, en 1664. Cet escalier

facilitait anciennement les communications entre la haute et la basse ville, mais sous plusieurs rapports il avait aussi bien des inconvéniens, outre que son entretien était dispendieux.

*Pertuis*, (vulg. *Pertis*), c'est la partie de la basse ville à-côté des bains des trois Suisses, dont il est déjà fait mention en 1388 à l'occasion de la bâtisse d'un rempart, qui ayant été démoli en septembre 1822, donne plus d'ouverture à ce quartier, qui dans cette direction contient au-dessus et derrière les maisons plusieurs jardins, dont les uns offrent des points de vue très-pittoresques. Le ruisseau qui y coule et qui forme une petite cascade derrière la fabrique de fayence (1), s'appellait *Sendeir*, en 1379, et il n'est que l'égout des étangs en dehors de la porte du même nom.

*Motte*, *Mottaz*, la, est un but de promenade fort curieux, dans la basse-ville, vis-à-vis du couvent de la Maigrauge. Des rochers fort élevés surplombent tellement une partie du chemin, que des personnes craintives s'empressent de le traverser rapidement. Vers le milieu le rocher est coupé par une gorge profonde et étroite, dans laquelle coule un petit ruisseau, qu'on a arrêté au moyen d'une digue, pour faire mouvoir la roue d'un moulin à tan, qui y a été établi en 1512. De 1518 à 1752 il est quelques fois question d'un moulin à la Motte, et, en 1578, d'une meule à aiguiser. A cette époque la Sarine baignait presque le rempart de la Neuveville, de sorte qu'il fallait la contenir par de fortes digues pour garantir la culée du pont, mais en 1611, une énorme masse de pierres s'étant détachée d'un pan du roc, où on en voit encore des traces, la rivière prit une direction opposée, et on profita de cet accident pour construire une digue (2),

(1) Elle a été établie en 1770, à quelle époque le gouvernement prit une action.

(2) Le 10 octobre on donna l'ordre d'y travailler nuit et jour, même fêtes et dimanches.

et l'appuyer sur un très-gros bloc, sur lequel se trouve une petite habitation. Il y avait dans le pré de la Mottaz une blanchisserie, qui en 1610 est indiquée comme ancienne, mais qui dans le dernier siècle a été abandonnée. En 1629, il existait à la Motte trois cabanes habitées par des vagabonds infectés d'une maladie contagieuse, et on en fit construire quelques unes hors des portes des Étangs et de Romont, pour y loger les gens de cette espèce. La même année il y eut encore un éboulement de rocher dans le même endroit, de sorte qu'on fut obligé de faire casser les blocs pour ne pas gêner le passage des eaux. Jadis on pouvait entrer en ville par la gorge dont nous avons déjà parlé, principalement depuis la place du tirage, mais en 1789 on fit fermer ce chemin et ôter les échelles qui s'y trouvaient. En 1774, on permit à quelques particuliers de fermer la Motte au moyen d'une porte, qui cependant, devait rester ouverte de jour pour ne pas gêner le passage, et avec la réserve que le petit commun resterait à la disposition de l'autorité.

*Séminaire*, le, était jadis situé à la Neuveville; voici un court abrégé historique de son origine. Le prévôt Schneuwlin avait proposé d'établir un séminaire pour l'instruction des pauvres écoliers qui se vouent à la prêtrise, mais le conseil ne goûta pas ce projet, 5 juillet 1583. Sur les représentations du vicaire-épiscopal, l'établissement d'un séminaire fut enfin décidé, 29 décembre 1588, et on imposa à cet effet chaque feu des gens moyennés d'une taille de 5 sols. Jean Baptiste Dillier, ecclésiastique, offrit en 1703 ses services pour diriger un séminaire. Le conseiller André-Joseph Rossier, par acte du 10 septembre 1710, donna tous ses biens pour la fondation d'un seminaire. Le 23 mars 1739, le chanoine Reif fit une donation en faveur du même établissement. En 1748, le gouvernement accorda un secours de 70 écus pour la reconstruction de la chapelle de Ma-

riahilf ou Notre-Dame de bon secours, à côté de laquelle se trouve une prison pour les prêtres (*Pfaffenloch*). Anciennement les jeunes ecclésiastiques allaient faire leurs études aux séminaires de St.-Nicolas du Chardonneret et St.-Sulpice à Paris, ou d'Avignon et Besançon, au collége de Milan, fondé par St.-Charles Borromée (1), au collége germanique à Rome, ou enfin aux séminaires de Vienne en Autriche ou Dillingen sur le Danube. L'évêque Bernard de Lenzbourg établit, avec la permission du gouvernement, un séminaire dans la partie du collége de St.-Michel, qui auparavant avait servi à un pensionnat, sa mort étant survenue, il ne fut ouvert que sous l'évêque Jean-Baptiste Odet; mais à l'entrée des troupes françaises, en 1798, il fallut abandonner ce local pour faire place à des malades et des blessés. En 1807, on transforma, sous l'évêque Maxime Guisolan, l'ancienne maison des retraites à la Neuveville en séminaire, dont Mr. Baur, ancien directeur de celui de Porrentruy, fut le premier chef. Voici un état approximatif de l'avoir de cette maison en 1825.

| | |
|---|---|
| Fondation Rossier, primitivement de 18,000 écus, actuellement y compris tous les legs faits dès-lors . . . . . . . | 185,008 fr. |
| Fondation d'une demoiselle Castella, de Gruyères, . . . . . | 11,222 fr. |
| Fondation de l'avoyer Techtermann (2) | 21,732 fr. |
| Valeur de 2 montagnes, léguées par Mme. Vonderweid née Zurtannen, . | 10,666 fr. |
| Rentier subsidiaire . . . | 21,829 fr. |
| Valeur des batimens . . . | 4,000 fr. |
| Total . . . | 254,449 fr. |

D'un côté, cet établissement ne pouvait plus suffire

(1) Depuis 1814 la légitimité de la Ste.-Alliance ne l'a pas encore restauré.

(2) Les revenus de cette fondation sont destinés à l'entretien des prêtres valétudinaires et pauvres séminaristes.

pour le nombre des séminaristes, surtout depuis la réunion du diocèse de Genève à celui de Lausanne, et, de l'autre côté, il était trop éloigné du collége de St.-Michel pour la fréquentation des cours théologiques. On cherchait déjà depuis quelques années un autre local, lorsque la commission du séminaire se décida à bâtir l'aile droite du pensionnat, où depuis 1828 l'établissement a été transporté. Le 18 juin 1827 le Grand-Conseil avait accordé un secours de 10,000 fr. pour la construction du nouvel édifice, et, en outre, on avait fait une collecte dans tout le diocèse, même en bois de construction et en charrois.

Nous renvoyons le lecteur à l'article Valsainte pour connaître plus particulièrement l'établissement des Ligoriens ou Rédemptoristes dans ce canton, ensuite du décret du 16 janvier 1818, de leur changement de séjour à Tschuppru, en vertu de celui du 22 juin 1824, et nous dirons enfin qu'ils furent autorisés, le 6 février 1828, à faire l'acquisition de l'ancien séminaire pour y vivre en communauté, mais sous la double condition de vendre la maison et le domaine de Tschuppru, et de se conformer en tous points au décret de 1818.

*Rames*, les, sur la rive gauche de la Sarine au midi de la ville, où il y a de nombreux jardins très-printaniers, doivent leur nom aux tisserands de draps qui demeuraient au-dessus dans la grande-rue. Des actes du 14e siècle en font déjà mention. Les greniers qui y existent sont maintenant convertis en partie en habitations. (V. l'art. botanique sous la rubrique générale sur la ville de Fribourg.

*Maigrauge*, la, *die Magerau*, *Magereau*, *Augiam macram*, couvent de Bernardines sur la rive droite de la Sarine dans un lieu solitaire. Son origine est attribuée à une devote fille, nommée Richense, que l'on présume avoir été de l'ancienne maison Rich (1),

(1) Le nom primitif de cette famille était Dives, et le premier connu est Pierre, en 1270.

de Fribourg. Elle s'était retirée, dit-on, avec quelques compagnes dans un endroit isolé et écarté, près la pointe d'un rocher au bord de la Sarine, pour y mener une vie retirée et contemplative. A cet effet elle obtint de Burcard, curé de Tavel, la permission d'y bâtir une maison, 1255. Hartmann le jeune, comte de Kybourg, avec le consentement de la commune de Fribourg, donna à ces religieuses le terrain qu'on appelle la Maigrauge, 1259, de sorte qu'elles le regardent comme leur fondateur, et dont elles ont pris les armoiries pour celles de leur maison (1). Elles vivaient alors sous la règle de St.-Bénoît, mais Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, leur permit de se faire incorporer à l'ordre de Cîtaux, 1261. Cette incorporation fut approuvée par le chapître-général, 1262, qui donna à la supérieure la dignité et le titre d'abbesse, en la soumettant, elle et ses religieuses, à la paternité, visite et juridiction des abbés d'Hauterive.

Nous ne ferons pas ici l'énumération des donations qui furent faites à ce couvent par de nombreux bienfaiteurs, ni des chartes que lui accordèrent l'empereur Rodolphe, 1284, et Amédée, comte de Savoye, 1293 (2), dont la plus part sont des 14 et 15e siècles. Ensuite de la concession du comte de Kybourg, le conseil et les soixantes donnèrent encore à ces nonnes, eu égard à leur bonne conduite, la petite auge et le pré qui longe la muraille de leur jardin, 1425. Sous l'abbesse Marguerite d'Illens, ce monastère fut admis dans la bourgeoisie de Fribourg, 1456. Dès 1451 et même avant elles eurent des avoués, que le conseil nommait. En 1560 et 1562, on admonéta sévèrement les nonnes qui allaient faire des courses à Hauterive. Alors les religieuses n'étaient pas cloîtrées;

---

(1) 2 lions de gueule, séparés par une bande de sinople et gueule dans un champ d'or.

(2) V. Étrennes fribourgeoises, 1808, p. 115—118; et Lang, theologisch-historischer Grundriß, t. I, p. 972.

elles ne le furent, ainsi que celles de la Fille-Dieu, qu'en septembre 1597. Deux années auparavant, il avait été question d'établir, en-dehors du couvent de la Maigrauge une auberge, mais sa pauvreté ne le permettait pas. Ses revenus, en 1651, consistaient en 5514 liv. 11 s. 1 d., 231 sacs de grains, et le produit d'un domaine qui pouvait entretenir 22 vaches et 5 chevaux, et en même tems l'on fixa le nombre des religieuses à 45. Le couvent ayant souffert beaucoup et perdu une partie de son mobilier par un incendie, le conseil lui accorda du bois et des tuiles, 1660. En 1665 et l'année suivante, on fit fermer le Bochet ou Bochaix au-dessous du Breitfeld avec une forte porte, afin que personne ne puisse entrer en ville. En même têms on vendit au monastère le petit Essert (*die kleine Rütten*) pour 1200 écus, et à sa prière il fut défendu de se baigner dans la Sarine près de la Motte. En 1664, on avait fait faire un logement dans la tour de la Maigrauge pour un garde stable. En 1745, on fit fermer la porte du Breitfeld, et démolir et couper ce chemin en 1751, en confiant la clef de la porte de la Maigrauge au couvent. Ensuite de son droit de patronage, de visite et de juridiction, c'est l'abbé d'Hauterive qui nomme le directeur de ce monastère.

*Montorge*, *Bisenberg*, couvent de religieuses du tiers-ordre de St.-François. Il conste par divers actes des 14, 15 et 16e siècles que sur ce singulier contrefort, qui comme une bande large descend depuis la porte de Bourguillon entre deux précipices jusqu'à la Sarine, et qui déjà alors portait les mêmes noms allemand et français, de nombreuses habitations existaient soit près du couvent actuel, soit du côté de la propriété qu'on appelle Sonnenberg, à-côté de la porte de la Maigrauge. Une partie du terrain était en jardins, et le reste un pâturage. Selon un acte du 14 septembre 1494, une maison et un jardin étaient situés sur un rocher creux; c'est probablement celui

à l'angle de la croisée des chemins de Bourguillon et de la Maigrauge, où une famille loge dans un ermitage. En 1539 et 1581, il est fait mention d'une chapelle sous le vocable de St.-Pierre. Il paraît qu'en 1561 presque toutes les maisons de la montagne de la bise furent consumées par le feu; car 14 personnes, à l'exception de celle dans la demeure de laquelle l'incendie s'était manifesté, obtinrent des secours et des patentes de collecte. Depuis cette époque le nombre des maisons a beaucoup diminué dans cette partie de la ville. En 1626, Jacques de Vallier, seigneur de St.-Aubin-en-Vuilly, bourgeois de Fribourg, originaire de Soleure, demanda au sénat de Fribourg la permission de fonder et bâtir à ses frais un monastère de religieuses capucines; cette demande qui avait été faite dès le 3 mars, lui fut, après plusieurs délibérations, accordée le 27, sous plusieurs conditions, entre autres, que les religieuses seraient cloîtrées; qu'elles auraient un prêtre pour leur dire la messe et diriger leurs consciences; que le fondateur payerait 8000 écus valeur de Fribourg; que le produit serait employé à l'entretien du prêtre (directeur), et le surplus pour le couvent; qu'on nommerait un administrateur des biens, qui serait le fondateur lui-même jusqu'à sa mort, et après lui toujours un membre de l'Etat, (qu'on appelle depuis long-tems Avoué); que les comptes seraient rendus à l'instar des autres couvens; que par la suite, lorsque le couvent aurait acquis un peu d'aisance, il serait obligé de recevoir les filles pauvres des bourgeois sans dot, ou du moins avec une dot proportionnée à leur situation, et que sans considérer leur pauvreté, elles seraient traitées comme les autres; qu'enfin, s'il se présentait de jeunes filles en qualité de pensionnaires, en état de payer honnêtement leur table, quoique sans l'intention de se faire religieuses, le couvent serait obligé de les recevoir, pour leur faire apprendre à lire, écrire, coudre, etc.

On choisit Montorge pour l'emplacement du monastère, le fondateur y fit des acquisitions de terrain, et le gouvernement donna le pâturage avoisinant. Le 28 mars tout le clergé de la ville, les conseils, la bourgeoisie et une grande affluence de monde se transportèrent en procession à Montorge, et le prévôt Jacques Kæmmerling y posa, avec les cérémonies d'usage, la première pierre des fondemens, puis officia pontificalement au son de l'orgue et d'une musique, sous une tente dressée à cet effet. Après l'office on chanta un Te deum. Le fondateur pressa tellement les ouvriers, que le bâtiment se trouva achevé en 1628. Huit religieuses, accompagnées des pères capucins et d'autres ecclésiastiques, se rendirent dans leur nouveau couvent, dont elles prirent possession. Ces capucines dépendent immédiatement du St.-Siége, et le nonce nomme ordinairement un visiteur de la ville. L'église, dédiée à St.-Joseph, fut consacrée le 2 juillet 1635 par l'évêque Jean de Watteville. On remarque dans cette église un orgue de notre compatriote, Aloyse Mooser, qui jouit d'une réputation honorablement acquise et bien méritée. Les religieuses exécutent des messes et vêpres en musique. Le 19 mars, jour de la fête patronale de l'église, attire chaque année une foule immense de gens de la ville et de la campagne, qui vont y faire leur dévotion, et y admirer les inombrables fleurs artificielles en toile fine, dont les trois autels, surtout le principal, sont ornés. Les religieuses font une branche d'industrie de la fabrication de ces fleurs, qui depuis très-long-tems sont renommées et recherchées.

Les revenus du couvent se montaient à 3391 écus en 1651, le nombre des nonnes fut fixé à 45, la dot d'une bourgeoise à 100 écus, et comme ce monastère possédait déjà alors un capital de 68,000 écus, on résolut d'y faire successivement quelques réformations, afin qu'il n'outre-passe pas les conditions contenues dans l'acte de réception. En 1684, on leur per-

mit d'avancer de quelques pas l'emplacement de la chapelle de St.-Josse.

Lorsque le magasin à poudre près de la porte de Bourguillon fut frappé de la foudre et sauta en l'air, le 9 juin 1737, jour de la pentecôte, entre 8 et 9 heures du soir, la maison de Montorge en souffrit beaucoup. Nous insérons ici la rélation qu'en fit dans le tems la sœur Geneviève Seemann, de Bellelai. „Le jour, dit-elle, qui avait été très-serein jusqu'à 4 heures, commença à s'obscurcir de noires et sombres nuées, et quelques coups de tonnerre se firent entendre. On fit les prières accoutumées dans l'église. Le tems paraissait assez calme, lorsque tout-à-coup après souper, le tonnerre et les éclairs recommencèrent plus fortement que jamais. On se remit à prier. La foudre roulait, le ciel était en feu, la pluye tombait par torrens, tous les vents étaient déchaînés. Sur les 8 heures du soir, le tonnerre tomba avec un fracas horrible sur la tour de Bourguillon, et la fit sauter en l'air jusqu'au fondemens, avec 850 barils de poudre appartenant à l'État. La force de l'explosion ébranla tout le monastère, et le fit paraître en feu. La commotion des pierres de la tour, et la véhémence de lair enfoncèrent et fendirent presque toutes les portes du couvent, même celles de l'intérieur et des cellules. Il ne resta pas une fenêtre entière, le plomb demeura entortillé autour des cadres des vitres. Les pierres du magasin, qui étaient d'une grosseur prodigieuse, tombèrent en grande partie dans l'enclos et sur les toits du couvent, brisèrent les tuiles, et fracassèrent toutes les poutres qu'elles rencontrèrent, ce qui causa de grandes dépenses en réparation. La Rev. sœur supérieure, Marie-Pacifique Müller, fit un vœu à Notre-Dame des Ermites, et mit ses religieuses sous la protection spéciale de St.-Joseph, en reconnaissance de ce que Dieu avait préservé si miraculeusement le monastère du danger imminent qu'il avait couru. Les religieuses qui sonnaient pendant le fort

de l'orage, ainsi que celles qui priaient au chœur, ne furent point blessées. Toutes les lumières furent éteintes, à l'exception du cierge pascal. L'église étant complètement comblée de débris, les religieuses firent leurs offices particuliers dans leurs chambres et dans une petite chapelle intérieure. Il y avait une brèche à la muraille de l'enclos; Msgr. l'évêque y envoya des gardes, ce qui n'empêcha pas plusieurs personnes de distinction d'entrer dans la cloture pour voir les dégats, ce qui incommoda fort les religieuses. Les ouvriers se mirent tout de suite à réparer et couvrir les toits, et quelques jours après tout rentra dans l'ordre accoutumé. Cette époque est une marque bien spéciale et bien visible de la protection de Dieu envers ses dignes religieuses dans un si grand danger" (1).

Beaucoup de murailles des maisons d'une partie de la ville sont lézardées depuis cette explosion. Dès-lors on a construit un magasin à poudre au bord du précipice du côté de la Maigrauge avec les précautions connues, et il y a environ vingt ans qu'il est pourvu d'un paratonnerre; c'est le seul qui existe à Fribourg. Les religieuses nomment elles-mêmes leur directeur.

*Josse*, il est déjà fait mention en 1569 de la chapelle de St.-, ou *St.-Jost* comme l'on dit communément d'après le nom allemand. Par acte du 6 mars 1686, le couvent de Montorge se chargea de l'entretien de cette chapelle, à quelle occasion le commandeur Düding renonça aux oblations et offrandes. Un peu au-dessus de cette chapelle il y a un très-bel écho.

*Lorette*, la chapelle de, qui fait un effet si pittores-

(1) V. Etrennes fribourgeoises, 1808, p. 131, où nous avons, néanmoins, corrigé quelques légères erreurs, d'après le protocole du conseil du 10 juin 1737. La chapelle de Lorette souffrit peu; et c'est depuis cette époque que date la procession qu'on fait à Bourguillion le lundi de pentecôte.

que avec la tour de la porte de Bourguillon au-dessus d'un précipice, a été bâtie dans le 17[e] siècle; on croit assez généralement que c'est à l'occasion d'une peste, mais erronément. Le père Guillaume Gempenberg, prédicateur de St.-Nicolas, ayant, dans quelques sermons, fait connaître les avantages que présenterait une nouvelle chapelle dédiée à la vierge, et en indiquant même l'emplacement que l'on pourrait choisir à cet effet, le gouvernement résolut de la faire construire, en s'en réservant le patronage, 1[er] avril 1647, et aussitôt on commença les travaux sur le modèle de la Casa santa dans la marche d'Ancône. Maître Pierre Bulliard et sa femme Ursule Sorg donnèrent 2400 couronnes, par acte du 9 juillet 1649, pour y fonder une messe journalière, mais déjà le 27 août 1648 le gouvernement avait nommé D. Pierre Glasson premier chapelain, et il fut logé dans une maison qu'on acheta pour lui sur la Planche le 26 septembre suivant. L'abbé d'Hauterive n'ayant pas voulu consacrer la chapelle, on en pria Jean de Watteville, auquel on fit une avance de 200 écus, et qui arriva à Fribourg le 3 octobre. Le second dimanche du même mois (c'était le 11), un banneret à cheval, armé de toutes pièces, la bannière déployée, accompagnié d'archers, ouvrit la procession, à laquelle assista tout le clergé, la jeunesse studieuse du gymnase, les abbayes avec leurs torches, et beaucoup de bourgeois armés, qui avaient obtenu la permission de servir de garde au cortège. Quatre soixantes portaient le dais, sous lequel se trouvait l'image de la vierge et l'évêque. Après la consécration, le conseil offrit un banquet au prélat et à quelques ecclésiastiques à l'abbaye des merciers, et à cette occasion il y fit porter 6 pièces de bon fromage comme un cadeau national. De la poudre avait été distribuée aux bourgeois-mousquetaires. Voilà la seule et véritable origine de cette fête nationale, qui a été célébrée dès-lors sous le nom de *dimanche de Lorette*, mais avec différentes modi-

fications; car la société des carabiniers, depuis la place du tirage, y prend aussi une part active et bruyante par des décharges de boites et de mousquets, et le chapelain de la noble confrérie y chante un *salve regina* avec les enfans de chœur. Souvent un brouillard épais masque la troupe qui s'est rangée en bataille dans le pré à côté de la porte, d'où elle répond par des *ora pro nobis* à la litanie qu'on chante dans la chapelle, et d'où elle fait plusieurs décharges, ainsi que dans la ville, en allant et en venant. La musique militaire forme une partie obligée de cette procession singulière. La chapelle est extérieurement très-dégradée, les figures sculptées tombent en efflorescence et bientôt elles n'offriront plus que des ruines informes. Parmi les *ex voto* qu'on trouve dans l'intérieur, on remarque celui d'un compagnon vitrier, nommé Casimir Maybecker, qui, le 3 décembre 1806, étant occupé à travailler sur le toit d'une maison à la grande-rue, tomba dans un jardin des Rames a une hauteur prodigieuse sans se faire beaucoup de mal.

Nous observerons que les messes fondées dans cette chapelle étaient si nombreuses, que le chapelain, à moins d'avoir le bis-canto, ne pouvait pas venir à bout de les dire toutes, ce qui détermina plusieurs évêques à en diminuer le nombre, d'autant plus que la valeur de l'argent ayant baissé depuis deux siècles, on ne pouvait pas, sans un sacrifice, les faire dire aillieurs.

*St.-Daniel*, la chapelle de, est entre Bourguillon et le Dürrenbühl.

*Bourguillon*, depuis la porte de, on jouit d'une vue très-pittoresque sur la ville et les environs, qu'on peut varier presqu'à chaque pas. Avant 1789, il n'y avait point de poste militaire de nuit à cette porte, mais bien, comme encore à-présent, un inspecteur ou portier; la garde se retirait au poste du grand St.-Jean. La tour du Dürrenbühl s'appelait encore en 1657 la petite porte de Bourguillon, elle avait un

portier particulier; mais depuis le 17e siècle ce chemin a été abandonné, étant trop pénible. Quand, le 9 juin 1737, le magasin à poudre sauta en l'air (v. Montorge), le rempart fut très-endommagé. Autre fois il existait devant cette porte une chapelle, dédiée à Ste.-Anne, mais elle a été démolie, lorsqu'on a comblé le glacis, et changé la direction de la route, en l'améliorant. Perchée au bord d'un précipice, cette tour semble presque bâtie dans les airs. Le 19 septembre 1783, une masse énorme de roc s'est détaché au-dessous.

Depuis l'année 1830 et 1831 deux journaux sont publiés à Fribourg, et paraissent deux fois par semaine, l'un est intitulé: *Journal du Canton de Fribourg*, dans le principe le Courrier Fribourgeois, et lautre le *Véredique*, ainsi que *l'Invariable*, suite de l'ancien *Mémorial catholique*, par cahiers hebdomadairs. Il y paraît, en outre, chaque semaine une *feuille d'Avis* accompagnée de *Publications officielles* qui, séparément, sont transmises à toutes les autorités et communes du canton.

---

Fraumatt, v. *Frohmatt*.

Freschelz, (*Fræschels*, *Fræschets*, *Frasses* en 1448), village et sindicature de la paroisse de Kerzerz sur la route de Morat à Aarberg, où l'on trouve 51 maisons, 1 auberge, 1 poste de gendarmerie, un sous-bureau de péage, en tout 63 bâtimens, assurés pour 83,200 fr., une population de 310 ames, et 155 poses de prés, 311 de champs, 11 de vignes et 136 de forêts. Un incendie y avait fait de grands ravages en 1760.

Frieds ou *Freitz*, maison champêtre, paroisse de Marly.

Friseneid ou *Frisenheit*, 5 habitations ou fermes, paroisse de Bösingen, qui jadis n'en formaient que deux, l'une appartenant à l'avoyer d'Arsent, et l'autre au banneret Falk, qui contribua beaucoup à faire déca-

piler le premier (1), pour le remplacer ensuite. Dans le 16e siècle deux partis politiques étaient alors en présence, l'un français, l'autre autrichien, et le service étranger guidait tous les deux. C'est une histoire tragique, que l'espace ne nous permet pas d'esquisser (2).

FRIQUES, les, v. *Villars-les-Friques*.

FROHMATT (*Fraumatt*), 1 maison champêtre, paroisse de Tafers.

FROIDEVILLE, petit hameau dans la paroisse d'Ecuvillens, contenant 3 maisons et quelques petits bâtimens.

FRUENCE, *Fruences*, *Fruyens*, village de la paroisse de Châtel-St.-Denis, contenant 38 maisons et 10 bâtimens divers; à la Lécheire, 5 maisons et 2 granges; au Champ-baillif, 2; au Champ-au-chien, 3 et 2 granges; aux Planches, 2 maisons et 2 granges; au Praz-Moyen, 1 maison; aux Sauterelles, 1; au Pralet, 2; en Flémaux, 1; à l'Interpaz, 1; au Vouvre, 1; aux Planches-à-clef, 1; au Champ-Bochet, 1, et aux Molliés-Rutzon, 1. Une maison noble portait le nom de ce village; car en 1250 vivaient Nicolas et Wilhelm de Fruence, qui rendirent hommage au baron d'Oron. Ce dernier avec son frère Henri et leurs neveux Jean et Jordan firent un arrangement avec les sires d'Oron, sous l'entremise de Pierre de Savoye, 1250. Wuillermus Mistralis, de Rue, possédait divers cens à Fruyens, qu'il vendit avec le consentement de sa femme Amphilésie Spoleri, 1442.

FRUITIER. Quoique ce terme désigne celui qui fait métier de vendre du fruit, nous entendons, cependant, d'après l'usage généralement reçu dans ce canton, par le premier un fromager, vacher, laitier, bouvier,

(1) 18 mars 1511.

(2) V. Schweizerischer Geschichtsforscher, erster Jahrgang, 1812, p. 115; Etrennes fribourgeoises, l'art. Frisenheit, où, néanmoins, il y a quelques erreurs; Vieilles annotations (manuscrit); et Conservateur Suisse, t. VII, p. 372.

principalement celui qui fait et soigne le fromage, et par le second, le fromage et le bâtiment dans lequel on le fabrique, c'est-à-dire un chalet dans la montagne, et une fruiterie dans le reste du canton, ce qui correspond à laitage et laiterie. Le mot fruiterie n'est pas le dérivé de fruit proprement dit, mais de frè (*dou frè*) qui en patois de la Gruyères signifie du fromage. V. Armailli.

Fruiterie, v. *Fruitier*.

Fruyence, v. *Fruence*.

Fuhlbach, affluent du Gotteron.

Fuhra, *unter der*, maison isolée, paroisse de Plasselb.

Fuhra, *auf der*, hameau de 7 habitations, paroisse de Plaffeyen.

Fuhra et *Hohefuhra*, 2 maisons, paroisse de Giffers.

Fuhra, *auf der weissen*, 1 habition isolée, paroisse de Tafers.

Füllenmatt, maison champêtre, paroisse de Tafers.

Füllenmatte, maison isolée, paroisse de Plansayon.

Fussmatte, maison isolée, paroisse de Jaun.

Fuyens, hameau et commune de la paroisse de Villa-St.-Pierre, préfecture de Romont, contenant 56 poses de prés, 264 de champs, 45 de bois, 79 habitans, 12 maisons, 2 granges, 1 grenier et 1 fruiterie. C'est une ancienne seigneurie.

# DICTIONNAIRE

## GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

## DU CANTON

# DE FRIBOURG.

Seconde partie.

*G — Z.*

Jean-Auguste CUC

La statistique est l'état civil des nations.

De l'imprimerie de François-Louis Piller, à Fribourg,
grande-rue N°. 29.

# DICTIONNAIRE
## GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE
ET
## HISTORIQUE
### du Canton de Fribourg;

PAR

F. KUENLIN,

BOURGEOIS DE FRIBOURG ET DE TAVEL; MEMBRE DES SOCIÉTÉS SUISSES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES SCIENCES NATURELLES; MEMBRE HONORAIRE ET CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE PARIS POUR L'AMÉLIORATION DE L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE, etc.

Mundus stat in numero,
pondere et mensurâ.

Seconde partie.

*G — Z.*



A FRIBOURG,
chez LOUIS EGGENDORFFER, éditeur, libraire-relieur,
rue de Lausanne, N°. 179.

1832.

# DICTIONNAIRE

## GEOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

### DU CANTON

## De Fribourg.

GAGENMÜHLE, 1 habitation et 1 moulin dans la paroisse de Tafers.

GAGENÖHLE, 2 habitations et 1 huilerie dans la paroisse de Tafers.

GALM, le, est une très-grande forêt entre les villages de Jeuss, Salfenacht, Ulmiz, Liebistorf et Lurtigen, qui appartient à l'état de Fribourg, mais dont la contenance n'est pas bien connue, les plans variant de 600 à 1100 poses, et d'autres l'estimant à 592. Les 5 communes ci-dessus, qui avaient un droit de chauffage (coupage) dans cette vaste propriété, y jardinant d'une manière dévastatrice, les états de Berne et de Fribourg, en qualité de seigneurs de Morat, la prirent à eux en 1501, et leur assignèrent une certaine étendue dans laquelle elles pouvaient couper le bois nécessaire à leur usage domestique. Cette concession fut confirmée en 1588, et seulement l'an 1811 le gouvernement de Fribourg céda, par arrangement, à chacun de ces cinq villages une partie déterminée de cette forêt en toute propriété, afin de pouvoir mieux l'administrer et l'aménager. D'autres forêts aboutissant dans différentes directions au Galm présentent un ensemble de sapins, de hètres et de chênes, qui frappe l'observateur et l'économiste, mais que le chasseur

recherche de préférence à d'autres, et où il est sûr de pouvoir toujours trouver du gibier.

GALMIS, hameau de la paroisse de Düdingen, où il y a 1 maison de campagne et 4 fermes.

GALMIS, v. *Charmey*.

GALMIZ (*Charmey*), village et sindicature de la paroisse de Morat, composé de 47 habitations, en tout de 51 bâtimens, assuré pour 53,200 fr., une population de 273 ames, et 459 poses de prés, 470 de champs et 78 de forêts, situés des deux côtés de la route d'Aarberg.

GALTERN et *Galternthal*, v. *Gotteron*.

GALTERN, village composé de 16 maisons dans la paroisse de Tafers, dont une à *Ober-* et l'autre à *Unter-Galtern*.

GALTERNBACH, v. *Gotteron*.

GALTERNTHAL, la paroisse de Tafers s'entend jusque dans la gorge du Gotteron, et 1 huilerie, la forge-martinet et 2 habitations en font partie.

GAMBACH, c'est le nom d'une des fermes de l'hôpital de Fribourg, une autre a été bâtie dans le même pré, où on a établi une promenade très-agréable et qui, outre qu'elle lie les routes de Romont et de Payerne, offre de beaux points de vue. En printems et en été, on peut faire des cures de petit-lait dans la ferme neuve. Il y avait jadis dans le pré de l'hôpital à-côté de la ferme de Gambach, dont nous avons parlé à l'article de Fribourg, une chapelle dédiée à St.-Antoine, et plus loin sur la route celle de St.-Jacques, dont la place est marquée par une croix.

GAMMEN, v. *Ferenbalm*.

GANS- (*Gaus-*) MATTE (prairie de l'oie), petit hameau de 5 maisons, paroisse de Rechthalten. Une nommée Neuhaus ayant rendu, en 1812, divers insectes et reptiles, après quelques remèdes qu'on lui avait administré, plusieurs médecins prirent fait et cause pour et contre la réalité de ce phénomène (1).

---

(1) V. „Miszellen für die neueste Weltkunde"; Aarau, 1812.

GANSMATTE, 2 maisons dans la paroisse de Plasselb.

GANTERISH (*Ganterist*), montagne élevée qui appartient à la chaîne du Stockhorn, et qui est située en partie dans le canton de Berne, en partie dans celui de Fribourg. A une lieue plus bas que le sommet du côté du nord-ouest, il y a une source sulfureuse, connue sous le nom de *Schwefelbad* ou Bains de souffre, qui est très-fréquenté par les gens des environs; mais cet établissement tout-à-fait rustique n'est recommandable ni par sa position, ni par le genre de construction du bâtiment. Ces bains sont de la paroisse de Gouggisberg. Les montagnes de cette chaîne, située dans la paroisse de Plaffeyen, s'appellent *Neu- Klein-* et *Kænel-Ganterisch*, etc.

GANTERSTLI, habitation isolée, paroisse de Planfayon.

GARMISWYL, autrefois *Garmannswyl*, hameau à 1/4 de lieue de Guin, à 1 lieue de Fribourg à la gauche de la route de Laupen, à 1/2 lieue de l'hermitage de la Magdelaine, et à 3/4 l. de Bonn. Cet endroit n'est composé que de quatre à cinq habitations, une chapelle, dédieé à Notre-Dame de bon secours, et les bains que l'on a établi l'année 1810, dont la position élevée est aussi riante que saine. Les terres qui font partie de ce plateau sont fertiles et bien cultivées. On trouve plusieurs maisons de campagne dans les environs, et les promenades naturelles, ainsi que celles qui forment l'enceinte de cet établissement en rendent le séjour fort agréable. Les bains sont distribués dans deux bâtimens séparés, le plus petit est annexé à la ferme; le bâtiment du centre contient le logement du propriétaire, outre des chambres et salles pour les baigneurs et hôtes. Dans la belle saison, on s'y rend fréquemment depuis la ville et les lieux voisins, parce qu'on est sûr d'y trouver bon accueil, des mets et rafraîchissemens variés et à un prix modéré.

L'analise des eaux, qui a été faite lorsque cet établissement fut formé, étant trop longue et détaillée, l'espace ne nous permet pas de l'insérer ici. Nous

nous bornerons donc à celle de Mr. D. Luthy (1). Le 20 avril 1826, la température des deux sources était à 4 heures du soir à 9 1/2 d. O. Réaumur. La couleur de l'eau est un peu trouble et grisâtre; l'odeur et la saveur légèrement hydro-sulfureuse, et dégageant de l'acide carbonique, ce que l'on reconnaît par les bulles d'air qui s'échappent du liquide au moment où on l'introduit dans une bouteille. Après quelques heures de repos, l'eau prend une teinte blanchâtre et dépose des flocons qui tirent sur le jaune. Les métaux polis ne s'y ternissent pas. Mr. Luthy ayant fait évaporer 30 onces de cette eau, le poids du résidu sec était de 4 grains d'une couleur grise un peu jaunâtre. L'analyse chimique du même nombre d'onces a donné le résulat suivant:

| | | |
|---|---|---|
| muriate de chaux . . . . | 1/8 | grain, |
| sulfate de magnésie . . . | 1/2 | „ |
| sulfate de chaux . . . . | 1 | „ |
| carbonate de magnésie . . | 1/4 | „ |
| carbonate de chaux . . . | 2 | „ |
| silice . . . . . . . . . | 1/8 | „ |
| total | 4 | grains. |

La quantité du gaz hidrogène sulfuré et de l'acide carbonique n'a pas encore été déterminée.

Gassa, *in der*, maison isolée, paroisse de Jaun.

Gässli, habitation champêtre, paroisse de Tafers.

Gauchheit, *vordere- und hintere-*, 2 et 1 maisons, paroisse de Planfayon.

Gauchheit, *in der*, habitation isolée, par. de Jaun.

Gauchheit, *in der*, maison isolée, paroisse de Giffers.

Gäu, *im*, 2 maisons dans la paroisse de Tafers.

Gauglera, maison de campagne, ferme et 2 bâtimens adjaçans dans la paroisse de Rechthalten. Elle est située sur une hauteur, près de là sort le ruisseau d'Alterswyl, plus connu sous celui de Galtern ou Gotteron.

(1) Comparer *Rüsch Balneographie*, t. II, p. 178.

Genève, les paroisses catholiques du canton de, au nombre de 21, et qui forment l'évêché de ce nom, réuni à celui de Lausanne en 1819, sont la paroisse catholique de Genève avec 1 archiprêtre, 3 vicaires et 1 aumônier de la prison pénitentiaire; Carouge, 1 archiprêtre et 1 vicaire; Chêne, 1 archiprêtre et 1 vicaire; et Thonex, Lancy, Avusy, Bernex, Grand-Sacconnex, Confignon, Veyrier, Compesières, Collonge-Bellerive, Meynier, Hermance, Corzier, Collex-Bossy, Choulex et Presinge, Versoix, Aire la ville, Meyrin, et Vernier, 18 curés, et 3 vicaires.

Genièvres, (ès), petit hameau de la commune de Pont et Villars-d'Avry, composé de 7 habitations et de 2 granges.

Gerine, la, *Aergernbach*, est un torrent par fois très-impétueux, qui sort de la gorge de Plasselb (*Plasselberschlund*), où il est alimenté par plusieurs petits ruisseaux qui descendent des flancs des montagnes voisines. Faisant un circuit de l'est au nord-ouest ce torrent, qui fait mouvoir plusieurs usines, se jette au-dessus du Petit-Marly dans la Sarine. Lorsqu'il est fortement gonflé, il enlève régulièrement une fois ou deux par année un petit pont formé de deux ou trois poutres grossièrement taillées. qui est le seul point de communication entre Chevrilles et Saint-Sylvestre, de manière que pour pouvoir parvenir d'un endroit à l'autre il faut alors faire de longs détours. L'art hydraulique aurait là encore un vaste champ pour donner des preuves de son savoir-faire.

Geissalp. C'est une des plus grandes propriétés de montagne dans le canton, qui est divisée en 346 1/2 pâquiers, et qui, par conséquent, peut alper 346 vaches. Dans l'arrière-saison on y met encore un certain nombre de chevaux. Elle est située à-côté du Riggisalp dans la vallée du Lac-noir, et se trouve sur la rive droite de la Singine, paroisse de Plaffeyen. Le nombre des châlets y est très-considerable, de manière

que vers le centre on croit entrer dans un village alpestre. On trouve plusieurs étangs dans la pente du Schœnenboden, ainsi que près de l'Oberhaus des cavernes. Les vieux armaillis savent raconter plusieurs particularités et traditions populaires de cette montagne, qui par acte du 4 janvier 1429, signé: Gruerius, notaire, a été vendue par Berthinus Bahnwart, de Planfayon, à 10 habitans du même lieu pour 21 florins d'or du Rhin. Cette montagne devait une redevance annuelle au couvent de Riggisberg, consistant en 2 seracs (espèce de fromage maigre et tendre appelé en allemand *Nascheid*), 30 livres de beurre et 4 livres 10 cruches ou sols de Lausanne. C'est actuellement l'état qui perçoit cette rente, mais elle est réduite en argent.

Gempenach (*Champagny*), village et sindicature de la paroisse de Ferenbalm dans l'arrondissement de Morat, avec 28 maisons, 1 auberge 1 pinte, en tout 32 bâtimens, assurés pour 44,300 frs., une population de 192 ames, 1 poste de Gendarmerie, et 109 poses de prés, 219 de champs et 141 de forêts. Le 15 et 17 mai 1831 des ouvriers en creusant dans une gravière près du village, trouvèrent, à 4′ de profondeur, 2 squelettes à 5 pieds de distance l'un de l'autre, la tête tournée du côté du midi et les pieds du côté du nord, avec des chaînes et bracelets en cuivre bien travaillés, contenant des pierres de verre bleu, jaune et brun. Les restes de ces débris humains paraissent appartenir à des femmes, et d'être d'une haute antiquité; mais on n'a pu découvrir aucun vestige de cercueils, vêtemens ou armes.

Gendarmerie. L'établissement de la Gendarmerie, sous la dénomination de *maréchaussée* et *chasseurs*, date du 10 décembre 1771. Le nombre n'était d'abord que de 16 hommes par forme d'essai, mais par une loi du 7 avril 1772 ce corps fut déclaré permanent et augmenté. Avant cette époque les communes faisaient faire à leurs frais des patrouilles pour contenir les rodeurs et

vagabonds, mais alors il fut ordonné que cet argent serait versé dans la caisse de la maréchaussée, dirigée par une chambre spéciale, et que les couvens et hôpitaux y contribueraient aussi. Les premièrs versaient dans cette caisse . . . . 1407 écus 18 bz.
et les seconds . . . . . . . 415 „ — „

écus petits 1822 „ 18 „

ou 3487 fr. 6 bz. 1 19/21 rp. de l'argent actuel. La gendarmerie formant alors les régimens de Pont, Gruyères, Romont, Estavayé et Châtel-St.-Denis, coutait 1327 écus 10 bz., non compris beaucoup d'autres frais que le gouvernement avait pris à sa charge. Les vagabonds et rodeurs qui s'écartaient des routes prescrites devaient avoir, à la première arrestation, les cheveux coupés et recevoir la bastonnade; à la seconde, le bout de l'oreille coupé; à la troisième, être fustigés et marqués au menton; à la quatrième, être emprisonnés et punis par le Petit-Conseil. Les chasseurs recevaient des primes. Par la loi du 16 mai 1804 le corps des *chasseurs* a été suprimé et remplacé par la *gendarmerie* actuelle, qui, de 43 hommes a été successivement augmentée jusqu'à 70 et 80. Elle est commandée par un capitaine, et le directeur de la police-centrale en est le chef. Le règlement du 19 juin 1804 détermine les devoirs de ce corps, mais il doit subir une nouvelle organisation, qui est attendue avec impatience. Ces agens de police, qui généralement rendent de bons offices, lorsqu'ils ne sont pas exclusivement les suppots de la fiscalité, coutent environ 20,000 frs. par an, non compris les frais de logement, que les communes répartissent entre elles.

Les divers postes de la gendarmerie sont: Fribourg, Singine, Planfayon, Cormondes, Misery, Mourret, Sodbach, Estavayé, Cheyres, Surpierre, Romont, Bulle, Rue, Farvagny, Morat, Champagny, Freschelz, Sugiez, Montagny, Cousset, Dompierre (chef-lieu de la préfecture); Domdidier, Portalban, Gruyères,

Montbovon, Charmey, Corbières et Châtel-St.-Denis.

GENEVRET, *au*, groupe de 4 maisons, commune de Senède, paroisse d'Ependes.

GENÉVRET, *en*, 2 maisons éparses dans la commune d'Autigny.

GENEVRETS (*ès*), groupe de 3 maisons dans la paroisse d'Arconciel.

GENTES, (manière fautive d'écrire *Jentes*), v. *Jeuss*.

GERBERIE, v. *Brucksommer*.

GERENTACH, 2 maisons champêtres, par. de Tafers.

GERETACHBACH, affluent du Gotteron.

GERE- ou GERENWYL, hameau de la poroisse de Tafers, composé à *Ober*- de 4 maisons et 1 forge, et à *Unter*- de 4 habitations.

GERETZRIED, hameau contenant 8 maisons, paroisse d'Ueberstorf.

GÉRIGNOZ, *Jéringnoz*, le, est un ruisseau qui en deux branches descend du Gibloux, et qui, entre Gumeffens et Riaz, va joindre la Sarine.

GERTZHOLZ, maison isolée, paroisse de Bösingen.

GESSEZ, au, 2 maisons, et au *Petit-Gessez*, 1 maison, commune de Corserey, arrondissement de Fribourg.

GIBLOUX, *Gybloux* (1), le, est une petite chaîne de montagne, qui fait partie de celle du Jorat, dont elle forme une branche, et qui domine, d'un côté, le bassin de Bulle, et, de l'autre, celui de Romont, le premier étant traversé par la Sarine, et le second par la Glane. Le sommet le plus élevé se trouve à 3708′ (2) au-dessus de la méditerrannée, le sommet du milieu à 3673′ (3), celui du côté de la Broye à 3539′ (4),

(1) Ceux qui ont la manie de vouloir allemaniser tous les noms propres, en ont fait *Giebel*- ou *Gübelberg*, ce qui littéralement signifie *montagne du fronton*; mais comme dans l'idiome suisse *Gubel* ou *Gübel* désigne déjà une élévation, c'est tout au moins un pléonasme, que d'entasser inutilement deux masses l'une sur l'autre.

(2) 1204, 70 m. (3) 1194, 50 m. (4) 1149, 10 m.

et le premier châlet à son pied, appelé Pepin, à 3459′(1). Ainsi que le Jorat, le Gibloux est en entier de grès, recouvert, en partie, de roches de brêches composées de cailloux arrondis, la majeure partie calcaire, joints par un cément spathique qui a rempli les interstices des fentes, et les crevasses qui s'étaient formées par affaissement dans l'amas des cailloux entassés, avant qu'ils fussent réunis en masses solides. Ce grès et cette brêche sont plus ou moins durs, à raison du plus ou moins de force du cément qui en lie les parties; on a donc du grès tendre, qu'on appelle molasse dans le pays, et dont on se sert pour la construction des maisons; il se taille facilement, mais il se décompose aisément, s'il est exposé aux injures du tems, par les alternatives de l'humidité qui le pénètre, et de la gelée qui en désunit les parties; et, depuis cette espèce jusqu'au grès le plus dur, il y a plusieurs variétés intermédiaires. Il en est de même des poudings ou des brêches; dans quelques uns, les cailloux sont très-peu liés entr'eux, et la pierre se décompose aisément; dans d'autres, le cément calcaire qui en réunit et lie les parties est presque aussi dur que les cailloux dont la roche est elle-même composée, aussi la masse entière est assez dure pour donner de bonnes meules de moulin, comme celles d'Everdes ou Champotey. On exploite une vaine de houille du côté de Grattavache, et principalement à St.-Martin, entre Semsales et Oron, où on trouve des coquillages pétrifiés (2), (v. *Molière*). Autrefois il y avait un signal sur le Gibloux, qui offre de beaux points de vue, et qui est très-giboyeux. Dans les années 1587, 1588, 1589 et 1560, le gouvernement accensa plusieurs parties des forêts de cette montagne aux communes situées sur ses deux flancs et à son pied.

(1) 1058, 90 m.
(2) V. Histoire naturelle du Jorat, par le comte Razumowski, Lausanne, 1789; Levade, Dictionnaire du canton de Vaud, 1824; Studer, Monographie der Molasse, Bern, 1825, etc.

GIFFERS, (*Gyfers*, *Gyffers*, jadis *Gifferls*, *Chevrilles* en français). La paroisse de ce nom est étendue et divisée en Giffers-Tentlingen-Neuenhaus-et Sylvesterschrot, dont les deux premiers et le dernier forment 3 communes particulières. Elle appartient au décanat allemand et à la préfecture de Fribourg. Le gouvernement est collateur. Sa population est de 1158 ames, et son territoire se compose de 934 poses de prés, 1510 de champs, 64 de forêts et 48 de pâturages, sur lequel on trouve 226 bâtimens, assurés pour 150,900 frs. Jadis cette paroisse faisait partie de celle de Marly, mais elle en fut détachée en 1630.

GIFFERS, village paroissial à 2 lieues au sud-est de Fribourg sur la route de Plaffeyen. On y trouve 1 église, St.-Tiburce, 30 habitations et 1 auberge. Sa situation est agréable, et les vergers qui l'entourent y contribuent beaucoup.

GILLARENS, commune et village de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, composée de 107 poses de prés, 201 de champs, 9 de bois et 4 de pâturage, 124 habitans, 18 maisons et 2 granges; à Château-Collon, 9 maisons et 4 petits bâtimens, et à Coppet, 1 maison.

Rodolphe de Gillarens, par testament de l'an 1313, institue pour héritier de la moitié de ses biens Girard de Gillarens, son frère, et pour l'autre ses nièces, et il choisit sa sépulture dans l'église du couvent de Haucrêt. Louis de Savoye, baron du Pays-de-Vaud, accorde aux frères Braillard les mêmes franchises qu'à Girard de Gillarens, Donzel, de focage, messellerie, chasse, cours d'eau et d'affouage, qui leur furent confirmé par le conseil de Fribourg en 1646 et 1745. Aymon Ruseinat, de Gillarens, vend, en 1345, une terre à Léone d'au Terraul, du même endroit. En 1541, ceux de Gillarens furent libérés de la messellerie de Promasens, pour laquelle on leur réclamait 9 liv. et 8 livres de cire. Les habitans de Gillarens, accusés par ceux d'Oron d'avoir détourné le cours du ruisseau, appelé le *rio d'enfer*, terminèrent cette

difficulté par des arbitres, 1575. Etienne Malliardo, damoiseau, de Rue, aberge le moulin sous Gillarens, appelé Coppet, (v. Villengeaux) à Pierre Dalinge, favre (maréchal-ferrant) de Promasens, 1577.

GIRARD, *en bois*, 3 maisons champêtres près de Tours, paroisse de Montagny (les Monts).

GIVISIÉ, (*Siebenzach*, *Givisiez*, *Givisy*, *Gévisy*, en 1320 *Juvisié*, en 1446 et 1595 *Zissezachen*), paroisse de l'arrondissement de Fribourg, du décanat de Ste.-Croix, composée des communes de Givisié et de Grange-paccot, et contenant 484 poses de prés, 774 de champs et 255 de forêts, 288 ames et 75 bâtimens, assurés pour 165,350 frs. Le gouvernement a la collature de ce bénéfice. En 1456, l'église se trouvant dans un délabrement complet, l'évêque de Lausanne défendit d'y célébrer le service divin, à quelle occasion on lui fit des représentations. Guillaume de Praroman était curé à Givisié, en 1512. L'avoyer Louis d'Affry obtint, le 7 juillet 1594, un chêne à Montcor pour ériger une croix à Givisié, et le 11 mai 1595, on accorda à la paroisse 4000 tuiles pour couvrir le toit de l'église. Une tourbière avait été établie au bas du village de Givisié, en 1769, mais elle a été abandonnée.

GIVISIÉ, (*Siebenzach*), commune et village paroissial de l'arrondissement de Fribourg, à une demi-lieue au nord-ouest de la ville, qui contient 202 poses de prés, 333 de champs et 142 de forêts, 1 église, St.-Laurent, 1 presbytère, 3 maisons de campagne, dont une ressemble de loin à un couvent, 6 fermes et divers petits bâtimens. (V. Chamblioux).

GITE, la, signifie un pâturage situé au pied des montagnes, et où l'on fait alper les troupeaux en printems et en automne, en allemand *Voralp*, *Vorsatz* (1).

GLANE, la noble maison de, est illustre et ancienne. Elle était d'origine étrangère, et c'est à tort qu'on la

(1) V. Course dans la Gruyères, p. 31. Stalder, Idiotikon.

décore du titre de comte, qu'elle ne prend dans aucun acte. Ulrich de Glâne épousa Rolande de Villars-Walbert, en 1078. Pierre et Guillaume, ses fils, furent assassiné, en 1126, à Payerne dans leur lit avec le comte Guillaume de Bourgogne par ses propres gens au milieu des troubles et des factions qui naissaient des prétentions dè Lothaire, roi d'Allemagne, sur le comté de Bourgogne. La partie de l'Helvétie qui en dépendait souffrit beaucoup de cette tracasserie, parce que Lothaire avait sû diviser les membres des états et les animer les uns contre les autres pour empêcher de soutenir à l'unanimité l'indépendance entière de la Bourgogne. On ne vit alors que meurtres et pillages, qui ne cessèrent pas même lorsque Conrade de Zähringen fut nommé recteur de ce pays, et ils durèrent, jusqu'au moment où l'empereur Frédéric I, ayant épousé Béatrix, fille unique du comte Renaud, qui avait succédé aux prétentions du jeune Guillaume, fit un accommodement avec Berthold IV, fondateur de Fribourg. Eme de Glane avait épousé Rodolphe II, comte de Neuchâtel; Agnès était la femme de Rodolphe, comte de Gruyères, et Julie celle du sir de Montsalvens. Guillaume de Glane fonda le monastère d'Hauterive, 1137, et y mourut l'an 1142 en habit de moine. Avec lui cette famille s'éteignit. Son château était situé sur une presqu'île formée par le confluent de la Glane avec la Sarine, où l'on trouve encore quelques vestiges de murailles de 6′ d'épaisseur et un large fossé qui se prolonge d'un précipice à l'autre. La tradition porte que ce donjon a été démoli pour construire le couvent. (V. Hauterive). Depuis l'emplacement de cet antique manoir on jouit d'une vue alpestre très-variée, mais âpre et sévère, qui d'un côté est terminée par la dent de Broc, et de l'autre par la large cime du Kaiseregg. Le lit profond et sinueux de la Sarine contraste avec celui de la Glane, dont le cours est plus doux et plus paisible.

Glane, (*Glanne*, *Glannes*), la, vient des environs de Vauderens, se gonfle successivement de plusieurs petits ruisseaux, et passant près de Rue et de Romont (1), cette rivière poissonneuse, dont l'eau est douce, forme, avec la Sarine d'un côté, et la Gerine de l'autre, un promontoire de l'emplacement de l'antique manoir des seigneurs portant son nom, dont le dernier fonda le monastère d'Hauterive. A-peu-près vis-à-vis du Petit-Marly et à une lieue au-dessus de Fribourg, la Glane se jette dans la Sarine. Dans un acte du 20 janvier 1400, il est question d'un moulin sur la Glane au-dessus du pont près de Villars. L'abbé d'Hauterive porte plainte contre ceux de Cormanon et Villars (*Wieller*), qui ont pêché dans la Glane (2 avril 1509). Le 10 octobre 1558, il est question d'un pont construit sur la Glane entre Ecuvillens et Neyruz, à quel effet l'abbé d'Hauterive et ceux de Cottens avaient fourni les chênes nécessaires, mais ceux d'Ecuvillens avaient été requis de faire les charrois. Les nases (2) qu'on distribuait aux conseillers furent remplacés par cinq baches (30 mars 1662). Les pêcheurs de Fribourg prenant trop de nases dans la Glane, on amodia ce ruisseau (12 avril 1663). Le conseil accorda un secours de 150 liv. et de deux sacs de grain pour la construction d'un pont en pierres entre Chavanens et Chénens (20 novembre 1676). Ceux de Matran, Posieux et les Mueses, mais non pas ceux de Neyruz et d'Avry-sur-Matran, sont tenus de maintenir le pont des Mueses sur la Glane (3). A la prière de ceux de Matran, les habitans d'Avry doivent contribuer par 3 liv. à l'entretien de ce pont,

(1) Son élévation vis-à-vis de cette ville est de 323′ au-dessus de Fribourg, et 2,278′ au-dessus de la mer. (105 et 740 m.)

(2) Le nase est du genre des cyprins, (cyprinus nasus, L.) En allemand on l'appelle Nase, Näsling, Näslein, Oesling et Schnäpel.

(3) 2 juin 1571, 18 mars et 5 décembre 1585, 12 juillet 1706, 26 mars 1745, 7 novembre 1746, etc.

mais sans conséquence pour l'avenir (10 mai 1575); cependant ils en furent dispensé le 16 juillet 1576.

**Glane**, la petite, est une seconde rivière du même nom, mais inférieure à l'autre, dont la source est dans les environs de Vuissens, et qui, passant par Montet, Rueyres-les-Prés et au-dessous de St.-Aubin, forme, près de Salavaux, l'un des affluens de la Broye.

**Glane**, bains de la, au-dessous de Romont, entre le couvent de la Fille-Dieu et la ville, près de la petite rivière, qui porte le même nom, et à côté de la grande route; ils ont droit d'auberge à l'enseigne de l'Union suisse. Ils ont été concédés en novembre 1828, et ouverts pour la première fois en mai 1829. Ces bains se composent de deux bâtimens qui sont séparés par un jardin. Dans le plus grand par son élévation il y a, outre un beau salon de réunion, des appartemens pour les baigneurs; le second contient huit petites chambres propres et bien éclairées dans chacune desquelles se trouvent deux baignoires; un escalier conduit intérieurement dans un cabinet avec un lit, où l'on peut se coucher en sortant du bain, et retourner ensuite dans la chambre qu'on occupe à l'autre bâtiment. Le tout est meublé avec beaucoup de goût. Quant aux eaux de la rivière, elles sont douces, et ce qu'il y a de commode on peut les prendre froides ou chaudes. Si on joint à cela un service soigneux et des prix équitables, cet établissement ne peut qu'être très-utile et agréable pour toute cette contrée qui en manquait.

**Glane**, moulin de la, domaine et moulin, près de Cugy.

**Glanes**, *Glannes*, les, hameau et commune de la paroisse de Villa-St.-Pierre, préfecture de Romont, contenant 149 poses de prés, 266 de champs, 15 de bois, 55 habitans, 11 maisons, 3 granges et 1 grenier. Le gouvernement inféode la seigneurie des Glanes au banneret Jean Musy, l'aîné, Donzel de Romont, et, en 1608, il ordonne qu'elle soit délimitée.

Glaney, le, petit ruisseau qui, venant de l'arrondisse- de Farvagny, se jette dans la Glane.

Glèbes, le rio des, descend de Villarlod pour se dé- charger dans la Glane.

Gletterens, *Lietterens* en 1395, village, très-agréable- ment situé dans une plaine près du lac de Neuchâtel, contenant 86 poses de prés, 321 de champs, 50 de bois et 1 de pâturage, 175 habitans, 1 chapelle (l'Assomption), dont la commune a la collature, 40 maisons et 4 petits bâtimens. Le chapelain de ce village n'a été nommé que depuis l'année 1770.

Le gouvernement, en 1724, acheta de Jean-Jacques Dubey, de Grandcour, divers droits féodaux à Gletterens, Vallon et autres lieux, et en 1750, les états de Berne et Fribourg firent un échange de cens à Forell, Gletterens, et Vallon appartenant au château de Payerne, contre d'autres à Grandcour qui relevaient de celui d'Estavayé.

Glundacker, groupe de trois maisons, par. de Tafers.

Glumpmoos, montagne, paroisse de Plaffeyen.

Goffel, 2 habitations, commune de St.-Sylvestre.

Golaten, village bernois, qui avec le hameau de Manniwyl, appartient, pour le spirituel, à la paroisse de Kerzerz.

Goldmannsscheuer (*Golmetschür*), 2 habitations dans la paroisse de Rechthalten.

Golletha, maison isolée, commune de St.-Sylvestre.

Gomma, *in der*, 1 maison isolée, paroisse de Giffers.

Gomma, maison isolée, commune de St.-Sylvestre.

Gomma, petit hameau contenant 4 maisons, paroisse de Tafers.

Gomma, 2 habitations dans la paroisse de Rechthalten.

Gors, (*Gor*, *God*, en patois *Goa de la Torche*), est le nom d'un terrain en pente, depuis la promenade du Palatinat près de Fribourg jusqu'aux bords de la Sarine, qui contourne cette presqu'île, contenant 3 habitations et deux ermitages, l'un dans le bas, où séjourne une famille, et l'autre dans le haut, qui est vide, mais cu-

rieux par sa position qui domine tout le plâteau des Neigles et d'où la vue est très-variée soit sur la ville, soit sur la campagne, soit enfin sur la montagne. En 1622, il y avait encore des vignes dans cet endroit, qui est bien exposé au midi. Il y a aussi sous le rocher au-dessous de l'ermitage un endroit dans lequel on a creusé un logement, mais qui est vide, et où plus bas le roc est percé à jour; on appellait, en 1611, cette ouverture le *pertuis du secrétaire*.

Gotta, *à la*, 1 maison éparse, paroisse d'Arconciel.

Gotallaz, *à la*, 2 maisons champêtres de la commune d'Albeuve, préfecture de Gruyères.

Gottala, *à la*, groupe de 4 maisons et d'une fruiterie près de Cournillens.

Gottallaz, *en*, 1 maison champêtre, paroisse d'Arconciel.

Gotteron, le, ruisseau qui prend sa source près de la Gauglera; il reçoit ensuite quelques petits affluens, tels que le Faul- le Geretach- et le Steinbach; passe par Alterswyl, puis jusqu'au village de Galtern, où d'autres ruisseaux augmentent son volume, et où il prend ce dernier nom, sous l'égide duquel il vient à Fribourg à côté du pont-couvert verser ses eaux dans la Sarine. Il est très-poissonneux, et fait mouvoir un grand nombre d'usines. (V. Fribourg.)

Gotteron, (*Galtern*, *Galternthal*), vallée longue mais étroite, qui se prolonge au quartier de l'Auge à Fribourg depuis la rue des forgerons jusque fort loin dans la paroisse de Tavel, principalement jusqu'à Obermühlethal (Ameismühle), et qui est très-pittoresque, étant bordée des deux côtés par des rochers tantôt nuds, tantôt tapissés de gazon, de bois et de broussailles, qui par place la surplombent, et dont les formes sont variées à l'infini. Le ruissean du même nom qui traverse cette gorge, et qui fait mouvoir de nombreuses usines, la rend encore plus intéressante, surtout par trois cascades, occasionnées par des digues. Dans un espace de 400 pas la majeure partie

de l'eau entre et passe par un canal souterrain, creusé dans le roc. Un chemin escarpé conduit au hameau de Bourguillon, et un autre, mais peu usité, à la chapelle de Ste.-Anne à côté de la tour du Dürrenbühl, un autre dans la forêt du Schönenberg par le Goldbrünneli (la fontaine d'or), et un autre au sentier de Maggenberg et Galtern ou à la route de Tavel. On peut aussi aisément avancer jusque sous l'emplacement où se trouvait le château de la famille Velga, et qu'on nomme Völlegischür (*Velgenscheur*), où se trouvent les *Fantumenlöcher* (les trous des fantômes), qui, selon la tradition populaire, étaient habités par des dragons, des serpens, des esprits, etc., et qui faisaient de mauvaises niches aux fermiers du voisinage, au point que celui de Menziswyl était obligé d'allumer un cierge tous les samedis soir dans la chapelle de St.-Joseph sur le chemin de Tavel, sans cela ces monstres lui étranglaient une vache, un bœuf, en un mot une pièce de bétail, sans épargner les cochons, les brebis, les poules ou les oies, voire même le grison à longues oreilles. — Au-dessous de Hattenberg il existe une carrière de tuf, et dans la vallée plusieurs carrières de bonnes pierres de construction, et les points de vue les plus remarquables sont, à notre avis, celui où un cabinet d'une maison de campagne à Bourguillon se présente subitement au-dessus d'un ravin, et celui où le devant est masqué par le rempart et la ville, dont une partie se déroule avec la tour de St.-Nicolas, tandis qu'à gauche et à droite ce tableau singulier est encadré par des pans de rochers couronnés, d'un côté, par la tour rouge, et, de l'autre, par celle du Dürrenbühl et au-dessus des murailles par la chapelle de St.-Béat. La vallée du Gotteron occupait presque exclusivement le crayon et le pinceau de feu le peintre Emmanuel Curty, qui en a fait de nombreux dessins, surtout pour des Anglais, mais qui n'ayant jamais été gravés ni lithographiés, sont devenus fort rares. Dans cette

vallée on trouve, en ville, 2 moulins, et 3 hors de la porte, ainsi qu'une fabrique (1) de draps du pays, avec une foule et un appareil pour décatisser les draps, 1 laminoir, 2 scieries, 1 meule, 2 huileries, 3 moulins à tan, dont un en ville; 1 huilerie, la forge-martinet et trois habitations font déjà partie de la paroisse de Tavel, mais tout le reste est de la banlieue et paroisse de la ville.

La lettre du Gotteron (*Gälternbrief*), concernant l'entretien des chemins et digues, date déjà de l'année 1345, et elle a été renouvellée en 1580 et 1586. A la première époque, on avait concédé divers jardins, mais on les reprit plus tard, au moins en partie. La ville acheta, en 1422, un moulin du couvent de la Maigrauge pour 80 liv., et en 1423, on fit convertir en moulins trois foules. En 1492, il est question d'un établissement de bains au Gotteron. Le rempart fut construit en 1498. En 1514, la meule (*Schleife*) supérieure appartenait au noble Jacques de Vuippens, qui la vendit à la ville. En 1574, le capitaine Jean Garmiswyl loua la forge-matinet du gouvernement pour 20 liv. par an, et sous la réserve d'entretenir les bâtimens. La forge de cuivre appartenait, en 1579, à Franz Wild. En 1580, ou fit rétablir le laminoir. En 1582, il existait un moulin à poudre au Gotteron, dont il est encore fait mention plus tard; mais peut-être et probablement est-ce celui qui est situé dans la paroisse de Tavel, sur le même ruisseau, moulin qui est connu sous le nom allemand de *Pulvermühle*, (v. cet art.), mais dont depuis plusieurs années on ne fait plus usage. Quelques propriétaires d'usines ayant coupé du bois dans les côtes du Schœnenberg, on leur imposa une amende de 10 liv. ou un emprisonnement, 1582. En 1585, le capitaine Garmiswyl faisait forger des faux dans son établissement. La même année une trombe ravagea toute cette vallée;

(1) Dans le siècle précédent elle était une fabrique d'indienne.

les mêmes accidens, accompagnés d'avalanches de terres ou de chutes d'énormes blocs de rochers se renouvellèrent assez souvent dès-lors, et menacent encore tant la génération actuelle, que celles qui lui succéderont. La ville vendit sa scierie au bailli Gibach pour 500 écus, 1588. En 1590, il pouvait, selon un tarif, couper 1 pied de chaque tison pour l'égaliser, et percevoir pour la coupe de 70 pieds 8 s., 5 pour 40, 4 pour 30, 5 et 6 d. pour 35, 3 pour 18 à 20, 3 s. et 6 d. pour 25. Cette scierie dont le devant vient d'être considérablement augmenté pour l'emplacement des tisons et le passage par le redressement du lit du ruisseau, est depuis tong-tems de nouveau la propriété de la ville. Jacques Ræmy avait une foule au Gotteron, en 1667. Les augustins et cordeliers possédaient des moulins, qu'ils vendirent il y a 15 à 20 ans. Le premier s'appelle le moulin de la chapelle, à cause de l'image de la S.-Vierge qui se trouvait dans une niche sous les branches d'un arbre, et maintenant sous le toit du bâtiment. Les forges de cuivre et martinet parvinrent successivement à la famille de l'auteur de ce dictionnaire, qui s'en défit par la suite. La première n'existe plus depuis passé un siècle, elle était au-dessus de la dernière digue.

Grabach, 4 maisons dans la paroisse de Tavel, dont 1 à *Obergrabach*.

Graben, (*Enet-dem-bach-*), 1 maison éparse, paroisse de Tafers.

Graben, *im*, maison et moulin, paroisse de Planfayon.

Graben, *im*, petit hameau de la paroisse de Giffers, où il y a 7 maisons.

Graben, *im*, 1 maison éparse dans la paroisse de Plasselb.

Graben, *im*, 7 habitations, 3 moulins, 1 huilerie et 1 scierie réunis dans un hameau, par. de Rechthalten.

Graben, *im*, 1 maison isolée, paroisse d'Ueberstorf.

Graben, *im*, ferme isolée presque au bord d'un précipice sur la rive droite de la Sarine et d'où l'on jouit

d'une belle vue, surtout depuis un mamelon, couronné d'un cabinet. Dans la côte escarpée d'un ravin et dans la direction de Kastels (Caty), on trouve encore quelques restes de vieilles murailles, qui indiquent que l'enceinte du vieux château de Kastelen se prolongeait jusque là, ou que c'était peut-être un poste avancé pour observer les environs.

Grabo, *au*, hameau de la paroisse et commune de Praroman, contenant 5 maisons.

Grabo, *au*, petit hameau de la paroisse d'Ecuvillens, composé de 5 maisons et 2 granges.

Grabou, *au*, 4 maisons champêtres près de Tours, dans la paroisse de Montagny (les Monts).

Gradli, maison éparse, paroisse de Planfayon.

Græfet, *im*, maison isolée, paroisse de Giffers.

Grand-but, v. *Vuadens*.

Grand-champ, *au*, maison champêtre dans la paroisse de Givisié, commune de Grange-paccot.

Grandfontaine, hameau de la commune de Châtelard, préfecture de Romont, contenant 6 maisons et 8 granges.

Grandsivaz, commune et village de la paroisse de Montagny (la ville), contenant 125 poses de prés, 227 de champs, avec Mannens 160 de bois, et 1 de pâturage, 92 habitans, 24 maisons, 2 moulins et 4 petits bâtimens.

Grandfey, 1 maison de campagne, 2 fermes et divers petits bâtimens, à un quart de lieue de la ville de Fribourg, au bout de la promenade appelée le Palatinat. Grandfey, qui est situé, en partie, dans la banlieue, est de la paroisse de Givisié. Il y avait autrefois des vignes. On lit dans les comptes des premiers trésoriers de la république, qu'ils ont payé 10 sols lausannois pour 50 bouteilles de vin d'honneur du cru de Grandfey. Il n'en reste maintenant plus de vestiges, ainsi qu'à Berne, où quelques côteaux des environs, situés au midi, étaient jadis aussi plantés de vignes. En 1578 et 1593, on permit aux bou-

chers de la ville de clore un champ à Grandfey, pour y faire pâturer le bétail et les moutons destinés à être tués. Le 8 mai 1634 et 16 juin 1637, le conseil fit des échanges de terrain avec Martin Bockhart (Boccard), propriétaire à Grandfey. Jean-Nicolas Brunner avait fait l'offre d'élever une belle croix sur une hauteur près de Grandfey, si on voulait lui accorder un morceau de commun, mais sa demande ne fut pas accordée (30 mai 1668). Il y avait autrefois à Grandfey un petit camp d'artillerie retranché et fortifié, qui servait à exercer les canonniers du canton. Un jour d'exercice, un officier prit pour but une vieille maison, que le propriétaire voulait faire abattre; il fit pointer une bouche à feu contre elle, l'artilleur manqua le bâtiment, et le boulet tua une vache qui se trouvait un peu plus loin. Il y avait près de-là un petit hermitage qui servait de retraite à un solitaire prussien, qui, après avoir changé de religion, était venu se réfugier à Fribourg. On jouit depuis Grandfey d'une vue très-pittoresque, dont tous les objets forment l'un au-dessus l'autre un amphithéâtre extrêmement varié. La ville paraît en demi-cercle dans le fonds, la rivière serpentant à ses pieds. A droite sur la hauteur le collége de St.-Michel et le pensionnat sont placés comme des citadelles, et quand le lycée sera entièrement construit l'effet des belles fabriques de ce tableau sera encore plus frappant, qui est terminé par une chaîne de montagnes que la cime de la Bera domine. La proximité de la ville, le chemin planté d'arbres touffus et ombreux, la pente douce qui y conduit, font de cette campagne un but fréquent et agréable de promenade (1).

GRAND'PLACES, v. *Tir, la maison du.*

GRAND-PRAZ, v. *Châtel-St.-Denis.*

---

(1) Le propriétaire actuel de Grandfey, Mr. Lalive d'Epinay, a publié un opuscule intitulé: *Pratiques d'agriculture*, Fribourg, 1828, in-8°, 108 pages; qui est estimé des connaisseurs.

Grand-Rin, au, (*à la Grande-rue*), petit hameau de la commune de Préz (Rue), contenant 6 maisons.

Grandvillars, (*Grandvillard*, *Grossweiler* ou *wyler*), dont Leu a fait *Langenweiler*, village paroissial du décanat et de la préfecture de Gruyères, contenant 328 poses de prés, 193 de champ, 141 de bois, 563 pâquiers de pâturages, 413 habitans, dont 190 hommes et 223 femmes, et 205 bâtimens, assurés pour 109,250 frs. Dans le village, qui est généralement très-bien bâti, on trouve 1 église [St.-Jacques, le majeur et St.-Barthélémi], dont le gouvernement a la collature, à la Daouda, 1 ancienne chapelle [N.-D. de compassion], 1 presbytère, 1 auberge, 1 détail de sel, 1 boulangerie, 2 forges, 2 scieries, 2 moulins, 95 maisons; au-delà du torrent de la Taouna, 3 maisons, et en tout 22 granges et 80 châlets. En 1389, les frères Aymon et Pierre de Cléri, Donzels, de Gruyères, avaient des propriétés dans ce village, qu'on appelait alors simplement Vilar et Villar. Les mêmes obtinrent des reconnaissances en leur faveur, en 1394 et 1395. Déjà en 1388, cette commune avec d'autres du voisinage s'était rachetée de la mainmorte pour la somme de 350 florins d'or. Dans le préambule de la chartre le comte Rodolphe de Gruyères convient que la mainmorte est une condition injuste, illicitement imposée; que pour le salut de son ame et de celle de ses prédécesseurs, il en affranchit irrévocablement, pour lui et les siens, la commune de Villar (1). Aymon de Cléri et son fils Jacques possédaient une oche à Villar, qui, en 1423, fut reconnue en leur faveur. En 1456, Jean, seigneur de Montsalvens, et le comte François possédaient la moitié du four de Grand-villars. Jean, comte de Gruyères, approuve, 1513, l'échange fait entre les prieurés de Broc et de Rougemont de la grande dîme de Grandvillars, donnée, en 1308, à ce dernier par Vilhel-

(1) V. Course dans la Gruyères, p. 69.

mette, veuve du comte Pierre. Jean de Cléri (Clerye) vend divers cens qu'il possédait à Grand-villars à Jean Cutrys, de Broc, 1522. Le curé de cette commune clame André Mourraz, 1560, pour l'avoir injurié, tout en lui reprochant qu'il avait perdu des reliques. En 1585, la collature de la cure de Grand-villars avait été cédée au clergé de Gruyères, qui, néanmoins, ne la conserva pas long-tems, à condition que la paroisse serait desservie par un prêtre instruit (*mit einem geschickten Priester versehen werde*). Cette concession donna, cependant, lieu à des réclamations. La chapelle de St.-Jacques-ès-Pont ou à la Daouda, appelée aussi l'église de St.-Jacques des chapelles, probablement Compostelle, était le temple primitif. Ensuite d'une décision du grand-vicaire, le gouvernement permit à ceux de Grand-villars de bâtir une nouvelle église dans le village même, en érigeant celui de Lessoc en paroisse; il ordonna que, selon une ancienne convention, la chapelle de St.-Jacques serait entretenue conjointement par les gens des deux endroits, et il décida, en outre, que le curé de Grand-villars retirerait les trois quarts de la dîme de Lessoc, et celui de ce dernier lieu seulement le quart par 30 écus, 1593 et 1643. L'église actuelle de Grand-villars fut consacrée le 23 avril 1603 par Jean-Dorothäus, évêque de Lausanne, ainsi que le prouve un acte trouvé dans le tombeau du maître-autel, lorsque l'an 1786, on l'a démoli pour agrandir le chœur. D'après une lettre de franchise du 7 janvier 1439, accordée par le comte François et son frère Jean, le gouvernement déclara, en 1610, que ceux de Grand-villars n'étaient pas tenus de contribuer à l'entretien des édifices publics, et surtout d'une tour à Gruyères, appelée Suppla- ou Schupplia-Barba, mais bien du château de Montsalvens; et en 1613, qu'ils ne devaient annuellement qu'une corvée ou 4 gros, 15 deniers pour le cens du blé de four, et que dans les cas de mutations il ne pouvait être exigé

d'eux pour les pièces qui relevaient du fief de la maison de St.-Germain de Gruyères, que le septième denier. En 1617, la commune obtint la permission de vendre 5 poses de terre pour subvenir aux frais de bâtisse de sa nouvelle église. Un pont d'une seule arche réunit, près de Grand-villars, les deux rives de la Sarine. Construit en pierres l'an 1641, les communes des environs dûrent y contribuer, mais il fut statué alors que celle de Grand-villars serait seule chargée de son entretien. Sur la résignation de Dom François Mouraz le conseil nomma, le 14 juin 1678, Dom François Demattraz, curé de Grand-villars. A une petite distance du village la cascade du torrent de la Taouna mérite d'être visitée. Elle est moins remarquable par l'abondance de ses eaux, surtout lorsque le tems a été sec pendant plusieurs semaines, que par la forme de son bassin et la beauté majestueuse de son encadrement. Il faut voir sourtout ses ondes écumantes tournoyer dans les cavités d'une coquille avant de hasarder le saut, qui fait toute la réputation des cascatelles vulgaires (1). On assure dans cette contrée que lorsqu'on entend de loin le bruit sourd et effrayant de la chute de la Taouna, qu'on désigne dans ce sens sous le nom patois de *Craou de la dutschire*, c'est le signe d'une tourmente, d'un orage et principalement du mauvais tems. Près de-là on trouve une abondante carrière de marbre qu'on exploite principalement pour les besoins de cette partie du canton.

Dans l'église de Grand-villars on voit dans l'une des parois de la nef l'image noire d'une Ste.-Vierge, richement décorée et couverte soigneusement d'une glace. Avant la réformation cette image se trouvait

---

(1) V. Alpenrosen, 1826, le frontispice qui représente d'une manière très-fidèle cette cascade, et la description detaillée, p. 35, entremêlée de traditions populaires; et Course dans la Gruyères, p. 68.

dans une chapelle du village de Château-d'Oex. La famille Geneina qui l'avait fondée, émigra en partie, et vint s'établir dans la partie de la Gruyères, qui quelques années plus tard fut réunie au canton de Fribourg, à quelle époque elle prit avec elle la Notre-Dame de Lorette, comme elle l'appelait. Cette image, conservée religieusement et comme une relique par cette famille, fut, en 1822, placée par Jean-Baptiste Geneina dans l'église.

GRANGES, village et commune de la paroisse d'Attalens, préfecture de Châtel-St.-Denis, contenant 505 poses de prés, 318 de champs, 95 de bois, 23 maisons et 1 auberge; à l'Abbaye, 2 maisons; au Rapon 1; et au Grand-champ 1. Jean de Blonay, chevalier, possédait le fief de Granges, en 1401. Guillaume Tavel en était co-seigneur, en 1450. La dîme de ce village appartenait à divers bourgeois de Lausanne, mais comme ils se révoltèrent, elle leur fut confisquée; alors l'état de Fribourg intervint en vertu de son droit de juridiction, et elle lui parvint de cette manière, 1590; ce droit datant d'ailleurs déjà de l'an 1543, par le payement de 230 florins petits pour sa réception. En 1703, les états de Berne et Fribourg firent un échange au sujet de cette dîme qui était mouvante du château d'Oron contre une autre à Corsier.

GRANGES, appelé aussi *Granges-la-Bastia* ou *la-Bâtia*, petit hameau de la paroisse de Villa-St-Pierre, arrondissement de Romont, contenant 36 habitans, 5 maisons, 1 grange et 1 grenier. En 1590, le gouvernement de Fribourg réclama auprès de celui de Berne la dîme de Granges qu'il avait fait confisquer à des bourgeois de Lausanne qui s'étaient révoltés. Avant l'année 1817, cette commune était de la préfecture de Farvagny.

GRANGES, près des, v. *Scheuren*.

GRANGES-BELMOT, hameau de la paroisse de Châtel-St.-Denis, contenant 11 maisons.

Granges-des-Bois, domaine et ferme de la paroisse de Cugy.

Granges-d'Illens, petit hameau de la paroisse de Farvagny, contenant, 1 maison de campagne, 2 fermes, 1 grange, 1 grenier et divers bâtimens adjaçans, 2 maisons au Montmélian, et 1 au Bois. Voyez *Illens.*

Granges-sur-Marly, (*Grenchen*), 2 maisons de campagne, 2 fermes, 1 chapelle (la Ste.-Trinité), et 3 petits bâtimens, dans la paroisse de Marly.

Grange-neuve, 2 maisons champêtres, paroisse de Lessoc.

Grange-neuve, 1 ferme, 1 grange, 1 grenier, 1 four, 1 bucher et 1 tuilerie près du monastère d'Hauterive.

Grange-paccot, (*zur Scheuren*), hameau et commune sur la route de Morat, paroisse de Givisié, contenant 282 poses de prés, 441 de champs, et 113 de forêts, 1 maison de campagne, 8 fermes et divers petits bâtimens. Les habitans de la Corbaz, Lussie (Lossy) et Fromengueire, ayant fait pâturer leur bétail dans les prés de Grange-paccot, on leur fit payer par endroit une amende de 10 liv. (1 sept. 1592).

Granges-Philling, dont l'auteur des étrennes fribourgeoises ou son éditeur ont fait *Granges-Ferlein*, qu'on appelle aussi *Tours*, 1 maison de campagne, 2 fermes et 3 petits bâtimens, paroisse de Montagny (les Monts).

Granges-Rothey, hameau de la paroisse de Domdidier, contenant une maison de campagne, 5 fermes, 1 forge et 3 petits bâtimens. En 1772, deux propriétaires obtinrent des dédommagemens pour les terrains qu'on leur avait pris pour la construction du grand-chemin de Vuatty à Domdidier. En 1817, les territoires de Russy, Eissy et Granges-Rothey furent délimités.

Grange-rouge, à, 2 maisons, 1 moulin à tan et 1 tannerie près du bourg de Rue.

Grange-rouge, 2 maisons dans la banlieue de la ville de Romont.

**Granges-de-Vesin**, hameau de la paroisse d'Aumont, préfecture d'Estavayé, contenant 26 maisons, 1 moulin et 1 scierie. (V. *Aumont*).

**Grangette**, *en*, 1 maison champêtre dans la paroisse de Villars.

**Grangettes**, paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, composée des communes de Grangettes et Châtelard, et contenant 673 poses de prés, 920 de champs, 208 de bois, 46 de pâturages, 482 habitans, et 125 bâtimens, assurés pour 113,350 frs. Grangettes est une ancienne seigneurie. Dans le village qui porte ce nom, l'on trouve, y compris son territoire, 222 poses de prés, 336 de champs, 85 de bois, 37 de pâturages, 169 habitans, 1 église (Ste.-Marie, vierge), dont la paroisse a la collature, qui jadis appartenait au seigneur, 1 presbytère, 27 maisons, 2 moulins, 1 scierie, 7 granges et 1 fruiterie.

Villinus, seigneur de Grangettes, vivait en 1248; Pierre, en 1270; Jean, fils de Rodolphe, en 1310; Henri, donzel de Vevey, en 1380, et Uldricus, en 1401, qui ne laissa point de descendans. Aymo de Corbières lode une vente à Grangettes, 1359. Par sentence arbitrale cette commune est condamnée à maintenir le four commun, et à prêter reconnaissance de deux coupes et un bichet de froment, 1426. L'année 1463, le couvent de Haucrêt (1) acheta une maison, la dîme et d'autres propriétés à Grangettes de Jacques de Mistralis et de sa femme, Louise d'Illens, pour le prix de 360 fl., pour laquelle le monastère se porta débiteur; mais il ne paya pas, ou l'on prit d'autres arrangemens, car en 1482, le même

(1) Haucrêt (*Alta-Crista*) fut fondé, en 1134, par Guido de Marléniaco, évêque de Lausanne. Les religieux de l'ordre de Cîtaux, qui habitèrent le monastère jusqu'à la réformation, 1536, plantèrent les premières vignes de Lavaux ou Désaley, 1141. En 1538, l'état de Berne fit un hôpital pour les pauvres du Pays-de-Vaud de ce couvent, qui dès-lors a été abandonné et détruit. V. *Conservateur suisse*, t. VIII, p. 44.

Mistralis de Mont, donzel, vendit cette dîme à François de Gruyères, baron d'Oron. Jean, comte de Gruyères, aberge une maison et un verger (curtil) à Grangettes, 1533. Gaspard de Roveréa possédait cette seigneurie en 1544, et il lui fut permis, par le conseil de Fribourg, de faire rétablir la potence. Le bailli de Romont fit, en 1568, des enquêtes contre le même, parce qu'il avait fait gras pendant le carême; il paraît qu'alors il n'était pas permis à un réformé de manger de la viande, en tems défendu, dans un pays catholique. Ensuite d'un testament de Marguerithe, veuve de Gaspard de Roveréa, Prosper de Genève, seigneur de Lullin, possédait Grangettes en 1572, à quelle époque il prêta hommage au gouvernement de Fribourg. En 1591, le conseil ne voulut pas acheter cette seigneurie, parce qu'il aurait été vassal du sire de Villarsel, dont elle dépendait, mais il permit que Christophe Reif en possédât la dîme, et Pierre Reynauld les autres droits, en leur cédant la moitié du lod. L'année 1626, Grangettes fut séparé de la paroisse de Vuisternens-devant-Romont, et comme ce bénéfice avait été incorporé à la mense capitulaire sans le consentement des fondateurs, le clergé de St.-Nicolas devait rendre des vignes qui en faisaient partie, à défaut de quoi les vins qui en provenaient pouvaient être saisis dans toute la souveraineté de la république, 7 septembre 1627.

Grasbourg. Dans la paroisse de Wahlern on trouve encore au-dessus d'un rocher escarpé sur la rive droite de la Sense de belles ruines du château de ce nom, qui était la résidence du seigneur de Schwarzenbourg. La tradition porte, que sur le rocher situé vis-à-vis se trouvait un autre château du même nom, et que les deux étaient réunis de jour seulement par un pont en cuir. En 1263, la seigneurie de Grasbourg (1) appartenait à l'empire, d'où elle passa à

(1) Les armoiries de Grasbourg sont un lion de sable sur un champ d'argent.

Pierre de Savoye. Par acte du 11 septembre 1423, le duc Amédée de Savoye a vendu la seigneurie de Grasbourg aux villes de Berne et de Fribourg pour 6000 couronnes d'or de France. Déjà précédemment elle leur avait été inféodée à titre d'hypothèque. Après la conciliation des deux villes, qui s'étaient fait une guerre acharnée, la seigneurie de Grasbourg fut administrée comme un bailliage, et les baillis alternaient tous les 5 ans sur le même pied qu'à Morat, ce qui dura jusqu'en 1798. Sous le régime helvétique le bailliage de Schwarzenbourg, où se trouvait depuis long-tems le siége du premier magistrat, fut incorporé au canton de Berne, ce qui fut confirmé par l'acte de médiation de l'an 1803. Depuis lors il forma une des préfectures du même canton; mais ses habitans, ainsi que ceux du Gouggisberg, qui en fait partie, ont conservé leurs rélations habituelles avec leurs voisins du canton de Fribourg, dont ils ne sont séparés que par la Sense (Singine). Les masures du château primitif sont restées à leur ancien co-seigneur, qui les a abandonnées depuis plusieurs siècles.

Grattavache (*Gratavache*), hameau et commune de la paroisse du Crêt, préfecture de Rue, contenant 419 poses de prés, 42 de champs, 54 de bois, 10 pâquiers de pâturages, 72 habitans, 13 maisons; à la Crétaz, 2, et au Rafour, 4.

Grauschel, *im*, 3 habitations, commune de St.-Sylvestre.

Grebach, 2 maisons dans la paroisse de Tafers.

Grenchen, 3 habitations, paroisse de Bösingen.

Grenchen, 2 maisons, paroisse de Tafers.

Grenchen, v. *Granges-sur-Marly*.

Grenerets, (*ès*), maison isolée, paroisse de Cerniat.

Greng, très-belle et vaste maison de campagne sur la route de Morat à Payerne, au bord du lac. Outre l'habitation du propriétaire, qui est une des plus splendides de toute la Suisse, on y trouve plusieurs fermes, 2 moulins, et en tout 26 bâtimens qui sont as-

surés pour 147,100 frs., et situés en partie à *Greng*, d'autres à *Greng-dessus*, et enfin quelques uns à *Greng-Blessoney*. Greng, qui forme une commune avec une population de 66 ames, est de la paroisse de Meyriez et de la même sindicature. Dans la maison du propriétaire, il y a une belle bibliothèque, une collection d'antiques et de vitraux peints; le tout, grandiose, riche, et meublé avec goût, ressemble plutôt à la résidence d'un prince, qu'à la demeure d'un républicain.

Grenilles, v. *Longeive*.

Grenilles (*Grinilles*), hameau et commune de la paroisse de Farvagny, et depuis 1816 aussi de la préfecture du même nom, ayant auparavant toujours fait partie de Fribourg, contenant 79 poses de prés, 258 de champs, 50 de bois, 10 pâquiers de pâturages, 124 habitans, 16 maisons; 9 et 1 fruiterie à la *Goléta*. Grenilles est une ancienne seigneurie, dont une famille a porté le nom; ainsi l'on trouve, particulièrement parmi les bienfaiteurs du couvent d'Hauterive, Berthold, 1243; Marmet, donzel, 1340; Jean, bourgeois de Fribourg, 1343, et Perrod, 1373. En 1304, la seigneurie de Grenilles fut vendue par Conrade de Pont à Pierre Divitis (Rich), qui, en 1359, l'aliéna pour 166 liv. Pierre Dives, donzel, fait, en 1428, une donation au monastère d'Hauterive, affectée sur un ténement à Grenilles. Dans un acte de l'an 1455, il est question d'un moulin banal à Grenilles que le couvent d'Humilimont concède au curé de Farvagny. En 1563, il y eut un incendie dans ce villagge. Major d'Orsonnens est maintenu dans les droits de son moulin à Grenilles, 1566. Les frères Zanninger, d'Autigny, cèdent la directe seigneurie de Grenilles contre des droits dûs par le moulin et la scierie (raisse) d'Estavayé-le-Gibloux, 1648. (V. *Posat.*)

Gretzon, *en*, 2 maisons champêtres près du village de Prez (*Fribourg*).

Grimoine, v. *Curmœn*.

Grissach, v. *Cressier.*

Groley, (*Grolley*, *Grosley*, *Grolay*), village et paroisse à 1 1/2 lieue de Fribourg sur les routes de Neuchâtel et de Payerne, contenant, avec le hameau de *Guéravet* et le domaine de *Rosière*, 245 poses de prés, 515 de champs et 99 de forêts, 234 ames, et 48 bâtimens, assurés pour 72,000 frs. Le village se compose d'une église (St.-Jean-Baptiste, évang.), 1 maison de campagne, 34 habitations, 1 fruiterie et divers petits bâtimens. La chapelle de Groley, décanat de Ste.-Croix, était une succursale de l'église de Belfaux, mais par décret du conseil législatif du 11 sept. 1801, elle a été érigée en église paroissiale; cependant, les curés de Belfaux continuent à retirer, comme du passé, les redevances de prémices et novales (1). C'est la paroisse qui a la collature du bénéfice. Le 10 septembre 1561, ceux de Cutterwyl et Groley furent condamnés à détourner de l'eau qui endommageait la route. Le fermier du domaine de la chapellenie n'acquittant pas le prix du bail, il lui est enjoint de le faire ou de quitter [18 avril 1578]. La chapelle ayant besoin d'être réparée, le conseil accorde quelques plantes de bois à la commune [21 janvier 1579]. Les habitans de Corjolens doivent remettre à ceux de Groley un titre, d'après lequel un pré, sis à Pontaux, est affecté d'une redevance en faveur de la chapelle de St.-Jean-Baptiste [11 mars 1586]. Le vicaire-général est invité à veiller à la conservation des biens du bénéfice de Groley [1589]. Le curé de Belfaux s'étant plaint que ceux de Groley refusaient de payer un cens de 12 liv. et d'un quarteron de froment; que le jour de la fête patronale ils ne faisaient point bénir de vin, et qu'ils étaient négligens dans la fréquentation du service divin [à Belfaux], ils furent condamnés à acquitter les redevances échues. Le territoire de Groley et de Combés a

(1) V. Bulletin helvétique, tome V, p. 534.

été délimité en 1654 et 1656. La situation du village de Groley est fort agréable, et il possède des communaux très-étendus, qui sont cultivés en partie.

Groley, le petit ruisseau de, est un affluent du Chandon.

Gros-Mont. Tous les pâturages de cette montagne, qui est de la paroisse de Charmey, sont excellens, à l'exception d'un bas-fonds très-marécageux, appelé *Plan-du-Mont*, que l'on fait brouter par des chevaux. La tradition dit que ce bas-fonds était jadis un lac, que ce lac mina les parois de rocher qui le contenaient, et que l'écoulement de ses eaux forma le *Rio-du-Mont*. Ce ruisseau, peuplé de petites truites très-délicates, est un des affluens de la Jogne, avec laquelle il se réunit au Praz-Jean. Il forme la ligne de séparation entre les paroisses de Bellegarde et de Charmey. Les limites des cantons de Berne et de Fribourg se trouvent sur le Gros-Mont entre les montagnes nommées la Verda et le Jeu-de-quilles. Ce sont des blocs de pierre sur lesquels les baillis de Gessenay et de Corbières s'embrassaient tous les cinq ans en signe de bon voisinage et de confraternité helvétique. Ce jour était consacré à la visite des bornes limitrophes, qui finissent à un pic inaccessible. L'on voit dans cet endroit un anneau de fer scellé et incrusté dans le roc. La réunion de ces deux magistrats attirait dans ce local intéressant la jeunesse des environs. C'était un festin, un bal champêtre, qui à-cause de quelques abus a été supprimé dans la seconde moitié du siècle dernier. Depuis le Plan-du-Mont un chemin bien tracé conduit à Gessenay ou Saanen. Le haut du Gros-Mont forme une superbe vallée située au pied de la dent de Brenleire. Son élévation est de 2,727′ au-dessus de Fribourg et de 4,682′ au-dessus de la mer.

Grossholz, *im*, maison champêtre, paroisse de Tafers; c'est en même tems le nom d'une grande forêt entre Alterswyl et Obermontenach.

Grossholz, 4 maisons, paroisse de Tafers.

Grossmatt, maison isolée, paroisse de Düdingen.

Grossried, *im*, 3 maisons, paroisse d'Ueberstorf.

Grotschers, *im*, habitation isolée dans la vallée de Bellegarde.

Grubenacker, et *Unter*-, deux maisons dans la paroisse de Tafers.

Grundberg, 3 maisons, paroisse de Rechthalten.

Grünholz, petit village dans la paroisse de Rechthalten où l'on compte 11 maisons.

Grünenburg, hameau isolé de la paroisse de Gurmels, contenant 14 maisons et divers petits bâtimens, et 151 poses de prés, 170 de champs, 47 de forêts et 8 de pâturages. Cet endroit, par sa position écartée au bord de la Sarine et entourée de forêts, est tres-fréquenté par les colporteurs et les vagabonds.

Grüningen, v. *Everdes*.

Gruss, in der, v. *Craousa*.

Gruyères, le décanat de, comprend les paroisses de Gruyères, Neirivue, Estavanens, Montbovon, Grand-Villars, Albeuve, Villars-sous-Mont et Lessoc.

Gruyères, (*Greyers*, *Greyerz*, *Grueria*), préfecture située au sud de Fribourg, où elle s'étend jusqu'au canton de Vaud, au pied du Jaman et de la dent de Corzon; au nord elle est bornée par l'arrondissement de Bulle, à l'ouest par celui de Châtel-St.-Denis, et à l'est par la vallée de Bellegarde; elle contient 51,118 poses de prés, 2,657 de champs, 2,118 de bois, non compris les forêts immenses dans les montagnes, 7,788 pâquiers de pâturages, 5,509 habitans, dont 2,784 hommes et 2,725 femmes, et 2,526 bâtimens, assurés pour 1,312,500 frs. (1). On y trouve, de plus, trois postes de gendarmerie à Gruyères, Charmey et Montbovon; des détails de sel à Gruyères, Albeuve, Neirivue, Grandvillars, Charmey et Cerniat, 24 auberges, 2 pintes et 1 établissement de bain à Montbarry, 18 inspecteurs du bétail, 1 bureau de péage pour le tran-

(1) Dans le cadastre, les terres sont taxées 5,196,304 frs., les bâtimens 532,157 frs., et les droits féodaux 6,750.

sit des boissons à Montbovon, etc. Le chef-lieu est à Gruyères où reside le préfet et où s'assemble, les 1er et 4e lundi de chaque mois, le tribunal. Cette contrée est divisée en trois arrondissemens pupillaires, savoir: Gruyères (1), Broc, Estavanens, Grand-Villars et Villars-sous-Mont, puis Albeuve(2), Lessoc, Neirivue et Montbovon, et enfin Charmey, Cerniat et Cresu (3). Il y a pour cette préfecture un receveur particulier, et avec celles de Bulle, Châtel et Corbières elle forme le quatrième arrondissement militaire. Cette préfecture est, sous le rapport civil, régie par un coutumier particulier du 24 septembre 1587, basé sur les "libertés et franchises de Moudon", appelées la *charte de l'année* 1359, (v. Gruyères, ville).

La Gruyères est une contrée alpestre où on élève beaucoup de bétail et où la fabrication du fromage occupe presque exclusivement tous les habitans. C'est de ses montagnes que sort le fromage si réputé en Europe, et qui porte son nom. On tresse aussi de la paille en grande quantité, mais c'est un travail sédentaire pour les femmes et les enfans. L'exploitation des forêts, du bois à bruler et de construction, met aussi en œuvre bien des bras, mais la plus part sont étrangers (4) au canton.

La principale route qui traverse cette préfecture sur la rive gauche de la Sarine est celle de Bulle à Montbovon, qui jusqu'au Pas de la Tine a une étendue de 66.051′ ou 3 3/4 lieues 51′; elle conduit à Château-d'Oex et à Saanen. Les autres parties sont liées entr'elles par des chemins vicinaux, connus

(1) La direction s'assemble le 1er et 3e lundi; — (2) le 2e et 4e lundi; — (3) le 1er et 3e lundi de chaque mois.

(1) Le gouvernement a fait distribuer à chaque sindicature du canton un exemplaire du *Guide dans les forêts*, par C. Kasthofer, Vevey, 1830, 2 vol. qui sans doute produira un meilleur aménagement des forêts, pour le repeuplement desquelles la généralition qui les exploite semble peu soucieuse.

sous le nom de *charrières*; celle de Broc à Charmey par Châtel et Cresu, serait susceptible de bien des améliorations, surtout si elle s'étendait jusqu'à Weibelsried dans la vallée de Jaun, ce qui faciliterait beaucoup les relations avec les habitans du Gessenay et du Simmenthal. Nous avons, au reste, fait connaître sous les noms des lieux tout ce que la Gruyères offre de curieux et d'intéressant.

Gruyères, (*Grueria*, *Gryers*, *Greyers*, *Greyerz*), paroisse de la préfecture et du décanat du même nom, composée des communes de Gruyères, d'Epagny, de Pringy, d'Enney et le Pâquier, chacune de ses deux dernières formant une sindicature particulière, et contenant en tout 1,034 poses de prés, 946 de champs, 790 de bois, 1,200 pâquiers de pâturages, 1,460 habitans, dont 693 hommes et 767 femmes, et 524 bâtimens, assurés pour 333,650 frs.

Gruyères (1), la ville et commune de, contient, y compris Epagny et Pringy, 566 poses de prés, 447 de champs, 565 de bois, 806 pâquiers de pâturages, 952 habitans, dont 454 hommes et 498 femmes, et 300 bâtimens, assurés pour 233,650 frs. Dans la ville on trouve 1 château très-vaste avec dépendance (2), 1 église (St.-Théodule), 1 chapelle (St.-Jean-Baptiste), 1 cure; en St.-Germain, 2 maisons et la maison de ville (auberge); dans le reste de la ville, 1 chapelle (St.-Maurice), 49 maisons, y compris un hôpital, 3 auberges, 1 scierie, 1 détail de sel, 1 poste de gendarmerie, etc. Et hors de l'enceinte, 1 maison; au Laviaou, 1; au Parc, 1; et au Bourgo, 1. (V. Enney, Epagny, le Pâquier et Pringy).

La ville de Gruyères, bâtie sur un monticule, avec

(1) L'origine des fondateurs de cette ville est fabuleuse, comme on le verra tout à l'heure. Selon les étymologistes, Gruyères dérive de deux mots celtiques, *Gruh-er*, le premier signifie hauteur et le second *sur*, ainsi sur une hauteur.

(2) A 599′ (194 m.) au-dessus de Fribourg, et à 2,553′ (829 m.) au-dessus de la mer.

son antique château, ses tours et tourelles et ses remparts munis de meurtrières et de mâcheculis, est d'un effet très-pittoresque, et domine la route qui conduit dans la haute Gruyères, dont le Gessenay faisait jadis partie. Le château, avec une très-vaste enceinte, flanquée de tours, et une cour intérieure, formée par une haute muraille garnie de galleries, couronne le sommet du monticule, dont la vue se prolonge, à l'orient, jusqu'aux environs de Charmey; au sud, sur une belle plaine parsemée de villages, aboutissans aux cimes des alpes; au nord, jusqu'au Gibloux dans les campagnes riantes où l'on voit Bulle et beaucoup d'autres endroits; au couchant, le Moléson, toujours imposant de quel côté qu'il se présente, offre ses flans rocailleux et les riches pâturages qui descendent jusqu'à sa base. Le château, dont les murs ont 13 à 14 pieds d'épaisseur, sur une largeur d'environ 70 du côté de la ville, de 60 du côté de l'église, de 65 à 70 du côté de la place de St-Jean, et une périphérie de 700 pieds environ, contient un rez-de-chaussée et deux étages, et par le style de sa construction il est très-curieux. On y voit des cheminées immenses, où l'on rotissait, dit-on, des bœufs entiers; quelques pièces vastes et des salles proportionnées à leur étendue sont entourées de bancs de pierre de trois pieds de haut, d'autres entièrement voûtées et le jour n'y entre que par une seule fenêtre grillée. Rien ne manquait à cette demeure célèbre des anciens comtes, et tout ce qui constitue le luxe de la féodalité s'y trouve avec profusion.

La tradition dit que le fondateur de cette dynastie, d'abord soumise à l'Empire, puis plus tard à la Savoye, était Gruerius, chef d'une horde de Vandales, qui pénétra dans cette contrée montagneuse lors de la conquête de l'Helvétie. Une autre version en fait un chef de légion romaine, échappé, vers l'an 302, au massacre d'Agaunum en Valais sous Dioclétien et Valère Maxime. Une troisième fable, enfin, rapporte,

que Gondioch, roi des Vandales, après son couronnement à Arles, vers 414 ou 436, au choix des amateurs de vieux contes, donna le pays d'Oex à Gruerius, son compagnon d'armes. On ne sait rien de positif sur cette famille que par la fondation du prieuré de Rougement par Guillaume, comte de Gruyères, en 1073 ou 1080 (1); cependant, comme nous avons déjà écrit un article très-étendu dans les "Châteaux suisses" (2) sur celui de Gruyères et ses dynastes, et ne pouvant, faute d'espace, le reproduire ici, nous nous bornerons à glaner quelques épis parmi les nombreux documens et matériaux qui sont à notre disposition. Mais, au préalable, nous dirons que le clergé de Gruyères est composé de 5 prêtres, auxquels on donne, par politesse, comme à ceux de Bulle, Estavayé, Notre-Dame à Fribourg, et Romont, le titre de chanoines. Ce clergé se recrute lui-même, et choisit dans son sein le curé (3). L'hôpital, outre des fonds et cens, a un capital de 104,000 fr., et une fondation de 20,000 fr., mais son administration pourrait être meilleure. La ville de Gruyères, dont l'abord par son élévation est long et pénible, jouit, en général de peu d'aisance, et l'industrie, à part le tressage de la paille et la fabrication du fromage, y est presque nulle. Les causes de cette situation fâcheuse sont attribuées à l'abus de l'alpage; à la réduction des prairies en pâturages; à la diminution du bétail, tandis que la population augmente; à l'abandon d'anciennes habitations rurales dont on trouve encore des vestiges, [v. *Charmey*]; au changement de la route qui laisse la ville en dehors en la contournant; au

(1) Dans les *tableaux de la Suisse*, il est dit " entre les années 1073 et 1083, „ p. 6, et dans le *Conservateur Suisse*, t. III, p. 397, 1115, sans doute par erreur.

(2) V. die Schweiz in ihren Ritterburgen; *Coire*, 1828; 1er vol., 277—322. Cet ouvrage doit être traduit en français, d'après un avis publié dans le tems par l'éditeur.

(3) L'un s'appelle chapelain de Minsier, du nom d'une famille qui a fondé ce bénéfice.

transport des foires à Bulle (1), etc. Il s'en tient, néanmoins, encore plusieurs à Gruyères, l'une le mercredi avant carnaval, l'autre le mercredi saint, la troisième le mercredi après le 3 mai, la quatrième le dernier lundi de septembre, la cinquième le mercredi après le 16 octobre, et la sixième le mercredi après le 16 novembre, outre un marché hebdomadaire tous les mercredis. Il faut, néanmoins, espérer que par les progrès de l'instruction, cette gêne, fruit de diverses circonstances, disparaîtra, surtout si le travail est préféré au *dolce far niente*.

Par suite de la donation de Bulle aux évêques de Lausanne, dont nous avons parlé dans la note ci-dessous, les comtes de Gruyères furent obligés de leur prêter hommage pour quelques unes de leurs possessions (2), entre autre en 1310; mais Rodolphe et son fils Rodolphe, seigneur de Montsalvens, s'en rachetèrent moyennant 700 liv., en 1396. Perrod Galcherin, donzel, de Payerne, libère 17 individus dans la Gruyères, qui étaient taillables pour la somme de 128 liv. 10 s., mais en les soumettant à l'hommage liege, 1320.

Henri de Strættlingen fait une donation en faveur de Marmette de Gruyères, sa femme, 1333. Marmet de la Porta, de Gruyères, vend au comte Pierre une partie de la Porterie pour 20 liv., 1336. Pierre, comte, et sa femme, Catherine de Weissenbourg, font connaître que Paulus de Cirkel, donzel, et sa femme Catherine née d'Oltreu, ayant emprunté 20 marcs d'argent d'Adelheit de Weissenbourg, celle-ci doit verser cette somme dans la masse active de l'hoirie paternelle,

(1) Le comte Pierre II, qui vivait en 1267, donna à l'évêque de Lausanne la ville de Bulle, et abolit le marché de Gruyères en le transférant au premier endroit, pour 40 marcs d'argent qu'il reçut de Guillaume II, de Champvent.

(2) La Tour-de-Trême, la forêt de Bouleire, et les villages de Prangié (*Pringy*) et Contremeys; ce dernier n'existe plus ou a changé de nom.

1340. La même Marmette, dont il est question ci-contre, et d'autres particuliers reconnaissent que le comte Pierre a le droit de rachat sur les montagnes d'Insylendi et Loubika [Laubeck], 1348. Humbert d'Alamandi, seigneur d'Aubonne et Coppet, chevalier, après avoir doté sa fille Marguerite, femme de Rodolphe fils du comte Pierre, par 700 fl. d'or, donne, par testament de l'an 1351, à chacune de ses filles Eléonore et Jehaneta 1,500 fl. de Florence, et nomme pour héritier son frère Hugo, avec droit de substitution à défaut d'enfans légitimes (1). Rodolphe, seigneur de Montsalvens, avec le consentement du comte Rodolphe, son frère, vend à Aymo de Clérie, donzel, demeurant à Gruyères, divers cens à Montbovon et Estavanens pour le prix de 210 liv., afin de payer avec cette somme des dettes pressantes, 1389. Le 3 avril 1394, messire Raoul de Gruyères, d'une part, et François, sire de Bossonnens, capitaine au service du Piémont, et son fils Aimé, d'autre part, parurent devant le duc de Bourgogne, comte de Flandre, à Bourg-en-Bresse pour venger, par un duel, le parjure du dernier qui avait été le prisonnier du premier. Cette affaire devait, dans la quinzaine, se terminer à Lyon. Jean de Blonay, commissaire, adjuge, par contumace, à Rodolphe de Gruyères, chevalier, seigneur de Vaulgrenant, le château et les biens d'Aubonne, qu'Antoine, co-seigneur, avait perdu par félonie, 1394. Le comte Rodolphe et ses fils avaient contracté des dettes envers deux juifs, nommés Salomon et Abraham, et obtenu de l'empereur Wenceslas, à l'insu de leurs créanciers, une libération de leur obligation, pour laquelle ces juifs devaient lui acquitter annuellement un denier d'or, en vertu d'une lettre de franchise; mais mieux informé, l'empereur révoqua cette libération à Francfort le dimanche après noël, l'an

(1) V. die Schweiz in ihren Ritterburgen; t. I, p. 299, et t. II, p. 409.

1397, en se réservant de la part de ces hébreux la même charge, s'ils voulait jouir de leur franchise. Les libertés et franchises de la ville de Gruyères, qui sont les mêmes que la chartre de Moudon, de l'an 1359, furent confirmées par le comte Rodolphe et son fils du même nom, seigneur de Vaulgrenant, en 1397. Sous le titre de Coutumier de Gruyères, le gouvernement les confirma et en fit une révision en langue un peu plus intelligible pour le vulgaire que celle du 14e siècle, « le jeudi vingt quatrième de septembre, l'an pris à la nativité de notre seigneur Jesus Christ, mil cinq cent quatre-vingt et sept » ; signé à l'original: Wilhelm Techtermann, secrétaire d'état. Ce qu'il y a de particulier dans ce code, qui a bientôt cinq siècles, c'est la disposition suivante: « La mère peut par testament ou autre contract disposer à sa volonté de ses biens entre ses enfans, pour en donner à l'un plus que à l'autre, voire priver celuy qu'il lúy plaira, soit pour rebellion ou désobeissance, sans estre astrainte a aucune légitime, veu que d'autre part elle ne peut rien hériter de ses enfants, quand ils meurent ou déçedent ab-intestat". Rodolphe, comte de Gruyères, permit à Wilhelm Velga, receveur de la maison de St.-Jean à Fribourg, de pouvoir gager à volonté les notaires Marmet de Leschieles et Guillaume Joly, de Gruyères, qui doivent à la commanderie de l'ordre de Malthe un cens de 16 liv., affecté sur la généralité de leurs biens et une maison située à Fribourg in magno vico fori ante turrim domi ducis Austriæ, 1397 (1).

Richard d'Illens, donzel, qui avait emprunté du lombard (banquier) Otholinus de Salixeto, établi à Fribourg, la somme de 330 écus pour le compte de Rodolphe de Gruyères, obtint de ce dernier une gardance de dam, 1399. Jean, ffeu Alamend Galla, re-

(1) Par testament de l'an 1365, le comte Rodolphe, seigneur de Montsalvens, mort sans descendance, avait légué à l'hôpital de Fribourg un cens de 10 s.

prend sa femme qu'il avait chassée et répudiée, avec promesse de ne la plus maltraiter, sous une amende de 12 liv., 1426. Le comte François et son fils Jean, pour reconnaître les services multipliés que Jean Offenbourg, chevalier, de Bâle, a rendu au comte Jean, leur père et aïeul, ainsi qu'à leurs propres personnes, promettent, à titre d'hommage liege, de lui fournir annuellement deux bœufs gras d'un an, 1434 et 1440. Ce cadeau devait être livré à la St.-Gall, et être continué à sa postérité mâle; en effet, cette promesse a été renouvelée, en 1501 et 1515, par le comte Jean, et en 1541, par le comte Michel. Le même comte François fait connaître à ceux de Gruyères, que les services qu'ils offrent volontairement pour le duc de Savoye contre les Fribourgeois (v. Chambliou), ne doivent point porter atteinte à leurs priviléges et franchises, d'après lesquels ils ne pouvaient pas être forcés à un service militaire hors des limites de la Gruyères, 1447. Le même comte ayant libéré ceux du pays du Gessenay d'une rente perpétuelle de 60 sols, en faveur de l'autel de l'église de Rougemont, fondé par la famille d'Everdes qui en avait le patronage, il l'assigne sur le ténement de Jehaneta, femme de Prodi Britus, 1450. Jacob de Cléry et son fils Jean font un échange de maison à Gruyères avec le comte François, 1454, qui la même année déclara que les subsides volontaires que ceux de Gruyères lui avaient fourni pour le rachat du château d'Oron et la réédification et réparation de celui de Gruyères, ne devaient préjudicier en rien du tout à leurs priviléges, 1454. Louis, duc de Savoye, nomme le même comte chambellan, conseiller et bailli de la baronie de Faussigny, à Lausanne, le 22 décembre 1460. François de Gruyères, maréchal de Savoye, avait acquitté, en 1460, aux Fribourgeois 7,963 1/2 fl. du Rhin pour le duc Louis, à quel effet la duchesse Yolande lui assigna cette somme sur son trésor, 1473. Le lundi après le dimanche de *invocavit* 1475, un traité de

combourgeoisie a été conclu entre le comte de Gruyères et la ville de Fribourg, dont nous donnons ici un extrait. « Nous l'avoyer, conseil et communauté de Fribourg en l'évêché de Lausanne, que considérant et l'attachement et les bonnes, anciennes et amicables affections que magnifique, noble et puissant seigneur Frantz, comte et seigneur de Gruyères, et aussi le noble et puissant Jean de Gruyères, seigneur de Montsalvens, son neveu, nos très-chers et très-honorés seigneurs, et mêmement leurs hommes et sujets ci-après, nos bons amis, ont eu envers nous et notre dite communauté de Fribourg, et pour entretenir et augmenter icelles amitiés et affections, nous les dits Fribourgeois à la postulation et prière des nobles bourgeois et habitants, tant en la ville de Gruyères, de la Tour-de-Trême et de Montsalvens, dès la Tynna en bas jusqu'à la Trêma inclusivement, fumes été enclins de les recevoir et admettre nos bourgeois et iceux nobles bourgeois et habitants des villes, lieux et limites susdites, nous les dits Fribourgeois recevons et retenons (intervenant des dits leurs seigneurs) par ces présentes et en conditions cy-après comprinses, pour nos vrais et féals bourgeois, nommément eux et leurs perpétuels successeurs et postérité des villes et limites susdites. »

En vertu de ce traité, qui contient les mêmes stipulations que ceux conclus en même tems avec Corbières, Bulle, Vuadens, etc., et dont le but est expliqué par la guerre de Bourgogne (v. *bataille de Morat*), les Gruériens devaient payer annuellement à la fête de St.-André demi marc de bon argent fin, et fournir, en cas de guerre, dix hommes embastonnés (1). Après la bataille du 22 juin 1476, où Charles le téméraire fut vaincu par les Suisses et leurs alliés, les Fribourgeois firent la conquête du château d'Everdes,

---

(1) V. les art. *Bulle*, *Corbières*, *Charmey*, etc.; *Tableaux de la Suisse*, par l'abbé Girard, 1802, p. 202.

et donnèrent le tiers de cette seigneurie au-dessous de la Tyne au comte de Gruyères, pour reconnaître les services qu'il leur avait rendus à la bataille de Morat. Par une convention du 5 mai 1493, ce tiers fut échangé contre un cens annuel de 90 liv., en déduisant toute fois 10 l. pour le marc d'argent dont il a été fait mention, et par une décision de la même année on régla ce que Gruyères, d'une, et Montsalvens, La-Tour, Grandvillars et Lessoc, d'autre part, devaient retirer; plus tard, cet engagement réciproque n'eut plus lieu, une partie de la Gruyères étant parvenue à Fribourg. George de Corbières ayant répandu le bruit que les Bernois et Fribourgeois avaient le projet de partager entre eux, lorsque l'occasion serait opportune, le comté de Gruyères, on lui intenta un procès, 1537. Rodolphe de Lœwenstein, de Bellegarde, informa le gouvernement, que les Bernois avaient obtenu la promesse littérale du comte Michel, qu'après sa mort le comté leur parviendrait, que dans ce cas ils rédîmeraient la seigneurie de Jaun, et que cette nouvelle lui était parvenue du Simmenthal, 1538. On voit par-là que la crise approchait. Le comte Michel, qui avait levé des troupes pour la France, et augmenté par-là considérablement les dettes de sa maison, recevait du roi une pension de 4000 liv., 1546 (1). Fribourg ayant saisi au comte Michel la seigneurie de Palézieux, qui lui était hypothéquée pour 2000 écus au soleil au 5 p. o/o, par acte de 1542, la revend, 1556, à Hans Steiger, boursier de Berne. Michel, qui était combourgeois de Berne et de Fribourg, ayant renoncé à l'alliance de l'empereur pour embrasser avec les suisses la cause de la France, la diète réunie à Baden déclare, 16 mars 1548, que la Gruyères et la baronie d'Oron sont comprises dans les limites de la Confédération. Précé-

(1) Il avait, entre outre, commandé à un marchand de Bâle, 300 grands et 100 petits harnois qui lui coutèrent 1,045 1/2 écus, 1542 et 1544.

demment, en 1545, 1546 et 1549, le comte, soutenu par les Confédérés avait fait de nombreuses démarches au-près de la cour de France, pour obtenir le remboursement de ses avances et prétentions; mais elles furent inutiles, au point même que le roi dit un jour, lorsqu'on lui adressait des sollicitations en faveur de son créancier: « Je ne dois rien au comte de Gruyères, ses soldats ont décampés comme des grues » (1). Hans-Jacob Lentzbourger, de Fribourg, seigneur de Carozoz (Carouge) près de Montagny, gage et subhaste à Michel plusieurs terres à Pont pour la somme de 300 écus d'or de France, 1549. Antoine Cuanet, de Sales, vend la même année le tiers de la porterie de Gruyères à Morand, du même lieu, et Antoine et Jean dou Nant, de Maules, lui cèdent leurs droits. En 1550, le conseil privé du comte était composé de François de Martinié, gentilhomme, lieutenant; Pierre de Gruyères, protonotaire et vicaire-général; George de Corbières, gentilhomme et châtelain de Gruyères; Claude Gachet, banneret du dit lieu; Michel de la Fossaz, boursier du comte; Jacques Ruziod, métral de Charmey; Jacques Quicquaz, ancien métral de Grandvillars; Pierre Blanc, lieutenant de Corbières; Richard Boschex, banneret du même lieu; Denis Glévod, ancien châtelain de St.-Théodule; discret Claude Moret, de Vuadens, et Jenet Guinoz, de Neirivue. En 1552, le comte avait donné en bail pour dix ans et sous diverses conditions le droit de battre monnaie à Hans Khun, lieutenant d'Ury, et à Jean Garmiswyl, du conseil de Fribourg, en se réservant 5 carats pour chaque marc d'or ou d'argent qu'on monnoyerait, 1552, (v. *Monnoies*). Le comte Michel, harcelé par ses créanciers, qui avaient 82,000 écus à réclamer de lui, prit le parti d'assembler ses sujets. Ils se présentèrent en foule sur la place de la Chavonne (2). On vit pa-

(1) Les armoiries de Gruyères sont une grue d'argent dans un champ de gueule.

(1) l'âturage commun à la partie occidentale de Gruyères.

raître devant eux, dans la tristesse et l'abattement, ce dernier descendant d'une antique race. « Vous connaissez, leur dit-il, mes amis, la situation pénible où je me trouve. Abandonné de tout le monde, entouré d'ennemis, je n'ai de ressource qu'en votre inébranlable fidélité et dans votre attachement héréditaire. Si vous voulez vous charger de mes dettes, je vous affranchis pour toujours; vous serez aussi libre que les habitans des petits cantons, à l'exemple desquels vous vous constituerez; et mon bonheur sera de vivre au milieu de vous. »

Cette proposition fut aussitôt acceptée avec mille cris de joie; mais l'intrigue et la trahison en empêchèrent l'effet (1). Le comte, à qui, d'après l'estimation de ses biens, il ne restait que 43,000 écus, avec la dot de sa femme, Magdelaine de Miolans, prit la fuite (2). Berne et Fribourg payèrent ses dettes et se firent rendre hommage (3). Dans le Gessenay la messe fut abolie, les images brisées ou brulées, et une nouvelle croyance mise à l'ordre du jour, comme si, dit Mr. de Bonstetten, les dettes du comte de Gru-

(1) Cela est facile à comprendre entre deux cantons dont les gouvernemens avaient alors déjà une tendance aristocratique.

(2) Ses biens furent mis en décret le 21 décembre 1553, et un tribunal d'arbitres, réuni à Baden, l'exploita et le termina le 9 novembre 1554, en prononçant que le comte devait céder à ses créanciers ses pays, seigneuries, titres, droits, etc., en réservant les libertés et franchises des sujets qui furent dégagés de leur serment. Les deux cantons, qui avaient achetés toutes les créances, établirent pour bailli ou gouverneur du comté Jean de Castella, donzel, de Gruyères, seigneur de Châlet-St.-Denys. Les arbitres qui prononcèrent la sentence étaient: Amandus v. Niederhoffen, d'Uri, George Reding, de Schwyz, Gilg Tschudi, de Glaris, Urs Sury, de Soleure, et Alexandre Peyer, de Schaffhouse.

(3) Le comté de Gruyères couta aux deux états 80,500 écus au soleil ou bons de 25 bz.; à Berne, pour sa part, 26,981 écus 43 gr. 6 d., et le surplus de ce qui était dû à quelques créanciers, et à Fribourg 53,518 écus 13 gr. 6 d., outre 4,500 écus pour les châteaux de Gruyères, Montsalvens, La-Tour-de-Trême, l'artillerie et les meubles.

yères avaient été un argument en faveur du nouveau cathéchisme, 1555. — Plus heureux en Flandre, Michel y trouva des amis et de l'argent pour racheter ses Etats; mais Berne et Fribourg ne daignèrent même pas répondre à sa proposition, quoique l'empereur Maximilien était intervenu en sa faveur, 1570. Il est, cependant, juste de dire, que le décret avait eu lieu du consentement du comte et en vertu de deux compromis du 21 décembre 1553 et 18 mai 1554 devant la diète réunie à Baden. Ces compromis portaient, que dans quatre mois il devait satisfaire ses créanciers, mais ne l'ayant pas fait, on lui accorda encore un second terme jusqu'à la St.-Gall, et ce n'est qu'après ce délai qui n'eut point de résultat que les arbitres prononcèrent sans recours, ni appel; d'ailleurs le droit de rachat n'avait pas été réservé. Le comte fit son testament à Bruxelles le 12 juillet 1572, par lequel l'archiduc Wenceslas d'Autriche était institué son héritier. Michel mourut dans la même ville le 2 mai 1576 (1). Dom Pierre de Gruyères, son frère, vicaire-général de l'évêque de Lausanne pour le comté, fit annoncer cet évènement dans les communes. Le 10 juin, les habitans de la plaine et des montagnes s'assemblèrent dans l'église de St.-Théodule. Dom Pierre fit l'oraison funèbre du défunt. Le peuple fondit en l'armes lorsqu'il se retraça la longue suite de ces preux et excellens comtes, et la Gruyères retentit partout du cri de la douleur (2).

Ainsi finit le dernier rejeton d'une race chérie, dont l'histoire et la tradition ne nous apprennent que

---

(1) Il en est fait mention dans le protocole du conseil de Fribourg sous date du 26 mai de la même année, où cependant le lieu de la mort est indiqué être le château de Thalonne en Bourgogne, et le millésime indique 1575.

(2) Desolatione desolata est Grueria, ploratus et ululatus in omnibus finibus ejus, et indignati sunt domini nostri de Friburgo indignatione magnanimis. "Chronique de François-Ignace de Castella, de Gruyères", 1770.

des actes de bonté pendant une existance de mille ans. Leur mémoire, comme celle de la reine Berthe, vit dans les bénédictions du peuple, qui, après plus de deux siècles, n'en parle qu'avec attendrissement (1).

Ensuite de la lettre de partage du 6 novembre 1555, le gouvernement de Fribourg fit un bailliage de la Gruyères, et nomma Antoine Krummenstoll premier bailli, qui, ainsi que ses successeurs jura, au nom de l'état, de maintenir et observer « les libertés, priviléges, droits, anciennes usances et bonnes coutumes (2) », ce qui avait été précédemment reconnu par une déclaration du tribunal arbitral du 1 déc. 1555.

George de Corbières reçut l'ordre de remettre au trésorier de Fribourg le sceau du comte, 9 janvier 1555. En 1557, on fit réparer la chapelle de St.-Jean, dans le caveau de laquelle les comtes avaient leur sépulture. Pour chaque charrois qui fut fait on paya 1 gros. On accorda, le 16 mai 1565, aux carabiniers de Gruyères et La-Tour 2 pièces de drap. En 1568, les pauvres de tout le bailliage furent exemptés de payer le droit de feu. Jean Favre, du château-d'Oex, après avoir enlevé Françoise Morand, fille du lieutenant de Gruyères, l'épousa 1569, ce qui fit alors une grande sensation dans la contrée, parce que les deux jugaux ne professaient pas la même religion, au moins en apparence. Le gouvernement abandonna, le 27 novembre 1570, la collature de la cure de Gruyères au clergé, avec la condition d'entretenir le chœur de l'église et de remplir les fondations. On donne à la chapelle de St.-Jean quatre poses de terre. Malgré quelques représentations les communes furent obligées, en 1577, de soumettre leurs comptes à la passation du bailli, ce qui occasionna des troubles, qui

(1) V. C.-V.-V. Bonstetten "Briefe über ein schweizerisches Hirtenland", 1782; Matériaux pour l'histoire de Gruyères; die Schweiz in ihren Ritterburgen, I[er] vol., p. 278 et s.; Course dans la Gruyères, p. 62.

(2) Fribourg les confirma le 14 juin 1557.

furent réprimés. Jean de St.-Germain, gentilhomme de Gruyères, vendit, en 1577, à l'état de Fribourg tous les cens directs à lui dus dans le comté pour le prix de 1149 fl. 2 gros, et s'établit ensuite à Vevey. Un sire de Châtillon offrit au gouvernement quelques titres concernant le comté, à quelle occasion on lui fit un cadeau de 130 écus, 1580. En 1585, on fit faire des meurtières au château de Gruyères et des galleries, afin de pouvoir y mettre une garnison au besoin et le défendre de tous côtés; en échange, les nobles et bourgeois devaient entretenir et défendre les remparts, les portes et les tours, 1588. En cas d'échange, les ressortissans du comté ne payaient que demilod, 1587. D'après un règlement du 28 mai 1596, il était défendu à tout forain, à l'exception des bourgeois de Fribourg, d'acheter ou de louer des vaches dans toute la Gruyères, à Broc, Charmey, Corbières, Bulle, Vaulruz, etc., et cela sous une amende de 10 fl. Claude Testu, secrétaire du dernier comte, et qui avait épousé la clavaudière du château, étant mort à Viry, en 1587, devait avoir remis à son fils, curial au même endroit, quelques titres concernant le comté, 1587. En 1588, on ordonna à la ville de réparer les remparts, et de payer les portes construites à neufs (1). L'an 1590, un grand tirage eut lieu à Gruyères; le gouvernement députa deux conseillers pour accompagner les carabiniers de Fribourg. L'enterrement du carnaval, le mercredi des cendres, est une vieille coutume bizarre et ridicule, qui date probablement du paganisme, aussi fut-elle défendue à Gruyères, en février 1592. Il serait à désirer que le bon sens en fit justice partout où cette coutume est encore pratiquée. Des moines étrangers s'étant introduits dans la Gruyères, le bailli reçut l'ordre, 1593, de les faire sortir du canton. Le gouvernement, en 1613, accorda

(1) En 1664, les nobles et bourgeois obtinrent la permission de faire réparer les remparts à leurs frais.

à dom Claude Gachet les chapelles de St.-Jean-Baptiste, au château, et de St.-Michel, dans l'église; mais lui refusa, en échange, celle d'Attalens où les revenus étaient nécessaires pour le service divin (1). Le château fut réparé dans le courant de l'année 1615. Le conseil avait cédé l'année auparavant la Joux dessous Moléson à la ville pour 300 écus, et un cens d'un écu. Par sentence du 29 avril 1614, Jean-Baptiste Reynauld, propriétaire d'un domaine provenant des biens du château, fut condamné à acquitter au curé la dîme des novales et des nascens. La ville de Gruyères obtint, 1629, la permission de construire une poudrière sur le ruisseau appelé la Saulsivue, et de fabriquer de la poudre, à condition qu'elle achèterait le salpètre de l'inspecteur de l'arsenal. Il en est encore question en 1676 (v. Pringy). Il paraît que dans le 17e siècle il y avait beaucoup de charlatans dans le bailliage; car le bailli reçut l'ordre, le 6 juin 1648, de leur défendre de pratiquer, et de les expulser. A la suite des troubles qui avaient lieu parmi le peuple du canton de Lucerne, un esprit de mécontentement se manifesta aussi dans la Gruyères, surtout à cause du prix du sel. On mit une garnison de 50 hommes dans le château, et lorsqu'un contingent de 300 fantassins fut armé et prêt à marcher, la tranquilité se rétablit promptement, 1653. Comme dans d'autres endroits (v. Charmey) à l'occasion des foires, il y avait aussi à Gruyères une fête publique, qui finissait par une danse. Le gouvernement, sans doute à l'exemple des anciens comtes, y contribuait par un don en argent, mais comme des abus s'y étaient introduits, principalement par des dépenses inutiles au but de cette institution, il le fixa seulement, 1655, à 20 écus. L'an 1679, la foudre réduisit en cendres la tour de l'église de Gruyères. Le conseil accorda le bois nécessaire

(1) En 1641, les desservans de ces trois chapelles étaient obligés de payer annuellement au doyen de Fribourg 9 écus.

pour la rebâtir, 14 novembre. Les communes intéressées n'étant pas d'accord sur la répartition des frais, il fut décidé, par une sentence du 12 mars 1680, que la ville payerait la moitié, les communes du-Pâquier et Enney chacune 800 écus petits, et celle de Villars-sous-Mont 400, de sorte que cette tour couta 4000 écus, non compris la valeur du bois. En 1658, la Tour-de-Trême fut détachée de la paroisse de Gruyères. A l'article de la ville de Fribourg nous avons fait une courte description d'une fête populaire, appelée le *jeu des trois rois*, abolie depuis 1798, et qu'on voulût imiter à Gruyères, mais le gouvernement le défendit, 1755 et 1756. Dans le lieu appelé *le Pa-dou-ladu* on construisit, en 1765, un pont en pierres. Cinq années plus tard les sociétés des carabiniers de Gruyères et Villars-sous-Mont furent réunies. En 1815, le gouvernement fit une convention avec le clergé au sujet de la collature des chapelles de St.-Jean-Baptiste et de St.-Michel, qui maintenant lui appartient. Une convention eut également lieu 1824, entre le gouvernement, d'une, et la ville, d'autre part, au sujet des droits de pâturage, paissonnage et bocheage dans les forêts cantonales de Bouleires et de Chésalles. En 1333, la ville avait acquis le droit d'ohmgeld pour la somme de 330 fl. d'or, et selon l'usage elle percevait 14 bz. et 1 pot de vin par char. Ensuite de la loi du 27 janv. 1820 et de l'arrêté du 12 décembre 1821, elle a obtenu pour indemnité une rente annuelle et perpétuelle de 115 fr.

Avant de terminer cet article, nous empruntons quelques traits aux *Etrennes fribourgeoises*.

Les Gruériens eurent plusieurs guerres à soutenir, principalement contre les Bernois et les Fribourgeois; entre autre aussi vers le milieu du quatorzième siècle, lorsque le château de la Tour-de-Trême fut incendié. Les ennemis étaient sur le point de remporter la victoire, mais les femmes, voyant du haut des remparts de la ville ce qui se passait, s'avisèrent, se-

lon une tradition, d'un singulier stratagème, pour contrebalancer l'avantage. Elles rassemblèrent à la hâte une grande quantité de chèvres, leur attachèrent sur chaque corne un petit cierge allumé, et les lâchèrent. Les ennemis effrayés prirent la fuite, et les Gruériens restèrent maître du champ de bataille.

Vers l'an 1340, les revenus de la maladrerie des Verneys augmentèrent par le don que lui fit Jean de Varconcelles, chevalier, d'une demi-pose de terre au Pont. Il est naturel de croire que cet hôpital, doté en partie par les comtes, fut réuni à celui qui subsiste encore, et qui jouit de fort belles rentes, dont nous avons déjà parlé.

Ramelin avait succédé, en 628, à Arnobert dans le poste important de Patrice de l'Helvétie bourguignone. Son frère Donat devint archevêque de Besançon. Manerius (nous pensons plutôt Eginolphe) occupait alors le siège de Lausanne. Donat, fort du zèle que Dieu allumait en lui, et de l'appui de Ramelin, que des affaires avaient appelé vers les bords de la Trême, s'enfonça dans les gorges, le long de la Sarine, et annonça aux habitans une religion soutenue par l'appareil des cérémonies, la pureté de ses maximes, et ses dogmes sublimes. La protection des souverains, le peu de commerce que les Gruériens avaient eu avec les étrangers dont ils ne connaissaient pas encore les vices, le concours officieux du clergé voisin, rendirent son entreprise moins difficile et le succès plus prompt. Aussi St.-Donat est-il révéré comme l'apôtre de la Gruyères. Deux seules églises existaient vers ces tems reculés, celles de Bulle et de Broc, de sorte que d'Echarlens à Montbovon et de Moléson au Pré-de-l'Essert les habitans étaient divisés en deux paroisses, séparées par la Sarine depuis le Pas de la Tine. Le clergé s'assemblait annuellement à Bulle, sous la présidence de l'évêque, qui lui distribuait les saintes huiles, l'instruisait et terminait ses différens. Quelques fois, cependant, il con-

voquait le synode au lieu où ses fonctions l'appelaient.

Gruyères était de la paroisse de Bulle. L'éloignement de ces deux villes, la population de la première et de ses appartenances, frappèrent l'évêque de Lausanne, qui, voulant d'ailleurs obliger le comte Rodolphe, consentit à ériger sa capitale en paroisse. Avant cette époque, il n'y avait, outre la chapelle du château sous le vocable de St.-Jean-Baptiste, qu'une autre chapelle, dédiée aux apôtres, et desservie par les altariens (aumoniers) du comte, qui célébraient le service divin, administraient les sacremens, ensevelissaient les morts et remplissaient les autres fonctions de leur ministère. Rodolphe III. fit bâtir l'église de St.-Théodule, ainsi que la cure, à laquelle il attribua environ 70 poses de terrain avec le domaine direct, en 1254. L'évêque de Lausanne approuva la fondation par un acte daté du mois de mai de la même année (1). Le nombre des membres du clergé a varié, en 1411 il était de 5, en 1546 de 6, et maintenant, selon le *Status cleri secularis diæcesis Lausannensis*, 1830, de 4, outre un chapelain dit de Minsier, et il pourvoit lui-même aux places qui viennent à manquer, comme nous l'avons déjà dit plus haut. Le curé Pierre de Gruyères, dont il a été question précédemment, donna des statuts au clergé, desquels nous insérons ici quelques articles pour donner une idée des mœurs de ce tems-là (2). Entre autres, il est dit: "Personne ne sera reçu dans le clergé qu'il n'ait été mis en possession dans l'église paroissiale, ou qu'il n'ait obtenu un bénéfice de l'hôpital. Le récipiandaire payera 10 liv. (Lausannoises), outre un diner honnête, et avant de recevoir la moindre portion des revenus, il prêtera serment d'observer les constitutions

(1) L'auteur des *étrennes*, p. 135, dit que c'était Jean de Cossonay, tandis que selon Ruchat ce devrait être Guillaume II. de Champvent.

(2) V. *Etrennes fribourgeoises*, 1809, p. 110 et s.

écrites ou à écrire, de faire résidence personnelle durant 40 jours, et d'assister à tous les offices du matin et du soir; faute de quoi il ne sera pas reçu. — Quiconque n'obéira pas au coadjuteur, lorsqu'il le désignera pour faire l'office de diacre, payera 5 s., à moins qu'il n'en soit légitimement empêché. — Celui qui ne sera pas au chœur avant qu'on ait récité la première leçon des vigiles, n'aura point de part à la rétribution, et celui qui, en entrant, ne sera pas revêtu de son surplis, payera 4 d. — Celui qui n'assistera pas aux anniversaires, payera 6 d. — Quiconque découvrira l'autel et ne dira pas la messe, payera 5 s. — Celui qui quittera le chœur, ou babillera pendant les anniversaires, payera 6 deniers. — Celui qui, ayant reçu un legs, n'appelera pas ceux qui ont les clefs de la caisse pour l'y verser, sera puni comme parjure. — Seront regardés comme tels le procureur et le coadjuteur qui placeront de l'argent sans en faire dresser un acte obligatoire. — Quiconque ne pourra faire son service par cause d'ignorance ou par défaut de voix, aura un substitut et payera 5 s. chaque fois qu'il ne sera pas représenté au chœur. — Un ecclésiastique, non prêtre, demeurant en ville, ne doit point paraître au chœur s'il n'est pas vêtu comme les autres; sinon le procureur et le coadjuteur doivent le faire sortir. — Celui qui arrive le dernier, porte la croix aux processions, sous l'amende de 5 s. — Quiconque s'abtente durant une année, ne sera pas reçu qu'il n'ait donné un dîner à ses confrères. — Celui qui ne sera pas rasé aux jours solennels, surtout quand le curé donne à dîner, payera 3 s. — Dans les affaires du clergé, en cas d'égalité de suffrages, la voix du curé fait le plus. — Qui s'absente pour affaires, ne doit point être privé des distributions, à moins qu'il ne prolonge son absence au-delà de huit jours sans permission — S'il s'élève des différends entre les membres du clergé, on tâchera de les terminer à l'amiable, et celui qui s'entêtera, sera privé des fruits jusqu'à

fin de cause. — Celui qui manquera à tous les offices, payera 5 s. par absence. — Celui qui entend blâmer le clergé ou l'un de ses membres, doit, sous peine d'être envisagé comme parjure, avertir celui que le blâme regarde. — Les obventions des processions de rogations se partageront. — Les offrandes qu'on fait en portant du vin à bénir sont au curé. — Qui n'observera pas ces statuts sera chassé tout-à-fait, à moins qu'il ne fasse pénitence. — Celui qui jouera pour de l'argent, payera 5 s. — Celui qui révèle les secrets du clergé, sera chassé et exclu de toute assemblée, jusqu'à ce qu'il ait fait une réparation convenable (1). — Celui qui dansera *publiquement*, payera 5 s., néanmoins, un jour de première messe ou de noces de parens, il pourra faire trois danses. »

Ces statuts sont signés: Pierre de Gruyères, curé; Girard Verdan; François Thorin; Pierre Castella; Pierre de Loyes; Jacquet Longuet; Girard Thorin; Humbert de Gruyères; Claude Girod; Jean Loup; et Mourat, greffier. »

Pierre de Gruyères, par testament du 3 février 1577, institua le clergé de Gruyères son héritier, lui laissa une bibliothèque intéressante, composée en grande partie de pères grecs et latins, un corps du droit canon, manuscript sur velin, fort bien écrit en caractères gothiques, de beaux ornemens d'église, et un riche calice, remarquable par son antiquité et ses émaux. Il mourut le 11 mars suivant. Jean Castella, né à Gruyères en 1600, docteur en théologie de la faculté de Douai, protonotaire apostolique, curé et doyen de Gruyères, en 1632, et juge des causes matrimoniales pour l'évêque de Lausanne, débuta par

---

(1) Cet article est facile a expliquer, au moins par rapport aux affaires qui se traitaient dans les assemblées du clergé, puisqu'il en était de même, en majeure partie jusqu'en 1830, des délibérations et décisions des premières autorités administratives et exécutives de presque tous les cantons de la Suisse. (*Note de l'auteur.*)

un procès contre ses paroissiens pour la dîme des nascens; il prétendait qu'ils devaient la lui payer en nature, malgré l'usage et la promesse qu'il avait faite à son installation de ne demander que 4 d. par pièce. Nicolas Meyer, bailli de Gruyères, ayant entendu plusieurs témoins, ne balança pas à le condamner par sentence du 20 juillet 1633. Sa conduite fut, d'ailleurs, irréprochable et digne d'éloges durant les troubles de 1652 et 1653; car il avait bien compris le but de son ministère, qui est d'éclairer, d'instruire et de calmer ses ouailles, et non pas celui de les irriter et de les porter à des excès par les armes du fanatisme, qui n'est pas l'esprit évangélique. Elle lui valut une pension de l'état et la chapelle de St.-Jean-Baptiste. Ayant harangué Jean de Watteville, évêque de Lausanne, lors de sa visite pastorale, ce prélat, pour toute réponse, lui dit: « Monsieur le protonotaire, vous mériteriez mieux que moi de porter la mître de Lausanne. »

Les guerres de Bourgogne obligèrent les visitandines de Besançon de se retirer en Suisse, 1635; une partie s'établit à Fribourg, l'autre à Gruyères par les soins et les largesses du doyen Castella; delà ses relations avec la mère de Chantal, et Charles-Auguste de Sales, successeur de St.-François. Le curé Castella termina sa carrière en juin 1656.

François-Pierre Castella, né en 1690, mort l'an 1764 à Fribourg, était entré dans la compagnie de Jésu, et sur le déclain de son âge il avait composé un ouvrage sur l'*invention et la perfection des arts*. Son frère Hilaire Castella, 1697 — 1765, était chartreux et avait rendu, dans la guerre de sept ans, de grands services à la maison que son ordre avait à Liége.

D'après une tradition populaire les toits des maisons de la ville de Gruyères avaient été enlevés par un ouragan, et le battant de la cloche de la chapelle de St.-Jean emporté jusque dans la forêt de Bouleires, où il fut retrouvé six mois après. En considération de ce prodige, la bourgeoisie s'engagea à maintenir la

corde de cette cloche, à condition qu'on la sonnerait durant les tempêtes (1), et à payer au chapelain la dîme de tout ce qui se semerait dans le fief de la Mothe, 1573. Le pape Innocent VIII, sous le comte Louis, pourvut d'ingulgences la chapelle, 1485, dans laquelle on trouve une croix de cristal remplie de reliques, dont l'énumération se voit sur une feuille de parchemin, écrite en caractères gothiques.

Dans l'église de St.-Théodule on remarque la chapelle de St.-Antoine, qui, d'après le millésime 1416, paraît avoir été érigée par le comte François I. Son portrait et celui de son épouse sont peints sur les deux ailes de l'autel. Ils sont représentés à genoux vêtus de longs habits de pourpre brodés d'hermine, la toque du comte suspendue, l'éperon doré au pied gauche; la comtesse paraît enceinte, le chapelet en main, coiffée d'un petit voile noir, qui lui donne assez bonne grâce. Sous le rapport des costumes cette antiquité est intéressante et digne de l'attention des connaisseurs. Cet autel est probablement un *ex voto*, auquel se ratache, peut-être, l'histoire populaire de Jean l'esclopé, que nous voudrions pouvoir insérer ici, mais l'espace nous manque, de sorte que nous renvoyons nos lecteurs à un ouvrage souvent cité (2).

G'STEIN, maison éparse, paroisse de Plaffeyen.

GÜBEL, 1 maison champêtre dans la par. de Tafers.

GUÉRAVET, hameau de la paroisse de Groley sur la route de Neuchâtel, contenant 10 habitations.

GUÉVAUX, hameau du cercle de Cuderfin, district d'Avenches, canton de Vaud. Situé sur le bord du lac de Morat, vis-à-vis de cette ville, Guévaux est connu par ses papéteries, dont deux maisons de campagne et 1 ferme seulement font partie de la paroisse de Motier dans le Haut-Vuilly.

---

(1) Cet usage dangereux et superstitieux est défendu par l'art. 27 du règlement du 14 août 1813.

(2) Die Schweiz in ihren Ritterburgen, t. I, p. 300.

**Guglenberg**, hameau contenant 5 maisons, dans la paroisse de Tafers.

**Guillaume**, le décanat de St.-, composé des paroisses de Jougne, Hospitaux et Longeville, ne fait depuis la révolution de France (1789) plus partie de l'évêché de Lausanne.

**Guin**, v. *Düdingen.*

**Guinchet**, (*Guinzet*), domaine, maison de campagne, pavillon et four, paroisse de Villars, dans la banlieue de la ville de Fribourg, hors de la porte de Romont, la ferme et un grenier, également de la paroisse de Villars, sont hors de la banlieue de la ville. Depuis cette campagne l'on jouit d'une belle vue, et on a dans la proximité plusieurs promenades très-variées et agréables.

**Gumeffens**, (*Gumuffens*, *Goumefens*, *Gumfleur*, dont on a même fait *Gum-* ou *Gumbschen* en allemand), hameau et commune de la paroisse d'Avry-devant-Pont, préfecture de Farvagny, sur la route de Fribourg à Bulle, contenant 207 poses de prés, 281 de champs, 43 de bois, 46 pâquiers de pâturages, 308 habitans, 1 chapelle (St.-Jean-Baptiste), 6 maisons; 8 et 1 scierie en Soreta; 3 à Malla-Mollié; 18 et 1 scierie en la Chenau; 11, y compris 1 auberge et 1 forge, dessous-Fey, ainsi qu'un châlet, 2 granges et quelques autres petits bâtimens; 1 maison, 3 granges et 1 châlet en Trémaoulaz, 1 et 2 granges au Craou; et 3 à Villars-Vassaux. Ceux de Vuippens ayant, contre la teneur d'une sentence, conduit leur bétail sur le commun à Villarvassaux, furent condamnés à un dédommagement et aux frais, 1587; mais depuis le 8 sept. ils pouvaient jouir de la fin de Vallasaux, 1590.

**Gümmenen**, *Klein*-, v. *Ferenbalm.*

**Gumschen**, v. *Belfaux.*

**Gurbrü**, (*Corbrü*, *Curbrü*), village bernois, qui fait partie de la paroisse de Kerzerz.

**Gurmels**, (*Gurmelz*, *Cormodes*), grande paroisse de la préfecture de Fribourg, divisée en quatre sections

et plusieurs communes, décanat de Ste.-Croix, dont le chapitre de St.-Nicolas a la collature, et qui contient 1,383 poses de prés, 2,807 de champs, 1,037 de forêts et 54 de pâturages; 1,462 habitans, et 373 bâtimens, qui sont assurés pour 395,450 frs. Le gouvernement nomme le chapelain. Cette contrée est très-fertile en grains, mais elle serait susceptible d'être mieux cultivée qu'elle ne l'est. Dans quelques localités on parle l'idiome allemand du pays, dans d'autres le romand. La paroisse de Cormondes, située à la frontière de la préfecture de Laupen, canton de Berne, de celle de Morat, et qui est fortement boisée, a été depuis longtems le refuge de vagabonds, qui constamment y ont trouvé un asile. Odet Contesson de Trey épousa, en 1482, Marguerite de Faussigny, qui lui apporta en dot diverses terres et fiefs, entre autre la terre de Gurmels, laquelle fut vendue, en 1518, par elle avec l'autorisation de ses trois fils. Dans l'acte il est dit que Marguerite vend ses juridictions et hommes abergeans dans la paroisse et village de Cormondes. On ordonna, en 1676, d'en expulser tous les Bohémiens (*Zigeuner*), comme on appelait alors les gens sans aveu, qui menaient une vie nomade. Le commissaire Collon, de Morat, fut emprisonné en 1559, parce qu'il avait ris et plaisanté, lorsque des iconoclastes eurent enlevés des images de saints de l'église, pour les détruire dans une forêt voisine, qui appartenait à un Mr. de Watteville. Schœnenbühl, hameau de la paroisse de Laupen, faisait partie de celle de Cormondes avant la réformation, et en 1579, on lui réclamait encore un pot d'huile en faveur de l'église. Le 24 janvier 1559, l'abbé d'Hauterive fut condamné à payer à l'église de Gurmels, comme par le passé, un cens annuel de 20 gros. Le 14 janvier 1592, on décida, que tout ce qu'on offrirait sur l'autel, devait parvenir au curé, et ce qu'on placerait dans le bassin ou sur la table, serait la propriété de la fabrique. Eltschinger dit dans sa chronique, qu'après la bataille

de Laupen (1339) 40 guerriers de l'ennemi firent une incursion du côté d'Unterbœsingen et Cormondes; qu'ils pillèrent les habitans et qu'ils voulurent passer la Sarine par Kriechenwyl, en chassant devant eux le bétail qu'ils avaient pris; mais que les paysans de Gurmels et des environs firent le vœu de bâtir une chapelle sur une colline; qu'ils triomphèrent de leurs adversaires, et que de-là provient l'origine de l'église actuelle, mais c'est probablement celle qui se trouve sur le Dürrenberg.

Gurmels (*Cormondes*), village paroissial et commune, à 2 lieues au nord de Fribourg, contenant 2 églises (l'une St.-Germain), 2 presbytères, 1 auberge, 1 pinte, 1 forge, 2 maisons de campagne, 48 fermes, 1 four, 6 greniers, 1 poste de gendarmerie, 242 poses de prés, 659 de champs, 178 de forêts et 1 de pâturage, y compris le *Petit-Cormondes*.

Gurmels, *Klein*-, (*Petit-Cormondes*), village ou hameau de la paroisse de Gurmels, composé de 15 maisons et quelques petits bâtimens. Les deux communes réunies contiennent 242 poses de prés, 659 de champs, 178 de forêts et 1 de pâturage.

Gurwolf, v. *Courgevaux*.

Gurzelen, (*Gurzlen*), petit hameau de 4 maisons et quelques bâtimens adjaçans, de la commune de Ried (v. cet art.) dans la préfecture de Morat.

Guschelmuth, v. *Cuschelmuth*.

Gutetanne (*à*), maison champêtre, paroisse de Tafers.

Gutmannshaus. Grand domaine et ferme dans la paroisse de Plaffeyen, entre la Singine-chaude (*warme Sense*) et la Singine-froide (*kalte Sense*), qui s'y réunissent en formant un angle avec le terrain situé au-dessus du lit de ces deux torrens, (v. Singine, rivière). C'est près de-là que commence la nouvelle route du Schwarzesée. La tradition porte que dans le bon vieux tems un pâtre menait dans cet endroit une vie patriarcale; que lorsque les habitans du Gessenay ou du Simmenthal quittaient leurs vallées pour

passer les montagnes par des sentiers escarpés et pr.
pratiqués et se rendre à Fribourg ou dans les contrées voisines, ils trouvaient constamment et à toute heure un gîte ou un abri chez le propriétaire de ce châlet, qui s'empressait de leur offrir du lait, du gâtalet (1) et du fromage, et qui les faisaisait asseoir près du foyer de la cuisine pour se chauffer ou se sécher. De-là le nom de *Gutmannhaus* ou la maison du bon homme (2), dont il est déjà question dans un acte de 1319.

# H

HACKENBERG, v. *Hattenberg*.

HALA, 2 habitations, paroisse de Bösingen.

HALTA, *Unter*-, 4 maisons, *Ober*-, 3 maisons, *Scheur*-, 1 maison, et *Ris*-, 3 maisons, paroisse de Rechthalten.

HALTA, *in der*, maison champêtre, paroisse de Tafers.

HALTA ou *Freschhalta*, 1 maison, paroisse d'Ueberstorf.

HALTA, maison isolée, paroisse de Heitenried.

HALTEN, groupe de trois maisons, par. de Tafers.

HALTLE, *im*, maison isolée, paroisse de Rechthalten.

HÆLTETLI, maison isolée, paroisse de Plaffeyen.

HÄGLI, *im*, maison isolée, paroisse de Düdingen.

HÄUSI, *zum*, 1 maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

HAHNENHAUS, maison isolée, paroisse de Bösingen.

HANGBÜHL et *Hinterhangbühl*, 2 habitations, paroisse de Heitenried.

HANGRIED, maison champêtre dans la peroisse d'Ueberstorf.

HAPFEREN, 3 maisons, paroisse de Plaffeyen.

HASSLERA, maison isolée, paroisse de Tafers.

HASSLERA, 2 maisons, paroisse de Düdingen.

---

(1) *Gâtalet*, *galleta*, biscuit, (*Zwieback*), dans l'idiome allemand de ce canton *Büja*.

(2) V. *Alpenrosen*, 1823.

HAYO'SMÜHLE, *bey*, 2 habitations, paroisse de Tafers.

HAYO'SMÜHLE, 1 moulin avec habitation et 1 ferme, paroisse de Tafers.

HATTENBERG (*Hackenberg*, *Hackimberg*), maison de campagne en-delà de Bourguillon, paroisse de Tafers, avec une ferme et un bâtiment adjaçant. Une ancienne famille portait ce nom, mais son château était au bord d'un précipice au-dessus du Gotteron, entre la porte et le village de Bürglen. Borcard vivait en 1226; Rodolphe passe (1226) pour être le fondateur de l'ancienne commanderie de St.-Jean; Guillaume est connu par un acte de l'an 1259; Bartholomé et Marmet par un autre de 1301; Jean, en 1313, était curé à Arconciel; et Pierre, en 1337, à Hauteville. C'est le dernier dont on trouve des vestiges. Ce domaine appartenait, en 1581, à Peter Lanthen-Heid; car on lui accorda en mars des tuiles pour couvrir sa maison à Hattenberg. En 1609, il est encore fait mention de lui.

HAUMATTA, v. *Hochmatte*.

HAUTCIERGE, (*Occierge*) le, dont les Germanomanes du 16e siècle ont fait *Trochen*- (*Trocken*-) *fass*, est un droit féodal particulier à quelques montagnes de la Gruyères et de Châtel-St.-Denys, percevalable pour le laitage (fruit) pendant un ou plusieurs jours après l'alpage, et qui se paye ou en fromage ou à tant par vache. Il existe à cet égard différentes décisions. La montagne appelée Sador, p. e., devait annuellement un fromage au château de Gruyères pour le hautcierge; mais le 19 février 1593, on permit au propriétaire de l'acquitter au moyen d'un sol par pâquier. Le 13 mars 1671, on permit à la commune de Montbovon et à son huissier, de percevoir dans l'étendue de son territoire le Hautcierge contre l'acquittement de 10 écus petits en faveur du château de Gruyères. La montagne appelée Pontet, dans le bailliage de Châtel-St.-Denys, était taxée à 24 écus pe-

tits pour le hautcierge, et celle de Chérisaoulaz-Derrey à 14 écus (3 février 1767).

Le droit de hautcierge pour l'alpage de trois jours que devait la montagne de Teysachaux, et dont le gouvernement laissa la jouissance aux baillis de Font, Surpierre et Rue, ne leur est porté en compte par faveur spéciale qu'à raison de 5 gros par pâquier (14 juillet 1622). La montagne dite Entremont, commune de Lessoc, contenant 10 1/2 pâquiers, était taxée à 1/2 bz. par vache, (21 juin 1595), v. *Trémettaz*.

Le Grand-Conseil déclara le 13 janvier 1804, "que l'abolition de la redevance appelée *Hautscierges* n'a pas eu lieu, mais qu'elle est rachetable" (1).

Hauterive, (*Altenryf*, *Alta Ripa*), ancienne et célèbre abbaye de l'ordre de cîteaux, sur la rive droite de la Sarine vis-à-vis du village d'Ependes, à 2 lieues sud-ouest de Fribourg. Guillaume, seigneur de Glane, le dernier rejeton mâle de cette illustre maison, fondateur de ce monastère, en 1137, y finit ses jours en habit de frère-convers au mois de février de l'année 1142, et fut enseveli solennellement dans un mausolée, qui se voit dans l'église à côté du grand-autel. Il fit démolir, dit la tradition, son château, situé sur une éminence entre le confluent de la Glane et la Sarine, et où l'on voit encore les restes d'une

(1) *Bulletin des lois*, t. I, p. 250, où cette redevance est désignée sous les noms de *hautscierges* et *ventes*, ou plutôt *vendes*; car, le 30 octobre 1631, il fut décidé, que les propriétaires du Moléson devaient acquitter, comme les autres du bailliage, en 1560 et 1617, le fromage usité. Le 12 février 1674, on laissa les vendes aux huissiers, à titre de gratification du gouvernement. Dans le bulletin allemand on a conservé les mêmes termes que dans le français, où de *vendes* on a fait *ventes*, ce qui, cependant, n'est pas sinonyme; car, en 1402, Guillaume de Menthon, évêque de Lausanne, vendit à Pierre Cult, notaire de Bulle, les vendes de Bulle pour le prix de 70 l. de L., que son prédécesseur Jean avait cédé jadis à Aymo Escot, donzel, à titre de rachat moyennant 40 liv.

muraille d'enceinte et d'un fossé. Les matériaux de ce castel furent employés à la construction de la maison consacrée à Dieu. On conserve encore dans le trésor sa bague. Il est sans doute inutile de dire que tous les ans les religieux reconnaissans célèbrent un anniversaire pour le repos de son ame. Les armoiries d'Hauterive sont celles du sire de Glane, un lion d'azur couronné, rampant sur fond de gueule, parsemé de petites croix d'argent, et écartetées avec celles de l'ordre. Plusieurs seigneurs enrichirent cette abbaye, entre autres les comtes de Gruyères, de Neuchâtel, de Genève, de Savoye, etc.

Hauterive a sous sa direction spirituelle et temporelle les religieuses bernadines de la Maigrauge près de Fribourg, de la Fille-Dieu, sous la ville de Romont, et avant la réformation l'abbaye de Cappel (Capella), dans le canton de Zurich, à ce que dit l'auteur des *Etrennes fribougeoises* (1), où Zwingle fut tué dans la bataille de l'an 1531 (2).

Le premier abbé d'Hauterive a été Gérard, religieux de Clairvaux, et disciple de St.-Bernard, qu'il reçut à son passage allant au concile de Latran. Gerard, en 1137, fut envoyé depuis l'abbaye de Cherlieu en Bourgogne, pour fonder la nouvelle maison, avec la permission de Guido de Marliniaco, évêque de Lausanne. Cette abbaye a des propriétés considérables en montagnes et domaines dans ce canton (3), et en vignobles dans celui de Vaud (4). Elle possède, en outre, des droits féodaux, et avant l'an 1798, elle faisait administrer la justice sur plusieurs villages par un châtelain, qui résidait à Neyruz (5).

Berchtold IV, duc de Zähringen, fondateur de la

(1) 1807, p. 124.
(2) *Lutz*, lexikon, 1827, t. I, p. 260, et autres.
(3) Dans le val de Charmey, Grange-neuve, Châtillon, Pré-de-l'Essert, Sales, etc.
(4) Aux Faverges, à Arans, Merlet, etc.
(5) Posieux, Neyruz, Onnens, etc.

ville de Fribourg (1175), avait pris cette abbaye sous sa protection spéciale, et exempté la maison qu'elle y possedait déjà et dont elle est encore propriété en ville, de tous impôts et lois séculières (1157).

L'empereur Albert I avait conféré son droit d'*avouerie* (1), qu'on appelle vulgairement et improprement *avoyerie*, à Guillaume, comte d'Aarberg, 1299. Depuis 1312 — 1368 ce droit a appartenu à la ville de Fribourg, et finalement d'une manière définitive en 1455. Rogerius, évêque de Lausanne, le jour de la dédicace de l'église de St.-Nicolas, accorda aux Fribourgeois la permission de se faire ensevelir dans les abbayes d'Hauterive, Humilimont (Marsens), et Payerne, mais sans préjudice des droits du prélat, prêtre ou curé du lieu (1182).

Plusieurs papes accordèrent des bulles particulières à Hauterive, entre autres Innocent III, qui permit aux abbés de pouvoir se servir des témoignages de leurs religieux en leurs propres causes tant civiles que criminelles, outre d'autres immunités concernant l'exemption des synodes et justices séculières, la réception des novices, l'élection des abbés, la consécration et bénédiction des autels, l'ordination des religieux, etc., (1198), et Martin V, le droit d'user de la mître, de l'anneau pastoral et autres ornemens pontificaux, et de pouvoir donner la bénédiction solennelle après les messes, vêpres et matines, etc., 1416 (2). L'abbaye d'Hauterive est en droit de faire desservir les églises dépendantes d'elle par ses propres religieux, ou par des vicaires amovibles *ad nutum* (à volonté) (3).

(1) V. Merlin, *Répertoire de jurisprudence*, tome I, p. 486.

(2) Ce droit fut accordé à Pierre d'Avry ou Affry, et à ses successeurs.

(3) Ecuvillens, Onnens, Cugy, Lentigny et Nuvilly, et jadis Treyvaux et Cormondes. Il doit exister un ordre, probablement de l'ordinaire, qui défend aux couvens de faire desser vir leurs cures par des moines, comme cela a encore lieu dan toute la Suisse orientale et le Valais, mais jusqu'ici nous n'a-s vons pas pu le découvrir.

En 1646, Jean de Wattewille, évêque de Lausanne, commanda à tous ceux de son diocèse tant ecclésiastiques que séculiers de laisser parvenir aux religieux et religieuses de l'ordre de St.-Bernard, la dîme des novales partout où ils perçoivent la dîme.

En 1215, Othon de Dompierre et Pétronille d'Avry, son épouse, donnèrent à l'abbaye d'Hauterive la dîme de Villars-Bramard avec une maison à Dompierre sur Lucens, dont il était seigneur. Depuis la réformation cette dîme a été échangée contre celle de Posat, paroisse de Farvagny.

Depuis sa fondation, l'abbaye d'Hauterive avait joui paisiblement de ses biens pendant plusieurs années. Elle éprouva quelques désagrémens à cause du voisinage et de la considération qu'avait pour ces solitaires la maison de Zähringen; mais cette crise, occasionnée par les déprédations des gentilshommes des environs, ne fut pas longue, et des donations, pour ainsi dire journalières, fournissaient les moyens de réparer des pertes passagères. L'on ne doit donc point s'étonner, si ces religieux pouvaient faire des présens à ceux qui en agissaient de bonne foi avec eux. Vers le milieu du 12e siècle on disait qu'ils n'avaient qu'un sol de rentes de moins que la ville de Fribourg. Si ces moines devinrent riches par les largesses et libéralités des fidèles, ils les dûrent principalement à l'industrie, au travail et à une bonne administration. Sous l'abbé Guillaume de la Roche, le pape Innocent III se fit rendre compte de l'état du monastère et de ses possessions. Il dût être surpris que dans une contrée naguères inculte et couverte de bois, on fut parvenu à récolter abondamment du froment, du méteil (1), des pois, du vin, des châtaignes (2), aussi permit-il (1198) aux moines de consacrer aux travail des mains quelques heures, mêmes les jours de fêtes,

(1) Vulg. *messel*, *mècle*, probablement de *mischelkorn*.
(2) Ces deux derniers articles sans doute aux Faverges, canton de Vaud.

et les loua d'avoir établi des fabriques de drap. Mais, d'autre part, ce pontife voulut que la clôture fut exactement gardée, la règle strictement observée; qu'aucun moine ne put emprunter de l'argent ou se porter caution sans l'aveu de l'abbé et du chapitre; que ceux-ci ne fussent tenus en rien, si quelqu'un enfreignait cette défense; et pour prouver combien il aimait à favoriser des établissemens aussi utiles dans le moyen âge, il déclara que le monastère était indépendant de l'ordinaire, que les moines nommeraient librement leur abbé et sans influence étrangère, et que celui-ci pourrait donner les premiers ordres aux novices, si l'évêque s'y refusait. En 1256, le chevalier Humbert de Fernay assigna aux religieux d'Hauterive un revenu de 45 liv. L., à condition que toutes les années le lendemain de pentecôte, il serait distribué suffisamment de pain et de fromage pour faire l'aumône à 360 pauvres. Ces sortes de distributions étaient fort en usage autrefois, mais les abus qui en étaient inséparables, puisque les fainéans et les vagabonds en profitaient presque seuls, obligèrent d'en changer le mode et d'appliquer ces fondations au maintien des hôpitaux; aussi l'abbaye fournit-elle actuellement 9 sacs de méteil à celui de Romont.

Il est dit dans une ancienne chronique latine de Fribourg, que le lundi, 13 août 1387, les Bernois fûrent au couvent d'Hauterive et le pillèrent entièrement, sans y mettre le feu; mais ils n'y demeurèrent pas long-tems; ils se retirèrent et s'en allèrent au-delà de la Sarine par le gué et le pont de Corbières ou plutôt de Tugy. Jean d'Affry était alors abbé; son successeur Jean Grosset obtint de la comtesse Isabelle de Neuchâtel une lettre, qui lui confirmait le droit de prendre des meules de moulin à la carrière d'Anet (1); c'était au moins une légère consolation

(1) Grand village du canton de Berne sur la route de Neuchâtel, appelé *Ins* en allemand.

après un tel désastre. L'an 1447, 12 guerriers bernois, qu'une chronique titre de Ganymèdes, s'amusaient à abbattre de la tête des saints des plumes de paon, (la cocarde autrichienne); mais 4 Fribourgeois les surprirent, en tuèrent deux, en firent autant de prisonniers et mirent les autres en fuite.

Parmi les abbés qui se sont distingués, on remarque Gérard, mort en odeur de sainteté en 1157; Pierre d'Avry (1), 30e abbé, porta le premier la mitre; à la demande du sénat et du clergé, il fit présent à l'église collégiale de Fribourg d'une partie d'un os du bras de St.-Nicolas. Recommandable autant par sa piété que par son économie, ce prélat a mérité le titre de second fondateur de la maison; il mourut en 1449. Bernard de Lenzbourg, 54e abbé, fut nommé à l'évêché de Lausanne, en 1782. Il a beaucoup embelli le monastère, et il a laissé quelques manuscrits, principalement une chronique, connue sous le titre d'*Anecdotes fribourgeoises*. Il est mort en 1795. Parmi les religieux Guillelmus Altaripanus est connu en Allemagne par ses missions et prédications.

En 1578, un incendie a réduit en cendres une partie des bâtimens d'Hauterive. Jadis il y existait un pont sur la Sarine, dont il est fait mention en 1583 et 1589, mais qui ayant été emporté par les eaux, a été remplacé par un bac.

Au commencement de ce siècle on avait voulu établir à Hauterive une école rurale d'après les principes agronomiques de Mr. de Fellenberg de Hofwyl, mais ce projet n'a jamais été réalisé, ainsi que celui d'y former un pensionnat pour des jeunes gens, auxquels on voulait donner une éducation à-la-fois utile et soignée.

Nous terminerons cet article par une anecdote assez curieuse.

Lorsque sous l'abbé Pierre d'Affry le couvent d'Hau-

(1) Il était abbé en 1431.

terive céda au chapitre de Fribourg une partie d'un os du bras de St.-Nicolas, on alla chercher cette relique en procession, le Petit-Conseil à cheval, accompagné du clergé et de beaucoup de bourgeois de la ville. Cette procession se renouvelait chaque année le jour de la St.-Béat au commencement du mois de mai, et les moines offraient alors un dîner au Petit-Conseil et aux chanoines. Plus tard, le Conseil n'y allait plus, mais on y envoyait les quatre plus jeunes chanoines, les enfans de chœur, et les écoliers avec leurs maîtres, tous à cheval. Les jeunes gens chantaient des hymnes, et comme ces cavaliers-novices ne connaissaient pas l'art de l'équitation, leurs parens conduisaient les montures par la bride. Au couvent l'on servait du poisson aux chanoines, du riz aux écoliers, dont ils faisaient ample provision, et à tous du vin et du pain en abondance. C'était un jour de fête pour les uns et les autres, et lorsqu'on voulut désigner un mauvais cavalier, on disait que c'était un *cavalier de St.-Béat*, et on lui chantait ou sifflait l'air de l'hymne de St.-Nicolas. L'abbé de Lenzbourg proposa au Conseil de supprimer cette singulière cavalcade, qui était onéreuse à sa maison et sans but, et il fit l'offre, vers l'an 1770, de remplacer cette colation par une rétribution que le monastère payerait annuellement à la caisse des écoles primaires de la ville, que l'on appelle aussi petites écoles. Cette proposition fut agréée, et dès-lors l'on cessa d'aller à Hauterive.

C'est dans ce monastère qu'Urs Hirsinger, dernier abbé de Frienisberg (1), termina ses jours, moyennant 180 écus au soleil qu'il paya une fois pour toutes en 1532.

Hauteville, (*Auteville*, *Altenfüllen*, *Altæ villæ*), paroisse de la préfecture de Corbières, et du décanat

(1) Ancienne abbaye de l'ordre de cîtaux, supprimée lors de la réformation, sur la route de Berne à Neuchâtel dans la préfecture d'Aarberg.

de la Val-sainte, contenant 491 poses de prés, 579 de champs, 89 de bois, 310 pâquiers de pâturages; 434 habitans, et 137 bâtimens, assurés pour 72,600 fr. La paroisse est divisée en trois quartiers; dans le quartier du village on trouve 1 église (St.-Etienne, p. m.), dont le gouvernement a la collature, 1 cure, 14 maisons, y compris 2 auberges, et 5 granges; 1 maison au Plan-champ; 3 aux Bassés; 1 au Praz-Maouron; 1 au Forcho; 1 ès Corbettés; 2 au Bradin; 1 à La-Bay; 1 au Bradin-d'Avaux; 1 au Fey; 1 au Fey-d'Avaux; 1 à la Condemena; 1 au Boulanger; 2 au Champ-à-Vuilleime; 1 à Jora; 1 au petit Jora; 1 au Bois-du-Rio, ainsi que divers petits bâtimens. Le quartier du Ruz contient 1 maison à Longema; 1 à la Crotta; 1 à la Sala; 1 au Brego; 5 au Ruz; 2 au Ruz-d'Amont; 1 en Cheseaux; 5 au Mont; 1 à Ferdevy; 1 à Cloz-Carro; 1 à Bouratier; 1 au Praz-Vigny; 1 au Praz-Colla; 1 au Melei-d'Amont, avec quelques petits bâtimens. Le quartier d'Impart est composé des maisons suivantes: 1 ès Rafours; 1 à Zernin; 1 aux Rappés; 1 aux Farvages, avec une forge; 2 à Léchire; 1 sur le Mola; 2 au Plan; 5 à Impart; 1 au Mont-Maffré; 1 au Larchian; 1 au Sot; 2 à la Sauge; 2 au Grand-Essert, et comme dans les deux autres divers petits bâtimens, tels que granges, greniers et châlets.

Rodolphe de Sionevey, donzel, de Corbières, vend des cens à Hauteville à Girard, co-seigneur de Vuippens, 1469. Le gouvernement en fit de même d'une pièce de terre d'environ 3 poses, appelée le Boz près d'Hauteville, au bailli Antoine Odet pour 150 écus, 1631. En 1581, la commune fut condamnée à payer ses sonneurs, sans charge pour celle de Corbières. L'année 1784, on y établit une justice. C'est à l'absence d'une loi sur les eaux et forêts qu'il font attribuer non-seulement des difficultés nombreuses qui existaient jadis et qui, par fois, existent encore, entre autres celle qui occupa, en 1772, les communes

d'Avry-devant-Pont et de Vuippens, d'un côté, et de Hauteville, de l'autre, mais encore les dégats considérables que les rivières occasionnent, surtout la Sarine dans cette partie du canton.

**Hauteville**, v. *Altavilla*.

**Heimathlose**, v. *Fribourg*, préfecture, rub. population.

**Heitenried**, (*Heidenried*), la paroisse de, est de l'arrondissement de Fribourg, et du décanat allemand. Le curé est nommé par le propriétaire du fief, qui y possède encore des droits féodaux très-étendus. La paroisse a 440 poses de prés, 845 de champs, 357 de forêts et 52 de pâturages, 102 bâtimens qui sont assurés pour 101,700 frs., et une population de 416 ames.

**Heitenried**, village paroissial à passé 2 lieues nord-est de Fribourg sur la gauche de la route de Schwarzenbourg. Il est situé sur une hauteur et dominé par un antique château seigneurial, depuis lequel la vue est très-étendue, aussi le voit-on de loin (1). On y trouve 1 église (St.-Michel), 1 auberge, 1 pinte, 1 forge, 15 maisons et 10 petits bâtimens. Dans une forêt qui avoisine le château, on a creusé dans le roc plusieurs petites chapelles que les gens des environs visitent par dévotion, et qu'on appelle "chapelles du bois" (*Holzkapellen*). Il y a, de plus, à Heitenried un bureau de péage pour l'entrée et la sortie des boissons. Les habitans de Schwarzenbourg ayant bâti un pont au-bas de Heitenried, pour faciliter le passage de la Singine, il fut décidé, le 10 octobre 1662, que les communes de Tafers et Heitenried contribueraient pour la moitié à son entretien, (v. *Mezières*). Dans le plateau entre la Sarine et la Singine près de Heitenried et Ueberstorf on trouve des blocs de granit avec de grands cristaux d'éparvin (*Feldspath*), semblables à ceux de la vallée de la Reuss (2).

---

(1) Son élévation est à 492′ (159 m.) au-dessus de Fribourg, et 2,447′ (792 m.) au dessus de la mer.

(2) V. *B. Studer*, Monographie der Molasse, p. 225.

Heitenwyl, (*Heitewyl*), village, paroisse de Düdingen, composé d'une maison de campagne, de 10 fermes et d'une chapelle.

Heiterb, et *Ober*-, 2 maisons champêtre, paroisse de Tafers.

Helmetingen, v. *Morvin*.

Hennens, *Hénens*, hameau, commune et ancienne seigneurie de la paroisse de Billens, préfecture de Romont, contenant 189 poses de prés, 326 de champs, 89 de bois; 81 habitans, 1 chapelle (St.-Bernard), 1 four bannal, 25 maisons, et quelques petits bâtimens. La chapelle avait été fondée par Claude Maillard, et comme les ornemens en furent pillés deux fois, le gouvernement lui fit un don d'une pistole, 1678.

Henney, v. *Enney*.

Henri, le décanat de St.-, se compose des paroisses du Crêt, de St.-Martin, Porsel, Morlens, Rue, Promasens et Attalens.

Henzenried, 3 habitations dans la paroisse de Tavel.

Hermisberg, 2 fermes, paroisse de Tafers. La commanderie de St.-Jean y possédait un fief, en 1269. Il en est encore question dans des actes de 1621.

Hermisbergboden, 1 maison isolée, par. de Tafers.

Hermisbühl, petit hameau dans la paroisse d'Ueberstorf, contenant 4 maisons.

Hermitage, v. *Magdelaine*.

Herrenscheuer, 1 maison champêtre, paroisse de Tafers.

Herrenscheuer, petit hameau dans la paroisse de Rechthalten, qui contient 4 maisons.

Herrgarten, 3 maisons dans la paroisse de Tavel.

Herrgarten, 2 maisons, paroisse d'Ueberstorf.

Heumatte, maison éparse, paroisse de Tafers.

Heymo- ou Haymo-Muhren, v. *Muhren*.

Himmel, *unter'm*, 2 habitations, par. de Tafers.

Hinterkehr, habitation isolée, par. de Heitenried.

Hiverner, *Hivernage*, v. *Pâquier*.

**Hobel**, *im*, maison éparse dans la paroisse de Tafers.

**Hochmatt**, montagne de la paroisse de Charmey, qu'on appelle en patois *Haumatta* ou *Omatta*. Son châlet est le plus élevé de tout le canton (1), ou comme l'on dit la plus haute chaudière. La tradition y place une histoire d'esprits familiers (servans), qui est encore commune à d'autres montagnes (2).

« Dans le vieux tems, disent les bergers, il y avait sur la Hochmatt un de ces esprits familiers, qui protégeait les troupeaux et les gardait d'accidens pendant la nuit. Chaque soir un des pâtres du châlet portait sur le toit un baquet plein de crême, qu'on trouvait vide le l'endemain. Or, il arriva qu'une fois un domestique au-lieu de remplir le baquet de crême, y mit tout autre chose, plus, mais non mieux sentant que rose, selon une expression du jovial Rabelais. Le servant très-offensé de cette mauvaise plaisanterie, cria pendant la nuit aux *armaillis* d'aller aiguiser leurs couteaux, parce que plusieurs de leurs vaches venaient de tomber dans les précipices.... Et dès-lors il ne parut plus! »... Cette fable populaire a du moins son utilité, en apprenant qu'il ne faut jamais payer d'ingratitude ceux qui nous rendent service.

Depuis la cime de la Hochmatt on peut jouir d'une vue très-étendue, la chaîne des glaciers s'y présente surtout dans toute son imposante grandeur. (V. les *Mortais* pour la partie botanique.

Le *petit Mont* est situé au pied de la Hochmatt, son élevation n'est que de 2,003′ au-dessus de Fribourg et 3,957′ au-dessus de la mer. Cette élévation a été mesuré depuis le haut de cette montagne.

**Höhe**, *auf der*, maison champêtre dans la par. de Tafers.

---

(1) Le sommet, qui peut encore être brouté par les vaches, est à 4,700′ au-dessus de Fribourg, et à 6,754′ au-dessus de la mer; le châlet au-dessous à 4,258 et à 6,212′, et celui plus bas à 3,529 et à 5,438′.

(2) V. *Conservateur Suisse*, 1822, p. 290; Alpenrosen, 1824 et 1826.

Höllgraben, *im*, hameau de la paroisse de Tafers, contenant 7 maisons.
Hölzli, *im*, maison isolée, paroisse de Bösingen.
Hölzli, *im*, 2 habitations, paroisse de Düdingen.
Hofmatt, 1 habitation éparse dans la paroisse de Tavel.
Hofmatt, maison isolée, paroisse de Rechthalten.
Hofmatt, *in der*, métairie, paroisse d'Ueberstorf.
Hofstetten, petit hameau contenant 4 maisons, dans la paroisse d'Ueberstorf.
Hohenried ou *Horried*, 1 maison champêtre, paroisse de Tafers.
Hohenweid, maison isolée, paroisse de Heitenried.
Hohenzelg, maison de campagne avec 1 ferme et quelques petits bâtimens, paroisse de Düdingen, d'où l'on jouit d'une vue assez étendue.
Holler, 3 habitations et 1 tannerie, paroisse de Plaffeyen.
Holz, *zum*, hameau de 5 maisons, paroisse de Rechthalten.
Holz, *im*, hameau contenant 9 maisons, paroisse de Tafers.
Holz, *im*, petit hameau de la commune de Klein-ou Welsch-Bösingen, paroisse de Gurmels, et 1 maison isolée près de Wallenried.
Holzacker, *im*, 3 maisons dans la paroisse de Tafers.
Holzgasse, 3 habitations dans la paroisse de Tafers.
Holzgasse, 4 maisons, paroisse de Rechthalten.
Holzmatt, 1 maison éparse, paroisse d'Ueberstorf.
Hongrin, (*l'Ongrin*, *Longrin*), rivière qui prend sa source de l'écoulement du lac de Liozon, canton de Vaud, traverse la vallée alpestre des Ormonts, passe près d'Allières, sous le pont pittoresque de la Latte, après avoir perdu dans des fentes de rochers et dans un entonoir une partie de ses eaux, qui, une lieue et demie plus bas, vont former la source de la Neirivue, (v. cet article), et qui enfin, va décharger le reste dans la Sarine près de Montbovon.

Dans la partie supérieure de son lit, on trouve des

bólemnites, qui sans doute se détachent d'une roche calcaire plus élevée.

Le *petit Hongrin* tire sa source de la partie ouest des Tours de Mayen et de Famelon, et quittant le territoire vaudois, il se jette un peu plus bas dans le *grand Hongrin* décrit ci-dessus.

HORRIED, (*Hoheried*), 1 maison champêtre, paroisse de Tafers.

HORS de porte de Berne, v. *Berne*.

HÔTAVAUX, v. *Autavaux*.

HUBEL, *auf dem*, 2 maisons dans la paroisse de Tafers.

HUBEL, *auf dem*, 3 autres maisons, paroisse de Tafers.

HUBEL, *beym*, 1 maison champêtre, par. de Tafers.

HUBEL, *auf dem*, maison isolée, par. de Rechthalten.

HUBEL, 4 habitations, par. de Bœsingen.

HUBELE, maison isolée, commune de St.-Sylvetre.

HUBELRIED, maison isolée, paroisse de Heitenried.

HÜBELI, 1 maison champêtre, par. de Tafers.

HÜBELI, 2 maisons, par. de Plaffeyen.

HÜBELI, *auf dem*, maison isolée, par. de Giffers.

HÜRLI, montagne, par. de Plaffeyen.

HÜTTA, *in der*, 1 maison isolée, par. de Heitenried.

HÜTTENACKER, maison isolée, par. de Heitenried.

HUGON, *Fin de Dom*, (vulg. *Naugon*). Une source d'eau minérale froide jaillit au bas de la montagne de ce nom, à une lieue et demie de Charmey, et où, vers la fin du 17e siècle, il y avait encore un hameau de 15 ménages, mais qui dès-lors a disparu par des émigrations et une culture mal-entendue (1). Actuellement on n'y trouve plus que des châlets, des granges et une scierie. La source coule près du chemin qui traverse le bas de la montagne, et qui conduit sur le Gros-Mont et les Morteys. On n'en fait plus usage

(1) Les ordonnances du 23 mars 1779 et 28 juillet 1781 avaient eu pour but d'empêcher de réduire en pâturages ou gîtes les fénages et biens du bas susceptibles d'être utilisés comme prairies ou champs.

aujourd'hui, quoique autrefois on l'employait avec succès pour combattre les affections cutanées, etc.

Mr. Luthy en a fait l'analyse le 1er septembre 1818. A 9 heures du matin la température de la source (1) était à 8 d. au-dessus de 0, et celle de l'atmosphère à 15 d. (R.). Les minéraux qui forment le bassin de la source sont de la terre calcaire, du silice, des stalactites et du sable. En sortant de la source l'eau est abondante, très-claire et limpide; mais dès qu'elle est en contact avec l'air atmosphérique, elle forme de l'écume et une matière blanche très-savonneuse, qui s'attache aux pierres et aux mousses environnantes. Si on fait sécher cette mousse, et si on la jette ensuite au feu, elle brule et forme une flamme bleue et une fumée aussi pénétrante que celle qu'on obtient par la combustion du soufre. A une certaine distance de son issue l'eau paraît déjà un peut laiteuse. Sa saveur est peu agréable, fade et nauséabonde, et elle exhale une odeur fétide de foie de soufre, qu'on sent à une distance de 150 pieds, quoique moins fortement. Mr. Luthy, après avoir rempli une bouteille de cette eau, et adopté une vessie à son goulot, l'exposa pendant une demie heure à l'ardeur du soleil (à 25 d. R.). La quantité de gaz qui s'était échappé dans la vessie, était environ la huitième partie du volume de l'eau contenue dans la bouteille. Ce gaz montrait les caractères d'hydrogène sulfuré par son odeur hépatique, verdissant le sirop de violettes, et brulant avec une faible flamme bleue. La pesenteur de l'eau est égale à celle de l'eau distilée, douce et savonneuse au toucher, et elle fait effervescence quand on l'agite. Une pièce d'argent trempée dans la source pendant 25 minutes, prit une couleur jaunâtre qui quelques tems après devint noire. L'or, le cuivre et le fer s'y noircissent aussi. Les papiers colorés n'ont subi aucun changement; le savon se décomposait dans l'eau en

(1) A 1012' au-dessus de Fribourg et 2967' au-dessus de la mer.

formant des flocons blancs, et le sirop de violettes prenait une couleur verdâtre. En somme, cette eau contient du sulfure calciné (*Schwefelwasserstoff-kalk*); elle dégage du gaz hydrogène sulfuré, de l'acide carbonique, et dépose du soufre par le simple contact de l'air. Les matières fixes que Mr. Luthy a obtenu par l'analyse chimique étaient du carbonate de chaux, du carbonate de magnésie et du sulfate de chaux, indépendamment de quelques autres substances, au total un grain de chaque once d'eau.

## J

Jaillaz, *à la*, hameau de la commune de Bezensens, contenant 16 maisons et 6 petits bâtimens.

Jaun, (*Bellegarde*), la vallée de, divisée en trois parties, *Dorf- äusserer* et *innerer Drittel*, commence au ruisseau du Mont, et s'étend dans une longueur d'environ deux lieues jusqu'aux confins de la commune d'Afflentschen. La Jaun (Jogne) qui lui a donné son nom, l'arrose et la dévaste par fois dans toute son étendue. Des deux côtés des parois de rochers escarpés la bordent; une partie de l'hiver, surtout s'il tombe beaucoup de neige, les communications sont interrompues et son horizon est constamment très-borné. Cette contrée alpestre, la plus élevée du canton, appartient à l'arrondissement de Fribourg. Elle a un sindic (*Ammann*), qui a quelques attributions de plus que ceux des autres endroits, ainsi qu'une direction des orphelins particulière, qui s'assemble le 2^e^ et 4^e^ lundi de chaque mois. La langue allemande du Simmenthal y est dominante, jadis elle était exclusive, actuellement on commence à y parler le patois. Elle contient 432 poses de prés, 350 de champs et 1665 de pâturages de montagnes ou plutôt de pâquiers. Le nombre de poses des vastes forêts n'a pas été déterminé. On les exploite par le flottage, mais l'on ne s'occupe guère de leur repeuplement. D'après quelques fouilles qui ont été faites, il est évident que

cette vallée contient des mines de houille qu'on exploite maintenant; 385 habitans la peuplent, et ils s'occupent presqu'exclusivement de la fabrication du fromage, tout en élevant beaucoup de bétail de la race bovine, qui y est très-belle. 258 bâtimens, assurés pour 128,500 frs., y sont distribués sur différens points, mais au nombre desquels il faut mettre 132 châlets; nous nommerons seulement, sous leurs noms particuliers, les montagnes principales sur lesquelles ils se trouvent.

Son nom français lui vient d'un château dont on voit encore au-dessus du village sur la rive droite du torrent les masures, et qui, en 1407, a été détruit par les milices de Thoun et des contrées voisines, malgré la résistance de la garnison. Jaun formait une seigneurie, qui appartenait à la maison de Corbières. Jean de Prés, de Rue, demeurant à Lutry, vend à François, comte de Gruyères, maréchal de Savoye, divers hommes et cens dans la vallée de Bellegarde pour 500 fl. d'Allemagne, 1474. Le 10 décembre 1502, Jacques de Corbières et Renaude de Colognié, alias Dandelot, en vendirent la moitié à l'état de Fribourg pour 8830 liv. de Savoye, et le 3 novembre 1504, Jean de Gruyères céda la sienne à la même république pour 9866 fl. 13 s. 4 d., à l'exception de la montagne appelée la Filésima. Dès-lors jusqu'en 1798 on en fit un bailliage (1) sous le titre de *charge de ville* (*Stadtamt*); car le bailli n'y allait qu'une ou deux fois par an pour présider la justice. Les anciens priviléges furent confirmés en 1510, et elle les conserva jusqu'à la révolution. Cette contrée est très-curieuse pour les naturalistes, les philologues et les observateurs qui étudient les mœurs des différens peuples (2). Muller prétend que les habitans de cette contrée sont d'ori-

(1) Les armoiries de Bellegarde sont deux barres argent en sautoir sur champ de sable.

(2) Die Schweiz in ihren Ritterburgen u. Bergschlössern, Chur, 1832, 3ter Band; l'art. *Bellegarde*. *Etrennes fribourgeoises*; 1806, p. 87, 1807, p. 107, et 1808, p. 139.

gine scandinave (1). Il y avait autrefois une famille à Jaun qui s'écrivait von ou de Löwenstein. Rodolphe, en 1538, informa le conseil de Fribourg que Michel, comte de Gruyères, avait donné aux Bernois la promesse littérale qu'après sa mort le comté leur parviendrait, et qu'ensuite de cet arrangement ils avaient le projet de payer les sommes pour lesquelles la seigneurie de Jaun était hypothéquée.

Jaun, (*Bellegarde*), village paroissial dans la vallée du même nom. Il est du décanat de la Val-Sainte. Le curé est nommé par le gouvernement et le chapelain par la paroisse. Ce village alpestre est le plus élevé du canton; car depuis l'auberge, appelée *la maison de ville* (*der Hof*), son élevation est de 1,088′ au-dessus de Fribourg (2), et 3,042′ de la méditerranée. On y trouve 1 église (St.-Etienne), 2 presbytères, 1 moulin, 1 scierie, 1 forge, 1 détail de sel, et 33 maisons, parmi lesquelles il y en a de fort jolies. On admire à Jaun une belle cascade, formée par une source abondante de l'eau la plus fraîche et la plus limpide, qui paraît descendre transversalement des montagnes du sud au nord, et qui remonte un canal qu'elle s'est creusée dans le roc calcaire, d'où elle va grossir le ruisseau de Jaun (la Jogne) de tout ce que l'évaporation n'a point enlevé à son volume. On peut, par un sentier escarpé, monter jusqu'à l'ouverture d'où elle sort, et d'où sa chûte est d'environ 80′. On y entend un bruit mugissant dans le sein de la montagne, et l'on voit l'eau se soulever en bouillonnant comme dans une chaudière, pour s'échapper de cette cavité profonde.

Les fromages de cette contrée sont aussi réputés que ceux de Charmey, qui se fabriquent sur les deux mêmes chaînes de montagnes.

Le long du ruisseau on remarque plusieurs défrichemens, couverts de légumes, semés de chanvre et plantés de pommes de terre. Ce sont des esserts don-

---

(1) Tome III, p. 3. (2) 2e étage du collége.

nés aux pauvres par la commune, et ce terrain qui jadis était brouté par le bétail, se trouve ainsi gagné pour l'agriculture. Plus loin, le long d'un superbe pré, on voit des tas de troncs d'arbres et de blocs de rocaille. Ce pré, unique possession d'une veuve et de sa famille, avait été dévasté, à noël 1788, par une horrible avalanche qui entraîna une grange et fit périr deux personnes. Quand le printems revint, il semblait que ce terrain fut condamné à une éternelle stérilité, mais la commune de Bellegarde se leva en masse, hommes, femmes, enfans, tous accoururent pour déblayer l'héritage de l'orphelin.

Par Afflentschen, les habitans de Jaun communiquent avec ceux de Sanen, par Charmey avec Bulle et Fribourg, ou par le Schwarzesee (lac noir) avec cette dernière ville. Il se tient deux foires de bétail à Jaun, l'une en juillet le mardi après la St.-Jacques, et l'autre le 22 septembre.

Jaunbach, *der*, ou *die Jaun*, (*la Jogne*, *la Jonne*). Ce ruisseau sort d'une montagne appelée Schlundi, commune d'Afflentschen, canton de Berne. Il est alimenté par un grand nombre de sources et de torrens, et surtout par la cascade de Jaun, (v. cet article), et après avoir arrosé les vallées de Bellegarde et de Charmey, il va, un peu plus bas que les moulins de Broc, perdre son nom dans la Sarine. La Jogne nourrit la truite, qui est abondante et d'une excellente qualité, ainsi que le chabot. Ce ruisseau déborde souvent, et cause de grands dégats, dont on cite surtout ceux des années 1775 et 1810.

Javro, au, 2 maisons et 1 scierie au bas du village de Cerniat.

Javro, le, est un torrent qui sépare les communes de Charmey et de Cerniat. Il est formé de deux sources et a quelques affluens; il nourrit la truite et le chabot, mais dans ses débordemens fréquens il les détruit complètement, et se jette au-dessous de Cresus dans la Jogne.

JENTES, v. *Jeus*.

JÉRIGNOZ, v. *Gérignoz*.

JERISBERG, v. *Ferenbalm*.

JETTENWYL, hameau, contenant 7 maisons, paroisse de Tafers.

JETSCHWYL, village, paroisse de Düdingen, à une lieue de Fribourg à la gauche de la route de Berne. Outre une jolie maison de campagne, on y trouve 18 habitations, parmi lesquelles il y a plusieurs belles fermes. C'est ici que le 7 october 1820 Mr. Charles-Louis de Haller, de Berne, abjura le protestantisme pour embrasser le catholicisme.

JEUS, (*Jeuss*, *Jentes*, et fautivement *Gentes*), village et sindicature de la paroisse de Morat, où l'on trouve 1 auberge, 1 détail de sel, 1 forge, 21 maisons champêtres, et une ferme près de la forêt du Galm, appelée Galmhaus. Vers le milieu du siècle dernier on avait défriché et coupé à ras une certaine étendue de la forêt, et au lieu de la repeupler en bois, on en fit un domaine, qui, à la vérité, est bien situé au midi sur une élevation, mais dont la qualité de terrain est peu propre à la culture et à la production des céréales, aussi est-il d'un mince rapport et de peu de valeur, quoiqu'il ait été acquis de l'Etat par un bon laboureur. Il y a 148 ames, 119 poses de prés, 306 de champs et 44 de forêts, et en tout 30 bâtimens, assurés pour 39,150 frs., dans la commune de Jeus.

IFFERTSWYL, hameau, composé de 4 maisons, dans la paroisse de Tafers.

ILLENS, la seigneurie-d', est ancienne, elle doit déjà dater de l'an 1032, (v. Arconciel et Farvagny). Rodolphe de Marly, chevalier, lègue aux moines d'Hauterive 32 poses de terre à Ependes et Illens, pour le repos de l'ame de sa femme, 1252. Ulrich de Neuchâtel, seigneur d'Arconciel, confirme les donations faites au même couvent par son oncle Berthold, évêque de Lausanne, et ses autres parens, 1271. Wil-

helm, comte d'Aarberg, reconnaît tenir en fief liége de Louis de Savoye, seigneur de Vaud, les châteaux d'Arconciel et d'Illens qu'Ulrich, son père, avait obtenu de Pierre de Savoye, avec omnimode juridiction, ainsi que l'avouerie du couvent d'Hauterive, le 3 septembre 1271. Par le mariage de Jeanne, fille d'Antoine de la Tour, seigneur d'Attalens, d'Arconciel et d'Illens, elle passa à Jean de la Beaume, seigneur de Valufrin, 1403 (1); puis à Guillaume, châtelain du comté de Romont; mais comme il s'était ligué contre les Suisses dans les guerres de Bourgogne, les Bernois et Fribourgeois prirent le château d'Illens d'assaut, 3 janvier 1475. Ces derniers en firent ensuite un bailliage, qui comprenait le territoire de Treyvaux, de Magnedens, d'Ecuvillens, sauf la partie qui était de la juridiction du couvent d'Hauterive (2) et de Grange-d'Illens. Sur la production d'un titre de l'an 1275, il fut permis au curé d'Ecuvillens de prendre le bois de construction et d'affouage nécessaire dans les forêts dominales d'Illens, à condition qu'il en prévienne d'avance le bailli ou châtelain, qui résidait en ville, 1577, 1620. Le château, situé sur la rive gauche de la Sarine, dominant celui d'Arconciel, qui se trouve vis-à-vis, offre encore de belles ruines : une grande tour carrée, qui contenait un corps de logis à quatre étages, et une cour spacieuse, ceinte d'un fossé profond et de murailles, réduites en masures. Sous la réserve du lod d'un cens d'un florin d'or, et à l'exception de la haute et basse juridiction, on accense à Henri Lamberger les ruines du château d'Illens, 12 juillet 1588, à titre de *fief noble*. En 1743, ce château et ses dépandances sont,

(1) Pierre, comte d'Aarberg, avait renouvelé son alliance avec Fribourg, en 1450, et confirmé les priviléges qu'il avait sur le château d'Illens depuis 1296.

(2) Déjà en 1228, Guido de Duens légua à l'abbé Jean une terre à Ecuvillens, et depuis lors ce monastère y étendit ses possessions, soit de la même manière, soit par achats.

en échange, accensés avec un entrage de 60 écus, et en cas de mutation le lod au dixième dernier, sous la dénomination de *fief rural*. Le frère Jean-Jacques du Landeron habitait un ermitage appelé le châtelet près d'Illens, 1669, appelé *Illingen* en allemand.

Illens, v. *Granges-d'Illens.*

Invaud, groupe de 3 maisons près de Mossel, paroisse de Promasens, préfecture de Rue.

Invoua, (*Invua*), maison champêtre, paroisse de Marly.

Jogne, (*Jonne*) la, v. *Jaunbach.*

Joux, la, commune de la paroisse de Vuisternens (Romont), qui avec celle des Eccasseys (même paroisse) et de Préz (paroisse de Sivirier) forme une sindicature de la préfecture de Rue (v. Eccasseys). Cette commune, qui pour le spirituel relève du décanat de Romont, contient 654 poses de prés, point de champs, 24 de bois, 24 pâquiers de pâturages, 317 habitans, 1 chapelle (St.-Jean-Baptiste), 1 cure (1), 53 maisons, 1 détail de sel, 1 tannerie, 1 scierie; au Poyet, 2 maisons; aux Chaffornes, 1; chez-les-Borcard, 4; au Praz-Bioley, 1; au Levrant, 1; au Porchy, 2; à Villars-German, 1; aux Grandes-Planches, 1; et à Moraz, 5. En 1591, cette commune est appelée *Laville-de-la-Joux*, qui, en 1761, fit un échange avec celle de Sales.

Joux, la, en patois, signifie une forêt, surtout dans la montagne, et on le prononce *la dzaou*; ainsi on a, entre autre, les *joux noires*, la *joux des ponts*, la *joux de la dame*, la *joux de* ou *du devin.*

Jordans, *vers-les*, hameau de la paroisse de Montbovon, composé de 5 maisons.

Jordil, le, hameau dépendant du village et de la commune de St.-Martin, préfecture de Rue, où l'on trouve 19 maisons, 1 forge et 1 grange; à la Cergue, 2 maisons, et au Fremy, 1 et 1 grange.

Jorressant, (*Jorissent*, *Geresens*, *Jerussens*, *Joras-*

---

(1) Le chapelain est nommé par la commune.

*sans* dans un acte de 1469), village et commune dans le Haut-Vuilly, paroisse de Motier, au bord du lac de Neuchâtel, composé de 11 maisons, 3 granges et 2 fours, y compris la Sauge (*Fehlbaum*), v. ce dernier article.

JOSTREUTY, 3 maisons, paroisse de Plaffeyen.

JUCH, maison isolée, paroisse de Heitenried.

JUCH, *auf dem*, 1 maison champêtre dans la paroisse de Tavel.

JUCHHOLZ, 3 fermes au-dessus du village de Tafers, et d'où l'on jouit d'une vue assez étendue.

JUNKERNGRABEN, *im*, maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

# K

KÆHLA, maison champêtre, paroisse de Tafers.

KÆSENBERG, v. *Cousinbert*.

KAISEREGG, v. *Schwarzesée*.

KAPELLE, *beym*, hameau de 8 maisons et 1 chapelle (St.-Nicolas) dans la paroisse de Rechthalten.

KAPELLENACKER, *im*, maison champêtre, paroisse d'Ueberstorf.

KAPELLENBODEN, *im*, 1 chapelle champêtre, 5 habitations et 1 tannerie, paroisse de Jaun.

KAPF, *im*, oder *Reuteli*, 4 habitations, paroisse de Heitenried.

KASTELEN, v. *Kastels*.

KASTELS-St.-Dionysius, v. *Châtel-St.-Denis*.

KASTELS, (*Caty*), petit hameau à une demie lieue de Fribourg, paroisse de Düdingen, sur la route de Laupen, d'un côté, et des bains de Garmiswyl et de l'ermitage de la Magdelaine, de l'autre. Il est composé d'une habitation champêtre et de quelques fermes, en tout de 6 bâtimens. Ce lieu est remarquable par les masures d'un antique castel, construit au bord d'un ravin profond, qui descend jusqu'à la Sarine, et qui des deux cotés est flanqué par un prolongement du terrain terminé de part et d'autre par un précipice.

Actuellement on remarque, à droite, une forêt de hêtres et de sapins, et, à gauche, des prairies qui finissent au Graben (V. cet article). C'est à Caty que l'on découvre encore les traces de l'ancien château de Kastelen, qui pendant les guerres entre les Bernois et les Fribourgeois a été pillé, brûlé et détruit en 1330, 1340 et 1386.

Kehr, im, 1 maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

Kehr, im, V. Bry.

Kerzerz, (*Chiètres*, *ad Carceres*, en latin, et jadis *Kersatz*. On trouve encore un village de ce dernier nom à une lieue de Berne, paroisse de Belp, mais on l'écrit *Kehrsatz* et *Käserz*.) Kerzerz est un grand village et une sindicature et, en outre, une paroisse, comprenant, dans le Canton de Fribourg, encore Freschelz, et dans celui de Berne, Gurbru, (Curbrü) Golaten et Wyleroltingen. La paroisse est composée en tout de 378 bâtimens, et elle a une population de 1300 ames, selon Engelhard (1), et environ 2000, selon Lutz. (2). Elle compte 7 écoles, dont 3 à Chiètres, et dans la partie bernoise il y a, d'après une convention du 5 nov. 1819, un consistoire particulier, ainsi que dans la partie fribourgeoise. Quoique le gouvernement de Berne soit collateur, Kerzerz appartient à la classe de Morat.

Sous les Romains Kerzers était connu sous le nom latin indiqué ci-dessus. Dans le 3e et 4e siècle il a été détruit par les barbares. On découvre encore dans des prés, appelés Günscheten Matten et près de l'ancienne voie romaine, *via strata*, des restes de maçonnerie antique. La reine Berthe passe pour être la fondatrice de l'église paroissiale annexée au couvent de Payerne, qui la faisait desservir jusqu'à l'introduction de la réformation en 1530 (3).

---

(1) Chronik der Stadt Murten, 1828, p. 16.
(2) Handlexicon der Schweiz, vol. II, p. 220.
(3) V. Verhandlungen der ökonomischen Gesellschaft des Kantons

Le village de Kerzerz est situé à deux lieues de Morat dans une plaine fertile, dominée par des collines, près du grand-marais, et son territoire se compose de 807 poses de prés, 940 de champs, 611 de forêts et 23 de vignes, et dans lequel une population de 990 ames, qui sont divisées en 167 familles de bourgeois, 18 d'habitans perpétuels et du même nombre d'étrangers au Canton, cultive du blé, des herbes artificielles, du tabac, du colsat, du chanvre, du lin, etc.

Le village, qui est entouré de vergers et d'arbres fruitiers de toute espèce, a 202 bâtimens, qui sont assurés pour 281,400 fr.; mais presque toutes les maisons sont construites en bois et couvertes de chaume, et seulement depuis quelques années on a élevé des maisons en maçonnerie avec des toitures en tuiles. Deux incendies y ont causé beaucoup de ravages, surtout celui de 1799. Malgré cela presque toutes les habitations se touchent, et elles forment plusieurs rues, divisées en six sections [*Rotten*]. Les principales rues sont: *an der Strasse*; *gegen die Oele*; *Olgasse*; *auf dem Platz*; *Hohlegasse*; *Hintergasse*; *auf und unten am Wolfsberg*; *Holzgasse*; *Vordergasse*; *Herrenrain*; *Gerbegasse*; *Moosgasse*; *die Stras-hinab*; *in der Lindenbeunde*; *beym Gurbrühölzli*; *beym Kirchenhölzli*, *et am Kirchhof*.

On trouve à Kerzerz, où il y a 1 détail de sel et où il se tient deux foires, la première le second jeudi du mois de mai, et le dernier jeudi de septembre, 1 église, 1 presbytère, 2 maisons d'école, 2 auberges, 1 pinte, 1 boucherie, 3 forges, 1 attelier de serrurier, 1 brasserie, concédée en 1753, 1 cloutier, 1 huilerie, 1 tannerie, et près du village 2 moulins, 1 moulin à écorce et 1 scierie, dont les eaux de la Bibera font mouvoir les rouages. Il y a de nombreuses

---

Bern, où on trouve, dans le IV[e] vol., une bonne description de Kerzerz par le curé Albert Bay.

boutiques où l'on peut acheter des marchandises de divers genres, et les autres industriels, tels que des charrons, selliers, cordonniers, menuisiers, tourneurs, tailleurs, tisserands, etc. n'y manquent pas. Chaque maître des principales professions a, en général, deux compagnons.

Un ruisseau, formé de sources, arrose le village, et, outre pour les besoins domestiques, il sert encore à l'irrigation des prairies voisines. Indépendamment de cela il y a plusieurs fontaines publiques, et chaque maison possède encore en particulier un puits. Les habitans, connus sous le nom de Hupper, sont jovials, actifs, laborieux, et ils se distinguent par des mœurs différentes de celles de leurs voisins, et surtout les anciens ont quelque chose de particulier dans leur costume, mais qui disparaît journellement et bientôt l'on ne verra plus, que dans des collections de gravures coloriées, le Moratois allemand au large pantalon plissé, avec la longue veste brune, galonnée de rubans rouges, la barbe au menton et le petit chapeau noir de feutre.

Théobald Weinzäpfli, qui étant encore écolier à Berne, fit, le 25 juillet 1654, un saut de 108 pieds de profondeur depuis la platte forme, monté sur un cheval que ses camarades avaient effarouché, sans se faire du mal, a été pasteur à Kerzerz depuis 1665 à 1694.

Kerzerz, qui appartenait à la Seigneurie de Morat, avait jadis obtenu divers priviléges de l'Avoyer et Conseil de cette ville, qui furent confirmés par les deux Etats de Berne et Fribourg, le 15 mai 1479 et 27 novembre 1536 (1).

D'après l'article 4 les quatre Jurés, le forestier, l'huissier et les aubergistes pouvaient imposer les sûretés publiques aussi souvent qu'il était nécessaire, et appeler, au besoin, à leur secours tous ceux qui sont domiciliés dans le village (2). Ils ne devaient pas

(1) V. Chronique de Morat, p. 65 et 223.
(2) "Die vier Geschwornen zu Kerzerz, der Bannwarth, der

partager leurs communaux, et 6 personnes ne pouvaient y faire pâturer plus de trois jours des moutons et des agneaux, à moins de vouloir les hiverner, ou vendre dans la seigneurie de Morat.

KINKERAIN-, le, ou TASBERGBACH, sort de la paroisse de Chevrilles, traverse une partie de celle de Tavel et se jette à Obermühlethal (Ameismühle) dans le Gotteron.

KIEFERSWEID, maison isolée dans la par. de Rechthalten.

KIRSCHBAUM, 3 maisons éparses, commune d'Oberied, paroisse de Praroman.

KIRSCHI, maison isolée, paroisse de Heitenried.

KIRSCHI, maison isolée, par. de Rechthalten.

KLEIN-MERTENLACH, v. MARLY, PETIT.

KLOSTER, im, petit hameau dans la paroisse de Plaffeyen, composé de 5 maisons.

KOHLHOLZ, im, 1 habitation, par. d'Ueberstorf.

KOHLENRAIN, 2 habitations, par. de Bœsingen.

KONRADSHAUS, v. *Kuhnertshaus.*

KNÖWIS, *Obere-mittlere et Untere*, trois montagnes dans la paroisse de Plaffeyen; à *Schäffelser-Knöwis* il y a une habitation.

KRACHEN, *im*, maison éparse, paroisse d'Ueberstorf.

KRACHEN, *im*, hameau de 7 habitations, commune de St.-Sylvestre, paroisse de Giffers.

KRÄHL, im, 1 maison isolée, par. de Wünenwyl.

KRATTEN, im, 3 maisons, paroisse de Planfayon.

KREISACKER, habitation éparse, par. de Rechthalten.

KREUZ, bey'm, maison champêtre, par. de Tafers.

KREUZACKER, im, maison champêtre, par. d'Ueberstorf.

KRIEGSMATT, in der, 3 maisons avec 1 four dans la commune d'Agristwyl.

KROMMEN, im, 3 maisons dans la paroisse de Tafers.

---

Weibel und die Wirth daselbst mögen auch einen jeglichen weisen zu trösten, so dick und viel daß zu Schulden kommt; Und haben auch Macht, alle die so im Dorff sitzen zu wahren, und ihnen dazu Hilf zu thun, so dick und viel sie daß nothdürftig sind".

KROMMEN, habitation isolée, paroisse de Heitenried.

KROMMEN, im, hameau de 5 habitations dans la par. de Plaffeyen.

KRUMMENSTEG, 1 maison éparse, par. de Wünnewyl.

KRUMMHAUS, 1 maison, commune de St.-Sylvestre.

KUHBODEN, *Untere*, *mittlere et obere*, noms de trois montagnes, paroisse de Jaun.

KUHNERTSHAUS (*Konradshaus*), métairie dans la par. de Tafers.

KUHWEID, in der, 2 maisons dans la par. de Tafers.

KURLIN, v. *Cournillens*.

KUSCHELMUTH, v. *Cuschelmouth*.

# L

LACS, v. *Neuchâtel*, *Morat*, *Schwarzesée*, *Seedorf et Lussy*.

LAC-DOMÊNE, *Lac-noir*, v. Schwarzesée.

LA-JOUX, v. *Joux*.

LA-ROCHE, v. *Roche*.

LA TOUR-DE-TRÊME, v. *Tour-de-Trême*.

LA VILLE, v. *Ville*, *Fiaugères*, *Eccaseys*, *La-Joux*.

LAMPERTSHALTEN, 2 maisons dans la par. de Tafers.

LANDMANNSGUT, 3 fermes dans la par. de Düdingen.

LANDPRAD, le, est un assez grand marais situé, en partie, dans la paroisse de Düdingen et, en partie, dans celle de Tafers. Il y a environ 20 ans qu'on l'a partagé entre les copropriétaires d'Angstorf, de Menziswyl et de Tavel. Depuis quelques années on y exploite des tourbes en assez grande quantité, et on a aussi commencé à défricher et cultiver avec beaucoup de succès une certaine étendue, où l'on trouve maintenant 1 ferme, 1 petite habitation champêtre, des prairies, des champs, des arbres fruitiers, des jardins, là où jadis l'œil ne rencontrait que des ronces, des épines, quelques chênes et des saules, et où à chaque pas on risquait d'enfoncer dans un terrain mobile et fangeux, couvert d'une chétive végétation ou de mousse, que les animaux broutaient à peine. Outre

quelques huttes pour serrer la tourbe; l'on y compte en tout 4 maisons, et l'exemple d'un seul propriétaire a déjà exercé une influence salutaire sur les autres. Une seule maison est de la paroisse de Tafers, les 3 autres appartiennent à celle de Düdingen.

LANGEBITZEN, que d'après l'idiome patois-romand on pourrait traduire *Longpaccot*, surtout jadis, 4 maisons et 1 forge en delà de Tafers sur la route de Schwarzenbourg.

LANGERSHIED, 1 maison champêtre dans la paroisse de Tavel.

LANGLOTH, petit hameau dans la par. d'Ueberstorf, composé de 4 maisons.

LANGWEID, 1 maison champêtre, par. d'Ueberstorf.

LANTEN (*Lanthen*) jadis *Lanthon*, village composé de 12 maisons, paroisse de Düdingen.

LAUBENA, maison isolée, paroisse de Plasselb.

LAUTER, ou *Lauterbach*, v. *Cliaruz*.

LAUSBUHL, 1 maison isolée, commune de St.-Sylvestre.

LAVA-PÉCHON (*Lave-poisson*), 1 moulin avec 1 habitation et 3 maisons dans la commune de Grange-paccot, par. de Givisié. Pour faciliter le passage de cet endroit, qui offre un enfoncement de terrain, on y a fait conduire une énorme quantité de terre avec un talus proportionné à son élévation, qui a l'air d'une grande digue ou d'un pont d'une singulière construction.

LAVA-PÉCHON, petit ruisseau qui, sortant des prairies marécageuses et du commun du Chante-merle (*tzanta-merlou*), par. de Givisiez, et qui, après un très-court trajet, se jette au-dessous d'Agy dans la Sarine.

LECHELLES, *L'Echelles*, *L'Echelle*, *Leitern*, *Lechielles*, en 1484, par. de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, composée des communes de Lechelles et Chandon-le-creux, et contenant 478 poses de prés, 637 de champs, 563 de bois, 37 de pâturages, 279 habitans, et 83 bâtimens, assurés pour 69,650 fr.

Lechelles, village paroissial sur la route de Fribourg à Payerne, contenant 308 poses de prés, 426 de champs, 330 de bois, 12 de pâturages; 169 habitans, 1 église (St. Jean-Baptiste), dont le gouvernernement a la collature (1), 1 presbytère, 1 maison de campagne, 35 maisons, 1 forge, et 12 bâtimens divers; et à la Raupaz, 3 maisons; à Chandon, 1 église (St. Jn.-Baptiste), (2) 10 maisons et 1 forge; au Châtelard, 2 maisons et 1 grange; à Vuatty, 8 maisons et 2 granges; à Malforein, 2 maisons et 1 grange, et au Bubérou, 1 maison. François Senevey, de Corbières, châtelain de Montagny, au nom de Humbert, bâtard de Savoye, son seigneur et maître, notifia juridiquement à Jean Velga, avoyer de Fribourg, l'appel d'une sentence rendue à Chénens par des arbitres au sujet du péage de Lechelles et Lentigny; 1428. Cette sentence qui affranchissait selon un ancien titre les marchands de Fribourg du péage, fut confirmée le 6 mai 1429 par Jean de Blonay, gouverneur du pays de Vaud. A la même époque le messelier de Domdidier avait saisi dans la seigneurie d'Olleyres, qui appartenait à Nicod d'Avenches, 130 pièces de bétail et porcs, à quelle occasion l'avoyer, le conseil et la communauté de Fribourg avaient adressé une réclamation au bailli de Vaud.

Jean de Palude, prieur du couvent de Payerne, confirme la fondation d'une messe hebdomadaire dans la chapelle de Lechelles, paroisse de Chandon, faite, au moyen d'un cens annuel de 24 L., par Jeannette de Corminbœuf, veuve de Nicod Nyblier, de Fribourg, 1429. Dans le même acte elle est également qualifiée de fondatrice de la chapelle. La dîme du quartier ayant été échangée avec le prieur de Payerne, une sentence arbitrale fut rendue, 1588, entre

(1) Le curé bine de Lechelles à Chandon.
(2) A 264' au-dessous de Fribourg et 1691 au-dessus de la mer (85 et 549 m.).

les villes de Fribourg et Payerne, relativement à cette dîme et celles de Montagny-la-ville, Chandon et Lechelles. Un individu de ce dernier lieu, nommé Ottonet Rossier, ayant abattu 50 chênes dans la forêt de l'État, et ensuite vendu hors de la seigneurie, des poursuites fiscales furent dirigées contre lui, 1580 (1). La maison du clergé de Notre-Dame à Lechelles se trouvant en mauvais état, le conseil de Fribourg lui accorda un secours de 2 chênes et 6 sapins pour la réparer, 1586. Jacques Gottrau ayant obtenu par accensement 5 poses de bois, les gouverneurs de Lechelles l'accusèrent d'avoir supprimé un chemin; mais, comme la chose ne fut pas prouvée, ils dûrent subir un emprisonnement et payer les frais, 1591.

L'an 1620, trois Fribourgeois ayant entrepris le voyage de la Terre-Sainte, furent arrêtés sur les frontières de la Turquie et conduits devant le bacha, qui avait une grande barbe noire qui lui couvrait presque tout le visage. Tandis qu'il examinait leurs passeports, l'un d'eux dit à son camarade en patois de Fribourg: *y l'ié portan pou schti lé!* Le bacha répondit d'une voix de tonnerre: *Pa tan qé té* ».- Les trois voyageurs, saisis de frayeur, tombèrent la face contre terre, croyant toucher au dernier moment de leur vie. Après s'être bien amusé de leur terreur, il les fit relever, leur apprit qu'il était Fribourgeois, qu'il s'appelait Cagniard, du village de Lechelles, et, qu'après avoir embrassé le mahométisme, par une suite de circonstances et d'évènemens, il avait été élevé à la dignité de bacha. Il leur fit ensuite plusieurs questions, leur demanda des nouvelles de Fribourg et de la Suisse, s'ils connaissaient son village, et si tels et tels, ses parens, étaient encore en vie? Le bacha leur dit, qu'étant leur compatriote,

---

(1) Nous ne citons ce trait que pour prouver que dans ce siècle, comme dans les suivans, on avait peu de respect pour les propriétés tant du gouvernement que des communes ou d'autres corporations.

il voulait envoyer un présent à ses parens, et qu'à leur retour de Jérusalem, ils devaient venir prendre ses ordres; ce qu'ils promirent, et il leur donna de l'argent avec toutes les sûretés nécessaires pour leur voyage. Les pèlerins, ayant visité les saints lieux, ne manquèrent pas de repasser auprès du bacha, qui les retint quelques jours auprès de lui, leur donna assez d'argent pour leur retour, et leur remit une lettre avec une bourse pleine d'or pour son père et sa mère. Arrivés à Fribourg, ils s'acquittèrent exactement de leur commission, et firent aux parens du bacha le récit des circonstances de la fortune de leur fils; mais ceux-ci, indignés de ce qu'il avait abandonné sa religion pour embrasser celle des Turcs, versèrent un torrent de larmes sur son apostasie, quelques instances qu'on leur fit, rien ne put les calmer, ils préférèrent rester dans l'indigence que de profiter des secours de leur fils apostat, et ils refusèrent constamment le présent et même la lettre qu'ils ne voulurent pas lire. Le magistrat, sur le refus de ces braves gens, ordonna que cette bourse d'or serait employée en ornements pour l'église de St.-Nicolas, et l'on fit faire six grands chandeliers de cuivre, qui sont encore aujourd'hui placés dans le chœur (1).

Lehdeubach, le, sort des marais d'Ueberstorf, et entre dans la Taferna au-dessous de Mühlethal, avec celui de Rohr ou *Weissenbach*, avec lesquels il forme trois branches.

Lehdeu ou *Lehdäu*, 2 maisons et 1 moulin, par. d'Ueberstorf, et à Oberlehdeu 1 habitation.

---

(1) V. Etrennes fribourgeoises, 1808, p. 126; Le bacha de Bude, 1765, in-4to de 74 p., où les héros sont appelés Cugny et Olivier, de La-Sarra, et Schriften von H. Zschokke, Aarau, 1825, XVII. Bd., S. 237. Nous ajouterons que le nombre des chandeliers dans le chœur n'est que de quatre, qui ont les armoiries de la famille Falk, deux chevrons de sable sur fond d'argent; que deux portent le nom de Peter et les deux autres celui de Hans Falk. Comme l'avoyer Pierre Falk vi-

**Lehn**, maison isolée, par. de Plaffeyen.

**Lehwyl**, 3 maisons dans la paroisse de Tafers; le reste de ce hameau est situé dans la par. de Heitenried.

**Lehwyl**, 1 moulin et 1 scierie dans la par. de Heitenried.

**Leimacker**, maison isolée, par. de Tafers.

**Leimbach**, 2 maisons, par. de Rechthalten.

**Leist**, zum, 3 maisons, paroisse de Tafers.

**Leitern**, v. *Lechelles*.

**Lentenach**, v. *Lentigny*.

**Lentigny**, (*Lentenach*), paroisse de la préfecture de Fribourg, avant 1817 de celle de Montagny, décanat de St.-Prothais, contenant 358 poses de prés, 328 de champs, 93 de forêts, et 249 de pâturages; 249 ames, et 53 bâtimens, assurés pour 61,800 frs. L'abbaye d'Hauterive a la collature, mais la paroisse a le droit de lui présenter trois candidats.

**Lentigny**, (*Lentenach*), village paroissial à trois lieues à l'ouest de Fribourg, et de son arrondissement, contenant 1 église (St.-Pierre-aux-liens), 1 presbytère, 1 maison de campagne, 1 auberge, 45 habitations, 1 fruiterie, 1 magasin de sel, qui sert d'entrepôt pour celui de Bulle, et divers petits bâtimens. Il est déjà fait mention dans un acte de 1343, de ce village, où D. Nicolas y était curé. Un ordre du 27 mai 1541 règle le service divin.

**Leschera**, *in der*, 1 maison isolée de la commune de Cordast, et un hameau contenant 1 chapelle et 5 habitations de celle de Gros-Guschelmuth, paroisse de Gurmels.

**Lessoc**, village paroissial sur la rive droite de la Sarine, de la préfecture et du décanat de Gruyères, contenant 283 poses de prés, 117 de champs, 243 de bois, 444 pâquiers de pâturages; 228 habitans [113 hom-

---

vait dans le commencement du 16e siècle, ce conte populaire, qu'on rapporte au siècle suivant, est entièrement dénué de fondement; d'ailleurs, le protocole du conseil de 1620 ne fait pas mention de cette affaire.

mes et 115 femmes], et 151 bâtimens, assurés pour 66,000 frs., 1 église [St.-Martin], dont la paroisse a la collature, 1 presbytère, 55 maisons, 1 auberge, 1 moulin, 1 scierie; au Niflement, 2 maisons et une carrière de tuf; à Grange-neuve, 2 maisons; au But ou Buth, 4 et 1 chapelle, appelée du Roc (1), ainsi que 34 granges et 49 châlets. Près de Lessoc on trouve une pièce de terre, appelée La-fin-de-Fragnières, où un vieux manoir de ce dernier nom doit avoir existé. Un des beaux sites de la Gruyères est celui des environs de Lessoc, d'où la vue plane sur les villages d'Albeuve et de Neirivue, ainsi que sur la gorge au fond de laquelle se trouve Montbovon. Lessoc est, d'ailleurs, remarquable par sa propreté, sa belle fontaine de marbre, entourée de colonnes et couverte, et la situation de son église. En 1632, on accorda à la commune quelques secours pour la bâtir. En 1550, la commune reconnaît devoir au comte Michel pour l'abergement du bois et devin de Montbovon 37 1/2 fl., au-lieu de 750 fl. d'entrage. En 1614, le gouvernement avait abergé la Joux du devin dessous la Tinna à ceux de Lessoc. En 1666 et 1667, on leur permit de construire un pont sur la Sarine, qu'on appelle le pont couvert, et qui facilite les relations des habitans des communes situées sur la rive gauche. Les communes d'Albeuve, d'Estavanens, Grandvillars et Montbovon furent invitées à y contribuer. Dans cet endroit la rivière est encaissée entre des rochers d'une stratification toute particulière. Les couches en sont tantôt verticales, tantôt en zigzag, et très-minces; construit en bois ce pont est d'une jetée hardie dans un site extrêmement sauvage (2).

Lettiswyl-Bach, le, prend sa source dans l'endroit même, et entre à Muhren dans celui de Menzishaus.

Lettiswyl, 2 maisons dans la paroisse de Tavel, les

---

(1) Notre-Dame de la neige.

(2) Comparez *Course dans la Gruyères*, p. 81.

autres qui forment le hameau sont de celle de Heitenried.

LETTISWYL, 2 fermes, paroisse de Heitenried.

LEUENBERG, v. *Löwenberg*.

LEVANCHES, ès, petit hameau faisant partie du village et de la commune de Charmey, préfecture de Gruyères, composé de 6 maisons.

LÉZIRE, à la, 2 maisons isolées dans la paroisse d'Écuvillens.

LIEBISTORF, *Lübistorf* en 1456, village, commune et ancienne seigneurie de la paroisse de Gurmels, contenant 1 maison de campagne, 41 habitations, 1 moulin, 7 greniers et 1 grange. « En 1402, dit l'auteur des Etrennes fribourgeoises, les bourgeois de Morat saisirent quelques chevaux appartenans aux habitans de Liebistorf, sur le refus qu'avaient fait ceux-ci de reconnaître leurs prétentions chimériques; dans la crainte d'une rupture, le sénat fit défendre à ceux de Cormondes de soutenir leurs voisins, et envoya des députés à Thonon au comte de Savoye, qui ordonna aux Moratois de rendre les chevaux. » Le territoire de cette commune contient 197 poses de prés, 445 de champs, et 189 de forêts.

LIDERREY, le torrent du, commune de Charmey, qui vient d'*ey Partzé*, l'un des affluens du Javro, serait par la qualité de ses eaux très-propre à y faire prospérer la truite, mais dans ses débordemens il détruit tout.

LIDERREY, hameau de la paroisse de Charmey, où l'on trouve 13 maisons et 1 tannerie. Dans une chartre de 1319, il est déjà question de cet endroit sous la dénomination de *Villa le derrei*, au sujet d'un anniversaire que Marguerite, femme de Perrod de Gruyères, seigneur du Vanel, fonda à la Valsainte. La chapelle de St.-Anne, bâtie sur le commun appelé le Répugin, est très-ancienne. On y conserve un Missel Lausannois, imprimé en 1440 par Guttenberg, de Mayence, et qui contient le prix des messes de ce tems là, par 12, 17 et 18 deniers. La pierre sur la-

quelle on célèbre, fut consacrée par Hildebrande Jodocus, évêque de Sion, dans son château le 26 juillet 1620.

Lieffrens, (*Liéfrens*), petit hameau de la paroisse de Vuisternens-devant-Romont, contenant 236 poses de prés, 30 de bois, 23 pâquiers de pâturages, 54 habitans, 13 maisons, 1 forge et 3 petits bâtimens. Le propriétaire du moulin appelé Bramafan, situé sur le ruisseau du Fasseaux, paroisse de Villaraboud, y ayant transporté celui de Lieffrens, fut condamné à payer un cens de 3 coupes de froment, 1653. Lieffrens avant 1817 était de la préfecture de Rue. Lyefrens existait déjà en 1359, à quelle époque Pierre Guer reconnaît en faveur du baron de Vaud.

Lietterens, v. *Gletterens*.

Lindengraben, im, hameau composé de 7 maisons dans la paroisse de Planfayon.

Lischera ou Lishern, 4 habitations, par. de Bösingen.

Litzistorf, hameau, paroisse de Bœsingen, composé de 9 maisons, et où il a un détail de sel.

Löchli, im, 1 habitation dans la paroisse de Tafers, et une seconde à Oberlöchli.

Löwenberg, (*Leuenberg*, *la Motte*), belle et grande maison de campagne dans la banlieue de la ville de Morat sur la rive méridionale du lac, d'où l'on jouit d'une belle vue. On y trouve encore 3 moulins, 1 huilerie, 1 pinte, des fermes et divers bâtimens.

L'Oge, en-(la), nom de 2 maisons dans la paroisse de Montbovon.

Lohli, im, maison champêtre, par. de Tafers.

Lomboz, le, petit ruisseau dans l'arrondissement de Surpierre, qui se jète dans la Broye.

Longecuve-*dessus* et *dessous*, 2 maisons, commune du-Pâquier près de Gruyères.

Longeive, la, dit Grenilles, petit ruisseau dans l'arrondissement de Fribourg, qui se jète dans la Glâne.

Lossy, (*Lussie*), hameau et commune de la paroisse de Belfaux, contenant 16 maisons, 1 moulin, 84 po-

ses de prés, 156 de champs, et 120 de forêts. En 1495 ou 1500, Louis Ferver vendit au gouvernement sa part d'une forêt à Lossy, de l'autre côté de la Sun (Sonna), pour la sommme de 100 liv. V. *Formangueires*.

Loup, St.-, v. *Wolfgang*.

Lourtens, v. *Lurtigen*.

Louyaz, en, petit hameau de 4 maisons, commune de Prez, arrondissement de Fribourg.

Lovens, village et commune, paroisse d'Onnens, contenant 1 maison de campagne, 23 maisons; 2 à la Fin de la Pierra; 3 ès Quemounails; 3 ès Cheneaux, et 4 fours, 2 greniers et 2 granges. Le 4 mai 1509 cette commune obtint la permission de faire brouter son bétail dans la forêt de Vernoux, v. *Onnens*. Son territoire se compose de 99 poses de prés, 168 de champs, et 215 de bois. Dans des actes de 1290 et 1295, et du siècle suivant il est déjà question de Lovens.

Lugebrunnen, (*Fontaine du mensonge*), 3 maisons dans la par. de Rechthalten.

Luggenwyl, 4 fermes, par. de Düdingen.

Lugnorre, (*Lugnore*, en latin *Leanoro*), village de la paroisse de Motier dans le Haut-Vuilly, composé de 66 habitations, d'une pinte, et où la maison du berger s'appelle encore la Maladeire (léproserie). Avec Motier, Mur, Guévaux et Joressant son territoire a 353 poses de prés, 662 de champs, 202 de forêts, et 274 de vignes, avec 214 bâtimens, assurés pour 315,200 frs, et une population de 769 ames.

La seigneurie de Lugnorre passa dans le 14e siècle à la maison de Neuchâtel, mais les sires de Grandson conservèrent le droit de rachat au moyen de 1000 fl. d'or (1). Par un acte du 1er lundi de mai 1398, les prud'hommmes de Lugnorre reconnaissent les droits du comte de Neuchâtel sur cette seigneurie. Antoine,

(1) Sentence arbitrale du 11e décembre 1350, entre Louis, comte de Neuchâtel, et Othon, sire de Grandson.

seigneur de Colombier, écuyer, gouverneur du comté de Neuchâtel, et Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, s'arrangent au sujet de leurs prétentions sur Lugnorre, Motier et Joressant, en 1467. Le duc Amédée IX se trouvant à Morat au mois de mars 1469, ordonna à la ville de réparer les fortifications et de les augmenter. Sur les observations qui lui furent faites, il lui céda son droit de rachat sur la seigneurie de Lugnorre par acte du 28 juin 1469, ce qui fut effectué le 19 septembre 1470, au moyen de 1000 fl. d'or (1). Un compromis fut dressé à ce sujet entre le duc et le comte en 1476, après que trois ans auparavant la contestation avait été soumise au tribunal impérial (2). Louis d'Orléans, comte de Neuchâtel, reconnaît aux Etats de Berne et de Fribourg le droit de rachat de la seigneurie de Lugnorre, et la leur abandonne avec le patronage de l'église de Motier pour la somme de 1000 fl. d'or du Rhin, par acte du 16 août 1505 (3). Les habitans du Vuilly n'ayant pas pu trouver un pasteur, l'Etat de Berne propose à celui de Fribourg, le 12 janvier 1537, d'envoyer à Motier celui de Meyriez, dont les paroissiens pourront fréquenter le temple de Morat. Bernard de Bondeli, seigneur du Châtelard, vend aux Etats de Berne et Fribourg sa dîme de Guévaux pour 33,600 liv. En 1566, la seigneurie de Lugnorre obtint la nomination d'un greffier particulier.

Le 16 mars 1823, le nommé Jacques Chautems, de Lugnorre, travaillant dans un champ près de Joressent, toucha avec sa bêche un pot de terre, qui fut brisé par l'instrument, et dans lequel il trouva environ mille petites pièces en argent laminé, et huit cents pièces de monnaie de différentes espèces. Une seule de ces pièces était en or, un petit nombre en cuivre,

(1) Chronique de Morat, p. 47 et 204.
(2) Archives de Fribourg.
(3) V. Etrennes fribourgeoises, 1808, p. 147 — 148.

toutes les autres en argent. Cette découverte fut faite à deux pieds de profondeur de la surface du sol.

Parmi ces pièces on a trouvé :

1° Deux petites monnaies d'argent de la république de Venise, du 14e siècle. Elles sont pareilles, d'un côté l'on voit la figure de St.-Marc, patron de Venise; sur l'exergue de l'une on lit le nom de *Gradonigo*, qui fut doge et mourut comme tel en 1303. Le revers des deux pièces porte deux autres figures de saints.

2° Un sol d'argent de Bourgogne du 15e siècle. D'un côté l'on voit une croix avec la légende *Philippus rex*, à l'exergue *benedictum sit nomen Domini*. Sur le revers est l'emblême d'une ville avec la légende : *Uronus civis*, l'exergue est fleurdelisée. Cette pièce doit être du duc Philippe le Bon, qui portait aussi le titre de roi de Jérusalem.

3° Deux autres monnaies d'argent des ducs de Bourgogne, dont l'exergue des deux côtés n'est plus lisible. D'un côté on voit la couronne ducale fleurdelisée; au revers deux sceptres ou bâtons de commandement croisés, avec quatre fleurs de lis disposées en croix entre ces bâtons.

4° Une très-petite monnaie d'argent, que le vert de gris a rendu indéchiffrable.

5° Un ducat de Florence du 15e siècle. D'un côté l'on voit une figure d'homme vêtu d'une peau d'animal, tenant d'une main une baguette ou peut-être un chardon, de l'autre peut-être une coupe, à l'exergue on lit : *Sanctus Johannes Baptista*. Sur le revers se voit une grande fleur de lis, comme on voit sur beaucoup de monnaie de Florence de ce tems, avec l'exerque JORE. RBOEN.

6° Enfin, plusieurs petites pièces d'argent laminé, frappées à dos d'une empreinte en relief, représentant tantôt une tête de femme couronnée, tantôt une grappe de raisin, tantôt une tête imberbe surmontée d'une mître ou d'un bonnet à une ou deux pointes, avec les lettres B. R. ou T. E. Ces pièces ne parais-

sent pas avoir été monnaie courante, mais plutôt avoir fait partie de quelque ornement.

Il paraît probable que toutes ces pièces auront été enfouies pendant les guerres de Bourgogne avec le vase qui les contenait.

LULLY, (*Lullye*), paroisse de la préfecture et du décanat d'Estavayé, comprenant encore les hameaux de Bollion et de Châtillon, et contenant 246 poses de prés, 433 de champs, 202 de bois, 18 de vignes, 284 ames et 73 bâtimens, assurés pour 72,150 frs.

LULLY, village paroissial et ancienne seigneurie près d'Estavayé, qui contient 145 poses de prés, 297 de champs, 101 de bois, 52 ames, 1 église (St.-Léger), qui est desservie par un chanoine d'Estavayé (1), 1 maison de campagne, 9 habitations et 4 granges. Personne ne voulant reconnaître la messellerie (2) de Lully, il fut ordonné au bailli d'Estavayé d'établir des gardes pour lever les gerbes selon l'usage (7 décembre 1579). Urs d'Estavayé, seigneur de Lully, fut dispensé de faire les corvées du château de Chenaux pour un ténement, 16 avril 1659.

LURTIGÉN, (*Lourtens*), village et sindicature situé sur une hauteur au nord-est de Morat, dont il fait partie pour ce qui concerne le spirituel, qui, sur une population de 161 ames, compte 131 poses de prés, 259 de champs et 207 de forêts, ainsi que 41 bâtimens divers qui sont assurés pour 59,300 frs.

LUSET, en, nom de deux maisons près de Cerniat.

LUSSY, (*Luchy*, *Lussel*, *Lucel*). Petit lac près des deux fermes de Pramonthaux, à l'ouest de Châtel-St.-Denis, dont il est éloigné d'un quart de lieue. Situé dans le fond tourbeux d'une plaine marécageuse,

---

(1) Le clergé d'Estavayé a le patronage de cette église.

(2) La messellerie qu'on écrit aussi mussellerie a été établie par les seigneurs pour la garde des biens de la terre, et comme ils en faisaient les frais ils imposèrent un certain cens sur chaque laboureur pour s'en dédommager; à cet effet chacun payait une gerbe du grain recueilli ou tant par pose.

les bords de ce lac sont tremblans et ses eaux ternes. Il a environ une demi lieue de circonférence, et sa superficie est à peu-près de 16 poses. Il est alimenté, du côté de l'occident, par beaucoup de sources d'eau, qu'on nomme fontaines, et il se vide à l'angle du sud-est par un grand canal, qui traverse quelques prairies, fait mouvoir deux scieries et autant de moulins à Châtel-St.-Denis, et va ensuite décharger ses eaux dans la Veveyse non loin de l'église.

On pêche dans ce lac du brochet, de la très-bonne tanche, de la perche et de bonnes sangsues. Ses alentours offrent quelques plantes rares, principalement la *Scheuchzeria* (1), que Haller dit n'avoir jamais cueillie; mais que depuis la publication de son grand ouvrage, on a trouvée dans quelques marais, entr'autres dans ceux des Mosses, commune d'Ormont-dessous (2). Le 12 août 1580, il fut permis au banneret François Blanc, de Vevey, de chasser dans la seigneurie de Châtel et de pêcher dans le lac de Lucel.

Lussy, hameau et commune de la paroisse de Villa-St.-Pierre, préfecture de Romont, contenant 349 poses de prés, 400 de champs, 124 de bois, 175 habitans, 1 chapelle (St.-Jean-Baptiste), 35 maisons, 1 foule et 6 granges. Wilhelmus de Pont, son fils Pierre et sa femme, donnent quelques fonds au couvent d'Hauterive à Lussie, 1226. Dans un acte de l'an 1270, l'abbé d'Haucrest et Nanthelme de Billens, chanoine de Lausanne, déclarent que Sarreta, veuve de Nicolas de Lussie, a donné un ténement au monastère d'Hauterive. Willinus d'Englisberg, chevalier, voulant faire un pèlerinage à St.-Jacques de Compostel, abandonne au monastère d'Hauterive une terre à Lussie, et fait en outre quelques fondations, que son fils Conrade doit acquitter, 1250. Dans un acte de l'an 1258 cet endroit est écrit Luxie. En 1267, Denis de

---

(1) V. Conservateur Suisse, 1822, p. 301.
(2) V. Levade, Dictionnaire du canton de Vaud, 1824, p. 208.

Vileta, chevalier, donne au même couvent tout ce qu'il possède sur la dîme de Granges et Luxie. Dès-lors ce monastère y fit diverses acquisitions dans le même siècle et les deux suivans. Entre autre, Rodolphe, comte de Neuchâtel, grandbailli de Vaud, déclare dans un acte de l'an 1299, que Cono de Villa-devant-Romont, chevalier, a vendu aux moines d'Hauterive, avec le consentement de sa femme Cécile, des terres à Luxie pour le prix de 60 l. L. En 1646, on fit un bornage de territoire entre les villages de Lussy, d'un côté, et Rossans, Sedeilles et Villars-Bramard, au canton de Vaud, de l'autre côté. L'an 1777, le gouvernement fit démarquer dans le bois de Lussy 15 poses données en payement d'un arrangement ou échange fait avec le couvent de la Fille-Dieu.

Lustorf, vaste domaine à 1 1/2 lieue de Fribourg sur la route de Berne, paroisse de Düdingen. On y trouve deux fermes, dont l'une est d'une longueur peu ordinaire, ainsi que divers bâtimens rureaux. Dans cette seule propriété on a pu établir une laiterie (vulg. fruiterie) pour fabriquer du fromage. C'est dans le pré à quelques cents pas de la maison que sort le Rohrbach en un assez gros volume. Albert d'Oeschenwyl, bourgeois de Fribourg, vend, en 1307, à Wilhelm d'Englisberg, donzel, et à Jean dit de Wippens, le village de Lutstorf et sa ferme de Tann avec tous les droits féodaux pour le prix de 200 l. Le même confirma cette vente à perpétuité, 1314, moyennant 140 liv.

Luxie, v. *Lussy*.

## M

Macconnens, (*Macconens*, *Masconnens*), hameau et commune de la paroisse de Villarimboud, préfecture de Romont, contenant 58 poses de prés, 131 de champs, 27 de bois, 4 de pâturages, 78 habitans, 10 maisons, 1 moulin, 1 forge et 1 tuilerie. Macconnens est une ancienne seigneurie, qui en 1308 appartenait à François de Billens. Louis de Savoye, à la demande

des sires de Billens, ordonne, 1335, que ceux de Villarimboz doivent faire moudre leurs grains au moulin de Macconnens. François de Billens, bourgeois de Romont, seigneur de Macconnens, reconnaît devoir à Petermann Saloz, bourgeois de Fribourg, un cens annuel de 10 liv., 1515.

Mannens, (*Manens*, *Magnens* en 1564), commune et village de la paroisse de Montagny (la ville), contenant 160 poses de prés, 369 de champs, et avec Grandsivaz 160 de bois et 1 de pâturage, 183 habitans, 1 chapelle (St.-Antoine de Padoue) (1), 1 presbytère, 37 maisons et 12 petits bâtimens. En 1526, la dîme de Mannens appartenait à François Chaucy ou Chausy, d'Estavayé. En 1771, Nicolas Mollard obtint la vieille route de Mannens, qui de Fribourg tendait à Payerne par Seedorf.

Mantimbert, noms de 4 maisons, paroisse de Châtel-St.-Denis.

Maoulaz, à la, 2 maisons et 4 granges dans la banlieue de la ville de Romont.

Mackenberg, v. *Maggenberg*.

Maçons, aux, maison champêtre, commune de Grange-Paccot.

Magdelaine, l'Ermitage de la, est à deux petites lieues au nord de la ville de Fribourg, sur la rive droite de la Sarine dans la paroisse de Düdingen, et non loin des bains de Garmiswyl. Ce lieu solitaire est déjà très-ancien. Il est construit dans le flanc d'un roc presque vertical, qu'une forêt de hêtres couronne. Jean Duprés, de Gruyères, l'a, vers la fin du 17me siècle, considérablement augmenté, en y travaillant pendant vingt ans avec un compagnon. Cet ermite laborieux et patient parvint, avec ce seul aide, à tailler dans le roc plusieurs cellules, une église avec un clocher, une sacristie, un réfectoire, une cuisine avec

(1) L'évêque nomme le chapelain sur la présentation de la commune.

la cheminée, une grande salle, deux cabinets à côté, deux escaliers, une vaste écurie et une grande cave, dans laquelle il y a une excellente source d'eau vive. L'église a 63 pieds de longueur, 36 de largeur et 22 de hauteur. Le clocher a 70 pieds de hauteur sur 10 d'épaisseur, et la cheminée une élevation de 90 pieds et un diamêtre de 2. Ce sont ces deux derniers ouvrages que les étrangers admirent le plus. Jean Duprés, aussi recommandable par sa piété que par sa persévérance, se noya, le 17 janvier 1708, en voulant passer des étudians sur la Sarine, le jour de St-Antoine, patron principal de la chapelle. La fète de la patronne, Ste.-Marie-Magdelaine, attire beaucoup de monde dans cet ermitage, qui depuis plusieurs années est la propriété de la commune de Ræsch. On n'y trouve plus d'ermite, mais une famille, ordinairement peu aisée, qui en montre les curiosités aux personnes qui le visitent (1).

Mætteтlé, au, (*au petit pré*) maison champêtre dans la commune de Grange-paccot.

Maggenberg, *Ober-* (*Mackenberg*, *Mattenberg*, *Présmont*, *Montmacum*), ancienne seigneurie dans la paroisse de Tafers. Près d'Umbertschwenni on voit encore sur le bord d'un précipice au-dessus du torrent de la Sense une tour et quelques restes de murailles, qui depuis plusieurs siècles ont résistés à l'intempérie des saisons. Ce sont les seuls vestiges terrestres d'une famille jadis puissante et riche, qui, selon une tradition populaire pouvait, depuis le Gouggisberg, se rendre à Fribourg, sans fouler un autre sol que celui de sa propriété. On conserve encore

(1) V. *Alpenrosen*, 1821. En 1613 et 1680, il est déjà fait mention de cet ermitage. Par acte du 22 mars 1698, Jean-Baptiste de Prato (Dupré) acheta avec son compagnon Jean Licht, de Friedberg (probablement en Suabe), 2 poses de bois pour la somme de 50 écus (Kronen) dans un endroit appelé Hinterried, commune de Ræsch, et le 10 septembre 1701 le chanoine Martin Adam lui fit cadeau d'un calice.

le portrait d'une dame de Montmacum, costumée comme les femmes du Gouggisberg le sont actuellement. Le premier Mackenberg connu date de l'an 1182, il s'appelait Conrade. En 1242, Henri fut nommé abbé d'Hauterive. Ulrich, avoyer de Fribourg, 1270. Jean, chevalier, eut le même emploi l'an 1319, mais il fut tué à la bataille de Laupen, 1339. Son fils Jean le remplaça dans cette charge, en 1344. C'est la femme de celui-ci que le seigneur d'Everdes détroussa, (v. Everdes). Quatre années auparavant les Bernois avaient brulé son château au-dessus de la Singine, connu aussi sous le nom de Maggenburg. Henri était, en 1370, curé de Tavel, et cette famille s'éteignit avec Guillaume (1).

Le gouvernement acheta cette seigneurie de ses héritiers, à ce qu'il paraît, car l'acte et la date de cette acquisition ne sont pas connus. Le 11 août 1408, il vendit le château de Maggenberg à Richard d'Umbertsschwenni pour 240 liv. L. Ce Richard le céda, en 1439, à l'hôpital de Fribourg. Le 2 juin 1599, le conseil de Fribourg accorda à Peter Guttson et à un nommé Thalmann la permission de chercher un trésor dans le vieux château de Maggenberg, à condition que l'on n'aurait recours à aucune superstition, ce dont le curé de Heitenried devait s'assurer.

MAGGENBERG, (*Mackenberg*, *Mattenberg*, *Présmont*), maison de campagne dans la paroisse de Tafers, avec deux fermes, divers petits bâtimens et 1 chapelle (St.-Pierre et Paul). Il y avait sur une hauteur, qui est actuellement couverte d'une forêt, un ancien château, dont on voit encore l'emplacement, qui a été détruit dans les guerres entre les Fribourgeois et les

(1) Dans les Etrennes fribourgeoises il est dit à l'art. Maggenberg, mais sans indiquer la source, "l'an 1401, le 8 septembre, une sentence condamna à une pénitence publique Richard de Maggenberg, (probablement celui dont il est question l'an 1408) prévenu de sorcellerie, mis en jugement par ordre des pères du concile de Bâle, et détenu en cette ville."

Bernois dans le 14e et 15e siècle. (V. p. 108, *Obermaggenberg*). Maggenberg était jadis un village, au moins l'an 1457.

MAGGENBERG, *Klein*-, maison champêtre près du village de Tafers.

MAGNE, la, hameau et commune de la paroisse de Vuisternens, préfecture de Romont, situé entre La-Joux, Sales, Sommentier et Vuisternens, et contenant 123 poses de prés d'un très-bon rapport, 63 de champs, 86 habitans, 15 maisons, 1 fruiterie et 2 granges. Cet endroit est remarquable par un exemple de longévité très-rare. Anne Jacquier ou Jacquet, fille, née en 1605 et morte en 1764, agée de 159 ans, jouissait d'une excellente mémoire, et n'avait jamais été malade, au point que la veille de sa mort elle fumait encore sa pipe comme de coutume. Le gouvernement lui faisait une pension annuelle.

MAGNEDENS, jadis *Magnillens*, *Manoldens* et *Magnudens*, village et commune dans la paroisse d'Ecuvillens, contenant 16 maisons, 2 fours et 4 greniers. Près de ce village l'auteur des Etrennes fribourgeoises indique un petit lac très-poissonneux, qui toute fois n'a que la dimension d'une mare ordinaire. Ce village s'appelait Manoldens au 12e siècle, dans le courant duquel Ulrich de Courtion y avait un fief, que tenait auparavant Guillaume de Grenilles, et dont il fit présent à l'abbaye d'Hauterive. C'est par suite de cet abandon que Guillaume et ses frères devaient aux moines annuellement 3 sols en septembre, 12 den. à noël, et 3 den. de pain à pâques. Guillaume leur ayant aussi donné ce qu'il possedait de l'aleu de Courtion, avec l'agrément de son fils Jordan, et de celui de ses filles, à Arconciel, ils lui livrèrent 2 coupes de froment, et 1 flèche de lard. Le petit lac existait alors à Magnedens.

MAIRE, le décanat de St.-, se compose des paroisses de La-Roche, Arconciel, Treyvaux, Ependes, Praro-

man, Pont-la-ville et Marly. Le clergé de ce décanat possède une bibliothèque, fondée par Msgr. l'évêque Yenni.

MAISON-ROUGE, la, métairie avec 2 bâtimens adjaçans, près de Villars, paroisse de Marly.

MAISON-ROUGE, 1 moulin, 1 habitation et 2 petits bâtimens, commune de Corjolens, par. d'Onnens.

MALFOREIN, 2 maisons champêtres dans la paroisse de Lechelles.

MALESSERT, petit hameau contenant 8 habitations de la commune de Sorens, paroisse de Vuippens.

MARAIS, le grand, ou de Morat et d'Anet, v. *Moos.*

MARAIS, le ruisseau du, et de l'Ouchire à Fétigny est un affluent de la Broye.

MARAIS, au, petit hameau, commune de Treyvaux, composé de 7 maisons et 1 four.

MARCENS, v. *Marsens.*

MARCH, zur, hameau de 4 maisons, paroisse de Plasselb.

MARCHES, (*Martzés*), v. *Matran.*

MARCHET, au, petit hameau, contenant 5 maisons, commune de Neyruz, paroisse de Matran.

MARCHETS ou *Martzés*, v. *Avry-devant-Pont.*

MARÉCHAUSSÉE, v. *Gendarmerie.*

MARÊCHE, v. *Scierne.*

MARETS, (*Marais*), vers-les-, hameau de la paroisse de Montbovon, composé de 9 maisons.

MARGELA, in der, 1 maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

MARINAGE, le, est une concession du seigneur à ses vassaux et sujets pour les bois à bâtir, contre un cens annuel payable par feu ou par la commune.

MARK, in der, maison isolée, paroisse de Bösingen.

MARIAHILF, 3 fermes, 1 auberge, 1 forge et 1 chapelle (Notre-Dame de bon secours), paroisse de Düdingen, sur la route de Berne à une lieue de Fribourg. La chapelle est souvent visitée par des personnes pieuses.

Marivue, la, à Albeuve est un torrent qui sort de le gorge de l'Évi (v. Neirivue), et après un court trajet elle se décharge dans la Sarine.

Marly, (*Marlier*, *Marlié*, *Mertenlach*), la paroisse de ce nom est divisée en quatre sections; savoir: la section du Grand-Marly (*Grossmertenlachschrot*); celle du Petit-Marly; celle de Pierrafortscha (Perfetschied), et enfin celle de Villarsel (Willischert). Cette paroisse appartient à l'arrondissement de Fribourg, elle fait partie du décanat de St.-Maire, le chapître de St.-Nicolas en est le collateur déjà depuis 1491; elle contient 586 poses de prés, 1222 de champs, et 418 de forêts; 456 ames et 172 bâtimens, qui sont assurés pour 224,350 frs.

Marly, (*Mertenlach*), village paroissial à 1 lieue au sud de Fribourg et de son arrondissement. Il contient 1 église (St.-Pierre et Paul), 1 chapelle (Ste.-Marie, vierge), 1 presbytère, 1 papéterie, 2 blanchisseries, 1 foule, 2 moulins, 1 fruiterie, 1 forge-martinet, 1 auberge, 6 maisons de cultivateurs et 12 bâtimens divers. De plus, au Confin, 1 maison de campagne, 4 habitations et 4 petits bâtimens; 1 maison ès Brayes; 1 au Champ; 1 vers la chapelle; 1 au Riau; 1 ès Rapettes; 1 à Planafin; vers le pont 4, maisons, outre la forge mentionnée ci-dessus; 1 sous la Craousaz, et 1 vers Bioley. V. *Pralettes* et *Chamassu*.

Marly était une anciene seigneurie, mais on ignore où existait le château. Ulrich de Marly, damoiseau, fils de Pierre, chevalier, vivait encore en 1370. Le patronage de l'église passa des Marly, qui étaient bienfaiteurs du couvent d'Hauterive, à plusieurs autres familles, et enfin, sous la médiation du gouvernement et au moyen d'une transaction avec le curé Jacques Trompetta, au clergé de St.-Nicolas à Fribourg.

La Gerinne arrose ce village et fait mouvoir ses usines. En 1537, on bâtit un pont sur ce torrent. La papéterie existe déjà depuis long-tems; car par acte

du 8 juillet 1490 les enfans de Jacques Arsent la louèrent à Jean Molar pour 8 liv. par an. En 1665, le gouvernement vendit cet établissement à Adalbert (Adelberg) von Kilchen pour 1200 fl.; qui dès-lors changea plusieurs fois de propriétaires. La forge-martinet appartenait, en 1586, à Pancrace Wild, et en 1594, on accorda à Bénoît Gassler la permission d'y faire forger des faulx. La première blanchisserie paraît avoir été établie en 1764, au moins il n'en est pas fait mention auparavant.

Marly, *Petit*, (*Klein Mertenlach*), hameau de la paroisse de Marly, contenant une maison de campagne, 1 chapelle (Sts.-Fabien et Sébastien), 4 habitations, 1 fruiterie et 9 bâtimens divers. Une incendie détruisit en partie ce hameau, le 21 août 1601.

Marteret, au, petit hameau près de Nierlet, paroisse de Prez, arrondissement de Fribourg, contenant 7 maisons.

Marres-Moos, v. *Schwarzesée*.

Marsens, (*Marcens*), village à trois quarts de lieue de Bulle, de la paroisse de Vuippens, très-agréablement situé sur une colline, et dominant la grande route de Fribourg à Vevey. Ce village contient 368 poses de prés, 364 de champs, 82 de bois, et 52 pâquiers; 268 âmes, 1 maison de campagne avec 1 église (St.-Ignace), appelée la maison des pères (Jésuites) (1), 1 chapelle (St.-Nicolas), 1 ferme, 32 maisons, 1 forge, 9 granges éparses et 2 châlets. De plus 1 maison, ès Gottes; 1, en Champ-Gramont; 2, ès Collonges; 2, vers-les-Pharisa; 1, au Sapisé; 1, en Chésalley; 4 et 1 forge, en Chamuffens; 1, en Craousaz; 1, sous-les-Torrins; 1, en la Condemena; 1, en la Croix; 1, au champ d'Oenez; 1, en Neirevaux; 3, au Chêne; 1, au Crêt; 2, vers-les-Bonnins; 1, ès Batzaouli; et 1, sur Montmasson.

(1) Son élévation est de 709′ au-dessus de Fribourg, et de 2,663′ au-dessus de la méditerranée.

A une demi-lieue de Marsens, dans une vallée solitaire au pied du Gibloux, sont les vestiges de l'abbaye d'Humilimont, de l'ordre des Prémontrés. Fondée en 1136 par Anselme, Gui et Borcard, seigneurs d'Everdes, elle fut supprimée en 1579, et l'année suivante tous ses biens quelconques furent remis au collége des jesuites à Fribourg. Le couvent d'Humilimont, dont l'église était dédiée à la Ste.-Vierge, ayant été la proie des flammes en 1578, il fut abandonné. Les jésuites ayant entrepris une bâtisse à Marsens, où se trouve leur maison de campagne, reconstruite à neuf en 1550, ceux de Bulle, Vaulruz et Vuippens, sur l'invitation du Conseil de Fribourg, leur firent des charrois, 1591. Dès 1581, ces pères faisaient célébrer une messe hebdomadaire dans leur chapelle. L'année ensuite, Louis Grimaud fut nommée leur huissier, et surveillant (*Aufseher*) de leur monastère. Ceux de St.-Jean (Fribourg) et de Vuippens s'étant adressé au Conseil pour obtenir une cloche de l'ancienne église, il les renvoya en leur disant, qu'ils devaient en faire la demande aux R. P. jésuites.

Il existait jadis au nord de St.-Saphorin à Lavaux un monastère de l'ordre des Prémontrés, qui fut réuni à celui d'Humilimont. C'est actuellement un domaine appelé Ogo, Ogoz, qui fait partie des biens du collége de St.-Michel; on y voit encore les restes d'une ancienne chapelle et d'un couvent, et depuis la hauteur l'on jouit d'une vue magnifique sur le lac Léman (1).

Il existe dans le village de Marsens deux pierres orientées que des érudits croient être un monument

---

(1) Les *Étrennes fribourgeoises* des années 1808, p. 127, et 1809, p. 3, contiennent des détails sur l'abbaye d'Humilimont, auxquels, faute d'espace, nous sommes forcés de renvoyer les lecteurs. Nous ajouterons seulement ici, que Vuillermus de Rippa, abbé d'Humilimont, reconnaît à Louis de Langino, co-seigneur d'Everdes, et à Rodolphe et Aymo de Vuippens, et à leurs postérités, en leur qualité de fondateurs

celtique. Les vieillards se souviennent encore d'y avoir vu les restes de vieux chênes, antiques témoins peut-être des sacrifices druidiques (1).

**Martin**, St.-, appelé aussi *St.-Martin-de-Vaud*, paroisse de la préfecture de Rue et du décanat de St.-Henri, composée des communes de St.-Martin, Fiaugères, Bezensens, Pont, Progens et Rougève, et des hameaux de la Prélaz, Villars, du Jordil, de la Jaillaz, Perrey-Martin, etc., contenant 1,603 poses de prés, 697 de champs, 324 de bois, 250 pâquiers de pâturages, 884 habitans, et 244 bâtimens, assurés pour 196,750 frs.

**Martin**, St.-, gros village paroissial, préfecture de Rue, situé sur la frontière du canton de Vaud, contenant 431 poses de prés, 192 de champ, 52 de bois, 116 pâquiers de pâturages, 299 habitans, 1 église (St.-Martin) dont le gouvernement a la collature; le chapelain est nommé par la paroisse; 1 presbytère; 20 maisons, 3 auberges, 1 détail de sel, 1 forge, 1 four, 1 grange; à Villars, 8 maisons, 1 moulin, 1 scierie, 2 châlets; à la Prélaz, 4 maisons, 2 granges et 1 châlet; à la Combaz, 2 maisons; au Jordil, 19, 1 forge et 1 grange; à la Cergue, 2 maisons; et au Frémy, 1 et 1 grange.

En 1322, Nicolétus d'Illens, donzel, possédait le fief de St.-Martin. Les nobles d'Illens partagent entre eux la grande dîme du Mont de St.-Martin-de-Vaud, 1350 (2). Déjà, en 1341, Rolet, fils de Pierre d'Illens, chevalier, avait confessé tenir en fief de Jean, co-seigneur d'Aubonne, et de Marguerite d'Oron, sa femme, deux parts de la même dîme, sauf les droits de Rolet, fils de Wil-

ou plutôt de descendans des fondateurs, le droit de nommer un receveur et administrateur du couvent (Kastenvogt en allemand) 1442.

(1) Course dans la Gruyères, p. 39.

(2) Ce partage avait eu lieu entre Aymo de Chastonayes, au nom de sa fille Marguerite, veuve d'Aymo d'Illens, d'une, et de son fils Pierre et de Jean d'Illens, d'autre part.

helm d'Illens, et cela sous les mêmes conditions que les frères Jean et Nicolas, fils de Nicolas ffeu Pierre, tenaient l'autre moitié; témoins, Jean d'Oron, Wilhelm de Billens, etc. Louis de Savoye, seigneur de Vaud, cède aux habitans de St.-Martin les clames de 3 sols, et les obventions, moyennant un cens annuel de 100 sols et une somme de 20 liv., payés lors de la concession, à condition qu'ils se serviraient fidèlement de ses lois; qu'ils indiqueraient au châtelain de Rue les bans (amendes) et obventions échuts, et qu'ils établiraient, auprès de ce dernier, un receveur en leur nom, 1341 (1). Jean Bergier, chapelain, fait une donation entre vifs en faveur de l'église et le curé de St.-Martin, 1475. L'an 1498, François de Gruyères, baron d'Oron, était co-seigneur de St.-Martin. Jean d'Illens, maître d'hôtel du comte Michel de Gruyères, vend, ensuite d'une procuration du comte, à Jean Joffrey, de Vevey, la moitié de la dîme appelée d'Exertes (Essertes), paroisse de St.-Martin-de-Vaud, 1551. En 1553, le curé de St.-Martin se plaignait de la rétribution de 100 liv., que le conseil de Fribourg lui faisait payer pour le jeu des rois (v. *Torny-Pittet*). Les trois bannières de Gruyères, Corbières et Montsalvens furent avisées juridiquement par le bailli de Rue, « Qu'en vertu de diverses lettres de gardance de dams (2) (dégravance) Petermann Ammann, la comtesse de Myolland et autres particuliers ont saisi, dans la châtellenie de Rue, la mieux-valeur de la dîme de la Ville-du-bois-ès-Fiaugères; le rachat de la moitié de la dîme d'Essertes; le rachat de la seigneurie possédée par le bâtard Jean de Gruyères; enfin tous les biens qui peuvent appartenir au comte Michel dans la paroisse de St.-

(1) Ce privilège fut confirmé, en 1382, par Amédée de Savoye.
(2) La gardance est un contrat par lequel on s'engage à quelqu'un de payer ou de fournir à un tiers ce qu'il doit, ou de l'indemniser, ou de l'en dégraver (décharger). *Dictionnaire des termes du coutumier de Vaud*, p. 10.

Martin», 1555 (1). Sur la supplique de ceux de Rue, le conseil de Fribourg, dans le but de favoriser la bâtisse de leur maison de ville, leur accorde de nouveau, pour le terme de 10 ans, l'impôt sur les boissons (Ohmgeld) dans la communauté de St.-Martin-de-Vaud, 1573, 1579, 1600, 1605. En 1574, ceux de cet endroit furent sommés de faire, selon un ancien usage, les charrois de vin à Berne, contre un pour-boire de 2 fl. et le salaire ordinaire, 1574. François des Granges, ancien commissaire-général, de Fribourg, au nom de sa femme Barbe, née Lanther, et Jean Maille, de St.-Martin, vendent à l'Etat de Fribourg la quatrième partie de la co-seigneurie de St.-Martin-de-Vaud pour le prix de 500 écus de 25 bz., 1626. En 1664, le Crêt et Bouloz furent détachés de la paroisse de St.-Martin. Les territoires de St.-Martin, Bezensens, Villars, La Prélaz, la Combaz et le Jordil, baillage de Rue, ont été délimités d'une manière définitive, en 1778.

A St.-Martin, environ à moitié chemin entre Semsales et Oron, on exploite du charbon de terre pour la verrerie de Semsales Ce charbon ressemble à celui de Käpfnach et Elgg (canton de Zurich), et dans la molasse on trouve des pétrifications, sur lesquelles Mr. B. Studer donne des détails qui intéresseront beaucoup les savans et les connaisseurs en minéralogie, géognosie et conchyliologie (2).

Martisried, 2 maisons dans la paroisse d'Ueberstorf.

Massonnens, paroisse de la préfecture de Farvagny et du décanat de St.-Prothais, composée des communes de Ferlens et Massonnens, et contenant 218 poses de prés, 515 de champs, 50 de bois et 8 pâquiers de pâturage; 324 habitans, et 70 bâtimens, assurés pour 57,800 frs.

---

(1) V. Die Schweiz in ihren Ritterburgen, I Bd., S. 313—319.

(2) V. Monographie der Molasse, Bern, 1825, et Razumowski, histoire naturelle du Jorat; Lausanne, 1789.

Massonnens, le village de, contient 1 église (St.-Sylvestre, pape), dont l'évêque a la collature, 1 presbytère, 1 maison; 1, en Provertel; 1, au Tzanou (chêne); 1, en la Combetta; 1, au Râca; 2, en Planafaye; 1, sur-les-Charrières; 3, sous Saugy; et 1, au Closy. Massonnens était jadis une petite seigneurie. L'an 1512, une transaction eut lieu entre l'Etat de Fribourg et la ville de Romont, afin que son hôpital et quelques nobles puissent jouir de leur juridiction à Massonnens et Ferlens, qui par une cession faite par le duc de Savoye avait été annexée au château de Pont. En 1532, François de Berlens, donzel, seigneur de Macconnens, vendit au gouvernement de Fribourg tous les cens qu'il possédait à Massonnens, Ferlens (Frelens), Orsonnens et Estavayé-le-Gibloux. Le clergé de Romont vend, pour le prix de 320 liv., au Conseil de Fribourg tous les cens qu'il possède à Massonnens et Ferlens, acquis de noble Antoine Musy, donzel, de Romont, et de ses fils François et Jacques, 1534.

Martran, v. *Matran*.

Matran, (*Mattran*, *Martran*), cette paroisse est divisée en trois communes, Matran, Avry-sur-Matran et Neyruz. En 1483 et 1569, Posieux, qui est actuellement de celle d'Ecuvillens, en faisait encore partie. Pour le civil, cette paroisse appartient à l'arrondissement de Fribourg, et pour le spirituel, au décanat de Ste.-Croix; c'est le clergé de Notre-Dame à Fribourg qui en a la collature (1), et elle contient 935 poses de prés, 1324 de champs, 170 de forêts et 3 de pâturage; 733 ames, et 225 bâtimens qui sont assurés pour 270,000 frs.

Matran, village paroissial et commune à 1 lieue de Fribourg près de la route de Bulle, contenant 1 église

---

(1) Au 12e siècle les moines de Payerne faisaient desservir ce bénéfice par un des leurs; mais au commencement du 16e siècle ils cédèrent ce patronage à l'Etat de Fribourg, pour être maintenu, par son crédit, dans celui d'Orbe.

(St.-Julien, m:), 1 presbytère, 1 maison de campagne avec une belle collection d'anciens vitraux et différens embellissemens, 3 fermes, 1 mécanique, 1 scierie, 4 granges et 2 greniers; 124 poses de prés, 277 de champs, 81 de forêts et 3 de pâturages; et à l'entrée du bois, 2 maisons; à la Tyr, 1; au Petit-Bugnon, 1; aux Marches (Martzés), 3; et aux Rapes ou Rapès, 1 maison de campagne, 2 fermes, 1 cabinet, 1 huilerie et 3 granges.

Matran avait essuyé un incendie en 1585. Cette commune, l'une des premières, a, sous le régime de l'acte de médiation, donné l'exemple du partage, du défrichement et de la culture de ses communaux, mais dont elle a conservé, comme partout ailleurs, la propriété. Dès-lors cet exemple, particulièrement dû à feu Mr. le docteur Jean-Pierre Savary, membre du directoire helvétique, et ensuite jusqu'à sa mort (1821) sindic de la ville de Fribourg, à la famille Buchs, et à Mr. le curé Sauge, a eu dans la majeure partie du canton les plus heureux résultats. Déjà 1792, Mr. Savary, en sa qualité de membre des bannières de Fribourg, avait beaucoup contribué au défrichement de tous les communaux qui entourent la ville, et qui maintenant sont utilisés comme domaines, prairies, jardins et plantages (esserts, Rieder ou Rieter); cependant la ville en conserve la propriété.

Matta, *an der*, 3 maisons, commune de St.-Sylvestre.

Matte, *auf der*, 1 maison de campagne, 4 fermes et 1 tinturerie dans la paroisse de Giffers.

Mättetlé, (petit pré) domaine et ferme au-dessous de Torry, paroisse de Givisiez.

Maudens et *Sous-Maudens*, 4 maisons et 1 grange, d'un côté, et 1 maison, de l'autre, dans la paroisse de Châtel-St.-Denis.

Maulés, (*Maulé*, *Maules*), commune et hameau de la paroisse de Sales, arrondissement de Bulle, contenant 201 poses de prés, 361 de champs, 58 de fo-

rêts et 47 pâquiers de pâturages, 123 âmes, 1 chapelle (St.-Pierre), 19 maisons, 14 granges, 2 châlets. De plus, 1 maison, ès Longues-pièces; 1 et 1 scierie, au Rinsiaou; 1, à la Rosaire; 1, ès Champs-du-Rio; 1, au Clos-de-la-Fin; 1, au Boveret; 1, en Prava et 2, au Pâquier. Maulés a un chapelain qui est nommé par la commune. Le 14 octobre 1666, le gouvernement accorda à la commune une parcelle de commun pour y construire une chapelle, mais en l'imposant d'un cens.

Maurice, St.-, banlieue de Morat du côté de Montillier, 1 maison de campagne qui touche au cimetière, qui porte le même nom. C'était là que se trouvait jadis l'église paroissiale de Morat, démolie en 1763, dont le duc de Savoye était collateur, et où il y avait des autels sous le vocable des St.-Sébastien et St.-Antoine.

Mausson, le rio, est un des affluens de la Neirigue.

Mayers, aux, 1 habitation près d'Estavayé.

Mellisried, village de la paroisse de Tafers, contenant 19 maisons.

Menières, (*Ménières*, *Mignières*, *Minuières*, *Menyères*, *Mesnières*, *Minières*), paroisse de la préfecture de Surpierre et du décanat d'Avenches, contenant 248 poses de prés, plus ou moins marécageux, 508 de champs, 193 de forêts; 179 habitans et 50 bâtimens, assurés pour 36,350 frs. Dans le village on trouve 1 église (St.-Denys), dont le gouverne- a la collature sur la triple présentation du propriétaire du fief de Cugy, 1 cure, 1 auberge, 1 moulin, 1 détail de sel, 1 bureau de péage pour les boissons, 41 habitations et 6 bâtimens divers. Cette petite seigneurie appartenait à la maison de la Molière, dont Perrod, en 1323, vendit des cens directs aux Dominicaines d'Estavayé.

Jean de Loys, co-seigneur de Marnans, y possédait des droits féodaux en 1541. Le droit du seigneur de Cugy sur le patronage de l'église de Menières est

reconnu en 1561. En 1581, les justiciables du château de Surpierre furent séparés de ceux de Cugy. L'hôpital de Moudon vend à l'Etat de Fribourg des cens à Menières pour la somme de 900 fl., 1628. L'an 1688, 31 décembre, le gouvernement acheta la co-seigneurie de Menières de l'avoyer Lanthen-Heid pour le prix de 6000 écus. En 1758, des échanges de droits féodaux à Menières, Corselles et Villars eurent lieu entre les Etats de Berne et de Fribourg. Il y avait autrefois à Menières une léproserie, qu'on appelait hôpital, et les érudits ne manquent pas de dire très-doctement que *min*, signifie eau, ruisseau, et *er*, terre, terrain bas et humide (1). Quant à nous, nous expliquerons seulement ce qu'on entend par *la mort de Menières*. A l'approche des Suédois, en 1639, les habitans de la Franche-Comté se sauvèrent en Suisse, et y apportèrent une fièvre maligne, qui du mois de janvier à celui d'août emporta bien du monde à Menières, où ces étrangers venaient de plusieurs lieues, pour assister à la messe. Beaucoup s'y étaient fixés. La peste qui survint fit encore de plus grands ravages; en trois jours huit maisons, pendant l'espace d'une semaine quinze, et enfin toutes celles de la paroisse, à l'exception de la cure et de quatre autres, furent infectées, de sorte que le curé eut à administrer, un jour, quinze pestiférés dans la matinée, tant indigènes qu'étrangers; ces derniers étaient en si grand nombre dans le voisinage que durant la quinzaine de pâques il se présenta 3 à 4000 personnes pour se confesser, et qu'il y eut des jours où environ 1000 eussent voulu s'approcher des sacremens. 1717, un arrangement eut lieu entre l'Etat de Berne et le curé de Menières au sujet de la dîme de ce dernier lieu et celle de Fétigny. D'après un acte de l'an 1560, il était défendu à la commune d'aliéner des prés à clos à des étrangers, cet acte fut confirmé en 1739.

(1) *Etrennes fribourgeoises*, 1808, p. 92.

D'après le décret du 23 janvier 1818, « Aucun individu étranger au canton, qu'il y soit légalement domicilié ou non, ne peut y acheter ou acquérir d'une autre manière une propriété foncière, à quelques exceptions près, à moins d'en avoir obtenu à l'avance la permission du Conseil d'Etat », pour laquelle la chancellerie perçoit un émolument de 4 à 50 frs.

Medenwyl, (*Medewyl*), petit hameau contenant 4 maisons, par. de Tafers.

Meleys, aux, 2 maisons champêtres, commune d'Auboranges, paroisse de Promasens.

Menzisberg, jadis *Bentisberg*, hameau dans la paroisse de Rechthalten, où il y a 7 maisons.

Menzishaus, 6 habitations ou fermes, paroisse de Düdingen.

Menzishaus, village dans la paroisse de Tafers, contenant 9 maisons et 1 chapelle (Ste.-Marie, vierge).

Menzishausbach, le, sort de l'endroit même et entre, à la scierie de Ledeu, dans celui du même nom.

Menziswyl est un petit hameau, dont 2 fermes seulement appartiennent à la paroisse de Düdingen, tandis que les 2 autres, 1 chapelle (l'Assomption) et différens bâtimens adjaçans sont de la paroisse de Tafers. On y trouve, en outre, quelques habitations champêtres.

Merlach, v. *Meyriez*.

Mertenlach, v. *Marly*.

Messellerie, v. *Lully*.

Mesures, v. *Poids*.

Metzgera, habitation, commune de St.-Sylvestre.

Mézières, (*Mésières*, *Messières*, *Maisières*, *Mézières*, *Mesières*), paroisse et commune de la préfecture et du décanat de Romont, contenant 294 poses de prés, 634 de champs, 86 de bois, 38 de pâturages, 275 habitans, et 68 bâtimens, assurés pour 63,800 frs. Dans le village, qui est très-agréablement situé sur la route de Romont à Bulle, on trouve 1 église (St.-Pierre), dont le propriétaire du fief a la

collature, 1 presbytère, 1 belle maison de campagne, 1 ferme, 25 maisons, 1 pinte et 5 granges; Derreiles-hauteurs, 1 maison; au Clos-Borru, 1; au Fochaoux, 3; en Valliénaz, 1; au Praz-Diabla, 1; au Sautel, 1; en Rion-Bosson, 1; au Triolet, 1; à la Violetta, 2; à la Buritta (au canard), 1; au Champ-des-Saoudey, 1; en Vuzy, 2; au Bochalet, 1; ès Planches, 2; en Groulex, 1; en Montjoret, 1; à Grange-neuve, 1; au Moulin-de-l'hôpital, 1 moulin, 1 scierie; à St.-Anne, 3 maisons, 1 fruiterie, et en général plusieurs petits bâtimens.

Méxières est une ancienne seigneurie. Jacques de Bonvillars, co-seigneur, vend, avec le consentement de Henriette de Menthon, sa femme, un cens de 57 sols et quelques autres redevances à Jean Malfar, d'Enens (Hennens), 1483. L'année ensuite le même testa en faveur de son fils Pierre, docteur en droit, et légua des cens à l'église et à la confrérie du St.-Esprit. Philippe de Savoye accorde le droit de dernier supplice à Pierre de Bonvillars, seigneur de Méxières, en le detachant de la châtellenie de Romont, 1497. En 1536, Louis de Bonvillars prête hommage au gouvernement de Fribourg pour la seigneurie de Méxières. Dans le décret juridique de Jean Freitag, Pierre Gurnel acheta la moitié de cette seigneurie pour 3000 liv., 1589; l'autre moitié appartenait à Pierre Freitag, qui obtint la remise d'une partie d'un lod, et reçut l'ordre de remettre la clef du château au bailli de Bulle; mais Pierre Lombard en fit l'acquisition pour 6000 couronnes. Michel Krummenstoll acheta cette seigneurie, en 1591, pour 4500 écus bons à 25 btz. En 1620, le gouvernement fit l'acquisition d'une pièce de terre de dix poses de Simon Musy, de Romont, située à Messières. Béat-Nicolas de Diesbach, membre du grand-conseil, par testament du 30 mars 1654, signé: Jean-Jacques Sigrist, notaire, légua à l'hôpital de Ste.-Croix de Fribourg la seigneurie de Méxières avec toutes ses

dépendances quelconques, ainsi que ses vignes à Jogny, district de Vevey, sous les obligations suivantes, que nous transcrivons textuellement d'une copie authentique, en corrigeant, néanmoins, l'orthograhe du tabellion du 17e siècle. « Sçavoir est que « le dit charitable hôpital sera obligé de payer et d'ac-« quitter toutes mes dettes, bienfaits et funérailles, « selon mon état et condition; en outre, sera perpé-« tuellement chargé et astreint de recevoir un de no-« tre dite génération des de Diesbach, aussi catholi-« que et romain, soit mâle ou femelle, toute fois lors-« qu'il tomberait en disette et nécessité, et de le nour-« rir et entretenir à la table du seigneur hôpitalier, « et l'habiller honnêtement, selon sa condition, sa vie « durante, pourvu et avec réserve que la dite per-« sonne soit libre et sans charge d'enfans; car au dit « cas et en se mariant j'entend que l'hôpital en soit « déchargé. » Le 6 juillet de la même année ce testament a été décrété à l'auberge du Cheval-blanc. La seigneurie de Méxières fut vendue le 10 juin 1655 aux fils d'Antoine Brun pour 3650 pistoles. et plus tard elle parvint de nouveau à la famille de Diesbach. En échange, François-Xavier-Philippe de Diesbach-Steinbruck, propriétaire de l'ancienne seigneurie de Heitenried, par un testament du 20 juillet 1817, signé: George Buchs, notaire, décrété le 3 oct. 1820, institua pour ses héritiers uniques et universels Pierre et Claude Bersier, de Cugy, l'un son valet de chambre, l'autre son cocher.

Il y a deux Mezières dans le canton de Vaud, l'un, qui est un grand village, sur la route de Vevey à Moudon, l'autre, une tour et maison avec jadis un petit fief et titre de Vidomat, dans la ville de Coppet.

Mettlen, v. *Ober*- et *Nieder*-.

Meuwlisweid, 1 maison champêtre, par. de Tafers.

Meylan, au, 1 maison, 2 moulins et 1 scierie près du bourg de Rue.

**Meiriez**, (*Meyri*, *Meiry*, *Merlach*, *Mörlach*), village paroissial sur la grande route de Lausanne, au bord du lac de Morat, et à cinq minutes de cette ville. Il y a 1 église, qui avant la réformation avait St.-Jean-Baptiste pour patron, 1 presbytère, 19 habitations, 4 petits bâtimens; à la Croix, 3 maisons; aux Bas-champs, 1 maison, et au Houbel, 3 maisons. La population de cet endroit agréable par sa situation n'est que de 120 âmes, 58 bâtimens sont assurés pour 146,950 frs, y compris ceux de Greng. Cette paroisse, composée des communes de Greng, avec laquelle elle forme une sindicature, de Courgevaux, Courlevon et Coussiberlé, a été réunie, en 1812, avec la paroisse française de Morat. Le service divin se fait alternativement dans les deux églises et le pasteur est nommé par le gouvernement de Fribourg. Jadis elle faisait partie de la classe de Payerne et du colloque d'Avenches; aujourd'hui elle est de celle de Morat. Très-anciennement l'église de Meyriez était desservie par les Prémontrés de Fontaine-André. Des gentilshommes portaient aussi le nom de ce village; Borcard de Meyriez et Rodolphe, son frère, firent don à l'abbaye d'Hauterive de ce qu'ils avaient à prétendre à Ecuvillens contre 8 sols que les moines leur comptèrent.

Mr. Georges-Adam Rehfus, de Tubingue, domicilié à Berne, qui comme orfèvre a acquis une réputation européenne, a été naturalisé dans le canton de Fribourg, le 16 mai 1807, en qualité de bourgeois de Meyriez.

**Meyschiffen**, montagne dans la paroisse de Jaun, où il y a un passage entre cet endroit et les montagnes du côté de la Val-Sainte, mais il n'est praticable que par des piétons.

**Middes**, (*Midde*), village à quatre lieues au sud-ouest de Fribourg et à une de Payerne, il est de la paroisse de Torny-Pittet et de la préfecture de Montagny, et on y trouve 1 très-belle maison de campagne, qui

était un ancien château, située sur une haute colline d'où l'on découvre une étendue de vue immense, 21 fermes et 10 petits bâtimens adjaçans; et au Perron, 2 maisons et 1 grange. Middes est une ancienne seigneurie, qui est célèbre dans le pays par un grand nombre de sorciers et surtout de sorcières qu'on y a fait bruler dans le bon vieux tems, duquel on peut dire :

*Din ti lé tin, ti lé paï*
*On a sovin dé qié trimbliâ;*
*Can lé zin son tot ébaï*
*Dé sin qe l'ivué on sa trobliâ.*

Là aussi, comme à Corbières (v. cet article), on parle encore d'une Catillon, dont l'on cite les méfaits et les relations avec le prince des ténèbres. On a conservé des procédures très-curieuses qui peuvent servir d'appologie à l'ignorance, à la superstition et aux préjugés populaires, contraires à la religion et à la morale. Jean de Villarsel, co-seigneur de Midde, reconnaît que ce village est du ressort de la seigneurie de Montagny, 1496. En 1528, Middes et Torny-Pittet sont reconnus comme fief noble. Ceux de Middes, en 1541, ne voulaient pas ressortir du château de Montagny. En 1546, il est question de fourches patibulaires à Middes; à cette époque la sorcellerie n'avait pas encore disparue. Le 30 oct. 1634 le conseil de Fribourg reconnaît: « Que la réception de nouveaux habitans et résidens *rière* (1) Middes appartient insolidement au seigneur, pour laquelle ceux-là traiteront avec lui tolérablement. » En 1637,

(1) Quoique *rière* ne soit pas français, on en est cependant assourdi à tout instant. Ce mot corrompu vient évidemment du mot allemand hinter, *derrière*; ainsi en disant Brunnenberg hinter Tafers, l'on devrait traduire *Brunnenberg derrière Tavel*, et non *rière*; et quand on écrit et imprime Menziswyl *rière* Tavel, au-lieu de : Menziswyl, paroisse de Tavel, c'est un vrai non-sens, et une faute contre les premiers élémens de la langue française, qui provient sans doute de l'habitude de copier machinalement ce qu'ont écrit nos ancêtres.

une difficulté s'éleva entre le seigneur et le suzerain au sujet de l'arrestation d'un sorcier, mais quoique le gouvernement de Fribourg reconnaît au premier le droit de juridiction sur une maison, en Cigogne, habitée par des personnes suspectes, il ordonna, néanmoins, qu'elle soit démolie de fond en comble.

**Milavy**, en, moulin et forge, paroisse de Domdidier.

**Minières**, v. *Menières*.

**Mines et Salines.** Le gouvernemont concède à noble Maurice de Maurolles, seigneur du-Mesnil, toutes les mines et salines qui peuvent se trouver dans le canton pour le terme de 50 ans, sous la réserve des droits des fiefs nobles, de la dîme du produit, et de la réparation de tout dommage (24, 28 nov. et 5 déc. 1588). Dans les années 1562, 1563, 1564 et 1565, le conseil de Fribourg avait fait faire divers travaux au Moléson et à Grandvillars sous la direction du capitaine Garmiswyl et de l'édile Bartholomé Reinauld pour découvrir des mines de fer et autres, et une convention fut même conclue, le 28 juin 1565, avec Vincent Ducollier, de Dyvonne, Ulrich d'Englisberg et Jean Messelo, mais les résultats n'ayant pas répondu à l'attente qu'on avait de cette entreprise, elle fut abandonnée, (v. *Semsales*).

**Mionnaz**, la, petit ruisseau dans l'arrondissement de Rue, qui se jète dans la Broye.

**Mischlers**, 1 habitation, commune de St.-Sylvestre.

**Miserach**, v. *Misery*.

**Miséricorde**, la chapelle de, hors de la porte des Étangs à Fribourg est l'endroit où l'on enterre les corps des malheureux qui sont suppliciés.

**Misery**, dont on a fait *Miserach* en allemand, petit village et commune à 2 petites lieues de Fribourg sur la route d'Avenches, contenant 153 poses de prés, 233 de champs et 103 de forêts; 1 maison de campagne, 1 chapelle (Sts.-Jaqcues et Sébastien), 2 fermes, 1 détail de sel, 1 auberge, 1 poste de gendarmerie, 17 habations et divers bâtimens adjaçans,

Deux autres maisons de campagne n'ont plus la même destination et offrent un aspect très-dégradé. A la Fin, 4 maisons; en Craousaz, 3; au Cribliet, 4, et au Laviaouz, 1. Albert Dives (Rich) donna, par acte de l'an 1287, ses droitures féodales à Avry et Misery à la commanderie de St-Jean à Fribourg, avec l'avocatie sur ce dernier village. Pierre Dives avait acheté le village de Misery d'Aymo, seigneur de Montagny, en 1243, et en 1312 la famille Corpasteur possédait un fief à Misery.

Pour la consommation intérieure, les boissons peuvent passer par Misery, d'après l'art. 2 de l'arrêté du 17 sept. 1821.

MISTENLACH, (manière fautive d'écrire *Wistenlach*), v. *Vuilly*.

MOLÉSON, (*Molléson* (1), *Molesson*, *Molézon*, *Moleison*, *Montlézon* (2), etc., une des montagnes les plus remarquables du canton, parce que dans la chaîne dont elle fait partie, elle élève sa cime au-dessus de toutes les autres, et que depuis le point le plus élevé l'on jouit d'une des vues les plus belles et les plus étendues de la Suisse, que nous nous abstiendrons d'esquisser seulement avec une petite palette d'amateur, puisque le célèbre Vernet disait de la nature de notre

(1) Les étimologistes disent que *Moléson* est composé de trois mots celtiques *mol-lez-son*, rapide, droit, difficile, lieu large, qui signifient *lieu haut*, *large*, *difficile à monter*. D'autres le font dériver du latin *moles summa* ou *mons supra montes*. D'après une tradition généralement connue dans la haute Gruyères, une partie des habitans se refugièrent avec des vivres sur cette hauteur pour se soustraire aux ravages de la peste. Quelque tems après d'autres, qui purent échapper à ce fléau, les y suivirent. Alors les premiers leur crièrent en les appercevant: *Qemin va por d'avo?* Comment se porte-t-on là bas? Les arrivans répondirent: *Mô-lé-son*, *bin lé-s-ôtro*, mal les uns, bien les autres; et voilà, dit-on, l'origine véritable du nom de cette montagne.

(2) Il existe une ouvrage intitulé: "Voyage d'nn observateur de la nature et de l'homme dans les montagnes du canton de Fribourg, etc., par L.-M.-P. de Laverne"; Paris, 1804, in-8°,

commune patrie, qu'elle était d'un effet si grandiose, si terrible et sans bornes que nul art ne pouvait suffire pour la rendre (1). Nous dirons donc seulement qu'on découvre une chaîne de montagnes embrassant l'orient, le midi et l'occident, dont les bases sont dérobées à la vue par des chaînes plus basses et plus rapprochées, et que le géant des Alpes, le Montblanc, est le chef de ces monts inombrables, dont les formes et les couleurs sont variées à l'infini (2). D'un côté, les lacs du Léman, de Neuchâtel, Morat et Bienne présentent leurs nappes argentées dans un vaste bassin, coupé par des montagnes inférieures, des collines, des forêts et les rivières de la Broye et de la Sarine, et, de l'autre côté, outre une infinité de villages, de hameaux, de châteaux, de maisons de campagne et de métairies l'œuil, sans être armé d'une longue vue, peut découvrir les villes d'Evian, Thonon, une partie de Genève, Morges, Rolle, Nyon, Rue, Romont, Estavayé, Neuchâtel, Morat, Avenches, Payerne, Fribourg, Bulle et Gruyères, ainsi que du midi au sud-est dans un cercle non interrompu une partie du Piémont, de la Savoie, de la Vaud, de la république de Genève, du Jura français et suisse avec ses montagnes bleues des cantons de Neuchâtel, Berne et Soleure.

On peut atteindre le sommet du Moléson de différens côtés, et même facilement depuis Châtel-St.-Denis, mais le chemin le plus suivi est celui par la

---

VI — 287 pages; où tous les noms propres sont généralement bien écrit, excepté celui de *Moléson*. Ce petit livre est mal rédigé, et les lecteurs ni trouveront pour ainsi dire rien qui puisse les intéresser, néanmoins, nous avons cru devoir en faire mention pour la forme.

(1) V. *Künstlerlexicon*, *Zurich*, 1818, II[e] vol., 10[e] part., p. 2095. Le seul tableau de la Suisse qu'on ait de Vernet au musée de Paris, c'est *la bergère des Alpes*.

(2) V. *Panorama du Moléson*, par F. Schmid; Berne, 1823. *Alpenrosen*, 1824, p. 65 et 72 — 82.

Part-Dieu ou par Pringy (1). La source de Bonne-Fontaine, extrêment fraiche et dont l'apparition est courte, car à peine sortie elle rentre pour ainsi dire aussitôt en terre, doit, par des canaux souterrains, former le ruisseau du village de Vuadens. Le torrent de la Trême sort d'une autre source très-abondante à un quart de lieue de Moléson du côté du couchant dans le fond d'une montagne appelée la Trèmatta. Les couches calcaires du Moléson sont inclinées, verticales et horisontales, et que B. Studer compare à celles du Schwarzbrünnlein et du Gournigel (2). Le géologue visitera avec intérêt cette montagne, qui à juste titre peut-être appelée le Righy de la Suisse occidentale. Le botaniste cueillera dans le jardin de Flore les plantes suivantes: Alchemilla alpina; Anthoricum liliastrum; Athamanta cretensis; Anemone alpina; Biscutella lævigata; Cacalia albifrons; Campanula thyrsoïdea; Centaurea splendens; Carex ferruginea; Cerastium strictum; Galium saxatile; Gentiana acaulis; Hieracium villosum; Myosotis alpestri; Orchis albida; Phleum alpinum; Primula auricula; Salix retusa; Saxifraga cotyledon; Trifolium badium; etc.

Les hauteurs les plus rapprochées sont: à l'orient, la Vuidalla, au midi, l'Enly, et au couchant les rochers de Trèmetta. Cette montagne collossale contient d'excellens pâturages parmi lesquels on cite principalement ceux du Gros-Moléson, du Petit-Moléson, du Moléson-à-baron, le Plan-français, et les deux Plané, (Plancy, Planais, Planex, Plianė). Chermont, Montgeron et d'autres appartiennent encore à la même contrée alpestre. En 1557, le gouverne-

(1) De Bulle à la Part-Dieu 1/2 lieue; du couvent au châlet de Bonne-Fontaine 3 lieues, et delà à la cime 1/2 lieue, en tout 4. A Bulle et Gruyères, ainsi que dans les divers villages on trouve des guides et même des mulets.

(2) V. Monographie der Molasse, 32 — 33.

ment vendit la montagne appelée Moléson pour 12,000 liv.

Il y a quelques années, 1824 et 1825, il était question de construire au Plané un hospice pour les voyageurs, qui extérieurement aurait représenté un châlet. Le Conseil municipal de Bulle avait remis une requête, la chartreuse donné son consentement, et le gouvernement autorisé cette entreprise, qu'on ne cesse de réclamer, et offert, en outre, la somme nécessaire pour la construction du bâtiment sans exiger d'intérêt. Mais quelques personnes à courte vue parvinrent, par des intrigues mesquines et dont le tems fera justice, à faire avorter, au moins momentanément, cet utile projet, que sans doute on n'abandonnera pas pour toujours; car au Righy il y a plusieurs auberges et même une ou deux à côté d'un hospice de capucins. D'après cela les voyageurs feront donc bien de se munir de provisions à Bulle ou à Gruyères, à moins qu'ils ne préfèrent recourir à l'hospitalité des disciples de St.-Bruno à la Part-Dieu. (V. cet article).

Le sommet du Moléson, indiqué jusqu'ici à 6181' au-dessus de la mer, n'en est réellement que de 6167' (2003$^{m}$) et à 4212' (1368$^{m}$) au-dessus de Fribourg, et le châlet au-dessus du Plané à 4504' (1465$^{m}$) et 2550 (828$^{m}$).

Nous croyons devoir parler ici d'un phénomène arrivé le 12 septembre 1822, dont plusieurs personnes furent témoins, entr'autres M. Henri Pestalozzi, de Zurich, officier du génie, qui était alors occupé d'une triangulation. Le sommet de la montagne était dégagé de nuages, mais non pas ses flancs; tout-à coup, c'était vers une heure après midi, un cercle aux couleurs de l'arc-en-ciel d'un diamètre d'environ 30 pieds, apparût aux yeux des spectateurs étonnés, suivi quelque tems après d'un second, mais dont les nuances de l'Iris étaient plus faibles, et l'un et l'autre durèrent environ un quart d'heure. M. Pes-

talozzi déclára que, malgré qu'il eût visité les plus hautes montagnes de la Suisse, il n'avait jamais joui d'un pareil spectacle.

Cette montagne mérite l'attention de tous les voyageurs qui cherchent de l'instruction et de la distraction, et quelques fois aussi ils entendront gronder le tonnerre à leurs pieds, pendant qu'au-dessus d'eux le ciel sera clair et serein.

Avant de prendre congé du Moléson nous insérons ici l'histoire de Jean de la Bolliéta en vers patois de la Gruyères, pour donner à nos lecteurs une idée de ce dialecte à la fois riche, original et sonore, mais difficile à prononcer (1)

*In Çuaço oé Treméta*
*Découthè Moléson,*
*Gliaoei Djean dé la Bolliéta*
*Qe fasei le guerthon.*
*I saoei vuarda lé vaçé*
*Au meitin dei çalau*
*Sin qe pecaié dei moçe*
*Djamé dzigli glian zau.*

*Si l'espri pa su lé frithé*
*I glialavé in çan,*
*I simbliaoé qué sé bithé*
*Dévan fotre le can.*
*On redzerdzillé dé pueire*
*Qan on vei thau vani,*
*Tot au plié bon po fayaire,*
*Dé oacé to garni.*

*Djean parmi toté thau roçé*
*Menaoé son tropi,*
*To qemin se dei-z-ethaçé*
*Li' ausan tunu lé pi.*

(1) V. *Albeuve et Hochmatt* pour l'explication de la fable qui pour le fond est la même. Dans l'*Almanach helvétique*, Zurich, 1810, p. 97 — 186, on trouve un petit vocabulaire de mots patois, et la traduction de la parabole de l'enfant pro-

*Qan lé vaçé gliéthan soulé,*
*Plian par on çemené,*
*I rémenavé au çalé*
*Le tropi sanquiéné.*

*Toparei Djean po sé peiné*
*Gliatindei de la chliau;*
*Niré pa qemin lé fueiné,*
*I midjivé con lau,*
*I fallei lei methre on guetzo*
*Déso lé trapenâ*
*Adon i se creyei reço* (1)
*E vigniei dedzaunâ.*

*On dzua l'ermailli d'au çalé*
*Glia cru quié lé-s-espri*
*Puarton dei tru feiné-z-allé*
*Po sintre l'appéti.*
*Au gliu dé chliau, din le gueço*
*I glia mé sertain-s-au,*
*Qe le pouro co le reço*
*Lésé çigi au crau.*

*Ma onna vuei mokéanda*
*Brâmé vê la miné*
*Pa le perté dé la buârna:*
*"Franz écuarçé sta né."*
*Le lindéman Franz sé leivé*
*Po veire le tropi;*
*La pueire son cau soleivé*
*I sin gurla sé pi.*

*Din onna râié sé vaçé*
*Qe fasan to son bin*
*Déroutché dau ho dei roçé*
*Crouvâvan le terrein.*

---

digue dans l'ouvrage de F.-J. Stalder, Die Landessprachen der Schweiz, Aarau, 1819, p. 374—388.

(1) Variante : *Ase gro quié por on Queço*
*Qe n'a pa dezauna.*

*Franz glia écortchi sé bithé*
*E lé-z-a més' au crau.*
*Glié du adon quié thau pliathé*
*Se naumon l'*Ecortchau.

*Du si tin djamé lé vaçé*
*N'an pu in Çuaço*
*Alla in çan pa lé roçé*
*E travessi lé ço ;*
*Du le mei d'aou din le çalé*
*Nion ne pau mé tini,*
*Si l'espri vau qon s'indalé*
*D'au fon dé thau vani* (1).

MOLIÈRE, (*Mollière*), la, est une ancienne tour ronde sur une élévation, d'où l'on jouit d'une vue aussi étendue que variée, au-dessus du village de Murist, dont elle fait partie. Les Sires (2) de la Molière existaient déjà dans le 14e siècle; après Borcard vint Henri, en 1314, Cuno, ainsi que Aymo, en 1317. Jean et Pierre ffeu Rodolphe de Bullo, chevalier, abandonnent à leur mère Jeannette, femme d'Ulrich, co-seigneur d'Everdes, tous leurs droits sur la succession d'Ebalie, co-seigneur de la Molière, 1330. Johanodus, dit Pitz de Moret (Muriot), reconnaît en faveur du couvent de la-Lance, sous le sceau de Jean, seigneur de Blonay, chevalier, bailli de Vaud, 1367. Johanes Promaz, de la Vonnayse, reconnaît un abergement en faveur de noble Engleis, co-seigneur de la Molière, 1438. Contrat de mariage entre Jean de Romainmôtier et

(1) Faute d'espace, nous renvoyons les lecteurs aux *Alpenrosen*, 1824, p. 88, et à la collection des *Ranz des vaches*, Berne, 1826, p. 87, pour connaître une chanson nationale dont voici le premier couplet :

*Din la Suisse lia onna montagne*
*Dei plié hauté, dei plié ballé ;*
*Sche vo jei la curiojità*
*Prindé la peina dé montà,*
*A Moléson, à Moléson.*

(2) Leurs armoiries sont une étoile d'or dans un champ de gueule.

Marie fille de George de la Molière, 1462. En 1474, Clauda, femme d'Humbert de la Molière, fit son testament. Boniface de la Molière, chevalier, qui s'était distingné à la bataille de Novarre, fut reçu bourgeois de Fribourg, le 1 juillet 1529, mais dégradé et condamné à mort, le 12 mai 1533, pour cause d'un faux; cependant, sur de pressantes et de puissantes intercessions étrangères, on lui accorda la grâce de la vie, et on se contenta de le bannir. Charles de Savoye vend le château et la seigneurie de la Molière à Jacques de Pesmes, seigneur de Brandis (1), pour le prix de 2000 écus de france, 5 avril 1513. D'après une tradition populaire ce seigneur était si cruel, que dans ses nombreuses courses de chasse, il éventrait le premier serf qu'il rencontrait pour s'échauffer les pieds dans son corps palpitant.

Benoît ffeu Jacques de Glane, de Moudon, seigneur de Cugy et co-seigneur de la Molière, vend ses droits sur cette dernière au duc de Savoye, 1526. Le 10 décembre 1549, François de Mont-Major, seigneur du-Crêt, vend au gouvernement de Fribourg, au nom de sa femme Jeanne de Pesmes, dame de Brandis, la seigneurie et le château de la Molière pour le prix de 2000 écus au soleil, qui lui fut complètement acquitté en 1553 et 1554. Le 20 août 1620, l'avoyer et conseil de Fribourg achetèrent de François-Pierre et Nicolas de Praromann, et de leur sœur Anne, femme de Rodolphe Griset, la seigneurie de Moret (Murist) pour la somme de 6200 écus bons. (V. Cheire et Font). On appelait à la Molière *bataille* un mélange d'avoine ou d'orge avec des poisettes, selon une décision du 10 décembre 1692.

Le château de la Molière doit avoir été détruit par les Fribourgeois à l'époque où les Bernois s'emparèrent du pays de Vaud [1536]; mais comme ils le

(1) C'est un ancien château dans l'Emmenthal à 2 lieues de Berthoud, détruit en 1798.

possédaient déjà en 1550, il est plus probable qu'il fut abandonné; seulement on a continué à entretenir le toit de la tour, de manière qu'il est aisé de monter jusqu'à son sommet pour jouir de la vue. Elle sert de signal; cependant les savants ne sont pas encore d'accord entr eux pour savoir au juste, si c'est bien réellement l'œil de l'Helvétie (Helvetiæ occulos) dont parle Jules César dans ses Commentaires. On remarque au pied de la tour une excavation de forme circulaire, c'est l'entrée d'un puits creusé dans la molasse, qui est maintenant comblé. D'après l'opinion populaire il y a au fond un trésor, qui est bien gardé, puisque c'est le prince des ténèbres qui s'en est chargé. Quelques fois des personnes ont cru remarquer que la tour était enveloppée de flammes, (sans doute au soleil couchant), et ces flammes jetaient une clarté si sinistre que les plus intrépides n'auraient pas osé s'en approcher. D'autres prétendent avoir vu de leurs propres yeux des demoiselles plus que naturelles, se promener au clair de lune dans les environs de la tour: leur costume, leur démarche tout annonçait des êtres merveilleux, qui attendent sans doute un nouveau Dom Quichotte, pour les délivrer de l'enchantement d'un magicien. Il existe à une demi lieue de Murist une tour ronde et platte environnée de ruines. On dit que les seigneurs de la Molière et de St. Martin-du-Chêne étaient frères, mais que le dernier mourût dans une pauvreté absolue. Interrogé un jour par un roi de France, si les fossés de son château étaient profonds, le sir de St.-Martin répondit, que tous les fourrages ramassés sur l'étendue du royaume ne les combleraient pas. En effet, la nature en a fait les frais, des précipices d'une profondeur prodigieuse entourent le donjon de toutes parts, excepté du côté du Paquier (1). Mais nous quittons la région imaginaire

(1) Village vaudois du cercle de Molondin, qu'on écrit aussi *Paqui*.

des fictions et des contes populaires, enfans de l'ignorance et de la crédulité, pour passer dans le vaste domaine de la nature et contempler ses merveilles.

La Molière est élevée à 350 toises au-dessus de la méditerranée, 60 mètres au-dessus de Belp, et selon Razumowski à 153 m. au-dessus de notre niveau, mais cette dernière indication est exagérée et inexacte. La brèche qu'on trouve à la Molière contient des pétrifications de coquilles de mer, et des fossiles d'éléphans, de rhinocéros, d'hiènes et d'autres animaux Ils sont tous de couleur brune, et leurs pores remplis d'oxide de fer. Le chevalier Bourdet, de la Nièvre, possède quelques restes de tortues, dont la carapace a une longueur de 8 pouces, sur une largeur de 4, et qu'il a appelée Emys Cordieri. Cette pièce ressemble à l'Emys serrata, dont la construction est basse et elliptique, et les deux écailles sont bien liées ensemble. Le chevalier Bourdet appelle les autres tortues de cette contrée Emys de Fonte, à l'honneur de M. le chanoine Fontaine, de Fribourg, qui en a une dans sa collection, et dont nous avons parlé à l'article de Fribourg; nous dirons seulement ici que dans l'intérieur de l'écaille supérieure ou carapace on remarque de chaque côté trois côtes, et que dans le plastron ou l'écaille inférieure on trouve des marques d'une Emys. Elle ressemble au *Testudo punctata*, mais elle représente une espèce particulière, qui paraît appartenir au monde antidéluvien. La brèche dans laquelle on trouve ces fossiles a beaucoup de rapports avec celle du canton d'Argovie, les couches sont fortes sur la molasse ou grès grisar, et souvent à une profondeur de 14 mètres sous la terre végétale. M. Bourdet avait l'intention de publier une description des pétrifications de la Molière (1), mais jusqu'ici elle n'a pas encore paru, au moins pas à notre connaissance.

(1) V. Annalen der allgemeinen schweizerischen Gesellschaft für

Près de Moudon, sur la rive droite de la Broye, on trouve des carrières de grès tendre (molasse), d'une grande étendue. Elles s'exploitent à ciel découvert; la première couche est de nul usage, elle se décompose facilement à l'air, et se réduit en un sable fin et quarzeux; la seconde est seule employée, et résiste assez bien, à couvert, aux injures du tems; la troisième n'est pas employée, étant d'un grain trop grossier. On y trouve quantité de feuilles d'arbres et de tiges de graminées carbonisées (1).

Mollard, au, v. *Brémudens.*

Molette, ferme à mi-côte du Gibloux et à une demi-lieue de Bulle, dont le site est remarquable.

Molliéta, en la, v. Vuadens.

Molliétaz, à, groupe de 3 maisons, commune et paroisse du Crêt.

Molliets, aux, petit hameau de la paroisse et commune d'Onnens, qui contient 5 maisons et une fruiterie.

Molosey, v. *Châtel-St. Denys.*

Monnaies, L'ancienne monnaie de Fribourg était du 5 p/o inférieure en valeur à celle de Berne, ce qui fit qu'on la prohiba dans la majeure partie des Cantons. En 1414, Fribourg crut avoir le droir de battre monnaie, mais Guillaume de Challand, évêque de Lausanne, s'y opposa. Le Pape Martin V, ayant passé par la ville de Fribourg à son retour du concile de Constance lui permit verbalement le 3 juin 1418 de frapper de la monnaie. D'après un manuscrit du trésorier Jean Bonvoisin, la valeur des monnaies de Fribourg, Savoye et Lausanne, tant an-

---

die gesammten Naturwissenschaften; Bern, 1824, ersten Bandes erstes Heft. *Bourdet*, "Notices sur les quatre nouvelles espèces de reptiles chéloniens, trouvés dans le grès-molasse de la Suisse. (Manuscrit, conservé à Berne dans les archives de la société suisse des sciences naturelles). *B. Studer*, Beiträge zu einer Monographie der Molasse; Bern, 1825, p. 192, 301, 308.

(1) *Levade*, p. 213.

ciennes que nouvelles, fut déterminée sous date du 15 mai 1420. L'ancien écu était compté à 30 sols, et 17 sols de la nouvelle monnaie de Savoye et Lausanne valaient un écu de Fribourg. On avait alors des gros, des deniers-gros et des quarts ou Tresels (Tressels) de Savoye et de Lausanne, ainsi que des Seizains (1).

L'Empereur Sigismond étant à Nuremberg, lui accorda, le premier vendredi après la St.-Barthélémi 1422, le privilége de faire monnayer de grandes et petites pièces en argent. Le 4 janvier 1423, le pape Martin V lui confirma par une bulle la permission de faire frapper de la monnaie. Le schilling ou sol valait alors 18 deniers de Fribourg, ce qui faisait une différence de 10 cr. avec la livre de Berne, qui valait 30 cr. et l'autre seulement 20; tandis que la valeur de la monnaie de Lausanne étant encore plus forte, 180 sols étaient comptés à 315 à Fribourg. C'est de 1435 que date la plus ancienne ordonnance monétaire, et qui détermine la valeur des deniers et mailles. L'on comptait alors 28 sols pour un florin; le marc d'argent fin coutait 7 1/4 fl. du Rhin, ou 10 liv. 4 s. 9 d. Le marc de cuivre était estimé à 18 deniers, dont 544 pour le marc ou 864 mailles à 1 1/3 den. fin. Le pape Jules II ayant octroyé à Fribourg la permission de frapper des pièces en or, l'on en fit aussitôt usage, et elles consistent en quatruples, triples, doubles, simples et demi-ducats, ainsi qu'en écus (*Thaler*). Le trésorier Bonvoisin, que nous avons déjà cité, fait mention d'une ordonnance de l'an 1446, d'après laquelle il fut décidé que l'on frapperait les deniers et mailles, le gros à 12 den., et le demi-gros à 2 quarts, le tout à raison de 28 sols pour un florin du Rhin; 7 sols de la bonne monnaie de

(1) On trouvera les détails dans: "Schweizerische Jahrbücher, Aarau, 1823, II[e] vol., p. 349 et s.; l'espace nous manquant pour les insérer ici.

Savoye et Lausanne en valaient à Fribourg 12, 7 deniers 12, et ainsi de suite (1). En 1487, l'on fit paraître non seulement des Plapparts de 1 sol, 7 den., mais encore des quarts d'écu (*Dicken*) de 13 sols, et, en 1596 de 16 sols, valeur de Zurich. Puis, en 1710, des pièces de 5 bz., de 3 bz., de 10 cr. et d'un bz. Dans les années 1622, 1630 et 1631 l'on frappa des pièces de 3 cr. On trouve des demi-bachcs des années 1622, 1709, 1710, 1712, 1713, et 1741; des sols ou schillings de 1713, 1714 et 1717, dont l'aloi et le poids ont presque toujours varié du plus ou moins (2) L'on avait aussi fait battre des deniers à 48 pour un bz, mais seulement pour faciliter l'acquittement des péages.

Les anciennes armoiries représentant trois tours d'argent, celle du milieu surmontée d'une aigle simple, sur fond azur clair, furent conservées jusqu'en 1714 pour le coin des monnaies, et remplacées par l'écu de Fribourg, sable et argent, noir et blanc, jusqu'en 1744. L'on appelle cet écu (*Schild*) très-improprement la chaudière de Fribourg, et c'est contre les règles de l'héraldique qu'on avait substitué l'azur foncé à l'argent, soit pour les couleurs cantonales du militaire, soit pour certaines affiches, soit enfin, pour la livrée du gouvernement. Depuis l'année que l'on vient de citer, et parfois déjà auparavant, comme dès-lors jusqu'en 1789, l'effigie de Saint Nicolas, évêque de Myhrre, patron du Canton, se trouve sur les monnayes. Jadis les monnaies idéales étaient la bonne et la faible ou petite. On se servait de la première dans les anciennes

---

(1) V. Schweizer-Jahrbücher, p. 349, 370. Nous avons emprunté ces notices à un mémoire de Mr. Savary, caissier d'Etat, lû à la Société économique, le 5 février 1816, et que dès-lors nous avons tradnit en allemand pour les *Annales suisses*.

(2) Les amateurs de numismatique trouveront des détails et renseignemens précieux dans l'ouvrage de G.-E. de Haller, intitulé: Schweizerisches Münz- und Medaillen-Cabinet, Bern, 1781, II[e] vol., p. 123 — 143, et 521 — 522.

terres, et quelques bailliages; le florin bon ou la livre bonne, étaient usités dès le quinzième siècle, à 5 bz. ou 20 creuz., et l'écu bon, à 25 bz., ou 100 cr., qui fut réellement remplacé par les écus de Savoye de cette valeur. A Romont, Estavayé, Rue, Attalens, etc., en échange, le florin petit n'était compté qu'à 4 bz., ou 16 cr., l'écu petit à 20 bz., ou 80 cr. Cependant dans tout le Canton l'écu blanc valait 30 bz. ou 120 cr., tandis que l'écu petit de France était compté à 21 bz. et l'écu neuf à 42 bz. Au mois de mars de l'an 1798, la chambre administrative fit frapper des pièces de 42 cr., qui valaient 30 sols de France ou 20 sols de Suisse, avec la légende: *Canton de Sarine et Broie*; mais elles furent si recherchées, qu'elles disparurent bientôt, ayant, d'ailleurs, été mises hors de cours par un décret du 20 novembre 1800. Un décret du 18 août de la même année avait réglé les monnaies usitées dans le Canton de Fribourg sur le pied helvétique. Dans le courant du siècle dernier on a émis une grande quantité de piécettes simples, doubles, quatruples et octuples, sur le pied de l'écu neuf de France à 42 bz. (1), qui depuis furent successivement réduites, en 1800 et 1810, puis démonétisées le 8 février 1811. En 1813, on a fait frapper des écus-neufs au coin de Fribourg, qui sont devenus fort rares et qui presque tous ont été fondus. L'on continue à compter par francs, bz. et rappes de Suisse, ainsi qu'à battre monnaie sur ce pied, d'après le concordat monétaire conclu entre les Cantons de Berne, Fribourg, Soleure, Bâle, Aargovie et Vaud, le 23 septembre 1825 (2).

---

(1) La ville de Morat réclama, 1711, contre le taux de cette monnaye, et rappela ses priviléges et ses traités avec la Savoye de l'an 1374, confirmés, en 1475, par les Etats de Berne et Fribourg. V. *Chronique de Morat*, p. 84.

(2) V. Ueber das Münzwesen im Kanton Bern, 1787; über das Münzwesen der westlichen Schweiz, Bern, C. A. Jenny, 1829, (par Mr. le cons. Glutz, de Soleure); über das schweizerische

MONNAZ, (*Monnat*), hameau de la commune et paroisse de Vuisternens-devant-Romont, contenant 7 maisons et 5 granges.

MONT, au, hameau contenant 6 maisons, commune de Treyvaux.

MONT, v. *Gros-Mont*, *Petit-Mont*, *Hochmatt*.

MONT-AU-CIEL, 2 maisons éparses dans la paroisse de Belfaux.

MONTAGNETTE, à la, petit hameau de la commune de Corserey, contenant 4 maisons.

MONTAGNY, (*Montenach*), préfecture au nord-ouest de Fribourg, enclavée, en partie, dans les districts vaudois d'Avenches et de Payerne, et bornée au sud par la préfecture de Romont et à l'est par celle de Fribourg, composée des paroisses de Dompierre, Domdidier, Lechelles, Montagny, Torny-le-grand et Torny-le-petit, qui forment un arrondissement pupillaire, dont le chef-lieu est à Montagny, et St.-Aubin et Carignan, qui forment le second arrondissement pupillaire, dont le lieu de réunion est à St.-Aubin. En 1817, les communes de Lentigny, Corserey, Noréaz et Ponthaux furent détachées de cette préfec-

Münzwesen, Zürich, Ulrich, 1829 (par Mr. le banquier Pestalutz du Capricorne). Une loi du 10 mars 1830 ayant fixé la valeur des écus de 6 livres tournois du poids de 542 grains à 3 fr. 9 bz.; de la pièce de 5 fr. de France à 3 fr. 4 bz., et de l'écu de Brabant et la couronne d'Allemagne à 3 fr. 9 bz.; ainsi que l'avaient fait quelques autres états concordans, principalement ceux de Berne et de Soleure, Mr. Jean-Rodolphe Moser, négot., a fait imprimer à Bâle, en mars 1830, une brochure intitulée: "Objections contre un changement du pied monétaire du canton de Berne", dans laquelle il cherche à prouver, que l'écu de 5 fr. aurait du être évalué à 34 1/2 bz., soit 6 33/40 grammes argent fin au franc de Suisse. Dans le canton de Fribourg le décret du 10 mars 1830 a été révoqué par un arrêté le 30 janvier 1832, ensuite duquel l'écu de 5 fr. de France a été évalué à 3 fr. 4 bz. 5 rp., et l'écu de Brabant à 3 fr. 9 bz. 5 rp. Cet exemple, donné par Berne et Vaud, a été suivi dès-lors par d'autres cantons qui avaient pris part au concordat monétaire du 23 septembre 1825.

ture et réunies à celle de Fribourg, de manière que celle de Montagny contient 4,376 poses de prés, 7,803 de champs, 2,298 de bois et 539 de pâturages, 3,866 habitans, 1,063 bâtimens, assurés pour 991,550 fr. (1); 1 dépôt de lettres à Montagny, 1 bureau de péage à Domdidier, des bureaux pour les boisons à Dompierre, Domdidier, Montagny et Portalban (voie du lac), des postes de gendarmerie à Montagny, Cousset, Dompierre, Domdidier et Portalban, 8 auberges, des détails de sel à Montagny, Domdidier et St.-Aubin, 19 inspecteurs du bétail et d'autres établissemens. Trois routes principales empruntent le territoire de cette préfecture, celle de Fribourg à Payerne, la seconde celle qui depuis Groley tend à Portalban, et, enfin, celle qui d'Avenches conduit, par Domdidier et Dompierre, à Payerne. Cette préfecture est régie par le *Coutumier de Vaud*; elle a un receveur particulier; elle forme le 3e quartier du second arrondissement militaire ou de Morat; le préfet réside à Dompierre; le tribunal s'assemble les 2e et 4e mardi, et les deux directions des orphelins les 1er et 3e lundi de chaque mois.

Toute cette contrée forme une des belles partie du pays qu'arrose la Broye, et elle est fertile en grains, fruits et pâturages, qui seraient, cependant, d'un meilleur rapport, s'ils étaient réduits en prairies, surtout ceux qui sont susceptibles d'être cultivés; mais l'habitude et la routine ne se laissent convaincre qu'à la longue, que l'agriculture n'est pas un art stationnaire, mais qu'il doit aller de pair avec les progrès de la civilisation. Au reste, cette partie du canton serait un de ses fleurons, si elle n'était pas si morcelée, et si, en 1803, on avait sû et voulu l'arrondir avec Estavayé et Surpierre.

---

(1) Dans le cadastre de l'année 1818 les terres sont taxées 4,374,296 fr; les bâtimens 349,792 fr., et les droits féodaux 221,135 fr.

Montagny, (*Montenach*), paroisse de la préfecture du même nom et du décanat d'Avenches, divisée en Montagny-les-Monts, où l'on trouve Tours, Villarey, le Grabou, en Bois-Girard, Granges-Philling, Cousset, au Pré-St.-Laurent, ès Erbognes, ès Pilons, et vers-la-Perralla; et Montagny-la-ville avec la Brameire, Belmont, Mannens et Grandsivaz, et qui en tout contient 905 poses de prés, 1,714 de champs, 762 de bois, 158 de pâturages, 896 habitans, et 241 bâtimens, assurés pour 244,800 frs.

Montagny-les-Monts, la commune de, contient les endroits indiqués ci-dessus. 383 poses de prés, 539 de champs, 395 de bois, 85 de pâturages, 405 habitans, 1 église (1) (Ste.-Marie, V.), qui est desservie par le curé de Tours, où se trouve l'église primitive de la paroisse (v. cet article), 26 maisons, 1 forge, 1 grenier, 1 scierie et les ruines d'un ancien château, dont il subsiste encore une tour qui fait partie d'un jardin anglais qu'un propriétaire d'une maison de campagne y a fait établir avec beaucoup de goût et de soins.

Montagny-la-Ville, la commune et le village de, sans Mannens et Grandsivaz, contient 237 poses de prés, 379 de champs, 207 de bois, 72 de pâturages, 216 habitans, 5 maisons de campagne, 32 maisons ou fermes, 1 détail de sel, 12 bâtimens divers, 1 fruiterie et 1 station de gendarmerie. Il y a, en outre, à Montagny un dépôt de lettres et un bureau de péage pour l'entrée et le transit des boissons, qui était autrefois dans l'emplacement qu'on appelle au Montellon ou Mottellon, et qui est maintenant plus rapproché du village. Ce village est à trois lieues de Fribourg et à 1 de Payerne. On croit généralement que la maison de Montagny est une branche de celle d'Estavayé ou de Glâne, mais la première opinion mérite

---

(1) A 254′ au-dessous de Fribourg, et à 1701′ au-dessus de la méditerranée (182 et 552 m.)

la préférence. Cono ou Conrade et Rodolphe vivaient en 1173; le couvent d'Hauterive les compte au nombre de ses bienfaiteurs; Guillaume, en 1266, qui prêta foi et hommage de sa baronie au comte Pierre de Savoye; Aymo était prieur du couvent de Payerne de 1301 à 1335; un autre Aymo, de 1318 à 1353, avait épousé Agnès de Grandson; Pierre, 1326, était de l'ordre des prêcheurs de Lausanne; Théobald, 1392 — 1404, échangea ou vendit la baronie, qui parvint à Humbert, bâtard de Savoye. On connait encore Antoine de Montagny, seigneur de Bressonie, qui, en 1449, obtint du duc de Savoye le Châtelard sous hommage lige, moyennant 616 fl., et, 1491, Humbert de Montagny, seigneur de Bressonie. D'un autre côté vivait, en 1343, Hartmann de Montagny, seigneur de Belp, qui avait pour épouse Nicolette d'Englisberg; mais ces deux branches ne sont bien liées ni entre elles, ni avec celle qui commence par Cono. En 1395, les Bernois ravagèrent la seigneurie, et enlevèrent en un seul jour 1000 pièces de bétail, dit-on. En 1338, Jean de Montagny avait, au nom de ses neveux, fait la paix avec les Payernois, avec lesquels ils étaient en guerre. Lorsque la Savoye eut épousé la querelle de Guillaume d'Avenches (1), elle mit une garnison à Montagny sous les ordres de Rolet Chauci et Pierre Major, de Pont, mais les Fribourgeois ayant assiégé et emporté le château, ils le brûlèrent, ainsi que l'église et d'autres bâtimens. Un des articles de la paix de Morat les condamna à payer 4000 florins à cause de la réparation de l'église et du castel (v. *Chamblioux*). A l'entrée des alliés dans le Pays-de-Vaud, en 1475 et 1476, Montagny aurait été pillé une seconde fois, si les soldats d'Estavayé, Romont, Moudon et Morat en avait fait une place d'armes, comme ils en avaient le projet; mais les Payer-

(1) V. Guillaume d'Avenches et Antoine de Salicetto, par Mr. l'abbé Girard, 1802.

nois l'empêchèrent, ils en prirent possession et se rendirent aux Fribourgeois, qui y nommèrent un châtelain dans la personne de Jean Mettraux. Le régent de Savoye s'étant engagé à payer 10,000 fl. aux Fribourgeois, le duc Philibert leur céda la baronie, par acte du 15 octobre 1478, pour 6700 fl. du Rhin, à quelle époque ils en firent un baillage, qui alors rapportait 270 liv. en argent, et en grains 54 muids de blé et 30 muids d'avoine (1). La porterie de Montagny appartenait, en 1345, à Ulrich Chaucy ou Chauce, qui avec d'autres propriétés et une maison construite en pierres, la vendit, pour 40 liv., à Jehanodo, dit Gollière, de Montagny. Par sentence de l'an 1494, les habitans de Montagny sont condamnés à laisser passer ceux de St.-Aubin, selon l'usage, avec leurs chars sur un pré appelé Pralye. Le village de Corcelles ayant été la proie des flammes, en 1542, l'avoyer et conseil de la ville de Payerne prièrent les Fribourgeois de leur permettre d'exporter les bois nécessaires. Pour le droit de glandage, les ressortissans du bailliage de Montagny payaient une redevance de 21 muids d'avoine, dont 2 pour l'hôpital, et à l'avoyer, au trésorier, au secrétaire de ville et au bailli à chacun un, le reste se versait dans le grenier. En 1551, les us et coutumes de Montagny furent confirmés. Andrey Christin ayant mis le feu à la ferme du château, le 14 oct. 1560 à minuit, il fut condamné, le 22 du même mois, à être brûlé. En 1574, le gouvernement acheta du clergé de Romont, pour le prix de 500 fl., toutes ses redevances féodales dans la baronie de Montagny. En 1537, le gouvernement avait fait une pareille acquisition, pour la somme de 260 l., de Louis Gabriel, de Lechelles. En 1583, six maisons ayant été brûlées à Montagny, le gouvernement

(1) Le duc de Savoye s'étant, comme de coutoume, réservé le droit de rachat, il y renonça formellement, en 1508 et 1517, mais par un acte de l'an 1509 Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne, s'était réservé la prestation de l'hommage.

accorda aux propriétaires un secours en bois. Ceux de Payerne n'ayant obtenu, en 1536, le droit de *vendes* que pour leur foire du 9 septembre, on décida, en 1584, qu'on se plaindra à Berne de ce qu'ils lui ont donné plus d'extension. Pour encourager les carabiniers de Montagny, le conseil leur accorda, le 24 octobre 1585, outre une pièce de drap (*Schürlitztuch*) encore des culottes. En 1587, il est aussi question d'un incendie dans ce village. L'an 1620, le gouvernement acheta de l'hoirie de Hans Ammann tous les cens directs qu'elle possédait dans le baillage de Montagny, au moyen d'une somme de 5000 liv. La seigneurie de Combremont faisait autrefois partie de la baronie de Montagny; Jean-François de Moulin, seigneur de Treytorens, en fut investi en 1641, après avoir prêté foi et hommage au conseil de Fribourg à genoux et tenant une épée nue en main. Dans le but de diminuer les immenses forêts qui couvraient cette baronie, le conseil avait accensé environ 700 pos. de bois; comme par-là le glandage avait aussi perdu de son étendue et de sa valeur, il réduisit, par grâce spéciale, la redevance des 21 muids d'avoine à 10 seulement, 1646. La même année il avait fait réparer le presbytère, mais à condition qu'à l'avenir son entretien serait à la charge du curé. Le bailli percevait une certaine quantité d'huile et de cire, qui, en 1675, fut adjugée à l'église, pour laquelle le conseil donna l'année ensuite du bois, et en 1679, 12 écus et 1 bosse de chaux pour réparer le chœur. En 1752, le gouvernement a fait bâtir le château de Montagny, qui n'existe plus, le particulier qui a acheté le domaine l'ayant fait démolir. L'an 1761, un échange de dîmes et cens eut lieu entre les Etats de Berne et Fribourg, d'un côté à Menières, Dompierre, Tours, St.-Aubin, Bossens, Eissy et Mauborget (Montborget), contre d'autres à Corcelles, Trey, Villars-le-grand, Chabry, Missy, Sédeilles, Combremont, Granges, Yvonand et Rovray. En 1763, on changea la

route depuis le moulin jusqu'au pont de l'Erbogne, appelée aussi du Mottellon, que le gouvernement prit à sa charge en 1770.

Les armoiries des barons de Montagny étaient un champ blanc au-dessus, avec trois chevrons de la même couleur et autant de rouges placés verticalement au-dessous.

MONTBANC, hameau de la paroisse de Farvagny, contenant 1 chapelle (Notre-Dame), 10 maisons et quelques petits bâtimens. C'est un lieu de pèlerinage très-fréquenté.

MONTBARRI, *Montbarry*. Ces bains sont situés sur le territoire de la commune du Pâquier à un quart de lieue au nord-est de la ville de Gruyères sur le penchant d'une colline, en face de la vallée de Charmey qui s'ouvre à l'orient, et que l'œil peut parcourir dans toute son étendue jusqu'aux montagnes d'inégale grosseur et élévation qui la terminent. A l'occidcnt, après avoir fait quelques pas au-dessus des bains jusqu'au haut de la colline terminée par un plateau, on découvre dans toute sa grandeur l'un des géans des alpes fribourgeoises, l'énorme Moséson, entouré à droite et à gauche d'un group de montagnes jettées sans ordre à sa base et sur ses flancs. Nulle point de vue ne présente ce colosse sous un aspect plus avantageux et ne fait plus ressortir la supériorité de ses masses sur les autres monts qui l'entourent et qu'il domine de l'air le plus imposant (1). Au nord, les regards se portent sur une vaste plaine semée de villages, au milieu desquels s'elève la flèche brillante de l'église de Bulle, entourée de maisons élégantes qui en forment une charmante petite ville. Plus loin, la vue s'arrête sur les collines du Gibloux, qui s'élèvent en amphithéâtre et offrent dans la belle saison

(1) Depuis la gîte de Bataille au-dessus de Broc, le Moléson forme seulement le fond d'un immense tableau. V. *Alpenrosen*, 1824.

le riant tableau de la plus riche verdure, surmontée par des forêts de sapins qui en couronnent les sommets. Au nord-est, on aperçoit les villages qui bordent la rive droite de la Sarine depuis Broc jusqu'au delà de la Roche, ainsi que les montagnes au pied desquelles ils sont situés et que domine la Berra, et dont les flancs sont couverts de sombres forêts entrecoupées de pâturages. Au midi, se présente la ville de Gruyères dans toute son étendue; l'œil se repose non sans regrêt sur l'antique château qu'habitaient ces bons et nobles comtes dont le souvenir est inéfaçable dans toute cette contrée; et plus loin, l'on voit les crêtes des alpes de la haute-Gruyères, mais seulement celles qui sont situées vers la partie inférieure de cette vallée. Toujours dans la même direction, mais à une très-petite distance entre Gruyères et les bains, s'élève un monticule de forme cônique, dont le sommet est couronné d'un petit bouquet d'arbres: c'est là le vrai Montbarri dont l'établissement balnéal a emprunté le nom, et c'est là que la tradition place l'existence d'un temple payen ou druidique, consacré à un Dieu *Barus* qu'on ne trouve dans aucune mythologie (1).

Ces bains furent découverts et analysés le 8 juillet 1784 par le Docteur Thorin, de Villars-sous-Mont; après sa mort ils passèrent entre les mains de différens propriétaires, qui ajoutèrent un autre bâtiment à l'ancien. Le propriétaire actuel, M. Joseph Dupasquier, malgré un ouragan épouvantable qui, en 1831, a enlevé la toiture du nouveau bâtiment, y a fait les plus heureux changemens; car, celui qu'il a fait construire a 76 pieds de face et 34 de profon-

---

(1) Il y a certaines personnes qui tranchent la question, et pour elles la preuve est matérielle; mais on pourrait leur appliquer le passage suivant, que nous empruntons à Agoub: " L'étymologie devient entre les mains d'un docte un instru- " ment d'une souplesse et d'une docilité admirable; c'est une cire molle qui reçoit sans resistence toutes les empreintes."

deur, et il est supporté par 20 colonnes d'ordre toscan, de manière qu'on peut se promener autour de cette colonnade, à côté de laquelle se trouvent 12 chambres à bains et 18 baignoires, et dans une salle on peut, au besoin, établir encore 8 baignoires. Le premier contient 12 chambres pour les pensionnaires et un grand salon avec cheminée à feu. Il y aura, en outre dans un second bâtiment qui est en construction et qui formera une aile du premier, deux grandes salles, plusieurs chambres, cuisine, etc. Une grange est également en construction; devant le bâtiment des bains il y a une belle terrasse avec un jeu de quilles d'où l'on jouit d'une superbe vue. Le propriétaire fera aussi établir des promenades dans les environs. On trouve dans cet établissement une table soignée, de bons vins, un service actif et des prix modérés. On peut aussi y faire des cures de petit lait, surtout pendant la bonne saison, beaucoup de troupeaux alpant dans les environs des bains.

Les lois du 11 mars 1810 et 12 mai 1813 règlent l'ouverture et la clôture des bains et des droits qui y sont annexés. Cette indication sera sans doute suffisante, nous observerons seulement que ceux de ces établissemens qui n'ont pas droit d'auberge ne peuvent recevoir les non-baigneurs que du 15 mai au 15 septembre, et quelques fois, par prolongation, jusqu'au 31 octobre inclusivement. La source vient d'une certaine distance. M. David Luthy, qui le 2 août 1825 l'a analysée à 11 heures du matin par une température atmosphérique de 21 d. ° R., a trouvé que celle de l'eau était 9 d. °. En outre, l'eau est limpide, transparente, et elle devient laiteuse par le contact de l'air; son odeur est fétide comme celle du foie de soufre, sa saveur fade et nauséabonde, et sa pesanteur à peu près égale à celle de l'eau distillée. Douce au toucher, elle blanchit le linge, jaunit et noircit ensuite les métaux polis. 24 onces de cette eau contiennent:

| | |
|---|---|
| Muriate de Magnésie . . . . | 1 gr. |
| Sulfate de Magnésie . . . . | 3 « |
| Carbonate de Magnésie . . / Carbonate de chaux . . . } | 6 » |
| Sulfate de chaux . . . . . . . . | 5 « |
| Silice . . . . . . . . . . . . . . . | 1 « |
| en tout . . . | 16 grains. |

Les gaz n'en ont pas encore été déterminés. Dans une lettre de feu le Docteur Thorin, datée du 9 juillet 1784, adressée à M. Favre, du Pâquier, il est dit : « L'eau que nous avons été examiner hier, est sulphureuse et nitreuse, elle contient encore une terre, à ce que je pense calcaire ou gypseuse. Pour ce qui est du soufre, vous n'avez qu'à allumer ce morceau que j'ai désséché, et l'approcher du nez ; vous sentirez le soufre à n'en pas douter ; cette eau est de même qualité que celle de l'Etivaz et de Bonn. Sa qualité est volatille, elle se dissipe facilement toute, excepté le principe terreux. On pourrait faire de nouvelles expériences pour s'assurer de la quantité de terre de gyps et de nitre qu'elle contient. Cette eau est excellente pour adoucir l'âcreté du sang, aussi elle peut être d'un grand secours dans ce pays. »

On se sert de ces bains avec succès dans les gales opiniâtres, les dartres rebelles, et en général dans toutes les maladies cutanées ou dermoïdes. Ils conviennent surtout aux personnes nerveuses et délicates et aux tempéramens irritables. Dans la belle saison cet établissement balnéal est plus ou moins fréquenté. Les dimanches et fêtes la jeunesse des environs y est ordinairement fort nombreuse, surtout lorsque le tems est favorable.

Les bains de Montbarri sont accessibles par une montée fort douce d'environ dix minutes depuis le Pâquier, et lorsqu'on aura fait quelques réparations au chemin, on pourra y monter encore plus commodément en chars et en voitures.

MONTBELLY, groupe de 3 maisons et 2 granges, paroisse de Torny-le-grand, préfecture de Montagny.

MONTBORGET et FONTANALLÉS, hameau et commune de la paroisse de Murist-la-Molière, prefecture d'Estavayé, contenant 94 poses de prés, 173 de champs, 23 de bois, 81 habitans, 19 maisons, 3 granges et 1 grenier.

MONTBORGET, 3 maisons de la partie de la commune de Blessens, qui est de la paroisse du Crêt.

MONTBRELLOZ, (*Monbrelloz*, *Montbréloz*, *Montbrenlo* en 1343), village paroissial près d'Estavayé, de son arrondissement et décanat, contenant 128 poses de prés, 260 de champs et 1 de vigne, 128 ames, 33 bâtimens, assurés pour 26 950 frs., 1 église, (St.-Jean-Baptiste), 1 presbytère et 30 habitations. Le gouvernement permit à Guillaume Jaquier, curé, de disposer par testament de son avoir comme un homme libre, sans égard pour les paroissiens, 22 fev. 1543. En 1567, la même permission fut donnée à Pierre de Magdelaine. L'avoyer et conseil remettent la cure à Louis Pavillard, 24 oct. 1555. En 1563, le seigneur de Grandcour avait nommé le curé de Montbrelloz. Le 13 sept. 1564, la cure est conférée au prévôt de St.-Nicolas, et le 26 juillet 1577 à D. Jacques Cathelan. Le 28 avril 1677, le conseil exprima le désir que relativement à la lampe perpétuelle on en laisse les choses à ce qui a été pratiqué jusqu'ici, vu que les habitans ne pourraient pas supporter cette charge. En 1589 et les années suivantes, la commune eut une difficulté avec le chapitre au sujet de la glandée et de la paisson, ainsi que de l'affouage dans la forêt appelée St.-Pierre.

MONTBOVON, (*Mons boum*), dont on a fait, en allemand, *Bubenberg* (1) au lieu *d'Ochsenberg*, par. considérable

(1) Dans les *Constitutions synodales* de l'évêque Strambino on trouve *Montbovuw*. La famille Bubenberg n'ayant jamais rien possédé à Montbovon, c'est sans doute par erreur ou igno-

par son étendue de la préfecture et du décanat de Gruyères, contenant 571 poses de prés, point de champs, 147 de bois, 643 pâquiers de pâturages, 426 habitans, dont 290 hommes et 235 femmes, et 220 bâtimens, assurés pour 85,100 frs. Cette paroisse est divisée en huit hameaux, formant chacun un dixain, dont le village de la Joux est le chef-lieu, (v. *Allières*). Cette division concerne principalement la distribution des travaux publics et la répartition des charges communales. La paroisse est limitée à l'orient par la Sarine, qui la sépare de la commune de Lessoc et par la montagne de Corjon jusqu'au Rio jeaune, et au sud par la dent de Jaman. Dans une longueur d'environ deux lieues le torrent de l'Hongrin la sillonne, qui pendant son cours reçoit le rio qui sort du petit lac de Jaman, ceux du Rotey, d'Orgevod, de Motelon, d'Entre-les-champs, et les quatre du Sergny, (v. *Neirivue*). Cette contrée alpestre est curieuse pour le minéralogue et le botaniste, et outre la fabrication du fromage, on y distile de l'eau de cerise qui est très-réputée dans le pays.

Le principal village de Montbovon, appelé la-Joux, est situé au sud à 9 lieues de Fribourg et à 3 de Gruyères, et on y trouve 1 église (St.-Grat), dont le gouvernement a la collature, sur la triple présentation de la paroisse, 1 presbytère, 2 auberges, 1 poste de gendarmerie, 1 bureau de péage pour le transit des boissons, et 27 maisons; ès Charrières, 1; vers-les-Grangiers, 1; vers-les-Marets, 9; en Loge, 2; aux Raffours, 1; vers-les-Pichons, 10; aux Esserculons-d'avos, 3; au Praz-de-Lessoc, 1; En-son-la-ville, 2; vers-les-Jordans, 5; au Bregoz, 1; et en la Combaz-à-Jean, 1. Les autres de la paroisse se trouvent à l'art. d'*Allières*, et en tout 42 granges et 64 châlets.

---

rance qu'on l'a ainsi nommé en allemand. Voyez, au reste, der schweizerische Geschichtsforscher, 1828, VII[e] vol., 2[e] cah., p. 161 — 208; l'article intitulé: Versuch einer Schilderung Adrians von Bubenberg; et *Etrennes fribourg.*, 1810, p. 141.

En 1388, les habitans de Montbovon furent libérés de la mainmorte. En 1267, le comte Pierre de Gruyères avait délivré ses féaux de Montbovon, pour 252 liv., «de toutes et singulières exactions, *prestations*, *levées pécuniares* et *subsides accoutumés.*» (1) Ainsi qu'aux habitans de Vaulruz, le gouvernement accorda, en 1557, à ceux de Montbovon, «mais à bien plaire», la moitié de l'impôt sur les boissons, et à charge d'en rendre compte tous les deux ans au bailli de Gruyères. Antoinette, veuve de Claude Rocht, demeurant à Montbovon, ayant été soupçonnée d'avoir mis du mercure dans une soupe, un procès criminel fut instruit contre elle, 1558. En 1575, les communes de Montbovon et de Montreux eurent une difficulté au sujet d'un droit d'alpage. Quelques individus du premier lieu ayant, malgré une défense, dansé pendant la peste; ils furent clamés, 1578. La même année on accorda à la commune un secours pour le pont qu'elle avait fait construire. Dans le 16e siècle une digue près du pont de la Brouette, qui coupait le cours de la Sarine, fut le sujet de longues conférences entre les Etats de Berne et de Fribourg, à la suite desquelles elle a été supprimée. On permit aux habitans de construire un moulin dans un autre endroit qui ne gênât pas le cours de la rivière, 1581 et 1582, afin que les poissons puissent la remonter. Les habitans du Gessenay se fondaient à cet égard sur une chartre du comte Jean de Gruyères, de l'an 1500 En 1583, une autre difficulté s'éleva entre les communes d'Albeuve et Montbovon au sujet d'un pâturage, mais la première obtint gain de cause, et une forêt, également contestée relativement à la propriété, fut réclamée par le gouvernement. Une vente de 100 liv. ayant eu lieu, elles furent destinées à la bâ-

(1) Selon les *Étrennes* déjà citées (p. 148) et une note manuscrite de Mr. l'abbé Girard. D'après un autre titre de 1341, ceux de Montbovou et Neyrigue étaient exempts de la traiteforaine, pour les fromages.

tisse de la nouvelle église. La famille Castella, de Neirivue, avait acheté du comte Rodolphe de Gruyères la dîme de Montbovon, que la commune acheta d'eux en 1583, contre un émolument d'amortissement (vulg. *amortarisation*) de 600 fl., et l'ancien cens annuel de 15 deniers. En 1618, la dîme de Montbovon fut adjugée au curé d'Albeuve, et celle de l'Hongrin à celui du premier endroit; mais seulement en 1620 Dom Antoine Maradan fut, sur la triple présentation de la commune, nommé premier pasteur de Montbovon, qui, avant 1618, était de la paroisse d'Albeuve. La commune se racheta, en 1631, de la dîme dûe au curé primitif, et «*malgré la condition de mainmorte*» (1), on lui permit d'acquérir quelques pièces de terre. François Sudan, qui pendant la dernière guerre avait commandé, en hiver, le poste près d'Allières, est affranchi personnellement du droit de *focage* (feu), 1657. En 1690 et 1696, l'état de Berne réclama contre le nouveau péage qu'on avait établi alors à Montbovon ou Allières. Trois habitans du pays d'Enhaut (*Oberlænder*), qui avaient roulés d'énormes pierres sur le pont d'Allières, furent, en 1681, après un emprisonnement, condamnés à une amende. Un individu de Montreux obtint la permission, en 1595, d'acheter une montagne dans la paroisse de Montbovon, en acquittant un lod de 90 écus, dont le tiers en faveur de la commune. En 1751, il y avait un détail de sel dans ce village.

On peut, en six heures de tems, se rendre de Montbovon à Vevey, en passant par la Dent de Jaman. Au défilé de la Tinna ou Tinne, qu'on appelle vul-

(1) Dont les habitans avaient cependant été libérés, en 1388. Autre fois on semait de l orge, du froment de printems, de l'avoine et de grosses fèves à Montbovon, mais cette culture si utile a été sacrifiée à la fabrication du fromage et à l'alpage d'environ 500 vaches par an, de sorte qu'on n'y trouve plus de céréales, mais, en échange, beaucoup d'arbres fruitiers.

gairement Perté de la Tinna (1), le lit de la Sarine, très-resserré et profond, forme subitement un angle, les eaux bouillonnent au travers d'énormes blocs de rocher, les branches des sombres sapins se croisent, d'un bord à l'autre, le silence de cette triste solitude n'est interrompu que par le bruit terrible du torrent, le pas d'un voyageur qui avance lentement sur le chemin étroit taillé dans le flanc de la montagne ou la clochette d'une chèvre qui paît dans la forêt. Ajoutons à ce tableau imposant quelques vers de Bridel, le barde de nos Alpes:

*Des monts élancés jusqu'aux cieux;*
*La* Sarine *poussant ses flots impétueux;*
*De cascade en cascade avançant dans sa route;*
*Des rochers que les ans arrondirent en voûte*
*Sur des abymes ténébreux;*
*Des sapins renversés sous l'effort de l'orage,*
*Laissant voir à travers leur antique feuillage*
*Le torrent d'écume couvert;*
*L'épaisseur du plus triste ombrage,*
*Et l'écho du vaste désert*
*Répétant dans le fond de quelque antre sauvage*
*Du sinistre corbeau le long croassement,*
*Le bruit des flots insultant leur rivage*
*Et le frémissement du vent*
*Grondant sur cette sombre plage;*
*Tout redoublait l'horreur de cet affreux passage.* (2)

Dans des vieilles chartres cette contrée est appelée *comitatus Tinensis*. De 1730 à 1772, les limites de la Tinna donnèrent lieu à des contestations, que le commissaire-général Techtermann parvint à termi-

---

(1) Littéralement *trou de la Tinna*. Dans les chroniques allemandes ce pas ou col est appelé *Bocken*. Près de Cuve (en allemand *Giflis*) il y avait jadis, dit-on, un petit lac circulaire, formé par la Sarine. *Boken* peut provenir de *Bottich*, qu'on appelle *Büchte* dans la partie allemande du canton..... Quel vaste champ à exploiter par les érudits!

(2) V. *Conservateur suisse*, VIII, p. 402; *Alpenrosen*, 1826, p. 22.

ner. Dans les dissentions intestines, ce défilé fut plusieurs fois occupés, d'un côté, par les Bernois ou Vaudois, et, de l'autre, par les Gruériens. En 1798, entre autre, la majeure partie du Pays-de-Vaud s'étant soulevée, la ville de Bulle et quelques communes des environs suivirent le même exemple. Les huit communes en dessus de Gruyères, ayant d'un côté les Bernois à leurs portes, d'un autre les Vaudois, d'un troisième enfin les Bullois, crurent devoir établir un corps de troupes pour maintenir l'ordre et pour tâcher de gagner du tems avant de prendre un parti quelconque. Un conseil, composé de deux membres par commune, s'établit à Grandvillars. Il organisa la milice; 150 hommes gardèrent le poste de la Tinna, où ils firent un abatis de bois, pour se retrancher. Des sentinelles avancées avaient été placées dans cette gorge. Le ministre du château d'Oex se promenant un jour pour observer ce qui se passait, est tout étonné de trouver moins de vigilance qu'à l'ordinaire. Il s'approche et voit des groupes de soldats Bernois et Fribourgeois fraternisant ensemble le verre à la main, après avoir préalablement suspendu leurs gibernes et leurs fusils aux arbres d'alentour (1).

Près de Montbovon on trouve un pâturage qu'on appelle la *gîte du chasseur*. Là un nemrode nocturne, qui naturellement était un esprit, annonçait son arrivé par des *taïaux* sinistres et répétés. Aussitôt qu'il avait paru de loin, entouré d'une nombreuse meute, les vachers étaient obligés ou de se sauver à toutes jambes et de chercher un asile dans une prairie voisine, ou de se cacher et de se blottir dans un coin du châlet, sans cela le chasseur infernal mettait tout sans dessus dessous, et toujours, après une mésaventure pareille, les vaches donnaient du mauvais lait. On ajoute, qu'un jeune pâtre ayant voulu le

(1) Comparez: *Étrennes fribourgeoises*, p. 144; et *Course dans la Gruyères*, p. 84.

contrefaire en criant; *Taïaut! Taïaut! Taïaut!* avait, d'un bras vigoureux, mais invisible, reçu un coup de crosse de fusil dans les reins, qui étaient devenu tout noirs, ainsi qu'une partie de son corps. Enfin, pour terminer ce conte populaire, quelques bonnes gens de la contrée rapportent encore que ce chasseur malfaisant était un riche particulier de Montbovon, qui pour satisfaire la passion de la chasse, avait manqué les offices de la paroisse, et que Dieu pour l'en punir ne lui laissait point de repos dans le tombeau en le forçant de chasser de tems à autre dans ce bas monde....

Montcor, petit hameau dans la paroisse de Villars, contenant 6 maisons, 2 granges et 1 four.

Montécu, (*Montégu*), petit hameau et commune dans la paroisse de Praroman, contenant 4 maisons seulement, et 1, à Belin; 1, à Morvin; 1, à l'Essert, et 3, au Plan-Praz.

Monteinant, (*Monténant*), ferme et domaine dans la paroisse d'Arconciel.

Monteizy, v. *Brémudens.*

Montenach, v. *Niedermontenach*, *Obermontenach* et *Montagny.*

Montemblioux, (*Montenbloux*, Leu a *Montambleuz*, sous l'indication de métairie-, *Bauernhof*), hameau contenant 8 maisons, commune de Montévraz, par. de Praroman.

Montévoz, 1 maison éparse, par. d'Arconciel.

Montet, paroisse de la préfecture et du décanat d'Estavayé, composée des communes de Montet, Frasses et Seiry, et contenant 298 poses de prés, 713 de champs, 235 de forêts; 382 ames, et 96 bâtimens, assurés pour 655,000 frs.

Montet, village paroissial à une bonne lieue de Payerne en de-là de Cugy sur la route d'Yverdon, contenant 122 poses de prés, 200 de champs, 139 de bois, 188 ames, 1 église (la Sainte-Trinité), dont la collature appartient au propriétaire du fief, 1 presbytère, 1 mai-

son de campagne, 1 auberge, 26 maisons, 10 granges et 3 greniers. Montet est une ancienne seigneurie, v. Aumont. L'église a été bâtie en 1660, et consacrée en 1663.

Une française, appelée Mme. de Charbonel, s'était établie à Middes avec des compagnes. Prenant le titre de supérieure des dames du Sacré-cœur de Jésus, le Conseil d'Etat lui fit défendre, le 3 juin 1831, de vivre en communauté religieuse et d'avoir un pensionnat, vu qu'on ne peut pas reconnaître dans ce canton, *sous quelle forme que ce soit*, la société dont elle se dit être la supérieure. Néanmoins, le 7 oct. de la même année, elle a été autorisée à former, *en son privé nom*, un pensionnat pour les jeunes personnes de son sexe, sous la condition qu'elle et les maîtresses qu'elle emploira se conformeront à tout ce qui lui sera prescrit par le Conseil d'Education, et qu'en outre toutes les personnes faisant partie de son établissement, se mettront individuellement en règle avec la police. En vertu de cette autorisation, Mme. de Charbonel a acheté un domaine à Montet, et transformé l'ancienne maison de campagne en une espèce de couvent, avec tous les accessoires indispensables.

Montet, commune de la paroisse de Morlens, préfecture de Rue, contenant 87 poses de prés, 219 de champs, 6 de bois, 92 pâquiers de pâturages, 109 habitans, 1 maison de campagne, 16 fermes, 1 serierie, 2 moulins; en Cubetanez, 1 maison et 1 grange; et ès Corbettes, 3 maisons et 1 grange. Antoine, Jean et Rodolphe Allemand, de Mollens (1), vendent quelques terres à Mermet Dymière à Montet, 1457. Après que Cathelin Loys, de Moudon, eut prêté hommage à genoux pour la seigneurie de Montet et celle de Vallardens (Villardens), où ses ancêtres avaient autrefois un castel, le Conseil de Fri-

(1) Grand village et ancienne seigneurie, cercle de Ballens, district d'Aubonne (Vaud).

bourg lui permet d'y établir une potence, ainsi qu'un tribunal avec un huissier, et d'exercer la juridiction en plein, sauf les cas d'appel qui furent réservés, 7 nov. 1579. En 1756, des échanges d'une dîme et de quelques cens eurent lieu entre l'Etat de Fribourg et le seigneur de Montet. (v. *Villardens.*)

Montillié, petit hameau, contenant 6 habitations, commune de Cournillens, préfecture de Fribourg.

Montillier, (*Montellier*), village et commune avec un sindic, à cinq minutes de Morat au bord du lac. On y trouve quelques maisons de campagne, 1 tinturerie en rouge de Turquie, 1 tannerie, 1 brasserie, un sous-bureau du péage, principalement pour les boissons, 2 pintes, et une population de 472 ames, qui vit presqu'exclusivement de la pêche et du transport sur le lac, et 52 bâtimens y sont assurés pour 106,150 frs. Au Raffort, 3 maisons et 1 attelier, et au Marcou, 1 habitation. Un incendie y consuma une partie des habitations, en 1741.

Montillon, en, nom de 2 maisons, commune du Pâquier, paroisse de Gruyères.

Montilly, au, 2 maisons près de Pringy.

Montmoirin, 4 maisons et 2 granges, paroisse de Châtel-St.-Denis.

Montrevers, (*Monrevers* et *Montmidi*), gorge à-côté de la porte de Morat à gauche en sortant, où il y a deux habitations, dont l'une s'appelle le Creux, le Craou, parce qu'elle est en partie taillée dans le roc, 1 grange et 1 moulin à tabac. Un petit ruisseau traverse cette gorge, dont la partie qui est exposée au midi était jadis plantée de vignes.

Monts, ès, hameau et commune de la paroisse de Morlens, préfecture de Rue, contenant 92 poses de prés, 169 de champs, 19 de bois, 74 pâquiers de pâturages, 104 habitans, 12 maisons; au Praz-de-Vaud, 1; ès-Boveys, 1; au Rosy, 1; en Craousaz, 1; à l'Essert-Magon, 1, et à Vurgeaz, 1.

Monse, la, ou *Monsy*, *Monce*, nom de deux maisons,

paroisse de Charmey. Selon une tradition cet endroit, situé au midi du village, a été le premier habité dans la contrée. La chapelle qu'on y trouve fut fondée, en 1614, par François Galley, de la Monse, sous le vocable de son patron. Le grand-vicaire Kämmerling la consacra en 1618. Réparée et embellie par Jean-Baptiste Galley, cordelier, ce religieux de l'ordre de St.-François fit encore des cadeaux en ornemens, tableaux, images et chandeliers à l'église de Charmey, et accorda des secours à plusieurs particuliers, le tout évalué à environ 1,600 frs. Aussi, lorsque vers la fin du 18[e] siècle il mourut à Fribourg, Dom J.-B. Favre, chapelain, annonça sa mort en chaire, les larmes aux yeux, et l'on ordonna de célébrer un office funèbre pour le repos de l'ame de ce bienfaiteur, qui n'avait fait vœux de pauvreté que pour lui, et non pour ses anciens compatriotes, aussi méritait-il à juste titre le nom de *père généreux*, qu'il portait dans le couvent.

MONTÉVRAZ, (*Montefrat*, *Montferat*), village et commune de la paroisse de Praroman, au pied du Cousinbert (*Käsenberg*), dont le flanc septentrional est bordé par une vaste forêt, appelée Burgerwald, qui appartient à la ville de Fribourg. Il y existait déjà en 1405 une carrière de gyps. En 1423, il fut reconnu qu'à l'exception des sapins et des chênes les bourgeios et habitans de Fribourg avaient le droit d'affouage dans cette forêt, qui, en grande partie, a été dénaturée par des concessions de terrain sous la dénomination d'*accensations*, (*accense*, *ascence*, *accensement*), et qui, aulieu d'être utilisés pour la production et culture du bois, dont jadis on ne connaissait pas la valeur, ont été convertis en pâturages appelés *Schwand* ou *Sciernes*, (v. ces deux termes). En 1314, il existait sur une élévation près du Burgerwald un couvent de Bernardines sous le nom de *Vocis dei*, dont on voit encore quelques vestiges. Le village de Montévraz-dessus contient 1 chapelle

(St.-Pierre et Ste.-Marguerite, ainsi que la Ste.-Vierge), 4 maisons, 3 granges et 1 grenier, et à Montévraz-dessous, 10 maisons; 2, au Serte; 1, à la Vigne; 2, au Tzernet; 2, au Praz-d'Avos; 1, à la Scierne; 1, au Payement; 1, au Commun-novy; 1, au Leiche (Leist); 1, à la Obermatte; 1, à la Reynaude, ainsi que quelques granges et 2 châlets. V. *Praz-Mattaou*, *Moulinet*, *Moulin-à-Kolly*, *Montenbloux* et *petite Riedéra*. Montévraz-dessus est élevé à 880 m. 07 °, ou 2718 ' au-dessus de la méditerranée.

Montsalvens, (*Montservans*, *Montservain*, *Montsylvans*), ancienne baronie, dont le château existait dans une forêt à gauche du chemin quand l'on monte à Châtel-Cresuz. On voit encore, dans le bois, les masures d'une tour et les faibles restes d'un donjon dans une gîte appelée *bataille* (1), au bord d'un précipice sur la rive droite de la Jogne. Le plus ancien seigneur connu de ce château est Guillaume, qui épousa Julienne de Glâne, sœur de Guillaume, fondateur du couvent d'Hauterive, et de la comtesse Agnès, fondatrice de la chartreuse de la Part-Dieu. Il eut deux enfans, Agnès et Pierre. Ce dernier se trouvant au château de Pont, renonça, avec sa mère, à toutes ses prétentions sur les dons faits à Hauterive par le fondateur. Pierre vivait en 1162. Dans une autre occasion il céda à l'abbaye le quart du terrain, dit le Sac, en posant un caillou sur l'autel, en présence de plusieurs témoins, et pour cette complaisance il reçût 30 sols. Il y ajouta encore un domaine à Cottens, et une vigne aux Faverges, au-dessus de St.-Saphorin. Avec sa femme Pétronille, il eut un fils nommé Guillaume, qui mourût en 1183. Deux ans auparavant il avait confirmé toutes les donations faites par son père aux disciples de St.-Bernard, à

(1) Depuis cet endroit l'on jouit d'une très-belle vue, dominée, d'un côté, par le Moléson, et, de l'autre, par la dent de Châtelet. V. *Alpenrosen*, 1824, p. 64.

quel effet l'acte suivant fut dressé: « Qu'il soit connu à tous, présens et futurs, que seigneur Guillaume, fils de Pierre de Montsalvens, a fait paix et fin à l'église d'Hauterive entre les mains de l'abbé, dom Hugues, au sujet des plaintes ou calomnies qu'il faisait à l'église, et qu'il a concédé entre les mains du dit abbé toutes les aumônes que ses prédécesseurs ont fait à l'église d'Hauterive; il a concédé la tranquille, pacifique et perpétuelle possession de toutes les possessions que cette dite église à acquise de son père et prédécesseurs par achat ou de quelque autre manière, qu'elle tenait et possédait ce même jour. Fait le dimanche où l'on chante *in excelso throno*, à Ecuvillens dans la maison de Wibert, prêtre. Reconnu et confirmé le lendemain dans l'octave de l'épiphanie, à Fribourg en présence d'Ulrich, curé, de maître Aimon, de Guillaume d'Illens, de Jean, fils de Gerlad, et d'autres bourgeois en grand nombre, l'an de l'incarnation de notre Seigneur, 1181. Et afin que le présent acte soit éternellement en force et vigueur, moi Roger, évêque de Lausanne, je l'ai fait *corroborer* (1) par l'impression de mon scel. »

Rodolphe, seigneur de Montsalvens, vendit à Aymo de Cléry, donzel, de Gruyères, des cens à Montbovon et Estavanens pour le prix de 210 liv., 1389. Jean de Gruyères, seigneur de Montsalvens, chevalier, avait fondé, en 1459, avec le consentement des pieux seigneurs prévôt et capitulaires un autel à l'église de Lausanne à l'opposé de celui de Ste.-Catherine contre la muraille du chœur, nommé deux chapelains pour le desservir et y célébrer des S. messes à perpétuité pour le repos de son ame, et celles de sa sœur Mermette et de feu son épouse Isabelle d'Aarberg, et choisi sa sépulture devant la chapelle de

(1) *Approuver*, *confirmer*, pour donner à un acte plus de poids, de force et de vigueur; *corroborer* étant, en français, un terme de médecine, surtout relativement aux remèdes qu'on administre à l'estomac pour le fortifier et stimuler.

Notre-Dame près du pillier, et au pied de l'image d'un Christ souffrant.

François II, comte de Gruyères, étant mort sans postérité vers la fin du 16e siècle, sa mère, Claudine de Seissel, maria sa fille Hélène avec Claude du Vergy, et voulut lui faire parvenir toute la succession de son frère. Cependant, Jean de Montsalvens, qui descendait en droite ligne du comte Antoine, éleva des prétentions sur le comté, et soutenu par les Bernois et Fribourgeois, dont il était combourgeois, il lui fut adjugé à Genève par un délégué du duc de Savoye, son suzerain, et les députés des deux villes. Cet arrangement est de l'année 1500, d'après lequel Claudine devait, outre la restitution de sa dot, avoir l'usufruit de la baronie d'Aubonne, et Hélène recevoir 15,000 l. de Savoye.

Jean de Gruyères n'étant encore que Baron de Montsalvens, adressa, de concert avec sa femme, Huguette de Menthon, ses enfans et Mammeret de Gruyères, bachelier, prêtre et prieur de Broc, une requête au pape Alexandre VI pour le supplier :

1°. Que les confesseurs puissent les absoudre de toutes sortes de cas et censures, moyennant bonnes dispositions ;

2°. Et des cas contenus dans la bulle de *Cœna domini*, une fois pendant leur vie, et à l'article de la mort ;

3°. De pouvoir faire changer ou commuler toutes sortes de vœux qu'ils pourraient avoir fait en d'autres bonnes œuvres, à l'exception des vœux de chasteté perpétuelle et de religion ;

4°. D'avoir une chapelle ou un autel portatif pour y faire célébrer la messe dans les lieux où ils se trouveraient, même avant le jour et dans le tems d'un interdit ;

5°. Qu'il leur fut permis de recevoir les sacremens et de faire ensevelir les morts, selon l'usage de l'église romaine, pendant l'interdit ;

6°. De pouvoir user du beurre, des œufs, du lait et du fromage pendant le carême et d'autres tems défendus ;

7°. Qu'on leur accorde, enfin, les indulgences des stations de Rome tous les jours du carême, en faisant la visite de deux églises ou de deux autels au lieu où ils faisaient leur résidence.

Tout fut accordé par sa Sainteté, à l'exception des œufs, du lait et du fromage (1).

Jean de Montsalvens avait conclu un traité de bourgeoisie avec la ville de Fribourg, le 1er juillet 1495; son fils Jacques le renouvella, le 7 nov. 1514, voici ses principales clauses:

1°. Que le château de Montsalvens continuerait à être ouvert aux Fribourgeois, ainsi que les autres châteaux forts pour se défendre mutuellement à l'avenir, sans son préjudice, ni de celui de ses sujets;

2°. Qu'il acquittera un demi marc d'argent ou 5 fl. de Savoye, à raison de 12 gros le florin, payables à la fête de St.-André annuellement, et affectés sur sa maison, située sur la Planche à Fribourg.

De son côté Fribourg promet à Jean de Montsalvens aide, soutien et protection comme à ses autres bourgeois et résidens. Les deux parties convinrent des formalités judiciaires à observer pour terminer les différends qui pourraient survenir entre les deux contractans ou leurs ressortissans. Ce traité devait être juré tous les cinq ans, par Jean ou ses hoirs à Fribourg, et par les députés de cette dernière ville à Broc, le lundi de pentecôte.

Au commencement du 16e siècle vivait Luce d'Albergueux, maîtresse du comte Jean III, dont la beauté est encore renommée dans le pays. Son fils Michel, qui était très-volage, résidait aussi par fois à Montsalvens. La comtesse, du haut de la tour, voyait son infidèle époux, monté sur un cheval blanc, suivre une route détournée, pour aller en bonne fortune à

(1) A Berne, l'usage du lait, beurre et fromage (Milchspeisen), avait déjà été obtenu contre quelques honoraires en 1482. V. *Valerius Anshelm* "Berner-Chronik, t. I, p. 309; et à Fribourg dans le siècle suivant seulement.

Charmey. Le chemin qu'il prenait est à la Monse, et il a conservé le nom de *Charrière-de-crevecœur* que Magdelaine de Mioland lui a donné.

La baronie de Montsalvens a, en 1554, subi le sort du comté de Gruyères. Ses armoiries dénotent la même origine, un écusson de gueule et une grue d'argent, excepté qu'on y a ajouté une montagne de sinople et à côté du bec de l'oiseau une étoile d'or.

Montsalvens formait une des quatre bannières militaires du comté de Gruyères; les autres étaient Gruyères, Gessenay et Château-d'Oex.

Montsalvens formait aussi, avant 1798, une châtellenie, qui comprenait Broc, Grandvillars et une partie de Châtel-Crésus (1). Le tribunal était composé d'un châtelain, d'un lieutenant, d'un curial (greffier), et d'un métral (huissier), nommés par le gouvernement, et de 12 jurés, dont le bailli avait la nomination, sur la présentation du tribunal, dont les fonctions étaient, pour ainsi dire, nulles.

Une chartre de l'an 1281 est assez curieuse pour être insérée ici, d'autant plus qu'elle pourrait faire croire qu'il existait deux châteaux différens à Montsalvens. Il y est dit: « Je Richard de Corbières, donzel, seigneur de Bellegarde, fais savoir à tous, que l'avoyer, conseillers et commune de Fribourg en Uchtland, s'étant emparés du château de Montservain, et ce château ayant passé par mes mains pour ma portion contingente, j'ai promis et je promets par serment corporel prêté par moi, que le dit château est à perpétuité lige et sujet aux prénommés Fribourgeois; qu'il doit leur être rendu toutes les fois qu'ils en auront besoin, et qu'il est à la disposition de leur volonté et commandement; de plus, j'ai promis aux mêmes Fribourgeois que je ne transporterai en aucune manière le susdit château en d'autres mains, si

(1) En 1398 elle s'étendait jusqu'à Rougemont et ses dépendances, et comprenait, en outre, Estavanens, Lessoc, Cuves et Rossinières.

ce n'est que d'après leur volonté. De plus, je leur ai promis sous foi du serment prêté par moi, que quiconque tiendra le susmentionné château par mon ordre et mon autorité, sera de même que le dit château sujet et lige des mêmes Fribourgeois, comme moi et le dit château sommes maintenant leurs vassaux et liges. En témoignage de quoi moi, le dit Richard, a fait munir la présente lettre de mon sceau et du sceau du seigneur abbé de Marsens. Et nous, le dit abbé, à la prière et requête du prénommé Richard, avons apposés notre sceau à cet écrit en témoignage de la vérité. Donné dans le mois de juin 1281.»

La famille de Montsalvens avait sa sépulture dans le caveau de la chapelle de St.-Nicolas dans l'église de Broc. (v. cet art.)

En 1671, on remplaça la toiture de la tour par un toit plat, d'autant plus que pouvant être dépassée des deux côtés par un détour, elle ne pouvait pas servir à barrer le passage. Dès-lors elle fut abandonnée (1).

Depuis le signal de Châtel-sur-Montsalvens, l'on jouit d'une des plus belles vues de la Gruyères.

Moor, v. *Moos.*

Mösli, im, maison isolée, par. de Giffers.

Mössel, im, 3 maisons dans la paroisse de Tafers, et à *Obermössel* 1 maison.

Moos (*Mousse*) signifie en allemand suisse *Moor* ou *Sumpf* (marais). Le *grand marais*, *das grosse* ou *Chablais-Moos* commence sur le bord septentrional du lac de Morat, et se prolonge jusque du côté d'Aarberg et Walperswyl. On l'appelle aussi *Marais d'Anet* et *Marais de Morat* (*das grosse Murtenmoos*). Sur une longueur d'environ 5 lieues, il a une larguer de 4 lieues. Cette contrée marécaguese, dans laquelle presque toutes les communes qui l'environnent exercent un droit de parcours illimité (*ohne Seyung*),

---

(1) V. pour plus de détail, die Schweiz in ihren Ritterburgen, t. I, p. 353.

et où, dans la bonne saison, on voit paître des milliers de vaches et de chevaux, est très-basse et unie, et elle a évidemment été formée par l'élévation successive du terrain, lorsqu'elle ne présentait encore qu'une seule nappe d'eau avec les lacs de Neuchâtel et de Morat. Sur ses bords on trouve des villages, des hameaux, des maisons de campagne, des vignobles et des prairies. Si on réalise tôt ou tard le projet de corriger le cours de l'Aar, l'industrie agricole trouvera là un vaste champ à exploiter, la salubrité de tout le pays qui forme ce bassin y gagnera, et la Suisse alors aura un pendant de la vallée de la Linth. Ce district tourbeux et humide est riche en gibier, aussi la chasse y est-elle permise toute l'année (1); elle est amodiée. Parmi les plantes qui croissent sur son terrain ou dans ses nombreux canaux, nous citerons seulement les suivantes. Entre Morat et le Montillier, on trouve au bord du lac l'Alisma ranunculoides, *L.*; l'Acorus calamus, *L.*; et le Scirpus maritimus, *L.* Le marais offre une bonne recolte au botaniste, les plantes les plus remarquables qu'il pourra cueillir sont: plusieurs espèces de Potamogetons; Hottonia palustris, *W.*; Viola ruppii, *All.*; Thalictrum flavum, *L.*; Ranunculus lingua, *L.*; Gratiola officinalis, *L.*; Sagittaria sagittifolia, *L.*; Hydrocotyle vulgaris, *L.*; sans parler des plantes aquatiques ordinaires et communes.

La majeure partie de ce marais est situé dans le canton de Berne, qui depuis passé trois siècles n'est pas d'accord avec celui de Fribourg sur les limites ou bornes de souveraineté. La ligne de séparation s'étend, selon la chartre du comte Amédée VI de Savoye, du 5 juin 1377, depuis la forêt de Fonderlin jusqu'aux Saules où finit la Broye (à la Sauge, où

(1) Décret du 28 juin 1820, §. 24. Parmi les oiseaux rares qu'on y a tiré, nous ne devons pas omettre l'ibis falcenelle, la cicogne noire, la vaucette, l'échasse au manteau noir, etc.

elle entre dans le lac de Neuchâtel) (1). Une sentence arbitrale a été rendue, le 14 juillet 1518, entre le duc de Savoye, comme seigneur de Cudrefin, et les Etats de Berne et Fribourg, qui régle la limite sur le même pied. Une transaction a également été faite le 27 janvier 1575, pour déterminer la ligne frontière entre Cerlier et Morat. Depuis lors cette contestation a souvent été reprise, des conférences ont eu lieu, des propositions réciproques ont été faites, mais jusqu'ici rien n'est encore définitivement déterminé et arrêté, et probalement il faudra, enfin, avoir recours au droit fédéral pour faire juger cette question litigieuse, à moins que les deux parties parviennént à s'entendre.

Moos, *im*, 2 habitations dans la par. de Plasselb.

Moos, *im* et *auf dem*, 2 maisons isolées, paroisse de Düdingen.

Moos, *im*, 2 maisons dans la par. d'Uberstorf.

Moos, *im*, maison éparse de la commune de Liebistorf.

Moos, *im*, 1 maison isolée dans la par. de Tafers.

Moos, *im*, 1 maison isolée, par. de Jaun.

Moosacker, 3 habitations près de Tafers.

Moosacker, 1 maison éparse, par. de Rechthalten.

Moosacker, *im*, maison isolée, par. de Düdingen.

Mooshubel, 3 habitations, commune de St.-Sylvestre.

Moosweid, 2 habitations, par. de Tafers.

Morat, la préfecture de, est composée des paroisses de Morat, Motiers, Meyriez (2), Baumette et Chiètres; ces deux dernières sont mixtes avec le canton de Berne. La paroisse de Motiers, qui comprend tout le Vuilly fribourgeois, est elle-seule le second arrondissement pupillaire, et les quatre autres forment

---

(1) V. *Chronique de Morat*, où il est dit, p. 188. art. 33, "Locus qui dicitur Fonderlin et Salices de fine Broyæ."

(2) Il faut, néanmoins, observer, que Meyriez forme avec Morat une *paroisse française*, que le service divin se fait alternativement dans les deux églises, et qu'à Morat il y a encore une *paroisse allemande*.

le premier. Dans toute cette partie du canton, très-fertile en général, et bien exploitée par une population laborieuse et active, on compte 15,674 poses de terrain cultivé, à 40,000′ la pose (1), dont 5,242 pos. de prés, 7,126 de champs, et 606 de vignobles, outre 3,306 de forêts. Les terres, dans lesquelles l'on n'a pas compris les nombreux et vastes pâturages du grand marais, ont été évaluées à 3,368,206 frs., les bâtimens à 776,300, et les droits féodaux à 351,620. D'après le cadastre de l'assurance des bâtimens de l'an 1827, il y en a 1709 dans cet arrondissement, et ils sont taxés 2,819,600 frs. L'on compte 4 postes de gendarmerie, 13 auberges, 21 pintes, 1 café, 1 brasserie et 2 bains, 1 magasin et 7 détails de sels, 25 inspecteurs du bétail, ainsi que beaucoup d'autres établissemens qui seront indiqués dans chaque endroit en particulier. Il y a un bureau de péage à Morat avec des sous-bureaux à Freschelz, Chiètres et Sugiez. Dans chaque commune il y a un sindic, (arrêté du 25 avril 1817), mais Coussiberlé est réuni avec Courgevaux, Greng avec Meyriez, et Gurzelen avec Ried. Le Vuilly, en échange, est divisé en Haut-Vuilly (Lugnorre, Motiers et Josserant), et en Bas-Vuilly (commune de la Rivière, ou Praz, Nant, Sugiez et Chaumont). Toutes les communes ou plusieurs réunies ont une école, et l'enseignement mutuel y est presque généralement suivi (2).

La population est de 8,233 ames, y compris 1,339 étrangers. Elle est presque toute réformée (3). L'arrêté du 1er fév. 1804 régle tout ce qui est relatif à l'organisa-

(1) V. *Chronique de Morat*, p. 13, où on n'en indique que 14.000 environ. D'après un état général de l'an 1749, on évaluait les propriétés foncières à 13,853 poses.

(2) V. "Règlement pour les écoles de l'arrondissement de Morat," du 21 juillet 1826.

(3) "La religion évangélique réformée est la seule religion publique de ce district." (Constitution de 1831, art. 7.

tion et aux fonctions des préposés aux églises et écoles, ainsi que des inspecteurs de mœurs (*Sittengäumer*). Dans chaque paroisse il y a un consistoire, et pour tout l'arrondissement un Conseil ecclésiastique. Par les arrêtés du 3 août 1807, 6 juillet 1810 et 4 juillet 1825, celui-ci rappelle le concordat conclu le 20 janv. 1812 avec le gouvernement de Berne au sujet des paroisses mixtes de Chiètres et Ferenbalm. La préfecture de Morat, a une classe ecclésiastique particulière, et une Commission d'administration qui régit les biens de l'église. Les pasteurs sont nommés par les deux gouvernemens respectifs, à Morat, Meyriez et Motier par celui de Fribourg, et à Chiètres et Ferenbalm par celui de Berne. Les habitans du Vuilly parlent le patois vaudois, et ceux des autres paroisses l'allemand bernois.

Dans la topographie de la Suisse de Herrliberger on trouve dans le second volume un plan du lac de Morat. Il est d'un Mr. Vissaula, 1755, qui était alors lieutenant ballival. Deux plans manuscrits de Morat et des environs, grand in-folio oblong, faits par le même, sont conservés dans les archives de la ville et de l'église.

Plusieurs routes traversent cette préfecture; la principale est celle de Berne à Lausanne. De Freschelz à Morat on compte 2/3 l. 11,548 1/2'; de Greng à Champagny 2 l. moins 40'; de Morat au Montillier 1/4 l. 1009', sur laquelle il y a 14 acqueducs, dont 6 grands; de Fribourg à Morat 3 l. 1640', et pour la nouvelle route du Vuilly, qui, par Anet, rejoindra celle de Neuchâtel, 2/3 lieues 11,548 1/2' sur le territoire du canton de Fribourg, y compris en total environ 10 à 12 ponts. D'après un projet, dont on est occupé, la nouvelle route de Berne à Neuchâtel doit déboucher par Wylerolltingen, et passer de là à Müntschemier par Chiètres, de manière que l'arrondissement de Morat est un de ceux qui, non-compris la voie du lac et de la Broye, de Sugiez à la

Sauge, a les communications les plus nombreuses et les plus faciles. (V. pour divers autres renseignemens l'art. *Lac de Morat*).

L'ancienne seigneurie de Morat commençait à la forêt appelée Fonderlin à la frontière du comté d'Aarberg, de là elle s'étendait jusqu'à la Sauge (Fehlbaum), puis depuis la Bibera jusqu'au Chandon du côté de Faoug et d'Avenches.

Morat forme le *second arrondissement militaire* du canton; le *premier quartier* comprend les sindicatures de Villars-sur-Glane, Matran, Ecuvillens, Autigny, Prez et Lentigny; le *second* Cressier, Cormondes, Barberêche, Villarepos, Courtion, Groley, Belfaux et Givisiez; le *troisième* toute la préfecture de Montagny, et le *quatrième* celle de Morat (1).

La préfecture de Morat a un code particulier, intitulé: Stadt-Satzung von Murten, de l'an 1715, divisé en 3 parties, pour ce qui concerne le civil, le mode de procéder, et les objets de police fiscale, etc. Le tribunal de préfecture s'assemble, à l'ordinaire, dans le chef-lieu, les 2e et 4e lundi de chaque mois, la direction pupillaire de Morat, comprenant les paroisses de Morat, Meyriez, Chiètres et Ferenbalm (la partie fribourgeoise de ces deux dernières) le mercredi de chaque semaine, et celle du Vuilly, soit toute la paroisse de Motier, à Lugnorre les 1er et 3e samedi de chaque mois.

MORAT, (en 516 *Curtis Murattum*, dans les chroniques du 11e siècle *Castrum* et *Castellum Murtena*, puis *Muroalta*, et enfin *Muralt*, *Moratum*, *Murton*, *Morat* en français et *Murten* en allemand). La ville de Morat (2) est fort ancienne, et il en est déjà fait mention dans les actes du concile d'Epone

---

(1) Décret du 10 février 1819, bulletin des lois, t. IX, p. 44.

(2) Lat. 46° 55′ 49″; long. 55° 3′ 58″. L'élévation du lac 1,344′ au dessus de la méditerranée; M. le professeur Trechsel n'indique Sugiez qu'à 1,332′.

en Dauphiné. Il paraît hors de doute que du tems des Romains, 70 ans avant l'ère chrétienne, les rives du lac furent déjà habitées. Une voie romaine, qui passant par le village de Montillier traverse le grand-marais et prend la direction de Soleure (Solodurum), s'appelle encore la route des Payens (*der Heidenweg*). Depuis l'invasion des barbares (304 — 370) Morat, compris en 534 dans le *Pagus villiacensis* (1), passa successivement sous la dénomination de divers souverains. Après la mort de Hartmann de Kybourg (1263), Pierre, comte de Savoye, en obtint l'investiture. Précédemment (1034) l'empereur Conrade II, appelé le Salique, l'avait pris et détruit, et en 1152 ou 1190 le duc Berchtold, IV ou V, releva la ville de ses ruines et lui accorda divers droits et priviléges. Nous ne suivrons pas l'histoire de la ville et du pays de Morat dans tous ses détails, la chronique (2) de Mr. le docteur Engelhard nous en dispense. Nous dirons seulement que déjà en 1245 Morat avait fait un traité d'alliance et de combourgeoisie avec Fribourg, renouvelé plusieurs fois dès-lors, ainsi qu'avec Berne et d'autres villes, dont le but principal était, de se défendre non-seulement contre les hordes de brigans qui infestaient le pays, mais encore contre les tentatives des seigneurs de ce tems là, qui jaloux de leur pouvoir pour ainsi dire absolu, voyaient de mauvais œil des villes et bourgades municipales s'élever et fleurir à-côté de leurs castels et manoirs, faisant souvent eux-mêmes le métier de détrousser les voyageurs, ou guerroyant presque continuellement entre eux.

Jacques de Savoye, comte de Romont, maréchal de Charles-le-téméraire en Bourgogne, dont il avait

---

(1) Willachgau, Vuilly, Wistenlach et Mistenlach, mais c'est par corruption.

(2) V. der Stadt Murten Chronik, 1828. V. aussi *Étrennes fribourgeoises*, 1809, p. 143 — 150.

épousé la cause, ayant insulté et provoqué à diverses reprises les Bernois et les Fribourgeois, soit en molestant, soit en tuant même des citoyens de ces deux cités au passage des Clés, à Beaulmes, à Yverdon et ailleurs; la ville de Morat, qu'il avait eu en appanage dès l'an 1471, fut prise et occupée par eux le 16 oct. 1475. Le 1er nov. suivant les deux états (1) confirmèrent ses droits et franchises, en décidant que les appels, qui avant cette époque avaient lieu à Moudon ou Chambéri, alterneraient quinquenalement entre Berne et Fribourg. Les deux villes laissèrent une garnison à Morat, et Nicolas Perrottet, de Fribourg, en eut le commandement. Le 8 avril 1476, les Bernois renforcèrent la garnison de 1,500 hommes bien armés sous l'avoyer Adrien de Bubenberg. Fribourg y envoya Guillaume d'Affry avec 80 guerriers. Strasbourg et Berne y firent transporter des canons et des munitions. Dès le 9 et le 10 juin la ville fut cernée par l'armée bourguignonne, mais vaillammant défendue par le brave Bubenberg et les troupes sous ses ordres, elle soutint et repoussa tous les assauts (2) de ses ennemis jusqu'à ce que ceux-ci furent entièrement défaits, le 22 juin 1476, jour à jamais glorieux et mémorable! (3)

Dès la même année Morat eut Jacques Felga, de Fribourg, et Urbain de Muleren, de Berne, pour avoyers ou baillis. Depuis cette époque jusqu'en

---

(1) Fribourg, émancipé par Albert, duc d'Autriche, en 1450, ne fut, néanmoins, admis au nombre des cantons de la *Confédération helvétique* qu'en 1481.

(2) Le 18 juin au soir le duc voulant profiter d'une brèche pour s'emparer de la ville, lui donna un assaut avec ses meilleures troupes d'environ 1000 hommes, à quelle occasion Bubenberg écrivit au Conseil de Berne: "Nul ne cédera, tant qu'une veine vivra en nous." — "So lange eine Ader in uns lebt, giebt keiner nach"

(3) Morat avait déjà soutenu avec le même succès des siéges par le roi Conrade II (1033); et par l'empereur Rodolphe de Habsbourg (1283).

1798, ces républiques y nommaient alternativement de 5 à 5 ans un Avoyer (*Schultheiss*), qui à son installation prêtait serment de ne rien entreprendre contre les droits, franchises et priviléges de la ville.

Par un traité de l'an 1484, les Confédérés qui dans la guerre de Bourgogne avaient conquis des seigneuries, les cédèrent aux Etats de Berne et Fribourg pour 20,000 frs. Morat ayant été incendié en majeure partie en 1414, le duc Amédée VIII, appelé le pacifique, lui céda, 1416, pour le terme de 15 ans tous ses revenus, afin que la ville puisse être reconstruite, ce qui ne se fit que très-lentement. Les remparts et les tours qui existent encore datent de 1469 à 1474. On y voit encore des marques du siége dont nous avons déjà parlé.

L'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfaucon, voulut forcer les ecclésiastiques de Morat de lui payer chaque semaine une livre de Berne à prélever sur les messes qu'ils disaient. Ils s'en plaignirent au gouvernement de Berne, qui les soutint contre les prétentions de l'évêque.

Le célèbre réformateur Farel, favorisé par Berne, vint, en 1529, à Morat et y prêcha. Le 7 janvier de l'année suivante la réforme fut décidée par la pluralité des suffrages, et puis successivement adoptée dans le Vuilly, à Chiètres et enfin dans tout le baillage. On conserva les biens-fonds pour entretenir les ministres, et l'on finit par s'arranger peu-à-peu; mais dès-lors les rélations intimes cessèrent avec Fribourg, et elles se tournèrent du côté de Berne. Le 9 nov. 1650 on brûla quatre femmes accusées de sorcellerie. Une ordonnance de police de l'an 1736 est relative à la punition et à l'expulsion des Bohémiens (1).

Lorsque les troupes françaises s'emparèrent, en 1798, de la Suisse, elles entrèrent à Morat le 3 mars.

(1) Vagabonds qui disaient la bonne aventure et dérobaient adroitement.




Le commandant de place, La-Roche, se fit aussitôt remettre le drapeau de la ville, la caisse, qui contenait 4061 liv. de Morat, et 24 coupes en argent et merveille. Le Conseil de ville fut plus tard remplacé par une Chambre administrative, et on nomma un Sous-préfet à Morat, qui continua à faire partie du canton de Fribourg sous le régime helvétique. Par le passage presque continuel des troupes, les logemens et réquisitions, cette contrée eut beaucoup à souffrir. Lorsque au mois de septembre de l'an 1802 le gouvernement helvétique, chassé de Berne, fut obligé de se retirer à Lausanne, le district de Morat se trouvait dans une position très-critique, et le 20 du même mois les députés de toutes les communes décidèrent de rester neutres, et de maintenir la sûreté publique et le bon ordre. La veille 280 hommes de troupes helvétiques avaient occupé Morat. Le 21 le bataillon de ligne Vonderweid y entra; mais une colonne de Confédérés ayant pénétré le 26 dans le Haut-Vuilly, en passant par le pont de Sugiez, ce bataillon se retira sur Faoug. Le même jour vers midi les bataillons Steiger et Goumœns, forts d'environ 930 hommes, prirent possession de Morat. Les Confédérés qui s'étaient avancés jusqu'à Salavaux, ayant été repoussés dans la nuit du 27 au 28, les deux bataillons qui se trouvaient à Morat firent aussi un mouvement rétrograde. A 3 heures et demie arrive un adjudant du général-en-chef Andermatt, qui fait assembler la municipalité, et lui déclare, que les troupes helvétiques avançaient pour attaquer l'ennemi, mais que des plaintes ayant été portées contre les habitans de Morat, qui devaient avoir maltraité les troupes dans la retraite, le dimanche 26 au matin, toute l'armée, ainsi que le général, étaient très-courroucés contre eux, et qu'un pillage était à craindre. Pendant ce tems les Confédérés s'étaient montrés jusque près de la porte inférieure de la ville, mais dès que les Helvétiens parurent, ils se replièrent dans le

bois de Morat. 2000 à 3000 hommes, qui composaient l'armée helvétique, entrèrent dans la ville, et quoique toutes les dispositions avaient été prises pour les recevoir et loger, ils commirent tous les désordres possibles, et n'observant, depuis le premier jusqu'au dernier, aucune discipline ni subordination, ils enfoncèrent les portes des maisons et pillèrent les habitans. Au point du jour, les officiers et soldats, las d'orgies et de débauches, prirent un moment de repos, et le 28 à midi toute l'armée occupa une position à Faoug.

Le général-en-chef Andermatt fit peu de tems après signifier par le chef de bataillon Vonderweid au Conseil municipal, qu'il eut à lui payer une contribution de 40,000 frs., « parce que, disait-il, les habitans de Morat s'étaient comportés en ennemis à l'égard de l'armée helvétique. » Malgré les représentations les plus énergiques et les mieux fondées, l'ordre, quoique donné seulement d'une manière verbale, fut maintenu. Dans sa perplexité, la municipalité proposa au général de lui donner des ôtages jusqu'à l'acquittement de la somme exigée. Cette proposition ayant été acceptée, Mrs. J.-J. Herrenschwand, sous-préfet, Daniel Chatoney et Fréderich Chaillet, municipaux, furent aussitôt transportés à Payerne.

Le mercredi 29 au matin, les Confédérés occupèrent de nouveau le vignoble appelé Adera; depuis la Pagagna les artilleurs helvétiques répondirent à leur feu. On répandit le bruit qu'une capitulation avait été conclue. Là-dessus l'armée helvétique s'étant repliée sur Faoug, les Confédérés occupèrent de nouveau Morat. Le 3 oct. les Confédérés, commandés par le général de Waltenwyl de Landshut (1), attaquèrent les troupes helvétiques, postées à Faoug, Greng et le Vuilly, et après une faible résistance, elles furent mises en fuite. La ville de Morat, qui était dans des alarmes continuel-

(1) Château entre Berthoud et Soleure.

les, put de nouveau respirer en liberté, et le 5 du même mois elle reçut l'avis que les trois ôtages avaient été relâchés (1).

L'arrivée du général Rapp, qui par une proclamation annonça la médiation de Bonaparte, premier Consul de la république française, mit un terme à cette guerre civile, suscitée en partie par lui-même, en partie par des Suisses, qui préféraient le système fédératif au système unitaire.

Sous le régime de l'acte de médiation l'ancien bailliage de Morat forma le second arrondissement du canton, et fut organisé selon la constitution de l'an 1802, et il y eut un lieutenant du gouvernement, un receveur et deux juges de paix (2). Un conseil ecclésiastique y fut également nommé, et on changea l'organisation municipale (3).

Le 25 juillet 1804, le Petit-Conseil accorda à la ville les 2/5 du produit de l'impôt sur les boissons, en vertu d'une chartre de l'an 1377, du duc Amédée VI (4). Cette chartre qui est du 5 juillet et datée de Morges, priva la ville d'élire elle-même son avoyer

La ville de Bulle ayant été réduite en cendres à peu de bâtimens près en 1805, celle de Morat lui envoya un secours de 2100 frs. et 40 sacs d'avoine.

Morat à l'instar de Berne avait un État extérieure (*äussere Stand*). C'était une école préparatoire des futurs magistrats. Celui de Morat, dont le but avait

---

(1) Le 30 sept. le général Andermatt annonça à la municipalité de Morat, "qu'il consentait à remettre la contribution imposée, en se réservant l'approbation du gouvernement," qui le 2 oct. déclara "que la mesure révoquée n'avait jamais été soumise à son approbation."

(2) V. *Bulletin des lois*, t. I, p. 7 et s.

(3) V. *Chronique de Morat*, p. 38 et 100.

(4) A teneur de l'art. 10 de la loi du 27 janvier 1820, le Conseil d'État a, sous date du 12 décembre 1821, dédommagé la ville de Morat de la perte de ce droit par une indemnité annuelle de 1471 fr. 8 bz. 7 rp.

cessé par le nouvel ordre de choses, céda tout son avoir à la maison des orphelins, 1807. Le corps des officiers et les abbayes des boulangers, des tailleurs, des cordonniers et des professions réunies suivirent cet exemple. La Suisse ayant laissé violer son territoire, en 1813, par les Alliés, malgré sa declaration de neutralité du 18 nov., des hussards autrichiens entrèrent à Morat le jour de la fête de Noël. Cette entrée fut suivie d'une proclamation du 28 décembre, dans laquelle le gouvernement exhortait les Moratois «à coopérer de toutes leurs forces au maintien de l'ordre social et de rejeter toute insinuation, qui tendrait à l'affaiblir ou à le dissoudre.» (1)

L'ancien gouvernement de Fribourg s'étant reconstitué le 15 janv. 1814, la ville de Morat voulut aussi faire valoir les droits et priviléges dont elle avait joui jusqu'à la révolution de l'année 1798, mais elle n'en put pas obtenir la restauration (2). Dès-lors Morat forma une préfecture et fut organisé comme le reste du canton, d'après la constitution du 10 mai 1814, et puis d'après celle de 1831.

La ville de Morat est située sur une colline, à-peu-près au centre de la rive méridionale du lac qui porte son nom (v. cet art.). La ville basse, séparée de la ville haute par quelques propriétés, mais réunie au moyen d'un chemin de communication, qui longeant le lac aboutit de deux côtés à la grande route, s'appelle *la Rive* (*an der Ryf*). Le Vuilly, situé vis-à-vis, présente le coup-d'œil d'un amphithéatre aussi gracieux que varié. On trouve dans le quartier de la Rive un magazin de sel, les dépôts de marchandises des commissionnaires, la maison du péage, deux auberges, une tuilerie, une brasserie et d'autres établissemens industriels, qui le rendent très-vivant. Nous

(1) *Bulletin des lois*, t. VII, p. 164; et la reponse dans la *Chronique de Morat*, p. 245.
(2) V. *Chronique*, p. 104—111.

avons déjà parlé ailleurs des bains du lac, qu'on peut prendre chauds ou froids. (V. *Champ-Olivier.*)

La ville proprement dite est divisée en *rue du château*, *rue de la maison de ville*, *rue de l'école*, et *rue des greniers* (*bey den Speichern*). La plus part de ces rues ont des arcades comme à Berne. La grande église, dédiée jadis à la Ste.-Vierge, appelée aussi l'église allemande, était une filiale de St.-Maurice (1). Elle a été reconstruite à neuf 1710 — 1713 (2). L'église française avait, avant la réformation, Ste.-Catherine pour patronne. Plus tard, elle fut érigée en paroisse, et en 1812 réunie avec celle de Meyriez.

Le château, actuellement la demeure du préfet, est remarquable par sa construction gothique, ses murs d'enceinte, ses tours et tourelles, ses crénaux, machecoulis et d'autres formes qui lui donnent le type du moyen âge. Quelques chroniqueurs assurent, sans néanmoins le prouver, que Louis, le pieux, avait fait élever, en 814, une tour fortifiée dans le même emplacement. Le château actuel date de Pierre de Savoye dans le 13e siècle.

L'hôpital, fondé l'an 1239 par Pierre d'Oleyres, avoyer de Morat, et placé sous le vocable de Ste.-Catherine, fut reconstruit à neuf en 1817 — 1818 (3).

La maison des orphelins a été établie en 1805. Outre l'habitation du pasteur, les maisons d'école, la maison-de-ville, on compte encore trois auberges à Morat. La rue principale a des arcades. Cinq fontaines publiques, dont depuis l'année 1823 tous les

---

(1) Dans les stales du chœur, très-bieus sculptées (1478), on remarque les armoiries des Bubenberg, Cléry, Falk, Techtermann, Pavillard, etc. L'ancienne église paroissiale, sous le vocable de St.-Mauriee, était à Montillier, mais à cause de sa vétusté elle a été démolie en 1763.

(2) Jadis la paroisse de Morat faisait partie de la classe de Pajerne et du colloque d'Avenches.

(3) Depuis l'année 1824 on a fondé à Morat, sous la garantie du Conseil municipal, une *caisse d'épargne*, dont le capital dépasse 10,000 frs., et qui paye un intérêt de 3 p. o/o.

tuyeaux sont en fer, fournissent aux habitans de la ville de la bonne eau. La banlieue comprend la Motte (le Löwenberg), le Wougang, St.-Maurice, Prehl, les Granges, Chant-de-Merle, Champ-Raclé, Ziegerly et Champ-Olivier (V. la majeure partie de ces divers articles).

Les anciennes armoiries de la ville sont un lion rouge (gueule) couronné dans un champ d'argent, appuyé sur un brochet, que plus tard trois montagnes vertes remplacèrent. La cocarde moratoise était jadis blanche et rouge. Les drapeaux et les étendards différaient entre eux; les uns étaient blancs avec le lion rouge, et les autres ondulés en vert et violet avec une croix blanche au milieu (1). La livrée de la ville portait aussi ces couleurs, mais depuis 1823 elle est rouge et blanche.

Comme dans les autres villes municipales de la Suisse, le nombre des bourgeois diminua beaucoup à Morat dans les deux derniers siècles, où jusqu'en 1798 quelques distinctions existaient entre eux. La peste qui désola la ville en 1348, 1439, 1550 et 1610, y contribua en partie, mais la cause principale c'est la hausse successive du prix de réception et des restrictions que l'on y mettait (2).

D'après le recensement de l'an 1818, la population de la ville se composait de 538 bourgeois dont 74 absens, de 231 ressortissans (3) du Canton et de 641 étrangers au canton, en tout de 1410 âmes.

---

(1) C'était les couleurs du comte de Romont.

(2) V. *Chronique*, p. 8 — 10 et 101.

(3) *Ressortissant* n'est pas français, ni Angehöriger allemand dans ce sens; mais c'est un terme employé dans le langage officiel de quelques gouvernemens de la Suisse, et il a remplacé celui de *sujet* (Unterthan), usité avant 1798. D'autres gouvernemens, en échange, se servent des mots *combourgeois*, *citoyen*, *concitoyen* (Mitbürger). V. les divers *bulletins des lois* de la Suisse, notammement ceux de Berne et Fribourg, d'un côté, et de Zurich et Vaud, de l'autre.

Cinq professeurs enseignent la religion, les langues allemande, francaise, latine et les principes du grec, de la géométrie, de l'arithmétique, du dessin, etc. à environ 200 élèves. Deux maîtresses apprennent les ouvrages du sexe aux jeunes filles.

La ville de Morat possède beaucoup de biens, consistant en prés, champs, vignobles, forêts, etc. et, en outre, des capitaux considérables, des dîmes et cens Ses revenus dépassent ses dépenses, aussi le surplus est-il employé à fonder des établissemens utiles ou à des embellissemens; les impôts municipaux y sont inconnus.

Depuis l'année 1816, une bibliothéque, composée de plusieurs miliers d'ouvages de choix, a été ouverte au public. On y conserve les anciennes inscriptions de l'ossuaire. Dans la ville il y a aussi un cercle de lecture. D'après le cadastre territorial de l'an 1816, on compte dans la banlieue de Morat 632 poses de prés, 891 de champs, 650 de bois et 46 de vignes, 305 bâtimens sont assurés pour 851,450 fr. Il y a un bureau de poste, un poste de gendarmerie dans la ville, qui dans son ressort possède 5 auberges, 2 bains, 1 pâtissier, 1 café, 12 pintes et 1 brasserie; 2 détailleurs de sel, un bureau de péage, avec des sous-bureaux à Chiètres, Sugiez et Freschels, 2 fabriques de tabac, 1 halle aux blés, 2 tueries, 1 chantier (*Werkhof*, *ouvroir*), 1 pharmacie, 1 tannerie, 1 teinturerie, et 3 fabriques l'une de chandelles, l'autre de suif et la troisième de tabac; 4 moulins à grain et 1 moulin à huile.

Deux pasteurs (1) desservent la paroisse, 4 médecins y sont établis, ainsi que 3 sage-femmes, 2 procureurs, 8 maîtres boulangers, 10 tailleurs, 3 maré-

---

(1) L'un allemand, l'autre français (v. *Meyriez*), que le gouvernement de Fribourg nomme. La paroisse allemande est composée des villages d'Altavilla, Bourg, Galmitz, Jeus, Lurtigen, Ried et Salfenacht, et elle a une population de 3,399 ames.

chaux-ferrans, 6 charpentiers, 5 ébénistes et ménuisiers, 10 cordonniers, 2 selliers, 2 perruquiers, 2 ceinturiers, 1 orfèvre, 7 voituriers, 1 confiseur, 2 feseurs de pain d'épice, 2 relieurs, 3 horlogers, 4 tonneliers, 2 maîtres bâteliers, 6 bouchers, 12 lingères, 2 chapeliers, 3 peintres d'appartemens, 3 serruriers, 6 tisserands, 4 maçons, 2 charrons, 1 cloutier, 1 coutelier, 2 ferblantiers, 1 chaudronnier, 2 tourneurs, 5 jardiniers, 1 cordier, 28 boutiques et 7 marchands en gros et commissionnaires, 2 sociétés de carabiniers, dont l'une (*die Schützenrebengesellschaft*) est propriétaire du Champ-Olivier.

Outre un marché hebdomadaire chaque mercredi, il y a 4 foires à Morat, les mercredis après le 1er dimanche du carême; après pentecôte; avant la St.-Barthélemi et le second mercredi avant la St.-André.

Parmi les hommes remarquables de Morat, nous citerons Abraham de Loséa ou de Leauzéa, fils de Jean, originaire d'Arles en Provence, curé à Köniz, à Berne, Seeberg et Thoun, qui, en 1657, a écrit: *Histor. miscellan. politic. ecclésiastic. collect.* (manuscrit in-folio, 1 vol.); ainsi que de 1662 à 1679, plusieurs sermons sur divers sujets (1). Jean-Friderich de Herrenschwand, médecin célèbre, qui obtint, en 1764, du roi Stanislas-Auguste l'indigénat en Pologne pour lui et ses descendans, et il est l'auteur d'un «Traité des principales et des plus fréquentes maladies externes et internes,» etc.; Berne, 1788, in-4° (2). Jean de Herrenschwand, grand-juge du régiment des gardes-Suisses et Grisons, qui ecrivit à Londres: un «Traité sur l'économie politique et morale de l'espèce humaine»; suivi: «Du vrai crédit public», 1795 — 1796; «Du vrai principe actif de l'économie politique,» 1797; «Du vrai gouvernement de l'espèce humaine», 1803 (3); il est mort à Paris dans

---

(1) V. *Chronique de Morat*, p. 336.
(2) Id. p. 353 — 356. (3) Id. p. 357 — 358.

un âge très-avancé en 1808. Jean Reischgasser, originaire de Veltheim en Aargovie, qui étant mort en 1828 sans postérie, légua toute sa fortune à des fondations pies et utiles, une entre autres de 10.000 fr. à l'hôpital de Morat, 5,000 frs. aux bains de Baden, autant à ceux de Schinznach, et 5,000 frs. à la commune de Veltheim pour l'amélioration de l'école. Daniel Chattoney, décédé en 1829, excellent citoyen, bon administrateur et magistrat éclairé, qui fit un leg de 2000 fr. à l'hôpital de sa ville natale, et qui améliora aussi le sort du maître d'école de Meyriez. Les caisses de famille, ainsi que les substitutions ou fidei-commis et autres institutions de la même nature, ayant plutôt un but aristocratique, qu'elles ne sont utiles à la société ou seulement à une localité, nous passons l'éponge sur les chiffres de celle qu'il fonda. Guillaume Vissaula ou Fitzaula, qui ainsi que son père Pierre et ses descendans obtint, en 1637, des titres de noblesse en Autriche, avec la permission de se signer : *Ab Aula* ou *von* (de) *Aula*. La famille de Zollikofer, qui compte plusieurs savans, militaires et hommes d'Etat (1), mais dont Jean-Joachim n'est établi que depuis 1814 à Morat en qualité de bourgeois.

MORAT, *le lac de*, du tems des Romains, *lacus Aventicensis*, dans le moyen âge, *lacus Muratensis*, en tudesque *Ucht-See*, et en allemand moderne, Murten-See, est situé dans la partie septentrionale du Canton de Fribourg, et parallèle à celui de Neuchâtel ; il a 24,000 pieds de longueur, sur 9,500 de largeur (2). Sa profondeur est de 20 à 60 toises, d'après Levade, et au plus de 162 pieds, d'après Kasthofer.

---

(1) V. *Chroniqué de Morat*, p. 385 — 389.

(2) Ces chiffres sont empruntés à l'exellente Chronique de la ville de Morat, par Mr. le Dr. Engelhard, intitulée : der Stadt Murten Chronik ; Bern, 1828, p. 11, et que nous citerons quelques fois. *Levade* indique la longueur à 33,000 pieds sur 12,000 de largeur, avec une superficie d'environ 330 millions de pieds carrés, p. 204.

Son élévation au-dessus du lac Léman est de 31 toises, 2 pieds, et de 1331′ (623 m.) au-dessus de la Méditerranée selon Trechsel (1). On peut admettre la circonférence à environ 5 lieues. A l'est, il baigne le grand marais, au sud, la ville de Morat, à l'ouest, les prairies marécageuses d'Avenches et de Faoug, et au nord, le Vuilly. Il reçoit la Broie, réunie à la Glane, près de Salavaux; elle en sort au nord près de Sugy (*Fehlbaum*) pour se décharger dans le lac de Neuchâtel, qui n'est que 2′ 3″ plus bas que celui de Morat. Les principaux ruisseaux qui y versent leurs eaux sont la Bibern et le Chandon. Le lac beaucoup plus grand autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, baignait les murs de l'ancien Aventicum; le nom de *lacus Aventicensis* qu'il portait, les compagnies de bâteliers (*Nautes*) établies dans cette antique cité, les grands anneaux, pour amarer les barques, fixées aux anciens murs d'Avenches, et qu'on y voyait encore dans le siècle passé, tout prouve qu'il fut un tems où ce lac s'étendait, non seulement sous les murs de l'ancienne capitale de l'Helvétie, mais qu'il était réuni à ceux de Neuchâtel et de Bienne, comme on l'a vu encore en 1816, où, après de fortes pluies prolongées, ces trois lacs n'en formaient qu'un. Il gèle souvent, mais rarement avant le mois de février. La navigation en est très-agréable, et les accidens y sont fort rares, ce qui a fait dire à un poète nationnal, qu'il est calme et gracieux (*still-freundlich*), tandis que le sourire de son voisin est malicieux (*tückisch-lächelnd*). Les habitans du village du Montillier, qui sont presque tous bâteliers ou pêcheurs, vivent pour ainsi dire exclusivement de cette dernière industrie, et ils alimentent principalement en poissons divers les marchés de la capitale, surtout pendant le carême. On y pêche le salut

(1) V. *Mémoire sur l'abaissement des lacs*, Berne, 1817, selon d'autres 1,344 et même 1,360′, mais c'est une erreur évidente. A un pied près le *Guide dans la forêt*, t. I, p. 236, qui a 1330′, est d'accord avec M. Trechsel.

(Silurus glanis *L*; Wels, Silure, V. l'art. Broye), la truite, le brochet, l'ombre chevalier (Salmo Salvelinus umbla) appelé aussi la perdrix du lac, la tanche, la carpe, la lote, la perche, l'ombre, la barbe, la ferra (Salmo lavaretus), la pallée, variété de la fera, l'anguille, le spirlin (platet, platton, cyprinus leipunctatus), etc. Le lac appartient en entier au Canton de Fribourg et sa juridiction à la ville de Morat, comme M. Engelhard l'a prouvé par les nombreux documens insérés dans sa chronique (1).

Il arrive que parfois ce lac est teint le long de ses bords d'une couleur rougeâtre, semblable au sang, et les bâteliers disent alors « qu'il fleurit ». C'est l'effet de la floraison d'une plante que le célèbre Haller appelle *Conferva purpurea pollinosa aqua innatans.* (Haller, nomencl. N.° 2109) Cette plante fait partie des cryptogames de Linné, et appartient au genre des Conferva (Altermoos, Vareck). Ses fils et sa poussière donnent à la surface de l'eau cette teinte rougeâtre, surtout quand le vent du nord-est arrache les plantes par sa violence et les mêle avec la vase, qui ainsi que des roseaux forment en divers endroits ses bords. Mrs. Decandolle, Vaucher et Prévost, Colladon, Peschier et Macaire, de Genève, ayant examiné cette production sous le rapport botanique et chymique, ils ont trouvé qu'elle appartenait au genre des oscillatoires, et comme celle du lac de Morat a quelques particularités qui lui sont propres, ils l'ont qualifiée sous le nom d'*Oscilatoria rubescens*, en la caractérisant par la phrase suivante: *O. filis cylindrius tenuissimus* (1/360 lin. diam.) *fusco rubescentibus confestissime annulatis* (2).

---

(1) V. p. 64, p. 113, 114, p. 178, No. 25, p. 220, No. 40, p. 226, No. 42, p. 230, No. 43, et p. 231, No. 44. *A. Levade*, en échange, en donne, mais sans preuves, un tiers au canton de Vaud, p. 204.

(2) V. *Les transactions de la société Suisse des sciences naturelles*, Soleure, 1825, p. 26 — 29; la *Bibliothèque universelle*

Le Silure, qui pèse souvent 50 — 80 l., est très-vorace, mais sa chaire n'est guères goûtée, surtout lorsqu'il est vieux. Quand on le retire de l'eau, il beugle quelques fois comme un veau. Sa tête est énorme et comprend le tiers de sa longueur. Deux longues barbes en descendent, avec lesquelles il prend des bergeronnettes et d'autres oiseaux, en les faisant jouer sur les larges feuilles de la *Nympha alba*, sur lesquelles ces oiseaux se posent, et où alors ils deviennent sa proie.

Les bains du lac de Morat sònt recommandés par les gens de l'art pour toutes les maladies qui proviennent d'un principe de faiblesse, pour les affections nerveuses, hystériques, etc. (V. Champ-Olivier et Morat.)

Les ports ouverts au commerce avec l'extérieur, soit pour l'importation, soit pour l'exportation, sont ceux de Morat et Montillier, et pour les communications journalières ou. en d'autres termes, le commerce intérieur, ce sont, en échange, ceux du Vuilly, qui, en passant par le péage de Sugiez, peuvent aussi être rangés dans la première cathégorie (arrêté du 22 août 1823). L'importation des boissons a lieu par Morat et Sugiez (arrêté du 12 août 1821).

Il n'existe point de tarif pour les bâteaux. Selon que le lac est calme ou agité, on paye, pour la traversée de Morat au Vully et vice versa, pour un bâteau à 2 ou 3 rames 10 jusqu'à 15 bz. par personne, et moins aussi, selon le nombre des passagers. Les habitans de la campagne payent 5 rp. pour arriver au marché de Morat, ceux de la ville, en échange, 2 à 3 bz. Tout ce qui a rapport à la pêche est réglé par diverses ordonnances, dont la plus ancienne est du 25 janvier 1395, mais sous date du 9 juin 1806 elles ont toutes été réunies en un seul règlement.

---

*de Genève*, cahier de décembre 1826, p. 315 — 328, et la *Chronique de Morat*, 1828, p. 12 — 13.

Outre quelques dispositions curieuses, on y trouve de singuliers noms de filets, tels que la Gropeyre, la Zinneta, le Revin, la Tragalla, le Fillardrion, la Retorza, l'Orbaz, la Paillaouza, la Tzaschaousa, les Blavins, la Craousaz, etc. (1).

MORAT, *la bataille de*, que remportèrent les Suisses, le 22 juin 1476, sur Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, est si célèbre et si connue non-seulement des Confédérés, mais encore des étrangers, que nous pouvons nous dispenser de l'esquisser ici, d'ailleurs l'espace nous manquant, nous préférons parler du monument qui en rappelle le souvenir, quoiqu'il soit gravé en traits ineffaçable dans les tables d'airain de l'histoire (2).

Lorsque l'on recommença à cultiver le champ de bataille, on érigea, en 1485, un ossuaire près de Meyriez, et on y réunit les restes de tous ceux qui avaient succombé dans ce jour mémorable. Diverses inscriptions latines et allemandes décorèrent cette chapelle (3). L'an 1581, on y posa des grilles de fer. En 1751, deux nouvelles inscriptions en lettres d'or sur marbre noir, remplacèrent les anciennes. L'une est du grand Haller, nous l'insérons ici textuellement:

Steh still, Helvetier! Hier liegt das kühne Heer,
Vor welchem Lüttich fiel und Frankreichs Thron erbebte;
Nicht unsrer Ahnen Zahl, nicht künstliches Gewehr,
Die Eintracht schlug den Feind, die ihren Arm belebte.
Seht, Brüder, eure Macht, sie liegt in eurer Treu,
O! würde sie noch jetzt bey jedem Leser neu.

Napoléon ayant passé à Morat, l'an 1797, pour se rendre au congrès de Rastadt, quitta sa voiture près de l'ossuaire, et s'étant fait montrer le champ de ba-

(1) V. *Chronique de la ville de Morat*, p. 236 — 244.
(2) V. *Tschudi*, *Schilling*, *J. de Müller*, *Zschokke*, *Wieland*, (t. II, p. 262, avec le plan de la bataille), *Haller*, *Engelhard*, etc.
(3) V. *Chronique de Morat*, p. 61 — 63.

taille par les personnes qui l'entouraient, il dit à un officier de la garde d'honneur, qui avait été à sa rencontre: « Jeune capitaine, si jamais nous livrons bataille en ces lieux, soyez persuadé que nous ne prendrons pas le lac pour retraite. »

Le 3 mars 1798, les troupes françaises prirent possession de Morat. Les musiciens de la 75e demi-brigade, parmi lesquels il y avait quelques Bourguinons, voulurent mettre le feu à l'ossuaire, à quel effet ils ramassèrent une grande quantité de combustibles, mais comme ni les buches de bois, ni les bottes de paille étaient assez promptes, ils firent l'essai de faire sauter la chapelle en l'air avec de la poudre. Ce moyen n'ayant pas réussi, un révolutionaire fanatique, nommé Junot, de Bonvillars (1), obtint un ordre de l'autorité militaire, de faire démolir ce monument. On mit sur le champ la main à l'œuvre, on enterra les os à la même place, et on y planta un arbre de liberté, qui, néanmoins, dût bientôt céder le pas à un tilleul national.

Le Grand-Conseil ayant, le 19 janvier 1821, accordé un crédit de 6000 frs. pour ériger un nouveau monument en mémoire de la bataille de Morat, on y éleva l'année suivante un obélisque en marbre, de 56 pieds de hauteur, placé sur trois marches, et portant l'inscription suivante:

Victoriam
XXII. Jun. MCCCCLXXVI
Patrum concordia
Partam.
Novo signat lapide
Resp. Friburg.
MDCCCXXII. (2)

(1) Son nom aurait dû rester dans l'oubli, mais l'histoire a aussi conservé celui d'Erostrate. Bonvillars est un grand village dans le cercle de Coneise, canton de Vaud.

(2) La victoire du 22 juin 1476, est dûe à l'union de nos ayeux.

Dans les fondemens de ce monument on a placé, entre autres objets, une plaque avec l'inscription suivante :

In memoriam pugnæ a vicina urbe Murato nuncupatæ, extructa hic est anno 1485 Capella, qua conderentur cæsorum ossa. Cum autem ab irruente in Helvetiam anno 1798 Francorum exercitu diruta fuisset, in ejus locum, senatu friburgensis consulto, positum est hoc monumentum anno 1821.

Une médaille de grand module a été frappée à cette occasion; elle offre d'un côté l'ancien ossuaire et de l'autre le nouveau monument avec diverses inscriptions (1).

Chaque année la jeunesse studieuse de Morat célèbre le 22 juin par une fête scolaire, et le magistrat de la ville décerne des prix aux élèves qui se sont distingués (2).

A Fribourg, le Tribunal de censure avait ce jour là une assemblée régulière, pour rechercher la conduite tant publique que privée des membres du gouvernement (3); à l'exception de ceux du Petit-Conseil, qui, en échange, avaient déjà été censurés le dimanche qui précède le 22 juin par le Grand-Conseil, dont l'assemblée s'appellait le *dimanche secret* (4). Dans l'après midi, le clergé de St.-Nicolas célèbre l'anniversaire de la bataille par une procession solennelle. Les

---

Nouveau monument érigé par la république de Fribourg, en 1822.

(1) D'autres médailles et inscriptions se trouvent dans Haller "Schweizerisches Medaillen-Cabinet," Ie vol., §. 18; Briedel, "*Etrennes helvétiennes*" ou "*Conservateur Suisse*," 1817, p. 80, §. 4; Levade, "*Dictionnaire du canton de Vaud*," 204 et 410; "*Chronique de Morat*" (la plus ancienne), p. 61, avec une planche à la fin, etc. Il existait aussi un plan de la ville et bataille de Morat dans la forme d'un dessus-de-porte, dessiné par le banneret Laurent Werly, et gravé par Martini, 1609, mais la planche n'existant plus, ces estampes sont devenues rares.

(2) V. *Alpenrosen*, 1823, p. 317.

(3) V. "Lois organiques" p. 78, p. 83, §. 22.

(4) V. id., p. 72 — 143.

chanoines portent des chappes, qui proviennent de la chapelle de Charles-le-hardi. Les principales autorités, les corps des abbayes et beaucoup de bourgeois et d'habitans assistent à cette cérémonie, qui est terminée par un *Te Deum*.

Moraz, à, ou *Morat*, petit hameau de la commune de la Joux, préfecture de Rue, contenant 5 maisons.

Morens, (*Morrens*, *Morin*), paroisse de la préfecture et du décanat d'Estavayé, contenant 198 poses de prés, 248 de champs, 109 de bois, 1 de vigne, 111 habitans, et 94 bâtimens, assurés pour 578,000 frs. Morens forme une sindicature avec Bussy, et le curé qui réside dans le premier endroit bine entre les deux églises, dont le gouvernement a le patronage. A Morens, qui n'a qu'un seul village, on trouve 1 église (Sts.-Féréol et Ferjus), 1 presbytère, 20 habitations et 4 granges.

La maison de Morens, vassale de celle d'Estavayé, paraît s'être éteinte dans les environs de Romont. Pierre, petit fils du chevalier Raimond, céda aux religieuses de la Fille-Dieu du terrain pour bâtir leur monastère. Jean de Bonvillars avait des cens considérables à Morens, qu'il vendit, en 1326, aux Dominicaines d'Estavayé. Par sentence du 10 déc. 1596, il fut décidé: 1°. Que comme le commun ne dépend pas du fief du seigneur de Bussy, Jean-Baptiste d'Estavayé, mais des nobles et bourgeois de la ville, ceux de Morens devaient donner la moitié des entrages, se montant à 80 fl., à rate de la juridiction de chacun, aux coseigneurs. 2°. Que relativement aux corvées le gouvernement aurait un quart, le seigneur de Bussy la moitié, et Mr. de Rueyres l'autre quart. 3°. Que selon les reconnaissances de 1423, 1540 et 1581, le gouvernement devait retirer l'avoinerie, la chaponerie, la gerberie, journées de taulx et autres usages. 4°. Que les amendes étaient partageables par moitié entre l'État et le seigneur. (V. *Bussy*.)

MORLENS, paroisse de la préfecture de Rue et du décanat de St-Henri, composée des communes de Morlens, Ursy, Vuarmarens, Montet, Vauderens, Bionnens et ès-Monts, et contenant 618 poses de prés, 958 de champs, 209 de bois, 375 de pâquiers de pâturages, 745 habitans, et 182 bâtimens, assurés pour 117,000 frs.

MORLENS, petit village paroissial, contenant 75 poses de prés, 124 de champs, 44 de bois, 12 pâquiers de pâturages, 47 habitans, 1 église (St.-Maurice, m.) dont le gouvernement a la collature, 1 presbytère, 6 maisons, et 4 petits bâtimens. En 1545, les communes vaudoises de Chavannes-sous-Moudon, Brenles, Chésalles, Villars-l'Évêque (le-Comte), Palézieux, et autres, devaient divers cens à la cure de Morlens. Après le décès de D. Pierre de Pré, le Conseil de Fribourg nomme D. Claude Vincent curé de Morlens, à condition qu'il fera desuite rebâtir le presbytère, et, avec le secours des paroissiens, la tour et l'église, 1573. L'année ensuite la famille Maillardoz fut condamnée à nommer un vicaire pour la chapelle de St.-Théodule ou de la remettre au curé. Les habitans s'étant montrés rénitens au sujet de la bâtisse de l'église, des ordres furent encore donnés en 1584 et 1587, et ils dûrent payer une amende de 30 écus. Une fondation ayant été faite en faveur de l'école, un accord fut conclu le 2 juin 1769 avec les communes des Monts, Vuarmarens, Montet, Ursy, Bionnens et Vauderens, afin de prévenir une difficulté.

MORLON, paroisse de la préfecture de Bulle et du décanat de la Part-Dieu, contenant 191 poses de prés, 297 de champs, 6 de forêts et 71 pâquiers de pâturages en gîtes, 297 âmes, et 93 bâtimens, assurés pour 60,550 frs.

MORLON, joli village paroissial à une demi lieue de Bulle et de son arrondissement, contenant 1 église (St.-Grat), 1 presbytère, 33 maisons; 2 sur, Mon-

tet; 4 ès Planches; 1 ès Laviaoux; 1 sur la Chaumette; 1 en la Montéla; 2 au Vessien; 2 au Vessien-dessus; 1 en la Daoula; 2 Contravaux; 1 au Praz du Michy; 2 en Chermet; 1 sur la Rounaoula; 1 à la Place; 1 à la Condemena; et 1 en Perai; 21 granges et 6 châlets. La paroisse a la collature. Le sol de Morlon est fécond et fertile et le village est placé en amphithéâtre sur la rive gauche de la Sarine. Il y avait une chapelle, qui au commencement du 18e siècle fut érigée en église paroissiale; avant cette époque Bulle était sa paroisse. Morlon faisait autrefois partie de la seigneurie d'Everdes, et il est le lieu de naissance de Msgr. Pierre-Tobie Yenny, évêque de Lausanne et Genève.

La Sarine généralement mal diguée a causé bien souvent des dégats aux prairies qui l'avoisinent. En 1572, le gouvernement ordonna aux communes de Vuippens, Bulle et la Tour-de-Trême et aux couvens de Marsens et de la Part-Dieu d'aider à ceux de Morlon à refaire deux grandes digues enlevées par une crue d'eau. Le même ordre fut renouvelé en 1576. En 1582, les baillis de Bulle, Corbières, Gruyères, et Vuippens dûrent s'en occuper, et le Gouvernement accorda 150 plantes de sapin et de hêtre. Il en est encore question en 1583, où une commission fut envoyée sur les lieux pour examiner une digue que la commune voulait construire près du pré d'Antoine Alex. Mais la même année elle fut enlevée; le gouvernement accorda un secours en bois, les communes voisines devaient fournir des ouvriers et le bailli de Vuippens leur faire distrbuer 5 muids de grain et 1 char de vin rouge. Ceux de Morlon ne pouvant garantir un pré de Simon Alex contre les dégats de la Sarine, ils devaient chercher à récupérer la pièce perdue dans un autre endroit, ou se contenter du remboursement de l'argent dépensé, ainsi que des frais (1588 et 1589). On voulait alors gagner du terrain en établissant des digues

offensives, mais pour ce genre de conquête les torrens sont de mauvais auxiliaires.

MORTAIS, (*Morteys*), les, montagnes de la paroisse de Charmey, dont les pâturages sont les plus élevés du canton, et c'est dans cette chaîne des alpes qu'on fabrique les meilleurs fromages de la Gruyères. Si par cela seul cette lisière est remarquable, elle l'est au moins autant sous le rapport de la botanique, et sous ce dernier point de vue on peut l'envisager comme un jardin où Flore étale ses plus grandes richesses. En effet, on y trouve non-seulement des plantes très-rares, mais même de celles qui semblent être réservées aux glaciers. Avant que d'atteindre la Hochmatt on rencontre, à sa gauche, en grande quantité Saxifraga cuneifolia, *L.*; Aconitum cammarum, *W.*; et sous différentes formes Aconitum napellus. Sur la cime de la Hochmatt, qui est élevée à 4,700′ au-dessus de Fribourg, et à 6,754′ au-dessus de la mer, Campanula barbata, *L.*; Salix depressa, *Hoffm.*; Campanula rhomboïdea, *L*; et Sedum villosum, *L.* A Ouanna, selon une autre ortographie Outhanna, Geranium sanguineum, *L.*; Hieracium picroides, *V.*; Hieracium villosum, *L.*; Rosa glutinosa, *Dematra*; c'est jusqu'ici le seul point en Suisse où on la découvre (1). De plus, Dracocephalum ruyschiana, *R.*; Hypochœris maculata, *Smith*; Phaca alpina, *L.*; Gnaphalium leontopodium, *W.*; Primula villosa, *Jacq.*; Betonica hirsuta, *L.*; Orchis odoratissima, *L.* A gauche de l'Ouanna, Gentiana nivalis, *W.*; Juncus spicatus, *Gaud.*; Juncus spadiceus, *W.*; Rumex digynus, *L.*; Hieracium incisum, *Hopp*; Carex varia, *Host.*; Carex nigra, *All.*; Carex atrata, *L.*; Salix hastata, *L.*, et ses variétés; Eriophorum capitatum, *Hoffm.*; Arabis bellidifolia, *Jacq.*; Carex capilaris;

(1) V. Essai d'une monographie des rosiers indigènes du canton de Fribourg, par Mr. le doyen Dematra. Fribourg, 1818, p. 6, N°. 8.

Turritis ciliata, *W.*; Phaca frigida, *W.* Au Vanninei (à la Roche noire) on trouve ça et là dans des rochers presqu'inaccessibles, l'Artemisia mutellina, connue sous le nom de Génépi ou Scheneppi chez les vachers, qui la ramassent, ou plutôt l'arrachent pour en préparer un thé sudorifique; Apargia taraxaci, *W.*; Apargia alpina, *W.*; Avena versicolor, *W.* Sur la cime des Mortais (1), d'où l'on jouit d'une vue aussi étendue que magnifique, ou peut cueillir: Gnaphalium carpaticum, *Whlbg.*; Anemone vernalis, W.; Carex bellardi, *Hal.* fils; Draba pyrenaica, *L.*; Laserpitium simplex, *L.*; et la Valeriana saliunca, *All.*, dont les exemplaires sont branchus (2). Sur la dent de Brenleyre, à 5,399′ au-dessus de Fribourg et à 7,353′ au-dessus de la mer, le botaniste pourra enricher sa boîte de Saxifraga cæsia, *Hall.*; Potentilla grandiflora, *L.*; Anemone baldensis, *All.*; Ranunculus parnassifolius, *L.*; Aretia helvetica, *L.*, et Hieracium hyoseridifolium, *Vill.* Jusqu'ici Mr. Bourquenoud, de Charmey, est le seul qui ait découvert sur cette cime une variété extrêmement rare de la Serratula alpina, *L.*; et que Mr. Gaudin dans sa flore indique sous le nom de Serratula alpina intermedia.

Les Mortais offrent partout le spectacle d'une grande révolution, ainsi que quelques montagnes voisines; on dirait qu'ébranlées dans leurs bases elles se sont écroulées et qu'elles sont tombées les unes sur les autres. Les couches calcaires varient en tous sens, là elles sont à moitié horizontales, ici presque verticales et plus loin en spirale. Aussi les crevasses,

(1) Le plus haut point, brouté par les vaches, est élevé à 3,506′ au-dessus de Fribourg et à 5460′ au-dessus de la mer.

(2) Bridel dans le *Conservateur Suisse* (1823, p. 307) dit: "Les Mortais sont le seul endroit de nos alpes occidentales, où croissait le pin alivier (cembra). Un botaniste y en observa deux ou trois pieds, il y a environ vingt-cinq ans; il paraît que dès-lors ils ont été coupés ou arrachés, car actuellement il n'y sont plus."

les cavernes profondes sont-elles nombreuses, et les cornes d'ammon adhérentes aux rochers. Le sol est presque partout couvert de pierres, et c'est celui que les vaches préfèrent. Cette région se trouvant au-dessus de celle du bois (1), l'on est obligé d'avoir recours à des mulets pour le transporter de fort loin. Les chamois se cachent dans des angles de rocher, où la neige ne fond jamais, aussi les chasseurs connaissent-ils bien leurs gîtes, ainsi que ceux du lièvre blanc, de la perdrix des neiges, connue sous le nom vulgaire d'orbanne ou d'orbanna, et du petit coq de bruyère qu'on confond avec le faisan.

Dans beaucoup d'endroits les vachers sont obligés de faire garder les troupeaux et d'alumer des feux pendant les nuits sombres.

Nous croyons devoir placer ici l'axiome des *armaillis*:

Maoutérena et carnala por bin aria,
Prinpliantin et schouaschi por ben genthi (2).

**Mortalat**, en, 1 maison éparse, commune d'Autigny.

**Mortivue**, la, est un torrent qui descend des Nièremonts, traverse une partie du village de Semsales, et se jette dans la Veveyse.

**Morveaux**, les, vis-à-vis de la ferme du Pré-de-l'Essert, offrent de tristes et lugubres rochers, dégradés par le tems et tombant en ruines. On les escalade péniblement pour gravir la croupe et descendre un pan de roc perpendiculaire, en posant les mains et les pieds dans des crevasses; puis le long d'un ravin on arrive jusqu'au village de Jaun, où ce passage

---

(1) Les limites des bois sur le passage des Mortais, à l'est de Foliéran, sont à 3,111' au-dessus de Fribourg, et à 5,065' au-dessus de la méditerranée.

(2) Um viel z'melken brucht me Muttern *) und Nadelgras **), um guet z'käsen Wegerich ***) und Löwenzahn ****).

*) Phellandrium mutellina; **) Plantago alpina: ***) Plantago lanceolata, P. alpina, *Gaud.*; Adelgras, d'après *Kasthofer*, "der Lehrer im Walde, p. 154; ****, Leontodon aureum, *L.*

s'appele les Tischlitzen. Les Morveaux sont de la paroisse de Charmey (1).

Morvin, *Helmetingen*, 1 ferme et domaine avec 6 bâtimens divers dans la paroisse de Marly.

Mosern, habitation isolée dans la vallée de Jaun.

Mossel; hameau et commune de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, qui avec quelques maisons champêtres contient 13 fermes et 1 scierie, 245 poses de prés, 198 de champs, 88 de bois, 20 de pâturages, et 151 habitans (2). Jean d'Illens, donzel, donne en hommage lige la 6e partie de la dîme de Mossel à Perrod Doubos (du Bois) de St.-Martin, 1359.

Mossettes, ès, 2 maisons de la paroisse de Cerniat.

Motélon, le ruisseau de, descend des Mortais au-dessus de Portzéreschès, il arrose la vallée de Motélon d'un bout à l'autre, et puis il se jète dans la Jogne. Il est très-poissonneux, et fournit d'excellentes truites.

Motélon, (*Mottélon*, *Mothélon*), le rio du, est une très-longue vallée lattérale sur la rive gauche de la Jogne qui sépare la paroisse de Charmey des communes de la haute et basse Gruyères fribourgeoise. Les nombreuses gîtes dont le vallon et les flancs des montagnes qui l'entourent sont tapissés, étaient autrefois des prairies, parsemées d'habitations, au point que cet endroit seul, où l'on ne trouve plus que des châlets, des granges et quelques scieries, pouvait dans ce tems là fournir 25 hommes en état de porter les armes. En échange, on y trouve une chapelle, dédiée à Notre-Dame, qui doit son origine à une image de la Ste.-Vierge, attachée par un armailli pieux à un sapin, et à laquelle succéda un oratoire, qui attirait de nombreux pèlerins de différentes parties du canton. Le propriétaire du terrain employa les offrandes

(1) V. *Alpenrosen*, 1829, "les chasseurs de chamois" — die Gemsjäger, p. 186.

(2) y compris Vaud, Invaud et Fin-de-Vaud.

qu'on dit être considerables, à la construction d'une chapelle, qui fut bénie, en 1810, par Dom Nicolas Dargniés, curé de Charmey (v. *Riaz*). La paroisse s'y transporta en procession, pour assister à cette solennité. On y a fondé deux messes annuelles; le curé a la clef du tronc des offrandes, qui doivent être appliquées à l'entretien de la chapelle, et le propriétaire du fond l'a spécialement affecté dans la même intention.

Dans l'une des scieries, que nous avons visité vers la fin de l'été en 1824, l'on pouvait, au moyen d'un mécanisme simple, mais ingénieux, scier avec deux lames 12 tisons par jour, environ 2000 par an, ce qui l'un dans l'autre à 10 planches par tison, fait 20,000 planches. Les chemins pour la sortie sont fort mauvais; si on y établissait un petit droit de chaussée ou plutôt de charrière, on pourrait mieux l'entretenir; cependant il est bon de dire que là comme ailleurs la dévastation des forêts est complète, et qu'on ne pense qu'à cueillir sans s'inquiéter de l'avenir et du repeuplement du sol, qui dépouillé de son principal soutien, finira par s'ébouler et laissera les rochers à nud (1).

Motélon, au, commune d'Epagny, paroisse de Gruyères, 2 scieries; aux-Grains-dessus, 1 moulin à tan, et à la Chaux-(Tzau)-d'avos, 1 tannerie.

Mothélon, (*Mottélon*), v. *Motélon*.

Motier, (*Motiers*, *Mottier*), paroisse qui comprend le Haut- et le Bas-Vuilly, et qui est composée des villages de Motier, Lugnorre, Praz, Nant, Sugiez, Joressant et la partie fribourgeoise de Mur et Guévaux. Jadis elle était de la classe de Payerne et du colloque d'Avenches; maintenant elle fait partie de la classe de Morat, et le gouvernement de Fribourg nomme le pasteur. On compte dans le village de Motier, qui est très-agréablement situé au bord du lac

(1) Kasthofer, *Guide dans les forêts*, Vevey, 1830, II vol.

de Morat, 1 église, dédiée avant la réformation à St.-Martin, évêq., 1 cure, 1 maison de campagne, appelée l'Hôtel-Richard, 1 boucherie, 1 auberge, 1 pinte, 1 maison du tir, 56 habitations, 2 moulins, 18 granges, écuries, remises, etc., et 6 fours. La paroisse a 1 999 ames, et avec Mur, Lugnorre et Joressant 353 poses de prés, 662 de champs, 202 de forêts et 274 de vignes; Sur-le-Mont, 4 maisons et 1 four, et à la Craousa, 1 maison.

Motte, la, v. *Löwenberg*.

Moulenets, v. *Moullines*.

Moulin, au, à Benz, 1 habitation, 1 moulin, 1 scierie et 2 petits bâtimens, commune de Praroman.

Moulin-Kolly, au, 1 maison, 1 moulin, 1 scierie et 3 petits bâtimens, commune de Montévraz, paroisse de Praroman.

Moulin, au, 1 moulin, 1 scierie et divers bâtimens dans la banlieue de la ville de Romont.

Moulin, vers le, 4 maisons, 1 moulin, 1 huilerie et 1 tannerie dans la commune d'Autigny.

Moulin, au, 3 moulins dans la commune de Treyvaux.

Moulin-neuf, au, 1 moulin, 1 scierie, 1 four et 1 grange près du monastère d'Hauterive, paroisse d'Ecuvillens.

Moullines, (*Moulenets*), domaine et ferme près de la Sonna, commune de Cormagens, paroisse de Belfaux, que le gouvernement vendit à l'hôpital le 24 novembre 1395 avec d'autres propriétés et le cours d'eau du ruisseau appelé Merdasson.

Moulinet, au, 1 moulin et 1 scierie, commune de Montévraz, par. de Praroman.

Mouneresses, aux, 2 maisons et 1 moulin dans la commune de Prez (Rue).

Mouret, au, *im Murret*, 1 tuillerie, 1 maison, 1 pinte, 1 auberge, 1 chapelle (Ste.-Marie et St.-Joseph), 1 poste de gendarmerie et 5 petits bâtimens, en partie dans la commune de Ferpicloz, et en partie dans celle de Praroman. Cette tuilerie, qui paraît fort an-

cienne, appartient à la ville de Fribourg, et il en est déjà fait mention dans les registres municipaux l'année 1669 et 1677.

MONTERSCHU, (*Montreschu*), hameau de la paroisse de Gurmels, contenant 1 maison de campagne, 1 ferme, 17 habitations, 1 forge et 2 granges avec écuries et fours. Depuis cet endroit l'on jouit d'une vue étendue sur les alpes et glaciers. Le territoire de cette petite commune se compose de 45 poses de prés, 88 de champs et 24 de forêts.

MUEGES, V. *Mueses*.

MUESES, ès, (*Muégés*, *Mæses*,) 1 ferme et domaine avec trois petits bâtimens sur la route de Bulle dans la paroisse d'Ecuvillens. Il existait jadis là une léproserie, qui par ordre du 4 mars 1461 fut transférée à Bourguillon, paroisse de Tavel. C'est probablement dès lors qu'une chapelle (l'Assomption) existe encore aux Mueses. Depuis la hauteur au-dessus, où il y a eu des camps d'exercices en 1827 et 1828, l'on jouit d'une vue fort étendue et variée. Au-dessous de ce domaine, il y a un pont sur la Glane, au sujet duquel deux décisions du 2 juin 1571 et 18 mars 1586 portent, qu'il doit être entretenu par ceux de Posieux et des Mueses, et non par ceux de Neyruz et Avry-sur-Matran. Actuellement c'est le gouvernement qui s'est chargé de la construction et de l'entretien de tous les ponts, coulisses et artifices sur les routes principales.

MUFFETAN, V. *Bellefontaine*.

MÜHLE, *in der*, un hameau de la commune de Liebistorf, paroisse de Gurmels, contenant 1 moulin, 1 scierie, 1 chapelle, 7 maisons, 2 greniers et 1 grange. L'an 1574, le gouvernement promit à la commune des tuiles pour couvrir la chapelle que la commune se proposait de bâtir, ce qui fut effectué 3 ans plus tard.

MÜHLEN, habitation isolée, paroisse de Rechalten.

MÜHLEMATTE, maison isolée, paroisse de Jaun.

MÜHLENMATT, 2 maisons dans la par. de Rechthalten.
MÜHLERAIN, maison champêtre dans la par. de Tafers.
MÜHLERS, 3 maisons dans la paroisse de Plasselb.
MÜHLETHAL, V. *Obermuhlethal*, *vulg. Ameismuhle.*
MÜHLETHAL, hameau de la paroisse de Wünnenwyl, contenant 6 habitations et 2 moulins.
MUHREN, hameau, paroisse de Heitenried, où il y a 7 maisons et 1 moulin.
MUHREN, *Nieder-*, village dans la paroisse de Tafers, contenant 9 maisons et 1 chapelle (St.-Jacques, ap.).
MÜLLEN, *in der*, 4 maisons dans la par. de Rechalten.
MUR, petit village d'environ 120 habitans du cercle de Cudrefin, district d'Avenches, à 2 1/4 l. N. de cette ville; il contient 24 bâtimens, 4 poses de jardins, 70 1/2 de vignes, 99 de prés, 162 de champs, 13 de bois et 6 de pâturages. La moitié de ce village, y compris quelques maisons de campagne, appartient au Canton de Fribourg, et fait partie de la paroisse de Motier.
MUREN, (*Muhren*, *Mouren*), *Heymo - ou Haymo -*, petit hameau de la paroisse de Tafers, contenant 3 habitations. L'auteur des Etrennes fribourgeoises dit, « que ce village est la patrie de la famille Haymoz (c'est-à-dire Heymen); que lorsqu'en 1415 elle entra dans la bourgeoisie secrète (1) de Fribourg, cet évènement fit une sensation si grande et si agréable dans ce lieu, qu'il fut arrêté d'une voix unanime dans une assemblée des habitans, que ce village prendrait dorénavant le nom de Haymomuhren, qu'il a toujours porté depuis. » Pierre a été du Grand-Conseil en 1415, et Jacob du Petit-Conseil en 1453.
MURIST-LA-MOLIÈRE, en 1367 *Moret*, *Mouret*, paroisse de la préfecture et du décanat d'Estavayé,

(1) En 1415, il ne pouvait pas être question de *bourgeoisie secrète*; car la constitution de l'an 1404 ne parle que de *bourgeois* (Burger). V. *Helvetia*, 1823, p. 296 — 310.

composée des communes de Murist, Franex, Montborget et La-Vonnaise, et contenant 385 poses de prés, 940 de champs, 318 de bois, 356 habitans, et 124 bâtimens, assurés pour 90,700 frs.

Murist-la-Molière, village paroissial et commune de la préfecture d'Estavayé contenant 184 poses de prés, 463 de champs, 165 de forêts, 140 habitans, 1 église, (St.-Pierre, apôt.), dont le gouvernement a le patronage, 1 presbytère, 1 auberge, 1 détail de sel, 34 maisons, 2 granges et 3 greniers. C'est dans ce village et les environs qu'existent les carrières de molasse, connues sous le nom de pierres de la Molière (V. cet art.). Le pays est très-coupé et pittoresque. Ce qu'il y a de particulier pour cette contrée, c'est qu'elle est régie par l'ancien coutumier de Moudon, qui date de 1357 et 1554, et qui a été revu en 1616.

Les archives de Murist ont été brulées par ignorance, 1802, parce que les notables, qui sous le régime helvétique avaient ordonné cet *Auto-da-fé*, ne savaient pas les lire; d'ailleurs l'impulsion était venue du canton voisin, où on a parlé longtems des *bourlapapey* (brûleurs de papier). Il y a quelques années que Murist s'est racheté du droit de fournage au moyen de 1200 frs.

Murten, V. *Morat.*

Murtensee, v. *Lac de Morat.*

Muschels, petit hameau de 5 maisons, commune de St.-Sylvestre.

Muscherra, montagne de la paroisse de Plaffeyen.

Mussellerie, v. *Messellerie.*

# N

Nant, village du Bas-Vuilly, entre Sugiez et Praz (v. cet art.), au bord du lac de Morat; il est composé de 55 maisons et de 4 bâtimens divers.

Naugon, (*Nougon*), v. *Hugon.*

Neigles, (*Eigeln*), bains hors de la porte de Berne dans la banlieue de la ville de Fribourg. Ils sont construits sur la rive droite de la Sarine, et placés dans une situation charmante. Vis-à-vis des rochers escarpés, couronnés par une partie de la ville, semblent les surplomber, tandis que du côté opposé les hauteurs verdoyantes du Stadt- et Schönenberg bornent l'horison. Le bassin à moitié circulaire qu'arrose la rivière dans toute sa longueur, offre une des promenades les plus variées et les plus pittoresques de la ville. Rien n'y est oublié: prairies, habitations (1) diverses, ombrages, forêts, arbres fruitiers, rochers, cascades, couvens, maisons, ponts, tours, gorges, fabriques, ermitages....., en un mot c'est un tableau qui à chaque pas se déroule sous des formes, des couleurs et des tons différens....., et le clocher de St.-Nicolas, avec quelle majesté il s'élève dans les airs!... Et le grand pont en fil de fer suspendu, quand il sera construit.....!

Le bâtiment est vaste et commode sous tous les rapports; il contient 8 chambres à bain à 2 baignoires chacune. Quant aux eaux, on ne peut que les placer dans la cathégorie de celles qui sont nécessaires et utiles pour la salubrité, mais elles sont douces, et on peut les mélanger avec des préparations pharmaceutiques. Plusieurs personnes y font annuellement des cures, et lorsque la saison est bonne cet établissement est très-fréquenté. Le 26 mars 1832, cet établissement à obtenu un droit de café sous la dénomination de café du Bac, à cause d'un bac au moyen duquel on peut passer la rivière pour gagner la route de Morat par un chemin creusé dans le roc.

Au milieu de la plaine on trouve une ferme. Le pré angulaire dit de la-Croix (*Kreuzmatte*), a été

(1) Outre les bains 2 fermes, 4 habitations et jadis une tinturerie qui a été abandonnée, mais qui sera sans doute utilisée par la suite.

acheté par François-Romain de Diesbach, sous date du 21 juillet 1720, des bannières de l'Auge et de la Neuveville contre une assez forte somme et la cession de trois petits champs, au-dessous du Pfaffengarten, qui sont maintenant en plantages (esserts), et cela sous les conditions suivantes: 1°. Que lorsque la bourgeoisie de la bannière de l'Auge voudrait faire ses exercices militaires, le propriétaire serait obligé, en saison morte, de lui laisser, à cet effet, l'usage de l'un de ses prés aux Neigles; 2°. que pareillement il sera permis aux bourgeois et à la jeunesse d'y jouer à la paume et à d'autres jeux; 3°. que dans le tems ils pourront y étendre également le lin ou le chanvre, cependant, à moins de dommage (1). L'acte est signé: Joseph-Petermann Progin, notaire.

Neirigue, (*Neircuve*, *Noiraige*), hameau et commune de la paroisse de Vuisternens, préfecture de Romont, contenant 69 poses de prés, 131 de champs, 19 de bois, 12 de pâturages, 76 habitans, 1 chapelle, (St.-Garin), 15 maisons, 1 fruiterie, et 4 granges. En 1669, cette commune avait obtenu sa réunion avec celle de Berlens, mais sous la réserve que ni le collateur, ni le curé s'y opposeraient. Les chemins ayant été fortement endommagés par une crue d'eau, il fut permis à ce hameau de lever une cottisation sur tous les propriétaires de fonds. 1681.

Neirigue, la, est un petit ruisseau, qui, dans la préfecture de Romont, forme l'un des affluens de la Glane.

---

(1) Erstlichen daß H.H. Junker von Dießbach in vornehmende Trüll und Musterungen der Burgerschaft des Aupanners in Todtenzeiten verpflichtet seyn werde, eine aus seinen Matten in den Englen zu solchem End hin darzugeben; zum andern im gleichen Verstande, daß denen Burgern und Jugend zugelassen seyn solle in denen Wiesen und Matten ihre Lustbarkeiten mit dem Ballenstecken und derley zu treiben; zum dritten auch den Hanf oder Werch (mit minderm Schaden jedoch) ausspreiten zu lassen.

Neirigue, v. *Neirivue.*

Neirivue (1), (*Neyrivue*, *Nérivue*, *Nerigue*, *Neiraigue*, *Nigraqua*, *Nigra aqua*, *Schwarzwasser*), village paroissial à une lieue de Gruyères, de son arrondissement et décanat, contenant 202 poses de prés, 140 de champs, 61 de bois, 409 pâquiers de pâturages, 206 habitans, dont 152 hommes et 100 femmes, 114 bâtimens, assurés pour 49,700 frs., 1 église (St.-François), dont le clergé de Gruyères avec la paroisse a la collature, 1 cure, 1 auberge, 1 moulin, 1 scierie, 1 teinturerie, 1 foule, 1 détail de sel, 29 granges et 34 châlets. Sous le sceau du comte Pierre la veuve d'Ulrich Espa, de Neirivue, vend une demi pose de terre, 1340. Le même comte donne une quittance aux habitans de Neirivue de la somme de 154 liv. qu'ils lui avait livré. Jean dit Huser, de Fribourg, du consentement de sa femme Beatrix, de son fils Jean, et des frères Jean et Jacques Dives (Rich), vend, avec la permission du comte Rodolphe, quelques cens à Neirivue à Pierre dit Chemer, de Fribourg, 1371. Les habitans de Neirivue furent délivrés de la main-morte, le 2 nov. 1388. Contre un cens d'un gros par pose, le gouvernement leur permit, en 1576, de clore 50 ou 60 poses de terrain et de le cultiver, 1576.

Rien de plus curieux que la source appelée Neirivue. Une partie du ruisseau de l'Hongrin se perd dans un entonnoir entre Allières et Montbovon, et après avoir fait un trajet d'une lieue et demie dans un canal souterrain, qui passe sous les torrens des Eponvey et de la Marivue, du sud-ouest au nord-est, à travers les couches horizontales de roches calcaires, il reparaît tout-à-coup à quinze minutes au-dessus du village de Neirivue, où on le voit sourdre sous

(1) En patois gruérien *eau* se prononce *ivue*, et dans le reste du canton *igue*, voilà pourquoi les deux endroits, qui en latin signifient *eau noire* (*nigra aqua*) s'écrivent différemment, ou au moins devraient l'être comme nous le faisons.

ce dernier nom de tout son volume. Le meunier de Neirivue doit avoir obtenu d'un des comtes de Gruyères, on dit l'an 1309, (ce serait donc de Pierre IV), un titre formel, qui défend de boucher l'entonnoir où l'Hongrin s'engouffre. Lorsque Jean Pichon voulût construire un moulin sur ce dernier ruisseau, les communes de Montbovon et Neirivue firent, le 4 février 1641, une convention, signée: Antoine Perriard, notaire, d'après laquelle les parties s'engagent mutuellement à ne pas déranger de quelle manière que ce soit le cours de l'Hongrin (1). Le 3 novembre de la même année cette convention fut confirmée et munie du sceau de Gruyères en présence du bailli Jean-Pierre Odet, et le 26 novembre 1642, elle obtint l'approbation et la ratification de l'avoyer et conseil de la ville et du canton de Fribourg, sous l'amende de 200 fl. bons pour les contrevenans, et sous peine de la démolition du moulin de Montbovon, avec injonction aux baillis d'en surveiller l'exécution. La Neirivue, dans laquelle on pêche d'excellentes truites, qui passent pour les meilleures de toute la contrée, est un des affluens de la Sarine.

Le village de Neirivue a été entièrement réduit en cendres en 1792, et en majeure partie le 25 octobre 1812, où il essuya une perte taxée à 20,761 frs. 8 bz.

(1) "De sorte que celui dit Pichon, afin que l'honorable commune de Neirivue ne se rendit contraint et opposant à l'obtention et édifice de dit moulin et autres aisements (aisances) aurait promis comme encore à présent il promet pour soi et les siens, et soules toutes obligations et astrions (astrictions) requise, toute fois par l'aveu et consentement de l'honorable jusice dudit Montbovon à ce présente et consentante, de non jamais ni lui, ni les siens faire aucun obstacle, détournés ni empechements quelconque au cours d'eau du dit Longrin ni à la source d'icelle, qui fait moudre les moulins, et aisements du dit Nérivue auci laicer passer la ditte eau de dit Longrin en son ordinaire et perpetuel cours et concours sans contredit et empechement de la source, et emboitement d'icelle comme de toute entiquité a casté usité et pratiqué jusqu'à present," etc.

Le passage de L'Evi (1), à une demi lieue au-delà du village, est très-peu connu, même des Fribourgeois; c'est pourtant une belle horreur de la nature. Qu'on se figure un chemin large de trois pieds et demi, avec des voûtes taillées dans le roc; au bord, un précipice affreux, au fond duquel on entend bouillonner un torrent; à droite et à gauche, des rochers à perte de vue qui dérobent la lumière du jour. Les cris lugubres des oiseaux de proie, le roulement des cailloux et des arbres pourris, qui quelques fois se détachent de la cîme; tout saisit dans ce gouffre. Le silence régne parmi les voyageurs. Est-ce la vue du péril qui tout-à-coup fait succéder la crainte à l'allégresse? Non; mais l'imposante grandeur de la nature inspire à l'âme un recueillement dont les hommes les plus légers ne peuvent se défendre. Un site comme celui-ci était fait pour parler à l'imagination du peuple. C'est en effet par delà cet abîme que le malheureux qui n'a plus d'autre ressource va veiller la fougère, la nuit qui précède la St.-Jean. Cette superstition consistait jadis à supposer que, si un homme se trouve, à minuit précis, dans un endroit couvert de fougère d'où il ne puisse entendre ni parler, ni sonner, le diable lui apparaît avec une bourse pleine d'argent. Enfin, après trois quarts d'heure de marche, une chapelle apparaît, le jour augmente, et le défilé s'élargit. La végétation est belle et forte, parsemée de grands arbres morts et encore debout, symboles de la fidélité; la pointe du Moléson se montre tout-à-coup au voyageur comme par enchantement: ce mélange du gracieux et du sévère, du tendre et du sublime, n'échappera ni à l'observateur, ni au peintre.

Il y a une trentaine d'années que le père d'une nombreuse famille de Neirivue descendait de nuit par le passage de l'Evi. Il fait un faux pas, et tombe

(1) Les puristes et néologues en ont fait *le passage de la vie?*

dans le précipice, sans se faire de mal, puisqu'il lui resta assez de force pour grimper à la hauteur du chemin. Mais quel dût être son désespoir, en voyant qu'il s'était trompé de bord. Il redescend, sans perdre la tête, et parvient heureusement jusqu'au sommet, pour se faire tuer ensuite sous les pieds d'un cheval. Son frère, aussi malheureux que lui, tomba roide mort quelque tems après dans le fond de cet abime. Ce chemin est pourtant le seul que prennent les troupeaux, qui vont paître dans les pâturages sud-est du Moléson. Les vachers ont seulement soin de séparer leurs bêtes en groupes de trois ou quatre. Le Curé, l'aspersoir à la main, les attend au passage, et leur donne la bénédiction. En hiver on se sert de ce chemin pour voiturer du bois et du foin dans les villages inférieurs, et ce transport très-dangereux cause souvent des accidens funestes. Au milieu du siècle dernier, un paysan y passait avec un cheval chargé, l'animal heurte contre le rocher, tombe dans le précipice, et roule jusque dans l'abyme. Le village d'Albeuve craignant que ce cadavre n'infectât ses fontaines, força le possesseur à le retirer. Pour cette périlleuse opération, il fallùt suspendre avec des cordes un homme, qui coupa le quadrupède par quartier successivement enlevés. L'issue de ce chemin présente l'aspect d'un immense entonnoir; à droite sont les pâturages de Villard-sous-Mont, à gauche ceux d'Albeuve que décorent des bosquets de cytise des Alpes. Les voyageurs peuvent sans crainte visiter ce défilé. Il n'y a pas l'ombre de danger par un tems sec. Dailleurs, s'il est arrivé des accidens, ce n'est jamais que de nuit. Un pont de bois, jetté d'un bord à l'autre, et qui est comme suspendu sur le précipice est d'un effet très-pittoresque, et quoiqu'il vascille sous les pas d'un vigoureux pâtre chargé d'énormes fromages, il est très-solide (1).

(1) V. *Conservateur Suisse*, 1822, p. 294; *Alpenrosen*, 1826, p. 8; et *Course dans la Gruyères*, p. 75.

**Nervaux**, groupe de 3 maisons, commune de Préz, paroisse de Siviriez, préfecture de Rue.

**Nesslera**, petit hameau de 5 maisons, par. de Giffers, commune de St.-Sylvestre.

**Nesslernbach**, le, affluent de la Gérine.

**Neuchatel**, ou de *St.-Boniface*, décanat de, dans le canton du même nom, comprenant la paroisse catholique du chef-lieu, celle de Landeron, Cressier-le-Landeron, et Cerneux-Péquignot, département du Doubs, en France.

**Neuchatel**, lac de, (*Neuenburger-See*). Entouré par les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel ce lac, que réclament aussi les villes d'Estavayé et Yverdon, pour lui donner chacune son nom, a depuis cette dernière ville jusqu'à St.-Blaise, du sud-ouest au nord, une longueur de 9 lieues, et de Cudrefin à Neuchâtel une largeur de 2 (1). D'après Tralles il est situé à 1340, et selon de Saussure à 1320 pieds au-dessus du lac de Genève. Dès 1640 on avait cherché à réunir les deux lacs par un canal, qui n'a encore été creusé que jusqu'à Entre-Roches,

(1) Selon Levade, *Dictionnaire géographique du canton de Vaud*, 1824, p. 362, la longueur de ce lac est d'environ 120.750 pieds, sur 29.000 de largeur, depuis Auvergnier à Port-Alban, ce qui lui donne une surface de 2,623 millions de pieds carrés. D'après les calculs barométriques de Pictet, il est à 31 toises ou 186′ au-dessus du lac Léman, et à 219 t. ou 1,314′ au-dessus de la méditerranée; et selon Trechsel, dans le *mémoire sur l'abaissement des lacs*, Berne, 1817, à 1,330 1/2′ ou 432 m., ce qui a été vérifié par Mr. le professeur Wiere. Le lac a été gelé presque totalement en 1573, 1656, 1795 et 1830. Le 6 février au soir 8 personnes de Neuchâtel arrivèrent par le lac à Estavayé, et elles en repartirent le lendemain à 5 heures du matin, après avoir été fêtées. Comparez: *Helvetischer Almanach*, 1810 et 1818, Lutz, *Lexicon*, 1827. Le 16 juillet 1687. le commissaire-général François-Pierre Vonderweid, auteur de la carte du canton de Fribourg, 1668, ayant mesuré la largeur du lac depuis derrière le château de Chenaux sur les Roches jusqu'à la maison d'un Mr. Demierre, derrière-Moulin, baronie de Gorgier, a trouvé qu'elle était de 25,709 pieds de roi.

et que, néanmoins, on utilise pour le transport des vins de la Côte. La plus grande profondeur du lac de Neuchâtel, au midi de cette ville, est de 325 pieds (1), et la hauteur de ses eaux varie de 7 1/2 pieds. La Broye, depuis le lac de Morat, la Reuse, l'Orbe, le Seyon et d'autres ruisseaux et torrens y affluent. Par la Thièle (*Zihl*) il se jette dans le lac de Bienne, dont il est éloigné de 2 1/2 lieues, mais avec lequel il ne formait jadis qu'une nappe d'eau entre le Tessenberg et le Jolimont. Il est très-poissonneux, et on fait surtout beaucoup de cas des belles lottes (2) (*gradus lota*) et des palées, qu'on sale en quantité, et qu'on expédie en barils dans des villes assez éloignées et même jusqu'à Strasbourg. La palée est une variété du ferra, féra (*Salmo lavaretus vel caregonus fera*), dont l'histoire est, encore en partie, énigmatique, son nom changeant selon les localités ou sa grandeur; car les pêcheurs du lac Lémann l'appelent aussi bésole, platte, gravenche etc. On y pêche aussi du saumon, mais il est très-rare, l'anguille, la lamproie et le salut (*Wels*, *Silurus glanis*, *L.*), le plus grand poisson d'eau douce. A Estavayé on en a une fois pris un du poids de 150 liv.; ce poisson pèse dans le Danube et le Volga jusqu'à 600 liv. (3). Au fond du lac de Neuchâtel on voit des amas considérables de troncs d'arbres, du plus beau noir d'ébène et qui paraissent de chênes et de châtaigniers. C'est surtout le long des bords, depuis les bois d'Yverdon jusqu'à la Sauge, que l'on en trouve en plus grande quantité et de toute grandeur; ils sont

---

(1) Lutz, geographisch-statistisches Hand-Lexikon der Schweiz, 1827, indique 400', et l'*Almanac helvétique*, 1818, ajoute 50' de plus. Nous empruntons le nombre du texte à Levade.

(2) La plus grande espèce s'appelle *avoyère*, dont avant l'an 1798 les avoyers ou baillis d'Estavayé fesaient, selon ordonnance du 28 nov. 1662, des cadeaux de nouvel an aux membres du Petit-Conseil, etc.

(3) Un règlement de pêche est encore à faire entre les gouvernemens des cantons riverains.

accumulés dans le fond sabloneux du lac et couchés les uns sur les autres ; ils paraissent avoir été déracinés, entraînés et déposés depuis un laps de tems considérable par de fortes inondations. Ce bois est recherché pour la marqueterie ; il est dur, compacte et très-dense, sans être beaucoup plus pesant que le même bois dans son état naturel. Il est moins fragile, mais plutôt flexible et pliant comme la baleine. Il s'enflamme facilement et brûle comme le bois ordinaire en lançant des étincelles, mais il donne un charbon friable et tachant les doigts comme la plombagine ; ses cendres sont si riches en fer qu'on peut les rendre presqu'entièrement attirables à l'aimant. Il paraît que les parties limoneuses et martiales du terrain dans lequel ces bois ont séjourné pendant nombre de siècles, en ont pénétré les fibres, et que les principes astringens dont ils étaient imprégnés leur ont communiqué cette couleur noire qui les fait rechercher. L'art pourrait très-bien les imiter, si le tems ne manquait à nos opérations, qui ne manque jamais à la nature (2).

Le lac de Neuchâtel, qui arrose en partie le canton de Fribourg, depuis Cheyres jusqu'à la Sauge, est assez orageux, surtout le soir quand le vent d'ouest, appelé Uberra par les bâteliers, s'y précipite par rafales. Il est rare qu'il gêle en entier.

Les ports d'Estavayé (Montbec) et de Portalban servent pour le commerce, et pour les communications journalières ceux de Cheires, Font et Forel. (arrêté du 22 août 1823) ; pour les boissons, Cheires également.

Il n'y a point de taxes établies pour le prix du transport par bâteau sur ce lac, où la navigation est considérable, et selon qu'il est agité ou calme il varie. De Neuchâtel à Cudrefin ou Portalban on paye,

---

(1) V. *Histoire naturelle du Jorat et de ses environs*, etc., par le comte Razumowski, t. II, p. 108.

pour deux personnes et 1 ou 2 quintaux d'effets, 20 à 25 bz., et avec voiture et chevaux 40 à 60 bz., jusqu'à Estavayé 60 bz., jusqu'à Morat, par la Broye, autant. Il vaut mieux, en attendant que la nouvelle route soit établie, de passer de Neuchâtel à Cudrefin, de là avec un char, pour 15 bz., par Lugnorre à Motier, puis pour 2 ou 3 bz. par eau à Morat. Tous les mercredis après midi un coche part pour Neuchâtel et revient le lendemain au soir. On paye 4 bz. par personne, et autant pour le retour. D'Estavayé à Grandson, Cortaillod, St.-Aubin, Bevaix, Concize, s'il n'y a pas d'occasion, on donne 60 bz. aux bâteliers et un pot de vin. Pour les grandes, barques avec 10 ou 12 rameurs, le prix est 4 bz. par quintal des marchandises de transport, sans le péage, et 2 bz., lorsqu'elles sont plus petites.

Une tradition populaire dit que les bourgeois d'Yverdon ont massacré un de leurs baillis, lorsque celui-ci se rendait au temple, et qu'en punition de leur crime le gouvernement de Berne les avait condamné à donner une garde urbaine à chacun de ces magistrats quand il irait au sermon. Les pêcheurs d'Estavayé sont tellement persuadés de la vérité de ce fait, qu'il leur échappe encore, par fois, lorsqu'ils rencontrent sur le lac quelques bâteaux d'Yverdon de crier à leurs conducteurs: *Thia bailli! Thia bailli!* d'où des rixes, des amendes et des animosités résultent. Eh bien! ce prétendu fait, que l'histoire dément, est une pure fable, inventée par la méchanceté et accréditée par l'ignorance, pour semer la discorde entre voisins, qui ont intérêt à bien vivre ensemble, puisque souvent ils sont dans le cas de se rendre des secours mutuels; car, le tout se borne à une garde d'honneur que le Conseil de ville donna, dans le tems, aux baillis bernois, comme un témoignage de soumission et de respect à la suite de la conquête du Pays-de-Vaud en 1536.

Autre fois une fête de navigation avait lieu à Es-

tavayé le premier dimanche de carême, où tous les nouveaux époux de l'année qui venait de s'écouler, joûtaient ensemble dans le bassin formé par le lac depuis la Rochettaz jusqu'à la Roche. Si l'un ou l'autre ne pouvait ou ne voulait pas prendre part à ce combat naval, qui n'était qu'un amusement innocent et qui se bornait à un bain involontaire que prenaient les vaincus, il payait 10 florins à son remplaçant. La jeunesse de lá ville conduisait les bâteaux-pêcheurs; on chantait, on poussait des cris de joie, le vainqueur faisait une entrée et marche triomphales dans la cité des anciens barons d'Estavayé; les tambours et les fifres remplaçaient la musique militaire de nos jours; le soir un banquet réunissait tous les convives, et là, le verre en main, une paix éternelle était cimentée entre les parties belligérantes par la médiation de Neptune et de Bachus.... Mais le 13 février 1731 le conseil d'Estavayé, sous prétexte que ces joûtes ne se faisaient plus avec l'appareil et la décense convenables, et sans chercher à porter remède aux abus qui pouvaient s'y être introduits, les supprima au grand regret des bourgeois et des habitans des environs, qui accouraient en foule à cette fête.

Neuenhaus, hameau de la paroisse de Giffers, où il y a 9 maisons et 1 chapelle.

Neuenhaus, maison isolée, paroisse de Plaffeyen.

Neuenhaus, 4 maisons, paroisse d'Ueberstorf.

Neuestall, 1 maison isolée, par. de Giffers.

Neuhaus, 1 maison isolée, par. de Wünnenwyl.

Neumatte, ferme et domaine, paroisse de Tafers près de Balterswyl. Ce lieu est célèbre par le combat qui s'y livra l'an 1448. Le jeudi après pâques (25 mars) les Fribourgeois ayant fait une excursion dans le pays de Schwarzenbourg, sous le capitaine autrichien Louis Meyer, le ravagèrent au point qu'on voyait la fumée depuis les tours de Berne, d'où les gardes donnèrent des signaux d'alarme. Le conseil et les bourgeois se réunirent aussitôt, passèrent la Sense et arri-

vèrent le lendemain (26 mars) par des chemins détournés à Tafers. S'ils ne s'étaient pas arrêtés en chemin pour enlever du bétail, ils auraient pu dévancer les Fribourgeois, qu'ils rencontrèrent, attaquèrent et culbutèrent au Préneuf (Neumatte). Les Bernois n'étaient qu'au nombre de 800 environ, et leurs adversaires près de 2000. Ceux-ci perdirent plus de 400 combattans, et les autres n'eurent que 5 hommes de tués et 40 de blessés, ce qui prouve qu'à cette époque on connaissait déjà l'art de faire des bulletins (1). A Fribourg on fonda un service funèbre pour les morts, et à Berne une procession, qui, par égard pour les Fribourgeois, fut ou supprimée ou n'eut plus lieu par la suite.

Par la médiation des ambassadeurs du roi de France, du duc de Bourgogne et des députés des Confédérés la paix fut enfin conclue entre Louis de Savoye et Berne, d'un côté, et Fribourg, de l'autre, à Morat, le 16 juillet 1448, dans le verger de la Croix-blanche; mais elle couta de grands sacrifices à cette dernière ville, qui paya cher son inviolable attachement à la maison d'Autriche. (V. *Chamblioux.*)

NEYRUZ, (*Neiruz*, *Neiroz*, *Nurvoz*, *Nirgirols*, en

---

(1) Les chiffres du texte sont conformes à la chronique de Tschachtlan, (Berne, 1820, p. 316); mais dans la rélation manuscrite de Jean Gruerius ou Gruyères, notaire, il est dit, que le nombre des Fribourgeois n'était que 600; que dans le Gouggisberg ils brulèrent 50 villages (?); qu'ils s'en retournèrent avec beaucoup de butin, mais que 10,000 (?) ennemis les attendaient à Neumatte, où le combat eut lieu. Gruerius ajoute, que les Bernois usèrent de ruse, en mettant dans leur bannière une croix rouge (celle de Savoye) au-lieu d'une blanche (celle de la Confédération). Le nombre des Fribourgeois tués fut, selon lui, de 324, et celui des Bernois de 115. On peut juger par ce seul exemple quelle foi implicite on doit ajouter aux chroniques, surtout lorsque les copies en sont nombreuses, ainsi qu'aux bulletins des armées belligérantes, qui dans quelques siècles pourront exercer la sagacité de maint publiciste à longue vue, et de maint savant à profonde érudition.

allemand *Ruschenbach* , *Rauschbach*, et pourquoi pas *Schwarzbach?*), à 2 lieues de Fribourg sur la route de Romont, paroisse de Matran, contenant 1 chapelle (Ste.-Marie-Magdelaine), 2 maisons de campagne, 1 auberge, 1 forge, 1 fruiterie, 1 scierie, 34 maisons, 6 granges, 7 fours et 2 greniers, 589 poses de prés, 645 de champs et 8 de forêts; 1 maison à Derrey-Praz-Bellon; 1 au Plan; 2 au Bois; 1 aux Molliès; 1 au Moulin, 1 grange et 1 battoir; et d'autres à la Croix, aux Alliés, au Marchet, ès Rialets et à Nierlet (v. ces 5 derniers articles sous leurs noms particuliers). En 1585, il y eut un grand incendie à Neyruz. Il existe un village du même nom dans le cercle de Lucens au canton de Vaud, qui, en 1168, était appelé *Nuirul* (1). Le chevalier Guillaume et son frère Guilène de Nirgirols, petits-fils d'Ulrich, renoncèrent à leurs prétentions sur la dîme d'Onnens et à toutes celles qu'ils avaient formées sur l'abbaye d'Hauterive entre les mains de l'abbé Guillaume. Les moines de Payerne avaient un aleu à Neyruz, inféodé à Conon de Cottens, dont le monastère d'Hauterive devint possesseur après la réformation.

NEYS, ès, 1 maison isolée, par. d'Arconciel.

NIEDERMONTENACH, hameau dans la paroisse de Tafers, composé de 8 maisons, dans l'une desquelles il y a un détail de sel.

NIEDERRIED, 2 maisons, par. de Rechthalten.

NIELENBODEN, montagne, par. de Plaffeyen.

NIERLET, appelé aussi *Nierlet-les-bois*, hameau et commune de la paroisse de Prez, arrondissement de Fribourg, dont le territoire contient 110 poses de prés, 200 de champs et 56 de forêts. Ce petit village est composé d'une maison de campagne, d'une chapelle (St.-Gorgon), et de 11 habitations. Antoine de Gruyères, seigneur d'Aigremont, du consentement de sa femme Jeanne, vend à Perrissonne, veuve de Jean

(1) V. Levade, p. 217.

Mysey, quelques tènemens et cens à Nierlet-les-bois. Tiésa, fille d'Anselme de Nuarlez, donna au monastère d'Hauterive l'aleu qu'elle avait hérité de son père.

NIERLET, 2 fermes, 1 grange, 1 grenier et 1 chapelle (St-Nicolas), commune de Neyruz, par. de Matran.

NIFLEMENT, le, 2 maisons champêtres avec une carrière de tuf, par. de Lessoc.

NOË, vers chez, 1 habitation, par. d'Arconciel.

NOFLEN, petit village, composé d'un moulin et de 9 maisons, par. de Bœsingen.

NOIREMONT, montagne de la paroisse de Chatel-St.-Denis.

NONENS, (*Nonans*), petit hameau et commune de la paroisse de Belfaux, dans une belle situation, contenant une maison de campagne, une ferme et 2 habitations. Cet endroit est déjà ancien, car, en 1250, le chevalier Rodolphe de Bullo vendit, avec le consentement de sa femme et de ses enfans, à l'hôpital de Fribourg le village de Nonans avec les forêts qui en dépendaient. Par acte du 1 juin 1641, les propriétaires de Nonens et du Bugnon s'engagèrent à entretenir à perpétuité le nouveau chemin, qui de Fribourg tend à Préz, Seedorf, etc., et qui autre fois servait de communication avec la ville de Payerne. D'après différentes décisions des années 1591, 1593 et 1595, mais qui n'ont qu'un intérêt local, Nonens est désignée sous la dénomination de commune.

NORÉAZ, (*Noreya*), hameau et commune de la paroisse de Prez, à une demi-lieue du lac de Seedorf, contenant 391 poses de prés, 695 de champs, 395 de forêts et 46 de pâturages, 1 chapelle (St.-Jacques, apôt.), 49 maisons et divers petits bâtimens, et 1 fruiterie. Quoique les habitans de Noréaz faisaient partie de la seigneurie de Montagny, on les réunit le 3 février 1627, aux anciennes terres, et on les dispensa de faire les corvées et autres service du château de Montagny. Le 7 mars 1635, la commune obtint la

permission de bâtir une chapelle. La juridiction du village de Noréaz est reconnue appartenir au château de Montagny (18 mars 1638). Jusqu'en 1817 cette commune faisait partie de l'arrondissement de Montagny, mais dès-lors elle a été jointe avec toute la paroisse à celui de Fribourg. Il y a des maisons champêtres à Piamont, ès Graboux et au Dorzet.

« Le chevalier Rodolphe de Chatonay fit hommage, en 1405, à Humbert, bâtard de Savoye, de ses dîmes et cens à Noreya. Ils parvinrent à Nicolas Basset, damoiseau de Fribourg, qui reconut les tenir de l'Etat en fief-noble. En 1473, les habitans de ce village eurent un différend avec ceux de Préz. Des arbitres intervinrent pour les mettre d'accord, mais en attendant les feux du dimanche des brandons ne devaient pas être faits, que la chartre nomme *chaffero*, comme on dit encore *Tzafeiru* en patois. Le 15 novembre 1530, Hauterive compte parmi ses bienfaiteurs Guillaume, Robert et Hugues, fils d'Arembert de Noréa. » (*Note communiquée.*)

NOUTAZ, à la, 2 habitations près de Pringy.

NUSSBAUMEN, 3 maisons et une huilerie, paroisse de Bösingen.

NUVILLY (1), (*Nuvillie*), village parroissial de la préfecture de Surpierre et du décanat d'Estavayé, contenant 222 poses de prés, 526 de champs, 105 de forêts, 198 ames, 64 bâtimens, assurés pour 42,150 frs., 1 église, (St-Jacques, apôt.), 1 presbytère, 42 habitations, 10 bâtimens divers, 1 moulin et 1 forge. La collature du bénéfice appartient au monastère d'Hauterive, et le curé dessert en même tems la paroisse d'Aumont (v. cet art.). Autrefois Nuvilly était

(1) Un amateur du celtique a fait avec le secours du dictionnaire du chanoine Bullet, de Besançon, de l'érudition, en faisant insérer dans les *Étrennes fribourgeoises* ce qui suit : "*New*, nouveau; *vill*, village; cette étymologie désignerait que le défrichement de son territoire est plus récent que celui des villages circonvoisins."

de la paroisse de Cugy, mais il en fut détaché le 15 janvier 1604. L'église et la cure de Nuvilly existaient déjà avant la séparation. Le presbytère a été construit en 1593. D'après un ordre de l'évêque de Lausanne, du 13 déc. 1560, le curé de Cugy devait desservir les églises d'Aumont et de Nuvilly. En 1580, il fut ordonné qu'on devait établir un vicaire à Nuvilly. En 1656 et 1712, les habitans de Nuvilly eurent des difficultés avec ceux de Sassel (Vaud), aux sujet des droits de pâturages sur diverses pièces de terre.

## O

Oberbach, hameau de 8 maisons dans la vallée de Jaun.

Oberburg, v. *Burg*.

Oberholz, *im*, hameau contenant 7 maisons dans la paroisse d'Uberstorf.

Obermettlen, village dans la paroisse d'Ueberstorf, contenant 13 maisons; 2 maisons à Niedermettlen. Une famille de Fribourg portait le nom de Mettlen, anciennement Mettlon et Mittilun, et il y en est question dans des actes de 1224, 1228, 1259 et 1333.

Obermontenach (*Monticulo*) village dans la paroisse de Tafers, contenant 13 habitations, une chapelle (Ste.-Marie-Magdelaine en 1453, actuellement la Ste.-Vierge) (1). Sur une hauteur on trouve les ruines d'un ancien signal (2).

Obermühlethal, 2 habitations et 2 moulins dans la paroisse de Tafers, plus connus sous le nom vulgaire d'Ameismühle.

Oberried, v. *Ried*, arrondissement de Morat.

Oberried, hameau composé de 7 maisons dans la paroisse de Rechthalten.

Oberried, (*Oberri*, *Essert*), petit village et commune dans la paroisse de Praroman, contenant 7 maisons et 4 granges éparses; et au Princhi, 1 maison; à

(1) A 829′ (190 m.) au-dessus de Fribourg et à 2552′ (829 m.) au-dessus de la mer.

(2) A 761′ (247 m.), et 2716, (882 m.).

Grutza, 1; à la Spitzmatte, 1; au Brand, 1; au Binah, 1; au Bourgwart (Burgerwald), 2; au Mazarit, 1; et au Gougle, 1. (V. *Sonnenwyl* et *Stefferus*.)

OBERRIEDENWEID, habitation isolée, paroisse de Rechthalten.

OBERSTAFFELS, 2 habitations, par. de Bösingen.

OBERTSWYL, hameau composé de 7 habitations, par. de Giffers.

OBERWINTERACKER, maison champêtre, paroisse de Rechthalten.

OCHE, est un terme qu'on trouve fréquemment dans les anciennes reconnaissances féodales, surtout de la Gruyère. Selon Ducange (1) *Oche*, *Osche*, *Ochia*, *Orta* du latin *Ortus*, signifie ce qu'on appelle en français un *clos*, c'est-à-dire un espace de terrain labourable et cultivé, fermé de murs, haies, fossés. En échange, une personne que nous avons consultée persiste à croire qu'*oche* n'est autre chose que ce que nous connaissons sous la dénomination romande ou patoise d'*ouze*, *lé-s-ouzé*, qui sont un terrain avoisinant les rivières, ruiseaux ou torrens, et ordinairement couvert de broussailles. Il est probable que dans le langage féodal de notre pays montagneux *oche* est un droit de pacage dans les *ouzé* ou celles-ci elles-mêmes. *Aue*, en allemand, *Oüu* chez Ottfried, *Owe* chez les anciens poêtes de la Suabe, désigne un terrain plus ou moins étendu près des eaux. Chez eux *Ach* signifiait une eau courante, et on l'écrivait aussi *Aha*, *Auha et Acha*. *Au* s'écrivait aussi communément *Ou* (2); il ne serait donc pas surprenant que dans un pays comme le nôtre, où venaient se séparer les langues tudesque et gauloise, l'on ait tra-

---

(1) V. *Glossaire*, t. II, p. 69 et 70, et *Dictionnaire roman*, *wallon*, *celtique et tudesque*, Bouillon, 1717. Cet ouvrage précieux pour les philologues et étymologistes mériterait bien une nouvelle édition.

(2) V. *Adelung*, Wörterbuch der hochdeutschen Sprache, l'art. Au et Aue.

duit l'ancien mot allemand *Aucha* par le mauvais mot latin *Ochia*. Quelque soit, au reste, le vrai sens du mot, nous ne pourrions jamais être de l'avis, qu'il est synonime avec *loge* ou *cheseau*, qui signifie tantôt une étable, tantôt un hangar, ou aussi une petite hutte.

OESCHELS, *Oberhaus*-, *Unterhaus*-, *Ober*-, et puis *Oeschelsboden*, nom de plusieurs montagnes dans la paroisse de Jaun.

OGES, ès, 2 maisons éparses dans la paroisse de Villars.

OGO, (*Ogoz*), on appelait ainsi une partie de la Gruyères depuis le passage de la Tine jusqu'au Bri; ainsi l'on dit encore Pont-en-Ogo, Vuisternens-en-Ogo, etc. C'était jadis aussi un décanat qui avait pour armoiries un chien argent sur champ de gueule.

OMONT, v. *Aumont*.

ONGRIN, L', v. Hongrin.

ONNENS, (*Onens*, *Unens*), paroisse de la préfecture de Fribourg, du décanat de St.-Prothais, dont le monastère d'Hauterive a la collature, et qui contient 571 poses de prés, 573 de champs, 639 de forêts; 345 ames, et 19 bâtimens, assurés pour 118,950 frs. Cette paroisse est divisée en trois communes, qui sont Onnens, Lovens et Corjolens. On en trouve une du même nom dans le canton de Vaud, cercle de Concise, district de Grandson.

ONNENS, village paroissial et commune à 2 lieues à l'ouest de Fribourg, contenant 1 église (St.-André, apôt), 1 presbytère, 2 maisons de campagne, 1 pinte, 19 habitations, dont 1 à Pierrafatal, 1 en Salley, 11 granges, 7 greniers et 3 fours, ainsi que 283 poses de prés, 295 de champs et 183 de forêts. L'abbé Guillaume, le prêtre Constantin, et Guibert, son frère, fils de Bon d'Uncas, cédèrent aux moines d'Hauterive tout leur héritage paternel; en échange, l'abbé leur inféoda 12 poses, un cheval et 2 chars de foin à Autigny pour le modique cens de 3 sols et 2 den. Dans la guerre de 1447 à 1448, les habitans de Lentigny avaient enlevé les fonts baptismaux dans l'église

d'Onnens, dont la leur était filiale. Le Conseil de Fribourg les condamna, le 29 janvier 1479, à les rendre, en leur infligeant une amende. Par sentence du 8 octobre 1512, il fut permis aux habitans d'Onnens et de Cottens de faire pâturer leur bétail dans les forêts de la Couldraz et Frassillion, à l'exception des porcs. Ces fautes et abus dans l'aménagement des forêts ont depuis plusieurs années été supprimés (1).

Sur la plainte des habitans d'Onnens, que leur vicaire ne chantait pas l'office tous les dimanches, mais seulement une fois par mois, on écrivit le 6 septembre 1564 à l'abbé d'Hauterive, en sa qualité de collateur, que s'il ne fesait cesser cet abus, la cure et le bénéfice serait remis à la commune. (V. aux *Molliets*).

ORMEY, v. *Ulmitz*.

ORSONNENS, paroisse de la préfecture de Farvagny et du décanat de St.-Prothais, composée des communes d'Orsonnens, Villars-Siviriaux, Villargiroux et Chavannens-sous-Orsonnens, et contenant 877 poses de prés 1,116 de champs 667 de bois, 105 pâquiers de pâturage, 660 ames, et 186 bâtimens, assurés pour 149,150 frs.

ORSONNENS, village parroissial à 4 lieues au sud-ouest de Fribourg, contenant 242 poses de prés, 428 de champs, 64 de bois, 251 habitans, 1 église (Sts.-Pierre et Paul), dont le chapitre de Fribourg a la collature, la paroisse nomme le chapelain, 2 presbytères, 2 maisons de campagne, 1 auberge, 1 détail de sel, 16 maisons, 6 granges et 2 greniers; 1 maison et 2 granges en Lerquare; 4 et 1 grange sur Trapa; 4 en la Gotta;

---

(1) La loi du 21 décembre 1809, bulletin V, p. 339, développée par celle du 12 décembre 1812, bulletin VII, p. 89, dit à l'article 1er: "tous droits de broutage, de pâquerage et de paisson (en allemand Weidgangs- Hut- und Maſtrechte), excercés sur des fonds quelconques par d'autres que ceux à qui ces fonds appartiennent sont abolis," etc. Le gouvernement du canton de Vaud avait déjà aboli ce parcours le 12 juin 1805.

3 à Pillevy; 1 es Lécheyres; 1 ès Planches; 1 en la Tzanhia; 1 maison, moulin, scierie et divers petits bâtimens ès Tzintrés, et 1 maison et 1 fruiterie en Rosée.

Orsonnens est une ancienne seigneurie. Guillaume de Billens, co-seigneur, par testament du 2 septembre 1478, signé: Richard Chassot, fonde une messe sur chaque lundi dans l'église de Sts.-Pierre et Paul au moyen de 100 liv. En 1486, le gouvernement de Fribourg acheta le fief qui provenait du précédent Guillaume. Pour la bâtisse de l'église le conseil accorde 6 plantes de bois (1575). En 1579, un Alex était châtelain à Orsonnens. En 1583, Nicolas Alex avait la collature de la chapelle, et la même année il fit un arrangement avec le chapitre de St.-Nicolas. Avant les Alex les Major avaient part au fief. En 1584, le conseil ordonna qu'on devait laisser parvenir au vicaire d'Orsonnens la dîme des novales et des nascens. Le 29 octobre 1588, il fut permis à Simon Alex, donzel, seigneur d'Orsonnens et co-seigneur de Pont, d'avoir un huissier pour retirer ses droits à Orsonnens, Chavannes, Villargiroud, Villarsiviriaux, Massonnens, Fuyens, Villarsel, Estavayé, Rueyres et Villarlod, mais il prêta serment à Fribourg. En 1590, à l'occasion d'une sentence, dont on avait appelé à Fribourg, il est question d'un fort ou château. En 1594, on fit fondre de nouvelles cloches pour la tour de l'église. En 1659, Jean-Daniel de Montenach possédait la grande dîme, mais il ne devait pas percevoir *les pesex*, *avenex*, *et autres menues légumes*; et l'an 1679, le gouvernement fit des échanges de cens avec lui.

Othmarswyl, v. *Schmitten*.

Ottenach, v. *Autigny*.

Ottenwyl, groupe de 4 maisons, par. de Bösingen.

Ottisberg, hameau dans une contrée fertile en grains, paroisse de Düdingen, où il y 6 fermes et 1 chapelle (St.-Vendelin).

OTTIGNY, v. *Autigny*.

OUCHIRE, le ruisseau de l', et du marais à Fétigny est un affluent de la Broye.

# P

PACHUET, au, petit hameau de la commune de Praroman, où l'on trouve 4 maisons et 1 grange.

PAISSON, (*Païssonnage*), la, est une concession du seigneur à ses vassaux de faire paître leurs porcs dans ses forêts contre un cens annuel.

PALATINAT, vulg *Palantina*, belle et agréable promenade hors de la porte de Morat à Fribourg, qui a été établi, en 1774, autour de la Poya, à quelle époque Mr. le colonel de Diesbach-Belleroche céda gratuitement le terrain nécessaire, en laissant couper le pré qui depuis le pied de la terrasse de sa maison de campagne va jusqu'au bord d'un ravin à-côté du rempart. Il fit le même sacrifice généreux, lorsqu'on redressa la promenade des Neigles, en élargissant le chemin. Celle du Palatinat offre des points de vue aussi variés que pittoresques avec quelques bâtimens de divers genres, qui figurent très-bien comme fabriques dans ce tableaux qu'on peut en quelque sorte appeler mouvant. Depuis le commencement du chemin hors de la porte, le peintre Kappeler a dessiné une vue de Fribourg, qui a été gravée par Sperli, et qui relativement à l'exactitude et à l'exécution ne laisse rien à désirer.

PALAZ, à la, 2 maisons éparses dans la paroisse d'Ecuvillens.

PALLON, au, 3 maisons éparses près du village de Prez (Fribourg).

PAQUERET, au, 1 maison dans la banlieu de la ville de Romont.

Pâquier, (*Pasquier*), le, village de la paroisse et de la préfecture de Gruyères, qui forme une sindicature et qui contient 281 poses de prés, 400 de champs, 29 de bois, non compris les forêts de la montagne,

163 pâquiers de pâturages, 270 habitans, 82 bâtimens, assurés pour 50,600 frs., 1 chapelle (la Ste.-Trinité) (1), et 9 maisons; en Désovy, 2; au Praz-Méley, 1; en Prachaboud, 3; en la Rossena, 3; au Praz-Novy, 1; en Montillion, 2; en Bioleyres, 1; en Longecuve-dessus et dessous, 2; aux Ages, 1 moulin et 1 scierie; en Chavonnes-d'amont, -du milieu et -d'avos, 3; au Praz-Morand, 1; en Champrond, 1; à Montbarry, un établissement de bains, (v. cet art.); ès Carres, 3 maisons; au pré-devant-les-Carres, 1; au Clos-Bellon, 1; au Clos-Chatrossin, 3; ès Planches-Jean, 1; en la Fin, 1; au Bugnon, 1; au Clos-vers-la-chapelle, 1; vers-la-Chapelle, 1; au Clos-à-Perret, 1; à Villars-Blanchain, 1; à la Fin-derrey, 1; vers-les-Gauderon, 1; au Maley, 1 scierie; ès Cornets, 1 maison, outre 12 granges et 18 châlets.

Le Pâquier formait jadis une châtellenie avec la Tour-de-Trême, (v. cet art.). En 1566, la ville de Gruyères clama quatre particuliers du premier endroit au sujet du pâquerage commun au lieu dit ès Champs-Germain, à quelle occasion la commune de La-Tour intervint avec des protestes. En 1659, cette dernière fit une convention avec la première au sujet des biens communs et de leur jouissance. L'an 1667, la commune du Pâquier voulut, avec un capital de 2300 écus, se détacher de Gruyères à cause de la distance et former une paroisse séparée; cependant, non-seulement cette demande ne trouva pas un accès favorable auprès du gouvernement, mais il lui fut même fait défense de faire des démarches auprès de l'évêque à l'occasion de la prochaine visite pastorale. Le 7 septembre 1827, le Pâquier a, après de longues interventions, été séparé de la Tour et un partage de propriétés fut opéré d'un commun accord.

PAQUIER (*Rinderweide*), on appelle, l'étendue de terrain nécessaire dans un pâturage de montagne pour

(1) Elle est desservie par un membre du clergé de Gruyères.

y nourrir pendant un tems donné une vache. Ainsi on dit: « Cette montagne a tant de pâquiers, on peut *estiver* (nourrir pendant le printems, ou l'été ou l'automne) tant de vaches », etc.; et en allemand: „ dieser Berg hat soviel Rinderweiden, oder fayet (terme suisse) so viel Rinder." *L'estivage* est l'opposé de l'*hivernage*, comme *hiverner* l'est d'*estiver*.

PAQUIER, bains du, v. Montbarri.

PAQUIER, au, petit hameau, composé de 12 maisons et de 8 granges, commune de Sommentier, paroisse de Vuisternens, préfecture de Romont.

PART-DIEU, la, (*Theil-Gottes*, *Pars Dei*), chartreuse au pied du Moléson, commune d'Epagny, paroisse et préfecture de Gruyères, où l'on trouve un couvent, 1 église, 1 ferme, 1 moulin, 1 scierie et plusieurs autres bâtimens adjaçans. Ce monastère a été fondé en octobre 1307, par Wilhelmette de Grandson, veuve de Pierre III, comte de Gruyères, et son fils Pierre IV (1). Les Chartreux, en 1338, achetèrent diverses propriétés de Pierre, comte de Gruyères, avec le consentement de sa femme, Catherine de Weissenbourg, et d'autres parens. Ces propriétés consistaient principalement en une vaste forêt (*joux*), qui s'étendaient depuis le torrent de la Trême jusque du côté de Châtel, pour lesquelles les moines payèrent 200 liv. Le même comte leur vendit, en 1359, une rente perpétuelle de 6 sols 4 den., et en 1362, une autre de 30 s., assignée sur divers particuliers. Amédée, comte de Savoye, ratifie la fondation de la Part-Dieu, qui relevait de lui à titre d'hommage et fief lige, et prend ce couvent sous sa protection, en déclarant que ses terres sont un franc aleu, 1369. Moyennant 40 liv., le comte Antoine de Gruyères cède à la Part-Dieu un cens annuel de 4 liv. sur la

(1) La charte de fondation est insérée en entier dans le *Conservateur Suisse*, t. V, p. 369. Le couvent même est situé à 907′ au-dessus de Fribourg, et à 2861′ (294 et 929 m.) au-dessus de la mer.

Tour-de-Trême, 1421. Jean, baron de Montsalvens, ayant vendu un cens annuel de 11 coupes de froment à Corbières pour le prix de 60 liv., cette maison, *par grâce spéciale*, lui reconnaît le droit de rachat, 1488. «En 1340 ou 1344, Vuillerme de Bossonnens, bourgeois de Vevey, donna aux religieux de la Part-Dieu la maison qu'il habitait à Vexey (1), et quatre pièces de vignes en dépendant.» Le gouvernement ayant été informé, que le prieur de la Part-Dieu avait été déposé par ses confrères, qu'on lui avait pris son cheval, la bourse et le sceau, et qu'on voulait le placer dans un autre couvent, fit témoigner aux moines son déplaisir et demanda que les coupables fussent punis, en faisant savoir à ces religieux qu'il était d'usage dans ce canton, que les monastères rendissent des comptes annuels, 1560. Deux années après on leur reconnût le droit de nommer leurs supérieurs et de les déposer, mais à condition qu'ils rendissent compte à l'État de leurs revenus et dépenses, et qu'ils n'aliénassent aucune de leur propriété. En 1583, le visiteur des chartreux, qui comme jusqu'aux tems modernes étaient presque tous ou Savoyards ou Français, ayant, avec la permission requise, fait la tournée des couvens de son ordre, avait sondé un de ses confrères, originaire du pays, pour savoir, si l'on ne pourrait pas parvenir à vendre les vignes de la Vaud, et à soustraire le mobilier du monastère (*die Fahrhabe des Klosters wegflöcken*). Le Conseil, qui avait eu connaissance de ce projet, fit signifier, par le bailli de Gruyères, l'ordre et la défense aux pères, de ne rien laisser vendre ou enlever, et, en outre, le procurer fut obligé de se sister en personne devant le gouvernement, 1583. Dix années après un procureur venant d'être destitué, le Conseil écrivit au général de l'ordre à Lyon, afin de faire cesser les abus et le desordre qu'il y avait dans le monastère de la Part-

(1) *Etrennes fribourgeoises*, 1809, p. 125. V. Valsainte.

Dieu, 1593. Lorsque, sous le prieur Romuald Massonnier, on rétablit la grande chartreuse à Grenoble, il y a environ 14 ou 16 ans, celle qui nous occupe dans ce moment y contribua pour une assez forte somme, tandis qu'elle avait encore des dettes depuis le dernier incendie, ce qui lui attira le blâme du gouvernement (1).

En 1566, le prieur de la Part-Dieu mourût de la peste avec quatre domestiques. Les chartreux jouissaient de diverses franchises qui leur avaient été accordées, soit par les comtes de Savoye, soit par ceux de Gruyères. Ensuite de l'un de ces priviléges le gouvernement donna ordre aux baillis d'Estavayé, de Romont et Rüe de ne pas exiger les vendes du prieur, 1566. En échange, un de ses successeurs déclara, en 1749, « 1°. Que la maison de la Part-Dieu ne possède pas le droit de dernier supplice ; 2°. Qu'elle ne possède non-plus celui de signer des requêtes adressées au Petit-Conseil; et 3°. qu'elle n'a jamais exigé la traiteforaine.»

«Le 1er juillet 1800, la chartreuse de la Part-Dieu a été totalement incendiée, à l'exception du moulin et des écuries. Les moines n'ayant plus d'asile, en trouvèrent chez leurs voisins de Vuadens, Bulle, la Tour, qui s'empressèrent de les accueillir et de les loger isolément. La chambre administrative leur envoya un de ses membres pour leur offrir des secours et leur proposer une habitation en attendant que leur couvent fut rétabli » (2).

Après avoir habité la maison de campagne de Marsens et le château de Vuippens, les chartreux rentrè-

(1) L'auteur des *Anecdotes fribourgeoises* dit, p. 136, "Je ne dois pas omettre que les chartreux sont les seuls religieux de ce canton, qui par leur sobriété et leur sage économie ont conservé constamment toutes leurs fondations et leurs biens, sans diminution et sans contracter de dettes, malgré les dépenses énormes de tous les bâtimens relevés à neuf dans le courant de ce siècle (le 18e)" etc.

(2) V. *Étrennes fribourgeoises*, p. 125.

rent à la Part-Dieu le 1er novembre 1805, l'église et le monastère ayant été rebâtis pendant cet intervalle.

La chartreuse de la Part-Dieu a pour armoiries une grue d'argent avec une croix au-dessus sur champ de gueule.

PART-DIEU, le décanat de la, est formé des paroisses de Sales, Bulle, Semsales, Vuippens, Vaulruz, Morlon, Riaz, Echarlens, Avry-devant-Pont, Vuadens, Châtel-St.-Denis et La-Tour-de-Trême.

PATRACLION (1). Tel est le nom d'un mont de la paroisse de Charmey, situé à gauche des Morveaux derrière le Pré-de-l'Essert, qui, au couchant, a la forme d'un cône, et qui présente, au levant, une chaîne à pic; le sentier qui conduit à son sommet est très-scabreux. De cette cime aérienne on jouit d'un point de vue remarquable par son étendue; d'un côté, l'on voit les énormes glaciers qui séparent l'Oberland du Valais; de l'autre, la grande chaîne du Jura court entre la France et la Suisse; dans l'espace intermédiaire l'œil se promène successivement sur les basses montagnes, sur les collines inférieures, sur les plaines tantôt jaunes, tantôt vertes, et sur une foule de villes, de châteaux, de villages des cantons de Fribourg, de Berne, de Vaud, de Neuchâtel, les lacs d'Yverdon, de Morat et de Bienne nuancent ce superbe tableau, et font oublier, pour le moment, le charmant Lac-noir, qui déploye sa nappe azurée presqu'aux pieds du voyageur. Il y a 30 à 40 ans que de jeunes pâtres, creusant avec une pioche sur la pointe du Patraclion, y déterrèrent plusieurs médailles des *Constantins*, qui font maintenant partie de la collection numismatique du couvent d'Hauterive.

---

(1) Un membre d'une célèbre académie a écrit *Patrachon* pour pouvoir dire, sans doute, que *Patrachon* ou *Batrachon* dérive de *Bat*, élevé, et *Ach*, *Achen*, pays ou habitation, et qu'en conséquence il signifie un haut lieu, etc. V. *Conservateur Suisse*, 1822, p. 304, 3e note.

Il est probable, que durant les irruptions des Allemands dans la Suisse, au 4e et 5e siècle, quelque habitant des plaines, fuyant devant ces hordes rapaces, enfouit son petit trésor au sommet du Patraclion, et qu'il le choisit de préférence aux montagnes voisines, alors couvertes de forêts impénétrables, parce qu'il pouvait aisément reconnaître de loin cette cime, qui dépasse de beaucoup la ligne des bois, et n'est, cependant, pas inabordable, puisque le bétail y va paître (1). »

Péages, v. *bureaux* et *ports*.

Pelard, en, petit hameau de la commune de Treyvaux.

Pellarda, *hintere- und vordere-*, noms de deux montagnes, paroisse de Jaun.

Pelleys, en, nom de 2 maisons, paroisse de Cerniat.

Penez, en, 1 maison champêtre, par. d'Arconciel.

Pensier, (*Penzers*), hameau sur le flanc d'une hauteur qui domine la route de Morat, à 1 lieue de Fribourg, paroisse de Barberêche, contenant une maison de campagne, 1 ferme, 1 chapelle, 10 habitations et divers petits bâtimens. Les propriétaires des prés appelés Praz-Rosey et Praz-Riba, sont condamnés à les laisser ouverts comme les communs après la première recolte (fleurie, *Blumen*) jusqu'à la veille de St.-George.

Penteire, v. *Barrière*.

Penzers, v. *Pensier*.

Peraules, (*Piroules*, *Peroules*, *Pigritz*), ancien village dans la paroisse de Villars, dont il est déjà fait mention dans des actes de l'an 1374, 1422 et 1599; mais où l'on ne trouve maintenant qu'un antique château, une chapelle gothique (St.-Barthélemi), avec de très-beaux vitraux, trois fermes et autant de domaines. L'ancienne route de Bulle et de Gruyères passait par Peraules dont le gouvernement fit réparer le pont, mais *sans conséquence pour l'avenir*, selon

(1) V. *Conservateur Suisse*, t. 10, p. 280.

le style officiel de la chancellerie, l'an 1668. En 1592, un Barthélemi Reynaud, actuellement Reynold, possédait un domaine à Pigritz, qu'il avait vendu pour 4000 écus à Ulric d'Englisberg, mais que celui-ci n'avait pas pu garder. L'on raconte une tradition assez tragique de la *Dame rouge* de Peraules, qui pourrait fournir le sujet d'un mélo-drame (1).

PERFETSCHIED, v. *Pierrafortscha.*

PERFISCHEN, v. *Barberêche.*

PERLETTES, ès, 2 maisons champêtres près du bourg de Rue.

PERRALLA, vers la, maison champêtre près de Tours, paroisse de Montagny (les Monts).

PERREYMARTIN, petit hameau de la par. de St.-Martin, préfecture de Rue, composé seulement de 6 maison.

PERROLAZ ou PERRAOULAZ, nom de 2 maisons près de Charmey.

PERROMAN, v. Praroman.

PÉSCHAOU, *Péchau*, groupe de trois maisons de la commune de Wallenried.

PETIT-MONT, v. *Hochmatt.*

PEXENRIED, 2 maisons, par. de Plaffeyen.

PEZÉ, en, 1 maison, par. d'Arconciel.

PFAFFENHOLZ, village de la paroisse de Wünnenwyl, contenant 10 maisons.

PFAFFENGARTEN, domaine et ferme sur le Stadtberg hors de la porte de Berne, dans la banlieue de la ville de Fribourg, mais dans la paroisse de Düdingen.

PFAFFENWYL, 1 maison champêtre avec 4 bâtimens adjaçans et 1 chapelle (Ste.-Marie et St.-Joseph) sur la rive gauche de la Gérine, paroisse de Marly.

PHILLISTORF, v. *Fillistorf.*

PICHONS, vers-les-, hameau de la paroisse de Montbovon, contenant 10 maisons.

PICKENRIED, im, maison éparse, paroisse de Tavel.

PIED-TORD, habitation champêtre paroisse de Marly.

---

(1) V. *Alpenrosen*, 1824, p. 44.

PIERRA, la, hameau de la commune de Chavannes-les-forts, paroisse de Sivirier, préfecture de Romont, composé de 14 maisons, d'un moulin, d'une scierie, d'une forge et de quelques petits bâtimens.

PIERRAFORTSCHA, (*Perfetschied*), petit hameau de la paroisse de Marly, contenant une chapelle (St.-Maurice), 1 maison de campagne, 1 ferme, 2 habitations et 5 bâtimens divers.

PIGRITZ, v. *Peraules*.

PILLETES, (*Pilettes*), domaine et maison de campagne hors de la porte de Romont, paroisse de Villars, à la droite de la maison du tir, qui, en 1579, fut vendu à Jacob Vögelly, capitaine de la garde Suisse du roi de France, pour 3500 liv.

PILONS, le rio des, est un des affluens de la Scherbache.

PILONS, ès, 5 maisons et 1 moulin, paroisse de Montagny (les Monts).

PLACE, à la, 1 maison champêtre, par. d'Arconciel.

PLACES, aux, 2 maisons, paroisse de Cerniat.

PLAN, au, v. *Avry-devant-Pont*.

PLANCHE, à la, 2 maisons champêtres, commune de Corserey.

PLANCHE, à la, petit hameau de 4 maisons, commune de Treyvaux; aux Planches, 1 maison, et à la Grande-Planche, domaine et ferme avec four et grange.

PLAFFEYEN (*Planfayon*), la paroisse de, est très-étendue. Elle est située au sud-est de la ville de Fribourg et fait partie de son arrondissement. La Sense la sépare de la préfecture de Schwarzenbourg. C'est la paroisse qui nomme son chapelain et le gouvernement le curé, qui relève du décanat allemand. Son territoire se compose de 437 poses de prés, 104 de champs, 155 de forêts, (non compris celles des montagnes), et de 1,633 de pâturages ou plutôt de 1,633 pâquiers. On y compte 734 habitans, qui demeurent dans 355 bâtimens, assurés pour 225,250 frs., parmi lesquels il faut ranger 187 chalets. Elle est, de plus, divisée en quatre sections, appelées *der Dorf- Fuhren-*

*Sagen- und Müllyschrot*, qui ne forment qu'une seule commune.

Cette contrée, autre fois une seigneurie, n'appartenait pas, comme les vingt-quatre paroisses ou *anciennes terres*, à la ville de Fribourg, mais c'était une propriété particuliaire.

L'an 1294, le chevalier Nicolas d'Englisberg, bourgeois de Fribourg, vend à son frère Guillaume toute sa dîme à Plaffeyen pour 680 liv. Ce dernier la cède à l'hôpital de Fribourg pour 1,400 liv., en 1319. Le 7 décembre 1466, le gouvernement acheta du couvent de Riggisberg les droitures féodales. Plusieurs années après (1486 ou plutôt) on en fit un baillage, mais le bailli n'était pas tenu à y résider, et ne s'y rendait que de tems à autre pour administrer la justice ou percevoir les revenus (1).

Les personnes qui levaient la dîme pour l'hôpital traversaient, selon la coutume, toutes les pièces de terre pour la conduire dans une grange. Un particulier fit clore la sienne, de manière que les charetiers ne purent plus y passer, en disant, que les valets de l'hôpital pouvaient entasser les gerbes sous l'avant-toit de sa ferme et puis les transporter sur leurs épaules. L'hôpitalier Pavillard ayant dénoncé cet agriculteur, le Conseil de Fribourg lui ordonna d'ouvrir un passage, et le condamna, en outre, à 60 s. envers le juge, et à la même somme envers la partie publique, payable dans la quinzaine, à peine de gagemens (29 juillet 1482). Selon les anciens droits seigneuriaux les biens, qui changeaient de mains, étaient lodables au 3e denier, et les héritiers de chaque père de famille étaient tenu de livrer au seigneur la meilleure pièce de bétail du défunt. Le 7 octobre 1599, cette redevance fut reduite au 6e, et par grâce spéciale, au 9e denier. Le 23 janvier 1610, le gouvernement fit

(1) Les armoiries de Plaffeyen sont un champ de sable partagé au milieu par une bande d'argent.

un arrangement avec l'hôpital au sujet de la dîme de Planfayon.

Dans cette contrée on a toujours eu du goût pour les représentations théâtrales; car déjà sous date du 1er mars 1581 on leur défend, sur les représentations du prévôt de St.-Nicolas, de jouer une pièce, qui devait contenir plusieurs allusions contre la religion. Actuellement nulle représentation ne peut avoir lieu sans une permission spéciale du gouvernement (1).

Nous insérons ici l'extrait d'une note manuscrite, qui nous a été fournie, mais sans prendre sur nous la garantie des faits qui y sont consignés. Selon cette note les plus anciens seigneurs connus de Planfayon doivent être les Duens. Jean de la Beaume-Montrevel, maréchal de France, eut cette seigneurie avec Arconçiel de son épouse Jeanne, fille unique d'Antoine de la Tour. Jacques d'Englisberg lui ayant prêté 500 fl., il le nomma son châtelain, avec le bénéfice de pouvoir percevoir annuellement 25 fl. et certaines obventions jusqu'au remboursement de la somme avancée. Les fils de Jacques eurent un procès avec le sire de la Beaume, qui, en 1454, fut terminé par une sentence arbitrale. Guillaume, fils de Pierre de la Beaume (Baume) s'étant déclaré ouvertemant pour Charles, duc de Bourgogne, il fut dépouillé de ses seigneuries en Suisse. L'an 1474, Fribourg députa à Plafeyen le chevalier de Vuippens, Ulmann Tochtermann, et Jacques Lombard, et les habitans jurèrent à la ville (2). Par acte du 11 octobre 1356, six particuliers de la paroisse de Plaffeyen se chargèrent, moyennant 140 liv., de construire un chemin pour les chevaux chargés depuis Gutmannshaus jusque sur les hauteurs du Ganterist ou Ganterisch.

---

(1) Circulaire du 29 juillet 1816

(2) Le trésorier paia le dessounon deis dit et de pluseurs aultres desgaignours que lon ley fist venir.

*(Note tirée d'un manuscrit).*

PLAFFEYEN (*Planfayon*), village paroissial à trois lieues à l'orient de Fribourg. Il est bâti dans un vallon, qui, d'un côté, est arrosé par la Singine, et, de l'autre, par le Dütschbach, sur lequel on a construit deux ponts de pierres pour faciliter les communications. Ce village contient 1 église (Ste.-Marie, vierge) (1), 2 presbytères, et 32 habitations, y compris 2 auberges, 2 forges, 1 maison de péage, 1 poste de gendarmerie et 1 détail de sel. Depuis plusieurs années les communs assez considérables sont partagés entre les propriétaires, qui de génération en génération en ont la jouissance, et là où jadis broutait du bétail, on voit maintenant un terrain divisé en pleine culture et d'un bon rapport. En outre, les habitans s'occupent de diverses branches de l'industrie alpestre, et les enfans et les femmes y tressent de la paille. Grâce au travail, à l'instruction, à l'activité et à la persévérance, l'aissance renaît dans une vallée, qui autrefois n'offrait généralement que les hallions de la pauvreté aux yeux du voyageur (2). Ce village, par sa position centrale entre différentes voies de communication, est animé, surtout depuis l'établissement de la nouvelle route du Lac-noir (v. *Schwarzesee*); aussi s'y tient-il trois foires par an, le 3e mercredi d'avril, le mercredi avant le 14 septembre, et le 3e mercredi d'octobre. La tradition populaire du *chien rouge* que l'on raconte à Plaffeyen est très-curieuse (3).

Le peuple y est gai et jovial, tout en observant une certaine gravité montagnarde, et c'est à Plaffeyen que la première societé de chant a pris naissance parmi les communes rurales du canton; jusqu'ici c'est la seule. Depuis le mois de juin de l'an 1829 les cara-

---

(1) Elle est située à 613′ au-dessus de Fribourg et 2,567′ au-dessus de la mer.

(2) D'après cela il faut espérer que bientôt l'on n'imposera plus tous les deux ou trois ans les propriétaires pour l'entretien des pauvres.

(3) V. *Alpenrosen*, 1823, p. 121.

biniers fédéraux en conserveront un agréable souvenir.

Guillaume d'Englisberg, donzel, ayant affranchi ses censiers de plusieurs redevances onéreuses, leur imposa, par testament de l'an 1319, l'obligation de faire célébrer un anniversaire pour le repos de son ame, et d'offrir par chaque ménage des endroits désignés un cruche, sous une amende de 5 sols, argent de Lausanne, en faveur du curé ou chapelain. Ce service funèbre se célèbre chaque année le jour de la St.-Jacques en juillet.

Plan, au, 3 maisons éparses, commune de Treyvaux.

Plan, hameau de la paroisse de Villarepos, contenant 1 maison de campagne avec ferme et 14 habitations. Antoine d'Avenches et Marguerite Pavillard, sa femme, vendent à la ville de Fribourg leurs droitures féodales à Plan pour 660 livres (16 janvier 1495 et 5 janv. 1501). Déjà en 1331, Rodolphe d'Avenches avait vendu une partie de ce fief à Perrod d'Illens pour 120 liv., que dans le 16e siècle la famille de Praroman a acheté du gouvernement, dont l'un se signait de Praroman de Chandossel. (V. *Villarepos*).

Planafaye, domaine et ferme, formant une presqu'île au bord de la Sarine, paroisse de Villars. Sur Planafaye, 1 maison champêtre dans la même commune. Le gouvernement vendit cette propriété, en 1620, pour 1400 écus à l'hôpital, et celui-ci la céda pour le même prix à Jean Brodard, mais contre un cens d'une livre en faveur d'un rentier de la ville qu'on appelle Spicherbuch.

Plané, v. *Moléson*.

Plagnières, (*Plagnière*), hameau de la paroisse de Châtel-St.-Denis, contenant 6 maison, 1 moulin et 1 scierie.

Plaisance, v. *Riaz*.

Plasselb, (en patois *Plianasyvaz*, *Plana-Seva*), par. allemande à la droite de celle de Planffeyen et au-dessus de Giffers; par la gorge qui porte son nom (*Plasselber-*

*schlund*), dans laquelle coule l'Aergera (la Gérine), elle touche à celle de Cerniat. Elle contient 198 poses de prés, 76 de champs, 34 de forêts, non compris celles des montagnes, et 570 pâquiers; 136 bâtimens, dont 84 châlets, assurés pour 62,600 frs., et 262 habitans, qui s'occupent principalement de tout ce qui concerne la fabrication du fromage. Cette paroisse, qui est une filiale de celle de Plaffeyen, depuis l'année 1673, appartient à la préfecture de Fribourg et au décanat allemand, et le curé est nommé, sur la présentation de la paroisse, par le propiétaire du fief ou des principales droitures féodales, les autres, surtout celles des montagnes, appartenant à l'état, ce qui les constituait jadis, ainsi que d'autres, seigneurs de l'endroit. Elle ne forme qu'une seule commune.

Selon une note manuscrite, qui nous a été fournie, cette seigneurie appartenait anciennement à la maison d'Ecublens, qui l'inféoda à celle de Hattenberg. Rodolphe d'Ecublens vendit ses droits, en 1291, à Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, pour 10 liv., et requit Barthélemi de Hattenberg de rendre hommage à ce prélat et à ses successeurs. Plus tard la dîme était parvenue au prioré de Villars-les-Moines. Elle fut vendue à Petermann Pavillard, à qui les habitans de Plasselb refusèrent de payer celle de foin; de là un procès en 1455. La famille Englisberg avait, en 1456, réuni les droits des Corbières, Corpastor et Vuippens sur le village de Plasselb.

Plasselb, village paroissial à une demi-lieue à l'ouest de Plaffeyen, qui contient 1 église (St.-Martin, évêque), 22 maisons, y compris 1 presbytère, et 1 détail de sel. En 1812, le gouvernement lui abandonna un bâtiment pour en faire une maison d'école.

Plasselbschlund, le, ou la *gorge de Plasselb*, est une longue vallée formant un demi-cercle au pied de la Berra du côté de l'est. Elle est partagée par l'Aergera, qui fait mouvoir quelques scieries. On y exploite aussi du bois pour le flottage sur ce torrent. Les deux

flancs de cette contrée alpestre sont tapissés de gîtes et de pâturages de montagne, et pendant la bonne saison elle est très-animée. L'espace ne nous permet pas d'insérer ici la tradition originale et plaisante du ménétrier (*das Spielmännlein*).

PLEINA, v. *Villarlod.*

PLENEFEY (*Planafaye*), 4 maisons dans la commune de St.-Sylvestre.

PLENGA, *in der*, groupe de trois maisons paroisse d'Ueberstorf.

PLETSCHA, domaine et ferme à côté de la route de Laupen, paroisse de Düdingen, hors de la porte de Berne dans la banlieue de la ville de Fribourg.

PLÖTSCHA, hameau contenant 9 maisons, dans la paroisse de Rechthalten, outre 1 à *Ober*- et 2 à *Unter*-.

PLÖTSCHA, domaine et ferme dans la paroisse de Planfayon.

POFFETSMÜHLE, 4 maisons, 1 moulin, 1 scierie et 1 moulin à poudre, maintenant abandonné, près du ruisseau du Gotteron, paroisse de Tafers.

POIDS et MESURES.

1. Les mesures linéaires, ou de longueur;
2. Les mesures carrées, ou de superficie;
3. Les mesures cubes, ou de solidité et de capacité;
4. Les poids.

La toise, reconnue par le gouvernement de Berne, est l'unité la plus usitée dans la manière de mesurer l'étendue en longueur. Dans la mesure des hauteurs l'on a suivi le pied de roi.

Cette unité est divisée en 10 pieds, le pied en 12 pouces, le pouce en 12 lignes (1).

---

(1) La *toise ordinaire* de Berne n'a que 8′, mais il paraît qu'à Fribourg (v. *Élemens du calcul*, de Mr. Chappuis, 1826, p. 261, que nous avons adoptés avec quelques corrections et adjonctions) on en a ajouté deux de plus, ou aurait-on peut-être été induit en erreur par Heldmann? (V. Schweizerische Münz-Maaß- und Gewichtskunde, 1811, 1821, p. 18, et comparez

Il faut en excepter:

1° La toise pour le mesurage du foin qui, comme à Berne, est de 6′ en tous sens.

2° A Châtel-St.-Denis, où la toise des charpentiers et des maçons est de 9 pieds.

3° A Gruyères, où deux mesures sont admises, celle qui a pour unité la toise de Berne, et une seconde qui porte 10 pieds 2 pouces 6 lignes de Berne, soit le pied de Vaud, qui a 3‴ 39/125 de plus que celui de Berne.

L'aune de

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Fribourg a | 3 pds. | 7 pouc. | 9 lign. | de Berne, | ou 525 lign. |
| Bulle | 4 - | 1 - | 2 - - | id. | ou 590 - |
| Châtel | 3 - | 9 - | 6 - - | id. | ou 546 - |
| Estavayé | 3 - | 8 - | » - - | id. | ou 528 - |
| Gruyères | 4 - | 1 - | 2 - - | id. | ou 590 - |
| Montagny | 3 - | 7 - | 2 - - | id. | ou 518 - |
| Morat (1) | 3 - | 8 - | 10 - - | id. | ou 538 - |
| Romont | 3 - | 8 - | 4 - - | id. | ou 532 - |
| Rue | 3 - | 9 - | 9 - - | id. | ou 549 - |

---

Beschreibung Bernerischer Maaße, 1821, p. 28—29). La *toise d'arpentage* est, à Fribourg, de 10, et la *petite toise* de 6′. Le pied de Berne a 10 pouces 10 lignes du pied de roi, ou 1300 secondes, de sorte que le rapport du pied de roi est de 65 à 72, ou 5 pieds 5 pouces de roi font 6 pieds de Berne. Il paraît que jadis l'on avait un pied particulier de Fribourg, puisqu'il en est question dans divers actes, mais jusqu'ici l'étalon n'a pas pu être découvert.

Par abréviation nous nous servirons, par fois, des marques suivantes: *Pied* ′. *Pouce* ″. *Ligne* ‴. *Seconde* ⁗.

(1) L'aune de Morat a 22 pouces 5 lignes, ou 1 pied 10 pouces 5 lignes, ou 269 lignes; mais comme on l'appelle Elle ou *brache*, deux *braches* font donc une *aune* ou 3 pieds 8 pouces 10 lignes, ou 538 lignes.

*Rapport de l'aune de Fribourg avec celles en usage dans les divers districts du canton.*

| *Aunes de Fribourg.* | *Aunes.* | *Endroits.* | *Aunes, endroits.* | *Aunes de Fribourg* |
|---|---|---|---|---|
| 100 . | 88 $\frac{58}{59}$ | de Bulle . . | 100 Bulle . . | 112 $\frac{8}{21}$ |
| 100 . | 96 $\frac{14}{91}$ | - Châtel . | 100 Châtel . | 104 |
| 100 . | 99 $\frac{10}{44}$ | - Estavayé | 100 Estavayé | 100 $\frac{4}{7}$ |
| 100 . | 88 $\frac{58}{59}$ | - Gruyères | 100 Gruyères | 112 [illegible] |
| 100′. | 101 $\frac{91}{259}$ | - Montagny | 100 Montagny | 98 $\frac{2}{3}$ |
| 100 . | 97 $\frac{324}{374}$ | - Morat . . | 100 Morat . . | 102 $\frac{10}{51}$ |
| 100 . | 98 $\frac{91}{133}$ | - Romont . | 100 Romont . | 101 $\frac{1}{3}$ |
| 100 . | 95 $\frac{115}{183}$ | - Rue . . | 100 Rue . . | 104 $\frac{4}{7}$ |

## *Des mesures carrées, ou de superficie.*

L'unité usuelle est tantôt la toise carrée (100 pieds), tantôt le pied carré (144 pouces). On prend même souvent la pose.

Il y a deux sortes de poses: la grande et la petite.

La grande est de 500 toises carrées ou 50,000 pieds carrés.

La petite est de 40,000 pieds carrés.

La seitorée représente la pose.

A Morat la pose est en général pour les vignes, champs, prés, forêts, etc. de 40.000 pieds carrés.

La mesure ou le bichet (*das Mäss*) contient 4.000 ′ □. 10 bichets font donc une pose ou 40.000 pieds □. L'ouvrier (*Mannwerk*) n'est pas usité à Morat; cependant il contient 5,000 ′ □, et 8 font la pose.

La toise des maçons est comptée à 100 ′ cubes.

A Estavayé la pose désigne la surface des prés, et la seitorée celle des champs et des bois. La pose est de 50,000 ′ □; on la divise par $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$, etc.

A St.-Martin, préfecture de Rue, la seitorée est de 40,000 pieds carrés.

A Montagny le 1/8 de pose, ou 625 pieds carrés, est designé par un bichet de terrain.

La chaîne d'arpentage a 50 pieds.

## *Des mesures cubes, ou de solidité et de capacité.*

### *Mesure de solidite.*

La toise cube et le pied cube servent à ces mesures. Ainsi l'exploitation des terres, la mesure des pierres, des bois de chauffage et de charpente se déterminent d'après l'une ou l'autre de ces unités.

La mesure du bois de chauffage, connue sous le nom de *toise*, doit avoir, d'après les ordonnances du canton,

hauteur . . . . . 5 pieds;
largeur . . . . . 5 id.
longueur des buches 3 id. ou 75 pieds cubes.

*Tableau des dimensions reçues dans le canton pour la mesure du bois de chauffage, connue sous le nom de* toise.

| Lieu | Dimension | Mesure | Total |
|---|---|---|---|
| (1) Fribourg, Montagny, Romont | hauteur . . . | 5 pieds; | |
| | largeur . . . | 5 id. | |
| | longueur des buches | $2\frac{1}{2}$ id. | = $62\frac{1}{2}$ pds. cub. |
| Bulle . . | hauteur . . . | 5 pieds; | |
| | largeur . . . | 10 id. | |
| | longueur des buches | 3 id. | = 150 pds. cub. |
| Châtel . . et Rue . . . | hauteur . . . | 6 pieds; | |
| | largeur . . . | 6 id. | |
| | longueur des buches | $3\frac{1}{2}$ id. | = 126 p. cubes. |
| Estavayé et Gruyères | hauteur . . . | 5 pieds; | |
| | largeur . . . | 10 id. | |
| | longueur des buches | à volonté ou indéterminée. | |

Morat, 6 pieds en tout sens, ou 216′ □.

---

(1) A Fribourg on se sert aussi de la toise bernoise de 6 pieds de haut, 5 pieds de large et 3 pieds et demi longueur des buches. (6.5.3 1/2 = 105′ □).

### *Rapport de la toise de Fribourg avec celle de Berne et des autres districts du canton.*

| *Toises de Fribourg.* | *Toises de* | *Toises de* | *Toises de Fribourg.* |
|---|---|---|---|
| 100 . | 59 $\frac{11}{21}$ de Berne | 100 de Berne . | 168 |
| 100 . | 41 $\frac{2}{3}$ de Bulle . . | 100 de Bulle . . | 240 |
| 100 . | 49 $\frac{38}{63}$ de Châtel. | 100 de Châtel . | 201 $\frac{3}{5}$ |
| 100 . | 100 de Montagny et Romont | 100 de Montagny et Romont | 100 |
| 100 . | 49 $\frac{38}{63}$ de Rue . . | 100 de Rue . . | 201 $\frac{3}{5}$ |
| 100 . | 28 $\frac{101}{108}$ de Morat | 100 de Morat . | 345 $\frac{3}{5}$ |

(1)

### *Des mesures de capacité.*

Les mesures qui servent à mesurer les grains sont: le muid, le sac, le bichet, le quarteron, l'émine.

### *Tableau pour les mesures de grains avec leur rapport au quarteron de Fribourg; — le poids du quarteron rempli d'eau, de 16 onces à la livre, et sa contenance en pouces cubes bernois.*

| *Districts.* | *Division des mesures.* | *En quart. de Fribourg.* | *Poids du Quarteron* | *Contenance du quarteron.* |
|---|---|---|---|---|
| Fribourg | 1 sac à 8 bichets . | 16 | | |
| | 1 bichet . . | 2 | | *pouc. cub.* |
| | 1 quarteron | . . . | 252 | 547 (2) |
| Bulle . . | 1 sac à 5 bichets . | 17 $\frac{1}{7}$ | | |
| | 1 bichet 2 quarterons | | | |
| | 1 quarteron | 1 $\frac{5}{7}$ | 470 $\frac{31}{36}$ | 932 |
| Châtel . | 1 sac à 4 bichets . | 17 $\frac{2}{7}$ | | |
| | 1 bichet 2 quarterons | | (3) | |
| | 1 quarteron | 1 $\frac{9}{56}$ | 622 $\frac{11}{18}$ | 1201 |

(1) Estavayé et Gruyères ayant la longueur des buches à volonté, il ne peut pas y avoir de rapport.

La toise de foin a en tous sens, ou en hauteur, largeur et longueur ou profondeur 6 pieds, en tout 216 pieds cubes.

(2) Les fractions laissées de côté. (3) Eau de rivière.

| *Districts.* | *Division des mesures.* | *En quart. de Fribourg.* | *Poids du quarteron.* | *Contenance du quarteron.* |
|---|---|---|---|---|
| Estavayé | 1 sac à 6 bichets . | 16 | | |
| | 1 bichet 2 quarterons | | (1) | pouc. cub. |
| | 1 quarteron | $1\frac{1}{3}$ | $354\frac{3}{8}$ | 750 |
| Gruyères | 1 sac à 5 bichets . | $16\frac{4}{7}$ | | |
| | 1 bichet 2 quarterons | | | |
| | 1 quarteron | $1\frac{5}{7}$ | $462\frac{129}{133}$ | 924 |
| Montagny | 1 sac à 8 bichets . | 16 | | |
| | 1 bichet 2 quarterons | 2 | | |
| | 1 quarteron | — | 252 | 547 |
| Morat (2) | 1 sac à 5 bichets . | 16 | | |
| | 1 bichet 2 quarterons | | | |
| | 1 quarteron | $1\frac{3}{5}$ | 402 | 872 |
| Romont(3) | 1 sac à 5 bichets . | $17\frac{1}{7}$ | | |
| | 1 bichet 2 quarterons | | | |
| | 1 quarteron | $1\frac{5}{7}$ | 461 | 916 |
| Rue . . | 1 sac à 6 bichets . | $17\frac{22}{38}$ | | |
| | 1 bichet 3 quarterons | | | |
| | 1 quarteron | $14\frac{43}{98}$ | 396 | 804 |

*Rapport du sac de Fribourg avec ceux des autres districts du canton.*

| *Sacs de Fribourg.* | *Sacs de* | *Sacs de* | *Sacs de Fribourg.* |
|---|---|---|---|
| 100 . | $93\frac{1}{3}$ de Bulle . . | 100 de Bulle . . . | $107\frac{1}{7}$ |
| 100 . | $92\frac{68}{71}$ de Châtel . | 100 – Châtel . . | $103\frac{1}{31}$ |
| 100 . | 100 d'Estavayé . | 100 – Estavayé . | 100 |
| 100 . | $96\frac{16}{29}$ de Gruyères | 100 – Gruyères . | $103\frac{4}{7}$ |
| 100 . | 100 de Montagny | 100 – Montagny | 100 |
| 100 . | 100 de Morat . . | 100 – Morat . . | 100 |
| 100 . | $96\frac{16}{29}$ de Romont | 100 – Romont . | $103\frac{4}{7}$ |
| 100 . | 92 716/[illegible] de Rue . . | 100 – Rue . . . | $107\frac{131}{193}$ |

(1) Le muid d'Estavayé et de Montagny au-delà de la Broye contient 4 sacs; en-deçà de la Broye il n'en contient que 3.
(2) 10 bichets de Morat font le sac ou 8 bichets de Fribourg.
(3) Le sac de Romont est inférieur de 1/3 de quarteron à celui

### Des mesures pour les liquides.

Fribourg. Estavayé. Montagny Romont. Rue . . . } Ce sont le char, la brante, le pot, la chopine. Le char contient 16 brantes, la brante 25 pots, et le pot 4 chopines, ainsi le char contient 400 pots.

Bulle . . Gruyères } Le char a 14 setiers, le setier 18 pots, ainsi le char contient 252 pots.

Châtel. . } A Châtel il n'est question que du pot, qu'on appelle grande ou double mesure.

*Tableau du rapport du pot des divers districts du canton comparé avec ceux de Berne et Fribourg, ainsi que sa contenance en pouces cubes bernois, et son poids en onces, de 16 à la livre, d'eau distillée.*

| | *Contenance du pot en pouces cubes.* | *Poids du pot de 16 onces à la livre.* |
|---|---|---|
| A Fribourg (1) le pot est du 7 pr. 0/0 plus faible que celui de Berne; ainsi 100 pots de Berne font 107 pots de Fribourg, et celui-ci . . . . . . . | $84\frac{68}{321}$ | $51\frac{1}{2}$ |
| à Bulle 100 pots font 164 ($163\frac{57}{61}$) pots de Berne, ou $175\frac{65}{61}$ de Fribourg, ou dans un rapport plus simple 244 pots de Bulle font 400 pots de Berne, ou 428 de Fribourg: | | |
| Le pot de Bulle . . . . . . . . . . | $152\frac{576}{583}$ | $90\frac{5}{18}$ |

de Bulle, de manière qu'au-lieu de 17 1/2 quart. de Fribourg, il ne doit avoir que 16 quarterons 4/7e; de sorte que 100 sacs de Fribourg doivent faire 96 sacs, 5 quart. 4/7e de Romont, mais on n'est pas encore entièrement d'accord à cet égard.

(1) Le pot de Fribourg est large 5'', profond 4'' 3''', ce qui donne:

```
large    5''
profond  4'' 3'''
         ---------
         20
          1   3
         ---------
         21'' 3'''
         ---------
         25
          4'' 3'''
         ---------
         100
          6'' 3'''
         ---------
         106'' 3'''; 15 1/2 pots font juste 1 pied cube.
```

| | Contenance du pot en pouces cubes. | Poids du pot de 16 onces à la livre. |
|---|---|---|
| à Châtel 100 pots font 160 pots de Berne, ou 171 $\frac{1}{7}$ de Fribourg : | | |
| Le pot de Châtel . . . . . . . . . | 149 $\frac{103}{325}$ | 97 $\frac{5}{9}$ |
| à Estavayé (1) 100 pots font 98 pots de Berne, ou 104 de Fribourg : | | |
| Le pot d'Estavayé. . . . . . . . | 90 $\frac{234}{325}$ | 53 $\frac{1}{13}$ |
| à Gruyères 100 pots font 149 $\frac{1}{7}$ pots de Berne, ou 159 $\frac{4}{7}$ de Fribourg : | | |
| Le pot de Gruyères . . . . . . . . | 139 $\frac{28}{65}$ | 86 $\frac{1}{13}$ |
| à Montagny comme à Fribourg. | | |
| à Morat (2) 100 pots font 120 pots de Berne, ou 128 $\frac{4}{7}$ de Fribourg : | | |
| Le pot de Morat . . . . . . . . . | 111 $\frac{321}{325}$ | 64 |
| à Romont 100 pots font 97 $\frac{3}{7}$ pots de Fribourg : | | |
| Le pot de Romont . . . . . . . . | 85 $\frac{8}{13}$ | 56 $\frac{1}{13}$ |
| à Rue 100 pots font 99 pots de Berne, ou 106 pots de Fribourg : | | |
| Le pot de Rue. . . . . . . . . . | 91 $\frac{245}{351}$ | 54 |

*Rapport du pot de Fribourg avec ceux de Berne et des autres districts du canton.*

| Pots de Fribourg. | Pots de | Pots de | Pots de Fribourg. |
|---|---|---|---|
| 100 font | 93 $\frac{49}{107}$ de Berne . . | 100 de Berne . . | 107 |
| 100 - | 57 $\frac{1}{107}$ - Bulle . . | 100 - Bulle. . . | 175 $\frac{21}{81}$ |
| 100 - | 58 $\frac{63}{214}$ - Châtel. . | 100 - Châtel . . | 171 $\frac{1}{7}$ |
| 100 - | 96 $\frac{2}{13}$ - Estavayé . | 100 - Estavayé . | 104 |
| 100 - | 62 $\frac{443}{799}$ - Gruyères | 100 - Gruyères . | 159 $\frac{4}{7}$ |
| 100 - | 100 - Montagny | 100 - Montagny. | 100 |
| 100 - | 77 $\frac{283}{321}$ - Morat . . | 100 - Morat . . | 128 $\frac{4}{7}$ |
| 100 - | 102 $\frac{38}{61}$ - Romont . | 100 - Romont . | 97 $\frac{3}{7}$ |
| 100 - | 94 $\frac{18}{53}$ - Rue. . . | 100 - Rue . . . | 106 |

(3) *V. d'autre part.*

(1) A Estavayé le pot a 53 onces et 216 grains poids de marc ou eau de ruisseau. Le char contient 400 pots ou 16 brantées, chacune de 25 pots. Ce n'est guère que dans les vendanges qu'on compte par brantées.

(2) Le pot de Morat a 138 1/2 pouces cubes;

## *Les poids.*

Les poids employés dans ce canton sont: le quintal, la livre, l'once, le loth, le gros, le denier, le grain.

| | |
|---|---|
| Fribourg(1) et Montagny: | Le quintal fait 100 livres;<br>la livre poids de fer est de 17 onces;<br>la livre poids de marc de 16 onces;<br>la livre de pharmacie de 12 onces;<br>l'once se divise en 8 gros;<br>le gros en 3 deniers;<br>le denier en 20 grains. |
| Bulle: | Le quintal fait 100 livres;<br>la livre 17 onces ou 34 loths. |
| Châtel: | Le quintal fait 100 livres;<br>la livre est de 17 onces pour les fromages et de 18 onces pr. les autres marchandises. |
| Estavayé: | Le quintal fait 100 livres;<br>la livre est de 17 onces;<br>l'once de 576 grains. |
| Gruyères: | Le quintal est de 100 livres;<br>la livre de 17 onces. |

le septier (*Gelte*) contient 7 pots;
la Brante (*Brænte*) 20 pots;
le muid (*Saum*) 100 pots;
4 pots de Morat font 5 pots de Fribourg; ou 100 = 125;
5 pots de Morat font 6 pots de Berne; ou 100 = 120.

(3) 400 pots de Berne ou 425 pots de Fribourg font mesure de Corbières 297 pots;
1 pot de Corbières fait 1 pot 1/4, 1/16 et 1/72 de Fribourg, soit 1 pot 1/4 et 3 verres;
1 pot de Bulle fait 1 pot 1/6 1/24 de Corbières;
246 pots de Bulle, soit le char, font 297 pots de Corbières;
246 pots de Bulle font 400 pots de Berne.

(1) Par ordonnance du dimanche après la St.-Laurent, 1364, la livre a été fixée à 17 1/2 onces; le paquet de laine à 7 1/2 livres, et le poids subtil à 10 1/2 onces de marc, sous l'amende de 20 sols Laus.; et le 5 juin 1668, à 17 1/8 d'onces. poids de France ou de marc. sauf pour la monnaye et les pharmaciens, mais depuis long temson ne la compte qu'à 17 onces.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Morat: (1) | Le quintal 100 livres; | | |
| | la livre de 17 onces. | | |
| Romont: | Le quintal de 100 livres; | | |
| | la livre | . . | 17 onces; |
| | l'once | . . | 2 loths; |
| | le loth | . . | 4 gros; |
| | le gros | . . | 3 grains. |
| Rue: | Le quintal | . | 100 livres; |
| | la livre | . . | 17 onces; |
| | l'once | . . | 4 loths. |

*Cependant, plusieurs commerçans donnent le poids suivant à la livre:*

| | | |
|---|---|---|
| Fribourg: | . . . | 17 onces 1/3. |
| Bulle: | . . . . | 17 — 1/8. |
| Romont et Estavayé: | . . . | 16 |

---

Comme depuis quelques années l'on s'occupe dans quelques cantons occidentaux de la Suisse d'introduire une uniformité des poids et des mesures, dont le besoin se fait sentir de jour en jour, et comme les cantons de Fribourg et de Vaud sont réciproquement enclavés, nous croyons devoir placer ici les *poids* et *mesures* de ce dernier.

L'unité fondamentale des poids et mesures est le *pied*.

*Mesures linéaires.*

Le pied est divisé en 10 pouces;
le pouce — — en 10 lignes;
la ligne — — en 10 traits.
La toise courante contient 10 pieds.
L'aune est de 4 pieds;
on la divise en 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, et 1/3, 1/6, 1/12.

---

(1) A Morat la livre est égale à celle de Berne, c'est-à-dire qu'elle a 17 onces poids de marc, ou 9792 grains. Autrefois elle avait 17 1/2 onces.

*Mesures de superficie.*

La pose est divisée en 10 fossoriers (ouvriers);
le fossorier — en 5 toises carrées;
la toise contient 100 pieds carrés.

*Mesures pour les solides.*

1°. Pour les constructions, les fouilles, l'exploitation des carrières, etc., on se sert de la toise de 1000 pieds cubes.

2°. Pour les fourrages et les bois de chauffage, on se sert de la toise de 125 pieds cubes. Lorsque cette toise s'applique au bois de chauffage, on l'appelle moule.

*Mesures de capacité.*

1°. Pour les matières sèches, on a le quarteron, qui contient 500 pouces cubes; il se divise en 10 émines de 50 pouces cubes; l'émine se divise en 10 copets de 5 pouces cubes; 10 quarterons font un sac; 10 sacs font 1 muid.

2°. Pour les liquides, on a le pot, qui contient 50 pouces cubes; il se divise en demi pot, quart de pot, verre.

Dix verres font un pot; 10 pots font un broc (brochet); 3 brocs font un setier; 16 setiers font un char.

*Mesures de pesanteur.*

La livre est égale au demi-kilogramme français; elle se divise en 16 onces; l'once se divise en 8 gros; le gros se divise en 72 grains; cent livres font un quintal.

*Rapport du pot Vaudois avec celui de Berne.*

99 pots Vaudois font 80 pots de Berne; 495 pots Vaudois font 400 pots de Berne.

---

PONNENDORF, v. *Pont-la-ville.*

PONT, petit hameau de la paroisse d'Avry, préfecture de Farvagny, qui avec celui de Villars contient 166 poses de prés, 318 de champs, 91 de bois, et 29 pâ-

quiers, et séparément 178 habitans, 4 maisons ou fermes, 1 maison de campagne, 1 moulin, 1 scierie et divers bâtimens, ainsi que les masures de l'antique château de Pont-en-Ogoz, situé avantageusement sur un rocher, baigné par la Sarine, dont l'on voit encore une partie de la tour principale (1). La baronie de Pont est ancienne; Rodolphe de Pont vivait en 1139, et Wilhelm et Othon existaient en 1180. En 1271, Henri et Aymo, co-seigneurs de Pont, frères, vendent leur part de dîme de Bussens à Rodolphe d'Ecublens, donzel, pour 61 liv. Les mêmes confirment une donation faite à l'abbaye d'Hauterive par leur père Guillaume et leur mère Marguerite, 1275. Robert, un autre fils du même, la confirme également en 1299, ainsi que sa femme Willereta, et l'affecte sur des terres à Rueyres (St.-Laurent). Rodolphe de Pont, donzel, frère de Borcard et de Pierre, ce dernier moine à Hauterive, fait une donation dans ce monastère, 1330. Guillaume, comte de Namur, et Catherine de Savoye, sa femme, vendent à Aymo, seigneur de Bossonnens, le château de Pont, avec des terres et ténemens, ainsi que la moitié de la juridiction, pour 800 liv., sous l'approbation d'Amédée, comte de Savoye, 1363. Johanetta de Bottens, veuve de Girard de Corbières, vend, au nom de ses enfans, ses droits et franchises sur cette baronie à François, co-seigneur de Pont, 1387. En 1392, l'on trouve Rodolphe de Pont, donzel, qui de concert avec Amphilésie, sa femme, Catherine, religieuse à Estavayé, Marguerite, nonne à la Maigrauge, Isabelle, femme de Marmet de Rueyria, donzel, et de son beau-frère, Marmet de Corpastour, et d'autres, vend à Marmet de Chastel, de Fribourg, ses terres et possessions situées à Britignye de Fossa et Freydeville, paroisse

(1) Dans le 15e siècle le hameau de Pont avait de 15 à 20 maisons; près des masures du château l'on voit encore la petite chapelle de St.-Théodule.

de Treyvauz, 1392. Guillaume de Menthon était co-seigneur de Pont-en-Oge, en 1426, par sa femme Guillermette, fille de Rodolphe de Langino. Une sentence arbitrale de l'an 1444 fait connaître qu'alors Pierre Major était co-seigneur de Pont. A la réquisition de Jean Chappuis, procureur, et Jean Allemand, agissant au nom de la ville de Romont, Guillaume de Menthon, Pierre Major, Guido de Prés, donzel, co-seigneurs de Pont, reconnaissent et affirment que certains hommes de Farvagnie et de Granges ou Posat, sont du ressort de Romont, et obligés d'aider à l'entretien des fortifications de la ville, 1446. Louis de Challant, seigneur de Villarsel, fait un échange avec Bernard de Menthon, baron de Pont, 1457. François, comte de Gruyères, rend une sentence arbitrale entre Bernard de Menthon, seigneur de Pont, et Jean Martin, représentant de la ville de Romont, au sujet des hommes de la baronie de Pont qui sont ressortissans de Romont et qui doivent contribuer à l'entretien des fortifications de la ville, 1461. L'an 1442, le gouvernement de Fribourg avait emprunté pour le compte de Georges de Saluces, évêque de Lausanne, la somme de 1,900 fl. d'Else de Wigkersheim, veuve de Conrade de Mühlheim. Ce prélat ayant acquitté ce capital au bout de 5 ans, il fut prêté aux frères Jacques et Guillaume de Challant, sous l'hypothèque des châteaux de Châtel et de Vuissens. Les débiteurs n'ayant pas remboursé cette somme dans le terme convenu, les Fribourgeois s'emparèrent à main armée de ces deux châteaux vers l'an 1460. Alors intervint Bernard de Menthon, beau-fils de Guillaume de Challant, qui se constitua principal débiteur, et donna son château de Pont pour hypothèque, 28 février 1464, ce que Louis, duc de Savoye, approuva le 28 mars suivant. Le 8 mai de la même année, le sire de Menthon vendit au Conseil de Fribourg des cens pour 95 fl. d'or, sous le cautionnement de Guillaume de Balma (de la Beaulme), seigneur

d'Attalens et d'Illens, et l'hypothèque spéciale des biens du débiteur et de son château de Pont, avec le bénéfice de réemption (rachat) dans le terme de 10 ans. Bernard de Menthon mourût sans enfans. Son frère Antoine, seigneur de Châtel et de Vuissens, qui l'hérita, avait déjà vendu la baronie de Pont au gouvernement de Fribourg, en 1482, pour la somme de 1600 flor. de Savoye, à 12 s. de Lausanne. Pont fut le premier baillage de cette république, admise dans la Confédération helvétique une année auparavant. Plus tard, la résidence du bailli fut transférée à Farvagny, (v. cet art.); mais le nom primitif resta long-tems à cette préfecture. En 1573 et 1578, il était défendu dans le baillage de Pont, sous moitié amende, de mener des chevaux et poulains, quoiqu'attachés à une chaîne, dans les fins, avant que la dernière gerbe soit levée. Déjà en 1592, il est question du vieux château de Pont, où le Conseil permet à Jean Cosandey de prendre des pierres. Ceux de Pont renoncent au *coutumier de Vaud*, qu'ils avaient voulu adopter, pour être régi par la *municipale de Fribourg*, 9 mars 1655.

Pont, village à 8 lieues de Fribourg dans la paroisse de St.-Martin, préfecture de Rue, contenant 143 poses de prés, 159 de champs, 115 de bois, 7 pâquiers de pâturages, 122 habitans, 12 maisons, 1 moulin, 1 scierie, divers petits bâtimens; aux Recors, 3; ès-Chaussiez, 2, et au Praz-bi-Jean, 1 maison. En 1553, François de Gruyères était co-seigneur de Pont, paroisse de St.-Martin de Vaud. Jean Brayer, banneret de Romont, cède à l'Etat de Fribourg, en payement de la somme de 1,560 écus, ses cens directs dans la seigneurie de Pont, 1627.

Pont-dessous ou des-Ponts, v. *Vaulruz*.

Pont, au, petit hameau contenant 6 maisons, près d'Epagny au-dessous de Gruyères.

Pont-la-ville, (*Pontio-villæ*, *Ponnen*- et *Bonnendorf*), village paroissial de la préfecture de Cor-

bières et du décanat de St.-Maire, contenant 296 poses de prés, 454 de champs, 10 de bois et 64 pâquiers de pâturages, 299 habitans, et 81 bâtimens, assurés pour 57.900 frs. Dans le village on trouve 1 église (Notre-Dame de naissance), 1 cure et 6 maisons, y compris 1 auberge; 1 à la Motta; 2 vers-le-Pont; 1 et 1 moulin, 1 boulangerie et 1 scierie à La-Sala; 2 maisons à Pelevuet; 4 sur Momont; 1 sur Montbut; 1 à la Dola; 1 au Pralet; 3 à Mallamollié; 3 à Longecuva; 1 moulin au Montlevet; 2 maisons en Gotta; 2 à Muélera; 4 à La-Pras; 1 au Petit-Villars; 1 au Grand-Praz; 3 au Fossard; 3 ès-Entoz, 4 au Maret-Fossard; 1 à Villars; 1 à Froideville; 1 sur-les Charrières; 1 en la-Fin; 6 à Bertigny; 1 à la-Bora; 1 au Maret-du-Montlevet; 1 au Praz-Bourret; 1 au pont-de-Tusy, ainsi qu'un châlet et 1 grenier; et 1 au Praz-d'Avaux, avec 5 châlets, outre 9 autres sur quelques gîtes.

Rodolphe de Sionevey (Syneveis, Senevei) ayant, du consentement de son tuteur Joseph de Sionevey, vendu à son frère Richard un franc aleu et des cens fonciers à Pont-la-ville, celui-ci lui reconnaît le droit de rachat, sous le sceau de Guillaume de Genève, bailli de Vaud, 1445. Jadis la collature de l'église appartenait au couvent d'Humilimont, mais depuis sa suppression elle parvint au chapitre de St.-Nicolas; cependant le gouvernement nomma Claude Odin curé, en 1591, et confirma ceux que les chanoines lui présentèrent en 1620 et 1643. Depuis le village on voit encore les ruines du château de La-Roche; mais ce qu'il offre de plus remarquable c'est le pont jetté sur la Sarine et appelé pont de Tusy ou Tugy, du nom d'une gîte voisine, ou vulgairement du diable, et qui soit par son assise sur des blocs énormes de poudingues, soit par son encadrement fait un effet très-pittoresque. Ces poudingues, qui forment une masse prodigieuse sur la rive gauche de la rivière, sont les mêmes que ceux qu'on voit depuis le Désaley

jusqu'à Vevey, et dont on retrouve seulement des traces dans le Gouggisberg (1).

Les amateurs des traditions populaires relatives à ce pont, pourront les lire dans les *Alpenrosen* (1824, p. 54 — 57); mais elles sont, en partie, les mêmes que celles du fameux *Pont du diable* sur la route du St.-Gothard. Il est déjà question de ce pont en 1570, 1571, 1650, 1655, 1719 et 1722, au sujet de son établissement et entretien, à quelle époque le Conseil de Fribourg rendit plusieurs sentences entre des communes voisines qui n'étaient pas d'accord.

PONTAUX, (*Ponthaux*, *Pontau*, on prononce *Pontaou*), village et commune qui, réuni avec Prez, Corserey, Noréaz, Nierlet et quelques autres petits hameaux, forme une paroisse de l'arrondissement de Fribourg; mais avant 1817 Pontaux faisait partie de celui de Montagny. Ce village contient une église, (St.-Maurice), que le curé dessert avec celle de Prez, 20 habitations, 1 forge, 1 détail de sel, et divers petits bâtimens, ainsi que des maisons champêtres; au Crochel, 1; à la Planche, 1; à la Graou, 3, et aux Veaux, 2. Le territoire de cette commune se compose de 273 poses de prés, 387 de champs et 180 de forêts. Comme par les legs fait à la chapelle de Pontaux il résultait que ce village appartenait à la paroisse de Prez, ses habitans furent condamnés à acquitter à la cure du dernier lieu les droits accoutumés (8 octobre 1573). Les communiers de Pontaux qui possédaient une église, s'étant plaint qu'on les forçait à contribuer aux réparations de celle de Prez, une sentence de l'ordinaire les condamna à payer 250 liv. pour cette bâtisse (11 nov. 1591 et 26 sept. 1595) (2). Le 29 janvier 1592, le bailli de Montagny fut autorisé à céder aux habitans de Pontaux la moitié de la

---

(1) V. *Studer*, Monographie der Molasse, p. 111 et 116.

(2) La chapelle nouvellement réparée a été bénie, le 20 octobre 1816, par Msgr. l'évêque Pierre-Tobie Yenni.

redevance annuelle, connue sous la dénomination de *blé de four*, s'ils voulaient donner la somme de 40 écus pour rebâtir le *four bannal* (1).

PONTENAGE, *droit de*, v. *Brucksommer.*

PONTENAGES, v. *bureaux*.

PONTELS, (*Buntels*), hameau, paroisse de Düdingen, sur la route de Laupen, où l'on trouve 9 habitations champêtres et 1 chapelle (Ste.-Catherine).

POPLERA, *in der*, maison isolée, par. de Giffers.

PORCHY, au, nom de deux maisons champêtres, commune de la Joux (Rue).

PORCEL, v. *Porsel.*

PORSEL, (*Porcel*), paroisse de la préfecture de Rue et du décanat de St.-Henri, composée des communes de Porsel et Bouloz, et contenant 364 poses de prés, 844 de champs, 116 de bois, 10 pâquiers de pâturages, 391 habitans, et 85 bâtimens, assurés pour 44,350 frs.

PORSEL, (*Porcel*), village paroissial près de Rue à environ 8 lieues de Fribourg, contenant 246 poses de prés, 327 de champs, 65 de bois, 203 habitans, 1 église (St.-Gorgon), dont la paroisse a la collature, 1 presbytère, 31 maisons, 1 auberge, 1 moulin et 1 scierie; aux Bois, 1 maison; au Bi-Praz, 3 maisons, 1 moulin et 1 scierie; au Champ-Didier, 1 maison; à Tassoneires, 2; ès-Chapalettés, 1; aux Troncs, 1; aux Murailles, 1, et en tout divers petits bâtimens.

La maison d'Illens possédait le fief de Porsel, 1393. Jean Taconat, de Porsel, reconnaît en faveur de Pierre et Aymo de Prés, 1466. En 1584, il fut décidé que ceux de Porsel devaient eux-mêmes bâtir leur chapelle, mais qu'ils pouvaient inviter le curé de St.-Martin à leur accorder un secours. En 1759, les sociétés des carabiniers de Porsel et Pont se séparèrent, et en 1768 le gouvernement accorda un secours en

---

(1) Cette redevance féodale a été déclarée rachetable par les lois du 18 janvier 1804, art 12, et du 14 mai 1805, art. 1 et 2.

bois au meunier du premier lieu pour réparer son moulin.

Port, au, 3 maisons, commune de Chésallès, paroisse d'Ependes, et 1 au Port-d'Avos.

Port-Alban, hameau au bord du lac de Neuchâtel, vis-à-vis de cette ville, contenant 2 auberges (1), 17 maisons, 4 petits bâtimens, un sous-bureau de péage, dépendant de celui d'Estavayé, 1 poste de gendarmerie et 1 bureau de péage pour les boissons. Cet endroit, qui est de la paroisse de St.-Aubin et de la préfecture de Montagny, est remarquable par son port, d'où part journellement une quantité de grandes barques qui transportent à Neuchâtel et en rapportent les marchandises de toute espèce, expédiées par les négocians, ce qui le rend très-vivant. La distance de Fribourg est de 5 lieues. De Port-Alban à Neuchâtel on paye pour la traversée du lac, pour 2 personnes et 1 ou 2 quintaux d'effets, 20 à 25 btz., et avec voiture et chevaux 40 à 60 btz.; mais il n'existe point de tarif, et les prix varient selon que le temps est agité ou calme, (v. *Neuchâtel*, lac de). Le 31 janvier 1695, le lac étant gelé, Nicolas Heinzely, Jean Pury, confiseur, et Abram Roux, charpentier, arrivèrent à pied de Neuchâtel à Port-Alban, et y retournèrent le lendemain matin. Ils comptèrent les pas, trouvèrent que le nombre était de 11,440, et firent leur rélation aux quatre Ministraux (magistrats); qui leur donnèrent une bazoire pour boire un coup.

Port-Alban, (*Poraban* en 1282, et encore *Pouraban* en patois actuel), hameau de la paroisse de Carignan, préfecture de Montagny, contenant, y compris Carignan, 66 poses de prés, 333 de champs, 1 de forêt, 5 de pâturages, 113 habitans; à Port-Alban-dessus

(1) Le 4 avril 1585, le gouvernement accorda 4 chênes et 10 sapins pour bâtir une auberge, et ordonna, le 28 juillet 1595, que la commune devait réparer la chapelle de St.-Jacques, qui appartenait aux chanoines de Lausanne, mais qui n'existe plus.

5 maisons, et à Port-Alban-dessous 17 maisons et 5 granges. Ce dernier endroit n'est séparé que par un chemin vicinal de celui où est situé le port. Jean ffeu Nicod de la vigne vend, en 1496, à Jean Griset, bourgeois et marchand d'Estavayé, la dîme de Delley et Portalban et quelques cens en grains à Vallon. En 1501, ce titre fut cédé au gouvernement de Fribourg. L'an 1506, Humbert de la Molière, écuyer, seigneur de Font, vendit au Conseil de Fribourg la seigneurie de Portalban, de la paroisse de Dompierre-en-Vuilly (actuellement Carignan), pour le prix de 1,200 livres de Fribourg. Le même Conseil demanda, en 1534, satisfaction au duc de Savoye pour une lésion de juridiction commise à Port-Alban, dont le fief dépendait du château de Chenaux ou d'Estavayé.

Porterie, la, était une redevance féodale, d'après laquelle les comptes de Gruyères percevaient pour le pont de la Cluse près de la Tinna de chaque feu à Broc un cens d'une gerbe de froment et 1 denier, et des autres villages, à l'exception d'Attalens, 1 bichet d'avoine, (grosses de 1516 et 1556). En 1562, le gouvernement acheta la porterie de Gruyères d'un Bon Morand pour le prix de 500 liv. et un honoraire de 6 écus.

La ville de Romont percevait pour la porterie, de chaque bourgeois résidant 1 den., et de chaque bourgeois externe 1 gerbe de froment annuellement.

Porte de Berne, v. *Berne*.

Ports, les, ouverts au commerce avec l'extérieur soit pour l'importation, soit pour l'exportation, sont: 1°. Ceux d'Estavayé et Port-Alban sur le lac de Neuchâtel; 2°. ceux de Morat et de Montillier sur le lac de Morat. Pour les communications journalières et le transport des produits du sol destinés aux marchés des lieux voisins, tant dans l'intérieur que hors du canton, on a encore désigné les ports de Cheires, Font et Forel sur le lac de Neuchâtel, et les divers

ports du Vuilly sur le lac de Morat. Ces derniers peuvent aussi être utilisés pour le commerce avec l'extérieur, moyennant que les objets, importés ou exportés par ces ports, acquittent les droits de péage à leur passage à Sugiez (1).

Posat (*Poja*), village et commune de la paroisse et préfecture de Farvagny, très-agréablement situé sur une hauteur, contenant 47 poses de prés, 215 de champs, 104 de bois, 82 habitans, 1 chapelle (Ste.-Marie, vierge), dont le collége de St.-Michel a le patronage, 1 presbytère, 13 maisons, 1 auberge, 1 forge et 3 granges. Près de ce village ou jouit d'une très-belle vue, et les amateurs et connaisseurs de la chasse aux alouettes font un éloge très-particulier de la situation avantageuse d'un emplacement propre à leurs exploits. L'an 1310, Posat fut vendu aux moines d'Humilimont. Malgré les représentations de l'abbé de Marsens, les étrangers devaient payer l'entrage au gouvernement, 1578. En 1589, un incendie consuma quelques maisons à Posat; et en 1663, ses communs furent séparés d'avec ceux de Grinilles (Grenilles), une difficulté ayant déjà eu lieu avec cette commune en 1582, au sujet du droit de glandage, coupage et pâturage dans le lieu appelé Dessous-Vursy, qui paraît avoir donné lieu à un conte populaire, d'après lequel on était sur le point de guerroyer des deux côtés, mais que les Fribourgeois étant intervenus à main armée, au nombre de 484 et à 5 sols de solde par jour, la paix fut le résultat d'un arbitrage (2). On trouve près de Posat une fontaine, que les habitans de la contrée regardent encore, en partie, comme miraculeuse pour la guérison de diverses maladies.

Posieux, village et commune de la paroisse d'Ecuvillens sur la route de Bulle, à 2 lieues sud-ouest de

---

(1) V. arrêté du 22 août 1823, *Bulletin des lois*, t. X, p. 53.
(2) V. *Etrennes fribourgeoises*, p. 97, art. *Grenilles*.

Fribourg, et contenant 14 maisons, 1 auberge, 1 forge, 1 séchoir pour le lin et le chanvre, 1 four, 1 grange et 1 grenier; et Vers-le-Bois, 1 habitation champêtre.

POSTES DE GENDARMERIE, v. ce dernier article.

POSTES, bureaux de, v. *Bureaux*.

POYA, (*Poyaz*, *Poïa*), en celtique une montée, en allemand *Schür-Scheuerberg*, très-belle maison de campagne et 3 fermes hors de la porte de Morat. Depuis la terrasse on jouit d'une vue variée, ainsi que depuis la *haute croix* qui est au-dessus, où dans le 17e siècle on enterra les personnes mortes de la peste.

POYET, au, 2 maisons champêtres, commune de la Joux (Rue).

PRACHABOUD, groupe de 3 maisons près du Pâquier, paroisse de Gruyères.

PRÆDERWAHN, 2 fermes, paroisse de Giffers.

PRAGOZ, en, 6 maisons, 1 scierie, 1 huilerie et 1 grange, paroisse de Domdidier.

PRALETTE, (*Praletta*), maison de campagne et ferme dans un vallon sur la rive droite de la Gerine, paroisse de Marly.

PRAMONTHAUX, 2 fermes près du lac de Lussy (v. cet art.), paroisse de Châtel-St.-Denis.

PRARATOUD, (*Prarastod*), hameau et commune de la paroisse de Surpierre, contenant 74 poses de prés, 256 de champs, 150 de bois, avec Sensuis 72 habitans, et seul 10 maisons et 5 bâtimens divers. Perrod Fierrin, de Prarastod, obtint l'abergement de trois poses dans le Grand-Bois.

PRAROMAN, dont on a fait en latin *Prato-Romano* (?), en allemand *Perroman*, paroisse à l'est de Fribourg et de sa préfecture, du décanat de St.-Maire, est divisée en 6 communes, qui sont: Praroman, Bonnefontaine, Oberried, Montévraz, Chenauva et Montécu, et qui contiennent en tout 523 poses de prés, 1,145 de champs, 705 de forêts et 187 de pâturages; 862 âmes, et 274 bâtimens assurés pour 205,750 frs. Le gouvernement a la collature, et le chapelain est

nommé par la paroisse, qui est filiale de celle d'Ependes. Le 1er juin 1556, il fut décidé, que, selon l'usage et d'après des fondations, le curé d'Ependes devait dire une messe à Praroman les mecredis et vendredis de chaque semaine, et percevoir à cet effet les cens, dîmes et prémices.. Pierre Kämmerling (Kamerling), qui possédait un domaine à Montévraz, paroisse d'Ependes, fut dispensé, le 22 avril 1578, de contribuer à l'entretien de la chapelle ou église de Praroman. Le 1er décembre 1644, non-seulement Praroman et les communes qui en dépendent furent détachées de la paroisse d'Ependes, pour être érigées en paroisse particulière, mais l'on décida encore, que la dîme de Praroman, les cens de Sonnenwyl et de Chenauvaz (Zinnauvaz), ainsi que les prémices et novales, que le bénéficier d'Ependes percevait jusqu'ici, devait à l'avenir l'être par le nouveau curé (22 déc. Rodolphe Vionet). En 1569 et 1679, le gouvernement avait accordé quelques plantes de bois de sapin et de chêne pour réparer l'église et le clocher. Une famille, qui porte le nom de Praroman, a fourni 7 avoyers à la république de Fribourg, le premier en 1440 et le dernier en 1601, et ce village passe pour une ancienne seigneurie. Guy de Praroman, Ulrich et Guibex, quand il se fit moine, ainsi d'Ulrich, leur neveu, qui partait pour la Palestine, donnèrent le pré d'Essy à l'abbaye d'Hauterive. Rodolphe de Praroman, chevalier, le jour où son fils prononça les vœux, donna aux moines Engelbald, son homme avec sa postérité et le tènement (1) qu'il cultivait à Praroman.

Praroman, (*Perroman*), commune et village paroissial à environ 2 lieues au sud de Fribourg, contenant 1 église (St.-Laurent), 1 presbytère, 2 maisons de

(1) Certaine étendue de terrain qu'on tient d'un seigneur à certaines charges et conditions, ou métairie dépendante d'une seigneurie.

campagne, 9 maisons, 1 détail de sel, 1 four et 3 granges. En Reccord, 1 maison; au Montet, 2; au Châtelet, 1; sur la Roche, 2; en Crosetta, 1; à Torin d'Avos, 2; à Torin d'Amont, 1; au Tetzin, 1; ès-Intrechys, 1; sur la Fin, 2; en Ruchille, 2; au Poyet, 1; à Trépeley, 1; à Grange-neuve, 1; en Servasset, 1; au Fraite, 2; au Chêne, 1; à la Côte, 1; à Praz-Jolliet, 2. V. Vousse, Grabo, Princhi, Pachuet, Moulin-à-Benz et ès-Querros.

PRAS, v. *Praz.*

PRASSENHAUS, 3 maisons dans la paroisse de Tafers.

PRAUDIEN, en, groupe de 3 maisons, commune de Treyvaux.

PRAYOUD, (*Prajoux*), village de la paroisse de Châtel-St.-Denis, contenant 18 maisons et 1 grange; à Granges-Belmont 11 maisons; aux Rochettes, 3; et au Vieux-Châtel, 2. En 1769, un partage de commun eut lieu entre les villages de Prajoux et Fruence.

PRAZ, (*Pras*), au, nom d'une des plus belles parties du village de Charmey, préfecture de Gruyères, contenant 18 maisons, et où l'on trouve celles qui généralement sont les mieux construites (v. *Charmey*). Cet endroit avec la Monse paraît avoir été peuplé l'un des premiers de cette contrée alpestre. Deux chapelles y existent, érigées par la famille Fragnières, à laquelle des fonds ont été assignés pour les maintenir. C'est Louis Fragnières qui, en 1633, fut le fondateur de celle de St.-Jean-Baptiste. Pendant la peste, en 1634, on y célébrait le service divin, l'église étant fermée, pour éviter la contagion. On ne connaît pas la date de la bâtisse de la chapelle de St.-Pierre; dans celle-ci c'est le curé, dans l'autre le chapelain qui sont chargés de dire les messes fondées.

PRAZ, au, 2 maisons éparses dans la paroisse de Belfaux.

PRAZ-D'AMONT, au, deux maisons isolées dans la paroisse de Cerniat.

PRAZ-FICHE et PRAZ-WILD, v. *Ependes.*

PRAZ, grand village au bord septentrional du lac de Morat, où l'on compte 90 maisons, 1 auberge, 1 pinte, 1 forge, 1 détail de sel et 8 bâtimens divers. Avec Nant, Sugiez et Chaumont, Praz, qui est de la paroisse de Motier, forme ce qu'on appelle la *commune de la rivière dans le Bas-Vuilly*, laquelle a une population de 1230 âmes. Avec Chaumont, Praz a 29 poses de prés, 121 de champs, 16 de forêts et 116 vignes, aussi ses habitans sont-ils presque tous vignerons. Les habitations sont toutes construits en pierres et couvertes de tuiles. Praz-sur-le-Mont, 1 habitation.

PRAZ, au grand, 1 maison champêtre, commune d'Autigny.

PRAZ-D'JEAN, nom de plusieurs gîtes dans la paroisse de Jaun.

PRAZ-LANDOZ, le petit ruisseau du, à Domdidier, est un affluent de la Broye.

PRAZ-MATTAOU, (*Pramattau*), petit hameau de la commune de Montévraz, paroisse de Praroman, où il y a 3 maisons, 1 tuilerie, 1 grange et 1 four.

PRAZ-MODIER, au, 3 maisons dans la commune de de Treyvaux.

PRAZ-de-MONTORGE, 1 métairie, paroisse de Marly.

PRAZ-NOVI, v. *Villarsiviriaux*.

PRÉ-DES-AUGES, au, 1 maison isolée dans la paroisse de Givisiez.

PRÉ-BLANC, au, 2 maisons champêtres, commune de Corserey, préfecture de Fribourg.

PRÉ-CARRÉ, 1 métairie dans la paroisse de Belfaux.

PRÉ-NEUF, au, 3 maisons éparses et 2 petits bâtimens dans la paroisse de Villars.

PRÉ-NEUF, au, maison éparse dans la par. d'Ecuvillens.

PRÉ- ou PRAZ-DE-L'ESSERT, (*Riet*- ou *Riedmatte*), le plus grand domaine des montagnes du canton de Fribourg, paroisse de Charmey, [illegible] à-vis de la Val-Sainte, puisqu'il nourrit, pendant [illegible] été, 240 vaches, et qu'on y recueille encore assez de foin pour en

hiverner un grand nombre (1). Cette vaste et riche possession appartient à l'abbaye d'Hauterive dès l'année 1295. Il n'y a qu'une seule habitation, où logent la famille du fermier et ses nombreux domestiques, non compris quelques petits bâtimens. Sur une éminence voisine est une ancienne chapelle, dédiée à St.-Garin. Le jour de la fête de ce protecteur des troupeaux (21 août), le curé de Charmey, qui en a la juridiction spirituelle, y célèbre l'office et y chante les vêpres. La dévotion y amène un grand concours de pâtres et de personnes du beau sexe, et certes dans cette contrée alpestre il mérite cette épithète par excellence. Jadis le fermier vendait du pain et du vin; puis on y amena des ménétriers, on dansa, et enfin l'on finit par des querelles et des rixes très-sérieuses, au point que vers la fin du 18e siècle un malheureux y perdit la vie. Quelques années après on défendit d'y vendre du vin.

Autrefois un disciple de St.-Bernard avec un frère convers demeurait au Pré-de-l'Essert, dont le défrichement est attribué à ces moines. En vertu d'une fondation, dont on ne connaît pas la date, le père ou le frère devait donner une ration de pain à tout passant qui la demandait, sans pouvoir la refuser à personne. La tradition porte qu'il se servait, pour le couper, d'un grand couteau attaché à la paroi par une chaîne de fer; maintenant il n'y a plus de religieux, et c'est à la porte même de l'abbaye que se font les distributions de pain et les autres aumônes.

La juridiction de ce domaine appartenait, avant 1798, au couvent d'Hauterive, qui faisait juger ses causes par le tribunal de Charmey, mais qui, dans ce cas, était présidé par son propre châtelain.

Pré-Salé, 1 habitation près d'Estavayé.

(1) La situation est à 1,624' au-dessus de Fribourg et à 3,638' au-dessus de la mer.

PRÉCIEUSES, les, montagne de la paroisse de Châtel-St.-Denis.

PREHL, au, 7 habitations dans la banlieue de la ville de Morat, 1 maison du tirage, 1 fabrique, 1 foule et 3 bâtimens divers.

PRÉLAZ ou *Prilaz*, à la, 4 maisons, 2 granges et 1 châlet, commune de St.-Martin.

PRÉMUDENS, v. *Bremudens*.

PRÉVOND'AVAUD, (*Prévond'Avaux*, *Prévondavaux*, *Tieffenthal*, *Tiefenthal*), hameau et commune de la paroisse de Vuissens, préfecture de Surpierre, contenant 105 poses de prés, 201 de champs, 72 de bois, 123 habitans, 19 maisons, 1 chapelle (St.-Hubert), 1 moulin et 1 scierie. Prévondavaux est une petite seigneurie qui, en 1546, appartenait à Nicolas et Jean Zimmermann. Depuis la réformation du Pays-de-Vaud, 1536, les habitans ne voulant plus fréquenter l'église de Denezy, refusèrent de contribuer à la bâtisse de cette dernière, et construisèrent une chapelle et un cimetière dans leur village, 1583, et en 1675, ils ne voulurent pas payer diverses redevances au pasteur de leur église primitive, de manière qu'ils furent déjà réunis à la paroisse de Vuissens en 1666. Sur la plainte de François de Gleresse que les habitans de Prévondavaux avaient vendu du bois aux Payernois et à d'autres, on mit en prison les deux gouverneurs et on leur fit payer une amende de 50 liv., 1579. En 1689, le fief de Prévondavaux fut réuni à celui de Vuissens. En 1756, un échange de droitures féodales eut lieu à Denezy et Prévondavaux entre les Etats de Berne et de Fribourg. Le baron d'Alt de Tieffenthal, avoyer, est auteur d'une *Histoire des Helvétiens*, imprimée à Fribourg l'an 1749, en 10 volumes in-8vo, qui pour les matériaux recueillis mérite d'être consultée.

PREZ, (*Prés*, *Pré*), grande paroisse de la préfecture de Fribourg et du décanat de St.-Prothais, contenant 1,455 de prés, 2,204 de champs, 950 de forêts et 93

de pâturages, 964 âmes et 234 bâtimens, assurés pour 244,600 frs. Cette paroisse, qui n'en forme qu'une avec Pontaux, est composée des communes de Préz, Corserey, Noréaz, Pontaux et Nierlet-les-Bois. Une ancienne maison portait le nom du village de Préz. Aymon, chevalier, seigneur de Prez, assigna à sa nièce, épouse de Henri d'Everdes, une rente de 10 liv, Etienne, son fils, fonda un anniversaire à Hauterive pour sa femme Ulrique. Jean de Prez, damoiseau, légua aux moines du même monastère 6 coupes de froment, à prélever sur la dîme de Préz près de Montagny, à la charge de célébrer annuellement un anniversaire pour le repos de son âme (15 mai 1313). Dans le canton de Vaud, district de Morges, il y a un bourg fort ancien, qui porte le même nom, que l'on écrit aussi St.-Prex (*Sancti Prothasii villa*), dont il est déjà fait mention dans deux chartres de 886 et 887 (1). (V. les autres articles sous le même nom).

Prez, village paroissial à 3 lieues à l'ouest de Fribourg et de son arrondissement, contenant 451 poses de prés, 557 de champs et 245 de forêt, 1 église (St.-Jean-Baptiste), 1 presbytère, 1 maison de campagne, 1 auberge, 1 forge, 1 moulin, 1 détail de sel, 30 maisons et plusieurs bâtimens adjaçans. Le gouvernement est colateur du bénéfice, le vicaire est nommé par la paroisse, et le curé bine de Prez à Pontaux. D'après une sentence de l'année 1554, le curé devait percevoir la troisième gerbe de la petite dîme. Selon une décision du 11 octobre 1589, le presbytère devait être entretenu par le curé et les paroissiens. Il est ordonné au curé de célébrer le service divin comme du passé, mais les paroissiens sont tenus de lui acquitter les prémices et les autres charges (21 mai 1563). La collature est adjugée au gouvernement (29 avril 1568). Dans un incendie, qui consuma 16

(1) Dictionnaire de Levade, p. 264.

maisons, le curé ayant péri, son vicaire fut nommé à sa place, à condition qu'il acquitterait 100 livres en faveur de l'école de la ville (13 août 1571). Les héritiers de Guillaume de Praroman gagnent un procès contre le curé au sujet de leur part à la dîme (16 juillet 1572).

Le curé est condamné à se contenter de la proposition que lui ont faite les paroissiens, et de bâtir le presbytère, ainsi que l'ont fait ses devanciers.

D. Guillaume Darballet, qui avait été nommé curé (2 sept. 1577), obtint du gouvernement un secours en bois et tuiles, pour rebâtir sa maison, dont la moitié s'était écroulée (23 oct. 1589). Le vicaire doit payer 110 livres, et les paroissiens supporter les autres dépenses de la bâtisse (21 oct. 1590).

Nicolas Reyff (Reif) ayant réclamé le patronage de Prez, on lui laisse le soin, ainsi qu'au curé de réparer la cure (13 oct. 1590). Il fut ensuite requis de donner 100 fl. pour les frais de bâtisse, et le reste devait être payé par les paroissiens (21 nov. suivant). Ceux de Pontaux furent obligés de fournir 50 écus pour cette bâtisse (18 décembre 1591). Le 18 janvier 1674, Rodolpbe Meister fut nommé curé par le Conseil de Fribourg, à condition qu'il conserverait, à teneur de la décision du 12 oct. 1670, D. Roubatt comme vicaire (v. *Pontaux*).

Dans la commune de Prez il y a des maisons champêtres à la maison rouge, à la Donzèse, Fond-Creva, Praz-Pellet, Rioux, Combés, Bourga, Rappona et à Selyre.

Sous la régime de l'acte de médiation une partie de la paroisse de Prez appartenait à l'arrondissement de Montagny, mais depuis l'année 1817 elle a toute été réuni à celle de Fribourg.

**Prez**, (*Prés*, *Pré*, *Pretz*), commune de la paroisse de Sivirier (Romont) et qui forme avec celles des Eccasseys et La-Joux, paroisse de Vuisternens (Romont), une sindicature de la préfecture de Rue. Cette

commune, qui sous le rapport spirituel est du décanat de Romont, contient 186 poses de prés, 370 de champs, 107 de bois, 15 pâquiers de pâturages, 235 habitans, 15 maisons, y compris 1 presbytère, et en outre 2 forges et 9 petits bâtimens divers. La chapelle, sous le vocable de la Ste.-Croix, est desservie par un chapelain qui est nommé par la commune. Celle-ci contient, de plus, à Challet, 2 maisons; à la Tzintre (Chintres), 1; au Bordamont, 3; au Vernez, 4 et 1 forge; à Chaussiez, 5; à Combès, 1 scierie avec logement et 1 grange; aux Mouneresses, 2 et 1 moulin; à Nervaud, 3; au Grand-Rin (grande-rue), 6; à Bioleire, 1; à Praz-Convey, 1; au Rafour, 3; à la Montaneire, 1; à Eterpy, 1; à la Fin-dei-Gottés, 1; et aux Dailles, 1.

Une famille très-nombreuse, divisée en plusieurs branches et alliée avec celles de Corbières, Faussigny, Pavillard, etc., portait le nom du village de Prés, et elle possédait beaucoup de fiefs et de propriétés dans la contrée de Rue et dans d'autres de l'Uchtlandie et la Gruyères. Aymo de Prés, le premier qui soit connue d'une manière authentique, vivait en 1256, et Henri était déjà mort avant la même année. Richard fonda, en 1333, l'autel de Notre-Dame dans l'église de Rue; Guillaume était bourgeois et conseiller de Fribourg, et co-seigneur de Bellegarde et de Pont, 1455. Vers le commencement du 17e siècle cette famille, dont une partie s'était établie en France, finit par s'éteindre dans ce canton. Nicod de Prés, donsel, de Rue, devait un cens de 4 liv. à l'hôpital de Bulle, 1444, que Pierre acquitta en entier, 1526. Rodolphe Megam, alias Vuischard, d'Ursy, reconnaît en faveur des frères Pierre et Aymo de Prés, 1453. Amédée de Nervaulz, du consentement de sa femme Jeannette, fille de noble Jean de Billens, confessa, en 1469, devoir aux mêmes frères un cens annuel de 8 s. Antonin Regis, ancien abbé, et toute la communauté du couvent de Hautcrêt, avec l'agrément

du nouveau prélat, Claude de Grilliaco, donnent une quittance de 100 fl. d'or à Pierre de Prés, 1484. Antoinette Douboz de Prés, paroisse de Syvirier, devait une pension viagère à son oncle Claude, 1497. Louis de Savoye avait assuré à Jean de Prés, donzel, un cens annuel de 7 liv. pour l'indemnité d'un cheval qui avait été tué à son service, 1341.

PRINCHI, au, 2 maisons, 1 scierie et 2 granges dans la commune de Praroman.

PRINGY, *Prangié* en 1396, hameau de la paroisse de Gruyères, situé au pied de la ville, composé de 38 maisons et d'une chapelle, celle de l'hôpital du chef-lieu, dédiée à Ste.-Agathe. Au-dessous de Pringy on trouve une scierie et 1 moulin à poudre, dont il est déjà fait mention en 1775, et qui, le 25 août 1830, sauta subitement en l'air pendant que plusieurs personnes s'y trouvaient, qui presque toutes furent plus ou moins grièvement blessées (1). De plus, à l'Ergire, 2 maisons; au Craou, 6; ès-Saugy-d'Amont, 3, et ès-Saugy-d'Avos, 2; ès-Verneys, 1; à la Noutaz, 2; au Clos-Muré, 1; au Montilly, 2; au Clos-Corboz, 1; aux Adoux-d'Amont, 1; en Ferpicloz, 1; au Clos-à-Pachet, 1; et en la-Loup, 1.

PROGENS, (*Progin*, *Progins*), commune et hameau de la paroisse de St.-Martin, préfecture de Rue, contenant 339 poses de prés, 197 de champs, 56 de bois, 37 pâquiers de pâturages, 110 habitans, 1 chapelle (St.-Barthélemy), 1 presbytère, 21 maisons; à la Verrerie divers bâtimens et 1 forge (v. *Semsales*); à la Châtelaine, 2 maisons; sur le Rosset, 1; au Pralet, 1; au Lucheran, 1, et en tout 11 petits bâtimens. Nicolas d'Illens, donzel, du consentement de ses enfans, libère de la condition de taillables André, Ni-

(1) Nous observerons ici, que lors qu'on visite un moulin ou un magasin à poudre on devrait le faire avec toutes les précautions prescrites, et surtout quand c'est pour satisfaire simplement la curiosité; au reste, les ouvriers et gardes devraient à cet égard avoir de sévères consignes.

colas et Wilhelm de Progin, pour le prix de 60 liv., 1324. Jean Pittet, de Sales, commissaire renovateur, agissant au nom d'Armand, vicomte de Polignac, seigneur de Châlons et d'Oron, et de Françoise de Montmajor, sa femme, accense à Aymo, de Progin, fils de Guillaume, une maison vacante par la mort de Nicolas Terraul, homme taillable, 1452.

PROLAZ, 2 maisons champêtres, commune de Vuarmarens, paroisse de Morlens.

PROMAGENS, v. *Promasens.*

PROMASENS, (*Promagens*), paroisse de la préfecture de Rue, et du décanat de St.-Henri, composée des communes et hameaux de Promasens, Auboranges, Echiens, Ecublens, Villengeaux, Gillarens, Blessens (en partie), Arlens, Corbeiry, Invaud, Mossel et Chapelle, et contenant 1,098 poses de prés, 1,864 de champs, 389 de forêts, 135 pâquiers de pâturages, 972 habitans, et 229 bâtimens, assurés pour 168,150 frs. Cette paroisse a été détachée de celle de Rue, dont elle est une filiale.

PROMASENS, village paroissial assez considérable, à 9 lieues sud-ouest de Fribourg, contenant 150 poses de prés, 273 de champs, 58 de bois, 47 pâquiers de pâturages, 180 habitans, 1 église (Sts.-Pierre et Paul) (1), dont le gouvernement a la collature, 1 chapelle (Ste.-Marie et St.-Joseph), 1 presbytère, 48 maisons, 1 auberge, 1 moulin, 5 bâtimens divers; au Champ-de-la-Croix, 3 maisons, et à Rionbochet, 4. Promasens doit, selon quelques auteurs, se trouver sur la route militaire que les Romains ouvrirent de Milan à Mayence par les Alpes Pennines, et avoir été une station entre Vevey et Moudon, sous le nom de *Bramagus*, *Bromagus* ou *Viromagus*. Plusieurs découvertes faites soit à Promasens même, soit dans les environs, surtout à Palaizieux, 1813, et à Bosson-

---

(1) Cette église a été consacrée, le 29 septembre 1816, par Msgr. l'évêque Yenny.

nens, 1829, le prouveraient suffisamment, et selon une tradition rapportée par Guillemain, dans son *Rebus helvetiorum*, une place forte doit avoir été détruite à Promasens par Pierre de Savoye, parce que c'était un repaire de brigands. D'autres diffèrent d'opinion, et placent cette station tantôt au lac de Bret (*lacus Bromagus*), d'autres à Romont; cependant, le plus grand nombre des antiquaires sont d'accord que c'était à Promasens (1).

Les communes d'Ecublens, Echiens, Promasens, Gillarens, Chapelle, Mossel, Curbiez (Corbeiry), etc., reconnaissent devoir au baron de Vaud, pour la ferme de la messellerie de Promasens, pendant 10 ans, 9 liv. et un cens de 8 liv., 1354. Aymo d'Oron, seigneur de Bossonnens, chevalier, châtelain de Rue, fait savoir que Perrod Chillien a vendu un cens de 58 sols à Perrod Bolliard, tous les deux de Promasens, 1357. En 1370, une difficulté s'étant élevée au sujet de la messellerie, le châtelain Aymo de Chatonayes la termina. En 1569, François Monod, augustin, fut nommé curé à Promasens. Pour dédommager les augustins de la cure de Düdingen, le Conseil leur accorde celle de Promasens (2), à condition qu'ils la feront desservir par un prêtre séculier, 1592. Messire Jean de Prés ayant fait un legs d'un cens de 15 fl. à l'église de cette paroisse, le noble Annable de Lugrin est condamné, au nom de sa femme, à l'acquitter, 1593. En 1568, le curé de Promasens eut ordre d'entretenir, selon son devoir, un chapelain à Rue, qui, en échange, devait l'assister dans les solennités, 1597. En 1631, le curé de Pro-

(1) V. *Mémoires de Bochat*, Lausanne, 1747, t. I, p. 74; *Conservateur Suisse*, 1817, t. VIII, p. 38; Levade, *Dictionnaire du canton de Vaud*, 1824, p. 58; F.-L. Haller, die Helvetien unter den Römern, etc.

(2) Dans un autre endroit il est dit, que cet à cause de la grande cherté et de l'entretien des bâtimens. Plus tard, le gouvernement reprit cette collature à lui.

masens réclamait l'acquittement d'une dîme, dite *de conscience*.

« A l'époque de la réformation, 1536, une commune vaudoise troqua la statue d'un St.-Théodule tout neuf contre quatre mesures de poires séches aux gens de Promasens, sous la réserve, que si jamais on en revenait au culte des images, St.-Théodule serait, à la première réquisition, rendu en bon état contre deux setiers (septiers) de vin ou 4 mesures de poires séches » (1).

PROTHAIS, le décanat de St.-, est composé des paroisses de Prez-Pontaux, Lentigny, Farvagny, Massonnens, Orsonnens, Ecuvillens, Onnens, Vuisternens-devant-Pont, Estavayé-le-Gibloux et Autigny.

PUEY, en, 3 maisons, commune d'Autigny.

PULVERMÜHLE, v. *Pöffetsmühle*.

PUNT, *im*, 1 maison champêtre, par. de Tafers.

## Q

QUAROZ, ès-, 1 maison éparse, par. d'Arconciel.

QUERROS, ès-, groupe de 3 maisons dans la commune de Praroman.

## R

RÆSCH, hameau et commune paroisse de Düdingen, près de l'ermitage de la Magdelaine (v. cet article), où il y a six fermes.

RÆSCHBACH, affluent de la Sarine.

RAFOUR, au, groupe de 4 maisons, commune de Grattavache, paroisse du Crêt.

RAFOUR, au, 3 maisons champêtres, commune de Prez (Rue).

RAHMENHOLZ, 1 ferme, paroisse de Tafers.

RAIN, habitation isolée, par. de Heitenried.

RAIN, *am*, maison isolée, par. de Düdingen.

RAIN, *am*, maison champêtre, par. de Tafers.

---

(1) *Conservateur Suisse*, 1829, p. 68.

RAMSERA, 3 maisons, par. de Rechthalten.

RAPÉS, (*Rapes*), petit hameau de la paroisse et commune de Matran, dans une vallée au bord de la rive gauche de la Glane, contenant 1 maison de campagne, 2 fermes, 1 cabinet, 1 huilerie et 3 granges, et un pont sur la Glane.

RAPPA, à la, maison et forge sur la route de Morat près de Wallenried.

RAUPAZ, (*Raoupaz*), groupe de trois maisons près du village de Léchelles.

REBACKER, nom de 4 maisons, paroisse de Bösingen.

RECHTHALTEN, (jadis *Rechthalton*, en français *Dirlaret*, et dans des actes de l'an 1494 *Drillaris*, et selon d'autres, mais d'une date plus recente, *Dreitlares*, *Rectus Elivus*), est une ancienne paroisse très-étendue, à deux lieues au sud-est de Fribourg, de son arrondissement et du décanat allemand. Le gouvernement est collateur. Elle a, en outre, un chapelain, qui habite la maison d'école, nouvellement construite en 1819, et où les préposés de l'endroit s'assemblent. Cette paroisse est divisée en *Dorf-*, *Untere-* ou *Brünisried-*, *et Obere-Schrot*. Elle contient 1,384 poses de prés, 558 de champs et 401 de forêts; 339 bâtimens, assurés pour 183,800 frs., et 147 âmes. Les habitans sont tous agriculteurs, mais, en général, peu aisés.

Rechthalten était autrefois de la paroisse de Tafers. Le dernier jour de l'an 1431, le Conseil de Fribourg rendit une sentence arbitrale entre le curé Pierre Rennévey, de Tafers, et ceux de Dirlaret, au sujet d'un chapon et d'un cens de 100 sols, affectés sur un domaine appelé Rösslisgut. En mai de la même année, Petermann, fils de Rodolphe de Düdingen, bourgeois de Fribourg, fit une fondation d'une certaine quantité d'huile à la chapelle de Rechthalten, pour expier l'homicide que son fils avait commis sur la personne de Jean de Schönbuch. Selon une chronique manuscrite, qui pour tout ce qui dépasse le

siècle dernier, contient beaucoup d'erreurs et de suppositions, l'église de Rechthalten doit déjà avoir été bâtie en 920, par Henri, Othon et Jean de Helfenstein, qui y avaient leur tombe. Cette famille s'étant éteinte en 1230, a été remplacée par celle des Mackenberg, qui continuèrent à être les collateurs et patrons de cette église. Les Eltschinger étaient attachés comme gouverneurs (*Hofmeister*) aux deux maisons. Le chroniqueur Guillaume fait descendre sa famille, l'an 795 ou 796, d'Elchingen (1). Second Holzhalb, il aurait été digne d'être le continuateur de Leu pour la partie généalogique. Voilà pour la part de la tradition. Quant à ce qui concerne l'histoire, le naïf Guillaume, qui a commencé sa chronique en 1728, nous apprend qu'après la réformation l'église de Rechthalten a été augmentée; qu'en 1764 la foudre tomba sur le clocher qu'elle alluma pendant que, pour conjurer l'orage, on *sonnait les cloches* (2), et que l'année ensuite elle fut encore agrandie.

Rechthalten, village paroissial à 2 lieues de Fribourg sur la route de Plaffeyen. On y trouve 1 église (St.-Germain, évêque), 1 presbytère, 2 maisons de campagne et 34 habitations, y compris une auberge et un détail de sel. Une tradition porte que ce village doit avoir une existence antérieure à la ville de Fribourg, et des érudits ajoutent très-gravement que *Rechthalten* signifie *siège du droit*, et *Dirlaret*, en aidant un peu à la lettre, *dire l'arrêt*. Des preuves vaudraient, sans doute, mieux que ces doctes suppositions.

Remaufens, (*Remoufens*, *Remauffens*), commune de la paroisse d'Attalens (3), préfecture de Châtel-St.-

(1) Elchingen, bourg et ancienne abbaye de Bénédictins (1128) entre Ulm et Günzbourg sur la rive gauche du Danube, célèbre par la bataille du 14 octobre 1805, et le duc Ney, auquel elle vallut ce nom.

(2) Cet usage dangereux est sévèrement défendu par l'article 27 du règlement du 14 août 1813.

(3) Avant l'année 1806 Remaufens formait le 4e quartier de celle de Châtel.

Denis, contenant 333 poses de prés, 226 de champs, 90 de bois, 42 pâquiers en pâturages, 27 maisons, 1 chapelle (Sts.-Pierre et Paul), 1 presbytère, 1 scierie; au Mont, 4 maisons; au Crêt, 3; à la Gîte, 1; aux Murailles, 7; à la Tzintre, 2; en la Coutaz, 4; à la Scévaz, 2, et aux Marais, 1. En 1435, un procès eut lieu entre le chevalier Pierre de Balma (*Baume*), seigneur d'Attalens, et la dame Louise de Myolan, veuve d'Amédée de Challant, au nom de son fils Guillerme, seigneur de Châtel, au sujet de quelques hommes à Remoufens. De 1344 à 1364 plusieurs particuliers de cet endroit reconnaissent en faveur d'Aymo d'Oron, seigneur de Bossonnens. Cono de Castello vend ses hommes et droits à Remoufens à Girard, Aymo et Guillaume d'Oron, 1345. Nicod de Serrata, damoiseau, seigneur de Cheseaux, vend le tiers de sa dîme de Remoufens à Guillerme Falero, 1466. Le seigneur de Cheseaux n'ayant pas droit de juridiction à Remaufens, le Conseil de Fribourg libère les habitans des usages; savoir: la gerberie, chaponnerie, corvées, etc.; mais en réservant les cens et autres rédevances qu'ils doivent au château de Châtel, 1668. En 1773, la commune demanda à pouvoir ériger sa chapelle en église paroissiale, et l'année ensuite elle ne voulut pas contribuer au salaire du maître d'école de Châtel. Déjà en 1771, elle avait eu une difficulté avec divers particuliers du même lieu au sujet de la coupe du bois dans les hautes *joux* (forêts).

Le dernier rejetton femelle de la maison de Savoye, qui dans le tems avait de grandes propriétés à Châtel-St.-Denis, revenant un jour de Remaufens pour retourner à son castel, remarqua que les paysannes portaient du linge très-mesquin. La châtelaine leur demanda: « Pourquoi n'établissez-vous pas des chenevières? — Hélas! répondirent les pauvres femmes de Remaufens, la culture du lin et du chanvre est tellement surchargée de dîmes et d'autres redevances,

que personne ne veut y perdre son tems et ses peines. — « Eh bien! repartit la dame, je vous en affranchirai en majeure partie, » et elle le fit; mais la tradition n'en sait pas davantage.

Remetzwyl, (*Remerswyl*, *Remelzwyl*, *Remblezwyl*, *Rometzwyl*, *Römerswyl*, etc.), 2 maisons de campagne, 2 fermes, 1 chapelle (St.-Philippe), et 3 bâtimens divers dans la paroisse de Tavel à la gauche du village de Bourguillon. C'était jadis un village, et il en est déjà question dans un acte de 1341. Le 28 novembre 1658, le Conseil de Fribourg concéda aux propriétaires de 3 fermes une forêt, appelée bois de Remlitzwyl, du côté de Tasberg (Taschberg), à l'exception des chênes. Dans le bois de Remetzwyl les botanistes trouveront la Pyrola Virens, *Schw.*

Reute, 3 habitations, paroisse de Düdingen, dont l'une près de Bethléhem ou Bethléem.

Reute, maison isolée, par. de Heitenried.

Reute, 2 maisons, paroisse de Giffers.

Reuti, maison éparse, par. de Tafers.

Reuteli, *im*, maison isolée, par. de Rechthalten.

Reuteli, maison champêtre, par. de Tafers.

Reuty ou Rütty (*Ober*- et *Unter*-), village assez considérable dans la paroisse de Plaffeyen, où il y a 25 habitations et 1 forge.

Reuty, assemblage de 4 habitations, par. de Tafers.

Revillaoula, à la, groupe de 3 maisons dans la commune d'Avry-sur-Matran.

Rey, le, petit ruisseau de la paroisse de Grand-Villars.

Rey, à la, 1 maison éparse, par. d'Arconciel.

Rialès, en, 1 habitation, par. d'Arconciel.

Rialets ou Rillalés, ès-, 2 fermes, 2 granges et 1 grenier, commune de Neyruz, par. de Matran.

Riau, (*Riaux*), v. *Rio*.

Riaz, (*Riat*, *Rya*, *Roda*, *Rotavilla*, *Ratteville*, *Ruaz*), (1)

(1) " Riaz était connu au commencement du 10e siècle sous le nom de *Roda*, et comme une dépendance de Bulle. Le baron de Zurlauben n'est pas de cet avis; il entend sous le mot de

paroisse de la préfecture de Bulle et du décanat de la Part-Dieu, contenant 353 poses de prés, 598 de champs, 97 de forêts et 93 pâquiers de pâturages, 335 âmes, et 135 bâtimens, assurés pour 97,150 frs.

Riaz, joli village paroissial, situé entre Bulle et Vuippens sur la grande route de Vevey, à cinq lieues et

---

*Roda*, la petite ville de *Rue*; dans les notes dont il a accompagné une charte de la 13[e] année du règne de Rodolphe XII, roi de Bourgogne. Voici le précis de cette note : "Tout concourant à engager l'évêque Bozon et le comte Thurimbert à faire un échange de leurs dîmes et terres, Thurimbert a cédé à l'église de St.-Eusèbe de Bulle et à ses recteurs une pièce de terre avec une maison et des prés pour trente chars de foin, ainsi que les serfs nommés *Salvarde*, *Adeltruda*, *Morburge* et *Geswinde* qui lui appartenaient, et il a reçu en échange et dédommagement de l'évêque une partie des dîmes de Roda, qui dépendaient ci-devant de l'église de St.-Eusèbe, pour être attachées à la chapelle qu'il avait fondée à Roda. L'acte est du mardi 11 novembre 923. Il faut remarquer d'abord que dans ces tems reculés, la servitude appésentissait son joug sur les habitans de cette contrée, qu'on vendait, qu'on échangeait à son gré; il n'en est pas moins vrai que les évêques de Lausanne avaient dès-lors quelqu'autorité à Bulle, sans quoi ils n'auraient pas pu faire de pareils échanges. J'ajoute encore que le nom de *Riaz* s'étant toujours écrit *Ruas* en patois, et *Rota* ou *Rotavilla* en latin; il est bien plus simple de chercher *Riaz* dans *Roda*, que *Rue*, puisque sa proximité de Bulle nous y engage naturellement. Il y avait encore des serfs à Riaz vers la fin du 15[e] siècle. Les reconnaissances de l'abbaye d'Humilimont le prouvent. Les habitans de cette commune eurent souvent des demêlés avec elle au sujet des pâturages communs; l'évêque fut consulté comme leur prince et comme le protecteur de l'abbaye, et il détermina les terres où ils avaient le droit de conduire leurs bestiaux en 1331. La prononciation fût rafraîchie en 1360, au sujet de nouveaux différens. Entre les seigneurs décimateurs du territoire de Riaz était Pierre de Bulle dans le 14[e] siècle, qui affecta une partie de son produit pour un repas à l'abbaye d'Humilimont en l'année 1363." *Etrennes fribourgeoises*, 1808, p. 125. *Course dans la Gruyère*, 1826, p. 40. Nous laissons le soin aux érudits de prononcer sur cette grave question; nous observerons seulement que dans les armoiries des deux endroits figure une *roue*, et que dans les plus anciennes reconnaissances latines *Riaz* n'est pas désigné par *Rotavilla*, comme *Rue*, mais sous le nom de *Riaz* (1409).

demie de Fribourg et à demie-lieue de Bulle, contenant 1 église (St.-Michel), 1 chapelle, 1 presbytère, 1 maison de campagne, 1 auberge, 1 forge, 1 scierie, 1 tannerie, 60 habitations, 8 granges et 10 châlets. De plus, 1 maison à la Scierne; 1 sur le Bret; 1 au Chaffa; 5 au Chaffa-sur-les-Monts; 1 ès Praz-derrey; 1 maison de campagne avec dépendances à Plaisance; 1 maison à la Planche-Montain; 1 en Peny; 3 sur-les-Monts; 2 en Saletta; 1 moulin, 1 scierie en Ressi; 1 maison en Sionge; 1 à Perrevuit; 4 sous l'Avril; 1 en la Buchille; 4 en champ-Jordan; 3 à Jaulin; 3 ès Moleires; 3 en l'Etrey; 1 sur le Moulin; 2 à la Fin-Delé; 4 au Pralet; 1 en Perraousa; 6 en Champi; et 1 à la Fin.

Le clergé de Notre-Dame de Fribourg est le collateur du bénéfice. Le 13 juin 1570, le Conseil de Fribourg approuve une amodiation faite entre ce clergé et le vicaire de Riaz pour le terme de 6 ans, à condition qu'il desserve diligemment l'église, et qu'il n'empiète pas sur la juridiction du clergé. Le Conseil accorda à ce dernier un secours en bois, en 1573, pour réparer la cure, mais les paroissiens devaient faire les corvées. Les gens de Riaz formant quelques prétentions sur le droit de patronage, il est reconnu et maintenu au clergé (13 septembre 1575). On accense à la commune de Riaz le droit d'affouage dans la forêt appelée en Praz-Phillien-sur-le-Mont, contre une entrée de 400 fl., un cens annuel de 40 sols, et tous les 30 ans un lod (16 fevrier 1629). D'après une décision du 31 août 1679, les paroissiens de Riaz ont le droit de présenter des candidats au clergé pour la nomination du curé. Le Conseil accorda 12 tisons de bois pour réparer le presbytère. Des difficultés ayant eu lieu entre le clergé et le curé de Riaz, au point même qu'une sentence fut rendue par le métropolitain de Besançon, le Conseil ordonna à l'hôpitalier de Fribourg de prendre possession au nom du clergé des biens temporels (16 septembre, 6

novembre 1681 et 26 avril 1682). Le 22 novembre 1583 la commune obtient l'établissement d'une justice particulière, ce qui en 1581 lui avait été refusé; mais le bailli de Bulle et le Conseil étaient les juges supérieurs (1584). Chamuffens était le greffier et Jacques Savary le lieutenant de ce tribunal. Le 15 mars 1588, le Conseil accorde à la commune une vitre avec ses armoiries pour sa maison de ville (*Rathhaus*). Le 6 mars 1595, le Conseil donne un secours de 11 plantes de chêne au village pour construire un pont.

Au pied des murs de l'église de Riaz repose la dépouille mortelle de Nicolas-Claude Dargniés, né à Abbeville en Picardie le 29 août 1761, décédé le 3 mai 1824. Après avoir fait ses études chez les Lazaristes à Paris, il entra dans la prêtrise. Il fut vicaire d'une paroisse d'Amiens, et ensuite curé à Corcelles-sous-Moyencourt. Le 5 avril 1793, il vint à la Valsainte, et le 10 mai suivant il entra dans l'ordre de la Trappe. Sa principale occupation était de soigner des malades en qualité de médecin. Ayant demandé sa sécularisation de la cour de Rome en 1808, il obtint la cure de Charmey, qu'il desservit jusqu'en 1816. Depuis lors il fut successivement chapelain à Vuippens et à Riaz. Il était correspondant de la société physique du département de l'Eure. Il a composé des *notices sur les plantes les plus usitées qui croissent dans le canton de Fribourg*, manuscrit, et en 1821, il a fait imprimer un *dialogue sur la santé, pour le peuple, surtout de la campagne, avec un supplément* (1). Ce respectable ecclésiastique et savant aimable a laissé des mémoires sur les Trappistes, qui sont entre les mains de ses frères à Abbeville, l'auteur n'ayant pas voulu que l'ouvrage parût de son vivant (2).

---

(1) Fribourg, chez F.-L. Piller. Ce dialogue a paru aussi en allemand, c'est l'auteur de ce dictionnaire qui l'a traduit,
(2) et qui possède de lui plusieurs *Mémoires sur les Trappistes*, et des *Essais de poésie*, ou *Délassemens d'un infirme*.

Avant de mourir il avait légué la majeure partie de son petit avoir à l'église de Riaz. Comme médecin Mr. Dargniés jouissait d'une grande confiance, et il était très-zélé pour tout ce qui tient au bien général et surtout à l'hygiène publique.

Le village de Riaz a donné naissance à Jacques Duding et Claude-Antoine Duding, évêques de Lausanne en 1707 et 1716 (1). Ce dernier, à l'imitation de l'évêque Strambino dans le 17e siècle, a plaidé long-tems devant la cour de Rome, pour attaquer les imminutés du chapitre de St.-Nicolas, qui n'est pas soumis à la juridiction épiscopale. Ces évêques habitaient dans la bonne saison une maison appelée Plaisance, à cause du beau coup-d'œil dont on y jouit à mi-côte de la montagne. Sans cela ils avaient leur résidence à la commanderie à Fribourg, étant tous les deux de l'ordre de Malthe.

Un peu plus au sud de Plaisance sont les ruines du château de Chaffa ou Chaffalo, qui appartenait à une famille de ce nom, contemporaine des seigneurs d'Everdes, éteinte depuis long-tems. En 1299 vivait Aubert du Chaffa, chevalier, fils de Guillaume de Bulle, aussi chevalier.

Richterwyl, hameau, paroisse de Bösingen, où, outre 6 habitations, il y a une maison de campagne, un moulin et une forge.

Richterwylbach, affluent de la Sarine.

Ried, (*Oberried*, *Essert*), village, qui avec Gurzelen forme une commune et sindicature, sur la route d'Aarberg et près du ruisseau de la Bibera qui fait mouvoir 2 moulins (*Ober- und Untermühle*), et 1 scierie. On y trouve 68 maisons, 25 bâtimens divers, 1 pinte, 1 détail de sel, et 1 habitation *in der Thalmatte*. La majeure partie de ce village, qui a une

---

(1) L'auteur de la *Course dans la Gruyère*, p. 43, le fait mourir en 1712, ainsi 4 ans avant sa nomination, son successeur Joseph-Hubert de Boccard, n'ayant été nommé qu'en 1746.

population de 566 âmes, est de la paroisse de Morat, et quelques maisons seulement de celle de Ferenbalm. Ried et Gurzelen réuni ont 801 poses de prés, 512 de champs, 66 de forêts et 16 de vignes; 103 bâtimens, y compris ceux de Gurzelen, sont assurés pour 125,100 frs.

Ried, *im*, maison isolée dans la paroisse de Düdingen.

Ried, *im*, hameau contenant 7 habitations, paroisse de Rechthalten.

Riedera, autrefois *Ried*, la *petite*, 1 maison de campagne, ferme et 2 granges près de Montévraz, paroisse de Praroman. Par décret du 19 janvier 1805 le Grand-Conseil avait, à la demande de Dom Augustin de l'Estrange, abbé de la Trappe, accordé la permission d'y établir un couvent de *religieuses Trappistes*, que l'on appelle dans le public *Trappettes*. Ce décret est motivé sur ce que cet établissement est utile sous plusieurs rapports, principalement sous celui de l'instruction publique. Le nombre des *dames de chœur* et des *sœurs-données* ou *converses* était fixé à 12, mais celui des *sœurs-institutrices*, qui pouvaient desservir des écoles de filles, n'était pas limité. On avait construit 1 église, 1 couvent et divers bâtimens à la *petite Riedera*, que les Trappistes écrivaient *Riddera*, mais déjà sous date du 30 novembre 1811 le couvent de la Trappe établi à la Valsainte fut dissous, et celui de la Petite-Riedera subit le même sort, dont la sœur de Dom Augustin était abbesse, et dès-lors cet établissement fut vendu et les bâtimens disparurent en majeure partie (1).

Riedera, *la grande*, autrefois *Schönenried*, nomément sur la carte de Vonderweid de 1668, domaine, maison de campagne, ferme, chapelle, 4 granges et un four, dans la commune d'Essert, paroisse de Treyvaux, sur le flanc d'une montagne au pied de la Berra

---

(1) V. *Bulletin des lois*, t. I, p. 263, et t. VI, p. 312, et l'article *Valsainte*.

à l'entrée d'une vallée étroite, qui conduit dans le pays de la Roche.

**Riedera**, hameau de la paroisse d'Ueberstorf, contenant 7 maisons.

**Riederberg**, village composé de 13 habitations, dans la paroisse de Bœsingen.

**Riedgarten**, jadis *Ruebgarten*, petit hameau de 5 maisons, par. de Rechthalten.

**Riedlé**, au, maison champêtre dans la par. de Marly.

**Rière**, v. *Middes*, la note à la fin de l'article.

**Riggisalp**, montagne considérable dans la paroisse de Jaun du côté du Lac-noir. Elle appartient à plusieurs propriétaires et l'on y compte 7 châlets. Le 26 fév. 1438, Jean de Corbières l'avait accensée à divers particuliers de Dirlaret, et en 1508, François Arsent et Nicolas Lombard en possédait la huitième partie, le gouvernement leur ayant cédé la part de l'Etat au lod dû pour cette acquisition.

**Rio**, *Riau*, *Riaux*, expression romande ou patoise, qui signifie *ruisseau*.

**Rio-du-Mont**, v. *Gros-Mont*.

**Rion-Bochon**, 3 maisons champêtres près du village de Prez (Fribourg).

**Rionda**, la, petit ruisseau dans l'arrondissement de Châtel, affluent de la Glane.

**Rittés**, ès, *in den Ritten*, 1 ferme et domaine, paroisse de Marly. Il y avait là pendant quelques années une maison pour les orphelins, organisée comme l'école des pauvres à Hofwyl.

**Ritzenbach**, v. *Ferenbalm*.

**Rivières**, v. *Sarine*, *Singine*, *Gerine*, *Glane*, *Broye*, *Jogne*, *Veveyse*, etc.

**Rivière**, commune de la, v. *Vuilly* et *Praz*.

**Roche**, la, (*Pays-de-la-Roche*, *Zur-Fluhe*, *zur-Flüh*, *Rupes superior*), vaste paroisse de la préfecture de Corbières (1) et du décanat de St.-Maire,

(1) Avant l'an 1798 du baillage de Bulle.

formée de trois villages contigus pour ainsi dire, La-Serbache, Scherwyl et Villaret, et contenant 433 poses de prés, 1,025 de champs, 63 de bois, 869 pâquiers de pâturages, 817 âmes, et 252 bâtimens, assurés pour 156,800 frs.

Le Pays-de-la-Roche, avec les trois villages ci-dessus indiqués, est situé à 3 lieues au sud de Fribourg, au pied du Cousimbert (*Käsen-* et *Kesselberg*) et dans une longue vallée, qui avec tout le territoire a la forme d'un berceau. Dans les anciennes cartes, notamment celle de Vonderweid, 1668, d'après laquelle les autres plus récentes ont été copiées, toute cette contrée n'est désignée que sous le nom de Scherwyl, qu'on prononce et écrit par corruption Schervy et Servil depuis que l'idiôme allemand, qui y était dominant, a été remplacé par le patois romand. La paroisse est divisée en trois quartiers.

Le *quartier de Scherwyl.* On trouve à Scherwyl 1 église (Ste.-Marie de l'assomption), dont le gouvernement a la collature, 1 chapelle (Ste.-Marie de compassion)(1), 1 presbytère et 17 maisons; Vers l'Eglise 1 cure, 3 maisons, 1 martinet et 1 forge; au Zyble 15 maisons, 2 forges, 1 moulin, 1 scierie, 1 boulangerie et 1 tannerie; à l'Hôpital 4 maisons et 1 tannerie; au Biéchelan 1 maison; aux Serbaches 11; à la Pierre-grise 4 et 1 fruiterie; au Praz-Prévond 1 maison; au Paccot 1; à la Maison-rouge 1; au Slat 1; sur la Motta 1; au Roos 1; en Malagotta 1; à la Therraoulaz 1; au Meilan 1; au Hap 1; à la Minillatta 1; au Boucheried 1; au Stoutz 4; à la Breiteneire 1; à Villaret 11; sur le Poyet 1; le Marret 1; Le-Ried 1; et aux Frangueires 3. Dans ce quartier on trouve 3 auberges; celle appelée la Maison-de-ville est élevée à 297′ au-dessus de Fribourg, et à 2,251′ au-dessus de la méditerrannée; il y a une certaine quan-

(1) Le chapelain, lorsqu'il y en a un, est nommé par la famille Paradis, et s'il y en a un troisième, par la paroisse.

tité de marchands, et il s'y tient 3 foires annuelles, le 1[er] mai; le lundi avant St.-Gall et le lendemain de la Ste.-Catherine. Les faux qu'on y fabrique sont réputées dans le pays. Une autre auberge se trouve dans un autre quartier, de manière qu'il y en a en tout 4 dans cette vallée.

Le *quartier de l'Adrey* contient, à la Fayoulaz 4 maisons; au Grabach 2; à la Frachera 1; à la Maison-neuve 1; au Schaffloux 1; au Biélé 1; le Leiche 1; les Routés 1; au Fassenbach 1; à la Fin-dessous 1; au bas-du-Rio 1; au Stalden 2; au Gueltwy ou Geltwyl 2 maisons, 1 moulin, 1 scierie, 1 boulangerie; aux Planches 1 maison; au Stöcklé 4 maisons, 1 moulin, 1 boulangerie, 1 scierie; à la Fin 1 maison; au Zampiété 1; au Praz-Jean 1; au Perrabot 1; vers-les-Châteaux 1; à la Praz 1; à la Corne 1; En-Moulin 4; à la Leinzematta 1; à la Tromatta 1; au Vigre 2; au Stade 1; au Marais 1; au Bénesson 1; au Revers 1; aux Letzsché 1; au Stoutzelé 1; à la Tenetta 1; à la Fenetta 1; au Schafflon 2; dessous-la-Combert 2; au Stöcklé 3 et 1 forge; aux Zénallettés 1 maison; au Fallenbach 1, ainsi que divers petits bâtimens.

Au *quartier du Revers* on trouve, au Mont 1 maison; au Péni 4; en la Maoulaz 1; à la Poyetta 1; en la Mora 1; les Fornis 1; le Berret 1; la Charbonnière 1; en Praz-Bourret 1; sur Mont-zofflo 1; le Bran 1; au Grabo 1; au Grabo-devant 1; sur Tribelin 1; la Ramsera 1; Lienne-dessus 2; sur-le-Lang 1; la Schierne-derrei 1; au Fellenried 1; ès-Meselenés 1; au Haut 1; la Couta 1; la Leimera 1; 34 granges et 27 châlets.

Plusieurs ruisseaux traversent cette vallée, pour ensuite aller se jeter dans la Sarine; principalement celui des Serbaches et de Scherwyl. Ce dernier a causé beaucoup de dégâts à la suite d'une trombe d'eau le 21 mai 1810, où plusieurs bâtimens ont été

en danger. La route de Fribourg à Corbières traverse cette vallée de l'orient à l'occident.

Selon l'auteur ou plutôt collaborateur des *Etrennes fribourgeoises* le château de la Roche, dont on voit encore des masures, "a été bâti par les évêques de Lausanne, qui en se réservant les droits régaliens, sous l'hommage dû aux empereurs, l'avaient inféodé à une famille noble, connue plus anciennement sous ce nom, qui le posséda durant quelques siècles, à la charge de remplir à leur égard tous les devoirs qu'imposait la vassalité. Pierre de la Roche, premier gentilhomme de ce nom qui ait échappé à l'oubli, vivait en 1150."

L'on trouve un Joramus, en 1172; Rodolphe et Burcard, en 1280; Henri, Jean, Pierre, Etienne et Rodolphe, en 1287, et ce dernier en 1311, sous la dénomination de De-Rupe. Ulrich, appelé de Schönfels, vivait en 1231, et un Wilhelm une année auparavant. Burcard, fils de Wilhelm, seigneur de la Roche, chevalier, du consentement de sa mère Hellvige et de sa femme Margueron, vend à son frère Rodolphe, de la Roche, tous ses droits féodaux à Pont-la-ville, Brétigni, la Faroula, Sénillion, la Roche et Treyvaux, depuis l'Argerine en haut jusqu'à Corbières, et depuis la Sarine jusqu'aux montagnes d'Arousa et du Kesselberg, pour le prix de 720 liv. sous les sceaux de l'abbé d'Hauterive et de Rodolphe, comte de Neuchâtel. Témoins: Ulrich de Montmacon, Henri de Bremgarthen, Wilhelm d'Arconciel, Pierre de Bennenwyl, Jean de Treyvaux, Jacques et Rodolphe de Duens, de Fribourg, en mai 1294. Jean, so-seigneur de la Roche, du consentement de sa femme Marguerite et de son fils Nicolas, donne, par échange, à son frère Rodolphe, sa quôte part à la grande tour de la Roche, existant *supra molarem de rupe*, 1320. Le même avait déjà vendu, en 1313, le fief de Mallagotta à l'hôpital de Fribourg pour 140 liv. Pierre dit Schönfels, donzel, d'Arconciel,

vend à l'hôpital de Fribourg un pré à Mallagotta, 1317. Après diverses difficultés l'hôpital vendit à l'évêque de Lausanne des terres et cens à Mallagotta et Mallamollié, 1450. Ce dernier avec l'agrément d'Antonia, sa femme, de Wilhelm, curé d'Ependes, et de ses enfans Jean, Marguerite, Perrod et Rolet, vend encore à Wilhelm de Massonnens, donzel, de Fribourg, divers cens à Pont-la-ville, pour le prix de 152 liv., 1339 (1). L'an 1344, un arrangement eut lieu au sujet des deux châteaux de la Roche entre Rodolphe, co-seigneur, et Jaques de Castellos, donzel, au nom de sa femme, Marguerite de la Roche, par l'entremise des comtes Pierre et Jean de Gruyères. Jean et Nicolas de Blonay, frères et chevaliers, co-seigneurs de la Roche, vendent à Perrod, de Pont-en-Ogo, des cens à Bretigny et Froideville pour le prix de 120 liv., 22 juin 1348. Antonia, veuve de Rodolphe, co-seigneur de la Roche, et ses enfans Perrod, Nicolette et Catherine, majeurs de plus de 14 ans, vendent, avec droit de rachat, à François de Montfaucon, évêque de Lausanne, le château et divers cens féodaux, possédés jadis par Wilhelm de Rupe, père de son mari, pour le prix de 400 liv., propriétés que ses prédécesseurs avaient reconnus comme fief lige de l'église de Lausanne, 1349. Aymo de Cossonay, évêque de Lausanne, âchète des frères Jean et Nicolas de Blonay, le château et le fief de la Roche, qui avait appartenu jadis à Henri de la Roche, pour le prix de 1,700 florins de Florence, pour laquelle somme il leur fait expédier une lettre de 86 liv. 15 den. de Lausanne de rente perpétuelle, 1353 et 1356. Jean et Borcard de la Roche prêtèrent hommage aux évêques de Lausanne, en 1381; Vérêne, veuve de Borcard, en 1412, à quel

(1) Agnès Velga, veuve de Marmet de Massonnes, femme de Prodis Divitis (Rich) vendit, en 1351, ces cens à l'évêque de Lausanne.

effet elle présenta Hensli d'Erlach, donzel, de Berne, qui devint son héritier, dont les descendans firent la même chose, en 1421 et 1450. Déjà en 1407, Jean de Bubenberg, donzel, de Berne, avait prêté hommage lige et noble à l'évêque de Lausanne pour le fief qu'il possédait à la Roche. C'est probablement en vertu de ces reconnaissances que les Bernois réclamèrent la seigneurie de la Roche, en 1536, et aussi par droit de conquête du Pays-de-Vaud. En 1412 vivait Borcard; en 1446 Jean, et en 1467 Nicolas de la Roche. Depuis lors leur trace se perd.

Après une vérification de limites, un bornage opéré en l'absence des parties, est déclaré nul par la cour de Lausanne, 1500. Pierre de Faussigny, chevalier, lègue au couvent de Payerne sa dîme de la Roche pour le repos de son âme, 1513.

En 1507, les habitans de la Roche s'étant plaint qu'il leur en coutait trop pour faire sceller leurs sentences et leurs contracts par le doyen d'Ogo, et qu'on avait introduit des nouveautés dans les cas de retrait, le Conseil de Fribourg leur confirma leur lettre du pays (*Landrecht*), à l'exception des cas d'appel qui devaient, selon l'usage, être jugés à Fribourg, et on leur accorda que leurs jugemens seraient munis du sceau de l'avoyer, et leurs contrats de celui de la ville (5 mars 1507).

A l'époque de la conquête du Pays-de-Vaud, celui de la Roche passa, comme Bulle et Albeuve, sous la domination des Fribourgeois, qui en firent un baillage.

La lettre des franchises de l'an 1438 fut confirmée le 15 janvier 1537 et le 15 octobre 1566, dont Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, avait ordonné la révision en 1527. Nous citerons quelques articles de ce coutumier.

"Qui tue son semblable dans un accès de fureur doit perdre la tête; s'il s'échappe, on fait une ouverture au sommet du toit de sa maison, et ses enfans ou héritiers ne peuvent la fermer qu'au bout de l'an;

ce délai écoulé, ils jouissent de ses biens, sauf un ban de 60 sols, si clame a été faite au seigneur. Si on le saisit, non-seulement il subit la peine capitale, mais sa part de bien appartient au fisc, sans préjudice néanmoins de sa femme et de ses enfans. Dans aucun cas, le crime du père ou de la mère ne peut priver les enfans de leur bien, le seigneur ne pouvant confisquer que la part du criminel."

"Un père de famille est maître et tuteur de ses enfans tant qu'ils sont indivis et en bas âge; mais aussitôt qu'ils sont majeurs, il ne peut rien vendre sans leur aveu et celui de sa femme, hors meubles."

"Une femme ne peut contracter d'autorité privée que jusqu'à la concurrence de 4 deniers."

"Un hôte qui use d'une fausse mesure, paye 60 s. au seigneur, et autant au plaignant. S'il mêle de l'eau dans son vin, il est réputé larron." etc. etc.

Sur la représentation du chapitre de St.-Nicolas, qu'il y a encore beaucoup de paysans à la Roche qui parlent la langue allemande, Dom Thomis y est nommé curé, 1590.

Le Conseil de Fribourg, sur l'assurance de Pierre Bonfils et consorts, qu'il existe un trésor dans le château de la Roche, ainsi que dans celui d'Obermaggenberg, leur permet, *absque detrimento salutis et animæ* (1), et sous réserve de la moitié de la trouvaille, de les chercher et creuser; mais pour pouvoir exorciser le diable, ils doivent s'adresser au pape pour avoir l'assistance de deux prêtres (29 oct. 1599).

Le gouvernement ordonna, en 1613 et 1641, que la justice devait être tenue et rendue en langue allemande à la Roche. Le chapelain Dom Jean Adam fait un legs de 1000 écus pour fonder une chapellenie, ce qui fut confirmé le 5 mars 1664.

Il paraît que la manie de chercher des trésors a duré long-tems, car encore en 1762 il en est question;

---

(1) Sans détriment pour leur salut et celui de leur âme.

cependant, alors on en avait creusé un, non au château de la Roche, mais près de la chapelle de Scherwyl, à quelle occasion une enquête fut ordonnée. En 1772, la commune obtint la concession d'un poids public.

Il faut avouer que les chroniqueurs de village font de singuliers contes, dont personne ne veut rien savoir. En voici une preuve, tirée de celle de Joseph Eltschinger, de Rechthalten.

«En 1653, écrit-il très-sérieusement, l'église de Schervyl fut bâtie dans le Pays de la Roche, sur un pâturage, appelé Essert (*Aegerta*). Les gens de la contrée voulurent avoir deux paroisses, et eurent un procès qui leur couta 6000 écus bons. Ceux d'enhaut le gagnèrent, et coururent en grand nombre et armés de hallebardes et de bâtons à Pont-la-ville, où ils prirent la grande cloche. Ils la placèrent dans le clocher, c'est celle du milieu, ils firent ensuite fondre la grande, ainsi que la petite, qui coutèrent 500 écus. Il ajoute qu'alors la justice se tenait à Villaret, mais que dès-lors elle fut transférée à Scherwyl.»

Roche, sous, 3 maisons, 1 grange, 1 moulin et 1 tannerie près du bourg de Rue.

Rochettes, aux, 4 maisons et 1 grange dans la banlieue de la ville de Romont.

Rochettes, aux, groupe de 3 maisons dans la paroisse de Châtel-St.-Denis.

Röschenwyl, petit hameau contenant 4 maisons, paroisse de Tafers.

Rogive, v. *Rougève*.

Rogivue, v. *Rougève*.

Rohr, village contenant 10 maisons, à une demi-lieue environ du village de Tafers.

Rohrbach, le, a une source remarquable dans un grand pré attenant à la ferme de Lustorf; au-dessous de St.-Antoine il se réunit avec le Weissenbach, puis ils vont se jetter tous les deux dans la Tafferna au-dessus de Mühlethal.

ROHRHOLZ, vaste forêt au-dessus du village de Rohr, dans laquelle on trouve 2 maisons champêtres.

ROHRMOOS, marais assez étendu entre Tafers et Rohr, qui serait susceptible d'être saigné, défriché et cultivé. On y fait pâturer du bétail et on en tire quelques tourbes.

ROME (*Rom*), deux domaines et fermes hors des portes des Étangs et de Morat, dans la banlieue de la ville mais paroisse de Givisiez, et quelques petits bâtimens. On y trouve encore une habitation. En 1581, la famille Lombard eut un procès à soutenir avec la commanderie de St.-Jean au sujet d'un domaine situé à-côté de la chapelle de St.-Léonard, et dont la propriété fut adjugée à l'ordre de Malte. Ce domaine fait maintenant partie de celui de la Poya.

ROMANENS, commune et hameau de la paroisse de Sales, préfecture de Bulle, contenant 323 poses de prés, 150 de champs, 92 de forêts et 28 pâquiers de pâturages, 200 âmes, 17 maisons, 1 scierie et 12 granges; 1 maison au Pontel; 1 à la Fin; 2 ès Pales; 4 au Pâquiers-aux-Veaux; 1 au Bertholly; 1 au Platery; 10 vers chez Des-Cloux; 2 au Praz-du-Fenil, et 1 au Cantom.

ROMONT, (*Romond*, *Remund*), préfecture, bornée au nord par le district de Payerne, au midi par la préfecture de Rue, à l'est par celles de Bulle et Farvagny, et à l'ouest par les cercles de Moudon et Lucens. Elle est composée des paroisses de Romont, Berlens, Billens, Chatonnaye, Grangettes, Mézières, Sivirier, Villaraboud, Villarimboud, Villa-St.-Pierre et Vuisternens, et contient 6,972 poses de prés, 8,227 de champs, 1,922 de bois, 732 de pâturages (1), 5,158 habitans, 1314 bâtimens, assurés pour 1,627,000 frs.; 1 bureau de poste, 1 poste de gendarmerie, 29 ins-

(1) Dans le cadastre les terres elles sont taxées 450,717 frs., les bâtimens 407,902 frs., et les droits féodaux, y compris ceux de Farvagny, 402,085 frs.

pecteurs du bétail, 31 auberges, 2 pintes, 1 bain à la Glane, 2 brasseries, 1 magazin et 4 détails de sel, à Romont, Châtelard, Chatonnaye et Vuisternens, ainsi que divers autres établissemens, indiqués dans chaque localité. Cette préfecture, dont le chef-lieu est à Romont, ne forme qu'un seul arrondissement pupillaire. Romont est le troisième arrondissement militaire, avec le premier quartier de Farvagny, le second de Romont, le troisième de Rue et le quatrième d'Estavayé.

Le tribunal civil de première instance, qui a le *Coutumier de Vaud* de 1650 pour code de toute la préfecture, s'assemble, à l'ordinaire, les 1er et 3e lundi de chaque mois, et la direction des orphelins le samedi de chaque semaine. Le receveur de Romont soigne aussi la recette de la préfecture de Farvagny.

Cette contrée est en général agréablement située et fertile, surtout en pâturages. L'agriculture forme la principale occupation des habitans. Deux routes principales traversent cette préfecture, l'une de Fribourg à Ecublens, et l'autre de Bulle par Vaulrux et Mexières, à Romont. Un chemin vicinal passe de Romont à Chatonnaye, pour rejoindre la grande route de Payerne à Lausanne.

Romont, (*Remund*, *Rotundus Mons*, *Rotundi montanus*, que les Romontois prononcent *Rômont*), ville municipale à 6 lieues au sud-ouest de Fribourg, contenant avec sa banlieu 689 poses de prés, 555 de champs, 247 de bois, 1109 habitans, 289 bâtimens, assurés pour 580,050 frs., et dans l'enceinte de la ville 1 église paroissiale (l'assomption), 1 chapelle (St.-Anne), 1 hospice de capucins, 1 château où le préfet réside, 1 cure, 1 collége, 2 fours bannaux, 1 buanderie, 12 auberges, 1 brasserie, 134 maisons, 1 magazin et 1 détail de sel, 1 bureau de poste, 1 poste de gendarmerie, 1 tuerie, 1 halle aux grains, 3 fontaines publiques, 1 citerne, 1 puits, et hors de l'enceinte 2 fontaines, dans l'intérieur 13 greniers ou

granges avec écuries, remises, etc. (1). Dans la banlieue on trouve le Faubourg de Chavannes, le couvent de la Fille-Dieu, les bains de la Glane, des domaines, maisons de campagne et métairies à la Follaz, Combaz, Rosayre, Rochettes, Bossens, Paqueret, Champ-Rion, Grange-Rouge, Maoulaz, Belle-Croix, au Bas-de-la-Côte, et à Ste.-Anne. (V. ces articles sous leurs noms particuliers).

La ville de Romont, garnie de fortifications et de remparts, est d'une grandeur médiocre, et bâtie sur un mamelon rond, d'où provient vraisemblablement son nom latin *Rotundi Montanus.* L'église paroissiale est belle, et desservie par six prêtres, auxquels on donne le titre de chanoines, qui sont nommés par la bourgeoise et qui choisissent entre eux le curé de ville. La nomination du chapelain de l'hôpital, en échange, appartient au Conseil. Le château est remarquable soit par sa construction, soit par les remparts, avec des tours, tourelles, machecoulis, pont-levis, fossés, etc., dont il est entouré. Dans le collége il y a des classes primaires et secondaires pour les enfans des deux sexes, et on y enseigne, en outre, les principes du latin. A l'occasion de la distribution des prix en automne, on y joue la comédie.

Les points de vues depuis la ville sont aussi variés qu'étendus, et le Montblanc, avec ses éternelles glaces, joue un des principaux rôles dans ce tableau pittoresque, tour-à-tour gracieux et imposant.

Tous les jeudis il y a un marché hebdomadaire à Romont. Les foires de bétail, et surtout de chevaux, y sont nombreuses et considérables, particulièrement

(1) Le 9 octobre 1823, le Conseil municipal a fondé une *Caisse d'épargne*, qui porte intérêt à 4 1/2 pr. 0/0 de 10 à 200 fr. Les statuts sont imprimés et contiennent quelques dispositions, sans doute locales, qu'on ne trouve pas dans d'autres établissemens du même genre. La maison de ville, sous laquelle se trouve la halle aux grains, est à 445′ (144 m.) au-dessus de Fribourg, et à 2,400′ (779 m.) au-dessus de la mer.

celle de la mi-août, qui semble être un rendez-vous général de tous les vendeurs de la race chevaline, et des maquignons de la majeure partie de la Suisse, de la Bourgogne, de l'Alsace et du Piémont. Elles tombent, au nombre de 8, sur le 2[e] mardi de janvier; le 1[er] mardi après St.-Mathias; le mardi avant St-Marc; le mardi après St.-Barnabé; le 17 août, sauf quand le 17 tombe sur un dimanche ou un lundi, alors c'est le 1[er] mardi après; le mardi après St.-Denys, et le mardi avant St.-Nicolas. Comme d'après l'art. 12 de la loi du 29 mai 1804, litt. *B.*, les propriétaires de maisons peuvent loger et donner à boire et manger à leurs hôtes pendant le tems de chaque foire, qui dure trois jours, la majeure partie des maisons semble transformées en auberges. Les veilles et jours de foire on fait la garde depuis passé trois siècles nuit et jour.

La ville de Romont doit, selon l'auteur des *Etrennes fribourgeoises*, avoir été bâtie vers l'an 920, sous le règne de Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane. En 1033, l'évêque Hugues, de Lausanne, fils de Rodolphe III, dit *le fainéant*, roi de Bourgogne, assembla un synode à Romont, composé des archevêques de Besançon et Vienne, du grand-vicaire d'Arles, de leurs suffragans et d'ecclésiastiques distingués. A l'instar d'autres Etats, ce synode introduisit la *Trêve de Dieu*, afin de remédier aux brigandages et aux maux infinis qui désolaient la société (1).

Anselme de Billens, cède à Pierre de Savoye, dit le petit Charlemagne, la juridiction qu'il avait sur le Poyet, 1239. Pierre entoura la ville de murailles et remparts. Philippe, comte de Savoye, lui donne le fief de Romont avec le titre de comte, 1240 (2).

---

(1) V. *Conservateur Suisse*, tome V, p. 344.
(2) Romont ne fut cependant érigé en comté qu'en 1440, 10 mai, par Amédée, comte de Savoye, ou Felix V, pape.

Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, confirme une fondation faite par noble Humbert de Ferneys, bourgeois de Romont, à l'abbaye d'Hauterive de 45 liv., à charge de donner à dîner à un certain nombre de pauvres le lundi de pentecôte, et de distribuer du pain et du fromage à 366 nécessiteux, 1256. Cette fondation fut confirmée par Rolet et Humbert de Ferneys qui cédèrent à la ville tous les droits qu'ils avaient contre l'abbaye. Le comte Jean de Savoye exempte la ville de Romont du péage qu'elle payait à Rue, 1278. En février 1296, Louis de Genève, seigneur de Vaud, donne et cède à dom Girard, curé de Romont et à ses successeurs, les revenus attachés au droit de patronage, à condition qu'il entretiendra des chapelains et vicaires qui diront chaque semaine quatre messes pour le donateur, sa femme et ses parens avec chant, s'il est possible, l'église ayant été fondée par ses ancêtres. L'année précédente, les villes de Romont, Berne et Moudon avaient été excommuniées par Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, pour avoir pris les armes en faveur de Louis de Savoye, baron de Vaud, avec lequel il était en guerre.

Déjà en 1259 Amédée, comte de Savoye, avait accordé à la ville de Romont des privilèges sous la forme de statuts en 73 articles, qui dès lors furent confirmés et augmentés par ses successeurs. En 1359, on les retrouve sous la même forme que ceux de Moudon.

Dans le 12 et 13e siècle il existait un couvent de Bénédictins à Romont. Leur maison était située dans la rue qu'on apelle encore des Moines. Ces religieux retournèrent, en 1400, à Turin, d'où ils avaient été envoyés à Romont. Après leur départ une partie de leur couvent est parvenue à l'abbaye d'Hauterive.

L'église paroissiale, telle qu'elle existe, fut bâtie par les soins et aux frais des barons de Vaud, et achevée en 1296. L'ancienne église avait été consu-

mée par le feu du tonnerre. A cette époque, il n'y avait à Romont qu'un curé avec un vicaire; mais ensuite le nombre des chapelains s'est accru à mesure que des fondateurs ont érigé des autels de famille, et renté des prêtres pour les desservir. Dans des actes de 1404 et 1405 leur nombre est porté à 20; à 18 en 1509 et 1513; mais dès lors il a été réduit à 6, comme il l'est encore actuellement

Louis de Savoye déclare dans une chartre de l'an 1328 que la ville de Romont lui a accordé, par une faveur spéciale, 6 gros par focage; par reconnaissance il lui concède la propriété des communaux, et lui accorde encore quelques autres faveurs. Le même comte avait concédé le droit d'ohmgeld (impôt sur les boissons) à cette ville, 1341. La ville de Romont avait donné à Louis de Savoye la somme de 500 liv. pour payer ses dettes et doter sa fille Catherine. Il reconnaît que c'est un don purement gratuit, vu que les bourgeois étaient exempts de tout impôt pécuniaire, 1341. Girard Dominget ou Domenquende, de Romont, qui avait prêté à la ville de Fribourg une somme de 800 fl. de Florence contre un cens annuel de 100 fl., payable à Lucens ou Romont et hypothéqué sur leur impôt sur les boissons, lui reconnaît le droit de rédimation, 1343. Le même fonda, 1343, la chapelle de St.-Jean-Baptiste dans l'église paroissiale, avec 17 liv. de rente et de 10 au curé. Amédée, comte de Savoye, accorde à Perrot Mistralis, de Romont, le droit de percevoir de chaque individu condamné à mort 20 s., 1362. En 1364, les habitans et ressortissans durent contribuer à la réparation des remparts. Le comte Amédée cède, 26 avril 1366, à la ville un étang près de la tour dite de l'étang, contre un cens annuel de 20 fl. d'or et la charge d'entretenir la couverture de la tour. C'est maintenant le pré qu'on appelle de l'étang. Le 15 mai 1368, le comte demanda un subside de 2 fl. d'or par ménage à titre de don.

Jordan de Daillens (1), donzel, se reconnaît homme lige du comte de Savoye pour la métralie (2) de Romont, 1368. Dans le courant du décembre 1374, le banneret de Romont avait été obligé de marcher au secours du comte; mais sa troupe commit des exactions et violences en Savoye, au point que la châtellenie fut obligée de payer un dédommagement de 3200 fl. d'or. Amédée, comte de Savoye, donne ordre au procureur de la Vaud, de maintenir dans la possession de la métralie de Romont les héritiers d'Aimé Jordan de Daillens, 1378, qui l'avait obtenue une année auparavant. Rodolphe, comte de Gruyères, reconnaît devoir à l'hôpital de Romont un cens annuel de 34 liv. 10 s., sous le sceau d'Antoine de la Tour, seigneur d'Illens, chevalier, châtelain de Romont, 1395. En 1402, l'abbaye de Hautcrêt payait annuellement 24 sols pour sa bourgeoisie. La même année la ville fait un don de 400 fl. au comte pour la *joyeuse entrée* de la comtesse, à quel effet elle avait fait un emprunt à Fribourg. Humbert de Savoye étant arrivé à Romont en décembre 1403, la ville lui donna 40 écus d'or. Un grand incendie ayant éclaté à Yverdon en 1406, Romont donna 43 liv. Les *balistarii* (arbaletiers) de Romont, Moudon, Rue, Payerne, Estavayé et Corbières se réunissent à Romont pour célébrer le jeu de Flore (in ludo Floris). La ville paya la dépense. Romont donne 100 fl. à Rue pour la réfecture du pont de la Broye. 1407, le cimetière ayant été pollué, l'évêque vint, après deux députations qu'on lui envoya, le réconcilier, ce qui couta 27 liv. 4 s. Les fontaines de la Gilabat et du Bugnon à Chavannes ont été faites en 1412, et celle de Bosonet quelques années auparavant. Les

---

(1) Daillens, ancien et grand village dans le pays de Vaud, dont il est déjà fait mention dans un acte de l'an 600.

(2) *Métralie*, celui qui exerçait cet office, avait le droit de marquer les mesures de grains, vins, huiles, ainsi que les poids et aunes, c'était l'étalonneur de nos jours.

sindics de Romont ayant fait gager neuf hommes appartenant à Guillaume de Billens à Farvagny, Orsonnens et Vuisternens, ainsi que cinq demeurant dans d'autres villages, pour les contraindre à contribuer aux fortifications de la ville, le duc de Savoye, sur la plainte de Guillaume de Menthon, chevalier, agissant au nom de sa femme Guillemette de Langino, ordonna au procureur de la Vaud de faire des enquêtes, qui prouvèrent que cette réquisition était mal fondée et injuste, 1427 et 1441. En 1424, un impôt extraordinaire fut levé sur les ressortissans de Romont pour réparer les remparts, il produisit 500 l. 18 s. 7 d. Antoine Musy, de Romont, ayant, au nom de la ville, dont il était le procureur, levé des gages à Villarsel-le-Gibloux et Villardlod, sur l'opposition du même Guillaume, seigneur de Pont, il les restitue, cette juridiction lui étant étrangère, 1431. Dans une difficulté entre Romont et Berne, Fribourg est pris pour arbitre, 1443. L'an 1434, le 25 avril, il y eut à Romont un incendie très-considérable qui réduisit la ville entièrement en cendres (*urbs tota combusta, concremataque*). Par un acte du 4 décembre de la même année, scellé du sceau de Romont par Jean Alamandi, donzel, seigneur d'Exirier, châtelain de Romont, il est prouvé:

« Que Isabelle, relicte de feu Jean de Roveréa, et fille de feu Pierre de Dompierre, chevalier, tant en son propre nom, qu'en celui de Jacques de Roveréa, son fils, reconnaît devoir à Aimé de Stavayé, donzel, quatre-vingt-dix livres, pour les droits et actions appartenant au susdit Jacques, dans la maison appartenant autrefois audit feu Mr. Pierre de Dompierre, située dans le bourg de Romont, au grand quartier du côté d'orient, avec un jardin attenant; que la lettre avait été laudée ès mains de Jean Cati, notaire à Romont; mais que les registres ayant été brulés et consumés dans le grand incendie qui vient de détruire entièrement cette malheureuse ville, pour marque de

leur bonne foi ils constatent de nouveau par le présent acte la susdite dette envers le dit Aimé de Stavayé, » etc.

C'est depuis cette époque que la majeure partie des archives de cette ville a été détruite, à l'exception de quelques diplomes du 14e et un du 15e siècle. Amédée, duc de Savoye, accorda, le 22 mai de la même année, 2 nouvelles foires, le droit de prendre des bois de bâtisse dans les forêts de Romont et Rue; le droit d'ohmgeld et de maille pendant 25 ans, et il cède tous les lods dûs. Malgré ce désastre Romont fit, en 1437, au duc un don gratuit de 120 livres. 1440, Humbert, bâtard de Savoye, comte de Romont, confirme les privilèges de la ville. En 1442 et 1445, on prend beaucoup de précautions contre le feu, et il est la première fois question d'un lépreux. En 1445, Romont comptait 151 feux, La-Rochette 1, Bossens 3, Chavannes 6, etc. La même année la ville vendit de vieilles armes pour la somme de 279 liv. à Genève, afin de s'en procurer de nouvelles. 1445 et 1446, plusieurs bourgeois ayant été atteints de la lèpre, on alla chercher à Fribourg un chirurgien expérimenté (*barbitonsorem expertem*), qu'on obtint avec la permission de l'avoyer. Le duc s'étant affranchi de l'hommage à prêter au roi de France pour le Faucigny, il lève un impôt, Romont donne 135 liv. 12 s. à titre de don gratuit, 1446. On finit de bâtir le chœur de l'église, moyennant le prix de 507 flor., petit poids, convenu avec deux maçons, l'un de Payerne, l'autre d'Avenches, 1447. La ville donne six florins au bailli de Vaud pour sa joyeuse entrée, et six muids d'avoine au comte de Gruyères, 1451 et 1452. Le mercredi après la St.-Pierre, l'évêque de Lausanne vint à Romont pour consacrer l'église nouvellement construite. On lui donna 2 fl. pour ses peines et on paya sa dépense qui s'éleva à 35 s. L'église n'ayant été que réparée, M. le chanoine L'hoste, qui a bien voulu nous confier ses notices, pense que c'est

pour la bénédiction des cloches. Le duc de Savoye étant en guerre avec le dauphin, 1454, on lève la milice à Romont. La bannière, ayant à sa tête le banneret Girard Maillard et le capitaine Pierre Regis, part pour l'armée, conduisant avec elle quelques couleuvrines, à quel effet on avait acheté à Fribourg du plomb et quatre livres de poudre. Le banneret avait 5 sols par jour et son domestique 3. La milice revint le 14 juillet, et après avoir été habillée à neuf avec du drap rouge, elle part de nouveau et rentre dans ses foyers le 29 septembre. Les troupes bernoises et fribourgeoises qui allèrent au secours du duc, passèrent à Romont le 1er et 24 août, et retournèrent chez elles le 14 septembre. Pour cette guerre chaque bannière devait fournir 100 hommes ou 600 florins; cependant un prince de Savoye ayant passé à Romont, il fut décidé, dans une conférence à Moudon, que chaque bannière ne fournirait que le tiers des hommes. En 1456, on joua à Romont le *jeu de la passion*, pour lequel on avait fait chercher des habillemens à Lausanne. Noble Rodolphe de Vuippens, Jean de Praroman et Peterman Velga, de Fribourg, revenant d'un pèlerinage à St.-Jacques de Compostelle, on leur présente le vin d'honneur, 1456. Romont envoit 25 hommes au secours du duc en Bresse; on les avait habillés à neuf, l'aune de drap vert et violet coutait 20 sols. En 1459, le duc qui était indisposé contre Romont à cause d'un nommé Jacques Piat, qu'il protégeait fortement, menace de lui enlever ses franchises. Le comte de Gruyères prend vivement le parti de la ville; les autres villes et les barons en font autant, 1459. L'avoyer Jean Gambach, de Fribourg, venant de Turin, on lui présente les vins d'honneur. Le même eut une conférence à Romont avec le comte de Gruyères. Le différend fut arrangé; car Romont envoya des perdrix au duc, un bœuf au bailli de Lausanne, deux brochets et une truite au comte de Gruyères, ainsi qu'au châtelain de

Bulle. Le roi de Chypre vient à Romont, janvier 1460, on sonne toutes les cloches, on tire le canon et on fait un feu de joie avec un char de genièvre. Les villes du Pays-de-Vaud lui font un don gratuit. Le 6 janvier on joue le *jeu des rois* (voyez première partie, p. 284). En 1561, les rois payaient pour leur royaume 18 liv., et les deux écuyers tranchans chacun 60 gros. Nicod de Bonvillars, seigneur de Mézières, ayant menacé de tuer tous les bourgeois de Romont, on lui intenta un procès, août 1460. Marmette, fille d'Uldriodi de Chénens, béguine du tiers ordre de St.-François, donne sa maison à Romont au couvent de la Fille-Dieu (v. cet art.). On trouve des comptes de l'hôpital de l'année 1390, de 1397 et 1463. Par ce dernier, il payait au souverain 8 coupes de froment et 4 livres en argent; à l'évêque et à la ville 10 sols; à son chapelain 6 liv., etc. Il faisait déjà dire des anniversaires pour Guillaume Mistrale et Pierre d'Allamagne. En 1464, on lève un impôt sur les villages du ressort et la ville pour réparer les remparts; cette dernière était divisée en deux capitainies. L'aumône des de Ferneys, et les jeux de la passion et des rois occupaient et divertissaient les Romontois, 1465. Le duc de Savoye accorde l'impôt sur les boissons pour 20 ans, 1465. En 1467, Romont fournit et équipe 24 miliciens, commandés par noble Henri de Billens. A la procession solennelle de l'assomption, les nobles Jean et Antoine d'Estavayé et François et Pierre de Billens portèrent le dais, avec leurs adjoins François Musy, Nicod Renaud, Pierre Seigneux et François Ramelle ou Ramel; la ville donna un grand diné. Cette procession a lieu toutes les années avec beaucoup de solennité.

Le comte Jacques de Romont prend possession du pays de Vaud, il passe trois jours à Romont, où il reçoit l'hommage et jure de conserver les franchises; il occasionne une dépense de 48 liv. 9 s. 3 d., 1467. Le 15 janvier 1468, il renouvelle les privilèges ac-

cordés, notamment ceux de son oncle, le pape Félix. Dans les comptes du procureur du clergé on trouve, dans les recettes, les amendes pour les absences du chœur, 1468. Antoine d'Avenches, seigneur de Villarepos, est nommé lieutenant et grand-trésorier du comté; le comte s'allie avec le duc de Bourgogne, auquel il envoye des secours. La ville fit un emprunt pour pouvoir envoyer sa bannière en Bresse, 1468. Le duc de Savoye vint à Romont avec le comte et l'évêque de Genève; cet honneur couta 116 liv. 8 s. 9 d. L'année suivante, le comte Jacques abèrge à la ville les fours bannaux, sous la redevance d'un cens annuel de 9 liv. On lève un impôt extraordinaire sur les ressortissans pour payer les frais de l'arrivée du duc. Romont fournit 25 hommes pour marcher à Grandson, 1470. Jacques de Savoye, comte de Romont, gouverneur de la Vaud, déclare qu'il est prèt à rendre au duc, son frère, tous les pays qu'il a reçu pour sa part aux biens paternels, si les cantons confédérés l'exigent, comprenant Morat, Payerne, Ste-Croix, Montagny, Corbières et Grand-Cour, 1471.

Le comte de Romont, qui avait chaudement épousé le parti de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, ayant commis des hostilités en guerre ouverte contre les Bernois et Fribourgeois, ces derniers, au nombre de 80, et commandés par Ulmann Techtermann et Rodolphe Zespinger, prirent possession de la ville, et enlevèrent les cloches, ce qui fut effectué dans l'espace de cinq jours et couta à l'Etat 56 liv. 4 s. 8 d. Une partie de ces guerriers, commandés par Jean d'Avrie, Cuno Vögely et Guillaume Ruchon, passèrent la nuit à Cottens, où ils dépensèrent 22 s., 1476. Romont et ses environs furent pillés et incendiés (1), plusieurs habitans massacrés, et on fit beaucoup de

(1) Dans le compte du procureur du clergé de 1476 il est dit: *Quo anno villa Rottodim fuit cremata et tota destructa per Allemannos.*

prisonniers. Pour pouvoir rebâtir, la ville fut exemptée des charges et des arrérages le 27 sept. 1478, par le duc Philibert, mais seulement pour une année. Les Allemands et Lombards qui servaient dans l'armée du duc de Savoye prirent les grains de l'hôpital, pillèrent le vin et brulèrent le moulin de Bramafan. En mars 1480, le duc Philibert confirma les franchises et cèda toutes les redevances pendant six ans, non-compris toutefois la quote-part de Romont de la contribution qui était à payer aux Suisses, ce qui porta 25 liv. En 1481 et 1482, l'exemption du péage de Rue fut confirmée par une sentence du bailli de Vaud. En 1482, on leva un impôt de 14 s. par feu pour faire un don au duc Charles, au sujet de son heureux avènement au trône. La même année la peste s'y manifesta, on fit une procession. Le grand inquisiteur y vint pour examiner un nommé Carimbaud. La bourgeoisie fait, en juillet, un règlement contre les blasphémateurs. Mort du comte de Romont en 1486; la dépense du sindic se monta cette année à 210 liv. et la recette à 203. Plusieurs personnages marquans avaient passé à Romont; on paya leur dépense et on leur offrit le vin d'honneur. Par sentence arbitrale du Conseil de Fribourg, à la décision duquel la difficulté avait été soumise, le couvent d'Hauterive fut tenu de payer annuellement à la ville 3 muids de froment et 5 liv. en argent; cet arrangement fut accepté par les deux parties. En 1494, on représenta le Jeu des Rois à Grangettes et à Mézières, Romont offrit à leurs majestés le vin d'honneur. En 1496, on fit fondre les cloches; l'avoyer de Fribourg, Pierre de Faucigny, vint voir cette opération. En 1505, le duc Charles de Savoye fit don à la ville du droit de compâturage qui s'étendait depuis la fontaine de Tours au-dessus de Châtelard jusqu'à la Broye près de Lucens, et depuis les Corberies jusqu'au ruisseau de Macconnens; ce don fut pendant trois siècles une source de procès, puisque les com-

munes et particuliers ne pouvaient clore aucune pièce de terre sans le consentement de la ville de Romont qui avait droit à un dédommagement. En 1513, le clergé fit des statuts en 40 articles, d'après le premier chaque membre est obligé de payer un entrage de 25 écus, ce qui se pratique encore. Ces statuts furent approuvés, en 1649, par l'ordinaire et par le nonce apostolique.

Le châtelain, le conseil, les nobles bourgeois et toute la communauté de Romont, à la réquisition d'Antoine de Champion, évêque et prince de Genève, chancelier de Savoye, reconnaissent, par un acte public, avoir reçu gratuitement des Fribourgeois la matière pour la fonte de deux cloches, 12 mai 1495, à condition qu'on y placerait les armes de Fribourg et de l'Empire.

Le 10 mars 1515, le duc Charles consent à ce que l'église de Romont soit érigée en collégiale, et celle de Cudrefin réunie avec elle. L'année ensuite le prince étant venu à Romont, céda au clergé le droit de patronage des cures de Romont et Cudrefin, qui lui avaient appartenu, ainsi qu'à ses ancêtres comme fondateurs de ces églises. Il y mit pour conditions: 1°. Que le clergé chantera tous les jours une grande messe au maître-autel, ainsi que les autres offices; 2°. Chaque membre du clergé sera tenu de célébrer chaque année une messe basse pour le repos de l'âme du bienfaiteur. Le pape donna son approbation par bulles de 1516 et 1519. Le clergé, en échange, avait cédé au duc la collature des chapelles de St.-Étienne, Ste.-Anne et St.-Nicolas. Ces bulles coutèrent au clergé 150 écus d'or. Marguerite et Jeanne, filles de Jean de Daillens, vendent à Bernard Musy la métralie de Romont pour le prix de 100 fl. p. et 12 s., 1517. La même année le clergé prend possession de la cure de Cudrefin, 19 juillet, et le duc confirme les privilèges, 12 nov. En 1531, il fut réglé dans une assemblée générale de la ville et des communes du res-

sort, que personne ne devait garder plus de 30 brebis, et la première fut chargée de nommer un *fayotier* (berger) pour gager le surplus qui se trouverait sur les communs.

Les cadets et quelques fois les bâtards de la maison de Savoye portaient le titre de comtes de Romont. Le 13 et 16 janvier 1536, les Bernois ayant déclaré la guerre au duc de Savoye, la ville de Romont ainsi que celles d'Estavayé et Rue témoignèrent des craintes, et elles se rendirent aux Fribourgeois, qui en firent des bailliages. Humbert Seigneux, châtelain de Romont, ayant arrêté plusieurs chars de vin appartenant à Jacques Freyburger, bourgeois, il promit d'en rendre une partie, et s'excusa sur le manque de vivres. Kuenzi, conseiller, Müllibach, banneret, et Jacques Freytag, se rendent avec quelques militaires devant Romont, 15 février. Le 17 on déclara la guerre à cette dernière ville, mais on suspendit l'envoi des troupes, 21 février. Trois députés arrivèrent à Fribourg, Nicolas Renault, Hugonet Clement et François Wuilleret, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à se soumettre aux Fribourgeois pour conserver leur ancienne foi, mais ils demandèrent un sursis qu'on leur accorda. Le 22 les Romontois avaient écrit au commandant du duc une lettre pressante pour lui demander du secours, en lui disant que leur garnison ne se composant que de 120 à 140 hommes, ils ne pourraient pas résister, d'autant plus que les paysans ne voulaient pas se battre contre les Fribourgeois. Le départ des troupes eut lieu le 26 février, au nombre de 200, non-compris l'état-major, qui était composé d'environ 40 personnes sous les ordres de Jean Kuenzi, capitaine, et d'Ulrich Nix, son lieutenant, et elles prirent possession de Romont. La capitulation avec cette ville, signée le 3 mars 1536, porte:

1°. Que comme le duc de Savoye les a toujours maintenus dans la vraie foi, on leur accorde un terme pour obtenir ses ordres;

2°. Que comme il est à craindre que les Bernois s'emparent de leur ville, ils se soumettent à l'Etat de Fribourg, à condition qu'ils seront maintenus dans leurs droits, franchises et bonnes coutumes, écrites et non-écrites ;

3°. Que si la majeure partie du Pays-de-Vaud devait être restituée au duc de Savoye, ils rentreraient sous sa domination, en restituant les frais d'une manière équitable ; et

4°. Qu'ils ne seraient jamais astreints à prendre les armes contre ce prince.

Les seigneurs du voisinage ayant successivement prêté hommage, on ne laissa à Romont que 20 hommes et quelques pièces d'artillerie pour former la garnison, qui recevaient une solde de 4 liv. par semaine. Jean Schneuwlin en fut nommé le premier bailli ou châtelain. Trois années après Bernardine de Vaupergaz ou Vaulperg, veuve de Jean Champion, légua à l'hôpital de Romont 470 écus au soleil. Vers la même époque la ville de Romont fit un arrangement avec 18 villages des environs au sujet du pâturage et coupage des prés-à-clos. En 1540, la maison de ville de Romont est reconnue en faveur du gouvernement de Fribourg, qui donne à Humbert Seigneux, ancien châtelain une quittance pour le sceau qu'il a été forcé de remettre à son successeur. En décembre 1542, les associés du four de Chavannes dressent des statuts qui ne renferment que trois articles. Le premier condamne le fournier (en patois *forney* pour boulanger) à réparer le dommage pour la non ou mal cuisson du pain ; le second condamne à 6 s. d'amende celui qui porterait plus de pâte qu'il n'aurait annoncée au fournier ; le troisième concerne le salaire du fournier. Ces statuts furent approuvés par le bailli. En 1545, la peste à Romont et dans les environs. Le directeur des pestiférés recevait 3 écus par mois. Le Conseil était composé des 12, des 24 et des 40, ils étaient présidés par le ban-

neret, qui en 1547 était Humbert Seigneux. Isabelle née Musy, veuve de Jean Castella, banneret de Gruyères, vend à l'Etat de Fribourg la métralie de Romont pour le prix de 100 fl. d'or à 12 gros, 1547. Jean Frisching, bourgeois de Berne, seigneur de Daillens, bailli de Lausanne, vend sa part à la même métralie, obtenue par subhastation de Michel Denisat, pour 40 écus au soleil, 1549. On oblige le bailli de Praroman qui voulait vendre du vin, à payer l'ohmgeld, 1548. La ville de Romont pouvait retirer un impôt sur les boissons à Villarimboud, 1565, et Chatonnaye, 1566, mais non pas à Grangettes, 1564, et Vuisternens. En 1567, à l'occasion de la fête de la mi-août on représenta une tragédie, «le jugement de Salomon.» La peste continue à faire des ravages, un conseiller perdit sa place pour ne pas s'être séquestré, et un bourgeois son droit de bourgeoisie. En 1568, les arquebusiers de Romont gagnèrent 6 pièces de fromage à un grand tir à Gruyères. En 1569, grand tir à Romont. Le 11 octobre 1568, ceux de Romont furent sérieusement avertis de la part du gouvernement d'être sur leur garde contre les Huguenots, qui rôdaient de tous côtés, et de fermer soigneusement les portes de la ville pendant la nuit. Le gouvernement accorde à huit incendiés de Romont 200 plantes de bois, et à chacun 20 liv. et 1 muid de grains, octobre et novembre 1577. En 1569, le jeu des rois occasionnait beaucoup de frais à la ville, car 331 personnes assistèrent au diner qu'elle donna cette année là. En 1579, le bailli Jacob Werly se chargeait du rôle du roi de Romont, à quel effet il avait donné 30 fl., mais il fut rappelé à Fribourg et remplacé par un M. Griset. En 1582, le jour de l'Epiphanie le roi de Billens, accompagné de toute sa cour, vint faire une visite au roi de Romont, qui lui offrit 3 fl. et 32 gros; la ville, de son côté, envoya à l'un et à l'autre le vin d'honneur. Dans les années 1577 et 1580 le château de Romont fut re-

bâti en grande partie; et 1586 à 1588, le gouvernement fit construire le grand portail, le pont-levis et une tour. Le pont-levis a été, en 1816 ou 1818, remplacé par une voûte. Les carabiniers de Romont obtiennent trois pièces de drap, 14 nov. 1580, et sous date du 7 janv. 1583, le gouvernement invite le duc de Savoye de s'abstenir de prendre le titre de comte de Romont, dont déjà en 1578 il avait fait la cession à l'Etat de Fribourg.

On ordonne à la ville de Romont de rétablir la léproserie, et de transformer la grange des religieuses en une halle, 1583. Pour le premier objet cette injonction fut renouvelée en 1595, la promesse des communes de soigner elles-mêmes leurs malades n'ayant eu aucun résultat. L'hôpital de Montreux possédait quelques cens à Chavannes-les-forts, Sommentier, Villaraboud et Vuisternens, qu'il offrit à vendre à l'Etat, 1583, qui en acheta aussi de Hyppolite de Mestral, de Vevey, pour 600 fl., 1585. La même année les sujets du comté furent requis de faire des charrois pour la construction d'un pont de pierres près de la ville. Avant le carême les bouchers donnaient un diner au Conseil, 1586. On alloua 1 liv. par jour à ceux qui faisaient des charrois pour la reconstruction de la cure de Romont, 1586. On va en procession à Fribourg, qui présente les vins d'honneur au clergé et au Conseil, 1587. L'année ensuite il est question du messager; et en 1588, Jean Muriset, de la même ville, vend au gouvernement tous ses droits sur la perception des langues des bœufs et vaches (*armailles*) tués à la boucherie (*au mazel*), droits qu'il avait acquis, pour la moitié, de Jean-Baptiste d'Estavayé, seigneur de Méxières, et hérité, pour l'autre moitié, de noble Guillaume Renaud, son grand-père maternel, le tout pour le prix de 300 flor. de Romont, 31 janvier. Il fut statué la même année, que si un pestiféré sortait de sa maison, il devait porter à la main une verge blanche pour être distingué.

Des nonnes de l'ordre de Ste.-Claire d'Evian furent logées provisoirement dans l'hôpital de Romont, jusqu'à ce qu'elles pussent occuper leur nouvelle maison en Bourgogne, 1591. Nicolas Meyer obtint la permission de prendre des pierres dans la vieille tour pour construire une muraille près de son moulin, 1593; et la même année on accorda à l'abbé d'Hauterive 18 plantes de bois et une corvée par chaque charroi pour rebâtir sa maison et le rempart qui se trouve derrière. On accense à la bourgeoisie 300 poses dans la Joux (forêt) des Ponts, 1599. Déjà en 1559, les forêts de Bossens et Rionbochet lui avaient été accensées, et en 1605, le gouvernement renonça au droit de rédimamation, sous la réserve d'y pouvoir couper le bois de construction nécessaire pour le château. En 1617, l'Etat paye au clergé de Romont 300 fl., que lui devaient les seigneurs de Challant. En 1619, tous ceux du ressort furent condamnés à ouvrir leurs prairies après les premiers fruits (vulg. la première *fleurie*) en faveur des bourgeois de Romont, ou à leur payer un cens équitable; quelque tems après cette affaire fut terminée par un arrangement. L'année 1621, on fit réparer les remparts et l'on y ajouta de nouvelles fortifications, à quel effet tous les nobles, bourgeois et paysans du ressort de la ville de Romont furent requis d'y contribuer et de faire des corvées, et cela sous peine d'une amende pécuniaire ou d'emprisonnement. Le couvent d'Hauterive devait aux pauvres annuellement 12 sacs de grains, dont la moitié parvenait aux pères Minimes, 1625. Avant ces religieux il y avait des frères de St.-François-de-Paul à Romont. Les pères Minimes ne s'étant pas conformés aux réserves contenues dans le décret de leur admission, on prit des mesures pour les y astreindre, 1681. En 1675, le gouvernement avait accordé 25 écus pour rétablir leur hospice. L'hospice des Capucins, qui date de l'année 1726, appartenant à la ville, le gouvernement lui refusa, le 5 décembre 1823, le bois

de chauffage, et l'année ensuite, deux plantes de bois pour clore la haie du jardin. L'année 1628, le domaine de la Chinaux fut acheté pour mille écus petits et joint aux autres propriétés du château. Les nobles et bourgeois sont maintenus dans leur droit de patronage sur le clergé, et celui-ci est condamné à leur rendre annuellement compte, 18 juin 1643. Une sentence de l'évêque de Watteville, 1644, porte, qu'à la première vacance le clergé présentera un, et à la seconde deux chapelains à la bourgeoisie, qui élira alors le plus capable. En 1668, la ville percevait 2/3 et le gouvernement 1/3 du péage de Romont, et l'année ensuite il cède à l'hôpital un cens de 5 fl. d'or sur le pré de l'Étang, en réservant les autres droits féodaux. Sous date du 21 octobre 1681, il est question d'un incendie à Romont. En vertu d'un titre de l'an 1482, dont nous trouvons déjà des vestiges en 1341, la ville de Romont avait la charge de maintenir ses fortifications, et percevait, d'après un ancien usage, 24 pots de vin annuellement de la majeure partie des cabaretiers de son ressort. Par l'arrêté du 25 juillet 1804, elle a été admise pour les 2/5 du produit de l'impôt sur les boissons, et en décembre 1821 cette indemnité a été convertie en une rente annuelle de 1,600 frs. D'après une grosse de l'an 1676, la ville de Romont percevait, pour la porterie (v. ce terme), de chaque bourgeois résident 1 denier, et de chaque bourgeois externe 1 gerbe de froment annuellement.

Les armoiries de la ville de Romont sont une double tour blanche sur un fond rouge.

Romont, le décanat de, se compose des paroisses de Romont, Billens, Berlens, Villarimboz, Villaraboud, Sivirier, Villa-St.-Pierre, Chattonaye, Vuisternens-devant-Romont, Grangettes et Mézières.

Rosaire, v. *Sales* (Bulle).

Rosayre, à, 2 maisons dans la banlieue de la ville de Romont.

Rosseire, v. *Rosière*.

Rose, v. *Avry-sur-Matran.*

Rosière (1), domaine avec une belle maison de campagne, dans le genre moderne, 1 ferme, 1 habitation et divers bâtimens, à une lieue de Fribourg au-dessus de Belfaux, à gauche sur la route de Payerne et Neuchâtel, et d'où l'on jouit d'une vue très-étendue, sur la chaîne du Jura, d'un côté, et sur les Alpes des cantons de Berne et Fribourg, de l'autre. Cette propriété, qui est très-bien cultivée, tandis que jadis elle était négligée et pour ainsi dire aride, est de la paroisse de Groley. Le 13 août 1576, cette commune fut condamnée à laisser parvenir à Christophe de Praroman de l'eau qui appartenait jadis à l'ancien château de Rosseire. Ce manoir existait effectivement dans la partie basse du pré du côté de Groley, et il était ceint d'une muraille, et entouré d'un fossé, mais il a été entièrement démoli.

Rossacker, maison champêtre près du village de Tafers.

Rosseva, en la, groupe de 3 maisons, commune du Pâquier, paroisse de Gruyères.

Rossens, (*Rossin*), village et commune près de la Sarine à 3 lieues au sud de Fribourg, paroisse et préfecture de Farvagny, contenant 244 poses de prés, 571 de champs. 138 de forêts, 272 habitans, 1 chapelle (St.-Garin), 40 maisons, et 7 en la Raveire; 1 au Rafour; 1 en Saussat; 7 en Riaux, ainsi qu'un châlet et quelques granges. François de Ferney, seigneur de Sulliens (Sullens) (2), et sa femme Alexis de Langino, vendent à Jean Asini, hôte et bourgeois de Fribourg, des cens à Rossens, 1409. En 1444, ce fief fut vendu au monastère de la Maigrauge par Hugnetus Bugniet, de Fribourg, et Barbe, sa femme. Pierre de Morsel, de Fribourg, et Adelhedis d'Englisberg, sa femme, vendirent la moitié de la grande

(1) *Röser* signifie une habitation dans un lieu humide.
(2) Village, district de Cossonay, canton de Vaud.

dîme de Rossens à Guillaume de Menthon pour le prix de 650 écus d'or de France, 1439; l'autre moitié appartenait alors à Henzmann Felga, donzel. L'avoyer, Conseil et bannerets de Fribourg, adjugent au couvent de la Maigrauge certains cens et possessions, moyennant une rétribution de 40 liv. à payer à Ayme et Égly de Cerlier, 1470; Marguerite d'Illens était alors abbesse. Jacobus Trompeta, prêtre, vend, au nom du clergé de St.-Nicolas, au gouvernement un fief allodial à Rossens, 1482. Il existe un Rossans, ancienne seigneurie, dans le district de Payerne, sur laquelle Fribourg avait un droit de juridiction, en 1590.

Rossy, *im*, maison isolée, par. de Giffers.

Rothemoos, habitation à côté d'un marais du même nom, paroisse de Tafers.

Rouette, à la, 1 maison isolée, par. d'Arconciel.

Rougeaigue, v. *Rougève.*

Rougève, *Rougeaigue*, hameau de la paroisse de St.-Martin, sur le ruisseau du même nom, contenant 137 poses de prés, 8 pâquiers de pâturages, 8 maisons, 1 moulin, 1 scierie; ès-Planches, 1 maison, et ès-Combés, 1. Nicod, dit Bovet, d'Ursy, reconnaît en faveur de Rolet et Jean Marmet, de Rubra Aqua, (eau-rouge, ou rouge-aigue), 1352, et dans une reconnaissance de 1347, cet endroit porte le même nom. En 1758, les Etats de Berne et Fribourg firent des échanges de cens à la Rougève, et en 1771, ceux de la partie catholique demandèrent à être séparés de la partie réformée qui, sous la dénomination de Rogive ou Rogivue forme un petit village d'environ 50 habitans, du district et cercle d'Oron, contenant 14 bâtimens, 1/2 pose de jardin, 47 de prés, 23 de champs, 6 1/2 de bois, 144 de pâturages. On tire de ses environs de la tourbe d'une bonne qualité. Sous le régime de l'acte de médiation la Rougève fribourgeoise était de l'arrondissement de Châtel-St.-Denys.

**Rozetta**, à la, ou *Rochetta*, groupe de 3 maisons et 3 petits bâtimens dans la paroisse de Marly.

**Rue**, *Ruaz*, *Rua*, *Roda*, *Rotavilla*, *Rottavilla*, *Rotteville*, (v. Riaz), *Ruw* (1), préfecture bornée au nord par celle de Romont, à l'est par celles de Farvagny et Bulle, au sud par celle de Châtel et le canton de Vaud, et à l'ouest aussi par ce dernier. Cette préfecture est composée des paroisses de Rue, le-Crêt, St.-Martin, Morlens, Porsel, Promasens, et des communes des Ecasseys, La-Joux et Prés, qui forment une sindicature (2), et elle contient 5,923 poses de prés, 5,438 de champs, 1,753 de bois, 155 pâquiers ou 813 poses de pâturages, 4,429 habitans, dont 2,251 hommes et 2,178 femmes, 1,101 bâtimens, assurés pour 822.900 fr. (3), 1 bureau de péage et pontenage, 1 station de gendarmerie, 9 auberges, un sous-bureau de péage à Bézensens pour l'entrée des boissons, des détails de sel à la Joux, le-Crêt, Rue, St.-Martin, 30 inspecteurs du bétail etc. Le préfet réside dans le château de Rue, le tribunal s'assemble les 1^er^ et 3^e^ lundi de chaque mois, et la direction des orphelins, la seule pour tout l'arrondissement, le jeudi de chaque semaine. La préfecture de Rue, qui a un receveur particulier, et qui est régie par le *Coutumier de Vaud*, forme le troisième quartier du troisième arrondissement militaire ou de Romont.

Chaque village, chaque petit hameau de cette préfecture était jadis une seigneurie avec ou sans manoir, et toute cette contrée est plus ou moins peuplée

---

(1) Dans le 16^e^ siècle on avait la manie d'allemaniser tous les noms propres; pourquoi n'a-t-on pas, au-lieu de *Ruw*, traduit *Radburg?*

(2) Les deux premières sont de la paroisse de Vuisternens et la troisième de celle de Sivirier, préfecture de Romont.

(3) Dans le cadastre de l'an 1815, les terres sont évaluées à 3,585,545 frs., les bâtimens à 385,677, et les droits féodaux à 82,420.

de gens qui s'occupent principalement à élever du bétail et à cultiver les champs. L'arrondissement de Rue est, en général, très-élevé (1), et dans beaucoup d'endroits l'on peut, à volonté, faire couler les eaux des fontaines, des prairies marécageuses ou des sources dans la Broye ou dans la Glane. Le pays produit d'excellens fourrages, des grains de printems, mais pas en grande quantité, très-peu de ceux d'automne, et des fruits qui, cependant, ne sont pas fort abondans. Les forêts, ordinairement une des principales ressources des pays montagneux, sont ruinées par la suite d'une mauvaise administration, et un second Kasthofer (2) y trouverait bien des abus à réformer, et des nombreuses améliorations à y introduire.

Un usage, emprunté aux Égyptiens, subsistait encore dans toute cette contrée dans le dernier siècle, avec lequel il a disparu, grâce aux progrès de la civilisation, à l'influence des lumières et à l'introduction d'une meilleure instruction élémentaire. Dès qu'une personne était décédée, tous les voisins, habillés bizarrement, le plus souvent comme les grossières et grotesques figures des tarots, se réunissaient dans la maison de deuil. Lorsque l'assemblée était complète, on plaçait le cadavre debout contre un mur ou une cloison de la chambre, et en lui adressant à tour de rôle, ou souvent plusieurs à la fois des questions, des reproches, des censures et même des remontrances, dont le pauvre défunt ne pouvait plus profiter dans ce monde, on lui faisait subir ce qu'on appelait en patois *la dzustice daou mau gouvai* (la justice de la mauvaise conduite), sans penser sa doute

---

(1) L'église du Crêt a une élévation de 867′ au-dessus de Fribourg (281 m. 60), et 2,821′ (916 m. 60) au-dessus de la Méditerrannée.

(2) Son excellent *Guide dans les forêts*, Vevey, 1830, a été adressé gratuitement de la part du gouvernement à chaque administration paroissiale du canton, et il serait à désirer qu'on profita des sages conseils que ce livre populaire renferme.

que ce limon à forme humaine n'était plus animé d'une âme immortelle, et que c'était devant son créateur qu'elle devait rendre compte de ses actions, et non devant les hommes.

Aucune route principale ne traverse cette contrée, mais les chemins vicinaux y sont nombreux. Il faut espérer qu'avec le tems les communications entre Lausanne et Fribourg auront lieu directement par Romont et Rue, et que l'intérêt général prévaudra sur l'intérêt mal entendu de quelques localités; car c'est un fait admis, reconnu et prouvé par tous les publicistes qui se sont occupés d'économie politique, que plus les voies de communication sont bonnes, faciles et multipliées dans un pays, plus il est riche et florissant, et que c'est là que l'agriculture, l'industrie, le commerce, les sciences et les arts prospèrent.

Rue, paroisse et commune de la préfecture du même nom, et du décanat de St.-Henri, contenant 252 poses de prés, 252 de champs, 252 de bois, 346 habitans; 99 bâtimens, assurés pour 119,950 frs., le bourg de Rue; au Gros-champ, 2 maisons; à Plan, 1; ès-Planches, 1; au Cuaz, 4; au Clos-Rosset, 1; à Chavannettes, 7; à La-Broye, 1 avec 1 moulin et 1 scierie; au Meylan, 1 maison, 2 moulins et 1 scierie; à Grange-rouge, 2 maisons, 1 moulin à tan et 1 tannerie; à l'Abergement, 1 maison; au Champ-de-la-Viaz, 2; au Champ-des-Forées, 1; sous Roche, 3, 1 moulin, 1 tannerie et 1 grange; ès-Perlettes, 2 maisons; à Chambassauge, 1; à Grange-neuve, 1; aux Augustins, 1 et 1 four; au Printannaz, 1; à la Fin-des-fourches, 1; au Crêt-Renaux, 1, et 7 petits bâtimens dispersés çà et là.

Rue, (*Ruw*, *Rotavilla*), petite ville municipale et chef-lieu de préfecture, assez mal bâtie, avec un château (1) sur un rocher escarpé, d'un effet très-pit-

(1) A 271' au-dessus de Fribourg et à 2,226 au-dessus de la mer (88 et 723 m.); la ville, en échange, à 199 et 2,154' (64 et 699 m.).

toresque, qui sert de résidence au préfet, et d'où l'on découvre la majeure partie du pays de Vaud, et ce beau lac, si bien décrit par un poëte national dans les vers suivans :

« *O vous, que le* Léman *voit sur ses bords fleuris,*
*Des biens que vous avez sentez-vous tout le prix?*
*Répondez : Savez-vous qu'il n'est d'un pôle à l'autre*
*Aucun climat plus beau, plus heureux que le vôtre?*
*De vastes monts, couverts de vos nombreux troupeaux,*
*Des vallons, dont l'enceinte est pleine de hameaux,*
*D'un zéphir tempéré les fécondes haleines,*
*Un beau ciel, un air pur, et de fécondes plaines,*
*Que Cérès et Bacchus décorent tour-à-tour,*
*Surtout la* Liberté! ...... »

Le Montblanc domine ce tableaux délicieux avec ses longues chaînes couvertes de glaces éternelles, et à leurs pieds les Alpes inférieures, dont les formes et les couleurs sont variées à l'infini. En se tournant du côté du nord, les montagnes bleues du Jura, avec les lacs argentés qui baignent leurs bases, semblent souvent confondues avec l'horizon, et l'œuil peut les embrasser jusqu'au delà de Neuchâtel. Mais il faut voir ce panorama, nous ne pouvons que l'esquisser, et avec du blanc et du noir et une plume émoussée l'on est un mauvais peintre.

Outre le château, on trouve dans le bourg de Rue 1 église (St-Nicolas) (1), 1 presbytère, 37 maisons, y compris 2 auberges, 2 forges, 1 moulin à tan, 6 granges, 1 détail de sel, 1 poste de gendarmerie, et 1 bureau de péage et pontenage au-dessus du pont de la Broye.

Selon une note manuscrite de M. l'abbé Girard, «la petite ville de Rue aurait eu pendant long-tems des seigneurs particuliers. Ainsi Rodolphe, seigneur

(1) Le gouvernement nomme le curé sur la triple présentation de la bourgeoisie, et la famille de Maillardoz le chapelain. L'église de Rue est filiale de celle Promasens.

de Rue, renonce à ses droits sur le Désaley (1) en faveur des moines du couvent d'Hauterive, qui lui comptèrent 10 liv. 10 s. Un autre Rodolphe, chevalier, était fils de Guillaume; Cécile, sa femme, et Guillaume, alors leur unique enfant, laissèrent le soin à l'évêque Boniface, de Lausanne, de prononcer sur les prétentions qu'ils formaient contre l'abbaye à Cottens, Lussy, etc.» Cette opinion paraît un peu hasardée, et les documens qui existent prouvent, que depuis que vers le milieu du 13e siècle Pierre de Savoye s'était emparé du Pays-de-Vaud, la seigneurie de Rue dans le comté de Romont a constamment été administrée par un gouverneur ou châtelain au nom de la maison de Savoye; car déjà en 1287, Rodolphe de Billens, chevalier, bailli de Vaud (2), et Jacques de Belmont, châtelain de Rue, ensuite des ordres de Louis de Savoye, baron de Vaud, consultèrent, divers témoins, entre autres les seigneurs Jordan de Blessens, chevalier, Henri de Prés, donzel, Wilhelm Bonetus, donzel, etc., sur les droits du métral de Rue (3). Ces droits consistaient « à tenir audience et de rendre *coignaisance* (de prononcer) sur toutes les *clames* (plaintes), non-obstant le châtelain, moyen-

(1) Le *Désaley*, jadis abbaye, un des meilleurs vignobles de la Vaud à 1/2 lieue à l'est de Cully; ce sont les moines de Hautcrêt qui, en 1141, commencèrent à défricher cette côte, couverte de bois, et à y planter la vigne.

(2) Ce bailli manque dans le catalogue de Levade, p. 132.

(3) Ce que nous avançons repose sur un acte authentique, qui se trouve dans les archives de Fribourg; ainsi ce que croit M. Girard est erronné, mais il n'est pas le seul qui ait eu cette opinion; car on nous a marqué ce qui suit de Lausanne (1 juin 1828): "Le château et la petite ville de Rue appartenaient anciennement à un seigneur qui en portait le nom, desquels sont descendus les *Mestrals*, de Payerne, dont les prédécesseurs, en vendant la seigneurie de Rue à la maison de Pesme, comtes de Montmajeur et de Brandis, s'étaient réservés la métralie de Rue, avec les cens, dîmes, et autres biens, et ils négligèrent ensuite leur ancien nom de *Rue* et prirent celui de *Mestral*."

nant appel à lui ; de percevoir, de toutes les échutes, le 10e denier, de même que des *bans* (amendes); une coupe d'avoine de tous les tènemens taillables; le 10e denier des lods de cette condition ; l'or et l'argent de tous les déliquans condamnés à mort, et remis à lui pour l'exécution, et la 10e partie de ses autres biens existans rière le mandement de Rue, pour laquelle exécution il avait les taillables à son commandement."

Il y avait au château de Rue deux maisons fortes qui se touchaient; l'une appartenait aux nobles de Prés, l'autre aux de Pesme ou Pesmes, seigneur de Brandis, et ensuite aux comtes de Montmajeur, qui possédaient des domaines et des fiefs dans cette seigneurie. En 1333, Pierre IV, comte de Gruyères, Perrod, sire du Vanel, Jean, baron de Montsalvens, et ses neveux qui étaient en guerre avec Jean de Roussillon, évêque de Lausanne, parce que ceux de la Tour-de-Trême avaient attaqués Pierre de Rupe, châtelain de Bulle, brulèrent la moitié de la ville de Rue, après quoi ils firent la paix. Perrod Malliardo, de Rue, reconnaît des terres en faveur d'Etienne de Prés, donzel, 1342. A l'instance d'Antoine Champion, commissaire-renovateur, Wilhelm et Pierre Mistral, de Rue, et Marmet et Rolet de Tavel, descendans de Jordan Mestral, reconnaissent tenir, sous hommage lige, de la maison de Savoye, la métralie de Rue, 1362 (1). L'an 1371, Ansermet de Mollens, demeurant à Rue, léga en faveur de l'autel de St.-Nicolas un pot d'huile de cens pour la fondation d'un anniversaire (2). Perrod de Nervaul et d'autres per-

(1) Les armoiries de la famille de Mestral sont de gueule à un sautoir d'or chargé d'une roue de sable, et comme on se servait des anciens sceaux pour sceller les actes, c'est probablement depuis cette indivision et époque que celle de Tavel a pris les mêmes armes. (Note communiquée de Lausanne.)

(2) Dans les *Etrennes fribourgeoises*, de 1829, il est dit, p. 115, " que la chapelle de St.-Nicolas fut fondée en 1456 par Pierre

sonnes reconnaissent quelques terres en faveur de l'autel de St.-Antoine, 1390. Aymo de Prés, donzel, fit, en 1397, l'acquisition d'une maison à Rue. Le duc de Savoye fait donation à la chapelle de Rue d'une rente annuelle de 14 coupes de froment, de 2 muids et 6 coupes d'avoine, et d'une livre de cire, 1437. Par un testament de l'année 1445, Nicod de Prés, damoiseau, de Rue, nomme pour héritiers ses fils Pierre, Aymo, François et Jean, il les charge de marier leurs sœurs Pervonette et Nicolette, et établit pour leurs curateurs Guido et Guillaume, ses neveux. L'autel de Notre-Dame de l'église de Rue fut fondé par Richard de Prez, donzel; Nicolas Drochat, qui desservait cet autel en qualité de chapelain, lui devait un cens de 44 sols, mais dont il pouvait se rédimer, 1466. Trois années auparavant Marmet Malliardo, gouverneur de Rue, avait, au nom de la ville, accensé une place à Pierre de Prés pour y établir un grenier. Amédée de Nervaulx, de Prelz, avec le consentement de Jeannette, fille de noble Jean de Billens, reconnaît en faveur des nobles Aymo et Pierre de Prelz, 1469. Guilhelmus de Prés vend à Jacquet Malle, de Moudon, en franc-alleu divers cens à Rue, 1472. Guillermus de St.-Cyriaco, curé de Bulle, devait, en 1473, à Pierre de Prés la somme de 32 liv. pour l'achat d'une maison à Rue. Jacques Champion, seigneur de Romanens, d'une, et Jean Malliardo, damoiseau, d'autre part, font des échanges de cens féodaux à Rotavilla et Romanens, 1494. Amédée, comte de Savoye, confesse, par une chartre du 15 septembre 1405, devoir, en vertu d'un arrangement, à Eggo (Ego), comte de Kybourg, agissant tant en son nom qu'en celui d'Otto, comte de Thierstein, un cens an-

---

Gonel, Donzel, qui la dota, entre autre, d'une vigne à Villette „, tandis que cette vigne, contenant une pose, avec d'autres rentes en fonds ne furent donnés, en 1456, que pour fonder une messe hebdomadaire tous les lundis.

annuel de 200 florins, à quel effet il lui assigne, par forme d'hypothèque, tous ses revenus du château et mandement de Rue. Le comte de Kybourg lègue ces revenus à titre de fief à Conrade de Fribourg, comte de Neuchâtel, et à son fils Jean, 16 Juillet 1414 (1). Philippe, marquis de Hochberg et comte de Neuchâtel, vendit cette rente à messire Guillaume de Diesbach, avoyer de Berne, pour la somme de 3000 fl., qui était le capital du rachat. Blanche, duchesse de Savoye, confirma cette vente, avec remise de tout lod, le 23 nov. 1492, et le duc Philibert le 12 février 1498 (2). Dans la guerre contre la Savoye la ville de Rue fut prise comme plusieurs autres places, et elle capitula le 25 février et 3 mars 1536, avec 2 conseillers accompagnés de 4 soldats sous les mêmes conditions que celle de Romont. L'armée des Fribourgeois, commandée par le capitaine Hans Cuntzi, était composée comme suit:

| FRIBOURG: | | transport . . | 309 h. |
|---|---|---|---|
| bannière du *Bourg* . . | 25 h. | Villars (*Neuveville*) . | 4 „ |
| — de l'*Auge* . . | 25 „ | Matran — . . | 12 „ |
| — de la *Neuveville* | 23 „ | Ecuvillens — . . | 15 „ |
| — de l'*Hôpital* . | 25 „ | Onnens — . . | 6 „ |
| Marly (*Bourg*) . . | 32 „ | Autigny — . . | 15 „ |
| Ependes — . . . | 34 „ | Prés — . . | 6 „ |
| Dirlaret — . . . | 18 „ | Corserey — . . | 3 „ |
| Treyvaux — . . . | 16 „ | Givisié — . . | 5 „ |
| Arconciel et Planfayon | 20 „ | Villarepos — . . | 3 „ |
| Guin (*Auge*) . . | 24 „ | Olleyres — . . | 2 „ |
| Tavel — . . . | 35 „ | Belfaux (*Hôpital*) . | 24 „ |
| Heitenried — . . . | 6 „ | Barberêche — . . | 12 „ |
| Bœsingen — . . . | 8 „ | Cormondes — . . | 16 „ |
| Ueberstorf — . . . | 12 „ | Courtion — . . | 6 „ |
| Wünnenwyl . . . | 6 „ | Cressier — . . | 4 „ |
| | 309 hommes. | | 442 h. |

(1) V. Sur les comtes de Kybourg " die Schweiz in ihren Ritterburgen", 2e vol., p. 87.

(2) Le duc avait déjà renoncé, ainsi que le prince Emmanuel, son fils, à ses droits sur le pays de Vaud, par acte du 25 et 26 septembre 1578, et dès-lors le gouvernement de Fribourg remboursa le capital à la famille de Diesbach.

| | |
|---|---|
| transport . . | 442 h. |
| **Bailliages :** | |
| Pont . . . . . . . | 100 „ |
| Montagny . . . . | 40 „ |
| Everdes. . . . . . | 30 „ |
| Bellegarde . . . . | 20 „ |
| Grasbourg . . . . | 100 „ |
| Morat . . . . . . | 100 „ |
| **Alliés :** | |
| Gruyères . . . . . | 80 „ |
| La-Roche . . . . | 20 „ |
| Corbières et Charmey | 40 „ |
| Bulle . . . . . . . | 15 „ |
| Vuippens . . . . . | 10 „ |
| Albeuve . . . . . | 8 „ |
| Avenches . . . . . | 10 „ |
| Vaulruz . . . . . . | 12 „ |
| | 1027 h. |

*L'état-major* était composé comme suit :

| | |
|---|---|
| Commandant . . . . | 1 |
| Lieutenant . . . . . | 1 |
| Conseillers . . . . . | 4 |
| Capitaines des arquebus. | 2 |
| Capitaine des hallebard. | 1 |
| Banneret (Enseigne) . | 1 |
| Maître de l'artillerie (Zeugmeister) . . . . . . | 1 |
| Du Grand-Conseil (des Soixante) . . . . . | 8 |
| Aumônier . . . . . | 1 |
| Secrétaire. . . . . . | 1 |
| Fiffres . . . . . . | 2 |
| Trompette . . . . . | 1 |
| Tambours . . . . . | 4 |
| Trabans . . . . . . | 4 |
| Huissiers . . . . . . | 2 |
| Cavalier . . . . . . | 1 |
| Sergent à baguette (1) et 3 aides . . . . . . | 4 |
| | 39. |

Seulement 200 hommes se mirent en marche contre Romont et Rue, le 25 février, et cette entreprise ayant eu un plein succès, à l'exception de quelques soldats qu'on laissa dans les villes prises, les autres furent rappelés le lendemain. On remercia le comte de Gruyères de son secours, en le priant de rester tranquille, mais comme Vevey ne s'était pas encore rendu, l'ordre fut donné, le 27, à la petite armée de rester à Romont, et de renvoyer seulement les *mauvais sujets*. Cette campagne ne dura que peu de tems, et la conquête du Pays-de-Vaud, par les Bernois et Fribourgeois, fut complète (2). Avant d'entrer en campagne la troupe avait promis, par serment :

1°. D'obéir à ses chefs, et de ne pas quitter la compagnie sans la bannière ou la permission des capitaines ;

---

(1) A cette époque le prévôt était un important personnage.

(2) V. entre autre, " *Histoire des Suisses* „, par H. Zschokke ; Genève, 1828, tome 2, p. 9.

2°. Sur l'ordre reçu, de faire tout le mal possible à l'ennemi; dans le cas d'un combat de défendre la bannière jusqu'à la mort, et de ne jamais piller avant d'être maître du champ de bataille;

3°. De ménager tous les prêtres non-armés, les femmes, les enfans, les personnes âgées et infirmes, ainsi que les églises, les couvens et les endroits sacrés, à moins que l'on y trouve l'ennemi ou son bien;

4°. D'être aussi peu à charge que faire se peut à ses amis et alliés, et de payer convenablement l'écot;

5°. De ne prendre dans les châteaux et villes qui se rendront que des vivres, et de mettre le butin dans un dépôt commun (*in gemeine Hände*);

6°. De tuer ses camerades qui prendraient la fuite;

7°. De prier tous les jours, pour la gloire de Dieu et l'armée céleste, cinq *pater* et *ave*; de s'abstenir de jurer; de ne provoquer personne; de ne pas se familiariser avec personne (*niemanden zuzutrinken*); d'oublier toute animosité, et dans des cas de rixe d'avoir égard aux *sûretés imposées* (*Tröstungen*);

8°. De ne s'associer à aucun corps franc ou de partisans (*Bluts- Harst- oder freie Gesellschaft*), et d'empêcher toute sédition ou assemblée secrète;

9°. De rester de nuit, à tour de rôle, à son poste, d'y veiller et de ne pas le quitter sans ordre;

10°. D'observer ponctuellement les articles de foi jurés (1).

Le 13 décembre 1537, le Conseil de Fribourg confirma les droits écrits, les libertés et les bonnes cou-

---

(1) Ces articles de foi (Glaubensmandat) sont imprimés en français et en allemand dans une feuille petit in-4°, et leur but principal était d'empêcher les progrès de la réformation dans le canton de Fribourg. Le 3e article de cette *profession de foi* est ainsi conçu : " Nous acceptons et confessons avec grand „ honneur et révérence la sainte Escripture du testament viel „ et nouveau, selon l'interprétation et sens d'icelle Eglise Ca„ tholique Romaine, et non selon le bon semblant de chescun „ homme opiniastre. "

tumes de la ville de Rue. Pierre Mestrauld (Mestral), ancien avoyer de Payerne, vend, avec le consentement de sa fille Anne, femme de Petermann (Pierre) Zimmermann, de Fribourg, au gouvernement de la république la métralie de Rue pour 500 liv. de Fribourg, 2 septembre 15[illegible]8. Jean, comte de Gruyères, ayant abandonné, par donation entre vifs, ses biens situés dans le mandemant, alors bailliage de Rue, à Jean, son frère naturel, le commissaire-renovateur le somme de les reconnaître en faveur de l'Etat de Fribourg, et refuse d'accepter, comme tènementier capable, ce bâtard, 1539. Jean de Prés, curé, jadis prieur de Lutry, vend au gouvernement une grange et un clos à Rue pour 100 écus au soleil, 1554. L'année 1559, on fit réparer le château de Rue. Comme une partie des ressortissans du château d'Oron demeurait dans la seigneurie de Rue, le gouvernement de Berne, en réservant la haute, la moyenne et la basse juridiction, consent que les causes portées en appel puissent être jugées à Rue, et ensuise à Fribourg, 1561. On accordé à la ville de Rue l'impôt sur les boissons pour dix ans dans tout le bailliage, 1579; en 1584, pour 5 ans, et en 1600 et 1605 pour toujours, ainsi qu'en 1666 à cause des forêts du Devin dans la Joux-des-Ponts, où elle avait un droit de coupage, auquel elle renonça pour l'échanger contre celui dans la forêt de l'Ardraz, 1658, mais sur laquelle la commune de Vuarmarens obtint ce droit (1), de manière qu'on compensa cette perte par la concession de l'ohmgeld. Par l'arrêté du 11 mars 1805, la ville perçevait les 3/5 de cet impôt sur les deux auberges de la ville, et les 3/10 sur celles du reste de l'arrondissement. D'après l'art. 10 de la loi du 27 janvier 1820, une indemnité a été accordée à la ville

(1) En 1573, 1579, 1603 et 1605, ce droit avait été accordé chaque fois pour dix ans, dans la commune de St.-Martin pour la bâtisse de la maison de ville de Rue.

de Rue, et cette indemnité consiste en une rente perpétuelle de 410 fr. 5 bz. (arrêté du 12 déc. 1822, mis en exécution le 1er janvier suivant). Une sentence du 3 mars 1587 confirme à messire de Montmajeur, seigneur de Brandis, la rente de 14 coupes de froment, de 2 1/2 muids d'avoine et d'une livre de cire que Louis de Savoye avait assigné, en 1317, à ses ancêtres sur le château de Rue. Melchior Théodore, comte de Montmajeur, baron de Villarsel, et son frère Balthasar-César, baron de Pardessus, et Jacques-Landeric, baron de Brandis, vendent au gouvernement de Fribourg leur château près de Rue avec tous leurs droits, ainsi que les dîmes de Brenles, Vuarmarens, Prés et Chapelle-sous-Gillarens, pour le prix de 10,000 écus au soleil, 1589, ou 6,000 écus (3 février). La même année et la suivante le Conseil vendit l'ancienne maison, une forêt et quelques prés, et fit réparer le château. L'an 1594, les Augustins possédaient près de Rue une métairie qui a conservé leur nom, à quelle époque les ressortissans du bailliage dûrent leur faire les charrois nécessaires pour activer une bâtisse qu'ils avaient entreprise. Jean, fils de Wendelin Meyer, donzel, de Rue, mourût en 1600, à la fleur de son âge, sans enfans, sans testament et sans le moindre écrit de sa part; mais comme il avait dit de son vivant, que son intention était de destiner sa succession à la fondation d'un hôpital, le notaire Perriard reçut les dépositions de plusieurs témoins, ensuite desquelles le Conseil de Fribourg, par sentence du 19 septembre 1601, ordonna la ponctuelle exécution de la volonté du généreux Meyer, en réservant, toutefois, la jouissance de ses biens à sa mère. Le couvent de la Part-Dieu possédait, en 1617, des droits féodaux dans le bailliage de Rue. Une procédure fiscale fut instruite, l'an 1627, contre Françoise Dovat, de Maracon (cercle d'Oron), pour avoir travaillé, le jour de la fête de Ste.-Magdelaine, dans la juridiction de Rue. Le

bailli de Rue reçut l'ordre, en 1629, « de faire confisquer les pièces subhastées, sur lesquelles on retire des censes (cens) excessives ou pensionnaires (?); item, de surveiller soigneusement les personnes supçonnées être sorcières » (v. d'autre part). Pierre d'Estavayé, seigneur de Mézières, vend à l'Etat de Fribourg la huitième partie d'une dîme, et des cens dans le bailliage de Rue pour 3000 fl. L. et 6 écus d'empire, 1631. Dans le premier trimestre de l'année 1635 un grand incendie consuma la majeure partie du bourg de Rue. D'après une sentence du 17 février 1651, chacun devait, à proportion de ses pièces de terre et du nombre de son bétail, faire des charrois et corvées dûs, et lorsque les paysans les plus rapprochés auront labouré les champs du domaine du château, les autres pourront acquitter les corvées avec 8 bz.; un charroi de bois avec 10; un autre charroi avec 4; une livre de cire avec 12 bz., et un chapon avec 5 bz. Un échange de fiefs et cens fut effectué, en 1665, entre les Etats de Berne et Fribourg provenant, d'un côté, du château d'Oron (1), et des couvens de Hautcrêt (2) et de Payerne (3), et, de l'autre côté, des châteaux de Surpierre (4), de Vuissens (5) et de Montagny (6). Sur la représentation de ceux de Rue, auxquels depuis cet échange on faisait payer les cens en bonne au-lieu en petite mon-

---

(1) A Bézensens, St.-Martin, Villars, Fiaugères, Chumperroux, les Currat, Gratavache, Boulos, Porsel, Progens, le-Crêt, Gillarens, Sales, etc. — (2) Outre les endroits déjà cités, Chapelle, Blessens, Ecublens, Eschiens, Vaux, Corbeiry, Mossel, Promasens, Tattraux, Autigny, Estavayé-le-Gibloux, Vuisternens, Sommentier, Villarimbos, etc. — (3) Villarimboud, Vuissens, Châtel-St.-Denis, Modens, Fruence, Remaufens, Granges, Prayoz, Semsales, Attalens, à cause de la seigneurie de Cheseaux et Hautcrêt. — (4) Granges, Henniez, Grandcour, Chésard, Missy et Chabrey. — (5) Donneloys, Correvon, Maisiriez, (Mézières), Denesy. — (6) Chésalles, (Oron), Bussigny, Salvion, Chavannes-sous-Moudon, Ferlens, Rossens, Oleyres, Granges, Brenles, etc.

naie, il fut décidé que pour les fiefs cédés par l'Etat de Berne, ils les acquitteraient comme par le passé, et pour les autres comme cela s'était pratiqué jusqu'ici, 6 mai 1667. Le gouvernement ou son bailli étant autorisé de prendre les chênes dans tout le bailliage, la commune de Montet devra livrer à ce dernier celui qu'il demande dans la forêt des Indivis, 1669. On a établi un marché hébdomadaire à Rue en 1586, puis en 1750, et enfin en 1765, outre deux foires. Maintenant ce marché, qui tombe sur le jeudi, n'existe que sur le papier, et les foires sont au nombre de 9; savoir: le 1er mercredi de février; le 2e mercredi de mars; le dernier mercredi d'avril; le jeudi avant le 11 juin; le 4e mercredi de juillet; le 4e jeudi d'août; le mercredi après la St.-Matthieu; le 4 mercredi d'octobre; et le 3e jeudi de décembre.

Le couvent d'Hauterive était exempt du péage de Rue pour son vin de la Vaud, 1753. En 1773, on fit rebâtir un pont sur le ruisseau appelé Revignolaz.

Les armoiries de la ville de Rue sont un écusson moitié azur, moitié gueule chargé au milieu d'une roue d'or.

Les comtes de Savoye avaient accordé à la ville de Rue un droit de patronage pour le pont de l'abergement et celui de la Broye, pour 10 ans, en 1351, et pour 20, en 1376; dès-lors cette concession fut continuée et perpétuée. Par décret du 16 juin 1824, le Grand-Conseil a acheté ce droit pour la somme de 800 frs., et le 7 janvier 1825, le Conseil d'Etat a réglé et arrêté le tarif de ce droit, et accordé différentes facilités aux habitans de la contrée pour leur relations journalières et l'exploitation de leurs terres.

Nous croyons devoir terminer cet article par le fait suivant, qu'on peut regarder comme une relique du bon vieux tems.

Parmi plusieurs procès criminels instruits à Rue contre des sorcières, nous citerons seulement quelques traits de celui dont s'est occupé, dès le 1er *mars*

1634, spectable, sage et prudent seigneur Jost Ammann, bourgeois de Fribourg, moderne bailli de Rue, contre Mia Varmy, veuve de Jacques Blanche, d'Ecublens. Interrogée sur sa vie déportée et ses forfaits, elle confessa peu de chose, et avoua entre autre qu'elle avait eu un enfant naturel avec un valet. Le lendemain ayant de nouveau été mise à la question (seconde levée) elle confessa qu'il y a 18 à 20 ans elle rencontra au lieu appelé ès-Mollients un *grand homme noir*, qui l'égratigna sur la tête à cause des juremens qu'elle avait proféré, et elle lui promit obéissance; c'était le diable appelé *Gabriel*, avec lequel elle venait de faire un pacte. Deux années après, il alla chez elle pour lui demander des agneaux, qu'elle lui donna quelque tems après, l'un au-dessus du village, l'autre au-devant de la ville de Rue; pour pouvoir les prendre, le démon s'était transformé en une grande perche. Une autre fois l'*homme noir* promit à Mia de la rendre riche, très-riche; il lui donna une grande quantité d'argent, mais en réalité il n'y avait que deux sols en bon or, le reste était des feuilles de chêne séches. Elle se donna au diable aux Mollients, en renonçant à Dieu, en prenant Gabriel pour son maître, et en lui rendant hommage à la façon indienne (1); il l'empoigna par le cou, où elle est marquée. Près de Granges, Gabriel donna à Mia de la poudre pour tuer gens et bêtes. Nous indiquerons seulement les danses nocturnes ou sabbats (*Schetta*) près du Pont de la Broye, à Montet, entre Granges et Villeneuve et ailleurs. Dans l'un de ces bals, on dansa autour d'un feu bleu où l'on mangea les bêtes tuées et rôties, et dans l'autre on but du cidre et de la liqueur qui ressemblait à de l'urine de jument (2). Quelques sorciers et sorcières étaient

(1) V. Cérémonies et coutumes religieuses. Paris, 1783, t. 1, p. 28.

(2) Dans quelques endroits, surtout de la montagne, les femmes qui s'adonnent à la boisson appellent encore ainsi l'eau de

masqués ; deux petits diables attisaient le feu en sautillant autour. Le diable demanda à Mia ses enfans, mais elle ne voulut pas les lui donner. Lorsqu'on la tortura pour la troisième fois avec un poids de cent livres, elle avoua qu'elle avait fait périr un veau et une chèvre à Granges, un enfant à Estavayé-le-Lac, une chèvre et un chat à Villars-Bramaz et plusieurs autres enfans et animaux. A cet effet, il suffisait de mettre une certaine poudre dans du sel, du pain ou des poires séches (*schétzeron*), ou de prendre une certaine racine, obtenue du diable, dans la bouche, pour empester son haleine. Pour endommager les arbres et les blés, Mia, instrument toujours docile du maître, frappait seulement l'eau du bassin d'une fontaine avec une verge blanche, et aussitôt un nuage s'élevait et se changeait en grêle ou en gelée. Au moyen d'un certain poil que lui donna encore le maître et dont elle s'enveloppa, elle pouvait se métamorphoser à volonté en loup et tuer impunément des jumens, chevaux et chèvres qu'ils mangeaient alors ensemble. Enfin, après qu'elle eut été torturée à plusieurs reprises, elle avoua encore, qu'elle avait eu quatre fois la compagnie de Gabriel, mais qu'il était froid comme la glace.

« Tout est vrai et véritable », s'écria-telle, « je veux vivre et mourir en chrétienne, que Dieu et nos souverains seigneurs m'accordent la grâce et merci que j'implore » !

Condamnée par sentence du 15 mars 1634 à être brulée vive sur un bucher, sentence qui fut confirmée le 17, Mia Blanche, née Varmy, victime de la superstition, de l'ignorance et d'une vie déréglée, fut exécutée le 20, à quelle occasion on la tenailla encore dans deux endroits sensibles, afin de lui faire avouer tous ses complices !

---

vie, surtout lorsqu'elle est colorée pour imiter le cognac (*du pissa de l'éga*).

**Rueyscut**, maison champêtre, paroisse de Tafers.

**Rueyres-les-prés** (1), (*Reyres*, *Rueres*, 1558), paroisse de la préfecture et du décanat d'Estavayé, contenant 198 poses de prés, 451 de champs, 7 de bois, 2 de pâturages, 131 habitans, et 37 bâtimens, assurés pour 34,200 frs. Dans le village de Rueyres, qui n'est éloigné que d'une lieue d'Estavayé, on trouve 1 église (Sts.-Loup et Sylvestre), dont le clergé d'Estavayé a la collature, 1 presbytère, 24 maisons, 4 granges et 3 greniers, et aux Planches 3 maisons et 1 carrée. Ce village faisait autrefois partie de la grande seigneurie de la maison d'Estavayé, et ses habitans, dès la plus haute antiquité, sont ressortissans de cette ville. Bernard de Gleresse, conseiller d'Estavayé, en épousant Isabelle, fille de Henri, seigneur d'Estavayé, reçut la seigneurie de Rueyres pour la dot de sa femme, par contrat du 4 septembre 1487. Le clergé d'Estavayé faisait autrefois desservir la cure par un de ses membres; ce n'est que depuis le 11 octobre 1633 que ce village a un pasteur résident. l a commune ayant vendu un pré sans autorisation, en 1593, l'acte fut annullé le 23 juin, et on infligea une punition aux jurés. Sous la réserve de l'hommage et du quernet, on confirme à Urs d'Estavayé le bled de four, portant par feu (*focage*) 4 sacs de froment et 1 coupe d'avoine. En 1772, la seigneurie de Rueyres-les-prés fut vendue pour 2,102 couronnes.

**Rueyres-St.-Laurent**, hameau et commune de la paroisse d'Estavayé-le-Gibloux, préfecture de Farvagny, contenant 253 poses de prés, 239 de champs, 59 de bois, 284 habitans, 1 chapelle (St.-Laurent), dont la commune a la collature, 1 presbytère, 8 mai-

---

(1) Un amateur du celtique a fait insérer dans les *Etrennes fribourgeoises*, p. 106, le passage suivant : " Comme la langue „ celtique était celle de nos ancêtres, ce village pourrait avoir „ pris son nom de ces mots : *Ru*, campagne, *eir* beau; *belle* „ *campagne*, ce qui ne désignerait pas mal la situation de „ Rueyres. „

sons et 28 au Terazon. Cette localité a eu des seigneurs qui portaient, selon les archives du monastère d'Hauterive, le nom de Rueria; car déjà en 1289, Jacquette, veuve de Conrade, lui fit une donation. En 1316, Bocardus de Beneville (Bennenwyl) a fait un échange à Ruella avec le même couvent, ainsi que deux années plus tard à Rueyre avec Jean Psalteri, chevalier, de Lausanne, châtelain de Grandson. Dans une reconnaissance faite en 1323, cet endroit est appelé Ruery. En 1334, Rodolphe de Corbières, tuteur de Catherine Psalteri, vend à Hauterive un cens annuel de 101 sols de Lausanne, effecté sur Rueyre. En 1338 et 1391, la même maison religieuse y fit encore des acquisitions. En 1385, plusieurs particuliers de Villarsel et Rueyre déclarent avoir librement payé la somme de 10 s. pour le ressort et les fortifications de la ville de Romont. L'an 1426, Guillaume de Menthon et sa femme Guillermette de Langino possédaient Rueyres. En 1645, D. Pierre Python, prieur de Sales, fonda une chapelle à Rueyres au moyen de 1100 couronnes, dont la collature fut remise à la commune, et en 1752, l'établissement de ce bénéfice obtint l'approbation de l'évêque de Lausanne.

RUEYRES-TREYFAYÈS, hameau et commune de la paroisse de Sales, préfecture de Bulle, contenant 128 poses de prés, 257 de champs, 12 de bois, 144 âmes, 1 chapelle (St.-Prothais), 1 presbytère, 18 maisons, 4 granges et 1 scierie; 1 maison ès-Eterpis; 3 à la Loraine; 1 aux Geneivres; 8 à Trey-Fayès; 1 à Chanyera, et 1 au Mouna. Le chapelain est nommé par la commune. (V. *Treyfayès*).

RUFFENEN, petit hameau dans la paroisse de Plaffeyen sur la route du Lac-noir, où l'on trouve 4 maisons et 2 magazins de fromage.

RUISSEAUX; comme cette nomenclature serait trop longue, on les trouvera sous leurs noms particuliers.

RUPPERZWYL, v. *Villarepos*.

**Rus**, le rio du, arrose une partie de la paroisse d'Hauteville et se jète près de Pont-la-ville dans la Sarine.

**Russille**, v. *Avry-devant-Pont.*

**Russy**, (*Russi*, *Russie*, en 1441), village de la paroisse de Dompierre, préfecture de Montagny, contenant 133 poses de prés, 408 de champs, 158 de bois et 40 de pâturages, 125 habitans, 1 jolie maison de campagne, 1 chapelle (St.-Nicolas), 20 habitations et 6 petits bâtimens. En 1592, un incendie y a reduit 19 maisons en cendres. On trouve encore 3 habitations ès-Roches, et 1 avec 1 grange à la Longue-Rayaz. L'évêque Joseph-Nicolas de Montenach (1758 à 1782) demeurait pendant la belle saison à Russy. Jacquette, veuve de Perrod du-Moulin, de Montagny, acheta des terres à Russy, 1364, avec l'approbation de Guillaume, seigneur de Montagny.

**Rütteli**, maison isolée, près de Berg, paroisse de Düdingen.

**Ruz**, le, petit hameau de la paroisse de Hauteville, contenant 5 maisons, et 2 au Ruz-d'Amont.

# S

**Saali**, *im*, groupe de 3 maisons, par. de Rechthalten.

**Saane**, (*Sane*), v. *Sarine.*

**Sæfeli**, maison isolée, par. de Plaffeyen.

**Sæget**, *im*, 1 maison isolée, par. de Tafers.

**Sæustalle**, *im*, 2 maisons, commune de St.-Sylvestre.

**Sage**, *in der*, hameau, paroisse de Plaffeyen, composé de 9 maisons et d'une scierie.

**Sagenboden**, petit hameau de 5 maisons dans la paroisse de Plasselb.

**St.-Amédée**, v. *Amédée.*

**Ste.-Anne**, v. *Anne.*

**St.-Antoine**, v. *Antoine.*

**St.-Aubin**, v. *Aubin.*

**St.-Barthélemi**, v. *Barthélemi.*

**Ste.-Croix**, v. *Croix.*

**St.-Guillaume**, v. *Guillaume.*

St.-Henri, v. *Henri*.
St.-Loup, v. *Wolfgang*.
St.-Maire, v. *Maire*.
St.-Martin, v. *Martin*.
St.-Maurice, v. *Maurice*.
St.-Prothais, v. *Prothais*.
St.-Urs, v. *Ursen*.
St.-Sylvestre, v. *Sylvestre*.
St.-Théodule, v. *Théodule*.

Sales, paroisse de la préfecture de Bulle et du décanat de la Part-Dieu, composée des communes de Sales, Maulès, Romanens et Rueyres-Treyfayés, et contenant 1,004 poses de prés, 1,264 de champs, 194 de forêts et 112 pâquiers de gîtes, 818 âmes, et 223 bâtimens, assurés pour 110,850 frs. Sales forme avec Vuadens et Vaulruz un arrondissement pupillaire, dont le dernier endroit est le chef-lieu.

Sales, grand village paroissial, de l'arrondissement de Bulle, à une demi-lieue de Vaulruz sur la route de Bulle à Romont, contenant 480 poses de prés, 753 de champs, 46 de forêts, 37 pâquiers, 324 âmes, 1 église (St.-Etienne), 1 cure, 4 maisons, 1 détail de sel, 8 granges et 3 bâtimens servant à l'exploitation de la tourbe. De plus, 22 maisons et 1 auberge à la Rosaire; 1 en-Villars; 2 et 1 scierie ès-Moulenets; 4 vers-les-Monney; 1 ès-Routes; 2 à la Fin-du-Marais; 4 à Framentey; 5 vers-chez-Seydoux; 1 au cloz à Capillon; 2 en Champley; 1 aux Taleyres; 1 à l'Adrey; 3 vers-les-Gaudard; 1 à la Craousa; 1 ès-Caris; 1 à Grange-neuve; 1 à Praz-Mory; 1 à Praz-Bocca; 9 à la Sionge, et 1 aux Nouttes.

D'après une chartre de Louis de Savoye de l'an 1325, ceux de Sales doivent laisser paître le bétail de ceux de Vaulruz depuis le ruisseau appelé Pisse-sang jusqu'à celui de Montaubert. Le 13 juin 1414, Jean de Blonay vendit à son neveu Amédée, fils de feu Jacques Champion, docteur ès-lois et seigneur de Vaulruz, le droit qu'il avait de percevoir annuelle-

ment 3 muids de froment et 5 muids d'avoine à la grange où se transportait la dîme de toute la paroisse de Sales, et cela pour 100 florins d'or.

La dîme de Sales a produit, en 1664, cent soixante neuf sacs de grains de toutes espèces. En 1814, 45 sacs 5 quarterons; en 1815, 36 s. 1 q., et en 1816, 19 s. 4 q. Par la fabrication et le commerce des fromages, la culture a changé, ainsi que le climat de cette contrée, depuis que les hautes vallées ont été déboisées et ne sont plus habitées.

Autrefois le couvent du Grand-St.-Bernard en Valais était le collateur de ce bénéfice, qui dans le 17e siècle parvint au chapitre de St.-Nicolas. Le 25 janvier 1544 le Conseil trouva que, vue la mauvaise recolte de cette année, le procureur du couvent du St.-Bernard devait se contenter de 8 sacs au-lieu de 12 que le curé de Sales était tenu de lui payer pour les charges de grains. Le 10 janvier 1558, on lui demanda la production de ses titres, qui en mars 1560 furent trouvés en règle; mais le couvent devait supporter un tiers des frais de bâtisse des cures; et comme elles étaient en mauvais état en 1563, on lui retint la moitié de sa rente. Le 24 mai 1565, le Conseil nomma le curé de Sales, qui fut D. Antoine Frachebo. Le 12 août 1591, le Conseil s'adressa à l'évêque du Valais, afin d'obtenir une particule de la cloche de St.-Théodule pour la commune de Sales. Le 4 mars 1592, il nomma encore un curé, et le 5 mai il accorda une franchise du péage de Semsales pour les cloches qu'on avait fait fondre. En 1653, il est question d'un curé nommé par le chapitre, et en 1590, il est fait mention d'un lèpreux (Pierre Clerc) pour lequel on devait construire une habitation, et pourvoir à son entretien.

SALES, hameau et commune dans la paroisse d'Ependes, contenant 5 maisons, 1 grange et 1 fruiterie. Et, de plus, en Coppet, 1 maison, 1 moulin et 1 grenier; vers Pilloud, 1 habitation; vers Marro, 1; vers

la Croix, 3; vers le Not, 1 et 3 petits bâtimens; sur les Adgés, 1; ès-Botza, 2; ès-Gerasses, 1; vers le Bois, 1; ès-Goliets, 1; à l'Invué, 2; à la Fin-d'Amont, 1; à la Planchetta, 1; à la Pudriches, 1; au Bugnon, 1 et à la Fenette, 2.

Salfenach, (*Salvenacht*, *Savagny*), village et sindicature, paroisse de Morat, où il y a, outre l'auberge, 38 maisons et en tout 44 bâtimens, qui sont assurés pour 61,200 frs. 327 poses de prés, 437 de champs et 273 de forêts composent son territoire, qui est cultivé par 222 âmes. En 1802, il y a eu à Savagny un camp de Confédérés, commandés par le général de Bachmann, qui faisait la guerre au gouvernement helvétique (v. l'art. de la *ville de Morat*), et en 1815 et 1816 un second de plusieurs troupes réunies de la Confédération Suisse.

Salines, v. *Mines* ou *Semsales*.

Sangern, 1 maison isolée, paroisse de Heitenried.

Sapayot, le, est un petit ruisseau qui sort de la paroisse de Vuisternens-devant-Romont, et qui verse ses eaux dans la Glane.

Sarine (1), la, (*Sanona*, *Senone* en 1039), *Saane*, *Sane*, rivière qui se précipite des glaciers du mont Sanetsch, Sanetz, près des frontières du Valais. Elle parcourt l'espace de quatre lieues dans le Pays-d'En-haut-Romand de l'est à l'ouest, et traverse les vallons du Châtelet (G'steig), Gessenay, (Saanen), Rougemont, Château-d'Oex et Rossinière. Elle y reçoit des deux flancs des Alpes qui cernent ce district, le Griesbach, qui sépare le territoire vaudois de celui de Berne; le Flendru, qui se forme du lac temporaire de Mockaousaz; la Gerine, qui sort d'un singulier bassin que la nature a taillé dans le roc, et la Tornaresse qui arrose l'étroit vallon de l'Etivaz. Puis la Sarine traverse le canton de Fribourg du sud au nord, et se décharge dans l'Aar près de Wyler-Olli-

---

(1) *Sarna* en celtique signifie eau qui coule entre les rochers.

gen au-dessous de Güminen. Ses principaux affluens, dans le canton de Fribourg, sont l'Hongrin, la Taouna, la Marivue, la Neirivue, l'Erbivue, la Trême, la Jogne, la Sionge, la Gerine, la Glane, le Gotteron, la Sonna et la Singine (1). Jadis la Sarine se gonflait souvent d'une manière plus effrayante que de nos jours, surtout à la fonte subite des neiges et après de grandes pluies (2). Son lit n'étant pas encore encaissé partout d'après les règles de l'hydraulique, elle fait presque chaque année des ravages le long de ses bords, surtout dans la Gruyères, où son lit, d'une largeur étonnante, offre partout les tristes débris de prairies dévastées et enlevées par ses inondations. Il faut espérer qu'un meilleur système de diguer cette rivière, et dont, d'après un plan de Mr. l'ingénieur Venetz, du Valais, on a déjà fait quelques essais, remédiera efficacement à cet inconvénient, et rendra à la culture des milliers de poses, qui maintenant sont stériles et perdues pour les propriétaires.

Depuis quelques année on a commencé, de Montbovon jusqu'au pont de Tugy, sur une étendue de 6 lieues, à rectifier successivement le lit de la Sarine, pour chercher à empêcher les dégâts qu'elle cause si souvent, surtout dans cette partie où elle n'est pas encaissée, aux propriétés des deux rives.

Dans la Sarine on pêche la truite, l'anguille, l'ombre, la barbe et le goujean. Le Saumon y monte depuis l'Aar, mais rarement, étant arrêté à Laupen.

SATTEL, *Hinter-* (les *T'zatalés*), noms de plusieurs montagnes dans la paroisse de Jaun.

SAUGE, la, (*Fehlbaum*), quelques maisons à l'embouchure de la Broye dans le lac de Neuchâtel, commune de Joressant.

SAUGES, ès-, petit hameau composé de 5 maisons, de la commune de Sorens.

---

(1) Pour éviter les répétitions, il faut chercher ces petites rivières et ruisseaux sous leurs noms particuliers.

(2) Entre autres en 1554, 1566, 1783, 1825.

Saugy-d'Amont, au, et au *Saugy-d'Avos*, petit hameau près de Pringy au-dessous de Gruyères, contenant d'un côté 3 et de l'autre 2 maisons.

Saugy, au, 1 maison éparse, commune d'Autigny.

Saulgy, le, (*Saugy*), hameau de la paroisse de Sivirier, préfecture de Romont, contenant 61 poses de prés, 43 de champs, 63 de pâturages et 61 habitans Le Saulgy était un petit fief.

Saussivue, en, 1 moulin et 1 scierie, et en *Saussivue-d'Amont* 2 maisons, 1 moulin, 1 forge, et 2 tanneries près d'Epagny au-dessous de Gruyères.

Sautaoux, en, 1 maison champêtre dans la paroisse d'Arconciel.

Savagny, v. *Salfenach*.

Savoleire, en la, maison isolée, paroisse de Cerniat.

Savoleyre, le ruisseau de la, sort un peu plus haut que la scierie de Cerniat, et se décharge dans le Javro, ainsi que celui *daou tzan daou ru*.

Savoyérns, les, 3 maisons et 1 châlet, commune de Fiaugères.

Schablais-Moos, v. *Moos*.

Schaafersmatt (*Schafersmatt*), 2 maisons dans la paroisse de Rechthalten.

Schädler, *im*, maison champêtre, par. d'Ueberstorf.

Schafersrain, maison champêtre, par. de Tafers.

Schaftränke, habitation éparse, par. de Rechthalten.

Schatten, *im*, maison isolée, paroisse de Tafers.

Scherlan (*Tscherlan*), ferme dans la commune de St.-Sylvestre.

Scheuer, *zur*, 2 maisons éparses, paroisse de Tafers.

Scheuer, *zur*, 2 maisons dans la par. de Rechthalten.

Scheuer, *zur*, v. *Schüra*, par. de Marly.

Scheuer, *zur*, 4 habitations, com. de St.-Sylvestre.

Scheuer- ou Schürberg, v. *Poya*.

Scheuracker, *im*, 2 habitations, par. de Düdingen.

Scheuren, *bey den*, *Près-des-Granges*, plusieuers fermes et habitations, situées dans la banlieue de la ville de Morat.

Scheuerlein, *im*, maison isolée dans la paroisse de Plasselb.

Scheuerli, *bey'm*, maison isolée, par. de Rechthalten.

Scheuerli, *bey'm*, maison isolée, par. de Giffers.

Scherlun (*Tscherlun*), maison de campagne et ferme, commune de St.-Sylvestre.

Scheuermatt, 3 maisons, par. de Rèchthalten.

Scheuermatte, 1 maison isolée, par. de Rechthalten.

Scheuermatte, 2 maisons, par. de Tafers.

Scherwyl, v. *Roche.*

Scherwyl, le rio de, est un des affluens de la Scherbache.

Schiffenen, (Leu a *Schüffena*, jadis *Schevenon*), hameau, paroisse de Düdingen, composé de 6 habitations près de la rive droite de la Sarine, et d'une chapelle (St.-Laurent).

Schleif, *im*, hameau contenant 8 maisons, dans la paroisse de Tafers.

Schlüsselacker, *im*, maison isolée, par. de Plaffeyen.

Schürly, *im*, maison isolée, par. de Düdingen.

Sciernes, ès-, (*Schernes*), 5; en Sciernes, 1, et au Vernez-des-Sciernes, 1 maison formant le hameau dont il est question ci-après.

Sciernes, les, ou *Ciernes*. Près du hameau de ce nom au-delà du Liderrey et à un quart de lieue du village de Charmey, préfecture de Gruyères, se trouve une source peu abondante d'une eau sulfureuse froide, qui n'a pas été inconnue des anciens, puisque Plantin, Wagner, Scheuchzer (1) et d'autres en parlent. Il paraît que de leur tems elle était bien plus forte qu'aujourd'hui; car ils assurent que l'air méphitique qui s'en exhalait était si abondant, qu'il s'enflammait aussitôt que l'on en approchait avec une lumière.

---

(1) Ce dernier dit: "hat so viel Schwefel, daß der sich wirklich an das darein gesetzte Holz ansetzt." *Plantin*, hel. 75. *Joh. Jak. Scheuchzer*, Naturhistorie des Schweizerlandes; Zürich, 1716, p. 316.

Cette source est négligée aujourd'hui. L'odeur forte qui en sort par les grandes chaleurs, autorise à croire qu'on obtiendrait encore le même phénomène, si en saignant le pré marécageux voisin on empêchait le mélange des eaux hétérogènes. Autrefois elle doit avoir été recueillie soigneusement dans un bassin. Plusieurs personnes en s'y baignant ont été guéries de la gale et d'autres maladies analogues. On s'en est aussi servi avec succès contre des affections phagédéniques.

M. Luthy a également fait quelques recherches sur cette source, c'était le 1er septembre 1818 à 3 heures après midi, l'air atmosphérique montrant 19 d. ° R., et celle de l'eau 14 d. °. Sa pesanteur est égale à celle de l'eau ordinaire. Clair et limpide, elle laisse à une petite distance de son issue quelques traces blanchâtres à la surface. Elle n'a qu'une légère odeur de foie de soufre, mais plutôt le goût des eaux stagnantes et corrompues, ce qui provient évidemment de son entourage marécageux. On devrait en tirer un meilleur partie; car elle serait très-utile dans cette contrée alpestre où les maladies cutanées ne sont point rares.

Sciernes, le ruisseau des, qui a sa source ey-Gottaoulé se jète dans le Liderey. Si dans son voisinage on ne creusait pas des fosses pour y faire fondre de la chaux-vive, il serait assez poissonneux.

Sciernes, (*Ciernes*, *Siernes*, *Ciergnes*), hameau très-élevé au-dessus d'Albeuve et de la même paroisse, préfecture de Gruyères, où l'on trouve 1 chapelle (Ste.-Barbe), 1 presbytère, 16 maisons, 1 pinte, 1 forge; ès-Fornys, 1 maison; au Plan-de-Lassoz-d'A-mont, 1; vers-les-Burlin, 5; en-la-Serniat, 2; sur-les-Crêts, 2, dont quelques-unes ont des logemens pour l'été, et 51 châlets. Avant l'année 1786, on doit avoir trouvé quelques restes d'antiquités près des Sciernes. La chapelle des Sciernes a été fondée en 1649.

Scierne. On appelle généralement *Scierne*, (*Cierne*, *Schierne*), *maréche* ou *maréche*, en allemand

*Schwand*, des prairies marécageuses sur les flancs ou aux pieds des montagnes, qu'on ne peut pas utiliser comme *gîtes* pour l'alpage, mais que l'on fait ou brouter par du jeune bétail ou faucher, pour amener le foin pendant l'hiver dans les fermes. *Schwand* en allemand signifie aussi une coupe de bois à nue ou à blanc dans une forêt de montagne, où l'on n'a pas soin de laisser des arbres pour pouvoir repeupler le terrain par les semences, de manière qu'il dégénère en mauvais pâturage; c'est par cette faute administrative que la production et la valeur des forêts diminuera par des coupes faites sans principes et sans règles (1).

Schindelhaus, *im*, groupe de 4 maisons dans la paroisse de Tafers.

Schlattli, *im*, 2 fermes, par. de Düdingen.

Schmitten, village à 2 lieues de Fribourg sur la route de Berne, paroisse de Düdingen. On y trouve 1 chapelle (Ste.-Croix), 1 presbytère, 1 auberge, 1 détail de sel et 19 fermes. Le chapelain est nommé par les habitans du village, qui autrefois était connu sous le nom d'Othmarswyl.

Schœnenberg. C'est le nom d'une montagne ou plutôt élévation qui domine la ville de Fribourg à l'orient, et où il y a 5 fermes et domaines qui font partie de la banlieue, et de la paroisse de Tafers. Jacques Pavillard, damoiseau, y possédait un domaine en 1493. En 1588 et 1589, on avait eu le projet de couper à blanc une grande partie de la forêt qui couronne cette hauteur. Dans la chronique de Justinger (p. 123 — 126) nous lisons, par extrait, 1340, « les Bernois s'étant, avec deux bannières, portés de nuit sur Fribourg, la moitié de la troupe se posta en embuscade dans des forêts derrière le Schönenberg. Dès que le jour parût, l'autre moitié monta à cheval et

---

(1) V. *Zschokke*, "der Gebirgsförster;" *Kasthofer*, "der Lehrer im Walde," etc.

s'avança jusqu'à la porte de la ville, en sabrant tout ce qui se trouvait devant elle, alors tout être humain sans distinction était un adversaire. A Fribourg on sonnait le tocsin, une sortie en masse eut lieu; 8 hommes de l'ambuscade ayant quitté la forêt, le capitaine bernois cria: "Que personne n'aille au secours de ces parjures, qui préfèrent des chevaux à l'honneur de Berne!" Là dessus il opéra sa retraite, mais les Fribourgeois, emportés par l'ardeur guerrière et la haine qui alors animait les deux villes, donnèrent dans le piége; plus de 700 restèrent sur le champ du combat, et ceux qui prirent la fuite, trouvant les portes de la ville fermées, périrent dans la Sarine ou sous le fer des Bernois, qui les poursuivaient."

La ville de Fribourg a été dessinée par plusieurs artistes depuis la ferme située vis-à-vis de la tour rouge, entre autre par Camelique, graveur fribourgeois, à qui l'on doit le frontispice de la première édition de l'Encyclopédie française de 1751 — 1772.

Schœnfels, (*Schäffels*, *Belleroche*), 2 fermes, paroisse de Heitenried, et où l'on trouve encore les masures d'un manoir féodal, duquel l'une des familles de Diesbach a pris le nom. Le château de Schönfels a été brulé par les Bernois l'an 1332, selon la chronique de Justinger (p. 68). Wilhelm de Schönfels vivait en 1239; Pierre, donzel, d'Arconciel, en 1317; Jorandericus, en 1317, et Henriodus, en 1322.

Schœnenweg, *im*, au *beau chemin*, 1 habitation éparse sur la route de Morat, par. de Barberêche.

Schönrbuche, 2 maisons champêtres, par. de Rechthalten, avec une chapelle (St.-Antoine).

Schönenried, v. *Riedera*.

Schouperou, v. *Tschouperou*.

Schrick, *im*, ou *Schreck*, 3 habitations dans la paroisse de Tafers.

Schüra, la, (*Schirra*, *zur Scheuer*), domaine avec 1 maison de campagne, 1 ferme, divers petits bâtimens

et 1 chapelle (Ste.-Marie de la Visitation), paroisse de Marly.

SCHUBLISACKER, maison isolée, commune de St.-Sylvestre.

SCHÜTZENMATTE, v. *Tir*, *la maison du*.

SCHWARZESÉE, (*Lac-domêne*, *Lac-noir*, *Lac-du-Moine*). Les bains de ce nom, qui en français doit être *Lac-domêne* selon Bridel (1), ne sont éloignés que de six petites lieues de Fribourg, deux de Bellegarde, trois de Charmey et deux de la Valsainte. Autrefois l'abord en était long et pénible depuis Planfayon; car on comptait trois lieues pour pouvoir franchir cet espace à pied ou à dos de mulet, mais depuis qu'en 1826 et 1827 on y a construit une route, qui a couté 15,064 frs., et qui depuis le pont près du péage ou depuis le confluent des deux Singines jusqu'à la barrière du bâtiment des bains a une étendue de 23,991 toises, soit 1 lieue 1/4 et 1,491 pieds, et qui a exigé la construction de 12 ponts, l'on peut y aller commodément en voiture, de manière que ce trajet a été racourci et rendu commode et facile Depuis les bains l'on jouit de la vue du lac, qui a une longueur d'une demi lieue sur une largeur de vingt minutes. Des prairies, des gîtes, forêts et buissons l'entourent, parsemés de châlets et coupés ça-et-là par des ruisseaux et des cascades. Des troupeaux nombreux broutent dans ces riches pâturages. Une chaîne de montagnes, depuis le Thossisrain jusqu'au Geissalp et Ganterisch, diversement coupées, bornent l'horison. Si l'on veut escalader le Kaiseregg (2), l'on y jouira d'une vue aussi étendue que magnifique, surtout sur les glaciers, et l'amateur de la botanique pourra y cueillir les plantes suivantes: Apargia Taraxaci, *W.*; Hieracium flexuo-

(1) *Conservateur Suisse*, t. IV, p. 231.

(2) Son élévation est de 4.363′ au-dessus de Fribourg, et 6,318′ au-dessus de la mer. Sur la formation géognostique il faut consulter l'ouvrage de *B. Studer*, Monographie der Molasse, p. 26 et s.

sum, *W.*; Cacalia albifrons, *W.*; Anemone alpina, *W.*; Androsacæ lactea, *L.*; Soldanella alpina, *Smith*; Pedicularis foliosa, *L.*; Saxifraga oppositifolia, *Wulf.*; Merleria Sedoïdes, *Jacq.*; Pedicularis versicolor, *Wahlenb.*; Saxifraga androsacer, *Hall.*; Orbus luteus, *L.*; Myagrum saxatile, *L.*; Hedysarum obscurum, *Wahl.*; Salix reticulata, *L.*; Viola lutea, *De.*; Poa alpina, *Scheuchz.*; Cineraria aurantiaca, *De.*; Draba aizoïdes, *Wahl.*; Kobresia scispina, *W.*; etc.

Le *Kaiseregg*, qui est situé au-dessus du Geissalp, paroisse de Planfayon, a été vendu par acte du 21 mai 1490, par Jean Kirchen à 5 particuliers de Plaffeyen pour le prix de 960 livres de deniers (*Pfund Pfenningen*). Une partie non-vendue le fut le 1er juin 1493, pour 125 liv. de deniers, et en 1632, cette montagne, qui appartenait jadis à l'hôpital de Fribourg, a été reconnu pour 96 pâquiers, la moitié pour les chevaux et l'autre moitié pour les vaches.

Dans le lac on pêche des truites saumonnées, qui commencent à devenir rares, de très-beaux brochets, des carpes, des tanches d'une excellente qualité et une espèce de poissons blancs que dans le pays on appelle ventouse, probablement le vilain (chevenne, *cyprinus jeses*). L'abbaye d'Hauterive, qui a beaucoup de propriétés dans cette contrée, y avait jadis le droit de pêche en commun avec le bailli de Planfayon, mais depuis 1798 le gouvernement l'amodie seul.

Les seigneurs de Bellegarde, dont le donjon fut détruit, en 1407, par les Bernois, dominaient en majeure partie cette contrée alpestre (1). Cunon du Winkel, qui avec Guillaume d'Avenches (2) intriguait dans le pays et y excitait des troubles et des guerres, trouva la mort dans les rochers du Geissalp où on le préci-

---

(1) V. die Schweiz in ihren Ritterburgen und Bergschlössern. Chur, 1833, 3ter Bd.

(2) V. *Guillaume d'Avenches et Antoine de Salicetto*, par M. l'abbé Girard, 1802.

pita, ou peut-être le força-t-on à s'y jeter. Dans une montagne des environs, qu'on appelle les Hautes-combes, on trouve un roc où l'on prétend voir l'empreinte d'un soulier et qu'on appelle le *Pas du moine*. La tradition rapporte, qu'aux tems passés ces montagnes fourmillaient de serpens, qu'un religieux d'Hauterive, étant venu les exorciser, les força par ses conjurations à chercher un refuge dans le Lac-domêne, et qu'en preuve de sa victoire, il laissa la marque de son pied sur le roc du haut duquel il opérait. Cette empreinte ne paraît être autre chose qu'un jeu de la nature dans des rochers, où l'on distingue d'ailleurs une quantité de bélemnites, de cornes d'ammon et d'autres corps marins pétrifiés (1).

L'amateur de la chasse trouvera le chamois, le lièvre, la gelinotte, le coq de bruyères, beaucoup d'oiseaux de marais, tels que le petit grèbe, la sarcelle, le héron et des poules d'eau.

En 1783, Pierre Schouvey, pêcheur de Planfayon, ayant découvert dans sa gîte appelée Ramserli, à mi-colline et au nord du lac, deux sources d'eau sulfureuse distantes de quarante pas l'une de l'autre, obtint du gouvernement la permission d'y établir des bains, et une avance de 400 écus pendant dix ans avec l'intérêt du 1 pr. 0/0, sous quelques réserves relativement à la vente du vin, qui devait être bornée aux seuls baigneurs.

L'année 1811, le vieux bâtiment construit en bois fut entraîné par une avalanche, et remplacé l'année suivante par un autre, mieux situé, distribué d'une manière commode et surtout plus solide, et qui, outre un grand nombre de chambres, est bien aëré et éclairé; cependant, il sera sous peu nécessaire de l'agrandir et d'y établir encore plus d'aisances (2). Les

(1) V. *Schweizerbote*, 1822, p. 381; *Conservateur Suisse*, 1822, p. 281; et *Alpenrosen*, 1823 et 1829.

(2) La maison des bains est à 1,315′ au-dessus de Fribourg, et à 3,269′ au-dessus de la mer.

nombreuses personnes qui fréquentent cet établissement louent le bon service et la modicité des prix dans cette contrée éloignée, qui sous le rapport du clima, de la salubrité de l'air, la facilité et la variété des promenades alpestres, et surtout par la qualité des eaux, dont on fait usage à l'extérieur et à l'intérieur, offre bien des avantages. Elles conviennent particulièrement aux maladies cutanées, dartreuses, psoriques repercutées, aux obstructions du foie, aux affections rhumatismales chroniques, et autres maux de cette cathégorie (1). Ces eaux, qui sont très-abondantes, ont une odeur d'œufs pourris, un goût d'abord un peu désagréable, mais on s'y accoutume aisément; elles sont blanchâtres, légèrement piquantes; elles déposent un sédiment grisâtre, filamenteux, semblable à l'argile qui happe à la bouche, et elles noircissent l'or et l'argent. On recommande de ne pas les chauffer au degré de l'ébullition, ni de s'en servir trop froides. D'après la description déjà citée, 140 onces ont donné par l'évaporation et les divers procédés chimiques :

| | |
|---|---|
| Carbonate de magnésie . . . | 39 grains, |
| carbonate calcaire et alumine (2) | 21 » |
| sulfate de soude . . . . . . | 24 » |
| carbonate de soude . . . . . | 45 » |
| muriate de soude . . . . . | 11 » |
| | 140 grains. |

Gaz hydrogène sulfuré, acide carbonique et gaz hydrogène 45 à 50 pouces cubiques.

Dans cette analyse, qui paraît avoir été faite en 1814, il est dit, en outre, que pendant les fortes cha-

(1) V. *Description des bains du Lac-Domène*, Fribourg, 1815, dédiée à la Société Économique par MM. les frères Blanc, propriétaires actuels de cet établissement; et Rüsch *Balneographie*, 1826, t. II, p. [illegible]2.

(2) Une note indique, p. 17, qu'on n'a point séparé la terre calcaire de l'alumine; la différence de leurs poids n'étant point une chose essentielle à connaître.

leurs du mois de juillet la température de l'eau était à 6 degrés au-dessus de zéro du thermomètre de Réaumur.

Mr. David Lüthy, de Biglen, canton de Berne, pharmacien, a fait, le 11 août 1819, l'analyse de ces eaux à 8 heures du matin, la température atmosphérique étant, après plusieurs jours de beau tems, à 14 d. et celle de la source à 9 d. Réaumur. Ces eaux, très-limpides d'abord, deviennent opaques, lorsqu'elles sont exposées pendant quelque tems à l'air, et forment ensuite un dépôt grisâtre et savonneux. Elles ont une saveur fade, nauséabonde, exhalent une odeur fétide, semblable à celle des œufs pourris, mais qui se perd en peu de tems à l'air, ce qui est encore confirmé par une autre observation (1). Elles sont douces et savoneuses au toucher, et elles ternissent la surface des métaux blancs. Par l'analyse de 24 onces de ces eaux M. Lüthy a obtenu:

| | |
|---|---|
| Gaze hydrogène sulfuré | 6 pouces cub., |
| acide carbonique . . . | 2 » » |
| carbonate de magnésie . | 3 grains, |
| carbonate de chaux . . | 4 » |
| muriate de magnésie . | 1 ½ » |
| sulfate de magnésie . . | 2 ½ » |
| sulfate de chaux . . . | 9 » |
| Total . . | 20 grains. |

Les bains du Schwarzesée possèdent un droit d'auberge, où il y a chaque année affluence des vachers ou armaillis des environs le 25 juillet. Près delà, au *Marresmoos*, on trouve une gypserie avec une habitation, et à la sortie de la Singine du lac (*boym See*) une autre usine de ce genre, avec une scierie et une tuilerie, ainsi qu'une pinte. Le tout est situé dans la paroisse de Planfayon, quoique à rigueur la seconde gypserie devrait faire partie de celle de Bellegarde. L'exploitation du gyps, qui est d'une très-

(1) V. *Description*, la note de la page 10.

bonne qualité, y est très-considérable, surtout depuis l'établissement de la nouvelle route, qui sans doute sera prolongée jusque près de Planfayon, afin qu'elle se lie mieux avec celle de Brünisried par Dirlaret à Fribourg, et ne forme pas un contrast fâcheux avec ses autres parties.

**Schwand**, v. *Scierne*.

**Schwarzeherd**, ferme, paroisse de Tafers.

**Schwarzeherd**, 2 maisons, par. de Rechthalten.

**Schwarzenbourg**, v. *Grasbourg*.

**Schwarzmoos**, *im*, maison isolée, par. de Giffers.

**Schwellebach**, (*Schwellenbach*, *Schwellibach*), gros domaine à deux lieues de Fribourg, paroisse de Heitenried. La famille de Gottrau de Pensier ayant procuré à Jean Fragnière, de Fribourg, les moyens d'étudier, de prendre les ordres, et de faire une fortune qui le mit en état d'acquérir ce domaine, ce respectable ecclésiastique, par testament du 14 septembre 1717, le légua, *à titre de reconnaissance*, à l'hoirie de Mr. Tobie-Simon Gottrau de Pensier. Il y a à Schwellenbach 1 maison de campagne et 1 ferme.

**Schweinenweid**, 1 maison isolée, par. de Tafers.

**Schweinsbergee**, montagnes de la chaîne de la Berra dans les paroisses de Plaffeyen et Plasselb, dont l'arête a des versans légèrement inclinés, et qui méritent l'attention des géologues, soit par leurs formes, soit par leur analogie avec celles qui, dans une ligne parallèle commencent dans les environs de Vevey (1).

**Schwenni**, maison éparse dans la par. de Rechthalten.

**Schwennihubel**, maison champêtre, par. de Tafers.

**Schwenny**, *Umberts-*, hameau composé de 5 habitations, dans la paroisse de Tafers.

**Schwenny**, village contenant 7 maisons près d'Obermaggenberg, dans la paroisse de Tafers.

**Sèche**, à la, 1 maison éparse, par. d'Arconciel.

---

(1) V. Monographie der Molasse, de *B. Studer*, Berne, 1825, p. 3, 27 etc.

SÉEDORF, belle maison de campagne à deux lieues de Fribourg, commune de Noréaz, paroisse de Prez. Outre le bâtiment principal, qui est vaste et situé avantageusement, on y trouve une grande ferme, une chapelle (St.-Nicolas), 3 granges, 4 écuries et 2 remises. Le paysage des environs est embelli par un joli petit lac très-poissonneux et très-profond, qui a une circonférence d'une demi-lieue environ, et qui est principalement alimenté par le ruisseau du Pallon. Quelques personnent assurent que si l'on saignait ce lac, on assainirait le vallon marécageux dans lequel il est situé. Le propriétaire y a seul le droit de pêche et de chasse, en vertu d'un acte d'accensement du 10 avril 1586, pour lequel Jost Fégeli avait payé 300 fl., et une redevance annuelle de 3 fl ; il avait, cependant, été réservé, que le bailli de Montagny pouvait y prendre du poisson. Déjà en 1498, ce lac fut amodié à Nicolas de Praroman et à deux autres particuliers; mais à condition qu'ils feraient vendre tout le poisson à Fribourg. Le gibier de marais de toute espèce y est abondant. De ce lac sort le ruisseau appelé la Sonna (*Suhn*), qui passe par Belfeaux, et se jète au-dessous de Pensier dans la Sarine. Plusieurs usines sont construites le long de son cours. Dans les bords marécageux du lac on trouve les plantes suivantes: Pyrola rotundifolia, *L.*; Schœnus ferruginæus, *L.*; Schœnus mariscus, *L.*; Carex lasiocarpa, *Erh.*; et la Spergula nodosa, *L.*, qui surtout est très-belle.

L'ancienne route de Payerne passait par Seedorf, car c'est jusque là que les Fribourgeois allèrent, en 1440, à la rencontre du pape Felix V, qui venait de Moudon et qui se rendait au concile de Bâle. Le chevalier Pierre de Seedorf (Saidors) était un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Hauterive. Catherine de de Neuchâtel, veuve du chevalier Guillaume, seigneur de Montagny, vend à Jacques Dives (Rich), bourgeois de Fribourg, diverses possessions et cens à Seydorf, Montagny, Grandseva et Deis Aloches (?), 1334.

SEELI, (*Seeli*), v. *Sehli*.
SEEWLY, 1 maison isolée, paroisse de Jaun.
SEHLI, village dans la par. de Tavel, contenant 7 maisons.
SEHLIGRABEN, hameau de la par. de Tafers.
SEIRY, (*Seyriez*), hameau de la paroisse de Montet, préfecture d'Estavayé, contenant 49 poses de prés, 248 de champs, 93 de forêts, 105 âmes, 21 habitations, 6 granges et 1 grenier. Dans une reconnaissance de l'an 1400, il est fait mention de Seirié. C'était un petit fief qui dépendait de la seigneurie de Cheire; en 1751, le domaine qui en faisait partie fut vendu. Avant 1817, Seiry était de la préfecture de Surpierre.
SEL, v. *Semsales* et *Dürrfluh*.
SELGISWYL, petit hameau de 5 maisons dans la paroisse de Heitenried.
SELGISWYL, maison champêtre dans la par. de Tafers.
SELLEN, maison éparse, par. de Plaffeyen.
SELLENRIED, 2 habitations dans la par. de Tafers.
SEMSALES, (*Septemsales*), paroisse de la préfecture de Châtel-St.-Denis et du décanat de la Part-Dieu, contenant 674 poses de prés, 909 de champs, 1,241 de bois, 418 pâquiers de pâturages, 1,599 habitans, et 154 bâtimens, assurés pour 133,850 frs
SEMSALES, gros village, où le 26 mars 1830 un incendie a réduit en cendres 42 bâtimens, qui en majeure partie ont été reconstruits sur un meilleur plan et d'une manière plus solide, à deux lieues de Bulle, à une égale distance de Châtel-St.-Denis, et à 8 lieues au sud-ouest de Fribourg sur la route de Vevey. La collecte qui a été faite à la suite de ce sinistre, a produit en dons volontaires en argent 20,214 frs., non-compris les vivres, matériaux, etc. On trouve dans ce village 1 église (St.-Nicolas), dont le chapitre de Fribourg a la collature (1), 1 presbytère, 57 maisons, 4 auberges, 2 forges, 1 détail de sel; au Clos-

(1) Le chapelain, lorsqu'il y en a un, est nommé par le gouvernement depuis l'an 1669.

Chambord, 1 maison; au Préz-à-la-Cour, 1; outre Broye, 3; au Praz-Linliei, 2; à la Verrerie, 1; aux Platterons, 2; au Sauvage, 1; à Babolets, 2; aux Planches, 1; au Moyen, 3; au Vuargnoz, 1; à Authey, 2; à Villette, 2 moulins et 1 scierie; à Montesban, 4 maisons; au Fauvez, 1; aux Planches-séches, 1; au Paucon, 2; aux Jorettes, 1, et 45 châlets.

Semsales est une ancienne seigneurie et un prieuré qui dépendait du couvent du St.-Bernard.

La tradition porte qu'en 1271 ou 1292, ou plutôt dans le courant du 13e siècle ce village a été englouti par une avalanche de terre, et qu'il n'a pas été rebâti à la même place. Une croix doit indiquer l'emplacement de l'ancienne église, et l'on montre encore aujourd'hui le *creux du sel*, où le bétail semble lécher, dit-on, avec avidité l'herbe qui croit à l'entour surtout pendant les tems secs. On conclut de-là qu'il existait autrefois des Salines dans cet endroit, et l'on ajoute que les archives de Chambéry doivent en fournir les preuves; cependant, malgré de nombreuses démarches, nous n'avons jusqu'ici pas pû nous les procurer. Dans le protocole (manual) du Conseil de Fribourg, l'on trouve que le 12 mai, 18 août, 26 novembre 1732, et le 25 septembre 1733, on s'est occupé de chercher du sel à Semsales, et que déjà le 26 août et 15 novembre 1680 une commission y a été envoyée au sujet des sources salées qui furent arrêtées, avec ordre de faire continuer les fouilles commencées, et de faire venir, à cet effet, un ouvrier d'Aigle [Bex], (3 sept. 1681 et 17 fév. 1682), mais dès-lors il n'en est plus fait mention. Il paraît qu'il en était de ces fouilles comme de celles faites à Riggisberg, canton de Berne, en 1480, où l'on découvrit enfin qu'un imposteur (*Bösewicht*) avait mis un morceau de sel dans un filet d'eau, afin d'escroquer de l'argent au gouvernement par cette méchante supercherie (1). Des mystifications pareilles et tout aussi

(1) V. *Valerius Anshelm* Berner-Chronik, Bern, 1825, p. 224.

coupables eurent lieu dans le canton de Fribourg, il n'y a pas bien long-tems, mais comme les faits sont trop récents, nous nous dispensons d'en parler avec plus de détail; nous croyons seulement qu'en matière pareille des naturalistes et des chimistes instruits seraient les meilleurs investigateurs.

L'an 1248, les abbés de Hautcrêt et Hauterive fixèrent les limites entre Semsales et Fruence. D'après une sentence rendue au château de Chillon, 1279, par le bailli de la Vaud, le châtelain de Rue fut condamnée à laisser parvenir au prieur la dîme et le terrage dans toute l'étendue du village de Semsales, et de lui permettre de couper du bois à sa pleine volonté dans les joux (forêts) depuis Albeuve jusqu'à la limite de Vuadens. Par acte du 23 août 1492, le prieur Guillaume de Montdragon permit aux habitans de Semsales de bâtir des fours contre un entrage de 20 s., et ensuite contre un cens de 3 s. par ménage. Après le décès de Dom Robin, l'avoyer et conseil nommèrent Claude Patignier prieur de Semsales, à condition qu'il célébrerait personnellement le service divin; qu'il aurait un vicaire; qu'il maintiendrait la maison et les biens en bon état; qu'il acquitterait à l'hôpital 200 liv.; et qu'il en donnerait autant au marguiller, 1559. Le chapitre de St.-Bernard est maintenu dans la possession du prieuré, à condition qu'il contribuerait pour un tiers à l'entretien de la cure, 1560. En 1577, le prieur prétendait, mais à tort, qu'il pouvait faire moudre son blé sans rétribution au moulin de Semsales, ainsi que faire scier son bois. En 1579, le chapitre de St.-Nicolas nomma le prieur, mais sa nomination fut confirmée par le gouvernement. La seigneurie de Semsales, qui faisait partie du baillage de Rue, fut réunie en 1581 à celui de Châtel-St.-Denis, et le péage en 1583. En 1591, 3 mars, on accorde 3 sacs de grains, 20 liv. et du bois aux incendiés de Semsales. En 1593, le tarif de péage de ce village fut confirmé par des déposi-

tions de témoins, dont ceux de Romont, Semsales, Châtel et Blonay étaient exempts, 1594. L'église, d'après une inscription, a été bâtie en 1630. L'an 1619, Henri Lamberger, chevalier, de Fribourg, donna à Françoise, sa fille naturelle, une maison et quelques pièces de terre à Semsales. En 1665, le gouvernement décida, sur la prétention de l'hôpital, que la juridiction de la collature de Semsales, exercée depuis 120 ans, lui appartenait; que l'hôpital avait le droit de retirer les lods, et que les cens (*Herrenzinse*) étaient dûs au prieur. En 1680, la commune obtint la permission de chercher, au moyen d'une baguette sympathique, dans un certain endroit du bailliage de Rue, la cloche de l'ancienne église, qui avait été égarée dans les guerres de Bourgogne. En 1764, il fut défendu à la commune de vendre plus de 4000 échalas par an, et on lui ordonna en même tems de se procurer une sage-femme, de veiller à la conservation des fondations, et de rendre régulièrement ses comptes. L'an 1766, le péage de Semsales fut transporté à Châtel-St.-Denis. En 1763 et 1774, il est question de l'établissement d'un pont sur le torrent de la Mortigue ou Mortaigue. Une difficulté qui divisait depuis long-tems les habitans de ce village, au sujet de la consorité de Nièremont et des Alpettes, a été terminée, le 30 avril 1830, par arrangement.

Semsales, la verrerie de, est située en majeure partie dans la commune de Progens, paroisse de St.-Martin, préfecture de Rue. Elle se compose de plusieurs bâtimens et on y trouve aussi une forge (1). Le 27 novembre 1776, le gouvernement accorda un privilége pour cet établissement aux frères Schmid et de Chazal, de Sales en Savoye, qui trois ans plus tard le vendirent, pour 120 liv., à Jean-Pierre Mathieu de

(1) Le bâtiment principal est élevé de 579′ (188 m. 20) au-dessus de Fribourg, et 2,533′ (823 m. 20) au-dessus de la mer.

Noyant. Le Conseil lui accorda divers avantages, entre autres, celui de pouvoir vendre du vin à ses ouvriers, charetiers et marchands, l'exempta du droit de de soufferte pour les directeurs et ouvriers envers la commune de Progens, et lui permit de pêcher et chasser. Un règlement de police pour la verrerie fut sanctionné en 1791 — 1798. Cet établissement est dans un état très-prospère, et les marchandises qu'il fournit sont fort estimées et recherchées.

Dans le voisinage de la verrerie on trouve une suite de couches inclinées, 1° de Molasse dure; 2° de Molasse ordinaire; 3° de marne fine et mêlée de sable; 4° de pierre puante (lapis suillus, *L.*) avec des planorbes; 5° de molasse et de marne; et 6° des couches légères, qui alternent avec de la pierre puante et de la houille. Les galeries, avec plusieurs galeries lattérales, doivent avoir une longueur de 35 toises, mais elles sont maintenant abandonnées. Dans le musée cantonal, à Fribourg, on trouve, de la collection de M. le chanoine Fontaine, deux pièces de marne ou terre glaise très-fine et d'un bleu grisâtre de cette mine, colorées légèrement avec du bitume, et contenant des bivalves fermées et bien conservées, de plus de 3 centim. de largeur, de l'espèce Anodonta ou Unio (1). Les marais de Semsales fournissent de la bonne tourbe, qui est exploitée, surtout pour la verrerie.

SENÈDES, (*Schenèdes*, autrefois *Senneli*), hameau et commune de la paroisse d'Épendes, contenant 1 chapelle, 11 maisons et 1 four; au Genevret, 4 maisons, 1 grenier; à la Mayouda, 1 maison, et vers-la-Scie, 1 habitation, 1 scierie et 1 four.

SENSE, v. *Singine*.

SENSENBRÜCKE, v. *Singine*.

SENSÈNMATT, hameau dans la paroisse de Rechthalten, qui contient 6 maisons.

(1) V. *Studer*, Monographie der Molasse, p. 270.

SENSUIS, (*Sensuy*), hameau et commune de la paroisse de Surpierre, contenant seulement 5 habitations. V. *Praralaud*.

SERBACHES, v. *Roche*.

SERBACHES. (*Scherbaches*, en 1569 *Sarbache* ou *Charbache*), la, est un torrent souvent bien dévastateur, qui descend des montagnes au pied nord-ouest de la Berra, qui est alimenté principalement par les petits ruisseaux du Praz-Tzer et des Mézellnès, traverse en majeure partie la vallée de la Roche et se jète à Pont-la-ville dans la Sarine.

SERNIAT, v. *Cerniat*.

SERNIAT, à la, 3, et à la Serniat-de-la-Joux, 4 maisons champêtres près d'Allières, paroisse de Montbovon.

SÉSEBIE, petit hameau contenant 7 habitations, près de Noréaz, paroisse de Prez, arrondissement de Fribourg.

SÉVAZ, (*Sivaz*, *Silva* en 1399), petit hameau près d'Estavayé et de la même paroisse, contenant 106 poses de prés, 414 de champs, 57 âmes, 1 chapelle (St.-Nicolas), 11 maisons, 4 petits bâtimens et 1 forge. V. *Autavaux*.

SIEBENZACH, v. *Givisié*.

SILBERRATH, *im*, 2 maisons, paroisse d'Ueberstorf.

SINGINE, (*Sensenbrücke*), petit hameau dans la paroisse de Wünnenwyl, contenant 6 habitations, 1 chapelle (St.-Béat), 1 auberge, 1 bureau de péage et 1 poste de gendarmerie. Par acte d'échange du 12 février 1467, il fut convenu entre les États de Berne et de Fribourg, que le milieu du lit du torrent de la Singine jusqu'à la seigneurie de Grasbourg serait pris pour limite cantonale, et que celui de Fribourg, qui avait cédé au premier le péage de Gümminen, pouvait bâtir un pont à la Singine; avant cet arrangement la route passait par Laupen. En 1517, on y bâtit une hôtellerie, et l'aubergiste percevait en même tems le droit de pontenage. Originairement le pont était seulement construit en bois; le 16 septembre

1667, on donna ordre au péager, de ne pas percevoir le droit de pontenage des ecclésiastiques et des personnes de marque, et le 7 novembre 1673, les gouvernemens des deux cantons firent un accord au sujet du péage que les communes voisines avaient à payer, et que l'on appelle *Brück*- ou *Brugsommer*, (v. ce terme). Plus tard, on donna le nom de bailli (1) au péager, mais depuis l'an 1798, il n'est plus question que de péager, à quelle époque sa demeure fut incendiée par les troupes françaises, qui le 5 mars soutinrent un combat à la Singine et à Neuenegg contre les milices bernoises (2), qui balancèrent longtems l'issue de cette rencontre.

SINGINE (3), (*Sense*, 1294 *Sensine*). L'écoulement du Lac-domêrre s'apelle la *Singine-chaude* (*die warme Sense*); un second bras, qui sépare le canton de Berne de celui de Fribourg, est connu sous le nom de *la Singine du Ganterisch* (*Ganterisch-Sense*); le dernier, enfin, dans lequel le précédent se jète, et qui vient des montagnes de Gouggisberg, est dénominé la *Singine-froide* (*die kalte Sense*). Les deux bras principaux se réunissent à Gutmannshaus, et ne

---

(1) D'après une décision du 2 juillet 1754, dans laquelle comme précédemment il est appelé *Amtmann*, sa juridiction ne s'étendait que depuis la fin du pont jusque derrière la chapelle et jusqu'au passage sur la Tafferna, et ses fonctions se bornaient à connaître des contravensions au pontenage et péage, et de prononcer sur les cas de rixes et batteries à teneur de l'ordonnance du maître-bourgeois, (*Bürgermeister-Ordnung*).

(2) V. *Conservateur Suisse*, tome IV, p. 47; *Wieland*, Militärisches Handbuch, Bâle, 1827, tome III, p. 23; *Alpenrosen*, 1830, etc.

(3) Plusieurs personnes écrivent *Saint-Gine*, v., entre autres, "Tarif du péage qui se perçoit à la Saint-Gine suivant le règlement du 12 novembre 1706." Pourquoi n'écrit-on pas aussi *Saint-Plomb*, au-lieu de *Simplon*, comme le chroniqueur Tschachtlan, de Berne, a, p. 11, *Sant-Gans* (*Sainte-Oie*), tandis qu'il voulait parler du pays de *Sargans* (actuellement canton de St.-Gall)? — V. aussi *Conservateur Suisse*, t. IV, p. 231.

sont dès-lors plus connus que sous le nom primitif de Singine. Cette rivière coulant presque en droite ligne dans la direction de sud-est fait, près d'Obermettlen, un coude au nord-ouest pour se réunir à Laupen à la Sarine. A deux exceptions près, (v. *Alblingen* et *Bösingen*) la Singine sert de limites entre les États de Berne et Fribourg dans une étendue d'environ 5 à 6 lieues.

Le Schwarzwasser, sur la rive droite, et la Tafferna, sur la rive gauche, sont ses principaux affluens. Dans des endroits la Singine est fortement encaissée entre des pans de rochers escarpés, dans d'autres, où son impétueuse liberté n'est point restreinte par des digues naturelles ou artificielles, elle cause souvent des dégats considérables par des débordemens qui peuvent l'assimiler à un torrent. On y pêche de petites truites d'une assez bonne qualité (1).

Sionge, la, est un ruisseau qui vient des environs de Vaulruz, serpente dans les plaines au-dessous du versant sud-est du Gibloux, et se jète au-dessous de Vuippens dans la Sarine.

Sionge, à la, v. *Sales* (Bulle).

Sivaz, v. *Sévaz*.

Siveriez, le ruisseau de, se jète dans la Glane près du moulin de la Pierra.

Sivirier, (*Siviriez*, *Sivirié*, *Siveriez*), paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, composée des communes de Sivirier, Chavannes-les-Forts, Villaranon et le Saulgy (2), et contenant 895 poses de prés, 891 de champs, 267 de bois, 136 de pâturages, 605 habitans, et 178 bâtimens, assurés pour 183,050 francs. La commune de Préz, quoique de cette paroisse, fait partie de la préfecture de Rue.

---

(1) Sur sa formation géognostique, il faut consulter l'excellent ouvrage de *B. Studer*, intitulé modestement : Beiträge zu einer Monographie der Molasse, Bern, 1825, p. 19, 34, etc.

(2) La commune de Préz, forme, avec Eccasscys et la-Joux, une sindicature de la préfecture de Rue.

Sivirier, village paroissial à une lieue de Romont et à sept au sud-est de Fribourg, contenant 621 poses de prés, 513 de champs, 140 de bois, 239 habitans, 1 église (St.-Sulpice), dont le clergé de Romont a la collature (1), le chapelain est nommé par la paroisse, 1 presbytère, 53 maisons, 1 auberge, 2 forges, 1 fruiterie, 11 petits bâtimens, et à Drognens 1 maison et 3 bâtimens divers. Dans un acte de l'an 1367, il est question d'un arrangement fait entre la ville de Moudon et le curé de Sivirier, au sujet d'un cens dû par deux poses de terre situées à Villars-Blégiez, qui s'appelle actuellement Villars-le-Comte, cercle de Lucens. Jean Douz-Boz, alias Cosandey, de Prés, fait une donation en faveur de l'église de Sivirier, 1519. C'est depuis l'année 1566, que cette paroisse a deux prêtres, et en 1586, il lui fut ordonné de faire les charrois pour l'église, sans que le clergé de Romont en supporte sa part. On connaît un seul individu qui ait porté le nom de ce village, c'est Guillaume, qui vivait en 1384.

Sodbach, *im*, 3 maisons, 1 moulin et 1 poste de gendarmerie, près de la Singine dans la par. de Tafers.

Sommentier, (*Somentier*), village et commune de la paroisse de Vuisternens, préfecture de Romont, contenant 512 poses de prés, 15 de pâturages, 82 de bois, 168 habitans, 30 maisons, et au Pâquier 12 maisons et 8 granges. En 1457, l'official de la cour de Lausanne somma divers particuliers de Sommentier de prêter reconnaissance en faveur du couvent de Hautcrêt, sous peine d'excommunication.

Sommerau, 3 maisons dans la paroisse d'Ueberstorf.

Sonna, (*Sonnaz*, *Sonne*, *Suhn*, *Sun*, Leu a *Suo*), la, ruisseau qui sort du lac de Seedorf, passe par Belfeaux et se jète dans la Sarine au-dessous de Pensier. Elle fait mouvoir plusieurs rouages.

---

(1) Le 12 octobre 1585, le gouvernement s'était adressé au pape, pour le prier de confirmer l'incorporation de cette cure au clergé de Romont.

Sonna, à la, (*Sonnaz, in der Suhn*), 1 moulin, 1 forge et 1 scierie avec divers bâtimens sur la route de Morat, paroisse de Barberêche. Un autre moulin et 3 habitations sont, en échange, de la paroisse de Belfaux. Le gouvernement fit, en 1609, construire un pont en tuf à la Sonna, pour lequel, ainsi que celui de Belfaux, il existait déjà un tarif de péage en 1569, et qui fut renouvelé le 25 octobre 1639. En 1401 et 1421, il existait déjà un moulin à la Sonna, et l'hôpital de Fribourg y possédait diverses propriétés. En 1740, le péage de la Sonna subsistait encore, mais dès-lors on l'a aboli.

Sonnaz, à la, v. *Avry-sur-Matran.*

Son-la-Ville, en, nom de 2 maisons, paroisse de Montbovon.

Sonnenberg, maison de campagne, par. de Rechthalten.

Sonnenwyl, gros domaine avec 1 maison de campagne, 1 ferme et 3 petits bâtimens, dans la commune d'Oberried, paroisse de Praroman.

Sorens, (*Sorrens*), village et commune de la paroisse de Vuippens, préfecture de Bulle, contenant 341 poses de prés, 633 de champs, 223 de forêts et 221 pâquiers de communaux et gîtes, 432 âmes, 1 chapelle (St.-Michel), dont la commune nomme le bénéficier, 29 maisons, 17 granges et 17 châlets; 1 maison en Pessin; 1 en Jasserand; 1 sur Lioz; 2 en la Vernetta; 6 au Carroz; 1 en Praz-Genoud; 1 en Chisaperet; 1 sur Cambrelet; 1 à la Grangetta; 1 en Praz-Mettrau; 8 en Malessert; 1 aux Petits-routes; 2 à Champpaccot; 2 ès-Marais (Marèt); 1 aux Ongles; 5 ès-Sauges; 3 au Borgeau; 5 en Cudré; 1 maison et 1 scierie vers-la-Scie; 1 maison à la Combaz; 1 au Craoux; 1 à la Fin-Delé; 2 en Martenan; 1 à la Crotana; 1 au Pâquier-aux-Veaux; 2 vers-les-Gaudron; 1 au Champ; et 1 ferme avec dépendances à l'Abbaye-de-St.-Martin.

Déjà en 1381, on trouve une reconnaissance de Produs de Sorens, en faveur du couvent d'Humili-

mont, et d'Aymo, seigneur d'Everdes. Précédemment un arbitrage avait eu lieu entre Amphilexis et Jean, ffeu Girard de Vuippens, et les frères Aymo et Wilhelm de Vuippens, d'une, et de Johanetum et Othon, son fils, seigneurs d'Everdes, d'autre part, au sujet des pâturages et focages (feux) de Vuippens, Gumeffens, Sorens et Echarlens. Rodolphe, chevalier, de Corbières, et son frère Cono, seigneur de Bellegarde, étaient les juges, 1347. En 1466, Jean, ffeu Antoine Taz, de Sorens, fait une reconnaissance en faveur d'Othon de Langino, seigneur d'Everdes. En 1589, le gouvernement accense à ceux de Sorens une pièce de bois de 36 poses au Gibloux. D'après une sentence de 1534, renouvelée en 1583, la commune devait entretenir un four banal et payer le bled de four (1). Dans le courant de l'automne de l'année 1829, on a trouvé dans un champ de pommes de terre une médaille romaine en or, de la valeur de 20 frs. Près de ce champ, il existe sous terre des débris de fondemens de murailles très-anciens.

Spinz, v. *Ependes*.

Spital, *im*, 2 maisons, paroisse de Giffers.

Spitalvorsatz, 1 habitation, grange, écurie et châlet dans la paroisse de Plasselb.

Spitz, 1 maison éparse, par. de Rechthalten.

Stadt- (*Stat-*, *Staaberg*), c'est le prolongement du Schönenberg, séparé l'un de l'autre par la grande route de Berne. Outre 3 habitations avec des prés et des champs, une partie de la pente du terrain est en plantages (v. *Neigles*). En 1348, les fourches patibulaires y existaient; car la même année l'hôpital donna à un nommé Jean, dit Opportoz, deux poses de terre au *Statberg subtus patibulum villæ Friburgi*, cependant il y avait, en 1315, une potence dans l'emplacement actuel.

Staad, *im*, (*Stades*), 3 maisons, paroisse de Düdingen,

(1) V. la loi du 14 mai 1805.

sur la rive droite de la Sarine, où il y a un passage sur cette rivière. Il y avait jadis une tuilerie.

Staffels, petit village, paroisse de Bösingen, où il y a 8 habitations.

Stæfis, v. *Estavayé.*

Stauden, maison isolée, paroisse d'Ueberstorf.

Stavayé, v. *Estavayé.*

Steffenus, au, groupe de 3 maisons avec 1 gypserie, commue d'Oberried, par. de Praroman.

Steig, *zum*, 2 maisons, paroisse de Wünnenwyl.

Stein, *zum*, 1 ferme et domaine près d'Alterswyl, paroisse de Tafers.

Steinbach, affluent du Gotteron.

Steinberg, maison champêtre dans la par. de Tafers.

Steinhaus, *im*, maison champêtre, par. d'Ueberstorf.

Steinler, *im*, 1 maison isolée, par. de Düdingen.

Sters- ou Stærsmühle, 1 moulin avec 4 habitations, paroisse de Giffers.

Stockacker, *im*, 1 maison éparse dans la par. d'Ueberstorf.

Stockera, 1 maison isolée au-dessus de Mariahilf, paroisse de Düdingen.

Stockera, 1 maison champêtre, par. de Tafers.

Stockera, *in der*, 3 maisons dans la par. de Tavel.

Stöck, *in den*, 1 maison éparse dans la paroisse d'Ueberstorf.

Stöck, *in den*, 3 maisons, par. de Tafers.

Stoffelsmatt, maison champêtre dans la paroisse de Tafers.

Strauss, *Ober-*, 1 maison de campagne et 4 habitations, paroisse de Tafers.

Streitacker, maison isolée, paroisse de Düdingen.

Studweid, 1 maison isolée, paroisse de Tafers.

Stutz, le rio du, est un des affluens de la Scherbache.

Sugiez, (*Sugy*), grand et joli village dans le Bas-Vuilly au sortir de la Broye du lac de Morat. Outre 87 maisons, y compris 1 auberge et 7 petits bâtimens, il y a un bureau de péage et un poste de gendarmerie.

Élévation au-dessus de la mer 1,332'. Les quatre villages du Bas-Vuilly entretiennent à Sugiez une barque, sous la dénomination de *rasel* ou *radeau*, pour le passage et transport des marchandises, dont le prix est réglé par un tarif du 24 oct. 1814 (1).

SUGUIN, *en*, 2 habitations, paroisse d'Arconciel.

SUHN, v. *Sonna*.

SUN, v. *Sonna*.

SURPIERRE, (*Ueberstein*), préfecture, entourée de tous les côtés par le canton de Vaud, contenant 1,839 poses de prés, 3,564 de champs, 1,427 de bois, 262 de pâturages, 1,621 habitans, 449 bâtimens, assurés pour 302,500 frs. Dans le cadastre de l'an 1815 les terres sont taxées 1,778,370, les bâtimens 157,000 et les droits féodaux, réunis à ceux d'Estavayé, 358,055 francs. On y trouve, 1 poste de gendarmerie, 4 auberges et 1 établissement de bains, 4 détails de sel, à Vuissens, Villeneuve, Fétigny et Menières, 10 inspecteurs du bétail, et, en général, la même organisation que dans les autres préfectures, sauf que les paroisses de Fétigny, Mènières, Nuvilly, Surpierre et Vuissens, dont elle est composée, ne forment qu'un seul arrondissement pupillaire, et que la recette du gouvernement est réunie à celle d'Estavayé. Toute cette contrée, qui en partie est marécageuse et montueuse, a pour code civil le *Coutumier de Vaud*, et le tribunal s'assemble à Surpierre, où le préfet demeure, les 2[e] et 4[e] samedis de chaque mois, ainsi que la direction des orphelins. La préfecture de Surpierre forme, avec celle d'Estavayé, le quatrième quartier du 3[e] arrondissement militaire ou de Romont.

SURPIERRE, paroisse de la préfecture du même nom et du décanat d'Estavayé, composée des communes de Surpierre, Villeneuve, Praratoud, Sensuis, Chapelle, Cheiry et Coumin, contenant 667 poses de prés, 1,515

(1) V. Bulletin des lois, t. VIII, p. 51.

de champs, 615 de bois, 224 de pâturages, 787 habitans, et 193 bâtimens, assurés pour 122,550 frs.

**Surpierre**, (*Ueberstein*), autrefois bourg, actuellement village paroissial et chef-lieu de préfecture, à 5 lieues à l'ouest de Fribourg, contenant 60 poses de prés, 266 de champs, 117 de bois, 166 habitans, 1 château dans lequel le préfet réside (1), 1 église, (Notre-Dame-des-champs et Ste.-Marie-Magdelaine), 1 presbytère, 1 auberge, 26 maisons, 1 poste de gendarmerie, 4 bâtimens divers, et à Vegny 3 habitations. Selon la tradition, le château de Surpierre doit avoir été bâti dans le 6^e^ siècle par un roi de Bourgogne pour lui servir de maison de chasse; il est situé entre Moudon et Payerne, sur la même chaîne de rochers qui porte le château de Lucens; il domine les fertiles plaines qu'arrose la Broye, et depuis cette élévation l'on jouit d'une vue superbe et très-variée. "Vers le milieu du douzième siècle vivait Nantelme, Rodolphe et Guillaume de Surpierre, frères, le premier chevalier, qui donnèrent des possessions au couvent d'Hauterive à Lussy et Villeneuve. Perrette, femme de Nantelme, Agnès et Marguerite, ses filles, ayant approuvé cette donation, reçurent des moines neuf agneux de gratification. La seigneurie de Surpierre appartenait très-anciennement à la maison de Cossonay. Guillaume d'Estavayé, archidiâcre de Lincoln, en fit l'acquisition des frères Louis, Humbert et Aymon, fils de Jean de Cossonay, pour le prix de 300 liv. Ensuite il la céda, pour le même prix, à Othon, seigneur de Grandson, 1316; les premiers s'étant réservé le droit de rachat. Surpierre était vers le milieu du même siècle au pouvoir d'Aimon de Cossonay, chanoine de Lausanne, et de Jean, son neveu" (2). Ensuite il passa entre les mains de Girard Mistralis,

(1) Il est à 91' au-dessous de Fribourg et à 1,863' au-dessus de la mer (29 et 605 m.).

(2) D'après une note manuscrite de M. l'abbé Girard.

d'Aubonne, mais sans le domaine direct, et sous la réserve qu'en cas de guerre il devait y résider personnellement, 1344. Dans une sentence arbitrale de l'an 1381, Louis de Cossonay est appelé seigneur de Surpierre. Sa fille Jeannette, femme du chevalier Jean de Rougemont, en Bourgogne, qui avait contracté une dette envers Iblet, seigneur de Challant et de St.-Bernard, lui vend le château de Surpierre pour le prix de 8,000 fl., sous réserve de pouvoir le racheter, 1399. Jean de Rougemont, en qualité d'héritier de sa femme, vendit quelques années après son droit de rachat pour 3,000 liv. de France à l'évêque de Lausanne. En 1409, Jean de Challant était seigneur de Surpierre. Pierre Aymonetta, de Surpierre, lègue à l'église de la Ste.-Vierge-des-Champs un cens de 12 deniers, 1411. Humbert de Glérens, seigneur de Surpierre, abandonne à Pierre Pittet, de Villeneuve, un droit d'affouage dans la forêt de Surpierre, qui en 1535 parvint au châtelain. Le même Humbert accense le droit d'affouage et de piccage d'herbe à Girard Buchet, de Treytorens, 1457. Ce droit fut cédé, en 1606, à Pancrace Gottrau, de Fribourg. La même année, 1457, Humbert de Glérens accorda encore une pareille permission à Jean Davet, de Chapelle et à son fils Antoine. Charles, duc de Savoye, inféode à François de Gruyères, seigneur d'Oron, le château et la seigneurie de Surpierre, 1488, mais seulement aussi long-tems qu'il vivra. Jean Aymonetta donne à l'église de Notre-Dame-des-Champs une petite maison, 1489, qui une année après reçut encore un cens de 40 s., duquel Pierre Pittet se racheta, moyennant le capital de 34 liv. Pierre Ottonin, clerc, de Surpierre, donna aussi un leg de 10 s. à cette église, 1513, qui, se trouvant éloignée du village, y a été transférée, construite à neuf, et consacrée le 2 juillet 1820. François de Gruyères, permit à Pierre Baillif, de Villeneve, de bâtir un four pour son usage, sous le cens annuel d'une coupe de froment, 1494.

Aymo de St.-Germain, bourgeois de Gruyères, vend à Charles de Challant, seigneur de Villarsel, des cens à Surpierre, qu'il avait acquis, en 1489, de Jean d'Estavayé, donzel, 1528. François Quendoz, de Surpierre, les acheta en 1531, sous le sceau de Guillaume Reynaud, donzel, de Romont, châtelain de Surpierre. Lors de la conquête du Pays-de-Vaud sur la Savoye, les Bernois prirent ce château et reçurent le serment de fidélité des habitans de ce mandement, le 21 février 1536. Quelques semaines plus tard les Bernois, par arrangement avec les Fribourgeois, cédèrent à ces derniers leur conquête de Surpierre, qui en prirent possession le 1er mars 1536 (1). Après avoir reçu des habitans le serment de fidélité, les envoyés de Fribourg, François Müllibach, banneret, et Jacques Freiburger, conseiller, les relevèrent de celui prêté aux Bernois, confirmèrent leurs libertés et franchises (2), et leur accordèrent à perpétuité la permission d'imposer des bans de 3 et 6 sols au profit de la commune et de gager ceux qui les devaient. Les Fribourgeois firent un bailliage de cette seigneurie, dont Jean Gribolet fut le premier châtelain ou bailli. Le château de Surpierre a été rebâti en 1539. Le gouvernement accorde un secours pour la bâtisse de l'église, 1579, 1583. La justice, qui s'assemblait au château, fut transférée dans la maison du nommé Antonin, à quel effet le Conseil de Fribourg avança 200 liv. et du bois de construction pour l'acheter. La cure ayant été rebâtie par les sujets de la seigneurie, le gouvernement leur accorda une assez grande quantité de bois et 10 écus, 1591, 1595. Après l'abolition de la dîme des nascens, 1585, on donna au curé à plusieurs reprises quelques sacs de grains, 1585 — 1593. Le bailli s'étant avisé d'accenser ou de vendre

---

(1) L'acte est inséré en entier dans le *Conservateur Suisse*, t. X, p. 197.

(2) V. l'art. *Romont* pour la capitulation, p. 301.

quelques pièces de bois, on le tença vertement, tout en ratifiant ces accensemens (1), 30 octobre 1595.

Un nommé Wilhelm Blanc, détenu dans les prisons du château, ayant accusé plusieurs personnes de sorcellerie, le bailli demanda des directions, 1623. La seigneurie de Marnans, qui appartenait à la famille de Loys, de Lausanne, relevait pour le quart du château de Surpierre, et pour un huitain de celui de Montagny, au sujet de laquelle plusieurs difficultés eurent lieu avec l'Etat de Berne, avant qu'on pût régler, par des conventions, les rapports de juridiction et de souveraineté, 1654 — 1695. Rodolphe de Loys la vendit à Jean Müller, de Berne, au commencement du siècle dernier, à quelle époque le gouvernement de Berne céda à celui de Fribourg les dîmes de Villeneuve, Surpierre, Praratoud, Attalens, de la Costaz et de Corcelles en échange de ses droits sur Marnans, où, néanmoins, en vertu d'une sentence des deux Etats, le bailli de Surpierre pût percevoir les cens arriérés, 1701. En 1766, on érigea à Surpierre un signal.

Les armoiries sont trois boules blanches dans un écusson bleu, ou argent et azur.

Surpierre, le ruisseau de, est un affluent de la Broye.

Sylvester, *Sanct*, (*St.-Sylvestre*), chapelle dédiée au saint du même nom, sur une hauteur dans la paroisse de Giffers, d'où l'on jouit d'une vue étendue. A côté il y a un presbytère, qui est habité par un chapelain que le curé de Chevrille nomme. Selon une note manuscrite, les seigneurs d'Arconciel, de la maison de Neuchâtel, doivent avoir donné à l'abbaye d'Hauterive le terrain où est la chapelle et qu'un moine y bâtit.

---

(1) "Nach einem guten Filz an den Landvogt zu Ueberstein, so ohne höhern Befehl etliche Stücke Holz accensirt oder verkauft, werden diese Accensationen doch bestättiget."

# T

Taches, *chez-les-*, groupe de 5 maisons et 1 grange, commune de Fiaugères.

Tachholz, 2 habitations, paroisse de Rechthalten.

Tafferna, la, est un ruisseau qui sort des marais de Berg près de Zirkels, puis en traversant une vallée il forme, au-dessous du moulin de Flamatt, l'un des affluens de la Singine.

Tafers, (*Tuffèrs*, *Tavers*, *Tabernensis*, *Tavel*), est la plus grande paroisse du canton et de l'arrondissement de Fribourg, si l'on excepte celles qui contiennent beaucoup de montagnes, telles que Bellegarde, Charmey, Châtel, Planfayon, etc., ainsi que quelques unes de la préfecture de Morat. La paroisse de Tafers a plus de trois lieues d'étendue depuis le ruisseau du Gotteron, qui en majeure partie la traverse, jusqu'au torrent de la Singine. Elle est divisée en onze parties; savoir: *Bodenschrot*, qui forme le *district derrière* et *devant* le village, ou *hintere* et *vordere Bezirk*; *Juchschrot*, *district supérieur*, *moyen* et *inférieur*, ou *obere*, *mittlere* et *untere Bezirk*; *Enet-dem-Bachschrot*, *district supérieur*, subdivisé en *premier* et *second quartier*, et *district inférieur*, ou *obere Bezirk*, *erstes und zweites Viertel*, et *untere Bezirk*; enfin, *Schrickschrot*, *district supérieur*, *moyen* et *inférieur*, ou *obere*, *mittlere und untere Bezirk*. Il est à observer que tantôt l'une des parties est dirigée par un Juré (*Geschworner*), actuellement Administrateur (*Verwalter*), tantôt par un Gouverneur (*Dorfmeister*). Dans la paroisse de Tafers le cadastre qui était à notre disposition, indique 2,493 poses de prés, 4,841 de champs, 1,094 de forêts et 312 de pâturages, en tout 8,740 poses. 667 bâtimens sont assurés pour 704,300 fis. La population est de 3,107 âmes. Sous le rapport de l'agriculture cette paroisse est encore réculée, aussi le nombre des pauvres y est-il consi-

dérable, au point que jusqu'ici, comme dans beaucoup d'autres endroits, l'on n'est parvenu à les secourir, qu'en imposant de tems à autre les propriétaires. Les écoles de Tafers, Alterswyl et St.-Antoine, ainsi que l'exemple de quelques agriculteurs, qui savent mieux utiliser leurs domaines, contribueront, sans doute, à inspirer aux habitans, en général, et aux gens peu aisés, en particulier, plus de goût pour le travail, et pour les améliorations qu'ils pourraient introduire dans la manière de cultiver leurs terres, et s'adonner aussi, surtout dans la saison rigoureuse, à l'une ou l'autre des branches d'industrie qui sont négligées, et dont ailleurs l'on sait tirer un parti avantageux.

Cette paroisse est fort ancienne. Pierre de Corbières fit bâtir à Tafers une chapelle sous le vocable de la Ste.-Vierge et de la Magdelaine. Fr. de Fuste la consacra le 7 september 1453. Le 11 février 1488, on obligea le curé de Tafers de donner annuellement au prêtre de la commanderie de St.-Jean un florin. Le 29 mars 1511, toute la partie de la paroisse de Tavel, qui se trouvait dans l'enceinte des remparts (sur la Planche et la Maigrauge), en fut détachée et réunie à la commanderie de St.-Jean. Le curé Paul Rappolt ayant fait bâtir un nouveau presbytère, le Conseil lui accorda les tuiles nécessaires pour le couvrir, 19 septembre 1516. On ignore l'époque exacte à laquelle l'évêque St.-Martin devint le patron de l'église et de la paroisse. La collature appartenait aux Maggenberg, qui la vendirent aux Velga; ceux-ci la donnèrent à la commanderie de St.-Jean, plus tard elle parvint, par accord, au chapitre de St.-Nicolas, qui dès-lors la fait desservir par un curé-vicaire (1575 et 1675). Cette paroisse, qui nomme le chapelain de Tafers, est du décanat allemand. Les paroisses de Dirlaret, Heitenried et Bourguillon sont filiales de celle de Tavel, cette dernière en fait encore partie. (V.

*Tafers*, village, *Alterswyl*, *St.-Antoine*, *Bourguillon*, etc.)

**Tafers**, (*Tavel*), village paroissial à une lieue de Fribourg sur la route de Schwarzenbourg, (dans la belle carte de Meyer il se trouve, par erreur, sur celle de Berne). Il contient une belle église (St.-Martin), qui après sa reconstruction à neuf, sauf le cloché, fut consacrée, en 1789, par Bernard de Lenzbourg, évêque de Lausanne. On y trouve les pierres sépulcrales de F.-N.-A. Kuenlin († 1796), connu par sa popularité et sa bienfaisance; de Ph. Vonderweid, de Remetzwyl, conseiller, († 1801); de Nicolas († 1802), et Jean-Augustin Kuenlin († 1815), etc.; mais on cherche en vain celle du notaire Jost-Gaspard Blanchard, (il se signait Blantzard), décédé en 1796, qui légua environ 5,000 frs. à sa paroisse, pour augmenter le salaire des maîtres d'école et de l'organiste, payables après la mort de sa veuve, qui lui survécut environ 10 ans. Le cimetière est très-vaste, aussi fut-il, ainsi que le village, souvent le théâtre de la guerre entre les Bernois et les Fribourgeois, surtout dans le 15e siècle (v. *Neumatte*). Sur le cimetière l'on trouve encore la chapelle de St.-Jacques; c'est là que se réunissaient jadis en costume de pèlerins tous ceux qui avaient fait le voyage de Saint-Jaques de Compostelle en Galicie. Cette fête, qui tombe sur le 25 juillet, attire à Tavel un grand concours de monde. Depuis que le voyage jusqu'en Espagne est devenu plus couteux et plus difficile, on se contente de recruter la confrérie par des personnes qui désirent en faire partie. La chapelle de l'ossuaire est plus moderne. L'an 1794, pendant un fort orage, la foudre tomba, le 24 juin, sur le clocher de l'église, elle renversa les sonneurs, endommagea le maître-autel, et enleva des mains du sacristain l'encensoir (1). Le 9 septembre 1581, des bourgeois de Fribourg ayant

---

(1) V. l'art. 27 du règlement du 14 août 1813.

été à la dédicace de Tavel avec une bannière, des tambours, fifres et trompettes, le Conseil leur accorda le lendemain une gratification de 20, et à la commune de Tafers de 10 écus.

On trouve à Tavel, outre l'église et les chapelles dont il a déjà été fait mention, 2 presbytères, 1 maison de campagne, 1 auberge (St.-Martin), une maison communale, où le manguillier demeure et où l'on tient l'école, et 20 maisons plus ou moins grandes d'agriculteurs. Un grand tilleul n'y manque pas.

TANNA, à la, groupe de 4 maisons, commune de Chenauvaz, paroisse de Praroman.

TANNENSCHEUERLI, 1 maison champêtre, paroisse de Tafers.

TAOUNA ou THONNE, la, ruisseau qui descend des montagnes au-dessus du village du Grand-Villars, y forme une belle cascade, et se jète dans la Sarine après avoir fait mouvoir quelques rouages. (V. *Grand-Villars*).

TARTRAUD, *Tartraux*, v. *Tatroz*.

TASBERG, (*Taschberg*, autrefois *Tasburg* (1), 4 habitations, 1 moulin, 1 scierie, 1 huilerie, 1 maison de campagne, 1 chapelle (St.-Udalrich), qui avec Obertasberg, où il y a une petite maison de campagne et une ferme, forment un hameau dans la par. de Tafers.

TATRISE, la, petit ruisseau, qui depuis les arrondissemens de Rue et Châtel se jète dans la Veveyse.

TATROZ, (*Tartraud*, *Tattraux*), hameau de la paroisse d'Attalens, contenant 136 poses de prés, 168 de champs, 18 de bois, 16 maisons; à Franex, 1 moulin et 3 maisons; aux Granges, 3 et 2 forges. Claude, Nicod et François de Serrata, seigneur de Bossonnens, abergent à Wilhelm et Jean Grandson des terres à Tartraud, 1456. En 1773, il est question d'une scierie sur le ruisseau du Tallut à Tattraux. L'an 1818,

---

(1) Peut-être l'ancien château de *Dachsburg*, détruit par les Bernois dans le 14[e] siècle (1386), selon Leu, qui ne cite pas la source.

Joseph Bochud, propriétaire du moulin de Franex, renonça à toutes ses prétentions sur les forêts du gouvernement et celles de la commune d'Attalens pour l'entretien de ses usines, moyennant 800 frs.

TAVEL, v. *Tafers*.

TEHWAND ou TEEWAND, maison éparse, paroisse de Tafers.

TEISACHAUX, v. *Châtel-St.-Denis*.

TENTERIN, v. *Tentlingen*.

TENTLINGEN, (*Tenterin*), hameau de la paroisse de Giffers, composé de 15 habitations, d'une ferme et d'une jolie maison de campagne, située sur une hauteur, qui domine l'Aergera. On y voit encore un jardin anglais, qui renferme une collection considérable d'arbustes et de plantes. Le commun assez étendu, qui se trouve entre le hameau et cette maison de campagne, n'est encore utilisé que comme pâturage, ce qui contraste avec les prairies et les champs qui l'entourent, mais cette négligence ou apathie donne à cette contrée un aspect moitié alpestre.

THALBACH, v. *Vaulruz*.

THANN, 2 fermes à la proximité de Tafers.

THANN, *im*, 2 maisons, paroisse de Düdingen.

THANNACKER, 1 maison isolée, par. de Tafers.

THÉ DE SUISSE, v. *Echarlens*.

THELLACKER, maison isolée, par. de Heitenried.

THELLMOOS et *Ober*-, deux hameaux dans la paroisse de Plaffeyen, composé chacun de 5 maisons.

THÉODULE, ST.-, nom d'une chapelle et forêt au-dessus de Cormagens à côté de la route de Morat, dont il est déjà question dans un acte de l'an 1493.

THETEWYL, maison éparse dans la paroisse de Tafers.

THONNE, la, v. *Taouna*.

THÜDINGEN, v. *Düdingen*.

THÜRLERSHAUS- ou *Weibelsried*, 1 maison isolée dans la paroisse de Jaun.

THÜRLEMATTE, maison isolée près de Tafers.

TIEFENTHAL, (*Tieffenthal*), v. *Prévondavaux*.

Tiguelet ou Tigulé, petit ruisseau qui sort des prairies marécageuses de Corminbœuf et qui à Belfaux décharge ses eaux dans la Sonna.

Tilletz (*Tillitz*), ferme et domaine dans la paroisse de Tafers avec 3 bâtimens. Tillitz est qualifié de village en 1315.

Tilletzschwand, 1 habitation et 1 châlet, commune de St.-Sylvestre.

Tinna, (*Tinne*), v. *Montbovon*.

Tinne, v. *Montbovon*.

Tir, vulg. *Tirage* (*Schützenmatte*), la maison du, sur les Grand'-Places hors de porte de Romont, date de plusieurs siècles ; en 1493 l'on s'exerçait au tir non-seulement là, mais encore hors de la porte de Morat et ailleurs, et le Conseil décida que celui qui, sans préméditation, tuerait ou blesserait un marqueur (*Zeiger*), serait irrécherchable. En 1498, les carabiniers, vulg. tireurs, déclarèrent, par un acte public et notarial, qu'ils avaient fait un prêt contre un cens de 2 sols sous l'hypothèque d'un pré situé à Bonn. L'an 1515, le gouvernement fit reconstuire la maison du tir. Les carabiniers et arbalétriers avaient leur confrérie à l'auberge du Chasseur, 1561, située alors dans la rue des bouchers, actuellement N°. 120. La même année on donna un règlement de police pour le tir avec des canons de fusils longs, avec fût et baguette. La maison du tir a été réparée en 1566 La nouvelle arme fut introduite dans tout le canton, en 1577, et on dressa en même tems un rôle de tous les carabiniers. En 1585, on recommanda de faire l'essai d'une nouvelle platine avec une détente plus prompte et une mèche (*Schnepper und Feuerseil*). La peste et des troubles désolant le pays, on défendit la danse des bannerets, usitée à la place du tir le jour de la dédicace de l'église paroissiale de la ville, 22 août 1585. Les arbaletriers formaient une société séparée, qui était un peu bruyante, en 1588, et qu'on laissa encore subsister jusqu'en 1591. En

1652, on ordonna que les carabiniers devaient porter l'épée. Quelques bourgeois ne sachant pas se servir de la nouvelle arme, on les fit exercer quatre fois l'année avec l'ancienne, ainsi que les compagnies de deux bannières (quartiers) tous les dimanches, et comme le tir à l'arbalète n'avait presque plus lieu, on réunit les deux sociétés pour ne former qu'une seule confrérie. L'année ensuite, il fut ordonné que chaque bourgeois devait tirer au moins six fois par an, mais avec la nouvelle arme, sous l'amende de 12 livres. Il paraît que cette mesure n'avait pas produit l'effet désiré, puisqu'en 1663 on statua, qu'on ne devait pas tirer le lundi, mais que les plus habiles carabiniers seraient exercés une ou deux fois par mois, sous l'inspection d'un sergent. En même tems l'on fit creuser un puits près de la maison du tir. En 1665, le gouvernement donnait encore des prix en draps à toutes les sociétés du canton. En 1666, après la St.-Jean, on pouvait se servir des anciennes armes et des fusils à la fourchette, (vulg *fourquine* ou *forquine*, *mit Ziehlmusqueten und Gabeln*, *dem alten Herkommen nach*). Le 16 août 1666, les bannerets invitèrent, selon un ancien usage, le Petit-Conseil à assister à un goûter (*Imbis*) à la maison du tir, où ils se rendraient, le jour de la dédicace, avec des tambours et des fifres. Après la procession, les bannerets (1), en grand costume, chacun conduisant une dame parée, et accompagnés de jeunes cavaliers, se rendaient solennellement à la place du tir au son du tambour et du fifre. Trois danses en plain air avaient régulièrement lieu devant la maison du tir, puis, après le goûter un bal, dans la salle qu'ouvraient ces quatre magistrats, qui étaient regardés comme les tribuns du peuple. Le soir en rentrant le cortége s'arrêtait sous les tilleuls sur les Places, où les quatre bannerets dansaient encore, et puis la fête se terminait ce jour

(1) Un dîner au couvent des capucins avait précédé.

là, qui était un dimanche, par une dernière danse à côté de l'antique tilleul vis-à-vis de la maison de ville. Le lendemain le bal, dans l'après-midi, était ouvert par les directeurs du tir (*Schützenmeister*), et le mardi par les sergens (*Wachtmeister*). Tout le monde indistinctement prenait part à cette réjouissance nationale, et le premier jour la foule était immense; car la majeure partie de la population des environs venait en ville. Aux Grand-Places on jouait à différens jeux; ici aux dez pour de la fayence; là aux quilles pour un mouton gras; ailleurs à l'arbalète pour une montre ou quelques aunes de draps, tandis que les hommes les plus vigoureux et les plus adroits s'exerçaient à jetter aussi loin que possible un boulet de 48 livres. En 1797, cette fête a été célébrée pour la dernière fois. Dès-lors le concours a diminué chaque année.

En 1615, on avait encore encouragé l'exercice du tir dans les anciennes terres, dont les carabiniers furent invités, en 1617, à assister à la dédicace des Grand-Places (*Platzkilbe*), comme on appelle généralement celle de l'église de St.-Nicolas. Nous nous bornons à indiquer seulement la date des règlemens que le gouvernement donna pour les carabiniers en 1627 et 1638. Le premier prix, appelé les Culottes (*Hosen*), consistant en une aune de drap, fut remplacé, en 1675, par 40 bz. La maison du tir menaçait ruine en 1757; on commença la construction du bâtiment actuel en 1768. Sur l'ancien on lisait entre autres les vers suivans:

Triffst du die Schieben,
Wirst du die Gab' kriegen (1).

Ce qui prouve qu'alors les carabines n'étaient pas aussi perfectionnées qu'elles le sont de nos jours; car, pour obtenir un prix, il faut tirer dans un diamètre

(1) Si tu touches la cible
Tu auras le prix.

de 3 à 15 pouces au plus. On planta les ormes actuels en 1771, en recommandant d'en avoir soin. En 1805 et 1806, on a nivellé le glacis entre les fossés et la maison du tir pour en faire une place d'armes. En 1814, ce bâtiment, auquel on avait joint une grande baraque en bois, fut transformé en hôpital militaire pour les soldats des alliés, presque tous Autrichiens qui étaient atteints d'une fièvre nerveuse et maligne. En 1816, vers le milieu du mois d'août, lors de la réunion de la Société helvétique de musique, cette baraque fut convertie en salle de bal, où les amis de l'harmonie prenaient, en outre, leurs repas. En 1828, à la fin du mois de septembre, la Société militaire s'y réunit aussi un jour, et du 22 au 27 juin 1829 la Société des Carabiniers fédéraux. Le montant total des prix était de 12,850 frs.; de plus une coupe en argent du Conseil municipal de Morat, une autre du Cercle de commerce de Fribourg, un sucrier de la grande société de la même ville, et une médaille en or des carabiniers fédéraux de Fribourg. Il y avait, indépendamment de plusieurs vastes baraques, 30 cibles placées sur une seule et même ligne à la distance de 540 pieds depuis la loge du tir (*Stand*). Le nombre des carabiniers de presque tous les cantons était immense; l'union la plus cordiale et la plus franche animait tous ces hôtes, l'ordre le plus parfait a constamment régné (1), et les étrangers comme les indigènes étaient égalemant émerveillés de cette belle fête.

Le gouvernement donne annuellement une somme de 1,567 frs. 5 bz. 8 rp., qui est répartie entre toutes les sociétés du canton pour en faire des prix; celle de Fribourg, outre deux quintaux de poudre, reçoit 400 frs., et le conseil municipal en donne 200 de son

(1) Un marqueur argovien a été tué par sa faute, et un Fribourgeois blessé par accident; mais par les mesures qu'on a prises dès-lors ces malheurs, jadis assez fréquens, sont devenus presque impossibles.

côté, et fournit encore gratuitement toutes les cibles. Depuis le pré devant la maison du tir, la ville de Fribourg se présente dans une de ses positions les plus singulières et les plus pittoresques.

Dès le printems de l'année 1832, on a complètement changé les dispositions de l'emplacement du tir. Au-dessus du précipice du côté du Botzet, on a construit des pans de mur pour 13 cibles avec un couvert, où les marqueurs sont tellement à l'abri que les balles ne peuvent jamais les atteindre, aussi par un mécanisme ingénieux les cibles sont mouvantes, et les marqueurs ne sortent jamais de leur refuge que par des ouvertures opposées et couvertes contre tout danger par un fossé et un parapet. Devant le bâtiment du tir, on voit un local à colonnes avec treize ouvertures dans lesquelles les carabiniers se placent, soit pour charger leurs armes, soit pour tirer. Cet emplacement, qu'on appelle en allemand *der Stand*, en français *la loge*, est surmonté d'une platteforme, garnie d'une balustrade et d'un cabinet aux deux extrêmités opposées, où l'on sert des rafraîchissemens. Au-dessous de chaque cabinet il y a une place ou pour un depôt d'armes ou pour y serrer d'autres objets. Depuis la salle de la maison du tir, il existe une communication avec la platteforme. Le tout est d'un très-bon effet; des connaisseurs prétendent, néanmoins, que toutes ces nouvelles constructions sont peu solides, et qu'on y voit fréquemment la marque des architectes amateurs. Le premier tir de la société cantonale des carabiniers a eu lieu du 24 au 29 juin 1832, et c'est par cette fête nationale et militaire que ce local, nouvellement arrangé, a été très-convenablement inauguré.

Toftera, 3 habitations dans la paroisse de Bösingen.

Togeleloch, *im*, 1 maison isolée, par. de Düdingen.

Tolglé, *im*, 1 maison champêtre, par. de Tafers.

Torche, *Gors-de-la-*, v. *Gors-de-la-Torche.*

Torrents, v. *Rivières.*

TORNY-LE-GRAND, paroisse de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, contenant 481 poses de prés, 507 de champs, 270 de bois. 193 habitans, et 61 bâtimens, assurés pour 65,050 frs. Le village de Torny est situé à 4 lieues sud-ouest de Fribourg, et l'on y trouve 1 église (St.-Nicolas, évêque) (1), 1 presbytère, 1 jolie maison de campagne, 42 maisons de cultivateurs, 1 auberge, 1 moulin, 1 huilerie, 7 bâtimens divers, et au Montbelly 3 maisons et 2 granges.

Torny-le-Grand est une ancienne seigneurie, que le gouvernement ne voulut pas acheter le 6 août 1590. Ce fief appartient depuis long-tems à la famille de Diesbach. Sur les représentations du prévôt de St.-Nicolas, le conseil de Fribourg défend à ceux de Torny, sous une amende très-forte (*hohen Bufs*), de vendre, selon la coutume, sans doute abusive, du pain à la pentecôte, et de laisser danser; cependant, ils peuvent, comme cela se pratiquait, faire l'aumône, 1584. Une sentence de l'an 1688 porte, que François-Antoine de Diesbach, seigneur de Torny, et ses successeurs ne sont tenus à payer annuellement au bailli de Romont que 7 florins, au-lieu de la prestation de foi et hommage, (v. *Torny-Pittet*).

TORNY-PITTET ou *Torny-le-Petit*, paroisse de la préfecture de Montagny et du décanat d'Avenches, composée des villages de Torny-Pittet et Middes, et contenant 177 poses de prés, 617 de champs, 303 de forêts, 229 habitans, et 61 bâtimens, assurés pour 60,450 frs.

TORNY-PITTET, village paroissial à quatre lieues sud-

(1) La collature de ce bénéfice appartient au gouvernement sur la triple présentation du propriétaire du fief; c'est ainsi que déjà le 24 octobre 1684 D. Jean Macherel fut nommé. Dans la nef de l'église on voit une pierre monumentale du prince de Diesbach. lieutenant-général au service d'Autriche, décédé en 1772. L'une des branches de cette famille se signe de *Diesbach de Torny*, et l'autre de *Diesbach de Belleroche*.

ouest de Fribourg, contenant 1 église (St-Martin, évêque), dont le Conseil d'Etat a la collature, 1 presbytère, 14 maisons, 2 moulins et 1 scierie. Jean Oren ayant disputé la cure de Torny-Pittet à Jean Musard, chanoine de Lausanne et ensuite prévôt de Fribourg, le premier obtint son absolution en 1520. Son successeur à Torny fut D. Antoine Nicollet, de Villarimboud, 1549. Par sentence du 12 septembre 1552, les communes de Torny-le-Grand et Torny-Pittet devaient entretenir l'église primitive du dernier lieu. Ceux de Trey (1), qui par convention furent joints à la paroisse de Granges (2), réclament contre une rétribution qu'on leur exige pour le marguilier de Torny-Pittet, 1563. D. Antoine Morel ayant été nommé curé, se plaint que les héritiers de son devancier ont enlevés non-seulement les fenêtres, mais encore les serrures des portes du presbytère, 1577. En 1592, la cure fut rebâtie, à quelle occasion on céda au pasteur 30 écus qu'il devait depuis 3 ans pour le *royaume* (3), les paroissiens durent acquitter 20 écus et les héritiers du précédent curé le reste. Le 20 juin 1630, Torny-le-Grand fut érigé en paroisse et séparé de celle de Torny-Pittet. En 1750, il est encore fait mention des prémices, corvées et de la dîme des nascens que les habitans de Trey devaient à la cure de Torny-Pittet.

TORRY, domaine et ferme hors de la porte de Morat dans la banlieue de la ville, paroisse de Givisié, où il y a, en outre, des plantages En 1565, il y avait sur Torry, d'où l'on jouit d'une belle vue, un moulin à

---

(1) *Trey*, village du cercle de Payerne, d'où la famille De-Trey a tiré son nom et son origine.

(2) Village du même cercle, canton de Vaud.

(3) Königreich, une redevance pour le *jeu de la fête des rois*, cérémonie populaire, et en partie très-ridicule qui se célébrait à Fribourg, le 6 janvier, jusqu'en 1798. On en trouve une représentation et une description dans les *Etrennes fribourgeoises*, 1809, p. 154. (V. 1re partie, p. 284).

vent, et en 1674, on permit à Rodolphe Werly d'y établir une chasse d'alouettes.

**Torry**, sur, 1 ferme, commune de Grange-paccot.

**Tourbière**, petit domaine et ferme au bas du village de Givisié.

**Tour-de-Trême**, la, paroisse de la préfecture de Bulle et du décanat de la Part-Dieu, contenant 391 poses de prés, 326 de champs, 32 de forêts et 217 pâquiers de communs et de gîtes, qui ne devraient pas être perdus pour l'agriculture, ainsi que dans beaucoup d'autres endroits, dont la situation est la même. La population est de 541 âmes, et le nombre des bâtimens de 195, qui sont assurés pour 169,500 frs.

**Tour-de-Trême**, la, bourg, appelé ville, dans une situation très-agréable à dix minutes de Bulle, dont il forme pour ainsi dire un faubourg, à trois quarts de lieue de Gruyères et à six bonnes lieues au sud de Fribourg, et contenant 1 église (St.-Denys), 1 chapelle, 1 presbytère, 1 maison-de-ville, qui est en même tems auberge, 61 maisons, parmi lesquelles il y en a quelques unes qui sont construites avec goût, 1 boucherie, 1 forge, plusieurs boulangeries, de nombreuses petites boutiques, 5 magazins de fromage et des dépôts considérables de planches. De plus, 11 maisons, 1 scierie et 1 forge ès-Ouyès; 1 moulin et 1 scierie au Beveret; 1 maison en Praz-de-Chanoz; 1 à la Molla; 1 ès-Poses; 8 sur-les-Terraux; 5 au Bourg-d'en-haut; 3 à la Casa; 2 maisons et 1 moulin sur-le-Moulin; 4 maisons et 1 scierie ès-Granges; 1 maison en Piamont; 1 ès-Bourcards; 1 en la Rouclaina; 3 à la Tuilerie, qui est la propriété de la ville de Bulle; 1 scierie au Clausalet, 42 granges et 14 châlets.

L'église de La-Tour fut bâtie en 1439, à la demande du comte de Gruyères, François I^er^, et des bourgeois du lieu, mais elle ne fut érigée en église paroissiale qu'un siècle plus tard; car le 5 mai 1593 le Conseil donna ordre à la commune de construire enfin la

tour et de faire fondre les cloches, et de répartir les frais par tête. La séparation complète de Gruyères n'eut lieu qu'en 1757. Le clergé de Gruyères avec la paroisse a le droit de la collature. Le hameau appelé Le-Pasquier avait depuis bien long-tems la copropriété de divers fonds avec La-Tour-de-Trême; il en est déjà question dans plusieurs actes du 16e siécle, et ce n'est que depuis quelques années que la séparation complète a pu être opérée. (Acte du 19 août 1827, ratifié le 7 septembre suivant). En 1610, le monastère de la Part-Dieu accensa aux communes de La-Tour et du-Pasquier 300 poses de bois. En 1559 et 1577, diverses sentences avaient été portées à ce sujet, et en 1585, des voies de faites ayant eu lieu, les gens de la châtellenie furent condamnés à une amende de 600 florins et à la perte du droit de coupage, qui leur avait été concédé par un comte de Gruyères. Le 29 mai 1586, il fut permis à la commune de bâtir un four et de s'en servir comme du passé. Contre un cens de 5 baches et une entrée de 100 flor., le gouvernement accense à la commune de la-Tour dans la forêt des Adgès une côte, appelée le Commun-des-Veaux (19 décembre 1637). Par testament du 1er mai 1520, Amey Charles léga son domaine, appelé La Pierrère, pour fonder la chapelle de Notre-Dame, pour la desservance de laquelle les familles Gachet, Corpateur (1) et Pellicier devaient avoir la préférence; mais le clergé de Gruyères prétendant que ce bénéfice lui appartenait, au point même que le samedi-saint il avait fait enlever l'ancienne image, cette difficulté fut soumise à une commission (12 avril 1635). Il existe dans ce bourg une confrérie du Saint-Esprit, fondée en 1496. En cas de calamités, de besoins majeurs, elle offre au public

---

(1) Noble Hugue de Corpateur était châtelain de la Tour dans le 16e siècle, il avait épousé Denyse de Dandier, veuve de Pierre de Castella, co-seigneur de Châtel-St.-Denys et bannerct de Gruyères. (*Notes de Castella.*)

une ressource précieuse par ses revenus, dont l'administration est exclusivement dévolue aux familles des fondateurs.

La tour de ce bourg est ancienne, car déjà dans la guerre des Fribourgeois et des Bernois contre les comtes de Gruyères, elle fut brulée, et l'ennemi y fit 60 prisonniers (1). La tradition porte que le comte Pierre, pressé de toutes parts dans la forêt de Sothau, était perdu, sans le dévouement héroïque de Clarimbold et d'Ulrick de Berna, surnommé Bras-de-fer, de Villars-sous-Mont. Ils occupaient le principal passage de la forêt, renversant tout ce qui leur offre de la resistance, et donnent ainsi au comte le tems de rallier ses soldats dispersés, de les ramener au combat et de mettre en fuite l'ennemi. Lors que les deux héros arrivèrent à Villars-sous-Mont leurs épées, longues et à doubles tranchans, étaient tellement agglutinées à leurs mains qu'il fallut avoir recours à de l'eau chaude pour pouvoir les détacher. Une croix placée sur un tertre au-milieu du champ de bataille rappelle le souvenir de la vaillance des Gruériens (2).

Pierre de Gruyères confessa, 1310, tenir la Tour-de-Trême de l'évêché de Lausanne (3). Charles IV, empereur, ayant à traiter avec le pape Urbain V, à Avignon, passa, à son retour, par Berne, 1365, où il fut splendidement reçu avec Amédée VI, comte de Savoye. Les comtes de Kybourg et autres portèrent plaintes contre les Bernois, surtout Antoine de Gruyères, baron de La-Tour, qui les accusa d'avoir abîmé son pays de Fruttigen et de lui avoir manqué de parole. Comme les Bernois nièrent le fait, il jéta son gantelet aux pieds de l'empereur; mais aussitôt

(1) *Justinger*, 1349, p. 140. V. aussi *Everdes*.
(2) V. *Conservateur Suisse*, V, p. 435. Dans la *Course dans la Gruyères*, p. 56. cette tradition est présentée comme un fait historique. Die Schweiz in ihren Ritterburgen, t. I, p. 297.
(3) *F. J. de Castella*, "Notes généalogiques et historiques", 1774, manuscrit.

Cuno de Ringgenburg (1) le releva en s'offrant à soutenir le contraire. Charles expliquant la vivacité des paroles (2), décida en faveur des Bernois (3), ou ararrangea le différend (4), ce qui est plus probable. Au commencement du mois de décembre 1603, le feu réduisit en cendres 29 maisons et 16 granges à la Tour. En 1666, ce bourg avait, outre la tour, qui est carrée et construite en pierres brutes sur un rocher calcaire, des remparts et des portes, dont on voit encore des vestiges; le tiers des réparations de ces fortifications était à la charge de ceux du Pasquier. Le 3 mars 1683, il fut permis à la commune de placer une horloge neuve dans la vieille tour. Le bourg de la Tour avait un *droit de maille* (*Ohmgeld*), pour la cession duquel le gouvernement lui accorda une rente perpétuelle de 23 frs. 68 rp., le 12 décembre 1821.

Nous ne voulons pas quitter cet endroit sans jeter une fleur sur le berceau d'un ardent, mais infortuné défenseur de la liberté. C'est ici qu'est né, le 26 février 1740, Pierre-Nicolas, fils du châtelain Claude-Joseph Chenaux, et de Marie-Marguerite née Repond. De concert avec Jean-Pierre Raccaud, et l'avocat Castella, de Gruyères, il avait voulu révendiquer, au nom de tous les Fribourgeois, les anciens droits, mais aucune réclamation ne fut écoutée par les hommes du pouvoir, et le 4 mai 1781, lorsque tous ses projets échouèrent, il fut lâchement assassiné près de la chapelle de St.-Jacques par Henri Rossier. Le cadavre du malheureux Chenaux fut livré au bourreau et mis en pièces, et sa tête placée à la tour de la porte de Romont. Castella et Raccaud furent condamnés à être écartelés, mais ils échappèrent au supplice par la fuite. D'autres chefs furent punis de peines

(1) *F. J. de Castella*, "Notes" etc.; il a Conrade de Rinkenberg.
(2) *Stettler*; — (3) *Lauffer*; — (4) *Justinger* dit: "Also ward es durch den Kaiser verricht." (p. 62)

afflictives et infamantes, et frappés d'amendes plus ou moins considérables. Les cantons de Berne, Lucerne et Soleure intervinrent comme médiateurs, et le 28 juillet 1782 « ils se constituèrent garans de la « constitution de Fribourg, déclarèrent téméraires et « inconstitutionnelles les prétentions de la bourgeoisie, « (v. t. I, p. 253 et suivantes); invitèrent toutefois « le gouvernement de Fribourg à n'accorder parmi « les familles secrètes aucune prérogative aux nobles « sur les simples patriciens; à alléger incessamment les « charges du peuple de la campagne; et à réformer « les abus divers qui auraient pu s'introduire dans « l'admininistration. » (1)

Ce malheureux drame est assez exactement raconté par les auteurs suisses, principalement par Mr. Zschokke, et nous voulions, depuis long-tems, nous en occuper spécialement, mais le protocole du Conseil-Secret qui a instruit, en 1781 et 1782, toutes les procédures et pris toutes les mesures, a été détruit en mars 1798, et un manuscrit annoncé dans les *Anecdotes fribourgeoises* de feu Mr. l'évêque Lenzbourg n'a jusqu'ici pas pu être découvert (2); cependant l'ouvrage national que nous avons cité dans la note, contient les faits principaux. Un demi siècle plus tard le généreux Chenaux aurait pu jouir du fruit de son noble dévoûment, qui a été le partage de ses descendans et compatriotes!

TOURS, (*Thurm*, *Tors* en 1348), 1 église paroissiale de Montagny (Ste.-Marie, V., et St.-Hilaire), avec 1 presbytère et 1 grange, entièrement situés dans le territoire de la commune de Corcelles, canton de Vaud. C'est l'église primitive de la paroisse, et elle

---

(1) V. *Tocsin fribourgeois*, 1783, et Zschokke, *Histoire de la Suisse*; Genève, 1828, t. II, p. 248 — 258.

(2) Voici ce qu'on y lit sous le millésime de 1781 : "Cette année eut lieu la fameuse révolte du Canton de Fribourg, qui est détaillée dans tout son long dans un manuscrit sur ce seul et unique sujet."

est desservie, ainsi que celle de Montagny, par le même pasteur, qui est nommé par le gouvernement. Les endroits les plus rapprochés sont: Vers la Perralla, 1 maison; au Grabou, 4; en Bois-Girard, 3; Granges-Philling, 1 maison de campagne, 1 ferme, 1 maison et 3 petits bâtimens, etc. Jadis Corcelles faisait partie de la paroisse de Tours. Un échange eut déjà lieu le 7 novembre 1509, par lequel Fribourg a eu la paroisse et l'église de Tours. La démarcation date du 11 décembre 1629, et le 27 juin 1767 le curé de Tours fut dédommagé de la perte de la dîme et du cens à Corcelles. A cette époque ce village faisait partie du bailliage bernois de Payerne. Tours est un lieu de pèlerinage. Le curé ayant exorcisé sept esprits réunis ou agglommérés hors du corps de Bernarde Herminger, le Petit-Conseil de Fribourg, sur l'avis que cette femme était une vagabonde (*Strudlerin*), et qu'elle avait fait beaucoup de mauvaises espiègleries à Sorens, décida, le 17 juillet 1579, qu'on ne devait faire aucune attention aux paroles du malin esprit, qui depuis la création du monde était un menteur. La tradition porte qu'une fois, mais l'on ne dit pas quand, l'on a voulu transporter l'image de la vierge dans l'église de Montagny et supprimer celle de Tours, mais que le lendemain matin on la retrouvait toujours dans l'ancien temple.

Tous-les-vents, à, 1 maison près d'Estavayé.

Treffels, v. *Treyvaux*.

Trême, la, est un torrent très-impétueux qui a sa source à la Trêmettaz, il fait un circuit de l'ouest à l'est autour du Moléson, dévaste souvent les plaines de Bulle et La-Tour qu'il arrose, et se décharge dans la Sarine au-dessous de Broc.

Trémettaz, montagne de la chaîne du Moléson, où est la source de la Trême, et qui par chartre du lundi après Ste.-Lucie, fut donnée au prieur de Semsales, par le comte Pierre de Gruyères. Un accord eut lieu le 17 février 1466, entre le prieur et 7 par-

ticuliers au sujet de cette montagne, qui leur avait été accensée le 13 mai 1437. Cette montagne, qui touche à celle du Planex, appartenant au couvent de la Part-Dieu, fut délimitée en 1462, 1537, 1559, 1618, etc., à la suite de différentes difficultés. Des sentences du 11 juillet 1559 et 23 septembre 1594 sont relatives aux propriétés du prieur, de l'hôpital de Fribourg et des compartionnaires, co-jouissans ou co-propriétaires de Semsales, ainsi qu'au droit d'usage, de coupage et d'affouage que la commune de Riaz a sur environ 190 poses. En 1653, le droit de hautcierge (1) pendant 6 jours fut fixé pour 108 pâquiers à 8 bz. par vache, et en 1666 à 9 bz.

Treyfayés, et aussi *Rueyres-Treyfayés*, petit hameau de la commune de Rueyres, paroisse de Salès près de Bulle, contenant seulement 8 habitations, qui sous l'acte de médiation était de l'arrondissement de Romont. C'était une ancienne seigneurie que le propriétaire, appelé Essevati, voulut vendre au gouvernement, mais celui-ci ne s'en souciant pas, défendit, néanmoins, de la morceler, en aliénant séparément la dîme (4 fév. 1585). Charles Alex l'ayant achetée d'Essevati, qui avait libéré à prix d'argent quelques ressortissans des corvées et d'autres redevances, il fut ordonné au premier de leur rendre le denier acquitté, afin de ne rien changer à leurs devoirs (3 déc. 1585, et 7 mars 1586). Vers le milieu du siècle dernier cette petite seigneurie appartenait à un Mr. Jean-Pierre Gottrau, chevalier de St.-Lazare, qui en portait le nom, et qui fut exilé (1763), parce qu'il avait voulu lever des soldats pour une puissance étrangère, avec laquelle il n'existait point de capitulation militaire (2).

---

(1) *Hautcierge*, *occierge*, v. l'explication de ce terme.

(2) V. Unterhaltungs-Blätter für Welt- und Menschenkunde; Aarau, 1825, Nr. 42, p. 671—674.

Treyvaux, (*Treffels*), village paroissial à 3 lieues au sud de Fribourg, contenant 1 église (St.-Pierre), 1 chapelle, 2 presbytères, 17 maisons, 1 pinte, 1 détail de sel, 1 fruiterie, 1 forge, 9 granges, 5 fours, 1 magazin et 2 châlets. Ce village alpestre est situé au pied de la Combert, montagne qui sépare la vallée de La-Roche de la contrée de Treyvaux. Depuis la cîme de la Combert, qui est flanquée de vastes forêts, l'on jouit d'une belle vue; le milieu de cette montagne a été défriché et converti en gîte, que l'on appelle dans le pays la *solla de botta*, (la semelle de soulier). De plus, vers St.-Pierre, 1 vieille église, 2 maisons et 1 four; en Pryla, 2 maisons; en Pryla-derrey, 1; à Letschire, 1; à la Rapetta, 2; ès-Rontes, 1; ès-Combés, 1; à St.-Audry, 1; à l'Aouletta, 1; vers Fontaine, 1; en Pryon, 1; au Praz-Meyer, 1; au Praz-Minbert (Prameinberd), 1; à la Bioleyre, 2; au Plan, 1; en Purlaoux, 2; à Praz-Magny, 1; à Praz-Tévi, 1; à la Craousa, 2; à Praz-boud, 1; à la Verache, 1; au Craoux (creux), 2; à la Palaz, 1; au Meleret 2; au Chêne, 2; en Chapelle, 1; au Praz-d'Amont, 2; ès-Vernes, 2; vers-la-Grange, 1; en Rosset, 1; en Tschapalé, 2; derrey-les-Praz, 2; à la Toffeyre, 1; à la Scie, 1 maison et 1 scierie; à la Combaz, 1 maison; à la Maison-rouge, 1; vers Bourguet, 2; en Coulayes, 1; ès-Melerines, 1; à la Peraousa, 1; à la Longueraye, 1; au Poyet, 2; en Bugnon, 1; en Praz-cher, 1; ès-Zenalettes, 1; sur la Chaux ou Tzaux, 1; au Montaleçon, 1; à l'Ecorche-ventre, 1; ès-Zauchisses, 1; en Priletta, 2; au Platty, 1; en Rosset, 1; en Plassette, 1, et à la Gottela, 1; ainsi que 10 granges et divers petits bâtimens, tels que fours et greniers.

Sous date du 29 nov. 1636, il fut défendu à la jeunesse de Treyvaux d'exiger une rétribution exorbitante sous le nom de Barrage des étrangers à la commune, qui épouseraient une fille du village.

Treyvaux, (*Treffels*, *Trefels*, *Tribus Vallibus*), paroisse de la préfecture de Fribourg, du décanat de

St.-Maire, divisée en deux communes, Treyvaux et Essert, et contenant 770 poses de prés, 946 de champs, 307 de forêts et 104 de pâturages; 801 âmes, et 238 bâtimens, assurés pour 166,100 frs. « Treyvaux était jadis une dépendance des seigneurs d'Arconciel et d'Illens. Les nobles de Treyvaux, qui datent du 13ᵉ siècle, avaient leurs sépultures à l'abbaye d'Hauterive. L'église paroissiale de Treyvaux était autrefois celle de St.-Pierre, à quelque distance du village, où depuis l'on a bâti une autre église pour la commodité des habitans. Landry, évêque de Lausanne (1), réunit l'église de St.-Pierre au monastère d'Hauterive, avec ses droits et revenus, en 1182. Cette disposition fut depuis ratifiée par le pape Léon X, mais le chapitre de St.-Nicolas parvint à la faire casser en sa faveur, et depuis il a nommé les curés de Treyvaux » (2). En échange, la paroisse nomme le chapelain. En 1576, les habitans de Treyvaux, ayant détruit sans ordre un carcan, ils furent condamnés à une amende de 20 liv., et le curé à 10 liv., pour n'avoir pas voulu aller en procession jusqu'à une croix, qu'un nommé Russico avait fait ériger hors du village. Malgré que la collature de ce bénéfice ait été donnée par le pape à l'évêque et au doyen de Fribourg, l'abbé de Cîtaux la réclamait encore en 1596. Un nommé Claude Grandjean ayant détaillé du vin sans la permission du bailli d'Illens, il fut mis à l'amende (1583). Dans le courant du 17ᵉ siècle un curé fut tué par la foudre sous le portail de l'église, pendant qu'il conjurait un orage, selon l'usage de ce tems là; mais alors il n'était pas encore défendu de sonner les cloches (3), et

(1) 1158, Laudric de Dornach.

(2) Nous avons transcrit ce passage des *Étrennes fribourgeoises*, 1806, p. 106, mais il y a sûrement une erreur de date ou de nom; car dès 1174, Roger occupait le siège épiscopal de Lausanne, et non Landric.

(3) V. art. 27 du règlement du 14 août 1813, Bulletin des lois, t. VII, p. 144.

en mai 1830, un jeune homme l'a été entre ses deux frères, qui ne furent pas blessés.

Trimont, groupe de 3 maisons, paroisse de Châtel-St.-Denys.

Trippelholz, 1 habitation champêtre, par. de Tafers.

Tromoos, moulin et 1 habitation, par. de Rechthalten.

Tromoos, et *Ober-*, 4 et 1 habitations dans la paroisse de Tafers.

Trossland, 1 maison isolée, par. de Rechthalten.

Tschabel, 2 maisons, commune de St.-Sylvestre.

Tschüplern, hameau contenant 10 habitations, dans la par. de Rechthalten.

Tschüplern, (*Schüplern*), maison isolée, paroisse de Plasselb.

Tschuprun, (*Tschupru*, *Tschouprou*, *Schupru*), 2 fermes et 1 maison de campagne au-dessous de St.-Sylvestre, où les Ligoriens ont demeuré pendant quelques années. Les comtes Bernard et Jean de Thierstein inféodèrent, selon une note manuscrite, à Jacques, fils de Guillaume de Praroman, tout ce que l'abbaye d'Hauterive avait tenu de leurs ancêtres à Tschouperou ou Schouperou, 15 juin 1434.

Tugy, pont de, v. *Pont-la-ville.*

Tusy, pont de, v. *Pont-la-ville.*

Tützenberg, hameau composé de 14 maisons et d'une chapelle (Ste.-Vierge), paroisse de Düdingen pour 12, et paroisse de Tafers pour 2 bâtimens. On y exploite beaucoup de dalles de pierres de grès, dont les campagnards font construire leurs poëls (vulg. fourneaux).

Tützishaus, 3 maisons, par. de Tafers.

Tzenau, le rio de la, est un petit ruisseau qui sort du Craou-ou-laou et se jète dans le Javro derrière la Verchire; quoique petit il est très-poissonneux.

Tzintre, (*Zintre*, *Zinthre*, *Cintre*, *Tschintra*) (1),

---

(1) Ce hameau contient plusieurs caves et magazins où les vachers déposent leurs fromages par milliers, pour les faire

hameau de la paroisse de Charmey sur la route de Bellegarde, contenant 9 maisons, 2 moulins, 1 scierie et 1 auberge; au Perret-de-la-Tzintre, 2, et en Coppet, 4, avec une chapelle, dédiée à St.-Jacques, qui existait déjà en 1619. C'est un nommé Jacques Favre qui la fit bâtir dans un endroit qu'il pouvait voir depuis son lit, étant infirme. Le jour de la fête de St.-Jacques le chapelain, à la tête d'une nombreuse procession, se transporte à cette chapelle, pour chanter un office, quoique ses revenus fixes, non-compris les offrandes, soyent réduits à 1 fr. 7 1/2 rp. Ce jour est ensuite consacré aux réjouissances et aux plaisirs auxquels une grande affluence de personnes des deux sexes prennent part, mais ces divertissemens sont souvent souillés par des rixes et batteries sanglantes, et l'observateur est tout surpris de trouver sous l'extérieur poli de ces montagnards des mœurs qui semblent dater du tems de la féodalité, dont ils ne sauront secouer entièrement le joug, que lorsque leurs écoles primaires seront améliorées, et qu'au-lieu d'avoir un luxe de chapelles, ils auront des régens plus instruits et mieux salariés.

Le pont de le Tzintre, jeté d'une seule arche sur la Jogne, est d'un effet très-pittoresque. Il fut contruit en 1591 et 1592, et on autorisa à cet effet la commune à lever une imposition non seulement sur tous les fonds de la paroisse, mais encore sur ceux de Cerniat, Cresus et de la Val-Sainte. Ce pont fut réparé, en partie de la même manière, dans les années 1751, 1752 et 55. Près de l'un des moulins sur le chemin de Bellegarde, la Jogne paraît emprisonnée par d'énormes blocs de rochers, qui se sont détachés des deux flancs de la montagne, où l'on ne trouve qu'un amas de ruines très-curieuses pour le géologue. Les ondes bruyantes et écumeuses du torrent, qui bouil-

saler et soigner à un prix convenu par pièce. C'est ordinairement à la St.-Michel qu'on commence à les expédier.

lonnent, tournoyent et blanchissent, présentent, avec un encadrement sévère, sombre et varié, plusieurs singularités digne du pinceau d'un Volmar, Lory, Hess, Meuron ou Wetzel. Il y a là un tel tumulte des élémens, un tel conflit entre les eaux et les pierres monstrueuses qui en coupent et en combattent le cours rapide, que l'oreille et l'œil sont incapables d'entendre et de voir autre chose.

## U

Uebenwyl, (*Ibenwyl*, *Villars-les-Joncs*, que l'on devrait appeler, d'après le nom français, *Binsen*- ou *Rohrwyl*), est un joli petit hameau, composé d'un assez grand nombre de bâtimens divers, parmi lesquels l'on remarque deux belles maisons de campagne avec des pavillons et cabinets chinois, antiques, modernes, des serres, des promenades, des fermes, 2 autres habitations champêtres, 1 presbytère, 1 chapelle (St.-Jacques), et différentes autres constructions (1). Le chapelain est nommé par trois propriétaires, qui le 22 janvier 1560 ont été chargés de l'entretien de ce petit temple. Cet endroit est situé à un quart de lieue de Fribourg, au haut de la montée du Stadtberg (vulg. Staaberg), sur la route de Berne, paroisse de Düdingen. Depuis les hauteurs qui le dominent, et même depuis les habitations l'on peut jouir d'une vue étendue, variée et pittoresque.

Ueberstein, v. *Surpierre*.

Ueberstorf, (Justinger écrit *Ibristorf*, *Ibersdorf*, *Ybrisdorf* en 1338), paroisse allemande de la préfecture de Fribourg, séparée du canton de Berne par la Singine, et divisée en *obere* et *untere Schrot*, ou deux parties, contenant en tout 650 poses de prés, 1,400 de champs, 500 de forêts et 15 de pâturages, une population de 751 âmes, et 182 bâtimens, assurés

(1) Une partie du territoire de ce hameau est située dans la banlieue de la ville, mais le tout est de la paroisse de Guin.

pour 133,050 frs. Elle appartient au décanat allemand. Le gouvernement de Berne nomme le curé sur la présentation de celui de Fribourg. D'après une sentence du 23 février 1693, l'aubergiste du village doit fournir le vin pour les messes, et ensuite d'une autre sentence du 5 nov. 1676, qui rappelle celle de 1551, les prémices se payent à raison d'une coupe de seigle d'un domaine entier, et d'une demi coupe d'un demi domaine (*ganzes und halbes Gut*).

La paroisse d'Albligen ou d'Alblingen, préfecture de Schwarzenbourg, canton de Berne, composée de 538 habitans, est entièrement enclavée dans celle d'Ueberstorf, et l'on y trouve encore les hameaux de Kummried, Gazenried, Ebenmatt et autres, et c'est près de là que le torrent appelé Schwarzwasser se jète dans la Sense. Autrefois elle était comprise dans celle d'Ueberstorf, dont elle a été détachée par sentence arbitrale du 12 mai 1538, et réunie à celle de Wabern, et plus tard érigée en paroisse, mais elle a toujours fait partie de la seigneurie de Grasbourg.

Ueberstorf, village paroissial à trois lieues nord-est de Fribourg. L'église paroissiale (St.-Jean-Baptiste) est surtout remarquable par le tableau du maître-autel, représentant l'ascension de la Ste.-Vierge, peint par le célèbre Jean-Georges Volmar, originaire de Mengen dans le royaume de Würtenberg, domicilié à Berne, qui le 11 août 1811 a été naturalisé dans le canton de Fribourg en qualité de communier (1) d'Ueberstorf, (décédé le 11 mai 1831). Ce village contient encore 2 presbytères, (le chapelain est nommé par la paroisse), 2 maisons de campagne, 1 auberge, 1 forge, 1 détail de sel et 18 habitations.

---

(1) Quoique le terme *communier* ne soit pas français pour désigner un membre, ou plutôt bourgeois d'une commune, nous l'avons, néanmoins, conservé, parce qu'il est admis dans le style officiel des chancelleries suisses.

Dans le plateau entre la Sarine et la Singine on trouve des blocs de granit avec de grands cristaux d'épervin (*Feldspath*), comme dans la vallée de la Reuss, d'où ils ne peuvent guère provenir, aussi peu que du Grimsel (1).

ULMITZ, (*Ormey*), village et sindicature sur la rive gauche du ruisseau de la Bibera, paroisse de Ferenbalm, arrondissement de Morat. L'on y compte 58 bâtimens, qui sont assurés pour 69,750 frs., y compris 44 maisons, 1 forge, 1 moulin, 1 huilerie et 1 scierie. Le territoire de cette commune se compose de 134 poses de prés, 287 de champs et 171 de forêts, et il est peuplé de 265 âmes. Ulmitz a, en 1591, été en partie réduit en cendres.

UMBERTSRIED, 3 maisons, paroisse d'Ueberstorf.

UMBERTSCHWENNY, v. *Schwenny*.

UNTERBURG, v. *Burg*.

UNTERBÖSINGEN, petit village dans la paroisse du même nom, où, indépendamment de 9 maisons, il y a une auberge.

URS, ST.-, v. *Ursen*.

URSEN, *Sankt*-, (*St.-Urs*, vulg. *St.-Ours*), petit hameau, paroisse de Tafers, contenant 1 chapelle (St.-Urs), qui y attire des personnes des environs, pour y faire leurs prières, 1 maison de campagne, 3 fermes et divers petits bâtimens.

URSY, (*Ursi*), hameau et commune de la paroisse de Morlens, préfecture de Rue, contenant 154 poses de prés, 213 de champs, 19 de bois, 50 pâquiers de pâturages, 111 habitans, 15 maisons et 8 petits bâtimens; ès-Planches, 1; ès-Egraz, 1; ès-grands Champs, 1; à la Vercheire, 1; à Chavannaz, 1; à Praz-novi, 1, et aux Ayeux, 1. Antoine de Chenaux, d'Ursy,

---

(1) V. *B. Studer*, Monographie der Molasse, p. 225. L'ingénieur Venetz, du Valais, attribue ces amas de blocs à l'existence d'immenses glaciers qui ont disparu dès-lors et dont ces blocs formaient les moraines. V. *Actes de la Société Suisse des sciences naturelles*, Lausanne, 1830, p. 31.

confesse tenir quelques terres de Jacquette, dite Gatillodaz, 1427. En 1580, François, comte de Montmajeur, seigneur de Brandis, avait une obligation de 100 écus d'or contre Claude Rechoz, d'Ursy. L'année 1584, il se plaignait que son débiteur avait enlevé quatre livres de reconnaissances et d'autres papiers hors de sa maison forte, et que le bailli de Rue ne voulait pas lui payer un cens annuel affecté sur le château, ni lui rendre la clef de la grande salle. Cette affaire occupa le Conseil jusqu'en 1589.

Usets, ès, petit hameau de la paroisse de Cerniat au pied de la Berra, composé de 4 maisons.

## V

Vallardens, v. *Villardens* et *Montet*.

Vallon, village de la paroisse de Carignan, préfecture de Montagny, à 4 lieues nord-ouest de Fribourg, contenant 231 poses de prés, 505 de champs, 12 de bois et 30 de pâturages, 115 habitans, 22 maisons, 1 forge, et 3 petits bâtimens. Vallon était jadis une seigneurie, dont le lieu appelé ès-Veaux faisait partie, 1572. En 1686, l'Etat de Berne fit un arrangement avec le clergé d'Estavayé au sujet de la dîme de Vallon. L'année 1705 une femme, nommée Claudine, était accusée d'avoir mis une noix remplie d'ordures dans le pain béni, offert le 7 décembre.

Val-Sainte, le décanat de la, comprend les paroisses de Broc, Charmey, Villars-Volard, Corbières, Cerniat-Cresus, Bellegarde et Hauteville

Valsainte, (*Vallis Sanctæ*, *Heiligenthal*), cet ancien couvent de Chartreux, situé aux pieds de la Berra et dans la paroisse de Cerniat, est éloigné de quatre bonnes lieues au sud de Fribourg (1). Outre le couvent, on trouve à la Valsainte 1 moulin, 1 scie-

(1) L'église du couvent est à 1166′ (379, 00 m.) au-dessus de de Fribourg, et à 3120′ (1014, 00) au-dessus de la méditerrannée.

rie, anciennement 1 tuilerie et divers bâtimens. Cette chartreuse a été fondée en octobre 1295, par Girard de Corbières, donzel, seigneur de Charmey, avec le consentement de son frère Richard et de son neveu Guillaume, pour le repos de l'âme de son père Cono, de sa femme Agnès et de ses frères, à quel effet il fit don aux moines de divers fonds avec des droits féodaux dans le district appelé le Val-de-tous-les-Saints; en même tems Guillaume de Corbières y avait ajouté sa dîme à Charmey. On trouve encore un acte de l'an 1304, par lequel Girard, ffeu Girard de Corbières, damoiseau, du consentement de sa femme Clémence, fille de Henri de Mallié, leur donne des terres à Ependes. L'an 1294, l'évêque Guillaume de Lausanne, avec le consentement de son chapitre, avait permis à ces cénobites de bâtir un couvent dans le lieu appelé le Javro, d'après un torrent du même nom (v. cet art.). Girard, fils du précédent, confirma toutes les concessions faites par son père, en juillet 1315. En 1331, le même avec Alexie, fille d'Ebal de Pont, sa femme, augmenta encore ces dons; mais en 1336, le vendredi après la St.-Martin, ces derniers biens furent rendus par les disciples de St.-Bruno, parce que Alexie avait eu une fille nommée Jeannette; cependant l'une et l'autre les leur donnèrent de nouveau le 24 septembre 1348. Cette dernière, mariée avec François Magnym, bourgeois d'Aubonne, confirma cette donation le 23 août 1360, n'ayant point d'enfans. Amédée, comte de Savoye, confirma également ces donations le 10 nov. 1369. La même année Guillaume de Corbières, donzel, châtelain du couvent, tint une cour de justice au Praz près de Charmey. La Valsainte ayant été la proie des flammes, l'évêque de Lausanne accorda une indulgence de 40 jours à tous ceux qui contribueraient au rétablissement de ce monastère, 4 août 1381. Jean de Gruyères, seigneur de Montsalvens, vend à titre de rachat à la Valsainte un cens de 6 coupes de froment,

moyennant 30 l. Par l'intervention du gouvernement, les chartreux affranchirent leurs sujets de la main-morte, en 1574 et 1576, pour la somme de 1,500 florins, en soumettant leurs terres au lod. Il en est encore question en 1617. En 1592, ces moines eurent une difficulté avec l'altarien de St.-Jean-Baptiste à Gruyères au sujet de la dîme de la Mottaz et de celle des Burgoz près de Pringy (1).

Le couvent de la Valsainte fut une seconde fois consumé par le feu en 1732, et bâti dès-lors d'une manière plus élégante et commode (2). La toiture du monastère, couverte en tuiles, contraste fort agréablement avec les sombres forêts qui le dominent, les prairies qui l'entourent et les nombreux châlets dont cette contrée est parsemée. Depuis la conquête du pays de Vaud et l'acquisition de la baronie de Corbières et du comté de Gruyères, l'Etat de Fribourg faisait une pension annuelle de 200 écus aux évêques de Lausanne pour les indemniser de la perte d'Albeuve, de Bulle et de la Roche. On leur avait fait espérer l'abandon d'une des deux chartreuses, en 1615 et 1763. Ces maisons furent obligée, comme depuis long-tems toutes les autres, de rendre annuellement leurs comptes à l'Etat, de contribuer pour les écoles, les frais militaires, de donner des étrennes de nouvel an aux membres du Conseil, etc., ce qui absorbait, disaient-ils, la dixième partie de leurs revenus. La bulle de suppression de la Valsainte, accordée par le pape

(1) V. pour quelques autres détails sur cette chartreuse, *Conservateur Suisse*, t. IV, p. 198 — 221; *Etrennes fribourgeoises*, 1806, p. 109; *Course dans la Gruyères*, 1826, p. 97; Tarenne, *Voyage à la Valsainte*, Paris, 1812, etc.; mais les dates ne sont pas aussi exactes que celles que nous indiquons et qui toutes sont fondées sur des documens authentiques. On pourra aussi consulter un règlement très-détaillé sur ce monastère, imprimé à Fribourg, en 2 vol., in-4to, mais qui a été vendu comme maculature, de manière qu'il est devenu très-rare.

(2) *Etrennes fribourgeoises*, p. 112.

Pie VI, est de l'année 1778 (1), et elle porte en substance ce qui suit:

1°. Elle donne à la république de Fribourg, pour l'indemniser de toutes les dépenses qu'elle a faites pour le collége de St.-Michel, tous les meubles quelconques de la chartreuse, ainsi que tous les bâtimens du monastère;

2°. Au collége de St.-Michel tous les domaines avec leurs annexes, montagnes, forêts, prés, champs, dîmes, basse, haute et omnimode juridiction, etc. (2);

3°. A l'évêque de Lausanne, toutes les constitutions de rente, qui font un revenu annuel de 1000 écus petits ou 2000 frs. (3000 frs. de France), sous la garantie du collége;

4° A la chartreuse de la Part-Dieu, les vignes entre Vevey et Lausanne, une maison à Vevey, la moitié de 21 tonneaux de vin, outre des ornemens d'église, des livres et les meubles des cellules des religieux, au nombre de 8 seulement, dont 5 français, 2 savoyards, 1 fribourgeois, non compris quelques frères lais, moyennant quoi ces moines n'obtinrent point de pension viagère.

Le nonce Jean-Baptiste Caprara fut chargé d'exécuter la bulle, mais il donna commission à Bernard de Lenzbourg, alors abbé d'Hauterive, d'en être le promulgateur, ce qui eut lieu le 1er septembre 1778. Les religieux en partirent le 5, après avoir reçu les adieux des gens de toute la contrée. Ce prélat, dans une *chronique fribourgeoise*, en fait un récit très-

---

(1) On croit qu'elle est de l'année 1774, mais c'est une erreur, parce qu'on confond l'époque où des démarches furent faites auprès de la cour de Rome avec celle où elle fut accordée. V. les *Anecdotes fribourgeoises* de feu l'évêque de Lenzbourg, manuscrit, p. 129 — 142, d'après la copie qui est à notre disposition.

(2) D'après un inventaire, dressé en 1767, ces moines possédaient 280 poses en prés et 440 en montagnes.

détaillé et touchant (1). « Les femmes surtout, dit-il, se lamentaient de la manière la plus pitoyable. Les échos des rochers et des forêts rétentissaient de leurs gémissemens et de leurs pleurs, et paraissaient être devenus sensibles à la désolation et à la consternation générale de tout le pays. Ces femmes, en se retirant, déchargèrent leur bile agitée en vomissant mille imprécations et malédictions contre les spoliateurs de la Valsainte, les appelant usurpateurs sacriléges du patrimoine des pauvres, ravisseurs du bien d'autrui », etc. Plus loin Bernard de Lenzbourg ajoute : « Cette solitude sacrée, qui jour et nuit a retenti des louanges de Dieu l'espace de 500 ans, ne résonnera plus que des cris hideux des hiboux, des glapissemens des renards, etc. Ces vastes et somptueux bâtimens, habités par des fils solitaires, deviendront la demeure des fermiers ou seront détruits ; l'héritage du seigneur est tombé en mains profanes » (2). Le 12 octobre les domaines ruraux furent amodiés à l'enchère publique pour 1200 écus annuels, outre diverses conditions en beurre, fromage, etc., et le 15 on procéda à la vente de 120 bêtes à corne, et de 20 chevaux.

Ce prélat, nommé plus tard évêque de Lausanne, 1782, se trompait néanmoins, comme nous allons le voir tout à l'heure, lorsqu'il croyait que cette solitude serait à jamais déserte.

Le 22 février 1791 et 21 mars suivant, secondé de l'évêque de Séez et de l'archevêque de Besançon, les religieux de la Trappe firent diverses démarches auprès du gouvernement pour trouver un asile dans ce canton. Rose de l'Estrange, abbé de l'ordre, se présenta en Grand-Conseil le 31 mars, qui lui répondit,

---

(1) *Anecdotes fribourgeoises*, p. 139. Dès-lors un chapelain fut établi à la Valsainte.

(2) "Deus venerunt gentes in hæreditatem tuam... Vallis sanctæ omnium sanctorum facta est vallis amara... Dominus orationis... Domus negationis...."

« qu'on lui accordait, au nom qu'il agissait, la permission de venir s'établir dans ce canton, etc., pour aussi long-tems qu'il ne serait pas à charge au public, et qu'il sera du bon vouloir du souverain. » Le 12 avril on admit ces religieux au nombre de 24, on leur abandonna les bâtimens de la Valsainte sous diverses conditions, dont la 5e porte: « que si des gens du pays demandaient à être reçu dans leur ordre, ils devront les recevoir en payant seulement le vestiaire, pour lequel ils ne pourront exiger que 200 écus petits ou 400 frs. » Pour cette concession ils dûrent payer un cens annuel de 3 florins au château de Corbières. Le 20 décembre le gouvernement les autorisa à acheter du collége le petit domaine de la Valsainte pour le prix de 10,000 écus bons, à condition qu'ils n'en aliéneraient rien, et que si leur établissement devait cesser, le vendeur pourrait le reprendre. On les chargea de payer annuellement 15 écus pour les chasseurs ou gendarmes, et 13 pour les écoles, de ne plus donner d'aumône à la porte du couvent, mais de remettre annuellement 3 sacs d'orge et autant d'avoine à la commune de Châtel-Crésus, à quoi le collége devait ajouter 7 sacs de chaque espèce. Le 29 mars 1792, on leur permit ensuite d'une bulle du pape, d'ériger leur communauté en abbaye et d'élire un abbé. Il en est encore question sous date du 23 mai 1793, 24 novembre 1794, et 15 janvier 1795. Déjà le 14 décembre 1797, il fut fait rapport au Conseil, que le nombre des personnes qui se trouvaient dans ce couvent dépassait celui fixé par le décret du 12 avril 1791; le 16 janvier 1798, on ordonna d'en dresser un état nominatif. Le 7 février le chargé d'affaires Mengaud porta plainte, "que des enfans de parens français étaient élevés dans la maison de la Valsainte; qu'on les obligeaient de porter l'habit monacal; qu'ils y recevaient l'éducation la plus contraire aux principes républicains, et qu'ils doivent être renvoyés à leurs parens." Mais environ

à la même époque tous les trappistes (1), avec un certain nombre d'enfans, quittèrent la Valsainte et se réfugièrent en Russie et en Allemagne, où nous les laisserons, jusqu'à leur retour en 1802, sous le gouvernement helvétique, qui, à la sollicitation des communes et habitans de cette contrée alpestre (2), leur avait accordé une permission provisoire le 3 septembre, tandis que le 3 août elle avait été refusée, mais ces religieux avaient commencé, déjà en mars, par s'établir à la Valsainte avec l'agrément de la chambre administrative, et en reprenant possession de leurs biens, qui en 1798 n'avaient pas été aliénés, mais remis à un particulier de Corbières pour les administrer. Des troubles et des mouvemens s'étant élevés pour rétablir des États confédérés dans la Suisse, le gouvernement helvétique fut renversé dans le courant du mois d'octobre, de sorte que les trappistes continuèrent à séjourner paisiblement à la Valsainte. Le 5 mars 1803, la nouvelle constitution de la Suisse, dûe à la médiation de Bonaparte, fut mise en activité. Le père Augustin passait généralement pour être l'espion du premier Consul. Le maréchal Ney, son ambassadeur en Suisse, avait conservé une compagnie de grenadiers et un corps de musiciens. Un grenadier ayant déserté et s'étant refugié à la Valsainte, le représentant du gouvernement français fit appeler l'abbé de la Trappe auprès de lui, où le dialogue suivant eut lieu et que nous tenons d'un témoin oculaire et auriculaire:

*Ney*. Comment, monsieur l'abbé, vous avez la hardiesse de donner asile à des soldats français qui déser-

(1) Selon un rapport du ministre de l'interieur du 29 juillet 1802, ils étaient alors 120, y compris 60 élèves.

(2) Riaz, Charmey, La-Roche, Corbières, Vuadens, Vaulruz, Hauteville, Pâquier, La-Tour, Bellegarde, Morlon, Villarvolard, et des doyens de St.-Maire, la Valsainte, la Part-Dieu et Gruyères. La pétition de Charmey, rédigée par Léon Pettolaz, a été imprimée en allemand et en français.

tent de leurs drapeaux? Vous me ferez remettre sur-le-champ ce transfuge, si vous ne voulez pás vous exposer à des désagrémens; faites y attention! (1).

*L'abbé* (avec un air calme et le ton d'un courtisan consommé). Général, m'est-il permis de parler?

*Ney*. Parlez.

*L'abbé*. Général! Je vous prie de ne pas le trouver mauvais, si avec tout le respect possible je prend la liberté de vous observer, que je ne dois pas compte de mes actions à l'ambassadeur de la France auprès de la Confédération, mais au gouvernement qui m'a accordé l'hospitalité, ainsi qu'à mes confrères.

*Ney* (en colère). Insolent, vous voulez vous moquer de moi et de mes ordres? Vous voulez excuser votre faute? — Je vais vous faire jeter hors de ma maison!

*L'abbé* (avec plus de calme encore, mais en s'inclinant profondément). Dans ce cas je me retire, pour vous en épargner la honte; — et, en effet, il s'en alla.

Environ huit ou dix jours après cette scène, le maréchal Ney se trouvant chez le landammann d'Affry, une estafette française arriva avec des dépêches de Napoléon pour l'ambassadeur, qui demanda la permission de les ouvrir et de les lire; mais à peine y eût-il jeté un coup d'œil, qu'il se mit à rire. « Général, » lui dit le landammann, « vous avez sans doute reçu d'agréables nouvelles de Paris? » Oui, repliqua le maréchal, vous savez que dernièrement j'ai fait une algarade au moine de la Valsainte, qui aujourd'hui m'attire une mercuriale du premier consul, le diable n'y voit goutte. »

Nous possédons un volume de lettres qui concernent le même sujet et d'autres. Par exemple, ayant obtenu la concession d'un moulin pour moudre des grains pour son monastère, l'abbé avait encore su s'attirer des pratiques des environs, ce qui occasionna des plaintes (7 janvier et 10 février 1804). Puis il étendait ses possessions au-delà du décret d'admis-

(1) Plus tard, en novembre, c'était un conscrit.

sion (11 juin), entre autre d'un domaine à la petite Riedera, où il avait fini par établir un couvent de religieuses de son ordre, dont sa sœur était l'abbesse (1). Dans une lettre du 24 septembre 1804, le Petit-Conseil écrivit au département de la police: « Les fréquentes plaintes et réclamations bien ou mal fondées, qui nous parviennent contre l'ordre des trappistes, nous prouvent la nécessité d'exercer à son égard la police la plus active, et d'éclairer de près toutes ses actions, » etc. Dans un rapport du 28 du même mois, fait à la suite d'une tournée avec des gendarmes pour découvrir des voleurs, le capitaine-général, Mr. Nicolas de Gady, ajoute, « qu'il a entendu de fortes plaintes de la part des habitans de la Riedera contre les trappistes des deux sexes qui y sont établis, en ce qu'on y retire toutes sortes de vagabonds et de gens sans aveu, lesquels parcourent le pays sous l'habit de l'ordre, occasionnent beaucoup de craintes et ne respectent aucunement les ordres du gouvernement ». En 1805, les trappistes avaient refusé de payer l'impôt sur les boissons (7 et 29 mai, et 8 juillet). Nous passons sous silence des ordres sans cesse renouvelés sur des plaintes de même nature, mais qui de jour en jour devenaient plus graves, comme on en jugera par l'extrait suivant d'une lettre adressée, sous date du 1er octobre 1810, par le Petit-Conseil « au Rdme abbé, au T.-Rd prieur et aux Rds religieux composant le vénérable chapitre de Notre-Dame de la Trappe à l'abbaye de la Val-sainte. Le rapport de nos commissaires, Mrs. les conseillers Fegely et Gapany, sur les résultats de la mission dont ils furent chargés dans votre monastère, mission qu'ils ont rempli à notre satisfaction le 29 septembre dernier, nous fait connaître qu'au mépris de la défense expresse contenue dans notre arrêté du

(1) Cet établissement a ensuite été autorisé par un décret du 19 janvier 1805. (Bulletin des lois, t. Ie, p. 263.)

du 19 mai 1807 (1), sept français ont été admis à prononcer les vœux religieux dans votre maison, et que huit individus de la même nation sont actuellement au noviciat et près d'émettre leurs vœux. Vous devez sentir, messieurs, combien, par une désobéissance aussi blâmable, vous avez mérité l'animadversion du gouvernement, et c'est en vérité vous montrer bien peu reconnaissans de l'asile et de l'hospitalité que vous avez reçus dans ce canton, que d'exposer le gouvevnement à des désagrémens continuels, par l'obstination que vous mettez à ne pas vous conformer aux règles prescrites. Nous sommes bien loin d'admettre comme excuse valable votre prétendue ignorance de l'arrêté du 19 mai 1807; car il est constant que cet arrêté vous a été notifié dans le tems par M. le lieutenant du gouvernement de Gruyères. Nous admettons tout aussi peu la circonstance alléguée par vous, qu'une partie de ces français ne faisait pas les vœux pour la Valsainte, mais pour le Mont-Genèvre (2). Vous n'attachez, sans doute, vous-mêmes aucune espèce de poids, ni de valeur à un subterfuge de cette nature. Pour donc mettre un terme aux irrégularités continuelles dont nous avons à nous plaindre de votre part, irrégularités qui compromettent la dignité et la tranquilité d'un gouvernement hospitalier qui vous a accueilli dans des tems orageux, nous vous transmettons ci-joint une nouvelle expédition de notre arrêté prémentionné du 19 mai 1807, avec ordre de vous y conformer de point en point, sans aucune espèce de collusion, ni subterfuge, » etc.

Au 20 août 1811 ce monastère était composé comme suit :

---

(1) V. *Bulletin des lois*, tome IV, p. 260. V. aussi tome I, p. 261.

(2) Dans les *Alpes cottiennes*, où les trappistes avaient un hospice.

| | | dont, selon les nations, | |
|---|---|---|---|
| Abbé | 1 | Français | 41 |
| religieux profès | 12 | Italiens | 1 |
| novices | 5 | Valaisans | 1 |
| frères convers | 17 | Allemands | 1 |
| novices convers | 3 | Suisses | 5 |
| frères donnés | 4 | étudians français | 39 |
| frères familiers | 7 | » suisses | 10 |
| étudians du tiers ordre | 53 | » valaisans | 3 |
| | | » allemands | 1 |
| total | 102 | total | 102 |

A la Riedera il y avait à la même époque 48 personnes du sexe.

Comme nous l'avons déjà dit, l'abbé Augustin était l'espion de Napoléon, mais il servait aussi les Bourbons en cette même qualité. Cette trahison ayant été découverte, Bonaparte fit demander son arrestation et son extradition, comme prévenu de crime d'Etat commis en France, 21 août 1811; mais en ayant été avisé un jour plutôt par un courrier expédié de Paris par ses affidés, il avait pris la fuite et ses mesures de manière qu'il ne put être ni atteint, ni découvert.

Le 30 novembre le Grand-Conseil ordonna la dissolution de la maison religieuse de la Valsainte. Au 1er février 1812 tous les moines devait prendre l'habit séculier et évacuer le couvent le 1er mai. La majeure partie rentra en France. La maison de la Riédera, à sa propre demande, subit le même sort en mai 1812.

Après que la forme du gouvernement fut changée au commencement de l'an 1814, le Grand-Conseil révoqua, le 31 août, le décrêt du 30 novembre 1811, de manière que les trappistes, à la tête desquels se trouvait de nouveau l'infatigable abbé Augustin, reprirent, pour la 3e fois, possession du monastère de la Valsainte, en mars 1815, pour lequel ils semblent

avoir une grande prédilation, puisqu'au moment où nous écrivons ces lignes (7 nov. 1830), il est question dans le public d'une quatrième arrivée de ces pères, et que des démarches, faites à cet effet par les communes du val de Charmey, ont déjà été annoncées par un journal (1), imprimé dans cette ville, sur la véracité duquel nous ne pouvons, à cet égard, avoir aucun doute. (Cette tentative n'a pas eu de succès).

Le 24 avril 1815, le gouvernement écrivit au lieutenant de Gruyères: «Nous sommes informés que cette maison religieuse (la Valsainte) a reçu et reçoit journellement encore nombre d'étrangers sans qu'aucun se soit légitimé auprès de notre haute police. Cet abus, qui dans tous les cas ne doit jamais être toléré, devient très-dangereux dans les circonstances actuelles, par la facilité qu'ont des émissaires étrangers d'aborder dans ce lieu isolé, de se soustraire à l'œil de la police, et de tromper même la religion de ces cénobites hospitaliers» (2).

Par une lettre adressée à l'avoyer en charge, et datée de Paris le 23 octobre 1815, l'abbé Augustin annonce que définitivement et faute de moyens il ne peut pas opérer le rachat du domaine de la Valsainte: «nous noublierons jamais, dit-il, les marques de

---

(1) *Courrier fribourgeois*, 1830, N°. 84.

(2) L'art. 9 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 mars 1815 est ainsi conçu: "Il leur est particulièrement enjoint de ne recevoir chez eux aucun étranger, ni pour y faire profession, ni comme pensionnaire, ni comme domestique, ou sous qu'elle autre dénomination que ce puisse être, à moins qu'auparavant il se soit légitimé auprès de la direction de police centrale." L'acte de fondation de la Valsainte contient une clause remarquable, qu'on trouve rarement dans les chartres du 13e siècle; c'est le droit de franchise au moyen duquel "Asile était accordé à tout déliquaut qui s'y réfugierait, pour quelque délit que ce soit, et pour aussi long-tems qu'il voudrait y rester, et que les religieux voudraient le garder chez eux *sans qu'il puisse être redemandé de notre part* (disait le bon sire Girard de Corbières) ou de celle de nos successeurs....."

bonté et de protection que nous avons reçu de la part de vos souveraines Exellences. Ce qui nous console, c'est que nous nous retirons avec le témoignage bien sincère et bien réel soit de notre propre conscience, soit de tous les habitans du pays, que nous n'avons jamais cherché qu'à faire le bien de tous, et que oui (nous oserons le dire) nous y avons réussi, soit par l'éducation gratuite de tant d'enfans (1), soit par le soulagement des pauvres et en mille autres manières; puisse le ciel répandre ses bénédictions sur votre pays qui nous est si cher, et nous y ramener un jour.»

Pour terminer cet intéressant tableau, il ne nous reste maintenant plus qu'à parler des pères Ligoriens, qui, par décret du 23 janvier 1818, obtinrent la permission de s'établir, au nombre de 11 profès et de 5 frères, à la chartreuse de la Valsainte «pour y former une espèce de maison de correction et d'éducation (*eine Art von Zuchtanstalt und Erziehungsinstitut*)» (2). Mais il n'y restèrent pas long-tems, la majeure partie de ces religieux desservant alors des bénéfices, surtout dans la partie allemande du canton. Quelques uns d'entre eux tinrent aussi une école à Estavayé. Trouvant le climat de la montagne trop rude et le local trop éloigné, ils se fixèrent à Tschouprou (v. cet article), où ils se réunirent en communauté, et depuis quelques années ils ont, avec l'autorisation requise, pris possession de l'ancien séminaire au quartier de la Neuveville à Fribourg. Personne n'habite actuellement le couvent (3), qui, pour la

(1) Outre l'école du couvent, l'abbé Augustin en avait formé dans plusiers parties du canton, entre autres à la Roche, Villarvolard, Estavayé, etc., et même pendant deux ou trois ans à Fribourg pour les élèves qui fréquentaient le collége; cependant, on retirait une pension de plusieurs enfans et de tous ceux qui pouvaient payer. (V. *Etrennes fribourgeoises*, 1806, p. 109 et surtout 111 et 112).

(2) V. Ueberlieferungen zur Geschichte unserer Zeit, Aarau, 1819, cahier de mars.

(3) Ses armoiries sont un écusson moitié sable, moitié argent,

patience de beaucoup de lecteurs, nous a, peut-être, trop long-tems occupé.

Vannels, montagne de la paroisse de Plaffeyen.

Varine, à la, 2 habitations et une fruiterie, commune de Prez (Fribourg).

Vaucens, (*Vâulcens*, *Voucens*), domaine et gîte près de Bulle et de sa banlieue.

Vaud, à, petit hameau de la paroisse de Promasens, contenant, avec Mossel, 245 poses de prés, 198 de champs, 88 de bois, 20 pâquiers de paturages, et seul 4 maisons et 1 grange.

Vauderens, (*Vuaderens*), commune et village de la paroisse de Morlens, préfecture de Rue, contenant 110 poses de prés, 161 de champs, 74 de bois, 70 pâquiers de pâturages, 172 habitans, 24 maisons, 4 granges et divers petits bâtimens; et deplus ès-Mottes, 2 maisons; ès-Charbonnières, 2; ès-Replanaz, 2; à la Croix, 1, et au Clos d'Avaud, 1. Rolet Pachot de Nervauz, donzel, et sa femme Henriette, fille de Jean, dit de Lucens, bourgeois de Moudon, vendent à Jean de Prés, chevalier, leur dîme de Vauderens, appelée alors de Vendenens, pour 60 livres, 1345. Aymo de Prés, bâtard de Rolet, du consentement de sa femme Jordanne, la vendit avec des cens féodaux à Aymo, fils de Marmet de Prés, donzel, 1383. La moitié de cette dîme était possédée par Marmet Maillardoz, de Rue, qui, avec l'agrément de sa femme Antoinette, la céda à Pierre de Prés, donzel, 1469 et 1476. La réemption (1) d'une particule de dîme à Vouderens, opérée par François

---

comme celui de Fribourg, mais dans la partie supérieure il y a deux barres de sable croisées, et au-dessous une marque azur, représentant un *D* avec une barre au-dessus.

(1) "La réemption est un acte par lequel le propriétaire rentre en possession du bien qui lui a été subhasté, en remboursant au créancier, dans le terme prescrit de trois ans, son capital et tous légitimes accessoires." *Définition des termes de droit du pays de Vaud;* Lausanne, 1766, p. 25.

de Prés, citoyen de Lausanne, seigneur de Granges et co-seigneur de Morlens et de Brenles, fut ratifiée par Jean Lary, châtelain de Rue, 1541. L'an 1759, le gouvernement acheta de Henriette Pache née Deillant, de Lausanne, une gerbe et demie de la dîme de Vauderens, soit sous Vaud, Mossel et Corbeiry.

VAULRUZ, (*Vauruz*, qu'on a allemanisé par *Thalbach*), paroisse de la préfecture de Bulle, et du décanat de la Part-Dieu, contenant 374 poses de prés, 710 de champs, 208 de forêts et 93 pâquiers de pâturages, 430 âmes, et 123 bâtimens, assurés pour 129,500 frs. Cette paroisse est sous le régime du *Coutumier de Vaud*.

VAULRUZ, village paroissial considérable, de l'arrondissement et à 1 lieue de Bulle, et à 7 lieues au sud-ouest de Fribourg, contenant 1 église (Ste.-Marguerite) (1), 1 chapelle (St.-Antoine), 1 ancien château, 2 presbytères, 1 auberge, appelée maison-de-ville, 9 maisons, 1 scierie; 1 maison aux Mollettes; 1 maison, 1 tannerie et 1 moulin Près-de-l'église; 1 maison au Grésaley; 1 en Champ-Rion; 1 vers-les-Progin; 1 au Clos-à-Bonna; 1 sur la Gotta; 12 en deça du ruisseau, y compris 1 auberge; 1 au Clos-Gappet; 2 en Champ-Magnin; 2 vers-les-Gex; 19 au Pont-dessous; 1 au Praz-à-l'Assey; 1 vers-la-Muetta; 1 en Champ-Paccot; 1 au Champ-du-Pâquier; 1 au-dessus-du-ruisseau; 7 aux Places; 5 à Molette; 1 ès-Azillé; 1 vers-les-Gaudard; 1 aux Angles; 1 au Praz-Moletu; 1 au Champ-de-la-bize; 2 ès-Molliès-d'Avaud; 1 ès-Molliès-d'Amont; 1 à la Chenaletta; 1 vers-le-Moulin, 22 granges et 12 châlets.

Dans le 13e siècle Vaulruz appartenait au sire de Blonay, qui céda, en 1316, à Louis de Savoye, seigneur de Vaud, un district appelé Molare de Vaul-

(1) Cette église ayant été nouvellement construite, elle fut consacrée, le 5 septembre 1819, par sa Grandeur l'évêque Pierre-Tobie Yenni.

ruz, pour y bâtir un château et un bourg franc. Il est probable, dit Leu, que primitivement on y ait exploité des meules de moulin, parce que son nom, trouvé dans des anciens documens, est *Molare de Vaulruz* (*Mühlsteingrube*) (1). Louis de Savoye l'inféoda la même année à Marmet, co-seigneur de Blonay. Amédée, comte de Savoye, vend à titre de rachat à Jacques Champion, de St.-Michel en Maurienne, docteur en droit et chevalier, et à son frère Antoine, le château de Vaulruz, en partie détruit, avec le village et tous ses droits, pour le prix de 1,600 florins d'or d'ancien et grand poids (10 mai 1387), dont Antoine Champion avait déjà acquis une partie de Nicolas, seigneur de Blonay, le 2 novembre 1377, pour 746 liv. 10 s. 6 d. Charles, duc de Savoye, vend son droit de rachat sur le château de Vaulruz à François Champion pour 5,000 écus au soleil (24 nov. 1531). Ce dernier, qui est qualifié de seigneur de la Bastye dans le baillage de Gex, en considération de ce que la souveraineté de Vaulruz était parvenue à la ville de Fribourg, lui vend le château et la juridiction de Vaulrux, avec les villages de Romanens, Maulés et Sales, avec dîmes, etc., pour la somme de 5,000 écus d'or de France, par acte du 12 mars 1538; mais, outre cette somme, il restait encore une liquidation de plusieurs dettes à faire, qui ne fut terminée qu'en 1548. Dès que la ville de Fribourg fut en possession de Vaulruz, Maules, Sales et Romanens et de tout ce qui en dépendait, elle en fit un baillage, qui subsista jusqu'en 1798, et qui sous l'acte de médiation forma, avec Vuadens, un arrondissement de justice inférieure.

Le gouvernement nomme le curé, et l'évêque le chapelain. Vaulruz, Vuadens et Sales forment un

(1) Cette observation judicieuse pourra intéresser les doctes étymologistes, surtout, si *Molare* doit être synonime de *Monney* (*meunier*).

arrondissement pupillaire, dont Vaulruz est le chef-lieu (1).

Le hameau appelé Pont-dessous ou Des-Ponts était autrefois de la paroisse de Bulle et de la seigneurie de Rue; mais le Conseil ordonna à l'ecclésiastique de Vaulruz d'administrer des secours spirituels aux habitans en cas de nécessité (15 mai 1577). Le 8 février 1580 ce hameau fut réuni à la paroisse de Vaulruz, malgré les réclamations de ceux de Bulle. En 1558, il fut ordonné que ceux Des-Ponts devaient ressortir du château de Vaulruz tant pour la justice que pour les contributions, et que ceux de Vuadens ne devaient plus percevoir l'impôt sur les boissons; mais les cens, lods, et confiscations échus furent réservés en faveur du château de Corbières. Dans le mois de janvier 1561, un incendie eut lieu dans le village de Vaulruz, mais celui de l'année 1820 le surpassa de beaucoup. Une sentence du 8 et 29 janvier 1579 porte, que sans toucher à ce qui concèrne le pâturage, une forêt commune entre ceux de Vaulruz et de Vuadens, appelé le Devin-de-Vaulruz, doit être partagée d'après le nombre des feux (vulgairement focages); mais sous une amende de 10 liv. on ne devait y couper du bois que pour son affouage. Le 4 oct. 1581 on envoya 4 fusils de rempart au château de Vaulruz. En 1584, le Conseil accorda du bois pour construire la maison-de-ville, et en 1585 il ordonna que la redevance en cire devait être acquittée en nature. Sur la présentation de 4 candidats faite par les gouverneurs, le Conseil nomma D. Cheneva, de Gruyères, curé de Vaulruz (5 oct. 1590); et comme le bénéfice était bon, il décida, 15 novembre 1591, qu'annuellement il serait mis quelque chose de côté pour la bâtisse du presbytère, et que les paroissiens prépareraient le bois nécessaire.

La construction d'un château à Vaulruz se justifie

---

(2) La direction s'assemble le 3e et 4e vendredi de chaque mois.

tueux; combien il entraînait de débris de montagnes mêmes éloignées, puisqu'on trouve parmi les rocs qu'il a chariés des blocs de granit antique, régénérés, des roches porphyriques, d'autres roches primitives, tels que des quartz compactes, feuilletés, cariés, mélangés de hornblende ou d'amphibole, des spaths calcaires cristalisés, etc.; des poudingues siliceux à gros et à petits grains, de belles serpentines de différentes nuances de vert, de mélangées de grénats, du feldspath, de jade ténacé, des pétrosilex rouges, noirs, gris, etc.; des marbres variés de différentes couleurs, des brèches de la plus grande beauté, des variolites, des madréporites, des ammonites, différentes variétés de pierre calcaire commune, des grés durs, simples ou mélangés, etc. (1).

La Veveyse fait mouvoir un grand nombre de rouages, surtout dans les environs de Vevey.

Villa, nom appellatif qui, dans les anciens actes, est mis indistinctement pour celui de *ville* ou *village*, l'un et l'autre paraissent en avoir tiré leur étymologie. Dans beaucoup de chartres anciennes il est pris dans ce double sens. Sous les Romains *villa* signifiait une métairie, une maison de campagne; ce nom s'est encore conservé sous cette acception à Rome, où l'on dit *villa Borghese*, *villa Lodovisi*, *villa Medici*, etc. Plusieurs villages du canton de Fribourg, qui n'étaient primitivement que des fermes, ont conservé le nom de *villa*, *villars*, en allemand *weil*, *wihl*, *wyl*, *weiler*. On se trompe donc quand on écrit *Saint-Pierre-de-Villaz* (2), au-lieu de *Villa-Saint-Pierre*, etc.

---

(1) V. *Levade*, *Studer*.

(2) Dans les *Constitutions synodales* de l'évêque *Strambino*, 1665, on trouve *S. Petri de Villa*, mais dans cet ouvrage beaucoup de noms propres sont mal écrits, comme cela était très-fréquent anciennement, soit dans les langues mortes, soit dans les langues vulgaires; car on écrivait aussi *Villars-Simon*, au-lieu de *Villars-sous-Mont*, et encore plus irrégulièrement

Villa-St.-Pierre, que l'on écrit erronnément *Villaz-St.-Pierre-de-Villaz* et surtout *St.-Pierre-de-Ville* (v. *Villa*), paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, composée des communes de Villa, Lussy, Fuyens, Les-Glanes et Granges, et contenant 795 poses de prés, 1,318 de champs, 290 de bois, 26 de pâturages, 575 habitans, et 130 bâtimens, assurés pour 102,000 frs.

Villa-St.-Pierre, village paroissial à une lieue de Romont, situé sur une colline, contenant 232 poses de prés, 388 de champs, 106 de bois, 26 de pâturages, 230 habitans, 1 église (Sts.-Pierre et Paul), dont le clergé de Romont a le patronage; le chapelain est nommé par la paroisse, 2 presbytères, 40 maisons, 1 moulin et 8 granges. Villa était une ancienne seigneurie, où déjà en 1291 le monastère d'Hauterive acquit des terres des frères Aymo, Willinus et Jordan, dit Fulgra, de Romont et Lussy. « Aimeric de Villa, dit l'auteur des *Étrennes fribourgeoises*, à l'exemple des gentilshommes de son tems, qui dans des momens de ferveur, se dépouillaient trop facilement de leurs biens pour enrichir des monastères, et ne tardaient pas à s'en repentir, contesta à celui d'Hauterive les donations de son père, qui étaient très-considérables, puis les approuva avec serment de ne plus le molester; il y ajouta même six poses de terre, et renonça à ses prétentions sur la dîme d'Onnens et le fief de Nantelme d'Ecuvillens, moyennant 20 s. qu'il reçut de l'abbé." Pierre Borgognon reconnaît en faveur de Wilhelm de Villa, donzel, de Romont, 1425. Claude Faber, de Romont, vend à François de Gruyères, seigneur d'Oron, tous ses droits sur Villa et Villarimboz, 1490. Ceux de Villa sont condamnés à fournir du bois au curé, et de maintenir la toiture du presbytère, ainsi que les

---

*Villars-sur-Mont*, ainsi que *Châtel-sous-Mont-Salvens*, au lieu de sous et sur.

haies, 22 nov. 1684, qui depuis l'abolition du parcours (1) ont beaucoup perdu de leur inutile, mais antique importance.

VILLARABOUD, (*Villarrabouz*, *Villarraboz*, *Villaraboth*, *Villarabos*), dont on a aussi voulu franciser le nom en *Villars-à-bois* (?), paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, ne formant qu'une seule commune, et contenant 168 poses de prés, 389 de champs, 31 de bois, 65 de pâturages, 210 habitans, et 45 bâtimens, assurés pour 48,500 frs. Dans le village du même nom on trouve 1 église (St.-Laurent), dont le gouvernement a le patronage, 1 cure, 32 maisons, 1 fruiterie, 1 chapelle du bois, 1 scierie, 2 moulins et 6 petits bâtimens. Perretta d'Illens, veuve de Girard dit de Villaraboth, du consentement de son fils Nicolas, vend tout ce qu'elle y possède, au couvent d'Hauterive, 1291. Dans le courant de la même année Rodolphe et Willerme d'Illens, ses frères, achètent d'elle, de concert avec le même monastère, un tènement à Villabot. Reconnaissance de Jacquet Meno, de Villarabos, en faveur d'Hauterive, 1375. En 1563, D. Nicolas de Gleresse était curé à Villaraboud. En 1587 il fut ordonné, que les paroissiens devaient faire les *corvées de charrue* dûes à la cure, et en 1684 on accorda du bois pour réparer la grange qui en dépendait.

VILLARS-VASSAUX, (*Villarvassaux*), petit hameau contenant 3 maisons, commune de Gumeffens, paroisse d'Avry-devant-Pont, arrondissement de Farvagny.

VILLARANON, (*Villarranon*), hameau et commune de la paroisse de Siveriez, préfecture de Romont, contenant 106 poses de prés, 167 de champs, 41 de bois, 18 de pâturages, 78 habitans, 15 maisons, 1 fruiterie et 8 petits bâtimens. Charles de Bonvillard vend à Guillaume Chesault, châtelain de Romont, la seigneurie de Villaranon pour le prix de 700 écus, 1545.

(1) Lois du 21 décembre 1809 et 12 décembre 1812.

Jean Humbert Helfer, curé de Guin, échange cette seigneurie à Nicolas Progin, conseiller de Fribourg, contre le domaine de la Haslera, situé dans la paroisse de Düdingen, 1618. Villaranon parvint en 1630 à Jost Brünisholz.

Villaranon, le ruisseau de, est un affluent de la Glane.

Villardens, dont on a fait *Villardin*, comme en patois on dit Cottin pour Cottens, Ounin pour Onnens, etc., était un ancien manoir, que possédait, en 1579, Cathelin Loys, de Moudon, et qui déjà a cette époque n'existait qu'en partie, mais qui avec Montet, dans la paroisse de Morlens, préfecture de Rue, formait une seigneurie (1). La même année le gouvernement fit un échange de cens dans le lieu appelé Vallardens avec Cathelin Loys. L'année ensuite cette seigneurie, qui s'appelle alternativement *Montet* et *Villardens* fut délimitée, (v. *Montet*, préfecture de Rue).

Villardin, v. *Villardens* et *Montet*.

Villarey, (*Villaré*), hameau de la paroisse de Montagny (les Monts), contenant 15 maisons et 3 petits bâtimens. En 1377, Lionéta de Villaré-de-Montagny reconnaît le droit de rachat sur un cens de 21 sols à Jeanne dit Trenchent, d'Eissy, sous le contre-sceau de la ville de Fribourg. Le fief de Villarey appartenait, en 1632, au gouvernement et quelques cens à Ambroise Servagin.

Villarepoz, (*Villarépoz*, *Villarepos*, *Villarrepos*, *Villars-Repos*, *Rupperzwyl*), paroisse de la préfecture de Fribourg et du décanat de Ste.-Croix, contenant, avec les hameaux de Chandossel et Plan, 305 poses de prés, 279 de champs et 323 de forêts, 333 âmes, et 97 bâtimens, assurés pour 103,950 frs.

---

(1) Ce château était bâti au bord d'un précipice près de la Broye, et l'on en voit encore un pan de muraille avec un portail.

VILLAREPOZ, (*Rupperzwyl*), village paroissial et commune, à deux lieues et demie nord-ouest de Fribourg, et à un quart de lieue d'Avenches, contenant 203 poses de prés, 90 de champs et 142 de forêts, 1 église (St.-Etienne), 1 presbytère, 50 maisons, 1 forge, 1 détail de sel, 2 scieries, 5 maisons et 1 moulin au Moulin-dessous. La collature du bénéfice appartient au gouvernement. Antoine d'Avenches, seigneur de Villarepoz, était gouverneur de la baronie de Vaud en 1468. Par acte du 10 juin 1502 Antoine, ffeu Antoine d'Avenches, vendit à l'Etat de Fribourg sa petite tourelle dite d'Avenches, appartenant dès longtems à sa famille, située près de Villarepoz dans les anciennes murailles des Sarrasins, avec terres, droitures féodales, etc. Le jeudi après les Trois-Rois l'an 1504 l'avoyer, le Conseil, les bannerets et Soixantes vendirent aux frères Rodolphe et Antoine de Praroman la seigneurie de Villarepoz pour 2,647 florins à 12 sols (1). Avant la réformation Villarepoz était de la paroisse de Donnatyre (2). Depuis lors les habitans du premier endroit fréquentaient les églises de Domdidier, Courtion ou Cressier. Enfin des personnes pieuses et bienfaisantes fondèrent à Villarepoz une petite église, et un bénéfice pour un pasteur. Ceux de Donnatyre cédèrent les ornemens d'église à leurs anciens co-paroissiens de Villarepoz à prix d'argent, « avec la réserve que s'il arrivait que Dieu fit la grâce de célébrer de nouveau les saints mystères dans l'église de Donnatyre, les gens de Villarepoz seraient tenus de les rendre contre rembourse-

(1) Manual du Conseil, p. 56. Dans les *Étrennes fribourgeoises* de l'année 1808, on trouve, p. 116, ce qui suit: "Anciennement le fief de Villarepos dépendait de l'évêque d'Avenches. Il fut ensuite dévolu à la célèbre maison de ce nom, et enfin par alliance (?) à la maison de Praroman, qui le possède encore aujourd'hui, avec droit de girouette." La même erreur se trouve à la page 97.

(2) *Donna-Tescla*, selon Levade, dont les germanomanes ont fait *Mutterzihl* (?).

ment (1)." Le 24 mai 1560, les seigneurs de Villarepoz furent invités de s'aboucher avec leurs ressortissans, afin qu'ils ne fassent plus enterrer les morts à Donnatyre. En 1564, le gouvernement leur accorda un vicaire pour deux ans, et leur donna le 13 avril 1584, le tiers de la dîme de Chandossel pour l'entretien d'un chapelain ou curé, ce qui fut confirmé le 11 mai 1566. Le 30 mai 1566, l'avoyer Nicolas de Praroman obtint la permission de faire renouveller ses reconnaissances par Jean de Dompierre. Quoiqu'on ne voulut pas forcer les gens de Villarepoz de fréquenter l'église de Cressier ou une autre, on les invita à bâtir une chapelle dans l'espace de deux ans (5 fév. 1572). Le 17 novembre suivant la tour de l'église ayant été construite, le gouvernement leur fit un cadeau de 10 écus ou couronnes, ainsi que de ses armoiries peints sur des vitraux. On avise le bailli d'Avenches que ceux de Villarepoz n'acquitteront plus comme avant la réformation les gerbes et la dîme des nascens (v. *Courtion*) au prêtre de Donnatyre ; cependant le 17 août 1580 il fut décidé qu'ils continueraient à lui faire parvenir les prémices. En 1624, le curé de Cressier desservait le bénéfice de Villarepoz, mais il devait se contenter de la moitié de la dîme et des autres avantages (8 février). Après le décès de D. Louis Favre, D. Jost (Jodocus) Bulliard fut nommé curé de Villarepoz. Les habitans de ce village continuent à contribuer pour les deux tiers à la maintenance du temple de Donnatyre; toutefois ils doivent être prévenus, lorsqu'il s'agit de quelques réparations, étant même en droit de faire les marchés avec les ouvriers, de concert avec ceux de Donnatyre. (v. *Chandossel* et *Plan*). Pour la consommation intérieure les vins et autres boissons peuvent passer par Villarepoz comme route secondaire, selon l'art. 2 de l'arrêté du 17 septembre 1821.

(1) *Etrennes fribourgeoises*, p. 116, v. Promasens; et *Conservateur Suisse*, 1829, p. 68.

Villaret, connu aussi sous le nom de *Villars-sur-Courtepin*, hameau, appelé *Wyler* en allemand, paroissse de Barberêche, est composé d'une maison de campagne et de 7 habitations. Par acte du 5 mai 1464, signé Lombard, l'avoyer de Ringoldingen, de Berne, vend à l'hôpital de Fribourg un tènement à Villaret pour 46 fl. du Rhin per allodium purum et francum.

Villaret, v. *Roche*.

Villargiroud, (*Villargiroux*, en 1271 *Villars-Gisot*), hameau et commune de la paroisse d'Orsonnens, préfecture de Farvagny, contenant 105 poses de prés, 99 de champs, 182 de bois, 41 pâquiers de pâturages, 97 âmes, 1 chapelle (St.-Théodule); 3 maisons et 1 châtel en Champ-Giroud; 2 maisons ès-Nontès; 1 et 2 granges en Liamont; 2 à la Favaoulaz; 1 ès-Planchettes; 16 en Praz-Banc, et 4 devant-Saugy. Villargiroud est une ancienne seigneurie qui en 1358 appartenait à Aymon de Bossonnens. Antoine d'Estavayé la possédait en 1539, mais pas avec droit de gibet. Le 11 septembre 1589, il fut permis à Simon Alex de tenir la justice à Villargiroud, qui auparavant se réunissait à Orsonnens. En 1590 Pierre Fellot était seigneur de Villargiroud, mais trois ans plus tard il ne lui fut pas permis de prendre les juges, vulg. justiciers, à Orsonnens. En 1680 on fit la délimitation de cette seigneurie.

Villariaz, (*Villa-Riaz*), village et commune de la paroisse de Vuisternens, préfecture de Romont, contenant 192 poses de prés, 334 de champs, 14 de bois, 15 de pâturages, 118 habitans, 30 maisons, 7 granges et 2 moulins. Villariaz est une ancienne seigneurie que Jean Freytag acheta en 157[illegible] de François Cléry, à quelle occasion il sollicita un rabais sur le lod.

Villarimboud, (*Villarimboz*, *Villarsimboud*, *Villarsrembot*, et *both* (1) dans les actes du 13e siècle, qu'on a aussi voulu franciser en *Villars-en-Bois*),

(1) *Leu* dit que cet endroit s'écrivait en allemand *Merlingen*.



paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, composée des communes de Villarimboud et Macconnens, contenant 419 poses de prés, 472 de champs, 150 de bois, 93 de pâturages, 294 habitans, et 59 bâtimens, assurés pour 51,000 frs.

VILLARIMBOUD, le village paroissial de, est situé à 3 lieues au sud-ouest de Fribourg, et il contient 361 poses de prés, 341 de champs, 123 de bois, 89 de pâturages, 216 habitans, 1 église (St.-Théodule), dont le curé de Torny-Pittet, sur une triple présentation de la paroisse, a la collature, 1 presbytère, 30 maisons, 5 granges, 1 fruiterie, et à la Folliaz 5 maisons. Jean de Villarsimbot, dit de Bottens, sa femme Berthe, et ses enfans, Jacques et Sybille, vendent des terres dans cette seigneurie au couvent d'Hauterive, sous le sceau d'Aymo de Sestenay, chevalier, châtelain de Romont, 1282 et 1291. Williermus Matte, de Granges, prêtre, recteur de la chapelle de Villarimboz, reconnaît en faveur du couvent de Hautcrest une pose de terre léguée par la femme de Pierre Maschères, 1415. Pierre ffeu Nicodi Volliar, de Villarimbot, reconnaît en faveur de l'abbé Pierre Massaleri, sous le sceau de Jacques de Savoye, comte de Romont, 1449. En 1536 Aymo de Goumoens, Claude de Curtille et Louis Musard étaient co-seigneurs de Villarimboud et prêtèrent hommage en cette qualité au gouvernement de Fribourg. En 1567 plusieurs personnes déclarèrent que les paroissiens de Villarimboud avaient l'obligation d'aller en procession à Notre-Dame-de-Tours près de Montagny. En 1584, ceux de Villarimboud furent punis par une amende de 50 écus, pour avoir coupé du bois dans la forêt dominale de Folliaz. L'année ensuite, il leur fut ordonné de bâtir la cure, et de faire les corvées de charrue à leur pasteur, qui s'appelait D. Claude Codorrey. En 1679, la commune contestait au curé de Torny-Pittet le droit de patronage du bénéfice, tout en recommandant Dom Jean Macherel, etc.

Villarlod, (*Villardlod*, *Villarslod*, *Villarlo*), village et commune de la paroisse d'Estavayé-le-Gibloux, préfecture de Farvagny, contenant 212 poses de prés, 118 de champs, 69 de bois, 32 pâquiers de pâturages, 72 habitans, 1 chapelle (St.-Michel), 1 maison; 8 en Champin; 4 et 1 grange à La-Fin; 9 en Pleina, et 2 au Verney. En 1289 André, dit de Cheynens, de Romont, vendit au couvent d'Hauterive un tènement à Villarlod, provenant de Wiberto de Villarsel, chevalier. Pierre, comte de Gruyères, et quelques-uns de ses parens donnent au même monastère pour le repos de leurs âmes tout ce qu'ils possèdent à Villarlod, 1290. En 1458, la famille Bugniet fit un arrangement au sujet de divers droits féodaux dans le même endroit. L'abbé Jean Gribolet donne le moulin de Villarlod en abergement (1) à Antoine Michel.

Villars, petit hameau de la paroisse de Vuippens, qu'on appelle aussi *Villars-de-Vuippens.*

Villars, (*Villard*, appelé aussi *Villars-sous-St.-Martin*), petit hameau de la paroisse de St.-Martin, contenant 8 maisons, 1 moulin, 1 scierie et 2 châlets.

Villars, (*Villard*), en, hameau de la paroisse de Châtel-St.-Denis, contenant 7 maisons et 6 granges.

Villars-d'Avry forme une commune avec Pont, et contient avec ce dernier endroit 166 poses de prés, 318 de champs, 91 de bois, 29 pâquiers de pâturages, mais séparément 69 habitans et 4 maisons, et 7 et 2 granges ès-Genièvres. Avant le 10 avril de l'année 1766 les habitans étaient *taillables à miséricorde.*

Villars-Beney, (*Villardbeney*, *Villarbénoît*, *Villarbégny*, hameau de la paroisse de Broc, préfecture de Gruyères, qui avant 1817 faisait partie de l'arron-

---

(1) L'*abergement* est un contrat par lequel le vassal remet à quelqu'un l'utilité d'un fond, pour relever de son fief; sous tel prix qu'on nomme *entrage* et sous telle redevance annuelle et condition, etc.; c'est, comme l'on voit, une espèce de bail emphytéotique.

dissiment de Corbières, contenant 94 poses de prés, 69 de champs, 29 de bois, 23 pâquiers de pâturage, 59 habitans, dont 27 hommes et 32 femmes, 10 maisons, 3 granges, 3 châlets, et en Verchaux, 1 maison. Jean de Gruyères, seigneur de Montsalvens, porte, avec d'autres arbitres, une sentence au sujet de la dîme et redîme de Villarbégny, Botterens et Châtel, paroisse de Broc, 1492. Dans cette sentence il est question de Marmetus de Gruyères, docteur.

VILLARS-LES-FRIQUES, village et commune de la paroisse de St.-Aubin, préfecture de Montagny, contenant 96 poses de prés, 75 de champs, 24 de pâturages, 70 habitans, 1 chapelle (St.-Nicolas), 18 maisons et 3 petits bâtimens. Ce village n'en formait autrefois qu'un avec celui de Villars-le-Grand, ou Villars-en-Vuilly, ou enfin aussi Villars-les-Friques, cercle de Cudrefin, district d'Avenches, qui sur 360 habitans environ contient 78 bâtimens, 1/2 pose de jardins, 19 de vignes, dont la réputation n'est pas très-accréditée chez les connaisseurs, 353 de prés, 324 de champs et 2 de bois. Vers la fin du 16e siècle plusieurs difficultés s'étant élevées au sujet des droits réciproques de pâturage sur des prairies communes, diverses sentences furent rendues en 1586, 87, 88, 94, 99 et plus tard encore. La commune des Friques comme on l'appelle ordinairement, vendit son droit de fief et de dîme à Villars-le-Grand pour 200 écus petits à l'Etat de Berne, 1758.

VILLARS-GERMAN ou *Villargerman*, en 1557 *Villargermont*, métairie de la commune de la-Joux, par. de Vuisternens-devant-Romont, préfecture de Rue. Un procès entre Claude Duscheyt, de Villargermont, et Antoine Monod, de Sommentier, occupait, en 1557, la cour du seigneur de Grangettes.

VILLARS-LES-JONCS, v. *Uebenwyl*.

VILLARS-SUR-MARLY, (*Wyler* ou *Mertenlachwyler*), 2 domaines dans la par. de Marly, contenant 1 maison de campagne, 2 fermes et 7 petits bâtimens.

Villars-sur-Matran, (*Villard-*, *Villars-sur-Glane*, *Wyler* et jadis *Villars-le-Terroir*), paroisse de la préfecture de Fribourg, du décanat de Ste.-Croix, dont le couvent des Augustins a la collature, ne formant qu'une seule commune, et contenant 427 poses de prés, 691 de champs, et 366 de forêts, 304 habitans, et 82 bâtimens, assurés pour 165,000 frs. Le 24 avril 1562, l'avoyer et conseil nommèrent Dom Laurent Mutzo curé de Villars. Le 20 sept. 1565, le couvent des Augustins présenta au Conseil 3 candidats pour curé de Villars. Le 28 août 1583, le *quartier des Places* fut détaché de la paroisse de Villars et réuni à celle de St.-Nicolas, mais les anciens paroissiens dûrent contribuer à la construction de l'église de Sts.-Pierre et Paul, et payer au bénéfice 200 florins.

Villars-sur-Matran, village et commune à une lieue à l'ouest de Fribourg et de son arrondissement, sur la route de Bulle, contenant 1 église (Sts.-Pierre et Paul), 1 presbytère, 2 maisons de campagne, 7 habitations, 3 granges, 1 grenier et 2 fours. Buccon de Villars vivait du tems de la fondation d'Hauterive; il renonça à ses droits sur le Désaley avec sa fille Pierrette. Pierre, dit Achard, chevalier, seigneur de Villars, bourgeois de Fribourg, survécut à plusieurs de ses enfans, pour lesquels il fonda des anniversaires à Hauterive. Ses descendans eurent comme lui beaucoup de rélations avec les moines, et leur vendirent plusieurs de leurs possessions, surtout à Neyruz, où elles étaient considérables.

Villars-sous-Mont, d'après l'une des montagnes de la chaîne du Moléson qui s'appelle le Mont, et qu'on a écrit anciennement *sur-Mont* et même *Villars-Simon* (1), en empruntant le nom du patron de l'endroit, village paroissial à 8 lieues au sud de Fribourg et à une de Gruyères, du même arrondissement et

---

(1) Sts.-Simon et Jude.

décanat, contenant 70 poses de prés, 48 de champs, 34 de bois, 139 pâquiers de pâturages, 153 habitans et 60 bâtimens, assurés pour 40,600 frs. Ce village contient 1 église, 1 cure, 30 maisons, 1 scierie, 1 forge, 1 auberge, et dans le reste de la paroisse 17 châlets et 10 granges. Les frères Marmet, Jean et Perrod, dit de Auflon (Afflon), de Villars-Symon, vendent, sous le sceau du comte Pierre, un cens annuel de 3 coupes de froment à Rodolphe de Cléry, donzel, de Gruyères, pour le prix de 7 liv., 1337. Dans un autre acte de l'an 1375 cet endroit est encore appelé Villarsymon. En 1388, les habitans de Villars-sous-Mont furent délivrés de la mainmorte avec ceux de quelques villages voisins, dont l'un est appelé Afflon-eis-Chenaux, commune d'Enney, où l'on ne trouve maintenant que quelques granges, dont une a un petit logement.

Dans la guerrre que le comte Pierre IV eut à soutenir contre les Bernois et Fribourgeois l'an 1348 (v. *Everdes*), il fut pressé de toutes parts dans la forêt de Sothaou, et selon une tradition populaire que racontait souvent Girard Chalamala, bouffon de la cour, il était perdu, sans le dévouement héroique de Clarimbod et d'Ulrich de Berna, surnommé *bras-de-fer*, de Villars-sous-Mont. Une croix placée sur un tertre au-milieu du champ de bataille rapelle le souvenir de la vaillance des Gruériens (1). La tradition ajoute que ces deux preux étaient de la famille Thorin, très-ancienne dans le village; que lorsqu'ils y arrivèrent leurs espadons étaient collés dans leurs mains par le sang, et qu'il fallut les tremper dans de l'eau chaude pour les en détacher. On assure que le sabre de Clarimbod a été conservé religieusement dans la paroisse jusque vers la fin du siècle dernier,

(1) V. *Conservateur Suisse*, t. V, p. 429; *Alpenrosen*, 1824, p. 59; *Course dans la Gruyères*, p. 55 (où il y a des erreurs de date); die Schweiz in ihren Ritterburgen, t. I, p. 297, etc.

où un maréchal, qui en ignorait le prix, en fit une scie. Il paraît qu'à la même époque le comte affranchit par reconnaissance tout le village de presque toute redevance féodale, car il ne paye pas 8 frs. par an à l'État. Le titre, cependant, n'est pas connu; selon une version il a été confié à des mains infidèles, et selon une autre brulé dans un incendie. En 1786 Villars-sous-Mont a été détaché de Gruyères et érigé en paroisse. Le 10 octobre le premier curé, Dom Claude-Joseph Mivro, de Bulle, y fut installé par l'évêque Bernard de Lenzbourg, qui était assisté de cinq prêtres du nom de Thorin. La collature de ce bénéfice appartient au clergé de Gruyères et à la paroisse, qui ont l'un et l'autre une voix, mais s'ils ne sont pas d'accord c'est l'évêque qui nomme.

Villarsel, (*Villarzel*, *Villarsel-le-Gibloux*, *Villarii Salleti*, 1403), hameau et commune de la paroisse d'Estavayé-le-Gibloux, préfecture de Farvagny, contenant 85 poses de prés, 330 de champs, 11 de bois, 47 pâquiers de pâturages, 105 habitans, 12 maisons en Lépenay; 1 au Praz-du-Craou, et 8 maisons, 2 moulins, 1 scierie et divers bâtimens au Bugnon. Villarsel est une ancienne seigneurie, dont on trouve Rodolphe en 1250, qui jura fidélité à Pierre de Savoye entre les mains de l'abbé d'Hauterive, et dans la même année aussi un Wilhelm. Perrot du Châtelard en 1327; Rodolphe de Corbières en 1345; Aimo en 1366; Aymont en 1444, et Boniface en 1457. En 1275 le château de Villarsel fut brulé, ainsi que celui de Contesson à Trey, par les troupes de l'évêque de Lausanne qui était en guerre avec les sires de Surpierre, Trey et Villarsel. En 1471, le sire de Villarsel avait le droit de patronage de la cure de Farvagny. Dans les guerres de Bourgogne les Fribourgeois s'emparèrent du château de Villarsel, dont l'on voit encore des masures. On dit qu'après quelque résistance Jean Chassot fut fait prisonnier, et que le héraut du comte de Romont paya sa rançon.

En 1504, l'Etat de Fribourg fit un arrangement avec Humbert de Challant, par lequel il lui garantissait la seigneurie et juridiction de Villarsel; mais, en échange, Humbert déclara que pour les appels, fortifications, contributions, service militaire et autres choses, ses sujets doivent être traités comme ceux de de la république. La justice s'assemblait le lundi, 1539. Charles de Challant, seigneur de Villarsel, Attalens, Châtelard et Vergy déclare, 1552, devoir au gouvernement de Berne diverses sommes sous l'hypothèque des seigneuries du Châtelard, la Sarra et Divonne, et que, s'il ne peut pas les acquitter dans l'espace de quatre ans, elles peuvent être subhastées. François de Challant, son fils, fit divers échanges de cens à Villarsel, Villargiroud et Chavannes contre ses droits sur la baronie de Pont avec Fribourg, 1579, et la même année il finit par lui vendre Villarsel. Simon Alex, bourguemaître, qui avait acheté la seigneurie de Villarsel de Christophe Reif rend compte, 1606.

Villarsel, (*Willischert*), 1 maison de campagne, 1 ferme, 3 habitations et 4 petits bâtimens, dans la paroisse de Marly. L'ordre de Malthe y possédait autrefois un domaine, qui a été vendu avec ses autres biens, lesquels ont été incorporés à la mense capitulaire de St.-Nicolas en 1828.

Villarsiviriaux, village et commune de la paroisse d'Orsonnens, préfecture de Farvagny, contenant 345 poses de prés, 71 de champs, 262 de bois, 44 pâquiers de pâturages, 162 habitans, 1 chapelle (Sts.-Théodule et Antoine), dont la commune a la collature, 1 presbytère, 3 maisons; 1 et 1 châlet en la Montagne; 4 et 2 granges ès-Plenna; 3 et 2 granges en Praz-Maz; 10 et quelques autres petits bâtimens en Channey; 1 en Champ-Morcel; 1 aux Arses; 12 et 2 granges en Praz-Novi. En 1271, par acte passé à Romont, Jean, Isabelle, Pierre, Jacob et Amondrin Contesson de Trey, vendent aux enfans de Nan-

tebin de Billens leurs fiefs et juridictions des villages de Villars-Gisot et Villars-Siverioux. Villarsiviriaux était une ancienne seigneurie, qui en 1508 appartenait à Jean de Bionnay. Jean Amman, de Fribourg, en avait la dîme en 1513. Pierre d'Englisberg, donzel, commandeur de l'ordre de St.-Jean à Fribourg, vendit quelques cens de Villarsiviriaux au gouvernement, 1544. Cette commune et celle de Villargiroud séparent leurs pâturages, 1581. En 1626, une délimitation eut lieu entre Sorens et Villarsiviriaux.

Villarvolard, (*Villardvolaz*, *Villarsvolard*, *Villard-volard*, *Villardvollard*), paroisse de la préfecture de Corbières et du décanat de la Valsainte, ne formant qu'une seule commune, et contenant 219 poses de prés, 195 de champs, 40 de bois et 134 pâquiers de pâturages, 269 habitans, 93 bâtimens, assurés pour 53,200 frs. Dans le village on trouve 1 église (St.-Sulpice), dont le chapitre de St.-Nicolas a la collature, 1 cure, 35 maisons, y compris 2 auberges, et 1 maison au Chanoz (Chêne); 2 au Praz-Maret; 1 ès-Toulés (Corneilles); 1 en Crochi; 1 devant l'Eglise; 1 au Bugnon; 3 au Perré; 1 au Praz-bou; 1 ès-Cuayés; 18 granges, 17 châlets et 1 scierie. Le droit de patronage appartenait autrefois au couvent d'Humilimont, le gouvernement l'exerça en 1558, après le décès de D. Claude Castella, mais dès-lors il fut réuni à la mense capitulaire de Fribourg, ce qui n'empêcha pas le Conseil d'ordonner au curé, en 1566, de dire les vêpres, pour lesquelles il existait une fondation de 120 livres. En 1586, un particulier donna 600 liv. pour l'entretien de l'église, et en 1592 des vignes et 50 liv. à la cure, qui percevait, en outre, une dîme, 1586. Dans un acte de l'an 1314 Guillaume, co-seigneur de Corbières, accense des terres à Villarvolard, et dans un autre de 1365, plusieurs individus font des reconnaissences en faveur d'Aymo de Corbières et d'Isabelle de Castellione, sa femme. Wilhelm de Villa, donzel, de

Romont, possédait des droits féodaux à Villarvolard en 1429; Pierre Régis, du même lieu, en 1449; la ville de Fribourg en 1496; et Claude Castella et Nicolas Alex en 1591. Ceux d'Echarlens s'étant opposé la même année de vive force à l'établissement de digues sur la rive droite de la Sarine, qui ne portaient aucun préjudice aux leurs, ils furent punis par la prison et une amende de 100 liv. Mr. Repond, de cette paroisse, mort en 1830 à Paris, où il était membre du conseil-général de la banque de France, a légué 2000 frs. en faveur des écoles de son lieu natal.

Ville, la, du-bois, v. *Fiaugères*.

Villeneuve, commune et village de la paroisse de Surpierre, sur la route de Payerne à Moudon, à 6 lieues sud-ouest de Fribourg, contenant 206 poses de prés, 231 de champs, 121 de bois et 224 de pâturages, qu'on appelle le Commun des Iles, 214 habitans, 1 chapelle (St.-Jean), 34 maisons, 2 auberges, 1 détail de sel, et 8 bâtimens divers. La Broye ayant inondé toute cette contrée et enlevé les digues, le gouvernement accorda à la commune du secours en bois et mit en réquisition tous les sujets de la seigneurie pour les rétablir sous la direction de quelques experts, avril et mai 1594. L'année ensuite, il donna aussi un secours pour l'achat d'une cloche pour la chapelle. En 1611, le bailli de Surpierre informa le Conseil de Fribourg, que dans le dernier passage des troupes bernoises un soldat avait tiré un coup de fusil contre une croix à Villeneuve et proféré des propos inconvenans; aujourd'hui cela n'arriverait plus. La commune vaudoise d'Henniez (Eigny) ayant fait creuser un canal dans le but de redresser le lit de la Broye, une contestation eut lieu entre cette commune et celle de Villeneuve, qui dura depuis 1643 jusqu'en 1687. Villeneuve était autrefois de la paroisse de Granges; car, en 1729, le gouvernement de Berne demanda que les anciens paroissiens acquittassent encore les redevances dûes au pasteur. Jac-

quette Aymonetta avait légué, en 1476, à l'église de Granges un cens de 3 sols et une veste violette pour faire une chasuble. Antoine d'Avenches, du consentement de Marguerite Pavillard, sa femme, vend à Jean de Rive, bourgeois de Payerne, des cens à Granges et Marnans, 1486. En 1646, le gouvernement de Fribourg acheta de Catherine Musy, de Romont, des droits féodaux à Granges et Marnans pour le prix de 40 écus. L'année 1758 un verbal du canal, tracé entre les territoires d'Henniez et Villeneuve, fut dréssé.

VILLENGEAUX, (*Villenjaux*), petit hameau de la paroisse de Promasens, préfecture de Rue, où l'on trouve seulement 4 maisons et 8 petits bâtimens; en Brivaux, 2 maisons; et à Coppet, 1 maison, 1 moulin et 1 scierie. Le territoire de cette petite commune se compose de 97 poses de prés, 197 de champs, 45 de bois et 31 habitans. Les Etats de Berne et Fribourg étaient en difficulté en 1537, et plus tard encore au sujet de la dîme de Villenjaux, cette affaire fut terminée le 30 mars 1599, par une sentence arbitrale.

VILLENJAUX, v. *Villengeaux.*

VILLETTE, la, v. *Fang*, *im.*

VILLY, en, groupe de 3 maisons et d'un bâtimens adjaçant, commune de Vuarmarens, paroisse de Morlens.

VIVERS, v. *Vivier.*

VIGNETTE, à la, 1 maison champêtre dans la paroisse de Villars.

VIVIER, *le Grand-*, (*Vivy*, *Grofs-Vivers*), 1 maison de campagne avec 1 ferme et un domaine très-étendu, ainsi que deux chapelles (St.-Vendelin et Ste.-Anne), dans la paroisse de Barberêche.

VIVIER, *le Petit*, (*Vivy* (1), *Klein-Vivers*, *Vives*), est un hameau de la paroisse de Barberêche, com-

---

(1) En celtique *Vivy* signifie habitation au-dessus de l'eau.

posé d'une maison de campagne, d'une tour (1) antique, de 4 fermes et de divers petits bâtimens. Cette tour, qui est très-élevée et dont les murailles sont épaisses, est fort ancienne, et on l'apperçoit de tous les environs; car étant bâtie sur le bord escarpé de la rive gauche de la Sarine, elle domine tous les endroits qui sont situés plus bas. Il en est déjà question dans un acte du 8 septembre 1361, par lequel, sur l'intervention du comte d'Aarberg, Javinus Marchiandis, de Vallengin, donne quittance à Guillaume de Treyvaux, propriétaire de la tour de Vivier, du dédommagement qu'il en a reçu pour avoir arrêté son fils Perrod, son domestique et du bétail, c'est-à-dire que le sire de Treyvaux faisait l'ingoble métier de détrousser les passans et de les emprisonner ensuite, afin de ne les relâcher que contre une rançon. Nicod de Vuippens et son fils Rolet déclarent, par un acte de l'an 1378, que dans tous les tems la tour sera ouverte aux Fribourgeois. Dans une promesse de mariage faite entre Heinzmann Velga et Louise Rich, en 1441, la même clause est réservée relativement à la tour de Vivier, dans laquelle, en cas de veuvage, cette célèbre personne devait pouvoir demeurer.

La famille Rich, Rych ou Dives primait déjà dans la ville de Fribourg au commencement du 13e siècle par son crédit, sa richesse et ses alliances. La tradi-

(1) Cette tour est carrée, chaque face a une largeur de 36', sa hauteur est de 70', non compris le toit, qui est assez moderne. Dans le dernier siècle la foudre tomba sur une girouette en fer, à quelle occasion on observa, en y faisant des réparations, que le pommeau en plomb, intérieurement vide, contenait des parchemins, qui malheureusement ont été perdus ou égarés. Les murailles ont, jusqu'à demi-hauteur, une épaisseur de 12', et delà jusqu'au toit de 10'; elles sont construites en cailloux et revêtues en tuf. A une certaine hauteur sur le devant, il y a une ouverture qui servait d'entrée au moyen d'une poulie ou d'un pont-levis; actuellement on y entre par une gallerie depuis la maison de campagne. Au-lieu de fenêtres, cette tour curieuse n'a que des meurtrières.

tion porte que le nom de la *grande rue* à Fribourg, qu'en allemand on appelle la *rue riche* (*die reiche Gasse*) vient de cette famille. Albert Rich se fit remarquer par des dons en faveur des couvens et des églises. L'an 1325, un Rich fut élu abbé d'Hauterive, et deux avoyers portant le nom de Jacques se trouvèrent à la tête de la magistrature de la ville de 1310 à 1341, et de 1383 à 1388. Louise, fille de Pierre et petite fille de l'avoyer et chevalier Jacques Rich, fut le dernier rejeton de cette famille. Sa mère, Marguerite de Duens (1) avait épousé en troisièmes nôces l'avoyer Rodolphe de Ringoldingen, de Berne. La promesse de mariage faite à Heinzmann, fils de Nicolas Velga (1), seigneur de Vivier, déplaisant à la dame de Ringoldingen, qui favorisait Thuring, fils de son mari, elle parvint à entraver l'union projetée et consentie réciproquement, au point même que les Bernois se joignirent aux Savoyards pour faire la guerre aux Fribourgeois, abandonnés de leur suzerain, pendant plusieurs années, jusqu'à ce que la paix fut enfin conclue le 18 juillet 1448 (2). Les Fribourgeois, qui avaient séquestrés les biens de Marguerite de Duens et de Louise Rich, furent obligés de les rendre.

Heinzmann Velga et Thuring de Ringoldingen se disputant la main de Louise Rich, des conférences eurent lieu à Berne et Soleure pour mettre les parties d'accord, mais sans succès, et un procès, soutenu avec beaucoup de frais pendant deux ans devant le concile de Bâle, eut le même résultat (3). Il paraît

---

(1) (1) *Duens*, *Duino*, *Düdingen*, *Velg*, *Velga*, *Felga*, tels sont les noms divers que cette même famille portait dans ce tems là.

(2) Le traité de paix se trouve à l'art. *Chamblioux*.

(3) V. *B. Tschachtlan*, Bernerchronik, p. 311 et 312, qui écrit *Ritsch* et *Rych*. Il y a des erreurs dans les notes des éditeurs, relativement au nom du couvent de Bâle et de Guillaume d'Avenches, qu'ils voudraient faire descendre d'Ablentschen.

que Louise lassée de ces tracasseries, et ne voulant pas être une seconde fois la cause innocente d'une guerre meurtrière et sanglante entre deux villes voisines, se décida à prendre le voile, ce qui eut lieu en 1454 dans le couvent des sœurs pénitentes de Marie-Magdelaine (1) à Bâle, où elle mourût en 1460. L'année ensuite Rolet de Vuippens, oncle maternel de la défunte, et Marguerite de Duens, se disputèrent ses dépouilles, enfin le partage fut conclu le 22 janvier 1461. Dans l'acte figurent comme témoins: Jean Gambach, avoyer, Hugonin Bosset, Petermann Pavillard, Pierre Perrottet, conseillers, et Vilinus Tœchtermann, banneret (2). Ces biens, consistant en fonds, fiefs, dîmes, cens, etc., étaient situés à Grenilles, Courtion, Cormerod, Chandon, Corlevon, Nierlet-les-bois, Cournillens, Cressier, Villaret, Vivers, Noréaz, Domdidier, Oberzwyl, Röschwyl, Rohr, Villars, Ponthaux, Bonne-Fontaine, Montagny, Molondin (Vaud), etc., outre la maison de Pierre Rich in loco Belzai, actuellement l'emplacement du collége de St.-Michel, avec bois, verger, jordil (3) etc. Pendant son vivant l'intéressante Louise Rich jouissait d'un revenu annuel de 35 florins du Rhin en bon or, que sa mère lui avait assuré par acte du 7 février 1454 (4).

---

(1) Ce couvent, situé dans le faubourg appelé *Steinenvorstadt*, fut fondé en 1080, pillié et incendié par Rodolphe de Habsbourg, en 1253, rebâti dès-lors et transformé en caserne depuis la réformation. (*Note de Mr. le curé M. Lutz.*)

(2) Registres des notaires Pierre Faulcon et Jacques Cudrefin. (*Archives de Fribourg.*)

(3) *Jordil* signifie un petit jardin contigu à une habitation.

(4) Dans l'un des prochains volumes de *l'histoire des châteaux suisses* (die Schweiz in ihren Ritterburgen), nous traiterons celle de la *Tour de Vivier* avec plus d'étendue, surtout sous le rapport de *Louise Rich*, et des évènemens qui se rapportent en partie à sa vie, dont les dernières années ont été marquées par une résolution héroïque; mais nous ne la défigurerons pas comme elle l'a été par Mad. Wullyamoz-de-Pont née Burnand-de-Sepey dans les *Anecdotes suisses*, Paris, 1806,

Depuis la tour de Vivier l'on jouit d'une vue très-étendue et variée, et dans le premier plan se trouvent les bains de Bonn, situés dans une prairie au bord de la Sarine.

Vivy, v. *Vivier*.

Vogelbuch, v. *Ferenbalm*.

Vogelsang, *im*, 2 maisons dans la par. de Tafers.

Vogelsang, *im*, 1 maison isolée, par. de Düdingen.

Vogelshaus, (*Voglershaus*), vaste domaine, paroisse de Bösingen, où il y a une belle maison de campagne, plusieurs bâtimens adjaçans, 1 petite chapelle, 2 fermes et 1 tuilerie. Cette propriété appartenait autrefois à l'ordre teutonique.

Vonnaise, la, (*Vonayse*, *Vounaise*, *Vounèse*), hameau et commune de la paroisse de Murist-la-Molière, contenant 34 poses de prés, 158 de champs, 38 de bois, 67 habitans, 1 moulin, 26 maisons, 1 grange et 2 greniers. Ce village n'est situé qu'à une distance de 10 minutes de la tour de la-Molière dans une vallée assez pittoresque, où selon son nom latin, *Vallis lœta*, on doit être très-à son aise. La Vonnaise avait quelques avantages sur les localités voisines, qu'elle devait principalement au séjour que les fermiers du château y faisaient.

Vorderried, 2 maisons de la paroisse de Giffers.

Vorsatz, 1 maison isolée, par. de Rechthalten.

Vorsatz, *in der*, 2 maisons, par. de Giffers.

Vousse, à la, petit hameau de la commune de Praroman, composé de 4 maisons et 1 grange.

Vuadens, paroisse de la préfecture de Bulle et du décanat de la Part-Dieu, contenant 594 poses de prés, 505 de champs, 311 de forêts, 221 pâquiers de pâturages et gîtes, 791 âmes, et 193 bâtimens, assurés pour 146,850 frs.

---

(2[e] vol., p. 135), et insérée en premier lieu dans le *Journal suisse*, rédigé par Mad. de Polier, ce qui a fait croire à plusieurs personnes que cette dernière en était l'auteur.

Vuadens, gros village paroissial, à une demi-lieue de Bulle, de son arrondissement, sur la route de Vevey, et à 6 1/2 lieues de Fribourg, qui contient 1 église (St.-Sylvestre, p.), 2 presbytères, 1 maison-de-ville, 1 cabaret, 10 maisons au village, 16 granges et 25 châlets. Plusieurs cloutiers exercent leur profession dans cet endroit. Deplus, 1 maison sur le Bugnon; 2 au Clos-rouge; 1 ès-Novally; 4 et 1 forge ès-Marais; 2 maisons sur-la-Ville; 1 aux Devants; 4 en Liamont; 1 en Rialet; 3 en Raboux; 2 au Pâturage; 1 ès-Foireuses; 2 ès-Craoux; 1 au Praz-Favre; 3 au Prilien; 3 sur-le-Séchard; 6 ès-Essertes; 2 en Praz-Minbert; 6 en Grand-But; 1 en Praz-à-la-Dona; 2 au Maupas; 4 et 1 forge au Chêne; 2 en la Palas; 4 en l'Église; 2 en la Corba-pièce; 31 à la Molliéta; 3 ès-Combès; 1 en la Dola; 2 en Champ-Moret; 7 et 1 scierie en la-Mollié-du-Moulin; 4 en Plan-Vuadens; 2 sur-le-Daly; 2 Dessus-Crêt; 2 en l'Epenetta; 2 en Russon; 2 au Clos-Seydoux; 1 en la Condemena; 1 vers-les-Morand; 5 sur le Margy; 4, 1 moulin et 1 scierie au Brie; 4 maisons en la Faucilière; 2 en la Verna.

Avant l'année 1798 le village de Vuadens était du baillage de Corbières; mais d'ancienne date jusqu'au 14e siècle il appartenait à l'abbaye de St.-Maurice en Valais, qui l'échangea à Louis de Savoye, baron de Vaud, contre le village d'Auboranges. Plus tard, il parvint aux comtes de Gruyères et aux barons de Corbières, et enfin à l'Etat de Fribourg (1). La combourgeoisie avec cette dernière ville, qui datait déjà de l'année 1475, fut renouvelée en 1501, de manière que l'auteur des *Étrennes fribourgeoises*, qui dit qu'en 1476 ce village avait seul voulu résister aux vainqueurs du duc de Bourgogne, a été induit en erreur. (p. 117). Une chose particulière et remar-

---

(1) V. die Schweiz in ihren Ritterburgen und Bergschlössern, t. II, p. 265 — 294.

quable dans le village de Vuadens, c'est que sur la porte de la grange de chaque cultivateur, on voit ses armoiries sculptées en bois. La paroisse nomme le curé et le chapelain. En 1753, il existait une fabrique de faïance à Vuadens, qui souffrit beaucoup dans un incendie. Ce village était le lieu d'origine de Jean Tercier, né à Paris en 1704, où il est mort en 1766. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de donner quelques détails sur cet homme, qui a joui dans le tems de quelque célébrité comme savant, et surtout comme diplomate (1).

Vuarat, (*Vuarraz*), hameau de la paroisse d'Attalens, préfecture de Châtel-St.-Denis, contenant 216 poses de prés, 262 de champs, 96 de bois, 15 maisons; à Rombuet, 1; à la Scévaz, 1; à la Scierne, 3; au Bugnon, 1; en Frivelaz, 1; au Mont, 1, et en Boulenaz, 2. En 1771 et l'année suivante, un arrangement eut lieu entre le château et la cure d'Attalens au sujet de la grande et petite dîme de Vuarat.

Vuarmarens, commune et village à 8 lieues au sud-ouest de Fribourg, par. de Morlens, préfecture de Rue, et contenant 93 poses de prés, 96 de champs, 27 de bois, 77 pâquiers de pâturages, 128 habitans, et 32 maisons; en Villy, 3 et 1 petit bâtiment; et à Prolaz, 2. Jean Allamand, de Mollens, possédait des propriétés à Vuarmarens, en 1425, et Pierre de Prés, en 1464. Richard de Prés avait donné, en 1344, la dîme de Mont sur Vuarmarens (Warmarens) à l'hôpital de Moudon, qui, en 1543, la vendit à l'Etat de Fribourg pour 340 florins petits. Ferdinand de Prés, donzel, capitaine de cavalerie au service du duc de Savoye, se plaint au Conseil de Fribourg, tant en son nom, qu'en celui de ses sœurs Marguerite, Adrienne, Gabrielle, Claudine et Marie, que son frère, Jean-Gaspard de Prés, a vendu des parties des dîmes de Monts, Vuarmarens et Villengeaux, 1608.

(1) V. le *Dictionnaire historique* de *Chaudon*.

**Vuarda**, à la, 1 maison avec 3 autres petits bâtimens, par. d'Arconciel.

**Vuatty**, petit hameau de la par. de Lechelles, contenant 8 maisons et 2 granges.

**Vuchery**, à la porte, 1 maison près d'Estavayé.

**Vuidalla**, v. *Moléson*.

**Vuilly**, (*Vully*, *Wistenlach* et non *Mistenlach*), le, est une charmante et fertile presqu'île qui s'élève entre le lac de Neuchâtel, celui de Morat et la Broye. La partie supérieure, au nord-ouest, appartient au district d'Avenches, canton de Vaud, et la partie inférieure, au nord-est, à l'arrondissement de Morat. Ses coteaux sont couverts de vignobles, de prairies, de champs, et couronnés de forêts, et dans toutes les saisons, à l'exception de l'hiver, ils présentent un aspect très-pittoresque, embelli par des maisons de campagne agréables, et des villages bien bâtis au bord du lac ou à demi côte. Depuis le signal sur le Mont-du-Vuilly (1), l'ont peut jouir d'une vue-circulaire aussi vaste qu'étendue, qui embrasse les Alpes avec les glaciers de l'Oberland, du Valais et du Mont-Blanc, ainsi qu'une grande partie de la chaîne du Jura. En 534 jusqu'en 962, le Vuilly et la majeure partie des environs s'appélait *Pagus villacensis*; en 1001 *Willachgau*, *Wiflisgau*, puis *Wistenlach*, (*Mistenlach*). Un acte du 7e siècle fait mention de vignes situées à St.-Aubin en Vully, (vinea in Pago villacensi, villare S. Albini). Par des chartres de 961 et 962, la reine Berthe et son fils Conrade donnèrent à l'abbaye de Payerne des vignes dans le Vuilly. Le document parle du' *Pagus villacensis in comitatu Varasco*. En 1200, Jean de Cossonay obligea à Roger, évêque de Lausanne, tout ce qu'il possédait dans

(1) *B. Studer* dans sa *Monographie de la molasse,* Berne, 1825, indique sa hauteur à 642 m. au-dessus de la méditerranée; mais il écrit fautivement *Mistenlachberg*, p. 10, 192. Sous le rapport géognostique le Vuilly est très-curieux à visiter, car on y trouve du granit et du porphire.

le Vuilly pour la somme de 2000 liv. La partie inférieure de cette presqu'île subit le sort de Morat (1), dont elle fit partie; cependant Amédée VI, appelé le Comte vert, concéda, en 1374, à son cousin Guillaume de Grandson, seigneur de Ste.-Croix et Aubonne, les villages de Praz, Nant, Sugiez et Chaumont dans le Vuilly. La ville de Morat protesta contre cette concession. Amédée de Savoye cita les parties à paraître à Morges, pour juger la question litigieuse. La ville de Morat, pour prouver que ces quatre villages avaient constamment fait partie de son territoire, remit au gouverneur de Vaud, Humbert de Colombier, deux déclarations sermentales, l'une de l'avoyer, conseils et bourgeois de Fribourg, du 28 avril 1375, et l'autre du doyen d'Avenches, du 11 avril de la même année. Ce dernier acte est remarquable, en ce que les sujets de Lugnorre témoignent contre leur propre seigneur, le sire de Grandson (2). Le comte Amédée étant bien informé et convaincu des bons droits de la ville de Morat, révoqua, 1376, sa donation, et promit de ne jamais séparer ces quatre endroits de la juridiction de la ville.

Le Vuilly est divisé en *haut* et *bas*. Le Haut-Vuilly est composé de la commune de Lugnorre et des villages de Motier et Joressant, ainsi que la partie fribourgeoise de Guévaux et Mur. Sa population est de 769 âmes, qui habitent 214 bâtimens, assurés pour 315,200 frs., et qui cultivent 353 poses de prés, 662 de champs, 202 de forêts et 274 de vignes. Le Bas-Vuilly, appelé commune-de-la-Rivière, comprend les villages de Praz, Nant, Sugiez et Chaumont. Sa population est de 1,230 âmes, et son cadastre porte, en biens-fonds, 200 poses de prés, 307 de champs, 33 de forêts et 185 de vignes, et, en bâtimens, 257 numéros, qui sont assurés pour 336,000 frs. Ainsi

(1) V. l'art. *ville de Morat*.

(2) V. *Chronique de Morat*, p. 36, 37 169—174.

tout le Vuilly, dont chaque partie forme une sindicature particulière, réunie dans un seul temple, et un seul pasteur, (v. *Motier*), a 553 poses de prés, 969 de champs, 235 de forêts, 459 de vignes; en tout 2,216 poses, et 471 bâtimens, assurés pour 651,200 frs.

**Vuippens**, (*Vuipens*, *Wuippens*, *Vuppens*, *Vipolcens* en 1218 (1), *Wippingen*), paroisse de la préfecture de Bulle et du décanat de la Part-Dieu, composée des communes de Vuippens, de Sorens et de Marsens, et contenant 919 poses de prés, 1,100 de champs, 339 de forêts, et 296 pâquiers de communaux et gîtes, 897 âmes, et 241 bâtimens, assurés pour 140,650 frs. Dans cette paroisse le Coutumier de Vaud est en vigueur.

**Vuippens**, (*Wippingen*), village paroissial à une demi-lieue de Bulle et de son arrondissement, à 5 1/2 lieues au sud de Fribourg, sur la route de Vevey, et qui contient 1 ancien château ballival, 1 église (Sts.-Sulpice et Antoine, abbé), 2 presbytères, 15 maisons, 1 auberge, 1 détail de sel, 9 granges et 2 châlets, 210 poses de prés, 103 de champs, 34 de bois et 23 pâquiers, ainsi que 197 âmes. On trouve encore 3 maisons au Gros-Clos; 1 maison, 1 scierie aux Trois-Moulins; le Moulin-d'enbas, avec habitation; 1 maison à la Grangette; 3 au Lévy; 3 au Villars, qu'on appelle aussi Villars-de-Vuippens; 3 à la Praz, et 1 ès-Mourguet.

La seigneurie de Vuippens est ancienne; car en 1136 Jean d'Everdes la possédait déjà, et en 1250 elle appartenait à Ulrich. Rodolphe, roi de Rome, reconnaît devoir à Richard de Corbières et à Rodolphe de Vuippens 2068 liv., pour quelle somme il engagea son château de Grasbourg, 1283. C'est dans le 16e siècle qu'elle a successivement été acquise par l'État de Fribourg. Petermann de Vuippens ayant

---

(1) V. die Schweiz in ihren Ritterburgen, t. II, p. 124 et 492.

des dettes, ses propriétés furent partagées juridiquement à ses créanciers, 1547. En 1549, Fribourg acheta de Christophe Pavillard, conseiller, les deux tiers de la seigneurie pour 10,000 flor., et en 1578 l'autre tiers des enfans de Jacques Gollié, de Cossonay, pour 8,000 fl. (1). Déjà après les guerres de Bourgogne les Fribourgeois s'étaient emparés du château d'Everdes, appartenant alors à Othon de Langin, leur ennemi.

Les Fribourgeois avaient donné, en 1495, le tiers de la seigneurie d'Everdes aux nobles, bourgeois, habitans et résidens de la Gruyères, comme une gratification pour des services rendus dans ces guerres; mais, avec l'approbation du comte François, les Gruériens cédèrent ce tiers aux premiers, le 15 mai 1496, moyennant une rente annuelle de 90 écus petits, et dont une partie fut rachetée en 1508. Fribourg fit un baillage de ces deux seigneuries, qui portèrent d'abord le nom d'Everdes et ensuite celui de Vuippéns, (v. *Everdes*). Les armoiries de Vuippens sont 6 bandes verticales rouges et autant de blanches, et celles d'Everdes les mêmes, mais à l'inverse.

Girard de Vuippens était évêque de Lausanne en 1302, et 8 ans après de Bâle. En 1325, ses frères Jean, Rodolphe et Udalrich, seigneurs d'Everdes, firent un arrangement entre eux au sujet de sa succession. La famille de Vuippens, qui avait acquis la bourgeoisie de Fribourg, donna trois avoyers à la ville portant son nom; Jean, en 1390, Guillaume, en 1442, et Rodolphe, en 1479. Cette famille, dont quelques membres se dispersèrent, s'éteignit à Fribourg vers la fin du 16e siècle, où une branche bâtarde ne lui survécut pas long-tems.

Le gouvernement a la collature du principal bénéfice (2), et la paroisse celle de la chapellenie.

---

(1) Ce tiers provenait de leur mère Claudine, co-dame de Vuippens.

(2) Avant la suppression de l'abbaye d'Humilimont c'était l'abbé

Le château de Vuippens a été bâti à neuf dans le dernier siècle sous la direction du bailli Frédérich de Montenach. Après l'incendie du monastère de la Part-Dieu, en 1800, les chartreux l'habitèrent pendant cinq ans, jusqu'à ce que leur couvent fut reconstruit. Sous le régime de l'acte de médiation, il y avait une justice inférieure à Vuippens.

En 1583, un pont neuf fut construit sur la Sionge, qui traverse le village, et ceux de Riaz, Avry, Sorens et Marsens reçurent l'ordre de conduire des pierres; l'architecte s'appelait Jean Billiet (1). En 1587, le bailli devait faire rétablir les carcans à Everdes et à Vuippens. La même année ceux de Vuippens eurent une difficulté avec leurs voisins de Gumeffens au sujet d'un commun que les premiers avaient fait brouter à Villars-Vassaux. L'année 1595, une nouvelle église a été construite a Vuippens.

Il paraît qu'anciennement d'étranges préventions existaient contre les corps des malheureux suppliciés; car, en 1581, divers individus de Vuippens s'opposèrent à mains armées à l'enterrement d'un homme qui avait été exécuté; mais lorsqu'ils furent condamnés à une amende de 5 fl. et à un emprisonnement de vingt-quatre heures, ils reconnurent leur faute, et obtinrent ensuite la remise des peines, qui leur avaient été infligées.

VUISSENS, et par erreur *Wuissens*, paroisse de la préfecture de Surpierre et du décanat d'Estavayé, composée des communes de Prévondavaux et de Vuissens, et contenant 382 poses de prés, 563 de champs, 345 de bois, 323 habitans, et 82 bâtimens, assurés

---

de ce monastère qui nommait le curé, ainsi que celui de Villarsvolard, à quel effet il devait à l'évêque de Lausanne 3 muids de froment et 3 muids d'avoine, mesure de Corbières, (1539).

(1) En 1780 un pont y fut de nouveau construit, mais s'étant écroulé quelque tems après, ce n'est que depuis plusieurs années qu'on l'a remplacé par un autre.

pour 63,700 frs. Cette paroisse est entièrement située dans le canton de Vaud, et avant 1798 elle formait un baillage avec celles de Font et de Murist-la-Mollière, qui actuellement sont de la préfecture d'Estavayé.

Vuissens, village paroissial à 7 lieues au sud-ouest de Fribourg, qui contient 277 poses de prés, 362 de champs, 273 de bois, 200 habitans, 1 église (St.-Vincent), dont le gouvernement est collateur, 1 chapelle (Ste.-Marie de compassion), 1 ancien château, 36 maisons, 2 forges, 1 établissement de bains, dont nous parlerons plus tard, 1 moulin et 7 bâtimens divers. Vuissens est une ancienne seigneurie, qui en 1369 appartenait à Jean de Fernay et à Agnelette de Portalban, sa femme. Autrefois Vuissens faisait partie de la paroisse de Demoret; car en 1397 Rodolphe de Chastonaye, donzel, fit un arrangement avec le curé Wilhelm Chissot, d'après lequel il eut la faculté de dresser un autel dans son château de Vuissens, pour pouvoir y faire célébrer quatre messes par semaine, tandis que le second fut obligé de lui payer annuellement 10 s. en reconnaissance du droit d'avouerie. Rodolphe de Chastonaye, chevalier, prêta hommage à Amédée, comte de Savoye, en 1403. Dès l'année 1407 et dans les siècles suivans, des difficultés, suivies quelques fois d'arrangemens, eurent lieu entre les communes de Thierrens et de Vuissens au sujet de divers droits de pâturage (co-pâquerage) sur des pièces de terre appelées Roseire, Larigne et Montenavaux. Jacques de Chastonaye teste en faveur de ses filles Antoinette, Agnès, Françoise et Louise, et lègue aux frères Prêcheurs à Lausanne 300 liv., dans l'église desquels il demanda à être enterré, 1433. Guillaume de Challant, époux d'Antoinette, ayant hypothéqué cette terre et celle de Châtel-St.-Denis aux Fribourgeois, ceux-ci, faute de payement des intérêts, s'en s'aisirent en 1461; mais Bernard de Menthon, gendre de Guillaume, s'étant porté dégravateur de la dette de son beau-père, en

hypothéquant la seigneurie de Pont-en-Ogoz, le sir de Challant rentra dans ses possessions; cependant déjà en 1505 le château et le mandement de Vuissens furent vendus à Michel et Guillaume Musard, d'Estavayé. Michel prêta hommage à l'Etat de Fribourg en 1563, qui lui confirma la jouissance de la seigneurie de Vuissens avec ses dépendances et franchises. Pierre Mestraux, appelé aussi Ammann et Gaudion, avoyer de Fribourg, avait acheté cette seigneurie de Michel Musard en 1550; mais en 1566 il l'a revendit à Claude Lancelot, d'Estavayé, seigneur de Gorgier, pour le prix de 8,000 écus au soleil, qui en 1570, voulut la rendre à ses héritiers, parce qu'elle ne rapportait pas, disait-il, l'intérêt du capital, époque à laquelle elle parvint à Ursule de Praroman, femme d'Ulrich d'Englisberg. Ce dernier ayant fait décret, le gouvernement acheta cette terre en 1598, pour la somme de 6,072 écus, et paya, en outre, en 1612, à Charles de Montenach, agissant au nom de sa femme Denyse Werly, 1,500 écus pour la renonciation à toutes ses prétentions à cette seigneurie. Dès le commencement du 17e siècle on fit un baillage de Vuissens. La cure fut rebâtie en 1632, et placé ailleurs en 1825. En 1632, une femme, accusée de sorcellerie, fut trouvée morte dans la prison du château, qui depuis le régime de l'acte de médiation est devenu une propriété particulière, ainsi que le domaine qui en dépendait. Le château de Vuissens devait un cens annuel de 24 fl. 7 s. à celui de Lausanne. En 1584, le gouvernement fait à la commune un don de 10 liv. pour l'achat d'une cloche. Le curé de Vuissens ne pouvant guère percevoir des cens dans le canton de Berne, le Conseil de Fribourg lui accorda une pension en grains, consistant en 2 sacs de froment, 5 de seigle et 2 d'avoine, 1638, qui vers l'an 1690 fut supprimée, tandis que Prévondavaux, autrefois de la poroisse de Denezy, fit partie de celle de Vuissens dès 1666.

Vuissens, les bains de, ne datent que du siècle dernier, quoiqu'il soit déjà question d'une auberge ou pinte en 1568. Ils sont situés à environ dix minutes du village, et entourés d'une sombre forêt. Cet établissement, qui est peu fréquenté, ne sert que pour la salubrité, et, sauf quelques jours de fête, l'on y rencontre peu de monde.

Vuisternens-devant-Pont, appelé aussi *en Ogoz*, paroisse de la préfecture de Farvagny et du décanat de St.-Prothais, ne formant qu'une seule commune, contenant 319 poses de prés, 517 de champs, 85 de bois, 400 habitans, et 49 bâtimens, assurés pour 609,000 francs. Dans le village on trouve 1 église (Ste.-Brigide et St.-Blaise), dont le chapitre de St.-Nicolas a la collature, sur une triple présentation de la paroisse, 1 presbytère, 7 maisons, 1 tannerie; 34 m. au Motzey, ainsi que 2 granges et 1 moulin; 10 au Remanetzé; 2 au Boucret; 8 en Tyaize; 12 maisons, 1 forge, 1 scierie et 1 châlet au Champ-du-Bas; et 3, 1 fruiterie et 5 granges au Praz-Bottey. Cette contrée, qui jadis formait une seigneurie, est à 3 lieues au sud-ouest de Fribourg. Rodolphe, co-seigneur de Pont, donzel, assigne à Vuisternens une donation faite par son père Aymo, 1327. Perretus de Villarabos vend à Rodolphe de Pont, donzel, quelques possessions à Vuisternens, 1338. Jacquetus de Wuisternens, donzel, et Amphelixa, sa femme, vendent à Rodolphe, seigneur d'Oron et d'Attalens, leurs terres, maisons et posssessions à Wuisternens, 1347. Johetus Bonomar, de Vuisternens, reconnaît en faveur d'Aymon de Prés, donzel, et de Nycholeta, sa femme, 1365. Transaction entre Pierre de la Beaulme, chevalier, seigneur d'Illens, et Pierre de Curtilles, de Vevey, au sujet de l'hommage du fief de Vuisternens et Monnat, 1445. François Probe ffeu Louis, donzel, de Vevey, (de Viviaco), vend au gouvernement de Fribourg en franc-alleu toutes ses droitures féodales à Vuisternens, 1483. Humbert de Montagny, sei-

gneur de Grangettes, reconnaît en faveur de Fribourg sa dîme de Vuisternens, qu'il tenait de son grand-père maternel, François de Bussy, 1484. La commune de Vuisternens ayant bâti son église cent ans auparavant, et doté la cure d'une manière convenable, possédant, au reste, de bons communs et pâturages, et faisant, enfin, à la St.-Jean une distribution annuelle de 12 sacs de froment en faveur des pauvres, le gouvernement lui permet de retirer de chaque étranger ou forain qui s'y établirait, 10 écus pour la bourse communale, et autant pour celle de la confrérie, 28 fev. 1585. Si le curé de Farvagny veut retirer de ceux de Vuisternens la contribution annuelle, il doit aussi, selon convenu, y célébrer le service divin, 1636. D'après une sentence du 15 novembre 1645, le chapitre de St.-Nicolas n'est pas obligé d'entretenir le chœur de l'église.

VUISTERNENS-DEVANT-ROMONT, (*ante-Montem*), paroisse de la préfecture et du décanat de Romont, composée des communes de Vuisternens, la Magne, Sommentier, Lieffrens, Villariaz, Estévenens (1) et Neirigue, et contenant 1,744 poses de prés, 1,073 de champs, 272 de bois, 104 poses et 40 pâquiers de pâturages, 946 habitans, et 236 bâtimens, assurés pour 273,700 frs.

VUISTERNENS-DEVANT-ROMONT, village paroissial et commune à 6 lieues au sud-ouest de Fribourg, contenant 327 poses de prés, 332 de champs, 20 de bois, 29 de pâturages et quelques pâquiers, 263 habitans, 1 église (Ste.-Vierge et les Sts.-Jacques, Antoine, Grat, Sylvestre et George), dont le chapitre de St.-Nicolas a la collature, 1 chapelle, (le chapelain est nommé par le curé), 1 presbytère, 2 auberges, 1 détail de sel, 33 maisons, 3 granges; à la Budaz, 3 mai-

(1) Les communes de La-Joux et des Eccasseys, quoique de cette paroisse, font partie de l'arrondissement de Rue, et forment avec Prés (paroisse de Siviriez) une sindicature.

sons, et 7 et 5 granges à Monnaz ou Monnat. Vuisternens est une ancienne seigneurie, dont une famille portait le nom. Aymon vivait en 1226; Pierre en 1242; Rodolphe en 1342, qui déjà en 1340 avait vendu ce franc-alleu à Aymo et Wilhelm de Bossonens, pour payer des dettes; Jacquet vend ses terres à Rodolphe d'Oron, en 1342; et Jean en 1347. Le dernier dont on trouve des traces est un autre Rodolphe, qui, en 1438, vivait à Cossonay. Les sires de Vuisternens prêtaient hommage-liege à ceux d'Oron et d'Attalens, 1341 et 1357. Jean de Vuisternens et Marmette, sa femme, reconnaissent devoir au couvent de Hautcrest un cens annuel de 27 s. pour le capital de 20 liv., 1372. En 1433, une sentence arbitrale fut rendue entre Antoine de Laniguyaco, curé de Vuisternens, et noble François de Bussy, bourgeois de Romont, au sujet de la dîme des bleds, fruits et nascens (v. ce mot). En 1566, le gouvernement permet à ceux de Vuisternens de prendre du bois mort et autre dans la Joux-des-Ponts. La même année il fut décidé, que comme les habitans de Vuisternens dépendaient de la juridiction d'Attalens, le sire de Villarsel avait le droit de sceller leurs actes. En 1579, il est question de la bâtisse de l'église, de laquelle deux années auparavant George de Challant, d'un côté, et le prévôt de St.-Nicolas, de l'autre, prétendaient avoir le droit de patronage. Après la mort de Pierre de Gruyères, frère du comte Michel, le gouvernement donna la cure, sans préjudice de la collature, à Nicolas Mursing, à condition qu'il payerait annuellement 100 liv., et entretiendrait le presbytère. Dom Jacques Monney ayant légué 4 ouvriers de vigne, situées à Corseaux, à l'église de Vuisternens, et le seigneur d'Attalens, ne voulant pas permettre que cette propriété tomba en main-morte, on réclama auprès du gouvernement de Fribourg, qui ne voulut pas s'occuper de la demande du curé-vicaire, 17 juillet 1579. François de Challant donna

la seigneurie de Vuisternéns en dot à sa fille Laure, femme de Jean Maillard, donzel et banneret de Romont, 1598, mais sous réserve qu'elle resterait du ressort d'Attalens, tant que celle-ci serait dans sa maison. Après la vente d'Attalens dans le 17e siècle, Vuisternens fut mis du ressort de Romont, en conservant, néanmoins, ses anciens usages. Bartholomé Reynauld, de Fribourg, ancien bailli de Gruyères, vend au gouvernement la grande dîme de Vuisternens pour le prix de 6000 écus, 1625.

Vully, v. *Vuilly*.

Vussys, ès, 1 maison isolée, par. d'Arconciel.

# W

Wahrla, 2 maisons champêtres, par. de Tafers.

Wallenbuch, village et commune de la paroisse de Gurmels, faisant une enclave complette dans la préfecture de Laupen, canton de Berne, et contenant 101 poses de prés, 85 de champs, 77 de forêts et 33 de pâturages, 1 chapelle (Ste.-Barbe), 1 presbytère, 17 maisons, 1 pinte et 4 greniers. En 1423, Wallenbuch était de la paroisse de Balm, (Ferenbalm, Beaumette). Ce village a une situation très-agréable, son territoire est productif, et il est entouré de beaux arbres fruitiers. En 1506, le gouvernement de Berne vendit à celui de Fribourg quelques droits féodaux à Wallenbuch, qu'il avait acquis avec la seigneurie de Bibern des nobles Jacques et Guillaume de Vuippens, et de Jacques et Nicolas Tschachtli. Leu dit "que de 1527 à 1549 on avait nommé des baillis à Wallenbuch, pour retirer les cens des fiefs que le gouvernement avait acquis successivement de divers particuliers (1), et qu'en 1722 c'était le directeur de la douane (*Waagmeister*), qui les percevait." Les ornemens de la chapelle ayant été détruits dans un in-

(1) Entre autre déjà en 1502 d'Anne, veuve de Hensmann Velga, et de Louis Cléry leurs droits sur Wallenbuch pour 63 liv. 6 s. 8 d.

cendie en 1676, le trésorier fut autorisé à les remplacer. Par acte du 23 sept. 1736, signé: Bielmann, notaire, le chanoine Jacques Ræmy léga 1,400 écus bons à ce petit bénéfice, à condition que le chapelain ferait en même tems les fonctions de maître d'école, ce qui était très-utile pour cette localité pour ainsi dire isolée, et éloignée de l'église paroissiale.

Wallenbuch est d'ailleurs assez ancien; car déjà en 1393 Hans, appelé Saarbach, bourgeois de Berne, vendit plusieurs terres à Hensly de Wallenbuch. Cuncius de Wallabuch, bourgeois de Berne, donne à ses parens Hensly par donation entre vifs tous les fonds à Wallenbuch qu'il a eu par investiture de Marmet Chastel, de Fribourg, 1409.

Wallenried, (*Essert*), village et commune de la paroisse de Gurmels, à 2 lieues au nord de Fribourg et à 1 lieue de Morat, contenant 1 jolie maison de campagne, 1 chapelle (Ste.-Marie, V.), 1 presbytère ou logement du chapelain, 1 ferme, 1 bergerie, 2 granges, 1 four, des bains, des écuries, 1 fruiterie, 19 habitations et quelques petits bâtimens; 241 poses de prés, 394 de champs et 134 de forêts. En 1569, les habitans de cet endroit faisaient des corvées à Avenches. Le 7 juillet 1594, il fut décidé, que ceux de Wallenried et Courtaman (paroisse de Barberêche) devaient jouir ensemble, comme de coutume, de leurs communs. — Rodolphe de Castella, inspecteur-général des Suisses et Grisons, lieutenant-général des armées du roi de France, grand-croix de l'ordre de St.-Louis, colonel d'un régiment de son nom, membre du Grand-Conseil du canton de Fribourg, créé comte le 12 et 28 mai 1772, défendant avec 2,500 hommes la ville fortifiée de Wesel (1), située au confluent de la Lippe et du Rhin, qui était assiégée par 20,000 Prussiens, commandés par le prince de Brunswick, fit vœu, le 15 août 1764, d'ériger

(1) V. *Étrennes de la noblesse*; Paris, 1775, t. IV, p. 70.

une chapelle à Wallenried, afin de pouvoir résister avec sa faible garnison à cet adversaire redoutable, ce qui effectivement eut lieu. Dans le tableau de l'autel, il a fait représenter son père à genoux avec sa mère devant la Ste.-Vierge, et derrière eux 16 enfans qu'il avait alors vivans, dont 6 fils, chevaliers de St.-Louis, 4 autres garçons plus jeunes et 6 filles. On prétend qu'ils sont tous fort ressemblans. Il assigna en même tems un revenu suffisant à un chapelain, qui est à la nomination du propriétaire, pour desservir la chapelle et tenir l'école du village. Une inscription au-dessus de la porte de la sacristie, contient ces mots:

Ob defensam Wesileam arcem, fractos hostiles conatus, Brunsvigium Principem debellatum Santissimæ Virgini deipari dedicavit Rodolphus a Castella, (suivent les titres) XV Aug. 1764.

**Wallismatt**, 4 maisons, paroisse de Heitenried.

**Walmisberg**, maison éparse, par. de Tafers.

**Walter**, *im*, maison champêtre, par. d'Ueberstorf.

**Warmeseite**, maison champêtre, par. d'Ueberstorf.

**Wegeler**, *im*, maison champêtre, par. d'Ueberstorf.

**Weibelsried**, est le hameau le plus reculé de la vallée de Jaun, et qui touche la frontière du canton de Berne. On y trouve 7 maisons et 1 petite chapelle champêtre (St.-Antoine de Padoue). Quoique les habitations soient toutes construites en bois, il n'est pas rare d'y observer des chambres peintes et tapissées, et des poëls en poterie, au-lieu des fourneaux de pierres de grès.

**Weibelsried**, maison isolée, par. de Giffers.

**Weid**, *in der*, maison éparse, par. de Rechthalten.

**Weid**, 2 maisons, par. de Rechthalten.

**Weidacker**, *im*, maison isolée, par. de Giffers.

**Weissenbach**, le, descend d'Obermontenach, passe par le Hœllgraben et entre dans le Rohrbach au-dessous de St.-Antoine.

**Weissenbach**, 3 maisons, 2 moulins et 1 scierie dans

une gorge à la droite de la route de Schwarzenbourg, par. de Tafers.

Weissenbachmatte, maison champêtre dans la par. de Tafers.

Weissenstein, habit. éparse dans la par. de Rechthalten.

Weisslisacker, maison champêtre dans la par. de Tafers.

Weissmad, habitation éparse, par. de Plaffeyen.

Welschbœsingen, v. *Bœsingen*.

Wengliswyl, village dans la paroisse de Tafers, contenant 8 maisons.

Weyer, *Ober-* et *Unter-*, 2 maisons dans la par. de Rechthalten.

Weyersmatt, 1 maison champêtre, par. de Tafers.

Widerrain, maison isolée, paroisse de Düdingen.

Willischert, v. *Villarsel*, par. de Marly.

Willisried, 1 maison isolée de la par. de Giffers.

Windig, (*Windegg* ou *Windeck*), 2 domaines et fermes dans la banlieue de la ville hors de la porte de Berne, paroisse de Düdingen.

Winteracker, 1 maison isolée, par. de Rechthalten.

Winterlingen, *Ober-* et *Unter-*, village dans la paroisse de Tafers sur la route de Schwarzenbourg, contenant d'un côté 4 et de l'autre autant de maisons.

Wistenlach, v. *Vuilly*.

Wittenbach, domaine avec 1 ferme et 1 petite chapelle en delà de Ræsch, paroisse de Düdingen.

Wolfeich, *in der*, hameau de 6 maisons, dans la paroisse de Rechthalten.

Wolfgang, *Sankt-*, (*St.-Loup*), petit village à une petite lieue de Fribourg, paroisse de Düdingen, sur la route de Laupen, où il y a 12 fermes, 1 presbytère, 1 chapelle (St.-Loup), et un pèlerinage assez fréquent. Le chapelain est nommé par le chapitre de St-Nicolas. En 1648, Béat-Louis de Praroman donne 1000 écus bons pour cette chapelle, où à cette époque il se faisait des miracles. Les ex-voto y sont nombreux, surtout en béquilles.

Wolfsgraben, v. *Creux-du-loup*.

Wolfsgrube, *in der*, maison isolée, par. de Giffers.

Wolgiswyl, 3 maisons dans la paroisse de Tafers. Rodolphe de Wolgiswyl, chevalier, vivait en 1251, et Nicolas, en 1275.

Wolperwyl, hameau composé de 5 habitations, par. de Tafers.

Wougang, au, 4 habitations et 1 grange, dans la banlieue de la ville de Morat.

Wuhrenbach, (*Wouhrenbach*), le, est un petit ruisseau qui a sa source à Niedermontenach, il sépare la paroisse d'Ueberstorf de celle de Wünnewyl, et se jète à Krommatt dans la Taferna.

Wuippens, v. *Vuippens.*

Wuissens, v. *Vuissens.*

Wünnenwyl, (*Wünnewyl*, *Wunnenwyl*), paroisse de la préfecture de Fribourg au nord-est de la ville. Elle est divisée en deux sections, appelées *Obere*- et *Untereschrot*, et elle contient 596 poses de prés, 891 de champs et 219 de forêts, 640 âmes, et 137 bâtimens, assurés pour 107,450 frs. Cette paroisse est du décanat allemand, et le couvent des Augustins en a la collature. Avant la réformation elle était de celle de Neuenegg, dont elle a été séparée en 1528. Le presbytère ayant été incendié, et les religieux se trouvant dans l'impossibilité de le rebâtir, offrirent le patronage de l'église au gouvernement, qui l'accepta, mais qui ensuite l'abandonna à la commune (3 janvier 1550); cependant, en 1573 et 1574, ce monastère l'obtint de nouveau.

Wünnenwyl, village paroissial à 3 lieues nord-est de Fribourg sur la route de Berne, contenant 1 église (Ste.-Marguerite), 1 presbytère, 1 forge, 1 auberge, 1 pinte, ainsi que plusieurs maisons d'agriculteurs, en tout 16 habitations.

Wyler, 1 ferme avec 1 chapelle (St.-Georges), par. de Düdingen.

Wyler, v. *Villaret.*

Wyler, v. *Villars-sur-Marly.*

Wyler-vor-holz, village de la paroisse de Heitenried, où on trouve 13 habitations et 1 chapelle (St-Maurice), qui était jadis l'église paroissiale.

Wyleroltigen, village bernois, préfecture de Laupen, qui fait partie de la paroisse de Kerzerz.

Wyler, (*Wieler*), v. *Villars-sur-Matran.*

Wyleracker, 1 maison isolée près de Tafers.

Wylerscheuer, maison isolée, par. de Giffers.

Wylersgut, 4 maisons dans la par. de Tafers.

# Z

Zansallé, (*Champsallé*, on prononce *Tzansallé*), métairie isolée dans la paroisse de Barberêche.

Zbindenmühle, 3 habitations, 1 moulin, 1 huilerie et 1 scierie, paroisse de Tafers.

Zelg, *zur*, 2 habitations, par. de Tafers.

Zelg, *auf der*, 2 habitations dans le Düdingen-Schrot.

Zenaleyre, (on prononce *Tzenaleyre*), v. *Chenaleyres.*

Zenovaz, (prononcez *Tzenova*), v. *Chenauvaz.*

Ziehl, maison isolée dans la paroisse de Tafers.

Ziegerli, domaine dans la banlieue de la ville de Morat.

Zinovaz, v. *Chenauvaz.*

Zirkels, hameau composé de 1 maison et 1 huilerie, dans la paroise de Düdingen. On trouve près de cet endroit deux carrières, l'une d'un grès bleuâtre, qui se laisse fendre et travailler comme de l'ardoise, et dont on se sert beaucoup pour dalles, l'autre de tuf. Cette rencontre mérite l'attention des géologues. Par acte du 19 octobre 1409, signé Fülistorf, Henri von Lanten, bourgeois de Fribourg, donna à Jean Tanner et à ses descendans la tour de Ciskillen, paroisse de Düdingen, avec deux poses de terrre, à condition qu'il y demeure et la garde soigneusement.

Zubacker, maison éparse, par. d'Ueberstorf.

Zumwald, 1 maison champêtre, par. de Tafers.

Zwiematt, maison isolée, par. de Tafers, et une seconde à *Untere-Zwiematt.*

# ADDITIONS

AU

# DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE,

## STATISTIQUE ET HISTORIQUE

## DU CANTON

# De Fribourg.

CHARMEY (p. 32). L'église paroissiale est dédiée à St.-Étienne et non à St.-Laurent.

FÉTIGNY (p. 185). Le 3 mars 1796, ce village a été érigé en paroisse et séparé de celle de Minières; le gouvernement a la collature du bénéfice, sur une triple présentation de la commune.

FRIBOURG (*Canton*, p. 194 et s.). D'après la constitution de 1831, le canton a été divisé en douze districts, dont suit la délimitation, selon la loi du 1er juillet 1831. Le

*District de Fribourg*

est composé des communes de Fribourg avec sa banlieue, Givisiez, Grangepaccot, Belfaux, Cutterwyl, Chésopelloz, Autafond, Corminbœuf avec Nonens et le Bugnon, La-Corbaz, Lossy, Cormagens, Formangueires, Courtion, Corsalettes, Cormerod, Misery, Cournillens, Groley, Cressier, Villarepoz, Chandossel, Villars-sur-Glâne avec les hameaux, Ecuvillens, Magnedens, Posieux, Corpataux avec les hameaux, Matran, Neyruz, Avry avec les hameaux, Autigny, Cottens, Chénens, Lentigny, Onnens, Lovens, Corjolens, Prez, Noréaz, Corserey, Nierlet, Grand-Marly (quartier), Petit-Marly (quartier), Pierrafortscha (quartier), Villarsel (quartier), Praroman, Montévraz, Bonnefontaine, Zenova, Oberried, Montécu, Ependes, Sénèdes, Ferpicloz, Sales, Chésalles, Treyvaux, Essert, Arconciel.

*District allemand*

est composé des communes de Barberêche, Courtaman, Courtepin, Cormondes, Liebistorf, Wallenbuch, Petit-Bœsingen, Cordast, Grand-Guschelmuth, Petit-Guschelmuth, Wallenried, Montrechu, Bellegarde, Planfayon, Plasselb, Dirlaret, Oberschrot, Brünisried, Chevrilles, St.-Sylvestre, Tinterin, Neuhaus, Wünnenwyl, Ueberstorf, Heitenried, Oberschrot, Guin, Lanthen, St.-Loup, Wyler, Bösingen, Tavel (Bodenschrot), Alterswyl (Juchschrot), St.-Antoine (Schrikschrot), Enet-dem-Bach-Schrot.

*District de Corbières*

est composé des communes de Corbières, La-Roche, Hauteville, Pont-la-ville, Villarsvolard, Botterens, Villars-Beney.

*District de Gruyères*

est composé des communes de Gruyères, Enney, Pâquier, Broc, Châtel-sur-Montsalvens, Cerniat, Charmey, Crésuz, Estavanens, Grandvillars, Villars-sous-mont, Neirive, Albeuve, Montbovon, Lessoc.

*District de Bulle*

est composé des communes de Bulle, La-Tour, Morlon, Riaz, Echarlens, Marsens, Vuippens, Sorens, Gumeffens, Vuadens, Vaulruz, Sales, Rueyres-Treyfayes, Maules, Romanens.

*District de Châtel*

est composé des communes de Châtel-St.-Denis, Semsales, Attalens, Bossonens, Granges, Remauffens, Rougève, Progens.

*District de Rue*

est composé des communes de Rue, Promasens, Ecublens, Chapelle, Mossel, Blessens, Gillarens, Villangeaux, Auboranges, Eschiens, St.-Martin, Pont, Fiaugères, Bésenzens, Morlens, Vauderens, Esmonts, Montet, Vuarmarens, Bionnens, Ursy, Prez, Le-Crêt, Grattavache, Porsel, Bouloz, La-Joux, Eccasseys.

*District de Romont*

est composé des communes de Romont, Berlens, Billens, Arruffens, Hennens, Châtonnaye, Grangettes, Châtelard, Mexières, Sivirier, Chavannes-les-forts, Saugy, Villaranon, Villarimboud, Macconnens, Vuisternens, Estévenens, La-Magne, la Neirigue, Lieffrens,

Sommentier, Villariaz, Villaraboud, Villa-St.-Pierre, Fuyens, les Glânes, Lussy, Grange-la-Batia.

*District de Farvagny*

est composé des communes de Farvagny-le-grand, Farvagny-le-petit, Rossens, Grenilles, Posat et Illens, Avry, le Villars, Pont, Estavayé-le-Gibloux, Rueyres-St.-Laurent, Villarslod, Villarsel, Orsonnens, Chavannes, Villarsgiroud, Villarsiviriaux, Massonnens avec Ferlens, Vuisternens-devant-Pont.

*District de Surpierre*

est composé des communes de Surpierre, Villeneuve, Cheiry, Chapelle, Praratoud, Nuvilly, Ménières, Fétigny, Vuissens, Prévondavaux.

*District d'Estavayé*

est composé des communes d'Estavayé, Autavaux, Forel, Sévaz, Aumont, Granges-Vesin, Cheires, Cugy, Vesin, Font, Chabloz, Lully, Châtillon, Bollion, Montbrelloz, Montet, Frasses, Seiry, Morens, Bussy, Murist, Franex, la Vounaise, Montborget, Rueyres-les-Prez.

*District de Dompierre*

est composé des communes de Dompierre, Domdidier, Montagny-les-monts, Montagny-la-ville, Mannens et Grand-Sivaz, l'Echelle, Chandon, Pontaux, Torny-le-grand, Torny-pittet, Middes, Russy, St.-Aubin, Delley avec Portalban-dessous, les Friques, Vallon, Gletterens, Portalban-dessus.

*District de Morat*

est composé des communes de Morat, Hauteville, Châtel, Charmey, Jentes, Lourtens, Montilier, Salvagny, Oberried, Buchillon, Agrimoine, Champagny, Ormey, Meyriez, Courgevaux, Coussiberlé, Greng, Courlevon, Chiètres, Freschelz, Haut-Vuilly, Bas-Vuilly.

Les arrondissemens de recette sont restés les mêmes (p. 194).

Les arrondissemens pupillaires (p. 195) ont été augmentés, dans le district de Morat (décret du 16 mai 1832, des communes de Chiètres et Freschelz, dont la première forme le chef-lieu; dans le district de Fribourg (décret du 15 nov. 1832) des communes de Marly, grand et petit, Villarsel, Pierrafortscha, Praroman, Montévraz, Bonnefontaine, Zenova,

Oberried, Montécu, Ependes, Senèdes, Ferpicloz, Sales, Chésalles, Treyvaux, Essert et Arconciel, chef-lieu au Mouret; et dans le district de Bulle des communes d'Echarlens, Marsens, Vuippens (chef-lieu), Sorens et Gumeffens, (même décret que ci-dessus).

Nous joignons ici la *division des Districts en arrondissemens de Justice de paix* (loi du 1er juillet 1831).

*District de Fribourg.*

Le district de Fribourg est divisé en quatre arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement est composé des communes de Fribourg et de sa banlieue, Givisiez, Grange-paccot, Belfaux, Cutterwyl, Chésopéloz, Autafond, Corminbœuf avec Nonans et le Bugnon, la-Corbaz, Lossy, Cormagens, Formangueires, Groley, Villars-sur-Glâne avec les hameaux, Matran, Neyruz, Avry avec les hameaux, Ecuvillens, Magnedens, Posieux et Corpataux avec les hameaux.

Le second arrondissement comprend les communes de Cressier, Villarepoz, Chandossel, Courtion, Corsalettes, Cormerod, Misery et Cournillens.

Le troisième arrondissement comprend les communes de Prez, Noréaz, Corserey, Nierlet, Lentigny, Onnens, Lovens, Corjolens, Autigny, Chénens et Cottens.

Le quatrième arrondissement comprend les communes du Grand-Marly (quartier), du Petit-Marly (quartier), de Villarsel (quartier), Pierrafortscha (quartier), Praroman, Montévraz, Bonnefontaine, Zénova, Oberried, Montécu, Ependes, Sénèdes, Ferpicloz, Sales, Chésalles, Treyvaux, Essert et Arconciel.

*District allemand.*

Le district allemand est divisé en cinq arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement comprend les quartiers de Tavel (Bodenschrot), Enet-dem-Bach, St.-Antoine et Alterswyl, avec la commune de Heitenried.

Le second arrondissement est composé des quartiers de Guin, Lanthen, St.-Loup, Wyler et les communes de Bœsingen, Ueberstorf et Wünnenwyl.

Le troisième arrondissement est composé des communes de Planfayon, Plasselb, Dirlaret, Oberschrot, Brünisried, Chevrilles, St.-Sylvestre, Tinterin et Neuhaus.

Le quatrième arrondissement est composé des communes de Barberêche, Courtaman, Courtepin, Cormondes, Liebistorf, Wallenbuch, Petit-Bœsingen, Cordast, Grand-Guschelmuth, Petit-Guschelmuth, Wallenried et Monterchu.

Le cinquième arrondissement est formé de la commune de Bellegarde.

*District de Corbières.*

Le district de Corbières est divisé en deux arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement est formé des communes de La-Roche et de Pont-la-ville.

Le second arrondissement est composé des communes de Corbières, Hauteville, Villarsvolard, Villars-Beney et Botterens.

*District de Gruyères.*

Le district de Gruyères est divisé en quatre arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement comprend les communes de Gruyères, d'Enney, du Pâquier et de Broc.

Le second arrondissement comprend les communes de Grandvillars, Estavanens, Villars-sous-mont et Lessoc.

Le troisième arrondissement est composé des communes d'Albeuve, Neirive et Montbovon.

Le quatrième arrondissement comprend les communes de Charmey, Cerniat, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens.

*District de Bulle.*

Le district de Bulle est divisé en trois arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement est composé des communes de Bulle, La-Tour, Riaz, Morlon et Vuadens.

Le second arrondissement est formé des communes d'Echarlens, Marsens, Vuippens, Sorens et Gumeffens.

Le troisième arrondissement est formé des communes de Vaulruz, Sales, Rueyres, Maules et Romanens.

*District de Châtel.*

Le district de Châtel est divisé en deux arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement est celui de Châtel, de Semsales, la Rougève, Progens et Remauffens.

Le second arrondissement comprend les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges.

*District de Rue.*

Le district de Rue est divisé en deux arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement est formé des communes de Rue, Promasens, Ecublens, Chapelle, Mossel, Blessens, Gillarens, Villangeaux, Auboranges, Eschiens, Morlens, Vauderens, Es-monts, Montet, Vuarmarens, Bionnens, Ursy et Prez.

Le second arrondissement est composé des communes de St.-Martin, Pont, Fiaugères, Besenzens, Porsel, Bouloz, Le-Crêt, Grattavache, La-Joux et Eccassey.

*District de Romont.*

Le district de Romont est divisé en deux arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement comprend les communes de Romont, Berlens, Billens, Arruffens, Hennens, Mézières, Villa-St.-Pierre, Fuyens, les Glânes, Lussy, Granges-la-Bâtia, Sivirier, Chavannes-les-forts, Saugy, Villaranon, Grangettes, Châtelard, Châtonnaye, Villarimboud et Macconnens.

Le second arrondissement est composé des communes de Vuisternens, Estévenens, la Magne, la Neirigue, Sommentier, Lieffrens, Villariaz et Villaraboud.

*District de Farvagny.*

Le district de Farvagny est divisé en deux arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement est composé des communes du Grand-Farvagny, du Petit-Farvagny, de Rossens, Grenilles, Posat, Illens, Vuisternens, Avry, Villars et Pont.

Le second arrondissement comprend les communes de Massonnens, Estavayé-le-Gibloux, Rueyres-St.-Laurent, Villarslod, Villarsel, Orsonnens, Chavannes, Villarsgiroud et Villarsiviriaux.

*District de Surpierre.*

Le district de Surpierre est divisé en deux arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement est formé des communes de

Surpierre, Villeneuve, Cheiry, Chapelle, Praratoud, Nuvilly, Ménières et Fétigny.

Le second arrondissement est formé des communes de Vuissens et de Prévondavaux.

*District d'Estavayé.*

Le district d'Estavayé est divisé en quatre arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement est formé des communes d'Estavayé, Autavaux, Forel, Sévaz, Granges-de-Vesin, Font, Lully, Châtillon, Montbrelloz, Frasses, Seiry, Morens, Bussy et Rueyres.

Le second arrondissement comprend les communes de Cheyres, Bollion et Chabloz.

Le troisième arrondissement comprend les communes de Cugy, Vesin, Montet et Aumont.

Le quatrième arrondissement comprend les communes de Murist, Franex, la Vounaise et Montborget.

*District de Dompierre.*

Le district de Dompierre est divisé en trois arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement comprend les communes de Dompierre, Domdidier, Russy et Chandon.

Le second arrondissement comprend les communes de l'Echelle, Montagny-les-Monts, Montagny-la-Ville, Ponthaux, Maunens et Grandsivaz, Torny-le-Grand, Torny-Pittet et Middes.

Le troisième arrondissement est formé des communes de St.-Aubin, Delley avec Portalban-Dessous, les Friques, Vallon, Gletterens et Portalban-dessus.

*District de Morat.*

Le district de Morat est divisé en trois arrondissemens de justice de paix.

Le premier arrondissement est composé des communes de Morat, Montillier, Charmey, Ried, Agrimoine, Champagny, Buchillon, Ormey, Lourtens, Jentes, Salvagny, Hauteville, Châtel, Meiriez, Greng, Courgevaux, Courlevon et Coussiberlé.

Le second arrondissement est formé des communes de Freschelz et de Chiètres.

Le troisième arrondissement comprend les communes de Lugnorre et des quatre villages de la Rivière (Haut-Vuilly et Bas-Vuilly).

*Tableau de la population* (p. 197) d'après le recensement fait en janvier 1831.

| *Paroisses.* | *Communes.* | Population. *Communes.* | Population. *Paroisses.* |
|---|---|---|---|
| | *District de Fribourg.* | | |
| | Le Bourg | 1929 | |
| | L'Auge | 1627 | |
| | La Neuveville | 2066 | |
| | Les Places | 2862 | |
| Fribourg (*) | . . . . . . . . . . . . | | 8484. |
| Arconciel | . . . . . . . . . . . . | | 278. |
| | Autigny | 383 | |
| | Chénens | 207 | |
| | Cottens | 216 | |
| Autigny | . . . . . . . . . . . . | | 806. |
| | Belfaux | 352 | |
| | Chésopelloz | 104 | |
| | Corminbœuf | 190 | |
| | Cutterwyl | 97 | |
| | Autafond | 60 | |
| | La Corbaz | 135 | |
| | Lossy | 74 | |
| | Cormagens | 68 | |
| | Formangueires | 45 | |
| | Nonan et Bugnon | 45 | |
| Belfaux | . . . . . . . . . . . . | | 1170. |
| | Courtion | 184 | |
| | Cormerod | 142 | |
| | Misery | 172 | |
| | Cournillens | 248 | |
| | Corsalettes | 79 | |
| Courtion | . . . . . . . . . . . . | | 825. |
| Cressier | . . . . . . . . . . . . | | 359. |

(*) (Bourg) Givisiez . . . . . . . 114
(Auge) Guin . . . . . . . . 227
(Neuveville) Tavel . . . . . . . . 89
(Places) Villars . . . . . . . . 63
— Givisiez . . . . . . . . 27
banlieue 520 âmes.

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Population. Paroisses. |
|---|---|---|---|
| | Ecuvillens | 347 | |
| | Magnedens | 81 | |
| | Corpataux | 280 | |
| | Posieux | 84 | |
| | Les hameaux | 121 | |
| Ecuvillens | . . . . . . . . . . | | 913. |
| Groley | . . . . . . . . . . | | 232. |
| | Ependes | 132 | |
| | Senèdes | 61 | |
| | Ferpicloz | 102 | |
| | Chésalles | 63 | |
| | Sales | 93 | |
| Ependes | . . . . . . . . . . | | 451. |
| | Givisiez | 111 | |
| | Grange-Paccot | 139 | |
| Givisiez | . . . . . . . . . . | | 250. |
| Lentigny | . . . . . . . . . . | | 193. |
| | Grand-Marly | 243 | |
| | Petit-Marly | 64 | |
| | Villarsel | 141 | |
| | Pierrafortscha | 104 | |
| Marly | . . . . . . . . . . | | 552. |
| | Matran | 204 | |
| | Neyruz | 259 | |
| | Avry | 221 | |
| | Les hameaux | 95 | |
| Matran | . . . . . . . . . . | | 815. |
| | Onnens | 160 | |
| | Lovens | 131 | |
| | Corjolens | 62 | |
| Onnens | . . . . . . . . . . | | 353. |
| | Prez | 311 | |
| | Noréaz | 251 | |
| | Ponthaux | 150 | |
| | Corserey | 148 | |
| | Nierlet | 93 | |
| Prez | . . . . . . . . . . | | 953. |

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Population. Paroisses. |
|---|---|---|---|
| | Treyvaux | 730 | |
| | Essert | 118 | |
| Treyvaux . . . . . . . . . . . | | | 848. |
| | Villars | 249 | |
| | Les hameaux | 75 | |
| Villars-sur-Glâne . . . . . . . . | | | 324. |
| | Praroman | 333 | |
| | Montévraz | 215 | |
| | Oberried | 95 | |
| | Montécu | 44 | |
| | Zénova | 43 | |
| | Bonnefontaine | 224 | |
| Praroman . . . . . . . . . . . | | | 954. |
| | Villarepoz | 255 | |
| | Chandossel | 113 | |
| Villarepoz . . . . . . . . . . . | | | 368. |
| | | Total . . | 19,128. |
| | *District allemand.* | | |
| | Barberêche | 379 | |
| | Courtepin | 162 | |
| | Courtaman | 119 | |
| Barberêche . . . . . . . . . . | | | 660. |
| Bœsingen . . . . . . . . . . . | | | 880. |
| Bellegarde . . . . . . . . . . | | | 424. |
| | Chevrilles | 519 | |
| | St.-Sylvestre | 423 | |
| | Tinterin | 223 | |
| | Neuhaus | 38 | |
| Chevrilles . . . . . . . . . . . | | | 1203. |
| | Cormondes | 400 | |
| | Liebistorf | 276 | |
| | Wallenbuch | 91 | |
| | Petit-Bœsingen | 218 | |
| | Cordast | 286 | |
| | Gros-Guschelmuth | 96 | |
| | Petit-Guschelmuth | 77 | |
| | Wallenried | 164 | |
| | Montrechu | 105 | |
| Cormondes . . . . . . . . . . | | | 1713. |

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Population. Paroisses. |
|---|---|---|---|
| | Dirlaret | 654 | |
| | Oberschrot | 496 | |
| | Brünisried | 509 | |
| Dirlaret | | | 1659. |
| | Guin | 601 | |
| | Lanthen | 723 | |
| | St.-Loup | 405 | |
| | Wyler | 306 | |
| Guin | | | 2035. |
| | Heitenried | 328 | |
| | Oberschrot | 194 | |
| Heitenried | | | 522. |
| Planfayon | | | 815. |
| Plasselb | | | 224. |
| | Bodenschrot | 543 | |
| | Schrickschrot | 1114 | |
| | Juchschrot | 973 | |
| | Enet-dem-Bachschrot | 751 | |
| Tavel | | | 3381. |
| Ueberstorf | | | 1000. |
| | Wünnenwyl | 301 | |
| | Oberschrot | 455 | |
| Wünnenwyl | | | 756. |
| | | Total | 15,272. |

## *District de Corbières.*

| Paroisses | Population |
|---|---|
| Corbières | 177. |
| La-Roche (*) | 867. |
| Hauteville | 387. |
| Villarsvolard | 248. |
| Pont-la-Ville | 398. |
| Total | 2,077. |

(*) 46 âmes sont paroissiens à Pont-la-Ville, quoique de la commune de La-Roche, ce qui porte le nombre total à 913.

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Population. Paroisses. |
|---|---|---|---|
| | ***District de Gruyères.*** | | |
| | Gruyères | 940 | |
| | Enney | 229 | |
| | Le-Pâquier | 212 | |
| Gruyères | . . . . . . . . . . | | 1381. |
| Albeuve | . . . . . . . . . . | | 467. |
| | Broc | 378 | |
| | Botterens | 96 | |
| | Châtel-sur-Montsalvens | 127 | |
| | Villars-Beney | 80 | |
| Broc | . . . . . . . . . . | | 681. |
| Cerniat | . . . . . . . . . . | | 407. |
| Charmey | . . . . . . . . . . | | 680. |
| Crésuz | . . . . . . . . . . | | 86. |
| Estavanens | . . . . . . . . . . | | 212. |
| Grandvillars | . . . . . . . . . . | | 394. |
| Lessoc | . . . . . . . . . . | | 247. |
| Neirivue (Nérivue) | . . . . . . . . . . | | 226. |
| Villars-sous-Mont | . . . . . . . . . . | | 107. |
| | | Total . . | 5,264. |
| | ***District de Bulle.*** | | |
| Bulle | . . . . . . . . . . | | 1472. |
| La-Tour-de-Trême | . . . . . . . . . . | | 549. |
| Riaz | . . . . . . . . . . | | 536. |
| Morlon | . . . . . . . . . . | | 251. |
| Vuadens | . . . . . . . . . . | | 827. |
| Vaulruz | . . . . . . . . . . | | 456. |
| Echarlens | . . . . . . . . . . | | 360. |
| | Sales | 388 | |
| | Rueyres-Treyfayés | 159 | |
| | Maules | 214 | |
| | Romanens | 220 | |
| Sales | . . . . . . . . . . | | 981. |
| | Vuippens | 202 | |
| | Marsens | 330 | |
| | Sorens | 429 | |
| Vuippens | . . . . . . . . . . | | 961. |
| | | Total . . | 6,393. |

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Population. Paroisses. |
|---|---|---|---|
| | **District de Châtel-St.-Denys.** | | |
| Châtel | . . . . . . . . . . . | | 2133. |
| Semsales | . . . . . . . . . . . | | 501. |
| | Attalens | 635 | |
| | Bossonnens | 201 | |
| | Granges | 260 | |
| | Remauffens | 282 | |
| Attalens | . . . . . . . . . . . | | 1378. |
| | Total . . | | 4,012. |
| | **District de Rue.** | | |
| Rue | . . . . . . . . . . . | | 447. |
| | Promasens | 161 | |
| | Ecublens | 128 | |
| | Chapelle | 120 | |
| | Mossel | 139 | |
| | Blessens | 118 | |
| | Gillarens | 140 | |
| | Auboranges | 124 | |
| | Eschiens | 75 | |
| | Vuillengeaux | 34 | |
| Promasens | . . . . . . . . . . . | | 1039. |
| | St.-Martin | 334 | |
| | Pont | 112 | |
| | Fiaugères | 225 | |
| | Bésenzens | 115 | |
| | Progens | 193 | |
| | Rougève | 58 | |
| St.-Martin | . . . . . . . . . . . | | 1037. |
| | Morlens | 61 | |
| | Vauderens | 165 | |
| | Es-Monts | 120 | |
| | Montet | 138 | |
| | Vuarmarens | 145 | |
| | Ursy | 134 | |
| | Bionnens | 91 | |
| Morlens | . . . . . . . . . . . | | 854. |

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Paroisses. |
|---|---|---|---|
| | Le-Crêt | 352 | |
| | Grattavache | 123 | |
| Le-Crêt . . . . . . . . . . . | | | 475. |
| | Porsel | 228 | |
| | Bouloz | 203 | |
| Porsel . . . . . . . . . . . | | | 431. |
| | La-Joux | 297 | |
| | Eccassey | 84 | |
| Vuisternens-devant-Romont . . . | | | 381. |
| Siviriez. | Prez | 283 | 283. |
| | Total . . | | 4,947. |

*District de Romont.*

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Paroisses. |
|---|---|---|---|
| Romont . . . . . . . . . . . | | | 1310. |
| Berlens . . . . . . . . . . . | | | 101. |
| | Billens | 155 | |
| | Arruffens | 67 | |
| | Hennens | 109 | |
| Billens . . . . . . . . . . . | | | 331. |
| Châtonnaye . . . . . . . . . | | | 274. |
| | Grangettes | 167 | |
| | Châtelard | 376 | |
| Grangettes . . . . . . . . . | | | 543. |
| Mezières . . . . . . . . . . . | | | 241. |
| | Sivirier | 271 | |
| | Chavannes-les-Forts | 264 | |
| | Saulgy | 71 | |
| | Villaranon | 84 | |
| Sivirier . . . . . . . . . . . | | | 690. |
| | Vuisternens | 277 | |
| | Estévenens | 166 | |
| | La-Magne | 99 | |
| | La Neirigue | 70 | |
| | Lieffrens | 77 | |
| | Sommentier | 194 | |
| | Villariaz | 157 | |
| Vuisternens . . . . . . . . . | | | 1030. |

| *Paroisses.* | *Communes.* | *Population. Communes.* | *Paroisses.* |
|---|---|---|---|
| | Villarimboud | 198 | |
| | Macconnens | 72 | |
| Villarimboud . . . . . . . . . . | | | 270. |
| Villaraboud . . . . . . . . . . | | | 197. |
| | Villa-St.-Pierre | 241 | |
| | Fuyens | 68 | |
| | Les-Glânes | 57 | |
| | Lussy | 188 | |
| | Grange-la-Bâtia | 27 | |
| Villa-St.-Pierre . . . . . . . . . | | | 581. |
| | | Total . . | 5,598. |

*District de Farvagny.*

| *Paroisses.* | *Communes.* | *Population. Communes.* | *Paroisses.* |
|---|---|---|---|
| | Farvagny-le-Grand | 294 | |
| | Farvagny-le-Petit | 139 | |
| | Rossens | 279 | |
| | Grenilles | 129 | |
| | Posat | 108 | |
| | Illens | 29 | |
| Farvagny . . . . . . . . . . . | | | 978. |
| | Avry-devant-Pont | 261 | |
| | Villars-d'Avry | 92 | |
| | Pont | 129 | |
| | Gumeffens | 307 | |
| Avry . . . . . . . . . . . . | | | 789. |
| | Estavayé | 214 | |
| | Rueyres-St.-Laurent | 174 | |
| | Villarslod | 169 | |
| | Villarsel | 127 | |
| Estavayé-le-Gibloux . . . . . . | | | 684. |
| | Orsonnens | 288 | |
| | Chavannes | 149 | |
| | Villarsgiroud | 109 | |
| | Villarsiviriaux | 167 | |
| Orsonnens . . . . . . . . . . | | | 713. |
| Massonnens . . . . . . . . . . | | | 260. |
| Vuisternens-en-Ogoz . . . . . . | | | 430. |
| | | Total . . | 3,854. |

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Population. Paroisses. |
|---|---|---|---|
| | *District de Surpierre.* | | |
| | Surpierre | 195 | |
| | Villeneuvè | 217 | |
| | Cheiry | 246 | |
| | Chapelle | 129 | |
| | Praratoud | 81 | |
| Surpierre | . . . . . . . . . . | | 868. |
| Nuvilly | . . . . . . . . . . | | 302. |
| Ménières | . . . . . . . . . . | | 215. |
| Fétigny | . . . . . . . . . . | | 278. |
| | Vuissens | 219 | |
| | Prévondavaux | 104 | |
| Vuissens | . . . . . . . . . . | | 323. |
| | Total . . | | 1,986. |
| | *District d'Estavayé.* | | |
| | Estavayé | 1381 | |
| | Autavaux | 106 | |
| | Forel | 153 | |
| | Sévaz | 68 | |
| Estavayé | . . . . . . . . . . | | 1708. |
| | Aumont | 296 | |
| | Granges-Vesin | 174 | |
| Aumont | . . . . . . . . . . | | 470. |
| Cheyres | . . . . . . . . . . | | 301. |
| | Cugy | 433 | |
| | Vesin | 171 | |
| Cugy | . . . . . . . . . . | | 604. |
| | Font | 231 | |
| | Chabloz | 276 | |
| Font | . . . . . . . . . . | | 507. |
| | Lully | 66 | |
| | Châtillon | 173 | |
| | Bollion | 131 | |
| Lully | . . . . . . . . . . | | 370. |
| Montbreloz | : . . . . . . . . . | | 149. |

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Population. Paroisses. |
|---|---|---|---|
| | Montet | 259 | |
| | Frasses | 107 | |
| | Seiry | 121 | |
| Montet | | | 487. |
| | Morens | 89 | |
| | Bussy | 210 | |
| Morens | | | 299. |
| | Murist | 223 | |
| | Franex | 113 | |
| | La-Vounaise | 150 | |
| | Montborget | 142 | |
| Murist | | | 628. |
| Rueyres-les-Prez | | | 142. |
| | Total | | 5,665. |

*District de Dompierre.*

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Population. Paroisses. |
|---|---|---|---|
| | Montagny-les-Monts | 492 | |
| | Montagny-la-Ville | 222 | |
| | Mannens et Grand-Sivaz | 237 | |
| Montagny | | | 951. |
| | L'Echelle | 190 | |
| | Chandon | 158 | |
| L'Echelle | | | 348. |
| Torny-le-Grand | | | 245. |
| Torny-Pittet et Middes | | | 264. |
| | Dompierre | 389 | |
| | Russy | 122 | |
| Dompierre | | | 511. |
| Domdidier | | | 640. |
| | St.-Aubin | 503 | |
| | Delley | 247 | |
| | Les-Friques | 69 | |
| St.-Aubin | | | 819. |
| | Vallon | 127 | |
| | Gletterens | 211 | |
| | Portalban-Dessus | 126 | |
| Carignan | | | 464. |
| | Total | | 4,242. |

| Paroisses. | Communes. | Population. Communes. | Population. Paroisses. |
|---|---|---|---|
| | *District de Morat.* | | |
| | Morat | 1586 | |
| | Altavilla | 137 | |
| | Bourg (Châtel) | 134 | |
| | Galmitz (Charmey) | 308 | |
| | Jeuss (Jentes) | 188 | |
| | Lurtigen (Lourtens) | 216 | |
| | Montellier (Montilier) | 400 | |
| | Salvenach (Salvagny) | 273 | |
| | Oberried | 512 | |
| | Büchslen (Buchillon) | 180 | |
| Morat | . . . . . . . . . . . . | | 3662. |
| | Agristwyl (Agrimoine) | 170 | |
| | Gempenach (Champagny) | 185 | |
| | Ulmitz (Ormey) | 256 | |
| Fernbalm | . . . . . . . . . . . . | | 883. |
| | Meyriez (Merlach) | 122 | |
| | Courgevaux | 257 | |
| | Coussiberlé | 51 | |
| | Greng | 49 | |
| | Courlevon | 93 | |
| Meyriez | . . . . . . . . . . . . | | 572. |
| | Kerzerz (Chiètres) | 1057 | |
| | Freschelz (Frasses) | 313 | |
| Kerzerz | . . . . . . . . . . . . | | 1370. |
| | Haut-Vuilly | 743 | |
| | Bas-Vuilly | 1101 | |
| Mottiers | . . . . . . . . . . . . | | 1844. |
| | | Total . . | 8,331. |

## RÉCAPITULATION.

| | | Population. | |
|---|---|---|---|
| District de | Fribourg . . . . . | 19,128 | 34,400. |
| — — | Allemand . . . . . | 15,272 | |
| — — | Morat . . . . . . | 8,331. | |
| — — | Gruyères . . . . . | 5,264. | |
| — — | Corbières . . . . . | 2,077. | |
| — — | Bulle . . . . . . | 6,393. | |
| — — | Châtel-St.-Denys . | 4,012. | |
| — — | Romont . . . . . | 5,598. | |
| — — | Rue . . . . . . | 4,947. | |
| — — | Farvagny . . . . . | 3,854. | |
| — — | Dompierre . . . . . | 4,242. | |
| — — | Surpierre . . . . . | 1,986. | |
| — — | Estavayé . . . . . | 5,665. | |
| | *Total général* . . | 86,769 âmes. | |

Aux cartes géographiques du canton (p. 230), il faut ,outer deux panoramas, par Mr. L.-A. Haller, imprimeur, de Berne, et litographiés par son fils. Le premier représente la chaîne des montagnes fribourgeoises depuis l'Ochsen au-dessus du Schwefelberg jusqu'au commencement du Gibloux (la vue a été prise à Lustorf), et le second depuis le Ganterist jusqu'au Gibloux (la vue a été dessinée depuis le signal au-dessus de Säriswyl). Comme ces panoramas n'ont pas été livrés au commerce, il serait à souhaiter que Mr. Haller se décidat à en faire une nouvelle édition, afin que non seulement ses amis, mais encore tous les amateurs puissent en jouir et se les procurer.

Fribourg (*ville*). Au catalogue des avoyers (p. 269) ajouter: 86. Charles-Joseph Schaller, 1833.

— — *Sociétés*, (p. 282), ajouter: la Société médicale a été réunie à la Société Economique (8 sept. 1832), et une Société fribourgeoise des sciences naturelles a été fondée le 15 sept. de la même année.

— — *Fabrique de bienfaisance* (p. 302). En 1818, Mr. Nicolas Kern, actuellement conseiller d'Etat, a publié un petit écrit de 12 pages sur cette fabrique sous le titre: « Notices sur l'établissement de bienfaisance à Fribourg. »

— — *Le théâtre à la rue des bouchers* (dont, par inadvertance, il n'a pas été fait mention à la page 309) a été bâti en 1822 par une société d'actionnaires. Le local, l'ancienne tuerie, appartient à la ville qui, pour un usage public, peut en disposer, en remboursant le capital des actions.

Morat, *ville*, (p. 184) ajouter: Depuis quelques années Mr. D. Schmutz a établi à la Rive un institut de commerce, divisé en trois comptoirs.

Poids et Mesures (p. 238). On a enfin découvert à Charmey, au moyen d'une chaîne d'arpenteur, le *pied de Fribourg*; il a quatre lignes de plus que le pied de Berne, qui est le seul usité dans ce canton.

---

*Les personnes qui découvriraient dans cet ouvrage des omissions, erreurs ou fautes quelconques, sont priées de vouloir bien les indiquer par écrit à l'auteur, qui les recevra avec reconnaissance et les utilisera pour une seconde édition.*



